

**« GRAMMAIRE FLOUE »  
ET ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS EN ANGLETERRE :  
LES LEÇONS DU MANUSCRIT OXFORD MAGDALEN 188**

**THÈSE**

**dirigée en cotutelle par**

**M. Jean-Paul Chauveau (Directeur de recherche, ATILF/CNRS-Nancy Université)  
et M. Andres Kristol (Professeur, Université de Neuchâtel)**

**Rapporteurs :**

**M. Frédéric Duval (Maître de conférence, Université de Metz)**

**M. David Trotter (Professeur, Université d'Aberystwyth)**

Cet ouvrage a été présenté en soutenance,  
pour l'obtention du grade de Docteur ès Lettres,  
à la Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Neuchâtel

le 25 mai 2009

par  
CHRISTEL NISSILLE

**Faculté des lettres et  
sciences humaines**

**La doyenne**

- Espace Louis-Agassiz 1
- CH-2000 Neuchâtel


## IMPRIMATUR

La Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Neuchâtel, sur les rapports de M. Andres Kristol, co-directeur de thèse, professeur ordinaire et directeur du Centre de dialectologie et d'étude du français régional, UniNE ; M. Jean-Paul Chauveau, co-directeur de thèse, directeur du FEW - ATILF à Nancy (France) ; M. D.-A. Trotter, professeur à l'Université d'Aberystwyth (Angleterre) ; M. Frédéric Duval, professeur à l'Université de Metz (France), autorise l'impression de la thèse présentée par Mme Christel Nissile, en laissant à l'auteur la responsabilité des opinions énoncées.

Neuchâtel, le 25 mai 2009

p.a. La doyenne  
Ellen Hertz

  
Andres Kristol

  
Daniel Sampson, vice-doyen

  
Chauveau  
  
Duval

## Remerciements

Un voyage se transforme volontiers en errance s'il n'est bien accompagné.  
C'est donc avec gratitude que je tiens à faire part de ma reconnaissance à toutes les personnes qui ont bien voulu poser des repères sur le chemin – un peu labyrinthique – qu'est l'élaboration d'une thèse :

- Mes directeurs de thèse, Jean-Paul Chauveau et Andres Kristol, pour leur encadrement généreux en conseils et en partage sans restrictions de leurs connaissances.
- Les membres du jury, Frédéric Duval et David Trotter, pour leur lecture attentive, leur expertise et leurs commentaires stimulants.
- Les structures d'accueil, telles le Centre de Dialectologie de l'Université de Neuchâtel, le laboratoire ATILF à Nancy, l'Institut d'Études françaises et francophones de l'Université de Bâle, l'IRHT à Paris ainsi que la bibliothèque du Magdalen College d'Oxford, qui ont mis à ma disposition les infrastructures et les compétences nécessaires à cette entreprise. Je souhaite particulièrement remercier Édith Brayer et Anne-Françoise Leurquin-Labie, qui m'ont permis de consulter leurs travaux en cours sur le ms Oxford Magdalen 188, ainsi que le collège Magdalen d'Oxford pour m'avoir autorisée à prendre les clichés photographiques qui illustrent certains points de ce travail.
- Mes collègues et mes amis, pour leur soutien inconditionnel, leurs relectures patientes et leurs conseils avisés.
- Ma famille, directe et d'adoption, qui, à chaque instant, s'est associée à ce travail par sa confiance et ses encouragements.

À tous, mes remerciements les plus chaleureux et les plus sincères.



# TABLE DES MATIERES

<i>Présentation générale</i>	7
***	
<i>Introduction méthodologique</i>	13
Hypothèses et objectifs	13
Méthodologie	14
Résultats et ouvertures	16
Remarques	18
***	
<b>A. Première partie</b>	<b>19</b>
Période charnière	20
Évolution de la situation linguistique en Angleterre	20
Vers une grammaire du vulgaire	24
Apprentissage des langues à la Renaissance	26
<b>1 Enseignement du latin en Angleterre du Moyen Âge au début de la Renaissance</b>	<b>29</b>
<b>1.1 « Grammaire » et enseignement élémentaire du latin</b>	<b>29</b>
<b>1.2 Lieux d'apprentissage</b>	<b>31</b>
<b>1.3 Supports et méthodes d'apprentissage : entre théorie et pratique</b>	<b>34</b>
1.3.1 Enseignement de l'orthographe et de la prosodie	34
1.3.2 Enseignement de la morphologie et de la syntaxe	35
1.3.2.1 Phase de réception par la lecture de textes et l'analyse de phrases modèles	39
1.3.2.2 Étape de production par la traduction et la composition	42
1.3.3 Enseignement du lexique	46
1.3.4 Utilisation et pratique du dialogue	48
<b>1.4 Mise en volume des manuels pour former un programme d'enseignement complet</b>	<b>49</b>
<b>1.5 Méthodes didactiques et outils d'apprentissage</b>	<b>55</b>
1.5.1 Utilisation des langues en parallèle	55
1.5.1.1 Utilisation de la langue vulgaire pour favoriser la compréhension	56
1.5.1.2 Dialogue entre les langues dans une optique contrastive	57
1.5.2 Deux phénomènes conjugués : analyse et imitation	60
1.5.3 Complémentarité des supports écrits et des procédés mnémotechniques	61
<b>1.6 Conclusion</b>	<b>63</b>
<b>2 Enseignement du français en Angleterre du Moyen Âge au début de la Renaissance</b>	<b>67</b>
<b>2.1 Supports d'apprentissage du français</b>	<b>69</b>
2.1.1 Périodisation, classement et description des manuels de langue	69
2.1.1.1 Lexique	69
2.1.1.2 Orthographe et prononciation	73
2.1.1.3 Morphosyntaxe	78
2.1.1.4 Techniques de la composition	82
2.1.1.5 Dialogues et les Manières de langage	83
2.1.2 Différents besoins d'enseignement du français	85
<b>2.2 Productions en contexte</b>	<b>89</b>

2.2.1	Ébauches de compilations organiques de la fin du Moyen Âge	89
2.2.2	Codices	93
2.2.2.1	Volumes contenant un enseignement de la langue française dans le contexte de cours administratifs et juridiques	95
2.2.2.2	Walter de Bibbesworth	113
2.2.3	Programme et compilations organiques de la Renaissance	118
<b>2.3</b>	<b>Stratégies didactiques et programme d'enseignement</b>	<b>124</b>
2.3.1	Règles et usage	124
2.3.2	Apprentissage par la lecture, l'analyse et l'imitation	126
2.3.2.1	Traduction	127
2.3.2.2	Analyse contrastive	131
<b>2.4</b>	<b>mise en perspective de l'enseignement du latin et de l'enseignement du français</b>	<b>132</b>
<b>3</b>	<b><i>Description du manuscrit</i></b>	<b>139</b>
<b>3.1</b>	<b>Le manuscrit et son contenu</b>	<b>140</b>
3.1.1	Première partie : ouvrages didactiques	141
3.1.2	Seconde partie : la <i>Somme le Roi</i>	142
<b>3.2</b>	<b>Unités codicologiques</b>	<b>143</b>
3.2.1	Première partie	146
3.2.2	Seconde partie	147
<b>3.3</b>	<b>La Somme le Roi et sa traduction bilingue</b>	<b>150</b>
3.3.1	Élaboration de la copie : une composition en plusieurs étapes	150
3.3.1.1	Transcription du texte français	150
3.3.1.2	Première relecture	150
3.3.1.3	Copie de la traduction	152
3.3.1.4	Deuxième relecture : rubrication	158
3.3.1.5	Correction et amélioration du texte	159
3.3.2	Élaboration du texte : un processus de construction en plusieurs phases d'encodage-décodage	164
3.3.3	Une étape de transcription	166
3.3.4	Une étape de traduction	169
<b>3.4</b>	<b>Un codex</b>	<b>172</b>
3.4.1	Composition et histoire : scribes et possesseurs	172
3.4.2	Objectifs et lectorat : hypothèses	176
3.4.2.1	Une compilation de textes ?	176
3.4.2.2	Une source servant à l'élaboration d'homélies ?	179
3.4.2.3	Un support pour apprendre l'art de traduire ?	180
3.4.2.4	Un manuel de langue ?	181
<b>3.5</b>	<b>Conclusion</b>	<b>182</b>
	***	
<b>B.</b>	<b><i>Seconde partie</i></b>	<b>185</b>
<b>4</b>	<b><i>Caractérisation de la traduction et des procédés didactiques</i></b>	<b>189</b>
<b>4.1</b>	<b>Formes à disposition</b>	<b>192</b>
4.1.1	Dominance	194
4.1.2	Résistance	195
4.1.3	Émergence	198
<b>4.2</b>	<b>Facteurs de choix</b>	<b>200</b>
4.2.1	Interférences dues au processus de traduction	200
4.2.2	Limite des langues cibles	202

4.2.3	Importance du contexte	204
<b>4.3</b>	<b>Combinaison des formes</b>	<b>211</b>
<b>4.4</b>	<b>Procédés didactiques</b>	<b>217</b>
<b>4.5</b>	<b>Conclusion</b>	<b>220</b>
<b>5</b>	<b><i>Profil linguistique du traducteur</i></b>	<b>225</b>
<b>5.1</b>	<b>Connaissances linguistiques</b>	<b>226</b>
5.1.1	Langues cibles	226
5.1.2	Français	230
5.1.2.1	Connaissances lexicales	231
5.1.2.2	Tradition graphique	234
5.1.2.3	Morphologie	247
5.1.2.4	Syntaxe	258
<b>5.2</b>	<b>Exemples de phénomènes délicats</b>	<b>262</b>
5.2.1	Classes grammaticales transverses	262
5.2.1.1	Infinitif	263
5.2.1.2	Adverbe	266
5.2.2	Éléments grammaticalisés	271
5.2.2.1	Adverbe de phrase <i>si</i>	271
5.2.2.2	Négation	273
5.2.3	Identification du référent	281
5.2.3.1	Pronom indéterminé <i>on/l'en/ung</i>	281
<b>5.3</b>	<b>Facteurs de réception du texte par le traducteur</b>	<b>287</b>
5.3.1	Identification analogique interlinguistique	288
5.3.1.1	Ressemblances avec l'anglais : faux amis	288
5.3.1.2	Ressemblances avec le latin : identification étymologique	290
5.3.2	Analogie fonctionnelle	292
5.3.3	Analogie sémantique	294
<b>5.4</b>	<b>Conclusion</b>	<b>296</b>
<b>6</b>	<b><i>Etude de cas : Analyse partielle des systèmes des démonstratifs, articles et pronoms personnels</i></b>	<b>303</b>
<b>6.1</b>	<b>Méthode d'analyse et résultats attendus</b>	<b>303</b>
<b>6.2</b>	<b>Structures et particularités des microsystèmes dans les trois langues</b>	<b>306</b>
6.2.1	Français	306
6.2.2	Latin	309
6.2.3	Anglais	310
<b>6.3</b>	<b>Analyse des choix de traduction</b>	<b>311</b>
6.3.1	Valeur déictique, anaphorique, intensive	312
6.3.1.1	Déterminants	313
6.3.1.2	Pronoms	324
6.3.2	Fonction pronoms/déterminants	336
<b>6.4</b>	<b>Conclusion</b>	<b>347</b>
	***	
	<b>Conclusion</b>	<b>351</b>
	***	
	<b>Bibliographie sélective</b>	<b>357</b>

## Résumé<sup>1</sup>

Les récentes études portant sur les manuels de langue pour l'enseignement du français en Angleterre au Moyen-Âge ont permis de mettre en lumière l'utilisation d'exercices de traduction comme moyen didactique. Un de ces exercices apparaît dans un manuscrit inédit du début du XV<sup>e</sup> siècle, l'Oxford Magdalen 188, contenant en outre divers manuels de langue (traité d'orthographe, lexique et lettres modèles). Il s'agit d'un extrait de *La Somme le Roi* traduit en latin et en moyen anglais. Ces traductions sont très littérales et apparaissent en regard du texte français, un peu à la manière de gloses, permettant ainsi aux langues cible de mettre en relief, parfois au mépris de leur propre syntaxe, les phénomènes grammaticaux les plus caractéristiques de la langue source et d'en illustrer le fonctionnement. Ce manuel semble donc suivre la méthode de l'enseignement contrastif.

Les objectifs concrets de notre étude visent à identifier ce corpus, à comprendre sa nature, son utilisation ainsi que le contexte de son élaboration. Tout d'abord, nous avons cherché à inscrire ce manuel dans les programmes d'enseignement du français dépeints dans les études critiques existantes, qu'il a fallu compléter. Dans un deuxième temps, nous avons tenté de comprendre la stratégie didactique appliquée dans ce manuel, c'est-à-dire de répondre à la question de l'utilisation concrète de la traduction, question pour laquelle la littérature secondaire ne fournit que des ébauches de réponse, que ce soit pour le français ou pour le latin. Une fois ces deux objectifs atteints, il a été possible de mettre au jour la nature de la langue enseignée : c'est-à-dire d'observer les points grammaticaux illustrés dans ce manuel et la conscience linguistique sous-tendue.

Cette thèse se situe donc à la croisée de deux courants actuels de la recherche : l'enseignement du français en Angleterre au Moyen Âge et l'histoire de l'évolution de la conscience grammaticale à cette même période. Elle est construite sous la forme d'une focalisation progressive sur l'objet d'étude. En partant d'un système didactique bien documenté d'apprentissage d'une langue, celui du latin (ch. 1), nous avons cherché les parallèles et les différences avec celui du français afin de centrer, dans un second temps, notre propos sur le système didactique qui nous intéresse et qui est, quant à lui soumis à hypothèses (ch. 2). Ceci nous a permis d'insérer le corpus dans cette dernière tradition (ch. 3). La présentation du manuscrit et sa situation dans un contexte plus large a ainsi laissé le champ libre à une analyse de l'utilisation de la traduction à des fins didactiques dans la traduction bilingue de la *Somme le roi* (ch. 4) et l'observation de la langue qui y est enseignée (ch. 5). Enfin, l'étude d'un cas choisi pour sa pertinence nous a donné l'occasion de vérifier les résultats obtenus quant à la grille de lecture du traducteur pour les phénomènes illustrés dans cette traduction (ch. 6).

**Keywords** : Historical Linguistics ; History of Grammar ; Anglo-French ; Language Learning Technics ; Contrastive Teaching Strategy

**Mots clés** : Linguistique historique ; histoire de la grammaire ; anglo-normand ; didactique des langues ; enseignement contrastif

---

<sup>1</sup> Ce résumé reprend les éléments développés dans l'introduction méthodologique qui débute ce travail.

## Présentation générale

Li sire seint Jehan ou livre de ses revelacions qu'il apele l'apocholipse si dit qu'il vit une beste qui issoit de la mer merueilleusement desguisee et trop espoventable. Car le corps de la beste estoit de liepart. les piéz estoient d'ours. la gueule de lyon et si avoit .vii. chief et .x. cornes. Et *par* dessus les cornes .x. coronnes. et vit saint Johan que cele cruele beste avoit pouvoir de soi combatre auz seintz et de les vaincre et conquerre. Cest [beste] si diverse et si contrefete et espoventable senefie le diable qui vient de la mer d'enfer qui est pleinz de tout dolour et de tout amertume. Le corps de la beste si com dit seint Jehan estoit semblables au liepart. Car aussi com le liepart a diverses couleurs: aussi le diables a diverses maneris d'enginz a decevoir et a tempter les gentz (ms Oxford, Madgalen 188, fol. 23v-24r)

Cette description de la terrible bête de l'Apocalypse de Saint Jean est tirée de *La Somme le Roi*<sup>2</sup>, livre de morale du XIII<sup>e</sup> siècle adressé aux laïcs afin de faciliter leur examen de conscience et dont une des versions sera au cœur de notre thèse de doctorat.

Au même titre qu'elle sert de métaphore sur laquelle l'auteur appuie son développement – et construit notamment l'image de l'arbre des vices et celui des vertus –, cette bête nous semble pouvoir constituer un bon support à la caractérisation des éléments centraux de notre étude : la langue française en Angleterre à la fin du Moyen Âge telle qu'elle était enseignée à une partie des lettrés anglais ainsi qu'un manuel ayant pour vocation de contribuer à cet enseignement.

La langue française médiévale conservée dans les textes qui nous sont parvenus partage quelques points communs avec la bête fantastique évoquée par l'auteur : tout comme elle, on peut la dire hybride, « semblable au léopard », portant « diverses couleurs », soumise à mouvance et à variations : Cl. BURIDANT, dans son article traitant de la variance de l'ancien français (1996), décrit cette langue comme une somme de tensions. Tensions nées de la concurrence et de la rencontre de différentes variétés linguistiques provenant de milieux et d'époques différentes ; tensions issues aussi de la diglossie voire triglossie des scribes,

---

<sup>2</sup> Voir éd. BRAYER/LEURQUIN-LABIE 2008.

habitué à utiliser l'une ou l'autre langue – véhiculaire ou vernaculaire – selon les contextes d'emplois et les fonctions qu'elles doivent remplir ; tensions enfin provenant de la souplesse qui caractérise l'organisation de la langue française marquée par une « grammaire floue » (BURIDANT 1996 : 111) favorisant la concurrence entre les formes et les constructions. De ces tensions découle l'absence de « normalisation » du français, qui oscille de fait entre langue à tendance homogène visant la diffusion et variétés régionales à usage local.

Parmi ces variétés régionales, nous nous intéresserons dans ce qui suit à celle utilisée en Angleterre en tant que langue administrative, juridique, de culture et de diffusion. Pour les scribes insulaires, le français n'est pas langue maternelle, mais langue seconde, voire langue étrangère, et doit donc être appris en tant que tel. Cette situation originale nous offre un laboratoire idéal pour observer les mouvances de la langue, puisque les manuels qui visent son enseignement ont pour but de tenter de saisir cette dernière, de la décrire, et ceci en dépit de la variation et des tensions présentées ci-dessus.

L'étude de l'enseignement du français en Angleterre au Moyen Âge bénéficie d'une longue tradition, mais les résultats obtenus sont encore insatisfaisants : les manuels conservés – traitant du vocabulaire, de la morphologie et de l'orthographe – sont insuffisants pour donner une idée juste de la manière dont les apprenants parvenaient à une maîtrise du français langue étrangère leur permettant de l'utiliser d'une manière efficace et correcte dans ses différents domaines d'application. Voilà pourquoi nous voulons dans notre étude prendre en compte un témoignage unique et inédit, celui d'un exercice de traduction bilingue, en latin et en anglais, d'un fragment de *La Somme le Roi*. Les premières hypothèses concernant ce texte ont été émises par A. KRISTOL, qui le dépeint à juste titre comme une partie du chaînon manquant dans nos connaissances sur l'enseignement du français en Angleterre au Moyen Âge (1998, 2000, 2001). Ce manuel d'un type particulier, rédigé au XV<sup>e</sup> siècle, est en effet le seul que nous possédons à ce jour illustrant une façon d'apprendre la langue de manière globale, syntaxe et morpho-syntaxe comprises.

Ce texte lui-même nous rappelle à sa façon la bête de l'Apocalypse, par sa nature hybride et sa situation au centre de mouvements divers. Tout d'abord, l'époque de

rédaction du manuscrit est une période charnière pour le français et son enseignement, puisque c'est au XV<sup>e</sup> siècle que le français change de statut en Angleterre en quittant ses fonctions de langue administrative pour endosser le rôle de langue technique et juridique et celui de langue internationale qu'il remplissait déjà dans d'autres pays. Cette époque marque aussi une importante innovation dans l'enseignement du français, notamment par l'utilisation de la traduction. Enfin, c'est également en ce temps que se développe une conscience grammaticale pour les langues vulgaires sur le modèle de celle existant précédemment pour le latin.

En ce qui concerne la nature même de notre texte, il offre, par sa présentation des trois langues en parallèle (français, latin et anglais), un dialogue interlinguistique serré entre langue savante et langues vulgaires – ou semi-savante en ce qui concerne le français – et illustre la pratique linguistique des scribes anglais contemporains habitués à manipuler ces trois langues dans leur activité courante.

Ce manuscrit se trouve ainsi à la fois isolé et dans une position centrale puisqu'il constitue de fait un lien non seulement entre le Moyen Âge et la Renaissance, mais aussi entre les stratégies didactiques des langues savantes et celles des langues vulgaires.

Nous étudierons dans les pages qui suivent cette somme de tensions suivant plusieurs axes : en déterminant la nature de la langue enseignée et les moyens mis en œuvre pour cet enseignement tout en nous intéressant à la conscience grammaticale qu'il sous-tend. Dans cette thèse, nous espérons ainsi tout d'abord innover en abordant l'enseignement du français au Moyen Âge d'un point de vue global, c'est-à-dire par la prise en compte de la complémentarité des différents manuels disponibles alors, d'une éventuelle ouverture de cet enseignement vers la Renaissance et surtout par une mise en évidence des liens que cet enseignement devait entretenir avec la tradition didactique latine.

Grâce à l'étude du premier exemple connu d'utilisation de la traduction pour l'enseignement de la langue vulgaire, nous souhaitons combler certaines lacunes dans les connaissances actuelles quant aux processus et aux mécanismes de

l'utilisation de la traduction pour l'enseignement des langues au Moyen Âge et au début de la Renaissance.

Nous tenterons de plus de mettre à jour la manière dont la langue française et ses phénomènes caractéristiques étaient perçus au Moyen Âge, en élargissant ponctuellement nos observations à d'autres textes disponibles à la même époque.

Par le traitement de ces diverses questions complémentaires, notre projet a pour visée d'apporter une modeste participation à deux débats actuels plus larges : la question de la « grammaire » des langues vulgaires au Moyen Âge et celle du statut de l'anglo-normand.

Comme le français en Angleterre bénéficiait, par son caractère particulier de langue vulgaire apprise, d'un statut à part, les auteurs des manuels didactiques ont été obligés de briser la dichotomie langue maternelle/langue savante pour créer un espace intermédiaire (LUSIGNAN 1986 : 91). L'apport du témoignage de notre manuscrit permet d'entrevoir la façon dont cet « espace intermédiaire », caractérisé par la variation et l'enrichissement permanent, a été investi. En effet, la conception de la « grammaire » d'une langue vulgaire, dont la norme n'a pas encore été explicitée, a non seulement préoccupé les grammairiens dès la Renaissance surtout, mais reste un objet de questionnement dans la recherche actuelle. Marquée par la variance, cette langue a longtemps été décrite par la philologie romane sous une forme unifiée et canonique, afin d'en faciliter la description grammaticale. Ainsi, au regard de cette norme construite de manière artificielle, la variation a trop longtemps été considérée comme une défaillance qui ne mérite pas d'être décrite :

Depuis une trentaine d'années, l'ancien français a bénéficié des apports de la linguistique structurale et de la sociolinguistique qui ont permis de mieux comprendre la diversité de ses formes et les « processus de grammatisation » qui en caractérisent l'histoire. Plutôt que de blâmer la langue dégradée ou fautive de quelque scribe ignare, inattentif ou marqué par son parler local, ces nouvelles approches ont su donner sens et, même, attribuer une certaine cohérence logique aux écarts qui viennent contredire la série de règles que l'on avait pu déduire des meilleurs textes (LUCKEN/SEGUY 2003 : 7).

Cette perception de « langue dégradée et fautive » est encore aujourd'hui très présente dans le discours scientifique lorsqu'il se réfère à l'anglo-normand. L'ignorance des scribes et les caractéristiques d'une variété insulaire isolée et

déficiente sont encore souvent brandies pour tenter d'expliquer les particularités du français produit en Angleterre. Dans la lignée des travaux de réhabilitation entrepris par D. TROTTER (2000, 2003) et W. ROTHWELL (2004), les résultats que nous présenterons dans ce travail devraient permettre de nourrir la réflexion sur le statut de l'anglo-normand par l'analyse de la formation et de l'« information » des scribes (BURIDANT 1983 : 93), leur perception et réinterprétation d'une grammaire qui n'a jamais été décrite et leurs tâtonnements pour tenter de la dégager. Puisse ce travail rendre hommage à leurs efforts et à leurs trouvailles.



## Introduction méthodologique

Le sujet de l'étude que nous proposons nécessite de traverser plusieurs domaines en adoptant à chaque fois des perspectives différentes. Nous avons donc préféré à un traitement linéaire en points méthodologiques et théoriques la mise à disposition des résultats dans une présentation plus « itinérante ». Nous souhaitons cependant, dans cette introduction, expliquer et justifier la démarche adoptée par une présentation succincte des hypothèses, des objectifs, des méthodes et des résultats, éléments qui ne seront pas repris sous ces intitulés dans le corps de notre travail.

### *Hypothèses et objectifs*

---

Le manuscrit dont il est question a fait l'objet d'analyses préalables (KRISTOL 2000, 2001a ; NISSILLE 2000, 2007, à paraître), qui ont permis de proposer l'hypothèse d'un manuel de langue et d'inscrire plus spécifiquement le texte trilingue qu'il contient dans une dynamique contrastive.

Les objectifs concrets de cette étude ont pour but d'étayer ces premiers résultats obtenus : ils doivent ainsi permettre d'identifier ce corpus, de comprendre sa nature, son utilisation ainsi que le contexte de son élaboration.

Tout d'abord, il s'agit d'inscrire ce manuel dans les programmes d'enseignement du français qui sont dépeints dans les études critiques existantes ou, si cela s'avère difficile, de mieux les identifier et de les compléter. Dans un deuxième temps, il faut tenter de comprendre la stratégie didactique appliquée dans ce manuel, et donc de répondre à la question de l'utilisation concrète de la traduction, question pour laquelle la littérature secondaire, traitant du français ou du latin, ne fournit que des ébauches de réponse. Une fois ces deux objectifs atteints, il est possible de mettre au jour la nature de la langue enseignée, c'est-à-dire d'observer les points grammaticaux illustrés dans ce manuel et la conscience linguistique sous-tendue. Cette thèse se situe donc à la croisée de deux courants actuels de la

recherche: l'enseignement du français en Angleterre au Moyen Âge et l'histoire de l'évolution de la conscience grammaticale à cette même période.

### ***Méthodologie***

---

Afin de répondre aux questions que nous avons énoncées plus haut – celles du programme d'enseignement dans lequel notre manuscrit s'insère, de la stratégie didactique qui y est appliquée et de la conscience linguistique qui en émerge –, nous avons adopté deux approches : une approche externe, en quelque sorte macroscopique, portant sur le contexte culturel qui accueille l'élaboration de ce manuel, et une approche interne, ou microscopique, dans laquelle nous avons cherché à analyser le corpus en détail.

Cette thèse est construite sous la forme d'une focalisation progressive sur l'objet d'étude. En partant d'un système didactique bien documenté d'apprentissage d'une langue, celui du latin (ch. 1), nous chercherons les parallèles et différences avec celui du français afin de centrer, dans un deuxième temps, notre propos sur le système didactique qui nous intéresse et qui est, quant à lui, soumis à hypothèses (ch. 2). Ceci nous permettra d'insérer le corpus dans cette dernière tradition (ch. 3). La présentation du manuscrit et sa situation dans un contexte plus large laissera ainsi le champ libre à une analyse de l'utilisation de la traduction à des fins didactiques dans la traduction bilingue de la *Somme le Roi* (ch. 4) et à une observation de la langue qui y est enseignée (ch. 5). Enfin, l'étude d'un cas choisi pour sa pertinence nous donnera l'occasion de vérifier les résultats obtenus en rapport à la grille de lecture du traducteur pour les phénomènes illustrés dans cette traduction (ch. 6).

La méthode utilisée est variable, selon l'objet étudié. Nous avons choisi de présenter l'enseignement du latin au Moyen Âge et à la Renaissance sur la base d'études publiées, et donc sur des matériaux de seconde main – avec évidemment une vérification sur ces derniers lorsque nous l'avons jugé nécessaire –, parce qu'une analyse plus poussée aurait dépassé les limites de notre propos. Il en est de même pour l'enseignement du français à la Renaissance. Tandis que pour

l'enseignement du français au Moyen Âge, qui est au cœur de notre travail, nous avons opté pour une analyse personnelle basée sur une approche exhaustive ; cette dernière nous a conduite à répertorier tous les corpus qui nous sont parvenus puis à revoir et à discuter certaines analyses préalablement proposées par les études critiques.

En ce qui concerne le corpus lui-même, la démarche adoptée oscille entre analyse ponctuelle et traitement exhaustif, suivant la thématique abordée. Il nous a semblé important, afin de fournir un terrain stable à l'analyse proprement linguistique, d'examiner en détail le manuscrit en tant que support physique – ses caractéristiques codicologiques et son élaboration –, et surtout d'évaluer les différentes hypothèses relatives à son utilisation.

Afin de mettre au jour la grammaire enseignée dans ce manuel, nous avons tout d'abord projeté de procéder à une étude exhaustive du traitement par le traducteur des grands phénomènes syntaxiques et morphosyntaxiques délicats pour un apprenant. Cependant, les résultats ont été décevants : nous avons rapidement constaté que la langue enseignée n'apparaît pas clairement et que les particularités de la langue française au Moyen Âge ne sont pas traitées de façon uniforme par le traducteur ; c'est-à-dire que le traitement de chaque phénomène (la négation, le pronom impersonnel, etc.) n'est pas soumis à une analyse cohérente et régulière mais semble dépendre du contexte.

En revanche, les choix de traduction dévoilent la perception des phénomènes particuliers au français par le traducteur, et donc une partie de ses connaissances de la langue française. Nous avons donc changé de perspective et cherché les mécanismes généraux qui sous-tendent l'élaboration des versions latine et anglaise du texte français. Pour confirmer les résultats alors obtenus, nous avons effectué l'étude exhaustive initialement projetée sur trois sous-systèmes liés sélectionnés pour leur complexité et leur origine commune : ceux des pronoms personnels de troisième personne, des démonstratifs et des articles définis. Ce dernier chapitre a été conçu comme un test permettant de jauger la pertinence de nos conclusions. Nous avons donc tenté, par une analyse des données, de comprendre de façon empirique chacun des choix de traduction et d'en extraire

une cohérence nous permettant de déduire la grille de production du traducteur. Nous avons ensuite confronté cette dernière avec les conclusions ébauchées sur la base d'un examen du texte dans son ensemble.

### ***Résultats et ouvertures***

---

En ce qui concerne les résultats obtenus lors des diverses analyses opérées sur le manuscrit dont il est ici question, nous nous limitons dans cette introduction à présenter leurs implications ainsi que les traitements futurs qu'ils permettent et appellent. Ces résultats soulèvent en effet d'autres questions, dont le traitement pourrait valider ou invalider certaines de nos conclusions, que nous avons choisi de ne pas approfondir ; elles nous auraient en effet emmenée hors de la ligne que nous souhaitons suivre.

Le manuscrit Oxford Magdalen 188 est le témoin de l'existence d'un lien entre les traditions d'enseignement du latin et du français et de leur évolution du Moyen Âge à la Renaissance. Dans cette évolution, il faut selon nous revoir et affiner non seulement la question du programme d'enseignement mais aussi celle du rôle joué dans ce programme par les enseignants en marge des universités proposant une formation tant professionnelle (para-juridique et administrative) que linguistique. En effet, l'analyse de la situation au sein de l'enseignement de ces *dictatores* témoigne d'une évolution dans les stratégies didactiques mises en place ainsi que de la constitution d'un programme complet, en partie basé sur le latin et dans lequel on peut observer l'utilisation croissante de la traduction. La question des lieux d'enseignement hors des écoles de *dictatores* demeure cependant. Les matériaux conservés contiennent principalement un programme que l'on sait avoir été élaboré – ou du moins utilisé – dans les écoles de deux de ces professeurs : il s'agit de savoir si ces programmes sont représentatifs de la situation d'alors ou s'ils en donnent une vision déformée en suggérant que l'enseignement *formel* du français ne se faisait que dans ces écoles professionnelles. Malgré le silence des sources à ce propos, il est en effet probable que, parallèlement à ces structures, il ait existé au cours des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles un apprentissage du français autonome,

éventuellement accompagné par des précepteurs privés, de même qu'un enseignement prodigué dans des écoles cathédrales.

La révision des programmes d'apprentissage à laquelle nous amène notre étude conduit à réinterpréter l'utilisation de certains textes, vraisemblablement réinvestis et exploités différemment de ce que prévoyait leur rédaction. Tout d'abord, la réutilisation de textes à des fins autres que celles pour lesquelles ils ont été initialement élaborés devrait être envisagée plus largement : il faudrait reconsidérer les buts visés par certains textes littéraires se trouvant dans des volumes de nature technique ou encyclopédiques. De même, sur le plan didactique, nous arrivons à la conclusion que se dégage un enseignement contrastif par correspondances interlinguistiques ; cet enseignement est, selon nos relevés, peut-être aussi à l'œuvre dans des manuels autres que celui qui fait l'objet de cette thèse, et ceci aussi bien pour le français que pour l'enseignement du latin à la Renaissance, époque à laquelle apparaît le développement de la traduction grammaticale.

Les observations quant à la nature de langue enseignée permettent le dégagement d'une « grammaire » implicite. On y décèle la perception par le traducteur des phénomènes linguistiques présents dans le texte source selon le contexte et le cotexte, appuyée sur l'analogie inter- et intra-linguistique. L'importance du contexte sémantique et morphosyntaxique amène ainsi, selon nous, notre traducteur à développer une grammaire de correspondances. Les relevés ponctuels que nous avons opérés sur d'autres manuels contemporains semblent attester des tendances similaires dans la grille de lecture de la langue par leurs auteurs. Ces résultats remettent en quelque sorte en question l'existence d'une tradition anglo-normande de la description grammaticale ; cette dernière serait ainsi non pas issue d'une tradition bien définie mais se baserait sur une transposition de la description grammaticale latine, et serait enrichie ou modifiée par des analyses fondées sur des correspondances intra-linguistiques. Il s'agirait donc de grammaires déductives multiples, issues de tâtonnements similaires et basées sur l'application de mécanismes semblables.

D'un point de vue linguistique, le problème qui subsiste est celui de la place de l'analogie, non seulement dans la description grammaticale mais aussi dans l'élaboration de textes. Il semble en effet que la production anglo-normande indique une gestion particulière du plurilinguisme, de la variation et du rapport du scripteur à la graphie, aussi bien en latin qu'en français.

La question qui pour nous demeure est donc celle de l'importance du caractère de langue seconde dans les particularités du français en Angleterre, et notamment dans la souplesse lexicale qui la caractérise : il faudrait analyser un panel de textes issus de différentes traditions afin de savoir si les traits que nous présentent les textes et la lexicographie insulaires sont propres au français d'Angleterre, ou s'ils sont partagés par d'autres variétés.

### ***Remarques***

---

Notre travail est issu d'une approche empirique ayant pour objectif d'expliquer le corpus sur lequel il se base : son existence, son élaboration, son utilisation, ses leçons. Cela nécessite à la fois de tenter de replacer ce manuscrit dans un contexte plus large – et qui peut paraître de fait trop large – et de le disséquer d'une façon qui peut sembler, à l'inverse, trop rigoureuse.

En effet, et pour ne citer que deux exemples, les matériaux de la Renaissance appréhendés séparément et dans un contexte plus restreint peuvent certainement indiquer des mouvements contraires à ceux qui sont apparus dans cette étude ; de même, l'analyse des phénomènes morphosyntaxiques, syntaxiques et lexicaux, si ceux-ci sont considérés un à un, est susceptible de donner des résultats différents de ceux mis au jour. Seule la somme des tendances révélées permet de justifier les conclusions auxquelles nous parvenons. Les résultats ponctuels obtenus prennent ainsi sens dans leur traitement global : aborder de façon dissociée les éléments constitutifs des traditions dans lequel notre manuscrit s'inscrit ne garantit pas d'en saisir l'ensemble, composé de nœuds et d'imbrications naissant des interactions entre ces éléments.

## A. Première partie

Pour sortir de son isolement le manuscrit dont l'étude fait l'objet de cette thèse et être en mesure d'analyser les stratégies didactiques qu'il révèle, nous jugeons nécessaire de le situer dans une continuité qui soit à la fois historique – avant et après sa rédaction – et thématique – l'enseignement des langues secondes en Angleterre. Une analyse fine du contexte englobant le Moyen Âge et le début de la Renaissance, et ceci pour le français mais aussi pour le latin, nous a permis d'observer certaines constantes et de formuler l'hypothèse suivante : l'enseignement du français en Angleterre à la fin du Moyen Âge s'appuierait non seulement sur la tradition didactique du latin élaborée au cours du Moyen Âge, mais porterait déjà en lui les principes des développements nouveaux pour l'enseignement des langues qui verront le jour à la Renaissance. Par conséquent, le manuscrit Oxford Magdalen 188 constituerait une passerelle entre la tradition médiévale et la tradition humaniste et, par son utilisation massive du latin, ferait le lien entre deux mondes non exclusifs : celui de la langue vulgaire et celui de la langue savante. C'est cette hypothèse que nous discuterons dans cette première partie.

Ainsi, l'isolement de ce manuscrit que nous avons décrit dans la préface ne serait que la conséquence du silence des sources généralement responsable du manque de vue globale que nous avons de cette situation. Il est en effet rare que les manuels rédigés avant le XVI<sup>e</sup> siècle nous informent sur les buts et les méthodes de l'enseignement proposé. Seule une analyse du « témoignage implicite » des textes conservés (KRISTOL 2000 : 38) peut alors nous fournir les informations manquantes. Cette question a déjà été largement étudiée en ce qui concerne les manuels consacrés à l'enseignement du français en Angleterre au Moyen Âge. Cependant, si chacun des textes conservés a fait l'objet de multiples études, la question de leur mise en volume n'a pas été abordée avec précision. De même, la dette que ces stratégies didactiques ont contractée auprès de la tradition de l'enseignement du latin, ponctuellement évoquée par les études critiques (voir *infra*, §2.5), n'a jamais, à notre connaissance, été étudiée en détail. Nous nous

proposons donc de chercher à dégager des dénominateurs communs entre le manuscrit Oxford Magdalen 188 et d'autres volumes ayant aussi pour objectif l'enseignement de la langue, qu'il s'agisse du latin ou du français. Pour ce faire, nous avons articulé notre étude en trois chapitres ; les deux premiers s'attachent à brosser un aperçu du programme de l'enseignement du latin et du français en Angleterre au Moyen Âge et à la Renaissance sous ses aspects pratiques et théoriques. Ce panorama, dont le but est de révéler les programmes d'apprentissage ainsi que les méthodes didactiques à l'œuvre, doit faciliter leur comparaison et la mise au jour d'éventuelles ruptures ou continuités. Pour le français, nous avons choisi de mettre l'accent sur la complémentarité des divers enseignements et des diverses approches, de même que sur le caractère polyvalent des textes et des traités disponibles. Ce travail de réanalyse nous a semblé constituer le seul moyen pour combler les lacunes encore nombreuses en ce qui concerne les connaissances de ces méthodes. Afin d'insérer notre manuscrit dans le contexte didactique alors analysé, une description détaillée de sa forme et de son contenu, nous permettant de poser des hypothèses quant à son utilisation et son lectorat, s'avère nécessaire ; cette description fait l'objet du troisième chapitre.

### ***Période charnière***

---

Le manuscrit Oxford Magdalen 188 peut être daté du milieu du XV<sup>e</sup> siècle. Il se situe donc à une période charnière, dont nous allons brièvement présenter les particularités.

### **Évolution de la situation linguistique en Angleterre**

Comme nous avons eu l'occasion de l'évoquer dans la préface, la situation linguistique de l'Angleterre au Moyen Âge est caractérisée par une répartition fonctionnelle entre le latin, l'anglo-normand et l'anglais. L'équilibre linguistique ainsi créé se modifie de façon continue tout au long de cette période, puis se transforme radicalement vers la fin du Moyen Âge et le début de la Renaissance. La complexité de cette situation linguistique ainsi que les modifications qu'elle subit au cours du temps ne peuvent manquer d'influencer, voire de définir, les

stratégies didactiques pour l'enseignement du français. Celles-ci dépendent en effet non seulement du niveau d'instruction du public auquel cet enseignement s'adresse, mais également des besoins linguistiques particuliers des apprenants selon le milieu dans lequel ils évoluent.

Le français utilisé en Angleterre dans les premiers temps après la Conquête est la langue de la classe cultivée arrivée avec Guillaume le Conquérant. Ce dernier conserve la plupart des institutions anglo-saxonnes et y superpose la souveraineté féodale : il place ainsi les fonctions politiques et ecclésiastiques importantes entre les mains des élites continentales, qui constituent de fait la majorité de la classe dirigeante. Le français, ainsi promu au statut de langue de pouvoir et de prestige, va peu à peu accéder aux fonctions hautes, ascension dont il ne bénéficiera que plus tard sur le continent (DUVAL 2007 : 395).

La première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle voit s'amorcer un développement important de l'utilisation du français dans les milieux administratif, juridique et culturel, où il dispute au latin la place que ce dernier occupait jusqu'alors<sup>3</sup>. L'anglais, quant à lui, commence à accéder à ces différentes fonctions dès le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>4</sup>. Ce n'est qu'à partir du XV<sup>e</sup> siècle que le français perd ses fonctions administratives et que l'on observe une réelle transition du français à l'anglais. Ce changement est facilité notamment par la défaite anglaise dans la Guerre de Cent Ans et renforcé par les vagues de peste qui ont successivement décimé la population des personnes bien scolarisées, principalement des clercs et des religieux. Néanmoins le français ne disparaît pas en Angleterre. Il persiste partiellement dans le domaine du droit grâce au *Law French*, langue technique et artificielle se caractérisant par le maintien des ressources lexicales et des formules juridiques françaises sans conserver les règles de la morphosyntaxe de cette langue<sup>5</sup>. Mais plus généralement, le français conserve le statut de langue de

---

<sup>3</sup> Les universités et l'Église conservent cependant une situation plus ou moins identique à celle du continent : la langue dominante reste majoritairement le latin, si ce n'est dans le cas d'interactions informelles qui peuvent avoir lieu parfois en français pour la partie la plus lettrée du clergé.

<sup>4</sup> Pour une vue d'ensemble de l'emploi du français en concurrence avec le latin et l'anglais à l'écrit et de l'évolution de cette situation jusqu'au XV<sup>e</sup> siècle, cf. SUGGETT 1946 ; voir encore LAMBLEY 1920 ; ROTHWELL 1978 ; KIBBEE 1991 ; BRAND 2000 ; ROTHWELL 2001b ; TROTTER 2003a, 2003b.

<sup>5</sup> LUSIGNAN 2004 : 180.

prestige et de communication internationale et commerciale qu'il a progressivement acquis, dès le XIII<sup>e</sup> siècle, dans toute l'Europe. Ainsi, en Angleterre, le français change de domaine d'utilisation et de statut au cours des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles et rejoint donc les autres langues vulgaires dans l'évolution du statut socio-linguistique que l'on observe à la Renaissance.

En effet, la fin du Moyen Âge et le début de la Renaissance sont en Europe le théâtre d'un nouveau rapport à la langue vulgaire. Alors que le latin a été, en Europe de l'Ouest, le véhicule général de la culture et l'instrument de l'écrit pendant une grande partie du Moyen Âge – et y restera, pendant les XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, la langue internationale de la science, du droit, de l'Église, de la diplomatie et de l'école<sup>6</sup> –, les langues vernaculaires occidentales progressent dans le champ de l'administration, du savoir et de l'enseignement<sup>7</sup>. Par ailleurs, certaines langues vernaculaires commencent à remplacer le latin<sup>8</sup> comme *lingua franca*<sup>9</sup> et à devenir des langues de communication internationale<sup>10</sup>. À la Renaissance, ce mouvement prend de l'ampleur dans le cas du français puisque son prestige grandissant – parallèlement à l'italien et, dans une moindre mesure, à l'espagnol – va générer un engouement pour son apprentissage, non seulement

---

<sup>6</sup> LECOINTRE 2005 : 137.

<sup>7</sup> Pour un résumé de cette accession et des questions qu'elle soulève concernant les différentes langues, nous nous limitons ici à citer L. GIARD :

D'un vernaculaire à l'autre, l'accent principal se déplace. En Allemagne, l'essentiel tourne autour de la Bible de Luther et de son action décisive pour légitimer une langue populaire, concrète et efficace. En Angleterre, les discours de principe font défaut, la question est traitée dans un contexte éducatif, le vernaculaire est anobli par une prodigieuse créativité littéraire (Shakespeare, Spenser, Sidney) et par son emploi liturgique. En Espagne, le premier rôle revient sans conteste à la fondation de la tradition grammaticale par Nebrija. En Italie, d'une lutte acharnée entre les dialectes, menée en marge du latin restauré par les humanistes, le toscan sort vainqueur avec le grand dictionnaire de la Crusca. En France prime le débat sur l'orthographe et l'origine de la langue [...] (1992 : 206).

<sup>8</sup> Parmi les lettrés et les humanistes, l'emploi du latin est évidemment toujours de mise, mais il n'est généralement pas utilisé en société (LAMBLEY 1920 : 63-4).

<sup>9</sup> ROSSEBASTIANO 2001 : 688.

<sup>10</sup> Le français va jouer le rôle de langue internationale pour l'Europe du Nord, dans la communication entre la France, les Pays-Bas, l'Angleterre, mais aussi l'Allemagne, le Danemark, la Norvège ; dans le milieu commercial méditerranéen, les langues les plus importantes sont le grec, l'italien et le catalan (BISCHOFF 1961 : 210-1) ; quant à l'allemand, certains facteurs, comme l'épanouissement des villes de l'Allemagne du Sud, vont favoriser son apprentissage en Italie (CARAVOLAS 1994 : 28).

parmi les membres de l'aristocratie<sup>11</sup>, mais aussi au sein de la noblesse terrienne<sup>12</sup> et dans la classe ascendante des marchands et des artisans<sup>13</sup>.

La conservation du français en Angleterre peut être expliquée par la situation politique du pays et par l'évolution de ses rapports avec le continent. Ces derniers, qui prennent une dimension importante lorsque le mariage de Henri II avec Aliénor d'Aquitaine fait du roi d'Angleterre le plus puissant vassal du roi de France pour ses possessions normandes et le maître de tout le littoral atlantique du Royaume de France, ne s'interrompent pas brutalement, comme on le considère souvent, à la perte définitive par la couronne d'Angleterre de la Normandie en 1204. D'un point de vue politique, l'Angleterre conserve sur sol français le Limousin, le Quercy, le Périgord, la Guyenne et la Saintonge, que la couronne administre en français. Lorsque l'Angleterre doit renoncer à la Guyenne en 1337 et qu'Édouard III revendique la couronne de France, l'explosion de la Guerre de Cent Ans intensifie les échanges par la présence de l'administration anglaise dans les territoires occupés du Nord de la France. La Guerre de Cent Ans produit ainsi un effet contradictoire : selon S. LUSIGNAN (1986 : 108), l'État anglais, désireux de légitimer les prétentions politiques qui sous-tendent la guerre de Cent Ans, doit maintenir sa capacité à s'exprimer et à fonctionner en français. La langue devient une composante importante de la définition de l'entité nationale et le demeure jusqu'au terme de cette guerre.

---

<sup>11</sup> Selon K. LAMBLEY (1920 : 121), le français était reconnu comme partie de l'éducation de la noblesse et de l'aristocratie alors que l'italien était surtout étudié dans le but de permettre aux apprenants d'avoir accès à la littérature. La connaissance de l'espagnol répondait plutôt à des besoins pratiques et politiques. Quant à l'anglais, il semble qu'il n'ait pas fait l'objet d'un réel enseignement ; seuls deux ouvrages se mettent au service de celui-ci : le manuel élaboré par Caxton, *Dialogues in French and English* (1483) – manuel pouvant, selon Caxton, être utilisé pour apprendre l'une ou l'autre langue – et l'ouvrage de Meurier (1553), *Traicte pour apprendre a parler Francoys et Angloys* – permettant certainement lui aussi l'enseignement à la fois de l'anglais et du français (KIBBEE 1991 : 101).

<sup>12</sup> En Angleterre, la dissolution des monastères (1535-6) libère des terres et offre de fait aux marchands fortunés une entrée dans la classe de la noblesse terrienne. Ainsi, afin que cette noblesse puisse poursuivre son ascension sociale, une éducation similaire à celle des jeunes nobles, incluant la connaissance du français, devient indispensable pour leurs enfants (KIBBEE 1991 : 94).

<sup>13</sup> L'intensification des rapports commerciaux, développés dès le XIII<sup>e</sup> siècle notamment entre l'Angleterre et les Flandres mais aussi entre l'Angleterre et la Gascogne, assure bien entendu aussi le maintien du français comme langue commerciale. Voir encore LAMBLEY 1920 : 124 ; BREVA-CLARAMONTE 2001 : 718.

Ces relations entre l'Angleterre et le continent sont favorables à la circulation des personnes : courtisans, juristes, étudiants, artisans et ecclésiastiques traversent la Manche aisément<sup>14</sup>. De même, le commerce reste important avec la Flandre française et avec la Gascogne, ainsi qu'avec la France du Nord-Est. D. TROTTER (2003a) et R. INGHAM (2006) constatent du reste que l'anglo-normand n'est pas coupé, dans son développement, des évolutions du continent mais est susceptible de faire partie, jusqu'au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, d'un continuum dialectal :

- (1) Si l'anglo-normand continuait à être la langue de prestige de la noblesse anglaise, c'est non seulement parce qu'elle était la langue de leurs *ancestrs* dans laquelle on célébrait leurs *fai*z et leurs *dis*, mais parce qu'elle était la deuxième grande langue de l'Europe occidentale qui concurrençait le latin comme langue de culture mais également comme langue diplomatique, politique et commerciale [...]. Dans cette perspective, l'anglo-normand, loin d'isoler l'Angleterre par une quelconque spécificité dialectale, lui permettait au contraire (et permettait aux classes élevées de l'Angleterre) de faire partie de l'Europe. C'était un pont, non pas un pont-levis ; et la Manche facilitait plus qu'elle n'empêchait le contact, contact que l'on recherchait visiblement (TROTTER 2003a : 45).

Le degré de connaissance de cette langue dans les divers milieux de la société anglaise est cependant difficile à cerner : comme l'indique D. TROTTER, la maîtrise du français « must have varied hugely according to linguistic ability, experience and degree of exposure to the language » (2003b : 433)<sup>15</sup>. Nous verrons qu'une activité d'enseignement est formellement attestée dès le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle et que cet apprentissage du français doit alors répondre à des besoins précis – commerciaux, culturels, politiques – et toucher un large éventail de personnes de diverses catégories socio-professionnelles.

### **Vers une grammaire du vulgaire**

En Angleterre, l'accession précoce du français aux fonctions hautes, de même que les besoins que cette ascension fait naître au niveau de son enseignement, assignent au français une position intermédiaire entre langue vulgaire et langue savante. Au Moyen Âge, ces deux instances sont différenciées par leur méthode d'apprentissage, elle-même sous-tendue par le rapport instauré entre ces langues et la grammaire. Le latin est, à cette époque, perçu comme une langue artificielle créée par un consensus universel : le produit de l'*ars* fondé sur la *ratio*. Ainsi, comme la grammaire latine présente un système grammatical articulé et réfléchi et

---

<sup>14</sup> Voir à ce propos KRISTOL 1990, 2001a et TROTTER 2003a, 2003b.

<sup>15</sup> Voir encore RICHTER 1979 : 189-95.

n'est plus la langue maternelle de personne, l'apprentissage qui s'en fait est lui aussi réfléchi ; il est délivré par le biais de livres et d'un corpus de règles. La langue vernaculaire, quant à elle, est considérée comme produit de l'instinct, de la *natura* fondé sur l'*usus*<sup>16</sup>. C'est celle que l'on apprend, comme l'écrit Dante, en imitant sa nourrice. C'est donc un apprentissage *ex usu*, par imitation et par contact avec les locuteurs<sup>17</sup>. L'enseignement formel du français va rompre cette dichotomie puisque, comme l'indique S. LUSIGNAN, il n'est pas – ou plus – langue maternelle, considérée comme acquise sur les genoux de la mère, mais devient une langue apprise de façon rationnelle : « une langue pour laquelle [les Anglais] ont conscience, à tout moment du processus d'acquisition, du degré de maîtrise qu'ils possèdent et de l'objectif visé » (1986 : 117). Les auteurs des manuels d'enseignement du français, dont on ne peut imaginer qu'ils n'aient pas appris le latin, ont dû se trouver confrontés au problème de l'application des stratégies didactiques d'un domaine relevant d'un savoir théorique et grammatical à l'enseignement d'une langue visant une compétence pratique.

En effet, pendant le Moyen Âge, le champ de la grammaire est étroitement lié à la langue latine<sup>18</sup>. Par conséquent, l'appareil conceptuel de la grammaire, de même que la terminologie qui s'y rapporte, s'acquièrent en même temps que le latin au niveau élémentaire<sup>19</sup>. Cependant, comme nous le verrons dans le premier chapitre de cette étude, cet apprentissage conjugué est dispensé très tôt, en tous les cas pour ce qui est des langues non romanes, par le biais de la langue maternelle (ou du moins d'une langue vulgaire). Le dialogue qui ne peut donc manquer de s'établir entre latin et langue vulgaire va ainsi, selon S. LUSIGNAN, instaurer « un rapport de grammaticalité à la langue vernaculaire » (1987 : 962)<sup>20</sup>. Cette analyse du latin par le biais de la langue vernaculaire est donc le point de « transfert » (LUSIGNAN 1987 : 959) entre latin et français, entre grammaire et pratique du

---

<sup>16</sup> TAVONI 2001 : 651.

<sup>17</sup> Quelques manuels pratiques de langues vernaculaires datant déjà de l'époque carolingienne nous sont toutefois parvenus : il s'agit d'ouvrages adressés aux pèlerins, aux voyageurs, éventuellement aux commerçants, contenant des conseils pratiques, des lexiques, des phrases modèles ou des dialogues (roman-ancien haut allemand, italien-grec, etc. ; voir BISCHOFF 1961 : 217).

<sup>18</sup> Témoin de cet état de faits, Roger Bacon (XIII<sup>e</sup> siècle) exprime l'idée d'une structure commune à toutes les langues, et c'est la grammaire latine qui est pensée comme universelle, un « savoir sur la langue » (LECOINTRE 2005 : 145-6).

<sup>19</sup> Voir à ce propos LUSIGNAN 1987 : 962 ; COLOMBO-TIMELLI 1996 : 8.

<sup>20</sup> Voir encore STÄDTLER 1988, 1999.

vulgaire, et anticipe la description d'une grammaire vernaculaire. Ainsi s'amorce une réflexion grammaticale sur la langue vulgaire dans laquelle il va s'agir de dévoiler les règles implicites régissant son usage et qui nécessite d'adapter la grammaire – d'essence latine –, de repenser ses règles, ses catégories, ses concepts opératoires. Les premiers grammairiens de la langue vulgaire, partant de l'idée qu'elle doit fonctionner selon les mêmes principes au niveau du système verbal et nominal, de ses constructions, etc., s'attèlent donc à la tâche de lui appliquer les connaissances et les méthodes d'analyse traditionnelles du latin afin de tenter d'en dégager les structures<sup>21</sup>. Ce n'est que lentement qu'apparaît une prise de conscience de l'altérité de cette « grammaire »<sup>22</sup>.

### **Apprentissage des langues à la Renaissance**

Le mouvement qui pousse les langues vulgaires vers l'obtention du statut de langues « grammaticales » semble aller à la rencontre du nouveau rapport au latin qui voit le jour à la Renaissance par le retour aux grands textes de l'Antiquité et l'abandon des grammaires médiévales. Au latin médiéval jugé « barbare », on oppose l'élégance de l'usage des auteurs classiques (notamment Cicéron, Sénèque et Quintilien)<sup>23</sup>.

Cette évolution mène à un débat opposant la méthode d'apprentissage par les règles à celle de l'apprentissage par l'imitation et la pratique :

- (2) Déjà la restauration du latin historique des écrivains antiques par delà le latin « surrationalisé » de l'Université médiévale (...) avait obligé à proportionner la *ratio* à l'*usus*, à réviser la théorie grammaticale en fonction des faits linguistiques et stylistiques dégagés par la philologie. (...) Contredistingué d'une *ratio* à la pertinence minimisée, l'*usus* est dès lors central, et comme pratique rhétorique du langage fondatrice du lien social, et comme émergence historique de la langue en des performances attestées. Échange significatif : on enlève à la grammaire un appareil de catégories pour lui rendre un corpus d'exemples (LARDET 1992 : 199-200).

En Angleterre, la question abordée par Sir Thomas ELYOT (*Boke called the Governour*, 1531), est celle de la place qu'il faut accorder à la grammaire avant de passer à la lecture des auteurs :

---

<sup>21</sup> COLOMBO-TIMELLI 1996 : 9.

<sup>22</sup> La découverte de l'altérité de la grammaire du vulgaire se trouve cependant déjà chez les grammairiens occitans, notamment chez Uc Faïdit, dans son *Donatz proensals* (1240-5), dans lequel il présente la grammaire du provençal dans une dimension contrastive en l'opposant au latin (DAHAN/ ROSIER/ VALENTE 1995 : 295 ; voir encore SWIGGERS 1982).

<sup>23</sup> SWIGGERS 1997 : 135.

- (3) Grammer/ being but an introduction to the vnderstanding of autors/ if it be made to longe or exquisite to the lerner/ hit in a maner mortifieth his corage : And by that time he cometh to the most swete and pleasant redinge of olde autors/ the sparkes of feruent desire of lernynge is extincte/ with the burdone of grammer/ lyke as a lyttell fyre is sone quenched with a great heape of small stickes : so that it can neuer come to the principall logges/ where it shuld longe bourne in a great pleasant fire (f. 30v)

Cette question dépassera, dès lors, l'enseignement du latin et débordera sur l'enseignement du français. Ainsi, alors que la description grammaticale du français en est à ses balbutiements, l'apparition dans le mouvement humaniste d'une valorisation explicite de l'enseignement par l'exemple opère un glissement de l'opposition langue savante/langue vulgaire vers celle qui émerge entre l'apprentissage par les règles et l'apprentissage par la pratique. Ce transfert permet, nous le verrons, de conserver certaines stratégies didactiques déjà en œuvre au Moyen Âge, et assure de cette façon une continuité dans la tradition d'enseignement du français.

Enfin, nous souhaitons insister sur le fait que la problématique de l'enseignement en Angleterre que nous allons aborder est moins celle qui touche la date et le public auquel un enseignement *formel* a été prodigué que celle du développement et de l'évolution des supports et stratégies didactiques utilisées pour cet enseignement ; c'est-à-dire la *rationalisation* de cet enseignement dès le moment où ce dernier cesse de se faire par l'immersion. C'est donc bien un phénomène évolutif que nous cherchons à décrire, et il est probable que ce dernier n'implique pas une relation à sens unique, imposant l'influence du latin sur les pratiques didactiques dans l'enseignement du français, mais une évolution conjointe dans laquelle les points de contacts sont nombreux.



## **1 Enseignement du latin en Angleterre du Moyen Âge au début de la Renaissance**

---

Le panorama que nous avons choisi de dresser de l'enseignement du latin au Moyen Âge et au début de la Renaissance n'est pas exhaustif : il s'agit avant tout pour nous de saisir le contexte scholastique susceptible d'avoir influencé la production de manuels d'enseignement du français en Angleterre et plus précisément le manuscrit qui nous occupe.

De nombreuses études ont été dédiées à l'analyse et à la description de la situation du latin au Moyen Âge : elles décrivent non seulement les lieux dans lesquels l'enseignement du latin était prodigué, mais aussi – et c'est ce qui nous intéresse particulièrement – les traités utilisés dans cet enseignement ainsi que le programme d'apprentissage dans lequel ces derniers s'inséraient. Sur la base de ces études détaillées<sup>24</sup>, nous chercherons à mettre en corrélation les différentes informations qu'elles fournissent afin de déterminer les stratégies didactiques à l'œuvre à cette époque, de même que les évolutions qui s'en dégagent. Notamment, nous insisterons sur l'utilisation de la traduction, dont les mécanismes n'ont à notre connaissance pas été précisément révélés, et surtout sur l'aspect contrastif qu'elle peut engender, phénomène hautement important pour le développement de notre propos.

Ce panorama doit nous permettre de cerner précisément les traditions opérant dans les écoles oxfordiennes de grammaire qui voient le jour au XV<sup>e</sup> siècle, puisqu'il semble que ce soit dans ce contexte – ou du moins dans un contexte proche – qu'a été élaboré notre manuscrit. Ce dernier, nous le verrons dans le troisième chapitre, semble en effet entretenir des liens avec Oxford et vraisemblablement avec le collège Magdalen d'Oxford, où il est conservé.

### ***1.1 « Grammaire » et enseignement élémentaire du latin***

---

Lorsque l'on parle de l'enseignement du latin au Moyen Âge, il faut séparer l'enseignement de la grammaire dispensé dans le cadre du Trivium de l'enseignement élémentaire de la langue latine. Le même terme de *grammatica*

---

<sup>24</sup> Voir BONAVENTURE 1961, HUNT 1964, 1991, THOMSON 1979, 1983, 1984, ORME 1973-2006.

désigne ainsi deux « grammaires » distinctes, représentant initialement deux niveaux scolaires : d'une part l'acquisition du latin élémentaire, et d'autre part une étude approfondie des structures complexes de la langue et de sa mise en œuvre chez les grands auteurs.

Dès le XIII<sup>e</sup> siècle, la distinction entre ces deux « grammaires » devient plus nette avec la naissance dans les universités du courant de la grammaire spéculative (ou modiste) qui remplace l'analyse des auteurs et « prétend énoncer des règles générales du langage communes à toutes les langues » en se concentrant sur « l'analyse des *modes* de construction et de signification des phrases en général » (LUSIGNAN 1986 : 18 ; l'auteur souligne)<sup>25</sup>. La grammaire élémentaire est alors réduite à un rôle propédeutique.

Comme l'étape qui nous intéresse ici est celle de l'acquisition élémentaire de la langue, nous nous focaliserons sur l'enseignement de la grammaire didactique. Cet apprentissage est fondé sur l'étude de la grammaire et sur la lecture de textes, programme complété par des exercices de traduction et de composition ; à cela s'ajoute parfois l'enseignement du *dictamen*, art rhétorique de la composition épistolaire et des documents officiels (chartes, actes publics, contrats, etc.), bénéficiant d'un statut distinct (voir *infra*).

Nous n'évoquerons que brièvement l'étape qui précède l'acquisition de la langue proprement dite : elle consiste en un apprentissage de la lecture et de la prosodie ainsi que de l'écriture. Il s'agit de savoir *déchiffrer* et *reproduire* non pas sa langue maternelle mais le latin, dont les rudiments constituent ainsi pendant un temps un passage obligé pour avoir accès à la lecture<sup>26</sup>. Cet apprentissage concerne les enfants de sept à huit ans et se fait par l'étude de l'abécédaire, du psautier et du livre des matines, ou de compilations contenant les prières

---

<sup>25</sup> Voir aussi ROSIER (1983).

<sup>26</sup> Voir REYNOLDS 1996 : 8 et ORME 2006 : 55ss. Pierre du Ploiche, Huguenot réfugié en Angleterre et enseignant le français et le latin, fait paraître au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, dans la première partie de son œuvre, un ABC en français vraisemblablement calqué sur un abécédaire français paru à Genève en 1551. En Allemagne, par exemple, l'apprentissage de la lecture était encore, jusqu'au premier tiers du XVI<sup>e</sup> siècle, généralement effectué à l'aide d'abécédaires et de textes en latin (LECOINTRE 2005 : 139, note 5). En France, cette pratique perdure jusqu'à la fin de l'Ancien Régime (CHARTIER/ COMPÈRE / JULIA 1976 : 248).

élémentaires, les éléments de la foi et les dévotions<sup>27</sup>. Cette première phase d'enseignement se double ainsi d'une éducation religieuse et morale.

Quant aux différentes institutions responsables de l'enseignement élémentaire du latin, elles ne semblent pas bénéficier d'une spécialisation toujours très bien délimitée. En effet, au Moyen Âge, certaines écoles de grammaire exigent, pour l'admission, la connaissance des rudiments de la langue et de la grammaire élémentaire qui se font par le biais du *Donatus* (voir *infra*) – dont l'apprentissage est souvent introduit de façon non officielle dans les petites écoles (les « *song schools* ») – tandis que d'autres enseignent conjointement l'un et l'autre degrés<sup>28</sup>.

## ***1.2 Lieux d'apprentissage***

---

Historiquement, l'enseignement de la grammaire élémentaire, des arts libéraux et de la théologie était prodigué conjointement dans les écoles des maisons religieuses et monastiques. Destiné tout d'abord aux novices, il s'ouvre peu à peu, pour certains cours, aux laïcs<sup>29</sup>. Dès le XII<sup>e</sup> siècle, dans une période qui voit l'essor des universités, une spécialisation s'opère dans cette formation : l'enseignement des arts libéraux est essentiellement pris en charge par les universités – même si certaines écoles ecclésiastiques proposent toujours une formation intégrale de leurs novices<sup>30</sup> – tandis que la grammaire élémentaire est acquise dans de petites écoles séculières presbytérales (ou « paroissiales ») ou épiscopales (ou « cathédrales »).

Nous possédons peu d'informations sur ces petites écoles de ville et de village<sup>31</sup> : il s'agit majoritairement, semble-t-il, d'institutions contrôlées par des « patrons » – évêques, archidiacres, seigneurs séculiers et clergé de paroisse<sup>32</sup> – qui donnent un monopole local au professeur engagé (clerc, laïc ou prêtre séculier, mais n'appartenant pas à un ordre religieux). On y enseigne aux garçons destinés à

---

<sup>27</sup> ORME 1973 : 68.

<sup>28</sup> ORME 1973 : 68-9, 2006 : 67.

<sup>29</sup> ORME 1989 : 6 et 1973 : 238-51.

<sup>30</sup> En ce qui concerne les arts libéraux, les moines, pour certains ordres, partaient ensuite à l'université, tandis que dans d'autres maisons, la formation se faisait en interne.

<sup>31</sup> RICHÉ (1989 : 294) mentionne 85 localités pourvues d'une école à la fin du Moyen Âge en Angleterre.

<sup>32</sup> ORME 1989 : 4.

devenir prêtres, moines, clercs engagés dans l'administration, futurs étudiants universitaires ou laïcs lettrés et l'accès aux cours n'est ouvert qu'aux personnes pouvant couvrir les frais que cet enseignement occasionne. Ainsi pour le public ne pouvant avoir accès à cet enseignement – les femmes, les personnes issues de milieux défavorisés, les populations des campagnes ne bénéficiant pas des structures requises, etc. – un enseignement parallèle est prodigué de manière privée, généralement par le prêtre local<sup>33</sup>. Dans les maisons aristocratiques, – dans lesquels bon nombre de gentilshommes envoyaient leurs enfants pour leur offrir une éducation complète – il est fréquent que l'on fasse appel à un précepteur privé ; cette habitude demeure à la Renaissance et au-delà.

La fin du XIII<sup>e</sup> siècle voit le développement d'une activité d'enseignement dans les collèges<sup>34</sup>, qui sont originellement des institutions dotées et fondées par une personne influente pour servir de structure d'accueil aux étudiants les plus pauvres des universités<sup>35</sup>. Les écoles de grammaire qui s'y développent ont pour but de pallier les faiblesses des petites écoles traditionnelles et de préparer les étudiants à entrer à l'université<sup>36</sup>. Ces structures prennent très vite une grande importance dans la tradition de l'enseignement du latin, comme l'atteste la rapidité avec laquelle l'université impose sa juridiction sur ces écoles. Nombre d'entre elles, dont le collège Magdalen, qui est la plus ancienne école de grammaire dotée d'Oxford (fondée en 1479), deviennent des centres dans lesquels les théories humanistes pour l'enseignement de la grammaire se développent de manière significative à partir de la fin du XV<sup>e</sup> siècle et tout au long de la Renaissance.

Il faut encore noter qu'au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, des écoles privées, tenues par des professeurs de grammaire, sont attestées. R. W. HUNT (1964 : 168) cite notamment, pour la ville d'Oxford, l'école de John of Cornwall, professeur qui jouera un rôle non négligeable dans le développement de la tradition d'enseignement du latin (voir *infra*, §1.3.2 ; §1.6).

---

<sup>33</sup> ORME 1989 : 7.

<sup>34</sup> Voir ORME 1998 : 10.

<sup>35</sup> RICÉ 1989 : 281-6, 300-5.

<sup>36</sup> BLAND 1991 : 83.

À la fois en marge et en lien avec le programme des écoles de grammaire et celui proposé dans les universités, le XIII<sup>e</sup> siècle voit se développer l'enseignement d'un champ particulier de la rhétorique, l'*ars dictaminis*, qui incluait initialement l'art de la composition au sens large (en prose et en vers) et s'est peu à peu restreint à la composition épistolaire. À partir du XIV<sup>e</sup> siècle, cet enseignement, habituellement proposé dans les écoles de grammaire avant l'entrée de l'étudiant à l'université<sup>37</sup>, va se transformer et gagner en importance jusqu'à faire partie, en Angleterre, d'une subdivision bien définie dans le système éducatif. Au fil du temps, l'étude de ce sujet profitera de plus en plus à ceux qui désirent poursuivre une carrière dans les chancelleries. Il donnera naissance à un enseignement professionnel, enseignement para-juridique et administratif théorique et pratique<sup>38</sup> dans un cadre scolaire<sup>39</sup> :

- (1) Many people who studied grammar, however, were less interested in its linguistic and literary aspects than in its practical uses in the administrative and commercial spheres of life, for which their studies were intended to qualify them. To satisfy the needs of such people there evolved during the later middle ages a class of schoolmasters who specialized in the more practical aspects of Latin, of which the principal one was the study of dictamen, the art of composing letters. This art, which was studied to some extent in all grammar schools, was highly developed by the specialists, who taught how to compose every kind of letter both formal and informal that men of affairs or their deputies might wish to send on any occasion. Most of these teachers dealt also with the related techniques for drafting deeds and charters, and many of them extended their range to cover other subjects which were not strictly grammatical but belonged to the same world of commerce and administration for which they were preparing their pupils: conveyancing, the composition of court rolls and other legal records and the keeping of accounts (ORME 1973 : 70).

Cet enseignement, qui se fait dès lors aux abords des universités et constitue ainsi le lien entre l'enseignement officiel et le milieu des affaires, ne prépare pas les étudiants pour l'acquisition d'un diplôme mais apporte une formation pratique – techniques administratives et commerciales, éléments de procédure légale nécessaire à l'administration de domaines, etc.<sup>40</sup> – permettant d'obtenir les emplois de la sphère non académique (voir chapitre 2). La place de ces cours,

---

<sup>37</sup> CAMARGO 1991 : 47-8 ; GRONDEUX 2001 : 603.

<sup>38</sup> Ces connaissances étaient précédemment acquises par la pratique, l'étudiant se faisant engager comme apprenti chez un clerc, un notaire, etc.

<sup>39</sup> Au Moyen Âge, l'apprentissage professionnel se fait sur le terrain. Cette situation demeure jusqu'à la Renaissance, voire au-delà, pour certains domaines comme les sciences de l'ingénieur, les beaux-arts, etc. (RICHE 1989 : 305-6).

<sup>40</sup> Le savoir-faire nécessaire pour travailler dans les cours de justice et pour devenir avocat commence, quant à lui, à s'acquérir dès le XIII<sup>e</sup> siècle dans les *Inns of Court* de Londres (RICHE 1989 : 305-6).

prodigués par les *dictatores*, est équivoque dans le système hiérarchique éducationnel. En effet, si ces études sont une étape supérieure à celles de l'apprentissage de la grammaire, puisqu'elle ne peuvent se faire que lorsque les bases en latin sont acquises, le caractère mineur du sujet qui y est enseigné les démarque cependant de l'enseignement des arts.

### 1.3 Supports et méthodes d'apprentissage : entre théorie et pratique

L'enseignement du latin présente un programme d'études incluant l'apprentissage de l'orthographe et de la prosodie, du vocabulaire, de la morphologie (*etymologia*) et de la syntaxe. La somme des manuels conservés ainsi que certains témoignages explicites que nous mentionnerons plus loin nous donnent donc l'occasion d'observer la manière dont cet enseignement était donné, tant au niveau théorique qu'au niveau pratique. Il faut bien sûr préciser que l'analyse de ces éléments ne permet pas de reconstituer le programme d'un système éducatif structuré et homogène, qui apparaîtra plus tard, mais révèle la nature de l'instruction. C'est dans cette optique que nous allons présenter des textes choisis pour leurs qualités représentatives des tendances didactiques de leur époque.

#### **1.3.1 Enseignement de l'orthographe et de la prosodie**

Le tout premier stade de l'apprentissage du latin contient par essence l'enseignement de l'orthographe et de la prosodie, par le biais, nous l'avons vu, de la lecture à haute voix et de la calligraphie. Ces connaissances doivent certainement continuer à être acquises de façon transverse par la lecture de texte et la composition tout au long des études de l'apprenant. Il existe néanmoins des traités théoriques visant l'enseignement de l'une et de l'autre : ceux-ci regroupent, pour l'orthographe, un enseignement graphique et calligraphique (MINER 1990 : 152), et pour la prosodie, l'apprentissage de la métrique et de l'accentuation. Cet enseignement se trouve non seulement dans des sommes, telles que l'*Ars Minor* de Donatus ou l'œuvre de Priscien (voir *infra*), mais fait parfois l'objet de manuels spécifiques et indépendants.

En ce qui concerne l'orthographe, les études significative que nous avons consultées n'indiquent pour l'Angleterre que l'incipit d'un seul texte : « Apud Latinos vinginti sunt litere » (BONAVENTURE 1961 : 4 ; MINER 1990 : 141). Nous

mentionnerons un autre traité, puisque celui-ci se trouve dans un des *codices* que nous avons analysés pour notre étude de l'enseignement du français (voir chapitre 2) : « Orthographia secundum usum Beverlaci », traité qui débute le manuscrit Paris, Bibl. Nat., Nouv. acq. lat. 699 (XV<sup>e</sup> s. ; voir annexe 1, §2.2.1.8.).

Pour l'apprentissage de la prosodie, nous pouvons citer les traités de Richard of Hambury – maître de grammaire à Oxford à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle – ainsi que ceux de John Seward (1364/5–1435/6) : l'*Hisagoga* pour l'enseignement élémentaire et le *Metristenchiridion* pour l'enseignement avancé<sup>41</sup>.

### 1.3.2 Enseignement de la morphologie et de la syntaxe

Au Moyen Âge et jusqu'à la Renaissance (et même au-delà<sup>42</sup>), l'enseignement grammatical du latin est majoritairement basé sur l'*Ars Minor* de Donatus, grammairien latin du IV<sup>e</sup> siècle. Cette œuvre a fait l'objet de nombreux remaniements – versions commentées, versifiées ainsi que traductions, voire réélaborations, en langue vulgaire – et apparaît souvent accompagnée de paradigmes verbaux et casuels<sup>43</sup>. L'œuvre complète de Donatus, l'*Ars Grammatica*, est composée de deux parties, qui s'ordonnent selon la difficulté des matériaux proposés et le public auquel elle s'adresse (débutants/avancés). La première, l'*Ars minor*, expose succinctement les huit parties du discours, leurs caractéristiques et leurs flexions. Sa structure est catéchétique, la succession de questions-réponses permettant de faciliter la mémorisation. L'*Ars maior* quant à lui commente les parties du discours ; il fournit de plus des éléments de phonologie du latin (phonétique, métrique, accentuation et ponctuation), signale les défauts de l'énoncé (barbarismes, solécismes, etc.) ainsi que ses qualités (figures, tropes, etc.). Il n'y a donc pas, dans le développement de Donatus, d'enseignement syntaxique. La présentation de l'organisation des parties du discours et des liens qu'elles entretiennent ne se fait que par un traitement des qualités et défauts de l'énoncé (figures, barbarismes, etc.). Seul Priscien, grammairien du VI<sup>e</sup> siècle largement lu et commenté au Moyen Âge, consacre à

---

<sup>41</sup> Ces deux textes sont cités par MINER 1990 : 152 ; pour d'autres traités, voir BONAVENTURE 1961 : 4, 14.

<sup>42</sup> C. LECOINTRE (2005 : 139) indique que cette tradition perdure jusqu'au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle.

<sup>43</sup> Versions commentées : BURSILL-HALL 1981 ; versions versifiées : GRONDEUX 2001 : 599 ; versions en langue vulgaire : STÄDTLER 1988 et MERRILEES 1993 pour le français, THOMSON 1979 et 1984 pour l'anglais.

cet aspect de la grammaire une partie de son œuvre (*Institutiones grammaticae*, rédigées entre 526 et 527). Il termine sa somme grammaticale, dont la première partie est composée de deux livres de phonétique et de quatorze livres dédiés aux parties du discours (le *Priscianus maior*), par deux livres consacrés à la syntaxe (le *Priscianus minor*). Cette syntaxe traite « de ordinatione earum (dictionum), quae solet fieri ad constructionem orationis perfectae »<sup>44</sup>. Il s'agit, selon J.-C. CHEVALIER, d'« un large tableau des possibilités de construction des segments du latin », et par conséquent d'une syntaxe « au sens formel, c'est-à-dire le moyen de joindre les mots selon leur accidents formels » (1968 : 41)<sup>45</sup>. Priscien ne livre donc pas une analyse de la syntaxe au sens moderne du terme : il fait une tentative d'analyse catégorielle mais ne propose pas de réflexion sur l'enchaînement des syntagmes dans l'ensemble de la proposition (si ce n'est l'énoncé que l'ordre des mots peut changer le sens de la phrase). C'est la grammaire spéculative qui se penchera, dès le XIII<sup>e</sup> siècle, sur le problème des rapports fonctionnels qui unissent les éléments les uns aux autres : l'étude de la syntaxe est donc, du moins pendant une partie du Moyen Âge, entre les mains des modistes<sup>46</sup>, et nous verrons qu'elle est absente de la tradition de l'enseignement du français.

Les *Institutiones grammaticae* de Priscien étant d'une teneur trop compliquée pour être utilisées dans les cours élémentaires et intermédiaires de grammaire<sup>47</sup>, celles-ci constituent surtout une œuvre de référence pour les professeurs ainsi qu'un texte de base pour les cours universitaires<sup>48</sup>. De fait, certains grammairiens médiévaux établissent et développent, à partir du XIII<sup>e</sup> siècle et sur le modèle de Priscien, l'étude des relations syntaxiques entre les différents éléments de la phrase<sup>49</sup>.

L'analyse de la phrase par Priscien (*oratio*) était essentiellement basée sur l'ordonnance des mots individuels (*ordinatio*) : « Oratio est ordinatio dictionum

---

<sup>44</sup> Voir CHEVALIER 1968 : 28.

<sup>45</sup> Priscien traite, de plus, des modes et des voix verbales.

<sup>46</sup> Pour un développement des idées de Priscien dans le courant modiste, voir DE LIBERA/ ROSIER 1992.

<sup>47</sup> GRONDEUX 2001 : 600.

<sup>48</sup> ORME 1973 : 92.

<sup>49</sup> BLAND 1991 : 65ss. Un aperçu des questions abordées et des développements syntaxiques (*congruitas* et *regimen*) est proposé par P. SWIGGERS (1997 : 125) et C. R. BLAND (1991 : 65ss).

congrua, sententiam perfectam demonstrans »<sup>50</sup>. Le caractère flou de cette définition va amener les grammairiens médiévaux à commenter et à réélaborer ces notions. Trois concepts fondamentaux ont ainsi régi la théorie de la syntaxe médiévale : *congruitas* (le lien correct qui existe entre les mots, au niveau des cas, des temps, des personnes et éventuellement du sens), *determinatio* (la relation de détermination qui existe entre deux termes, l'un spécifiant le sens de l'autre) et *regimen* (l'action d'un mot sur un autre, dont va dépendre l'attribution du cas de ce dernier)<sup>51</sup>. Les questions syntaxiques du *regimen* et de la *congruitas* sont ajoutées à l'exposé des huit parties du discours à partir de 1250 environ dans les remaniements et traduction du *Donatus*<sup>52</sup>. Dans ce contexte s'élaborent des traités ayant comme but l'explication des règles régissant la structure des phrases latines. Pour ce faire, ils s'appuient sur l'observation de l'ordre habituel des éléments de la phrase en latin, mettant parfois en exergue les cas spécifiques où cet ordre ne doit pas être suivi<sup>53</sup>. Ces développements présentent généralement la règle, suivie d'une phrase l'illustrant puis pour certains de vers résumant la leçon et en permettant l'apprentissage par cœur.

On peut noter le *Speculum grammaticale* (1346) de John of Cornwall, qui traite des parties du discours en prêtant une attention particulière aux liens qu'elles entretiennent avec les autres éléments de la phrase et en proposant une illustration de chacune par des phrases adaptées<sup>54</sup>. Il est le premier à introduire ces *latinities* de manière systématique à la fin de l'exposition de chaque partie du discours<sup>55</sup>. Sur un modèle similaire, John Leylond, maître de grammaire à Oxford dès 1415 et dont l'œuvre a bénéficié d'une grande diffusion en Angleterre, a construit l'*Informatio* ainsi que les *Formula*, version révisée de l'*Informatio*<sup>56</sup>.

---

<sup>50</sup> S. REYNOLDS 1996 : 89.

<sup>51</sup> REYNOLDS 1996 : 98-100.

<sup>52</sup> COLOMBO-TIMELLI 1996 : 17.

<sup>53</sup> MINER 1990 : 158.

<sup>54</sup> Pour une description précise de ces œuvres, cf. GRONDEUX 2001 : 601-3 ; voir encore HUNT 1964 : 174.

<sup>55</sup> HUNT 1964 : 174.

<sup>56</sup> Pour une description de ces textes en moyen anglais, voir THOMSON 1979 : 9ss ; ORME 2000 : 452 ; ORME 2006 : 107. Édition : THOMSON 1984.

Les grammairiens médiévaux qui rédigent des manuels avec l'intention de compléter l'enseignement proposé ne se limitent toutefois pas à la syntaxe mais développent des manuels élémentaires ou des ouvrages plus théoriques en suivant tout ou partie de l'ordre canonique présent chez Donatus et Priscien<sup>57</sup>. Les plus importants sont : l'*Accedence*, un texte théorique sur les huit parties du discours, écrit en anglais et développé sur le modèle du *Donatus* ; le *Dominus que pars ?*, qui traite des parties du discours<sup>58</sup> en rassemblant des matériaux de Priscien, abrégés, auxquels ont été retranchées les informations syntaxiques et présentés dans une structure catéchétique ; le *Doctrinale* d'Alexandre de Villedieu (composé vers 1200), compilation versifiée de l'essentiel des *Institutiones grammaticae* de Priscien et de la troisième partie de l'*Ars maior* de Donatus sur les qualités et défauts de l'énoncé<sup>59</sup> ; le *Graecismus* d'Évrard de Béthune (début du XIII<sup>e</sup> siècle), à la frontière entre le lexique et la grammaire, renseignant sur les parties du discours, les homonymes, les synonymes, et proposant des chapitres de syntaxe selon les concepts présentés plus haut<sup>60</sup>. Il faut de plus noter, dès le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, la production de traités en anglais, qui s'inscrit dans les efforts didactiques des grammairiens d'Oxford<sup>61</sup> (voir *infra*).

Il faut cependant attendre le XVI<sup>e</sup> siècle pour que les auteurs développent une nouvelle approche de la syntaxe par le biais de l'énoncé de règles claires et concises (*Libellus de constructiones octo partium orationis* (1513, 1515), de William Lily ; *De emendata structura Latini sermonis* (1524), de Thomas Linacre ; etc.<sup>62</sup>).

En l'absence d'une théorie générale sur l'élaboration de la phrase, il semble que ce soit plutôt par l'observation et l'analyse de constructions latines que la syntaxe

---

<sup>57</sup> R. W. HUNT (1964) ainsi que N. ORME (1989 : 65-66) donnent une liste des grammairiens médiévaux et de leurs productions. Pour une liste quasi-exhaustive de ces matériaux et des manuscrits dans lesquels ils apparaissent, voir BURSILL-HALL 1977.

<sup>58</sup> MERRILEES 1990 : 25.

<sup>59</sup> CTLF 2008 ; ORME 2006 : 91. Voir encore CHEVALIER 1968 : 42ss pour une présentation des principes syntaxiques décrits dans ce texte.

<sup>60</sup> CTLF 2008 ; ORME 2006 : 92.

<sup>61</sup> Cf. THOMSON 1979 ; 1983 : 302 ; ORME 2006 : 107.

<sup>62</sup> Cf. COLOMBAT 2001 : 662.

a pu être enseignée ainsi que par une pratique de la traduction ou de la composition visant à appliquer les règles de grammaire apprises de manière théorique.

### **1.3.2.1 Phase de réception par la lecture de textes et l'analyse de phrases modèles**

L'apprentissage des structures syntaxiques du latin semble se faire moins par l'apprentissage de règles strictes que par l'analyse et la lecture commentée de textes littéraires, de même que par le recours à des phrases individuelles élaborées dans ce but.

La technique de l'*expositio* est un chemin fréquemment emprunté au Moyen Âge pour procéder à l'analyse syntaxique et morphosyntaxique de constructions latines : il s'agit d'illustrer les points d'un texte grammatical par l'analyse de citations littéraires en recourant à la glose, qu'elle soit lexicale ou syntaxique. Ces deux types de glose, qui peuvent apparaître dans un même texte ou de façon indépendante<sup>63</sup>, permettent une réécriture des exemples par une approximation sémantique et une syntaxe plus familière<sup>64</sup>.

Les gloses syntaxiques interlinéaires, qu'elles se présentent sous la forme de mots ou de symboles, facilitent notamment l'étude de l'ordre des mots (*ordo*) et des relations grammaticales (*regimen*) :

- (2) Just as the lexical glosses offered the Anglo-Saxon reader vernacular equivalents for the Latin words in the text, the syntactical codes helped him to construe the Latin syntax and to find simple vernacular equivalents for the often complicated Latin word-order patterns (ROBINSON 1973 : 443).

Les gloses alphabétiques, parfois accompagnées de paraphrases marginales qui reproduisent le nouvel ordre des mots proposé par les gloses syntaxiques, sont utilisées pour l'*ordo* tandis que les relations entre les mots (*regimen*) sont indiquées par un système de points et de traits afin d'indiquer les éléments

---

<sup>63</sup> Les textes uniquement glosés syntaxiquement ont pu, selon F. C. ROBINSON, être utilisés par des lecteurs qui n'avaient plus besoin d'aide pour la compréhension du vocabulaire (1973 : 465).

<sup>64</sup> REYNOLDS 1990 : 32ss.

solidaires<sup>65</sup>. On retrouve ces procédés jusqu'au XV<sup>e</sup> siècle dans un exemplaire des *Disticha Catonis* présentant des gloses anglaises et des gloses syntaxiques<sup>66</sup>.

Plus généralement, l'apprentissage par l'imitation des auteurs fait appel à des gloses interlinéaires continues. Celles-ci, explique S. REYNOLDS (1996 : 33ss), reflètent certainement les commentaires oraux aussi bien thématiques que grammaticaux que devait faire le professeur lors de la lecture de textes habituellement tirés du *Liber Catonianus* ou des *auctores sex* ou *octo*, compilations d'ouvrages en vers<sup>67</sup>.

Selon F. C. ROBINSON (1973 : 448), ces gloses interlinéaires continues s'apparentent plus à une traduction littérale qu'à un système de glose – peu de mots étant laissés sans équivalents, pronoms personnels inclus. On les trouve notamment dans certains psautiers anglo-normands<sup>68</sup>. En ce qui concerne le Psautier d'Eadwine (première moitié du XII<sup>e</sup> siècle), S. REYNOLDS (1996 : 9) indique que ces traductions mot à mot, que ce soit en ancien français ou en anglo-saxon, attestent leur utilisation dans les premières étapes de la lecture pour l'apprentissage du latin.<sup>69</sup>

Ce traitement connaît une évolution à la Renaissance puisqu'il prend la forme de textes bilingues pour lesquels la traduction n'est plus présentée de manière juxtalinéaire, mais en regard du texte source. Comme au Moyen Âge, il s'agit d'œuvres de morale, de sentences et proverbes, ainsi que de certaines œuvres des *Auctores Octo*<sup>70</sup>, liste à laquelle il est possible d'ajouter des pièces de théâtre.

---

<sup>65</sup> REYNOLDS 1990 : 34.

<sup>66</sup> THOMSON 1979 : 28 (Oxford, Bodleian Libr., Hatton 58).

<sup>67</sup> La liste des *Auctores Octo* subit plusieurs modifications, notamment à partir du milieu du XIV<sup>e</sup> siècle où un enseignement religieux et moral (bonnes manières, comportement social, etc.) est souhaité ou imposé dans les écoles de grammaire par certains protecteurs et donateurs. La liste finalement stabilisée et qui perdure jusqu'au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle est composée, en plus des *Disticha Catonis* de Caton et les *Eclogues* de Theodule, des œuvres suivantes : *Fabulae* d'Ésope, *Facetus*, *Floretus*, *Parabola* d'Alain de Lille, *Thobias* de Mathieu de Vendôme et *Contemptu mundi* (HUNT 1991 : 70). Le *livre de Caton*, imprimé par Caxton en latin et en anglais, est d'ailleurs un des premiers manuels scolaires à être imprimé en Angleterre (ORME 1989 : 17). Pour des exemples de compilation, et l'évolution de leur composition, voir HUNT 1991 (59-79). Pour une traduction en français de certaines de ces œuvres, voir DEAN 1999 (§255, 257).

<sup>68</sup> Psautier d'Arundel (mil. XII<sup>e</sup> s.; DEAF : PsArundB) ; Psautier de Cambridge (de Canterbury, d'Eadwin ; agn. 1<sup>ère</sup> m. XII<sup>e</sup> s. ; DEAF : PsCambrM).

<sup>69</sup> D'autres exemples de textes, notamment des psautiers, sont donnés par F. C. ROBINSON (1973 : 466).

<sup>70</sup> John Brinsley (1566-1630) a élaboré des traductions de textes parmi lesquels on retrouve les *Distiques* de Caton et une partie des *Fables* d'Ésope.

Dans ce dernier groupe, on peut mentionner les *Ecphrasis Anglica in comoediam Acolasti* (1540), traduction anglaise par John Palsgrave de la comédie *Acolastus* (la pièce latine de Guillelmus Follonius, 1529).

Certains corpus sont spécifiquement développés pour cette analyse. Priscien, dans ses *Partitiones versuum XII Aeneidos*, se proposait d'analyser mot à mot, en distinguant les différentes parties du discours, le premier vers de chacun des douze chants de l'Énéide sous la forme de questions-réponses. Ces exemples tirés de la littérature servaient donc de support aux explications touchant notamment la syntaxe telle que nous l'avons définie plus haut. Une telle utilisation de phrases illustratives se retrouve non seulement chez Ælfric (*Excerptiones de Arte Grammatica Anglice*, fin du X<sup>e</sup> siècle, voir *infra*) mais perdure tout au long du Moyen Âge : on trouve notamment des phrases modèles visant à illustrer des problèmes grammaticaux particuliers<sup>71</sup>. D. THOMSON (1979 : 27) donne, pour le XV<sup>e</sup> siècle, l'exemple de phrases illustratives répétées avec un agencement différent des mots qui les composent. Selon lui, elles indiquent « an interest with the process of construing and rearranging Latin to translate it into English ». Il

---

<sup>71</sup> Il est probable que certaines collections de sophismes aient été utilisées dans ce but. On trouve en effet l'emploi de sophismes grammaticaux dans le cadre des universités, où il s'agit d'analyser des énoncés problématiques et les difficultés qu'ils contiennent, afin d'étudier la syntaxe latine (ROSIER 1991 : 177). L'*Arcubius* (XIII<sup>e</sup> siècle ; voir MERRILEES 1990 : 26-7), apparaissant dans un volume français contenant deux versions de l'*Ars Mineur* (c'est-à-dire le *Donatus* traduit en français ; Paris, Mazarine 3794), indiquerait ce genre d'emploi à un niveau élémentaire. Nous reprenons ici le nom que donne B. Merrilees à cette œuvre, pour laquelle il ne spécifie ni la date ni l'origine. Cependant, l'incipit qu'indique B. Merrilees « *Arcubius descendens de turre frangitur crus. In hoc latino tria nota : primo quod Arcubius idem est quod excubitor gallice eschauguete et dicitur ab artis et cubo cubas id est cubans in arte* » (Paris, Mazarine 3794, f. 69va (XIV<sup>e</sup> siècle) présente des ressemblances avec un passage des *Sophismata Anonymi Avenionensis* présentés par A. GRONDEUX : « In isto proverbio sunt tri notabilia. Primum est super hoc quod dico *arcubius*, quia *arcubius* est figure composite de *ars, tis* et *cubo, bas*, id est *cubans in arte* » (2002 : 55 ; XIV<sup>e</sup> siècle). Il peut donc s'agir de deux versions d'un même ouvrage ou du moins issues d'une même tradition (certainement du XIII<sup>e</sup> siècle). Les particularités que A. GRONDEUX trouve dans ce texte plaident selon elle :

en faveur soit d'un niveau soit d'un mode d'enseignement qui ne sont pas ceux dans lesquels circulent ordinairement les collections de sophismes, même s'il est par ailleurs extrêmement difficile de cerner à quel type d'enseignement correspondent les grandes collections de sophismes du XIII<sup>e</sup> siècle. Si le recueil s'adresse en effet à des élèves de niveau non universitaire, il est intéressant de voir des méthodes d'enseignement (l'utilisation de sophismes comme amorce d'une leçon), rapportées par des maîtres de leur cursus universitaire peut-être parisien, se diffuser dans leur enseignement secondaire (...) (2002 : 44).

mentionne de plus un procédé similaire pour des versions réarrangées de psaumes et d'hymnes.

Ces *latinitates* sont susceptibles d'avoir été utilisées en trois étapes : une première phase d'analyse, puis une éventuelle traduction, et enfin, dans certains cas, leur apprentissage par cœur<sup>72</sup>. On relève, principalement lorsque l'ordre est inhabituel, des exemples rédigés à la fois en latin et en anglais, afin peut-être d'en faciliter la mémorisation<sup>73</sup>.

### **1.3.2.2 Étape de production par la traduction et la composition**

Les attestations explicites concernant la mise en application au moyen de la traduction ou de la composition des connaissances grammaticales acquises par l'étudiant sont rares avant la fin du XV<sup>e</sup> siècle. En effet, si l'utilisation des gloses interlinéaires continues en langue vulgaire – qui n'est rien d'autre qu'une forme de traduction – est attestée pour le commentaire de textes, la question de la production par l'étudiant d'un thème ou d'une version, de même que celle de compositions latines, se heurte au problème du silence des sources médiévales. Alors que la Renaissance voit l'émergence d'un métadiscours qui accompagne l'enseignement, les ouvrages du Moyen Âge ne nous livrent que des textes bruts : tout texte est ainsi susceptible d'avoir servi de support à un exercice de traduction.

#### *1.3.2.2.1 Développements dans l'utilisation du thème et de la version au XV<sup>e</sup> siècle*

C'est à partir du XV<sup>e</sup> siècle, surtout dans le contexte de la création des collèges et lorsque l'anglais fait son entrée officielle comme véhicule de l'enseignement du latin (voir *infra*), qu'une grande place est explicitement accordée en Angleterre à la traduction pour l'enseignement du latin. Cette tendance peut s'expliquer par l'habitude anglo-saxonne déjà ancienne, que l'on trouve chez Ælfric, d'utiliser la langue maternelle dans l'apprentissage des langues.

Certains exercices explicites de traduction datés du deuxième quart du XV<sup>e</sup> siècle<sup>74</sup> nous sont néanmoins parvenus sous la forme d'ouvrages compilés pour

---

<sup>72</sup> ORME 1973 : 99.

<sup>73</sup> MINER 1990 : 156-60.

<sup>74</sup> Voir Lincoln, 1425-1450 : Beinecke Libr. 3, 34, f. 5 (éd. ORME 1989 : 82-85) ; Bristol, ca 1427-1435 : Oxford, Lincoln College, lat. 129, E, pp. 187-202 ; ORME 1973 : 98, note 6 ; SULLIVAN 2005 : 36, note 34.

servir de support à ces exercices. Il s'agit de *vulgaria*, phrases habituellement en anglais illustrant des règles de grammaires précises et que l'étudiant devait traduire en latin<sup>75</sup>. Certaines d'entre elles sont accompagnées de modèles de traduction en latin, appartenant au professeur ou présentes dans des cahiers de note d'étudiants<sup>76</sup>. Elles attestent donc généralement la pratique du thème, même si les exercices de version devaient aussi être monnaie courante : dans certains ouvrages, il apparaît parfois que le latin est sans aucun doute la langue source puisque la version anglaise présente une syntaxe inappropriée, issue d'une traduction littérale (Cambridge, Add. 2830<sup>77</sup> ; MEECH 1934) ou fragmentaire (London, Brit. Libr., Royal 12.B.xx, vers 1500<sup>78</sup>) du latin.

Ces *vulgaria* présentent généralement des anecdotes de la vie de tous les jours du milieu étudiantin<sup>79</sup>, ainsi que des proverbes, des énigmes<sup>80</sup> et des conseils moraux. Les premiers devaient permettre de rendre l'exercice plaisant et vivant, et les seconds de conjuguer l'apprentissage de la langue et celui de la vertu.

L'utilisation de la traduction dans l'enseignement du latin devient très importante au XVI<sup>e</sup> siècle et fait l'objet de réflexions théoriques. À la suite de l'humaniste Juan Vives, dans son *De tradendis disciplinis* (1531), Roger Ascham (1515-1568)<sup>81</sup>, dans *The Schoolmaster* (1570, édition posthume), préconise la double traduction d'un livre modèle<sup>82</sup>. L'élève doit, selon lui, commencer par analyser et

---

<sup>75</sup> Selon W. E. MILLER, les phrases devenaient plus complexes et plus longues au fil des progrès de l'élève (1963 : 165).

<sup>76</sup> ORME 1973 : 98 ; 1981 : 11 ; 2006 : 112.

<sup>77</sup> *Parue Latinitates de Termino Natalis Domini*, de John Drury, professeur de grammaire enseignant à Beccles vers 1434.

<sup>78</sup> Il s'agit, dans le manuscrit London, Brit. Libr., Royal 12.B.xx (c. 1500), clairement d'un exercice de thème. La traduction latine est négligée à divers endroits, et certaines lettres de même que certains mots, pourtant nécessaires, sont absents (ORME 1981 : 13).

<sup>79</sup> Dans un style différent, on peut noter les *Vulgaria quedam abs Terentio in Anglicam Linguam traducta* de John Anwykyl, enseignant à Magdalen College, à Oxford (1481-7), qui contiennent, comme le titre l'indique, des passages de Térence.

<sup>80</sup> Pour des exemples, voir THOMSON 1979 : 29-30.

<sup>81</sup> Roger Ascham est un pédagogue anglais, professeur de grec à l'Université de Cambridge, instituteur d'Élisabeth I<sup>re</sup>, fille de Henri VIII et future reine d'Angleterre, et secrétaire d'Édouard VI d'Angleterre.

<sup>82</sup> Ascham tente de valider sa méthode en s'appuyant sur d'éventuelles traditions anciennes et en brandissant la méthode de Cicéron :

traduire le latin en anglais, puis retraduire sa propre interprétation en latin afin que le professeur puisse comparer les deux versions :

- (3) In summary, the method was this. The teacher read over to the pupil some carefully selected Latin word, analyzed the subject matter, construed the passage into English, and parsed it. The pupil imitated the teacher by construing the same passage into English and parsing it. The pupil now took a paper book and, sitting by himself without prompting, translated his lesson into English. The result was shown to the master, who then took the pupil's Latin text from him ; after at least an hour's interval, the pupil translated his own English into Latin again in another paper book. Finally, the child's Latin version was compared with the original Latin and praise or blame given to the child in accordance with his due (pp. 182-185 and 244-246) (MILLER 1963 : 169-70).

Alors que Vives indique qu'il préfère la traduction de la langue maternelle en latin, puis à nouveau dans la langue maternelle, Ascham préconise le contraire. Selon ce dernier, cette pratique doit permettre à l'étudiant d'apprendre des points de grammaire difficiles, et, de manière générale, d'exercer les connaissances acquises<sup>83</sup>. Il précise que cet enseignement peut de plus s'étendre au style et à la rhétorique, puisqu'ils s'y trouvent ainsi illustrés ; ce témoignage a le rare mérite d'explicitier les visées de la traduction.

Il devait exister dans ce processus des ouvrages jouant le rôle d'aide au professeur. La difficulté réside, dit W. E. MILLER, dans le manque d'informations explicites quant à ce but précis :

---

There is a waie, touched in the first booke of Cicero De Oratore, which, wiselie brought into scholes, truely taught, and constantly vsed, would not onely take wholly away this butcherlie feare in making of latines, but would also, with ease and pleasure, and in short time, as I know by good experience, worke a true choice and placing of wordes, a right ordering of sentences, an easie vnderstandyng of the tonge, a readines to speake, a facultie to write, a true iudgement, both of his owne, and other mens doinges, what tonge so euer he doth vse (*The first booke for the youth*).

W. E. MILLER conteste cependant cette filiation, l'apprentissage par la double traduction n'étant pas attesté chez Cicéron (1963 : 167, note 7). En effet, Cicéron, dans *De oratore* (XXXIV, 155), indique :

postea mihi placuit, eoque sum usus adulescens, ut summorum oratorum Graecas orationes explicarem. Quibus lectis hoc adsequerbar, ut, quum ea, quae legeram Graece, Latine redderem, non solum optimis uerbis uterer et tamen usitatis, sed etiam exprimerem quaedam uerba imitando, quae noua nostris essent, dum modo essent idonea.

La seule présence antérieure de ce procédé, sujette à caution, se trouverait dans l'appendice qui accompagne *The English of Mancyn upon the Foure Cardynale Vertues*, traduction anglaise anonyme de la version latine de Domincus Mancinus et publiée autour de 1520 (MILLER 1963 : 168) :

And when he hath turnyd his englisshe into laten : let hym ouerse his laten diligentlye : that euery worde be acordynge to his englysshe/ and neyther more/ nor lesse : and that his laten haue a perfet sentence : when hit is englisshid worde by worde (f. 3v).

<sup>83</sup> MILLER 1963 : 168-70.

- (4) Any translation of a literal sort from Latin into English could be used as a basis for retranslation into Latin, or for verifying the accuracy of a pupil's translation from Latin into English. It is entirely possible that some of the « grammatical » translations of the sixteenth century, and the early part of the seventeenth, were intended partly as aids for instructors who wished to use double translation, but who lacked the knowledge or the confidence to do so without such help. The use of such a book as an aid to double translation, even if only by instructors, must have weakened Ascham's concept. If the book was used by pupils as well, it must have left nothing of double translation but the name (1963 : 172).

Ce point de vue est susceptible de donner une justification à certaines des traductions littérales qui nous sont parvenues.

### 1.3.2.2 *Exercices de composition en prose et en vers*

Afin d'apprendre à construire des phrases grammaticalement correctes, les étudiants doivent s'adonner à un autre exercice que celui de la traduction : l'élaboration de passages en vers et en prose. Les sources qui attestent ce procédé sont aussi peu explicites que pour la traduction. Les statuts de l'université d'Oxford élaborés au XIV<sup>e</sup> siècle, et visant à y régler l'enseignement des professeurs de grammaire, indiquent qu'à cette période un accent particulier est mis sur l'application d'exercices en prose et en vers<sup>84</sup> :

- (5) *Quid ipsi docere tenentur.* Item, tenentur singulis quindenis versus dare, et literas compositas verbis decentibus non ampulosis aut sexquipedalibus, et clausulis succintis, decoris, metaphoris manifestis et, quantum possint, sententia refertis, quos versus et quas literas debent recipientes in proximo die feriato vel ante in percamenno scribere, et deinde sequenti die, cum ad scholas venerint, magistro suo corde tenus reddere et scripturam suam offerre (statut d'avant 1380 ; GIBSON 1931 : 171)<sup>85</sup>.

De même, un témoignage d'exercice de composition en vers est livré dans un passage des *Vulgaria* datant du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>86</sup> :

- (6) I consellyd you to make uersis thes holydays [and] when ye had mayde them to sett them vp apon this post (*Vulgaria*, f. 47v ; London, Brit. Libr., Royal 12 B.xx, éd. ORME 1981 : 30).

M. CAMARGO (2007 : 68) indique que les informations sont cependant maigres en ce qui concerne les traités utilisés dans cet enseignement et l'insertion de ce

---

<sup>84</sup> M. CAMARGO (2007 : 68) précise que dans les écoles de grammaire autres que celles d'Oxford, la composition en prose était majoritairement enseignée par le biais d'exercices de traduction, et que l'*ars dictaminis* devait être enseigné soit à un niveau plus élevé d'instruction, soit pas du tout comme tendrait à l'indiquer le peu de traités dictaminaux apparaissant dans les *codices* répertoriés par D. THOMSON (1979).

<sup>85</sup> D. THOMSON (1983 : 298) précise que la date de ces statuts a été revue et avancée d'une trentaine d'années.

<sup>86</sup> Cet enseignement est, selon R. W. HUNT, bien attesté à Londres au début du XV<sup>e</sup> siècle (1964 : 187, note 4).

dernier dans les cours habituels des étudiants de grammaire<sup>87</sup>. Il semble que la composition, surtout en vers, ait été considérée comme adaptée à des étudiants avancés<sup>88</sup>. Même s'il est malgré tout probable que celle-ci ait été enseignée dans certaines écoles de grammaire, rien ne permet d'attester que l'on dispensait un enseignement *théorique* de l'*ars dictandi* à ce niveau d'études<sup>89</sup>. D. THOMSON (1979 : 29) mentionne la présence de lettres et de documents juridiques modèles dans certains volumes, ce qui témoigne du développement d'une approche plus *pragmatique* de l'enseignement, apparue avec les débuts de l'humanisme au XIV<sup>e</sup> siècle. C'est d'ailleurs la méthode adoptée par les *dictatores*, comme Thomas Sampson, enseignant vraisemblablement par la mémorisation de formules et l'imitation de modèles concrets plutôt que par la théorie<sup>90</sup>.

### 1.3.3 Enseignement du lexique

L'enseignement du vocabulaire ne nous apparaît pas, lui non plus, de façon claire. Outre des glossaires et des dictionnaires – pour certains thématiques<sup>91</sup>, pour d'autres basés sur le principe de la dérivation<sup>92</sup> –, il existe un enseignement explicite du vocabulaire. On peut notamment mentionner un texte traitant des homonymes et des synonymes sous une forme versifiée<sup>93</sup> : il s'agit de l'œuvre de Serlo de Wilton, *Versus de differentiis* (début du XII<sup>e</sup> siècle), qui est l'une des premières d'une longue série<sup>94</sup>, dont la plus connue contient deux poèmes, *Synonyma* et *Equivoca*, de Jean de Garlande (première moitié XIII<sup>e</sup> siècle,

---

<sup>87</sup> Cet enseignement est lié, dans les statuts, aux cours prodigués par des professeurs enseignant sous la supervision de l'université (CAMARGO 2007 : 68).

<sup>88</sup> Voir THOMSON 1983 : 305 ; CAMARGO 1994 : 182 ; ORME 2006 : 151. Les volumes compilés aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles pour former un support de cours complet contiennent des traités d'*ars dictaminis* mais attestent une évolution majeure dans l'utilisation de ces supports : l'enseignement de la composition n'est plus basé sur les formules médiévales, mais sur les lettres des auteurs classiques, notamment celles de Cicéron (BURTON 2007 : 89). La pratique de l'*ars dictaminis* est donc de moins en moins orientée vers une pratique professionnelle et notariale, et de plus en plus vers la rhétorique et l'enseignement humaniste.

<sup>89</sup> CAMARGO 1994 : 170.

<sup>90</sup> Une différence majeure existe entre l'enseignement de l'*ars dictaminis* par les professeurs de grammaire et par les *dictatores* : tandis que dans les traités élaborés par les premiers il n'y a presque pas de lettres modèles, les supports d'enseignement des seconds mettent l'accent sur la pratique (CAMARGO 1994 : 170-1 ; voir encore CAMARGO 2007).

<sup>91</sup> *Elementarium* de Papias (XI<sup>e</sup> siècle), le *Catholicon* de Giovanni Balbi (fin XIII<sup>e</sup> siècle), etc. (ORME 2006 : 95).

<sup>92</sup> Cf. notamment les *Derivationes*, dictionnaire étymologique de Hugotio da Pisa (milieu du XII<sup>e</sup> siècle), ainsi que le *Liber Derivationum* de Osbern of Gloucester (env. 1123-1200).

<sup>93</sup> BLAND 1991 : 11.

<sup>94</sup> HUNT 1991 : 136.

enseignant à Paris et Toulouse<sup>95</sup>). En ce qui concerne le traitement de la question des homonymes, il semble qu'il soit accompagné et complété par des collections d'énigmes et énoncés ambigus, vraisemblablement utilisées comme exercices pratiques dès les XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles<sup>96</sup>. L'*equivocatio*, c'est-à-dire l'ambiguïté, naît en effet du fait qu'un même terme peut avoir des significations ou des valeurs morphosyntaxiques différentes<sup>97</sup>. Selon A. GALLOWAY (1995 : 69), ce genre d'énoncés et de maximes devait donc être non seulement au service de la rhétorique, mais aussi de la grammaire (comme cela peut être le cas des sophismes, cf. note 66).

La mémorisation de listes de vocabulaire est aidée par des lexiques mis en contexte, et souvent versifiés, qui consistent en la description d'activités, de paysages, de situations, etc. : on y trouve le *De Nominibus Utensilium*, de Nequam (introduisant le vocabulaire des fournitures de maison<sup>98</sup>), le *Dictionarius* et le *Commentarius* de Jean de Garlande (le premier contenant une description des parties du corps, de l'équipement d'une maison, liste d'animaux, etc.<sup>99</sup>, et le second focalisant sur la vie aristocratique et le vocabulaire qui l'accompagne : équipement, art de la fauconnerie, de la chasse, etc.<sup>100</sup>) ainsi que le *Deus nichil fecerat frustra* (décrivant les occupations associées à chacune des classes de la société)<sup>101</sup>. Il faut encore ajouter à cette liste deux textes, élaborés sur le même modèle : l'un d'eux est généralement désigné par son incipit « Os, facies, mentum », et l'autre connue sous les titres *Liber Caballus* ou *Bursa Latini*<sup>102</sup>.

---

<sup>95</sup> ORME 1973 : 91 ; HUNT 1991 : 136ss ; cf. SHAW 2004.

<sup>96</sup> Voir à ce propos les manuscrits suivants : Cambridge, Gonville and Caius College, 230/116, datant de la deuxième moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, et contenant des matériaux et exercices rhétoriques, légaux, astronomiques, grammaticaux et mathématiques ; London, Brit. Libr., Harley 3362, datant du dernier quart du XV<sup>e</sup> siècle, dans lequel les *Equivoca* de Garlande sont accompagnés d'énigmes et de paradoxes verbaux de même que d'un poème didactique en latin visant à l'instruction des enfants quant aux manières de table, le *Stans puer ad mensam* (GALLOWAY 1995 : 68-70).

<sup>97</sup> VALENTE 1990 : 75-76 ; LIBERA/ROSIER 1992 : 179.

<sup>98</sup> HUNT 1991 : 177-191 ; ORME 2006 : 93.

<sup>99</sup> HUNT 1991 : 191-204.

<sup>100</sup> HUNT 1991 : 235-274.

<sup>101</sup> BONAVENTURE 1961 : 7.

<sup>102</sup> BONAVENTURE 1961 : 6.

L'acquisition du vocabulaire devait également être facilitée par la lecture de textes<sup>103</sup>, les exercices de traduction et de composition, de même que la pratique orale du latin.

#### 1.3.4 Utilisation et pratique du dialogue

Ce n'est que ponctuellement dans l'histoire de l'enseignement du latin en Angleterre qu'est attesté le recours aux dialogues comme faisant partie intégrante de l'apprentissage de la langue. En effet, si le dialogue est présent dans l'enseignement du latin tout au long du Moyen Âge, c'est plus fréquemment comme véhicule de la connaissance que comme modèle à reproduire. La structure catéchétique et dialoguée qui apparaît dans nombre de grammaires, dont le *Donatus*, atteste certainement qu'un échange convenu en latin devait avoir lieu entre le maître et l'élève. Ce procédé, qui prend ses racines dans la diffusion du savoir pendant l'Antiquité, est commun à d'autres disciplines et fréquent dans les écoles médiévales<sup>104</sup>. Il s'agit surtout d'une méthode qui favorise la mémorisation de la matière à acquérir.

C'est sous la plume d'Ælfric<sup>105</sup> qu'apparaissent, à la fin du X<sup>e</sup> siècle, des dialogues modèles élaborés afin d'enseigner de manière ciblée le vocabulaire nécessaire dans les situations de la vie quotidienne et de permettre à l'élève d'entraîner sa maîtrise orale du latin tout en favorisant l'acquisition de la syntaxe<sup>106</sup>. Il livre, dans ses *Excerptiones de Arte Grammaticae Anglice*, un dialogue (*Colloquium*) entre le maître et son élève, décrivant les activités ainsi que les outils de divers commerçants et de travailleurs :

- (7) In the first stages he no doubt suggested specimen answers, much as he does in the Grammar, but his aim was to encourage his pupils to frame their own replies, based on their own observation of the manifold activities of a monastic house. It may well be that the Colloquy contains some of the best of these replies, edited by Ælfric himself (GARMONSWAY 1967 : 14).

---

<sup>103</sup> Un manuscrit du XV<sup>e</sup> siècle (Oxford, Bodleian Libr., Hatton 58) contient des listes de mots tirés du *Liber Parabolarum* et du *Facetus*, groupés selon leur nature grammaticale et précédant les textes en question (THOMSON 1979 : 28).

<sup>104</sup> COLOMBO-TIMELLI 1996 : 5.

<sup>105</sup> GARMONSWAY 1967 : 12 ; DEKKER 2001 : 630.

<sup>106</sup> Ce procédé est bien attesté dans l'Antiquité pour l'étude du latin et du grec, sous la forme des lexiques dialogués *Hermeneumata Pseudodositheana* ; voir GODARD 2004 : 2.

Cependant, rien de semblable n'apparaît après Ælfric – dont l'œuvre cesse d'être utilisée peu après la conquête normande<sup>107</sup> – pour une grande partie du Moyen Âge. Il faut attendre le début du XV<sup>e</sup> siècle pour retrouver la trace d'un enseignement par des dialogues familiers, dont les premiers connus apparaissent sous la forme de collections de questions et de réponses en latin qui imitent la conversation d'étudiants d'Oxford<sup>108</sup>. Cet art du dialogue se retrouve plus tard chez William Lily<sup>109</sup> (1527), chez Erasme, chez Juan Vives – dans son *Exercitatio linguae latinae* (déjà imprimée en 1539), contenant des formules de salutations et traite des thèmes familiers comme l'école, les repas et la maison – ainsi que chez bien d'autres auteurs humanistes. Nombre d'entre eux, fidèles à la volonté humaniste d'apprentissage d'un latin à la fois « pur » et vivant, privilégient les formes dialoguées de la langue des auteurs classiques. Ainsi, on assiste à l'utilisation de pièces de théâtre de Térence<sup>110</sup>, de même que des dialogues philosophiques et des épîtres de Cicéron<sup>111</sup>.

#### ***1.4 Mise en volume des manuels pour former un programme d'enseignement complet***

---

L'observation des divers volumes compilés pour l'apprentissage du latin nous permet de cerner plus précisément le programme d'enseignement dans sa globalité. Nous avons choisi de présenter quelques-uns de ces *codices* – sélectionnés parmi les manuscrits unitaires – non pas dans le but de *dégager* une éventuelle continuité ou des innovations dans ce programme, puisque nous nous limitons à reprendre des analyses issues d'études antérieures, mais d'*illustrer* les constantes et les évolutions qu'il révèle. Il faut bien sûr résister à l'envie de voir dans ce programme un système d'instruction unifié et cohérent : les manuscrits présentent de grandes différences, leur contenu étant bien souvent un mélange

---

<sup>107</sup> Voir HUNT 1991 : 100 ; CTF 2008.

<sup>108</sup> Lincoln College, lat. 129 (XV<sup>e</sup> s.) ; BLAND 1991 : 13. Selon C. R. BLAND (1991 : 13), on retrouve des phrases conversationnelles semblables, en anglais et en latin cette fois-ci, dans le manuscrit National Library of Wales 423D (XV<sup>e</sup> s.).

<sup>109</sup> Cette dernière grammaire, prescrite par édit royal comme grammaire nationale dans les écoles anglaises, comprenait des dialogues habituellement non traduits et traitant de sujets familiers. Ils étaient mémorisés et jouaient le rôle de lectures intermédiaires qui permettaient de passer, ensuite, à la lecture des auteurs classiques tels que Caton, Cicéron, etc. (LAMBLEY 1920 : 181).

<sup>110</sup> Voir les *Floures for Latine Spekyng* (1533), livre de conversation latine par Nicholas Udall, pour lequel il a sélectionné des passages des pièces de Térence et les a traduites en anglais.

<sup>111</sup> GODARD 2005 : 17.

entre des matériaux anciens et des matériaux nouveaux choisis selon leur disponibilité ou par la nécessité pratique de cet enseignement<sup>112</sup>.

Certains traités sont eux-mêmes déjà composés de plusieurs parties : il s'agit de sommes complètes cherchant à décrire la plupart des aspects importants de l'enseignement du latin. C'est le cas du *Donatus, minor* et *maior*, ainsi que des *Institutiones* de Priscien. Des productions plus récentes suivent cette structure, qui inclut des parties traitant de l'orthographe, de la prosodie, de la morphologie (*etymologia*) et de la syntaxe : on peut par exemple noter, dans cette veine, la grammaire qui débute le *Catholicon* de Giovanni Balbi (*Orthographia, Etymologia, Diasyntactica* et *Prosodia*<sup>113</sup>) ainsi que le *Memoriale Juniorum* de Thomas Hanney, daté du premier quart du XIV<sup>e</sup> siècle (id.<sup>114</sup>).

Mais c'est par l'addition de différents traités théoriques et de textes de lecture et/ou d'exercices pratiques dans un même volume que l'enseignement global de la langue se fait tout au long du Moyen Âge.

Le premier parmi les plus importants des volumes qui nous sont parvenus et qui ont bénéficié d'une longue tradition est l'œuvre composite d'Ælfric, les *Excerptiones de Arte Grammaticae Anglice*. Il s'agit d'une grammaire, glosée en anglo-saxon et datant de la fin du X<sup>e</sup> siècle. Elle suit le plan du *Donatus* et ses huit parties du discours tout en empruntant des illustrations à Priscien<sup>115</sup>. L'œuvre d'Ælfric dans sa totalité présente trois parties : une partie grammaticale (morphologie et syntaxe, avec analyse de phrases modèles), une partie lexicale (matériaux lexicographiques) et un exercice pratique du dialogue servant à l'application des connaissances linguistiques acquises dans les deux premières parties (*Colloquia*)<sup>116</sup>. Comme nous l'avons mentionné plus haut, il faut attendre les XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles pour voir ressurgir non seulement l'utilisation du dialogue

---

<sup>112</sup> Voir THOMSON 1979 : 25.

<sup>113</sup> THOMSON 1989 : 35.

<sup>114</sup> THOMSON 1979 : 37-8 ; ORME 2006 : 105.

<sup>115</sup> Il s'agit d'une adaptation des *Excerptiones de Prisciano* (un ensemble de textes tirés des *Institutiones*), des *Partitiones* de même que du *De accentibus* de Donatus (DAHAN/ ROSIER/ VALENTE 1995 : 294).

<sup>116</sup> HUNT 1991 : 99 ; DAHAN/ ROSIER/ VALENTE 1995 : 294.

dans l'enseignement du latin, nous l'avons vu, mais aussi celui de la langue maternelle des apprenants.

Dans le programme plus généralement proposé au Moyen Âge, il est possible de dégager deux niveaux différents d'études. Les manuscrits attestent tout d'abord que l'enseignement de la grammaire élémentaire s'appuie sur l'*Ars Minor* de Donatus – en latin mais aussi dans ses versions traduites ou ses adaptations anglaises, telle l'*Accedence* – de même que sur des traités annexes de conjugaison et de déclinaison. À cet enseignement grammatical s'ajoutent des textes de lecture<sup>117</sup> tirés du *Liber Catonianus* ou des *auctores sex* ou *octo*, jugés adaptés à ce niveau d'instruction comme les *Distiques* de Caton et les *Eclogues* de Theodul<sup>118</sup>. Outre un caractère moral ou religieux – certaines pièces proposent un contenu permettant la pénitence, comme le *Liber Penitencialis*<sup>119</sup> –, ces textes peuvent contenir un enseignement des règles de politesse et de courtoisie, comme c'est le cas du *Facetus*, qui fait partie du *Liber Catodianus*, ou des créations plus tardives telles le *Stans puer ad mensam* (probablement composé par Robert Grosseteste dans le deuxième quart du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>120</sup>) ou le *Liber Urbanitatis* (aussi attribué à Grosseteste<sup>121</sup>) ainsi que le *O Magnatum filii nostri commensales*, un poème goliard rimé<sup>122</sup>. Ces lectures ont un rôle dépassant l'enseignement de la langue et faisant partie d'une éducation globale.

Ce programme est conservé jusqu'au début du XVI<sup>e</sup> siècle, comme l'indique un extrait de *vulgaria* de cette période, signalant que ce premier niveau de l'enseignement du latin implique l'apprentissage de règles élémentaires ainsi que d'exemples latins et de lecture des auteurs expliqués simplement :

---

<sup>117</sup> Selon le curriculum indiqué par Alexander Nequam, la littérature classique est en effet lue immédiatement après l'*Ars Minor* de Donatus, et avant les ouvrages syntaxiques de Priscien (REYNOLDS 1990 : 48, note 17). En Angleterre, le programme n'est pas tout à fait le même que sur le continent, et varie d'un grammairien à l'autre : on y retrouve cependant les *Distiches de Caton* et les *Eclogues de Theodulus*, ainsi que le *Liber paraboliarum* (ORME 2000 : 453).

<sup>118</sup> MERRILEES 1990 : 15.

<sup>119</sup> ORME 2006 : 101.

<sup>120</sup> ORME 2000 : 454, 2006 : 102ss.

<sup>121</sup> BONAVENTURE 1961 : 9.

<sup>122</sup> BONAVENTURE 1961 : 10 ; MINER 1990 : 150.

- (8) good techeres gather smalle rules and latyns and part them a-mong the yong scolares, and as the go forward a lityll and a lityll expownde vnto them all the best authores, and sease not teching them vntyll the be able to red them selfe and to vnderstand that as they rede and to gether out of that as the vnderstane all thinges as be most profitable for them (*Vulgaria*, f. 43, London, Brit. Libr., Royal 12 B.sxx, éd. ORME 1981 : 30).

L'instruction plus avancée conserve, quant à elle, une partie des éléments du premier niveau mais est complétée, par les grammairiens du temps, par la rédaction de sommes ou l'élaboration de compilations de traités plus ciblés selon le choix du compilateur, et comporte une approche grammaticale plus théorique.

Ainsi on trouve, compilées avec le *Donatus* en latin ou ses adaptations et ses traductions, des grammaires en latin telles que le *Dominus que pars ?*, le *Doctrinale* d'Alexandre de Villedieu, le *Graecismus* d'Évrard de Béthune, les *Derivationes*, dictionnaire étymologique de Hugutio de Pisa (milieu du XII<sup>e</sup> siècle), l'œuvre de Jean de Garlande sur les synonymes et homonymes (première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle) ainsi que le *Speculum grammaticale* (1346) de John of Cornwall<sup>123</sup>. On y trouve également des traités en moyen anglais, la plupart rédigés par John Leylond (début du XV<sup>e</sup> siècle) : *Comparatio*, un texte sur la formation des comparatifs, *Informatio* et *Formula* (voir *supra*).

Certains de ces *codices* contiennent, de plus, des lexiques et des glossaires. À cela s'ajoutent d'autres supports d'enseignement, comme des exercices servant à la composition ou à la traduction :

- (9) For a schoolmaster the essential manuals of his trade were one or two miscellaneous volumes, copied, purchased or inherited, which contained the basic grammars of Alexander or Évrard, the *Sex* or the *Octo Auctores*, with perhaps the master's own commentaries of abridgements, and his *vulgaria* or exercices for translation (ORME 1973 : 126).

Nous ne donnons ici que quelques exemples de ces compilations : pour une liste plus développée, voir les études de D. THOMSON (1979) et de J. N. MINER (1990 : 136ss). Un volume de la fin du XV<sup>e</sup> siècle, le manuscrit London, Brit. Libr., Arundel 249 révèle l'existence d'un enseignement complet et complémentaire : il débute par un traité moral, des oraisons et des prières<sup>124</sup> (ff. 1-9), suivis de *Vulgaria* (ff. 9-62r) ainsi que d'une liste de mots et de phrases familières en anglais et en latin (ff. 62r-72v) ; une collection de lettres modèles, en anglais et en

<sup>123</sup> ORME 1989 : 8 ; MERRILEES 1990 : 22.

<sup>124</sup> Voir la description sur le catalogue disponible en ligne, <http://www.bl.uk/catalogues/manuscripts>.

latin, forgées afin de servir d'exemples (ff. 73r-80v), est accompagnée de lettres authentiques et uniquement en latin (ff. 81r-87r) ; un vocabulaire versifié (ff. 88r-90v) précède un dictionnaire latin-anglais, pour lequel les mots sont arrangés par thèmes (ff. 92r-93v) ; la section « littéraire » est composée d'une collection de poèmes latins de l'humaniste italien Stefano Surigono, enseignant à Oxford dans la dernière partie du XV<sup>e</sup> siècle (ff. 94r-117v) ; ce manuscrit se termine par un traité grammatical (ff. 118r-120v), qui est une étude sur les composés de *sum* et *fero*<sup>125</sup>. Ce *codex* s'inscrit dans la tradition d'enseignement du latin dispensé au collège Magdalen d'Oxford<sup>126</sup>.

Dans un contexte dépassant la seule formation linguistique, John Drury (professeur de grammaire enseignant à Beccles vers 1434) livre un enseignement à la fois grammatical et religieux. Il s'agit, pour la partie grammaticale, du *Parue Latinitates de Termino Natalis Domini*, manuel composé de séries de phrases de nature amusante rédigées en latin et dont la version anglaise est donnée en parallèle, ainsi que d'une copie du *Comparatio*<sup>127</sup> et du *Tractus iuvenum pro dogmate factus* de Leylond dans lesquels les passages concernant les règles principales sont rédigés en vers latins alors que le corps de l'explication est en prose anglaise. On y trouve encore le *Dominus que pars ?*, la conjugaison de certains verbes irréguliers, des *Versus differentiales* et de nombreuses *latinitates*. À ces traités s'ajoute un guide pour la confession, *Tractatus de Modo Confitendi* composé, comme le dit Drury lui-même, afin d'enseigner la confession en période de Carême. Il s'agit de notes – résumant certainement, indique S. B. MEECH (1934 : 73), un enseignement oral plus développé – sur les trois parties de la confession, les dix commandements, les sept péchés capitaux et les sept vertus, etc. Ces notes ont été originellement écrites en latin versifié puis traduites intégralement en anglais. Dans le manuscrit

---

<sup>125</sup> NELSON 1956 : xv-xvi, note 3.

<sup>126</sup> Il contient non seulement des pièces attribuées à John Stanbridge, un professeur de ce collège, mais aussi des lettres nommant d'autres personnalités du lieu.

<sup>127</sup> S. B. MEECH (1934), qui présente ce programme, ne mentionne pas la filiation entre le texte de Leylond et celui de Drury, mais D. THOMSON (1984 : 70ss) édite ce texte avec les autres version du *Comparacio*.

(Cambridge, University Libr., Add. 2830<sup>128</sup>), la version originelle apparaît à la suite de la version anglaise. Il est possible que cette dernière partie ait été utilisée comme texte de lecture. Ce manuscrit s'adresserait, selon D. THOMSON, à la partie cultivée du milieu marchand plutôt qu'aux professionnels de l'écriture et aux membres du clergé (1979 : 15).

Pour ce qui concerne la fin du XV<sup>e</sup> siècle et le début du XVI<sup>e</sup> siècle, nous pouvons considérer la production de deux professeurs du collège Magdalen d'Oxford, auteurs de plusieurs œuvres largement diffusées pour l'enseignement élémentaire : John Anwykyll – directeur du collège vers 1481 – et John Stanbridge – directeur du collège de 1488 à 1498<sup>129</sup>.

John Anwykyll a produit deux œuvres : les *Compendium totius Grammaticae*, qui est une discussion sur les quatre parties de la grammaire – orthographe, accidents, syntaxe et prosodie –, basée sur les maîtres italiens Perotto et Valla et accompagnée d'exemples empruntés auteurs classiques, ainsi qu'une série de *vulgaria*, tirée des pièces de Térence.

Quant à l'œuvre de John of Stanbridge, elle doit beaucoup, selon N. ORME, à ses prédécesseurs (1973 : 97). Il s'agit, en plus d'un nombre important de *vulgaria*, des œuvres suivantes : l'*Accidence*<sup>130</sup>, un texte théorique sur les huit parties du discours, écrit en anglais et développé sur le modèle du *Donatus*<sup>131</sup>; les *Parvula*, petit traité de syntaxe élémentaire rédigé dans une structure catéchétique pour aider les étudiants à traduire d'anglais en latin, augmenté lors d'une réédition de références aux auteurs classiques indiquées en notes marginales afin d'illustrer les règles de syntaxe énoncées; les *Vocabula*, un glossaire de mots latins arrangés en hexamètres, présentant des gloses interlinéaires anglaises et traitant divers thèmes de la vie (corps humain, famille, commerce, agriculture, animaux, plantes, guerre et instruments de musique) (ORME 1973 : 109).

---

<sup>128</sup> MEECH 1934 : 74.

<sup>129</sup> Voir ORME 1973 : 107ss.

<sup>130</sup> Cette œuvre est un remaniement de *Accedence*, composée en anglais probablement à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle (THOMSON 1979 : 11 ; BLAND 1991 : 47ss).

<sup>131</sup> ORME 2006 : 452.

Pour un témoignage explicite du programme d'apprentissage, l'ordonnance de la Goldsmiths Company<sup>132</sup> concernant ses apprentis, permet de se faire une idée des connaissances exigées dans le domaine de son administration :

(10)Perhaps only the scribes, with reason, insisted on their apprentices possessing the « perfect congruity of grammar » needful for writing deeds and copying books. In their ordinance, also of 1498, they commanded their apprentices to be « completely erudite and learned in the books of *Parvula*, genders, declensions, preterites and supines, *Equivoca* and synonymes, with the other petty books (ORME 1973 : 48).

Ces mêmes thèmes et structures d'enseignement se retrouvent encore tout au long du XVI<sup>e</sup> siècle (COLOMBAT 2001 : 663-4 ; voir *infra*, §1.6), même si la Renaissance renonce à certains manuels très utilisés au Moyen Âge, comme le *Donatus*, et privilégie un apprentissage plus concret, par le biais de manuels courts ainsi que la pratique du dialogue.

### ***1.5 Méthodes didactiques et outils d'apprentissage***

---

Malgré la richesse des sources évoquées, beaucoup d'informations demeurent cachées par leur caractère implicite ou parce qu'elles ont été transmises oralement. Il s'agit notamment, pour le Moyen Âge, de la question des méthodes et des outils d'apprentissage – qui seront en partie explicitées par les grammairiens de la Renaissance.

#### **1.5.1 Utilisation des langues en parallèle**

En Angleterre, comme dans d'autres pays de langues non romanes<sup>133</sup>, le latin est enseigné très tôt et de manière massive par le biais d'une autre langue, qu'il s'agisse de l'anglo-saxon (chez Ælfric), de l'anglais ou du français. Cette utilisation répond ainsi à la nécessité de faciliter l'accès des structures non familières de la langue à des étudiants ne parlant pas une langue issue du latin<sup>134</sup>. N. ORME est d'avis que, dans les niveaux élémentaires, l'anglais a dû être utilisé pendant tout le Moyen Âge, tandis que le français et/ou le latin étaient les langues de l'enseignement pour les étudiants plus avancés (2006 : 87<sup>135</sup>). Cette utilisation

---

<sup>132</sup> Corporation des orfèvres de Londres, organisée en guilde à partir du XII<sup>e</sup> siècle et qui reçoit une existence légale à partir de 1327 (JEFFERSON 2000 : 175).

<sup>133</sup> A. AHLQVIST (1992 : 111) donne l'exemple de gloses en ancien irlandais dans un commentaire de Priscien, datant vraisemblablement du VII<sup>e</sup> siècle.

<sup>134</sup> ORME 1973 : 95-97 ; DAHAN/ ROSIER/ VALENTE 1995 : 301.

<sup>135</sup> Voir encore HUNT 1991 : 86-161, ROTHWELL 2001a : 2.

de la langue vulgaire est thématifiée par Alexandre de Villedieu (début du XIII<sup>e</sup> siècle), dans son *Doctrinale*, qui conseille d'enseigner aux enfants dans leur propre langue, la *laica lingua* :

(11)si pueri primo nequeant attendere plene/ hic tamen attendet, qui doctoris vice fungens/  
atque legens pueris laica lingua reserabit / et pueris etiam pars maxima plana patebit  
(*Doctrinale, proemiums, v. 7-10*).

La Renaissance ne remettra pas en cause cette tradition, mais la perpétuera.

Les buts de cet enseignement s'appuyant sur les langues vulgaires semblent être, nous allons le voir, non seulement de favoriser la compréhension de l'enseignement prodigué mais aussi de permettre l'utilisation de la comparaison des deux langues dans une optique contrastive.

#### **1.5.1.1 Utilisation de la langue vulgaire pour favoriser la compréhension**

Dans la tradition française comme dans la tradition anglaise, un aperçu des *codices* contenant une ou plusieurs versions du *Donatus* témoignent de la fréquence du bilinguisme dans l'enseignement élémentaire. Selon B. MERRILEES (1990 : 21), et pour la France, « le latin aurait pu servir à l'enseignant comme point de référence tandis que le français aurait été l'instrument du discours pédagogique ». En Angleterre, c'est le français qui est tout d'abord utilisé comme langue vulgaire dans les écoles, du moins chez les grammairiens d'Oxford. Cette langue va cependant progressivement être remplacée par l'anglais dès le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, peut-être même avant pour les niveaux élémentaires<sup>136</sup>. La première attestation de cette tradition nous est parvenue par l'intermédiaire de l'œuvre de John of Cornwall, qui fournit des explications en anglais dans son *Speculum grammaticale* (1346). John Trevisa, dans sa traduction du *Polychronicon* de Ranulph Higden, indique qu'en 1385 tous les maîtres de grammaire enseignaient le latin par le biais de l'anglais<sup>137</sup> :

---

<sup>136</sup> HUNT 1964 : 175 ; THOMSON 1983 : 208-9. D. THOMSON indique qu'entre 1300 et 1340, les traités copiés présentent des gloses en français et latin uniquement, mais qu'à sa connaissance aucun n'a été, à cette époque, *élaboré* (nous soulignons) en latin ou en français (1983 : 308). N. ORME précise que pour les étudiants avancés, le latin reste la langue support de l'enseignement (2006 : 148).

<sup>137</sup> Dans le dernier quart du XIV<sup>e</sup> siècle, cependant, on demande aux enseignants anglais d'alterner le français et l'anglais dans cet enseignement, afin de conserver la connaissance du français en Angleterre (cf. RICHARDSON 1942b : 335 ; KIBBEE 1991 : 36).

(12) So that now, in the yer of our Lord a thousand three hondred foure score and fyve (...) in al the gramer-scoles of Engelond children leveth Frensch and construeth and lurneth an Englysch (*Polychronicon*, Roll Series ii.57).

Les premiers traités entièrement en anglais que nous possédons datent du début du XV<sup>e</sup> siècle. Pour un exemple de cette utilisation de l'anglais, nous pouvons considérer la production de John Leylond (début du XV<sup>e</sup> siècle), de John Drury (milieu du XV<sup>e</sup> siècle) et de John Standbridge (début du XVI<sup>e</sup> siècle ; voir *supra*). Cette utilisation croissante de l'anglais accompagne les nouvelles méthodes d'enseignement apparues à Oxford à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, tournées vers une approche plus pragmatique et moins théorique (voir *infra*, §1.6).

### 1.5.1.2 Dialogue entre les langues dans une optique contrastive

Des réflexions de nature contrastive naissent dans les échanges que nous venons de décrire entre le latin et les langues vernaculaires. Elles apparaissent déjà chez Ælfric et sont fréquentes dans les versions bilingues du *Donatus*, où les exemples sont parfois donnés dans les deux langues<sup>138</sup>, ainsi que dans d'autres grammaires, comme le *Speculum Grammaticae* (1346<sup>139</sup>) ou le *Parue Latinitates de Termino Natalis Domini*. Dans ce dernier ouvrage, le dialogue entre le latin et l'anglais semble être spécifiquement développé. En effet, tandis que pour certaines phrases, la version anglaise présente un équivalent acceptable (cit. 13), dans d'autres cas, les traductions anglaises sont *intentionnellement* mauvaises (souligné par MEECH 1934 : 73). Il serait question dans cette traduction (cit. 14) de suivre fidèlement l'ordre des mots latins :

(13) Myn bowe hath to meche bend  
(To ante nomen adiectivum erit nimis)  
Arcus meus habuit tensuram nimis intensam (MEECH 1934 : 83, l. 35-7)

(14) Myn primer lyth in myn lapp þat can oure ladyis matenys  
Primarium meum iacet in gremio meo qui scio matutinas sancte marie (MEECH 1934 : 82, l. 9-10)

S. B. MEECH, et à sa suite S. REYNOLDS (1996 : 109) et N. ORME (2006 : 112), y voient une démarche visant à illustrer un problème rencontré par les étudiants lors de la traduction :

<sup>138</sup> DAHAN/ROSIER/VALENTE 1995 : 302 ; voire encore COLOMBO-TIMELLI 2007 : 231ss.

<sup>139</sup> Voir THOMSON 1979 : 39-40.

(15) They are ingenious illustrations of the dependence of English upon word-order to express syntactic relations and most salutary correctives of the universal tendency of the schoolboy to render his Latin word by word into English (MEECH 1934 : 74).

D. THOMSON (1984 : xvii-xxiii) quant à lui mentionne, en référence aux exemples de S. B. Meech, l'existence dans différentes grammaires latines rédigées en anglais de constructions anglaises calquées sur les formulations latines. Il reste cependant prudent dans ses conclusions et convient que même si ces constructions ne sont pas impossibles en anglais, elles sont néanmoins peu usuelles et attestent une volonté par le rédacteur de conserver la correspondance entre les deux langues. Il pourrait donc s'agir, dans ce cas, de tentatives de traduction didactique, dans le but de faire correspondre l'ordre des mots anglais à celui du latin.

Cette tendance à la traduction littérale existe en outre, plus tardivement, dans certaines traductions dédiées à l'observation de la langue d'un point de vue syntaxique et visant donc explicitement une analyse de l'ordre des mots dans la phrase.

Le titre de la traduction anglaise par Palsgrave de la comédie *Acolastus* semble indiquer une démarche similaire<sup>140</sup> :

(16) Ioannis Palsgravi Londoniensis, ecphrasis Anglica in comoediam Acolasti. the comedye of Acolastus translated into oure englysshe tongue, after suche maner as *chylterne are taught in the grammer schole, fyrst worde for worde, as the latyne lyeth, and afterwarde accordynge to the sence and meanyng of the latin sentences* [nous soulignons] : by shewing what they do value and countervayle in our tongue, with admonitions set forth in the margyn, so often as any such phrase, that is to say, kynd of spekyng used of the latyns, whiche we use not in our tonge, but by other wordes, expresse the sayd latyn maners of speakeing (CARVER 1937).

G. STEIN voit dans l'œuvre une volonté manifeste d'enseignement contrastif :

(17) In the introduction to *The Comedy of Acolastus* we are given a very clear account of Palsgrave's education views (...). For him, the main task of a langue teacher consists in the exposition of the difference between two languages. That is, he advocates explicit contrastif teaching (1997 : 446).

On retrouve cette particularité dans les écrits de John Brinsley (1566-1630), qui a élaboré des ouvrages dont le but est de fournir des traductions « grammaticales »

---

<sup>140</sup> Selon S. BADDELEY :

En suivant le modèle déjà utilisé par Mathurin Cordier, *De corrupti sermonis emendatione* (Paris, R. Estienne, 1530), auquel il se réfère explicitement, Palsgrave donne d'abord une traduction littérale du texte, suivie de plusieurs versions possibles en bon anglais. Cette approche lui permet de cerner très précisément les décalages entre le latin et l'anglais et les pièges de la traduction, et de proposer, en même temps que l'apprentissage formel de la grammaire, l'étude d'un texte littéraire (2003 : 14).

et littérales d'œuvres littéraires, notamment issues des *auctores octo*<sup>141</sup> auxquelles peuvent s'ajouter des traductions alternatives (MILLER 1963 : 172). Même si les entreprises semblables sont tardives, utilisées surtout dans les classes humanistes d'enseignement du grec et du latin, W. E. Miller est d'avis qu'il a dû en exister d'autres auparavant.

La méthode sous-tendue par ces traductions grammaticales est la suivante (la citation qui suit concerne des éditions « récentes » de traductions juxtalinéaires pour l'enseignement des langues anciennes, parues entre 1820 et 1940)<sup>142</sup> :

- (18) La méthode mise en œuvre dans les éditions juxtalinéaires consiste à procéder à deux traductions. La première, que nous appellerons « explication » plutôt que « traduction », établit une correspondance, réduite aux groupes de mots, entre le grec et le français, tandis que la deuxième met en regard le texte grec et le texte français comme deux entités autonomes. (...) En vérité, la première traduction ou explication est une recombinaison de la phrase grecque suivant les usages de la grammaire française. Elle bouleverse l'ordre des mots de l'original pour former des groupes de mots grecs qui correspondent à l'ordre syntaxique de la phrase française. Autrement dit, cette méthode, improprement appelée « mot à mot », commence par détruire le texte original pour composer un nouveau texte. (...) La traduction définitive méprise non seulement l'ordre des mots de l'original, mais aussi (...) les mots eux-mêmes. Il s'agit en réalité de la traduction, à l'intérieur de la langue française, de l'explication littérale présentée au regard des groupes de mots grecs (GARNIER 1997 : 9-10).

Cette méthode de traduction semble avoir été utilisée dans un but de lecture – c'est-à-dire de réception du texte –, et non d'imitation des structures de la langue enseignée – où il s'agirait alors de production :

- (19) La « lecture » est en réalité *declaratio*, c'est-à-dire mode d'expression, mode de manifestation d'une signification dans une langue donnée. Pour être perçue par l'élève, elle implique l'explication, non pas par la « construction » (« non construit ») du texte original, mais par sa « destruction » (*destructio*), qui précède sa recombinaison (*resolutio*). L'élève doit détruire l'ordre des mots de l'original pour former au moyen des ensembles syntaxiques du texte source de nouveaux ensembles syntaxiques dans la langue cible. Il cherche la signification en segmentant la structure grammaticale, en segmentant les éléments mêmes des mots du texte à traduire ; à partir de ce point, il construit un nouvel ordre des mots (*ordo*), conforme à la grammaire et au découpage sémantique de la langue cible, mais aussi explicatif (et non imitatif) du texte original. Il s'agit donc, à l'origine, d'une méthode d'explication et non pas d'une méthode de traduction (ibid.).

Nous insistons sur cette utilisation de la traduction grammaticale parce que son procédé nous paraît identique à celui des gloses syntaxiques présentes très tôt dans la tradition d'enseignement du latin. Si celles-ci ne font pas référence à une

---

<sup>141</sup> On trouve parmi ces textes les *Distiques* de Caton et une partie des *Fables* d'Ésope.

<sup>142</sup> Les principes sous-jacents à ce genre de traduction « modernes » – qui ont le mérite d'être décrits, ce qui n'est pas le cas des traductions plus anciennes – nous semblent applicables aux ouvrages bilingues de la période qui nous intéresse dans cette étude.

syntaxe vernaculaire, elles réécrivent cependant elles aussi la phrase latine d'après une syntaxe « grammaticale », ou, selon S. REYNOLDS, « impose a grammatically based structure onto a rhetorically motivated text » (1996 : 110).

### **1.5.2 Deux phénomènes conjugués : analyse et imitation**

Pour résumer, l'enseignement du latin par la traduction, sous toutes ses formes, bénéficie de deux angles d'attaque. Le premier, la version, est assimilable à un processus d'analyse du texte latin – dont les meilleurs représentants sont les gloses mais aussi la traduction littérale –, qui favorise donc la compréhension. Le deuxième est constitué d'une tendance à l'imitation par le thème, dans les *vulgaria*, ou par l'exercice de composition. Quelques méthodes, de la Renaissance surtout, utilisent au maximum ces ressources, puisque ces deux processus sont combinés : la traduction en deux temps (traduction littérale puis littéraire) permet l'analyse du texte source et peut servir d'exercice de thème, comme c'est le cas des textes utilisés pour la double traduction. Analyse et imitation sont ainsi conjugués.

Certains textes plurilingues, constitués – pour le latin du Moyen Âge à la Renaissance – d'œuvres de morale, de sentences et proverbes, de pièces de théâtre ainsi que d'éléments issus des *Auctores Octo* et offrant le (ou les) texte(s) cible en regard du texte source, peuvent avoir servi de support à ces exercices de traduction. Cependant, leur utilisation doit avoir été plus générale, englobant une lecture attentive. Ces ouvrages ont vraisemblablement permis une mise en contexte non seulement du lexique, mais aussi de la syntaxe et de la morphosyntaxe (par le biais de glossaires de mots qui les accompagnent, de gloses lexicales et syntaxiques, etc.<sup>143</sup>), voire servi de modèles stylistiques<sup>144</sup> ; ils rejoignent en ce sens les œuvres de lecture monolingues, mais dans une approche basée sur la traduction et la comparaison entre les langues.

---

<sup>143</sup> Voir THOMSON 1979 : 28.

<sup>144</sup> Cf. CAMARGO 1994 : 173.

### 1.5.3 Complémentarité des supports écrits et des procédés mnémotechniques

Il ne faut pas oublier, dans le processus d'analyse et d'imitation que nous venons de décrire, le rôle joué par la mémoire pour l'enseignement du latin : les stratégies didactiques à l'œuvre au Moyen Âge semblent caractérisées par l'apprentissage par cœur de textes latins et de règles grammaticales.

La transmission et la production orales auraient ainsi massivement participé à l'apprentissage du latin, comme l'indique la présence dans nombre de traités de procédés ayant comme but de faciliter la mémorisation<sup>145</sup>. Ces caractéristiques des manuels n'indiquent cependant rien sur la possession ou non d'ouvrages par l'étudiant. P. RICÉ montre que, dès le XIII<sup>e</sup> siècle, le livre joue un rôle important dans les universités (1985 : 144), et que l'enseignement repose à la fois sur l'oral et sur l'écrit, sur la parole et sur le livre<sup>146</sup> : on peut posséder des textes littéraires ou des florilèges – ou avoir accès à ces derniers grâce aux bibliothèques des collèges par exemple, si la bourse de l'étudiant ne permettait pas l'achat coûteux de ces ouvrages – mais on apprend par cœur une grande somme de références textuelles.

Il en est de même pour les écoles de grammaire. Si le livre est présent dans la formation qu'elles prodiguent, comme en témoignent des comptes et des registres du collège de Merton du début du XIV<sup>e</sup> siècle mentionnant l'achat de parchemin et de papier – ce qui, selon D. THOMSON, « reminds us that the instruction given was not completely oral » (1983 : 305) – l'oral reste très présent dans la production même de traités : la forme catéchétique de nombre de grammaires<sup>147</sup>, de même que l'utilisation de la forme versifiée – que l'on trouve dans les manuels d'Evrard de Béthune et d'Alexandre de Villedieu<sup>148</sup> – permettent de simplifier la mémorisation de leur contenu<sup>149</sup>. Quelques versions du *Donatus* conjuguent les deux stratégies, puisque cette œuvre construite d'après une structure dialoguée initialement élaborée en prose a fait l'objet de remaniements en vers. Certains

---

<sup>145</sup> COLOMBO-TIMELLI 1996 : 4.

<sup>146</sup> RICÉ /VERGER 2006 : 266.

<sup>147</sup> Une des versions conservées de l'*Ars Minor* ne contient que les questions, sous forme abrégée, ce qui indiquerait que le professeur connaissait l'œuvre par cœur (MERRILEES 1986 : 88).

<sup>148</sup> MERRILEES 1990 : 22 ; GRONDEUX 2001 : 600.

<sup>149</sup> Voir ORME 2006 : 89ss.

textes classiques ont, du reste, été versifiés dans l'optique de faciliter leur mémorisation par l'étudiant<sup>150</sup>.

De manière générale, l'ouvrage ne devait donc pas se suffire à lui-même. En effet, pour ce qui est des manuels versifiés, N. ORME (1989 : 67) indique que les textes présentent des règles résumées dont les informations demandent des explications orales :

(20) La versification des manuels de grammaire de la seconde partie du Moyen Âge, liée au fait que ce sont des textes d'enseignement, a favorisé la naissance de commentaires : un texte possédant cette double caractéristique, versification et visée pédagogique, doit être un instrument de mémorisation, non de lui-même, mais de l'arrière-plan plus large dont il est issu, et il n'est que l'instrument mnémotechnique d'une culture moins elliptique que son résumé en vers. La voie pour retrouver derrière ce texte concis sa source théorique est ouverte par le cours oral transcrit dans les manuscrits par les gloses (...) (GRONDEUX 2001 : 604).

Des vers mnémoniques apparaissent d'ailleurs, nous l'avons vu, à la fin de certains traités de syntaxe dans lesquels une *latinitas* illustrant un point de syntaxe particulier est suivie par une discussion grammaticale développée, résumée par quelques vers en permettant la mémorisation<sup>151</sup>.

Si la prépondérance de la mémoire dans l'apprentissage est remise en question au XVI<sup>e</sup> siècle (par Erasme, Rabelais, Montaigne ; RICHE 1985 : 133), elle demeure un facteur important dans l'enseignement des langues. Un passage tiré de *vulgaria* (début du XVI<sup>e</sup> siècle ; manuscrit London, Brit, Libr., Royal 12.B.xx) indique, notamment, que les règles pouvaient être lues dans un ouvrage mais devaient ensuite être apprises par cœur (ORME 1981 : 18) :

(21)(...) the meane season, do you recorde *and can* withowt boke suche thynges as wer  
thaugh[t]e hersterday (London, Brit. Libr., Royal 12.B.xx, f. 45r).

Malgré le développement de dictionnaires (*Promptorium paruulorum*, de Galfridus, 1440 ; *Catholicon Anglicum*, 1480, etc.<sup>152</sup>) remplaçant les vocabulaires versifiés comme outils de référence, ces derniers demeurent comme support de mémorisation<sup>153</sup>. De plus, nous l'avons vu, les humanistes encouragent l'utilisation du dialogue à mémoriser et des témoignages attestent que l'exercice

---

<sup>150</sup> RICHE 1985 : 143.

<sup>151</sup> THOMSON 1979 : 43-4.

<sup>152</sup> Voir ORME 2006 : 109.

<sup>153</sup> THOMSON 1979 : 27.

de la traduction et de la composition sont, au début du XVI<sup>e</sup> siècle, vraisemblablement doublés d'un exercice de mémorisation et de récitation<sup>154</sup>.

Deux mouvements coexistent donc à partir de la fin du XV<sup>e</sup> siècle : l'amplification et la simplification de l'utilisation du livre grâce à l'imprimerie – qui va surtout permettre de développer un enseignement basé sur une série de traités courts<sup>155</sup> – et le développement d'un enseignement vivant, basé sur la mémorisation de dialogues.

## 1.6 Conclusion

---

(22)The teaching of grammar (in the narrower sense) in the mid-fourteenth century is marked by two to some extent contradictory features. On the one hand features of the arts course are reproduced at a more elementary level. (...) The treatises of the fourteenth-century Oxford grammar masters include simplified *quaestiones*, frequent citations of Priscien and some modistic terms. Their structure as *summae* including both elementary and advanced material within a single theoretical classification also reflects their tendency to use a fairly sophisticated approach. (...) On the other hand, however, the instruction offered is also characterised by the use of methods and techniques more suited to an elementary course. Mnemonic verses, *latinitates* and *vulgaria*, notes and rules covering small areas of grammar are all found in the work of these same masters (THOMSON 1983 : 307-8).

L'évolution dans la manière d'enseigner le latin décrite ci-dessus par D. Thomson, et que l'on retrouve modestement dans le petit panorama des supports didactiques que nous avons choisi de présenter, trouve son origine dans la production des grammairiens d'Oxford, particularité importante pour notre propos et mentionnée en introduction à ce chapitre<sup>156</sup>.

En ce qui concerne l'influence de la grammaire spéculative sur l'enseignement grammatical, et notamment sur l'enseignement de la syntaxe<sup>157</sup>, cette dernière apparaît initialement en Angleterre dans le *Speculum grammaticale* de John of Cornwall (1346). Mais cet enseignement prend un caractère pratique par l'insertion systématique, nous l'avons dit, de *latinitates* afin d'illustrer les règles présentées. Cette particularité permet à R. W. HUNT de considérer cet auteur

---

<sup>154</sup> SULLIVAN 2005 : 41-2.

<sup>155</sup> ORME 2006 : 107.

<sup>156</sup> Pour une vue d'ensemble des développements dus à l'humanisme, voir ORME 2006 : 118ss ; pour l'application de cette évolution dans les manuscrits, voir THOMSON 1979 : 23ss.

<sup>157</sup> Voir HUNT 1964 : 178-9.

comme un précurseur, dans les productions anglaises, de la distinction entre grammaire (*ars*) et usage (*usus*) (1964 : 177).

La discussion sur la différence entre *ars* et *usus* se limite ainsi, à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle et au début du XV<sup>e</sup> siècle, à une recherche visant non seulement à favoriser l'utilisation de la langue maternelle pour l'enseignement du latin mais aussi à la simplification des traités grammaticaux en vue de proposer un enseignement axé sur la pratique<sup>158</sup> ; cette polémique perdurera tout au long du XVI<sup>e</sup> siècle et s'étendra à l'enseignement des langues vulgaires La production de Leylond révèle ce changement d'orientation didactique<sup>159</sup> :

(23) Like that of his contemporary, Thomas Sampson, who taught the related legal and business studies at Oxford, his works consist of a number of short tracts on specific areas of grammatical concerns which together form a course rather than a summa. This reflects partly the more elementary level of the teaching, partly its more practical orientation towards translation and composition rather than an understanding of grammar as a discipline, and partly the new educational structure that was emerging with the growth of provincial grammar-school foundations (THOMSON 1979 : 41).

L'enseignement du latin prend alors un tour plus pratique, avec pour objectif une certaine efficacité permettant de répondre à une plus grande demande d'instruction<sup>160</sup>. Cet aspect rappelle, comme le mentionne D. Thomson, l'enseignement linguistique à des fins professionnelles dispensé dans les écoles des *dictatores* ; il s'agit d'ailleurs d'un des points de rencontre entre les deux traditions pédagogiques que nous cherchons à comparer dans la première partie de cette thèse, comme nous le verrons dans le chapitre suivant. L'acquisition du latin quitte ainsi pour partie *explicitement* la sphère théorique pour rejoindre celle de compétences plus pratiques : on enseigne une « langue » plus qu'une « grammaire »<sup>161</sup>. Dans la démarche didactique, on s'approche ainsi d'un enseignement inductif, par l'exemple, qui insiste, nous l'avons vu dans les points traitant de la traduction et de la composition, sur la *production* et sur l'imitation. Cette imitation, qui se retrouve à la fois dans la pratique du dialogue et dans les lettres modèles, dépasse les seules leçons linguistiques : la langue, les valeurs morales et l'étiquette sont enseignées dans un même mouvement. Les supports

---

<sup>158</sup> R. W. HUNT (1964) y voit une marque d'une diminution dans la qualification des maîtres de grammaire. Il est cependant contredit en cela par l'étude de D. THOMSON (1983 : 299).

<sup>159</sup> THOMSON 1983 : 304.

<sup>160</sup> THOMSON 1983 : 303.

<sup>161</sup> La première est un savoir théorique alors que la seconde est une compétence pratique : parler une langue équivaut à maîtriser un art mécanique (LUSIGNAN 1987 : 963)

didactiques mettent l'accent à la fois sur la forme et sur le fond, s'inscrivant ainsi dans une transmission intégrale du savoir.

Ces particularités (enseignement global et axé sur la production et l'imitation) se retrouvent dans les méthodes d'enseignement du latin de la Renaissance. Indépendamment du modèle linguistique proposé, une des ruptures majeures s'opère selon nous surtout d'un point de vue idéologique et dans la thématisation qui est faite de ces procédés didactiques. L'historicité qui marque la Renaissance d'un retour à l'Antiquité éloigne le latin du contexte utilitaire dans lequel il se plaçait alors : les mécanismes qui sont pour certains déjà attestés dès le XIV<sup>e</sup> siècle sont alors mis en avant, justifiés et théorisés.

N. ORME précise que le changement de méthode est lent et timide (2006 : 127). Cet enseignement plus pratique, basé sur l'acquisition par l'expérimentation et la reproduction, poursuit son développement dès la fin du XV<sup>e</sup> siècle au collège Magdalend'Oxford, un des centres les plus importants des études humanistes en Angleterre<sup>162</sup> ; il est marqué par des professeurs qui conservent cependant dans leur programme une partie de la tradition médiévale. Ainsi, dès la fin du XV<sup>e</sup> siècle, au moment de la fondation du collège Magdalen par William Waynflete, les premiers professeurs engagés, dont Anwykyll, puis ses successeurs, Stanbridge surtout, vont conserver les structures en place tout en opérant un retour aux auteurs classiques et à un latin « humaniste ». Anwykyll, présenté par N. ORME (2000 : 458) comme « the first English schoolmaster (...) to be influenced by European humanism and to teach Latin in school according to its principles » semble avoir maintenu les structures anciennes en y coulant la nouvelle matière : un nouveau latin, enseigné sur la base de citations d'auteurs – notamment des pièces de Térence – mais présenté par d'anciennes formes d'enseignement : « [a] presentation of new wine in old bottles », comme le résume bien N. ORME (2000 : 459).

Ainsi, la discussion qui s'engage concernant les méthodes à appliquer<sup>163</sup> est enrayée, dans le cadre des écoles de grammaire, à la moitié du XVI<sup>e</sup> siècle,

---

<sup>162</sup> NELSON 1956 : xviii-xix ; HUNT 1964 : 163 ; pour une histoire de cette école, voir ORME 1998.

<sup>163</sup> ORME 1973 : 106 ss., 1998 : 51.

lorsqu'un ouvrage est prescrit au niveau national par Henry VIII. La grammaire choisie est celle éditée par William Lily et John Colet<sup>164</sup>, qui est grandement influencée par l'œuvre de Stanbridge (cf. *supra*, §1.4.), successeur de Anwykyll et dont Lily fut l'élève. Pendant deux siècles, cette dernière va être utilisée en Angleterre par la majorité des écoles de grammaire<sup>165</sup>. De fait, si l'enseignement humaniste met en effet l'accent sur une approche pragmatique marquée par la production et l'imitation (par le biais de dialogues, de composition de vers et de lettres), de même que sur la double traduction – qui n'est autre qu'une forme élaborée de l'imitation –, l'enseignement dans les écoles de grammaire reste *relativement* traditionnel<sup>166</sup>. La vraie rupture se situe donc, pour l'enseignement prodigué dans les collèges et les écoles « officielles », surtout dans l'abandon des textes médiévaux – qu'ils soient littéraires comme les œuvres contenues dans le *Liber Paraboliarum*, ou qu'ils traitent explicitement de la langue, comme le *Doctrinale*, le *Donatus* ou les ouvrages lexicaux de Garlande – et dans le remplacement d'exemples forgés par des citations d'auteurs jugés « classiques ». La salle de classe semble ainsi peu adaptée à l'application des principes prônés par les théoriciens humanistes. C'est en effet principalement dans le contexte d'un enseignement privé qu'un apprentissage véritablement fondé sur le respect de l'usage des auteurs classiques et la pratique se développe, comme l'attestent les écrits de John Colet (*Aeditio*, 1527), Sir Thomas Elyot (1531) et de Roger Ascham (1570).

---

<sup>164</sup> *A Shorte Introdvction of Grammar, generally to be used in the Kynges Maiesties dominions, for the bryngynge up of all those that entende to atteyne the knowledge of the Latine tongue*. Le contenu de cette grammaire est le suivant :

*Accidence* (du latin *accidentia*, « accidents », c'est-à-dire catégories afférentes aux parties du discours) traitant des 8 parties du discours de la tradition latine et de leur morphologie: le nom, ses nombre, ses cas, ses articles, ses genres, ses déclinaisons, la déclinaison des adjectifs, la comparaison des noms (8 p.); le pronom et ses déclinaisons (3 p.) ; le verbe, ses modes, ses temps, ses personnes, et ses tableaux de conjugaisons (14 p.) ; le participe (1,5 p.) ; l'adverbe (1 p.) ; la conjonction (0,5 p.) ; la préposition (1 p.) ; l'interjection (0,5 p.). Puis, sous le titre *Godly lessons for Chyldren*, recueil de préceptes religieux ou maximes morales en langue anglaise, chacune assortie de sa traduction en latin (3 p.). Règles et observations réunies sous le titre *The concordes of latine speche* dont l'objectif est d'entraîner l'élève à identifier le cas à affecter aux mots lors de la traduction d'anglais en latin (17 p.). Et enfin, recueil de prières et de cantiques en latin (10,5 p.), pour terminer par le cachet et la devise de l'imprimeur (CTLF).

<sup>165</sup> ORME 1998 : 64 ; voir encore 2006 : 294ss.

<sup>166</sup> LAMBLEY 1920 : 182.

## 2 Enseignement du français en Angleterre du Moyen Âge au début de la Renaissance

---

Les manuels de langue pour l'apprentissage du français en Angleterre au Moyen Âge ont été largement décrits, commentés et analysés. Malgré cela, la question de l'enseignement complet et avancé de cette langue demeure :

- (1) De quelle manière – en dehors de certains séjours linguistiques sur le Continent qui ne devaient pas être à la portée de tout le monde – les intellectuels, les aristocrates et les bourgeois anglais du Moyen Âge apprenaient-ils non seulement à faire des phrases convenables en français élémentaire, à un niveau de langue enseigné par les *manières de langage*, mais à passer à un niveau de compétence supérieur ? Quel est l'enseignement qui leur permettait d'apprécier des textes littéraires français (on sait que l'Angleterre médiévale était friande de littérature française) et même d'en rédiger eux-mêmes ? Et de quelle manière les étudiants d'Oxford parvenaient-ils aux compétences linguistiques avancées dont ils avaient besoin pour accéder à l'enseignement théorique en grammaire et en orthographe qui leur était destiné ? (KRISTOL 2001a : 151).

Selon nous, la principale raison expliquant ces lacunes dans nos connaissances est le manque de vision globale que nous avons encore aujourd'hui des stratégies didactiques à l'œuvre à cette époque et dans ce contexte particulier. La citation qui suit témoigne de la séparation qui est habituellement faite entre les différents textes conservés :

- (2) Aucun des nombreux manuels de français rédigés en Angleterre depuis le milieu du XIII<sup>e</sup> s. ne semble avoir été conçu pour un enseignement *pratique* de l'écrit à un niveau avancé. Le *Tretiz* de Bibbesworth enseigne le lexique ; les *Manières de langage* sont axées sur la pratique de la communication orale ; les traités d'orthographe ont une orientation surtout théorique. En particulier, aucun manuel connu n'enseigne la syntaxe du français (KRISTOL 1998 : 184-5).

Traités comme des productions indépendantes et thématiquement différenciées, ces manuels n'ont jamais été envisagés, si ce n'est de façon ponctuelle, dans leurs rapports mutuels. Il est bien sûr judicieux de considérer les textes conservés dans leur contexte d'*apparition*, c'est-à-dire d'analyser chaque manuel de langue comme une unité indépendante résultant d'un besoin particulier d'apprentissage selon la période à laquelle il apparaît et le public auquel il s'adresse. Comme les domaines d'application du français en Angleterre sont divers et s'inscrivent dans une évolution diachronique, il est improbable que l'enseignement de cette langue ait pu être uniforme. Un tour d'horizon exhaustif des supports didactiques connus

peut dès lors permettre d'identifier les différentes orientations de cet enseignement.

Parallèlement, il nous semble aussi nécessaire d'analyser l'*utilisation* des supports didactiques, et donc la façon dont ils sont réinvestis. Il s'agit ainsi d'évaluer les liens existant entre les différents textes, tant au niveau des emprunts partiels, opérés d'un manuel à l'autre, qu'au niveau de la gestion de leur complémentarité, qui est révélée dans la compilation de ces matériaux en volume. Si certaines des compilations qui nous sont parvenues ont été faites *a posteriori* par des éditeurs ou des possesseurs, ou ne présentent qu'un assemblage hasardeux de textes divers, il est malgré tout possible d'y déceler une certaine cohérence. L'analyse des *codices* permet ainsi de conclure à une réutilisation tardive des manuels à d'autres fins que celles pour lesquelles ils étaient initialement prévus, conclusion attendue pour une époque où l'enseignement formel des langues vernaculaires n'en est qu'à ses débuts et où les manuscrits sont encore difficiles à obtenir. L'addition des manuels offre de fait un support de formation relativement complet, qui conjugue, par exemple, des approches à la fois théoriques et pratiques de la langue, ou fournit un enseignement portant sur des thèmes variés.

C'est en tenant compte de ces deux points de vue, qui nous paraissent être complémentaires, que nous nous proposons de traiter les matériaux. Cette double approche des textes, considérés à la fois comme des entités distinctes et dans leurs rapports mutuels, ne saurait suffire mais doit nous mener vers une comparaison des stratégies qui y sont attestées avec celles qui sont à l'œuvre dans un contexte plus large, contexte que nous avons défini dans l'introduction comme englobant l'enseignement du latin et couvrant le Moyen Âge et le début de la Renaissance.

Il faut bien sûr garder à l'esprit que ce panorama comporte des lacunes, la conservation des manuscrits étant basée sur le paradoxe suivant : la popularité d'un texte est à la fois une garantie de sa conservation et un facteur de sa disparition<sup>167</sup>.

---

<sup>167</sup> Les recherches en codicologie quantitative ont mis en évidence une tendance selon laquelle « les livres les moins bien représentés dans les collections modernes sont précisément ceux qui

## ***2.1 Supports d'apprentissage du français***

---

### **2.1.1 Périodisation, classement et description des manuels de langue**

Pour dégager les tendances et les caractéristiques de l'enseignement du français en Angleterre, comme annoncé dans l'introduction à ce chapitre, nous avons dressé une liste descriptive et commentée des différents manuels conservés à cet effet. La description fine des textes proposée par des études antérieures doit ainsi nous permettre d'asseoir le développement à suivre sur une base solide. Nous n'allons donc pas développer en détail l'analyse de chacun de ces textes, mais en mentionner les traits caractéristiques afin de déterminer leurs visées didactiques, la modification de leurs caractéristiques au fil des copies et les liens qu'ils entretiennent avec le contexte plus général de l'enseignement de la langue<sup>168</sup>.

Ces matériaux, pour les œuvres manuscrites du Moyen Âge uniquement, sont donc regroupés dans ce chapitre de façon thématique et traités d'après la chronologie de leur apparition avec, en annexe, le détail des manuscrits dans lesquels se trouvent les différents traités (cf. annexe 1).

Une périodisation a déjà été entreprise par A. KRISTOL (1990) : nous la reprenons en la développant et/ou en la corrigeant sur la base de nos observations et des études spécifiques dédiées à chacune des œuvres en question.

#### **2.1.1.1 Lexique<sup>169</sup>**

À la fin du XIII<sup>e</sup> siècle apparaissent des vocabulaires rimés avec pour but explicite l'apprentissage du lexique. Cette tradition débute avec le *Tretiz*<sup>170</sup> de Bibbesworth (env. 1290 ; DEAF), écrit pour une dame de l'aristocratie, Dyonise de Mountchensi, afin d'enseigner le vocabulaire à ses enfants. Il s'agit d'un enseignement explicite qui se présente sous la forme d'un vocabulaire versifié : on y parle des activités d'un jeune noble en mettant en scène une terminologie spécialisée et en insistant sur les homonymes et paronymes du français. Ce texte

---

étaient les moins rares – et avaient donc le moins de valeur – au Moyen Age » (LUSIGNAN/OUY 1991 : 156 ; voir aussi les études de BOZZOLO/ORNATO 1980).

<sup>168</sup> Pour une description générale des manuels : STENGEL 1879 ; KRISTOL 1998 ; ROTHWELL 2001a.

<sup>169</sup> Voir la bibliographie proposée par COSERIU/MEISTERFELD 2002 : 304-7.

<sup>170</sup> Éditions : extraits publ. WRIGHT 1857, GENIN 1862, MEYER 1874 ; édité par ROTHWELL 1990.

est rédigé en vers octosyllabes et accompagné de gloses interlinéaires sporadiques :

- (3) Je vie une reyne (M.E. quene) sanz rey  
Pur une reyne (M.E. frock) fere desray  
Ki enmye le reume le rey  
En un reoun (M.E : forwe) sist en un rey (M.E. nette)

(« I saw a queen without a king become agitated/distressed on account of a frog that was sitting in a net in a furrow in the middle of the king's realm ») (ROTHWELL 1994a : 1)

Cet enseignement est donc originellement un perfectionnement de la langue première et devait se faire grâce à l'apprentissage par cœur de mots et de formules à reproduire par l'enfant, aidé en cela par la structure à la fois rythmée et rimée des jeux verbaux. La fonction initiale du manuel a vraisemblablement été élargie lors des diverses réutilisations, et il est probable qu'il ait servi plus tard de texte de lecture (voir *infra*). Cet ouvrage a en effet bénéficié d'une grande notoriété : il nous est parvenu dans 16 manuscrits dans lesquels les gloses en anglais augmentent au fil des copies. Il a, de plus, fait l'objet de deux réélaborations, le *Nominale sive verbale* au XIV<sup>e</sup> siècle et le *Femina* au XV<sup>e</sup> siècle, ce qui en fait le texte individuel le plus répandu pour l'enseignement du français en Angleterre. Le *Nominale sive Verbale in Gallicis cum expositione ejusdem in Anglicis* se présente sous la forme d'une collection de phrases courtes en français visant à mettre le vocabulaire en contexte, classées par matières, souvent rimées et accompagnées d'une traduction interlinéaire en anglais<sup>171</sup> :

- (4) De la noyse et des faitz qe homme naturellement fait  
79. Homme parle et espire  
Man spekyth and vndyth  
Femme teinge et suspire  
Woman pantyth and sykyth  
Homme bale et babeie  
M. drauelith and wlauffyth  
F. bale et bleseie  
W. galpyth and wlispyth

Ce texte a été développé en partie sur la base du vocabulaire contenu dans le *Tretiz* de Bibbesworth<sup>172</sup>.

Pour comparaison avec les leçons du *Tretiz* :

---

<sup>171</sup> LAMBLEY 1920 : 16.

<sup>172</sup> SKEAT 1906 : 2 ; DEAF s.v. NominalS.

(5) Homme chace tessoun et *leuer*  
 M. huntith brokke and hare  
 F. iungyues couere de *leuere*  
 W. gomes helith with the lippe  
 Homme vende cyre par la *liuere*  
 M. selluth wax by the pounce  
 F. enprent enfant sur *liuere*  
 W. lernyth chylde on boke  
 (*Nominale sive Verbale* ; SKEAT  
 1906 : §139 ; [nous soulignons])

(6) La *leuere* deit close les dentz  
*The lippe*  
 Le *leuere* en boys se tient de-deynz  
*The hare*  
 La *liuere* sert a marchauntz  
*The pounce*  
 La *liuere* aprent nous enfauntz  
*The boke*  
 (ibid.: §626 ; [nous soulignons])

(7) lippe the hare  
 Vous avez la *levere* e le *lever*  
 the pount bocke  
 La *livere* e le *livre*  
 La *levere*, c'est ke enclost enchost  
 les dens,  
 Le *levere* ki boys se tent dedeins;  
 La *livere* sert de marchaundie  
 Le *livere* nous aprent clergie.  
 (*Tretiz* ; ROTHWELL 1990 : 4 ;  
 [nous soulignons])

Dans la même veine, il faut encore prendre en compte l'existence d'un *lexique trilingue* (XIV<sup>e</sup> s.; manuscrit London, Westminster Abbey 34/11<sup>173</sup>) comportant certaines similitudes dans ses entrées avec celles du *Nominale sive Verbale*<sup>174</sup>.

Une version revue et abrégée du *Tretiz* apparaît dans la première partie du *Femina*<sup>175</sup> (début du XV<sup>e</sup> s.), volume contenant en plus de cette version deux textes littéraires à teneur morale et un lexique (voir *infra*). Ce remaniement du *Tretiz* est accompagné d'une traduction anglaise ainsi que d'informations sur la prononciation de certains mots :

(8) Vous avez la lyre & le *levere*  
 Le *lyvere* ensy & le *luyere*  
 Le *luyre* est qe enclose lez dentez,<sup>g</sup>  
 Le *levere* en boys soy tient<sup>a</sup> dedeinz,  
 La *lyre ser(i)t* en marchaundyze,  
 Le *livere* noz print al clergize.  
 2005: 16)

<sup>g</sup> denz

<sup>a</sup> teint

ʒe haveþ la lire & le *levere*,  
 balaunce & þe hare  
 þe book also & þe lyppe.  
 þe lyppe ys þat encloset þe teþ,  
 þe hare in bussh hym holdyþ witynne,  
 þe balaunce *serveþ* in marchaundyze,  
 þe boke us techeþ to clergyze (Rothwell

<sup>173</sup> KRISTOL 1990 ; DEAN 1999 : §303.

<sup>174</sup> HUNT 1981 : 15.

<sup>175</sup> La terminologie pour nommer ces deux œuvres varie dans la littérature critique et dans les diverses éditions. Le manuel de Bibbesworth est désigné par le titre *Tretiz* ou *Femina*, sa version remaniée prenant ainsi parfois, selon l'*excipit*, le terme de *Femina nova*. Nous avons choisi les titres *Tretiz* pour le manuel composé par Bibbesworth et *Femina* pour le texte remanié.

Ce traité débute par une introduction en latin : *Capitulum primum docet rethorice loqui de assimilitudine bestiarum*. W. ROTHWELL est d'avis que cette mention, associée à l'utilisation du latin qui court tout le long du texte – dans des titres ou dans des gloses –, indique que cette œuvre était destinée à des jeunes gens, certainement d'une classe différente de celle que visait initialement le *Tretiz*<sup>176</sup> :

- (9) Beau enfant *pur* apprendre  
En franceis devez bien entendre  
Coment vous parlerez bealment  
Et devant lez sagez naturalment (2005 : 1, l. 1-4).

Ce traité n'aurait donc plus comme fonction d'enseigner à des enfants le vocabulaire leur faisant défaut – par le biais de termes techniques mis en contexte et appris dans un milieu familial – mais s'adresserait à des jeunes gens souhaitant acquérir la phraséologie française ainsi qu'un comportement social adapté à de futurs administrateurs, hypothèse appuyée par la nature morale des textes qui l'accompagnent<sup>177</sup>. Le *Femina* s'inscrirait de fait, selon W. ROTHWELL, dans le contexte de l'enseignement commercial et administratif des *dictatores* d'Oxford (1998c : 57-8)<sup>178</sup>, qui prendront une place importante dans le développement de l'enseignement du français.

Tout au long de la période d'enseignement du français apparaissent des listes de mots – *nominalia* et glossaires – regroupés de manière onomasiologique ou non<sup>179</sup> et précurseurs des dictionnaires que l'on trouvera à la Renaissance<sup>180</sup>. Parmi ces listes, il est malaisé, voire parfois impossible, de distinguer celles qui servent

---

<sup>176</sup> Voir ROTHWELL 1998c.

<sup>177</sup> ROTHWELL 2005 : i-ii.

<sup>178</sup> Cette interprétation du *Femina* est novatrice. W. ROTHWELL lui-même (1982), dans un article précédant son édition, pensait que cette œuvre perpétuait le rôle du *Tretiz*. Il faut cependant préciser que rien ne nous indique avec certitude le type de public auquel cet enseignement était adressé.

<sup>179</sup> Voir BURIDANT 1986 : 15.

<sup>180</sup> Pour une typologie des ouvrages lexicographiques médiévaux, voir BURIDANT 1986. A. KRISTOL (1990), dans son répertoire des œuvres et manuscrits ayant servi à l'enseignement du français en Angleterre, a choisi d'y inclure les gloses françaises apparaissant dans certains textes didactiques latins élaborés à des fins lexicales (*De nominibus utensilium* d'Alexandre Nequam ; *Unum omnium* ; *Dictionarius* de Jean de Garlande ; *Graecismus* de Eberhard de Béthune ; *Etymologiae* d'Isidore de Séville). Ces gloses, qui n'étaient pas conçues à l'origine pour enseigner le français mais visaient l'explication des textes latins qu'elles accompagnent, ont pu, selon A. KRISTOL, avoir servi à l'enseignement du français dans une phase plus tardive (1990 : 293). Ces textes glosés n'apparaissant pas dans les *codices* dont nous nous occupons, nous ne les répertorions pas.

d'une manière sûre à l'enseignement du français de celles qui sont un support à l'apprentissage du latin<sup>181</sup>. Il faut attendre le premier quart du XIV<sup>e</sup> siècle pour que se développent les seuls répertoires de mots que l'on peut avec certitude considérer comme des supports d'enseignement du français<sup>182</sup> : il s'agit d'ébauches de dictionnaires français-anglais ainsi que des listes de mots français non traduits, telles des listes de numéraux, d'adverbes, des jours de la semaine, ou des énumérations classées par champ sémantique (animaux, parties du corps humain, etc. ; voir *Manières de langage* de 1399<sup>183</sup>).

(10) Cucuel : Cuccuke. [cuckoo]  
 Sintyces : Swanbriddes. [cygnets]  
 Oysouns : Geslingges. [goslings]  
 Grusieler : Casberietre. [gooseberry bush]  
 Cormaraut : Scarf. [cormorant] (...) (ACKER 1993 : 286)

(11) Lundedy, marsdy, merskerdy, joefdy, vendredy, samady, dysmeinge. (...)  
 Un, deux, trois, quatre, cinque, sis, sept, oet, noef, dis (...) (*Liber Donati* ; MERRILESS/FITZPATRICK 1993 : 18).

Le rôle joué par ces listes dans l'enseignement de la langue a dû être variable : elles ont pu tenir lieu aussi bien de listes à mémoriser que d'outil de consultation. Pour le traitement du lexique, nous pouvons encore mentionner les textes descriptifs qui apparaissent dans les *Manières de langage*, et qui mettent en scène une terminologie particulière (comme par exemple des réalités agricoles, cf. *Manière de langage* de 1396<sup>184</sup>).

### 2.1.1.2 Orthographe et prononciation<sup>185</sup>

Pour ce qui de l'enseignement de l'orthographe et de la prononciation, il est assuré par différents textes disponibles dès la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. Il faut bien sûr envisager un apprentissage par mimétisme antérieur et parallèle à celui qui

---

<sup>181</sup> Au cours du Moyen Âge, le latin est, dans de nombreux cas, appris par l'intermédiaire des langues vernaculaires. Ainsi, des glossaires bilingues français/latin, latins/français ou trilingues latin/français/anglais peuvent-ils aussi bien servir à l'apprentissage du latin que du français (cf. KRISTOL 1990 : 294). Les premières attestations concernent des listes de mots latin-français, dont l'apparition est datée par A. KRISTOL du XIII<sup>e</sup> siècle (1990 : 322). Un deuxième groupe de glossaires, daté par A. KRISTOL de la deuxième moitié du XIII<sup>e</sup> siècle (1990 : 322), présente le latin, le français et l'anglais en parallèle.

<sup>182</sup> KRISTOL 1990 : 294.

<sup>183</sup> KRISTOL 1995.

<sup>184</sup> KRISTOL 1995 : 17.

<sup>185</sup> Voir la bibliographie proposée par COSERIU/ MEISTERFELD 2002 : 300-2.

apparaît dans ces manuels, ceci dans le cadre d'une formation pratique des futurs scribes, clercs, juristes, etc. auprès de gens de la profession.

Chronologiquement, le premier de ces traités est le *Tractatus Orthographiae*. Il est daté de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle et rédigé par T.H., désigné comme « Parisii Studentis »<sup>186</sup>. Autour de 1400, ce texte fait l'objet d'un remaniement – qui consiste notamment en l'ajout de nombreux exemples sous la forme de phrases complexes – par Coyfurelly, docteur de droit civil et canon de l'université d'Orléans<sup>187</sup>. Cela pourrait indiquer que ce manuel a été utilisé par les générations d'étudiants séparant ces deux rédacteurs<sup>188</sup>.

Le but avoué du *Tractatus* et de sa version remaniée est le suivant : « sermones gallicanos et formam scripture cum regulis in eisdem (...) propulsare et secundum usum et modum modernorum tam in partibus transmarinis quam cismarinis dulciter explanare » (POPE 1910 : 189). L'enseignement porte donc sur la différence qui existe entre l'écrit et l'oral, en partant de la lettre<sup>189</sup>, et présente une prise en compte de certains traits régionaux :

(12) Item iste dicciones : *aura*, en *array*, sine *e* in medio [scribi debent et] sonari, secundum dulce gallicum, sin *v* ut sic : *aray*, en *array* que indifferenter sic scribi possunt. Tamen Romanici, Britannici et Anglii scribunt easdem dicciones cum *e* in medio ut *averay*, *j'averay* et sic d similibus. (POPE 1910 : 189).

Ces deux caractéristiques conduisent D. A. KIBBEE à postuler une utilisation originelle de ces textes dans un contexte commercial. Cette hypothèse pourrait être appuyée par la similitude du vocabulaire et des phrases proposées en exemple avec celles que l'on retrouve plus tardivement dans les dialogues modèles (1991 : 50) :

---

<sup>186</sup> Édition : POPE 1910 : 185-92.

<sup>187</sup> Édition : STENGEL 1879.

<sup>188</sup> Un fragment de traité de prononciation est présent dans le manuscrit Cambridge, Univ. Libr., Gg 6.44 : il est considéré par B. MERRILEES et B. SITARZ-FITZPATRICK (1993) comme faisant partie du *Liber Donati*. Deux exemples qui se trouvent à la fois dans ce texte et dans les diverses versions du *Tractatus orthographiae* (POPE 1910 : 189 ; STENGEL 1879 : 16) pourraient indiquer qu'il s'inscrit dans la tradition du *Tractatus orthographiae* : « *Savés vous traire de l'ark ? Sevés vous raire le barbe ?* » (éd. MERRILEES/SITARZ-FITZPATRICK 1993 : 7).

<sup>189</sup> W. ROTHWELL indique :

(...) much of its teaching is given over pronounciation, not just spelling, the orthography of words being treated not as an end in itself but rather in relation to the phonetic value of each letter in speech (2001a : 8).

(13) *as tu fait prest nostre sopere (...) il puit malement (...) amy sount noz litz faits, sount nos porpoinz prestes  
beaucop des femmes en Loundres sount merchauntz  
voillez vous manger, seiez vous  
tres excellent, tres hautisme, tres honoure et tres humble (Tractatus orthographiae T. H.,  
POPE 1910 : 191-2).*

(14) *Dieux vous gart biau sire, si Dieu m'ait, vous estez prodomme  
he regardez, mon tresgentil compaignon, coment leur vestementz sount bien et  
festisement entreilliez selon le guise du France, par le foy que je doy a Dieu, mon  
tresdoulz amy, j'en ay veu beaucop des gens huy ou marche (Tractatus orthographiae  
Coyfurely, STENGEL 1879 : 19-20).*

Les développements théoriques font appel, quant à eux, à une terminologie spécifique qui nécessite une connaissance des concepts grammaticaux de base :

(15) *Tamen in participiis, adjectis, nominibus et interjencionibus s simplex in fine dictionis  
debet retinere sonum suum licet consonans immediate sequatur, ut vouz auez assez de  
viund, jeo sui assez ben amez de mez servauntz, loiez soit dieus et sic de similibus (POPE  
1910 : 191).*

Une seconde tradition de textes visant un enseignement « orthographique » nous est parvenue sous la forme de l'*Orthographia Gallica*<sup>190</sup>, composée (ou remaniée) par Thomas Sampson, l'un des *dictatores* d'Oxford, vers la fin du XIV<sup>e</sup> siècle et le début du XV<sup>e</sup> siècle<sup>191</sup>. Cet ensemble de textes partage avec le *Tractatus* la particularité de mettre en rapport la prononciation avec la graphie, mais dans un processus inverse à celui qui était pratiqué dans le premier. En effet, la mise par écrit semble être au centre des préoccupations de ce manuel : on part ici du son pour aller à la lettre.

L'*Orthographia Gallica* est conservée en plusieurs versions que l'on peut classer en trois catégories en fonction non seulement de la langue dans laquelle elles sont rédigées mais aussi du nombre de règles présentées : une version latine généralement nommée « brève » (la plus ancienne, et éventuellement l'originale, selon DEAN 1999 : §287) et qui ne contient que 27 règles dans sa copie la plus complète ; une version dite « longue » – sporadiquement glosée en anglais pour certaines des copies<sup>192</sup> – dont le texte le plus étendu présente 102 règles ; une

---

<sup>190</sup> Éditions : WRIGHT 1840, STÜRZINGER 1884, BOLLAND 1912, JOHNSTON 1987.

<sup>191</sup> I. ARNOLD (1937) attribue l'*Orthographia Gallica* à Thomas Sampson, alors que H. G. RICHARDSON (1941a : 271, note 68) est d'avis que ce dernier n'a fait que remanier une œuvre plus ancienne.

<sup>192</sup> La seule version glosée à laquelle nous avons eu accès celle qui est continue dans le manuscrit qui fait l'objet de notre étude. Nous n'avons pu, pour l'instant, consulter les volumes suivants : Warminster, Longleat House 37 ; Dublin, Trinity College 650.

version appelée « française », qui consiste plus précisément en un texte latin partiellement traduit et/ou expliqué en français<sup>193</sup>, conservée dans une seule copie<sup>194</sup>.

Le titre de la version brève présent dans le manuscrit London, Brit. Libr., Harley 4993 est *Orthographia gallica et congrua in litteris gallicis dictata secundum usum modernorum*, tandis que la copie « française » porte la mention *Modus pronunciandi dictiones in gallicis* dans la table des matières du codex qui le contient<sup>195</sup>. Cependant, si cette dernière version accorde explicitement dans son titre une place à la prononciation, les versions latines ne se limitent pas à la graphie mais contiennent les deux enseignements :

(16)S2 : Si autem hec vocalis e pronuncietur aut, per se stare debet sine hujus vocalis i precessionem, verbi grati, *bevez, chevez, tenez*, et si de consimilibus (JOHNSTON 1987 : 5)

(17)L54 : Item post *g* vel *q* quamvis *u* scribatur non debet sonari, ut *quatre, guerre*, debet sonare *qatre, gerre* (JOHNSTON 1987 : 15)

À cet enseignement de nature grapho-phonétique, sont jointes quelques informations morphosyntaxiques (cit. 18), syntaxiques (cit. 19) et lexicales, avec l'intention soit de différencier les homonymes (cit. 20) soit de fournir, pour un mot anglais, divers synonymes français (cit. 21) :

(18)L61 : Item quando illa pronomina casus nominativi *je, cil* proferuntur insimul, illud subsequens ponitur pro obliquo, ut *je et luy* vel *cil et moy* (JOHNSTON 1987 : 16).

L99 : Item aliquando relacio tam in anglicis quam in gallicis ponitur conjunctive, verbi gracia « the woman that was yesturday at Oxenforde » or « the woman wylke was yesturday at Oxenforde » vel sic *la femme q̃ estoit ou q' estoit hier a Oxenforde* (id. : 18).

(19)L63 : Item quando petitis aliquid ab aliquo, potestis dicere *vous pri sanz jeo* (id. : 18)

(20)L86. Item habetur diversitas inter *apprendre, prendre* et *reprendre* ; *oez, oepe* ; *vys* et *huys* ; *kynil* et *kenil*.

L90. Item habetur diversitas inter *estreyne* (*strawe*) et *estreyne* (*hansel*) (ibid.).

(21)L87 : Item habentur diversa verba gallica pro isto verbo anglico « reed », videlicet *rous chivaler, chival* ; *et harang soor* ; *escu de goules* ; *une rose vermaile*.

L88 : Item pro isto verbo anglico *breke* : *fruchez chaud payn, debrisez l'os, rumpez la corde, enfraignez convenaunt, devrisez la hanap*

L89 : Item pro « blowe » : *ventulez od le vent ; corneiez od le corn ; souflez de bouche*. (id. : 17-8).

---

<sup>193</sup> Selon W. ROTHWELL, la proportion de texte latin dans la version dite « française » de l'*Orthographia Gallica* représente le quart du manuel (2001a : 11).

<sup>194</sup> Voir ROTHWELL 2001a : 9-11.

<sup>195</sup> JOHNSTON 1987 : 39.

Une partie du vocabulaire attesté dans ces exemples est semblable à celui que l'on peut trouver dans l'enseignement de Bibbesworth et dans le *Nominale sive verbale*<sup>196</sup>.

La version française contient des éléments qui pourraient, selon D. A. KIBBEE, indiquer que ces manuels s'adressent à une classe spécifique de professionnels (1991 : 51-3) :

- (22)F38 : Auxint les nons adjectyfs et tiels nons sustentifs qe fineront el singuler en *t*, eles fyneront el plurell en *s* ou en *z* a la volonte de l'escriptour, come *tenements* ou *tenemenz*, *ses*, *sez*.  
F40a : et bons ditours eschueront de faire nulle vowel sivre altre en paroule, come *solempne bone est*. (JOHNSTON 1987 : 35)

La mention des *diteors* et *escriptours* porterait ici non seulement sur l'aspect diamésique de la production, mais aussi sur le milieu de cette production :

- (23)In their most general sens, these two terms mean nothing more than « orators » and « writers ». In the context of the times, however, these designate specific legal functionaries. *Diteors* are those who make an accusation and *escriptours* are those who write *escripts*, that is, « a written document, especially an obligation or contract (...) ». Thus, this kind of orthographic treatise is designed for young men learning to practice law, both in its oral (*diteors*) and written (*escriptours*) forms (KIBBEE 1991 : 51).

Les destinataires de ce traité seraient donc des apprentis juristes, dont la fonction requiert l'emploi du français tant à l'oral qu'à l'écrit, ainsi qu'une précision formelle qui semble traditionnelle pour les documents légaux. Cette hypothèse serait, toujours selon D. A. Kibbee, renforcée par l'apparition d'un important vocabulaire juridique dans ces règles :

- (24)*tenements ; a vous, seignour, sire Justice ; a les Justices ; je m'affie ; du dit portour ; enfraignez covaunt ; i'ay mys mon seal a ycestes* (KIBBEE 1991 : 52)

Cette interprétation doit cependant être, selon nous, nuancée par les formules de salutation attestées dans les exemples et qui semblent appartenir à la tradition épistolaire :

- (25)L30 : (...) *a le tredouté seignur, al tresdouté seignur, de la tresnoble seignur, del tresnoble seignur*  
L47 : Item in propriis nominibus et cognominibus tam locorum quam hominum debent scribi cum *k*, ut *Katerine, Dame de Knaptoun*  
F67 : (...) *A vous, sire, a a ma treshonuree dame votre compaigne, jeo me recommand* (JOHNSTON 1987 : 37)

---

<sup>196</sup> JOHNSTON 1987 : 14 ; KIBBEE 1991 : 54 ; voir encore ROTHWELL 2001a : 10.

Il faut donc certainement ajouter aux juristes les secrétaires de maison ou toute personne en charge de la rédaction de lettres et de documents officiels.

### 2.1.1.3 Morphosyntaxe<sup>197</sup>

Le premier des manuels de morphologie conservés est écrit vers le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle (*Traité sur la conjugaison française*)<sup>198</sup>. Celui-ci, rédigé en latin, donne les équivalences des temps en latin et en français, et met en évidence les différences essentielles entre les deux systèmes<sup>199</sup>. Il illustre de manière spécifique le fait qu'à un paradigme latin correspondent plusieurs formes françaises<sup>200</sup>.

(26) Modus infinitivus non habet diversas constructiones. Omnia tempora verbi impersonalis habent, verbi gracia : amatur, est amé et l'em aime (SÖDERGÅRD 1955 : 193)

W. ROTHWELL (2001a : 4-7) le mentionne comme étant le premier manuel d'enseignement de la langue française tandis que D. A. KIBBEE (1991 : 26) évoque la possibilité qu'il s'insère dans un contexte d'exercices de traduction du latin en français (voir *infra*).

Deux autres textes donnant des informations sur l'emploi des verbes nous sont parvenus : le premier date lui aussi du milieu du XIII<sup>e</sup> siècle et consiste en un glossaire d'équivalents latins pour des verbes français<sup>201</sup> ; le second, apparaissant plus tard, au XV<sup>e</sup> siècle, est une présentation théorique des temps et des modes en français, complétée par une liste de verbes latins (occasionnellement anglais) accompagnés de leur équivalent français<sup>202</sup> :

(27) Oultre sachez que de verbez il y a cinq meufs c'est assavoir : le indicatif c'est a dir moustrant chose estre vray ou fauce, si come *je ayme*, le imperatif c'est a dire commandant chose a estre fait, si come *ayme tu (...)* (STENGEL 1879 : 33)

(28) Video Voy, vois, voit, veons, veez, voient ; Veoie, veions, veoient ; Vi ; Verrey(e) ; oie ; Veisse ; Voy ; Veoir ; Veant ; Veu (STENGEL 1879 : 35)

Mis à part ces quelques traités de morphosyntaxe verbale ponctuels, la plupart des textes de nature grammaticale connus à ce jour pour l'enseignement du français en

---

<sup>197</sup> Voir la bibliographie proposée par COSERIU/MEISTERFELD 2002 : 302-4.

<sup>198</sup> SÖDERGÅRD 1955.

<sup>199</sup> ROTHWELL 1976 : 461.

<sup>200</sup> DEAN 1999 : §294 ; KRISTOL 1998.

<sup>201</sup> DEAN 1999 : §296 ; éd. HUNT 1980 : 16-19.

<sup>202</sup> DEAN 1999 : §295 ; éd. STENGEL 1879 : 33-40.

Angleterre au Moyen Âge s'inscrivent dans la lignée du *Donatus* (voir le chapitre 1).

### 2.1.1.3.1 Tradition d'un courant de grammaire

Précurseur d'une tendance descriptive, le *Donait françois* de John Barton<sup>203</sup> datant du début du XV<sup>e</sup> siècle introduit une réflexion théorique sur le français. Rédigé en français, il présente un essai de description « scientifique » de la langue. Cet enseignement suit de près l'*Ars minor* de Donatus, si ce n'est quelques ajouts qui peuvent provenir de l'*Ars maior* ou des *Institutiones* de Priscien<sup>204</sup> : la première partie est une description phonétique (lieux d'articulation des sons, problèmes précis de prononciation, etc.) ; elle est suivie par un développement des *accidents* (genre, nombre, cas, etc.) ; la troisième section est consacrée aux différentes parties du discours, contenant quelques informations de nature syntaxique.

Le lien qu'entretient cette œuvre avec les grammaires latines mérite d'être évalué. En effet, si le *Donait* emprunte en partie la structure du manuel latin, les matériaux témoignent d'une tentative d'intégration des connaissances grammaticales latines au français.

Les emprunts opérés par Barton, tant au niveau de la structure que du titre, à une œuvre originellement destinée à un enseignement élémentaire du latin ont longtemps conduit les chercheurs à penser que ce manuel était destiné à un public ignorant à peu près tout de la langue française<sup>205</sup>, voire à des débutants non seulement en ce qui concerne les connaissances en français mais aussi en latin<sup>206</sup>. Cependant, cette hypothèse semble infirmée par le fait que la nomenclature française utilisée, les exemples latins et les présupposés linguistiques n'en permettent pas la compréhension à qui n'aurait pas déjà une certaine habitude des langues en question. W. ROTHWELL postule ainsi, pour ce manuel, un enseignement visant des étudiants avancés (2001 : 12-5) – ou du moins d'un

---

<sup>203</sup> Éditions : STENDEL 1879 : 25-40, SWIGGERS 1985a, STÄDTLER 1988 : 128-37. Le texte conservé est incomplet. Voir encore CHEVALIER 1968 : 140ss pour une description des principes grammaticaux utilisés dans ce texte.

<sup>204</sup> MERRILEES 1993 : 279

<sup>205</sup> LUSIGNAN 1987 : 112.

<sup>206</sup> SWIGGERS 1985a et KIBBEE 1991 : 88.

support nécessitant des explications en anglais par le professeur –, tandis qu’A. KRISTOL (1990) l’envisage dans une optique d’explication de la langue dépassant son enseignement. Le *Donait* s’approcherait ainsi d’une grammaire non plus didactique mais descriptive. Cependant, il garde selon nous un lien fort avec l’enseignement de la langue puisque non seulement il accompagne, dans le manuscrit qui l’accueille (voir *infra*, *Codices*), des documents pour l’enseignement élémentaire, mais que certaines citations utilisées pour illustrer les points de grammaire rappellent, comme le mentionne D. KIBBEE (1991 : 91), les dialogues modèles (« Quantez lieues est il de Londres jusques a Paris ? »), et l’on y trouve des termes du langage commercial (termes de monnaies *maille*, *denier*, etc.)<sup>207</sup>.

La relation des deux autres Donats anglo-normands conservés, le *Liber Donati* et le *Donait soloum douce franceis de Paris*, également datés du premier quart du XV<sup>e</sup> siècle, avec le texte latin du *Donatus* n’est pas immédiatement apparente. Le *Donatus* latin étant essentiellement théorique, bon nombre de copies de l’*Ars minor* de Donatus étaient accompagnées de listes de conjugaisons dont les matériaux extraits du texte original, séparés et augmentés, servaient à pallier le manque de déclinaisons et de conjugaisons concrètes. Ces listes de conjugaison de verbes latins, qui apparaissaient donc initialement avec l’*Ars minor*, sont devenues semi-indépendantes et conservent parfois le nom de *Donatus* comme gage d’autorité :

(29)By the 13th, 14th and 15th centuries when the French adaptations of the *Ars Minor* were being copied, these « traités annexes » were so common that their association with the true *Donatus* must have left the impression that they, too, were the work of the great fourthcentury grammarian (MERRILEES 1993 : 275).

Le *Liber Donati*<sup>208</sup>, ainsi nommé par B. MERRILEES et B. SITARZ/FITZPATRICK (1993), est en fait une compilation de listes de mots – vraisemblablement issues des traités annexes que nous venons de décrire – et de la *Manière de langage* de 1415, formant dans un volume une section qui se clôt par l’*explicit* « Liber Donati » (Cambridge Univ. Libr. Dd 12.23 ; cf. *infra*, §2.2). Les listes que cette

<sup>207</sup> Voir l’édition de Th. STÄDTLER (1988 : 130, 136).

<sup>208</sup> Éditions : extraits publ. STÜRZINGER 1884 : IV-V, VIII ; MERRILEES/SITARZ-FITZPATRICK. 1993.

partie contient se retrouvent ensemble à plusieurs reprises, ce qui amène B. Merrilees et B. Sitarz-Fitzpatrick à donner ce nom de *Liber Donati* aux divers regroupements même partiels de ces mêmes textes. Par souci de clarté et de concision, nous faisons de même<sup>209</sup>. Le *Liber Donati – in extenso* – est composé de textes portant sur différents aspects de la langue. Une partie concernant la morphologie pronominale est présentée sur la base du système latin ; les modes et les temps verbaux sont expliqués par le biais d'une terminologie française<sup>210</sup>, et ce développement est accompagné des paradigmes de quelques verbes importants et représentatifs; ces deux parties grammaticales sont suivies de glossaires (verbes, français-latin ; adverbes et prépositions, latin-français) et de *nominales* (listes de numéraux, des jours de la semaine, des fêtes, etc).<sup>211</sup>

(30)Ego *je/moy* in nominativo singulari, in ceteris casibus singularibus *moy* vel *me*, in quotlibet casu plurali *nous*. (MERRILEES/SITARZ-FITZPATRICK 1993 : 7)

(31)Habeo, -es :  
En l'indicati[v]e moed : J'ay, tu as, il a ; pluralment : nous avons, vous avez, ils ont.  
(ibid : 8)

(32)Credo :  
Je croie. Je croioie. J'ay creu. J'avoy creu. Je creray. Croez tu. Je creiroie. Croer, croiant, crue. (ibid : 14)

Le *Donait soloum douce franceis de Paris*<sup>212</sup> est lui aussi un descendant des « traités annexes » et contient une liste de conjugaison de verbes français correspondant à la liste de verbes latins du *Donatus*. Ce manuel a été élaboré par Richard Dove, moine du XV<sup>e</sup> siècle de Buckfast, Devonshire<sup>213</sup>.

(33)*Habeo* : Ay avoye eu aurey auroie eusse aye aveir aiant eu ; Ay as a avont avez ont ; Avoye avois avoit avions aviez avoient (...) (MERRILEES 1993 : 287).

---

<sup>209</sup> Il faut cependant traiter à part le *Conjugaciones donati in gallicis cum expositione earumdem in latinis* (Cambridge, Univ. Libr. Ee 4.20) qui, s'il s'insère dans la tradition des traités annexes, est différent des matériaux présents dans le *Liber Donati* (voir éd. HUNT 1991 : 114-8 ; ment. MERRILEES 1993 : 274, ROTHWELL 2001a : 11).

<sup>210</sup> ROTHWELL 2001a : 12.

<sup>211</sup> Ces pièces peuvent apparaître dans un ordre variable selon le volume qui les contient, et être disjointes par d'autres textes (traité de comptabilité, London, Brit. Libr., Harley 4971 ; *ars dictaminis, traité d'héraldique*, Cambridge, Univ. Libr., Ee. 4.20 ; etc.). Un bref développement concernant la prononciation est mentionné par B. MERRILEES et B. SITARZ-FITZPATRICK comme appartenant au *Liber Donati*. Ce texte n'apparaissant que dans un seul manuscrit (Cambridge, Univ. Libr., Gg. 6.44), nous avons choisi de le traiter de manière indépendante..

<sup>212</sup> Édition : MERRILEES 1993.

<sup>213</sup> DEAN 1999 : §292.

Ces matériaux sont donc des énumérations de formes, plus ou moins expliquées selon les parties concernées, et pourraient avoir eu une fonction proche de celles des *nominalia*, c'est-à-dire avoir servi d'outil de consultation ou de support à une mémorisation.

#### **2.1.1.4 Techniques de la composition**

Des ouvrages visant à enseigner l'*ars dictaminis*<sup>214</sup> semblables à ceux qui existent pour le latin apparaissent pour le français au XIV<sup>e</sup> siècle. Ils comportent un développement théorique en français ou en latin portant sur les différents modèles de production épistolaire, ainsi qu'une description des parties dont chaque modèle est composé (*salutacio, narratio, peticio, conclusio, subsalutacio*) et une liste des formules d'adresses à utiliser<sup>215</sup>. Ils sont généralement suivis de lettres modèles<sup>216</sup>. De tels traités visent à compléter la formation théorique que procurent les manuels grammaticaux et à permettre d'acquérir, lors de la formation professionnelle des clercs, des compétences dans le domaine de la rédaction épistolaire et de la rédaction de documents administratifs officiels.

Cet enseignement est prodigué dans les écoles de *Dictamen*, établissements para-universitaires à Oxford, qui produisent, entre la fin du XIV<sup>e</sup> siècle et le début du XV<sup>e</sup> siècle, des compilations pouvant servir de support didactique<sup>217</sup>. Il est probable, selon R. DEAN (1999 : §317), que le manuel ayant servi de modèle pour les différentes copies qui nous sont parvenues soit l'œuvre de Thomas Sampson. Aucun texte explicitement dédié à d'autres pratiques de la rédaction en prose ou en vers ne nous est parvenu pour le français.

---

<sup>214</sup> Éditions : extraits publiés par UERKVITZ 1898, ARNOLD 1937, RICHARDSON 1942b.

<sup>215</sup> STÜRZINGER 1884 : xviii ; VOIGT 1981 : 577.

<sup>216</sup> Éditions : extraits publiés par STENGEL 1879, UERKVITZ 1898, HASKINS 1929, OWEN 1929 : 17, ARNOLD 1937, LEGGE 194, RICHARDSON 1942b.

<sup>217</sup> ROTHWELL 2001a : 16.

### 2.1.1.5 Dialogues et les Manières de langage<sup>218</sup>

Dès la fin du XIV<sup>e</sup> siècle et durant toute la Renaissance<sup>219</sup> se développe une tradition de textes mettant en scène des situations de la vie quotidienne, dans lesquels descriptions, récits et dialogues alternent.

Les leçons contenues dans ces ouvrages sont multiples et pour partie particulières à chacun des textes conservés. Pour le Moyen Âge, trois grands groupes de manuels nous sont parvenus et sont généralement nommés par la date de leur rédaction – indiquée dans le texte ou déduite des événements décrits : il s’agit des *Manières de langage* de 1396, de 1399 et de 1415. Les matériaux contenus dans ces trois versions sont pour partie semblables : outre des formules de politesse et des dialogues pratiques plus ou moins élaborés (pour partir en voyage, à l’auberge, au marché, etc.), on y trouve un vocabulaire élémentaire lié à l’homme (parties du corps, équipement), à l’aménagement d’une maison, aux animaux, etc. Le traitement de ce lexique diffère d’une *Manière* à l’autre : énumérations pour la *Manière* de 1399, mise en scène de ce lexique dans des dialogues ou des narrations pour celle de 1396, vocabulaires rimés pour celle de 1415.

Ces divergences dans la présentation du lexique s’inscrivent dans des stratégies didactiques plus générales qui nous semblent apparaître dans ces groupes de textes. La *Manière* de 1399 (DEAN 1999 : §282) est centrée sur un enseignement élémentaire limité à des formules de salutations, des dialogues rudimentaires et des informations lexicales et phraséologiques simples<sup>220</sup>. Il est intéressant de noter que c’est dans cette version, pour certaines copies, que fait irruption la traduction interlinéaire (Lincoln, Lincolnshire Archives Office, Lincoln Formulary Book 23 ; Cambridge, Univ. Libr., Ii 6.17). Les *Manières* de 1396 et 1415 sont plus riches, contenant non seulement un nombre important de dialogues variés, mais aussi des passages narratifs et des parties rimées. Le traitement de ces matériaux diffère cependant entre ces deux groupes de manuels.

---

<sup>218</sup> Voir la bibliographie proposée par COSERIU/MEISTERFELD 2002 (302-3). Éditions : publications partielles MEYER 1870, STENGEL 1879, STÜRZINGER 1884, MEYER 1903, GESSLER 1934, SÖDERGÅRD 1953, BAKER 1989, MERRILEES/SITARZ-FITZPATRICK 1993 ; édition critique KRISTOL 1995.

<sup>219</sup> Voir BURIDANT 1986 : 33.

<sup>220</sup> La version la plus développée se trouve dans le manuscrit Oxford All Souls 182 qui, selon A. KRISTOL, contient des chapitres répétitifs, ce qui le fait ressembler « au ‘classeur’ d’un professeur qui a rassemblé ses différents brouillons » (1990/91 : 315).

La *Manière* de 1396 met l'accent sur les registres de langue et les genres textuels. Le contenu peut varier d'une copie à l'autre : à une scène d'aventure galante – qui se passe à l'auberge et alterne dialogues, poèmes et chansons, échange d'insultes et réflexions morales<sup>221</sup> – est substitué un conte, *le mari battu, cocu et content*<sup>222</sup>. Mais dans un cas comme dans l'autre, cette *Manière* semble s'adresser à un public maîtrisant déjà le français et souhaitant l'améliorer et acquérir des nuances :

(34) Alors que les parties dialogues du manuel ne reflètent que les formes de la communication orale, ce récit de type littéraire permet d'introduire une série de ressources syntaxiques du code écrit. Cela concerne surtout l'emploi du passé simple (qui est rare dans les dialogues), mais aussi le fonctionnement de l'incise ou encore une série de conjonctions qui se rencontreraient difficilement dans l'oralité spontanée (KRISTOL 1995 : xxiv).

(35)(...) les différentes formules de salutation que nous avons relevées attestent que ces auteurs avaient une très grande sensibilité non seulement des différences qui séparent le code écrit du code oral, mais encore des différents registres de la variation sociale et situationnelle du français parlé de leur époque (KRISTOL 1992 : 48).

La *Manière* de 1415 alterne, elle aussi, dialogues, parties narratives et vers, mais sans s'appuyer sur des registres littéraires traditionnels, comme le conte, la poésie courtoise, le chant de taverne, etc. Il s'agit ici non d'insertions de pièces illustratives d'un genre textuel particulier mais de la *mise en forme* des dialogues : l'un d'eux propose le récit de la bataille d'Azincourt, d'autres présentent à quelques reprises une structure rimée. Ce dernier point rappelle la stratégie de mémorisation attestée dans le *Tretiz* de Bibbesworth, lequel a d'ailleurs non seulement fourni une partie du vocabulaire illustré dans cette *Manière*<sup>223</sup> mais peut-être inspiré le jeu verbal contenu dans la dernière partie de ce texte :

(36) Et quant ma femme serrat enseyntee, ele serra seintee de bone seinture,  
S'il ne soit de soy, il serra de quiyre (...) (KRISTOL 1995 : 78).

Ces productions se situent dans la même veine que le *Livre des mestiers*<sup>224</sup> (env. 1349), premier texte du genre portant sur le français et écrit par un professeur de Bruges, même si la rédaction du modèle anglais semble avoir été totalement

---

<sup>221</sup> DEAN 1999 : §135, §145, §283, §284.

<sup>222</sup> *Le mari cocu, battu et content* (DEAN 1999 : §190) est un conte à quelques variantes près identique au récit de Boccace (septième journée, nouvelle septième). Il apparaît dans trois des volumes associés à l'enseignement de William of Kingsmill (voir *infra*).

<sup>223</sup> Voir à ce propos KRISTOL 1995 : xlv-xlv.

<sup>224</sup> Le *Livre des mestiers* est constitué d'une somme de dialogues en français et flamand, concernant les occupations des commerçants et marchands, divisée en trois parties : vie domestique, vie sociale, vie religieuse. Cet ouvrage a été revu et transformé par Caxton : *Dialogues in French and English*, 1483.

indépendante. En revanche, les trois *Manières* que nous avons conservées se sont influencées réciproquement. Elles apparaissent d'ailleurs parfois conjointement dans un même volume (Oxford, All Souls 182 ; Cambridge, Trinity College, B. 14.40 ; etc. ; voir annexe 1) et il est probable qu'elles aient toutes trois été utilisées par les mêmes étudiants et professeurs. Ces *Manières* peuvent soit s'adresser à un lecteur individuel (comme le suggère la dédicace contenue dans une des familles de manuscrits de la version de 1396<sup>225</sup>), soit être (ré)utilisées dans un contexte scolaire.

Pour le français, on considère donc habituellement que cet enseignement se serait fait par l'exemple et la mémorisation des textes<sup>226</sup>, puisque l'on ne trouve pas dans ces traités de commentaires grammaticaux, et peu de commentaires métalinguistiques.

Cette caractéristique doit, nous le verrons, faire l'objet d'une réanalyse à la lumière de la mise en volume de ces *Manières*.

### **2.1.2 Différents besoins d'enseignement du français**

Une gradation dans le besoin d'instruction en français se dégage de la chronologie d'apparition des manuels d'enseignement. Cette gradation a été révélée par A. KRISTOL (1990), D. A. KIBBEE (1991) et W. ROTHWELL (2001a) lors d'études reposant sur une analyse des supports didactiques que nous possédons pour la période médiévale; ce sont ces derniers qui nous intéressent plus particulièrement ici. Il nous faut par conséquent présenter cette gradation, puisque nous nous appuyons en partie sur les études qui l'ont mise en évidence et sur certaines découvertes connexes, mais nous n'en débattons pas. En effet, ces études envisagent les manuels un à un et n'ont donc pas de répercussion sur nos conclusions qui sont fondées sur leur regroupement.

---

<sup>225</sup> KRISTOL 1995 : xxi.

<sup>226</sup> D. A. KIBBEE (1991 : 81) et A. KRISTOL (1998 : 178) envisagent l'utilisation de ces textes comme exercices théâtraux. Selon L. KELLY (1959 : 122-124), l'utilisation du théâtre pour l'enseignement des langues en général était déjà une pratique médiévale. Des textes théâtraux bilingues, ou en tous les cas des fragments de tels textes, seraient, d'après l'interprétation que fait D. LEGGE de ces matériaux, déjà attestés au Moyen Âge (v. à ce propos 1963 : 328-331). L'un de ces textes est daté de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, l'autre du XIV<sup>e</sup> siècle. Si le premier ne peut être contextualisé, le second pourrait, indique D. LEGGE, avoir appartenu à l'Abbaye de Bury, « an abbey where there had been great interest in the teaching of French in the schools under its jurisdiction » (1963 : 330).

En effet, la question pertinente pour notre propos est moins celle de la *naissance* de ce besoin – c'est-à-dire sa date et son contexte d'apparition – que celle des *moyens* par lesquels s'est fait l'apprentissage. Nous souhaitons en outre insister sur l'aspect *formel* de l'enseignement qui nous occupe ici, afin que le débat ne déborde pas sur la question qui touche la disparition ou le maintien du français langue maternelle d'une petite partie de la population en Angleterre, de même que le degré de connaissance de cette langue au sein de la population anglaise. Les réflexions que nous livrons dans notre étude ne concernent que l'enseignement par le biais d'ouvrages, et excluent ainsi le processus d'acquisition de la langue de façon naturelle, par immersion<sup>227</sup>. Si notre thématique nous oblige, bien entendu, à tenir compte de la situation linguistique en Angleterre, nous n'en traiterons que les aspects nécessaires à notre développement. C'est pourquoi nous renvoyons, sans les commenter, aux études, parfois sujettes à controverse, relatives aux problématiques suivantes : le degré de connaissance du français dans les différentes classes socioculturelles, la date d'émergence d'un besoin d'enseignement de cette langue et l'étendue de l'utilisation orale de cette langue au Moyen Âge<sup>228</sup>.

A. KRISTOL (1990) dégage deux périodes dans l'apparition d'un enseignement formel du français en Angleterre : la première, qui débute au XIII<sup>e</sup> siècle, est caractérisée par un enseignement partiel axé sur le vocabulaire tandis que la

---

<sup>227</sup> Selon A. KRISTOL, la conservation du français est assurée jusqu'au début du XIV<sup>e</sup> siècle par le fait que certaines carrières – professeurs, juristes – se poursuivent d'un pays à l'autre, que les séjours en France favorisent l'apprentissage par immersion, et que certains cercles familiaux – notamment à l'intérieur de la noblesse – cultivent leur héritage linguistique (1998 : 179). Il admet, cependant, que les séjours linguistiques, de même que les précepteurs privés, n'étaient pas communément accessibles (2001a : 151) et résume la situation ainsi :

Même s'il est toujours problématique de tirer des conclusions du silence des sources, il semblerait donc que jusqu'au début du XIV<sup>e</sup> siècle, il y ait eu assez de locuteurs du français en Angleterre pour garantir une acculturation directe, par transmission orale de la langue. En tous cas, il est caractéristique que les nombreux manuels juridiques rédigés en français avant la fin du XIV<sup>e</sup> siècle ne reflètent aucun besoin d'enseigner la langue française dont la connaissance semble aller de soi (KRISTOL 1990 : 302, note 31).

<sup>228</sup> Pour des études sociolinguistiques de l'Angleterre du Moyen Âge, voir notamment SUGGETT 1946, RICHTER 1979, SHORT 1998, ROTHWELL 2001c. Pour un état de la question quant aux débuts d'un apprentissage du français langue seconde : INGHAM 2006 : 87; voir encore BERNDT 1972, RICHTER 1979, LEGGE 1980, CLANCHY 1993, KIBBEE 1996, KRISTOL 1998, TROTTER 2003a/b.

seconde se définit par l'enseignement global qui voit le jour à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle.

La première étape est en effet marquée par la production de glossaires trilingues puis, au XIV<sup>e</sup> siècle surtout, de listes de mots français-anglais. C'est aussi à cette période qu'apparaît le *Tretiz*, enseignement véritablement explicite de la langue, qui s'adresse spécifiquement aux milieux aristocratiques. Les connaissances lexicales, en particulier le vocabulaire spécialisé, doivent être renforcées, mais on peut compter sur une connaissance suffisante de la grammaire (KRISTOL 1990 : 301). W. ROTHWELL (2001a ; à la suite de BERNDT 1965<sup>229</sup>) nuance ce dernier point en se faisant le porte-parole d'un besoin rapide d'enseignement morphosyntaxique dans la classe cléricale de la société anglaise. Ce n'est cependant qu'à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle que le traitement théorique du français apparaît de façon claire<sup>230</sup>. Les manuels correspondant à cette tendance sont constitués de tableaux de conjugaison – avec parfois des indications sur la morphologie pronominale et sur les modes et les temps verbaux – et de traités d'orthographe – pour certains accompagnés d'indications grammaticales. Ce genre de grammaire a un objectif essentiellement scolastique et s'adresse à un public de clercs<sup>231</sup>. Il y a donc, entre les deux étapes énoncées, le développement d'une première tentative de description théorique du français<sup>232</sup>. Mais il faut attendre le début du XV<sup>e</sup> siècle pour qu'apparaisse un réel début de réflexion pré-scientifique sur la langue, avec le *Donait* français.

La deuxième étape, mieux définie, débute vers la fin du XIV<sup>e</sup> siècle comme l'attestent l'apparition des *Manières de langage*<sup>233</sup> et la multiplication des manuels. Il faut certainement imaginer un enseignement combinant pratique de

---

<sup>229</sup> D'après R. BERNDT (1965 : 178), les écoles des maisons religieuses ont dû enseigner le français, et non uniquement le latin.

<sup>230</sup> Les buts du *Traité sur la conjugaison verbale* (milieu du XIII<sup>e</sup> siècle), ouvrage qui permet à ROTHWELL (2001a) d'étayer son hypothèse, ne sont, nous l'avons dit, pas clairement définis.

<sup>231</sup> KRISTOL 1990 : 295. W. ROTHWELL, qui dans un article de 1978 dépeignait un public possédant une parfaite maîtrise de la grammaire latine ainsi que de bonnes connaissances en français leur permettant de comprendre les exemples non traduits (1978 : 102-3), revient sur cette hypothèse en montrant que le latin, nous le verrons, n'est que la langue convenue pour ces manuels, et qu'elle n'est vraisemblablement pas langue d'enseignement (ROTHWELL 2001a).

<sup>232</sup> KRISTOL 1998 : 182ss.

<sup>233</sup> KRISTOL 1990 : 296.

l'écrit et de l'oral et s'adressant à un public plus large et plus panaché que celui de la noblesse et des clercs, ciblé antérieurement. C'est du moins ce que nous laisse entrevoir la réunion de ces traités en volumes. Il ne suffit plus à présent d'affiner les connaissances lexicales, c'est un enseignement plus global de la langue en tant que langue seconde qui est visé<sup>234</sup>. Vers la fin du XIV<sup>e</sup> siècle et au début du XV<sup>e</sup> siècle, le français est donc devenu en Angleterre une langue dont la connaissance nécessite un véritable apprentissage de type intellectuel et scolaire, par l'intermédiaire de grammaires, de traités d'orthographe et de dialogues modèles, selon les différentes nécessités liées à l'usage de cette langue.

A. KRISTOL introduit dans sa chronologie l'enseignement professionnel qui voit le jour, à cette même période, dans les écoles des *dictatores* :

(37) Au moment où la connaissance du français a dû devenir précaire en dehors des milieux aristocratiques qui continuaient à le cultiver pour des raisons politiques et sociales, à savoir au cours du XIV<sup>e</sup> s., nous voyons apparaître les *ars dictaminis* en français, accompagnées le plus souvent de larges collections de lettres modèles en français également. Conçus pour couvrir les besoins pratiques de l'expression écrite, ces ouvrages complètent la formation théorique que procuraient les manuels de type grammatical (1990 : 295).

Nous pensons cependant que la place des traités mentionnés dans cette citation est ambiguë dans le contexte d'enseignement du français pendant le Moyen Âge – ambiguïté résolue en partie à la Renaissance, nous le verrons – puisqu'ils participent à la fois d'une formation linguistique et d'un enseignement professionnel pratique.

C'est d'ailleurs dans ces « business schools » d'Oxford que l'importance de la chronologie dépeinte ci-dessus diminue. En effet, tous les manuels présentés se retrouvent compilés au XIV<sup>e</sup> siècle dans des ensembles cohérents issus (ou en lien avec) des cours prodigués dans ces écoles. Ainsi, et quels que soient les besoins pour lesquels ces manuels ont été développés, il semble qu'ils aient été réutilisés, dans certains contextes en tous cas, de façon conjointe et dans leur complémentarité.

---

<sup>234</sup> KRISTOL 1990 : 296.

Considérer les manuels précédemment décrits uniquement comme des productions isolées et thématiquement spécialisées amène selon nous à une mauvaise compréhension de leur utilité.

Les liens sont nombreux, non seulement avec l'enseignement du latin, comme l'attestent les descriptions grammaticales du français s'inscrivant pour la majorité dans la tradition latine du *Donatus*, mais aussi entre les manuels de français. Plusieurs de ces traités sont des productions qui s'appuient pour tout ou partie sur des textes antérieurs, qu'ils traitent ou non des mêmes aspects de la langue. On se trouve ainsi face à une réutilisation des matériaux issus d'autres œuvres, que ce soit à l'intérieur d'une même thématique – comme on a pu le voir avec la tradition de remaniement issue du *Tretiz* de Bibbesworth – ou dans des domaines différents : nous pouvons l'observer notamment pour les grammaires et les manuels d'orthographe qui puisent des exemples dans d'autres textes pour illustrer les règles traitées ou des *Manières* de 1415 qui empruntent largement au *Tretiz* (voir ROTHWELL 2008 : 118ss). Ces liens entre les différents manuels semblent dépasser le cadre du Moyen Âge, puisque certains ouvrages du début de la Renaissance contiennent des éléments des textes médiévaux (voir *infra*). En outre, l'enseignement contenu dans nombre d'entre eux est mixte : c'est le cas notamment des manuels d'orthographe et de prononciation, qui traitent ponctuellement de problèmes morphosyntaxiques, ou du *Femina*, qui ajoute des informations sur la prononciation du vocabulaire qu'il fournit.

Les relations que nous venons de décrire sont des liens *internes*, présents dans la structure même du texte et voulus dès l'origine. Nous pouvons, comme nous l'avons annoncé, élargir notre angle de vue et observer à présent des liens *externes*, nés du regroupement ponctuel de ces mêmes manuels en unités plus larges et plus complètes au niveau de l'enseignement qu'elles contiennent.

## **2.2 *Productions en contexte***

---

### **2.2.1 Ébauches de compilations organiques de la fin du Moyen Âge**

Des compilations organiques nous sont parvenues pour la fin du Moyen Âge. Si celles-ci sont explicitement présentées comme formant une unité, elles sont

cependant bel et bien constituées d'enseignements à la fois différents et complémentaires.

Nous pouvons citer dans cette veine le *Liber Donati*, qui est, nous l'avons vu, constitué d'éléments portant sur la morphologie pronominale et verbale ainsi que de listes diverses et est suivi, dans trois manuscrits, de la *Manière* de 1415 (Cambridge, Trinity College, B. 14.40 ; Cambridge, Univ. Libr., Dd 12.23 ; London, Brit. Libr., Add. 17716). C'est d'ailleurs par cette dernière œuvre que se clôt l'unité que le scribe du manuscrit Cambridge, Univ. Libr., Dd 12.23 nomme *Liber Donati*, puisque la mention « Explicit liber Donati » apparaît non pas après l'un des éléments traditionnels liés aux traités annexes du *Donatus* mais à la fin des dialogues. Selon B. MERRILEES, cela indique « que ces dialogues en français constituent, avec les chapitres grammaticaux précédents, un livre intégral, un manuel pour apprendre le français comme langue seconde » (1985 : 110), conformation qui, selon lui – et nous partageons cette conclusion –, sera celle adoptée à la Renaissance (voir *infra*, §2.2.3.).

Le *Liber Donati*, même lorsqu'il apparaît *in extenso*, ne se trouve jamais seul, mais est compilé avec d'autres matériaux dans les volumes en lien avec l'enseignement de William of Kingsmill et dont nous traiterons plus loin.

Un autre ouvrage, très bref, constitué lui aussi de plusieurs sections thématiques différentes, est attesté au XV<sup>e</sup> siècle. Si ce dernier n'a pas encore reçu tout l'intérêt qu'il mérite dans le cadre de l'étude de l'enseignement du français en Angleterre au Moyen Âge, il nous semble pourtant un élément important dans ce panorama. Il s'agit d'une grammaire du français rédigée en anglais (1450-1460 ; Norwich, Norfolk Record Office, Central Libr., Rye 38<sup>235</sup>) et divisée en trois parties distinctes : prononciation et orthographe, syntaxe pronominale et morphologie verbale. L'enseignement que la première partie contient ressemble à ce que l'on trouve dans les traités d'orthographe et de prononciation présentés plus haut :

---

<sup>235</sup> KRISTOL 1990 : 316 ; DEAN 1999 : §294r. Ce manuscrit contient, selon N. DAVIS et G. S. IVY (1962), surtout les armoiries des familles du Norfolk.

(38)The ij rewle is yis yat yere byn many wordis wretyn at the lats ynd with an .z and oder with j .s. Qwan ony wort with j .z. than ye vowel be fore ye sey[d] .z. sownit long example as buuez. venez. alez. portez. priez. amez

(...)

Item were two are iij vowellis come to geder ye vowell jn ye myddis is set a side and is ney wretyn neithere sownyd Example as jayme yat is as muche as je ayme quantum breuys tantum melyus.

(DAVIS/IVY 1962 : 117)

La section morphologique comprend la conjugaison de certains verbes :

(39)J	chuld	be	thouw	schuldyst be	he	schul be
je	sarroi		tu	serrois	il	sarrot
	nous serrons	vous	serrez	ilz	sarroient	
	we schull be	ze	schull be	thei	schuld	(DAVIS/IVY 1962 : 119)

La dernière partie est composée de phrases courtes en anglais accompagnées d'une traduction interlinéaire en français :

(40)Tiell	vn	ad	faith	moy	tort	et	je	luy	null
Such	on	hath	don	me	wrong	and	J	hym	non
Je	reporth	moy	du	tout	a deu	qui	congjoist	tout	
J	reporth	me	of	all	to God	qwuich	knowit	all	

(DAVIS/IVY 1962 : 118)

Un tel passage semble servir à illustrer l'utilisation des pronoms personnels. Cette hypothèse parlerait en faveur d'un enseignement syntaxique basé sur l'analyse de phrases modèles. La prière bilingue qui clôt le manuel pourrait, quant à elle, avoir pour fonction d'illustrer l'emploi du futur<sup>236</sup> :

(41)Je confie in du qe tout serra bien  
J trus jn God yat all schall be wyll

*et* qe nous aueroms bones nouelles dez totes nous amez  
*and* yat we schall haue goode tidinggis of all howre frindis

*et* que la miere serra ben garde [*et*] nous enmez dicounfitez  
*and* yat ye ce schall be wylle kepth *and* owre enmis disconfith (DAVIS/IVY 1962 : 120).

Ce traité a vraisemblablement été destiné à – ou élaboré par – l'un des fils de la famille Paston (certainement William, 1378-1444), engagé dans une carrière juridique par le biais d'études à Cambridge puis dans les cours légales de Londres, formation nécessitant l'apprentissage du français<sup>237</sup>. Le latin, présent dans ces descriptions où il sert par exemple de comparaison pour le traitement des

<sup>236</sup> KIBBEE 1992 : 416.

<sup>237</sup> Cependant, D. A. KIBBEE précise que le manuscrit ne contient aucun document juridique en français (et uniquement quelques-uns en latin) (1992 : 417).

genres<sup>238</sup>, constitue certainement une langue préalablement apprise et mieux maîtrisée que le français :

(42) French is clearly a third language for this learner, acquired, to the extent that it was acquired, late in the educational process, either as an adjunct to studies at Cambridge, or at the Inns of Court themselves (KIBBEE 1992 : 417).

Un enseignement mêlant apprentissage de la prononciation et lecture bilingue apparaît dans un autre ouvrage un peu antérieur (début du XV<sup>e</sup> siècle), le *Femina*, lui aussi considéré en tant qu'œuvre organisée comme l'atteste l'*explicit* à la fin du glossaire : *Qui scripsit carmen sit benedictus Amen. Explicit ffemina nova*<sup>239</sup>. En effet, ce traité est formé de plusieurs parties : la première est une version revue et abrégée du *Tretiz* ; les deux suivantes contiennent un extrait d'*Urbain le courtois* (traité de morale, de manière et de conduite pour jeunes gens, rédigé au XIII<sup>e</sup> siècle en couplets octosyllabes<sup>240</sup>) et des proverbes empruntés à l'œuvre de Nicole Bozon, *Proverbes de bon enseignement*<sup>241</sup> ; tous trois sont accompagnés d'une traduction interlinéaire en anglais et la prononciation de certains mots apparaît au fil du texte, en commentaire marginal (ex. « Beau *debet* legi beu »<sup>242</sup>). Ce manuel s'achève sur une annexe en trois colonnes, la première donnant la graphie (*Linia scriptio*), la deuxième la prononciation (*Regula locucionis*) et la troisième la traduction anglaise (*Regula construccionis* ; ROTHWELL 2005 : i). La présence, dans ce volume, d'*Urbain le courtois*, de même que celle de sentences et de proverbes, est un élément qui tendrait à confirmer l'hypothèse, énoncée plus haut, de la réutilisation de la matière proposée par Bibbesworth : la version remaniée du *Tretiz* qui débute cette compilation est susceptible d'avoir été utilisée non plus uniquement comme manuel contenant un vocabulaire spécifique à mémoriser, mais comme œuvre de lecture favorisant l'apprentissage de la syntaxe et de la morphosyntaxe. Comme le *Liber Donati*, le *Femina* ne nous est

---

<sup>238</sup> « *Jtem as in latyn distjncion i be twix ye femynyn gender and ye masculyne gender. so is jn this langage were fore rith necessary it is to knowe ye pronons and ye declinacionis of ye verbis jn ye maner after folowyng* » (DAVIS/IVY 1962 : 118).

<sup>239</sup> ROTHWELL 2005 : 118.

<sup>240</sup> DEAN 1999 : §231.

<sup>241</sup> ARNOULD 1939 : 4-8 ; non mentionné chez DEAN 1999 : §252 ; ROTHWELL 2005 : i. Le texte *Proverbes de bon enseignement* est un florilège de proverbes et de sentences des autorités classiques, tirés des *Distiques* de Caton, de Sénèque et de Salomon.

<sup>242</sup> ROTHWELL 2000a : 1.

pas parvenu en tant qu'entité indépendante, mais intégré à un volume lié à l'enseignement de William of Kingsmill.

### 2.2.2 Codices

Alors que, nous venons de le voir, l'unité formée par la compilation de certains de ces textes est signalée par une formule finale qui ne laisse pas d'équivoque, la majorité des volumes conservés pour le Moyen Âge ne comporte aucune information explicite quant à leur composition. Il est cependant rare que ces *codices* procèdent d'une compilation arbitraire : beaucoup présentent une grande homogénéité et ont certainement été rassemblés dans un même volume afin de former un ensemble permettant une complémentarité des approches didactiques :

- (43) Le plus souvent on trouve réunis un traité d'orthographe ou de grammaire, un *nominale*, parfois une manière de langage et le plus souvent des modèles de lettres ou de requêtes. Il arrive parfois que soient joints des traités juridiques (...). Ces constatations nous invitent à conclure que le regroupement des traités dans les *codices* ne s'est pas fait au hasard et répond à des buts bien spécifiques. Plusieurs de ces *codices* sont en effet des recueils de notes de cours issues d'un enseignement dispensé en vue de former des secrétaires ou des notaires (Arnold 1937), ou des ouvrages de référence de quelqu'un exerçant une telle fonction (Legge, 1941). C'est ce qui se dégage des quelques études qui ont fait allusion à cette question et d'un rapide sondage de notre part dans les catalogues de manuscrits, qui mériterait sûrement d'être poursuivi par un examen attentif des *codices* (LUSIGNAN 1986 : 98).

Les investigations qui ont été menées sur ces *codices* ne permettent pas d'avoir une vue globale de l'organisation en volumes des traités didactiques pour l'enseignement du français. Les analyses que nous possédons ne portent, pour certaines, que sur un manuscrit (voir par exemple MEYER 1903, 1907 ; LEGGE 1939 ; RICHARDSON 1941a, 1942a), ou, lorsque leur but est d'intégrer les textes dans leur contexte de production, elles ne considèrent pas l'intégralité de la compilation mais s'arrêtent aux œuvres linguistiquement semblables (anglo-normandes, cf. DEAN 1999), ou thématiquement liées (didactiques et juridiques, cf. KRISTOL 1990).

Afin de proposer un premier élément de réponse au *desideratum* de S. Lusignan quant à la nécessité d'un examen précis et approfondi de ces *codices*, nous avons cherché à caractériser ces regroupements afin d'en dégager des tendances didactiques et de tenter d'avoir accès aux « besoins et expériences » (CLANCHY 1979 : 83) que ces collections sous-tendent.

Notre démarche s'appuie sur l'analyse des compilations : elle doit donc être minutieuse et précise. Nous avons de fait eu recours aux catalogues de manuscrits lorsque ceux-ci étaient disponibles ou, dans le cas contraire, aux microfilms dont nous disposions. Les résultats obtenus ont été confrontés aux informations contenues dans la littérature secondaire. Ainsi, dans ce chapitre, la description des manuscrits obtenue est limitée à l'essentiel mais elle est affinée dans les annexes. L'absence d'informations explicites sur le but de la collection des textes nous a obligée à procéder par rapprochements pour tenter de formuler des conclusions : nous avons donc compté sur les divers recoupements, nés de la comparaison entre les différents volumes de ce répertoire, pour révéler d'éventuels mécanismes et stratégies didactiques. Cette comparaison a permis le regroupement des volumes selon différents critères : thématiques (contenu juridique, linguistique, littéraire), linguistiques (présence ou non de traités en latin et/ou en anglais) et externes (informations sur le possesseur ou sur l'auteur). Nous avons choisi, parmi ces différents classements possibles, ceux qui nous semblaient les plus pertinents pour notre propos.

Ainsi, l'apparition dans une même compilation de *plusieurs* textes, explicitement dédiés à l'enseignement du français, met en lumière une première famille de *codices* en lien avec une forme organisée d'enseignement dans le cadre des cours des *dictatores* à Oxford. À l'intérieur de ce groupe, nous avons simplement cherché les similitudes entre les programmes d'enseignement de la langue proposés, sans prise en compte du contexte de leur composition. Nous sommes cependant consciente que d'autres choix de regroupement auraient pu être effectués, sur la base notamment des langues d'enseignement apparaissant dans ces divers traités<sup>243</sup>.

À l'inverse, nous avons pu noter la tendance à l'isolement du *Tretiz* de Bibbesworth, déjà soulignée par S. LUSIGNAN (1986 : 193). Nous avons tenté non pas d'en chercher la raison mais d'en déduire une éventuelle réutilisation de ce texte.

---

<sup>243</sup> Voir à ce propos ROTHWELL 2001a.

### 2.2.2.1 Volumes contenant un enseignement de la langue française dans le contexte de cours administratifs et juridiques

Dans le cadre de la formation en *Ars dictandi* se développe, nous l'avons vu au chapitre précédent, un cours construit d'études<sup>244</sup> de nature administrative et para-juridique que nous appellerions aujourd'hui « commerciales ». Cet enseignement, proposé par des *dictatores* à qui souhaite poursuivre une carrière administrative et juridique, a un caractère pratique et doit permettre aux étudiants d'entrer rapidement dans le monde du travail<sup>245</sup>. Il s'agit d'un enseignement, en latin et en français, de rédaction épistolaire et d'actes juridiques, de comptabilité, et de procédures légales élémentaires appliquées dans les cours de justice manoriales et baroniales<sup>246</sup> :

(44)The pupils of the Oxford *dictatores* were, at least in large part, young men who were seeking employment in the households of the larger landowners, where they would write their lord's letters, and keep his Courts and his accounts, and draw up for him conveyances and leases and other instruments as occasions arose. (...) The employers of these clerks might presumably be ecclesiastical as well as secular landowners : if secular, their lords might sometimes serve the office of sheriff or coroner and would need trained assistance in the detailed performance of their duties. But there were also clerks in no regular employment who were prepared to do a hand's turn where they might (RICHARDSON 1941b : 334)<sup>247</sup>.

Le premier professeur engagé dans cette formation dont nous connaissons le nom est John of Oxford (dernier quart du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>248</sup>), responsable de la plus ancienne compilation qui nous soit parvenue ; cette dernière rassemble trois traités en latin portant sur la rédaction d'actes juridiques, la comptabilité et les procédures<sup>249</sup>. Lui succèdent John of Bromley (env. 1350-1360 ; London, Brit.

---

<sup>244</sup> M. CAMARGO (2007) détaille cette évolution qu'il fait aboutir avec William of Kingsmill dont la pratique atteste, selon lui, que l'enseignement administratif et para-juridique est devenu une « discipline » autonome.

<sup>245</sup> Cf. LEGGE 1939 ; RICHARDSON 1939, 1941a et 1941b ; CAMARGO 2007.

<sup>246</sup> D'après D. OSCHINSKY (1971) et P. D. A. HARVEY (1972), des traités contenant des enseignements pour l'administration de domaines semblent avoir été utilisés dans la formation dispensée par les *dictatores* d'Oxford dès le deuxième quart du XIII<sup>e</sup> siècle. On y trouve *Les reules*, par Robert Grosseteste, 1240-2 (DEAN 1999 : §392), la *Seneschaucie*, 1260-76 (DEAN 1999 : §393) et le *Housbondrie* de Walter of Henley, env. 1285 (DEAN 1999 : §394 ; CLANCHY 1979 : 268 ; 276 ; KIBBEE 1991 : 33 ; OSCHINSKY 1971 ; HARVEY 1972).

<sup>247</sup> Les traités ayant pour but de former les étudiants à jouer le rôle de clerks de coroners se trouvent dans les manuscrits suivants : Cambridge, St. John's College, 19 I (RICHARDSON 1941b : 335 ; KRISTOL 1990 : 320) ; London, Brit. Libr., Landsdown 560 (RICHARDSON 1941b : 335 ; KRISTOL 1990) ; Cambridge, Univ. Libr. Ee 4.20 (analysé dans ce travail ; cf. annexe 1).

<sup>248</sup> RICHARDSON 1939 : 451 ; MAITLAND 1911.

<sup>249</sup> John of Oxford a probablement rédigé *De placiti et curiis tenendi* vers 1272 (CLANCHY 1979 : 276). On trouve dans les volumes en lien avec les *dictatores* d'Oxford des manuels pratiques tels que le *Natura brevium*, les *Curia baronis*, le *Fet asaver* et les *Tenures* (à propos de ces ouvrages,

Libr., Harley 4971 et 4993)<sup>250</sup>, Thomas Sampson (env. 1370-1409), Simon O. (vers 1410 ; Manchester, John Rylands Libr., lat. 394, PANTIN 1929), William of Kingsmill (env. 1420-1450), William of Horbury (date ?; London, Brit. Libr., Harley 773) et David Pancaer (env. 1440-1460 ?)<sup>251</sup>.

C'est avec Thomas Sampson et William of Kingsmill que le curriculum proposé se voit augmenté d'une formation en français et que son orientation para-juridique se trouve renforcée. Cette spécialisation est vraisemblablement en lien avec le développement de l'enseignement formel du Droit Commun à Oxford pendant la deuxième moitié du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>252</sup>. Dès lors, la formation devient multiple et comprend non seulement un enseignement professionnel à la fois en latin et en français afin de répondre aux différentes demandes des systèmes administratif et para-juridique, mais aussi un cursus proprement linguistique pour permettre la maîtrise du français. Ce programme est mentionné dans les statuts de l'Université d'Oxford 1432 :

(45)Item, cum rationi sit consonum, et in antiquioribus statutis implicitum, scolarem quemcumque artem aliquam addiscentem, nulla existente lectura ordinaria in eadem, ipsius facultatis seu sciencie ordinarium exercere debere, cui ars ipsa quam addiscit maxime vicinatur ; verum qui artes scribendi et dictandi loquendique Gallicum ydioma, in quibus nulle ordinarie sunt lecture, magis grammatice et rhetorice quam aliis scienciis aut facultatibus, tanquam eis subalternate, appropriquant, ordinavit igitur vniuersitas et decreuit quad singuli scolares competenter instructi in grammatica solummodo, *artem scribendi vel dictandi vel loquendi Gallicum, siue cartas aliave huiusmodi scripta componendi, seu curias laicorum tenendi, aut modum placitandi Anglicanum* principaliter addiscentes, ordinarias lecciones aristarum gramaticam vel rethoricam legendium frequentent, eis tanquam propriis magistris cumulando (GIBSON 1931 : 240 [nous soulignons]).

Les développements du système éducatif de la fin du Moyen Âge mettent fin à cet enseignement :

---

voir BAKER 2000 : 419ss ; BRAND 2000 : 70ss). Si ces traités étaient initialement destinés à des étudiants en Droit Commun, il est probable qu'ils aient aussi servi à un public plus large (BRAND 2000 : 71).

<sup>250</sup> M. CAMARGO (2007) se base sur les travaux d'A. B. EMDEN (1957-9 : 59) pour la datation de l'activité de John of Bromley. Cela lui permet ainsi de corriger les informations de H. G. RICHARDSON (1939) qui le considère comme successeur de Thomas Sampson en s'appuyant pour cela sur la mention de son nom dans un traité contenu dans un manuscrit daté de 1459 (London, Brit. Libr., Harley 4993).

<sup>251</sup> Selon M. CAMARGO (2007 : 76), David Pancaer était impliqué dans la préparation d'ouvrages pour avocats de Droit Commun.

<sup>252</sup> CAMARGO 2007 : 72 ; voir BRAND 1987. J. H. BAKER est d'avis que la formation linguistique a dû attirer un public engagé dans des études d'avocats, puisque que le français n'était vraisemblablement pas enseigné dans les Inns of Courts (1989 : 81).

(46)The New Learning, the rise of the collegiate system in the university, and the development of the inns of court and of chancery as centers of legal education may all have played a part in the decay of business instruction at Oxford (RICHARDSON 1941a : 274).

H. G. RICHARDSON (1941a : 271-2) classe les traités qui sont associés à Sampson – qu'ils soient composés par lui, comme c'est vraisemblablement le cas de l'*Orthographia Gallica* et de l'*ars dictaminis*, ou qu'ils apparaissent dans des *codices* faisant mention de son nom – en deux groupes : le premier comprend un enseignement linguistique s'appuyant sur des vocabulaires bilingues ou trilingues, des listes en français de jours de la semaine, pronoms, etc., des traités de conjugaison en français et en latin, l'*Orthographia Gallica*, des tables de conversion monétaire ; le deuxième contient des traités de nature essentiellement professionnelle, touchant la correspondance, la rédaction testamentaire, la comptabilité, les procédures et d'héraldique, dans l'une ou l'autre langue. En ce qui concerne les niveaux d'instruction, les informations que nous possédons sont maigres. Nous savons que les classes de Thomas Sampson accueillaient des élèves diversement formés et diversement instruits.

Selon H. G. RICHARDSON (1941a : 272), les traités du premier groupe s'adressaient plus particulièrement à ceux ne connaissant vraisemblablement que l'anglais, et leur contenu servait de support à un cours de « rattrapage » permettant une acquisition des rudiments de la langue française. En parallèle aurait existé un enseignement plus technique, professionnel, basé sur les ouvrages du second groupe ; à ce niveau, les étudiants avaient des connaissances en français suffisantes pour que l'anglais n'apparaisse que sporadiquement pour gloser les termes spécifiques et peu usuels, les plus doués apprenant également les pratiques professionnelles en latin avec le français comme seule béquille<sup>253</sup>.

Nous verrons que cette répartition n'émerge pas clairement de la distribution des traités dans les *codices*, et qu'il faut certainement reconsidérer l'image qu'en propose H. G. Richardson.

---

<sup>253</sup> Voir à ce propos les manuscrits London, Brit. Libr. Landsdown, 560 et Warminster, Longleat House, Marquess of Bath's Libr., 37 (RICHARDSON 1941a : 272). Cf. encore RICHARDSON 1941b : 333 et 1942a : 298.

Les volumes associés au nom de William of Kingsmill sont eux aussi diversement panachés, peut-être en fonction des connaissances linguistiques de l'apprenant. Pour ce qui est de l'enseignement du français prodigué chez Kingsmill, nous savons, grâce à une publicité insérée dans l'un des dialogues de sa méthode de langue mettant en scène un enfant de douze ans, qu'il a appris le vocabulaire chez William of Kingsmill et qu'il sait dire son nom et nommer les parties de son corps, ce qui indique une formation élémentaire en français. La *Manière* de 1415 a certainement été élaborée par William of Kingsmill et atteste une compilation raisonnée. Elle contient, dans un premier chapitre, les salutations et les formules élémentaires, puis un récit – permettant « d'introduire l'emploi des temps et des conjonctions dans un récit de type oral » (KRISTOL 1995 : xlii-xliii) –, et des dialogues contenant la phraséologie de la vie courante. Dans la dernière partie se trouve la présentation du vocabulaire élémentaire qui, selon A. KRISTOL (1995 : xlv-xlv), « se présente essentiellement comme une compilation remaniée d'éléments et de phrases entières provenant du *Tretiz*, enrichies çà et là de listes de mots reprises à d'autres sources ». Pour son enseignement, Kingsmill s'appuie essentiellement sur des matériaux antérieurs et sur le travail de ses prédécesseurs<sup>254</sup> ; nous verrons que cette caractéristique est susceptible d'attester le début d'une tradition didactique manifeste.

Nous avons regroupé les différents *codices* contenant des manuels d'enseignement du français liés au milieu de la production des *dictatores* d'Oxford<sup>255</sup> selon que ces volumes proposent un enseignement linguistique que nous jugeons « complet » – c'est-à-dire grapho-phonétique, morphosyntaxique et lexical – ou un enseignement partiel, uniquement axé sur l'un ou l'autre des aspects de la langue. Certaines de ces pièces peuvent être liées à l'un ou l'autre des enseignements des

---

<sup>254</sup> Certains de ces textes – *Manière* de 1415, *Tretiz*, traité épistolaire français, traité sur les chartes et une partie de l'art de plaider – seraient de la main même de Kingsmill (LEGGE 1939 : 242 ; LUSIGNAN 1986 : 99). Comme Thomas Sampson, Kingsmill fait apparaître son nom dans nombre de traités (London, Brit. Libr., Add. 17716 ; Dd. 12. 23; Cambridge, Trinity College, B. 14.40 ; LEGGE 1939 : 242).

<sup>255</sup> Pour les manuscrits contenant uniquement du matériel en latin, voir KRISTOL 1990 : 320-1. Dans notre répertoire nous n'avons pas pris en compte les manuscrits ne contenant comme support d'enseignement que des gloses (London, Brit. Libr., Cotton Titus D.XX, fin du XII<sup>e</sup> siècle ; London, Brit. Libr., Harley 1002, XV<sup>e</sup> siècle).

*dictatores*<sup>256</sup> tandis que d'autres demeurent non attribuées mais présentent des contenus similaires. Nous avons choisi d'insérer cette information à côté de la référence du manuscrit.

Il faut cependant garder à l'esprit que ces textes circulent, ce qui ne permet pas d'assurer qu'ils sont représentatifs du cours d'un professeur, et qu'il n'est pas rare que certaines compilations présentent une addition de textes rassemblés à mesure des activités ou des découvertes du possesseur<sup>257</sup>. Nous resterons donc prudente dans les conclusions que nous formulerons au terme de cette analyse.

#### 2.2.2.1.1 Enseignement complet

S'ils révèlent des structures communes, les volumes contenant un enseignement linguistique complet attestent cependant des choix différents quant aux supports didactiques utilisés.

Les *codices* associés à l'activité de Thomas Sampson comprennent les textes suivants : l'*Orthographia Gallica*, qui fournit des indications grapho-phonétiques, les paradigmes et les listes du *Liber Donati* pour l'enseignement de la morphosyntaxe et une œuvre littéraire (le *Manuel des péchés*, de William of Waddington) ou un manuel de vocabulaire (le *Nominale sive Verbale* pour le second). On peut y ajouter, pour l'apprentissage du vocabulaire, les listes d'adverbes, de jour de la semaine, etc. du *Liber Donati*.

---

<sup>256</sup> Les attributions suivent celles données par H. G. RICHARDSON (1941a : 271) et A. KRISTOL (1990). Elles sont basées sur l'apparition des initiales ou des noms en toutes lettres dans les traités. Pour les manuscrits contenant l'*Orthographia Gallica*, I. ARNOLD (1937 : 208) y voit une filiation directe :

If we now turn to the classification of the manuscripts of the *Orthographia Gallica*, it seems likely *a priori* that we shall have a descent of lost originals (Sampson's personal manuscript with its annual additions, excisions and variations, written in, or dictated by the lecturer), and, attached to each original, a student's manuscript copy (...).

<sup>257</sup> LEGGE 1939 : 246 ; LEGGE 1941 : xi.

(47) **London, Brit. Libr., Harley 4971 (TS ; XIV<sup>2</sup>-XIV<sup>4/4</sup> s.)**<sup>258</sup>

1) version française de l'*Orthographia Gallica* ; 2) Instructions pour un majordome « Offys d'un clerc de servir nul seignour ou dame » suivi d'un *nominale* français-anglais ; 3) *ars dictaminis* T.S. en français, « Ore fait a dire » suivi d'une collection de lettres modèles en français ; 4) *Liber Donati* : paradigmes verbaux ; 5) traité de comptabilité en latin « Modus qualiter clericus ... » ; 6) « hic incipiunt bille secundum novum modum » en latin suivi de lettres modèles ? ; 7) *Liber Donati* : liste de numéraux, jours de la semaine, fêtes, etc. ; 8) prescriptions médicales en français ; 9) *Ars notaria* T.S. « regule cartarum » avec introduction en français et corps du texte en latin ; 10) table de conversion de pence à shilling et de marks à pounds, en latin ; 11) traité juridique « Modus tenendi curiam » en latin ; 12) lettre modèle en français ; [13) modèles de documents ?] « Modus faciendi cartas, indenturas, obligacionis et acquitancias » (ff. 41v-65v) ; 14) « statua facto apud Westm. Tempore Regis Ricardi » ; 15) *Manuel des péchés* de William of Waddington ; [commentaire en latin concernant le texte qui le précède ?]<sup>259</sup>.

(48) **Cambridge, Univ. Libr., Ee. 4.20 (TS ; XIV<sup>2</sup> s.)**<sup>260</sup>

1) Registre ; [ff. 91-101 : absents] ; 2) *Ars notaria* en latin, « Quia emptores » ; 3) traité testamentaire ; 4) traité sur les fonctions de coroner « Officium coronatoris », « Acquietancia facto executori » ; 5) [documents modèles ?] : « Billa » et « Breue » ; 6) traité de comptabilité « De officio Clerici hospitii alicuius domini seu domine » ; 7) « Rotulus expensarum domus domini » ; 8) traité de procédure judiciaires « Forma attachacionis et querelacionis in curiis diversorum dominorum » ; 9) *ars dictaminis* en latin « De modo dictandi literas in latinis » ; 10) version longue de l'*Orthographia Gallica* ; 11) *Liber Donati* : liste de numéraux, jours de la semaine, fêtes, etc. ; 12) *ars dictaminis* T. S. « sachent touz que solonc l'enformacion Thomas Sampson » suivi de lettres modèles ; 13) traité d'héraldique « De Heraudie » ; 14) *Liber Donati* : morphologie pronominale, liste de pronoms, adverbes, etc. latins-français ; 15) *Nominal sive Verbale in gallicis cum expositione ejusdem in anglicis* ; 16) *Conjugaciones donati in gallicis cum expositione earundem in latinis* ; 17) *ars dictaminis* « Ore fait a dire » et lettres modèles ; 18) *Husbandry* : « Qualiter auditor compoti onerabit prepositum sive ballivum » ; 19) divers documents (modèles ?) officiels en latin et en français (ces documents - civils et ecclésiastiques - incluent une copie du « Modus tenendi curias »).

Le contenu linguistique attesté dans ces deux volumes est semblable, pour ses caractéristiques générales, à celui que l'on trouve dans un volume non explicitement lié aux cours des *dictatores*. Il s'agit du manuscrit London, Brit. Libr. Sloane 513 (début XV<sup>e</sup> siècle), unique survivant d'un monastère Cistercien de Buckfast Abbey et écrit par Richard Dove ; ce volume rassemble, en plus d'une collection de textes scientifiques et pseudo scientifiques<sup>261</sup>, quatre manuels de langue qui se succèdent directement :

<sup>258</sup> Ce manuscrit contiendrait, selon I. ARNOLD, des notes prises par un étudiant d'un des premiers cours de Thomas Sampson (1937 : 204).

<sup>259</sup> Ce contenu est suivi d'un fragment de Chrétien de Troyes « Erec et Enide », portant le titre « La rounde table » copié par une main plus tardive (XIV<sup>e</sup> siècle) ainsi que de feuilles volantes offrant un texte glosé en latin.

<sup>260</sup> Le manuscrit Cambridge, Univ. Libr., Ee. 4.20 est un répertoire compilé au monastère de St Albans à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle par William Wyntershulle (MERRILEES 1993).

<sup>261</sup> Voir annexe 1, §2.1.1.1. ; MERRILEES 1993.

(49) London, Brit. Libr., Sloane 513 (XIV<sup>e</sup>- XV<sup>e</sup> s.)<sup>262</sup>

1) Paradigmes des verbes *avoir* et *être* ; 2) *Liber Donati* : liste de numéros, jours de la semaine, fêtes, etc. ; 3) *Donait soloum douce franceis de Paris* ; 4) version longue de l'*Orthographia Gallica* ; 5) *Tretiz* de Bibbesworth.

Pour ce manuscrit, B. MERRILEES (1993 : 285) émet l'hypothèse d'un curriculum miniature dans lequel l'enseignement grammatical serait complété par un texte de lecture en vers permettant non seulement d'enseigner le vocabulaire mais aussi d'illustrer certains points de grammaire. Nous partageons cet avis quant à la possibilité que des œuvres telles que le *Tretiz* aient joué le rôle de texte de lecture, dépassant ainsi leur fonction de simple support d'apprentissage du vocabulaire pour servir de corpus d'exemples pour des constructions syntaxiques. L'insertion du *Manuel des péchés* dans le volume Harley 4971 cité plus haut pourrait naître d'une ambition similaire. Cette hypothèse est appuyée par le fait que dans les compilations organiques de la Renaissance visant l'enseignement du français, apparaissent, adjoints à un enseignement grammatical et phonétique, des livres de morale, des prières, des proverbes, etc. (cf. *infra*, §2.2.3.). Cette habitude est d'ailleurs bien attestée, comme nous l'avons vu, pour l'enseignement du latin. Il s'agirait donc ici d'une réutilisation de certains manuels à des fins différentes ou complémentaires de celles pour lesquelles ils ont été initialement produits. Si cette hypothèse est correcte, nous pouvons voir apparaître un réel « réinvestissement » des manuels, tout d'abord réalisés pour des besoins spécifiques puis insérés dans les compilations afin de jouer le rôle de supports didactiques complémentaires.

B. MERRILEES étend cette hypothèse à d'autres volumes qui présentent la caractéristique de regrouper une partie grammaticale et des dialogues :

(50) Again, this combination of grammar + dialogues can be seen as resembling the format of grammar + reading texts which we have noted above and which we imply for All Souls 182 (1993 : 281).

La tradition de tels manuscrits se rencontre dans l'enseignement de William of Kingsmill. Ce dernier retient du programme de Thomas Sampson le *Liber Donati*

---

<sup>262</sup> Le manuscrit London, Brit. Libr. Sloane 513 a été rédigé par Richard Dove, un moine Cistercien de Buckfast Abbey (MERRILEES/SITARZ-FITZPATRICK 1993 : 3). À propos de ce volume, D. BELL indique :

However, the contents of the book are interesting and include several rather unusual and somewhat surprising topics that fall outside the scope of the traditional university course, which centred on the Trivium [grammar, rhetoric and logic] and the Quadrivium [arithmetic, geometry, astronomy and music] (1989 : 75).

tandis qu'il substitue le *Tractatus Orthographiae* à l'*Orthographia Gallica* pour l'enseignement des éléments grapho-phonétiques. Dans les volumes concernés, l'acquisition du vocabulaire et des structures de la langue peut se faire par les *Manières de langage* (cit. 51-53) ainsi que, pour l'un d'entre eux, par le *Femina* (cit. 52; Cambridge, Trinity College B 14/40) :

(51) **London, Brit. Libr., Add. 17716 (WK ; XV<sup>1</sup>)**<sup>263</sup>

1) Traité d'astronomie « De planetarum motibus inveniendis » ; 2) traité versifié de calcul calendaire d'Alexandre de Villedieu, « Massa Compoti » ; 3) *Ars notaria* en latin T.S. révisée par W.K. ; 4) *Tractatus orthographiae* T.H. ; 5) collection de lettres et requêtes modèles en français ; 6) *Liber Donati* : liste de numéraux, jours de la semaine, fêtes, etc. ; 7) *Liber Donati* : morphologie pronominale ; 8) *Liber Donati* : paradigmes verbaux ; 9) *Manière de langage* de 1415 ; 10) *Manière de langage* de 1396 « La commune parlance » ; 11) traité de calcul calendaire « Compotus manualis, ad numeros aureos inveniendos... » ; 12) traité de mathématiques [d'Alexandre de Villedieu ?] « Algorismus ».

(52) **Cambridge, Univ. Libr., Dd. 12.23 (WK ; XV<sup>1</sup> s.)**<sup>264</sup>

1) *Tractatus Orthographie* Coyfurelly ; 2) *Liber Donati* : paradigmes verbaux ; 3) glossaire de verbes français-latin ; 4) *Liber Donati* : glossaire d'adverbes latin-français ; 5) Liste de numéraux, et jours de la semaine ; 6) *Manière de langage* de 1415 ; [7) Formules juridiques modèles et notes explicatives ? ; 8) Tenures, « Tenura dicitur per servicium militare »] ; 9) *Ars notaria* W. K. « Curia Baronis » en français (ff. 25r-48v) ; 10) comptes et calculs (ff. 49r-50r) ; 11) [calendrier ou almanach, avec considérations astrologiques et remèdes ?] ; 12) extrait du livre « De Costumis in camera Guyhalde ciuitatis London » en français ; [phrase jouant sur les paronymes (« je vey un count compter un count a Viecount de le countee ... »)] ; 13) *Manière de langage* de 1396 « La commune parlance ».

(53) **Cambridge, Trinity College, B. 14.40**<sup>265</sup> (WK ; XV<sup>1/4</sup> s.)

1) *Femina* ; 2) *Liber Donati* : Liste de numéraux, jours de la semaine, fêtes, etc. ; 3) *Liber Donati* : morphologie pronominale ; 4) *Liber Donati* : paradigmes verbaux ; 5) *Manière de langage* de 1415 ; 6) *Tractatus orthographie* T. H. ; 7) numération arabe ; 8) *ars dictaminis* en français « Le manere de salutaçoun » et lettres modèles en français ; 9) *ars dictaminis* en latin « Modus composicionis litterarum » et lettres modèles en français ; 10) *Manière de langage* de 1396 « La commune parlance ».

Comme le mentionne B. Merrilees dans la citation ci-dessus (cit. 50), le manuscrit Oxford, All Souls College, 182 présente également la particularité d'allier enseignement grammatical et dialogues, et comprend, à l'image des volumes

<sup>263</sup> On trouve dans ce manuscrit, avant et après les traités didactiques mentionnés, diverses œuvres latines d'astronomie et de mathématique (voir annexe 1, §2.2.2.3.).

<sup>264</sup> A. KRISTOL indique que ce manuscrit est composé de trois parties différentes : une section linguistique contenant le *Liber Donati* et la *Manière de langage*, une deuxième partie juridique, qui prend fin avec le texte *Curia Baronis* ; les dernières pièces présentent une écriture différente (1990 : 301, note 41 ; voir encore LEGGE 1939 : 243). Les deux premières sections seraient, selon B. MERRILEES et B. SITARZ-FITZPATRICK (1993), une adaptation tardive d'un cours de William of Kingsmill.

<sup>265</sup> Le nom du possesseur a été effacé dans ce manuscrit (JAMES 1912).

attribués à William of Kingsmill, le *Tractatus Orthographiae* comme support à un enseignement grapho-phonétique :

(54) **Oxford, All Souls College, 182 (XV<sup>1</sup> s.)**

Première partie : 1) « Registrum Epistolarum Fratris Johannis Peckham »<sup>266</sup>. Deuxième partie : 2) collection de lettres et pétitions ; 3) *Manière de langage* de 1396 « la commune parlance » ; 4) *Donait* de John Barton ; 5) *Manière de langage* de 1399 ; 6) glossaire d'adverbes latin-français ; 7) proverbes français en prose ; 8) *Chastel d'amour* ; 9) proverbes français en octosyllabes, *Les Diz et proverbe des sages* ; 10) *Tretiz* de Bibbesworth ; 11) *Tractatus orthographie* Coyfurelly ; 12) lettres ; 13) traité de conjugaison ; 14) suppléments à la *Manière de langage* de 1396 : fatrasie ainsi que des réflexions morales et proverbiales suivies de parties rimées ; 15) lettres patentes diverses.

Selon toute vraisemblance, le possesseur de ce volume, John Stevenes<sup>267</sup>, aurait occupé la fonction de notaire, ce qui laisse entrevoir que ce volume contiendrait un *curriculum* linguistique complet, que Stevenes aurait alors suivi lors de sa formation.

Un seul des manuscrits conservés présente un programme « théorique » complet, accompagné d'informations lexicales ponctuelles. Il y manque toutefois une partie plus pratique généralement proposée sous la forme de récit, de lettre modèle ou de manuel de vocabulaire permettant d'illustrer la langue :

(55) **Cambridge, Univ. Libr., Gg. 6.44. (XIV<sup>2</sup> s.)**

1) « Tenures » en français ; 2) *Liber Donati* : morphologie pronominale ; 3) règles de prononciation ; 4) *Liber Donati* : paradigmes verbaux ; 5) *Liber Donati* : glossaire de verbes latin-français ; 6) *Liber Donati* : liste de numéros, jours de la semaine, fêtes, etc. ; 7) *Liber Donati* : glossaire d'adverbes latin-français ; 8) *Ars notaria* « Curia Baronis », en français ; 9) traité juridique « Natura Brevium » en français.

Comme le contenu non linguistique de ce manuscrit présente une thématique exclusivement juridique, il est probable que les documents modèles qui y sont inclus remplissent également cette fonction. De même, les lettres modèles en français sont susceptibles de jouer un rôle à la fois dans l'apprentissage de la rhétorique épistolaire – pour l'aspect technique du cours – et dans la formation proprement linguistique, en diversifiant ainsi les structures linguistiques proposées. C'est ce que semble attester le manuscrit Oxford, All Souls 182 qui ne contient, contrairement aux autres manuscrits vus jusqu'ici, aucun traité

---

<sup>266</sup> La première partie, en latin, de ce manuscrit a vraisemblablement eu une existence indépendante (ff. 1-190 ; WATSON 1997 : 213).

<sup>267</sup> LEGGE 1941 ; DEAN 1999 : §324.

appartenant expressément à une formation professionnelle mais offre plusieurs collections de lettres.

### 2.2.2.1.2 *Enseignement partiel*

Dans les manuscrits témoignant d'un enseignement partiel de la langue française, plusieurs combinaisons sont attestées et révèlent deux axes de spécialisation : d'une part une illustration de la mise par écrit (*Orthographia Gallica*) et de l'autre la présence de matériaux offrant un enseignement orienté vers une acquisition de la langue par mémorisation et par mimétisme (lexiques, *Tretiz* et *Manières de langage*).

#### 2.2.2.1.2.1 *Informations grapho-phonétiques*<sup>268</sup>

Quatre volumes comportent, comme seul enseignement portant sur la langue française, un manuel d'orthographe : il s'agit, pour tous les quatre, de l'*Orthographia Gallica*.

(56) **London, Brit. Libr., Harley 4993 (TS ; XIV<sup>ex</sup> s.)**<sup>269</sup>

[1) comptes, recensions ?] ; 2) *ars dictaminis* en latin suivie de lettres modèles en latin et français ; 3) version brève de l'*Orthographia Gallica* ; 4) lettres modèles ? ; 5) *Ars notaria* et collection d'actes juridiques en latin : « Quia emptores » et « Quid est carta » ; [6) documents administratifs ? (dès f. 68r ; on y trouve à plusieurs reprises le nom de Johan de Waynfilete, cf. chapitre 3 notre travail)]

(57) **Warminster (Wilts.), Longleat House, Marquess of Bath's Libr., 37 (TS ; XIV<sup>ex</sup>s.)**<sup>270</sup>

1) *Ars notaria* T.S. en latin, « Cartaria » ; 2) collection de chartes modèles en latin et français ; 3) *Ars notaria* en latin, « Quid est carta ? » ; 4) recueil de phrases latines à insérer dans diverses lettres, « Exordia Senece » ; 5) *ars dictaminis* T.S. en latin, « Salutarium » ; 6) collection de lettres modèles en français et latin ; 7) *ars dictaminis* T.S. en français, « c'est la forme coment Thomas Sampson » ; 8) version longue de l'*Orthographia Gallica* ; 9) collection de lettres modèles en français ; 10) collection de lettres modèles en latin.

---

<sup>268</sup> L'*Orthographia Gallica* se trouve dans certains manuscrits qui ne comprennent aucune autre œuvre associée à T.S. (RICHARDSON 1941a : 271, note 68). Il s'agit des manuscrits suivants : Cambridge, Corpus Christi College 335 – dont le contenu principal est le tractatus de Mahometo (JAMES 1912 ; WILKINS 1993) –, et vraisemblablement le manuscrit London, Brit. Libr., Lincoln's Inn Misc. 173, pour lequel nous n'avons pas encore d'informations précises (voir RICHARDSON 1941a : 271 : « This is appended to a Register of Writs »).

<sup>269</sup> D'après H. G. RICHARDSON (1941a : 278), il s'agit d'une copie du milieu du XV<sup>e</sup> siècle d'un texte composé vers 1363. Le nom de John of Bromley apparaît dans ce manuscrit (voir *supra*, §2.2.2.1.).

<sup>270</sup> Grâce aux lettres personnelles présentes dans ce manuscrit, nous avons connaissance du nom ainsi que d'une partie de la biographie de l'étudiant auquel il a appartenu : John Jeppe of Hastings. En 1383, ce dernier est envoyé à Oxford par William, abbé de l'abbaye cistercienne de St Mary Graces, à Londres, pour suivre un cours de secrétariat dispensé par Thomas Sampson. Ce cours devait durer 4 ans. John Jeppe n'en fera que deux avant de retourner à Londres (ARNOLD 1937 : 193).

(58) **Dublin, Trinity College, 605 (TS ; XIV<sup>ex</sup> -XV<sup>e</sup> s.)**

1) *Gesta Romanorum* ; 2) traité juridique « Modus Tenendi Curiam » ; 3) « Honus Curie » ; 4) *Ars notaria* T.S. en latin, « Quid est carta » ; 5) inventaire ; 6) traité de comptabilité en latin « Modus qualiter clericus ... » ; 7) trois documents modèles en latin ; 8) version longue de l'*Orthographia Gallica* ; 9) *nominale* latin-français ; [10] informations grammaticales en latin ? ] ; 11) version de « De Causis Naturalibus » de Richardus Lauenham ; 12) « Questiones Naturales » ; 13) *nominale* latin-anglais ; 14) série de comptes.

(59) **Oxford, Bodleian Libr., Rawlinson C. 507 (T.S. ? ; XIV<sup>e</sup> s.)**

1) *Ars notaria* en latin ; 2) version brève de l'*Orthographia Gallica* ; 3) modèles d'actes juridiques : collection de serments et hommages ; 4) *Ars notaria* « Curia Baronis » en français

Ces volumes ont comme autre dénominateur commun d'être liés à l'enseignement de Thomas Sampson. On peut imaginer qu'ils s'adressent à des personnes connaissant déjà le français à qui il s'agit de fournir un outil permettant d'acquérir la précision dans la mise par écrit<sup>271</sup>, précision et correction étant, selon M. T. CLANCHY, des éléments importants dans la production de documents (1979 : 101).

### 2.2.2.1.2 *Vocabulaire et Manières de langage*

Un enseignement dépourvu de considérations théoriques mais certainement centré sur l'usage apparaît dans plusieurs volumes. Pour l'un d'eux (Paris, Bibl. Nat., Nouv. acqu. lat. 699), A. KRISTOL conclut que « dans l'ensemble, cette collection forme un cours assez complet, qui contient un enseignement du lexique, de la langue parlée et de la langue écrite » (1992 : 43<sup>272</sup>) :

(60) **Paris, Bibl. Nat., Nouv. acq., lat. 699 (TS ; XV<sup>1</sup> s.)<sup>273</sup>**

1) « *Orthographia secundum usu Beverlaci* » ; 2) « *Tractatus de speciebus construcionum* » ; 3) « *Relationes [in grammatica]* » ; 4) traité théologique *Elucidarium* « se pius rogatus a condiscipulis » ; 5) « *Grammatica* » et « *ars versificatorum* » ; 6) *ars dictaminis* en latin ; 7) *Poetria nova* de Geoffroi de Vinsauf ; 8) *Tretiz* de Bibbesworth ; [9] poème latin « *Musa, veni, propera cum tui ancillis* » ; 10) texte en prose « *Augustinus de inhonesta mulierum familiaritate* » ; 11) écrit théologique « *super libro Trenorum* », de John Lathbury ; 12) *Manière de langage* de 1396 ; 13) *ars dictaminis* T.S. en français « sachent touz que solonc l'enformacion Thomas Sampson ».

Cependant, et pour le français, tout un pan grammatical, peut-être acquis ailleurs ou laissé de côté au profit d'un enseignement par l'usage, en est absent. On

---

<sup>271</sup> KIBBEE 1991 : 47.

<sup>272</sup> A. KRISTOL (1992) fait également entrer dans cette catégorie les manuscrits Cambridge Trinity College, B. 14.39/40 et Cambridge, Univ. Libr., Dd 12.23, qui appartiennent à la tradition d'enseignement de William of Kingsmill.

<sup>273</sup> Ce manuscrit se trouvait auparavant à la bibliothèque Philipps, de Cheltenham (KRISTOL 1992 : 43).

retrouve cette caractéristique dans quatre autres volumes s'inscrivant dans la tradition d'enseignement des *dictatores* :

(61) **Cambridge, Univ. Libr., Add. 8870 (XV<sup>e</sup> s.)**<sup>274</sup>

Première partie : 1) traités juridiques en français et latin (« Fet asaver », « Natura Brevium », « Quot modis dicitur exceptio » ) ; deuxième partie : 2) « Statua antiqua », « exposition vocabulorum », « De antiquo dominico corone », « Ordiatio de tenuris », « Quot modis fit devorcium » ; troisième partie : 3) *nominale* français-latin/anglais ; 4) traités juridiques en français et latin ; 5) *Manière de langage* de 1399 ; 6) traités juridiques en français et en latin ; quatrième partie : 7) statuts d'Edward III.

(62) **London, Brit. Libr., Harley 3988 (TS ; XIV<sup>4/4</sup> s.)**<sup>275</sup>

1) *Manière de langage* de 1396 « la commune parlance », ainsi que les suppléments suivants : fatrasie, réflexions morales et proverbiales suivies de parties rimées ; 2) *ars dictaminis* T.S. en français « sachent touz que solonc l'enformacion Thomas Sampson ? » ; 3) lettres modèles.

(63) **Oxford, Bodleian Libr., Lat. misc. e. 93 (WK ; XV<sup>m</sup> s.)**

1) *Maniere de langage* de 1415 ; 2) *Ars notaria* en latin, W. K.

(64) **Lincoln, Lincolnshire Archives Office, Lincoln Formulary Book 23 (XV<sup>1</sup> s.)**<sup>276</sup>

1) Lettres et documents administratifs en latin ; 2) *Manière de langage* de 1399 (accompagnée d'une traduction interlinéaire en anglais) ; 3) lettres et documents administratifs en latin ; 4) *Ars notaria* en français, fragment ; 5) lettres et documents administratifs en latin.

Les tendances déductibles des regroupements effectués sur les différents manuscrits proposent un paysage assez différent de celui qui émerge suite à l'étude de l'apparition des textes didactiques. En effet, les informations que nous possédons sur l'utilisation des manuels pour l'enseignement du français en Angleterre au Moyen Âge, généralement issues d'études diachroniques qui mettent au jour une évolution des connaissances du français, pointent vers la répartition des modes d'apprentissage selon des catégories socio-professionnelles ciblées. Cependant, lorsque nous analysons leur regroupement en volumes, une telle répartition n'apparaît pas : au contraire il est possible d'observer, dès la deuxième moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, un emploi combiné de ces différents matériaux.

W. ROTHWELL résume la situation ainsi :

---

<sup>274</sup> J. H. BAKER propose comme possesseur un étudiant en droit, dont la formation professionnelle nécessitait la connaissance du français (1989 : 81).

<sup>275</sup> J. GESSLER (1934) indique que ce manuscrit viendrait de l'Abbaye de Bury.

<sup>276</sup> Le manuscrit Lincolnshire Archives Office, Lincoln Formulary Book 23 est lié à l'activité de John Kemp, doyen du tribunal ecclésiastique de l'archevêché de Canterbury (KRISTOL 1990/91 : 318, note 19).

(65)The late *Manieres* and the texts of the *dictatores* reflect further changes in society. For their part, the *Manieres* represent a modernization of the type of instruction offered by Bibbesworth : they too are intended not for clerks bent over their desk, copying or drafting letters, deeds, wills and the like, but for nobles or riche merchants travelling in France or elsewhere and needing to use the accepted language of trade, whilst the *dictatores* aim to add a patina of elegance and refinement to the French already possessed by the students sent to Oxford in the late fourteenth century by wealthy parents in order to prepare them for a career in the upper reaches of administration or the law (2001a : 17).

Il conserve donc la bipartition exposée par A. Kristol, dans la chronologie des manuels de langue (voir *supra*, §2.1.2.), en opposant l’instruction linguistique des marchands à celle prodiguée par les *dictatores*. Si ses conclusions quant à l’existence de différents publics ainsi qu’à la modernisation de l’enseignement nous semblent convaincantes, il nous faut toutefois évaluer la pertinence des catégories qu’il introduit dans *l’utilisation* de ces manuels.

Nous avons en effet constaté que tant les *Manières* que le *Tretiz* sont contenus dans des volumes liés à l’activité des *dictatores* d’Oxford. Cette particularité avait déjà été mentionnée par D. LEGGE, qui résolvait la question en envisageant divers enseignements selon le public auquel le professeur s’adressait :

(66)It is legitimate to suppose that [William of Kingsmill] kept a Grammar-hall or school in Cat-street, where to small boys (...) he would teach elementary French ; to young merchants, conversation and perhaps accountancy ; to the clerks, monks, civil-servants and lawyers at whom the statute of 1432 was aimed, French grammar, the drafting of charters and letters, and the art of pleading (1939 : 245).

Lors de la tentative de classement que nous avons effectuée pour ces volumes, nous n’avons cependant noté aucune spécialisation thématique évidente dans les textes accompagnant les traités linguistiques. Les *Manières* apparaissent dans des *codices* contenant des *artes dictaminis* et des lettres modèles, des manuels de procédure et/ou des traités portant sur la rédaction de chartes.

De même, aucune spécialisation du public au niveau de la langue utilisée n’a pu être observée. Comme l’a démontré W. ROTHWELL (2001a), le latin présent dans les traités théoriques de grammaire et d’application pratique de la graphie n’est pas obligatoirement un réel vecteur d’enseignement, mais une grille de lecture et de présentation, c’est-à-dire une convention. Le latin occupe donc une position artificielle et il est probable que l’enseignement se soit fait en anglais.

Au sein des méthodes des *dictatores*, il existe bien, cependant, une répartition de cet enseignement. Celle-ci n’est néanmoins pas aussi nette qu’on a voulu le

prétendre et va dépendre non seulement du domaine d'application du français, mais aussi du professeur ainsi que du niveau de connaissances de l'étudiant. Il émerge alors des catégories distinctes de volumes : dans le cas où ceux-ci contiennent des supports visant une instruction complète, cette dernière peut être plutôt orientée vers l'enseignement du code oral ou vers celui du code écrit ; pour les volumes attestant une formation linguistique partielle, celle-ci peut s'appuyer sur un enseignement théorique ou, au contraire, se faire par l'imitation.

Les volumes contenant des enseignements liés à Thomas Sampson semblent révéler différents degrés de spécialisation des programmes proposés. Tout d'abord, on peut y observer une formation complète, tant linguistique que thématique, s'apparentant à un « tronc commun » et permettant de remplir aussi bien des fonctions de notariat que des tâches plus générales touchant la gestion d'un domaine (London, Brit. Libr., Harley 4971 ; Cambridge, Univ. Libr., Ee. 4.20). Cet enseignement semble viser une connaissance du français en tant que langue professionnelle, qui doit donc savoir être lue, écrite et certainement parlée, et non une formation linguistique élémentaire. Cette dernière ferait plutôt l'objet d'un enseignement partiel par l'imitation et la pratique, s'appuyant sur les *Manières* ou le *Tretiz*, ainsi que sur les lettres modèles afin d'illustrer les différents registres de la langue (London, Brit. Libr., Harley 3988). L'enseignement partiel que nous avons distingué pour les compilations associées à Thomas Sampson serait donc scindé en deux catégories bien distinctes : l'enseignement linguistique élémentaire que nous venons de mentionner et un enseignement technique et professionnel orienté et spécialisé sur l'acquisition (ou le perfectionnement) du code écrit par le biais de l'*Orthographia Gallica* (London, Brit. Libr., Harley 4993 ; Warminster, Longleat House, Marquess of Bath's Libr. 37 ; Dublin, Trinity College, 605).

Il n'existe pas une telle spécialisation dans les volumes liés à l'enseignement de William of Kingsmill. Chacun des *codices* proposant un enseignement de la langue française contient la *Manière* de 1415 : il doit donc s'agir d'un enseignement centré sur la pratique, complété dans certains volumes par des

informations grapho-phonétiques, morphologiques et lexicales. L'accent mis sur la maîtrise de l'oral est appuyé par le choix du *Tractatus* ainsi que l'apparition du *Femina* – qui propose des indications sur la prononciation des mots qu'il contient – dans l'un des volumes. Pour ce qui est de l'aspect technique de la formation, les compilations conservées attestent une bipartition, indépendante du programme linguistique, entre un enseignement s'adressant aux clercs (Cambridge, Trinity College, B. 14.40 ; London, Brit. Libr., Additionnal 17716 ; Oxford, Bodleian Libr., Lat. misc. e. 93 ; Cambridge, Univ. Libr., Dd. 5.46) et un autre s'adressant plutôt aux juristes (Cambridge, Univ. Libr., Dd. 12.23 ; Dublin, Trinity College, 662).

On peut observer une différence entre l'enseignement de ces deux *dictatores* dans leur choix de supports didactiques.

Les *codices* associés à Thomas Sampson livrent un programme dans lequel l'enseignement du français est peu développé en comparaison à ce que l'on peut observer dans les compilations attribuées à William of Kingsmill. Thomas Sampson, au sein des volumes visant ce que nous avons appelé un « enseignement global », s'appuie massivement sur l'*Orthographia Gallica* – qui doit être considéré non comme un ouvrage dont l'enseignement porterait sur l'orthographe uniquement, mais bien comme un petit traité touchant à la fois la morphosyntaxe, la prononciation, la graphie et le vocabulaire, résumé peut-être d'un enseignement plus développé –, des listes de mots, des paradigmes verbaux, matériaux accompagnés de textes monolingues moraux (*Manuel des péchés*) ou professionnels (le *Husbandry*) susceptibles d'avoir contribué à l'enseignement de la langue.

Ce programme s'inscrit, selon nous, dans les structures larges de l'enseignement du latin, tendance que peut venir appuyer le choix par Thomas Sampson d'utiliser le *Tretiz* de Bibbesworth ou le *Nominale sive Verbale*, dont il semble s'être inspiré pour les quelques règles touchant le vocabulaire dans son *Orthographia Gallica*. Ces deux textes, nous le verrons, s'approchent de l'œuvre latine de Nequam (*De Nominibus Utensilium*), qui a peut-être influencé la production de Bibbesworth. Un des volumes, non attribué à Sampson mais s'inscrivant dans un programme

similaire, semble en effet former un petit curriculum « à la mode latine » : il s'agit du manuscrit London, Brit. Libr., Sloane 513 (cit. 49 ; XIV<sup>e</sup>- XV<sup>e</sup> s.), rédigé par Richard Dove, moine cistercien, et contenant les paradigmes des verbes *avoir* et *être*, les listes de numéraux, des jours de la semaine, etc. du *Liber Donati*, le *Donait soloum douce franceis de Paris*, la version longue de l'*Orthographia Gallica* et le *Tretiz* de Bibbesworth.

Ce rapprochement avec l'enseignement du latin peut être souligné par la coexistence des deux formations, puisque deux volumes associés à l'enseignement de Thomas Sampson contiennent, en plus d'une formation professionnelle et d'un enseignement linguistique français, des pièces portant sur le latin : orthographe et/ou grammaire, ainsi que pièces morales et théologiques (Dublin, Trinity College 605, cf. cit. 58; Paris, Bibl. Nat., Nouv. acq., lat. 699, cf. cit. 60). Ces volumes conjuguaient donc deux formations linguistiques : latine et française, particularité que rien ne nous permet d'attribuer de manière certaine à Thomas Sampson.

Ici s'arrête cependant la comparaison avec le latin. L'enseignement prodigué par Thomas Sampson, même si ce dernier propose des éléments théoriques dans son *ars dictaminis* et dans l'*Orthographia Gallica*, est de nature essentiellement pratique. Son programme suit en cela les caractéristiques de l'enseignement émergeant dans la classe des *dictatores* et dont l'aspect pratique dépasse la formation linguistique. En effet, au moment où apparaît une classe professionnelle de notaires, les compilations de chartes modèles (*cartuaria*) élaborées pour les besoins de cette nouvelle formation influencent le développement des *artes dictandi* : l'importance de la théorie s'amenuise au profit d'un apprentissage davantage basé sur des lettres modèles<sup>277</sup>. La nouvelle classe de juristes dont la langue professionnelle n'est pas le latin mais le français n'apprend pas le droit dans les universités mais est formée par la pratique, un apprentissage qui consiste à fréquenter les procès, les courts et les plaidoyers qui s'y tiennent puis, à mesure

---

<sup>277</sup> CAMARGO 2007 : 73.

de leur parution, à lire les traités de loi et les modèles de plaidoyers<sup>278</sup>. Ces derniers ont dû jouer un rôle similaire à celui des *Manières de langage* pour les commerçants. On les trouve notamment dans les *Year Books* ou dans certaines dépositions modèles, présentes par exemple dans *The Court Baron*<sup>279</sup>. On peut aussi signaler, dans le même ordre d'idée, certains dialogues issus des manuels de gestion et d'administration de domaines et qui auraient, selon D. OSCHINSKY 1971 et P. D. A. HARVEY 1972, été utilisés dans la formation dispensée par les *dictatores* d'Oxford<sup>280</sup>. M. T. CLANCHY mentionne une filiation entre ces modèles à reproduire contenus dans des ouvrages et la méthode antérieure d'apprentissage par assimilation :

(67) An Anglo-Norman manual, *The Court Baron*, composed in c. 1265, instructs a seignorial steward in « how he ought to speak » by giving a series of dialogues, like a modern conversation primer for learning foreign language. Likewise, in the *Rules* of estate management, which Robert Grosseteste wrote for the countess of Lincoln in the 1240s, the lady is instructed in how to address her steward : « Good sir, you see plainly that I have had these inquiries and enrolments made to shed light on my rights... » and so on. A schoolman like Grosseteste probably derived the idea of writing hypothetical speeches from the *ars dictaminis* taught in the universities, where students were shown how to write letters for all occasions in the way. Most English legal treatises of this sort contain the texts of oaths – a witness's oath to tell the truth, a vassal's oath of homage to his lord, a bailiff's oath to act honestly, and others ; these examples are taken from *How to Hold Pleas and Courts* composed in c. 1272 by John of Oxford (...). Knowledge which a century before had been passed on by word of mouth from father to son, or learned from the old wise men of the court, was now part of an academic curriculum (1979 : 276).

À deux reprises, le programme partiel associé à Sampson fait appel à la *Manière de langage* de 1396 ; celle-ci a pu fonctionner comme mini-curriculum, permettant d'enseigner non seulement le vocabulaire, les manières de salutation et le comportement social, mais aussi les structures de la langue et le style, notamment par les parties narratives. Il s'agirait d'un enseignement, nous l'avons dit, plus pratique et moins théorique.

En ce qui concerne le programme de William of Kingsmill, il s'approche davantage d'un cours construit s'appuyant sur une tradition bien développée ; Kingsmill fait en effet une utilisation massive de textes déjà eux-mêmes le résultat

---

<sup>278</sup> Voir WOODBINE 1943 ; CLANCHY 1979 : 276 ; KIBBEE 1991 : 30-3.

<sup>279</sup> Cf. encore les *Placita corone* (env. 1280 ; KIBBEE 2003 : 719).

<sup>280</sup> Ces manuels sont les suivants : *Les reules*, par Robert Grosseteste, 1240-2 (DEAN 1999 : §392) ; *Seneschaucie*, 1260-76 (DEAN 1999 : §393) ; *Housbondrie* de Walter of Henley, env. 1285 (DEAN 1999 : §394 ; KIBBEE 1991 : 33 ; OSCHINSKY 1971 ; HARVEY 1972).

de l'addition de plusieurs éléments (*Liber Donati, Femina*). Ces petites compilations proposent un contenu pour partie déjà attesté dans le programme de Sampson (listes du *Liber Donati*, version améliorée et transformée du *Tretiz*), mais complété et réélaboré peut-être pour répondre à des besoins plus précis. Par ailleurs, Kingsmill opère une distinction plus nette que Sampson entre les divers éléments formant son enseignement, notamment entre l'enseignement phonétique et morphologique qui font l'objet de traités différents. Il faut de plus noter les corrélations existant entre les différents textes utilisés par Kingsmill, puisque le *Tractatus* semble emprunter largement ses exemples à la tradition des *Manières de langage*, dont l'une clôt le *Liber Donati* in extenso. Tous ces éléments semblent attester non d'une simple juxtaposition de textes mais bien de l'élaboration d'un programme qui, selon nous, est déjà tourné vers ce qui sera proposé à la Renaissance pour l'enseignement du français.

Quant au manuscrit Oxford, All Souls College, 182, contemporain de la production de Kingsmill, il rassemble les traités et les spécificités didactiques du programme des deux *dictatores* présentés ci-dessus, en y ajoutant un développement grammatical important : il s'agit du *Donait* de Barton, qui est en quelque sorte le véritable gagnant de ce mélange de traditions, puisqu'il insère des exemples empruntés aux *Manières de langage* dans les structures de la description grammaticale traditionnelle du latin.

Précisons que nous n'avons pas cherché, dans ce qui précède, à déterminer le programme *in extenso* d'enseignement de ces *dictatores*, mais uniquement la formation qu'ils proposent dans les volumes contenant des supports d'apprentissage du français. Pour obtenir une vue plus générale, et donc plus précise, il serait nécessaire d'ajouter à ce panorama les *codices* contenant un enseignement exclusivement en latin. Il faut de plus garder à l'esprit que rien ne nous permet de confirmer que les volumes conservés reflètent des cours complets et, dans tel cas, s'il s'agit de rassemblement de notes de l'élève ou du classeur du professeur. Il serait donc imprudent de chercher à y observer autre chose que des tendances. Nous aimerions aussi insister sur le fait que cette étude ne peut

manquer de donner une vision très partielle de la situation puisqu'elle ne peut reposer que sur des textes conservés. En effet, il nous semble significatif que les *Manières de langage*, généralement considérées comme des textes indépendants, n'apparaissent qu'à une seule reprise non accompagnées d'autres manuels de langue ou de matériaux liés avec l'enseignement des *dictatores* (Cambridge, Univ. Libr. II 6.17) tandis que ce n'est pas le cas, nous allons le voir, du *Tretiz* de Bibbesworth. Cette différence de traitement peut être due à de multiples facteurs, la valeur accordée à l'œuvre n'en étant pas le moindre, et peut donc fausser nos conclusions.

### 2.2.2.2 Walter de Bibbesworth

Le *Tretiz* de Bibbesworth présente la particularité, contrairement aux autres manuels de langue, d'apparaître majoritairement de façon isolée au sein des *codices* qui renferment des traités didactiques : sur 16 manuscrits, seuls 3 (sans compter celui qui contient le *Femina*) l'associent à d'autres manuels de langue<sup>281</sup>. Dans la majorité des cas, il apparaît donc soit seul (comme dans les manuscrits Cambridge, Trinity College, O 2.21 et London, Brit. Libr., Arundel 220), soit dans des compilations généralement constituées de proverbes, d'œuvres de morale, de dialogues pieux ou philosophiques, de traités encyclopédiques, pratiques (traité de chasse et de Fauconnerie ou sur l'équipement du chevalier) ou historiques, ainsi que de sermons<sup>282</sup>.

On y retrouve à plusieurs reprises *Urbain le Courtois*, des listes de proverbes (dont ceux de Serlo de Wilton et les *proverbes de bon enseignement* de Nicolas Bozon) ainsi que des « folies », poèmes listant les diverses folies que l'on trouve

---

<sup>281</sup> LUSIGNAN 1986 : 193-4. Pour A. KRISTOL, ceci ne serait qu'un simple reflet de la structuration chronologique des manuels :

Si le *Tretiz* reste longtemps seul dans les manuscrits, c'est que, pendant longtemps, il n'y a effectivement pas d'autres manuels de français. Dès que l'éventail des matériaux didactiques se fait plus large, vers la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, les manuels conservés se transforment en de véritables compilations, dans lesquelles le traité de Bibbesworth trouve également sa place (1990 : 302-303) .

<sup>282</sup> Nous ne prenons pas en compte les pages de garde compilées dans un volume comportant des registres de l'Abbaye Benedictine de Ste Mary at York, collecté à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle et augmenté au XIV<sup>e</sup> siècle des extraits de l'œuvre latine de Hugo de Sancto Victore. :

**Oxford, Bodleian Libr., Bodleian 39 (XIV<sup>1</sup> s.)**

1) *Urbain le Courtois* ; 2) *Tretiz* de Bibbesworth (fragments).

dans les actions des hommes<sup>283</sup>. Ponctuellement, le *Tretiz* est accompagnée du *Housbondrie*, de Walter of Henley, du *Chastel d'amurs* et du *Manuel des péchés* de William of Waddington :

(68) **Oxford, Bodleian Libr., Selden Supra 74 (XIII<sup>e</sup> s.)**<sup>284</sup>

1) *Tretiz* de Bibbesworth ; 2) *Housbondrie*, de Walter of Henley ; (...) 10) *Urbain le Courtois* ; 11) collection de proverbes rimés « Li respit del curteis e del vilain » ; 12) *proverbes de bon enseignement* de Nicole Bozon (...) ; 15) « folies ».

(69) **Cambridge, Univ. Libr., Gg 1.1 (XIV<sup>e</sup> s.)**

1) *Urbain le Courtois* ; 2) proverbes ; (...) 18) *Tretiz* de Bibbesworth ; 19) *Manuel des péchés*, de William of Waddington (...) ; 50) « folies » (...).

(70) **London, Brit. Libr., Add. 46919 (XIV<sup>e</sup> s.)**<sup>285</sup>

1) *Tretiz* de Bibbesworth ff. 2-14b ; 2) *Chastel d'amurs* ; (...) ; 34) poème sur l'amour de la Vierge ; 35) prière à la Vierge, de Walter de Bibbesworth ; (...)

Certaines de ces œuvres, comme *Urbain le Courtois* (partie du *Femina*, Cambridge, Trinity College, B 14.39/40), le *Chastel d'amurs* (Oxford, All Souls College, 182) et le *Manuel des péchés* (London, Brit. Libr., Harley 4971) s'inscrivent dans une tradition didactique linguistique explicite tandis que le *Housbondrie* permet quant à lui la formation pour la gestion de domaines. Si l'on en croit M. T. CLANCHY, qui mentionne le manuscrit Oxford, Bodleian Libr., Selden Supra 74 comme exemple de compilation reflétant l'unité de certains de ces miscellanées quant aux intérêts et besoins de leur possesseur, le *Tretiz* de Bibbesworth doit permettre dans certains de ces volumes de compléter la formation de la noblesse terrienne, conformément à son but initial :

(71) An excellent introduction to the variety of works bound together into books in the thirteenth century is Oschinsky's descriptive list of the manuscripts containing treatises on accountancy and estate management. (...) ms 68 contains Walter of Henley's treatise on husbandry, together with Walter of Bibbesworth poem to learning French, a moral poem (*La desputaison du corps et de l'âme*), proverbs, a brief encyclopedia called *L'image du monde*, and other works. Diverse as these subjects might appear to a modern scholar, they could all have been of interest or use to a country gentleman like Henry de Bray (1979 : 83).

---

<sup>283</sup> Les « folies » s'inscrivent dans la tradition de poèmes didactiques et de courtoisie (cf. PARSON 1929), dont l'origine semble les *Distiques* de Caton. Il est probable que les sources soient en latin (*Sententiae*) (HUNT 1985 : 14-7).

<sup>284</sup> Les deux parties de ce manuscrit étaient originellement séparées (cf. HUNT 1985 : 22).

<sup>285</sup> Ce volume a été compilé par Frère William Herebert of Hereford (mort en 1333?), membre de l'ordre franciscain. Il a étudié à Paris et à Oxford (où il devient lecteur dans les écoles de l'ordre franciscain ; MEYER 1884).

G. R. KEISER (2000) parvient aux mêmes conclusions, présentant ces miscellanées – dans lesquels il mentionne non seulement le manuscrit Selden Supra 74 mais aussi le manuscrit London, Brit. Libr., Add. 46919 – comme contenant majoritairement des textes à teneur pratique destinés à l’aristocratie terrienne<sup>286</sup>. Ces compilations se trouvent imprimées en grand nombre au XVI<sup>e</sup> siècle. Le *Tretiz* peut avoir ainsi fourni une aide non seulement linguistique mais aussi pratique, touchant aux activités agricoles et fournissant des conseils quant à la tenue d’une maison et à l’art de recevoir (voir ROTHWELL 2008 : 121ss).

L’existence d’autres écrits de Bibbesworth mérite d’être relevée et brièvement commentée. Dans le manuscrit London, Brit. Libr., Add. 46919 présenté ci-dessus, le *Tretiz* est accompagné d’un autre texte attribué à Bibbesworth : *Prière à la vierge*<sup>287</sup>. Il est selon nous probable que « de notre Dame », qui précède ce poème dans le volume, soit aussi le fait de Bibbesworth, puisque ces deux poèmes apparaissent ensemble dans un autre *codex*, le manuscrit Cambridge, Corpus Christi College 450 :

**(72) Cambridge, Corpus Christi College, 450 (XIV<sup>e</sup> s.)**

(...) 13) *Tretiz* de Bibbesworth (avec rubrique « ici comence ascun estrange parole de Fraunce ») ; 14) « folies », en couplets d’octosyllabes ; 15) « proverbes de Fraunce » ; 16) poème sur l’amour de la vierge, sizains rimé (« de notre Dame ») ; 17) continuations du poème sur l’amour de la vierge (« Rime estrange ») ; 18) prières à la vierge, de Walter de Bibbesworth (titré « Uncor autre rime ») ; 19) trois chansons d’amour, jouant sur le thème de la fin’amor (titré « autre maner de rime » pour les deux premières, et « rime bon » pour la troisième) (...).

L’ensemble de ces poèmes, à l’exception de deux des trois chansons d’amour qui ne suivent pas la même versification – dont le titre donné dans ce volume est d’ailleurs « autre maner de rime » –, est rédigé en rimes équivoquées (DEAN 1999 : §125, §799). N. WILKINS (1993 : 130ss) propose une édition partielle des pièces présentes dans ce manuscrit (voir encore ROTHWELL à paraître) :

---

<sup>286</sup> Pour une présentation de l’unité présente dans des compilations trilingues composées en Angleterre au Moyen Âge – dont le manuscrit London, Brit. Libr., Add. 46919 –, voir HUNT 1999.

<sup>287</sup> Éditions : fragments publiés par MEYER 1884 : 352, LEGGE 1963 : 348 ; édité par WILKINS 1993 et W. ROTHWELL (à paraître).

(73) « De notre dame »

I. Nul ne doit monter en pris  
S'il n'est d'amour empris,  
Que c'est trop bel enpris.  
E pour ceo jou en l'enpris,  
Mes de tant peyne ne m'en pris  
Que dieu pas ne menpris,  
Pur quoi mon quor enpris ad  
D'amer tele que empris ad  
Totes bones enprises  
Que mayntenant menprisa.  
Et jeo doucement prisa  
Bon aprisa enprises.

(74) « Rime estrange »

I. En chauntant concorderay  
Un chant que a concorder ay  
En acordant concordaunce  
E quant je descorderay  
Par cele me acorderay  
De qui vent tut acordaunce  
Si duz cordaunce  
Tofs en luy qe moun cuer daunce  
E pur ceo recorderay  
Sa trespleisaunte encordaunce  
Qe acorde descordaunce  
Ytel corde encorderay

(75) « Uncor autre rime »

Amour me unt si enchaunté  
Qe jeo ay tutdis deschaunté  
Tut quant qe jeo chauntey,

Jeo teng mon chant deschaunt  
Quant jeo en chauntant chaunt,  
Par quey jeo enschaunt la  
chauntaunce  
Qui chaunt chaunceon ou  
chaunceonet

(76) « Autre maner de rime :

Malade sui, de joie espris,  
Tant suspire que ne repos ;  
Jeo ai mon quor en pensé mys,  
E si enpens de nule chose.  
Pover sui et de aver pleyn,  
Et si ne senk ne mal ne bien ;  
De joie est tut mon quor  
certeyn (...)

(77) « Rime bon »

De bon voler mon quor pris  
De ceo q'il fist si haut enpris  
D'amer cele que ad teu pris  
Que chescun entendant la pris.  
Sez beals firent la prise  
Dout jeo suy lié e pris.  
Amour, par vous sui surpris  
Eidez moi q'el soit ma prise.

Ma chaunsoun et ma repris  
Envoy a ceux en pris  
E si je ai ren mespris  
Bien voile q'el soit mesprise  
(1993 : 130ss)

D. LEGGE précise, dans sa brève présentation des écrits de Bibbesworth, que ce genre de rimes s'inscrit dans une tradition littéraire prestigieuse :

(78) These are described in the *Leys d'Amors* and are used in lyrics by the Countess of Die and Bernart de Ventadorn. In narrative verse they occasionally occur as ornaments (1963 : 347).

Même si le choix des rimes grammaticales semble en effet viser un effet de style et le jeu littéraire, il nous semble important de noter que de telles rimes ne dépareillent pas avec celles du *Tretiz* et permettent elles-aussi de jouer sur les sonorités. L'apparition de telles pièces dans le manuscrit London, Brit. Libr., Add. 46919, compilé par Frère William Herebert of Hereford (mort vers 1333?) (voir annexe 1, §2.4.1.4.) – lecteur dans les écoles de l'ordre Franciscain d'Oxford –, se justifie par la portée didactique au sens large<sup>288</sup> du volume contenant, en plus des

---

<sup>288</sup> Voir HUNT 1999 : 65-6.

textes pratiques, des poèmes pieux et des œuvres de morale pouvant servir d'inspiration à des sermons. Cependant, la présence de ces mêmes pièces dans le manuscrit Cambridge, Corpus Christi College, 450 n'est pas sans soulever des questions. Le *Tretiz* et les poèmes de Bibbesworth, accompagnés de « folies » et de proverbes, y forment une section « littéraire » homogène en vernaculaire tandis qu'ils apparaissent au milieu d'écrits essentiellement grammaticaux (pour le latin), officiels et juridiques : cette brève section en français est en effet précédée par une partie grammaticale et rhétorique, contenant des *artes dictaminis* en latin, des lettres – réelles ou modèles –, des documents à teneur principalement légale et quelques pièces littéraires en latin. À en juger par son contenu, il est probable qu'il s'agisse d'un volume ayant appartenu à un personnage notarial du diocèse de Durham (JAMES 1912 ; CHENEY 1972-3). C. R. CHENEY, pour qui il s'agit principalement de documents copiés pour leur intérêt historique, politique et légal, tente une explication :

I imagine a clerk with a reasonable training in letters and a professional interest in the law. He makes this miscellany for his own use. He begins, perhaps, in early days when he is studying in the schools by buying or copying a few short treatises, and adds literary and theological quotations, proverbs, ribald Latin poetry, and some vernacular verse of a staid sort. As time goes on, and he is employed at Durham, he has access to ecclesiastical archives. He copies, or an underling copies at his orders, public documents and formulas which « come in useful some day ». The nature of the material relating to Durham suggests that he may have served both bishop and cathedral priory (1972-3 : 84).

Il est bien sûr possible de discuter la cohérence que l'auteur – qui se penche avec beaucoup de précision sur le contenu du volume – attribue à cette compilation pouvant simplement s'inscrire dans le mouvement des volumes encyclopédique classique. Cependant, l'unité de la partie en français et l'hypothèse d'un volume adressé à un possesseur évoluant dans un milieu juridique nous amène à penser que nous pourrions avoir affaire à un sous-ensemble visant l'enseignement de la langue française. Dans ce cas, il est possible que les poèmes, et éventuellement l'œuvre de Bibbesworth dans son ensemble, aient pu jouer le rôle de jeux verbaux rhétoriques, comme ceux que l'on trouve dans certaines *distinctiones*<sup>289</sup> ou être

---

<sup>289</sup> Il s'agit de répertoires exégétiques, fonctionnant notamment comme aide à l'élaboration de sermons. À propos de ces recueils, G HASENOHR (1978 : 89) mentionne l'utilisation de « jeux verbaux sur les formes à dérivation préfixale » (*repris / apris / empris / surpris / entrepris*), autant comme principes mnémotechniques que comme ornements rhétoriques.

utilisés de la même façon que les comptines latines servant à apprendre les déclinaisons<sup>290</sup>. Les parties littéraires conjuguant sentences morales et énoncés ambigus évoqueraient ainsi certaines stratégies employées dans l'enseignement du latin (cf. chapitre 1). Il est d'ailleurs remarquable que le poème de Bibbesworth à la Vierge débute par *Regardez, lysez, apernez*, formule rappelant bien sûr le jeu visuel produit par ces vers mais évoquant de plus un enseignement véhiculé par ces poèmes.

Un passage comme celui qui suit nous semble le support idéal à un exercice de conjugaison des verbes et d'analyses morphologiques :

(79) Le Ave Maria ou tel rime ad  
    Que quant nous bien la rymouns  
    Tut droit nous le point rymouns  
    Là ou li bon saintz rimerount  
    Pour ceo qe Ave rimerent  
    Ou il tuz jours rimerount  
    Loanges qe a rimer unt.  
    Gabriel, bien rimé as  
    E en ta chaunceon bon rime as,  
    Car qi bien la rimera,  
    En Paradis rimera  
    Ou nous trestuz rimerouns.  
    Ore vous ai de Ave rimé ;  
    Veez si jeo ai bien rimé (WILKINS 1993 : 135).

Cette hypothèse pourrait être appuyée par l'existence d'un même jeu, sur le verbe *endurer*, dans la *Manière de langage* de 1396 présente dans le manuscrit London, Brit. Libr., Harley 3988<sup>291</sup>.

(80) j'endure et endure[r] me faut.  
    Mal endurant ne poet durer.  
    A bien enduré rien ne faut.  
    Qi vould vivre il faut endurer (KRISTOL 1995 : 30).

### 2.2.3 Programme et compilations organiques de la Renaissance<sup>292</sup>

La tradition des compilations organiques imprimées de la Renaissance débute par un traité qui apparaît à la toute fin du XV<sup>e</sup> siècle et semble regarder encore vers le Moyen Âge. Il s'agit du premier manuel d'enseignement du français imprimé qui nous soit parvenu : *Lytell treatyse for to lerne Englysshe and Frensshe*. Ce traité,

---

<sup>290</sup> RICHIÉ 1985 : 139.

<sup>291</sup> DEAN 1999 : §135.

<sup>292</sup> Pour une description de ces volumes, voir KIBBEE 1989a.

explicitement adressé à des commerçants<sup>293</sup>, est composé d'une liste de numéraux, d'une autre de denrées marchandes, de formules d'adresses et de salutations suivies de deux dialogues pratiques (« to bye and selle », « for to aske the waye »), d'un *nominale* contenant un vocabulaire élémentaire (traitant des parties du corps, des vêtements, etc), un texte de courtoisie ainsi que deux lettres modèles (« a prentyse wryteth to his master », la deuxième à teneur commerciale). Toutes ces parties apparaissent en version bilingue français-anglais. D. A. KIBBEE décrit ce traité comme une « compilation combining a small portion of the grammatical information included in Sampson's syllabus with extracts from the « Book of Courtesy » tradition » (1991 : 111, 175).

Cette œuvre, malgré le peu d'intérêt que lui ont porté les études critiques dédiées à l'enseignement du français en Angleterre à cette époque, joue selon nous un rôle central dans la manière dont nous pouvons considérer l'enseignement du français en Angleterre à la fin du Moyen Âge. Elle permet de faire le lien entre les *codices* du Moyen Âge, par la similitude de l'enseignement qu'elle contient avec les matériaux antérieurs, et les compilations raisonnées de la Renaissance, par l'unité que lui confère son statut d'œuvre imprimée. D'autres textes présentent cette particularité. Tout d'abord, une réédition augmentée de ce manuel voit le jour cinquante ans plus tard : *A very necessarye boke bothe in Englysshe and in Frenche wherin thou mayst learne to speake and wryte Frenche truly in a little space yf thou gyve thy mynde and diligence there unto* (env. 1550 anonyme)<sup>294</sup>. Au contenu identique de ce texte avec le manuel précédent sont ajoutés quelques sentences sur la vertu du silence (suivies de la mention *finis*, ce qui laisse penser que c'est à cet endroit que se terminait la version originale) et un guide de prononciation tiré de l'ouvrage de Giles Du Wes (1532, *An introductorie for to lerne, to rede to pronounce and to speke french trewly*).

Un autre volume similaire paraît en 1521 : il s'agit d'un manuel rédigé par Alexandre Barclay, *Here begynneth the introductory to wryte and to pronounce Frenche*<sup>295</sup>, qui contient une partie portant sur la morphologie verbale (avec

---

<sup>293</sup> Le premier folio porte la mention : « ie vueil commencer a apprendre a parler francoys affin que ye puisse faire ma marchandise en france et allieurs ... » (f. 1).

<sup>294</sup> D. A. KIBBEE (1989a : 65) ne mentionne pas cette filiation.

<sup>295</sup> Il ne reste qu'un seul exemplaire de ce texte ; il se trouve à la Bodleian Library.

équivalents en anglais), un traité de prononciation et un lexique français-anglais articulé selon les différentes parties du discours ; s'ensuit une liste de vocabulaires (numéraux, ordinaux, jours, saisons, mots savants communs aux deux langues) et deux textes en prose traitant de réalités agricoles, en français et en anglais<sup>296</sup> :

(81) Dieu sauve la charue,  
God save the ploughe,  
Et celui qui la mane.  
And he the which it ledeth.  
Primierement hairois la terre,  
Firste ere the grounde,  
Après semer le blé ou l'orge.  
After sow the whete or barley (...) (f. 15v)

Ce manuel se présente comme étant destiné à tout « englysshe men as well gentylnen marchautes, as other common people that are not expert in the sayd langage » (LAMBLEY 1920 : 124). BARCLAY indique dans son introduction que des travaux semblables au sien ont été entrepris par des prédécesseurs<sup>297</sup> :

(82) The same treatyse hath ben attempted by dyuers men before my dayes (1521 : *The prologue of the auctour*) ; I have sene the draughte of other made before my tyme (ibid).

PALSGRAVE mentionne lui aussi ce fait à propos de Barclay [nous soulignons] :

(83) Where as there is a boke, that goeth about in this realme, intituled The introductory to writte and pronounce frenche, compiled by Alexander Barclei, in which k is moche vsed, and many other thynges also by hym affirmed, contrary to my sayenges in this boke, and specially in my seconde, where I shall assaye to expresse the declinations and coniugatynges with the other congruites obserued in the frenche tonge, I suppose it sufficient to warne the lernar, that I haue red ouer that boke at length : and what myn opinion is therin, it shall well inough apere in my bokes selfe, though I make therof no farther expresse mencion : saue that I haue sene an olde boke written in parchement, in maner in all thynkes like to his sayd Introductory : whiche, by coniecture, was not vnwritten this hundred yeres. I wot nat if he happened to fortune upon suche an other : for whan it was commaunded that the grammar maisters shulde teche the youth of Englande ioyntly latin with frenche, there were diuerse suche bokes diuysed : wherupon, as I suppose, began one great occasyon why we of England sounde the latyn tong so corruptly, whiche haue as good a tonge to sounde all maner speches parfityly as any other nacyon in Europa. (1530 : *The fyrst boke*, ch. xxxv, f. 21r).

L'ouvrage dont parle Palsgrave serait le *Tractatus Orthographiae*, comme semble l'attester un exemple similaire donné dans les deux textes<sup>298</sup>.

---

<sup>296</sup> Ce manuel est suivi d'un traité sur les danses.

<sup>297</sup> STENGEL 1879 : 24.

<sup>298</sup> « Lui papes de Romes », STENGEL 1879 : 17, 141 ; ment. 1879 : 23ss. Les études critiques divergent quant à l'identification de la source dans laquelle aurait puisé Barclay. Pour D. A. KIBBEE, la partie sur la prononciation des lettres serait « tirée directement des traités *Orthographia Gallica* de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle » (1989a : 63). Selon K. LAMBLEY : « he transcribed freely from

Si l'on considère les informations que nous possédons pour les méthodes du français en Angleterre à la Renaissance<sup>299</sup>, ce programme général présente bien souvent les mêmes quatre parties que celles que nous venons d'observer : prononciation, grammaire, exercice de lecture et de composition, et vocabulaire<sup>300</sup> :

(84) Thus the student usually learnt the pronunciation by reading the French aloud with his tutor, referring to the rules of pronunciation whenever necessary, and then translating and retranslating the dialogues, grammar being supplied as the need for it was felt. (...) The dialogue form in which almost all the reading material is given, and the proverbs and familiar phrases, show the importance attached to a practical and colloquial knowledge of the language. The teaching of French was of a decidedly business-like nature, and closely in touch with the concerns of life (LAMBLEY 1920 : 180)<sup>301</sup>.

L'aperçu grammatical contenu dans les manuels de la Renaissance – nous verrons plus loin que certains auteurs font le choix de ne pas proposer de commentaires grammaticaux (*Here begynneth a Lytell treatyse*, 1500 ; Gabriel Meurier ?, *A Plaine Pathway*, 1575 ; John Eliot, *Ortho-Epica Gallica*, 1593) – ne semble pas destiné à être appris par cœur mais plutôt à être utilisé comme texte de référence. Il s'agit pour la plupart de développements concernant les différentes parties du discours, sur le modèle du *Donatus* (John Palsgrave, *Lesclaircissement de la langue francoyse*, 1530 ; Guillaume Ledoyen de la Pichonnaye, *A Playne Treatise to learne the Frenche Tongue*, 1576 ; James Bellot, *The French Grammar*, 1578 ;

---

the mediaeval treatises, especially the *Donait françois* of John Barton » (1920 : 78). S. BADDELEY, dans son édition de Palsgrave, ajoute une note « Sans doute l'un des *Donaits françois* médiévaux » (2003 : 403).

<sup>299</sup> Pour une typologie de ces manuels, voir KIBBEE 1991 : 134-8, et pour une description complète, voir KIBBEE 1989a : 63-74.

<sup>300</sup> Il existe ailleurs qu'en Angleterre des manuels construits sur un modèle identique, tel le *Vocabulaire* de Noël de Berlaimont (1530), flamand-français, qui bénéficiera d'une grande diffusion. Celui-ci contient un abrégé de grammaire et d'éléments concernant la prononciation du français, des lettres et des documents commerciaux ainsi que des dialogues et des prières (RIEMENS 1919 : 21, 70-71 ; ROSSEBASTIANO 2001 : 693). Il a fait l'objet de nombreuses augmentations et rééditions multilingues : un enseignant d'espagnol en Angleterre a notamment ajouté à ces matériaux une section dévolue aux proverbes (William Stepnax, *The Spanish Scholemaster. Containing seven Dialogues*, 1591), suivi par d'autres dans cette voie (BREVA-CLARAMONTE 2001 : 718).

<sup>301</sup> Pour De la Mothe, enseignant des Flandres, (1592), le programme est le suivant :

(1) apprendre la prononciation des lettres (3-4 jours) ; (2) commencer la lecture, en lisant à haute voix et en écrivant chaque mot 4 ou 5 fois ; (3) traduire du français en anglais, et ensuite retraduire en français, comparant le français du texte de base avec la traduction ; (4) fréquenter les Français et l'Église française ; (5) acheter un dictionnaire ; traduire les phrases difficiles. Il ne souffle mot de l'apprentissage de la morphologie ni des règles de syntaxe (KIBBEE 1989a : 57).

Pierre Morlet, *Janitrix sive institutio ad perfectam linguae gallicae cognitionem acquirendam*, 1596) ou de petits commentaires grammaticaux réduits au minimum (Claude de Sainlien/Holyband, *The Frenche Schoolmaister*, 1573).

En ce qui concerne les observations syntaxiques présentes dans ces manuels, elles consistent bien souvent en ajouts de commentaires sommaires aux tableaux morphologiques. Il faut cependant noter quelques tentatives de description, notamment chez Palsgrave et Bellot. Après avoir présenté les parties du discours dans son deuxième livre, Palsgrave les développe dans le troisième et y traite des liens qu'elles entretiennent et de leur ordre dans la phrase : « And fardermore/ what order and congruite they use in the couenable ioynnyng of euery of the sayd partes/ one with another/ as they come togyder in sentences » (PALSGRAVE 1530 : *The thyrde boke*, f. 1r)<sup>302</sup>. Bellot, quant à lui, dans sa dernière partie intitulée *Construction*, met l'accent sur les différences de construction entre le français et l'anglais<sup>303</sup>.

La section grammaticale est généralement accompagnée d'une sous-partie traitant de la phonétique par le biais de règles (Pierre Valence : *Introduction in Frensche for Henry the Yonge, erle of Lyncoln, sonne of the most noble and excellent princesse Mary*, 1528 ; Palsgrave 1530 ; Holyband, 1573), offrant le plus souvent une simple correspondance entre son et lettre, éventuellement accompagnée d'une comparaison avec l'anglais ou d'autres langues, avec parfois des ébauches de descriptions articulatoires (Bellot 1578). Quelques auteurs, comme Palsgrave, Du Ploiche (*A Treatise in English and Frenche right necessary and proffitable for al young children*, 1553) et Eliot (1593), proposent dans leur œuvre des tentatives de graphie phonétique : Palsgrave s'appuie sur des extraits de textes français

---

<sup>302</sup> Notons, par exemple, des développements sur l'utilisation du pronom interrogatif (PALSGRAVE 1530 : *The thyrde boke, The Pronowne*, f. 107r), sur la place de l'adjectif (ibid., *Annotations vpon the seuenthe accident* [of the adiectyue], f. 82r), etc. Palsgrave illustre ses descriptions par des exemples qui indiquent une inspiration littéraire (« Tout droyt men viens pour repasser la mer, lors tout acoup naigent et outre tirent pour paruenir au loyer quil desirent, puis iescoute pour mon cuer resiouyr » ; ibid., *The thyrde boke, Of the Verbe*, f. 124r). Dans le troisième livre, *annotations sur le verbe*, il prend des exemples dans les « Epîtres de Jason et Médée et de Didon à Enée, qui montreront que le français utilise bien tous ces sept modes » (ibid., *The thyrde boke, Of the Verbe*, ff. 121v et suivants).

<sup>303</sup> KIBBEE 1989a : 71.

(Chartier, Jean Lemaire de Belges, *Roman de la Rose*<sup>304</sup>) ; Du Ploiche tire ses extraits de l'Évangile de Mathieu ; Eliot transcrit quant à lui ses dialogues, laissant certains d'entre eux libres de cette caractéristique afin de permettre de tester la compréhension des règles implicites par l'étudiant<sup>305</sup>.

À ces descriptions grammaticales sont ajoutées des listes de noms, de verbes, d'adverbes (Barclay 1521 ; Palsgrave 1530 ; Du Wes, *An Introductory for to learne to rede to pronounce and to speke French Trewly*, 1532). Celles-ci participent, en même temps qu'une somme importante de dictionnaires bilingues, alphabétiques ou thématiques, à l'apprentissage du vocabulaire.

S'ensuivent généralement des dialogues familiers ou des recueils de phrases utiles<sup>306</sup>. En ce qui concerne les dialogues, ils divergent selon le public auquel ils s'adressent : dialogues pratiques (Du Ploiche 1553 ; Holyband 1573), commerciaux (*Here begynnethe a Lyttel treatyse*, 1500 ; Du Ploiche 1553 ; Gabriel Meurier, *Communications familiares non moins propres que tresutiles a la nation Angloise desireuse du langage Francois*, 1563), moraux et philosophiques (Du Wes 1532), dialogues rabelaisiens (Eliot 1593), etc. On peut ajouter, comme exercice pratique, la lecture de textes littéraires, simplifiés ou bilingues (romans, ouvrages moraux ou à caractère religieux, recueils de proverbes, etc.) qui closent bien souvent les manuels : guide de courtoisie dans *Here begynnethe a Lyttel treatyse*, 1500, et *A very necessary boke*, 1550 ; catéchisme, litanies et prières chez Du Ploiche, 1553<sup>307</sup> ; proverbes et prières chez Holyband (1573 et 1576, *The Frenche Littelton*). Ledoyen de la Pichonnaye (1576) recommande, selon D. A. KIBBEE (1989 : 70), « des textes littéraires et religieux (*Le théâtre du monde*, les œuvres de Calvin) où l'étudiant apprendra à

---

<sup>304</sup> KIBBEE 1989a : 57.

<sup>305</sup> KIBBEE 1989a : 57 et 1991 : 155.

<sup>306</sup> Dans certains manuels, comme celui de Du Ploiche par exemple, il n'y a pas d'enseignement explicite du vocabulaire (listes de mots), mais le lexique semble uniquement mis en contexte par des textes ou des dialogues (KIBBEE 1991 : 139).

<sup>307</sup> L'enseignement religieux faisait certainement partie du curriculum, conformément à l'ordonnance d'Henri VIII, puis d'Edward VI, qui demande que l'on enseigne aux enfants le Notre Père, les Dix Commandements ainsi que le Credo (LAMBLEY 1920 : 130). Du Ploiche n'était, semble-t-il, pas le seul à utiliser des livres religieux pour l'enseignement de la langue, puisqu'en 1559-60, William Griffith, imprimeur de Fleet Street, obtient la permission d'imprimer un catéchisme en latin, français et anglais (LAMBLEY 1920 : 130) et que l'on retrouve plusieurs pages de prières dans *The French Schoolmaister* de Holyband (1573) (KIBBEE 1989a : 68).

appliquer les règles contenues dans sa grammaire », suivi en cela par Holyband (1576).

Le programme que contiennent ces manuels est diversement accommodé, selon qu'il s'agit de « grammaires proprement dites » destinées aux nobles ayant un maître de français (et l'on range généralement sous cette catégorie les ouvrages de Barclay, Valence, Palsgrave et Du Wes) ou de petits manuels destinés au marchands. Ces derniers, bien souvent élaborés dans le cadre d'écoles de français dont la première est celle de Du Ploiche suivie de celle de Holyband, présentent un compromis entre la qualité des dialogues et la description grammaticale<sup>308</sup>. Il faut bien sûr imaginer la possibilité d'un apprentissage mené de manière indépendante par le biais de certains des manuels complets disponibles à cette époque, dont nous ne connaissons pour leur auteur ni école ni étudiant privé (De la Mothe, Eliot, etc.).

### ***2.3 Stratégies didactiques et programme d'enseignement***

---

Il faut à présent, pour le Moyen Âge et la Renaissance, aborder plus précisément les stratégies didactiques opérant dans ces manuels, développer la question de l'enseignement par les règles ou par la lecture et l'imitation et évaluer la place de la traduction et de l'analyse dans ce processus.

#### **2.3.1 Règles et usage**

À la Renaissance, la différence qui existe entre les divers programmes didactiques disponibles se situe principalement au niveau de la méthode : aux partisans de la pratique s'opposent les partisans des règles. Si cette division semble également attestée pour le Moyen Âge, elle n'est cependant pas explicite et demeure donc difficile à appréhender. Nous avons pu voir qu'il existe une partition entre les volumes qui ne contiennent que le *Tretiz* et/ou les *Manières*, et ceux qui présentent un contenu plus (ou exclusivement) théorique et grammatical : ces derniers se limitent généralement — à l'exception du *Donait* de John Barton, qui apparaît tardivement — à des tentatives de descriptions grapho-phonétiques et à des listes de formes et de paradigmes à mémoriser. Il faut cependant garder à

---

<sup>308</sup> KIBBEE 1989a : 55.

l'esprit que nous n'avons pas d'information sur les explications théoriques qui devaient être fournies oralement<sup>309</sup>. À la Renaissance, cette partition prend une tournure idéologique. Certains professeurs et grammairiens (Palsgrave 1530 ; Ledoyen de la Pichonnaye 1576 ; Bellot 1578 ; Morlet 1596) prennent scrupuleusement modèle sur le latin afin d'enseigner les langues vulgaires par les règles, ou les « principes »<sup>310</sup>. Un des représentants les plus importants de ce mouvement est John Palsgrave. Ce grammairien a pour ambition, dans son *Esclaircissement de la langue francoyse*<sup>311</sup> (1530), de décrire la langue de manière exhaustive et d'en donner des règles précises qui, selon sa méthode d'apprentissage, devront être mémorisées. Il semble que les élèves n'aient pas accueilli très favorablement cette grammaire, préférant les œuvres plus simples et plus succinctes<sup>312</sup>. En effet, ces œuvres théoriques requièrent une connaissance préalable de la langue française et s'approchent plus de grammaires descriptives, voire prescriptives pour certaines, de la langue vulgaire que de manuels d'apprentissage<sup>313</sup>.

À l'opposé de cette démarche, certains grammairiens et professeurs (Barclay 1521 ; Du Wes, 1532 ; Du Ploiche 1553 ; Holyband 1573 ; De la Mothe, *The*

---

<sup>309</sup> Voir à ce propos ROTHWELL 2001a.

<sup>310</sup> Le rapprochement avec le latin est parfois explicitement présenté, comme c'est le cas dans le titre de l'ouvrage de Pierre Anastaise Hyperphragme, enseignant de français dans les Flandres : *formulaire des conjugaisons Flamen-Françoyses ... pour apprendre à parler le François par art, comme lon apprend le latin* (1576).

<sup>311</sup> Cet ouvrage a été élaboré pour l'éducation de Marie d'Angleterre, sœur d'Henri VIII, en vue de son mariage avec le roi de France, Louis XII (ROSSEBASTIANO 2001 : 696).

<sup>312</sup> LAMBLEY 1920 : 76.

<sup>313</sup> Nous l'avons mentionné pour le *Donait* de John Barton, la limite entre grammaire visant l'enseignement et grammaire descriptive est cependant parfois floue et peut être aisément franchie. Ce glissement de l'une à l'autre est parfois explicite, comme c'est le cas dans la première grammaire complète de la langue espagnole écrite en vernaculaire, la *Gramática de la lengua castellana* (1492) d'Antonio de Nebrija. Si l'auteur l'annonce comme pouvant servir dans l'enseignement de l'espagnol langue seconde, il se donne aussi pour but de fixer la langue et de faciliter l'apprentissage du latin par la connaissance de la grammaire espagnole (BREVA-CLARAMONTE 2001 : 719). De même, la première grammaire française écrite en France, *In linguam Gallicam isagoge una cum eiusdem Grammatica Latinogallica*, 1531, de Jacques Dubois (Sylvius), est rédigée en latin, selon les dires de l'auteur, pour qu'elle puisse être utile aux étrangers souhaitant apprendre le français (KRISTOL 2001b : 767). À l'inverse, la grammaire française de Jean Pillot, rédigée en latin pour enseigner la langue française à son pupille allemand *Institutio gallicae linguae* (1550), est annoncée par l'auteur comme pouvant être aussi utile aux Français (CARAVOLAS 1994 : 150).

*Frenche Alphabet*, 1592<sup>314</sup> ; Eliot, 1593) fondent leur apprentissage sur l'imitation de l'usage : pour eux, la pratique doit occuper une place beaucoup plus importante que la théorie. Aux tentatives de description grammaticale et à leur utilisation pour l'enseignement, ils allèguent que cet enseignement ne saurait être que partiel. Les arguments sont nombreux : tout d'abord, les règles ne sont jamais absolues<sup>315</sup> ; ensuite, pour que cet apprentissage soit exhaustif, il faudrait un nombre de règles infini ; de plus, les règles sont utiles au maître plus qu'à l'élève. Selon eux, c'est donc l'habitude, la lecture, la pratique orale et la compagnie des personnes françaises qui vont permettre d'apprendre une langue.<sup>316</sup> Cette opinion largement partagée prévaudra jusqu'à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle : les règles sont donc réduites au minimum dans une majorité des manuels de la Renaissance.

Il ne s'agit cependant pas de deux blocs parfaitement antagonistes et clairement séparés, puisque l'on trouve néanmoins, chez les auteurs qui rejettent l'emploi des règles, des descriptions grammaticale et phonétique minimales, sommaires et pratiques, limitées au strict nécessaire : prononciation et conjugaison des verbes les plus fréquents (Barclay 1521 ; Valence 1528 ; Du Wes 1532).

### **2.3.2 Apprentissage par la lecture, l'analyse et l'imitation**

Le pan pratique de l'enseignement du français en Angleterre au Moyen Âge et à la Renaissance, qu'il soit composé de vocabulaires versifiés, de dialogues, de textes de lecture ou de lettres modèles, présente une caractéristique commune à ces différents supports : celle de se faire par l'exemple. D'aucuns offrent un enseignement plutôt stylistique (lettres et dialogues modèles<sup>317</sup>, textes littéraires), tandis que d'autres proposent des formules à reproduire (vocabulaires versifiés ou

---

<sup>314</sup> Le titre complet est éloquent : *The Frenche Alphabet, teaching in a very short time by a most easie way to pronounce French naturally, to read it perfectly, to write it truly, and to speak it accordingly.*

<sup>315</sup> Du Wes donne à ce propos l'exemple de la position du pronom régime (LAMBLEY 1920 : 99).

<sup>316</sup> LAMBLEY 1920 : 91. On peut noter qu'Holyband corrige sa méthode, puisque dans son *Littleton* (1576), il inverse l'ordre et met les dialogues avant les règles (KIBBEE 1989 : 56) dans un souci d'efficacité : cela permet, selon lui, d'apprendre le français dans un court laps de temps.

<sup>317</sup> Les modèles de conversation sont le parallèle des manuels de correspondance par leur utilité dans des situations bien codifiées (HAASTRUP 1989 : 33-4). On peut d'ailleurs noter, dans les *Manières* de 1396, une mise en scène portant sur la façon de demander les services d'un clerc, dans laquelle sont mentionnées quelques formules épistolaires :

Donc il seira et escriera un comissionne en ceste manere : « A toutz yceux qui cestes letres verront ou orront, Johan d'Orlians de Parys, salutz. Sachent toutz gentz... Ou : Conu soit a toutz gentz que je, Johan... » *et cetera* (KRISTOL 1990 : 28).

mis en scène, formules de salutation). Dans ce cas, il est probable que les moyens didactiques aient été la mémorisation, la lecture accompagnée éventuellement d'une étape de reproduction par la composition ou par la traduction, mais aussi une analyse des structures attestées. Certains de ces textes, comme les lettres modèles, ont pu aussi simplement jouer le rôle d'ouvrages de référence.

L'utilisation de ces œuvres a dû être multiple. Tout d'abord, nous l'avons vu, il faut reconsidérer la question de la fonction des *Manières de langage*, habituellement considérées comme manuels de conversation, attendu qu'elles ne sont pas uniquement composées de parties dialoguées, mais aussi de passages descriptifs ou de récits, parfois de réflexions morales et proverbiales. Elles peuvent donc non seulement avoir eu comme but de proposer à l'élève des formulations à apprendre par cœur, mais aussi diverses structures linguistiques, registres de langues, etc. et ainsi rejoindre l'enseignement par les textes de lecture. De plus les dialogues modèles offrent un enseignement qui va au-delà des connaissances linguistiques pour aborder la question du comportement social, c'est-à-dire le côté pragmatique de l'activité verbale. Le *Tretiz* de Bibbesworth et ses réélaborations peuvent être considérés de la même façon. Si ceux-ci, de par leur structure à la fois rythmée et rimée, peuvent avoir été utilisés pour un apprentissage par cœur de mots ou de formules à reproduire, il faut envisager, nous l'avons dit, de les considérer comme supports d'un apprentissage plus général.

Chacune de ces productions doit être considérée, nous le verrons encore, comme s'inscrivant dans la transmission du savoir qui, au Moyen Âge et à la Renaissance, atteste d'une éducation complète : pour le fond – conseils professionnels et moraux –, et pour la forme – illustration de la langue.

### **2.3.2.1 Traduction**

Dans les ouvrages de la Renaissance, les exercices de lecture sont généralement accompagnés d'une traduction anglaise<sup>318</sup>. Grâce au témoignage de John Eliot (1593), nous possédons un exemple d'une manière de procéder. Dans

---

<sup>318</sup> Une partie de *La Semaine* de Du Bartas a, selon K. LAMBLEY, été traduite par William L'Isle en 1596 : « Part of Du Bartas, English and French, and in his own kinde of verse, so near the French Englished, as may teach Englishmen French, or a Frenchman English » (1920 : 185).

l'introduction de son ouvrage, il incite le lecteur à comparer les deux versions mot à mot afin de comprendre le français, puis de cacher petit à petit la version française afin de tenter de « franciser » la version anglaise<sup>319</sup> :

(85)(...) he [the Reader] must get the true meaning of the French conferring it word for word with the English, and then when he hath so conferred it that in reading he doth understand the French well, let him begin after one months progress a little and a little to lay his hand on French to hide it, and looking only on the English, trie with hime selfe how swiftly he is able to Frenchifie the English, and if he misse, let him revise and correct himselfe still by his book (...) (ELIOT 1593 : B ii recto).

L'aspect littéral prime généralement sur l'aspect idiomatique dans ces traductions données en regard<sup>320</sup>. C'est le cas de l'œuvre de Du Wes (1534), dont la deuxième partie, pratique, comporte des lettres en vers et en prose ainsi que des dialogues accompagnés d'une traduction interlinéaire dans laquelle l'ordre idiomatique des mots est sacrifié en anglais au profit de la syntaxe de l'autre langue. Il en est de même dans l'ouvrage de Du Ploiche (1553), dont une grande partie des matériaux<sup>321</sup> est présentée sur deux colonnes. Il demande :

(86)that none blame or reprove this sayd translacion thus made in Englishe, because that is a litle corrupt : For [the author] hath done it, for the better and more euident declaryng of the diuersitie of one tounge to the other : *and* it is turned almost worde for worde, and lyne for lyne, that it may be to his young scholers more easy and lyght (DU PLOICHE 1551 : A i recto).

Du Ploiche avait d'ailleurs comme projet de s'atteler à la traduction d'une œuvre qu'il a rédigée en français, *Petit Recueil des homaiges, honneurs et reconnoissances deubz par les hommes a Dieu le createur, avec certaines prieres en la reconnoissance de soy mesme*, « mot pour mot et ligne pour ligne,

---

<sup>319</sup> A. CARAVOLAS, dans le chapitre où il brosse un portrait de l'enseignement en France, notamment de l'espagnol, écrit :

Les maîtres qui enseignent les langues vivantes par règles utilisent d'habitude la même méthode que ceux qui enseignent les langues anciennes. La « voie » pour apprendre l'espagnol « sans s'ayder de la grammaire », proposée par Salazar, est fondée sur la lecture, la traduction et la mémorisation. L'élève choisit un livre ; lit une page devant le maître, qui lui corrige les fautes de prononciation ; écrit les mots difficiles dans un cahier spécial et les traduit ; lit la page une deuxième fois et traduit mot à mot, en s'aidant au besoin de son cahier ; lit la page une troisième fois « sans s'arrester à la prononciation ni interprétation » ; traduit par écrit quelques phrases du français en espagnol et le lendemain les montre au maître pour qu'il les corrige ; enfin, il apprend par cœur à saluer et à prononcer de courts dialogues (1994 : 208).

<sup>320</sup> LAMBLEY 1920 : 90.

<sup>321</sup> Il s'agit de catéchismes, de litanies, de prières et/ou de textes religieux donnés en français et en anglais sur deux colonnes, puis de dialogues familiers dans les deux langues (LAMBLEY 1920 : 130-1). Cette matière est suivie d'un abécédaire, de règles de prononciation ainsi que d'une grammaire sommaire.

affin d'augmenter les couraiges des professeurs » (LAMBLEY 1920 : 134). La même stratégie se retrouve chez Holyband (1573 et 1576) : la lecture, sur laquelle il fonde une grande partie de son enseignement est toujours expliquée par le biais de traductions anglaises, qui ne servent que de moyen d'interprétation sans chercher à rendre un anglais pur<sup>322</sup>.

En ce qui concerne le Moyen Âge, une traduction intégrale et juxtalinéaire en anglais est donnée dans deux copies des *Manières de langage*<sup>323</sup> et apparaît pour chacun des textes contenus dans le *Femina*. La présence, pour cette version tardive, d'une traduction intégrale est généralement considérée par les spécialistes comme attestant d'un français de moins en moins bien compris : selon eux, on ne peut plus à cette époque compter sur une connaissance minimale du vocabulaire et de la structure de la langue française parmi les étudiants. Il est possible d'opposer à cette interprétation le fait que d'autres copies du *Tretiz* contemporaines du *Femina* conservent le système des gloses<sup>324</sup>, ce qui interdit de conclure à une réelle gradation dans l'apparition de la traduction. La présence de la traduction attesterait d'un emploi différent de ces matériaux. A. KRISTOL y voit un changement de stratégie didactique :

(87) à un moment où le « substrat » linguistique anglo-normand s'efface de plus en plus, la méthode directe, monolingue, qui est encore celle de la *Manière de 1396* (et celle de la version OA de la *Manière de 1399*), semble désormais concurrencée par un enseignement qui s'appuie d'avantage sur la traduction (1995 : xxxvi).

Nous partageons cet avis. La traduction interlinéaire que présente le *Femina* nous semble préfigurer l'utilisation de la traduction que nous voyons massivement adoptée au XVI<sup>e</sup> siècle. Il ne s'agit plus de donner l'équivalent des mots difficiles, mais de fournir une traduction globale, comme c'est le cas pour nombre de manuels postérieurs qui basent l'apprentissage sur la traduction. W. ROTHWELL a

---

<sup>322</sup> Il faut cependant garder à l'esprit qu'une partie de ces professeurs sont d'origine française, et qu'ils n'auraient peut-être pas été capables d'écrire un anglais idiomatique (LAMBLEY 1920 : 179). Ces mises en garde ont peut-être comme but de faire de leur point faible une vertu.

<sup>323</sup> Les fragments bilingues se trouvent dans Lincoln, Lincolnshire Archives Office, Lincoln Formulary Book 23 (première moitié du XV<sup>e</sup> s.) et Cambridge, Univ. Libr., li 6.17 (fin du XV<sup>e</sup> s.).

<sup>324</sup> En effet, alors qu'au siècle précédent le *Nominale Sive Verbale* contenait lui aussi une traduction complète en moyen anglais, une version du *Tretiz* contemporaine du *Femina* maintient le système des gloses (Oxford, All Souls College, 182) (KRISTOL 1995 : xxxvi, note 12).

du reste constaté une différence dans le choix des équivalents entre le *Tretiz* (et ses copies) et le *Nominale sive verbale* d'un côté, et le *Femina* de l'autre :

(88) Not only does the overall use of English differ markedly between the Bibbesworth manuscripts and *Femina*, but the character of the individual English words found in the two is fundamentally different. The English glosses in the Bibbesworth manuscripts are overwhelmingly native to England, whilst virtually all the English lexis of *Femina*, with the exception of the basic prepositions, articles, verbs endings, etc., is of French origin, so much so that its users would be reading French dressed up as English in order to learn French (2000a : 40).

L'intégralité du lexique d'origine française présent dans la traduction du *Femina* est attestée dans le MED, ce qui indique que ce vocabulaire doit faire partie, selon W. ROTHWELL, de la langue maternelle des étudiants concernés :

(89) If, then, they understood the Middle English, their own language, they must have understood all those French terms whose form and meaning correspond so closely to that Middle English. In effect, they were using French to learn French (2000a : 44).

Les buts et les stratégies didactiques sous-jacents diffèrent donc entre ces deux manuels. Ainsi, – si nous comprenons bien l'enjeu, non explicité par W. Rothwell, de cette différence dans les stratégies didactiques – les étudiants pourraient replacer, dans le *Tretiz*, le nouveau vocabulaire appris par les gloses dans les structures grammaticales qu'ils maîtrisaient déjà ; dans le *Femina*, au contraire, il s'agirait de comprendre la syntaxe par l'analyse de la structure des phrases grâce à la reconnaissance d'une partie du vocabulaire partagé par les deux langues :

(90) The extent to which Middle English was spoken at all levels of society and in all contexts during the fourteenth century cannot now be ascertained, but the statute of 1362, when set alongside the adoption *en masse* of French vocabulary into *Femina* illustrated above, shows that the barrier to the continued understanding of French in later medieval England was syntactical, not lexical. French terms in their hundreds, right across the lexical spectrum, had been assimilated (not « borrowed ») and were in daily use, but knowledge of the grammatical structures enabling these words to be assembled coherently into sentences had been lost as families became increasingly Anglicized (ROTHWELL 2000a : 49).

Cette démarche est analogue à celle que nous avons observée plus haut pour les traductions grammaticales visant à enseigner le latin, ce qui rend vraisemblable l'utilisation d'une telle méthode dans un but contrastif, afin de faciliter l'acquisition de la syntaxe. Ainsi, il est selon nous probable que le *Femina* ait joué le rôle de texte de lecture, dépassant ainsi sa fonction de simple support d'apprentissage du vocabulaire afin de servir de corpus d'exemples pour des constructions syntaxiques. Il s'agirait donc ici, une fois encore, d'une réutilisation

d'un manuel à des fins différentes ou complémentaires de celles pour lesquelles il a été initialement produit.

### 2.3.2.2 Analyse contrastive

L'aspect contrastif est présent dans de nombreux manuels de la Renaissance. On le trouve chez Alexandre Barclay (1521) ainsi que chez Palsgrave (1530) pour certains phénomènes ; tous deux proposent une explication de la langue enseignée par des comparaisons ponctuelles avec la langue maternelle ou avec le latin.

En ce qui concerne la grammaire, PALSGRAVE indique dans son introduction cette volonté de contraster l'anglais et la langue enseignée :

(91) The diffyculte of the frenche tong/ whiche maketh it so harde to be lerned by them of our nation/ resteth chiefely in thre thynges/ In the diuersyte of pronunciation/ that is betwene vs and them/ in theyr analogie and maner of congruite [= grammaire et jeu des accords et des désinences, selon BADDELEY 2003 : 54]/ where in they be moche more parfyte and exquisyte than we be/ and moche approche towards the perfection of the latin tong/ than we do/ And thyrdly in theyr propertes of spekyng [= syntaxe, selon Baddeley] where in theyr phrasys be dyfferent frome ours/ and letteth vs/ that thoughe we shulde gyue worde for worde/ yet the sens shuld moche differ betwene our tong and theirs (1530 : *The Introduction of the authour*; A6v).

(92) And thyrly by cause thoughe we gyue worde for worde out of our tong in to theirs/ yet we shall nat expresse the sence that they mean in theyr tong/ which thyng somethynge here in a generalte to expresse I shall consequently shewe the different vse betwene ys and them thorowe all theyr .ix. partes of speche (ibid.: *The Introduction of the authour*, f. c.4v).

La différence entre les deux langues vulgaires semble d'ailleurs être un des points centraux de son enseignement, comme il l'indique dans sa lettre au roi :

(93) I haue nat onely assayde so to mary our tonge & the french togider/ that there shulde few wordes in comparison of bothe the tonges be wantyng/ nor phrases where the tonges diffre/ & haue nat worde for worde be vnsetforthe/ and by examples expressed (ibid. : *to the kynge grace*, A iii r. ; [nous soulignons]).

Cette utilisation parallèle des langues peut aller de la simple présentation des formulations dans les deux langues (cit. 94) à une analyse par l'entremise de la grammaire du latin – témoin neutre de la comparaison des systèmes linguistiques du français et de l'anglais – (cit. 95) ou encore une traduction mot à mot, afin de générer une syntaxe anglaise fautive et mettre ainsi en évidence les différences de structure (cit. 96) :

(94) Whan so euer we vse/ me/ in our tonge as gouerned of a verbe/ what so euer case the same verbe requyre in y laten tonge they vse euer « me ». Example/ the thirde. He loueth me/ he beholdeth me/ he telleth me/ « il mayme, il me regarde, il me dit » (ibid. : *The thirde boke*, f. 101r).

(95) Whan we vse hym in our tonge after a verbe/ as gouerned of the same if the verbe be suche as of his own nature in the latyn tonge requyreth an accusatyue case they vse « le », if the verbe wyll haue a datyve case they vse « luy » (ibid. : *The thirde boke*, f. 101r).

(96) for where as we say/ « he hurteth my hande/ I cut my fynger/ she did put out here eie » : they say/ « He me hurteth the hand/ I me cut the fynger, she her dyd put out the eie ». But hereof I shal in this place in the thyrd boke more at the length intreat : in this place I thynke sufficient to warne the lernar hereof/ bycause the kinde of speakyng is moche different from our tong (ibid. : *The seconde boke*, f. 36r).

À ce propos, une indication d'Andrew Bayton, élève de Palsgrave, donne un indice supplémentaire :

(97) But to ease *et* satisfye the lernar in that behalfe/ *our maister*/ as you know/ *hath often shewed vs two generall rules/ one/ nat onely expedient for this purpose/ but also brefly to haue a great plenty of substantiues and adiectiues in the frenche tong/ for if any nowne of many syllables vsed in our tong/ approche any thyng towarde latine commenly that worde is also frenche/ for lyke as the frenche men borowe their wordes immediatly of the latines/ so do we borowe a great nombre of our substantiues and adiectiues immediatly of the frenche men/* whiche thyng for substantiues/ he declareth some thynn at the length/ in his thyrd boke/ in the .lv. lvi. and .lvii. chapters/ before the table of substantiues/ and for adiectives in his sayd thirde boke in his annotations upon the .vi. accident belongyng vnto adiectiues. *And yet haue we fardermore/ as he hath euidently proued vnto vs a great nombre of other substantiues and adiectiues/ which in dede be very frenche wordes/ sauf that our English tong hath some thyng altred theyr later terminations/ but after theyr trewe orthographie and ryght pronuntyon/ be ones knowen/ they be by any parson of our tong parcyued/ and also lerned atones and that foreuer after.* So that if the lernar whan he begynneth to pratice/ shall fortune to mysse of any worde in the tables of substantiues or adiectiues/ lette hym fyrst haue recours vnto this general rule/ afore he iudge the tables insufficient (PALSgrave 1530 : *The Epistell of Andrew Bayton* ; [nous soulignons])

Ceci tendrait à indiquer un emploi des similitudes dans cet enseignement – ce qui est semblable n'a pas besoin d'être enseigné – et un accent mis sur les dissemblances<sup>325</sup>.

## ***2.4 mise en perspective de l'enseignement du latin et de l'enseignement du français***

---

Comme nous l'avons annoncé en introduction, il semble qu'il n'y ait pas de réelle rupture entre le modèle médiéval d'enseignement des langues et celui de la

---

<sup>325</sup> Nous trouvons des attestations de description contrastive pour d'autres langues, comme dans l'œuvre de Giovanni Mario Alessandri d'Urbino, dans *Il paragone della lingua toscana et castigliana* (1560), où ce dernier dépasse les frontières de l'espagnol afin de se concentrer sur les difficultés que cette langue présente pour des personnes de langue maternelle italienne (BREVA-CLARAMONTE 2001 : 719). Giovanni Miranda, (1565) dans les *Osservazione della lingua Castigliana*, présente une approche similaire dans la mesure où il prend en compte les interférences provenant de la langue de l'apprenant dans le processus d'acquisition de la langue seconde (BREVA-CLARAMONTE 2001 : 720).

Renaissance. Ainsi, certaines des caractéristiques de la nouvelle méthode d'enseignement – que l'on fait généralement naître pour le français à la Renaissance avec les débuts de l'humanisme – sont vraisemblablement déjà attestées en Angleterre au XV<sup>e</sup> siècle, voire même au XIV<sup>e</sup> siècle. La rupture réside, selon nous et comme nous l'avons déjà suggéré pour le latin, majoritairement dans le métadiscours qui accompagne cet enseignement, dès le moment où les manuels servant de support à cet enseignement quittent le domaine de la copie visant une utilisation restreinte et personnelle et sont destinés à une publication à grande échelle.

Nous l'avons vu, les matériaux du Moyen Âge ne sont pas explicitement présentés comme supports pédagogiques, ce qui rend malaisée l'identification de leur utilisation. C'est ainsi, notamment, que les textes moraux apparaissant dans des *codices* contenant des matériaux didactiques pour l'enseignement du français au Moyen Âge sont généralement considérés comme externes à cette tradition didactique alors même qu'ils ont certainement joué un rôle complémentaire dans cette formation. Nous avons donc essayé de montrer qu'il faut envisager d'élargir notre champ d'investigation dont les limites sont peut-être responsables du silence des sources. Ce faisant, il est possible de mettre au jour pour les *codices* une structure complète et cohérente, née de l'assemblage et de la réutilisation des différents manuels disponibles. L'usage de tels volumes au Moyen Âge permet de faire le lien entre la tradition d'enseignement du latin et les stratégies didactiques à l'œuvre pour l'apprentissage du français à la Renaissance.

Au moment de proposer des conclusions sur le panorama présenté dans les deux premiers chapitres de ce travail, il faut rappeler que la situation que nous cherchons à décrire est plus nuancée que ne le laisse apercevoir notre propos, qui se limite à déterminer les grands mouvements didactiques et leurs directions. Chaque enseignement devait être différent, dépendant du professeur et de l'école dans laquelle il était dispensé ainsi que des matériaux disponibles alors. De même, il ne faut pas perdre de vue que des caractéristiques communes entre ces différentes traditions didactiques peuvent avoir été engendrées par leur même objet d'étude, la langue sous toutes ses formes et quels que soient ses champs d'application. Cependant, certaines études – K. LAMBLEY (1920), D. A. KIBBEE

(1991) et N. ORME (2006) – ont évoqué une influence du latin dans l'élaboration de l'enseignement du français. Parallèlement, H. G. RICHARDSON (1939, 1941a, 1942b), A. KRISTOL (1990), W. ROTHWELL (2001a) et M. CAMARGO (2007) indiquent l'émergence d'une discipline dans le milieu des *dictatores*, dans lequel les programmes se passent d'un professeur à l'autre. L'hypothèse d'une ébauche de tradition dépassant d'éventuels tâtonnements indépendants paraît donc recevable.

Dans cette évolution, l'enseignement du français au Moyen Âge a pu jouer le rôle de substrat, tandis que l'enseignement du latin doit être vu comme une influence horizontale : ces deux assises sont susceptibles d'expliquer la réutilisation ou la continuité de ces stratégies didactiques et des outils sur lesquels elles s'appuient. Ce sont, selon nous, les deux éléments importants qui permettent de comprendre la lente élaboration d'une *structure définie* d'ouvrages ainsi que son maintien.

En effet, comme l'a brièvement évoqué B. MERRILEES, le modèle : prononciation, grammaire, vocabulaire, exercices de lecture et/ou dialogues est déjà posé au Moyen Âge (1985 : 110 ; 1993 : 281). L'application de ce modèle « à la mode médiévale » tant au niveau formel et graphique qu'au niveau des informations et du volume occupé par ces informations perdure dans les premières œuvres imprimées du début du XVI<sup>e</sup> siècle. Cette structure, si elle subit divers développements – par exemple par la multiplication des dialogues ou l'élaboration de dictionnaires – est néanmoins maintenue par la suite :

(98) It has been seen that as a rule these books contained four parts – rules of pronunciation, rules of grammar, reading exercises, and vocabulary. They are generally written throughout in French and English (in parallel columns), the reason of this being the importance attached to reading and to double translation, from French into English and English into French (LAMBLEY 1920 : 179).

Ce programme est bien évidemment diversement accommodé selon les choix des grammairiens ou professeurs concernés ; cependant, nous pouvons noter non seulement une récurrence de l'architecture générale de ce programme, mais aussi une filiation manifeste des éléments qui la composent.

Au niveau des informations grapho-phonétiques, que l'on trouve en première partie de nombreux ouvrages de la Renaissance, la différence majeure entre le français et le latin est l'importance que le français accorde à la distinction entre lettre et son : les grammairiens de la Renaissance continuent et améliorent

l'enseignement de l'*Orthographia Gallica* et du *Tractatus Orthographiae* – certains auteurs comme Barclay s'inspirant directement des textes médiévaux (cf. *supra*, §2.2.3.) – et introduisent ponctuellement des transcriptions phonétiques (déjà en partie attestées dans le *Femina*) ainsi que des ébauches de descriptions articulatoires.

Les informations morphologiques s'inscrivent, quant à elles, dans la lignée du *Donatus* – ou de Priscien, en ce qui concerne Palsgrave – ou des traités annexes qui l'accompagnent.

Pour le lexique, les listes de mots qui sont présentes dans les manuels de français du XVI<sup>e</sup> siècle de même que les dictionnaires qui se développent alors sont un héritage des *nominalia* bi- ou trilingues déjà attestés au Moyen Âge, pour le latin comme pour le français. L'utilisation de récits ou de poèmes latins (Nequam, Jean de Garland) mettant en scène le vocabulaire se retrouve dans l'œuvre de Bibbesworth et perdure à la Renaissance. Il en est de même de l'information sur les homonymes et paronymes (Serlo de Wilton, Jean de Garlande) :

(99) Walter's *Tretiz* (« treatise ») bears a striking resemblance to some of the writings by these grammarians that we shall encounter in the following chapter [« The teaching of Grammar »]. It is cast in verse, a popular format for Latin grammatical treatises, and is primarily a vocabulary, including a large number of French words with explanations of their meanings. Rather than compiling a mere vocabulary, however, Walter followed Latin writers like Adam of Balsham and Alexander Nequam in constructing his poem as a narrative based on scenes of everyday life. (...) The *Tretiz* further reflected contemporary Latin vocabularies by giving special attention to what the grammarians called *differentia* – words that are written or pronounced similarly but which have different meanings (ORME 2006 : 74-5).

En l'absence d'une réelle description syntaxique, tant en latin qu'en français, avant la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>326</sup>, c'est soit par la comparaison avec l'anglais soit par l'analyse de phrases modèles, l'imitation et la lecture que l'apprentissage de la construction des phrases et de l'ordre des mots semble se faire :

---

<sup>326</sup> Thomas Linacre et William Lily pour le latin, voir COLOMBAT 2001 : 662 ; Antoine Cauchie pour le français, voir KRISTOL 2001b : 768.

(100) Rein theoretische Abhandlungen über Syntax darf man überhaupt um so weniger erwarten als die lateinische Grammatik im Mittelalter nichts Derartiges bietet. Statt allgemein gültige Regeln für den Bau der Rede aufzustellen, benützte man sich mit der Vorarbeit, mit dem Sammeln von mustergültigen Beispielen, an die sich der Lernende im gegebenen Fall zu halten hatte. Und zwar wird hier ein Unterschied gemacht zwischen der gesprochenen und der geschriebenen Sprache. Die Sammlungen von Musterbeispielen für den mündlichen Ausdruck erscheinen wenigstens unter dem Namen *maneres de langage, -de parler, -de parlance, commune parlance* und sind getrennt von denen für den schriftlichen Ausdruck, die *epistolaries* oder *chartuaries* betitelt sind (STÜRZINGER 1884 : x-xi)

En latin, cet enseignement grammatical est complété et illustré par la lecture des auteurs classiques, les *Auctores octo*, ou de phrases modèles. Cette étape est certainement suivie ou accompagnée d'un processus de production sous la forme d'exercices de composition en prose ou en vers et/ou de traduction. Pour le français, la présence de lettres modèles dans des manuels (au Moyen Âge comme à la Renaissance) ainsi que, selon nous, de textes moraux (*Manuel des péchés, Urbain le courtois, Chastel d'amurs*, etc.) et de proverbes, atteste une stratégie semblable.

Le Moyen Âge voit en effet fleurir, pour le latin et le français, de nombreux ouvrages qui, outre leur caractère plaisant, ont différents buts didactiques : enseigner la courtoisie, les bonnes manières, les valeurs religieuses ou morales<sup>327</sup>. Ces différents ouvrages sont destinés à un vaste public, incluant enfants, adolescents et adultes. Comme pour le latin, il est probable que ces œuvres aient pu être utilisées dans l'enseignement de la langue, permettant d'allier formation linguistique et spirituelle. Ceci semble attester une transmission intégrale du savoir qui conjugue formation linguistique et morale. D. A. KIBBEE présente cette tendance comme une innovation du milieu du XVI<sup>e</sup> siècle :

(101) Thus extra cultural material in the grammars shifts from the « book of courtesy » (elementary guides to good table manners) in the early part of the century, to religious and moral material in the middle part of the century (Du Ploiche's catechism, Hollyband's treatise against dancing), to brief guides to popular wisdom and European culture at the end of the century. All of this reflects the importance accorded a new model of gentleman in the 16th century (1991 : 103-4).

Il faut cependant nuancer ces propos puisque, si cette transmission se développe de façon importante à la Renaissance – notamment dans l'œuvre de Sir Thomas Elyot (1531) et celle de Roger Ascham (1570) qui trouvent leur modèle dans l'éducation du jeune homme noble de la Renaissance décrite dans *Il Cortegiano*

---

<sup>327</sup> À ce propos, voir KLINE 2007.

de Castiglione –, elle est attestée à la fois pour le latin et pour les langues vernaculaires dès le Moyen Âge.

C'est à partir du XV<sup>e</sup> siècle que la pratique de la traduction, présente auparavant en latin dans la technique de l'*expositio*, semble avoir joué un rôle important dans le processus de réception et de production de la langue, non seulement comme moyen d'application des connaissances linguistiques mais aussi comme outil permettant de révéler et souligner, dans un processus contrastif, les structures de la langue enseignée. Tandis que pour la fin du Moyen Âge nous n'avons que le témoignage indirect des *vulgaria*, le XVI<sup>e</sup> siècle voit l'émergence d'une réflexion théorique : la traduction prend alors un nouvel essor par le biais de la double traduction, pour l'apprentissage du latin mais aussi du français. Cette tendance justifie, semble-t-il, l'apparition de textes bilingues. Tandis qu'un métadiscours sur leur portée contrastive accompagne certains de ces textes à partir de la deuxième moitié du XVI<sup>e</sup> siècle environ<sup>328</sup>, ce procédé devait déjà être attesté au Moyen Âge (cf. *Femina*), période pour laquelle nous n'avons pas de témoignages explicites. La traduction au XV<sup>e</sup> siècle n'est plus une *aide* d'apprentissage, comme c'était le cas des gloses, mais devient un *instrument* d'apprentissage. Ce développement a lieu au moment où l'on privilégie l'utilisation de la langue maternelle dans l'enseignement du latin et prend place dans le cadre de l'humanisme naissant attesté dans les collèges d'Oxford.

C'est à cette même période qu'apparaissent pour le français les premiers textes bilingues (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle ; *Femina*, *Manières de langage* de 1399, *Nominale sive verbale*), dont la majorité apparaissent dans des *codices* liés à l'enseignement de Thomas Sampson et de William of Kingsmill. Ces *dictatores* enseignant en marge du milieu des collèges et des universités ont dû, selon nous, bénéficier des innovations qui apparaissent pour l'enseignement du latin : il nous semble fondé d'imaginer que c'est par ces enseignants, dont le statut est flou et dont l'enseignement est prodigué dans l'une et l'autre langue, que l'influence des stratégies didactiques à l'œuvre pour le latin a pu pénétrer dans le domaine du français.

---

<sup>328</sup> Pour le latin, voir notamment Palsgrave, dans son *Acolastus* de 1540 et John Brinsley (1566-1630) ; pour le français, voir ELIOT 1593.

Dans un mouvement inverse, comme nous l'avons énoncé dans nos conclusions au chapitre précédent, l'enseignement du latin dans les écoles de grammaire acquiert une tournure pratique semblable à celle des *dictatores*. Il est ainsi probable, selon nous, que l'utilisation du dialogue pour l'enseignement du français – bien attestée dès la deuxième moitié du XIV<sup>e</sup> siècle à Bruges et à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle en Angleterre – ait influencé le développement de ce moyen pour l'apprentissage du latin. Celui-ci apparaît à la fin du XV<sup>e</sup> siècle et se développe largement au XVI<sup>e</sup> siècle sous l'impulsion d'humanistes qui, tels Vives et Erasme, ont élaboré leurs programmes dans les pays bénéficiant d'une tradition d'enseignement du français importante (Flandres et Angleterre).

K. LAMBLEY mentionne la ressemblance qui existe entre « the actual methods used by French teachers and those advocated by would-be reformers of the teaching of Latin » (1920 : 183) en se référant aux conseils prodigués par ELYOT :

(102)But there can be nothyng more convenient/ than by litle and litle to trayne and exercise them in spekyng of latyne : *infourmyng them to know first the names in latine of all thynges that cometh in syghte/ and to name all the partes or theyr bodies* : and gyuyng them some what that they couete or desyre/ in most gentyl maner to teache them to aske it agayne in latine (*The boke named the gouernour*, f. 18v; [nous soulignons]).

(103)And if a childe do begyn therin at seuen yeres of age/ he may continually lerne greke autours thre yeres/ and in the meane tyme vse the latin tonge as a familiar langage : which in a noble mannes sonne my well come to passe/ hauygne non other persons to serue him or kepyng hym company/ but suche as can speak latin elegantly. And what doubt is there : *but so may he as sone speake good latin/ as he maye do pure frenche/* whiche now is broughte in to as many rules and figures/ and as longe a *gramer/* as is latin or greke (*ibid.* f. 30r; [nous soulignons]).

Il existerait donc deux mouvements croisés. Le français en Angleterre – langue de prestige, voire langue technique – est devenu à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle une langue d'école, à l'image du latin. De fait, il est donc considéré comme une langue qui doit être apprise de manière réfléchie<sup>329</sup>. Pour ce faire, le milieu dans lequel le français est enseigné formellement, c'est-à-dire celui des *dictatores*, développe un programme semblable à celui de l'enseignement du latin, que ces professeurs côtoient ou ont côtoyé lors de leur formation en grammaire. Inversement, au moment où l'enseignement du latin est basé sur la pratique, on emprunte à l'enseignement des langues vulgaires les stratégies didactiques qui manquent à celui de la langue savante.

---

<sup>329</sup> LAMBLEY 1920 : 28 ; LUSIGNAN 1986 : 196.

### 3 Description du manuscrit

---

Le manuscrit qui est au coeur de notre étude s'inscrit, d'après son contenu, dans l'enseignement des *dictatores* d'Oxford que nous avons présenté dans le chapitre précédent :

(1) **Oxford, Magdalen 188 (XV<sup>2/4</sup> s.)**

- 1) *Orthographia Gallica* « version longue » ; 2) *nominale* trilingue latin-français-anglais ;
- 3) *Liber Donati* : liste de numéraux, jours de la semaine, fêtes, etc. ; 4) *ars dictaminis* en français « Ore fait a dire » T.S., suivi de lettres modèles ; 5) version trilingue de la *Somme le Roi*.

En effet, les différents textes qu'il réunit semblent former un ensemble thématique réfléchi et cohérent, si l'on considère le texte de la *Somme le Roi* comme un texte de lecture trilingue ou un exercice de traduction appliquant certains des enseignements de la première partie théorique ; il s'agirait ainsi d'un *codex* semblable à ceux utilisés dans les cours de Thomas Sampson ou de William of Kingsmill.

Cette hypothèse, qui s'impose suite au panorama proposé, doit être confrontée à l'analyse du manuscrit lui-même, tant au point de vue de son histoire que de ses caractéristiques internes. Ainsi, les informations accessibles au sujet de ses éventuels auteurs, compilateurs et possesseurs doivent nous donner une idée non seulement du contexte de son élaboration, mais aussi de son hypothétique lectorat. C'est la confrontation de ces éléments qui est susceptible de confirmer ou d'infirmer l'hypothèse d'un manuel de langue et de nous donner, le cas échéant, des indices sur les applications et les méthodes didactiques dont ce texte a été le support.

De plus, un rapide survol de la manière dont ce texte se présente aux niveaux formel et structurel peut nous permettre de définir l'ordre des différentes étapes de son élaboration. L'analyse codicologique<sup>330</sup> est ainsi susceptible de servir à préciser des hypothèses touchant à la confection des traductions, au statut et à l'utilisation du manuscrit. Il s'agit de constater l'unité du manuscrit, ou au contraire de montrer, par l'analyse de la réglure, des rubrications, des « mains », etc., que nous nous trouvons en face de deux unités codicologiques différentes. De même, la mise au jour d'étapes de réalisation, concernant la copie, les relectures et

---

<sup>330</sup> Pour la description codicologique, nous adoptons, sauf indication contraire, la terminologie de D. MUZERELLE (1985).

la rubrication, peut permettre d'évaluer l'intervention du (ou des) copiste(s), du compilateur, du (ou des) possesseur(s).

Le caractère soigné du manuscrit qui nous occupe, copié sur du vélin et agrémenté de lettrines, suggère que l'on a pas affaire à un premier jet au niveau de son élaboration mais à une réalisation méditée. L'écriture est régulière, la copie présente peu de ratures et d'exponctuations, et ne contient aucun grattage. Il ne s'agit vraisemblablement pas d'une traduction « de première génération » – c'est-à-dire d'une production originale composée sur ce support-même – mais de la réalisation, issue de diverses opérations préparatoires, d'un copiste consciencieux et professionnel mettant au propre un brouillon ou copiant une œuvre de référence. Ces caractéristiques, que nous nous proposons d'analyser dans ce chapitre, suffisent à indiquer que la variation dans les choix de traduction, la littéralité et les imperfections de cette dernière ne témoignent pas d'une élaboration rapide et dans l'urgence ou d'une faiblesse dans les compétences du traducteur, mais d'un travail concerté à des fins pédagogiques. Ce dernier point doit ainsi nous permettre de justifier les analyses linguistiques de la seconde partie de notre travail. Il nous oblige donc à considérer la réalisation de ce manuel en plusieurs étapes : l'élaboration du texte, et donc de la traduction de première génération, et celle du manuscrit, c'est-à-dire de la copie – ou d'une des copies – de cette traduction. Nous ferons donc, dans ce qui va suivre, la différence entre ces deux épisodes.

Toutefois, que le copiste et le traducteur soient ou non une même personne, il faut considérer que le texte dans sa globalité – traduction puis copie de cette traduction – a été jugé acceptable par le possesseur (professeur ou étudiant) et doit donc, dans le cas d'un manuel de langue, représenter la langue étudiée.

### ***3.1 Le manuscrit et son contenu***

---

Le manuscrit Oxford Magdalen 188 peut être daté, grâce à des indices répartis dans le volume, du deuxième quart du XV<sup>e</sup> siècle (cf. §3.4.1.). Il s'agit d'un codex en vélin de dimension importante (345mm x 220mm) contenant 102 folios. Il est composé de treize cahiers, dont douze quaternions et un ternion. Ils sont assemblés dans l'ordre suivant : 1<sup>8</sup> [cahier(s) manquant(s)] 2-11<sup>8</sup> 12<sup>6</sup> 13<sup>8</sup>.

### 3.1.1 Première partie : ouvrages didactiques

La première partie du manuscrit est constituée d'un seul cahier de quatre bi-feuillets (ff. 1r-8v) : celle-ci forme une unité cohérente et offre un ensemble théorique de plusieurs extraits de manuels d'enseignement. Elle est composée de trois textes probablement copiés par la même main – dans une écriture mêlant deux des styles anglais traditionnels *anglicana* et *secretary* – et dont les contenus se succèdent sans rupture et sans changement de folio.

Une copie fragmentaire de la « version longue » latine de l'*Orthographia Gallica* débute ce manuscrit (ff. 1r-4v) :

- (2) *incipit* : Orthographia Gallica et congrua in litteris gallicis dictata secundum usum modernorum Regula prima Dictio gallica dictata habens primam sillabam vel mediam in E — *excipit* : debet scribi sine titulo positus interrogatiue set quelle debent scribi relatiue Colyngburne.

Ce fragment se termine avec la règle 98<sup>331</sup> et est suivi du nom Colyngbourne<sup>332</sup>. Il s'agit ici, selon la description que fait R. HANNA de ce manuscrit (à paraître : ms Lat. 154), du nom du scribe responsable de la copie de cette première partie. Une variante unique apparaît dans la version contenue dans ce volume : la règle illustrant l'utilisation de « de » et « a » (règle 78, fol. 4) donne comme exemple « De monseur Iohan De Waynflete » (le frère du fondateur du collège, voir *infra*, §3.4.), en lieu et place de la mention qui apparaît dans les autres manuscrits : « ut a mon seigneur le Counte d'Oxenforde, de mon seignour Thomas d'Irlonde » (JOHNSTON 1987 : 30).

Les trois dernières lignes du folio 4v accueillent le début d'un *nominale* trilingue français-latin-anglais. Ce *nominale* s'inscrit pour partie dans la tradition du *Liber Donati* puisqu'il est composé d'une liste des nombres cardinaux et numéraux, des jours de la semaine, des mois, des jours de fête, des adverbes, des participes, des conjonctions, des prépositions, etc., (ff. 4v-8r<sup>333</sup>). Au milieu de ce *nominale* a été

---

<sup>331</sup> La version latine la plus complète de l'*Orthographia Gallica* comporte 102 règles (JOHNSTON 1987).

<sup>332</sup> DEAN 1999 : §287.

<sup>333</sup> DEAN 1999 : §300.

inséré un glossaire des réalités domestiques et des fournitures de maison (ff. 5r-7v)<sup>334</sup> :

- (3) *incipit* : Dimenge Sunday. Lundy Monday Mardy tuysday ... Ianuer Feuerer Marche Marcz Aprill Dapril ... [fol. 5r] Ad mea principia sit semper virgo maria Amen Vn j Deuy ij trois iij ... Primer seconde tierce ... Instrumenta que debent esse in hospicio hominis primo in aula Vnum focarium est vn astre an harston Vnum fumirale est vn amiur a smokhole Vnum lodium est vn amiur a louer — *excipit* : seint Bartholomew l'apostre lassumpcioun et la Natiuite nostre Dame lexaltacioun de la seint Crois.

Cette liste prend fin à la deuxième ligne du folio 8r, et est suivie de manière ininterrompue par un fragment d'*Ars Dictaminis* (ff. 8r-v<sup>335</sup>), accompagnée de deux versions – longue et brève – d'une lettre modèle :

- (4) *incipit* Ore fait à dire *quant* vous fres as seignours en maniere de lettre quant en manere de Bille — *excipit* : purroit sinder tresdure a assuager luy voillez bon amy estre sachant de certeyne [appel : qil ad fait] (ff. 8r-v).

### 3.1.2 Seconde partie : la *Somme le Roi*

La seconde partie, quantitativement beaucoup plus importante (ff. 9r-102v) que la première, présente une plume et une écriture différentes : de grandes lettres gothiques *textura quadrata* pour le texte français, une écriture cursive – mélange de style *anglicana* et *secretary* – pour les textes anglais et latin<sup>336</sup>. Elle est constituée de onze cahiers de huit bi-feuillets et d'un cahier de six bi-feuillets. Cette partie est composée d'une copie partielle, traduite en latin et en moyen anglais, de la *Somme le Roi*<sup>337</sup>, appelée aussi *Livre (ou Somme) des vices et des vertus*, rédigée à la demande du roi de France Philippe III le Hardi en 1280<sup>338</sup> par Lorens d'Orléans, frère dominicain et confesseur du roi :

---

<sup>334</sup> DEAN 1999 : §302; fragment édité par OWEN 1929 : 145-6. Ce *nominal* est interrompu par la formule « Ad mea principia sit semper virgo maria Amen », écrite en grandes lettres soignées.

<sup>335</sup> DEAN 1999 : §317.

<sup>336</sup> HANNA à paraître : ms lat. 188 ; PARKES 1969.

<sup>337</sup> R. DEAN ne mentionne que la première partie de ce texte, c'est-à-dire celle qui traite des Dix Commandements (1999 : §678).

<sup>338</sup> Concernant l'*explicit* : « en l'an de l'incarnacion nostre Seigneur Jhesuscrist .Mil. CC. et soixante et XIX », E. BRAYER indique « Quelques manuscrits ajoutent : « ou mois de mars » ; c'est pourquoi nous adoptons la date de 1280 (nouveau style) » (1940 : 2).

- (5) L'ouvrage, en prose française, (...) est un traité de morale à l'usage des laïcs,<sup>339</sup> destiné à faciliter l'examen de conscience des pénitents, au moment de la confession, et à les engager à la pratique d'une bonne vie chrétienne, par la connaissance des vices à fuir et des vertus à cultiver (BRAYER 1958 : 1-2).

La structure de cette œuvre, présentée par P. MEYER (1892 : 68-95) et corrigée par E. BRAYER, est la suivante :

- (6) 1) Traité des dix commandements de Dieu. – Déb. : Li premiers commandemens que Dieu commande, c'est cestui...  
2) Traité des douze articles de la foi, contenus dans le Credo. – Déb. : Ce sont li article de la foi crestienne que chascuns crestiens doit croire fermement...  
3) Traité des sept péchés mortels, auxquels sont ajoutés les péchés de la langue. – Déb. : Messir sainz Jehan, ou livre de ses revelacions qui est appelez l'Apocalipse, si dit que il vit une best qui issoit de la mer... (...) (1958 : 2).

C'est à la fin de cette troisième section que s'achève notre manuscrit, au milieu de la discussion portant sur « de peccata lingue » dans le chapitre « de litigio ». Le texte original dans sa totalité compte en outre un *traité de la vertu*, en général, et un *traité des vertus*, en particulier, qui n'apparaissent donc pas dans la version de notre manuscrit.

Ce texte a fait l'objet d'une première édition critique pour notre mémoire de maîtrise (NISSILLE 2000). Nous proposons en annexe une nouvelle version de cette édition, revue et corrigée par nos soins, et augmentée de la comparaison avec certaines leçons des autres textes français (sur la base de BRAYER/LEURQUIN-LABIE 2008).

### ***3.2 Unités codicologiques***

---

D'un point de vue codicologique, il est malaisé de définir si les deux éléments thématiquement distincts contenus dans ce manuscrit ont initialement été élaborés dans le but d'une mise en commun et afin de former une unité cohérente, ou si leur copie a été indépendante (voir encore §3.4.1.). Il est d'ailleurs probable que l'assemblage des cahiers, qu'il n'est pas possible de situer avec exactitude dans le processus d'élaboration du manuscrit, se soit fait en deux temps : tout d'abord la

---

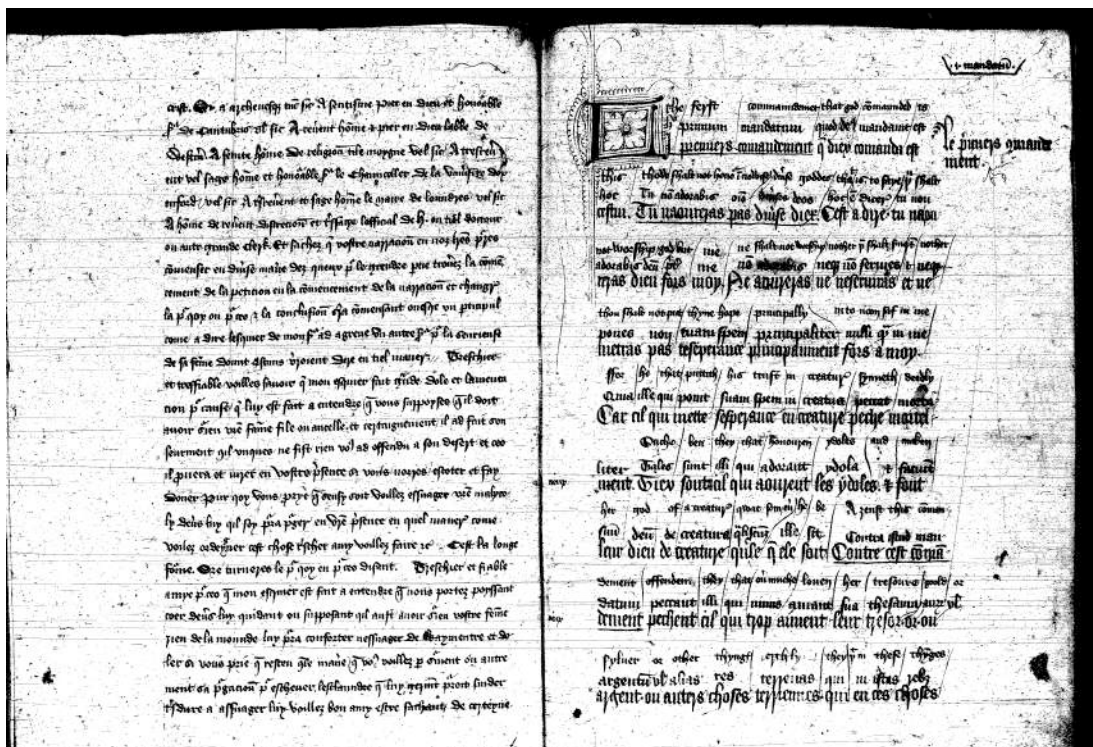
<sup>339</sup> Le public à qui s'adresse cette œuvre est mentionné explicitement dans le texte :

Ces sont lez branches d'avarice; assés y a d'autres mes eles aupartiennent plus aus clers que aus lais et cist livres est plus fet pur les lais que pur les clers qui sevent lé escriptures. (f. 70v).

mise en commun de la seconde partie, puis la réunion des deux unités thématiques.

Le seul élément clair qui émane de la mise en page est qu'une suite était prévue pour les deux parties thématiquement distinctes. En effet, c'est par la réclame *q'il ad fait* que l'unique cahier composant la première partie se termine, ce qui porte à croire qu'il devait initialement être suivi d'au moins un autre cahier perdu ou dont la rédaction a été abandonnée. La seconde partie se termine elle aussi par une réclame. Ce dernier élément indique qu'une suite était prévue, et que celle-ci a été égarée ou fait l'objet d'un second volume.

Une certaine unité semble néanmoins se dégager de l'ensemble. En effet, les deux parties du manuscrit présentent une réglure et une linéation similaires. La mise en page présente une zone d'écriture de 230-5mm x 130-5mm organisée en longues lignes, et chaque page compte vingt-sept lignes.



ff. 8v-9r : sur la page de gauche, fin de la première partie du manuscrit, se terminant par un fragment d'*Ars dictaminis* ; sur la page de droite, premier folio de la *Somme le Roi*.

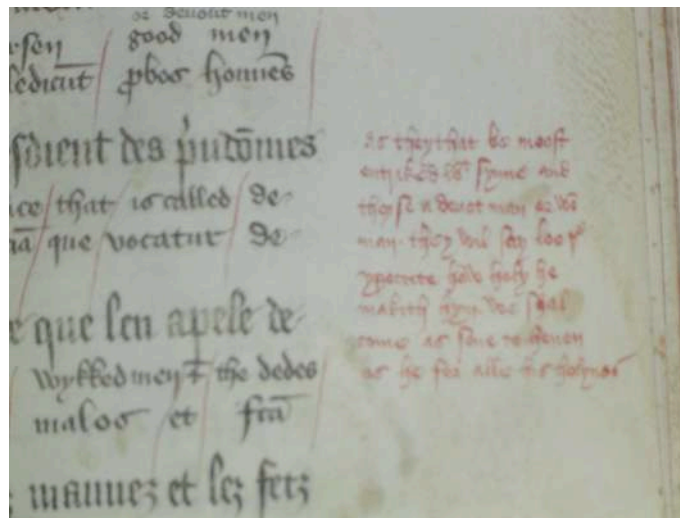
De plus, des rehauts à l'encre rouge semblent faire partie d'une toute dernière étape de relecture, touchant l'intégralité des versions et des ajouts, de quelque

nature qu'ils soient : les structurants et certaines lettres du texte<sup>340</sup> sont ornés de rouge, cette mise en valeur se trouvant à la fois dans le texte, les ajouts marginaux, les en-têtes, les dessins et les appels de fin de cahier. Ces rehauts sont le fait du compilateur ou d'un possesseur ultérieur<sup>341</sup>, puisque la mise en valeur rythme et traverse toute l'œuvre et a pour objectif d'unifier la présentation générale. Ce dernier point pourrait indiquer une volonté de faire de ce manuscrit un ensemble cohérent.

À une occasion, l'encre rouge a été utilisée dans la seconde partie pour rédiger un commentaire marginal, rédaction faite à l'aide d'une plume très fine et dans une écriture relâchée. Il est difficile de savoir si ce dernier a pour but de préciser une notion lexicale par une mise en situation – la notion de *detraction* – ou s'il s'agit d'un commentaire théologique :

- (7) Texte : « En cest commandement nous est deuee qui l'en ne mente ne s'en parjure ne en jugement ne hors jugement pur nuire a autrui et que l'en ne mesdie d'autrui en mal entencion de lui empirier de sa bone renommee ou la grace que il a. Car c'est peché mortel. En contre cest commandement font ceux qui mesdient des preudommes par derriers a leur escient ou par malice que l'en apele detraction. » (f. 16r)

Commentaire marginal : « as they that be moost entriked with synne and those a devot man or womman, they wil say: 'loo þe ypocrite how holy he makith hym, we shal come as sone to heven as he for alle his holynes'».



f. 16r : commentaire anglais

<sup>340</sup> Dans la seconde partie, la mise en valeur n'est pas régulière, et se fait parfois dans les trois langues, parfois uniquement en français et en latin, parfois uniquement en anglais.

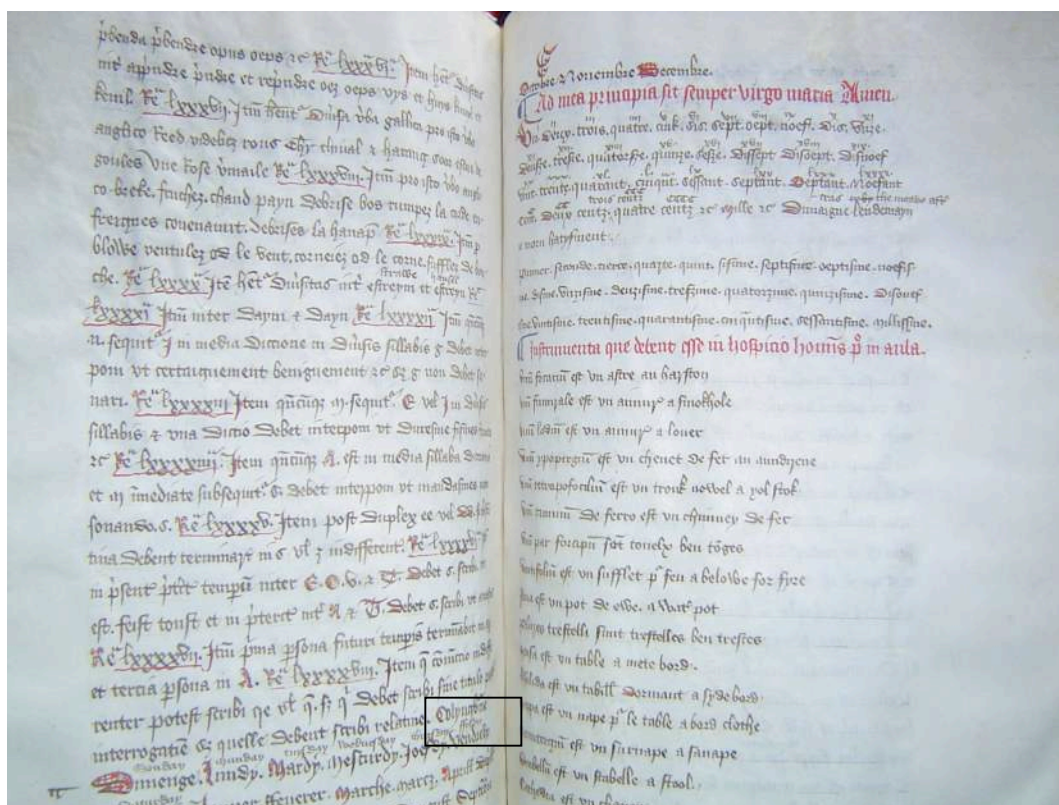
<sup>341</sup> De petites taches rouges sur certaines pages pourraient indiquer que la mise en valeur à l'encre rouge a été faite page après page, le scribe feuilletant le manuscrit sans laisser, avant de tourner la page, à l'encre le temps de sécher (f. 88r).

L'utilisation de l'encre rouge pour rédiger cet ajout marginal dans un folio qui atteste la présence de traits verticaux réhaussés de rouge, les derniers du manuscrit (cf. §3.3.1.5.), nous fait penser que c'est lors de la dernière relecture qu'a été inséré ce commentaire.

En ce qui concerne la copie des deux parties, de même que leur structuration thématique (rubrication, titres courants, soulignement), celles-ci ont, selon toute apparence, été indépendantes, comme nous allons le voir.

### 3.2.1 Première partie

La mise en page des trois textes composant la première partie témoigne d'une rédaction ininterrompue : ils n'ont donc pas été rassemblés *a posteriori* mais bien copiés l'un à la suite de l'autre afin de composer une unité que la thématique commune, visant l'enseignement du français, justifie.



ff. 4v-5r : sur la page de gauche, la fin du fragment de l'*Orthographia Gallica* (avec la mention du nom du scribe « Colynbourne ») et le début, page de gauche et de droite, du *nomine*

Cependant, les mains et les plumes étant généralement difficiles à différencier, rien ne nous indique que les trois textes aient été copiés par Colynbourn, le scribe vraisemblablement responsable de la copie de l'*Orthographia Gallica*<sup>342</sup>.

Cette première partie débute par une lettrine d'or sur fond diapré rouge et bleu :



f. 1r : début de l'*Orthographia Gallica*

La structuration thématique se fait par le biais d'insertions, dans le corps même du texte, de rubriques, précédées d'un pied de mouche en bleu, ainsi que par la mise en évidence de certains passages soulignés en noir (numérotation des règles de l'*Orthographia Gallica*).

### 3.2.2 Seconde partie

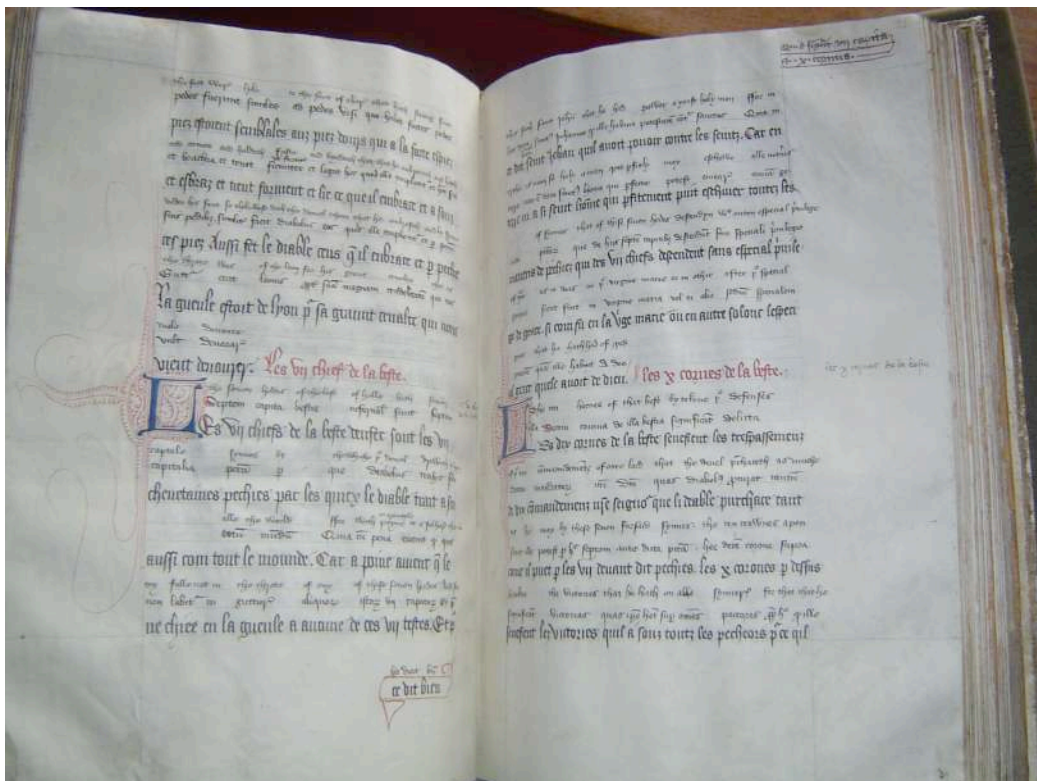
Dans la seconde partie, et d'un point de vue graphique, le texte français a la suprématie sur les deux autres. L'écriture est grande, soignée, exécutée à l'aide d'une plume large (gothique *textura quadrata*). La succession des mots est régulière. Les deux autres langues – le latin apparaissant au-dessus de la version française et la version anglaise au-dessus de la version latine – sont toutes deux rédigées dans une écriture cursive (*anglicana/secretary*) au moyen d'une plume

<sup>342</sup> On ne peut pas exclure la possibilité que cette signature ait été présente dans la version antérieure servant de modèle à ce manuscrit, et donc identifiée par le scribe comme appartenant au corps du texte. Cependant, les diverses dates et lieux de rédaction pouvant être déduits de l'analyse de la forme et du contenu du volume dans sa globalité rendent plausible la participation de Colynbourn à son élaboration (voir *infra*, §3.4.1.).

fine. La succession des mots est irrégulière, chacun étant calé sur le mot français correspondant. Ces versions – latine et anglaise – sont souvent en partie lacunaires. De ce fait, elles ressemblent plus fortement à des gloses interlinéaires continues qu'à une traduction littéraire soignée et complète.

D'un point de vue graphique, le style d'écriture utilisé pour la copie du texte français n'apparaît pas ailleurs dans le texte. Nous nous trouvons donc ici devant une version très formelle, constituant la version prestigieuse de ce texte.

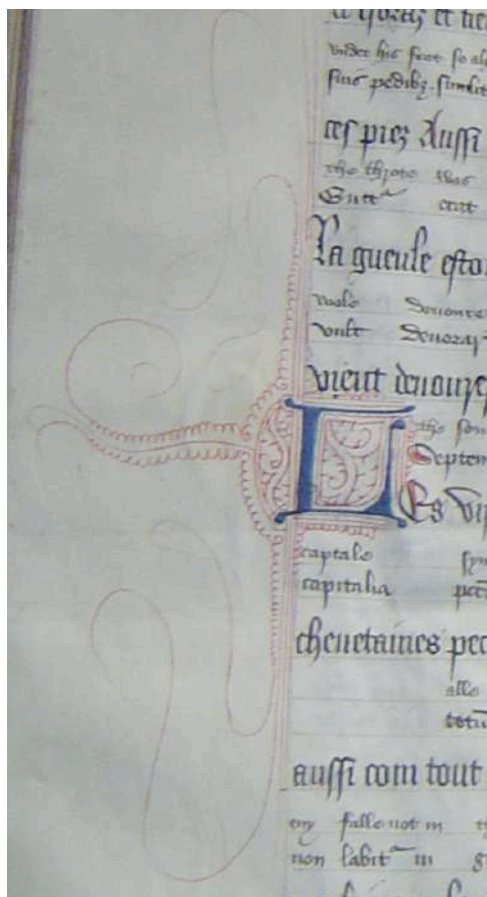
Plusieurs structurants et ajouts marginaux (rubrication, rehauts, titres courants, citations, etc.) rythment le document :



ff. 24v-25r : double page illustrant une partie des ajouts et structurants.

Chaque nouvelle grande partie thématique débute par une lettre peinte en bleu à filigrane rouge<sup>343</sup> :

<sup>343</sup> L'oubli d'une lettre filigranée au folio 18r révèle une lettre d'attente dans la place laissée à cet effet.



f. 24v : lettrine

Une tentative d'organisation du contenu du manuscrit se manifeste, comme dans la première partie, par des rubriques et par le soulignement de certains passages. Ces procédés ont pour but de marquer la progression thématique du texte lors de l'introduction d'un nouveau commandement ou d'un nouveau péché. En ce qui concerne le soulignement, c'est tout d'abord, dans les premiers folios, la version française uniquement qui est soumise à cette structuration thématique. Cette tendance est rapidement abandonnée au profit d'un soulignement dans les traductions latine et anglaise. Cette mise en relief disparaît entièrement vers le troisième tiers du texte (à partir du folio 69r).

D'un point de vue général, il est difficile de savoir si la main est la même pour toutes les versions, les insertions et les citations qui apparaissent dans la seconde partie de ce manuscrit. En effet, le changement de plume de même que la

différence d'écriture n'indique pas de manière certaine une multiplicité de scribes<sup>344</sup>.

En revanche, il est possible de classer, comme nous allons le voir dans le point suivant, les différentes étapes de copie et de rédaction.

### **3.3 La Somme le Roi et sa traduction bilingue**

---

#### **3.3.1 Élaboration de la copie : une composition en plusieurs étapes**

##### **3.3.1.1 Transcription du texte français**

Plusieurs indices – tels l'insertion de rubriques et la régularité de la copie de la version française, nous le verrons plus bas – laissent croire que le scribe a tout d'abord transcrit intégralement le texte français, en ménageant, grâce à la linéation, deux espaces destinés à accueillir les traductions latine et anglaise<sup>345</sup>.

##### **3.3.1.2 Première relecture**

La relecture de cette première copie et l'introduction de rubriques, insérées dans le texte, ont dû composer la deuxième étape de l'élaboration de la seconde partie de notre manuscrit.

Les rubriques sont rarement traduites et sont donc prises lors de la traduction pour ce qu'elles sont : des structurants thématiques ne contenant aucun message linguistique et ne nécessitant pas de traduction.



ff. 24v-25r : rubriques et titres marginaux

Ces titres ont été réalisés après la transcription intégrale du texte en français et il est probable que cette étape ait eu lieu avant la copie de la traduction dans les

---

<sup>344</sup> L'étude paléographique de ce manuscrit, conduisant à comparer les différentes mains, mériterait une attention particulière. Une rapide confrontation du *ductus* des diverses versions de la seconde partie nous conduit à considérer qu'il s'agit d'un seul et unique scribe.

<sup>345</sup> Nous pouvons d'ailleurs relever à la fin du folio 79v dans la marge, les inscriptions *an la ga* (*anglice, latine, gallice*), suivant le schéma de composition du texte. L'indication *an* se présente ainsi sur la ligne réservée à l'anglais, *la* sur celle du latin et *ga* sur la ligne du texte français. Il s'agit vraisemblablement de mentions d'attente ; il est cependant étonnant que cette indication apparaisse si tardivement dans notre texte. Ces inscriptions se trouvant juste à côté du texte, et la marge étant substantielle, il est exclu que de telles insertions aient couru sur l'intégralité du manuscrit et aient été rognées lors de la reliure.

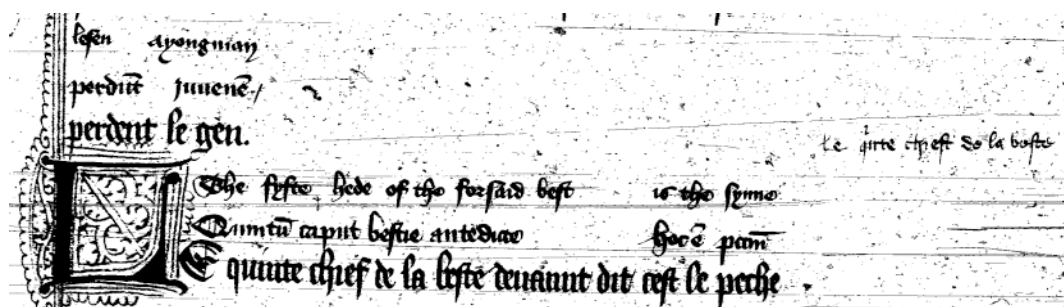
deux langues support. En effet, lorsque la place n'a pas été ménagée pour accueillir ces titres, ou qu'elle est insuffisante, ils ont été écrits sur deux ou trois lignes et débordent ainsi sur les lignes prévues pour les versions latine et anglaise. Dans ce cas, ils empêchent la traduction dans l'une ou l'autre des langues support :

- (8) *and it by hovith to yelde or to honge.*  
 et illud oportet reddere vel [...] **Le quarte chief**  
**et il covient rendre ou pendre . de la best (f. 47r)**<sup>346</sup>

Ces titres sont accompagnés de titres marginaux, rédigés avec une plume très fine et dont l'écriture est rapide et peu soignée. Ceux-ci fonctionnent comme un rappel des rubriques : ils ont donc pu fonctionner soit comme des titres d'attente, permettant au copiste de retrouver l'endroit où il doit ajouter une rubrique une fois la copie terminée, soit comme des structurants thématiques insérés plus tard.

Plusieurs éléments nous permettent de faire pencher la balance pour la première solution.

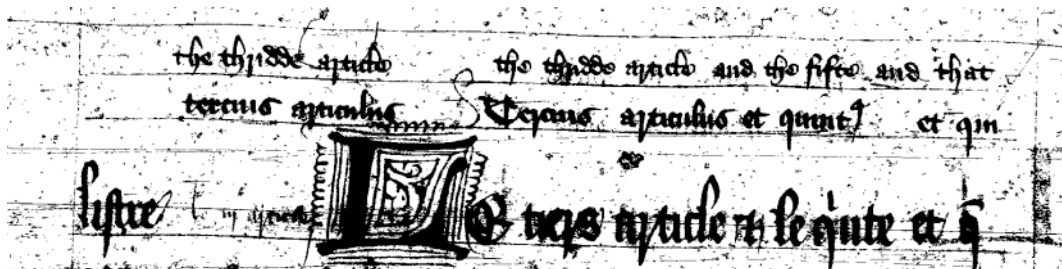
Tout d'abord, ces titres d'attente se trouvent généralement sur la ligne devant accueillir la rubrique, et non sur celle qui débute la nouvelle thématique (cf. f. 52r) :



De plus, un ajout fait par cette même main apparaît à l'intérieur du texte pour combler les lacunes de la version française :

- (9) the thridde article  
 tertius articulus  
le .iii. article
- L** the thridde article and the fifte  
 Tertius articulus et quintus  
**e tiers article et le quinte (f. 19v)**

<sup>346</sup> Nous voyons ici un ajout sur deux lignes. Ce titre a été écrit avant la version latine et le scribe n'a pas eu la place d'y insérer la traduction latine du verbe *pendre*, verbe qu'il sait traduire puisqu'il le fait ici en anglais, ainsi qu'en latin au folio 61v.



La présence d'un tel titre dans le corps du texte le rend non pertinent en tant que structurant thématique – ce qui renforce l'idée qu'il doit s'agir de titres d'attente. Le fait que cet élément soit traduit en latin et en anglais démontre que sa copie a dû être antérieure à l'étape de la copie de la traduction. Cela peut expliquer l'insertion de la traduction en latin et en anglais, ou du moins le décalage graphique de la copie de cette traduction, que le copiste a alors reproduit une seconde fois, en regard du texte français.

### 3.3.1.3 Copie de la traduction

#### 3.3.1.3.1 Copie d'une traduction pré-existante ou traduction de 1<sup>re</sup> génération ?

La qualité de la graphie et le caractère prestigieux de ce manuscrit nous obligent, nous l'avons dit en introduction à ce chapitre, à renoncer à l'éventualité d'une traduction de première génération et à envisager la transcription d'une traduction pré-existante. Il est cependant malaisé de trouver des preuves parlant pour l'une ou pour l'autre des solutions. La présence de corrections dans la traduction – exponctuations, ajouts, éléments biffés – peuvent indiquer l'un ou l'autre processus. En effet, ces corrections (cf. §3.3.1.5.) peuvent signaler les tâtonnements d'une traduction en cours d'élaboration, des erreurs de copie de la part d'un copiste reproduisant cette traduction ou encore des modifications apportées par un lecteur ultérieur. Quelles que soient les raisons de ces amendements, ils indiquent une exécution soignée et la volonté d'améliorer le texte.

C'est surtout au niveau de l'éventuelle existence de décalage entre l'une ou l'autre des versions qu'est susceptible d'apparaître un témoignage du processus d'élaboration du manuscrit. C'est le cas notamment dans l'exemple suivant :

- (10) Or whan man swerith by his creaturis. As he saith « by this sunne. that shyneth » or<sup>347</sup>  
« by this fyre that brenneth ». or « by myn hed »/ or « by the soule of my fader ». or  
othir ylyke suche wordes forbedith god in the gospelle  
vel quando homo jurat per suas creaturas. cum (sicut) unus dicit « per istum solem qui  
lucet. per istum ignem qui ardet » vel « per meum caput ». vel « per animam mei  
patris ». vel aliis similibus/ tales sermones/ prohibet deus in evangelio  
**Ou<sup>348</sup> quant l'en jure par ces cultures com l'en dit « par cest soleil. qui luist. par  
cest fu que ard » ou « par mon chief » ou « par l'ame mon pere » ou autre  
semblable. tiex sermons deffent diex en le vangile<sup>349</sup>. (f. 99r)**

Dans ce passage, la version française ne suit pas l'original, la forme *cultures* naissant certainement d'une mauvaise lecture de *creatures*. Les traductions offrent quant à elles une traduction basée non pas sur la leçon présente dans notre texte mais sur celle proposée par l'original<sup>350</sup>.

Ailleurs dans le texte, une leçon erronée apparaissant dans la version anglaise indique une interprétation à attribuer à un problème de copie :

- (11) that is lytil and skarce./ And it happith fulle ofte that h[e th]at<sup>351</sup> by physike lyveth: by  
phisike dyeth.  
que est parva et mediocris. et contingit multociens quod ille qui per phisicam vivit per  
phisicam moritur.  
**qui est petit et estroite. et avient souvent que cil qui par phisique vit par phisique  
moert. (f. 82v)**

Dans cet exemple, le français *cil qui* est traduit par *hat*, erreur qui selon nous est plus susceptible d'apparaître sous la plume d'un copiste que sous celle d'un traducteur.

### 3.3.1.3.2 Copie en deux temps de la traduction

Nous avons montré plus haut que la transcription du texte français a été élaborée avant la copie de traduction : ce n'est donc pas une copie réalisée linéairement. La copie de la traduction a ensuite été faite pour chaque ligne, d'abord en latin, puis

<sup>347</sup> Correction par le scribe : ajout de *or*.

<sup>348</sup> Correction par le scribe : ajout de *u*.

<sup>349</sup> Lecture proposée : *l'evangile*.

<sup>350</sup> On peut d'ailleurs noter qu'au folio suivant (99v), et dans un contexte différent, on trouve *créature* traduit par *creaturas* et *creatures*.

<sup>351</sup> Leçon rejetée: *hat*.

en anglais<sup>352</sup>. Au niveau de la mise en page, plusieurs indices viennent confirmer cette dernière hypothèse.

Dans l'exemple suivant, la précision latine *id est adulatione* a été insérée, par manque de place, sur la ligne réservée à l'anglais, ce qui a obligé le copiste à décaler la traduction anglaise de ce mot d'une ligne au moment de sa copie :

- (12) flateringe  
which is synne mortal [.....] (*id est adulatione*) whan on saith [.....]  
quod est *peccatum* mortale, vel ex laudacione *quando* unus dixit in sua *presencia*  
**qui est pechié mortel<sup>353</sup> ou de losenge quant ung la dit en leur present (f. 16v)**

Certaines corrections effectuées lors de la traduction attestent ce même processus. Il arrive, par exemple, que les deux traductions anticipent la version française et que le traducteur corrige cette tendance qui s'accroît au fil du texte :

- (13) for he dooth ayenst the precept of god a foresaid ~~and of holy~~  
*quia* ille facit contra mandatum dei antedictum et de ~~sancte~~  
**car il fet contre le comandement dieu devant dit et de**  
  
holy chirche  
ecclesie  
**seint eglise. (f. 12r)**

Dans ce passage, les adjectifs *sancte* et *holy* ont ainsi été biffés, dans une tentative de maintenir les traductions en regard du texte français. Cette correction prend place lors de la troisième étape de la copie puisque le traducteur, qui insère le mot anglais correspondant à la ligne suivante, se trouve dans l'impossibilité de modifier la version latine et donc d'y introduire le mot latin à déplacer.

Cependant, alors que l'ordre de la copie des traductions nous est connu, il est difficile de discerner si les versions ont été ajoutées phrase après phrase, page après page ou si elles ont été entièrement réalisées l'une après l'autre. Une particularité de la traduction anglaise pourrait corroborer l'hypothèse d'une copie

---

<sup>352</sup> À plusieurs reprises, des mots n'ont pas été compris et l'espace correspondant a donc été laissé vide par le traducteur, ceci non seulement afin de conserver le parallélisme entre les trois versions mais aussi, peut-être, dans l'attente de trouver la traduction adéquate. Ces deux solutions ne sont bien sûr pas exclusives. C. WITTLIN (1976 : 605) indique qu'il n'est pas rare que le traducteur médiéval, devant des mots inconnus, se résigne à transcrire le mot tel quel ou à laisser l'espace suffisant en espérant qu'il trouvera plus tard la solution. Il donne l'exemple de Denis Foulechat, traducteur du *Policraticus*, qui témoigne de ce procédé : « En plusieurs lieux ou je n'ay peu trouver conseil n'en livre n'en plus souffisans de moi, j'ay laissié les espaces, en esperance de les corriger ».

<sup>353</sup> M (10, §74) : *qui est pechié d'adulacion* ou de losenge.

intégrale. En effet, la version anglaise est parfois absente sur un ou plusieurs folios entiers (ff. 79r à 81r, 87v à 89r, 94v). Comme cet abandon de la traduction n'apparaît ni ne disparaît en milieu de page mais plutôt en début et en fin de page, il est probable que ce soit un oubli du copiste qui aura manqué un, voire des folios entiers lors de la troisième étape, celle de la copie de la traduction anglaise<sup>354</sup>.

Il est à noter que l'absence de traduction anglaise est parfois maintenue jusqu'à la fin d'un cahier et ne reprend qu'au début du cahier suivant (voir ff. 79r à 81r). Cette information pourrait indiquer une copie non pas globale, une fois l'ouvrage relié, mais plutôt cahier par cahier en reproduisant vraisemblablement la mise en page du brouillon ou du manuel servant de modèle.

La traduction aura donc été copiée étape par étape par un scribe désireux de faire, à son tour, l'exercice ou désireux de bien comprendre le texte afin de l'améliorer.

### 3.3.1.3.3 *Ajouts marginaux divers*

Des ajouts marginaux ont été insérés vraisemblablement en même temps que la copie de la traduction, soit que ces citations et commentaires faisaient partie du manuel servant de modèle, soit que le scribe avait sous les yeux ou en mémoire des passages d'autres ouvrages traitant de la même thématique.

#### **Citations :**

À quelques occasions, des citations latines apparaissent dans la marge : celles-ci reprennent certains éléments de la thématique du texte, voire de sa formulation.

---

<sup>354</sup> Un folio contient, cependant, la traduction de quelques mots anglais :

sic venit mors qui [.....] hii sunt  
**ainz vient la mort que l'en en sente les mors. Ces sont**

[.....] wherof [.....] saith [.....] eten (bytyn) [...]  
male loquentes unde salamon dicit (loquitur) *quod* illi mordent sicut  
**les mesdisanz dount salemon dit qu'il mordent com**

[.....]  
serpens in tradicionem et hoc venenum mactat tres ad unum ictum  
**serpent en traison. et cest venin en tue .iii. a un cop.**

hym [.....]  
illum qui loquitur. et illum qui ascultat. et illum de quo ille male loquitur  
**Celui que dit et celui qui escoute et celui de qui il mesdit. (f. 94v)**

Nous n'avons pas trouvé d'explication à ce phénomène.

La *Somme le Roi* est elle-même émaillée de citations tirées non seulement de la Bible et des Pères de l’Eglise, mais aussi des auteurs classiques, dont notamment Dionysius Cato (CARRUTHERS 1986 : 15). L’auteur des ajouts marginaux apporte à ces références des informations supplémentaires ou des liens vers d’autres écrits :

- (14) Texte : « (...) pur ce les apele le scripture<sup>355</sup> enchanteors qu’il enchantent tant l’omme que il les croit plus que soi meismes que il croit miex ce que il oit que ce que il voit et ce que il dient de lui que ce que il ensient<sup>356</sup>. » (f. 93r)  
Citation marginale : « Cato: plus aliis de te, *quam* tu tibi credere noli. Siquis te laudat *nunquam cum gloria fraudat*, plus laudatori *quam* tu tibi credere noli. »<sup>357</sup>
- (15) Texte : « Cest pechié est laid en celui qui par sa propre bouche se vaunte ou de son parage ou de ces oeuvres ou de ces prouestes ». (f. 33v)  
Citation marginale : « Qui se collaudat *stercore coronabitur*. Si quis te laudat *nunquam cum gloria fraudat*. Plus laudatori *quam* tu tibi credere noli ».
- (16) Texte : « Et en leu de samedy qui estroitement soit gardés en la vielle loy · estably seint eglise le dimanche à garder en le novele loy. Car nostre sires iresour<sup>358</sup> de mort a vie ». (f. 11v)  
Citation marginale : « Sondag *quia* in die *dominica surrexit* sol justicie *christ[us]* deus *noster* qui *confundens mortem donavit nobis vitam sempiternam* »<sup>359</sup>.
- (17) Texte : « qui ne sont mie peché mortel com sont mavis esmovemens de char qui l’en ne puet pas de tout eschiver ». (f. 14v)  
Citation marginale : « *quia primus motus non est in nostra potestate* »<sup>360</sup>.
- (18) Texte : « Car com seint augustin dit ‘combien qui cil que mente par sa mençonge face de bien autrui toutes voies il fent<sup>361</sup> son propre dommage’ ». (f. 97r)  
Citation marginale : « *nota cato Sic bonus esto bonis ne te mala dampna sequuntur* »<sup>362</sup>.

La plume utilisée pour ces ajouts marginaux semble être la même que celle des traductions. La comparaison graphique entre ces différents écrits ne nous permet cependant pas de l’affirmer. Il peut donc aussi s’agir du fait d’un possesseur ultérieur, intéressé par le contenu théologique de notre texte.

---

<sup>355</sup> Lecture proposée : *l’escripture*.

<sup>356</sup> Lecture proposée : *en sient*.

<sup>357</sup> La citation conservée dans les *Distiche Dionysii Catonis : de moribus ad filium* est la suivante (CONSTANT 1937) : « Cum te aliquis laudat, iudex tuus esse memento : Plus aliis de te quam credere noli » (XIV).

<sup>358</sup> M (10, §30) : *i resourdi de mort a vie*.

<sup>359</sup> Cette citation s’inspire d’une hymne des vêpres de la fête de la nativité de la Vierge (voir MIGNE, J.-P. (1880), *Patrologiae cursus completus, series latina prior*, 150, Paris : Garnier, 150, 1322).

<sup>360</sup> On retrouve cette citation dans les écrits de St. Augustin, voir *Collectanea franciscana* (1931), Istituto storico dei frati minori cappuccini, Collegio San Lorenzo da Brindisi, Rome, 305.

<sup>361</sup> M (39, §102) : *fet*.

<sup>362</sup> Cette citation est tirée des *Distiche Dionysii Catonis : de moribus ad filium*, XI (CONSTANT 1937).

### Commentaires didactiques explicites :

Le manuscrit contient deux ajouts marginaux qui s'apparentent à des commentaires didactiques explicites. Ainsi nous trouvons, concernant les choix lexicaux, des développements visant à proposer des synonymes ou à distinguer des homonymes.

Dans le premier commentaire de ce genre, un synonyme de *vergoigne* plus usité à l'époque du manuscrit, à savoir *honte*, est indiqué dans sa forme substantive et adjectivale :

(19) The seventh braunche  
Septimus ramus  
**La septime branche**

[.....] is fole drede and unwys shame  
superbie est stultus timor et imprudens pudor vel verecundia  
**d'orgueil est fole paor et fole vergoigne** (f. 40v)

Ajout dans la marge :

« shame  
hounte  
shame[th]  
hounto[s] ».

Cet ajout présente un style graphique très peu formel et une graphie anglo-normande (*hounte*, *hountos*).

Plus loin, c'est une explication de la parenté entre deux homonymes qui est mentionnée :

(20) This is the scorpione that shewith faire in face and envenymeth with the tayle.  
Iste est scorpio qui blanditur in facie et entoxicat cum cauda  
**C'est li escorpions que blandist de la face et envenime de la queue.** (f. 96r)

hec dicio :

But in gallicis : is the ende of a thinge, so this.

But in englisshe is wel lykned to the tayle of the serpent wip whiche he envenymeth, so he that saith this is a good man he shewith now þe face of the scorpione.

But he hath such a defaute : loo, now the ende of the scorpi[one]

But in frensche and in engliss[he],

But evermore envenymeth.

Ce commentaire traite de l'équivalence qui existe entre la forme française *queue* et son emploi en anglais. Cet emprunt fait au français par l'anglais, et dont la première attestation dans le MED date de 1500, pourrait ainsi avoir été jugé impropre à traduire la réalité présente, pour laquelle le traducteur aurait préféré

*taille*. La plume ainsi que l'écriture utilisées pour cet ajout ressemblent à celles des traductions et des citations latines.

### **Dessins :**

Divers croquis ont été insérés dans les marges du texte : une manicule (ff. 33v, 83v, 84v, 86v, 99r), qui accompagne parfois des titres thématiques marginaux<sup>363</sup> ou indique la ligne de la traduction anglaise ; deux dés symbolisant le jeu (f. 53r) ; le dessin d'un homme à oreilles d'âne en train de boire une coupe, symbolisant la « gloutonnie » (f. 76v) ; deux visages se disputant et illustrant la discorde (f. 102r). Ces dessins ont probablement été ajoutés en même temps que la copie de la traduction et non par un possesseur ultérieur, comme l'indique le fait qu'ils ont été rehaussés de couleur rouge : cette mise en valeur fait en effet vraisemblablement partie d'une dernière relecture lors de l'élaboration du manuscrit (cf. §3.2.).

#### **3.3.1.4 Deuxième relecture : rubrication**

Lors d'une deuxième relecture, postérieure à l'assemblage des cahiers de la seconde partie, prend place un processus de structuration thématique sous la forme de titres courants en latin, situés en haut à gauche du folio *recto*. Ils constituent un résumé succinct de la thématique traitée dans les folios *recto* et *verso* :

(21) De .7. speciebus superbie. et primo de Infidelitate que producit. .3<sup>es</sup>. ramos. primus ramus Ingratitudo (f. 28r)

Dans certains cas, ces rappels thématiques apparaissent dans la marge, en regard du texte correspondant<sup>364</sup> :

(22) « nota de ingratitude » : inséré dans la marge du texte traitant du péché d'ingratitude (f. 28r)

D'un point de vue paléographique, ces rappels ne ressemblent que peu aux autres ajouts présents dans le texte<sup>365</sup>. R. HANNA (à paraître : ms lat. 188) mentionne que

---

<sup>363</sup> Nous n'avons malheureusement pu trouver d'explication pour chacune de ces insertions de manicules.

<sup>364</sup> Cf. encore f. 74r : *nota historiam*.

<sup>365</sup> Un indice d'une main différente pourrait être détecté dans la numérotation présente dans ces entêtes. En effet, dans ces ajouts, la notation des chiffres se fait par l'intermédiaire de chiffres arabes, contrairement au texte où ceux-ci sont notés en chiffres romains, aussi bien dans la version française que dans les traductions.

ces en-têtes semblent être une partie des finitions habituelles de John Dygon, le possesseur – voire le commanditaire – du manuscrit et un important donateur d'ouvrages au collège Magdalen d'Oxford (voir *infra*, §3.4.1.). John Dygon apparaît comme un possesseur consciencieux. Au sujet du manuscrit Oxford, St John's College, 77, R. HANNAH indique :

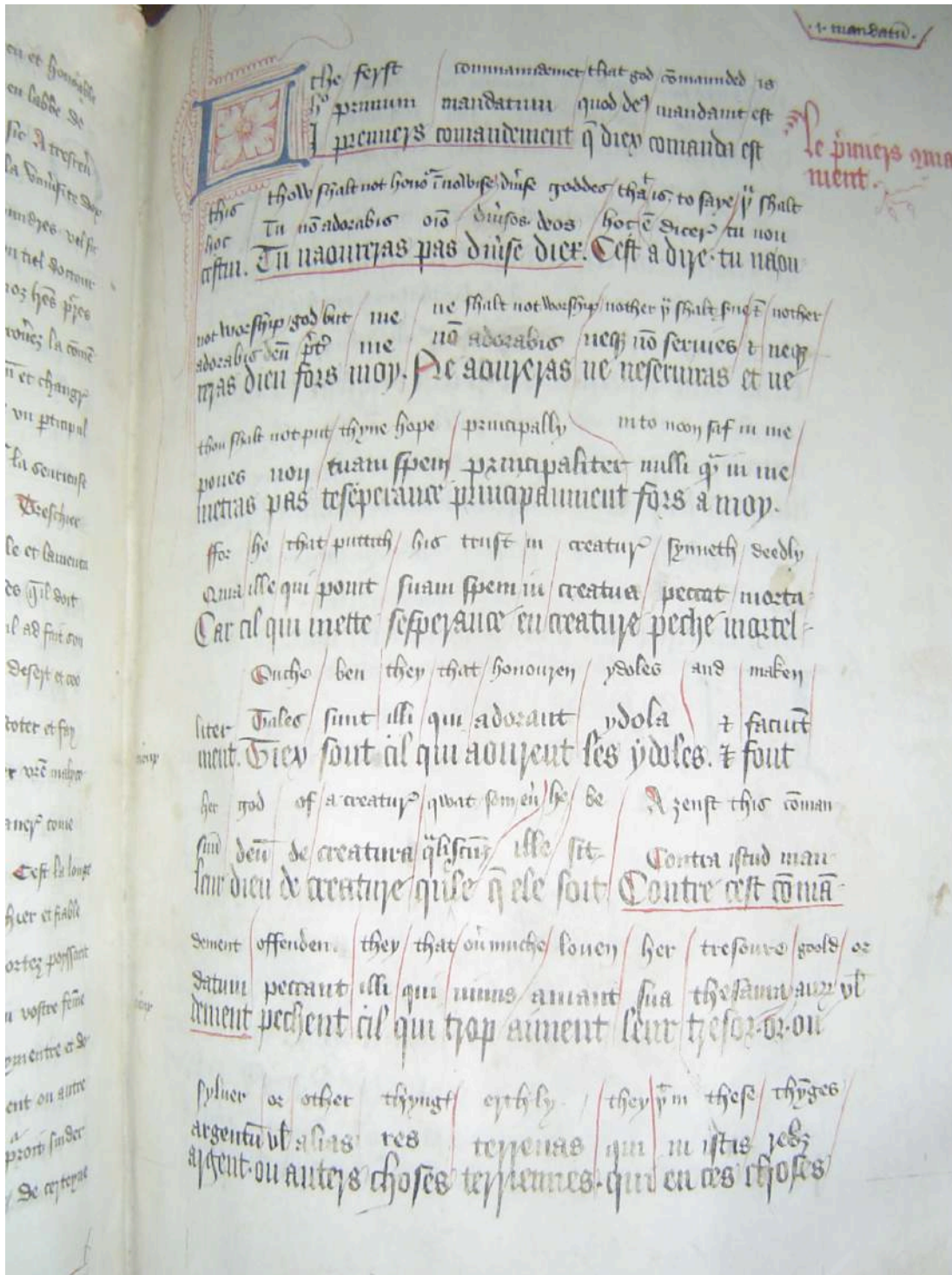
(23) As owner, he went through the book very carefully ; he at least read portions against copy and supplied number of small eye-skip omissions. And he left a few finding notes for topics that interested him. But he was most concerned with making the book reader-friendly : he, not the scribe, foliated in arabic, and he was especially concerned with indexing its contents (...). But, in addition to listing them elsewhere, he also filled in the heading for a vast number of the included texts (...) (2006 : 127-8).

### **3.3.1.5 Correction et amélioration du texte**

Une tentative de relecture assidue et d'amélioration du texte se présente sous la forme de corrections, telles des ajouts de mots et de lettres, ainsi que des exponctuation. Il n'est cependant pas possible de connaître la main responsable de ces amendements : il peut s'agir du copiste – cherchant à corriger des erreurs qu'il aurait introduites ou désirant améliorer le texte qu'il a sous les yeux – ou d'un relecteur, voire d'un possesseur ultérieur. Certains de ces éléments sont susceptibles d'avoir été introduits par John Dygon, puisque ce dernier, nous l'avons vu (cit. 23), s'adonne à ce genre de corrections dans les manuscrits qu'il possède.

#### **3.3.1.5.1 Traits verticaux**

La mise en page du texte présente des traits verticaux, tracés à l'encre noire, visant à faire correspondre les mots français avec leur traduction.



f. 9r : Première page de la *Somme le Roi*, pour laquelle les traits verticaux sont nombreux et rehaussés.

La traduction de chaque mot ou groupe syntaxique est ainsi ajustée pour correspondre visuellement avec son référent. Les traits verticaux, qui font double emploi avec les espacements, sont progressivement abandonnés et disparaissent

entièrement au folio 10v, sauf utilisation ponctuelle au f. 16r. Ils réapparaissent néanmoins dès que la proposition est trop complexe ou regroupe trop d'éléments morphologiquement semblables pour que le seul système des espaces suffise à une bonne compréhension.

(24)

he synmeth dedly	if	he	not it	yelde	thider	whider	he	ought	if	he
ille peccat mortaliter	si	ille	non	restituit	illuc	ubi	ille	debet.	si	ille
il peche mortelment	se	il	nel	rent	la	ou	il	doit	se	il

it	knowe	whider	it	may	be doo	or	if	he	not	it	knowe
hoc	scit	ubi	hoc	potest	facere	vel	si	ille	non	hoc	scit
le	siet	ou	le	puisse	ferere	ou	se	il	ne	le	set

(f. 15v)<sup>366</sup>

Cependant, ces traits n'influent ni en français, ni dans les traductions, sur la régularité des espaces entre les différents mots, ce qui nous indique qu'ils ont été ajoutés après la transcription du texte. Ils ont été rehaussés, comme les autres ajouts, de couleur rouge (cf. §3.2.)<sup>367</sup>.

### 3.3.1.5.2 Corrections

On peut noter, en ce qui concerne la copie du texte français, diverses corrections au niveau de la graphie qui révèlent le désir du scribe – ou d'un relecteur – de rester fidèle au texte original ou, du moins, de gommer les graphies anglo-normandes ou les graphies « phonétiques » qui peuvent apparaître dans cette copie. Ces corrections – lettres biffées, ajouts de lettres en indice – peuvent avoir plusieurs buts non-exclusifs : la reproduction du modèle, le gommage de certains anglo-normandismes, l'application des consignes d'un enseignement reçu ou encore la régularisation de la graphie (voir chapitre 5).

Les traductions sont elles aussi parfois corrigées. Il est cependant difficile de savoir si les leçons considérées comme erronées et corrigées par le copiste sont le fait du traducteur ou sont nées sous la plume de ce même copiste, par distraction ou émancipation face à son modèle.

<sup>366</sup> Dans cet exemple, la complexité de la phrase, due au nombre élevé de pronoms personnels ainsi qu'à l'ambiguïté de la forme *ou* – relatif ou coordonnant –, peut empêcher l'identification des formes d'un seul coup d'œil. Dans ce cas, les traits verticaux sont les bienvenus et aident à la compréhension.

<sup>367</sup> Le renforcement en rouge apparaît uniquement dans les folios 9r et 10r, 16r. Dans ce cas, ils font la plupart du temps double emploi avec les traits déjà présents en noir, même s'il arrive qu'ils les complètent.

Certaines modifications semblent avoir été insérées en cours de la copie des traductions. Ainsi, dans l'exemple suivant, il est probable que la traduction latine ait été corrigée par le copiste au moment de la copie de la traduction anglaise, qui ne suit pas la traduction latine initialement proposée. Ainsi, *racine* apparaît tout d'abord en latin sous la forme *racemus*, avant d'être corrigée en *radix* :

- (25) This vice is a ful evel rote that casteth out ful many evel braunches  
hoc viciū est unus nimis malus racemus<sup>radix</sup> qui jactat multos malos ramos  
**Cest vice est.i. trop mal racine qui gette trop de males branches.** (f. 47r)

Plusieurs cas de figure sont envisageables pour expliquer cette correction. Il est tout d'abord possible que les deux traductions aient présenté une version ne collant pas avec le mot *racine*, ce dont le copiste se sera rendu compte à la copie du texte latin et qu'il aura corrigé – étape lui permettant alors d'adapter la version anglaise au cours de la copie. Les deux traductions ont pu aussi présenter une interprétation différente – *racemus* et *rote* –, cas de figure qui n'est pas exceptionnel dans ce manuscrit (cf. ch. 4). Dans ce cas, le copiste (ou un relecteur) aura ainsi uniquement amendé la version latine. Finalement, nous ne pouvons pas exclure que les deux traductions aient bien présenté les leçons *radix* et *rote*, mais que le copiste y ait introduit une formulation spontanée et indépendante du texte à copier née de sa propre interprétation du texte français (ou de sa connaissance de la langue latine). Ce dernier mécanisme est attesté à plusieurs reprises, notamment dans l'exemple suivant, où l'impersonnel *il* de la formule *il y a* a été rendu en latin par *illi* avant d'être biffé :

- (26) The secunde synne is greet. the lytel good deed that here infaunt dooth whom they yeven souke: the dedis *and* þe wordes they encresten or dowblen *and* justifiē of hem so muche. that me hath more of lesynge than of trouthe. and ther fore these ben callid fals wytnesses in holy scripture  
Secundum peccatum est magnum. Exiguū bonum quod <sup>368</sup> illorum infans facit quem isti ablactant *facta vel dicta ipsi concrescunt vel duplicant et justificant* de eis tantum quod illi habetur magis de mendacio quam de veritate et *ideo ista vocantur falsa testimonia in sancta scriptura*  
**Le secont pechié est grant<sup>369</sup> le petit bien que leur enfant fet que il aletent fet ou dit il croissent ou doublent et a joustent<sup>370</sup> de leur tant que il y a plus de mençoŕge que de voir et pur ce sont il apelé faus tesmoingnes en seinte escripture.** (ff. 92v-93r)

<sup>368</sup> Correction par le scribe: *sue* biffé et ajout de *illorum*.

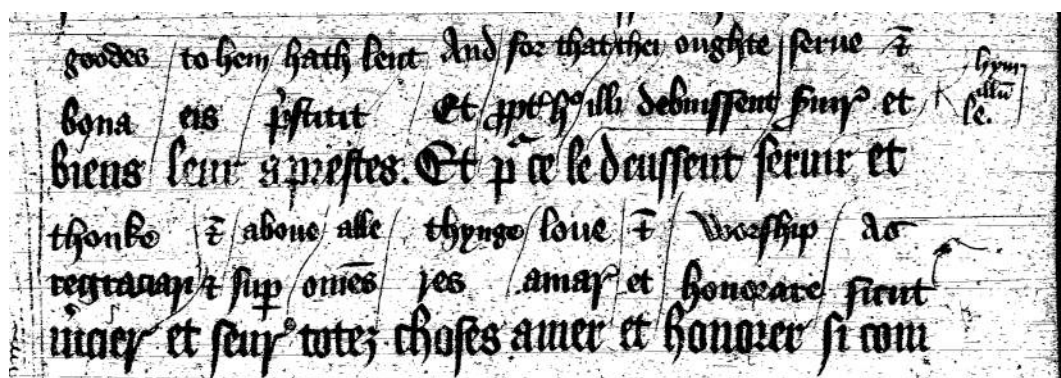
<sup>369</sup> M (39, §57) : *quant*.

<sup>370</sup> Lecture proposée : *ajoustent*.

Il est probable que les différents cas de figure que nous venons d'énoncer se retrouvent dans les diverses corrections qui courent sur tout le manuscrit (voir d'autres exemples dans le ch. 5).

Certaines des corrections touchent toutes les versions, copie française incluse. Ces interventions ont vraisemblablement eu lieu à la fin de la copie de la traduction, c'est-à-dire soit pendant la copie de la traduction anglaise, soit au moment de la relecture.

Dans l'exemple suivant, on peut noter l'ajout marginal de *le*, *illum*, *hym* visant à fournir à chaque infinitif un pronom personnel régime :



- (27) And for that they oughte serve and hym  
 Et propter hoc illi debuissent servire et illum  
 Et pur ce le<sup>371</sup> deussent servir et le<sup>372</sup>

thanke and above alle thynges love and worship  
 regraciari et super omnes res amare et honorare  
 mercier et seur totez choses amer et honorer (f. 9v)

Même s'il n'est généralement pas possible d'attribuer précisément ces corrections à l'une ou l'autre des étapes d'élaborations du manuscrit, elles attestent cependant le soin apporté à cette copie et l'intervention du scribe, ou du possesseur, dans son élaboration.

Dans la suite de notre travail, nous ferons référence aux leçons maladroites et aux corrections présentes non seulement en français, mais aussi et surtout dans les traductions. L'attention accordée par le copiste à l'élaboration de ce manuscrit

<sup>371</sup> Lecture proposée : *le* ; M (10, §9) : *le deussent il servir*.

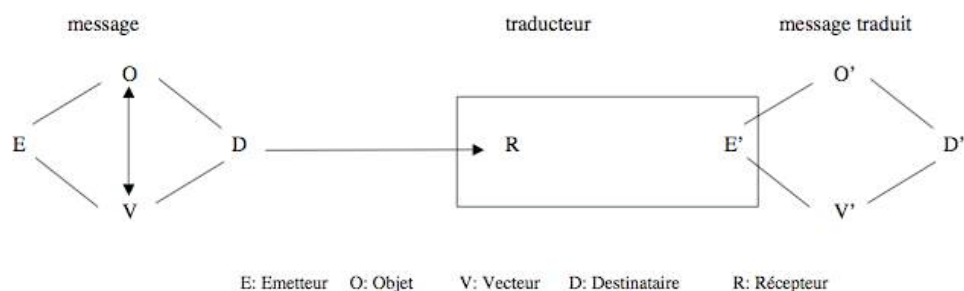
<sup>372</sup> Ce pronom personnel régime est absent de M (19, §9).

nous autorise, selon nous, à considérer que son travail complète celui du traducteur, et qu'il accepte et embrasse les interprétations qu'il ne corrige pas. Les étapes que nous présentons dans le point suivant sont donc susceptibles d'avoir été reproduites à plusieurs reprises, à mesure des copies successives ; c'est-à-dire que nous avons choisi d'y présenter l'élaboration de la traduction de première génération, mais que les observations que nous livrons peuvent s'adapter à chaque reproduction de ce texte. Dans la suite de ce travail, nous ne ferons plus que rarement la différence entre le copiste responsable de la copie du manuscrit – ou l'éventuel correcteur ultérieur – et le traducteur du texte : nous les confondrons en une entité que nous nommerons « traducteur ».

### 3.3.2 **Élaboration du texte : un processus de construction en plusieurs phases d'encodage-décodage**

La multiplication des étapes dans l'élaboration du texte qui nous occupe – copie de la *Somme le Roi* et traductions confondues – a des conséquences sur sa matière textuelle : il faut les dissocier afin de tenter de comprendre leurs implications linguistiques spécifiques.

Le processus de la traduction médiévale peut être schématisé ainsi<sup>373</sup> :



Initialement prévu pour une analyse sociolinguistique de la traduction, ce schéma présente la transformation qui s'opère entre le premier message – qui contient une information (= O), dont la forme est déterminée par son émetteur (= E, auteur ou copiste) et la langue que ce dernier emploie (= V), et conçu en fonction du

<sup>373</sup> PERGNIER 1980 : 60 ; BURIDANT 1983 : 89.

destinataire de ce message (= D) – et celui qui est délivré par le traducteur. Le message traduit est lui aussi déterminé par ces mêmes éléments :

(28) Ce qui se trouve en contact dans la traduction, par l'intermédiaire du traducteur, ce ne sont pas deux systèmes arbitrairement définis, ce sont deux idiomes ayant un statut sociolinguistique. Le message est émis dans un idiolecte [= V] propre à l'*émetteur*, lequel idiolecte se trouve – sociolinguistiquement – défini par des coordonnées sociolinguistiques diverses (géographiques, sociales, techniques). L'*émetteur* lui-même conçoit son message en fonction du *destinataire* qui se trouve lui-même défini par des coordonnées sociolinguistiques.

Le traducteur, de son côté, aborde une traduction avec son propre idiolecte dans la langue de départ et dans la langue d'arrivée. Il opère donc sur une pluralité de « codes » juxtaposés et superposés qui s'imbriquent les uns dans les autres (PERGNIER 1980 : 396-7).

Le traducteur, selon ce schéma, est ainsi récepteur (= R ; c'est-à-dire lecteur du texte) puis émetteur, puisqu'il réécrit le texte qu'il a sous les yeux. C'est ce double rôle qu'il faut examiner ici. Parmi ces différents contacts, nous nous intéressons donc spécialement au rapport message-R, c'est-à-dire à la façon dont est compris le message par le récepteur, et au rapport R-E ou, comme le dit Cl. BURIDANT, « au traducteur lui-même dans sa formation et son information » (1983 : 93).

En ce qui concerne le corps même du texte, sa réalisation est le résultat d'une démarche en deux temps : transcription puis traduction. Ces deux étapes sont elles-mêmes doubles, puisqu'elles sont toutes deux constituées d'une phase de décodage – ou de lecture – et d'une phase d'encodage – ou de production. En effet, le scribe s'est attelé, lors d'une première lecture, à la transcription intégrale du texte français, puis, au cours d'une deuxième lecture, à la traduction de ce texte. C'est au cours de ces deux phases que le scribe-traducteur *adapte* et *interprète* le texte français. Il est bien entendu possible que les deux interventions – copie du texte français et traduction – aient été opérées par des personnes différentes. Br. BONAVENTURE, pour le processus de création de support des professeurs de latin, indique :

(29) The procedure appears to have been twofold : the grammar master copies out an authoritative tract, in whole or in part – or commissions a scribe to do so – and then adds a commentary on it or an interlinear gloss, and sometimes, tracts of his own devising (1968 : 15).

Qu'il s'agisse ou non d'une seule et même personne, nous nous trouvons devant un processus d'élaboration complexe et une lecture que l'on pourrait décrire comme polyphonique : nous faisons donc ici artificiellement, et dans le but d'exprimer de façon précise notre propos, la différence entre le « copiste » et le « traducteur » afin de distinguer les différentes interventions dans l'une ou l'autre des étapes de l'élaboration de ce texte.

### **3.3.3 Une étape de transcription**

Si nous connaissons l'émetteur du texte original, c'est-à-dire Lorens d'Orléans, nous ne savons rien de la main, qui dans notre schéma correspond à E (= émetteur) et qui est responsable de la copie du texte français sur laquelle a travaillé notre scribe. Une comparaison avec le manuscrit Paris Bibl. Mazarine 870, considéré comme proche de l'original (BRAYER 1940 : 2 ; BRAYER/LEURQUIN-LABIE 2008), révèle une version peu altérée et peu transformée. Les caractéristiques morphosyntaxiques et lexicales n'ont pas été modernisées, ce qui indique une réelle tentative de conservation de la tradition linguistique de la version originale et une absence de réécriture du texte. Différents phénomènes morphosyntaxiques relèvent donc de l'état de langue V (= vecteur) du texte original rédigé en français du XIII<sup>e</sup> siècle.

Au niveau des habitudes graphiques du scribe responsable de la transcription, la version française du manuscrit Oxford Magdalen 188 présente les caractéristiques suivantes : si elle contient quelques traits anglo-normands, elle s'insère cependant dans une tradition graphique majoritairement continentale et centrale; la graphie est assez régulière et les variantes peu nombreuses. Malgré l'introduction – ou le maintien, dans le cas de copies anglo-normandes intermédiaires – de quelques particularités anglo-normandes, nous pouvons postuler une version O (= objet) très peu marquée. Dans la plupart des cas, notre scribe est donc un « copiste » consciencieux qui tente de rendre une copie fidèle de son modèle.

Cependant, il n'est pas rare de voir apparaître certaines interprétations et leçons divergentes : le scribe endosse donc parfois le rôle d'« éditeur ». Nous l'avons dit, et cela sera démontré dans le chapitre 5, la morphosyntaxe et le lexique ne sont pas modernisés et adaptés à l'état de langue anglo-normand du XV<sup>e</sup> siècle, qui est

vraisemblablement celui de notre scribe. En revanche, une particularité se dégage au niveau de la ponctuation qui est abondante et rythme très régulièrement l'enchaînement des propositions. Plusieurs éléments nous amènent à penser que la majorité des signes de ponctuation ont été ajoutés par le scribe au cours de la copie ou de la traduction. En effet, les passages que notre traducteur ne comprend pas – et ne traduit pas – ne sont pas ponctués. À d'autres endroits, la ponctuation est erronée et l'interprétation ainsi que la traduction s'en trouvent faussées (voir NISSILLE 2000). Ces deux particularités permettent d'étayer notre hypothèse relative à l'intervention du scribe. Il semble donc que ce dernier pâtisse de l'absence de structuration claire du texte de base, ce phénomène justifiant son désir d'agencer son matériel didactique par le biais d'une aide externe au texte<sup>374</sup>. Ce processus naît certainement de la nécessité de structurer un texte difficile, de rythmer l'alternance des propositions afin de définir le lien qui les unit<sup>375</sup>.

Mais le rôle du scribe en tant qu'« éditeur » n'est pas réduit à l'insertion de marques de ponctuation : à maintes reprises, il transpose et interprète les graphies de son modèle selon sa propre perception de la langue. C'est-à-dire que malgré les efforts visibles qu'il fait pour rester fidèle au texte qui lui sert de modèle, certaines graphies anglo-normandes subsistent ou sont introduites (voir chapitre 5).

De même, nous pouvons observer des interprétations graphiques erronées. L'exemple suivant atteste une erreur de copie intervenant par deux fois dans notre manuscrit : il s'agit de la forme *pex*, traduite par *pedes* et *pedum* :

- (30) A knyght ther was that swere by the feet of god a noon this ye lep out upon the cheker  
 unus miles erat qui juravit *per pedes* dei statim suus oculus saltabat *supra scakarium*  
**Uns chivalers fu qui jura par les pex dieu : tantost son oil li sailli de seus  
 l'eschequier. (f. 70r)**

---

<sup>374</sup> Le texte français comprend beaucoup plus de signes de ponctuation que les deux langues de traduction, dans la première moitié de notre texte surtout. Ceci s'explique par le fait que les deux traductions sont initialement au service de la version française. Mais peu à peu, à partir du milieu du texte (f. 50r), le processus s'inverse et ce sont les deux langues support qui présentent de plus en plus de signes de ponctuation, et ceci même aux endroits où la version française n'en contient pas. L'émancipation progressive des langues support par rapport au modèle – en anglais surtout – et une moins grande nécessité d'articuler la syntaxe du français, langue dans laquelle le traducteur se sent certainement de plus en plus à l'aise au fur et à mesure qu'il progresse dans le texte, sont autant d'explications possibles à ce phénomène.

<sup>375</sup> Les ponctuants internes – coordonnants, conjonctions, adverbes de phrase – semblent pour notre traducteur ne pas suffire à remplir cette tâche et sont ignorés lors de la traduction ou mal interprétés (cf. chapitre 5).

- (31) Lecherie of herte hym dividith in to lecherie of feet of mouth of hondis of eris of alle  
 þe wyttis of body  
 Luxuria cordis se dividit in luxuria pedum oris manuum aurium omnium suarum  
 sensuum corporis  
**Luxure de cors se devise en luxure des pex de bouche des mains d'oreles de touz  
 ces senz du cors (f. 72v)**

Il peut paraître pour le moins inhabituel qu'un chevalier jure par les pieds de Dieu, la formule du serment faisant généralement appel à des concepts plus nobles tels que le nom, la tête, la grâce, etc. De plus, celui qui parjure est habituellement puni à la mesure de son péché : un œil pour un œil. Il en est de même pour le deuxième exemple : puisqu'il est fait référence aux sens, il semblerait logique que la vue – et non les pieds – accompagne le goût, le toucher et l'ouïe. Il est donc fort probable que le scribe ait confondu, dans son modèle, la lettre y du mot *yex* (< OCULOS) avec un *p*<sup>376</sup>. La leçon *yex* est confirmée par la version du manuscrit Paris, Bibl. Mazarine 870 (= M 36, §211 ; 37, §47 ; BRAYER/LEURQUIN-LABIE 2008). Ces deux leçons ont cela d'intéressant qu'elles signalent que dans la langue du scribe la forme *pex* comme variante de *piéz* – ce mot apparaissant toujours sous cette dernière forme – est envisageable. Alors que cette interprétation s'explique en partie par le fait que les graphèmes *e*, *ie* et *ei* sont en anglo-normand interchangeables (cf. chapitre 5, §5.1.2.2.), elle suppose que la finale *x* soit acceptée par le copiste – qui ignore peut-être la valeur de l'abréviation *x* pour *us* en ancien français – comme une marque de pluriel quelle que soit la voyelle qui précède.

Nous pouvons citer un deuxième exemple pour illustrer l'intervention du scribe lors de la copie :

- (32) the feet were lyke to the feet of a bere that hath strong feet and armes and haldeth faste  
 and byndeth that that he embraceth  
 pedes fuerunt similes ad pedes ursi qui habet fortes pedes et brachia et tenet firmiter  
 vel fortiter et ligat hoc quod ille amplectitur  
**les piéz estoient sembla[b]les auz piéz d'ours qui a la forte espiéz et esbraz et tient  
 forment et lie ce que il embrace (f. 24v)**

---

<sup>376</sup> On retrouve cette forme au folio 30r où *yex*, accompagné de la traduction *oculos*, vient appuyer notre correction :

by fore the yen of his lord  
 ante oculos sui domini  
**devant les yex son seignour (f. 30r)**

La leçon du manuscrit *qui a la forte espiéz et esbraz*, interprétée comme « qui a les pieds et les bras forts » ainsi que le confirment les traductions, doit certainement être corrigée par *qui a la force es piéz et es braz*, c'est-à-dire « qui a de la force dans les pieds et dans les bras » (confirmé par M, 31, §10). La forme enclitique *es* (*en les*) a donc été, lors de la copie, agglutinée aux deux substantifs *piéz* et *braz*<sup>377</sup>. Cette identification est renforcée par une méprise portant sur la lecture du substantif *force*, la distinction entre les lettres *c* et *t* n'étant pas toujours aisée. La forme résultant de cette lecture est donc l'adjectif *forte*, adjectif antéposé : la structure syntaxique est ainsi modifiée et correspond à une tendance anglaise pour laquelle l'ordre substantif-adjectif est moins fréquente que l'inverse<sup>378</sup>. Une méprise entraînant l'autre, le scribe reconstruit donc les formes afin de pouvoir facilement les insérer dans la nouvelle structure syntaxique ainsi créée.

Ce premier processus d'interprétation est parfois assez malaisé à saisir, puisque rien ne nous indique que les leçons divergentes et les phénomènes anglo-normands n'étaient pas déjà présents dans la version modèle. Quoi qu'il en soit, il faut considérer cette version du texte français comme « acceptable » par le copiste.

### 3.3.4 Une étape de traduction

La deuxième étape, celle de la traduction, voit naître le rapport de R (= récepteur) à E' (= émetteur 2), c'est-à-dire le rapport du scribe à lui-même puisqu'il va baser les traductions latine et anglaise sur sa propre transcription.

Dans ce processus de réception du texte, le traducteur interprète les formes qu'il a sous les yeux à travers son « architectonique mentale » (BURIDANT 1983 : 93). Ce sont en effet ses connaissances linguistiques qui guident sa compréhension du texte, et celles-ci sont non seulement fonction des particularités de la langue française qu'il connaît mais aussi certainement de l'enseignement scolaire qu'il a reçu. Les lacunes de cet enseignement de même que les décalages diachroniques

---

<sup>377</sup> Le problème de la distinction entre préfixes et prépositions est fréquent chez notre scribe (voir chapitre 6).

<sup>378</sup> CARRUTHERS 1986 : 67.

entre la langue du texte et celle qu'il a apprise sont susceptibles de provoquer des erreurs d'interprétation. Comme nous avons la chance de pouvoir comparer la traduction avec le texte source, nous n'avons pas, à ce stade, à mettre ces maladresses sur le compte d'une éventuelle version modèle corrompue.

La grille linguistique interne du traducteur est bien illustrée non seulement par les lacunes lexicales que compte la traduction mais aussi par le traitement parfois erroné qui est fait des phénomènes morphosyntaxiques, peut-être archaïques par rapport à la langue qu'il connaît. Le phénomène le plus intéressant concerne son appréhension de la graphie. La grande majorité des méprises et des maladresses présentes dans la traduction est générée par des ressemblances grapho-phonétiques entre des mots étymologiquement différents n'appartenant souvent pas à la même classe grammaticale (cf. chapitre 5).

L'exemple suivant illustre ce processus d'interprétation lors de la traduction :

(33)[...]

Quartus modus est in illis qui *prestant* alienos denarios vel provocant appetitum ad *prestandum* [...]

**La quarte manere est en ceus qui prestant d'autrui deniers ou enpromptent appetit coust pur prester a plus granz cous. (f. 54v)** [lecture proposée : *enpromptent a petit coust*]

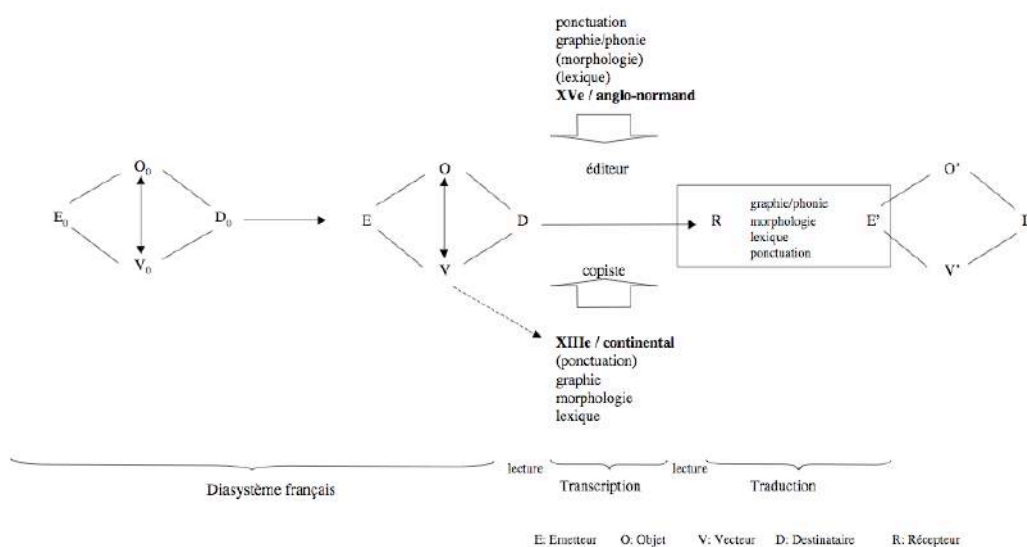
La quatrième branche qui naît du péché d'usure dont il est question ici consiste à emprunter à un faible taux d'intérêt pour prêter à autrui avec un intérêt plus élevé. Il faut donc bien sûr lire ici « empruntent à petit prix » et non, comme l'a compris notre traducteur – ainsi que l'atteste la traduction latine –, « rendent plus prompt l'appétit ». Dans sa logique, créer et augmenter la demande amène à emprunter plus.

Lors de la copie – ou dans le modèle dont le scribe disposait –, la préposition *a* a été agglutinée à l'adjectif *petit* qui le suit. Ainsi, au moment de la traduction, cette forme a été interprétée comme le substantif *apetit* (< APPETITUM). La forme verbale *empromptent* – variante graphique (« *o* graphique ») de *emprunter* (< \*imprumutare) –, qui est traduite par *provocant*, a certainement été comprise comme la forme conjuguée d'un verbe non attesté \**emprompter* dérivé de *prompt* (< PROMPTUS, participe passé de PROMERE « faire sortir, exprimer »). De ce fait, le

substantif *coust* ne pouvant être inséré ni dans la logique de cette interprétation ni dans la syntaxe de la proposition, n'est pas traduit.

Il faut ajouter, en conclusion de cette analyse des processus d'encodage et de décodage, qu'il est malaisé de démêler les différentes strates d'interprétation du texte, et qu'il ne nous est pas toujours possible d'identifier à quelle étape d'élaboration il faut attribuer l'une ou l'autre des maladdresses de notre copiste-traducteur.

Ainsi, pour résumer ces étapes de production et les différents mécanismes qui sont à l'œuvre, nous pouvons reprendre le schéma précédent et le modifier afin d'illustrer le processus de production du texte de la façon suivante :



Nous ne sommes pas en mesure d'évaluer la distance qui existe entre l'original de Lorens d'Orléans et la copie que le scribe avait sous les yeux, c'est-à-dire le nombre de copies qui séparent ces deux versions. Nous résumons donc ce passage par l'élément représentant le diasystème français.

Lors de l'étape de transcription, que nous considérons comme une première « lecture », le copiste se penche sur un texte – probablement déjà une copie de l'œuvre originale de Lorens d'Orléans – dont les particularités lexicales et

morphosyntaxiques remontent au XIII<sup>e</sup> siècle et dont la graphie est vraisemblablement continentale (ou peu marquée par des traits anglo-normands). Ce sont donc ses propres connaissances linguistiques – et nous allons pour l’instant postuler qu’il s’agit de la variété anglo-normande du XV<sup>e</sup> siècle (voir chapitre 5) – qui vont le guider dans son rôle d’éditeur. Au moment de la traduction, et donc de la deuxième « lecture » de ce texte, c’est à nouveau à travers sa perception de la langue qu’il analyse le texte qu’il a sous les yeux, le faisant passer à travers le filtre de ses connaissances parfois un peu approximatives mais surtout influencées par la tradition linguistique à laquelle il appartient.

### **3.4 Un codex**

---

La question qui naît suite à cette description du manuscrit est celle du but visé par la réunion de ses différentes parties. S’agit-il d’un recueil dont la composition est due au hasard ou d’une compilation correspondant à un projet bien particulier, thématiquement pensé ?

Pour répondre à cette question, il nous faut analyser le contexte de production de ce volume et évaluer les différentes hypothèses quant au lectorat auquel il est susceptible de s’adresser et aux objectifs de sa rédaction.

#### **3.4.1 Composition et histoire : scribes et possesseurs**

Trois noms apparaissent implicitement ou explicitement liés à cet ouvrage : Colyngburn, John Waynflete et John Dygon.

Comme nous l’avons vu plus haut, la copie de la première section de notre manuscrit doit être attribuée à Thomas Colyngburn, un scribe professionnel que R. HANNA (à paraître : ms lat 154) dépeint comme vraisemblablement londonien, travaillant à ou pour la chartreuse de Jésus de Bethleem de Sheen (Surrey)<sup>379</sup>

---

<sup>379</sup> La chartreuse de Jésus de Bethleem de Sheen, commune de Richmond, a été fondée par Henri V en 1415. Face à cet édifice, de l’autre côté de la Tamise, a été bâti un autre monastère, l’abbaye de Syon qui accueille les Brigittines (voir à ce propos LAWRENCE 1996). C. DE HAMEL (1991 : 143, note 92) mentionne une signature « quod Colyngburn », dans le manuscrit Harley 612, fol. 107v, qui est un ouvrage copié d’un exemplaire de Syon. De plus, un des ouvrages à présent conservé au collège Magdalen d’Oxford et auquel a collaboré Colynbourne (ms lat. 145) présente une reliure contemporaine à l’élaboration du texte qui porte un cachet lié à Sheen (HANNA 2006 : 136).

tandis que M. B. PARKES (1969 : fig. 24 et 24.i) l'affecte plutôt au milieu de la production manuscrite d'Oxford<sup>380</sup>.

La deuxième partie est liée, par l'ajout des en-têtes de folio, à John Dygon (c. 1384-1456 ?)<sup>381</sup>, un juriste formé à Oxford, bachelier en droit canon (1406) et en droit civil (1424), prêtre séculier, recteur de plusieurs paroisses (Salisbury, Londres et Holborn) puis cinquième reclus du monastère de Sheen (c. 1435 ?)<sup>382</sup>. John Dygon est l'un des plus grands donateurs d'ouvrages au collège Magdalen d'Oxford (19 ouvrages conservés<sup>383</sup>). Il est non seulement un possesseur désireux de structurer consciencieusement les manuscrits qu'il réalise par le biais de la numérotation des folios, de l'insertion d'index et d'en-têtes de folio<sup>384</sup>, mais aussi un annotateur (lat. 60, 79) et un copiste (lat. 93, 150, 182). Deux pôles apparaissent dans la collection léguée par Dygon au collège : une grande partie des ouvrages sont des outils servant à la préparation des prêches (sermons, exégèses bibliques, *predicabilia*, etc.)<sup>385</sup>, en lien avec sa carrière paroissiale, tandis qu'un autre pan est formé de textes portant sur la vie solitaire, et s'inscrit ainsi dans sa condition de reclus.

Les noms de Colyngburn et de Dygon apparaissent ensemble dans un autre manuscrit de la bibliothèque du collège Magdalen (lat. 154), et il est probable que Sheen soit un des liens qui les unissent. Leur éventuelle collaboration dans la production écrite des monastères de Sheen et de Syon permettrait, de plus, de comprendre la mention de John Waynflete dans la première partie de ce

---

<sup>380</sup> Colyngburn semble avoir collaboré à l'élaboration de quelques autres manuscrits conservés à la bibliothèque du collège Magdalen (mss lat. 145, 154, 156 ; HANNA à paraître : ms lat 154).

<sup>381</sup> HANNA 2006 : 129.

<sup>382</sup> 1435 est la date à laquelle Dygon quitte sa fonction de recteur dans le diocèse de Holborn. On sait très peu de choses de son entrée à Sheen comme reclus et de sa vie dès lors (HANNA 2006 : 129).

<sup>383</sup> Le ms lat. 154 porte le commentaire suivant : « Iohannes Dygon quintus Reclusus de Bethalem de Shene et Iohanna Reclusa in ecclesia sancti Bothulphi london extra Bysschoppysgate dederunt hunc librum incompletum Thome filio dicte Recluse ad terminum vite sue et cum compleuerit cursum huius vite dant eundem librum ad Aulam siue Collegium sancte Marie Magdalene ad vsum et proficium studencium ibidem in perpetuum vt orent pro animabus dictorum donancium ». Les manuscrits lat. 156 et 157 ont aussi été légués à Thomas Grenwode (fils de la recluse) pour la durée de sa vie avec obligation de les transmettre au College (HANNA à paraître : lat. 154, 156 et 157).

<sup>384</sup> HANNA 2006 : 127.

<sup>385</sup> HANNA 2006 : 133.

manuscrit. En effet, même si les informations que nous possédons sur la famille Waynflete concernent plutôt William Waynflete/Patten (c. 1400-86), fondateur du collège Magdalen (1479)<sup>386</sup> et évêque du diocèse de Surrey, certaines études nous apprennent que son jeune frère, John Waynflete/Patten, mort en 1479, a été doyen de Chichester<sup>387</sup> et archidiacre de Surrey dès 1448<sup>388</sup>. Les dates et les informations ne convergent malheureusement pas toutes<sup>389</sup>. Cependant, il semble assuré que vers le milieu du XV<sup>e</sup> siècle, John Waynflete était une personne influente dans le diocèse qui abrite l'abbaye de Syon et le monastère de Sheen, d'où la mention de ce personnage dans une des règles de l'*Orthographia Gallica*.

La date de la copie du manuscrit lat. 154 par Colyngburn (1448<sup>390</sup>), qui correspond à l'accession de John Waynflete au rang d'Archidiacre de Surrey, pourrait venir corroborer ces diverses hypothèses.

Ainsi, et selon R. HANNA, le manuscrit Oxford Magdalen 188 appartiendrait à un groupe d'ouvrages commandés par Dygon, pendant sa réclusion<sup>391</sup> :

---

<sup>386</sup> ORME 1998 : 1.

<sup>387</sup> John Waynflete/Patten, portant selon la mention le titre de bachelier de droit canon, apparaît dans les registres en tant que Doyen en 1455 et en 1478 (HORN 1964 : 4-6). Une lettre datant de 1473 et adressée à Édouard IV est signée par John Waynflete, Doyen de Chichester (document trouvé sur le site internet des archives nationales anglaises ([http : //www.nationalarchives.gov.uk](http://www.nationalarchives.gov.uk); référence : SC 8/235/11718).

<sup>388</sup> John Waynflete/Patten, portant selon la mention le titre de bachelier en droit civil, est promu le 5 Jan. 1448 au rang d'Archidiacre de Surrey et réapparaît dans les registres en février 1478 (JONES 1963a : 48-9).

<sup>389</sup> J. STÜRZINGER formule une hypothèse : « ist wirklich der Dekan von Chilchester († 1481), Bruder des Bischofs William de Waynflete, des Gründers des Magdalene College gemeint, so dürfte das Ms. nicht vor 1420 geschrieben worden sein, da die Brüder Barbor erst von da an den Namen de Waynflete trugen » (1884 : xxvi). Selon R. CHANDLER (1811 : 239), il fut Doyen de Chichester entre 1425-9, mais il faut, selon Coolidge, certainement revoir cette datation qui a été reprise dans d'autres documents (voir CORLETTE 1901). Ce dernier nous le présente ainsi : « John Patten, brother of Bishop. Waynflete, Bachelor of Canon Law of Oxford. 1448, and Archdeacon of Surrey 1447, » (COOLIDGE 1881 : 181-224). Ce nom de John Wanyflete/Patten apparaît à plusieurs reprises dans des registres de revenus ecclésiastiques (prébendes) : 1) 1450-1457 : prébendier d'Osbaldeswick (JONES 1963b : 73-5) ; 2) depuis 1457 : prébendier de Wistow (JONES 1963b : 92-4) ; 3) depuis 1461 : prébendier d'Alton Australis (par échange) (HORN 1964 : 21-2) ; 4) en 1465 : échange la prébende de Cantlers avec Robert Ballard pour l'église de Fulham, Middlesex (HORN 1964 : 26-8). Dans ces mentions, John Waynflete est parfois présenté comme bachelier en droit canon, parfois comme bachelier en droit civil.

<sup>390</sup> « Anno regni regis henrici vi<sup>ti</sup> xxv, xxi Iunii Thomas Colynborne senior » (f. 18r ; PARKES 1969 : 24i).

<sup>391</sup> R. HANNA (2006 : 140-1) indique que malgré sa réclusion, et le fait que celle-ci lui interdisait une prédication active, son intérêt pour le service divin sous toutes ses formes a persisté et que sa résidence à Sheen concorde avec un approfondissement intellectuel et spirituel.

- (34) These four Dygon books [mss 145, 154, 156, 188] presumably represent his orders for personal use, and they stem from the period of his metropolitan reclusion ; Collingburn would appear to be a London professional, hired on to do work for Syon/Sheen (2006 : 137).

Dans le contexte de production de l'époque, certains volumes composés d'œuvres diverses – de forme, de production et d'utilisation multiples – offrent une unité thématique et linguistique, tandis que d'autres forment un mélange de textes variés, latins et vernaculaires, religieux et séculiers confondus<sup>392</sup>, mais toutes les études auxquelles nous avons eu accès mentionnent une multitude de scribes ayant participé à l'élaboration de ces ouvrages.

Dans le cas d'œuvres contemporaines à celle qui nous occupe, deux cas de figure semblent apparaître : les recueils ont pu soit être élaborés par une équipe de scribes et supervisés par le commanditaire du début à la fin (comme l'a fait Dygon pour le manuscrit Oxford, Magdalen College, lat. 93<sup>393</sup>), soit être le résultat d'une production commerciale réunissant les textes les plus demandés. Pour ce dernier point, nous avons des témoignages attestant qu'autour des Universités notamment, mais aussi dans les grandes villes comme Londres, est né au XII<sup>e</sup> siècle déjà un commerce organisé de livres et de textes scolaires<sup>394</sup>. Ce commerce devint très important au XIV<sup>e</sup> siècle. Ainsi, des scribes professionnels étaient regroupés dans des rues et quartiers, à côté d'enlumineurs et d'artisans du parchemin (en tous les cas certainement à Londres et Oxford), ce qui favorisait la collaboration des divers corps de métier. Il existait donc un travail en équipe visant un but commercial et répondant à des commandes. La production se faisait par cahiers et il est probable, selon les études mentionnées par A. TAYLOR (2003 : 9-11) que certains de ces cahiers aient été copiés à l'avance puis, pour les œuvres les plus connues, stockées, ce qui permettait soit de faire face à des commandes soit de proposer un choix à l'acheteur parmi les textes déjà copiés<sup>395</sup>. L'homogénéisation se faisait

---

<sup>392</sup> TAYLOR 2003 : 16.

<sup>393</sup> Le manuscrit Oxford, Magdalen College, lat. 93 présente trente-cinq textes, parmi lesquels une grande partie sont des sermons et des homélies en latin. Il semble avoir été élaboré par une équipe de scribes, sous la direction de John Dygon, dont plusieurs auraient travaillé parfois de manière simultanée sur les mêmes folios (HANNA 2003).

<sup>394</sup> TAYLOR 2003 : 9.

<sup>395</sup> Le manuscrit Bodleian Douce 132 et 137, compilé à Oxford, contient un ensemble assez hétérogène de textes latins et anglo-normands célèbres de l'époque : traités juridiques, de comptabilité et de gestion de domaine, romans et textes moraux, tels le *Chateau d'amour* de Grosseteste et les *Fables* de Marie de France (TAYLOR 2003 : 11 ; voir encore ROBINSON 1980).

alors au moment de la reliure et de la décoration, comme c'est le cas pour le manuscrit Oxford Magdalen 188.

Déterminer si notre manuscrit, dans son contenu général, est issu d'un travail organisé et supervisé par un maître d'œuvre – éventuellement Dygon – ou le résultat d'une commande particulière ne serait que conjecture.

### **3.4.2 Objectifs et lectorat : hypothèses**

Les particularités de ce texte – la notoriété dont il bénéficie, le message spirituel qu'il véhicule – et le traitement trilingue dont il fait l'objet dans notre manuscrit obligent à évaluer les différentes hypothèses quant à son utilisation. Il peut en effet s'agir d'une simple compilation hétérogène de textes connus, d'une source d'inspiration pour la préparation d'homélies ou encore d'un support – manuel théorique ou corrigé d'exercice – permettant un apprentissage portant soit sur la langue, soit sur les techniques de la traduction.

#### **3.4.2.1 Une compilation de textes ?**

Nous avons vu, dans le deuxième chapitre notre travail, l'importance de l'*Orthographia Gallica* et de l'*Ars Dictaminis* dans la tradition de l'enseignement du français en Angleterre. La *Somme le Roi* s'inscrit quant à elle, dans une longue tradition de traités s'attachant à la description des vices et des vertus<sup>396</sup>. Elle en est même la première représentante en langue vernaculaire<sup>397</sup>.

Ce texte connut une grande popularité :

---

<sup>396</sup> L. CARRUTHERS (1986 : 12-13) donne la liste suivante pour les écrits latins : St-Ambroise, évêque de Milan (374-97), Alcuin de York (735-804), Gulielmus Peraldus (Guillaume Peyraut, v. 1200-1271), *Summa de vitiis et virtutibus*. L'œuvre de Peyraut, selon L. Carruthers, a très tôt trouvé des imitations : elle a influencé Lorens comme source principale, ainsi que des adaptations anglo-normandes attribuées à Guillaume de Waddington, le *Manuel des Pechiez* (v. 1275; ARNOULD 1940) lui-même source du *Handlyn Synne* (1303; FURNIVAL 1901-1903) de Robert Mannyng. À la suite de la *Summa* on trouve encore le *Miroire du Monde*, court résumé de la section traitant les vices en les plaçant dans une allégorie de la propre invention de l'auteur anonyme. Pour les relations entre la *Somme* et le *Miroire du Monde*, voir BRAYER 1958. Pour la relation entre la *Summa* et la *Somme*, voir CARRUTHERS 1986 : 14-5 et STRATFORD 2000 : 271.

<sup>397</sup> BRAYER 1958 : 1-2.

(35) La *Somme le Roi* arrivait à point nommé pour satisfaire aux besoins des enseignants de la religion populaire, soucieux, surtout depuis les directives du concile de Latran IV (1215), de la diffusion des éléments essentiels de la foi. Au cours du XIII<sup>e</sup> siècle, de nombreux évêques européens ordonnèrent au clergé de savoir et d'enseigner aux fidèles, dans la langue vulgaire, les articles de la foi, les dix commandements, le Credo, les sept œuvres de charité, les sept vertus cardinales, les sept péchés capitaux et les sept sacrements. Ces efforts, voulant assurer l'instruction du clergé presque autant que celle du peuple, reçurent, en Angleterre, une force d'ordre national en 1281, quand l'Archevêque de Cantorbery, John Peckham, publia les constitutions du Concile de Lambeth. (...) C'est dans ce climat qu'il faut voir la pérennité de la *Somme le Roi*, lue, étudiée et enseignée en Angleterre comme en France ainsi qu'en d'autres pays pendant trois siècles (CARRUTHERS 1986 : 15-6).

La *Somme le Roi*, dont il nous reste une centaine de versions tant dans les bibliothèques françaises qu'anglaises<sup>398</sup>, mais aussi de Belgique, d'Italie et des États-Unis, semble avoir connu une diffusion internationale puisqu'elle a fait l'objet de nombreuses traductions dans diverses langues au cours du Moyen Âge : occitan, italien, espagnol, flamand, catalan et anglais<sup>399</sup>. A. TAYLOR (2003 : 8) déclare à ce propos que la propagation de cette catégorie de textes en langue vernaculaire<sup>400</sup> a été certainement encouragée par les autorités ecclésiastiques.

Il est donc à première vue envisageable que notre *codex* regroupe simplement des textes connus et estimés, qui conjugueraient le soin apporté à la connaissance de la langue française, pour la première section, à celui apporté à la connaissance de l'âme, pour la seconde. Mais dans ce cas, la question de la pertinence d'une traduction bilingue latin-anglais se pose. Prendre le soin de faire apparaître les trois versions dans un manuscrit, qui n'est vraisemblablement pas un brouillon, n'est pas anodin. De ce point de vue, il pourrait éventuellement s'agir d'une œuvre s'adressant tant à un public connaissant le français qu'à un public monolingue anglais. Le succès de la *Somme le Roi* a en effet permis de voir naître

---

<sup>398</sup> Un nombre important de ces copies est anglo-normand. E. BRAYER, dans sa thèse (1940), donne la liste suivante : Cambridge, St. John's Coll., B.9. (début XIV<sup>e</sup>), S. 30. (début XIV<sup>e</sup>, cf. DEAN 1999 : §678r) ; London, Brit. Libr., Add. 24125 (1450), Add. 28162 (XII-XIV<sup>e</sup>), Cotton Cléo. A.V. (XIV<sup>e</sup>), Egerton 745 (XIV<sup>e</sup>), Egerton 945 (XIV), Roy. 19 C. II. (fin XIV<sup>e</sup>) ; Bibl. archiepisc. de Lambeth (XIV<sup>e</sup>) ; Oxford Bod. F.f.2 (début XIV<sup>e</sup>) ; Berne, Bibl. municipale, 614 (début XIV<sup>e</sup>) ; La Sarraz, Archives communales, Genève. R. DEAN (1999 : §678r) donne aussi comme copie anglo-normande Paris, Bibl. Ste-Geneviève, 2899 (vraisemblablement copiée par un franciscain anglais, à la suite de la *Jerarchie* de John Peckam) (voir encore BRAYER/LEURQUIN-LABIE 2008 pour une description de ces manuscrits).

<sup>399</sup> CARRUTHERS 1986 : 17-8.

<sup>400</sup> Dans la même mouvance ont été rédigés *Le manuel des péchés*, attribué à William de Waddington (TAYLOR 2003 : 6 ; voir à ce propos ARNOULD 1940) et le *Chasteau d'Amour*, de Grosseteste (TAYLOR 2003 : 7).

plusieurs traductions anglaises<sup>401</sup>, dont deux bénéficient d'une grande diffusion : *The Book of Vices and Virtues* (= BVV)<sup>402</sup> et *Ayenbite of Inwyt* (= AI)<sup>403</sup>. Ces traductions présentent des particularités semblables à celles de la version contenue dans le manuscrit Oxford Magdalen 188 : un grand nombre de gallicismes, une traduction littérale, certains passages pas toujours compris, etc.<sup>404</sup>.

Cette explication ne permet cependant pas de résoudre la question de la traduction latine. Il faut peut-être la concevoir comme une tentative de fournir une version savante de ce texte, peut-être pour le valider, lui donner une autorité. Dans ce dernier cas, il nous reste à expliquer les caractéristiques syntaxiques de la langue dans laquelle est composée cette traduction (cf. chapitre 4). Cette langue n'est pas sans rappeler le latin « macaronique » attesté dans la production des praticiens, qu'il s'agisse de l'élaboration de documents de Chancelleries et de tribunaux ou d'ouvrages médicaux, mais aussi de sermons<sup>405</sup>. Certaines homélies conservées partagent d'ailleurs avec le texte qui nous intéresse la particularité d'apparaître dans une version bilingue, ce qui nous permet de considérer l'éventualité que ce texte ait servi de source d'inspiration pour l'élaboration de sermons. Cette dernière hypothèse peut être appuyée par la thématique du texte et par l'unité qu'il forme avec les autres ouvrages légués par Dygon puisque, nous l'avons vu, nombre d'entre eux contiennent des sermons, des homélies ainsi que des textes d'instruction morale<sup>406</sup>.

---

<sup>401</sup> L. CARRUTHERS (1986 : 20-22) mentionne qu'il existe en effet onze versions anglaises de ce texte, parfois fragmentaires, connues à ce jour auxquelles vient s'ajouter désormais celle du ms Oxford Magdalen 188. Voir NELSON 1942 : xxxii-xlvi pour une liste et une description de ces traductions, ainsi qu'une présentation en parallèle des différentes versions d'un même passage de *The Book of Vices and Virtues*.

<sup>402</sup> FRANCIS 1942. L'analyse paléographique et linguistique indique que ce texte fut écrit vers 1375 dans les Midlands du Sud-Est, non loin de Londres (CARRUTHERS 1986 : 35). Il serait ainsi de la même veine que les écrits de Chaucer.

<sup>403</sup> GRADON 1965. L'*Ayenbite*, rédigé en dialecte kentois en 1340, contient beaucoup d'archaïsmes (CARRUTHERS 1986 : 25).

<sup>404</sup> CARRUTHERS 1980 : 23. Même si leur rédaction semble avoir été totalement indépendante, les traductions anglaises conservées semblent plus proches de la source française que d'une autre traduction anglaise.

<sup>405</sup> Voir WRIGHT 1992, 2000 ; HUNT 2000 ; WENZEL 1994 ; LUSIGNAN 2004 ; HORNER 2006.

<sup>406</sup> *The Pore Caitif*, qui apparaît dans le ms lat. 93, présente une thématique semblable à celle de la *Somme le Roi* (HANNA 2003 : 134).

### 3.4.2.2 Une source servant à l'élaboration d'homélies ?

Il n'est pas rare que des manuscrits, comme par exemple le manuscrit Cambridge, Trinity College, B. 14.39 (3<sup>e</sup> quart du XIII<sup>e</sup> siècle), contiennent des homélies apparaissant par paires. Il s'agit majoritairement de textes latins suivis par une version anglaise, mais J. SCAHILL (2003 : 20) ajoute à cette liste deux textes en latin accompagnés par une version française, ainsi qu'un texte en français suivi par une traduction anglaise.

Ces traductions de latin en anglais semblent attester que le latin était la langue de la mise par écrit. Les scribes étant formés très tôt en latin, cette langue peut parfois apparaître comme la langue privilégiée pour la prise de notes<sup>407</sup>, tandis que la langue vernaculaire était préférée pour la communication orale du message s'adressant à un public ne connaissant pas le latin et préférant l'anglais au français :

(36) Since most of the bilingual texts are homiletic, it appears that preachers most accustomed to reading and writing in Latin were encountering congregations little able to understand it, and more conversant with English than French (...). Though the matter has been much debated, there are good reason for believing that sermons noted in Latin might be delivered in a vernacular language (SCAHILL 2003 : 21).

Dans les traductions présentées par J. Scahill, certaines versions anglaises n'ont pas été produites *ad hoc* mais copiées sur la traduction d'un autre texte latin circulant à la même période. Dans ce dernier cas de figure, il est probable, selon lui, que ces juxtapositions aient simplement pour but de valider un texte vernaculaire par un équivalent de ce texte en latin<sup>408</sup>.

Il nous semble cependant clair, dans le cas de notre manuscrit, que le latin ne peut remplir aucun des rôles sus-mentionnés, puisqu'il n'est ni la langue de l'élaboration du texte ni une copie d'un autre texte permettant de valider le message véhiculé par la *Somme le Roi*. Ce passage par le latin pourrait éventuellement se justifier dans un processus d'analyse du texte, étape qui aurait pu permettre à l'ecclésiastique préparant son sermon de bien comprendre le sens du texte dont il s'inspire avant de le traduire en anglais. Une telle démarche n'exclut d'ailleurs pas d'autres hypothèses et pourrait s'accorder avec toute

---

<sup>407</sup> Voir à ce sujet certaines *reportationes* qui retranscrivent des sermons prononcés en français ou en anglais (SCAHILL 2003).

<sup>408</sup> SCAHILL 2003 : 22.

traduction de vernaculaire en vernaculaire<sup>409</sup>, éventuellement dans le cadre d'exercices pratiques de traduction visant à apprendre cet art.

### 3.4.2.3 Un support pour apprendre l'art de traduire ?

Une traduction élaborée en deux étapes comme l'est celle qui nous occupe, pourrait être le témoin d'une recherche de fidélité au texte source. Une telle méthode s'inscrit aisément dans la réflexion émergente sur la traduction qu'accueille le XV<sup>e</sup> anglais, et qui voit s'opposer une traduction littérale qui respecte l'*auctoritas* et une nouvelle génération de traducteurs consciencieux pour lesquels la traduction doit s'émanciper du texte source<sup>410</sup>. Dans un domaine plus pragmatique, ce même genre de pratique peut avoir eu pour but de faciliter le passage de l'une à l'autre langue, dans les Chancelleries notamment. La traduction latine serait, en l'occurrence, non pas une étape intermédiaire d'analyse, mais une des versions possibles pour un même document. Cela dit, le choix d'un texte spirituel concorde mal avec les thématiques habituellement abordées dans les écrits utilitaires attestant une production multilingue.

Dans les deux cas, l'utilisation d'un support prestigieux comme l'est le vélin, ainsi que la décoration de ce manuscrit parlerait non pas en faveur d'un exercice de traduction mais en faveur d'un manuel présentant les diverses étapes du processus.

Cependant, cette hypothèse doit être confrontée au fait que tout, dans ce manuscrit, indique que c'est la langue française qui est à l'honneur, que ce soit au niveau graphique et décoratif du texte trilingue, ou au niveau du contenu global du manuscrit. En effet, les spécificités de la première partie théorique de ce *codex* semblent plutôt attester un enseignement centré sur la mise par écrit du français.

Nous revenons donc à notre hypothèse initiale qui englobe, en quelque sorte, celles que nous venons d'analyser, pour tout ou partie.

---

<sup>409</sup> Les traductions de français en anglais ne sont pas rares à l'époque qui nous intéresse, comme l'attestent notamment les différents textes anglais de la *Somme le roi* que nous avons déjà mentionnés (cf. CARRUTHERS 1986 : 20-22).

<sup>410</sup> Communication personnelle de L. Carruthers.

#### 3.4.2.4 Un manuel de langue ?

Notre hypothèse, nous l'avons dit en introduction de cette première partie, est que notre manuscrit reflète la tradition didactique de l'apprentissage du français par le biais non seulement de l'enseignement explicite que contiennent les premiers folios, mais aussi et surtout par une application pratique de cet enseignement, mise en place par la traduction bilingue.

Les quatre textes que ce *codex* contient sont des textes importants, fort connus et bien établis dans leur siècle. En effet, la première partie est une compilation fragmentaire de supports d'enseignement du français suffisamment réputés pour que plusieurs copies de chaque composante nous soient parvenues, alors que la seconde est une œuvre de morale dont le nombre de copies conservées suffit à en indiquer l'importance. Cette présence simultanée dans un même manuscrit de manuels de langue et d'une œuvre de morale n'est pas unique, puisque le *Manuel des péchés*, attribué à William de Waddington, et le *Chastel d'Amour* figurent eux aussi dans des *codices* regroupant un enseignement linguistique (voir chapitre 2, §2.2.2.).

Ce contenu fait d'ailleurs écho à celui présent dans le manuscrit London, Brit. Libr., Harley 4971, incluant le *Manuel des péchés*, et que nous avons mentionné comme étant issu de la formation prodiguée par Thomas Sampson et offrant un enseignement linguistique complet :

(37) **London, Brit. Libr., Harley 4971 (TS ; XIV<sup>2</sup>-XIV<sup>4/4</sup> s.)**

1) version française de l'*Orthographia Gallica* ; 2) instructions pour un majordome « Offys d'un clerc de servier nul seignour ou dame » suivi d'un *nominale* français-anglais ; 3) *ars dictaminis* T.S. en français, « Ore fait a dire » suivi d'une collection de lettres modèles en français ; 4) *Liber Donati* : paradigmes verbaux ; 5) traité de comptabilité en latin « Modus qualiter clericus ... » ; 6) « hic incipiunt bille secundum novum modum » en latin suivi de lettres modèles ? ; 7) *Liber Donati* : Liste de numéraux, jours de la semaine, fêtes, etc. ; 8) prescriptions médicales en français ; 9) *Ars notaria* T.S. « regule cartarum » avec introduction en français et corps du texte en latin ; 10) table de conversion de pence à shilling et de marks à pounds, en latin ; 11) traité juridique « Modus tenendi curiam » en latin ; 12) lettre modèle en français ; [13) modèles de documents ?] « Modus faciendi cartas, indenturas, obligacionis et acquitancias » (ff. 41v-65v) ; 14) « statua facto apud Westm. Tempore Regis Ricardi » ; 15) *Manuel des péchés* de William of Waddington; [commentaire en latin concernant le texte qui le précède?].

L'hypothèse que la *Somme le Roi* ait joué, comme nous l'avons proposé pour les deux textes mentionnés ci-dessus, le rôle d'œuvre de lecture bénéficie donc d'arguments que nous jugeons décisifs. En effet, alors que les autres hypothèses

présentent le défaut de ne pouvoir être étayées par aucun exemple similaire à celui qui nous occupe, l'éventualité que la *Somme le Roi* ait été utilisée comme support pratique servant à illustrer de manière contrastive le fonctionnement de la langue française peut s'inscrire dans une tradition établie que nous avons décrite dans le chapitre précédent.

Nous pensons donc que cette hypothèse d'un manuel de langue est la seule qui permette d'expliquer à la fois la composition de ce *codex* et l'apparition des traductions en parallèle.

La question de l'intérêt de Dygon pour un tel ouvrage demeure cependant :

(38)(...) some other texts in [Dygon's] books remain unexplained. Thomas Collingburn's quire in Magdalen, ms lat. 188 is one such example ; it includes materials associated with Thomas Sampson and William Kingsmill. These two forgotten individuals established instruction in (business) French and *ars dictaminis* (in both French and Latin) at Oxford in the early fifteenth century. Such interests may well have appealed to Dygon as a trained lawyer ; this instruction would have been useful (at least before « he got religion », as it were), were he pursuing a career as an administrator for ecclesiastical clients. Certainly, the unique trilingual *Somme le roi* which occupies most of this book, even if not in Dygon's hand, looks very much like an exercise combining both piety and foreign-language practice (HANNA 2006 : 140).

### 3.5 Conclusion

---

Le manuscrit Oxford Magdalen 188, en empruntant des matériaux aux volumes utilisés dans les cours de Thomas Sampson pour la formation linguistique des futurs administrateurs et notaires – à savoir le choix de l'*Orthographia Gallica*, qui semble indiquer un enseignement axé sur la mise par écrit, et la présence d'un texte de lecture à teneur morale<sup>411</sup> –, limite au minimum l'enseignement professionnel qui accompagne généralement cette formation. La nature exclusivement linguistique du contenu de ce manuscrit, de même que l'utilisation de la traduction dans le texte de lecture, l'éloignent du programme prodigué par Thomas Sampson et le rapprochent des volumes liés à l'enseignement de William of Kingsmill<sup>412</sup> en dépit de son utilisation du latin et de l'absence de *Manières de langage*.

Notre manuscrit est ainsi à bien des égards une œuvre charnière, qui hérite des particularités didactiques de l'une ou l'autre tradition d'enseignement des langues

---

<sup>411</sup> Cf. manuscrit London, Brit. Libr., Harley 4971.

<sup>412</sup> Cf. manuscrit Cambridge, Trinity College, B. 14.40.

au Moyen Âge – français et latin confondus – et s’inscrit déjà dans la structure des premiers imprimés de la Renaissance.

Tout en fournissant un enseignement moral et religieux, adressé initialement du moins aux laïques, il permet une formation linguistique, si ce n’est exhaustive du moins globale. Le long texte de lecture doit en effet permettre d’acquérir à la fois un vocabulaire étendu et une connaissance des phénomènes syntaxiques et morphosyntaxiques fondamentaux : temps verbaux, négation, ordre des mots, etc. Cet enseignement serait parfait d’une connaissance plus spécifique de la précision dans la mise par écrit, par le biais de l’*Orthographia Gallica*, et d’un vocabulaire spécialisé ou peu usuel grâce au *nominales* trilingue. Ce dernier contient en effet la liste de certaines réalités domestiques susceptibles de se trouver dans la maison d’un seigneur :

(39)Instrumenta que debent esse in hospicio hominis p[otius ?] in aula ; Apparatus pro corp[or]e domini ; Ornamenta et jocalia domine ; Puellarum juvenum constat tota cura crinibus et cornibus et in tricatura ; Plures bone species ; In grangia sunt diuersa blada ; In granario sunt diuersa blada ; In molendino sunt diuersa instrumenta ; In pistrina sunt diuersa necessaria ; In bracia sunt diuersa necessaria (bratiarium « brasserie) ; In panetria sunt diuersa necessaria ; In pincerna sunt diuersa [necessaria]

Un tel public peut surprendre, compte tenu des informations que nous avons du contexte d’élaboration concret de ce manuscrit. Si, comme nous l’avons évoqué plus haut, cet ouvrage fait partie des commandes passées par Dygon pendant sa réclusion, il faut envisager son utilisation dans le cadre d’une formation à l’intérieur du monastère. Nous avons d’ailleurs mentionné de tels volumes appartenant à des maisons religieuses dans la liste de *codices* examinés dans le chapitre précédent. W. ROTHWELL (2001c) insiste sur le fait que c’est en partie dans les monastères que se conserve le meilleur français, et nous pouvons noter, dans le survol que nous avons proposé des supports d’enseignement du français, que de nombreux volumes ont été compilés par et pour des ecclésiastiques. H. G. RICHARDSON confirme cet intérêt des monastères pour de tels volumes :

(40)(...) throughout the Middle Ages religious houses acquired, or had, written for them, dictaminal tracts, formularies of various kinds, law books and treatises on conveyancing. But all this was largely a matter of buying and borrowing (...) (1941b : 329).

D. THOMSON témoigne du fait que Sheen aurait fait copier des ouvrages de grammaire (1979 : 20), afin d'assurer un enseignement de qualité du latin dans le monastère.

Le caractère séculier du contenu de notre manuscrit peut cependant s'expliquer par le lien entretenu par Dygon avec Oxford, puisqu'il y devient bachelier en droit canon en 1406. Il est donc envisageable qu'il ait fréquenté les cours de Thomas Sampson, ou du moins suivi un enseignement dans un contexte similaire. Il aurait donc pu réutiliser ou s'inspirer de matériaux dont il aurait lui-même bénéficié.

Quant à la manière dont cet enseignement s'est fait, il nous faudra déterminer, dans le chapitre suivant, si cette double traduction atteste de son utilisation afin de former des publics différents ou si nous nous trouvons, par cette étape intermédiaire, devant la méthode de lecture basée sur la traduction grammaticale utilisée dans l'enseignement des langues savantes et développée sur la base de la technique de l'*expositio*. Dans ce dernier cas, le manuscrit Oxford Magdalen 188 emprunterait donc une stratégie bien attestée pour le latin à la Renaissance, voire vers la fin du Moyen Âge déjà (cf. chapitre 1, §1.3.2.1.). L'utilisation de la traduction dans une visée contrastive est une technique vraisemblablement déjà à l'œuvre, nous l'avons vu, dans le *Femina* et que l'on retrouve dans plusieurs volumes de la Renaissance, mais l'innovation majeure de la traduction bilingue de la *Somme le Roi* réside dans l'apparition dans ce processus du latin comme langue cible.

## **B. Seconde partie**

La conclusion à laquelle nous a menée la première partie de ce travail est que la traduction opérée dans le manuscrit Oxford Magdalen 188 a pour objectifs de mettre en scène le fonctionnement de la langue, d'en révéler les structures et d'en favoriser l'observation, tant d'un point de vue morphosyntaxique, syntaxique que lexical. Si cette conclusion est correcte, l'étude de ce document peut donc nous permettre d'apporter des indications sur la pratique de cet enseignement et les moyens didactiques qu'il met en œuvre.

La traduction livrée dans ce texte présente, nous l'avons déjà indiqué, un caractère fortement littéral. En ce qui concerne la traduction en latin, cette littéralité la rapproche même davantage d'une glose interlinéaire continue que d'une réelle traduction. De fait, de nombreux passages reflètent une syntaxe maladroite et peu idiomatique dans les langues cibles, notamment en latin. Non seulement le traducteur utilise rarement la traduction la plus naturelle à la langue cible, mais il fait de plus un usage important de binômes synonymiques, dans lesquels le premier est étymologique et le second idiomatique, et de toutes sortes de constructions lui permettant de désambiguïser les formes. Il semble ainsi mettre tout en œuvre pour identifier les mots et les structures de la langue source, sans chercher à rendre un texte clair et naturel dans les langues cibles. Cette traduction porte donc la marque de procédés pédagogiques visibles et évidents, qui l'inscrivent dans un processus d'identification des formes et d'explication du sens par le biais des langues cibles.

Il s'agit d'étudier les choix de traduction visant à illustrer les structures en présence de la langue source. Les questions auxquelles il nous faut répondre peuvent être résumées comme suit : Quelle est la technique appliquée par le traducteur ? Quel est son profil linguistique ? Comment, avec l'un et l'autre, parvient-il à circonscrire les faits de langue du français ?

Dans cette démarche, il est nécessaire non seulement de caractériser les versions latine et anglaise, mais aussi de constituer une grille d'analyse de la traduction permettant de classer et de comparer les différents choix qui y sont opérés. C'est

ce que nous chercherons à faire dans le premier chapitre de la seconde partie de notre travail. La description ainsi obtenue de l'acte de traduction effectué par le traducteur devrait nous permettre, dans le chapitre suivant, de mettre au jour une cohérence dans le traitement des particularités morphosyntaxiques, syntaxiques et lexicales de la langue source. Ainsi, nous serons en mesure d'évaluer les facteurs susceptibles d'avoir dirigé la compréhension du traducteur, telles que sa formation scolaire, les notions grammaticales à sa disposition ou encore sa perception de l'interaction entre les langues. C'est par l'étude d'un cas, choisi pour sa complexité, que nous nous efforcerons, dans le dernier chapitre, d'illustrer l'analyse grammaticale à laquelle s'applique le traducteur dans sa perception de la catégorie et de la fonction des éléments rencontrés. Nous verrons que son interprétation du texte n'est pas exempte d'erreurs et que la grammaire qu'il tente de mettre en lumière est difficile à circonscrire.

En effet, et comme l'a souligné à plusieurs reprises Cl. BURIDANT dans ses publications récentes, le linguiste moderne qui s'occupe de la grammaire de l'ancien français est confronté au caractère polyvalent des formes grammaticales que l'on rencontre dans les textes – tension constante pour l'infinitif entre le plan verbal et le plan nominal, etc. –, à l'ambiguïté des catégories grammaticales – limite confuse entre l'adverbe et la préposition, etc. – et plus généralement au « système souple de la grammaire floue » de l'ancien et du moyen français (1996: 111). Au niveau lexical, le sémantisme large et peu défini de certains mots en ancien français est relevé par J. CHAURAND, qui précise que « le mot isolé ne prend consistance que dans son rapport à un contexte qui actualise la qualité dénommée » (1999 : 80).

Nous souhaitons insister sur l'importance du *contexte* mentionné ci-dessus et l'étendre à un processus de lecture qui dépasse celui du simple sémantisme du vocabulaire médiéval. On peut en effet voir apparaître la prise en compte de cette notion de contexte et de sémantisme de la phrase dans la description grammaticale du français qui émerge à la Renaissance sous la plume de John Palsgrave. Alors que les débuts timides de description grammaticale, qui nous sont parvenus avec le *Donait* de John Barton, se limitent au XV<sup>e</sup> siècle à décrire les parties du discours – sur le mode du *Donatus* –, d'en présenter les *accidents* (genre, nombre,

cas) et de « définir les fonctions par des critères morphologiques » (CHEVALIER 1968 : 148), ce grammairien, tout en suivant lui aussi la même structure, entrevoit un siècle plus tard la possibilité pour une partie du discours d'être utilisée à la place d'une autre, comme c'est le cas pour la fonction adverbiale (PALSGRAVE 1531 : *The seconde boke*, f. 56v) ou des infinitifs substantivés (ibid. : *The thirde Boke*, f. 3r) .

Palsgrave propose de fait quelques éléments de réponse pratiques pour permettre à l'apprenant d'identifier la fonction de la forme devant laquelle il se trouve. L'auteur fait ainsi appel au latin et/ou à l'anglais comme pierres de touche, généralement par une comparaison raisonnée avec le premier et une mise en parallèle de la traduction pour le second, tout en proposant une prise en compte du contexte sémantique ou morphosyntaxique de la proposition<sup>413</sup> :

- (41) The same worde in our tonge whiche endeth in *ynge/* may with us bothe be a substantiue and also our present partyciple/ onely the vse and sence muste shewe the difference (...) If the sentence fall so in our tonge that a preposycion come byfore our partyciple in *ynge/* the frenche men in the same sentence vse nat their partyciple in *ant*, but their present infynityue (PALSGRAVE 1531: *The thirde Boke*, f. 136).

À plusieurs reprises, en effet, Palsgrave propose comme critères permettant à l'étudiant de choisir correctement l'élément servant à introduire dans la phrase la perfection, la complétion ou le sens de la proposition. Nous pouvons citer comme exemple l'épineux problème du choix de la forme pronominale après les verbes ou celui des conjonctions :

- (42) But some thyng to lede the lerner in this behlafe by a generall rule/ whan so euer we vse hym/ or her/ after a verbe in our tonge where the sentence of him selfe may be parfyte without addyng any mo wordes thervnto/ we shall in the frenche tonge vse *le*, or *la*.  
 I loue hym/ I behold hym/ I folowe hym/ I se hym/ I here hym/ *ie layme, ie le regarde, ie le fuis, ie le voys, ie los.* (...)  
 But if there be requysete to adde also a substantiue/ outhur a lone of with some other partes of speche after hym of her or euer the sentence can be parfyte/ than vse they in the stede of hym and her *luy*.  
 In these sentences/ I tell hym/ I make hym/ I ordayne hym/ I putpose hym/ I do him (...) and suche lyke : for so moche as the sentences requyre or they be parfyte that I sholde expresse what I tell or make or ordayne/ or purpose/ or to do hym/ or her/ I shall before all suche verbes vse *luy* (PALSGRAVE 1531: *The thirde boke*, f. 101v-102r) (cette citation est mentionnée et analysée par J.-C. CHEVALIER 1968 : 152-3) :

---

<sup>413</sup> Voir encore P. SWIGGERS 2007 : 8,

(43) Thyrdly and chefely if the lerner outhere here or rede a worde in a sentence whiche muste nedes haue an other worde and also a sentence/ or at the lest an other sentence to folowe the firste sentence whiche wente byfore or euer he can be fully satsfyed what is ment by the firste sentence/ let hym seke for all suche wordes as well them that come byfore in the firste sentence/ as them that folowe in the latter sentence here in this table of coniunctions (ibid., f. 402v)

Au moment où la traduction qui est au centre de notre travail est composée, des réflexions syntaxiques de ce type n'ont pas encore été élaborées pour la langue française, et nous avons émis dans le chapitre 2 l'hypothèse que l'enseignement syntaxique doit alors se faire par l'analyse et l'imitation de textes ou de phrases modèles, comme c'est le cas pour le latin. Cependant, les mécanismes que nous observons sous la plume du traducteur rappellent, nous le verrons dans la seconde partie de ce travail, la « méthode » d'analyse contextuelle et sémantique que décrit Palsgrave. Plusieurs indices nous portent à croire, nous le verrons, que le traducteur n'est pas de langue maternelle française et que ses connaissances linguistiques ont été acquises par un biais similaire à celui proposé dans le manuel qu'il élabore : il aura donc eu lui-même sous les yeux différents textes – anciens et plus récents – qu'il aura lus et analysés sans nécessairement se rendre compte de la différence diachronique. C'est certainement à l'aide de ces différentes « grammaires » croisées à mesure des lectures qu'il aura reconstruit la sienne, par un processus d'analogie et de correspondance entre les langues qu'il connaît.

#### 4 Caractérisation de la traduction et des procédés didactiques

---

Afin de parvenir à une meilleure compréhension du document qui fait l'objet de notre étude, il semble inévitable de tenter de démêler les divers actes de traduction et de forger des outils d'analyse et de classement des phénomènes qui y sont illustrés. Pour ce faire, il s'agit d'observer les choix de traduction opérés par le traducteur dans le processus même d'encodage du texte et d'en comprendre les mécanismes sous-jacents en dégagant une grille de lecture des phénomènes lexicaux, syntaxiques et morphosyntaxiques qui nous permette d'analyser plus en détail l'une ou l'autre de ces caractéristiques de la langue source (voir chapitres 5 et 6).

Au niveau de l'élaboration de la traduction, les ressemblances syntaxiques, morphosyntaxiques et lexicales qui existent dans ce texte entre les trois langues favorisent le recours à une traduction littérale. Cette littéralité est cependant fréquemment abandonnée au profit de tournures plus idiomatiques. Les formules attestant la recherche d'un équivalent acceptable dans les langues cibles, de même que les nombreuses corrections que la traduction contient – ajouts ou exonctions –, sont autant de phénomènes importants pour la caractérisation du document. Ils interdisent de ne considérer cette traduction que comme un exercice peu soigné et automatique<sup>414</sup>, mais attestent une volonté permanente de trouver une formule jugée adéquate. Ainsi, nous pouvons parfois voir le traducteur corriger dans une des langues supports une traduction idiomatique, syntaxiquement correcte et certainement née d'une formulation spontanée, afin de rendre cette version littérale :

- (1) And in stede of þe sabbat day  
Et in loco ~~diei~~ sabbati  
**Et en leu de samedy (f. 11v)**

---

<sup>414</sup> C. WITTLIN, dans sa présentation des techniques de la traduction au Moyen Âge et des difficultés qui en découlent, indique que le travail du traducteur médiéval peut se limiter à une transcription mécanique lorsque celui-ci emploie des mots dérivés de la même racine que ceux du texte source, et donc que l'utilisation de mots d'étymologie différente de ceux de l'original est un signe d'application (1976 : 603).

Dans cet exemple, le mot *diei*, de la locution *diei sabbati*, a été exponctué. Nous nous trouvons ici devant la formule latine consacrée pour nommer ce jour de la semaine, formule qui est à l'origine du mot *samedi* mais dont la filiation étymologique n'est plus directement perceptible dans le mot français. Par conséquent, fidèle à sa volonté de s'approcher d'une traduction littérale – ou du moins de conserver la littéralité de la traduction qu'il copie –, le copiste gomme ce qu'il juge probablement comme une spécificité de l'une des langues support.

Certaines caractéristiques de la langue source semblent être spécialement soumises à des traductions idiomatiques dans les langues cibles. C'est notamment le cas des prépositions que le caractère synthétique du latin classique ne privilégie pas (cit. 2), ou qui peuvent porter sur plusieurs termes d'une énumération (cit. 3) :

- (2) and it fulfillen *with* vanite  
illud reimplent <sup>cum</sup> vanitate  
**et la rempment de vanité (f. 89r)**<sup>415</sup>
- (3) that is to wyte in the synne of glotenyne that is synne of the mouthe in drynkyng *and in etynge*.  
videlicet in peccato gule quod est peccatum oris in potacione et in comestione.  
**C'est assavoir ou pechié de glotonie qui est pechié de bouche en boire et en mangier. (f. 76r)**

Dans ce cas, comme l'indiquent les citations ci-dessus, il est fréquent que le copiste corrige ces formulations afin de privilégier une structure plus conforme à celle de la langue source.

Toutefois, ces divers ajustements ne favorisent pas toujours une correspondance mot à mot entre les traductions, mais sont parfois au contraire destinés à combattre des traductions littérales, comme l'attestent certains passages :

- (4) For also as he may <sup>not</sup> nothyng bere by in obedience  
Quia sicut similiter ille non potest aliquid portare per in obedienciam  
**Car aussi com il ne puet rien porter par inobedience (f. 51r)**

---

<sup>415</sup> L'utilisation de la préposition *cum* avec le verbe *implere*, absente semble-t-il de la langue classique, est néanmoins attestée dans les Îles Britanniques. On trouve cette construction chez Alcuin (*Epistolae*, 121, p. 174 ; DMLBS) avec le sens présent dans notre texte, « remplir (une personne) d'émotion », ainsi que dans les écrits de Bede (673-735 ; *Historia ecclesiastica gentis Anglorum*, V2, p. 283 ; DMLBS) où il signifie « compléter (temps) ». Il apparaît que, de manière générale, cette préposition bénéficie d'une utilisation étendue, spécialement pour dénoter l'instrumentalisation (DMLBS, sv. *cum*).

- (5) Now be it that ther be some braunches that be not dedly synne as ben evel  
 Nunc sit *hoc quod* sunt aliqui rami qui non sunt omnino peccatum mortale sicut sunt  
 ma-  
**Ja soit ce qu'il ait aucunes branches qui ne sont mie peché mortel (f. 14v)<sup>416</sup>**

En effet, tandis que dans le premier de ces exemples le copiste insère dans la version anglaise un deuxième élément négatif afin de retranscrire la formulation discontinue du français, dans l'autre, une correction illustre le processus inverse. Cette oscillation entre traduction littérale et traduction idiomatique est attestée à plusieurs reprises dans notre document, comme c'est le cas pour le traitement de l'article défini. Le copiste opte tantôt pour l'expression de cet élément dans la langue cible, tantôt pour son omission, et corrige ses choix à quelques reprises :

- (6) For suche harme or hurt comiþ of evel covetise whan that<sup>the</sup> consent is certayn and bythught  
 Quia tale nocumentum venit ex mala concupiscencia quando illa consensus certus et cogitatus est  
**Car tele envi vient de mauvese convoitise quant li consentementz certains et apensés i est (f. 17v)**
- (7) vel tradunt suas bestias ad medietatem in tali modo quod illi si moriantur illa medietas illi allocet alias in suo loco tam valentes  
**Ou baillent leur bestes a mietoue en tel manere que il se muerent le mitoier<sup>417</sup> imetra autres en son leu ausi vaillans. (f. 55v)**
- (8) For een goodnes asketh another goodnes  
 Quia bonitas aliam bonitatem requirit  
**Car bounté autri requiert. (f. 29r)**

Seule une analyse précise de la perception des différentes caractéristiques de la langue source par notre traducteur (voir chapitre 5) peut expliquer ces choix. La question qui se pose alors est de savoir comment la correspondance entre la

<sup>416</sup> Le traducteur n'a pas compris la locution conjonctive *ja soit ce que* « quoi que, bien que ». Alors que le latin classique demanderait *tametsi*, la traduction est ici un pur mot à mot. Il en est de même pour cette même construction plus loin dans le texte :

The secunde boughe of pride is the power of pride this is [...] that is a ful gret synner  
And now is it it that noon synneth dedly synnes ne is not *with* out despite of go[d]  
 always aftir that that we speken here of despite especially in thre maneris fallith oon in synne by this synne

Secundum ramus superbie [...] omnibus viis *secundum hoc quod* nos loquimur hic de despectu specialiter in tribus modis cadit unus in peccato *per* istud peccatum

**La secunde branche d'orgueil. c'est la poesté d'orgueil. si est des[pi]t qui est mult grant pechier. Et ja soit ce que nus mortieus pechiés ne soit sanz despit de dieu toutes voies selo[n]c ce que nous parloms ci de despit especialment en trois maneris chet on en pechié *par* cestui pechié. (ff. 31r-v)**

<sup>417</sup> Interprétation inadéquate : le scribe a compris « moitié » en lieu et place de « metayer » (voir chapitre 5).

langue source et les langues support est utilisée, et de comprendre à quel moment et pourquoi le traducteur va privilégier l'une ou l'autre forme et quel rôle cette sélection va jouer dans sa stratégie didactique.

Il faut juger les choix des formes latines et anglaises par le traducteur sur deux axes : l'un paradigmatic, sur lequel opère la sélection de la forme choisie, et l'autre syntagmatic, sur lequel se réalise la combinaison de ces formes entre elles.

#### ***4.1 Formes à disposition***

---

Les deux traductions en latin et en anglais présentent fréquemment des formes et des structures apparentées à celles du français ; cette tendance semble favorisée par les similitudes qui existent entre les deux langues. Elle naît en effet d'un rapport de presque-filiation complexe et particulier. Dans cette Angleterre triglossique, les langues cibles sont en contact constant avec le français. L'équilibre qui existe dans leur répartition fonctionnelle les conduit à un enrichissement mutuel, lui-même nourri par des liens étymologiques déjà existants, et qui, en conséquence, va entretenir ces similarités dans un cercle vertueux.

Au sujet de la contribution du français à l'anglais et au latin d'Angleterre, W. ROTHWELL écrit :

- (9) Ever since the Conquest a constant stream of French vocabulary from different registers had been absorbed into English. Most of these words took root in England and many developed semantically there, whilst Latin terms coined to render concepts unknown to the world of Cicero or Virgil<sup>418</sup> were largely sterile calques often based on French and which stared out from the pages as foreign implants (2001b : 555).

En ce qui concerne la réciprocité, il n'est pas nécessaire d'insister ici sur la contribution du latin au développement du français et sur sa continuelle relatinisation lexicale. Du côté de l'apport de l'anglais à l'anglo-normand, un nombre significatif d'emprunts est attesté dans l'AND<sup>419</sup>.

---

<sup>418</sup> « E.g. terminology connected with the feudal system, industry and commerce which are in process of constant change, new building techniques for houses, castles, ships, etc., different types of clothing, etc. » (ROTHWELL 2001b : note 68).

<sup>419</sup> Communication personnelle de David Trotter et Michael Beddow, qui ont bien voulu nous fournir une liste d'emprunts anglo-normands au moyen anglais et présents dans l'Anglo-

Les langues cibles sont ainsi apparentées à la langue source : le latin l'est en amont, puisqu'il s'agit de la « langue mère », alors que l'anglais peut être considéré en quelque sorte comme « langue sœur » – même si ce n'est pas le cas d'un point de vue génétique –, principalement en raison du grand nombre d'emprunts qu'il fait au français. De ce fait, divers enrichissements lexicaux – innovations lexicales sur des radicaux étrangers, emprunts, calques, etc. – intensifient le lien et les similitudes qui existent entre les trois langues. Le rapport de parenté permet ainsi une utilisation des ressemblances entre ces langues mais aussi de leurs dissemblances. Le traducteur a de ce fait le choix de privilégier les correspondances formelles (ou *transparences*<sup>420</sup>) ou de faire jouer les équivalences<sup>421</sup>.

Pour apprécier les choix ponctuels opérés par le traducteur, nous avons cherché à élaborer une grille de lecture : elle s'appuie sur ce que Cl. BURIDANT (2003) a développé pour l'analyse des traductions vernaculaires du latin. Ce dernier reprend un schéma proposé par G. ANTOINE (1959 : 64) – dans lequel trois types de phénomènes sont distingués : dominance, résistance et émergence – pour déterminer dans quelle mesure « la langue source, en l'occurrence le latin, se heurte à la résistance de la langue cible, étaye sa dominance, ou favorise l'émergence de faits linguistiques nouveaux » (BURIDANT 2003 : 72). Par *dominance*, il faut comprendre les faits linguistiques de la langue source qui s'imposent ; *résistance* qualifie les faits linguistiques de la langue cible qui résistent à la pression ; quant à l'*émergence*, elle désigne l'apparition de particularités jusqu'alors situées en marge de la langue (ibid.).

Dans notre étude, la situation est en quelque sorte inversée par rapport au cas de figure habituel. Non seulement la traduction ne se fait pas dans le sens langue

---

Norman Dictionary (*abbot* ; *agilter* ; *agis* ; *aile* ; *alderman* ; *aldermanrie* ; *alekonner* ; *almesdich* ; *almeshous* ; etc.).

<sup>420</sup> Nous empruntons la notion de transparence aux études proposées dans le cadre d'Eurom-4, programme coordonné par C. Blanche-Benveniste consistant à élaborer une méthode d'enseignement de plusieurs langues romanes (BLANCHE-BENVENISTE/VALLI 1997). La méthode repose sur l'utilisation maximale des *transparences* : « les zones *transparentes* sont celles que les débutants jugent faciles par le vocabulaire (radicaux presque semblables) et par la syntaxe (ordre canonique S V O) » (CASTAGNE 2002 : 25).

<sup>421</sup> Nous utiliserons le terme *équivalents* pour désigner des lexèmes non transparents mais dont l'emploi est adéquat pour traduire le mot français, tant au niveau de la fonction que du sens.

savante-langue vulgaire, mais elle doit en outre se faire vers deux langues différentes. Il est donc nécessaire d'adapter ce schéma à nos besoins, d'en redéfinir les facteurs et surtout de les différencier, selon que la langue cible est le latin ou l'anglais.

#### 4.1.1 Dominance

Nous parlerons de *dominance* dans le cas où les structures communes aux langues cibles et source sont privilégiées. Cette stratégie ne peut par définition être adoptée que lorsque les langues cibles possèdent les mêmes structures que le français. C'est ce type de traduction « mécanique » qui est fréquemment choisi pour le lexique (voir *infra*). Ainsi, bon nombre de choix lexicaux sont opérés dans le sens d'une correspondance étymologique et formelle, que ce soit par l'utilisation de l'étymon latin et de l'emprunt fait au français par l'anglais<sup>422</sup> ou simplement par celle de formes apparentées :

(10) And he oughte to restrayne and to refrayne as muche as he may not enywise hem to norisshe ne to seche ouþer by unmesurabilnes of drynke or of etynge or by evel thynkynges over longe holden by evel touchynges

Et debet quis restringere et refrenare tam sicut quis potest non omnino eas nutrire neque adquirere vel per biam<sup>423</sup> potacionis vel comestionis vel per malas cogitaciones nimis diu tentas per malas palpaciones

**Et doit l'en restraindre et refraindre tant com l'en puet non mie lez norrier ne purchacer ou par outrage de boivre ou de mangier ou par mauveses pensees trop longument tenues par mauvéz atouchemens. (f. 14v)**

(11) Ne they also that taken away or withholden wrongfully or with strengthe. or hiden that that be appropriid to holy chirche or hem payen evel./

Neque illi eciam qui tollunt vel retinent injuriose sive cum fortitudine vel celant ea que sunt appropriata sancte ecclesie vel ea pacant non bene.

**Ne cil aussi qui tolent ou retiennent a tort ou a force ou celent les<sup>424</sup> que sont appropriiez a seint eglise ou les paient mauvesement. (f. 63r)**

De nombreux phénomènes syntaxiques, comme l'emploi des temps verbaux et l'ordre des mots (position de l'adjectif, des syntagmes nominaux et verbaux), sont soumis de même à ce choix de correspondance.

---

<sup>422</sup> Dans ces analyses, il faut tenir compte que l'anglais de cette époque est une langue en voie d'élaboration. Il sera donc souvent difficile de déterminer s'il s'agit d'emprunts déjà attestés dans la langue ou d'emprunts faits par le traducteur pour les besoins de sa cause. Nous partons du principe que l'attestation d'un mot à même époque ou à époque antérieure dans d'autres textes est un indice d'intégration de cette forme dans la langue anglaise.

<sup>423</sup> Voir annexe 2, f. 14v.

<sup>424</sup> M (36, §136) : les choses.

D'un point de vue morphosyntaxique, nous pouvons remarquer la tendance du traducteur à utiliser des prépositions en latin, même lorsqu'il s'agit de marquer le complément du nom :

- (12) this is the fourte leef of this braunche that is *propirly* callid or nemnyd *de*traccione  
 hoc est quartum folium de isto ramo *quod* est *proprie* vocatum *de*traccio  
**c'est la quarte fuelle de cest branche qui est proprement apelee detraccion (f. 95v)**
- (13) But lesyngis plesynge ben muche gretter synne as the lesynges of these japers and the tripheleris and mynstrelles  
*Sed mendacia placencia sunt magis gravia peccata sicut mendacia de istis [...] et de trufatoribus et de histrionibus*  
**Mé les mençonges plesans sont plus grant pechié com les mençonges de les losengeres et des truffleurs et de minstreux (f. 97r-v)**

L'ordre des mots des langues cibles est bien souvent identique, lui aussi, à celui du français, que ce soit à l'intérieur du syntagme – antéposition de l'adjectif (cit. 14), l'ordre des éléments (sujet, verbe et complément) du syntagme verbal (cit. 15) – ou entre les différents syntagmes (cit. 16, 17) :

- (14) This vice is a ful evel rote that casteth out ful many evel braunches  
 hoc vicium est unus nimis malus radix qui jactat multos malos ramos  
**Cest vice est.i. trop mal racine qui gette trop de males branches. (f. 47r)**
- (15) To suche ende ledith sleuthe man.  
 Ad talem finem ducit accidia hominem.  
**A tel fin moine accide l'omme. (f. 52r)**
- (16) For whan god puttith in man a good wille in his herte of wel doynge.  
 quando deus ponit in homine bonam voluntatem in suo corde ad bene faciendum  
**Car quant diex met en l'omme bon voluté en son cuer de ben fere. (f. 49v)**
- (17) this commaundement us forbedith to take *and* to resceyve oþeres thynges whatsom ever þat it be by evel encheson  
 hoc *preceptum* nos *prohibet* capere et recipere *alienam rem* qualemcumque que illa sit per malam racionem  
**Cest commandement nous devee prendre et recevoir autrui chose quele que ele soit par maveses reson (f. 15r)**

#### 4.1.2 Résistance

À l'inverse, le traducteur choisit parfois d'utiliser différentes formulations propres à la structure des langues cibles. Il va donc explorer les multiples équivalences en latin et en anglais et faire jouer le facteur *résistance*.

Pour le lexique, il s'agit de l'utilisation des divers équivalents propres aux langues cibles :

(18) Ferst they trespace in greet *expensis* Aftir that that they usen in *over* greet hastynes. and *over* greet *delectacione*/ And aftyr in vayn glorie that he had in hem/  
 Primo peccant in magnis *expensis*/ Post *hoc quod* illi utuntur in nimis magna aviditate et nimis magna *delectacione*/ Et postea in vana gloria *quod*<sup>425</sup> in ea *habebat*/  
**Premierment pechent en granz despenz. Après ce que il usent<sup>426</sup> en trop grant ardeur et grant delit. Et après en la vaine gloire que ele en out<sup>427</sup> (f. 85r)**

(19) assentenge comyth desire and greet ardure that he hath of synnyng.  
 Post *consensum* venit *desiderium et* magnus fervor *quod* ille habet peccandi.  
**Après le consentement vient le desirrier et le grant ardeur que il ont de pechier. (f. 72r)**

Dans ces deux exemples, le traducteur a préféré au latin *ardor*, forme transparente, les équivalents *aviditas* et *fervor*, plus appropriés sémantiquement dans le contexte en question. L'anglais présente, quant à lui, alternativement l'équivalent (*hastynes*) et le correspondant étymologique (*ardure*). De telles alternances sont fréquentes. Ainsi en atteste l'exemple suivant qui présente, toujours pour *ard(e)ur*, le correspondant latin (*ardura*<sup>428</sup>). Ce dernier choix permet d'avancer que le traducteur avait connaissance de ce mot :

(20) And howmuche more the hastyfnes is gret/ so muche more grevous is this synne/  
 Et *quam* major est *gravis* hec *grandis* ardura *magis* est *grave* *hoc* peccatum  
**Et com plus est grant cest grant ardur plus est grantz le pechiéz (f. 84r)**

En ce qui concerne les phénomènes morphosyntaxiques, on peut citer l'exemple du sujet indéterminé *l'en*, difficilement traduisible littéralement en latin et dont on trouve dans notre manuscrit différentes traductions, comme :

- *quis/eny* :

(21) For the more <sup>429</sup> hym blame eny and chastiseth þe more he wrethiþ and hym defent.  
 Quia eo<sup>430</sup> *magis* illum reprehendit quis et castigat tanto *magis* ille irascit et defendit.  
**Car plus le blame l'en et chastie tant plus s'aire et deffent. (f. 26v)**

<sup>425</sup> La grammaire du latin classique demanderait *quam*, mais ici l'abréviation apparaissant dans notre texte est celle généralement utilisée pour *quod*.

<sup>426</sup> Le manuscrit Paris, Bibl. Mazarine, 870 (= M ; éd. BRAYER/LEURQUIN-LABIE 2008 : 38, §165) contient la leçon suivante : *après, en ce que il en usent*.

<sup>427</sup> Leçon proposée : *ele en ont*.

<sup>428</sup> Ce lexème bénéficie de deux attestations dans MLW, mais est absent de DMLBS qui ne contient que *ardor*.

<sup>429</sup> Correction par le scribe : *men* biffé.

<sup>430</sup> Correction par le scribe : ajout de *eo*.

- une construction passive<sup>431</sup> :

- (22) Fourte slouthe that is callid in clergie unlust  
Quartum accidia vel segnicies que vocatur in clerimonia segnicies  
**Le quarte paresce. que l'en apele en clercois accide (f. 25v)**

- *quidam/they* :

- (23) « Alas for sorowe » saith seint Bernard. « how he this hath foned joye *and* ful sorowful they maken hem develes by cause that they holden hem angele »/  
« Proth dolor » dicit *sanctus* bernardus « *quam stultam gloriam habet iste et dolorosam illi faciunt se diabolum propter hoc quod quidam se tenent pro angelis* »  
« Heelas » dit seint bernard « **com ci a fole vanitance et doloieuse il se font diable pur ce que l'en les tigne pur anges** ». (f. 92r)

Les pronoms personnels de troisième personne constituent un phénomène de choix pour l'observation de la sélection d'équivalents propres au latin puisque la concordance entre les deux systèmes, celui du français et celui du latin, est imparfaite (voir encore chapitre 5). Ainsi, le traducteur va tour à tour traduire ces pronoms par *ille*, la forme dominante, et par ses équivalents *is* et *ipse* :

- (24) For whan the devel fyndith a man ydel. he hym puttith in occupacione.  
Quia quando diabolus invenit hominem ociosum. ille illum ponit in assiduitate.  
**Car quant le deable truve l'omme oiseus. il le met en oevre. (f. 48r)**
- (25) So muche hath th'envious in herte envenymed thoughtis venemous of false domes that noon hem ne may noubre  
Tantum habet in corde intoxicato cogitaciones venenatas falsa judicia quod nullus ea non possit numerare  
**Tant ad ou cuer l'envenimeus de pensees venimeuses de faus jugemenz que nul ne les purroit nombrer. (f. 41v)**
- (26) *and* þat noon curse eny othir in evel entencion hym to appeyre of his good loos or of the grace that he hath.  
et quod nullus maledicet aliquem alterum in mala intencione ad ipsum deteriorandum a sua bona  
fama vel a gracia quam ipse habet  
**et que l'en ne mesdie d'autrui en mal entencion de lui empirier de sa bone renommee ou la grace que il a. (f. 16r)**

En ce qui concerne l'ordre des mots, alors que le latin tend à approcher dans notre traduction une correspondance parfaite avec le français, l'anglais semble volontiers s'en émanciper :

- (27) over stronge myghty was the wyne yesterday  
nimis fuit heri vinum forte  
**trop fu er soir le vin fort (f. 77v)**

---

<sup>431</sup> Il faut noter que dans la *Grammatica compendiosissima* de Guillaume Tardif, dans laquelle figurent des équivalents français pour la grammaire latine, la construction impersonnelle avec *on* est indiquée comme un substitut facultatif de la voix passive (RICKARD 1976 : 16). Il s'agit donc d'un savoir dont on peut penser qu'il était généralisé.

(28) For likwyse as sayen þe right scripture þre manere therbe  
Quia similiter sicut dicunt recte scripture tres sunt modi  
**Car aussi com dient li droit escript il sont .iii. maners (f. 65r)**

(29) oo greet dedly synne and horrible or greet  
unum magnum peccatum mortale et horribile vel magnum  
**i. grant pechié mortel et horrible ou grant (f. 65v)**

### 4.1.3 Émergence

Toutefois, le traducteur peut recourir à une formulation non ou peu attestée dans la langue cible ou détourner un élément linguistique de sa fonction grammaticale habituelle. Nous nous trouvons alors devant le facteur *émergence*. Un des exemples privilégiés pour observer l'émergence de formes peu fréquentes en latin est la négation renforcée par les substantifs *pas* ou *mie* :

(30) Or for that that oon prayseth not nowyse an othir rightfully in his herte as he aughte  
vel *propter hoc quod unus non* laudat *omnino* alium recte in suo corde sicut ille debet  
**Ou par ce que on ne prise pas l'autre a droit en son cuer si come il doit. / (f. 31v)**

(31) not in nowise in to that partie where were the dampnid that were deed in here synnes  
and in her mysbileve them toke he nought in nowyse  
*non omnino* in illam partem ubi erant dampnati qui erant mortui in suis peccatis et in  
suis infidelitatibus illos *non* traxit ille *aliquomodo*  
**non mie en cele partie ou estoient li dampné qui estoient mort en leur pechiéz et  
en leur mescreantises ceus n'en trait il mie (f. 20v)**

Si cette formulation n'est pas étonnante pour l'anglais, elle reste peu naturelle dans ce genre de proposition. Il faut d'ailleurs noter que ni *The Book of Vices and Virtues* (= BVV ; FRANCIS 1942) ni l'*Ayenbite of Inwyte* (= AI ; GRADON 1965), deux autres traductions anglaises de la *Somme le Roi* offrant pourtant une traduction à caractère littéral<sup>432</sup>, n'attestent cet emploi de la négation discontinue<sup>433</sup>.

<sup>432</sup> CARRUTHERS 1980 : 23.

<sup>433</sup> Seul BVV atteste une double négation, mais sans l'apparition de formules telles que *in nowise*, *in eniwyse* :

thou shalt not honour *in nowise* diverse goddes  
Tu *non* adorabis *omnino* diversos deos  
**Tu n'aoueras pas diverse diex (f. 9r)**

BVV : Thou ne schalt not haue dyuerse goddes  
AI : Thou ne sselt habbe god/ bote me.

thou shalt not take *in eniwyse* the name of god in vayn  
tu non assumas *quovismodo* nomen dei in vanum  
**Tu ne prendras pas · le noun dieu en vain (f. 9v)**

BVV : thu ne schalt not take the name of thi God in veyn  
AI : thou ne sselt nime/ godes name : in ydel

Le système de l'article défini est lui aussi une particularité du français, partagé avec l'anglais, que le traducteur doit chercher à traduire en latin avec les éléments qu'il a à sa disposition. Pour ce faire, il peut se tourner vers *hoc*, *iste* ou *ille* :

(32) And howmuche more the hastyfnes is gret/ so muche more grevous is this synne/  
Et *quam* major est *gravis* hec *grandis* ardura<sup>434</sup> magis est *grave* hoc peccatum  
**Et com plus est grant cest grant ardur plus est grantz le pechiéz/. (f. 84r)**

(33) Aftir this comyth the manaces and bygynnen the medelynges and the werres  
Post hoc venit in minaciones. et incipiunt iste intromisiones et guerra  
**Après ce vient les menaces et commencent les melléz et les guerez. (f. 102v)**

(34) Vayn glorie is that greet wynde that throwith down the greet toures and the greet  
holdes puttith downward to the erthe.  
Vana gloria est ille *magnus* ventus qui deicit illas *magnas* turres et illa *magna*  
fortalicia mittit deorsum ad terram  
**Vaine gloire est li grantz ventz qui abat les grantz toures et les grantz forteresses  
met a derriere au terre. (f. 36r)**

Nous verrons ces deux phénomènes en détail dans les chapitres suivants.

Observer le facteur *émergence* dans le traitement du lexique est peu aisé et nécessiterait une étude lexicale approfondie qui nous éloignerait de notre propos. En effet, il est probable que certaines transpositions de mots français dans les langues cibles soient des créations du traducteur. Pour l'anglais, il s'agirait d'emprunts non encore attestés dans la langue du XV<sup>e</sup> siècle ou au bénéfice d'un sens différent de celui communément employé à cette époque, tandis que pour le latin cela concernerait des formes présentant un emploi non conventionnel. Dans un cas comme dans l'autre, rien ne nous permettrait cependant d'assurer la fiabilité des informations, puisque l'absence d'une forme dans les dictionnaires ou les corpus à disposition ne suffit pas à en garantir l'absence d'emploi.

Les facteurs *dominance*, *résistance* et *émergence* – qu'ils portent sur des lexèmes ou des syntagmes – remplissent des rôles différents dans la traduction. L'utilisation de structures dominantes, et donc transparentes, favorise la mise en valeur de la correspondance de la formule avec ceux de la langue cible, tandis que l'apparition des structures résistantes, et donc équivalentes, participe à une

---

<sup>434</sup> Cette forme bénéficie de deux attestations dans MLW, s.v. *ardura*, mais est absent de DMLBS qui ne contient que *ardor*.

analyse fonctionnelle et sémantique en contexte. En ce qui concerne les formes émergentes, leur utilisation privilégie une mise en évidence discursive par l'utilisation de formules inattendues. Elles peuvent permettre au traducteur de résoudre des difficultés d'équivalence entre la langue source et une des langues cibles ou d'insister sur la valeur qu'il attribue à un mot ou à une construction dans le contexte concerné (voir chapitre 5).

## 4.2 *Facteurs de choix*

---

Les principes de répartition de l'alternance par le traducteur dans ses choix lexicaux entre correspondances et équivalences ne sont malheureusement identifiables que dans le meilleur des cas : ils peuvent naître de contraintes issues du processus de traduction et des spécificités des langues cibles ou d'une volonté délibérée chez le traducteur de sélectionner la forme la plus adaptée au contexte.

### 4.2.1 **Interférences dues au processus de traduction**

Dans l'analyse des choix de l'un ou de l'autre élément par notre traducteur, il faut tenir compte du processus même de traduction qui est susceptible de les guider, que ce soit en latin ou en anglais. L'ordre de traduction – en latin tout d'abord puis en anglais – peut conditionner les choix lexicaux et morphosyntaxiques de la deuxième étape.

Un premier cas de figure apparaît lorsque ce processus de traduction fait accidentellement privilégier une concordance de l'anglais avec le latin sans prise en compte de la langue source. L'exemple suivant, qui contient un latinisme néologique dans la traduction anglaise, en est la meilleure illustration :

(35) The thridde is obstinacye that is hardnes of herte whan oon is so indurat in his malice that noon may [...]

*Tercium est obstinacio hoc est duricia cordis quando unus est sic induratus in sua malicia quod quis non potest ipsum [...]*

**Le tiers est obstinacion c'est durté de cuer quant un est ci endurci en sa malice que l'en ne puet flechir (f. 44v)**

Ce cas demeure cependant rare, et la plupart des correspondants anglais sont des mots intégrés dans la langue dès la fin du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>435</sup> :

---

<sup>435</sup> Voir MED, s.v. *occupacioun, infirmite, labour*.

(36) wher fore man enhaunseth so his herte by fastynge by wakyng and by other occupacions that he falleth in to anguyshe or in to suche infirmite that he may not labour in the service of god  
 qua propter homo super ducit sic suum cor per jejunia per vigiliis et per alias occupaciones quod ille incidit in languorem vel in talem infirmitem quod ille non potest laborare in servicio domino  
**par quoi l'omme seur maine si son cuer par jeunes par veilles et par autres oevres que il enchie en languer ou en tele maledie que il ne puet travailler ou service dieu (f. 50v)**<sup>436</sup>

Dans d'autres cas, des formes latines ambiguës – c'est-à-dire pouvant remplir plusieurs fonctions – sont susceptibles de conduire à une réinterprétation lors de la traduction en deux temps. Par exemple, dans le traitement des articles définis, le traducteur privilégie la forme *ille* (voir chapitre 6) ; elle peut être utilisée à la fois pour traduire l'article défini, le démonstratif (pronom et déterminant) et le pronom personnel. Cette polysémie fonctionnelle de *ille* peut donc induire le traducteur en erreur ou en tout cas le diriger vers une voie parallèle si sa traduction anglaise est basée sur le latin et non sur le français :

(37) this is the maystresse she that hath so greet askole that alle comen forto study as saith the scripture.  
 hec est magistra illa que habet tam magnam scolam quod omnes veniunt ad studendum sicut dicit scriptura.  
**C'est la metresse que a si grant escole que tout iviennent**<sup>437</sup> **pur estudier sicom dit l le scripture**<sup>438</sup> (f. 52r)

L'article défini *la* a été traduit par le démonstratif *illa* en latin et postposé au verbe, structure qui n'est pas rare pour la syntaxe latine. Cette formulation rend la proposition ambiguë, puisqu'à la lecture de cette traduction, il est possible d'interpréter la forme *illa* comme le pronom personnel antécédent de la relative. Dans notre exemple, le traducteur semble contourner le problème, consciemment ou non, en effectuant en anglais une double traduction de cette forme – article et antécédent. Cette interprétation ne modifie pas le sens de la phrase, mais ne nous permet pas d'appréhender l'analyse que le traducteur a faite de la proposition.

Le problème se répète avec les pronoms *is*, *ea*, *id* :

(38) For whan they seen that he or she whom they wole prayse of wel sayinge or of good dede: anon they shal say to hym self. but to that that they han vayn glorie/ But her defautes they shal never say.

<sup>436</sup> Nous pouvons noter que si l'on observe d'autres passages dans lesquels apparaissent les mots *oevres*, *maledie* et *travaillier*, les traductions présentent pour certaines les formes résistantes, à savoir *werkis* (*operibus*, f. 33v), *sickness* (*infirmitas*, f. 26v) et *work* (*laborandum*, f. 60r).

<sup>437</sup> Lecture proposée : *i viennent*.

<sup>438</sup> Lecture proposée : *l'escripture*.

Quia quando illi vident quod ille vel illa quem volunt adulari de bona locucione vel de bono facto: statim illi dicent ad ipsum met Sed propter hoc quod ille haberet vanam gloriam. Sed sua mala non ei dicet unquam.

**Car quant il voient que cil ou cele que il vulent loer<sup>439</sup> a ben dit ou bien fet tantost lui dient a lui meismes. mes pur ce que il ait vaine gloire. Mes ses maus ne li diroit ja<sup>440</sup>. (f. 92v)**

Dans la traduction latine, le pronom personnel régime indirect *li* est correctement traduit par l'anaphorique *ei*, datif masculin singulier, tandis que dans la version anglaise, l'allocutaire *li* n'apparaît pas mais le traducteur y introduit le pronom personnel sujet *they*. Il est bien évidemment possible que cette traduction anglaise naisse d'une traduction contextuelle non basée sur la lettre (cf. §4.3), traduction meilleure que l'interprétation latine reproduisant la leçon maladroite proposée par la version française, qui contient un problème au niveau de la cohérence du nombre du syntagme verbal. Nous ne pouvons cependant pas exclure qu'il s'agisse ici, dans le cas d'une traduction anglaise basée sur la version latine, d'une interprétation de l'anaphorique latin *ei* comme un nominatif masculin pluriel, fonction que cette forme remplit en plus de celle de datif masculin singulier. Cette ambiguïté de *ei* dans le paradigme latin peut donc avoir influencé, en plus du contexte, la traduction anglaise.

#### 4.2.2 Limite des langues cibles

Un autre facteur susceptible d'influencer le traducteur dans ses choix réside dans les limites des langues cibles quant à leurs ressources lexicales ou morphosyntaxiques : il est bien évident que tout système linguistique étant unique, une traduction parfaitement littérale reproduisant *verbum pro verbo* tous les éléments de la langue source est impossible.

Nous nous bornerons ici à donner quelques exemples expliquant le choix d'équivalents et non de formes apparentées.

Dans la proposition suivante, le choix de *quietus* pour traduire *a iese* est simplement déterminé par l'inexistence d'un correspondant adéquat en latin<sup>441</sup> :

---

<sup>439</sup> M (39, §55) : *chuer* (variante : *chuffler*).

<sup>440</sup> M (39, §56) : *mes ses maus ne li diront il ja*.

<sup>441</sup> Il nous semble qu'il y a ici un élément de réponse au problème soulevé par A. KRISTOL concernant les interinfluences entre les trois versions :

(39) he may not be in quiet ne make no glade chere ne noo fayre semblaunce  
ille non potest esse quietus neque facere hilarem vultum nec non pulcrum faciem  
**il ne puet estre a iese ne fere bele chere ne ne biau semblant. (f. 42r)**

Il existe en effet une évolution sémantique importante entre l'étymon ADJACENS et son résultat en ancien français – différence qui a notamment longtemps empêché l'identification du lien étymologique, qui ne s'est faite que tardivement (1897, Antoine Thomas, voir TLF s.v. *aise*<sup>2</sup>) – qui interdit tout rapprochement interlinguistique par le traducteur. Ceci amène ce dernier à privilégier un équivalent lexicalement différent, qui possède par ailleurs un correspondant en anglais<sup>442</sup>. En ce qui concerne la traduction de *chere*, une traduction étymologique apporterait un sens différent de celui attesté dans le texte français, puisque *cara* ne porte pas le sème « expression, mine » que *chere* contient ici et qui est par contre inclus dans *vultum*.

Il nous semble qu'il y a ici un élément de réponse au problème soulevé par A. KRISTOL concernant les influences réciproques entre les trois versions :

(40) Il n'est pas facile de déterminer les rapports qui existent entre la traduction intermédiaire latine, la traduction anglaise et l'original français. Dans certains passages, les choix lexicaux de la version anglaise sont manifestement influencés par le texte intermédiaire en latin (...). Plus souvent, pourtant, la traduction anglaise s'appuie directement sur le texte français (2001a : 154).

Pour appuyer ses propos, l'auteur donne l'exemple que nous venons d'analyser ici ainsi que celui du participe passé *blaméz*, traduit par *culpatur* et *blamyd* (f. 42r).

---

Il n'est pas facile de déterminer les rapports qui existent entre la traduction intermédiaire latine, la traduction anglaise et l'original français. Dans certains passages, les choix lexicaux de la version anglaise sont manifestement influencés par le texte intermédiaire en latin (...) Plus souvent, pourtant, la traduction anglaise s'appuie directement sur le texte français (2001a : 154).

Pour appuyer ses propos, il donne l'exemple que nous venons d'analyser ici ainsi que celui du participe passé *blaméz*, traduit par *culpatur* et *blamyd* (f. 42r). Le traducteur n'a certainement pas pu traduire ce verbe par son correspondant *blasphemare*, son sens étant différent de celui du mot français. L'échantillon de cas que nous avons analysé présente un problème similaire de sémantisme non adapté ou d'absence en latin classique.

<sup>442</sup> D'autres possibilités pour le même mot sont aussi illustrées : il est rendu en anglais par le correspondant du lexème français ou par un des équivalents propres aux deux langues cible :

I shal never be wel at ese  
ego non ero unquam dispositus  
**je ne seroie mes aise (f. 77v)**

of alle kynde of restis of the body  
*omnium generum requiarum corporis*  
**toutez maneris d'aise de corps (f. 73r)**

Le traducteur n'a certainement pas pu traduire ce verbe par son correspondant *blasphemare*, dont le sens est différent de celui du mot français. L'échantillon de cas que nous analysons présente un problème similaire de sémantisme non adapté ou d'absence en latin classique

C'est ce même phénomène de recherche de concordance sémantique qui semble avoir guidé le choix du traducteur dans l'exemple suivant :

- (41) The seventh braunche [...] is fole drede and unwys shame  
Septimus ramus superbie est stultus timor et imprudens pudor vel verecundia  
**La septime branche d'orgueil est fole paor et fole vergoigne (f. 40v)**

Dans ce passage, la forme dominante, *pavor*, a été écartée de la traduction. *Timor* présente en effet un sens plus proche de celui du substantif français *paor* « crainte, appréhension, effroi, peur » tandis que *pavor* a deux sens différents : « agitation, trouble, émotion » et « crainte, peur, effroi ». En ce qui concerne la traduction de *vergoigne*<sup>443</sup>, elle présente dans la version latine un binôme synonymique, stratégie régulièrement utilisée par le traducteur afin de mettre en balance la forme correspondante – étymon ou emprunt – et la forme sémantiquement équivalente (voir *infra*).

#### 4.2.3 Importance du contexte

Le contexte, qu'il soit thématique ou linguistique, est cependant le facteur le plus important dans les choix du traducteur. Il est en effet rare qu'un terme ou qu'une formule soit traduit de manière identique dans l'intégralité du texte.

Pour le lexique, on peut noter quelques exemples isolés de traduction unique courant sur tout le texte :

- (42) **alme**, *anima*, *soule* (ff. 13r, 23r, etc.) ; **richeces**, *divicias*, *richesses* (ff. 29r, 37v, etc.) ; **seignour**, *dominus*, *lord* (ff. 10r, 10v, etc.) ; **se repentire**, *se penitere*, *to repente* (ff. 44r, 45r, etc.)

---

<sup>443</sup>Il semble d'ailleurs que ce mot ait fait l'objet d'une réflexion, puisque l'on trouve un commentaire marginal à son propos (voir chapitre 3).

Ajout dans la marge :

shame

hounte

shame[th]

hounto[s].

En ce qui concerne les phénomènes morphosyntaxiques du texte source, le seul exemple de ce type dans notre manuscrit est le complément déterminatif absolu, toujours rendu par le génitif latin et par un complément prépositionnel en anglais :

(43) the seconde is the synne of hem that sellen the worde of god  
*secundus est peccatum de illis qui vendunt verbum dei*  
**Le secont est le pechié de ceus qui vendent la parole dieu (f. 64r)**

(44) therefore he that sweret *with* outen reson the [n]ame<sup>444</sup> of oure lord and for nought  
*propter hoc* qui jurat sine racione nomen nostri domini et pro nichilo  
**pur ceo qui jure sans reson le noun nostre seignur et pur nient. (f. 10r)**

Plus généralement, la langue du texte français est soumise à des traductions *alternatives*, pour lesquelles les choix entre formes dominantes et résistantes se font selon différents critères (de sens, de contexte, mais aussi, entre autres, phonétiques et grammaticaux).

Pour le lexique, les agencements entre correspondants et équivalents sont généralement nombreux pour un même mot :

(45) **repentance** : *compunccionem, repentaunce* (f. 44r) ; *compunccionem, penaunce* (f. 45r) ; *condolenciam, forthynkyge* (f. 32v) ; *penitentiam, penaunce* (f. 40r)  
**vilanie** : *rusticitate, harlotrie* (f. 90v) ; *turpia, harlatrye* (f. 48r) ; *scurilitas, harlotrie* (f. 28r) ; *rusticitas, uncurtosie* (f. 28v) ; *rusticitatem, ungentilness* (f. 28v) ; *turpitude, harlotrye* (f. 28r) ; *turpitudinem, felthe* (f. 28r)

Ces traductions alternatives ont souvent pour but de préciser la valeur sémantique d'un terme ou d'insister sur la nuance de sens que ce terme peut prendre, comme le montrent les passages suivants, où *faus(se)* et *marchié* sont tous deux traduits par des formes distinctes en anglais et en latin :

(46) Ferst ben the false plaintiffs that make the untrewe petitions and sechen the false juges  
*Primo sunt falsi implacitantes qui faciunt falsas petitiones et querunt infideles iudices*  
**Premement sont li faus pleintif qui font lez fausses petitions et quierent les faus juges (f. 60r)**

(47) The fite is of hem that by marchaundise (bargeyn) made leven the benefices or choppen on for an oþer. The sixte is of hem that by covenant made entre in to religione and in hem that in suche manere hem resceyven.  
*Quintus est de illis (vel illorum) qui per mercandizacionem factam dimittunt beneficia vel cambiunt Sextus est illorum qui per convencionem factam intrant in religionem et in illis qui in tali modo illos recipiunt*  
**Le quinte est de ceus qui par marché fesant lessent les benefices ou eschangent. Le siste est de ceus qui par marchié fesant entrent en religion et en ceus qui en tel manere les reçoivent. (f. 64v)**

---

<sup>444</sup> Leçon rejetée: *mame*.

Pour ce qui concerne les phénomènes morphosyntaxiques, une alternance est notamment attestée pour la négation (voir chapitre 5) et pour le pronom *on/en*. Ce dernier phénomène est illustré dans le tableau ci-après :

(48)

français	latin	anglais	occurrences	français	latin	anglais	occurrences
l'en	aliquis	eny	1	l'en	quidam	me	1
l'en ne	aliquis non	noon	1	l'en	quidam	men	1
l'en	homo	man/men	3	l'en	quidam	som	1
l'en	homo	me	1	l'en	quidam	they	1
l'en	homo	on	1	l'en	quis	eny	5
l'en	ille	he	8	l'en	quis	he	10
l'en	ille	me	1	l'en	quis	man/men	8
l'en	ille	they	1	l'en	quis	me	5
l'en	illi	men	1	l'en ne	quis	noon	2
l'en	impersonnel	he	1	l'en	quis	oon	1
l'en	impersonnel	imperson.	2	l'en	quisque	a man	1
l'en	ipse	he	5	l'en ne	ullus non	noon	3
l'en	passif	me	5	l'en	unus	he	1
l'en	passif	men	1	l'en	unus	men	1
l'en	passif	passif	6	l'en	unus	oon	6
l'en	passif	they	1	l'en	unusquisque	every man	1
l'en	qui	they	1				

(KRISTOL 2001a : 157)

Ces traductions semblent explorer tous les équivalents, même si certaines séries sont plus fournies. On peut en effet dégager une tentative d'isoler certains emplois plus spécifiques de l'indéterminé français, tel « un emploi généralisant, un sens individualisant ou plus personnel, un sens pluralisant, etc » (KRISTOL 2001a : 157).

La majorité des phénomènes morphosyntaxiques bénéficie d'un traitement attestant ce genre d'alternance. Nous verrons certains exemples en détail dans les chapitres suivants.

Dans cette alternance, le plus intéressant est sans conteste le cas des traductions *cumulatives*. Elles se présentent sous la forme de binômes synonymiques (voir BURIDANT 1983) qui peuvent être soit insérés dans la traduction – et que nous pourrions nommer binômes synonymiques syntagmatiques –, soit apparaître sous

forme de mots glosés, la glose se situant en exposant – binôme synonymique paradigmatique :

(49) **vilainement** : *rustice, vileynously (kerlike)* (f. 62r); *rusticaliter (turpiter), knavoslyche* (f. 99v); *turpiter, foule* (f. 100r)

L'apparition de binômes synonymiques peut avoir plusieurs fonctions non exclusives. Le traducteur va ainsi parfois juxtaposer forme littérale et forme équivalente afin de jouer sur la parenté formelle et préciser le sens grâce au deuxième terme, c'est-à-dire permettre de faire correspondre forme et sens. Au niveau du latin, il lui suffit bien souvent d'introduire l'étymon du mot français à traduire :

(50) **aimer** : *se invicem diligunt (vel amant)*; *them loven togedre* (f. 66r); **amour** : *appetitius (amor)*; *love* (f. 52v); **devourer** : *devorare (deglutire)*; *devoure* (f. 86r); **taverne** : *taberna (caupona), taverne* (f. 86r).

En ce qui concerne la traduction anglaise, la glose présente dans ce cas un emprunt directement motivé par le mot français qu'il traduit, et un mot indigène (ou parfois un autre emprunt déjà assimilé) :

(51) **grant merciz** : *gracias magnas tibi*; *thonkes (or grant mercy) to the* (f. 24r)  
**consentement** : *concupiscenciam*; *consente or desire* (f. 17r)  
**mortellement** : *mortaliter*; *mortaly (dedly)* (f. 10v)  
**muser** : *musare*; *dote (vel muse)* (f. 72r)

En revanche, lorsque le traducteur cherche à préciser le sens d'un lexème, notamment dans des cas de polysémie, les deux traductions reproduisent à titre égal les acceptions différentes du terme français :

(52) **pleurer [cez pechiéz]** : *lacrimatur (lamentatur)*; *weyleth (wepith)* (f. 77v); **jugé** : *judicabitur (vel condempnabitur)* (f. 96r); **devant** : *ante (coram)* (ff. 32v, 89v, 95v); **gent(z)** : *populos vel gentes* (f. 23r), *populo (gente)* (f. 81v); **force** : *fortitudinem (violenciam)* (f. 70v); **regarde** : *tuicione (visione)* (f. 71r); **reprueche** : *reprobat (recitat)* (f. 102v)

À quelques occasions, les deux desseins précités – l'insertion de l'étymon et la précision du sens – se conjuguent :

(53) [...] *sicut illi jejunant propter assiduitates temporales usque ad nocte[m] (vesperum)*  
**aussi com il jeunent pur les bosoignes temporiex jusque a nuit** (f. 79v)

Il y a certainement, dans le traitement du substantif *nuit*, l'intention de présenter non seulement à la fois la forme étymologique et la forme non apparentée, mais aussi les différents sens du mot : « laps de temps qui s'écoule entre le coucher et

le lever du soleil » (latin *noctem*), « moment où le soleil se couche » (latin *vesperum*).

D'autres exemples viennent appuyer cette analyse :

(54) of lecherie and of gloteny And therfore that suche synnes rysen comunely in the  
taverne that is the welle of synne  
ex luxuria et de gula et *propter hoc quod talia peccata surgunt communiter in taberna*  
(caupona) que est fons (origo) peccati  
**de la lecherie et de la glotonnie et pur ce que tiex pechiéz sourdent**  
**comunelment en la taverne qui est fontaine de peché (f. 86r)**

(55) For it is contrary to the holy goost þat es the welle of alle goodnes  
*Quia illud est contrarium sancto spiritui qui est fons (sive origo) omnium bonorum*  
**Car il est contraire au saint esprit qui est fontaine de touz biens. (f. 44r)**

La différence entre *fons* et *origo* se situe non seulement dans le lien que ces mots entretiennent avec *fontaine* (forme étymologique et forme non apparentée), mais aussi entre l'emploi figuré « source, origine, cause », qui est attesté à la fois pour *fons* et *origo*, et l'emploi plus concret, « source, fontaine, eau de source », qui ne l'est que pour *fons*.

Ce genre de procédés se retrouve aussi pour des phénomènes morphosyntaxiques et syntaxiques. Dans l'exemple suivant, il s'agit de la proposition d'une alternative temporelle :

(56) in wysshinge that they had had a nekke as akrane  
in [...] *quod illi haberent (habuissent) collum gruis*  
**en sohetant que il eussent col de greu (f. 86r)**

L'irréalité marquée ici par le subjonctif imparfait en français est rendue en latin par le même temps (*haberent*) et, ajouté en glose, par le plus-que-parfait du subjonctif (*habuissent*). Les deux formes sont également acceptées pour marquer l'irréalité en latin, mais le plus-que-parfait du subjonctif présente pour le traducteur l'avantage d'indiquer la correspondance formelle entre les terminaisons verbales du français et celles de son étymon. L'anglais, quant à lui, présente une fois de plus une traduction idiomatique.

Généralement, ces ajouts visent à donner des précisions sur l'un ou l'autre élément de la phrase. On peut par exemple noter dans les gloses une information sur la valeur de certaines prépositions françaises, la première forme proposée étant

généralement une traduction littérale, la seconde une traduction plus idiomatique qui permet de préciser le sens :

(57) The fifte is of hem that by marchaundise (bargeyn) made leven the benefices or choppen on for an *oper*.

Quintus est de illis (vel illorum) qui per mercandizacionem factam dimittunt beneficia

**Le quinte est de ceus qui par marché fesant lessent les benefices (f. 64v)**

*De illis* est ici la traduction littérale de la formulation prépositionnelle *de ceus*, tandis que *illorum* insiste sur le rapport de détermination exprimé par le syntagme français (et vient en quelque sorte corriger le sens de « au sujet de, concernant » que peut véhiculer en latin *de* + ablatif)<sup>445</sup>.

Dans l'exemple suivant, il s'agit de préciser par un datif la portée de la préposition *a* qui indique un rapport d'attribution :

(58) Alle metis ben good to good meen and to hem qwiche by reson and by mesure usen

Omnes esce sunt bone ad bonos (bonis) ad eos (eis) qui per racionem et per mensuram fruuntur

**Toutes viandes sont bones aus bones a ceus qui par reison et par mesure enusent<sup>446</sup> (f. 84r)**

---

<sup>445</sup> Autres exemples :

The fourte is the synne of hem that by yiftes or by *prayeris* or by *promisses* or by *services* inhoneste yeven the *prebendes* or the *parisshes* or *other* benefices what som everthen be.

Quartus est peccatum de illis (vel illorum) qui per dona vel per rogaciones sive per *promissiones*. vel per *servicia* dishonesta dant *prebendas* vel *parrochias* vel alia beneficia *qualiacumque* illa sint

**Le quarte est le pechié de ceus qui par donnes ou par prieres/ ou par promisses ou par services deshonestes douent les provendes ou les parroices ou les autres benefices quel que il soient. (f. 64v)**

The fifte is of hem that by marchaundise (bargeyn) made leven the benefices or choppen on for an *other*.

Quintus est de illis (vel illorum) qui per mercandizacionem factam dimittunt beneficia vel cambiunt

**Le quinte est de ceus qui par marché fesant lessent les benefices ou eschangent. (f. 64v)**

To this perteyneth the synne of hem that hem joycen of *the* goodes that they have or trowen to have of here nobilnesse./ or of here wysdomm

Ad hoc pertinet peccatum de illis (illorum) qui se gloriantur de bonis que illi habent vel credunt habere de sua nobilitate. vel de sua prudencia

**A ce appartient la peché de ceus qui se vantent des biens que il ont ou il cuident avoir/ de leur noblece/. ou de leur proueste/. (f. 91r)**

<sup>446</sup> Lecture proposée : *en usent*.

La valeur des prépositions françaises est aussi parfois explicitée par l'emploi d'une préposition latine non apparentée, plus à même de préciser le sens :

(59) and be in reest from werkes bodily  
et esse quietus de (ab) operibus de [...]  
**et estre repos des oeuvres de seur semaine (f. 12r)**

(60) and eten in tyme and at an heure  
et comedunt ad tempus (in tempore) et ad horam  
**et manguent a temps et a eure (f. 82v)<sup>447</sup>**

À l'inverse, le traducteur peut introduire une tournure prépositionnelle là où l'original n'en comporte pas. Dans l'exemple suivant, la précision *per illos* renvoie aux constructions prépositionnelles utilisées quelques lignes plus haut dans le même contexte et permet donc de cerner la valeur que prend ici le pronom personnel accusatif pluriel :

(61) Or whan man swerith by his creaturis. As he saith by this sunne. that shyneth or by this fyre that brenneth. or by myn hed/ or by the soule of my fader. or othir ylyke (...) and whan I swere hem attentifly I brynge to hem a worship that I aught to brynge to god alone  
vel quando homo jurat per suas creaturas. cum (sicut) unus dicit per istum solem qui lucet. per istum ignem qui ardet vel per meum caput. vel per animam mei patris. vel aliis similibus (...) et quando ego illos (id est per illos) juro cogitanter ego eis apporto unum de honoribus quem ego deberem portare deo soli  
**Ou quant l'en jure par ces cultures com l'en dit par cest soleil. qui luist. par cest fu que ard ou par mon chief ou par l'ame mon pere ou autre semblable (...) et quant je les jure apensement je leur porte unes des honeurs que je doy porter a dieu seulement. (f. 99r-v)**

Ce genre de compléments apportés à la traduction latine est fréquent ; il peut s'agir par exemple de précisions insérées dans le texte pour rappeler le référent d'un pronom personnel (cit. 62) – afin de désambiguïser les anaphoriques – ou d'un possessif (cit. 63) :

(62) whan he bythinkeþ hym not of the goodes that god hath doo to hym  
quando ille non ei recolit de bonis que ille (scilicet deus) illi (homini) fecit  
**quant il ne luy souvent dez biens que il luy a fetz (f. 28v)**

---

<sup>447</sup> Deux explications quant à l'insertion du binôme synonymique en latin sont possibles : il peut s'agir de la tentative de rendre deux sens différents de la formulation française – *ad tempus* « au moment fixé » et *in tempore* « au bon moment, à propos » – ou d'un désir de désambiguïser la forme issue de la traduction littérale *ad tempus* qui signifie aussi « pour un temps, temporairement » et « suivant les circonstances ».

(63) Alle these articles been knowen in the crede the which the .xii. apostles made of whiche everych made his article  
 Omnes isti articuli sunt cogniti in simb[o]lo quod duodecim apostoli faciebant quorum quilibet composuit suum scilicet articulum  
**Toutez ces articles sont conues<sup>448</sup> en la credo que lez .xii. apostres firent dont chescun imist<sup>449</sup> le sien. (f. 18v)**

Ces gloses et ces traductions cumulatives témoignent d'une tentative du traducteur de comprendre la structure du texte en en faisant l'analyse grammaticale.

Un exemple est notamment très représentatif du mécanisme qui se trouve dans cette traduction : le problème que le traducteur tente de résoudre est celui du système bicasuel – certainement absent de ses connaissances linguistiques, nous le verrons plus loin (voir chapitre 5) – qui a ceci de particulier qu'il induit souvent une contradiction apparente entre la marque graphique du nombre du sujet et son accord avec le verbe :

(64) oon callith inhoneste whan be service is doon by inhonestee cause or principally for *spiritual thinge*  
*unus vocat dehonestatem quando servicia sunt facta (servicium est factum) per inhonestam causam vel principaliter propter rem spiritualem*  
**on apele deshoneste quant ly servises est fet per deshoneste cause ou principalement pur chose espirituel. (f. 65v)**

Ainsi, *servicia sunt facta* correspond à une traduction accordée avec la marque graphique du sujet singulier *ly servises*, que notre traducteur exprime par une traduction au pluriel. La deuxième traduction, en glose, *servicium est factum*, a pour but de rendre l'expression du nombre attendu dans le syntagme verbal. Il semble que la traduction en latin permette au traducteur de tâtonner pour circonscrire le phénomène. La version anglaise, quant à elle, fournit une traduction contextuelle ayant vraisemblablement pour fonction de se porter garante du sens de la phrase.

### ***4.3 Combinaison des formes***

---

Ainsi, il s'agit de considérer la traduction présente dans notre document à la fois comme « paratactique » ou « morphématique » – offrant une lecture mot à mot permettant une correspondance verticale entre les éléments – et syntaxique ou

<sup>448</sup> M (10, §6) : *contenu*.

<sup>449</sup> Lecture proposée : *i mist*.

discursive – c’est-à-dire tenant compte de l’économie de la phrase<sup>450</sup>. Dans cet équilibre particulier, la traduction latine fonctionne à la manière d’une glose interlinéaire continue tandis que l’anglais s’approche davantage de la traduction proprement dite<sup>451</sup>. De ce fait, cette traduction en deux temps peut être considérée comme une élaboration en deux étapes linguistiquement et méthodologiquement distinctes. Le traducteur utiliserait donc le latin – dans ses ressemblances étymologiques avec le français mais aussi dans ses différences – comme *révélateur* du sens et de la forme de son texte. En effet, la langue latine est non seulement la langue de culture que tout lettré manie le plus facilement et dans laquelle le savoir encyclopédique du traducteur est par conséquent susceptible d’être le plus riche, mais elle constitue aussi un filtre testé, théoriquement analysé à travers lequel il peut faire passer les structures « floues » du français. La version latine présente dans notre document jouerait ainsi le rôle de traduction « grammaticale », permettant au traducteur de tâtonner lorsqu’il peine à dégager le sens de la phrase. Comme nous l’avons vu dans la citation de B. GARNIER (voir chapitre 1, §1.5.1.2.), le mécanisme de traduction grammaticale suppose une phase de destruction de la phrase, de segmentation des structures de la langue source afin de chercher la signification de la proposition et de la mettre en évidence (1997 : 9-10). Cela nous amène à penser que dans les propositions dont la traduction s’approche du *minimum interlingual*<sup>452</sup> – c’est-à-dire lorsque le

---

<sup>450</sup> Nous utilisons l’expression « économie de la phrase » pour indiquer la distribution des éléments dans la proposition, à savoir leur place et le rôle qu’ils y tiennent.

<sup>451</sup> Les gloses interlinéaires continues doivent être distinguées de la traduction proprement dite, selon S. REYNOLDS (1996 : 64), qui développe cette question au sujet du latin, attendu qu’elles font partie d’une lecture mot à mot qui est essentiellement grammaticale, au service du latin et non du vernaculaire :

Their aim is not to « translate » in the sense of making a « new » text, but rather to transform the text into a source of *Latin* vocabulary. This kind of non-appropriative translation is embodied most memorably in the medieval interlinear translations of the Psalms, such as Eadwine’s Psalter, where the Latin text remains the focus of attention and the word by word glosses follow its style and syntax slavishly. They do not produce an autonomous vernacular text but a key to reading the Latin (REYNOLDS 1996 : 67).

<sup>452</sup> Nous empruntons cette terminologie à Cl. BURIDANT, dans son schéma de classification des corpus de traduction, proposé originellement pour classer les différentes traductions du latin au français disponibles à ce jour :

traducteur emploie pour le latin des calques morphosyntaxiques ou des formes étymologiques –, la limite entre traduction et transposition *intra-linguale* n'est plus tout à fait perceptible : la traduction latine devient une réécriture d'une « même » langue. Le processus serait donc analogue à celui observé par Cl. BURIDANT dans certaines traductions vernaculaires de textes latins, mais dans un sens inverse :

(65)(...) mais il est certain que pour ces bilingues que sont les traducteurs, un texte latin n'est pas à proprement parler un texte étranger : le transposer dans une langue vernaculaire peut être davantage considéré comme une transposition intra-linguale d'une langue de culture à une langue de diffusion que comme une traduction (1993 : 119).

Il faudrait donc, du moins en ce qui concerne la différence entre le latin et le français, envisager ces langues non comme des entités distinctes, mais comme des registres fonctionnels :

(66)(...) la « translation » du latin en français ne saurait être perçue par le clerc ou le *magister* comme le passage d'une langue étrangère à la langue maternelle, mais plutôt comme le passage d'un registre soutenu au registre familier, que le traducteur possède et maîtrise au même niveau (COLOMBO-TIMELLI 1996 : 10).

En poussant notre raisonnement plus loin, il est possible de considérer l'étape intermédiaire comme la transposition du français dans un état de langue plus « grammatical » : le traducteur ferait ainsi naître ce que l'on pourrait considérer comme un espace de dialogue interlinguistique.

Cependant, si le traducteur recourt en latin au mot à mot, parfois sans réelle prise en compte du contexte, les phrases obtenues s'avèrent généralement cohérentes et les relations syntaxiques respectées. Ainsi, il n'est pas rare qu'il rétablisse la correspondance entre les temps lorsqu'il le juge nécessaire. Il introduit,

---

Traduction intra-linguale

**Minimum :**  
réécriture de la tradition manuscrite  
ou dans le passage du manuscrit à  
l'imprimé

**Maximum :**  
réécriture d'une « même » langue d'une  
époque à une autre

(1983 : 88)

Traduction inter-linguale ou  
traduction proprement dite

**Minimum**  
gloses interlinéaires continues

**Maximum**  
traduction autonome, adaptation

notamment, un futur dans la principale d'une formule proverbiale au présent gnomique, ce qui lui permet de marquer le rapport de conséquence :

(67) he that hath not helpe he shal have not  
Qui non habet sanitatem ille non habebit aliquid  
**Qui n'a santé il n'a nient (f. 83v)**

Lorsqu'il s'agit de phrases au passé, l'enchaînement des actions est fréquemment explicité par l'emploi différencié de plusieurs temps verbaux :

(68) And whan thou auhtist to here the *sermone* or þe masse in chirche thou talkidest or playdist by fore god and in that barest þou litil of worship byfore god  
Et *quando* tu debuisses audire *sermonem vel missam* in ecclesia tu confabulasti vel ludisti coram deo et in *hoc ferebas* tu modicum honorem ante (*coram*) deum  
**Et quant tu devoies oir le sermon ou la messe au mostier : tu Jangloies ou burdoies devant dieu et en ce portoies tu pou d'onneur devant dieu. (f. 32v)**

Alors que dans cet exemple le français neutralise par l'utilisation d'un temps unique l'antériorité des actions les unes par rapport aux autres, le traducteur propose une analyse fine de la phrase : *devoies* est traduit par *debuisses*, subjonctif plus-que-parfait marquant pour la principale un fait irréel dans le passé ; *jangloies* et *burdoient* sont quant à eux traduits par un parfait, ce qui indique ainsi une action accomplie et terminée dans le passé ; *portoies*, pour finir, est traduit par un *imperfectum* impliquant l'aspect inaccompli de l'action et la transformant ainsi en un énoncé général.

De même, lorsque le traducteur comprend de façon erronée un passage ou que l'analyse mot à mot qu'il fait d'une locution l'empêche d'en comprendre le sens, l'analyse qu'il propose est souvent judicieuse et implique la plupart du temps la réinterprétation de formes pourtant connues. Ainsi, dans l'exemple suivant, la locution *a son dit* « selon lui, à ce qu'il dit » a été mal identifiée :

(69) He es wel renegat that the lond the whiche he holt of his lord puttith it in the hond of his enemy and to hym dooth homage (...) For whan he hath made of hym homage to the devel and by comyth his man and to hym yeldith asmuche as he holdeth of god and body *and* soule and othir goodis that he puttith to the *service* of the devyl and alle is at his word or biddynge he forsakith his cristendom by þe dede and showith that he is not.

Ille est bene renegatus qui terram quam ille tenet de suo domino ponit in manu sui inimici (*scilicet domini*) et ei facit homagium (...) Quia quando ille fecit ex ipso homagium diabolo et devenit suus homo et illi reddit quantum ille tenet de deo et corpus et animam et alia bona que ille ponit servicio diaboli et totus sit ille ad suum dictum cristianitatem ille negat per opera et monstrat quod non est.

Cil est bien renoiéz qui la terre que il<sup>453</sup> tient de son seignour met en la main de son anemi et li fet hommage. (...) Car quant il a fet de lui hommage au diable et devient son homme et lui rent *quantque* il tient de dieu et corps et alme et autres biens que il mette au service au deable et tout soit il a son dit crestien il renoie par oeuvre et mostre que non est. (f. 30v)

La traduction latine rend mot pour mot cette formulation que le traducteur n'a vraisemblablement pas comprise et qu'il faut lire, selon la leçon proposée par le manuscrit Paris, Bibl. Mazarine, 870 (= M ; éd. BRAYER/LEURQUIN-LABIE 2008 : 32, §226-7), de la façon suivante : (...) *qui il met ou service au deable ; et tot soit il, a son dit, crestiens, il le renoie* (...). Dans notre texte, *tout soit il a son dit* a été interprété comme signifiant « il est entièrement à son [du diable] service », *dit* étant investi par le traducteur d'un des sens de son correspondant latin et étymon *dictum*, qui peut en effet signifier « ordre, commandement », sens que la forme française n'a pas conservé. De fait, l'adjectif *crestien* – qui est traduit correctement dans le reste du texte (ff. 18r, 99v) – est interprété comme un synonyme du substantif féminin *crestienté* (f. 100r), et devient ainsi l'objet du verbe *renoyer*. La suite de la phrase doit donc, selon le traducteur, être lue comme suit : « il renie sa nature de chrétien par ses actes ». Il s'agit certes d'une traduction mot à mot erronée, mais qui n'est pas dénuée de sens et est reproduite dans la version anglaise.

Il arrive, cependant, que la traduction littérale et morphématique proposée en latin ne satisfasse pas au sens de la phrase, le traducteur ayant opéré une équivalence semi-automatique entre le français et le latin aux dépens du contexte. Dans ce cas, cette interprétation n'est pas validée dans la traduction anglaise :

---

<sup>453</sup> Correction par le scribe : *-le* final exponctué (*ille*).

(70) This synne is unwys or lowde in hym that by his owne mouth prayseth hymself outhir of his kyn outhir of his werkis or of his wysdommes But he hym [...] hem that the bosteris and the flatereres sichen and praysen and yeven habundantly of here for hem to prayse and to say to hem that they durst not say and forto lye of hem and forto proclame her obles or wafres  
hoc peccatum est insipiens in illo qui per suum proprium os se collaudat vel de suo genere vel de suis operibus vel de suis prudenciis Sed ille ipsum duplicat in illos quod illi pomposi et adultores adquirunt et laudant et habundanter dant de suis propter eos laudare et dicere ad illos hoc quod illi non auderent dicere et mentiri de ipsis et pro clamare suas [...]  
**Cest pechié est laid en celui qui par sa propre bouche se vaunte ou de son parage ou de ces oeuvres ou de ces prouestes./ Mes il se double en ceus qui les vantures et lez losengiers quierent et loent et seurdonent de leur pur euls loer/ et dire a ceus ce que il n'oseroient dire et pur mentier d'euz et pur crier leur oubléz/ (ff. 33v-34r)**

Dans cet exemple, le syntagme verbal *il se double* a été traduit par *ille ipsum duplicat* en latin : cette formule est partiellement laissée sans traduction en anglais, vraisemblablement à cause d'un problème référentiel. En effet, pour traduire le pronom personnel *il*, la version latine reprend *celui*, le sujet de la relative dans la proposition précédente, et non *cest pechié*, comme le sémantisme de la phrase le demanderait. Le traducteur reproduit en partie cette interprétation en anglais avant de suspendre sa traduction, par incompréhension du sens global de la phrase. La traduction anglaise semble donc jouer ici le rôle d'une étape de vérification sémantique.

Dans le processus habituel de la traduction grammaticale, et toujours selon B. GARNIER, la phase de décomposition, semblable selon nous à celle que l'on peut observer dans la traduction latine proposée par notre traducteur, est suivie d'une recomposition de la phrase source en suivant les usages de la grammaire cible (1997 : 9-10) : c'est la fonction que remplirait ici la traduction anglaise, qui, dans notre document, prend appui non pas uniquement sur cette étape intermédiaire mais sur les deux versions, française et latine, du même texte. Ainsi, lorsque certaines expressions n'ont pas pu être traduites « morphématiquement » en latin – ou qu'elles n'ont pas été comprises dans le détail –, il n'est pas rare que la version anglaise propose néanmoins une traduction, parfois approximative, le traducteur étant en cela certainement aidé par le sens général de la phrase :

(71) and be in reest from werkes bodily  
et esse quietus de (ab) operibus de [...]  
**et estre repos des oeuvres de seur semaine (f. 12r)**

(72) Whan the champione *over* comyth his felowe. and he holdith hym by the throte that he releve not  
*Quando campio devincit suum socium et superavit et illum tenet per guttur [...]*  
**Quant le champion a son compaignon a batu<sup>454</sup> et il le tient par la gorge a envis se releve (f. 76v)**

Nous nous trouvons donc devant une complémentarité des approches dans les deux langues cibles : une première étape en latin permettant de révéler la structure de la phrase et une seconde étape en anglais visant à mettre en évidence le sémantisme du passage.

La version anglaise vise donc généralement à fournir une interprétation cohérente et adaptée au contexte, garante du sens, tandis que la version latine reproduit mot pour mot la version française et vise l'identification formelle.

#### ***4.4 Procédés didactiques***

---

Par des analyses préliminaires à l'étude du manuscrit Oxford Magdalen 188, présentées dans trois articles (1998, 2000, 2001), A. KRISTOL aboutit à des résultats qui lui permettent de décrire la méthode didactique appliquée dans ce texte comme « la tentative de s'approprier la langue cible par une observation attentive, concrétisée par une traduction précise » (2001a : 152). La question à laquelle il nous faut à présent répondre est celle de la forme revêtue par cette « observation attentive ». L'auteur de ces études, dont le propos est certes moins de décrire le processus à l'œuvre que de présenter ce document et d'en proposer les premières pistes de lecture, avance quelques éléments de réponse sans toutefois les développer : l'observation des faits de langue serait possible par la fonction des traductions qui « consiste[rait] à *explicitement* différents aspects de la langue cible qu'il s'agit de maîtriser, à savoir le français » (ibid. 152-3 ; [nous soulignons]), dans un processus contrastif reposant essentiellement sur le latin. Ce dernier « fonctionne[rait] donc comme une sorte d'adjuvant qui permet[trait] de mettre en relief, par le mépris même de la syntaxe latine, les particularités de la phrase française » (ibid. 153). Le processus décrit répondrait ainsi à une volonté délibérée d'explicitement la langue et cette explicitation porterait de plus sur une sélection de phénomènes traités. A. KRISTOL indique en effet :

---

<sup>454</sup> Lecture proposée : *abatu*.

(73)(...) on constate que la traduction latine est beaucoup plus servile au début, et devient plus idiomatique par la suite : le plus souvent, c'est au moment où un nouveau phénomène grammatical est thématifié que la traduction « colle » au texte original ; ensuite, la grammaire latine reprend ses droits. La traduction se compose ainsi d'une série de « chapitres » aux contours vagues, au hasard de l'apparition des différents phénomènes dans le texte (2001a : 153).

Il est incontestable que la traduction témoigne d'une recherche de divers équivalents pour certains phénomènes – et A. Kristol analyse avec beaucoup de pertinence le traitement de la négation et du pronom indéfini *on/en* – ainsi qu'une perception particulière de ces phénomènes par notre traducteur. Cependant, lors des analyses ayant conduit aux résultats présentés dans cette thèse, aucun élément ne nous a permis de révéler une démarche visant à *explicitement* la grammaire du texte, et à « thématifier » certains phénomènes (ibid. 154).

Nous donnerons comme exemple l'analyse que fait A. KRISTOL d'un passage où l'auxiliaire anglais marquant le futur est postposé à l'infinitif en tant qu'illustration étymologique, conclusion qui nous semble donc à nuancer :

(74) Dans l'exemple suivant (...) la traduction anglaise « décompose » et calque fidèlement la forme française. Pour la tradition scolaire qui est reflétée ici, la formation du futur français était donc étymologiquement transparente ou en tous cas « analysable » :

but þe reste shalt  
sed te resquiescas  
Mes te reposeras (f. 10r)

Si cette explication est exacte, un tel exemple est une attestation remarquable pour un type d'analyse qui précède de plus d'un siècle et demi les premières descriptions explicites de la formation du futur français, dans les grammaires françaises rédigées en Angleterre au début du XVI<sup>e</sup> (Palsgrave et Du Wes) (1998 : 193)

Si l'origine étymologique est en effet présente dans l'analyse par notre traducteur de certains phénomènes, nous ne pensons pas qu'il s'agisse ici d'une décomposition de la structure *infinitif + habere* mais simplement d'une traduction littérale, voire d'une formulation poétique ou archaïque<sup>455</sup>. Nous pouvons d'ailleurs opposer à cette interprétation d'une volonté illustrative le traitement du passé composé, pour lequel le traducteur ne livre jamais une formulation

---

<sup>455</sup> La construction infinitif + shall est attestée dans le corpus du MED : *Whensoeuer youre sovereyn a feest make shall, demeene what estates shalle sitte in the halle* (date : a1475 ; s.v. *demēinen* (v.)) ; *Pleasant odours engendred be shall of cleane and pure substaunce and fumygalle, as it appereth in ambre, narde and mirre* (date : a1550 ; s.v. *aumbre* (n.)) ; *The seller of the ware The prys and profit have shall. Certeyn, the bier shal leese all.* (oeuvre poétique de G. Chaucer ; date ?a1425 ; s.v. *biere* (n.)).

contenant *habere* + participe passé mais un parfait (cit. 74) ou un imparfait (cit. 75) :

(75) Aftir thynke how often thou hast bore lytil of worship ne of reverence to hem whom thou oughtist  
Postea pensa *quam* tociens tu parvam portasti honorem reverenciam eis *quibus* tu deberes  
**Après pensees quantes fois tu as petit porté d'onneur ne reverence a ceus qui tu dois (f. 32r)**

(76) For whanne he had alle vices overcome yit est<sup>456</sup> assailid pride more strongly  
Quia quando ille omnia vicia vincebat iterum resiliit superbia magis fortiter  
**Car quant il a toutz vices veincus lors l'assaut orgueil plus forment. (f. 27r)**

Ainsi, si nous pouvons observer chez le traducteur une forte propension à la traduction littérale pour la version latine de son texte, les faits de langue inhabituels au latin classique induits ne semblent pas avoir pour but d'*explicit*er la construction mais s'intègrent dans un processus d'identification des formes et de révélation du sens. En effet, pour une majorité des exemples dans lesquels la formulation latine semble être produite au mépris du système de la langue, les choix opérés par le traducteur peuvent être expliqués – nous l'avons vu et nous le verrons encore dans les chapitres suivants – par une erreur de lecture du texte français ou justifiés par une volonté de rendre un sens précis. Le fonctionnement de la langue est mis en lumière uniquement par l'*interprétation* du texte, le traducteur cherchant à trouver la signification du texte source et non pas à prouver l'usage, ce qui l'amène à déchiffrer le français, non à le thématiser. La grammaire est de fait traitée de façon implicite, et l'aspect contrastif naît ainsi du rapport entre les langues qu'instaure la traduction permettant l'explication du texte source à l'aide des deux langues cibles.

Il nous semble peu réaliste de considérer une volonté didactique raisonnée à l'œuvre pour chacun des phénomènes particuliers au français : il est peu probable que ce texte ait servi, à l'image des *latinities*, de corpus d'exemples utilisés de manière non linéaire, le professeur faisant appel transversalement dans le texte à l'un ou l'autre phénomène. Il est bien sûr possible que dans les premiers folios les informations aient été plus denses que dans la suite du texte, puisque différentes particularités morphologiques et syntaxiques du français ne peuvent manquer d'apparaître dans une même phrase. Nous verrons cependant, dans la partie

---

<sup>456</sup> Cette forme n'a pu être identifiée et demeure pour l'instant sans explication.

suivante, que la recherche d'équivalents peut, pour certains phénomènes, courir sur l'intégralité du texte. La traduction qui nous est livrée ne serait donc que la justification de la compréhension du texte par l'enseignant, son illustration à mesure de l'apparition des phénomènes et pour chaque occurrence de ceux-ci : une traduction linéaire qui n'atteste comme seule évolution dans la façon de traiter les structures de la langue source que les tâtonnements du traducteur, peinant parfois à trouver le sens juste selon le contexte ou parvenant, enfin, à circonscrire un élément qui lui échappait jusque-là (cf. traitement de la négation, §5.2.2.2.).

Le corpus sur lequel le traducteur s'appuie, loin d'être une collection d'*exempla* illustrant les particularités linguistiques à expliquer par des phrases modèles décontextualisées – comme il en existe pour le latin –, est un texte *in extenso* contenant des redondances et dans lequel les phénomènes grammaticaux apparaissent au fil de la lecture. La langue ne peut donc être appréhendée et illustrée que dans son fonctionnement global. Ce qu'il faut retenir des leçons du traducteur, nous le verrons en détail, est qu'un phénomène ne peut pas toujours être analysé de la même manière, mais que la valeur de ce dernier dépend de son contexte d'apparition. La redondance doit ainsi être regardée sous des angles différents, et la kyrielle de cas et d'accidents que propose la langue traitée *per se*. C'est certainement le moyen le plus propre à illustrer une grammaire dont les contours ne sont pas encore bien définis, ni dans leur appréhension théorique ni dans leur application : la langue de notre texte est, comme dans tout texte en ancien français, soumise à la variation et présente un système réglé mais souple, en évolution et composé de formes en concurrence. Nous sommes loin d'une langue qui attribuerait de façon bi-univoque à une forme une seule fonction. Par conséquent, c'est le « système souple de la grammaire floue » de l'ancien et du moyen français (BURIDANT 1996 : 111) que la traduction opérée dans notre manuscrit est susceptible de mettre en relief.

#### **4.5 Conclusion**

---

Dans notre tentative de caractérisation de la traduction bilingue que fournit le manuscrit Oxford Magdalen 188, nous n'avons considéré que la production par le

traducteur, c'est-à-dire l'élaboration de son support de cours. Nous n'avons donc pas envisagé les potentiels didactiques que cette traduction recèlerait pour un public d'étudiants ou pour un lecteur autonome.

Deux interprétations s'offrent à nous : soit cette traduction servait de support à une lecture linéaire présentée par oral à des étudiants, le professeur expliquant ses choix de traduction, soit elle était destinée à une lecture individuelle et un apprentissage autonome, comme il semble que ce soit le cas de certains traités dès le début du XVI<sup>e</sup> siècle. Nous nous prononçons en faveur de la première solution : il nous semble en effet que cet enseignement, pour être efficace, nécessite des informations théoriques ponctuelles. C'est d'ailleurs une stratégie encore actuellement appliquée, dans nos sociétés, pour l'enseignement des langues anciennes, qu'il s'agisse du latin, du grec ou encore de l'ancien français : la lecture du texte est accompagnée d'une traduction linéaire au cours de laquelle les points grammaticaux rencontrés sont expliqués et les passages difficiles commentés. Dans le cas de notre manuscrit, les commentaires oraux accompagnant cette traduction ont pu se limiter à une mise en perspective par un parallélisme avec le latin, et éventuellement l'anglais.

A. KRISTOL envisage deux hypothèses non exclusives :

(77) Face à ces traductions interdépendantes, on se pose évidemment la question de savoir quelle est l'utilité de la double traduction. Une première réponse, de nature sociolinguistique, est que – selon un témoignage de Thomas Sampson lui-même – une partie du public anglais de son époque n'a pas de connaissances suffisantes en latin pour profiter de cet enseignement. *La double traduction pourrait donc signifier que cet exercice était destiné à deux types d'élèves : des clercs qui savent le latin, et des laïcs qui l'ignorent.* Une deuxième réponse est de nature plus proprement linguistique. Elle s'appuie sur l'observation que *les deux traductions présentent souvent une vraie complémentarité*, surtout dans le domaine du lexique, mais aussi dans le domaine de la morphologie ou de la syntaxe. Alors que le traducteur ne dispose évidemment encore d'aucune théorie lexicographique ou sémantique explicite, *les deux traductions lui permettent en effet de nuancer le sens d'un mot français, en « explorant » sa polysémie par des traductions multiples, ou par des traductions alternatives d'un même terme français dans des contextes similaires. Ces précisions se trouvent tantôt dans le texte latin, tantôt dans le texte anglais (...)* – un tel texte, qui s'appuie évidemment sur la tradition de la glose interlinéaire, vaut beaucoup mieux que les glossaires bi- et trilingues de l'époque qui sont incapables de fournir la moindre précision sémantique au sujet des mots qu'ils traduisent (2001a : 155 [nous soulignons]).

Il n'est en effet pas possible d'exclure l'hypothèse d'une spécialisation opérée en fonction du public auquel ce manuel s'adresse<sup>457</sup>. Cependant, la complémentarité des deux approches que nous avons soulignée dans notre développement plaiderait plutôt en faveur d'un enseignement visant un même public, chaque langue recelant dans ce cas une utilité propre. Ces deux langues possèdent en effet naturellement des statuts particuliers : le latin, langue savante, est théorisé et acquis de manière scolaire tandis que l'anglais, langue maternelle, est soumis à la variation et est encore en cours d'élaboration, rejoignant sur ces deux derniers points les particularités du français. Leur complémentarité est donc acquise et permet de circonscrire la langue source de manière fine : l'exemple en latin relierait l'enseignement prodigué à un acquis théorique et l'exemple en anglais ferait, quant à lui, appel à des connaissances intuitives en tant que langue maternelle. On aborderait de ce fait les phénomènes illustrés sous deux angles différents afin qu'ils se complètent, à savoir réflexion linguistique et utilisation spontanée. Cette dernière hypothèse s'inscrit dans les courants didactiques de l'époque. En effet, nous avons déjà mentionné dans la première partie de ce travail le caractère double du français par sa nature particulière de langue vulgaire apprise. Même s'il est devenu une langue confinée dans un rôle bien spécifique, le français enseigné en Angleterre reste rattaché à un tronc vivant et en constante évolution sur le continent. Parallèlement, le français est amené à remplir le rôle d'une langue savante et apprise par le biais d'un enseignement théorique en Angleterre. Il demeure donc une langue vivante, véhiculant un lexique familier dont l'équivalent latin est peut-être inconnu à l'étudiant<sup>458</sup>, et doit en même temps être appréhendé comme une langue précise et technique. Cette dualité est susceptible d'être unifiée par le biais de la traduction dont il est ici question puisque le recours à deux outils typiques par leur appartenance à ces deux pôles, langue vulgaire/langue savante, peut amener le dialogue entre les deux aspects.

---

<sup>457</sup> L'étude plus approfondie des manuels d'enseignement du français disponibles à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle et au début du XV<sup>e</sup> siècle amène en effet à revoir l'idée que l'apprentissage de cette langue nécessitait la maîtrise du latin (ROTHWELL 2001 : 16 ; voir chapitre 2).

<sup>458</sup> S. REYNOLDS (1996 : 64-5) indique que l'insertion de certaines gloses en vernaculaire pour des réalités concrètes (plats, ustensiles, etc.) dans les textes qu'elle a rencontrés est parfois non seulement guidée par l'absence de correspondant en latin mais aussi et surtout parce que c'est en vernaculaire que les élèves connaissent ces mots.

Cette démarche didactique serait particulièrement adaptée à un apprentissage par le biais de la lecture s'adressant à un apprenant autonome.

Dans le cas d'un enseignement oral adressé à un public d'étudiants, nous peinons cependant à envisager une *expositio* linéaire dans les deux langues cibles. Il est plus probable que, dans le contexte d'une salle de classe, le professeur n'ait livré qu'une seule des deux versions, avec parfois peut-être des développements ou des digressions à propos de l'autre langue visant à donner des précisions ou à expliquer un passage spécialement difficile.

Les citations marginales en latin, de même que les références à Caton et le contexte du monastère dans lequel le possesseur de cet ouvrage résidait, pourraient indiquer que c'est en latin que le commentaire a dû se faire, ou du moins que la traduction a été présentée. Dans cette optique, ce long exercice constituerait donc les notes du professeur, dont la partie anglaise formerait le filet lui assurant une bonne compréhension du sens et lui permettant de développer, en langue maternelle, les détails supplémentaires nécessaires à son auditoire.

Toutefois, les caractéristiques de la traduction latine telle que nous les avons présentées parleraient plutôt en faveur d'une étape intermédiaire à l'usage du traducteur et/ou du professeur uniquement, qui ne livrerait de fait à ses étudiants que la traduction idiomatique en anglais. Ce processus s'intégrerait alors plus exactement dans les tendances didactiques humanistes des écoles oxfordiennes.

Les explications orales accompagnant cet enseignement nous faisant défaut, nous ne pouvons trancher entre les différentes hypothèses proposées et ne considérons, dès à présent, la traduction que dans son rapport au traducteur, sans davantage revenir sur les mécanismes didactiques mis en œuvre lors de son utilisation ultérieure.



## **5 Profil linguistique du traducteur**

---

Les choix de traduction opérés par le traducteur nous permettent d'avoir accès à sa compréhension du texte et à son appréhension des particularités du français. Celles-ci sont fonction de « sa formation et [de] son information » (BURIDANT 1983 : 93), c'est-à-dire de l'instruction qu'il a reçue et de l'ensemble des connaissances qu'il possède et pour lesquelles nous n'avons aucune information explicite, que ce soit en français – objet de notre étude –, en latin ou en anglais.

Nous avons choisi de dresser son profil en analysant ses tâtonnements et ses erreurs d'identification afin d'en dégager une cohérence susceptible de mettre au jour son « architecture mentale » (BURIDANT 1983 : 93).

Il faut, pour cette analyse, éviter le raisonnement en boucle qui amènerait à tenter de saisir la perception des structures lexicales et morphosyntaxiques du français par le traducteur uniquement à l'aide des traductions latine et anglaise ponctuelles. En effet, les équivalents choisis sont eux-mêmes polysémiques, en particulier en ce qui concerne l'anglais, qui reste à cette époque une langue en cours d'élaboration. De plus, nous ne savons rien des connaissances linguistiques du traducteur : il peut donc être dangereux de verser une traduction particulière ou erronée à une méconnaissance de la forme française alors que ce sont ses connaissances dans les langues cibles qui peuvent être incriminées.

Ainsi, lors de lacunes ou d'erreurs d'interprétations, plusieurs indications peuvent nous permettre de nous assurer que c'est bien la version française qui pose problème à notre traducteur et non une absence d'équivalent dans les deux langues cibles. La première de ces indications est la concordance entre les deux traductions lorsque les deux langues cibles développent une même idée ou attestent une même erreur d'interprétation. Un deuxième élément réside dans la cohérence qui peut exister au sein même de la tradition de notre texte quant au phénomène concerné ; c'est-à-dire qu'il est nécessaire de prendre en compte les constructions soumises à une traduction identique à celle qui nous intéresse à l'intérieur du corpus : ceci permet d'évaluer le sens que donne le traducteur aux

mots qu'il utilise dans les deux langues cibles. Finalement, une prise en compte du nombre d'occurrences pour chaque choix de traduction peut permettre de faire le tri entre les habitudes et les accidents nés d'une forme ou d'un contexte particuliers – même si ces derniers, nous le verrons, ne sont pas sans intérêt.

Dans ce chapitre, nous avons pris les précautions susmentionnées afin de traiter les phénomènes avec rigueur. Nous avons cependant choisi de ne pas livrer l'intégralité de nos analyses ni des exemples examinés, contrairement à la démarche empruntée dans l'étude de cas du chapitre suivant. Ce choix a été dicté par plusieurs facteurs, dont le premier est la masse trop importante d'informations récoltées. D'autre part, les résultats des analyses ayant conduit aux observations présentées dans cette thèse ont été pour certains décevants et nous ont menée à la conclusion qu'un traitement exhaustif de tous les phénomènes choisis s'avère non pertinent. Si l'examen des particularités attestées dans la traduction peut permettre de constater des tendances générales – identifications graphiques, problèmes posés par l'ordre des mots, etc. –, il n'est bien souvent pas possible d'en tirer des conclusions plus précises sur la grammaire personnelle du traducteur. Il faut garder à l'esprit qu'il s'agit de mécanismes humains, qui ne sont par essence pas toujours explicables ni justifiables, ni même toujours représentatifs des phénomènes présents dans le reste du document. Ainsi, bien que certains passages contredisent ce que d'autres semblent indiquer, nous avons tenté de dégager des tendances générales.

Nous avons donc choisi d'éviter l'approche pointilliste qui consisterait à lister tous les phénomènes de la langue source afin de trouver une cohérence dans leur traitement pour nous concentrer sur la recherche des grands mouvements directeurs dans les connaissances linguistiques de notre traducteur.

## ***5.1 Connaissances linguistiques***

---

### **5.1.1 Langues cibles**

Les particularités de la traduction anglaise indiquent qu'il s'agit probablement de la langue maternelle du traducteur : les formulations sont idiomatiques, le vocabulaire nuancé et étendu.

Il arrive cependant que la traduction manque en anglais alors qu'elle est présente en latin. De tels cas sont rares et l'absence de traduction anglaise indique généralement des passages où la traduction proposée en latin – et donc l'interprétation de la forme française par le traducteur – est incompatible avec le contexte. Quelques exemples peuvent suffire à illustrer ce fait :

- (78) The secunde batayle that that felon heth it is to god For wrathe and felonye he berith [...] a felon for ony adversite temporel or for seknes or for þe deth of frendes or for eny myschef that his wille is nothing doo so that he gruche ayenst his lord and maligneth god and the saintz  
Secundum guerrum quod ille felonus habet hoc est deo Quia ira et feloniam superportat et approbat si aliquando cor felonis propter aliquam adversitatem temporalem sive propter infirmitatem vel propter mortem amicorum sive propter aliquam infortuniam quod sua voluntas non est omnino facta quod ille murmurat erga suum dominum et malignat deum et sanctos  
**La secont guere que li felons a ci est a dieu. Car ire et felonnie seurporte et esprueve si aucune fois la cuer de felon pur aucune adversité temporel ou pur maladie ou pur mort de amys ou pur aucune mescheance que sa volenté n'est pas fet que il murmure contre son seignur et malgré dieu et lé seinz (ff. 45v-46r)**

*Esprueve*, qui ici signifie selon la leçon proposée par notre manuscrit « met à l'épreuve », a été traduit en latin par *approbat*, c'est-à-dire « approuve » (voir *infra*). Que la leçon du texte français soit correcte ou non (le manuscrit Paris, Bibl. Mazarine, 870 propose la leçon *esprent* : « enflammer » ; BRAYER/LEURQUIN-LABIE 2008 : 34, §45), le sens que le traducteur donne en latin à ce verbe ne s'insère pas dans le contexte sémantique de ce passage. C'est certainement la raison pour laquelle cette forme est laissée sans équivalent dans la traduction anglaise.

Dans d'autres cas, ce sont les leçons de la version française qui semblent poser problème au traducteur, comme l'illustre l'exemple suivant :

- (79) or for othir goodes what som ever they be. by whiche thou more [...] than thou aughtist and other lasse  
vel propter alia bona qualia que illa sunt quapropter tu laudareris magis quam tu non deberes et alii minus.  
**ou autres biens quel que il soient par quoi tu prisoies<sup>459</sup> plus que tu ne deusses et les autres moins. (f. 32r)**

L'équivalent anglais du verbe *prisier* est connu du traducteur puisque ce dernier le traduit dans les folios précédents (*commendid*, f. 26r ; *prayseth*, f. 31v ; etc.) : l'absence de traduction anglaise ne révèle donc pas un problème de disponibilité lexicale dans la langue cible mais une inadéquation sémantique. Il manque un

---

<sup>459</sup> M (32, §261) : *par quoi tu te prisoies*.

complément à ce verbe dans la version française (M, 32, §261, donne la leçon *tu te prisoies*), ce qui ne permet pas au traducteur d'en dégager un sens acceptable. Ainsi, même si le traducteur a tenté de proposer en latin une formulation adéquate – « par quoi tu serais loué plus que tu ne devrais et les autres moins » – il ne valide pas cette interprétation en anglais. C'est peut-être que lors de la traduction anglaise, le traducteur (ou le copiste responsable de version que nous possédons) a comparé les deux versions précédentes et a décelé une disparition entre la forme verbale active du français et la forme passive introduite en latin.

Pour terminer, nous pouvons encore noter la traduction de *rainsseléz* « petite branche » par le latin *radices* « racines » (voir traitement des suffixes, §5.1.2.3.1.), qui ne s'insère que mal dans le contexte et que, comme dans l'exemple précédent, le traducteur ne valide donc pas lors de la traduction anglaise :

(80) the thridde branche of covetise is theft that hat many [...]  
Tertius ramus avaricie est rapina que habet multas radices  
**La tierce branche d'averice est rapine que a mult de rainsseléz. (f. 58v)**

Puisque la traduction anglaise, nous l'avons vu dans le chapitre précédent, est garante du sens, il est normal que le traducteur soit précautionneux dans l'élaboration de celle-ci.

Pour ce qui est du latin, la situation linguistique et culturelle de l'Angleterre nous apprend qu'il ne peut s'agir que d'une langue apprise dans un contexte scolaire. Le caractère littéral de cette traduction, calquée sur le français, rend malaisé l'identification de ses connaissances linguistiques en latin. Celles-ci semblent néanmoins bonnes : malgré le caractère littéral de la traduction qu'il nous livre, les cas et les déclinaisons sont respectés, les calques maladroits généralement évités, la gestion des temps et modes verbaux très cohérente. Cependant, des omissions n'apparaissant que dans la traduction latine confirment que la maîtrise de cette langue par le traducteur est limitée en ce qui concerne le lexique :

(81) they ben the charbuckes that the floures suken and eten the dunge/  
isti sunt [...] qui flores sugunt et comedunt fimum  
**Ce sont li escharboc qui les fleurs suient<sup>460</sup> et manguent les fiens. (f. 95r)**

---

<sup>460</sup> M (39, §81) : *fuient*.

(82) But lesynge ben muche gretter synne as the lesynges of these japers and the tripheleris and mynstrelles  
*Sed mendacia placencia sunt magis gravia peccata sicut mendacia de istis [...] et de trufatoribus et de histrionibus*  
**Mé les mensonges plesans sont plus grant pechié com les mençonges de les losengeres et des truffleurs et de minstreux (f. 97r-v)**

(83) The secunde ben false plaintifs that eschewen and flee that. that right is./ And sechen stopage and delaies to take away from other þat is his./  
*Secundus sunt falsi [...] qui vetant et fugiunt hoc quod rectum est. Et querunt [...] et dilaciones ad tollendum ab alio sua*  
**Li seconde sont li faus pleintis qui eschivent et fuient ce que drois est. Et quièrent barres et de lais<sup>461</sup> pur tolir a autrui le sien. (f. 60v)**

Ces lacunes lexicales ne sont pas prévisibles : dans le domaine du lexique domestique, le traducteur ne connaît pas *escharboc* « escargot » mais traduit correctement *paiel* « poêle » (*frixorium*, f. 35r) ; pour le lexique plus abstrait, *oubléz* (dans l'expression *crier leur oubléz*) « (proclamer leurs) louanges » (ff. 34r, 92r), *parcreu* « grandi, fort » (f. 40r) et *tapissoient* « cachaient » (f. 40r) sont laissés sans traduction latine tandis que des équivalents sont proposés en anglais (*obles or wafres*, f. 34r, *wafres*, f. 92r ; *growyn up*, f. 40r ; *for slouthid*, f. 40r). Il nous faut donc considérer les limites du traducteur quant à ses connaissances pour la langue latine comme étant déterminées par les leçons apprises, les lexiques à sa disposition et les textes lus.

Le latin que connaît le traducteur s'inscrit non pas dans la tradition du latin des textes classiques mais bien dans celle du latin médiéval des Îles britanniques, comme le prouvent certains choix lexicaux.

Nous pouvons notamment noter l'utilisation du lexème *mistera* avec le sens de « métier, fonction, office », qui se trouve dans DMLBS (s.v. *misterium*) :

(84) othir that for moneye and for temporel profit submitten hem to crafte of inhoneste. that may not be doo *with* owte synne  
*alii qui pro denariis et pro commodo temporalis se humiliant (subiciunt) ad misteram inhonestatis que non potest esse facta sine peccato*  
**d'autres qui pur deners et pur preu temporel s'abandonnent a mestier deshoneste qui ne puet estre fet sans pechié (f. 69r)**

(85) the nynthe is in evel craftis  
*Nonus est in malis misteris*  
**Le .ix. est en mauvéz mestiers. (f. 53r)**

---

<sup>461</sup> Lecture proposée : *delais* (confirmée par M 36, §111).

À la place de la forme classique *ardor*, le traducteur emploie *ardura*, qui bénéficie de deux attestations dans MLW :

(86) And howmuche more the hastyfnes is gret/ so muche more grevous is this synne/  
Et *quam* major est *gravis* hec *grandis* ardura magis est *grave* hoc *peccatum*  
Et **com plus est grant cest grant ardur plus est grantz le pechiéz. (f. 84r)**

De même, le verbe *consulere* a, en latin classique, le sens de « délibérer sur, discuter, examiner, consulter, demander conseil, demander l'avis, décider » et non celui de « conseiller qqun ou qqch » – présent dans les textes classiques sous la forme *consilior* – qu'il lui donne ici et qui se trouve dans DMLBS :

(87) Aftir he that consentit or hym counseyle or hym byddith to doo.  
Postea ipse qui consentit *vel ipsum* consulit *vel ipsum precipit facere*  
**Après sil que le consent ou le conseille ou le commande a fere. (f. 58r)**

### 5.1.2 Français

Certaines lacunes et erreurs attestées dans la traduction suffisent, nous le verrons, à nous convaincre que le français n'est pas la langue maternelle du traducteur. La question qui demeure est celle de la *manière* dont ce dernier a appris cette langue et qui est un facteur susceptible d'en influencer sa maîtrise. Nous avons postulé, dans la conclusion de la première partie de notre étude, que le traducteur a appris le français par les livres et que la langue qu'il s'est lui-même forgée ne représente pas un état de langue diachroniquement et diatopiquement localisable. Nous ne pouvons cependant exclure qu'il ait appris le français par immersion, lors de séjours sur le continent ou par la pratique orale en compagnie d'un précepteur privé ou dans un contexte scolaire similaire à celui de la formation parajuridique décrite dans le chapitre 2. Les connaissances du traducteur sont susceptibles d'être différentes selon qu'il ait appris le français de l'une ou l'autre façon, c'est-à-dire comme une langue vivante ou par la fréquentation d'un savoir livresque.

Quelques éléments de réponse peuvent émerger de l'étude de ses connaissances lexicales, graphiques, syntaxiques et morphosyntaxiques.

Un survol des principales caractéristiques du texte source quant à la traduction graphique qu'il contient et des phénomènes morphosyntaxiques qui sont à l'œuvre peut nous permettre d'observer un éventuel décalage diachronique et

éventuellement diatopique dans la réception de ces mêmes phénomènes par le traducteur et donc potentiellement de le localiser dans le temps et dans l'espace.

### 5.1.2.1 Connaissances lexicales

En ce qui concerne le lexique, il semble que le bagage du traducteur soit pour partie confiné à des domaines d'application précis. La traduction comporte tout d'abord des manques touchant particulièrement les mots désignant des réalités administratives et juridiques :

(88) *chalonge* (ff. 52v, 60r), *chatel* (ff. 53r, 54v), *termoieiment* (f. 55r), *conchiement* (f. 61r), *corvees* (ff. 53v, 58v), *creanté* (f. 101r), *loiaus* (f. 54v), *loier* (ff. 54v, 59r, 60v, 66v), *lointains* (f. 60v), *rançons* (f. 54v), *tailles* (f. 58v).

Cette dernière observation contraste avec la situation linguistique dépeinte dans la première partie de ce travail et qui décrit une tradition pour laquelle la langue administrative et juridique est le français. Elle tendrait à indiquer que notre traducteur n'a pas (encore) suivi de formation parajuridique telle que celle proposée par les *dictatores*.

Les termes de société (cit. 89), les proverbes ou expressions (cit. 90), ainsi que certains mots qui perdent leur vitalité au cours de l'évolution de la langue (cit. 91) sont eux aussi inconnus du traducteur :

(89) *recreans* (f. 50v), *caoursins*<sup>462</sup> (f. 54r),  
(90) *qui ne sert et ne parsert son loier pert* (f. 51r) *je vengerai fourré*<sup>463</sup> (ff. 91r-v)  
(91) *goupille* (fol. 94r), *ainz* (ff. 77r, 89r, 94v), *ançois* (ff. 51r, 81v)

La raréfaction de ces derniers pourrait expliquer que ces formes ont pu être absentes de l'état de langue du traducteur – dans le cas d'un apprentissage par immersion – ou de ses lectures, et donc justifier leur méconnaissance.

En effet, les conjonctions de coordination et de subordination *ainz* et *ançois* sont fortement concurrencés en moyen français par d'autres éléments de même sens, pour leur emploi adversatif ou lorsqu'ils marquent l'antériorité<sup>464</sup>. Qu'il s'agisse

---

<sup>462</sup> *Caversin* signifie « originaire de Cahors », ville dans laquelle se trouvait nombre de lieux de prêt. Cette forme prend le sens par extension de « prêteur ». Ce mot est attesté dans l'AND2 : *Plus mauveis sunt qe sarazins, Userers & cauersins* Man pechez 4806 (sv. *cauersin*).

<sup>463</sup> La formule *je vengerai Forré* est généralement appliquée à un chevalier présomptueux à qui on conseille, selon Le Gentil (1973 : 308) « de se lancer dans une entreprise irréalisable ou ridicule pour le punir de s'être vanté (...) » (cf. encore BRAYER/LEURQUIN-LABIE 2008 : 401).

<sup>464</sup> FEW XXIV, 639b, *ante* ; voir encore BADIOU-MONFERRAN 2007 : 7.

d'un problème diachronique ou non, il semble que ces formes soient étrangères au traducteur, qui tente de les relier à des éléments connus par une analyse « graphique ». Pour *ainz*, il postule dans une occurrence anecdotique une forme \*à vis – qui pourrait signifier « à volonté » – par le biais d'une interprétation erronée du jambage (cit. 92). Mais dans la majorité des cas il l'interprète comme une variante de la forme *ainsi* (cit. 93, 94) :

(92) god byddith hym to faste. the wombe saith « nay at wille ete thou longe and a treet »./  
 deus ipsum precipit jejunare/ Venter dicit *quod* « non: *ad libitum* comedas longe diuturne et successive »  
**diex li commande a jeuner. li ventres dit que « noun: ains mangeras longument et a tret ».**

(93) but they be not as ben maliciouses  
 sed non sunt sicut sunt maliciosa  
**mes ne sont ainz sont dommageuses (f. 89r)**

(94) [...] Quia sic venit mors qui [...] Car ainz vient la mort que l'en en sente les mors. (f. 94v)

La forme *ançois* est quant à elle généralement non traduite (ff. 28v, 29v, 51r) :

(95) This is the sexte vice of an evel *servaunt* whan he failleth [...] that he come to the ende or to his terme.  
 Hoc est sextum vicium de malo *serviente quando* ille deficit [...] *quod* ille venit ad finem vel ad suum terminum.  
**C'est le siste vice du mauvés sergant quant il default ançois que il vigne a la fin ou a son terme. (f. 51r)**

À une occasion, elle est identifiée comme l'adverbe *ainsi* :

(96) And the thother saith : « doo not soo thou shalt faste somuche that thou be leve and pale »  
 Alter ait « non facias taliter. jejunabis tantum *quod* tu sis macer et pallidus ».  
**Li autre dit : « non feras ançois juneras tant que tu soies megres et pales ». (f. 81v)**

La méconnaissance du substantif *goupille* (f. 94r) peut elle aussi avoir comme cause la distance diachronique qui existe entre l'état de langue présent dans le texte source et l'époque à laquelle est élaborée la traduction puisque ce mot – qui perdure cependant jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle<sup>465</sup> – est peu à peu remplacé par *renard* dès le XIII<sup>e</sup> siècle. Mais il est aussi probable qu'il appartienne à un champ lexical secondaire et marginal – comme c'est le cas d'autres mots désignant des

<sup>465</sup> TLF sv. *renard*.

animaux et que le traducteur ne traduit pas : *chavesouriz* (f. 41v), *chuede* (f. 41v) et *hyene* (f. 94v) – ou que le traducteur ne l’ait jamais appris ni croisé au hasard de ses lectures.

Nous sommes en effet obligée de constater que pour la majorité des lacunes lexicales dans les connaissances de notre traducteur, aucune explication diachronique ou diatechnique, voire diatopique, ne peut être avancée :

(97) *couciaus* (f. 53v), *courpes* (f. 46v), *honnir* (f. 43v), *mue* (f. 78v et 97r), *non chaland* (49r et 50r), *eschoichent* (f. 58v), *escorchent* (f. 59r), *espi* (f. 43v), *espoventable* (f. 23v et 24r), *estrepent* (f. 66v), *païen* (f. 10r), *raïembent* (ff. 59r et 67r), *a rebours* (f. 91v), *reverse* (ff. 73v et 74v), *ruser* (f. 35v), *tricherie* (f. 94r), etc.

De plus, plusieurs mots de cette liste sont attestés comme emprunts dans le MED, à l’exemple de *ruse* (sv. *ruse*), *reverse* (sv. *revers(e)*), *estrepent* (sv. *strepent*). Cette constatation nous interdit de supposer une absence de connaissance particulière des mots non partagés par au moins l’une des langues cibles de la traduction, même s’il nous semble évident que l’expérience lexicale du traducteur ne peut qu’être nourrie par la correspondance qui existe entre les trois langues pour une partie du lexique.

De fait, rien ne permet dans le traitement du lexique de définir la nature de la langue que connaît le traducteur, encore moins la manière dont ce dernier a pu l’apprendre.

Nous pouvons cependant observer un certain enrichissement du lexique possédé par le traducteur au fil du texte, par l’expérience acquise, la consultation d’un *nominal* ou les conseils d’un collègue. Ainsi, quelques mots qui lui sont tout d’abord inconnus sont traduits plus loin dans le texte et dans un contexte similaire. C’est le cas de *guerroier*, non traduit à trois reprises (cit. 98, 99) , puis par divers équivalents dans le reste du texte (cit. 100, 101) :

(98) Pride [...] god of his goodes and god [...] pride and [...]  
superbia [...] deum de suis bonis et deus [...] *superbiam* [...]  
**Orgueil guerroie dieu de ces bienz/ et dieu abat orgueil et la guerroie./ (f. 27r)**

- (99) This ungentillesse dooth man to god whan he bythinketh hym not of the goodes that god hath doo to hym and that he to hym dooth evermore nothere hym thonketh [...] and in that that he usith evel. the goodes and ayenst the wille of god.  
*hanc rusticitatem facit homo deo quando ille non ei recolit de bonis que ille (scilicet deus) illi (homini) fecit et quod ille illi facit continue neque illum regraciatur [...] et in hoc quod ille utitur male scilicet bona et contra voluntatem dei.*  
**Cest viloinie fet homme a dieu quant il ne luy souvent dez biens que il luy a fetz et que il luy fet continulment ne ne l'en mercie/ ançois guerroie l'en souvent et en ceo que il enuse<sup>466</sup> mauvesment et contre la voluté deu./ (f. 28v)**
- (100) But the proudman sellith hem to the devel for untrewen penyes of vayn glorie and often maketh batayle with god of alle his goodes wher of he shulde thanke god  
*Sed ille superbus illa vendit diabolo pro falsis denariis de vana gloria et guerrat multociens deum de omnibus suis bonis unde ille deberet regraciari*  
**Mes li orgueilleus les vent au deable pur les faus denieres de vain gloire/et guerroie souvent dieux. de toutz ces biens dont ille<sup>467</sup> devroit mercier./ (f. 37r)**
- (101) But with payne it happith that man hym repentith of that synne that he withstood the holy goost with his myght and the grace of the holy goost  
*Sed cum pena evenit quod homo se penitet de hoc peccato quod repugnavit sanctum spiritum cum sua potestate et gratiam sancti spiritus*  
**mes a poyne avient que l'en se repente di cest pechié qui guerroie seint esprit a son pouvoir. La grace de seint esprit<sup>468</sup>. (f. 44r)**

Il en est de même, par exemple, des verbes *abatre* (ø f. 27r ; *deicit, throwith down*, ff. 36v et 38v ; *diminuendam, to abate*, f. 43v ; etc.) et *abaisser* (ø f. 43v ; *decrescit, is lesse*, f. 74v) et du substantif *ostiex* (ø f. 57r ; *hospiciis, hostries*, f. 59r).

### 5.1.2.2 Tradition graphique

Nous pouvons voir apparaître dans le texte source ainsi que dans sa réception par le traducteur quelques phénomènes graphiques propres à l'anglo-normand qui s'inscrivent dans la continuité d'un processus d'évolution et de différenciation en cours depuis des siècles déjà au moment de l'élaboration de cette traduction.

Au niveau de l'encodage du texte, le caractère anglo-normand de la graphie, qui présente une régularité importante, est peu marqué. Nous avons vu au chapitre traitant de la description du corpus que les nombreuses corrections du scribe attestent une volonté éditoriale nette, visant peut-être une fidélité au modèle du document copié. Les caractéristiques de ce dernier nous sont cependant inconnues et rien ne nous permet de savoir si le texte que le scribe a sous les yeux présente déjà cette régularité ainsi que les traits anglo-normands relevés. Nous considérons

<sup>466</sup> Lecture proposée : *en use* (confirmée par M 32, §197).

<sup>467</sup> Lecture proposée : *il le* (confirmée par M 32, §424).

<sup>468</sup> M (33, §88) : *qui guerroie a son pouair la grace du Saint Esperit.*

cependant, et ce postulat a été présenté dans le chapitre 3, que les formes que copie le scribe sont jugées acceptables par ce dernier et qu'elles font donc partie de son système linguistique<sup>469</sup>. Quant à l'éventualité d'une distinction à opérer entre le scribe et le traducteur, celle-ci est neutralisée par le fait que la majorité des phénomènes attestés lors de la *production* de la copie se retrouve, nous le verrons, dans la *réception* des formes qu'elle contient.

#### 5.1.2.2.1 Traitement des voyelles

**Neutralisation de l'opposition graphique *oi, ei, e, ie, ai, i*** — Une des particularités graphiques de l'anglo-normand est d'enregistrer la simplification phonétique des anciennes diphtongues *ei, ie* et *ai* qui a lieu en français d'Angleterre<sup>470</sup>. Au niveau graphique, ce phénomène est enregistré par une neutralisation complète ou partielle de l'opposition entre les graphies *oi, ie, e, ie, ai, i*. Il s'agit d'une neutralisation complète pour ce qui concerne la voyelle issue de  $\check{Y}/\check{E}$ ], comme l'attestent notamment les variations graphiques enregistrées dans les articles de l'AND2 :

(102) *treis, treys, trais, trei, treies, tres, trez, tresz, tris, troeis, trois, troies, troi, troiz* (AND2, sv. *treis*<sup>1</sup>)

(103) *heir, heyr, heire, heyre; heier, heïr, heoir; her, here; hair, haire, hayre; hier, hyer, hir; hoir, hoyr; eir, eïre; eer, er; air, ayr, aire, ayre, aier, aiere; pl. hieres, hoïres* (AND2, sv. *heir*)

Elle est par contre partielle pour ce qui est de l'ancienne diphtongue *ie* et comprend uniquement, d'après les tests que nous avons opérés, les graphies *ie, e, ei* :

(104) *er, eer, eir, ier, yer; heer, heir, her, hier (hiere)* (AND2, sv. *er*<sup>1</sup> « hier »)

(105) *pé, pee; pié, pied, piee; pet, peit; pl. pedz, pees, peez; pés, pez; peiz, peiez; pieez, piés, pietz, piez; paes* (AND2, sv. *pé*<sup>1</sup> « pied »)

(106) *pere, peer, peere, pier; piere, pierre* (AND2, sv. *pere*<sup>2</sup> « pierre »)

Quant à l'ancienne diphtongue *ai*, il est possible de trouver, en plus de la forme originelle, les graphies *e, ei*, ainsi que plus rarement *ea* ou *oi* :

(107) *paire, pere, peire, poire; pair, peir* (AND2, sv. *paire*<sup>1</sup> « réunion de deux choses »)

<sup>469</sup> Dans les cas où le traducteur ne les traduit pas, il faut par contre escompter qu'il ne se juge pas compétent pour les corriger.

<sup>470</sup> Voir POPE 1934 : §1154-8 ; KRISTOL 1994 ; SHORT 2007 : §§2-4, 8, 9, 11, 12.

(108) *raisun, raison, raisoun, raisoune; reisun, reisoun; reason, reasoun; reson, resone, resun, resoun* (AND2, sv. *raisun*)

L'utilisation de certaines de ces graphies – à l'exception de *oi*, du moins pour les formes rencontrées dans notre échantillonnage des formes de l'AND2<sup>471</sup> – s'étend à l'expression du *e* issu de l'évolution de A[ :

(109) *pere, paire, peere, peir, perre; pier, pire, pierre* (AND2, sv. *pere*<sup>2</sup> « père »)

(110) *mere, meir, meire, meer, meere, mere, merre; maire, mire, miere* (AND2, sv. *mere*<sup>1</sup> « mère »)

(111) *pré, pred, pree, pret, preet; praye, prié, prie* (AND2, sv. *pré*<sup>1</sup> « pré »)

(112) *mer, meer, meere, mere, merre, miere, mier, mieer* (AND2, sv. *mer* « mer »)

Dans la version de la *Somme le Roi* que contient ce manuscrit, la neutralisation n'est pas complète et dépend de la nature de l'ancienne diphtongue concernée.

Pour la voyelle issue de Ĩ/Ē[, les graphies attestées sont les suivantes : *ei, e, oi – veisin* (f. 57v)/*voisins* (f. 59r); *treis* (f. 69v)/*tres* (f. 28r)/*trois* (f. 31v) –, mais la majorité des occurrences se présente sous une forme continentale.

C'est donc surtout dans le traitement graphique de l'ancienne diphtongue *ie* que notre texte est soumis à la variation, les formes *ie, e* et parfois *i* alternant librement (*premier* (f. 9r)/*premir* (f. 25v)/*premer* (f. 73r) ; *vient* (f. 86r)/*vent* (f. 42r)). La graphie en *e* fait d'ailleurs l'objet d'une correction par l'ajout en indice d'un *-i* jugé comme manquant. Nous pouvons l'illustrer par les exemples suivants :

(113) *c<sup>i</sup>el* (f. 10r), *merc<sup>i</sup>er* (f. 29r), *t<sup>i</sup>ent* (f. 29v), *tresb<sup>i</sup>en* (f. 31v), *v<sup>i</sup>ent* (f. 45r), *cimet<sup>i</sup>ere* (f. 62v), *g<sup>i</sup>eus* (f. 69r), *mang<sup>i</sup>er* (f. 76r), *qu<sup>i</sup>erent* (f. 88v), *n<sup>i</sup>ent* (f. 97r), *av<sup>i</sup>ent* (f. 98v).

Cette graphie en *ie* est aussi parfois utilisée pour rendre la voyelle *e* issue de l'évolution de A[ :

(114) *à la destre dieu le piere* (f. 21r), *a ton piere et a ta mere* (f. 33r)

Quant à l'ancienne diphtongue *ai*, celle-ci est majoritairement représentée par *e* (*mes, plere, mauvés*)<sup>472</sup>. Il est à noter une correction concernant cette forme : au

<sup>471</sup> La neutralisation s'étend à *oi* dans notre texte (cf. note suivante).

<sup>472</sup> Nous trouvons à une reprise la forme *soit* pour *set*, que le traducteur n'a pu identifier :

folio 84r *mais* est corrigée en *mes*, ce qui peut témoigner d'une tentative de cohérence dans la graphie, cohérence que l'on rencontre dans le traitement de cette évolution<sup>473</sup>. En effet, les occurrences montrent une tendance à la spécialisation selon le verbe ou le substantif dans lequel ce phonème apparaît : *traire* (10 occurrences) mais *atrere* (2 occurrences), *(des)plere* (8 occurrences), *naistre* (3 occurrences), *ferre* (123 occurrences sur 124), etc.

Lors de la traduction, certaines formes sont interprétées conformément à la tradition graphique anglo-normande au sein de laquelle le traducteur ne peut pas s'appuyer sur les différences graphiques pour distinguer les paronymes.

Ainsi, l'adverbe *leement* (dérivé de *lié* < LAETUS, comme l'atteste la graphie *liement* présente dans M 39, §37) a été traduit par *fideliter/trewly*, c'est-à-dire considéré comme une forme adverbiale formée sur *loyal* (< LEGALIS), interprétation qu'autorise la neutralisation de l'opposition entre les graphies *e*, *oi*, etc. :

(115) it is the synne of hem that noo thyng doon trewly. ne they peyne hem not to doo wel. ne to say wel. but that they seen or heryn.  
hoc est peccatum illorum qui nichil faciunt fideliter neque non se conantur. ad bene faciendum neque bene dicendum nisi hoc quod illi vident vel audiunt/  
**c'est le peché de ceus qui rienz ne font leement ne ne se poinent de ben fere ne de bien dire fors com les<sup>474</sup> voient ou oient (f. 91r)**

À l'inverse, une forme du verbe *loisir* (< LICERE) a été prise comme appartenant au verbe *lessier* (< LAXARE) :

---

To this synne perteyneth wel the synnes of the womman that dooth so muche by her synne that she makith that she [...] that is of avoutrie bereth the heritage where he hath no right  
Isti peccato pertinent bene peccata de muliere que facit tantum per suum peccatum que facit quod illa [...] qui est ex adulterio portare hereditatem ubi ille non habet rectum  
**A cest pechié appartient bien li pechez de la fame qui fet tant par son pechié que li [enfes] qu'ele soit de voir qui est d'avoutierre enporte l'eritage ou il n'a droit (f. 57r)**

<sup>473</sup> L'intégralité des occurrences, à savoir 27, présente cette graphie *mes*.

<sup>474</sup> M (39, §38) : *ne ne se painnent de bien fere ne de bien dire, mes que quant on les voit ou oit.*

- (116) But *in* a good cause may oon swere without sinne or in doom (...) or in othir good causes *and* honeste *and* profitable or in oþer wyse leve he not enywyse to swere *and* therefore he that sweret *with* outen reson the [n]ame of oure lord *and* for nought if he swere fals of his wytynghe he hym forswereþ *and* dooþ ayenst this comaundement *and* synneth dedly  
*Sed* in bona causa potest unus jurare sine peccato · vel in iudicio (...)· vel in aliis bonis causis *et* honestis *et* proficuis sive in altero more ne dimitat aliquomodo jurare *et* propter hoc qui jurat sine racione nomen nostri domini *et* pro nichilo Si ille jurat false ex sua sciencia ille se perjurat *et* facit contra hoc preceptum *et* peccat mortaliter  
**Mes a bone cause puet on jurer sanz pechié · ou en jugement (...) · ou en autres bones causes *et* honestes · *et* profitables · ou en autre manere · ne loist pas jurer *et* pur ceo qui jure sans reson le noun nostre seignur *et* pur nient. C'il jure faus a son escient : il se parjure *et* fet contre cest comandement *et* peche mortelment. (f. 10r)**

Nous pourrions encore mentionner *emploient* (f. 12r) compris comme une forme du verbe *emplir* (*implent/fulfyllen*) et non du verbe *emploier* (f. 12r ; TL III<sup>1</sup>, 117) ainsi que la forme verbale *vint* (f. 41r) traduite par un présent (*venit, come*) alors même que le contexte appelle un passé.

**Neutralisation de l'opposition graphique *eu, ou, o, u, eo, e*** — Les voyelles issues de l'évolution de  $\bar{O}/\check{U}$  et  $\check{O}$  toniques en syllabe ouverte sont, en anglo-normand, simplifiée en [u] ou en [e]<sup>475</sup>. Graphiquement, ce résultat phonétique est rendu par une neutralisation de l'opposition *eu, ou, o, u, eo* et *e*.

Cette neutralisation est attestée dans les articles de l'AND2 :

- (117) *flurs, floures, flours, flures, flurez; fleurs, fleures; flors* (AND2, sv. *flurs*<sup>1</sup>)  
 (118) *colur, coler, coleure, color, colour, coloure, colure; culur, culure; collour; coilour* (AND2, sv. *colur*)  
 (119) *chaceur, chaceor, chaceour; chacer, chaçur; chasceor, chasceur, chasçur; chasour, chasur; chassur* (AND2, sv. *chaceur*)

Dans notre texte, les graphies *eu* et *ou* se partagent la majorité des occurrences et alternent librement : *couleur* (f. 24r)/*colour* (f. 97r), *douleur* (f. 42v)/*dolour* (f. 42r), *antecessures* (f. 54r)/*antecessour* (f. 61v). Quelques occurrences présentent la forme *eo* : *menteor* (f. 96v), *ferveor* (f. 50v), *losengieors* (f. 49r), ainsi que *oe* : *devinoer* (ff. 30v-31r), *coer* (f. 71v), *demoere* (f. 71v), la graphie *ue* : *languer* (f. 50v), *cuer* (ff. 49v, 50v) ou la simplification du digraphe : *vantures* (f. 34r), *chevauchurs* (f. 38r), *seignur* (f. 44v), *creatore* (f. 12r), *paor* (ff. 40v, 48v).

<sup>475</sup> Voir POPE 1934 : §1143 ; KRISTOL 1994 : 74 ; SHORT 2007 : §§6, 10, 17).

Quelques corrections ont été faites par le scribe – *la s<sup>e</sup>ue* (f. 84v), *o<sup>e</sup>vre* (f. 72r) – pour lutter contre ce dernier phénomène de simplification graphique.

Il existe une tendance à la spécialisation des formes, puisque nous trouvons quelques mots n'apparaissant que sous la graphie continentale (cit. 120) de même que d'autres ne se présentent que sous une graphie anglo-normande (cit. 121) :

(120) *leur* (101 occurrences), *honneur* (5 occurrences), *fleur* (3 occurrences),

(121) *pao(u)r* (10 occurrences), *seignour* (18 occurrences), *creato(u)r* (4 occurrences)

En anglo-normand, la neutralisation semble être complète – même si elle est limitée à certains mots – puisqu'elle s'étend notamment à la voyelle issue de l'évolution de Ū[ :

(122) *mur, mure; meur, mour; more* (AND2, sv. *mur<sup>l</sup>* « mur »)

Dans notre texte, nous n'avons trouvé qu'une seule forme présentant l'extension de cette neutralisation, et celle-ci touche le *o* issu d'une voyelle prétonique : *doleureuse* (f. 82r).

La neutralisation qui existe en anglo-normand entre les graphies *e* et *eu* est vraisemblablement un facteur qui va permettre au traducteur d'identifier le substantif *pechier* (PECCATUM) comme une forme du substantif *pecheur* et le traduire par *synner* :

(123) The secunde boughe of pride is the power of pride this is [...] that is a ful gret synner  
Secundus ramus superbie [...]  
**La secunde branche d'orgueil. c'est la poesté d'orgueil. si est dest<sup>476</sup> qui est mult  
grant pechier. (f. 31r)**

C'est aussi certainement ce phénomène qui lui fait interpréter *gen* – qu'il faut lire *geu* (< JOCUM) – comme un équivalent de *jeune* :

(124) though they lesen a yongman  
si illi perdunt juvenem.  
**se il perdent le gen<sup>477</sup> (f. 52r)**

Il semble que dans la graphie de notre texte, la neutralisation entre ce phénomène et le précédent (neutralisation de l'opposition graphique *oi*, *ei*, *e*, etc.) soit

---

<sup>476</sup> Leçon proposée: *despit* (confirmée par M 32, §253).

<sup>477</sup> M (35, §220): *geu*.

achevée, comme l'indique la graphie *vois* pour la deuxième personne du singulier du verbe *voloir* que le traducteur identifie correctement :

- (125) wolt thou that men lye of the . and<sup>478</sup> that men holde the an ypocrite  
vis tu *quod unus menciatur* de te et *quod* quis te teneat ypocritam  
vois<sup>479</sup> tu *que l'en se gale de toi et que l'en te teigne pur papelarde?* (f. 83v)

**Neutralisation de l'opposition graphique *o*, *ou*, *u*** — Alors que l'on peut noter que les copistes anglo-normands de la fin du Moyen Âge opèrent une distinction dans l'utilisation des graphies *o*, *ou*, *u* pour rendre le son [u] entre leur emploi en syllabe étymologiquement tonique (écrit généralement *ou*) et leur emploi en syllabe étymologiquement atone (écrit généralement *u*, plus rarement *o*)<sup>480</sup>, notre texte nous livre, sans spécialisation de formes, une majorité de graphies en *ou*, des formes en *o* et quelques occurrences en *u* :

- (126) *ou* : *bouche* (f. 72v), *tout* (f. 27v), *glouton* (f. 77r)  
*o* : *totez* (f. 9v), *novele* (f. 11v), *glotonie* (f. 76r)  
*u* : *buche* (f. 41v), *tut* (f. 27r), *glutonomie* (f. 25v)

De nombreuses corrections apparaissent et semblent avoir pour but de régulariser le traitement de cette voyelle : *sa<sup>o</sup>uler* (f. 85v, 99r), *p<sup>o</sup>uent* (f. 79r), *t<sup>o</sup>urnir* (f. 34r), *to<sup>u</sup>tez* (f. 18v), *glo<sup>u</sup>tons* (f. 76v), *o<sup>u</sup>* (f. 99r).

En anglo-normand, cette absence de distinction graphique touche la voyelle issue de l'évolution de  $\bar{U}$  libre (voir *supra*) et entravé<sup>481</sup> :

- (127) *suget*, *sugeit*, *sugett*, *sugget*, *sujet*; *soget*, *sogiet*; *subget*, *subgit*, *subgiet*, *subject*, *subject*; *souget*, *souuget*, *sougit*; *suzgit*, *souzugit*; *susget*, *susgit*, *susjet*; *suzget*, *susjet* (AND2, sv. *suget*)

Dans notre manuscrit, ce phénomène est aussi attesté dans une correction du scribe : *s<sup>o</sup>ugez* (< SUBJECTOS ; *subditos/ sugettis*) (f. 59v).

**Nasales** — Les nasales [ã] et [ɔ̃] sont rendues, en anglo-normand, par les graphies *aun* et *oun*<sup>482</sup>.

<sup>478</sup> Correction par le scribe : ajout de *and*.

<sup>479</sup> M (38, §120) : *veuz tu*.

<sup>480</sup> KRISTOL 1994 : 82.

<sup>481</sup> POPE 1934 : §1120 ; SHORT 2007 : §7.

<sup>482</sup> POPE 1934 : §1152.

Dans notre texte, les graphies anglo-normandes et continentales alternent librement : *bontéz* (29r)/*bounté* (29r), *mountier* (f. 35r)/*monter* (f. 35r) ; *graunt* (f. 38r)/*grantz* (f. 38v), *enchauntemenz* (f. 66r)/*enchanteor* (f. 63v).

A deux reprises, cependant, le copiste introduit une correction dans le traitement de la nasale [ã] : *commaundement* (f. 9v)<sup>483</sup>, *gra<sup>u</sup>nt* (f. 77r). Ces deux corrections attestent des choix contraires, puisque dans la première le copiste gomme un trait graphique anglo-normand, tandis que dans l'autre il l'ajoute. Le caractère contradictoire de ces corrections exclut l'hypothèse d'une tentative d'appliquer un enseignement reçu. On peut d'ailleurs relever, à ce propos, les leçons de l'*Orthographia Gallica*, qui thématise la mise par écrit de cette voyelle nasale – dans une règle qui contient notamment la forme *grant* –, en insistant sur le fait que le *u*, qui se prononce, ne doit pas apparaître à l'écrit :

(128) L36 Items iste sillabe seu dictiones *quant*, *grant*, *demandant*, *sachant* et huiusmodi debent scribi cum simplici *n* sine *u*, sed in pronunciacione debet *u* proferri (JOHNSTON 1987 : 14).

Il faut encore noter qu'il existe une spécialisation graphique pour certains lexèmes – à l'exemple de *commandement*, qui n'est jamais attesté sous une forme anglo-normande – et que seules quelques formes semblent pouvoir accueillir cette graphie (dont notamment *devaunt*, *taunt*, *graunt*, *quaunt*, *braunche*)<sup>484</sup>. Même si nous ne pouvons pas exclure une volonté du copiste de rester fidèle au modèle qu'il transcrit, il est néanmoins possible, comme nous l'avons vu pour les digraphes *ai* et *eu/ou*, qu'il considère la forme de certains mots comme « canonique ».

Pour la nasale [ɔ̃], outre la graphie anglo-normande *-oun-*, nous pouvons noter une neutralisation de l'opposition *-un-* et *-on-* : *ung* (pronom indéfini ; f. 94r), *aucon* (f. 43v), neutralisation bien attestée dans la tradition anglo-normande :

---

<sup>483</sup> Malheureusement, le manque de distinction entre le *u* et le *n* ne permet pas de savoir si le copiste corrige une faute de jambage, une répétition fautive de la consonne nasale ou le groupe nasal anglo-normand *aun*.

<sup>484</sup> Nous pouvons ajouter à cette liste les formes suivantes, qui ne sont attestées pour la plupart qu'une seule fois sous cette graphie : *vaunter*, *plesaunce*, *repentaunce*, *marchaundise* (2 occurrences), *enchauntemenz*, *ardaunt*, *chaunter*.

- (129) *ascun, acun, accun, acon, acoun, acounn; akun, akoun, aqun, aquun;alcon, alcun, alkun, alquon; aucun, auchun, aukun, auqun, aucuin; ascon, ascuin, achun, aschun, asqon, asqun, asquin, auscun* (AND2, sv. *ascun*)

Un trait graphique qui n'est, quant à lui, pas attesté dans la tradition anglo-normande apparaît dans notre texte : il s'agit de la neutralisation de l'opposition des graphies *-en* et *-on* : *religiens* (f. 84v), *lessont* (f. 26r). Celle-ci est aussi absente des articles de l'AND2 :

- (130) *serement, serrement, serreement; sarement, sairement, seirement, seigrement, seurement; saerment, serment, serrment, seurment, sierement; cerment* (AND2, sv. *serement*)

- (131) *religiun, religion, religioun* (AND2, sv. *religiun*)

Cette neutralisation est de plus attestée à trois reprises dans la traduction (ff. 100v et 98r, 99r), le traducteur interprétant le mot *serment* (< SACRAMENTUM) comme une forme de *sermon* (< SERMONEM) :

- (132) god that loveth symplenes and trouthe in suche sense resceyveth þe tale and understandith the word  
deus qui amat simplicitatem et veritatem in tali sensu recipit sermonem et intelligit verbum  
**dieu qui aime simplece et verité en tiel senz reçoit le serement et entent la parole (f. 100v)**

De même, on trouve dans un autre passage la forme *demandarent* (leçon confirmée par M 39, §133), qui a été identifiée non comme la forme attendue du passé simple mais comme une variante du futur *demandarent* :

- (133) they take hym more cruelli than the jewys that hym crucifieden. they brake not of hym any bon. these rentyn hym more smal than me dooth an hogge in the bocherye These shul aske nought of oure lady These hym teryn so foule and hym and his other saintis. that this is wondere that cristendom it suffrith.  
ipsi sumunt magis crudeliter quam judei qui ipsum crucifixerunt illi non fregerunt omnino nullum os. Sed isti ipsum dilacerant magis minutim quam faciunt porcum in macello Isti non petent aliquid de nostra domina. Isti ipsum defrustrant tam turpiter et ipsum et suos alios sanctos quod hoc est mirabile quomodo cristianitas illud suffert  
**Il resont plus cruel que li juef qui li crucifierent il n'i briserent mie nul dez oz. mes cist le depiecent plus menuement qu'en ne fet le porcel en la boucherie. Cist ne demandarent rien de nostre dame. Cist la depiecent si vilainement et luy et ces autres seinz que c'est merveille coment cristienté le sueffre (f. 100r)**

#### 5.1.2.2.2 Graphies issues de l'accentuation

Certains traits anglo-normands concernant les voyelles naissent de l'accentuation anglaise.

**Segmentation des mots** — L’accent tonique qui frappe, en anglais, la première syllabe du radical provoque en anglo-normand la chute de certaines syllabes initiales (KRISTOL 1994 : 80). Graphiquement, ce phénomène fait écho à l’hésitation quant à la segmentation graphique des mots dans la tradition graphique du Moyen Âge. Les « cas d’écriture en segments graphiques disjoints » (BADDELEY/BIEDERMANN-PASQUES 2004 : 184) sont fréquents dans notre texte et sont facilités par la ressemblance entre certaines prépositions et l’initiale (*a-*, *de-*), ainsi que par la présence de formes clitiques précédant cette syllabe (article, adverbe ou pronom personnel) susceptible d’accueillir la voyelle :

- (134) Cest *commandement a complist* espirituelment cil qui garde a son pouvoir la pes de sa conscience (f. 11r)  
Et cil qui plus *la custument* plus pechent. (f. 11r)

Une interprétation maladroite du traducteur relative à ce phénomène lors de la traduction apparaît au folio 24v : *qui a la forte espiéz et esbraz* à la place de *qui a la force es piéz et es bras* (voir chapitre 3, §3.2.1.).

**Représentation graphique du *e* final atone et tonique** — Comme deuxième phénomène né de l’accentuation, nous pouvons noter l’absence de distinction qui est faite en anglo-normand entre le *e* étymologiquement atone et le *e* tonique<sup>485</sup>. Les graphies *-ee*, *-es*, *-e*, *-er*, *-ez* se partagent les fonctions sans distinction de forme et sont interchangeable. C’est le cas dans notre manuscrit :

- (135) *e* tonique : *Lé escriptures* (f. 71r), *Lé escoutent* (f. 89v), *si commence ses matins, et sé priers* (f. 77v), *sé deciplez* (f. 86v) ; *et ceux aussi qui loent lez mauvéz et lez fetz* (f. 16r) ; *ou par mauveses pensees trop longument tenues* (f. 15r) ; *comment il puissent d’une chose diverse mez desguiséz pour leur paléz plus délicier* (f. 85v), *quant il revient il n’a que le puisse porté, ne sustiner* (f. 86v), *ne cuident pas grievement peché* (f. 72r)

- (136) *e* atone : *Aprés pensees quantes fois tu as petit porté d’onneur* (f. 32r), *homme qui parfitement puit eschiver toutez les maneris* (f. 25r), *quantes hontes tu lui as fetez* (f. 33r)

En anglo-normand tardif, ce *e* final a tendance à se réaliser en [i]<sup>486</sup>. Ce phénomène est attesté à quelques reprises dans notre texte : *charettis* (f. 53v) et *maneris* (f. 59v).

<sup>485</sup> KRISTOL 1994 : 81.

<sup>486</sup> POPE 1934 : §1140 ; KRISTOL 1994 : 79.

L'homophonie que fait naître l'absence de distinction entre *e* atone et *e* tonique participe à certaines confusions concernant le découpage des mots – parallèlement au phénomène de segmentation des mots vu ci-dessus – entre la préposition *de* ou l'article *le* et le substantif :

(137) *taverneris that fillyn the mesure with skome.*  
*tavernarii (tabernarii) qui implem mensuram de spuma.*  
**li taverner qui emplant le mesure de scume. (f. 68r)** [lecture proposée : *d'escume*]

(138) [...] *mala lingua est arbor quem deus maledixit in evangelio*  
**le mal langue est li abres que diex maudit en le vangile (f. 88r)** [lecture proposée : *l'evangile*]

**Représentation graphique du *e* en syllabe initiale** — Conjointement à une évolution en moyen anglais aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, l'anglo-normand voit la fermeture du /E/ en /I/ en syllabe prétonique<sup>487</sup>. Notre manuscrit présente une graphie majoritairement continentale, que ce soit pour les syllabes initiales *pre-* (de *premier*) ou *des-* (*desloiauté*). On trouve évidemment aussi les formes *primier* (f. 45v), et *disloial* (f. 57r) mais dans une bien moindre mesure.

#### 5.1.2.2.3 *Traitement des consonnes*

**Consonnes finales** — En anglo-normand, la tendance à prendre la phrase plutôt que le mot comme unité phonique, qui amène l'effacement des consonnes finales en position préconsonantique à l'intérieur de la phrase, apparaît plus rapidement que sur le continent. Cette tendance à l'amuïssement s'étend aux mots utilisés à la fin de l'unité phonique<sup>488</sup>. A. KRISTOL (1994 : 77-8) mentionne la règle de l'*Orthographia Gallica* qui traite de ce phénomène :

(139) L27 Item quandocumque aliqua dicio incipiens a consonante sequitur aliquam dicionem teminantem in consonante in racionibus pendentibus, consonans anterioris dicionis potests scribi sed in pronunciacione non debet proferri, ut *après manger* debet sonari *apré manger* (Johnston 1987 : 13)

Dans notre texte, l'absence de consonne finale est fréquente :

(140) *que il aime miex que diex e le creint et le sert* (f. 77r), *Mé les mençonge* (f. 97r) ,

<sup>487</sup> KRISTOL 1994 : 79 ; SHORT 2007 : §8.

<sup>488</sup> POPE 1934 : §1202 ; SHORT 2007 : 22-4.

À plusieurs reprises, notre scribe rectifie cette tendance à la graphie phonétique en corrigeant la forme par l'ajout de la consonne finale manquante : *tiex son<sup>t</sup> cil* (f. 57v).

Dans un mouvement inverse, nous pouvons observer certains cas où les consonnes finales sont appuyées par un *e* final, que ce soit devant une voyelle (cit. 141) – peut-être à cause de la liaison de la consonne finale avec la voyelle suivante – mais aussi devant une consonne (cit. 142) :

(141) *de morte à vie* (f. 23r), *hautes honneures* (f. 37v), *Aprés quant on fet en mostier si que sanc i este expandu* (f. 62v).

(142) *Belle l'avoit fet* [se rapporte à lucifer], (f. 26r), *defaute de cuer* (f. 50v), *despite* (f. 27v), *qui les maudit ou leur nuist par malice* (f. 12v), *il perde le droit* (f. 75r).

Le scribe corrige cette tendance à une occasion : *toutez jours* (f. 29r).

Nous pouvons élargir la problématique aux représentations graphiques des voyelles nasales, notamment des voyelles issues de la nasalisation de /U/ et de /I/. La présence d'un *-e* final peut initialement être un signe d'absence de nasalisation<sup>489</sup>, mais elle est certainement appuyée par le maintien de la prononciation de certaines consonnes finales :

(143) *Car il covient que tiel vine saile par le douzille com il a ou tonel.* (f. 42v), *La quarte guerre est par dehors a ses voisines qui sont environ luy* (f. 46v), *après quant une jure* (f. 96v), *ugne male* (f. 29r).

À plusieurs reprises le scribe corrige ces *-e* finaux :

(144) *Il se font mauvés pur ce que l'en les tigne pur bones* (f. 92r), *fine droit* (f. 100v).

Mais ce phénomène rencontre le problème plus général qui est celui du genre en anglo-normand (voir *infra*), et il est parfois malaisé de déterminer s'il s'agit d'un problème phonétique ou morphosyntaxique.

Ainsi, on peut noter l'absence du *-e* final dans les cas d'adjectif féminin :

(145) *cil escrivein qui mostrent bon lettre* (f. 68r), *en quel manere que ele soit fet* (f. 15r), *mauvés reson* (f. 17v)

Cette absence de *-e* final est corrigée à deux reprises : *bon<sup>e</sup> renommee* (f. 16r), *gelin<sup>e</sup>s* (f. 57v).

---

<sup>489</sup> Ces voyelles se nasalisent tard – XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles –, et cette nasalisation ne touche vraisemblablement pas l'anglo-normand.

**Consonnes internes** — Une tendance à la graphie phonétique amène des hésitations dans la graphie de notre manuscrit – notamment dans les cas des consonnes amuies suite à des évolutions phonétiques : chute de *-s-* devant *-t-* et *-s-*, *-z-* devant *-m-*, vocalisation ou disparition de *-l-* préconsonantique<sup>490</sup> – entre graphie phonétique et graphie étymologique :

(146) *-s-* : *chatiaus* (f. 66v), *ne n'et pas merveile* (f. 52r), *n'et nul* (f. 43v) / *chastiaux* (f. 66v), *despit* (f. 98r), *espoventable* (f. 24r);

(147) *-z-* : *septime* (f. 40v), *blame* (f. 95r), *blaméz* (f. 42r) / *meisme* (f. 12v), *blasme* (f. 33v), *aumosne* (f. 27r).

(148) *-l-* : *sepuchre* (f. 39v), *euz* (f. 34r), *mut* (f. 96v), *fiz* (f. 90r) / *mult* (f. 90r) -majoritaire-, *filz* (f. 18v) -majoritaire-, *eulz* (f. 35v)

Le copiste corrige à quelques occasions ces graphies phonétiques :

(149) *fīz* (f. 19r), *bla<sup>s</sup>me* (f. 46r).

De manière générale, la graphie attestée dans ce document nous apparaît comme le résultat d'une tension entre variation formelle et graphie convenue. Il est possible que le copiste considère, nous l'avons dit, la forme de certains mots comme « canonique »<sup>491</sup>. Nous avons cité, par exemple, le traitement régulier des formes *honneur*<sup>492</sup> et *com(m)andement*, mais d'autres « normalisations » de formes apparaissent lors d'une analyse attentive et exhaustive de ce document. Comme il s'agit non pas de phénomènes phonétiques et graphiques traités toujours de la même façon mais plutôt de mots ponctuels, il nous semble probable que cette régularité soit le résultat de l'existence pour le scribe de graphies consacrées par l'usage<sup>493</sup> et non de l'application d'une connaissance théorique

<sup>490</sup> KRISTOL 1994 : 75-9.

<sup>491</sup> F. W. MAITLAND (1903 : xliv ss.) a identifié ce même phénomène dans les *Year Books*.

<sup>492</sup> Cette régularité peut être comparée avec les variantes proposées par l'AND2 :

*honur, honeir, honeur, honor, honour; honneure, honnoir, honnour; honeure, honore, honoure, honure; hounour; onur, oner, oneur, onor, onour; ounour; oneure; enor, enour, enur, henor, henur; unor* (sv. *honur*, AND2)  
*comandement, comaundement; commandement, commaundement; commandment; cumandement, cumaundement, cummandement; comondement* (sv. *comandement*, AND2).

<sup>493</sup> Y. CAZAL *et al.* arrivent d'ailleurs, suite à une étude quantitative sur les habitudes graphiques d'un échantillon de scribes, à la conclusion qu'« à côté [des] graphies utilisées concurremment avec d'autres, tout copiste possède dans sa pratique des graphies privilégiées, qu'il emploie avec une fréquence élevée » (2003 : 103).

apportée par un enseignement, comme celui de l'*Orthographia Gallica*, par exemple. En revanche, cette précision graphique ne semble pas influencer la traduction puisque le schéma linguistique qui guide la réception des éléments par le traducteur est fortement marqué par la variation et la neutralisation de la différence entre les graphèmes.

### 5.1.2.3 Morphologie

Au niveau morphologique, la variation est aussi très présente, notamment en ce qui concerne l'affixation, que celle-ci soit lexicale ou morphosyntaxique. En effet, comme nous allons le voir, la compréhension des formes par le traducteur est moins guidée par la forme graphique des éléments qu'il rencontre que par une reconnaissance visuelle et sémantique du radical ou de la racine du terme sans réelle prise en compte des informations morphologiques.

#### 5.1.2.3.1 *Affixation lexicale*

De façon générale, les affixes sont des éléments qui semblent interchangeables et sémantiquement non pertinents pour notre traducteur<sup>494</sup> : il est ainsi fréquent qu'il confonde des formes présentant des radicaux apparentés mais dont les affixes divergent.

Le problème de l'affixation s'inscrit ainsi dans celui, plus général, de la paronymie.

##### 5.1.2.3.1.1 *Préfixes*

En ce qui concerne les préfixes, nous avons déjà mentionné les formes *espiéz* et *esbraz* nées d'une mauvaise segmentation graphique (voir *supra*). Cette particularité s'inscrit dans une tendance anglo-normande attestant une variation ordinairement libre de la préfixation<sup>495</sup> :

(150) *esjoir, esjoier, esgoir; engoir, enjoier, enjoier, enjoir, enjuer; enchoier, enchoir; ajoir, ajoier; ejoir (sv. esjoir ; AND2)*

(151) *encontrer, encontrere, encountrer, encountrere; encountreir, encuntrer, encuntrer; encountrre; acountrer, acuntrer; contrer (« rencontrer »)*

---

<sup>494</sup> À propos de la préfixation, voir SHORT 2007 : §30.

<sup>495</sup> Pour une question de l'existence de variantes libres en ancien français, voir KLEIBER 1978 et BURIDANT 1996 : 104 (qui mentionne le précédent).

(152) *embaudissement, enbaudisçment, enbaudissement; esbaudissement; abaudicement, abaudissement* (sv. *embaudissement*)

**préfixes a-, es-, des-** — Dans notre document, certains préfixes sont soit détachés du mot auquel ils appartiennent, soit simplement non pris en compte lors de la traduction. Dans les deux cas de figure, une modification du sens peut apparaître pour ces formes sous la plume du traducteur.

Dans l'exemple suivant, le verbe *ajouter* a été interprété – certainement à cause de sa graphie en segments graphiques disjoints *a joustent* – comme une forme du verbe *justifier*<sup>496</sup> :

(153) the lytel good deed that here infaunt dooth whom they yeven souke : the dedis *and* þe wordes justifien of hem so muche. that me hath more of lesynge than of trouthe. and ther fore these ben callid fals wytnesses in holy scripture  
Exiguum bonum quod illorum infans facit quem isti ablactant *facta vel dicta ipsi et* justificant de eis tantum *quod habetur magis* de mendacio *quam* de veritate et *ideo* ista vocantur falsa testimonia in *sancta scriptura*  
**le petit bien que leur enfant fet que il aletent fet ou dit il a joustent<sup>497</sup> de leur tant que il y a plus de mençonge que de voir et pur ce sont il apelé faus tesmoingnes en seinte escripture (ff. 92v-93r)**

Plus loin, le verbe *deffendre* a été compris avec le sens de « offenser », vraisemblablement par analogie de forme avec ce dernier<sup>498</sup> :

(154) Evel thinge is to lye but more grevous synne is of hym to forswere and to offende oure lord/  
mala res est mentiri. *sed magis grande peccatum est de se perjurare et ad* offendendum *dominum nostrum*  
**Mal chose est de mentir. mes plus grant pechié est de soy parjurer et pur deffent nostre seignour<sup>499</sup>. (f. 97v)**

De même, un passage atteste la confusion des verbes *espruever* et *approuver*<sup>500</sup> :

---

<sup>496</sup> Les formes attestées dans l'AND2 pour le verbe *justifier* sont les suivantes : 1) *justifier* ; 2) *justiser, justicer, justisier, justizer; joustisere* (sv. *justiser*<sup>2</sup>). En ce qui concerne le verbe *ajouter*, celui-ci apparaît – en plus des variantes *ajoster, ajouster; ajuter; adjuster, adjouster; adjoustre* (sv. *ajuster*) – sous la forme *juster, joster, jouster* (sv. *juster*).

<sup>497</sup> Lecture proposée : *ajoustent*.

<sup>498</sup> Cette forme a néanmoins été correctement identifiée dans d'autres passages (ff. 9v, 26v, etc.). Il faut supposer ici une influence du contexte de la phrase dans cette réception : l'oubli du démonstratif *ce* lors de la copie attribuée à la forme verbale de troisième personne du singulier *deffent*, qui entre ainsi dans la formation d'une complétive infinitive, une valeur d'infinitif comme l'indiquent les traductions latine et anglaise. Le sujet *nostre seignour* devient de ce fait complément du verbe. Le sens du verbe ne peut donc plus être celui d'interdiction mais doit désigner un péché fait contre Dieu, au même titre que *parjurer*.

<sup>499</sup> M (39, §110) : *et por ce le desfent tant Nostre Sires*.

<sup>500</sup> Pour ces deux verbes, l'AND2 donne les variantes suivantes : 1) « éprouver » : *esprover, esproveir, esprovoir; esprever; espruver; eprover; enpruver; prover* ; (sv. *esprover*) 2) « approuver » : *approver, aprover, aprouer, aproer, apruere, aprouer, apruver, apruwer*;

- (155) For wrathe and felonye he berith [...]  
 Quia ira et felonia superportat et approbat si aliquando cor  
**Car ire et felonnie seurporte et esprueve<sup>501</sup> si aucune fois la cuer (f. 45v)**

**préfixe re-** — Le sens du préfixe *re-*, marquant la réciprocité, le retour en arrière, la répétition ou le renforcement, n'est pas compris par le traducteur. Une partie des formes contenant ce préfixe ne sont pas traduites – *ravient* (f. 88r), *rebee* (f. 43v), *rechief* (f. 88r) – ou sont réinterprétées, comme l'indiquent les diverses traductions proposées pour la forme *resont* 3e p. pl. au présent du verbe *restre* (*re-* + *être*) « être de nouveau, être de son côté » (Gdf 131b). Celle-ci est interprétée selon les similitudes formelles qu'elle peut présenter avec d'autres verbes :

- (156) **resont** : traduit par *assimilantur*, *ben like* → compris comme la 3<sup>e</sup> p. pl. du verbe *ressembler* (forme non attestée) « ressembler » < lat. SIMILARE

these ben the flatererys that by faire songe bringen aslepe the greet men in her synnes  
they ben lyke to a serpent that hath to his name ciren  
isti sunt adulatores (histriones) qui *per pulcrum canticum* sompn[o]llentant magnatos  
 in suis peccatis ipsi assimilantur unum serpentem qui *habet cirenus nomine*  
**Ce sont li losengier qui par biau chaunter endorment les grans en leur pechiés II  
 resont un serpens qui ont seraines a noun (f. 94r)**

- (157) **resont** : traduit par *resonent*, *sounen* → compris comme la 3<sup>e</sup> p. pl. du verbe *résonner* (forme non attestée) « résonner » < lat. RESONARE

For þer is oon manere of spekyngis of ydel wordes. Wherof these tunges ben so fulle  
 that they speken by fore and by hynde whiche ben as clappes of a mylle that not hym  
 self styлле And they sounen a speche curiouse of hem that so gladly counten tytyngis

Quia unus est/ *modus locucionum vanarum* unde iste lingue sunt tam plene *quod illi  
 locuntur* ante (*coram*) et retro qui *sunt sicut* [...] *molendini qui non se potest cistere*  
 Et si resonent unam loquelam curiosam de illo qui tam *libenter* computant (narrant)  
 novas

**Car il sont unes paroles vaines dont ces langues sont si plaines que il parlent  
 avant et arriere qui sont si com batiaus du molin qui ne se puet taire. Et si  
 resont unes paroles curieuses de seuz qui tant volentiers content nouvelles (ff.  
 89r-v)**

---

*appruer, apruer; empruer; emprover, enprouer, enpruer, enprouer (enpurwer)* (sv. *approver*<sup>d</sup>). Le FEW (IX, 405b) ne donne pour ce verbe que deux seules occurrences présentant le sens « approuver » (*exprover* (hapax du XIV<sup>e</sup> s.; *espruever*, ancien liégeois, ca. 1380 ; reprend les formes de Gdf).

<sup>501</sup> M (34, §45) : *esprent*.

- (158) **resont** : traduit par *sumunt, take* → compris comme la 3<sup>e</sup> p. pl. du verbe *résumer* (forme attestée dans FEW 10, 327b)<sup>502</sup> « ressaisir, prendre de nouveau » < lat. RESUMERE

In this synne be crysten men worse than sarracens qwyche wolde not swere ne suffer in no wyse that eny shulde swere so foule jhesu crist as doon the cristien they take hym more cruelli than the jewys that hym crucifieden.

In isto peccato sunt cristiani peiores quam saraceni qui non jurarent neque dimitterent in nullo modo quod quis juraret tam turpiter jhesum cristum sicut faciunt cristiani ipsi sumunt magis crudeliter quam judei qui ipsum crucifixerunt

En cest pechié sont crestien piour que sarazin que ne juroient ne ne souffroient en nul manere que l'en jurast si vilainement jhesu crist com font li cristien. Il resont plus cruel que li juef qui li crucifierent (f. 100r)

#### 5.1.2.3.1.2 Suffixes

Une identification formelle du radical sans réelle prise en compte des suffixes peut aussi être observée pour certains substantifs, adverbes ou adjectifs.

*racine ; rainsseléz, rainssiaus ; raisin* — Une confusion semble exister pour le traducteur entre *racine* (< RADICINA) et *rainssaus* (< \*ramuscellus, « petit rameau »), ce dernier étant à plusieurs reprises traduit par *radix* et *rote* (cit. 159, 160) ou laissé sans équivalent (cit. 161).

- (159) the thridde branche of covetise is thefte that hat many [...]

Tertius ramus avaricie est rapina que habet multas radices

**La tierce branche d'averice est rapine que a mult de rainsseléz.** (f. 58v)

- (160) And eche of thise rotis hym dividith in many maneris Of whiche the ferst rote that is usury hym dyvideth in many maneris that is to say in seven branches.

Et quilibet istorum radicorum se dividit in multis modis Unde primus radix que est usura se dividit in multis modis hoc est dicere in septem frondes.

**Et chescun de ces rainssiaus se devise en mult de maneris. Dont le premier rainssiau qui est usure se divise en mult de maneres. c'est a dire en .vii. chions.** (f. 53r)

- (161) These ben the [...] that grawyn of the branchis of sacrilege.

Isti sunt [...] qui nascuntur de ramis sacrilegii.

**Ces sont lez rainsseléz qui naissent des branches de sacrilege.** (f. 63v)

Ces deux terme *racine* et *rainssiaus* semblent par ailleurs avoir tous deux été compris comme des variantes de *raisin* (< RACEMUS), puisqu'ils ont été traduits en latin par *racemus* (« grappe »), erreur que le traducteur, ou le copiste de la version qui nous est parvenue, corrige en remplaçant *racemus* par *radix* (cit. 162) ou par *rami* (cit. 163) :

---

<sup>502</sup> Pour la forme *résumer*, le FEW donne uniquement le sens de « reprendre (un objet qu'on a jeté) ».

(162) This vice is ful evel rote  
hoc vicium est unus nimis malus racemus radix  
**Cest vice est .i. trop mal racine (...) (47r)**

(163) But specially and propirly of the rote of avarice springen many boughes that ben many greet synnes  
Set specialiter et proprie de radice avaricie ex crescunt multi raeemi qui sunt multa *grandia peccata*  
**Mes especiaument et proprement de la racine d'avarice issent mult de rainssaus qui sont mult grantz pechiés (f. 52v)**

Il identifie cependant correctement la forme lorsque le contexte qui précède lui donne une information suffisante pour le faire, comme c'est le cas dans la citation suivante où les *rainssiaus* sont explicitement définis comme prenant naissance sur des *branches* :

(164) But in everyche of branchis or boughes ben many smale branchis  
Sed in quolibet istorum ramorum sunt multi parvi ramunculi  
**Mes en chescun de ces branches a multz de petiz rainssiaus. (f. 28r)**

Nous pouvons observer ce même traitement du mot dans sa globalité plutôt que par une analyse de ses composantes morphologiques dans l'identification de certains adverbes, comme c'est le cas notamment de la marque morphologique adverbiale *-ment* (voir *infra*). Dans l'exemple suivant, *perdurablement* a été compris comme un adjectif :

(165) And for that they good shulle in that day in body and in soule in lyf everlastynge  
Et propter hoc erunt boni in illa die in corpore et in anima in vita eterna  
**Et pur ce seront li bon a celui jour<sup>503</sup> en corps et en alme en vie perdurablement (f. 23v)**

De même, lorsque la copie du texte français contient des formes erronées dans lesquelles les finales adjectivales *-eux*, *-euse* ont été ajoutées ou oubliées, le traducteur identifie la forme incriminée sans prise en compte de cette particularité : *perceus* et *outrageus* sont ainsi interprétés comme des équivalents de *peresce* et *outrage* tandis que *douleur* est pris pour l'adjectif *doloreuse* :

(166) The secunde is slouthfulnes that is softnes of herte whiche is the couche to the devel where he hym restith and saith to man *and womman*  
Secundum est segnicies hoc est mollicies cordis que est cubile diabolo ubi ille se requiescit et dicit *homini* et mulieri  
**Le secont est perceus. c'est molté de cuer qui est la coute au deable ou il se repose. et dit a l'omme a la fame. (f. 47v)**  
M (35, §28) : *tendretetz.*

---

<sup>503</sup> M (20, §66) : *et pour ce seront li bon a celui jour glorifié en corps et en ame.*

(167) After alle these sorouful paynes of slouthe the devel gevith to hym the stroke mortal and put hym *in* to despeyre  
Post omnes istas dolorosas penas accidie sibi donat diabolus ictum mortalem et ponit ipsum *in* desperatione

**Aprés touz ses douleurs poines d'accide li donne le deable le cop mortel et le met en desesperance (f. 51v)**

M (35, §210) : *dolereus*.

(168) To this synne perteyneth alle thinges by qwiche the flesshe sowith and desireth suche werke as be outrageous excesse of drynke and of mete and softe bedde and of gownes delicat and of alle kynde of restis of the body above mesure (out of nede) of nede

Ad hoc peccatum pertinent omnes res per quas caro seminat et desiderat tale opus sicut sunt excessus potacionis et commestionis. mollis lectus robarum deliciosarum et omnium generum requiarum corporis ultra necessitatem

**A cest pechié appartient toutes les choses par quoy la char sement<sup>504</sup> et desire tel oevre com sont li outrageus de boire et de mangier/. li suoef lit/. robes delicieuses et toutez maneris d'aiese de corps outre neccessité/. (f. 73r)**

M (37, §81) : *outrage*.

### 5.1.2.3.2 Morphosyntaxe

D'un point de vue morphosyntaxique, le traitement du nombre du substantif et du verbe est soumis à de nombreux tâtonnements, lors de la copie et dans le processus de traduction.

**Accord nominal et adjectival** — Une tentative de régularité dans le traitement de l'accord nominal et adjectival par le scribe-traducteur se heurte à la présence dans le document de marques graphiques héritées du système bicasuel. Ce dernier est soumis à un certain flottement dans les textes dès le XIII<sup>e</sup> siècle<sup>505</sup> et son utilisation n'est pas toujours cohérente dans les copies les plus anciennes de la *Somme le Roi*<sup>506</sup>.

Nous pouvons d'ailleurs noter que les manuels d'enseignement du français en Angleterre ne font pas allusion au système bicasuel ou le traitent comme une particularité de certaines variétés de français, comme le fait le *Tractatus* qui le considère comme trait picard, sans en comprendre le fonctionnement :

<sup>504</sup> Lecture proposée : *s'emeut* (37, §80 : *s'esmuet*).

<sup>505</sup> BURIDANT 2000 : §48 ; voir encore MARCHELLO-NIZIA 1979 : 97.

<sup>506</sup> Par exemple : *Le quarte comandement est tiex*. (M: 10, §38) mais : *Li huitiemes comandement est tiex* (M: 10, §70) ; etc.

- (169) Item *Romanica nomina dignitatis aut officii, que sunt singularis numeri, scribunt pluraliter in effectu*, ut « lui papes de Rome, l'empereurs d'Alemaigne, lui rois d'Engleterre et de France, lui chauncellers du seint peres, lui tresorerers mons. lui duques de Launcastre, lui recevours madame la roigne, lui sainz esperes vous garde »; *ubi vero Gallici sine s scribunt huiusmodi nomina singulariter*, quod pulchrius et brevius est, ut « le pape de Rome, l'empereur de R., le Roy de l'Engleterre » et sic de ceteris. (STENGEL 1879 : 17 [nous soulignons]).

L'*Orthographia Gallica* n'en fait pas mention, et donne comme règle pour former le pluriel d'ajouter un *-s* à la fin du mot :

- (170) L80 : Pro omnibus dictis signis in singulari debemus scribere *es, as* in plurali (JOHNSTON 1987 : 17)

Dans notre texte, la déclinaison bicasuelle est attestée mais d'une manière très irrégulière. Le copiste a conservé dans certains passages des formes qui suivent les déclinaisons du système bicasuel, tant au niveau des marques graphiques (cit. 171) que des formes particulières du cas sujet issues d'imparisyllabiques latins (cit. 172) :

- (171) En cest pechié sont crestien piour que sarazin que ne juroient ne ne souffroient en nul manere  
quant li consentementz certains et apensés i est. (17v)  
non mie en cele partie ou estoient li dampné qui estoient mort en leur pechiéz (f. 10v)  
C'est le deniers au deable (f. 36r)
- (172) Car qui se vante est apertement liertes deu et li veut (f. 90v)  
Ceus apele nostre sires sepuchres paintz deorrés. (f. 39v)

Mais de manière générale, le système mis en œuvre dans la copie de ce texte est un système qui oppose graphiquement les substantifs et les adjectifs quant à leur nombre – le *-s* final tenant le rôle de marque du pluriel – et non plus en fonction de leur cas :

- (173) Le secunde commandement (f. 9v) ; Le tiers commandement (f. 11r) ; Le quarte comandement est tiex. (f. 12v) ; etc.  
Le menteor est entre les hommes com le faus denier entre les bons (f. 96r)<sup>507</sup>
- (174) Se sont les articles de la foy crestienne (f. 18r)  
Toutez ces articles sont conues en la credo (f. 18v)<sup>508</sup>

Il faut cependant noter des inconséquences dans certaines phrases présentant les deux systèmes de façon concomitante. Dans l'exemple suivant, la forme du déterminant et la désinence de l'adjectif sont conformes à celles attendues dans le

<sup>507</sup> M (163, §96) : *Li menterres est entre les hommes comme li faus deniers entre les bons.*

<sup>508</sup> M (107, §6) : *Ce sont les article de la foi (107, 2) ; Tuit cist article sont contenu.*

ystème de la déclinaison bicasuelle, tandis que le substantif ne présente pas le -s du cas sujet :

(175) Li premiers comandement que diex comanda (f. 9r)

**Accord verbal** — Le problème du nombre touche non seulement les formes encore soumises aux règles de la déclinaison bicasuelle mais aussi et surtout le traitement des troisièmes personnes du singulier et du pluriel, pour lesquelles les pronoms sujets *il* et *cil* ne présentent pas de marque du pluriel dans la langue du texte source<sup>509</sup>.

Dans la version française, on peut voir le scribe corriger le pronom démonstratif sujet pluriel *cil* en *ciex* :

(176) But yit more synnen they that fulfyllen in the sonda and in festis in synnes and in lecheriis  
Sed adhuc magis peccant illi qui implent in die *dominica* et in festis in *peccatis* et in luxuriis  
**Mes plus pechent eil<sup>ciex</sup> qui emploient le dimenche et les festes en pechiés et en lecheries (f. 12r)**

Cette correction nous indique que l'information du nombre est néanmoins pertinente pour le copiste, du moins en ce qui concerne certains pronoms. Il faut d'ailleurs noter que *ciex* n'apparaît à aucune autre occasion dans le manuscrit : il s'agit probablement d'une forme propre au scribe.

Ainsi, cette absence de régularité dans la marque numérale des pronoms de 3<sup>e</sup> personnes n'aide pas notre scribe à identifier le cas de figure devant lequel il se trouve et peut entraîner un accord spontané du verbe avec le sujet qu'il identifie graphiquement, au mépris du contexte de la phrase :

(177) And he that wil not obeye to *hem* that haven the charge of *hym* whan he techeth wel (good) that he shulde doo grevously synneþ  
Et ille qui non vult obedire eis qui *habent curam ipsius quando ille* docet bonum quod ipse tenetur facere graviter peccat  
**Et cil qui ne veut obeier a ceux qui ont la cure de luy quant il enseigne le bien qu'il est tenuz a fere : griefment peche (f. 13r)<sup>510</sup>**  
M (10, §43): *il enseignent le bien.*

<sup>509</sup> G. ZINK indique le début du XIV<sup>e</sup> siècle comme date de l'apparition du pluriel *ils* (1997 : 15).

<sup>510</sup> Le syntagme verbal *il enseigne* se rapporte ici bien entendu à *ceux qui ont la cure de luy*, et non à *luy*. Le verbe devrait donc être au pluriel.

Mais ce flottement ne se limite pas au problème d'absence de marque graphique du sujet et touche l'accord général du verbe, comme l'illustre l'exemple suivant dans lequel le dernier des verbes coordonnés ne porte pas, contrairement aux autres, la marque du pluriel :

- (178) The fyfte synne is whan the flatereris menteyne and hem excuse and hyden (or cover) the vices  
Quintum peccatum est quando adultores defendunt et se excusant et cooperiunt vicia  
**Le quinte pechié est quant lé flateur defendent et s'escusent et cuevre les vices (f. 93v).**  
M (39, §65): *Li flateur desfendent et escusent et cuevrent les vices.*

Le tâtonnement et l'incohérence observés quant à l'accord nominal, adjectival et verbal dans la copie rencontrent, et peut-être appuient, les problèmes d'identifications du traducteur quant au nombre des éléments de la phrase. En effet, le traducteur ne comprend pas toujours les marques graphiques de la déclinaison qui subsistent dans le texte français. Ainsi, dans l'exemple suivant, les deux adjectifs *larges* et *deboneres* ont tout d'abord été traduits au pluriel en latin, interprétation corrigée comme l'indique la suppression par le traducteur des finales en *-es* :

- (179) by whiche on is more naturelly than other or large or debonnaire or more gracious or wel temperide or wel ordeyned  
*per* quas unus est magis naturaliter quam alii vel largiores vel humiliores vel *graciosior* vel bene temperatus vel bene ordinatus  
**par quoi li uns est plus naturelment que li autres ou larges ou debonneres ou gracious ou bien a trempéz<sup>511</sup> ou bien ordennéz (f. 37r)**

De manière générale, la traduction est marquée par une prise en compte de la présence ou de l'absence de *-s* ou de *-z* finaux pour les adjectifs et les substantifs – le *-s* final étant généralement compris comme morphème du pluriel par le traducteur – et nous pouvons observer un tâtonnement lorsque cette marque est en inadéquation avec celle du verbe.

Dans ce cas, il arrive que le traducteur traduise littéralement chaque élément selon qu'il *apparaît* singulier ou pluriel (cit. 180) mais généralement il choisit l'une ou l'autre des solutions (cit. 181, 182) et respecte dans les langues cibles l'accord entre le sujet et le verbe (cit. 183) :

---

<sup>511</sup> Lecture proposée : *atrempez*.

- (180) These ben they [...] that make that noo good man loven not to resceyve in to her service that is untrouthe  
 Hec sunt [...] que faciunt quod nullus bonus vir non amant recipere in eorum servicio hoc est infidelitas  
**Ce sont taches de mavéz verganz<sup>512</sup> que font que nule preudomme n'aiment a recevoir en leur service cest desloiauté (f. 49r)**
- (181) The fite is in hem [...] her sugettis by over greet procuracions or by overmuch e oþer accions that they doo in many wyses These ben the wolfes that eten the shepe  
 Quintus est in illis magnis prelati[s] that [...] suos subditos per nimias magnas procuraciones vel per nimias alias acciones quas illi faciunt in multis modis Isti sunt ille lupus qui comedit oves  
**Le quinte est en ceus granz prelaz qui escorchent et raiembent leur sougéz par trop grant procuracions ou par trop d'autres accions que il font en maintes manieris. Ci sont ly leu qui manguent les brebis. (f. 58v-59r)<sup>513</sup>**
- (182) oon callith inhoneste whan þe service is doon by inhonestee cause or principally for spiritual thinge  
 unus vocat dehonestatem quando servicia sunt facta (servicium est factum) per inhonestam causam vel principaliter propter rem spiritualem  
**on apele deshoneste quant ly servises est fet per deshoneste cause ou principaument pur chose espirituel. (f. 65v)<sup>514</sup>**
- (183) god yaf licence to the feende to entre in to hogges and whan they were entrid they drowned theym in the see  
 deus dabat licenciam diabolo intrandi in porcos et quando fuerant intrati ille<sup>i</sup> eos submergebant in mari  
**diex done<sup>515</sup> congié au diable<sup>516</sup> d'entrer es porciaus et quant ifurent<sup>517</sup> entré : il les noierent en la mer. (f. 76v)**

Il est fréquent que dans son tâtonnement le traducteur soit guidé par la finale du sujet, dans une interprétation découlant d'une analyse généralement linéaire. C'est-à-dire que s'il identifie en effet le -s final du substantif comme marque du pluriel, et se situe donc dans un système qui n'est plus celui de la déclinaison

<sup>512</sup> Leçon proposée: *serganz* (confirmée par M 35, §92).

<sup>513</sup> La traduction latine au singulier peut se justifier, selon nous, par une identification par le traducteur d'une comparaison sous-entendue – *les granz prelaz sont com ly leu* – sur le même modèle que les citations suivantes :

they ben as the cokkowe that can not synge but of hym self.  
*ipsi sunt sicut cuculus qui nescit cantare preter de se ipso!*  
**il sont com le cucu qui ne siet chanter fors de soy. (f. 91r)**

they ben also as adunbitel that in th'ordure of man maketh his nest  
*hii sunt similiter qui [...] qui in stercore hominis facit suum nidum*  
**Cil sont aussi com la huppe que en ordure d'omme fet son ni (f. 95r)**

<sup>514</sup> Pour une explication de la présence de traductions cumulatives, voir chapitre 4 (§4.2.3).

<sup>515</sup> M (38, §10) : *dona*.

<sup>516</sup> M (38, 10) : *es deables*. Le contexte demande en effet ici un substantif pluriel.

<sup>517</sup> Lecture proposée : *i furent*.

bicasuelle, il ne prend pas en compte les informations morphologiques du nombre contenues dans la forme verbale :

- (184) These vices leden aman in to shame (...) These synnes dyvyden hem aftir saint gregore in fyve maneris  
Hec vicia ducunt hominem pudorem. (...) hec peccata se dividunt secundum sanctum Gregorium in quinque modis.  
Cist vices moine homme a honte (...) Cist pechiéz se divise selonc seint g[r]egoires en .v. maneres. (f. 78r)

Dans cet exemple le traducteur a réinterprété à deux reprises le syntagme verbal singulier comme un pluriel – le contexte nous indiquant qu'il s'agit ici de la *gloutonie* –, ayant certainement été induit en erreur par les *-s* et *-z* finaux du cas sujet de la déclinaison bicasuelle.

Cette non prise en compte des désinences verbales ne se limite pas aux verbes réguliers formant la troisième personne du pluriel en *-ent*, mais est aussi attestée pour des verbes irréguliers comme *avoir*, *être* et *aller*, ce qui exclut une mauvaise analyse graphique de la désinence. Ainsi, dans les exemples suivants, la forme verbale *fu* a été traduite par un pluriel (cit. 185) tandis que *ont* est rendu par deux fois par un singulier (cit. 186, 187) :

- (185) that is to wite *pride covetyse malice and othir deedes evel of whiche me knowith wel openly that the trees were never good and that alle was fantasie and ypocrisie that ever he had byfore shewyd*  
hoc scire<sup>518</sup> *superbia. avaricia malicia et alia facta mala ex quo quis cognoscit aperte quod ille arbores non fuerunt unquam bone et quod totum fuit fantasma et ypocrisia quantum ille antea monstravit*  
**C'est assavoir orgueil. avarice. malice et autres fetz<sup>519</sup> mauvés a quoi l'en conoit apertement que li abres ne fu unques bons et que tout fu faintisie et ypocrisie quanque il avoient devaunt mostré. (f. 40v)**
- (186) Aftir assentenge comyth desire and greet ardure that he hath of synnyng.  
Post consensum venit desiderium et magnus fervor quod ille habet peccandi.  
**Après le consentement vient le desirrier et le grant ardure que il ont de pechier. (f. 72r)**

---

<sup>518</sup> Leçon proposée : *hoc est scire*.

<sup>519</sup> M (32, §669) : *frui*.

- (187) But thou owest to knowe that ther is oo wrathe the whiche is vertu that a good man hath ayenst the shrew.  
*Sed tu debes scire quod est una ira que est virtus quam bonus homo habet contra malum.*  
**Mes tu dois savoir que il est ugne ire qui est vertu que preudomme ont en contre le mal. (f. 45r)**

#### 5.1.2.4 Syntaxe

Pour analyser le traitement syntaxique des phénomènes caractéristiques de la langue source par le traducteur, nous avons choisi des éléments qui se modifient au cours de l'évolution de l'ancien au moyen français<sup>520</sup>.

##### 5.1.2.4.1 *Pronom sujet en position disjointe*

Un problème lié à la transformation du système morphosyntaxique français au fil des siècles concerne le domaine des pronoms personnels atones et toniques. Dans cette évolution, le pronom sujet cesse de pouvoir être employé en position disjointe du verbe et devient clitique. Dans ce cas de figure, c'est la forme tonique régime qui prend peu à peu le relais dans un processus déjà amorcé en ancien français.

Nous pouvons voir à plusieurs occasions dans notre traduction que lorsqu'un pronom sujet faible est séparé du verbe par une apposition, cette formulation n'est pas comprise par le traducteur et est transformée afin de rapprocher le sujet d'une forme verbale.

Dans l'exemple suivant, le pronom sujet *il* est disjoint du verbe *mue*, séparé de celui-ci par la proposition *a chascun coulour que il voit* :

- (188) So dooth the lyer/ wherfore he is also as the camelion that lyveth by the aire and hath noght in his bowelle but/ wynde and that he hath every colour [...]  
 ad instar (similiter) facit mendax/ unde ipse est similiter ut est [...]qui vivit de aere et non habet aliquid in suis visceribus preterquod ventum et quod ille habet quemlibet colorem quem ipse videt [...]  
**aussi fet le menteor dont il est aussi com le camelion qui vit del air/ et n'a nient en ces entrailles fors vent et que il a chescun coulour que il voit mue la sue/. (f. 97r)**

Cet emploi particulier du pronom sujet atone de même que l'absence de ponctuation encadrant l'apposition induisent notre traducteur en erreur. Il identifie ainsi la préposition *a* comme une forme conjuguée du verbe avoir, *il a*.

<sup>520</sup> La question des démonstratifs, qui eux aussi subissent une modification dans le temps, sera traitée en détail dans le chapitre suivant.

Dans la phrase suivante, le pronom sujet *il* est coordonné à un pronom, *autres*, faisant lui aussi office de sujet. Il se trouve donc ici en position disjointe du verbe :

(189) ceus qui par douns (...) font tant qu'il ou autres soient esleu aus dignités de saint eglise (...).

Le copiste semble ne pas pouvoir accepter ou comprendre cet usage et détourne donc la formulation. Il a certainement pris une forme qu'il lisait *on* pour une graphie phonétique ou une erreur de transcription, et l'a corrigée pour la transformer en une forme verbale :

(190) hem that by yifte or by *promisse* or by *prayeris* [...] make somuche that they [...] dignitees of holy chirche  
illis qui *per* dona vel *per* promissiones vel *per* deprecaciones [...] faciunt tantum quod illi habent [...] dignitates sancte ecclesie  
**ceus qui par douns ou par promesses ou par prieres armees ou charnex font tant qu'il ont<sup>521</sup> autres soient eslevaus<sup>522</sup> dignités de saint eglise (f. 64r)**

Nous ne pouvons cependant pas savoir si la version était déjà corrompue dans son modèle. Ce qui est certain, c'est que sa connaissance du français ne lui permet pas de corriger cette formulation.

En revanche, les tournures dans lesquelles le sujet est séparé du verbe par l'adjectif *meismes* sont correctement identifiée et traduites :

(191) And so muche hym sourmountith that sorowe that what somever oon saith to hym or what ever that he here or seeth alle noyeth hym to lyve so that he hymself hatith and desireth his deeth.  
Et tantum se supergreditur illa tristicia quod quantumcumque unus ei dicit vel quodcumque ille audit et quodcumque ille videt omnia ei nocent vivere sic quod ille semetipsum odit et desiderat suam mortem.  
**Et tant le seurmonte cele tristrece que quanque on li dit ou quanque il oit et quanque il [v]oit tut li anui de vivre si que il meismes se het et desire sa mort (f. 51v)**

Il existe dès l'ancien français une concurrence entre formes faibles et pronoms régimes forts pour les cas d'utilisation en position disjointe<sup>523</sup>. Cette coexistence persiste en moyen français. Ch. MARCHELLO-NIZIA (1979 : 184) fait une différence quant à la fréquence des diverses solutions selon les contextes morphosyntaxiques concernés : les cas où le sujet est séparé du verbe par une

<sup>521</sup> Leçon proposée : *qu'il ou autres* (confirmée par M 36, §147).

<sup>522</sup> Lecture proposée : *esleu aus* (confirmée par M 36, §147).

<sup>523</sup> BURIDANT 2000 : §348.

apposition bénéficiant encore vers le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle d'une dominance des formes faibles, tandis que les formes fortes sont majoritaires à cette même époque dans les cas de coordination de plusieurs sujets. Aucune de ces structures n'est comprise par le traducteur.

À l'inverse, la formule *pronom sujet faible + meismes*, que notre traducteur comprend correctement, est encore attestée au milieu du XV<sup>e</sup> siècle et est conseillée par Palsgrave (PALSgrave 1530 : *The The thirde boke, The Pronowne*, ch. xvi, f. 105v).<sup>524</sup>

Ces datations et leur correspondance partielle avec ce que nous observons dans notre traduction pourraient parler pour une connaissance d'une langue vivante ancrée synchroniquement dans l'époque de l'élaboration de cette traduction. Cependant, et nous le verrons en détails dans le chapitre suivant, il est probable qu'il s'agisse du phénomène plus général de la distance que ces formulations induisent entre le sujet et le verbe, à tel point qu'en cas d'absence de sujet, tout terme apposé au verbe est susceptible dans la réception du traducteur de remplir cette fonction (voir chapitre suivant, §6.3.2.).

#### 5.1.2.4.2 Complément de nom

- (192) Le complément déterminatif absolu placé immédiatement après le substantif complété existe encore en moyen français, et il n'est pas exceptionnel ; il est cependant fortement concurrencé par la construction en *de* essentiellement, et par celle en *à* accessoirement, selon les textes (MARCELLO-NIZIA 1979 : 318-9).

Malgré la concurrence que décrit Ch. Marchello-Nizia, les constructions déterminatives absolues sont correctement identifiées par le traducteur :

- (193) therefore he that sweret *with* outen reson the [n]ame of oure lord and for nought *propter hoc* qui jurat sine racione nomen nostri domini et *pro nichilo*  
**pur ceo qui jure sans reson le noun nostre seignur et pur nient. (f. 10r)**

Même dans les cas où la question pourrait se poser de savoir s'il s'agit d'un adjectif ou d'un complément d'attribution, c'est cette dernière fonction qui est privilégiée<sup>525</sup> :

---

<sup>524</sup> Voir MARCELLO-NIZIA 1979 : 181-2.

<sup>525</sup> *Diable* est attesté comme adjectif dans TL (sv. *diable*, 1904). On le trouve d'ailleurs plus loin dans le texte traduit dans un emploi adjectival :

- (194) For that þat they bileve more than they aughte as doon the divynours *et* wycches *et* charmeresses that werken by þe craft of þe devel.  
*propter hoc quod illi credunt plus quam illi non debent sicut faciunt incantatores et sortilegi et aruspices qui operantur per artem diaboli.*  
**Du<sup>526</sup> pur ce que il croit plus que il ne doit com font lé devinoer *et* les sorciers *et* les charmeresses qui oevrent par art deable. / (f. 30v-31r)**  
 M (32, §249) : *art de diable*.

Il est probable que dans tels cas, le traducteur soit aidé par l'existence en latin médiéval d'une formule similaire (cf. *artes diaboli* « magie », DMLBS s.v. *ars*).

Nous pouvons noter que notre traducteur étend, dans son interprétation du texte français et certainement sur le modèle latin, cette construction à toute forme d'apposition de substantifs, que le syntagme nominal déterminatif soit un animé ou un inanimé, classe pour laquelle cette construction n'est pas employée, sauf à de très rares exceptions<sup>527</sup> :

- (195) othir that for moneye and for temporel profit submitten hem to craft of inhoneste.  
 that may not be doo *with* owte synne  
 alii qui *pro* denariis *et pro* commodo temporalis se humiliant (subiciunt) ad misteram inhonestatis que non potest esse *facta sine peccato*  
**d'autres qui pur deners *et* pur preu temporel s'abandonnent a mestier deshonesté qui ne puet estre fet sans pechié (f. 69r)**

Il est malaisé, après ce tour d'horizon de quelques phénomènes saisissables quant à la réception de la langue par le traducteur, de discerner un état de langue clairement délimité et localisé.

Il est certain que la production et la réception graphique s'inscrivent dans une tradition anglo-normande. En revanche, en ce qui concerne l'aspect diachronique, si certains éléments semblent en effet absents des connaissances linguistiques du traducteur, d'autres nous indiquent des particularités contradictoires ; nous verrons dans le chapitre suivant que sa réception des pronoms personnels et des démonstratifs ne s'insère que partiellement dans un état de langue du moyen français.

---

whan a man is malicieux and so develych that he douteth not enywise to doo oo greet dedly synne and horrible  
 quando homo est maliciosus *et sic* diabolicus quod ille non dubitat *omnino* facere unum magnum peccatum mortale  
**quant li hons est malignez *et* si deable que il ne redoubte pas a fere .i. grant pechié mortel (f. 65v)**

<sup>526</sup> Leçon proposée : *ou* (confirmée par M 32, §230).

<sup>527</sup> Voir BURIDANT 2000 : §59.

Pour mieux comprendre les particularités qui naissent sous la plume du traducteur, il est selon nous nécessaire d'inscrire ces traits particuliers dans un mouvement plus général des mécanismes de la réception de la langue. Nous avons vu que le problème de l'identification du nombre dépassait la seule méconnaissance du système bicasuel par le traducteur et s'inscrivait dans une dynamique de lecture linéaire de la phrase.

Plusieurs particularités vues plus haut attestent le même phénomène d'identification des formes dans leur apparence générale, qu'il s'agisse de la souplesse affixale ou de la neutralisation des oppositions graphiques spécifiques à l'anglo-normand.

Nous pensons que le profil du traducteur est marqué par une analyse souple dans sa démarche de reconnaissance formelle, ainsi que par une tendance à la comparaison interlinguistique et intralinguistique. Il s'agirait d'une lecture générale : le mot est autant identifié d'après sa forme globale et/ou son radical que par sa contextualisation dans la phrase.

Cette réception peut particulièrement être observée dans le traitement par le traducteur de certains phénomènes délicats.

## ***5.2 Exemples de phénomènes délicats***

---

Les exemples particuliers que nous allons traiter maintenant sont des morceaux choisis. Il s'agit d'observer le traducteur à l'œuvre pour des phénomènes délicats de la langue source, comme le sont le problème de la polyvalence fonctionnelle de certains éléments, leur perte de sémantisme au profit d'un rôle grammatical ainsi que de la question de l'identification du référent dans le cas d'indéfinis.

### **5.2.1 Classes grammaticales transverses**

- (196) L'ancien français présente des classes de mots qui peuvent se regrouper autour des constituants majeurs de la proposition, soit le syntagme nominal et le syntagme verbal, ou autour des éléments articulant des proposition. Cependant, ces classes sont souvent « transverses », offrant la particularité, bien plus largement qu'en français contemporain, de transgresser les catégories grammaticales figées et fixées par la tradition grammaticale héritée du latin, exploitées au maximum de leurs possibilités dans une « grammaire floue », au gré des exigences de la communication et des impératifs formels (BURIDANT 2000 : §25)

La grammaire floue telle que la dépeint Cl. Buridant dans cette citation pose le problème de l'identification de la fonction des éléments composant la phrase. L'absence de désinence ou de marques morphologiques permettant de distinguer les divers emplois d'un même élément nécessite le recours à une analyse syntaxique de la phrase, à savoir l'ordre des mots et l'entourage morphosyntaxique.

### 5.2.1.1 Infinitif

L'utilisation de l'infinitif en ancien français est marquée par une forte tension entre le plan nominal et le plan verbal<sup>528</sup>.

En ce qui concerne la distinction entre l'emploi verbal de l'infinitif et son emploi substantival, le traducteur identifie correctement la fonction de l'infinitif lorsqu'elle ne porte pas à confusion. Ainsi, dans les cas où l'utilisation de l'infinitif tend du côté verbal, le traducteur les rend dans les langues cibles par un infinitif (cit. 197) ou par le gérondif (cit. 198, 199) :

(197) For also lyke as it is noo synne to have richesses but the overmuch and gret love so is it not in nowyse synne to ete good metis but to ete hem over gredyly *and* hastily or to muche inordinatly.

*Quia similiter sicut illud non est peccatum habere divicias sed eas nimis amare/ sic non est omnino peccatum comedere bonas dapes sed comedere eas nimis ardentem vel nimis inordinate/*

**Car aussi come ce n'est pechié d'avoir richesses mes de lez trop amer. aussi n'est pas pechié de manger les bones viandes. mes de manger lez trop ardaument ou trop desordenement (f. 84r)**

(198) Ferst branche wher thurghe man synneth in etyng byfore th'oure it is fulle unwys thyng of aman that hath age whan he may abyde th'oure to ete

*Primus ramus unde quis peccat in comedendo ante horam est nimis fatua res/ hominis qui habet etatem quando potest expectare horam comedere*

**La premier branche dont l'en peche en mangier avaunt eure est trop laide chose d'omme qui a eage quant puet attendre eure de manger (f. 78r)**

(199) [...]

*Et debes scire similiter sicut qui peccant in nimis mane comedendo. sic similiter peccant qui in nimis tarde cenando/*

**Et dois savoir ausi come l'en peche en trop matin manger/ : aussi peche l'en en trop tarde soper/. (f. 79v)**

Il semble cependant connaître l'emploi substantival, comme l'indiquent plusieurs exemples dans lesquels l'infinitif est traduit par un substantif en latin ainsi que, dans certains cas, en anglais :

<sup>528</sup> Voir BURIDANT 2000 : §244, 2006 : 70.

- (200) And he oughte to restrayne *and* to refrayne as muche as he may not enywise hem to norisshen ne to seche ouþer by unmesurable of drynke or of etynge or by evel thynkynges *over* longe holden by evel touchynges  
 Et debet quis restringere et refrenare tam sicut quis potest non omnino eas nutrire neque acquirere vel per biam<sup>529</sup> potacionis vel comestionis vel per malas cogitaciones nimis diu tentas per malas palpaciones  
**Et doit l'en restraintre et refraindre tant com l'en puet non mie lez norrier ne purchacer ou par outrage de boivre ou de mangier ou par mauveses pensees trop longument tenues par mauvéz atouchemens. (f. 14v)**
- (201) that is to wyte in the synne of glotenyne that is synne of the mouthe in drynkyng *and* in etyng/  
 videlicet in peccato gula quod est peccatum oris in potacione et in comestione/  
**C'est assavoir ou pechié de glotonie qui est pechié de bouche en boire et en mangier// (f. 76r)**
- (202) The first is to hym self For whan wrathe berith up man she tourmentith the soule and the body so that man may not slepe ne reste in eny tyme it takith from hym drynke *and* mete and makith hym to falle into suche a fever or in suche sorowe that he takith. He is a fole that wasteth alle the goodes of the  
 Primum est sibi ipsi Quia quando iram supra portat homo illa<sup>530</sup> tormentat animam et corpus sic quod homo non potest dormire neque quiescere aliquo tempore. sibi retrahit potum et idulium et ipsum facit cadere in talem febrem sive in talem tristitiam quam ipse capit hoc est unus insipiens qui vastat omnia bona<sup>531</sup>  
**La premier est a soy mesmes. Car quant ire seur porte homme ele le tormente l'ame et le cors si que l'omme ne puet dormir ne reposer aucune fois li oste le boire et le mengier et le fet choer en tel fievre ou en tele tristrece qu'il enprent<sup>532</sup>. (f. 45v)**
- (203) for this oon redith in mete tyme in this religions/ for that whan the body takith his sustinaunce of oo parte/ the herte may take his . on the tothir party  
 propter hoc legit unus in prandio in his reli[gi]onibus propter hoc quando corpus capit suum victum ex una parte/ cor recipit suum ex altera parte  
**pur ce lit on a manger en ces religiens. pur ce quant le corps prent sa viande d'une par/ le quer repregne la seue d'autre part. (f. 84v)**

Dans l'exemple suivant<sup>533</sup>, le traducteur hésite entre emploi nominal et emploi verbal, l'une et l'autre interprétation pouvant d'ailleurs se justifier<sup>534</sup>.

<sup>529</sup> Voir annexe 2, f. 14v.

<sup>530</sup> Correction par le scribe: *ipsum* biffé.

<sup>531</sup> Correction par le scribe: *domus* biffé.

<sup>532</sup> M (34, §27) : *que il en prent la mort*.

<sup>533</sup> NISSILLE 2000 : 93 ; repris par KRISTOL 2001a : 162, voir encore BURIDANT 2006 : 70.

<sup>534</sup> On peut noter que le verbe *ledengier* a été, à la copie, graphié en segments graphiques disjoints pour former un syntagme nominal *le dengier* (< \*dominiarium) et interprété de la même façon lors de la traduction.

- (204) This bronche dividith hym into seven sprayes./ Wherof the ferst is stryf the secunde chidynge. the þridde dangerouste. The fourte evel wrethe. The fyfte : reprevynge or undernemynge the sexte is manasynge The seventhe discord to areyse.  
Iste ramus se dividit in septem ramunculos, Unde primus est contencio Secundus objurgare Tercius dangerositas Quartus mala ira Quintus improperacio vel reprobacio Sextus est minacio Septimus discordiam resuscitare  
**Cest branche se devise en .vii. reinselez. dont la primer est estriver. Le secont. tencier. Le tierce le dengier. Le quart maus ire. Le quinte. repreucher ou reprover Le siste menacier. La .vii.<sup>me</sup> descorde susciter. (f. 101r)**  
M (39, §147): *li tierz ledengier, li quarz maudire.*

Cette identification de la fonction de l’infinitif semble dictée non par une connaissance fine du système linguistique, mais par le contexte. Si nous n’avons pu trouver de systématique pour la traduction de l’infinitif dans son emploi substantival ni de constante en ce qui concerne les structures syntaxiques dans lesquelles il apparaît, nous avons cependant pu dégager certaines tendances quant à son entourage morphosyntaxique.

Ainsi, dans un contexte où l’infinitif apparaît coordonné avec des substantifs, celui-ci va être identifié comme appartenant à cette même classe :

- (205) In this commandement es forboden raveyn and usury and deceyt to othir to have his goodes  
In hoc mandato est prohibitum rapina et usura et fraudulencia alteri propter sua habenda  
**En cest commandement est devee rapine et usure et baretter autrui pur le sien avoir (f. 15v)**

De même, le choix de traduction tend majoritairement vers le substantif lorsque l’infinitif est précédé d’une préposition (autre que *en* et *de* qui sont souvent suivis d’un infinitif ou d’un gérondif) :

- (206) But wrethe or indignacione that passith lightly with oute wil of fulfillynge and consentynge to noye ony is not *in* no wise synne dedly  
*Sed* ira vel indignacio qui *preterit* leviter sine implecione voluntate et consensu nocendi alteri non est *omnino* peccatum mortale  
**Mes ire ou indignacion qui passe legèrement sans parfere volonté et consentement de nuire autrui n'est pas pechié mortel. (f. 14r)**

- (207) In this *commaundement* to us it is forboden þat noon lye not ne hym forswere noþer  
 in doom ne out of doom to the hurt of eny  
 In isto precepto nobis est *prohibitum quod* ullus non *mencietur* neque se *perjuret* nec  
 in iudicio nec extra iudicium ad nocumentum alicujus  
**En cest commandement nous est deuee qui l'en ne mente ne s'en parjure ne en  
 jugement ne hors jugement pur nuire a autrui (f. 16r)**

### 5.2.1.2 Adverbe

Les adverbes sont un terrain très fertile pour les tâtonnements, puisqu'il s'agit d'une classe de mots constituée de formes issues de différentes évolutions, parfois irrégulières : il s'agit pour certaines de formes morphologiquement marquées par leur fonction, comme les dérivés en *-ment*, mais aussi de formes appartenant initialement à une autre classe (adjectifs, voire substantifs) et bénéficiant d'un emploi adverbial<sup>535</sup>. Leur syntaxe n'est pas clairement définie, ce qui rend malaisée leur identification au premier coup d'œil. Ces différentes caractéristiques favorisent les identifications erronées et induisent des pirouettes syntaxiques plus ou moins heureuses.

Comme pour l'infinitif, c'est donc ici aussi le contexte – sémantique et morphosyntaxique – qui semble guider le traducteur.

Un exemple représentatif est selon nous le lexème *bien*, pouvant être à la fois substantif et adverbe, voire adjectif dans la tradition graphique anglo-normande<sup>536</sup>. Dans notre traduction, cette forme est du reste interprétée selon chacune de ces trois fonctions, parfois de façon erronée.

*Bien* est généralement traduit de façon adéquate comme adverbe lorsqu'il est précédé ou suivi par un verbe conjugué et en précise le sens :

- (208) And wel knowe to whom they pertain and them wole not yelde  
 Et bene sciunt quibus illa *pertinent* et non ea volunt reddere  
**Et bien seivent a qui eles sont *et* ne les vuelent rendre (f. 57v-58r)**

<sup>535</sup> Voir BURIDANT 2000 : §168, §406.

<sup>536</sup> L'AND2 propose, dans l'article *bon* adj., une variante *ben* qui se retrouve dans les formes attestées pour *bien* adv. :

*bon, ben, beon, boen, boon, boun, buen, bun* (sv. *bon*)  
*bien, been, bein, beien, ben, biene, bin, bine, biens* (sv. *bien*).

(209) Ther is noon so good aman if he taketh wel seeth hede wel his deedes that ne shal fynde ynowgh to say alle day in his confessione.

Non est ullus tam bonus homo si ille respicit bene sua facta qui non inveniet satis ad dicendum omnibus diebus in sua confessione.

**N'est nul si preudomme se il veoit bien sez féz<sup>537</sup> qui ne trove asséz a dire touz les jours en sa confession. (f. 50r)**

(210) These ben ful unwys

Isti sunt bene insipientes

**Cist sont bien sot. (f. 40r)**

En retour, *bien* est toujours compris et traduit correctement comme substantif lorsqu'il est accompagné d'un déterminant (adjectif ou article) :

(211) For they cooveren the synnes and drytte of riche men for som temporel good wherfore they ben wel lykned to the tayle of [...]

Quia illi cooperiunt peccata et stercora divitum hominum propter aliquod bonum temporale unde ipsi sunt bene comparati ad caudam [...]

**Car il cuevrent les pechiés et les ordures de riches hommes pur aucun ben temporel dont il sont bien comparee au queue de goupille (f. 93v-94r)**

(212) These thre maner of goodes that man hath of god ben the goodes of nature fortune and of grace

Isti tres modi de bonis quos homo habet ex deo sunt bona nature fortune et gracia

**Ces .iii. maneris des bens que li hons a de dieu sont les biens de nature de fortune et de grace. (f. 36v)**

Par contre, dans les cas où le contexte est moins clairement défini, il est fréquent que le traducteur attribue à *bien* une fonction différente de celle que cet élément remplit en français. Ainsi, lorsque *bien* substantif<sup>538</sup> n'est pas accompagné d'un déterminant, il arrive qu'il soit traduit par un adverbe :

(213) For whan þe man is rebelle to alle hem that wolde hym good

Quia quando homo est rebellis omnibus illis qui bene sibi volunt

**Car quant li hons est rebellez a toutz ceus qui bien lui vulent./ (f. 34v)**

---

<sup>537</sup> M (35, §149) : *defaut*.

<sup>538</sup> Un emploi adverbial ne se justifie pas, selon nous, dans ces deux exemples. En effet, il est fréquent en ancien français que *bien* soit, dans des syntagmes similaires à ceux que nous donnons ici en exemple, accompagné d'un article, ce qui indique sa fonction substantivale : ainsi, à côté de *voler bien a* (AND2, s.v. voler<sup>2</sup>), on trouve *voloir le bien de* (AND2, s.v. *apetizer*) ; voir encore *dire, parler (le) bien (de)* (AND2, s.v. *bien*). Dans les cas où *bien* est considéré comme adverbe par la lexicographie, le sens est différent de celui qui est attesté ici : *dire bien* « avoir raison » ; *voloir bien* « être d'accord » (TL, s.v. *bien* adv.).

(214) For he bakbytith and discoverith every day som pece of the goodes that he herith of othir For whan oon seith wel of eny by fore hym alday he this fyndith and puttith som blame./

Quia ille detrahit et descooperit omni die aliquam peciam de bonis que ille audit ex (de) alio Quia quando unus dicit bene de aliquo ante ipsum (coram ipso) omni die ipse invenit et ponit unum malum

**Car il detrait et descuevre<sup>539</sup> touz jours acune piece des biens que il ot d'autrui. Car quant un dit bien d'autrui: devant lui tout jour itruve et imet<sup>540</sup> un mal<sup>541</sup>. (f. 95v)**

De même, lorsque l'adverbe est suivi d'un infinitif ou d'un participe passé ou présent, tous trois pouvant appartenir à la classe verbale ou à la classe nominale<sup>542</sup>, et précédé d'une préposition, il est fréquent qu'il soit considéré comme un adjectif (cit. 215, 216) ou substantif (cit. 217)<sup>543</sup> :

(215) [...]

he male societates quas ille potator ille luxuriosus in aliis malis que ipsi faciunt peccant. quod est proprium diaboli quando illi retrahunt de bono opere/ ipsi dicunt quod illi non possunt jejunare sed ipsi menciuntur

**Lé mauveses companies que cil beuveur cil lecheur en lez autres maus que il font .i. pechié. qui est proprement au diable<sup>544</sup>. quant il retraient de bien fere. il dient que il ne pouent jeuner mes il mentent (f. 79r)**

<sup>539</sup> Lecture proposée : *descueure*. M (39, §87) : *recope* : « diminue ». Il s'agit ici certainement du verbe *decure* (AND2), dont une des significations est « diminuer, affaiblir ».

<sup>540</sup> Lecture proposée : *i truve et i met*.

<sup>541</sup> M (39, §88) : *un mes*.

<sup>542</sup> L'interprétation d'un participe passé comme un substantif apparaît à une autre occasion :

they have lordshipe upone the body. that is disciplines and doctrines. So that he asketh noon excesse. and dooth that the spirit commaundeth withe oute grucchyng  
Hi habent dominacionem super corpus id est disciplinas et doctrinas sic quod ille non petit nullum excessum et facit hoc quod spiritus sibi precipit sine murmuracione  
**Cil ont seignourye sus le corps qui est deciplinéz et doctrinés si que il ne demande nul outrage et fet ce que ly espiris li commande sanz murmure (f. 83r)**

<sup>543</sup> Cette hésitation peut même s'exprimer par un choix différent non seulement dans les diverses attestations mais aussi entre les deux langues cibles pour le même passage :

On the soule byhalve clere witte for to understonde good for to fynde goode good mynde for to holde good thyng  
Ex parte anime. clarum ingenium propter bonum intelligere propter bonum invenire bona memoria propter bene retinere  
**De par l'ame. cler senz pur bien entendre pur bien trover / [f. 37r] bone memoire pur ben retenir/. (ff. 36v-37r)**

Le traducteur a choisi de rendre *bien* à deux reprises par un substantif, puis par un adverbe à la troisième occurrence. De plus, dans cette dernière occurrence, le syntagme verbal *ben retenir* a été traduit en latin par *adverbe + infinitif*, alors qu'en anglais il est rendu par *infinitif + substantif*. Le changement de folio peut bien sûr avoir influencé ces choix, ou en tous cas avoir empêché la cohérence.

<sup>544</sup> M (38, §51-2) : *car il leur fet brisier leur jeunes et faire leur gloutonnie dont il se guardessent se ne fussent les mauveses compaignies ; car cil beuveur et cil lecheur, entre les autres maus que il font, il font un pechié qui est proprement mestier au deable.*

(216) For whan they seen that he or she whom they wole prayse of wel sayinge or of good dede: anon they shal say to hym self. but to that that they han vayn glorie/  
 Quia *quando* illi vident *quod* ille *vel* illa *quem* volunt adulari de bona locucione *vel* de bono facto: statim illi dicent ad ipsum met *Sed propter hoc quod* ille haberet *vanam gloriam*.

**Car quant il voient *que* cil ou cele *que* il vulent loer<sup>545</sup> a ben dit ou bien fet tantost lui dient a lui meismes. mes pur ce *que* il ait vaine gloire/. (f. 92v)**

(217) And other ther be also as[...] that blosomen in wel profitynge to god or to the world and hem [...] he [...] and to destroy with his myght.

Alii sunt *eciam sicut* [...] qui florent in bono proficiendo deo *vel* seculo et illos [...] ille [...] et destruere *cum* sua potestate.

**Li autre sont aussi com enespi<sup>546</sup> qui florissent en bien prophitant au dieu ou a secle et ceus rebee il a honnir et a destruire a son povoir. (f. 43v)**

Les adverbes portant un indice formel du rôle morphosyntaxique attestant leur nature, comme c'est le cas notamment des adverbes en *-ment*, sont eux aussi analysés d'après le contexte morphosyntaxique. Dans ce cas, le traducteur ne prend pas en compte l'information morphologique apportée par l'élément à traduire (comme nous l'avons déjà vu pour les affixes).

Ainsi, certains adverbes ont été traduits par des équivalents substantivaux ou adjectivaux, lorsqu'ils présentent les caractéristiques de l'un ou l'autre de ces éléments, c'est-à-dire qu'ils sont positionnés entre le verbe *être* et un substantif (cit. 218) ou lorsqu'ils suivent ou précèdent un substantif (cit. 219, 220) ou un élément pouvant être interprété comme tel, à l'image d'un infinitif (cit. 221) :

(218) [...]

he male societates quas ille potator ille luxuriosus in aliis malis que ipsi faciunt peccant. quod est proprium diaboli *quando* illi retrahunt de bono opere/ ipsi dicunt *quod* illi non possunt jejunare sed ipsi *mencluntur*

**Lé mauveses companies *que* cil beueur cil lecheur en lez autres maus *que* il font .i. pechié. qui est proprement au diable<sup>547</sup>. *quant* il retraient de bien fere. il dient *que* il ne pouent jeuner mes il mentent (f. 79r)**

(219) And for that they good shulle in that day in body and in soule in lyf everlastyng

Et *propter hoc* erunt boni in illa die in corpore et in anima in vita eterna

**Et pur ce seront li bon a celui jour<sup>548</sup> en corps et en alme en vie perdurablement (f. 23v)**

<sup>545</sup> M (39, §55) : *chuer* (variante : *chuffler*).

<sup>546</sup> Lecture proposée: *en espi* (confirmée par M 33, §75).

<sup>547</sup> M (38, §51-2) : *car il leur fet brisier leur jeunes et faire leur gloutonnie dont il se guardessent se ne fussent les mauveses compaignies ; car cil beueur et cil lecheur, entre les autres maus que il font, il font un pechié qui est proprement mestier au deable.*

<sup>548</sup> M (20, §66) : *et pour ce seront li bon a celui jour glorifié en corps et en ame.*

- (220) I brynge to hem a worship that I aught to brynge to god alone  
 ego eis apporto unum de honoribus quem ego deberem portare deo solu  
**je leur porte unes des honeurs que je doy porter a dieu seulement. (f. 99v)**
- (221) Ferst in folylly seyng. After in folily spekyng. Aftir in folysshe touchinges. After in fonnyssh kyssyngis. Aftir he comith to the dede : of folylly beholdyng oon comith to the speche. and fro spekyng. to touchyng. And fro touchyng in to kyssyng. an fro kyssyng to the dede.  
 Primo in fatua tuicione (visione) Postea in stulta locucione Postea in stultos tactus postea in stultis osculis postea venit ad factum de respectu stulto venit unus ad loquelam. et de loquione ad tactum et de tactu ad osculum et de osculo ad opus (factum).  
**Premerment en fol regarde. Après en folement parler. Après en fols atouchemens. Après en fols baisers. après vient au fet du regarder folement vient on au parler et du parler au touchier et de touchier au beiser et du beiser au fet. (f. 71r)**

À l'inverse, certains substantifs et adjectifs, apparaissant quant à eux après un verbe, ont été compris comme des adverbes :

- (222) That is whan man light in senne and felith the temptacions of the devel and of his flesshe that hym assaylen and folowyn wykkidly nother wole left up his hed stedefastly to god by contricione. nothir crye out by confessione ne holde out his handis by satisfaccione  
 hoc est quando homo jacet in peccato et sentit temptaciones diaboli et de sua carne que ipsum impugnant et prosequuntur<sup>549</sup> maligniter<sup>550</sup> neque vult levare caput firmiter ad deum per contricionem neque clamare euaux per confessionem neque extendere manus per satisfaccionem  
**C'est quant li hons gist en peché et sent les temptacions au deable et de sa char qui la saillent<sup>551</sup> et persue mauvestié ne veut lever chief ferme a dieu par contricion. ne crier harou par confession ne tendre les meins par satisfaccion (f. 48v)<sup>552</sup>**
- (223) they take hym more crueli than the jewys that hym crucifieden.  
 ipsi sumunt magis crudeliter quam judei qui ipsum crucifixerunt  
**Il resont<sup>553</sup> plus cruel que li juéf qui li crucifierent (f. 100r)**

Dans ce dernier exemple, le verbe *resont* n'a pas été reconnu en tant que forme préfixée du verbe *être* mais considéré comme signifiant « se saisir » (voir *supra*). Cette forme passant de verbe intransitif à transitif, la forme originellement

<sup>549</sup> Le sujet du verbe est mal identifié : il s'agit bien évidemment ici de *li hons*, et non de *les temptacions*, comme l'a compris le traducteur.

<sup>550</sup> La forme *maligniter* n'est pas attestée dans les dictionnaires consultés (DLMBS : *malignanter*).

<sup>551</sup> Lecture proposée : *l'assailent* (confirmée par M 35, §65).

<sup>552</sup> Une comparaison de cette traduction avec la citation suivante nous permet de confirmer que *mauvestié* a bien été identifié de la même façon que l'adverbe *mauvesement* :

and demeth wykkidly or that that he seeth or that that he herith and  
 et judicat maligniter vel hoc quod vidit vel hoc quod ille audit. et  
**et juge mauvesment ou ce que il voit ou ce que il oit. (f. 41v)**

<sup>553</sup> Pour une explication de l'identification par le traducteur de cette forme, voir *supra* (traitement du préfixe *re-*).

adjectivale *cruel* se doit d'être transformée en adverbe de manière, déterminant ainsi le verbe transitif.

Ainsi, nous pouvons voir que même lorsque les adverbes ne laissent pas de doute sur leur nature, comme c'est le cas des formes en *-ement*, ceux-ci peuvent néanmoins être analysés d'après le contexte de la phrase, et non d'après leur forme. Il ne s'agit pas ici d'un problème de disponibilité de ces mots dans les langues cibles, puisque chacun d'entre eux apparaît ailleurs dans le texte accompagné d'une traduction en latin et en anglais conforme à la fonction qu'il remplit dans la phrase<sup>554</sup>.

### 5.2.2 Eléments grammaticalisés

Certains adverbes de phrase ont subi, dans leur processus de grammaticalisation, une perte de sémantisme : ils sont réduits à de simples particules de rappel ou de renforcement. Dans de tels cas, nous pouvons observer le traducteur tâtonner pour en chercher le sens.

#### 5.2.2.1 Adverbe de phrase *si*

Nous trouvons dans notre texte plusieurs emplois classiques de *si*, particule d'articulation du discours. Outre sa fonction de particule intensive et de coordonnant de deux propositions indépendantes (temporelle, additive, consécutive, adversative), elle apparaît souvent à l'intérieur de la proposition pour mettre en rapport le sujet et le verbe<sup>555</sup>. Dans ce cas, *si* est désémantisé et sert à appuyer le sujet en le thématissant.<sup>556</sup> Cet emploi perdure en moyen français où *si* est souvent utilisé comme ponctuant.

Dans quelques cas, le traducteur laisse cet élément sans traduction :

---

<sup>554</sup> *Proprement* : *priopriel/ priopirly* (ff. 52v, 85r) ; *proprie* (f. 80v). *Perdurablement* : *in eternum, for ever* (f. 20v). *Seulement* : *solummodod/ only* (f. 85r). *Folement* : *insipienter/ unwisely* (f. 35r, 66r) ; *insagaciter/ folily* (f. 35r). *Mauvestié* : *mala facta/ evel dede* (f. 52r). *Cruel* : *crudelis/ cruel* (ff. 24r, 53v, etc.).

<sup>555</sup> Voir à ce propos l'étude de Ch. MARCHELLO-NIZIA (1985).

<sup>556</sup> *Si* souligne que l'élément qui le précède est le thème dont il introduit le prédicat, en particulier lorsqu'il est postposé à un sujet nominal d'entrée (BURIDANT 2000 : §410e). Dans ce cas, il peut être supprimé sans porter atteinte à la phrase.

- (224) The fourte is the evel exaample whiche he that pleyeth yevith to other that beholden the pley.  
 Quartus est malum exemplum quod ille qui ludit dat ad alios qui respiciunt ludum  
**Le quarte si est le mal essample que cil qui gieu donne aus autres qui regardent le geu. (f. 70r)**
- (225) Anothir is in spekyng therfore he divydyth hym in two principal partes.  
 Aliud est in locucione propter hoc se dividit in duobus partibus principalibus  
**Li autre si est en parler pur ce se devise en .ii. parties principaus (f. 76r)**

Mais plus généralement, il tente de donner un sens à ces éléments et oscille entre différentes traductions. Il utilise ainsi alternativement une formule présentative (cit. 226, 227) – *hec* ou *ista*, *this* – insistant sur l'aspect démonstratif, et l'adverbe latin *sic* (cit. 228, 229) – étymon de l'adverbe français – et sa traduction anglaise *thus* :

- (226) The fyfte braunche of this bough is this : skorne.  
 Quintus ramunculus de isto ramo hec est derisio  
**Le quinte chion de cest branche si est derision. (f. 34r)**
- (227) The seventhe hed of the beest is this : the synne of the mouth whiche hath two offices,  
 Septimum caput bestie est hoc peccatum de ore quod habet duo officia  
**La septisme chief de la beste si est la pechié de la bouche que a .ii. offices (f. 76r)**
- (228) the lord saint Johan in the book of his visions the whiche he clepith Apocalipse saith thus that he saugh a beest  
 Dominus sanctus Johannes in libro suarum revelacionum quem vocat Apocalypsis sic dicit quod ille vidit unam bestiam  
**Li sire seint Jehan ou livre de ses revelacions qu'il apele l'apocholipse si dit qu'il vit une beste (f. 23v)**
- (229) An other maner is. whan oon mesurith not *with* a trewe weyght or with a trewe mesure. as doon taverneris that fillyn the mesure with skome.  
 Alio modo sic est quando quis non mensurat cum recto pondere sive cum vera (recta) mensura sicut faciunt tavernarii (tabernarii) qui implent mensuram de spuma.  
**L'autre manere si est quant l'en ne mesure a droit pois ou a droit mesure si com font li taverner qui emplant le mesure de scume<sup>557</sup>. (f. 68r)**

Nous pouvons noter des cas d'alternance entre ces deux choix, le traducteur adoptant l'une puis l'autre solution dans un même contexte (cit. 230) ou proposant une traduction accumulative combinant les deux formes (cit. 231) :

- (230) in thre maneres The toon is thus in the herte The secunde is this whan he hath The thridde is this whan he desirith  
 in tribus modis. Unus sic est in corde Alter ista est quando ille habet Tertia est ista quando ille desiderat  
**en .iii. maneris. L'une si est ou cuer (...) L'autre si est quant il a (...) La tierce si est quant il desire (ff. 38v-39r)**

---

<sup>557</sup> Lecture proposée : *d'escume*.

(231) Thrid wyse is. that whan he that sellith by weyghte *purchasith* and dooth somuiche that þe thenge þat he ought weye be hevyer more weyenge  
 Tercius modus sic (hoc) est quando ille qui vendit cum pondere procurat et facit tam quod illa res quam quis debet trucidare sit pejori magis ponderans  
**La terce manere si est quant cil que vent a pois purchase et fet tant que la chose que l'en doit peser soit au pere plus pesanz (f. 68r)**

En une seule occurrence, l'adverbe *si* est identifié comme forme graphique de l'adverbe *aussi*, et est alors traduit par *similiter* et *also* :

(232) where of aftir the gospel the good also hath thre states..  
 Unde secundum evangelium bonus similiter habet .iii. status.  
**Dont selonc l'evangile li bien<sup>558</sup> si a .iii. estaz. (43r)**

Les tâtonnements du traducteur se font ainsi à l'aide de la gamme d'éléments formellement apparentés qui sont à sa disposition. Si son choix de l'adverbe *sic* est probablement dicté par une analyse correcte de la correspondance étymologique, l'identification de l'adverbe *si* comme une variante du présentatif *ce est* et de l'adverbe *aussi* repose vraisemblablement sur un processus d'analogie intralinguistique.

### 5.2.2.2 Négation

La recherche de sens que nous venons d'observer avec l'adverbe *si* se retrouve dans le traitement de la négation discontinue pour laquelle le traducteur tente de traduire les adverbes de renforcement.

Dans les cas où seul l'adverbe de négation *ne* apparaît dans la version française, le traducteur utilise la négation simple :

(233) he falleth in to anguishe or in to suche *infirmite* that he may not labour in the service of god and of that fallith he in suche slouthe that he hath ony savour of wel doynge ne devocion.  
 ille incidit in languorem vel in talem infirmitatem quod ille non potest laborare in servicio domino et ex hoc cadit ille in talem accidiam quod ille non habet saporem de bene facere nec devocionem  
**il enchiet en languer ou en tele maledie que il ne puet travailler ou service dieu et de ce chiet il en tele peresce que il n'a saveur de bien faire ne devocion. (f. 50v)**

Quant aux adverbes de renforcement de la négation, ils sont généralement traduits selon le sens qu'ils lui apportent. Ainsi *ne... ja/mes/onques* est traduit par *non... unquam/ (not)... never* :

---

<sup>558</sup> M (33, §73) : blés.

- (234) But her defautes they shal never say.  
 Sed sua mala non ei dicet unquam.  
**Mes ses maus ne li diroit ja/. (92v)**
- (235) that is to wite pride covetyse malice and othir deedes evel of whiche me knowith wel openly that the trees were never good  
 hoc scire<sup>559</sup> superbia. avaricia malicia et alia facta mala ex quo quis cognoscit aperte quod ille arbores non fuerunt unquam bone  
**C'est assavoir orgueil. avarice. malice et autres fetz<sup>560</sup> mauvés a quoi l'en conoit apertement que li abres ne fu unques bons (f. 40v)**
- (236) « I shal never be wel at ese tyl I have drinke »  
 « ego non ero unquam dispositus donec habeam potum »/  
 « je ne seroie mes aiese si auroi beu »(f. 77v)

L'adverbe *rien* est rendu quant à lui par *aliquid* en latin et *nothing* en anglais :

- (237) For also as he may not<sup>561</sup> nothinge bere by in obedience ne may he eny thyng suffir by impacience so that noon dar not to hym speke for his profite.  
 Quia sicut similiter ille non potest aliquid portare per in obedienciam potest ille aliquid sufferre per impacientiam sic quod nullus non audet ei loqui de suo commodo.  
**Car aussi com il ne puet rien porter par inobedience ne puet il riens soffrir par impacience si que nus n'ose a luy parler de son preu. (f. 51r-v)**
- (238) For ther ben som so evel ytaught that they can not say eny thyng with owt sweringe./  
 Quia sunt quidam (aliqui) tam male eruditi (docti) quod illi non sciunt rem (aliquid) dicere sine juramento./  
**Car il sont aucun si mal enseigné q'il ne saveront riens dire sanz jurer. (f. 98v)**

Cette même recherche d'équivalence apparaît avec la négation renforcée par les adverbes *pas* et *mie*<sup>562</sup>, pour lesquels le traducteur se heurte à un problème de sémantisme. En effet, ceux-ci se désémantisent au cours de l'évolution de l'ancien au moyen français – *pas* bénéficiant plus rapidement que *mie* d'une grammaticalisation et de sémantisme non transparent (voir BURIDANT 2000 :

<sup>559</sup> Leçon proposée : *hoc est scire.*

<sup>560</sup> M (32, §669) : *frui.*

<sup>561</sup> Correction par le scribe : ajout de *not.*

<sup>562</sup> *Point* et *goute* n'apparaissent qu'à une seule occasion :

[...]

illi tradunt suas terras et suas magnas hereditates in vadium et in morgage qui nunquam non ea acquietant.

**Car il leur baillent leur terres et leur granz heritages en gage et en gage mort qui point ne sa quite/ (f. 55r) [lecture proposée : *ne s'aquite*]**

But rechelesnesse and foryetfulnessse blynden good men that they see nothing in the boke of her consciences

Sed negligencia et oblivio excecant bonos homines quod illi non vident aliquid in libro suarum conscienciarum

**Mes necligence et oubliance avuegle les preudommes que il ne voient goute ou livre de leur conscience./ (f. 50r)**

§606) – pour devenir simples particules de renforcement. Nous pouvons ainsi observer le traducteur hésiter pour leur attribuer un sens dans les premiers folios. On trouve ainsi la tentative de rendre le sens de « n’importe comment », « de quelque façon ... » (*non... quovismodo, ne... aliquodomo, non... nullo modo, nequaquam/ not / not ... (in) eniwyse ; not... in nowise ; cit. 240-243*) ainsi que « absolument, généralement, entièrement » (*non... omnino* et en anglais *not... in nowise, not... enywise, not, etc.*) (cit. 239, 244, 246), et à de rares occasions le second élément de la négation reste non traduit (cit. 245) (les citations sont données dans l’ordre de leur apparition dans le document) :

- (239) thou shalt not honour in nowise diverse goddes  
 Tu non adorabis omnino diversos deos  
**Tu n'aoueras pas diverse diex. (f. 9r)**
- (240) thou shalt not take in eniwyse the name of god *in* vayn  
 tu non assumas quovismodo nomen dei *in vanum*  
**Tu ne prendras pas · le noun dieu en vain · (f. 9v)**
- (241) that is to say thou shalt not swere onywise the name of god *in* vayn for nought *and*  
*wiþout* agood cause  
 hoc est dicere tu non jurabis quovismodo nomen dei *in vanum* pro nichilo et sine  
 bona causa.  
**C'est a dire. tu ne jureras pas · le noun dieu en vain pur nient · et sanz bone  
 cause (f. 9v)**
- (242) or in oþer wyse leve he not enywyse to swere  
 sive *in altero* more ne dimitat aliquomodo jurare  
**ou en autre manere · ne loist pas jurer (f. 10r)**
- (243) But if eny swere horribly or of (by) oure lord or by his saintes and hem despisith *and*  
 also saith blasphemies the whiche be not to be sayd he synneth mortaly (dedly)  
*Sed si quis* jurat horribiliter *vel de nostro domino vel de suis sanctis et eos despicit et*  
*[etiam] dicit blasphemias que nequaquam sunt dicende ille peccat mortaliter*  
**Mes c'il<sup>563</sup> jure horriblement ou de nostre seignour ou de sez saintz et les despit  
 et en dit blasphemies qui ne sont pas a dire cil peche mortelment. (f. 10v)**
- (244) That is to say thou shalt not do in þe day of sabbat thy werkes (bysines) and thy  
 werkis *and* tho that þou were wont to doo in othir dayes  
 Hoc est dicere tu non facias omnino *in die sabbati tua*<sup>564</sup> negocia et tua opera et ea  
 que tu solebas facere *in aliis diebus*  
**C'est a dire. tu ne feras pas au jour de samedy tes bosoignes et tes oeuvres et ce  
 que tu seuls fere aus autres jours. (f. 11r)**

<sup>563</sup> M (10, §20) : *cil qui jure horriblement*.

<sup>564</sup> Correction par le scribe: -s- exponctué (*tuas*).

(245) thou shalt not doo noon avoutry  
Tu non non<sup>565</sup> facias adulterium.  
**Tu ne feras pas avoutrie (ff. 14r-v)**

(246) thou ne shalt doo nowise thefte  
Tu non facias omnino furtum.  
**Tu ne ferras pas larracin. (f. 15r)**

En ce qui concerne *mie*, celui-ci est tout d'abord traduit par *omnino*, sur le modèle de l'adverbe *pas*, puis le traducteur corrige sa traduction en la biffant et en laissant *mie* sans équivalent :

(247) Now be it that ther be some branches that be not dedly synne as ben evel steryngis of the flessch that noon may not enywise from alle bedefendid.  
Nunc sit *hoc quod* sunt aliqui rami qui non sunt omnino peccatum mortale sicut sunt male mociones carnis *quod* ullus non potest *omnino* ab omnibus munire  
**Ja soit ce qu'il ait aucunes branches qui ne sont mie peché mortel com sont mavis esmovemens de char qui l'en ne puet pas de tout eschiver. (f. 14v)**

Il est probable qu'il s'agisse ici d'une hésitation du traducteur quant au sémantisme à donner à cet élément. L'exemple suivant, dans lequel seul l'adverbe est utilisé pour exprimer la négation, tendrait à indiquer que ce dernier n'est pas compris :

(248) The tother thef *prive* ben thei that stelyn [...] but at *prives* and of *suche* ther be had greet *and* finale.  
Alter latro secretus sunt illi qui furantur [...] sed ad secretos et de talibus *habentur* magni et parvi.  
**Li autre larron privé sont cil qui emblent mie aus estrangéz<sup>566</sup> méz aus privé et de tiex i a granz et petiz. (f. 56v)**

Dès sa deuxième apparition, celui-ci rejoint le traitement de *pas* :

(249) Thwo shalt not say in nowise fals witness ayenst thyn neyghbore.  
Tu non dices omnino falsum testimonium adversus tuum proximum  
**Tu ne dirras mie faus tesmoing en contre ton proisme. (f. 16r)**

(250) But covetyse light to have otheris thynges or by good reson is noo synne  
*Sed cupiditas levis habendi alienam rem vel per bonam racionem non est omnino peccatum*  
**Mes convoitise legiere d'avoir autrui chose ou par bone reson n'est mie pechié. (f. 17v)**

---

<sup>565</sup> La réduplication de l'adverbe de négation *non* est certainement due ici au changement de folio qui se fait entre l'adverbe de négation *ne* et le verbe. Ainsi, le traducteur traduit *tu ne* par *tu non*, et *feras pas* par *non facias*.

<sup>566</sup> M (36, §73) : *qui n'embent pas es estranges, mes es privez.*

(251) that is to understonde *in to þat* parte where were the holy not in nowise in to that partie where were the dampnid that were deed in here synnes and in her mysbileve them toke he nought in nowyse

*hoc est intelligendum in illam partem ubi erant sancti non omnino in illam partem ubi erant dampnati qui erant mortui in suis peccatis et in suis infidelitatibus illos non traxit ille aliquomodo.*

**C'est a entendre cel partie ou estoient li seintz non mie en cele partie ou estoient li dampné qui estoient mort en leur pechiéz et en leur mescreantises ceus n'en trait il mie. (f. 20v)**

(252) [...] lord as he ought nother to hym yeldeþ oon thonke of the goodes that he to hym hath made.

*hoc est oblivio dei et de suis bonis quando quis non regraciatur ullomodo nostrum dominum sicut ipse debet neque ipsi reddit unus omnino gracias de bonis que ille sibi fecit*

**c'est oubliance de dieu et de ces biens quant l'en ne mercie mie nostre seignour. si com l'en doit ne lui rent on mie graces des biens que il luy a fet./ (f. 28r-v)**

Le traducteur semble abandonner ces tentatives de donner des équivalents contextuels en latin au cours de la traduction, puisque nous pouvons noter que celles-ci apparaissent principalement dans les premiers folios (jusqu'au f. 30r, environ), puis uniquement de manière ponctuelle (ff. 46v et 66r) :

(253) Aftir batayle mortale ful often by twene frendis wher it is ful often greet evel and perilles that mowe not be in eny wyse amendid

*Postea guerrum mortale multociens inter amicos dum ille est multociens nimis d[...] et de periculis que non possunt nullo modo esse emendata*

**Aprés guere mortel souvent entre les amis/ dont il est<sup>567</sup> sovent trop de maus/ et des periles. que ne purroient mie estre amendé./ (f. 46v)**

(254) Or that tho persones that be not yit ywedid them loven togedre unwysly and by synne Vel *quod* persone que non sunt adhuc in *conjugio* se invicem diligunt (vel amant) insipienter et per peccatum

**Ou que persones que ne sont mie en mariage s'entre aiment folement et par peché/ (f. 66r)**

Ce dernier exemple illustre bien, par ailleurs, le processus dans lequel notre traducteur s'inscrit : dans les traductions latine et anglaise, il propose une interprétation sémantique du contexte. Pour lui, ces deux personnes ne sont *pas encore* mariées, mais il est évident qu'elles le seront!

Dans le reste du manuscrit, c'est donc le latin *non ... omnino* qui est choisi comme équivalent :

---

<sup>567</sup> M (34, §56) : *issent*.

- (255) Or for that that oon prayseth not nowyse an othir rightfully in his herte as he aughte  
 vel *propter hoc quod unus non laudat omnino alium recte in suo corde sicut ille debet*  
**Ou par ce que on ne prise pas l'autre a droit en son cuer si come il doit. (f. 31v)**
- (256) Or for that that he not berith enywyse honour ne reverence thidire whider he aught  
 Vel *propter hoc quod quis non fert omnino honorem neque reverenciam illuc ubi ipse debet*  
**Ou pur ce que l'en ne porte pas honneur ne reverence la ou l'en doit. (f. 31v)**
- (257) For this is the custume of aprowed man to surquidrie that it sufficit not to hym in enywyse  
 in his herte For to despise other men that have not tho *graces* that he wenith to have  
*Quia hoc est consuetudo superborum [...] quod illud illi non sufficit omnino in suo corde ad despiciendum alios qui non habent omnino illas *gracias* quas ille credit habere*  
**Car c'est custume d'orgueilleus seurcuidé que il ne li suffit pas en son cuer de despire les autres qui n'ont pas ses *graces* que il cuide avoir (f. 34r)**
- (258) Wher of they ben yopocrites that maken the good man and be not in nowise  
 Unde illi sunt ypocrite qui faciunt bonum hominem. et non sunt omnino  
**Dont cil sont ypocrite qui font le *preudomme* et ne sont pas. (f. 39v)**
- (259) Ful greet is the goodnes of god that suffreth man that he swere that that he knowith  
 that is not trewe or that he byhoteth thyng that he wole not in nowyse halde whan þe  
 devyl strangleth hym not a noon forthwith.  
*multum est grande bonitas divina que hominem permittit quod jurat hoc quod ille scit bene quod non est omnino verum. vel ipse promittit rem quod<sup>568</sup> ille non vult omnino tenere quando diabolus non ipsum jugulat statim in continenti*  
**Mult est grant la debonerté dieu que homme sueffre qui jure cest que il siet bien que n'est pas voir. ou li promet chose qu'il ne veut pas tenir. quant li diables nel estrangle tut maintenant. (f. 100v)**

Rien ne nous permet de dire à quoi il faut attribuer cet abandon : la leçon est-elle jugée suffisante ou la discipline du traducteur faiblit-elle ? Il est aussi probable qu'il ait trouvé le sens qu'il cherchait à donner à cet élément, à savoir que ce dernier indique l'aspect complet de la négation : « ne ... complètement ». Quoi qu'il en soit, il semble que ces adverbes de négation soient considérés de la même façon que les adverbes *ja*, *mais*, *onques*, et le pronom *rien*, c'est-à-dire comme des éléments qui définissent le champ de la négation et le caractérisent. Cette grille de réception peut expliquer que dans la moitié des cas où *pas* et *mie* apparaissent sans traduction, ils sont suivis d'un adverbe :

---

<sup>568</sup> L'abréviation utilisée par le copiste est celle généralement introduite dans le manuscrit pour *quod*, et non *quam* comme le demanderait le latin classique

- (260) Aftir thynke hou often thou hast evel yservyd oure lord jhesu crist or in that that þou ne hast not wilfully herde his *service* neyþer hast saide his houres neyþer his *sermons* hast herd  
 Postea pensa *quam* tociens tu male *servivisti* nostro *domino* jhesu cristo *vel* in hoc *quod* tu non voluntarie audisti suum *servicium* neque dixisti suas horas neque suos *sermones* audisti  
**Après pensees quantes foiz tu as messervi nostre seignour jhesu crist ou en ce que tu n'as pas volenters oi son servise ne dites ses oeures ne ses sermons ois. (f. 32r-v)<sup>569</sup>**
- (261) Aftirward hou thou often tyme hast had lytil worship to the body of jhesu crist whan thou savest it to be bore or whan þou it reseceyvedist or þat that thou were not clenly arayed by confessione  
 Postea *quomodo* tu multociens tulisti *modicum* honorem ad corpus jhesu cristi *quando* tu illud vidisti portari. *vel* *quando* tu illud recepisti *vel* hoc *quod* tu non eras honeste preparatus per confessionem  
**Après coment tu as mult de foiz porté petit d'onneur au corps jhesu crist quant tu le veoies porter ou quant tu le reçoives<sup>570</sup> ou ce que tu n'estoies pas nettement apparelliez par confession**
- (262) For that is not al only lecherie of glotonye [...] that coveyten so riche metis and gay and putten so many mees that often come of them muche harme//  
 Quia hoc non solum est solummodo luxuria gule [...] qui cupiunt tam splendidas (divites) epulas. et ponunt tanta fercula *quod* multociens eveniunt/ multa mala.  
**Car ce n'est pas seulement lecherie de gueule ainz est souvent par bolan<sup>571</sup> qui convoitent si richez viandes<sup>572</sup> et metent tant de mes que souvent enviennent<sup>573</sup> mult de maus. (f. 85r)**

Cela tendrait à indiquer que le traducteur prend en compte les adverbes de renforcement de la négation *pas* et *mie* lorsque la négation n'est pas déjà appuyée ou définie par un autre élément.

---

<sup>569</sup> La négation *ne... not* n'est pas utilisée par notre traducteur pour rendre la négation discontinue en français, mais pour la négation simple :

And now is it it *that* noon synneth dedly synnes ne is not *with* out despite of go[d]  
 [...]  
**Et ja soit ce que nus mortieus pechiés ne soit sanz despit de dieu/ (f. 31r)**

The herte of th'envious is so envenymed and so overthewert that he may not se the wel of other. that he ne peyse it not *with* in his herte and demeth wykkidly  
 Cor invidiosi est sic entoxicatum et sic vers *versutum* *quod* ille non potest alterius bonam videre *quod* ille non id ipsum trucinat infra suum cor et judicat maligniter  
**Le cuer de l'envieus est si envenimee et si bestornéz que il ne puet autrui bien voier que il ne l'en poise de denz son cuer et juge mauvesment (f. 41v)**

Il s'agit d'une formulation usuelle en moyen anglais. R. FISCHER indique à ce propos :

In late Middle English *no(gh)t* has become the rule, but there are some texts of the southeastern region (notably Chaucer's prose and contemporary London documents (...)) where *ne... not* and unsupported *ne* are still regularly used (2006 : 281).

<sup>570</sup> M (32, §317) : *recevoies*.

<sup>571</sup> M (38, §166-7) : *bobanz*,

<sup>572</sup> M (38, §166-7) : *car il quiere si chieres viandes*.

<sup>573</sup> Lecture proposée : *en viennent*.

A. KRISTOL analyse le traitement de la négation dans notre manuscrit de la façon suivante :

(263) Tout d'abord, les traductions montrent que l'adverbe de négation (*pas*) est complètement désémantisé ; son sens premier n'est plus perçu. Par contre – bien qu'en français continental, au cours du XIV<sup>e</sup> s., la négation discontinue du type *ne ... pas* se banalise et devienne rapidement la forme la plus fréquente (Marchello-Nizia 1979 : 241) – l'enseignement du français langue étrangère prend une attitude conservatrice par rapport à cette évolution en traduisant l'adverbe de négation par un élément de renforcement sémantique plein (« pas du tout » : *quovismodo, in eniwyse*). Malheureusement, dans l'état actuel de nos connaissances, rien ne nous permet de savoir si cette démarche illustre un « sentiment linguistique » en synchronie ou si elle repose sur une tradition grammaticale plus ancienne. Il n'est pas exclu en effet qu'à l'époque où notre manuscrit a été réalisé, l'adverbe de négation *simple* ait toujours été perçu comme un élément d'appui. Il se peut pourtant aussi que la tradition scolaire anglaise maintienne ici une explication remontant à une époque où c'était effectivement le cas (1998 : 192).

Palsgrave, cent ans plus tard, donne lui aussi une valeur à cette négation renforcée : en effet, si dans un passage de son ouvrage il la considère comme un élément grammatical obligatoire (cit. 264), plus loin il lui donne une valeur emphatique (cit. 265) :

(264) In negacion.  
For where as they put *ne* before theyr verbes/ so often as they expresse negation/ like as we vse *nat* in our tong after our verbes. They put also after theyr verbe *pas, poynt, or mye/* whiche of theym selfe signifye nothyng/ but onely be as signes of negation : Nowe be it/ it is *nat* in the spekers pleasure to vse one of the sayd .iii. wordes or *nat/ lyke* as it is of *en* in theyr affirmacions : for in maner there is no verbe that hath *ne* afore hym/ but he must haue eyther *pas, poynt, or hym* after hym (PALSGRAVE 1530 : *The second boke*, f. 46r).

(265) To knowe whan we shall vse *pas, poynt* or *mye*  
Whan the sentence is negatyue in our tonge/ that is to saye that the verbe hat *nat* after hym/ as I wyll *nat/ I se nat/ I wotte nat whyther to go/* and all suche lyke : the frenche tong remoueth the negacion and putteth hym byfore the verbe/ and immedyately after the verbe putteth *pas, poynt, or mye*, especially if the verbe be indycatyue/ and the laste worde in the sentence. So that *pas, poynt, or mye*, be vsed for a more clere expressyng of negacion/ as as though the speker wolde byde by *the* thing whiche be denyeth : in so moche that if *the* speker do but fayntly denye a thyng/ they vse that to leaue out *pas, poynt, or mye* (PALSGRAVE 1530 : *The thirde boke, Of the Verbe*, f. 132r).

Il est donc probable que ces éléments soient, du moins dans le contexte de l'enseignement du français en Angleterre, considérés encore au XVI<sup>e</sup> siècle comme investis d'une valeur emphatique.

Néanmoins, la démarche de notre traducteur, si nous la considérons dans un contexte plus large, paraît tendre vers une analogie fonctionnelle dans laquelle les

adverbes désémantisés *mie* et *pas* sont traités comme n'importe quel adverbe de renforcement de la négation. Dans sa tentative de dégager le sens du texte, nous pensons qu'il cherche simplement à faire une différence entre la négation simple et celle renforcée par l'un ou l'autre des adverbes de temps ou de quantité ou par le pronom *rien*, et donc de donner un sens à tout élément rencontré en français comme il le fait pour l'adverbe *si* ou le pronom indéfini *on* (voir *infra*). La difficulté réside pour lui dans la possibilité de trouver une traduction pour des adverbes dont il ne connaît peut-être pas le sens – comme c'est probablement le cas de *mie* –, ou dont l'emploi n'est pas transparent – à l'image de *pas*<sup>574</sup>.

### 5.2.3 Identification du référent

Les pronoms indéfinis français ont comme caractéristique de renvoyer à un référent général ou non identifié, comme c'est le cas du pronom *on*. Le traducteur, dans sa recherche du sens de la phrase, s'efforce d'inscrire ce pronom dans le contexte syntactico-sémantique de la phrase et donc d'en chercher le référent.

#### 5.2.3.1 Pronom indéterminé *on/l'en/ung*

Le pronom indéterminé *on* (< HOMO), nous l'avons vu dans le chapitre 3, apparaît sous plusieurs formes dans le texte français<sup>575</sup> : *l'en*, *en*, *on*, *un*, *ung*. Tandis que dans la tradition des *Donats* latins, l'équivalent de la tournure impersonnelle est le passif<sup>576</sup>, le traducteur semble choisir ses formes dans les langues cibles non seulement d'après le contexte syntactico-sémantique mais aussi d'après la forme que prend ce pronom.

En effet, les choix de traduction du traducteur sont différents pour les formes *l'en* et *en* et pour les formes *on*, *un*, *ung*. Tout d'abord, les formes *on*, *un*, *ung*<sup>577</sup>, issues de HOMO ou du numéral UNUS<sup>578</sup>, sont presque systématiquement traduites par *unus / oon* (voir annexe). Ainsi, le pronom indéterminé, sous une forme autre que

---

<sup>574</sup> Selon Cl. BURIDANT, cet élément est grammaticalisé dès les premiers textes en ancien français (2000 : §606).

<sup>575</sup> Pour un traitement de ce phénomène, voir KRISTOL 2001a : 157.

<sup>576</sup> Voir COLOMBO-TIMELLI 1997 : 146, note 33.

<sup>577</sup> Nous ne traitons pas ici les occurrences de *l'un*, puisque celui-ci joue dans notre manuscrit exclusivement le rôle de numéral.

<sup>578</sup> Une éventuelle tentative de départager ces formes quant à leur appartenance étymologique, qui ne pourrait se faire qu'à l'aide du contexte, nous a semblé peu pertinente et trop artificielle pour être entreprise.

(l')en, est considéré dans la grammaire du traducteur comme formes pronominales du numéral *un*, ce que confirme la traduction anglaise :

(266) The secunde is lewde *purpose* to make greet despenses that me callith largenesse whan oon maketh expenses *with* oute mesure outhir of his owne or of othires for to be the more made of or for that men shulde holde the more large *and* more curteys  
Secundus est stulta *propositio* ad *faciendum* magnos *sumptus* [...] *vocatur prodigalitas* quando unus facit absque *mensura* expens[as] vel ex *proprio* vel alieno *quod* vellet laudari vel *propter hoc quod* illum illi tenerent *magis largum* et *magis gratis*

**Le socont est fole emprise de fere *granz* despenz que l'en apele prodigalité quant on fet outrageus despenz ou de sien ou d'autrui *pur* estre loé ou *pur* ce que l'en le tigne au plus large et au plus curtois. (f. 33r-v)**

(267) The last <sup>c</sup>commaundement of<sup>b</sup> this <sup>a</sup>braunche<sup>579</sup> is whan oon trespasith his faith and that that he hath by hote [...] or by faith or by worde trespasith./  
*ultimus* ramus de hoc *precepto* est quando unus delinquit *suam fidem* et hoc *quod* quis *promisit* et [...]vel *per fidem* vel *per verbum* delinquit

**La derraine branche de cest commandement est quant un trespasse sa foy et ce que l'en a promys et creanté ou par foy ou par serment trespasse.<sup>580</sup> (f. 101r)**

(268) Wher of aftirward the stryf and chydyng comythe the rumour and the stryf Even also as whan oon lightneth the fyre

*Unde post contencionem* et *objurgacionem* venit rumor et lis ad instar sicut quando unus *eluminat ignem*

**Dont après l'estrif et le contens vient la noise et la tençon. tout aussi come quant un alume le feu. (f. 101v)**

Plus qu'une volonté de marquer l'opposition que l'on trouve entre les différents pronoms dans certaines de ces citations (cit. 266, 267), le choix de traduire *on* par le numéral et (l')en par d'autres équivalents nous paraît dicté par une perception de ces mots en tant qu'entités bien distinctes. Une correction faite de la main du traducteur permet selon nous d'illustrer cette hypothèse :

(269) Alle these synnes ben ayenst the goodnes of the holy goost and they ben so greet that with laboures comyth oon to the right repentaunce

*Omnia ista peccata sunt contra bonitatem sancti spiritus* et sunt tam grandia *quod cum labore* quis veniet unus ad *rectam* compunctionem.

**Tut cist peché sont contre la bonté de seint esprit et sont si grant qu'a poines en vient on a droite repentance (f. 45r)**

Dans cet exemple, l'adverbe *en* a tout d'abord été compris comme une forme du pronom indéterminé et traduit en latin par *quis*. Il corrige son erreur en biffant cette traduction, certainement rendu attentif à sa faute par l'apparition du pronom indéterminé véritable à la suite du verbe. Cependant, le traducteur ne se contente pas de déplacer sa traduction après le verbe, mais choisit un autre équivalent : à

<sup>579</sup> Correction par le scribe: il restaure l'ordre du syntagme nominal.

<sup>580</sup> M (39, §143) : *car foi mentie ou seremenz trespasé est aussi tout comme un.*

*on*, il fait correspondre le numéral *unus*, et non la forme préalablement choisie *quis*.

Quant à *en* et *l'en*, ceux-ci sont traduits par différents équivalents (13 en latin, 10 en anglais), mais nous verrons que certaines séries sont plus fréquentes que d'autres. Le traducteur fait donc appel, majoritairement, aux formes résistantes et émergentes plutôt qu'à l'étymon *homo* (5 occurrences sur 88). Il y a une volonté claire, comme le formule A. KRISTOL, d'« explorer toutes les équivalences possibles en latin et en anglais » (2001a : 156). Ce dernier a mis à jour une partie des emplois spécifiques à chaque traduction, et nous avons tenté de les compléter.

Lorsqu'il s'agit d'une personne indéterminée, *quis* « quelqu'un » est la traduction majoritaire sur tout le corpus (30 occurrences, traduit par les éléments suivants, présentés par ordre décroissant de fréquence : *he*, *me*, *eny* ou *any*, (*n*)*oon*, *men*, *man*, *a man*) ; suivent *unus* « quelqu'un, un certain » (9 occurrences, traduit majoritairement par (*o*)*on*, et à une reprise par *men*) – avec, comme l'indique A. KRISTOL (ibid.), peut-être un « sens individualisant ou plus personnel » –, *homo* « l'homme » (5 occurrences, traduit par *man*, *on*, *men*, *me*) et *aliquis* « quelqu'un » (2 occurrences, traduit par *any* et *noon*). Une spécialisation morphosyntaxique semble apparaître dans la traduction par *ullus* (2 occurrences) « un, quelqu'un » puisque ce dernier se rencontre toujours en contexte négatif (traduit par *noon*) :

- (270) And he oughte to restrayne *and* to refrayne as muche as he may not enywise hem to norisshe ne to seche ouþer by unmesurabilnes of drynke or of etynge or by evel thynkynges *over* longe holden by evel touchynges  
Et debet quis restringere et refrenare tam sicut quis potest non omnino eas nutrire neque adquirere vel per briam<sup>581</sup> potacionis vel comestionis vel per malas cogitaciones nimis diu tentas per malas palpaciones  
**Et doit l'en restraindre et refraindre tant com l'en puet non mie lez norrier ne purchacer ou par outrage de boivre ou de mangier ou par mauveses pensees trop longument tenues par mauvéz atouchemens. (f. 14v)**

---

<sup>581</sup> Voir annexe 2, f. 14v..

- (271) that he hymself forbedith oure lord in the gospel that noon shal not swere nother bi heven nouthur by the erthe noþer by othir creature  
*hoc ipsemet prohibet noster dominus in evangelio quod aliquis non juret neque per celum neque per terram neque per alteram creaturam*  
**Ce meismes deffent nostre sire en l'evangile · que l'en ne juret · ne par le ciel · ne par la terre · ne par autre creature. (f. 9r-v)**
- (272) Sacrilege is whan on brekith or hurtith or drawith violently the thyngis halwed or the persones of holy chirche Or the [...] that ben stablid to the service of god and appropriat and that maketh to be doo covetise in many wises  
*Sacrilegium est quando unus rumpit vel ledit vel trahit violenter res sanctas vel personas de sancta ecclesia vel bon[...] [...]qui sunt stabilita servicio domino et appropriat[a] et hoc facit fieri cupiditas in multis modis*  
**Sacrilege est quant l'en brise ou blece ou traite vilainement les choses seintes ou les personnes de seinte eglise. Ou les leus bones<sup>582</sup> qui sont establis au service dieu et approprié et ce fet fere convoitise en maintes maneris. (f. 62r)**
- (273) The goodes or fortune ben high worshipes richesse delites and prosperites in whiche on synneth in many maneris  
*Bona fortune sunt alte honores divicie delicie et prosperitates unde homo peccat in multis modis*  
**Les biens de fortune sont hautes<sup>583</sup> honneures richces delices et prosperitéz ou l'en peche en mult de maneris**
- (274) In this commaundement to us it is forboden þat noon lye not ne hym forswere noþer in doom ne out of doom to the hurt of eny  
*isto precepto nobis est prohibitum quod ullus non menciatur neque se perjuret nec in iudicio nec extra iudicium ad nocumentum alicujus*  
**En cest commandement nous est devee qui l'en ne mente ne s'en parjure ne en jugement ne hors jugement pur nuire a autrui**

Dans les cas où le contexte présente une affirmation à « valeur générale » (KRISTOL 2001a : 158), touchant ce que chaque homme doit croire ou doit faire, la traduction présente à deux occasions la forme *quisque* :

- (275) In this oweth every man to understonde and to belyve þat he is lyke and egale in alle thynges with the godehede and is oon thesself thyng  
*In hoc debet unusquisque intelligere et credere quod ille est similis et equalis in omnibus rebus ad deitatem et est una eadem res*  
**En ce doit l'en entendre et croire que il est semblable et ygaus en toutes choses a la deité. (f. 19r)**
- (276) For alle the sacramentes of holy chirche aman aught to entrete clenly (honestly) and to have in greet reverence  
*Quia omnia sacramenta sancte ecclesie quisque debet tractare ornate et habere in magna reverencia*  
**Car tous les sacremenz de seinte eglise l'en doit traiter netement et aver en graunt reverence/. (f. 74r)**

<sup>582</sup> M (36, §127) : *beneiz*.

<sup>583</sup> M (32, §427) : *hauteces*.

Lorsque *l'en* désigne une entité responsable d'un acte, d'un jugement ou d'une parole transmise, les traductions sont majoritairement au passif (13 occurrences, traduites par *me*, une formule au passif, *men*), mais présentent aussi le mot *quidam* « quelqu'un, un certain » (5 occurrences, traduites par *som*, *they*, *men* et *me*). Il semble y avoir ici la volonté de désigner un actant que l'on ne peut ou ne veut pas nommer, et ainsi indiquer l'anonymat et la multitude :

(277) they maken hem develes by cause that they holden hem angele/ They maken hem evel for the wolde that men so sholde holde hem good/ A man myght no more hem wrathe. than to say that. « veryly that is trewe »/  
 illi faciunt se diabolum propter hoc quod quidam se tenent pro angelis. ipsi se faciunt malos qua propter quod quidam ipsos tenerent pro bonis. non magis non poterit illos quis irritare. quod hoc dicere/ « certe hoc verum est »/  
**il se font diable pur ce que l'en les tigne pur anges. Il se font mauvés pur ce que l'en les tigne pur bons/. ne plus ne les purroit on coroucier que se dire. « certes c'est voir »/. (f. 92r)**

(278) To this braunche perteynen alle the falsenesse and stryves and desceytis that he doo thorou out the worlde to desceyve [...] and to hynder in soule and in body outhere in here goodis or in here loos. what so ever it be.  
 Ad istum ramum pertinent omnes falsitates et contenciones et deceptiones que faciuntur per totum mundum ad alios decipiendum et deteriorandum in anima et in corpore vel in bonis vel in fama quale quod illud sit  
**A cest branche a partiennent<sup>584</sup> toutez lez faussetés et les baraz et les guiles que l'en fet par mi le monde pur autrui decevoir et dommager en alme et en corps ou en avoir ou en renommee quele que ele soit. (f. 97v)**

En ce qui concerne l'utilisation des pronoms personnels *ille* (7 occurrences et traduit majoritairement par *he*, mais aussi à une occasion par *man*) et *ipse* (4 occurrences traduites par *he*), tous deux apparaissent lorsque le pronom est déjà présent plus haut et est traduit par l'un des éléments présentés ci-dessus (*l'en* traduit par *quis*, *on* traduit par *unus*, etc.; cit. 279, 280) ou annoncé par le contexte de la phrase (cit. 281) :

(279) in thre maneris fallith oon in synne by this synne Or for that that oon prayseth not nowyse an othir rightfully in his herte as he aughte Or for that that he not berith enywyse honour ne reverence thidire whider he aught. Or for that that he not obeyeth enywise to hem to whom he shulde owe to obeye  
 in tribus modis cadit unus in peccato per istud peccatum vel propter hoc quod unus non laudat omnino alium recte in suo corde sicut ille debet Vel propter hoc quod quis non fert omnino honorem neque reverenciam illuc ubi ipse debet vel propter hoc quod ille non obedit omnino eis quibus ille deberet obedire  
**en trois maneris chet on en pechié par cestui pechié. Ou par ce que on ne prise pas l'autre a droit en son cuer si come il doit. Ou pur ce que l'en ne porte pas honneur ne reverence la ou l'en doit. Ou pur ce que l'en n'obeist pas a ceus a qui l'en devroit obeir/. (f. 31v)**

---

<sup>584</sup> Lecture proposée : *apartiennent*.

(280) Ayenst this commaundement doo (...) they also that preysen wikked men *and* the dedes of here shrewdenes *and* of here folynesse knowen or seen or of werkes which is synne mortal [...] flateringe whan on saith [...]or falsnesse or lesynge whan he of whom they speken nys present

Econtra hoc mandatum faciunt (...) illi eciam qui laudant malos et *facta*<sup>585</sup> *suarum* pravitarum et *suarum* stultitiarum cognitarum vel visionum vel operum quod est peccatum mortale. vel ex laudacione (*id est* adulatione) quando unus dixit in sua presencia vel falsitas vel mendacium quando ille de quo illi loquntur non est presens

**En contre cest commandement font (...) ceux aussi qui loent lez mauvéz et lez fetz de leur mavesté et de leur folies seues ou veues ou ovrees<sup>586</sup> qui est pechié mortel<sup>587</sup> ou de losenge quant ung la dit en leur present ou fausseté ou mençonge quant cil de qui l'en parole n'et present. (f. 16r-v)**

(281) Fyfte maner is to selle other thyng than he before had shewid as the scryveyn that shewith good *lettre* in the begyninge and after maken evel

Quintus modus est vendere alias res *quam ipse* antea demonstrabat sicut ille scriptor qui monstrat bonam *litteram* in principio et postea faciunt malas.

**La quinte manere est vendre autre chose que l'en a devant mostré com cil escrivein qui mostrent bon *lettre* au commencement *et* puis font mauvese. (f. 68r-v)<sup>588</sup>**

Ceci peut être confirmé par une traduction cumulative présente dans la version latine :

(282) The fourte is the evel exauple whiche he that pleyeth yevith to other that beholden the pley. The fyfte is to lese the tyme that he aughte to fille in good werkis and many othir synnes that longe thynges sholde be to say.

Quartus est malum exemplum quod ille qui ludit dat ad alios qui respiciunt ludum Quintus est perdere tempus quod quis (ille) debet implere in bonis operibus et multa alia peccata quod longa res esset dicere

**Le quarte si est le mal essample que cil qui gieu donne aus autres qui regardent le geu. Le quinte si est perdre le temps qui l'en doit employer<sup>589</sup> en bones oevres et mult d'autres pechiés que longue chose seroit a dire/. (f. 70r)**

Il est probable que le second choix, *ille*, soit induit par la présence dans la proposition précédente de *cil*, traduit par *ille* et *he*. Dans ce cas, *l'en* reprendrait implicitement pour le traducteur un sujet déjà énoncé.

Pour le traitement de l'indéfini, le traducteur se baserait donc non seulement sur le contexte sémantique mais aussi sur le contexte morphosyntaxique et – pour les formes le permettant – sur les correspondances formelles.

---

<sup>585</sup> Correction par le scribe: *de* exponctué.

<sup>586</sup> M (10, §74) : *oies*.

<sup>587</sup> M (10, §74) : *qui est pechié d'adulacion* ou de losenge.

<sup>588</sup> Interprétation inadéquate : la proposition *cil escrivain qui mostrent bon lettre* a été traduite au singulier (voir *supra*, accord nominal et verbal).

<sup>589</sup> Leçon proposée : *employer* (confirmée par M 36, §215).

Ainsi, et même si certaines interprétations demeurent difficiles à expliquer et naissent la plupart du temps de la somme de plusieurs paramètres, nous pouvons déceler une certaine cohérence en ce qui concerne nombre de phénomènes. Trois grands facteurs d'influence se dégagent : l'existence d'analogies formelles – entre l'élément à traduire et d'autres formes du français ou des langues cibles –, le contexte morphosyntaxique et syntaxique – la place de l'élément, son rôle morphosyntaxique, etc. – et le contexte sémantique – le sens général de la phrase ou du passage.

### ***5.3 Facteurs de réception du texte par le traducteur***

---

L'appréhension du texte par le traducteur se concrétise, nous l'avons vu dans le chapitre traitant de la traduction, par deux sortes de traductions à la fois distinctes et liées : une *traduction paratactique* ou *morphématique* – dans les cas où le traducteur se concentre sur la forme du mot à traduire – et une *traduction syntaxique* ou *contextuelle* – lorsque les mots sont pris dans leur contexte, à la fois thématique et morphosyntaxique. De nombreux exemples confirment cette démarche résumant le problème qui existe entre la forme d'un mot (sa catégorie grammaticale et les informations morphosyntaxiques qu'elle affiche) et sa fonction syntaxique et sémantique dans la phrase.

Le traducteur est ainsi confronté à la gestion de la variance dont nous avons parlé en introduction de cette deuxième partie, et plus généralement des formes jugées équivalentes ou du moins interchangeables. Dans sa démarche, il fait appel, pensons-nous, au processus d'analogie, que celle-ci soit « formelle » ou « contextuelle ».

Ainsi, le traducteur rapproche les formes qu'il rencontre d'éléments formellement comparables dans un processus d'analogie intralinguistique. Mais cette reconnaissance visuelle et sémantique du mot s'étend à une identification analogique *interlinguistique*. Ainsi, certaines identifications erronées peuvent aussi naître d'une ressemblance formelle entre les formes de la langue source et celles des langues cibles. Ceci atteste l'existence pour le traducteur de correspondances visuelles d'une langue à l'autre.

Un autre facteur que cette reconnaissance formelle oriente la traduction et s'inscrit dans un processus d'analogies que nous pourrions appeler « fonctionnelle » et « sémantique ». C'est-à-dire que dans le cas de formes polysémiques, homonymiques ou difficilement analysables, l'interprétation des formes est guidée par leur entourage morphosyntaxique ainsi que par l'économie et le sémantisme de la phrase.

Nous avons choisi quelques exemples de chaque processus d'identification afin d'illustrer ce que nous venons de présenter (pour l'analogie intralinguistique, voir notamment les exemples traités dans notre analyse de l'affixation lexicale).

### 5.3.1 Identification analogique interlinguistique

#### 5.3.1.1 Ressemblances avec l'anglais : faux amis

L'existence de faux amis amène le traducteur à opérer des calques sémantiques.

**lierre** — *Lierre*, cas sujet de larron « voleur » (< LATRONEM), est compris ici comme « menteur », certainement à cause de la ressemblance avec l'anglais *liar* (< O.E. *leogere*; substantif du verbe *leogan* « mentir », OED s.v. *liar*), mot avec lequel il partage des similitudes formelles et le sème de tromperie :

(283) For he that hym rejoyceth is an openlyer on god and from hym wole take his glorie as we shal say her aftyr/  
 Quia qui se gloriatur est aperte mendax dei et ab ipso (*scilicet* deo) vult suam (*scilicet* dei) gloriam tollere sicut nos dicemus postea  
**Car qui se vante est apertement lierres deu et li veut sa gloire tolir si com nous disoms pieca/. (f. 90v)**

**laid** — C'est l'hypothèse d'un calque sémantique qui semble permettre d'expliquer l'interprétation de *laid* (< *laiþ* (ancien bas francique) « désagréable, gênant, repoussant »), qui, loin d'indiquer uniquement le sens de laideur morale et physique que ce mot a en ancien français, prend dans notre traduction le sens de « sot, imprudent, idiot ; ignorant, insensé »<sup>590</sup>.

<sup>590</sup> Les traductions en latin et en anglais sont les suivantes :

*unwys* : « indiscret, imprudent; idiot, bête, insensé » (MED, OED)

*lewde* : 1) « laïc, illettré, ignorant; de basse extraction »; 2) « Stupide, qui manque de jugement; sot, fou; laid; mauvais, malhonnête ». (MED; OED)

*fatuus* : « imprudent; sot, sans esprit, idiot » (TLL)

*insipiens* : « qui manque de discernement, de raison; sot, stupide » (TLL)

En effet, le lexème *laid* est à une occasion traduit par une paire synonymique : *insipiens, unwys or lowde*.

- (284) The fourthe braunche of this bough (...) is avaunt or bost that fulle lowde synne *and* to god and to the worlde This boster is the cokkowe that can not synge but of hymself This synne is unwys or lowde in hym that by his owne mouth prayseth hymself Quartus ramunculus de iste ramo (...) est pompositas que est multum insipiens peccatum et deo et mundo Iste pomposus est cuculus qui nescit cantare nisi ex de seipso. *hoc peccatum est insipiens in illo qui per suum proprium os se collaudat*  
**Le quarte chion de cest branche (...) est vantance qui est mult laid pechié et a dieu et a monde / Li vantierres est li cucus qui ne sciet chanter fors de soy. / Cest pechié est laid en celui qui par sa propre bouche se vaunte (f. 33v)**

Le traducteur tente ici de rendre les sens d'« idiot, bête, insensé » et « ignorant, déraisonnable », comme l'indiquent les autres lexèmes traduits de la même manière, à savoir *sot* (f. 40r) et *fol* (ff. 33r, 69r, 71r, 81v).

C'est ce même sens qui est présent dans les différentes traductions de cet adjectif :

- (285) Ferst braunche wher thurghe man synneth in etynge byforeth'oure it is fulle unwys thyng of aman that hath age whan he may abyde th'oure to ete Primus ramus unde quis peccat in comedendo ante horam est nimis fatua res/ hominis qui habet etatem quando potest expectare horam comedere  
**La premier branche dont l'en peche en mangier avaunt eure est trop laide chose d'omme qui a eage quant puet attendre eure de manger (f. 78r)**
- (286) Aftir comythe synne of avauntaunce whiche is fulle greet and greet folye fulle gret et falsenes and ful greet vilanye. it is ful grevous Postea venit peccatum de magnificacione quod est nimis grave et magna fatuitas/ magna falsitas/ et magna rusticitas/ illud est nimis grave/  
**Aprés vient le pechié. de vantance qui est mult granz et mult laide/. mult faus et mult vilains il est mult grant /. (f. 90v)**
- (287) For of tho goodis he might have gotyn heven whiche he gevith for a lytel delectacione and that is ful lewde Quia de (ex) illis bonis ipse potuisset acquirere celum quod ille dat propter unam parvam delectacionem . et illud est nimis fatuum  
**Car de ces biens il purroit acquere le ciel que il done pur .i. pou delit/. et si est mult laide pechiéz (f. 90v)**

La lexicographie de l'ancien français<sup>591</sup>, pour le lexème *laid*, ne semble pas prendre en compte cette notion de « sottise » ou de « déraison », mais insiste plutôt sur les idées de laideur physique et morale ou de corruption. Il n'est cependant pas possible ici de dégager de contextes particuliers qui pourraient expliquer ce choix.

---

<sup>591</sup> Nous avons consulté les ouvrages suivants : AND2, FEW, TL et Gdf.

L'attestation du binôme synonymique présent dans le premier exemple proposé, *unwys or lowde*, permet d'expliquer en partie ce traitement particulier de *laid*. En effet, la moitié des occurrences présente la traduction anglaise *lewde*. Or, cette traduction est utilisée dans notre texte tant pour « laïc » que « laid »<sup>592</sup>, et possède en effet un sémantisme assez large comprenant ces deux sèmes. De plus, l'étymologie de cette forme semble problématique : la lexicographie anglaise ne tranche donc pas pour l'homonymie mais les deux sens sont considérés comme faisant partie d'un seul mot, classés sous une seule entrée (MED, OED). Une correspondance existe en français et se trouve dans la paire *lai* (« laïque, illettré » < LAICUS) et *laid* (« hideux, etc... » < germ. *Leid*).

L'« homonymie » semble donc trouver une correspondance pour notre traducteur dans les deux langues. Il est probable que nous nous trouvions ici devant un calque sémantique, *laid* prenant ainsi le sens qui lui manque, celui d'« idiot, stupide ».

### 5.3.1.2 Ressemblances avec le latin : identification étymologique

Pour le latin, nous pouvons noter une conscience de l'appartenance étymologique ou de la ressemblance entre les langues semblable à celle observée plus haut pour l'anglais, et celle-ci peut mener à une analyse particulière.

**sueur** — Le mot *sueur*, qui signifie dans le contexte de notre texte « peines que l'on se donne pour réussir en qcch » (< SUDOR « sueur; travail, difficultés, effort » FEW XII 398b, 1226), semble avoir été compris avec le sens de « temps consacré au sommeil, somme » (*sompnum, slepe*) :

---

<sup>592</sup> Voir par exemple la citation suivante :

and *this boke is more made for lewde men than for clerkis*  
et iste liber est magis editus (factus *compositus*) propter laicos quam propter clericos  
**et cist livres est plus fet pur les lais que pur les clers (f. 70v)**

(288) The fourte is thynkyng whan man is thenkyng that that he lovith not but to lye in his bed and to reste and to slepe other while he is sette to bysynes But had lever lese foure masses than oo slepe oo [...]

Quartum est cogitacio *quando* homo est cogitans hoc *quod* ille non amat *preter* jacere suo lecto et quiescere et dormire *aliquando* est ille positus ad operaciones Sed magis vellet perdere quatuor missas *quam* unum sompnum unam dormicionem.

**Le quart est pensantume<sup>593</sup> quant li hons est pensans<sup>594</sup> se que il n'aime fors gesir en son lit<sup>595</sup> et reposer et dormir aucune fois est il assés aus besongnes<sup>596</sup>. Mes miex voudroit perdre .iiii. messes que un sueur .i. dormur<sup>597</sup> (f. 48v)**

Considérant la correspondance *dormur/dormicionem*, on pourrait imaginer une correspondance identique pour *sueur*, non pas avec *sompnum* mais avec *sopor*, dont *sueur* est d'ailleurs potentiellement la forme héréditaire. Cependant, cette éventualité d'une forme héréditaire du latin SOPOR est à écarter, la lexicographie n'en donnant aucune trace (absent de FEW XII, 105a, Gdf, TL et AND2). Il faut toutefois se demander si ce n'est pas l'analyse de ce lexème qu'a fait le traducteur, habitué à la gestion des ressemblances entre les deux langues et certainement aidé par la présence en juxtaposition de la forme *dormur*.

**ment** — Le substantif *nient* (« rien ») est identifié, peut-être lors de la copie déjà, comme la forme *ment*, prenant le sens d'« esprit » comme le démontrent les traductions latine et anglaise *mentis* et *mynde*.

(289) The sexte is cowardnes In this synne ben they that han drede of mynde that dar not by *gymne* to do wel

Sextum est pusillanimitas. In hoc delicto sunt illi qui *habent* timorem mentis qui non audent *incipere bene facere*

**La siste est pusillanimité. En cest vice sont cil qui ont paor de ment qui n'osent comencer bien a fere. (f. 48v)**

M (35, §84) : *neant*.

Néanmoins, cette forme n'est pas attestée avant le XVI<sup>e</sup> (FEW VI<sup>1</sup> 708b) : il est donc probable que cette analyse par notre traducteur naisse d'une correspondance avec la forme *mens*, *mentis* du latin.

---

<sup>593</sup> M (35, 57) : *pesentume*.

<sup>594</sup> Ibid. : *pesenz*.

<sup>595</sup> Correction par le scribe : ajout de *son lit*, *suo lecto* et *in his bed* dans la marge, en regard les uns des autres suivant la mise en forme habituelle.

<sup>596</sup> M (35, 62) : *Aucunes fois sont il assez esveillié es besoignes du monde, mes il sont endormi es besoignes Dieu*.

<sup>597</sup> M (35, 64) : *une sueur ou un dormir*.

### 5.3.2 Analogie fonctionnelle

L'identification de la catégorie grammaticale et de la fonction de l'élément à traduire est à plusieurs reprises conditionnée par celle des formes voisines.

De manière générale, les éléments coordonnés dans une énumération ont tendance à être compris comme jouant le même rôle morphosyntaxique. Dans l'exemple suivant, la formulation *curre sus* est comprise comme une variante de *courroux* :

- (290) The fourte branche of covetyse is clepid [...] and wrathe to oþer of unright.  
Quartus ramus de avaricia est vocatus [...] et iracundia alteri ex injuria.  
**Le quarte branche d'avarice est apelé chalonge et curre sus autrui a tort. (f. 60r)**

Il faut ici cependant corriger la leçon du texte français puisque les versions auxquelles nous avons eu accès proposent *courre autrui seure* (M 36, §106). Il s'agit donc ici d'un syntagme verbal, *curre sus*, comme celui que l'on trouve plus loin dans le texte et que le traducteur identifie correctement :

- (291) they ben more cruel than helle whiche devourethe not but helle but these sechen  
above to the good  
illi sunt magis crudeliores quam infernus qui non devorat preter quod malos/ sed isti  
querunt super ad bonos  
**il sont plus cruel que enfer qui ne deveure que les mauvais. mes cist querent sus  
aus bons (f. 95r)**

Il est probable que dans sa réception le traducteur se soit laissé influencer non seulement par la forme graphique de cette expression – qui contient des similitudes attestées avec les substantifs désignant la colère et celui qui la ressent<sup>598</sup> – mais aussi et surtout par la présence, en position coordonnée, d'un substantif précédant cette formulation : *est apelé chalonge et curre sus*.

Cette tendance est d'autant plus claire lorsque l'une ou l'autre des formes qui l'accompagnent présente une forme similaire ou identique :

---

<sup>598</sup> Les formes attestées dans l'AND2 sont les suivantes :

*corus, corot, coroz, corouce, corous, corouz, coruce, corusce, coruse, coruss, coruz;*  
*courous; corrouz; curuce, curus, curut, curuz; curruz* (AND2, sv. *corus* « colère »)

*coreceous, corechos, coreços, coreçous, coreçus, coresçus, coreiços, coreiçus; coriceous,*  
*corisous; coroçous, corouceous, corouçous; curceus, cursus; cureiçus, curesçus, curuçus*  
(AND2, sv. [corusus] « en colère »)

- (292) But *in* a good cause may oon swere without sinne or in doom or they be requiered of the trouthe or *without* doom  
*Sed in bona causa potest unus jurare sine peccato, vel in iudicio vel eis perquisitum fuerit de veritate, vel sine iudicio*  
**Mes a bone cause puet on jurer sanz pechié · ou en jugement · ou l'en demandé sereinent<sup>599</sup> de verité · ou hors de jugement (f. 10r)**

La deuxième occurrence de la forme *ou* dans cette phrase est identifié de la même façon que la première, c'est-à-dire de manière erronée, comme le coordonnant *ou* et donc traduit par *vel* et *or*. Dans ce cas, il s'agit bien évidemment du relatif « où ». Cette interprétation est probablement aidée, outre la ressemblance graphique qui existe entre les deux formes, par leur proximité syntaxique.

Ce processus peut conduire à une complète réinterprétation de plusieurs éléments :

- (293) He is lyke to hym þat dare not entre or fele for the snayle that shewith his hornes  
*Ille assimilatur illi qui non audet intrare vel sentire propter limacem qui monstat sua cornua*  
**Cil ressemble celui qui n'ose entrer ou sentier pur le lymaz qui mostre ses cornes (f. 49r)**

Le syntagme verbal *entrer ou sentier* est compris comme une coordination de deux verbes à l'infinitif. La forme *ou* (amalgame de *en le*) est prise pour le coordonnant *ou*, et *sentier* (< \*semitariu) pour l'infinitif du verbe *sentir* (simplification du digraphe *ie* en anglo-normand). Il est probable que la présence d'un verbe à l'infinitif (*entrer*) ait influencé la réception des formes qui le suivent (*ou sentier*).

Cette lecture contextuelle semble cependant se faire de façon linéaire et non dans une lecture globale de la phrase qui conduirait à la prise en compte des éléments qui suivent. Nous avons déjà vu ce phénomène en ce qui concerne l'accord des verbes (voir *supra*) et nous pouvons l'observer dans l'exemple suivant :

- (294) That is to wite presumpcion that maketh over large the mercy of oure lord and to take lytel hede of his ryghtwysnes  
*hoc sciendum est presumpcione qui facit nimis largam misericordiam dominum nostri et modice vacare suam justiciam.*  
**C'est assavoir presumpcion qui fet trop elargier la misericorde nostre seignur et pou prisier sa justice. (f. 44v)**

L'infinitif *elargier*, de la subordonnée infinitive *elargier la misericorde nostre seignur*, a été pris pour un adjectif. Il est possible que ce soit la construction *faire*

---

<sup>599</sup> Lecture proposée *ou l'en demande sereinent de verité* (confirmée par M 10, §14).

+ *adverbe* + *élément* qui ait conduit à cette interprétation (voir *supra*, traitement de l’adverbe). L’intérêt majeur de ce passage est qu’il indique que, contrairement à ce que nous avons vu dans les trois exemples précédents, la présence d’un élément semblable – ici une seconde subordonnée infinitive (*pou prisier sa justice*) attestant la même structure que la première – n’influence pas la traduction de ce qui précède.

### 5.3.3 Analogie sémantique

Les cas d’analogies sémantiques sont plus complexes à déceler. Chaque mot, dans l’interprétation particulière qu’en fait le traducteur, a vraisemblablement été analysé en partie grâce au contexte sémantique dans lequel il s’inscrit, mais rares sont les exemples qui nous permettent d’illustrer ce fait.

**Conter** — Le verbe *conter* (< COMPUTARE) apparaît dans ce texte avec les sens de « calculer » et « narrer », sens que l’étymon connaît dès l’époque médiévale<sup>600</sup>. Cette forme *conter* est employée jusqu’en moyen français pour ces deux sens qui ne se distinguent dans la graphie qu’à partir du XVI<sup>e</sup> siècle, où la forme latinisée *compter* remplace la forme héréditaire pour le sens de « calculer ». Dans notre corpus, il est possible dans la plupart des cas, et grâce au contexte, de différencier les sens en « calculer, faire les comptes » (cit. 295, 296) et « faire le récit de ; relater » (cit. 297, 298) :

(295) And that is werst they wole acompte two tymes or thre *in* the yere to make ascende tho usures.

Et quod pejus est volunt computare duobus temporibus vel tribus anni ad faciendum ascendere illas usuras.

**Et que pis est vuelent conter .ii. fois ou .iii. l’an pur fere monter les usures. (f. 53r)**

(296) That stelen the amendes and hem *with* holden from her lordis and reken more in mises and in expenses in many resceites

qui furantur emendaciones et illas retinent abs suis dominis et computant magis in misis et in expensis in multis receptis

**qui emblent les amendes et les retiennent a leur seignours et content plus en mises et en despenz en maintez receptez (f. 57r)**

---

<sup>600</sup> Cf. DU CANGE, t. 2, 473a ; MLW s.v *computo*.

- (297) If thou wilt in suche wyse the remembre thou shalt se that thou hast many moo[r]  
Tymes synned in suche wyse of pryde that is callid despite that thou shalt thou shalt  
not comme counte hem  
Si tu vis in tali modo recordare tu videbis *quod* tu multociens plus fecisti peccatum in  
tale modo superbie qui vocatur despeccio *quod* tu ne tu ne scires computare  
**Si te veus en tel manere recorder /tu verras que tu auras plus de fois pechié en  
tele manere d'orgueil qui est apelé despit que tu ne savoroies raconter. (f. 33r)**
- (298) Ho that takith good hede in alle these goodes of kynde that I have shortly rekeny  
synneth by vayne  
Qui bene capit intencionem in omnibus istis bonis nature que breviter computavi  
peccat per vanam  
**Qui bien prent garde en toutz ces biens de natur que j'aille brevement conté  
pechie par vaine<sup>601</sup> (f. 37r)**

Le traducteur ne fait généralement pas de différence entre ces deux emplois<sup>602</sup>, qu'il traduit indistinctement en latin par la forme transparente et étymologique *computare* et en anglais par la forme transparente *counten* (« compter, énumérer ; rendre des comptes ; raconter (une histoire, la vérité) » ; OED) et la forme équivalente *rekenen* « énumérer ; raconter, dire ; calculer, compter » ; OED).

Dans un passage, cependant, il prend en compte le sème de narration et traduit le verbe *conter* par un binôme synonymique : *computant* et *narrant* :

- (299) And they sounen a speche curiouse of hem that so gladly counten tytyngis whiche ful  
often bryngen the hertis to unrest of them that hem herken and maken the telleris ful  
often to be haldyn for folis and for lyeris Aftyr be the tales and the fayre wordes  
Et si resonent unam loquelam curiosam de illo qui tam libenter computant (narrant)  
novas que multociens mittunt corda [...] eorum qui eos ascultant et faciunt narratores  
multociens tenere *pro stultis et pro mendacibus* Post sunt narraciones et pulcra dicta  
**Et si resont<sup>603</sup> unes paroles curieuses de seuz qui tant volentiers content nouveles  
que souvent metent les cuers a mesaise de ceus qui lé escoutent et font les  
recountours sovent tenir pur foules et pur meinturs. Après sont les contes et les  
biaus diz (f. 89v)**

Les particularités qui peuvent induire le traducteur à rendre ce verbe par des équivalents latin et anglais adaptés, et peut-être simplement lui permettre de le faire, sont le contexte sémantique et son développement sur les péchés de la langue, ainsi que peut-être le contexte phraséologique : *conter des nouvelles*.

<sup>601</sup> Leçon proposée : *vaine gloire* (confirmée par M 32, §425).

<sup>602</sup> Les traducteurs de BVV et AI font quant à eux la différence, même si les choix ne sont pas les mêmes : BVV : « conter1 » : *acount* / « conter2 » : *reken* ; AI : « conter1 » : *reken* / « conter2 » : *tell*.

<sup>603</sup> Interprétation inadéquate : la forme verbale *resont* a été identifiée comme la 3<sup>e</sup> p. pl. du verbe *resonner* (voir *supra*, §5.1.2.3.).

#### **5.4 Conclusion**

---

Pour clore ce panorama des caractéristiques de la langue de notre traducteur, il nous faut préciser que nous ne pouvons reconstruire que ses compétences passives, c'est-à-dire ce qu'il admet sans peut-être pouvoir le justifier. Il est en effet confronté à un texte qu'il ne comprend pas toujours, qui lui est livré dans une copie peut-être déjà corrompue, et dont la langue est sous certains aspects désuète. Tout nous porte à croire qu'il n'a pas conscience de ce décalage, certainement habitué à traiter des textes variants : il s'agit toujours pour lui de français, quelle que soit la variété de langue qui y est illustrée. Cela nous semble significatif de l'ouverture dont il fait preuve – ouverture peut-être caractéristique du français d'Angleterre qui admet de nombreuses formes concurrentes – et qui le conduit à choisir le texte pour le signifié, et non pour la langue.

Les difficultés du texte source le poussent à faire des approximations et des équivalences : il joue du flou des catégories pour parvenir à une traduction acceptable lorsqu'il se trouve dans des impasses. Ce sont ainsi ses maladresses de traduction qui permettent d'évaluer sa compétence en français. Ce que nous pouvons observer est donc une dialectique entre deux « grammaires » : sa grammaire « floue » qui s'appuie sur l'analyse et sa grammaire de perception du sens. Les deux éléments se renforcent l'un l'autre.

L'appréhension de la langue par notre traducteur est sous-tendue par trois mécanismes d'identification des formes rencontrées, à savoir une réception formelle axée sur la racine du mot – généralement sans prise en compte de la présence d'éventuelles informations morphologiques –, une analyse de ce mot dans l'économie de la phrase selon son contexte sémantique et morphosyntaxique et une identification de la forme basée sur d'éventuelles correspondances intralinguistiques – formes apparentées, potentiellement jugées comme faisant partie d'une même famille dérivationnelle – et interlinguistiques – perception de la ressemblance avec une forme latine ou anglaise connue.

Ces habitudes sont en partie confirmées par la comparaison de ces résultats non seulement avec les phénomènes attestés dans d'autres traductions, mais aussi et

surtout avec les caractéristiques de certains textes insulaires et les leçons des manuels scolaires contemporains ou antérieurs à notre texte.

Au niveau de la *réception* des formes, un pointage opéré sur les formes proposées par deux autres traductions de la *Somme le Roi* à notre disposition – AI et BVV – a permis de révéler des caractéristiques similaires à celles que nous avons mises au jour pour notre traduction, notamment au niveau de l'identification des graphies à travers un filtre anglo-normand<sup>604</sup>. Sans aller jusqu'à considérer les profils de ces trois traducteurs comme équivalents, nous pouvons cependant envisager une parenté dans leurs mécanismes de réception.

Plus généralement, en ce qui concerne la *production* même de documents, une réception globale du mot dans son contexte a été postulée par W. Rothwell pour expliquer certaines graphies attestées dans des écrits anglo-normands et jugées erronées ou déviantes par les philologues modernes. Le scribe anglo-normand tendrait à se concentrer « on the complete word rather than on the individual letters which go to make it up, treating the word not in isolation, but situating it in its context » (ROTHWELL 2004 : 4).

(300) In reality, the essence of Anglo-French lies not in sound-values deduced selectively from rhymes and considered in isolation, independently of meaning, *but in complete words having widely accepted semantic content embedded in a recognizable syntactical framework so as to constitute a viable means of communication*. Sound and form in Anglo-French may be variable, its syntactical system may not conform to what philologists in the past would have us believe to have been a uniform form of French current throughout medieval France, a credo now increasingly under threat, as will be shown, yet its consistent semantic structure nevertheless guaranteed its intelligibility for those who used it. The concern of those who compiled the voluminous body of documents of all kinds in later Anglo-French that are an anathema to the traditional philologist was not to display their command of the minutiae of an imagined rigid orthographical conformity, but to communicate, and their work would be valued by their own and subsequent generations for its content, not its spelling (ROTHWELL 2004 : 6 [nous soulignons]).

Selon W. Rothwell, c'est donc par le contexte et sans s'arrêter aux imprécisions graphiques que le lecteur médiéval anglo-normand appréhenderait le texte qu'il a sous les yeux. Il souligne, dans ce processus, la possibilité d'une rupture entre le son et le signe engendrée par une tradition exclusivement écrite de la langue française :

---

<sup>604</sup> Voir NISSILLE 2007.

(301) If the repeated error in this particular Anglo-French text [= the Rotuli Parliamentorum] is scribal rather than editorial, it would be an illustration of the fundamental difference between the written forms of a language based on the spoken vernacular of continental France, despite all its dialectal divergences, and the Anglo-French variety passed from one generation to another by scribes nurtured on Latin (...), who spent their days with pen and parchment and might well have never heard the word in question spoken by a native speaker of French (ROTHWELL 2004 : 52).

La production de documents est répartie dans un continuum qui englobe des textes dans lesquels il est parfois difficile de savoir à quelle langue un mot appartient<sup>605</sup> – emprunts, calques, alternances codiques – et d’autres rédigés dans une langue mixte formée de termes anglais, français et latins dans des combinaisons variées. Comme l’indique L. WRIGHT, « it is easier to find macaronic documents from the late Medieval period in Record Offices than it is to find monolingual texts » (1992 : 2). Cette langue mixte semble être un mode de discours spécifiquement choisi comme moyen approprié pour la communication<sup>606</sup>.

Dans le processus de réception de cette variété linguistique, la communication semble être basée sur des affinités visuelles entre les mots ou les radicaux partagés par deux ou trois des langues de la situation linguistique. Ceci est mis en œuvre par l’exploitation des formes apparentées étymologiquement et l’utilisation fréquente et simplifiée du système d’abréviations et de suspensions. Ces deux éléments assurent le calque visuel d’une langue sur l’autre<sup>607</sup>. Ainsi, cette réception dépend de la reconnaissance du radical du mot par le lecteur, qui peut alors se concentrer sur le contenu sémantique sans prise en compte des informations morphologiques des matériaux, lecture favorisée par une syntaxe claire et simplifiée<sup>608</sup>.

Le même type d’usage de la correspondance inter- et intralinguistique est attesté dans les manuels de langue du français en Angleterre à cette époque, ce qui nous permet de rapprocher l’enseignement dispensé à l’aide de ces manuels de toute la production à laquelle nous venons de faire référence.

---

<sup>605</sup> Voir ROTHWELL 1994, 2001b.

<sup>606</sup> ROTHWELL 1994 : 50-3.

<sup>607</sup> WRIGHT 2000 : 155.

<sup>608</sup> ROTHWELL 2001a : 18, 2001b : 555.

Les indices contenus dans ces manuels nous offrent un panel d'utilisations de ces correspondances, qu'elles soient volontaires ou accidentelles. Nous avons tout d'abord pu observer l'utilisation didactique des correspondances entre les diverses langues comme stratégie d'enseignement chez Palsgrave et dans le *Femina* dans la première partie de ce travail.

Pour ce qui est d'un éventuel enseignement *explicite* concernant les similitudes interlinguistiques, des leçons du *Tractatus* (cit. 302) et de l'*Orthographia Gallica* (cit. 303, 304) attestent du lien entretenu avec le latin ainsi que de la perception de la graphie du français en Angleterre. On y incite le scribe à appuyer sur les correspondances avec le latin lors de l'encodage du français :

(302) §26. Item quelibet dicio gallica concordans latino in quantum poterit debet sequi scripturam latini (POPE 1910 : 193)

(303) L85 : Item pro majori parte scribetis gallicum secundum quod scribitur in latinis, ut « compositum » acompte, « septem » sept, « prebenda » prebendre, « opus » oepe, etc. (JOHNSTON 1987 : 17)

(304) F63 : et en plusours lieux acorderés ove le latyn, come « septem » *sept*, « prebenda » *prebendre* et serra soné *provendre*. (JOHNSTON 1987 : 36)

Même si Y. CAZAL *et al.* voient majoritairement dans ces exemples une volonté de revendiquer l'étymon qui pourrait attester d'une « émancipation de la langue écrite par rapport à la langue orale » dans un processus de stabilisation linguistique, ils mentionnent néanmoins comme résultat le calque visuel stipulé par L. Wright (cf. *supra*) :

(305) C'est ainsi tout d'abord que les lettres étymologiques, en arrimant les mots à leur étymon latin – dont le sens est connu de tous –, confèrent au français écrit une stabilité dont l'oral (et une orthographe phonocentrée) est dépourvu. L'oral, en effet, est mouvant, mutable dans le temps et dans l'espace. Il n'est pas indifférent à cet égard que le traité *Orthographia Gallica* soit composé en Angleterre, destiné à des scribes pour lesquels le français, langue officielle, est une langue seconde, non maternelle et qu'eux-mêmes ou leurs lecteurs ne pouvaient identifier avec certitude un mot d'après sa prononciation. S'il s'agit en effet de doter la langue française écrite d'une aire de diffusion la plus large possible, *une graphie ainsi latinisée a le mérite de rapprocher le mot d'une langue stable et d'en permettre l'identification à l'œil (et non plus à l'oreille) ou à l'esprit<sup>609</sup>, quel que soit le vernaculaire du lecteur* (2003 : 106 [nous soulignons]).

---

<sup>609</sup> « À cet égard, on peut appliquer à notre corpus de textes littéraires la remarque que fait C.-T. Gossen à propos des rédacteurs de chartes médiévales : « Le souci principal des scribes médiévaux était donc moins de transmettre certains phonèmes que de transmettre une charge sémantique », « Méditations scriptologiques », *Cahiers de Civilisation Médiévale*, 22, 1979, p. 265 ».

Une autre forme de prise en compte des similitudes formelles apparaît dans l'*Orthographia Gallica* sous la forme d'une mise en garde contre les homonymes et paronymes :

(306) L50 : Item diversitas scripture facit differenciam aliquarum dictionum, quamvis in voce sint consimiles, verbi gracia ciel, ceel ; seel, seal ; celee, ceele ; coy, quoy velquoy ; moal, moel ; cerf, serf ; veile, veille ; vile, ville ; brahel, brael ; herde, erde, enerde ; essil, huissel, assel ; nief, neif, neof ; baaile, baile, bale ; litter, littere ; forveier, forrier, foriere ; raster, rastuer ; mesuere, mesiere ; piel, peel ; berzis, berzize ; grisil, grele ; towne, tonne ; neym, neyn. (JONSTON 1987 : 15)

(307) L86. Item habetur diversitas inter apprendre, prendre et reprendre ; oez, oepe ; vys et huys ; kynil et kenil. (*ibid.* : 18)

(308) L90. Item habetur diversitas inter estreyrn (strawe) et estreyrn (hansel) (*ibid.*)

Enfin, certains de ces manuels présentent des fautes ayant pour origine une analyse inter- ou intralinguistique. Ainsi, dans l'index du *Femina* l'adverbe *maintenant* est analysé en *maint* + *tenant* ; dans plusieurs copies du *Tretiz* de Bibbesworth, la forme *esche* « appât, amorce » est glosée par *ameçon*, certainement par assimilation avec *hook*<sup>610</sup>.

Ce parallèle entre enseignement et production textuelle soulève la question du lien que peuvent entretenir les étapes d'apprentissage de la langue et de l'application de cet apprentissage. En effet, il faut envisager la possibilité que l'utilisation d'une langue mixte dans la production soit un résultat de stratégies ciblées d'acquisition de la langue, ou du moins en soit révélatrice. En retour, ces stratégies pourraient privilégier les structures communes aux trois langues afin de répondre à des besoins linguistiques adaptés à la production des textes mixtes. L'efficacité serait donc au centre des préoccupations.

Il reste à se pencher sur la manière dont s'est faite cette formation. S'agit-il de l'application de méthodes enseignées dans un processus d'acquisition de la langue ou d'une tendance spontanée, naturelle et logique ? Ces deux solutions ne sont pas exclusives.

Il nous faut bien évidemment garder à l'esprit que dans une société plurilingue, dans laquelle une voire plusieurs des langues doivent être scolairement apprises, il est plus qu'habituel de favoriser des structures et caractéristiques communes afin

---

<sup>610</sup> Voir à ce propos NISSILLE à paraître/a.

de permettre une compréhension interlinguale maximale. De plus, des méprises telles que celles observées dans ce chapitre ainsi que l'exploitation de similitudes formelles et de liens étymologiques font partie du processus d'acquisition d'une langue étrangère. Ces hypothèses doivent donc être manipulées avec prudence, mais elles suggèrent fortement un enrichissement mutuel entre l'enseignement et la production de documents, basée sur des similitudes linguistiques.



## **6 Etude de cas : Analyse partielle des systèmes des démonstratifs, articles et pronoms personnels**

---

Les résultats obtenus lors de l'étude du profil du traducteur ainsi que des facteurs principaux susceptibles de guider sa réception du lexique et des structures du français ouvrent la voie pour des analyses plus précises de phénomènes propres à la langue source. Il ne s'agit donc plus de révéler le profil linguistique du traducteur, qui faisait l'objet du chapitre précédent, mais d'observer de quelle manière elle influence sa traduction. L'objectif de ce chapitre est donc de circonscrire la « grammaire » que révèle le traitement des trois systèmes partiels suivants : les pronoms personnels de 3<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> personnes, les pronoms-adjectifs démonstratifs et les articles définis.

L'intérêt majeur de ces trois microsystèmes pour une étude de ce type réside avant tout dans leurs origines et leurs caractéristiques communes. Tous trois sont issus en effet du réaménagement d'un système de formes latines apparentées qui, qu'elles soient déictiques, anaphoriques ou intensives, peuvent en latin être à la fois pronom et déterminant. Leur lente réorganisation au cours de la formation des langues romanes a amené les formes à se répartir sur un axe pronom-déterminant, et donc à spécialiser leur fonction. Les sous-systèmes que le traducteur doit décrire dans sa synchronie se situent ainsi à un carrefour de tensions puisqu'ils partagent avec ceux du latin des ressemblances étymologiques mais s'en distancient au niveau fonctionnel. Cet état de fait oblige le traducteur à les explorer dans leur fonctionnement par le biais des équivalents et des correspondants, c'est-à-dire en faisant jouer dans sa traduction toute la gamme des dominances, des résistances et des émergences. L'autre intérêt de ces microsystèmes réside dans leur organisation. En effet, celle-ci est suffisamment éloignée de l'organisation des microsystèmes anglais équivalents pour que la traduction soit exempte de formes étymologiquement semblables et que les choix opérés par le traducteur expriment exclusivement la fonction qu'il leur attribue.

### ***6.1 Méthode d'analyse et résultats attendus***

---

Nous serons spécialement attentive aux cohérences *et* aux incohérences dans le traitement par le traducteur de ces trois sous-systèmes : ceux-ci étant complexes et

intimement imbriqués tant au niveau de leur forme qu'au niveau du rôle qu'ils assument dans la phrase, ils constituent donc un bon support à l'analogie et à la réinterprétation. Nous chercherons à dégager dans la réception de ces formes non seulement les tendances communes mais aussi les cas particuliers qui s'en détachent. Dans une démarche à la fois quantitative et qualitative, nous nous efforcerons de tirer des conclusions à partir de certaines tendances générales se dessinant dans le nombre d'occurrences d'une traduction pour une forme donnée tout en faisant appel à des exemples particuliers, révélateurs selon nous de la perception du traducteur de certains phénomènes bien précis.

Pour ce faire, la méthode choisie est celle de l'exhaustivité. Seul un répertoire de toutes les occurrences pour un même phénomène, analysé dans son contexte, permet une réelle vue d'ensemble et une compréhension de la cohérence dans le traitement du corpus. En effet, si les particularités de chaque exemple pris séparément peuvent être expliquées en faisant appel à de multiples facteurs, les similitudes et les parallèles qui existent entre ces exemples permettent, quant à eux, de proposer un schéma cohérent en ce qui concerne la démarche suivie par l'auteur de ce manuscrit. Un corpus exhaustif a donc été élaboré pour chaque forme de chaque sous-système, à l'intérieur duquel les exemples ont été classés selon leur traduction latine et regroupés par catégorie<sup>611</sup> (déterminant, pronom). Nous avons reporté les informations quantitatives qui en découlent dans un tableau en y indiquant le nombre d'occurrences pour chaque traduction. Il faut noter que ces décomptes sont établis sur le nombre d'occurrences effectives, c'est-à-dire qu'ils ne tiennent pas compte de l'absence de traduction dans l'une et/ou l'autre langue cible – absences générées par des lacunes dans les connaissances linguistiques du traducteur –, l'abandon passager de la traduction en anglais ou simplement le choix par le traducteur de ne pas traduire l'élément du texte cible, dans le cas des articles, par exemple. C'est ce qui explique, dans plusieurs cas, la discordance entre les nombres d'occurrence en français et dans les langues cibles.

---

<sup>611</sup> Dans le tableau, ce choix de regroupement a été étendu à toutes les formes présentant une symétrie formelle (articles définis et pronoms personnels régimes; pronom *leur* et possessif de même forme). Les morphèmes « orphelins » ont été regroupés (*eus, lui, il/ele*) avec les autres éléments de même catégorie grammaticale (pronoms personnels).

Les tendances émergentes ont été mises en évidence, dans un souci de lisibilité immédiate, par l'intensité des couleurs.

Puisque nous ne connaissons pas la grammaire du traducteur, et que c'est elle que nous souhaitons dégager, nous avons choisi de ne pas l'identifier par anticipation avec celle que les études nous dépeignent pour l'époque présumée à laquelle a été rédigée cette traduction. C'est pourquoi, plutôt que de comparer la grammaire des micro-systèmes du texte source et de la traduction afin de mesurer d'éventuels décalages entre la langue du XIII<sup>e</sup> siècle et celle du XV<sup>e</sup> siècle anglo-normand hypothétiquement reflétée par la plume de notre traducteur, nous mettrons l'accent sur des phénomènes plus globaux susceptibles d'encourager ou de limiter le traducteur dans sa réception de la langue source : à savoir les diverses irrégularités et variations des formes composant ces sous-systèmes, la présence ou le manque de symétrie dans leurs paradigmes ainsi que les ressemblances ou les différences qui existent entre ces micro-systèmes en français et ceux opérant dans les langues cibles. Nous nous limitons donc à postuler, au niveau des connaissances susceptibles de guider la réception grammaticale et sémantique du traducteur, trois grands processus sur lesquels nous pouvons compter et que nous avons observés dans le chapitre précédent : la réinterprétation analogique des morphèmes par leur mise en parallèle avec des formes semblables, leur analyse étymologique et éventuellement leur comparaison avec les structures de la langue maternelle du traducteur. C'est l'application croisée de ces diverses grilles de lecture qui est susceptible de diriger sa réception empirique des sous-systèmes des démonstratifs, des pronoms personnels et de l'article défini.

À partir de ces résultats, nous tenterons d'appréhender la réception de formes en présence par notre traducteur dans une dynamique diachronique. Il faut bien évidemment préciser qu'il serait illusoire de chercher à le situer précisément dans l'évolution habituellement décrite pour le français : celle-ci est marquée par des systèmes en concurrence, qui plus est différents selon les régions et les domaines d'application de la langue. Cependant, d'éventuelles tendances émergentes, une cohérence dans la répartition des formes, la présence ou l'absence de

spécialisation formelle ou fonctionnelle, etc. pourront certainement nous indiquer si nous nous trouvons bien en présence d'une variété linguistique ancrée dans un lieu et une époque ou s'il s'agit, comme nous l'avons vu dans la conclusion du chapitre précédent, d'une perception des phénomènes en présence par le traducteur issue d'une expérience forgée par des lectures. Si tel est le cas, nous pourrions observer une « grammaire » élaborée sur la base de systèmes multiples rencontrés dans la lecture de textes appartenant certainement à des traditions différentes et nourrie par l'analogie inter- et intralinguistique que le traducteur a pu dégager.

Afin de mettre en perspective les résultats obtenus dans notre étude avec les courants généraux d'analyse de la langue française au Moyen Âge et au début de la Renaissance, nous indiquerons les éventuels parallèles attestés dans les manuels de l'époque. Les ressemblances susceptibles d'apparaître entre les explications fournies dans ces manuels et les choix de traductions opérés dans notre texte peuvent selon nous naître soit de la reproduction dans chacun des supports d'une tradition grammaticale bien établie en Angleterre à cette époque, soit d'analyses isolées, dont la symétrie résulterait alors de leur provenance d'un même milieu linguistique et intellectuel favorisant des réflexions linguistiques similaires.

## **6.2 Structures et particularités des microsystèmes dans les trois langues**

Avant de procéder à l'analyse, il faut commencer par répertorier les composantes des trois microsystèmes dans chacune des langues et décrire leur fonction dans la langue concernée – fonction que nous supposons connue et maîtrisée par le traducteur en ce qui concerne les langues cibles<sup>612</sup> (voir chapitre 4).

### **6.2.1 Français**

Lorsque l'on considère les microsystèmes français de l'article défini, des pronoms personnels de personnes 3 et 6 ainsi que des démonstratifs, il apparaît qu'ils sont intimement liés étymologiquement, – paradigme du démonstratif *cist*, *ceste* et pronom *ce* mis à part :

---

<sup>612</sup> Ce postulat permet d'éviter autant que possible le raisonnement en boucle qui consisterait à définir les éléments latins et/ou anglais par leur utilisation dans la traduction du français, et vice-versa.

- (1) Les trois systèmes des articles, démonstratifs et pronoms personnels offrent la particularité de remonter, pour le tout ou pour une partie, à une origine commune : le démonstratif latin *ille*. (...) D'une manière générale, chacun des ensembles catégoriels du latin a généré en français un ensemble correspondant et un seul (nom, adjectifs, possessifs, relatifs...), sauf le déictique *ille*, qui au départ ne constituait, d'ailleurs, qu'une sous-classe au sein de la catégorie démonstrative, mais qui a pris, à basse époque, un développement si considérable que, par un phénomène unique dans l'histoire des langues romanes, il s'est, pour ainsi dire, diffracté en engendrant, outre sa descendance directe, deux systèmes ou éléments de système parfaitement différenciés : dans son prolongement, le démonstratif *cil* ; latéralement, les personnes 3 et 6 du pronom personnel non réfléchi (*il, le, li...*) et, dans une classe toute nouvelle de déterminants créés pour actualiser le nom dans la phrase, l'article défini (ZINK 1994 : 65).

L'origine commune de ces trois micro-systèmes explique non seulement l'homonymie qui existe entre les articles définis et les pronoms personnels *le, la, les* mais aussi le parallélisme des démonstratifs *cil, cele, celui, ceux* et des pronoms personnels *il, ele, lui, eux*. De même, elle est responsable de certaines similitudes fonctionnelles et sémantiques qui demeurent ou se développent au cours de l'évolution de la langue entre les différents éléments composants ces sous-systèmes, ce qui les rend donc susceptibles d'être utilisés dans des contextes semblables.

Les pronoms de 3<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> personnes, contrairement à ceux des personnes 1 et 2 qui relèvent de la deixis verbale<sup>613</sup>, ont perdu la valeur déictique de leur étymon *ille* pour devenir des anaphoriques<sup>614</sup> puisque, comme l'indique Cl. BURIDANT, « le référent auquel ils renvoient, avec reprise de marque et de nombre et possibilité d'en occuper les fonctions, doit être identifié à partir d'un élément saillant dans la situation » (2000 : §325). Il y a en effet eu, au cours de leur évolution, une perte de sémantisme au profit de la fonction de marqueur de la personne. Ce sont les démonstratifs, pouvant être utilisés dans certains cas en concurrence avec les pronoms personnels, qui comblent les lacunes au niveau de la valeur déictique de ce système :

---

<sup>613</sup> ZINK 1997 : 10.

<sup>614</sup> Nous avons choisi de faire une distinction entre déictiques et anaphoriques, malgré les défauts de cette séparation théorique qui conduit, comme le dit G. KLEIBER, « à la séparation en deux de certaines expressions selon leur renvoi à un référent mentionné antérieurement (anaphore) ou à un référent hôte de la situation d'énonciation » (1986 : 6). Nous parlerons donc, lorsqu'il s'agit de formes pouvant remplir les deux fonctions, de « déictiques-anaphoriques ».

- (2) (...) *cist, cil* prennent à *il* des emplois précis de signalisation référentielle, à la charnière des phrases ou dans des effets d'opposition spatio-temporelle et, d'une manière plus générale, s'offrent pour mieux souligner le mouvement anaphorique chaque fois qu'on en sent le besoin. Le démonstratif vient ainsi compléter le pronom personnel en comblant les lacunes, en affinant la référence, en fournissant des doublets emphatiques (ZINK 1997 : 370).

Quant au système des démonstratifs, il présente en ancien français une double fonction, tant sur le plan grammatical – fonction de pronom et fonction de déterminant – que sur le plan sémantico-pragmatique – fonction déictique et fonction anaphorique<sup>615</sup>.

Ce système, issu de la transformation des pronoms/déterminants déictiques latins *hoc, iste* et *ille*, perd au cours de son évolution jusqu'en français moderne la symétrie pronoms/déterminants qu'il possédait en latin<sup>616</sup>. Les paradigmes sont ainsi marqués par la disparition de certaines formes et subissent une spécialisation qui occasionne la séparation des fonctions de déterminant et de pronom. Le micro-système des démonstratifs glisse donc d'une opposition sémantico-pragmatique à une opposition fonctionnelle pronom-déterminant s'exprimant par deux catégories grammaticales différentes<sup>617</sup>.

L'article défini, pour sa part, conserve dans certains de ses emplois la valeur déictique de son étymon (et ceci jusqu'en français moderne<sup>618</sup>) ainsi que la fonction pronominale de ce dernier (voir *infra*)<sup>619</sup>. Mais de manière générale il perd, comme le pronom personnel, une valeur sémantique pour remplir un rôle proche de celui d'anaphorique. Il se grammaticalise donc peu à peu, précisant tout d'abord en ancien français « l'appariement référentiel » du substantif qu'il détermine en signalant « l'importance textuelle d'un tel référent » (CARLIER/DE MULDER 2007 : 109)<sup>620</sup>, pour prendre en français moderne le rôle plus général d'assiette du substantif.

---

<sup>615</sup> MARCHELLO-NIZIA 2004 : 71.

<sup>616</sup> MARCHELLO-NIZIA 1995 : 115.

<sup>617</sup> MARCHELLO-NIZIA 2001 : 38.

<sup>618</sup> Cf. NYROP 1928 : §132.

<sup>619</sup> Pour des exemples et une analyse des emplois démonstratifs et pronominaux de l'article défini, voir NYROP 1928 : §132, MENARD 1980 : 27, BURIDANT 2000 : §86, CARLIER/DE MULDER 2007 : 89.

<sup>620</sup> G. KLEIBER propose une approche en terme de quantification, qui selon lui permet de rendre compte de tous les emplois et absence des articles tant définis qu'indéfinis :

## 6.2.2 Latin

Au vu de la complexité du système des pronoms/déterminants démonstratifs latins, largement analysé et discuté par les spécialistes du domaine, il nous semble prudent de nous limiter à une description sommaire.

Nous considérons ainsi les formes *hic*, *iste*, *ille* et *is* en tant que pronoms/déterminants *démonstratifs*, les trois premiers pouvant être définis comme déictiques-anaphoriques exprimant l'opposition spatiale et la situation d'interlocution, le dernier plus généralement considéré comme pronom démonstratif de rappel, sans référence spatiale ni personnelle.

Nous renvoyons, pour plus de détails, aux études de A. M. ORLANDINI (1987), de P. DE CARVALHO (1991) et de G. SERBAT (1994) et souhaitons simplement mentionner, pour ces quatre formes, la perméabilité et le glissement, décrits par G. SERBAT, qui existent « entre emplois ostensifs et anaphoriques [qui n'ont] rien pour surprendre, si l'on pense que l'ostension est une deixis extra-textuelle, l'anaphore une deixis intra-textuelle » (1994 : 577). Pour la deixis, il suffit pour notre propos de considérer, comme le fait P. De CARVALHO, que l'opposition entre *hic/iste* et *ille* est celle de « l'appartenance, positive ou négative, du désigné à l'emprise du 'moi' » (1991 : 230) et donc du locuteur.

Il faut ajouter à cette liste *ipse* et *idem*<sup>621</sup>, jouant le rôle d'intensifs et de marqueurs d'identité – le premier s'opposant à l'altérité, le second au changement de référent –, ainsi que le pronom réfléchi *se*, qui est quant à lui utilisé pour référer

---

Au lieu d'accorder aux articles une fonction référentielle première, on émettra l'hypothèse que comme en français moderne, leur valeur fondamentale est une indication de quantification, dont dérivent, secondairement, les usages référentiels. (...) Au lieu d'un outil référentiel qui renvoie à un objet déjà connu (ou identifié ou déterminé), nous ferons de l'article défini un quantificateur de totalité existentielle. Combiné à un substantif comptable, le sens de *le* est d'indiquer (asserter ou présupposer, peu importe) qu'il existe un et un seul individu qui possède la propriété véhiculée par le substantif (1984 : 259-60).

<sup>621</sup> *Idem*, comme équivalent du pronom démonstratif, n'est présent dans notre texte qu'à deux reprises et bénéficie d'une utilisation particulière :

This synne is perilous  
Hoc *idem* peccatum est periculosum.  
**Cist pechiéz est perilleus. (f. 44r)**

For the same wordles self holde[n]<sup>621</sup> hym for fooly  
Quia *eadem* ipsamet secula illum tenent pro stulticia  
**Car li siecles meismes l'entent pur fole (f. 90v)**

au rang de la personne et renvoie au sujet de la proposition<sup>622</sup>. En latin classique, toutes les formes citées, le réfléchi *se* mis à part, sont susceptibles de fonctionner à la fois comme déterminants et comme pronoms.

La présence ou l'absence de ces éléments en tant que *déterminants* dans la phrase latine est généralement dictée par le contexte et le cotexte :

- (3) Au niveau sémantico-pragmatique, les « ainsi nommés » déterminants (« possessifs », « démonstratifs », « indéfinis » de toutes sortes) peuvent certes participer au processus référentiel *mais n'y sont jamais nécessaires* (MAUREL 1984 : 204 ; [l'auteur souligne]).

Les déterminants latins ont ainsi pour fonction « d'insister sur la référence établie ou à marquer que la référence est autre que celle qu'on serait enclin à établir » (BURIDANT 2000 : §27).

### 6.2.3 Anglais

Les équivalents anglais pour la classe des pronoms/déterminants sont les suivants : il s'agit de *this* et de *that* pour les pronoms et de *this*, *that* et *the* pour les déterminants. Le moyen anglais présente, pour ces morphèmes, des fonctions en cours de spécialisation : le système anglais à trois formes s'est développé, lors du passage de l'ancien anglais au moyen anglais, sur la base d'un système initialement réparti pour les pronoms/déterminants démonstratifs en deux paradigmes, SE (*se*, *séo*, *thaet*) – démonstratif jouant le rôle de proto-article – et THES (*thes*, *théos*, *this*) – que R. LASS (2006 : 113-4) présente comme « démonstratif emphatique ». Les différences de fonction(s) ne sont pas cependant clairement définies entre ces deux paradigmes. Ainsi, certaines formes du système des démonstratifs de l'ancien anglais, qui ne comporte initialement pas de différence distale/proximale, se spécialisent dès le XII<sup>e</sup> siècle. La forme neutre *that* (et ses pluriels *those*, *tho*<sup>623</sup>) issue du paradigme SE prend un sens distal clair, et s'oppose ainsi à *this*. *The*, résultat de la simplification de ce même paradigme SE, endosse le rôle d'actualisateur du substantif (voir LASS 2006 ; FISCHER 2006).

---

<sup>622</sup> Le réfléchi peut aussi s'employer dans une subordonnée pour renvoyer au sujet du verbe principal à condition que celle-ci exprime la pensée du sujet.

<sup>623</sup> La forme *tho* a été considérée dans le tableau comme appartenant au paradigme THAT.

En ce qui concerne les pronoms personnels, les formes à disposition sont les pronoms sujets *he, she, they, it* et leur régime *hem, them, him, it*.

### **6.3 Analyse des choix de traduction**

---

Au vu des particularités dans les ressemblances, les divergences interlinguistiques et les spécificités intralinguistiques des sous-systèmes présentés, nous pouvons entrevoir trois points sensibles dans leur réception par le traducteur. Tout d'abord, ce dernier se trouve, à l'égard de l'article défini, confronté en français à un élément généralement dénué de valeur sémantique. La fonction d'actualisateur que cet élément remplit est inconnue en latin, puisque les déterminants y sont tous investis d'une valeur déictique, anaphorique ou intensive. Il est ainsi probable que le traducteur cherche à reproduire dans sa réception du système de l'article défini français celui du latin et à donner à cet article les valeurs précitées. Cependant, cette tendance ne peut manquer d'être contrebalancée par l'existence, en anglais, d'un système de l'article défini globalement identique à celui du français. Il nous faut donc observer si dans la traduction proposée l'article conserve, comme en latin, une valeur sémantique ou si au contraire n'est restituée que sa fonction grammaticale.

La charge sémantique éventuelle portée par les éléments constitutifs des systèmes analysés est susceptible d'influencer de même la réception, par le traducteur, du sous-système des pronoms/déterminants démonstratifs du français. Celui-ci est en effet en cours de spécialisation fonctionnelle aux dépens de la valeur sémantico-pragmatique qu'il tient du latin, spécialisation en opposition avec les systèmes opérant dans les langues cibles, puisque tant les systèmes latin qu'anglais possèdent une valeur déictique ainsi qu'une symétrie pronoms/déterminants (*hoc, iste, ille ; this, that*). Ces particularités partagées par les deux langues cibles, partage favorisant ainsi l'analogie interlinguistique, peuvent conduire le traducteur à restaurer dans sa perception du français la symétrie en français et à accorder à chaque démonstratif une fonction double de pronom et de déterminant.

De plus, le microsystème des démonstratifs du français recoupe en partie celui des pronoms personnels, puisque la spécialisation subie par les pronoms personnels vers une fonction de pronom anaphorique est complétée par l'utilisation de formes

pronominales démonstratives afin de compenser la perte de valeur déictique occasionnée (cf. *supra*). En latin, ce système des pronoms est parallèle à celui des déterminants démonstratifs et anaphoriques (*hic, iste, ille, is, ipse*) et ne présente comme exclusivement dédié au pronom personnel que le réfléchi *se*. L'anglais offre, quant à lui, un système semblable à celui du français. Une particularité les distingue toutefois : tandis qu'en anglais les pronoms utilisés comme pronoms personnels (*he, she, they, him, her, them*) sont bien différenciés, au niveau de leur forme, de l'article défini (*the*) et des démonstratifs (*that, this*), le français présente une symétrie partielle entre son sous-système pronominal des personnes 3 et 6 (*il, le, la, lui, li, les, etc.*) et celui de l'article défini (*le, la, li, les*), ainsi que des rappels formels avec celui des démonstratifs (*cil, celui*). Cette présence d'éléments graphiquement semblables en français, appuyée par la symétrie attestée en latin, peut conduire notre traducteur à une analyse intralinguistique l'amenant à interpréter tout morphème issu de ILLE (articles définis et pronoms/déterminants démonstratifs) comme un pronom personnel.

### **6.3.1 Valeur déictique, anaphorique, intensive**

Pour évaluer la valeur déictique que le traducteur accorde aux éléments rencontrés, il faut différencier les choix de traduction selon les informations qu'ils fournissent : toutes ne sont pas pertinentes pour cette évaluation. En effet, dans le microsystème des démonstratifs, constitué de deux groupes différenciés au niveau formel – CIST vs CIL –, chacun des morphèmes a un *correspondant* dans les langues cibles : correspondant étymologique issu des paradigmes *iste* et *ille* pour le latin, correspondant sémantique appartenant aux paradigmes *this* et *that* pour l'anglais. En ce qui concerne les pronoms personnels et l'article défini, leurs correspondants formels sont aussi des formes du paradigme latin *ille* tandis qu'en anglais, il s'agit de correspondants fonctionnels (*he, she, them, etc.* pour les pronoms personnels et *the* pour l'article défini ; cf. plus bas).

Dans les cas où le traducteur utilise ces formes correspondantes, il faut envisager la possibilité qu'il s'agisse pour le latin d'une simple analyse automatique et étymologique, traduction étymologique reproduite dans la traduction anglaise par transposition lors de la deuxième étape de traduction (voir chapitre 4). Le choix

des formes dominantes nous renseigne donc surtout sur la conscience qu'a le traducteur de la correspondance entre les langues.

Ainsi, seule l'utilisation régulière d'un équivalent non apparenté pour certaines des formes, et majoritairement pour celles-ci, est susceptible de nous fournir des résultats incontestablement parlants quant à la valeur attribuée à l'élément traduit. Ce dernier point nous a permis d'observer deux résultats différents dans le traitement par le traducteur des déterminants et des pronoms : la présence d'une tripartition sémantique des déterminants démonstratifs (voir §6.3.1.) et la neutralisation déictique du paradigme CIL dans son emploi pronominal (voir §6.3.2.).

Quant aux valeurs que le traducteur attribue aux pronoms personnels et à l'article défini, elles semblent être liées au contexte dans lequel ils sont utilisés (voir *infra*).

### 6.3.1.1 Déterminants

L'analyse quantitative des traductions latines pour les déterminants, démonstratifs et articles définis confondus, révèle une tendance à la spécialisation des formes quant à leur valeur déictique :

		<i>cist</i>		<i>cest</i>		<i>cestui</i>		<i>cil</i>		<i>col, celo</i>		<i>celui</i>		<i>ceus</i>		<i>ces</i>		<i>cø</i>		<i>lo, la, li, los</i>		<i>leur</i>		<i>ets</i>		<i>lui</i>		<i>il, ele</i>		
		Déterminant	Pronom	Déterminant	Pronom	Déterminant	Pronom	Déterminant	Pronom	Déterminant	Pronom	Déterminant	Pronom	Déterminant	Pronom	Déterminant	Pronom	Déterminant	Pronom	Déterminant	Pronom	Déterminant	Pronom	Déterminant	Pronom	Déterminant	Pronom	Déterminant	Pronom	
		15	13	91	5	3	2	7	70	12	6	3	10	1	64	57	5	2	166	>800	84	118	10	12	35	351				
L a t i n	<i>hic</i>	254	10	1	52	2		1		13		1				8	4	1	143	11	7									
	<i>iste</i>	84	4	10	36		3	1		2	1	1				19	1	1	2	1										2
	<i>ille</i>	551							7	46	10	3	3	7	1	49	4			4	36	28	1	1	4	10	345			

La traduction latine se caractérise non seulement par l'utilisation des seuls déictiques-anaphoriques *hic*, *iste*, *ille*, mais aussi par un emploi massif des formes dominantes : *ille* pour les déictiques CIL et l'article défini, et *iste* pour le paradigme CIST. Le démonstratif *ces*, non marqué formellement quant à son appartenance étymologique, rejoint par sa traduction majoritaire en *iste* le paradigme CIST.

Pour ce qui est du facteur résistance, l'analyse des occurrences présentant le démonstratif latin *hic* donne des résultats semblables à celle du démonstratif *iste*.

### 6.3.1.1.1 Démonstratifs

Une analyse du co-texte dans lequel apparaissent ces morphèmes a pu montrer que le choix des déictiques par le scribe lors de la copie, en dehors de quelques exceptions que nous allons présenter, correspond à ceux des autres versions de la *Somme le Roi* qui sont à notre disposition. Nous n'entrerons cependant pas dans les détails de la valeur qui oppose CIL et CIST dans ce système déictique complexe et dont l'interprétation divise les philologues.<sup>624</sup> Il suffit, nous semble-t-il, de mentionner que le traducteur reproduit dans les textes cibles la répartition entre CIST/CIL des démonstratifs dans le texte source : il traduit par *iste/hoc* et *this* le déterminant CIST, qui détermine les substantifs identifiables par le contexte (cit. 4, 5), et par *ille* et *the/that* (voir *infra*) le déterminant CIL, utilisé quant à lui pour déterminer l'antécédent d'une proposition relative (cit. 6) ou un substantif non directement identifiable (cit. 7)<sup>625</sup> :

- (4) Covetise is a love inordinate of havynge. This inordinatez hem shewen in thre maneris.  
Avaricia est appetitus (amor) inordinatus habendi. Iste inordinaciones se demonstrant in iii<sup>bus</sup> modis.  
**Avarice est amour desordenee d'avoir. Cist desordenemenz se demostre en .iii. maneris. (f. 52v)**
- (5) For god saith in the gospel he that synneth ayenst the holy goost shal never mercy have in this worlde ne in the tothir  
*quia* deus dicit in evangelio ille qui peccat contra *sanctum spiritum nunquam misericordiam* habebit in hoc seculo neque in altero.  
**Or dieu dit en l'evangile qui que peche contre le seint esprit ja mercy n'aura en cest secle ne en l'autre. (f. 44r)**

---

<sup>624</sup> Voir MARCHELLO-NIZIA 1995 : 129ss. Nous avons choisi de retenir la théorie de G. KLEIBER qui nous semble à la fois précise et suffisamment large pour englober les différents emplois attestés dans notre texte :

Les démonstratifs ne sont plus les montreurs qui, comme le doigt tendu, indiquent où se trouve le référent : ils attirent simplement l'attention de l'interlocuteur sur l'existence d'un référent à identifier à partir de la situation d'énonciation de l'expression démonstrative employée (1987 : 19).

G. Kleiber parvient à la conclusion qu'au contraire de CIL, non marqué par la déictique, CIST suppose que le référent est « identifiable dans son contexte immédiat » (contextuel ou situationnel) (MARCHELLO-NIZIA 2004 : 73). Pour une discussion de cette théorie ainsi qu'une proposition de réinterprétation du sous-système des déictiques, voir MARCHELLO-NIZIA 2004.

<sup>625</sup> L'utilisation des déictiques dans la *Somme le Roi* mériterait qu'on lui accorde une étude fine. Cependant, nous jugeons que cette tâche dépasserait le but que nous nous sommes fixé dans l'analyse que nous menons.

- (6) Fyfte *maner* is to selle other thynges than he before had shewid as the scryveyn that shewith good *lettre* in the *begynninge* and after maken evel  
 Quintus modus est vendere alias res *quam* ipse antea demonstrabat sicut ille scriptor qui monstrat bonam *litteram* in principio et postea faciunt malas.  
**La quinte manere est vendre autre chose que l'en a devant montré com cil escrivein qui mostrent bon lettre au commencement et puis font mauvese. (f. 68r)**
- (7) The sexte is to hide the trouthe of the thinge that he wole selle as doon the scorseres of hors  
 Sextus est celare veritatem de re quam ille vult vendere sicut faciunt illi cambiatores equorum  
**La siste est celer la verité de la chose que l'en veut vendre com font cil maquignon de chevaus. (f. 68v)**

Il s'agit donc d'une traduction à la fois morphématique et contextuelle, et rien ne nous permet de dire si elle résulte d'une analyse du texte par le traducteur ou s'il s'agit d'une transposition mécanique. Cependant, quelques exemples semblent indiquer une régularité dans la correspondance interlinguistique quant à ces morphèmes. En effet, si le traducteur utilise à une seule reprise un équivalent non apparenté (cit. 8) lorsque le choix du déictique en français peut être discuté (et nous avons choisi comme exemples des cas où les leçons divergent de celles des versions de la *Somme le Roi* éditées par E. BRAYER et A.-F. LEURQUIN-LABIE 2008), il conserve généralement une traduction littérale, non contextuelle (cit. 9, 10) :

- (8) And first we shal say of the synne of gloteny which is a vice that plesith muche the devel and gretly displesith god by this vice hath the devel greet power in man  
 Et primo dicemus de peccato gula quod est unum viciū quod multum placet diabolo et nimis displicet deo per istud viciū habet diabolus magnam potestatem in homine  
**Et premerment dirons de pechié de gloutonnie qui est .i. vice qui mult plet au diable et mult desplet au dieu. per cel pechié a le diable grant povoir en homm[e]<sup>626</sup>. (f. 76r-v)**  
 M (38, §9): per tieu.

---

<sup>626</sup> Leçon rejetée: *hommo*.

- (9) and of that fallith he into sorowe. that is þe fourte vice And so muche hym sourmountith that sorowe that what somever oon saith to hym or what ever that he here or seeth alle noyeth hym to lyve so that he hymself hatith and desireth his deeth. and that is þe fifte vice

et ex hoc cadit ille in tristiciam. que est quartum vicium. Et tantum se supergreditur illa tristicia quod quantumcumque unus ei dicit vel quodcumque ille audit et quodcumque ille videt omnia ei nocent vivere sic quod ille semetipsum odit et desiderat suam mortem. et hoc est quintum vicium

et de ce chiet il en tristrece. qui est le quarte vice. Et tant le seurmonte cele tristrece que quanque on li dit ou quanque il oit et quanque il [v]oit<sup>627</sup> tut li anui de vivre si que il meismes se het<sup>628</sup> et desire sa mort et c'est le quinte vice. (f. 51v)

M (35, §206-8) : et tant le seurmonte ceste tristece

- (10) While or siþe this word saturday the whiche þe jues clepen sabbat it is as muche worth as reste.

Dummodo hoc verbum sabbatum quod judei vocant sabbatum valet tantum quantum requies

Dont cest mot de same dy que li Juis apelent sabbat vaut a taunt come repos (f. 11v)

M (10, §27) : Dont ce mot samedy.

La traduction anglaise confirme en partie le partage CIST/CIL observé, mais révèle néanmoins une distribution non uniforme des équivalents anglais *this* et *that* : il ne s'agit plus comme pour le latin d'une répartition radicale CIL et CIST, puisque le paradigme CIL atteste une traduction anglaise particulière de certaines de ses formes en dépit de l'unité de la traduction latine :

		cist		cest		cestui		cil		cel, cele		celui		ceus		ces		ce		le, la, li, les		leur		eus		lui		il, ele		
		Déterminant	Pronom	Déterminant	Pronom	Déterminant	Pronom	Déterminant	Pronom	Déterminant	Pronom	Déterminant	Pronom	Déterminant	Pronom	Déterminant	Pronom	Déterminant	Pronom	Déterminant	Pronom	Déterminant	Pronom	Déterminant	Pronom	Déterminant	Pronom	Déterminant	Pronom	
		15	13	91	5	3	2	7	70	12	6	3	10	1	64	57	5	2	166	800	84	118	10	12	35	351				
L a t i n	<i>hic</i>	254	10	1	52	2		1	13		1							8	4	1	143	11	7							
	<i>iste</i>	84	4	10	36		3	1		2	1	1						19	1	1	2	1							2	
	<i>ille</i>	561							7	46	10	3	3	7	1	49	4			4	36	28	1	1	4	10		345		
A n g l a i s	<i>this</i>	152	14	9	81	1	3	2			1	1					15	4	2	24	5									
	<i>that</i>	116			2	1				1	10			3	1	4	3			82	9									
	<i>the</i>	45			1					5	1					2				1	35									

Ainsi, la forme *cil* semble neutralisée au niveau du sémantisme spatial, comme l'indique la majorité des occurrences en *the*, trait qu'il partage avec l'article défini (voir *infra*) :

<sup>627</sup> Leçon rejetée: *oit*.

<sup>628</sup> M (35, §209) : *souhede*.

- (11) Also as the heraude *and* the champion and many othir that for moneye and for temporel profit submitten hem to crafte of inhoneste. that may not be doo *with* owte synne and of hem that hem doo and of hem that hem susteynen  
 Similiter sicut ille nuntius et ille pugil et multi alii qui *pro* denariis et *pro* commodo temporali se humiliant (subiciunt) ad misteram inhonestatis que non potest esse *facta* sine peccato et de illis qui eas faciunt et de illis qui illos sustinent  
**Aussi com cil heraut *et* cil champion et mult d'autres qui pur deners et pur preu temporel s'abandonnent a mestier deshonesté<sup>629</sup> qui ne puet estre fet sans pechié et de ceus qui lé<sup>630</sup> fount et de ceus que les<sup>631</sup> isustienent<sup>632</sup>. (f. 69r)**
- (12) Seventh is to make *and* to procure that that thyng he wole selle seme better than it is as doon the draperis that chese derke places where they sellen here clooth  
 Septimus est facere et procurare quod illa res quam ille vult vendere appareat melior quam cum illa non est sicut faciunt illi pannarii qui eligunt loca obscura ubi illi vendunt suos pannos  
**La septisme est fere et purchacier que la chose que l'en veut vendre apparege meilleur com que ele n'est com font cil drapour qui elisent les leus obscurs ou il vendent leur drap (f. 68v)**

Le déterminant démonstratif *cil* diffère donc pour sa traduction anglaise des autres formes du paradigme CIL, à savoir de *cel*, *celui*, ces derniers étant traduits par *that* :

- (13) And so muche hym sourmountith that sorowe that what somever oon saith to hym or what ever that he here or seeth alle noyeth hym to lyve so that he hymself hatith and desireth his deeth.  
 Et tantum se supergreditur illa tristicia quod quantumcumque unus ei dicit vel quodcumque ille audit et quodcumque ille videt omnia ei nocent vivere sic quod ille semetipsum odit et desiderat suam mortem.  
**Et tant le seurmonte cele tristrece que quanque on li dit ou quanque il oit et quanque il [v]oit tut li anui de vivre si que il meismes se het et desire sa mort (f. 51v)**
- (14) But in alwayes it is nedful to lay persones that thay hem kepe fro that synne in thre cases.  
 Sed omnibus viis est necesse laicis personis quod illi se custodiant de (ab) illo peccato in tribus casibus.  
**Mes toutes voies est il mestier aus laies personnes que il se gardent de cel pechié en .iii. cas.**
- (15) under that juge was jhesu crist demed wrongfully atte requeste of the wykkid Juwes and crucified and deed and yput in the sepulcre  
 Sub illo iudice fuit jhesus cristus iudicatus injuste ad requisicionem impiorum judeorum et crucifixus et mortuus et positus in sepulcro  
**Souz celui juge fu jhesu crist jugiet a tort a la requeste tresfelons juis et crucifiéz et mort et mis ou sepuchre (f. 20r)**

<sup>629</sup> Lecture proposée : *deshoneste*.

<sup>630</sup> Leçon proposée : *le* (confirmée par M 36, §197).

<sup>631</sup> Correction par le scribe : ajout de *les*.

<sup>632</sup> Lecture proposée : *i sustienent*.

- (16) And for that they good shulle in that day in body and in soule in lyf everlastyng  
 Et propter hoc erunt boni in illa die in corpore et in anima in vita eterna  
**Et pur ce seront li bon a celui jour<sup>633</sup> en corps et en alme en vie perdurablement.**  
 (f. 23v)

De fait, la correspondance entre la traduction latine et la traduction anglaise est rompue pour la forme *cel* et *celui* et ce choix nous apparaît notable.

Cette différence de traitement entre *cil* et *cel/-ceux* ne peut être expliquée par le contexte sémantico-pragmatique, puisque les facteurs dictant la distinction qui existe en français entre l'emploi de ces formes sont le nombre et le cas du substantif qu'ils déterminent. Même dans les cas où ces derniers apparaissent dans un emploi déterminatif (qui caractérise la majorité des exemples que nous avons pour *cil*), les choix de traduction sont ceux que nous venons d'annoncer :

- (17) And for the ferst man it acordid that they sholde alle goo down in to helle And there they abood the good *and* the evel in certayne hope that jhesu cryst the sone of god hem sholde come to delyver aftir that that he had promysid by his prophetis and for this reson he wolde aftir his deth goo down in to helle that is to understonde in to pat parte where were the holy not in nowise in to that partie where were the dampnid that were deed in here synnes and in her mysbileve  
 Et propter primum hominem conveniebat illud quod illi descenderent omnes in infernum Et ibi expectabant boni et mali in certa spe quod jhesus cristus filius dei illos veniret deliberare secundum illud quod ille promisit per suos prophetas et propter istam rationem voluit ille post suam mortem descendere in infernum. hoc est intelligendum in illam partem ubi erant sancti non omnino in illam partem ubi erant dampnati qui erant mortui in suis peccatis et in suis infidelitatibus  
**Et pur le<sup>634</sup> premier homme covenoit il que il descendissent tout en enfer. Et la tendoient<sup>635</sup> li bon et li mal en certaine esperance que jhesu crist le filz dieu les vendroit delivrer selonc ce qu'il avoit promis par ces prophetes et pur cest reson vout il a pres<sup>636</sup> sa mort descendre en enfer. C'est a entendre cel partie ou estoient li seintz non mie en cele partie ou estoient li dampné qui estoient mort en leur pechiéz et en leur mescreantises (f. 20v)**

- (18) that is to say that he suffrid under ponspilate whiche was [...] and juge in that tyme jerusalem ordeyned under þe romayns  
 hoc est dicere quod ille paciebatur sub poncio pilato qui erat [...] et judex in illo tempore in jerusalem ex parte romanorum.  
**c'est a dire qu'il souffri souz ponce pilate qui estoit paien et juge en celui temps en jerusalem de par les romains. (f. 20r)**

Les choix du traducteur s'effectuent donc au niveau de la *sélection* de la forme, et non de sa mise en contexte : une fois de plus, il s'agit de traductions morphématiques, et non contextuelles. Ainsi, l'analyse que propose la traduction

<sup>633</sup> M (20, §66) : *et pour ce seront li bon a celui jour glorifié en corps et en ame.*

<sup>634</sup> M (20, §29) : *car pour le pechié du premier homme convenoit que tuit descendissent en enfer.*

<sup>635</sup> Lecture proposée : *l'atendoient* ; M (20, §30) : *et la atendoient li bon*

<sup>636</sup> Lecture proposée : *après.*

anglaise est celle d'une spécialisation entre *cil* (*the*), *cel/-ceux* (*that*) et *cist/cest-* (*this*). Une telle répartition se retrouve dans le *Donait* de John Barton (cf. chapitre 2, §2.1.1.3.), qui donne pour les démonstratifs (déterminants et pronoms) les indications suivantes :

- (19) Mais ces trois mos « cil », « cest », « cel » sont pronoms demonstratifs, mais « cel » moustre de long, *et* « cil » et « cest » de *pres*. Et unqore « cest » moustre plus *pres* que ne fait « cil », sicome « cest homme icy et cil homme illoques et cel homme la au mort s'entrehayent » (*Donait*, SWIGGERS 1985a : 247).

La différence entre cas sujet et cas régime est ainsi transcendée par Barton au profit d'une distinction sémantico-pragmatique pour le paradigme CIL. Selon W. ROTHWELL, Barton prétend ici que le français, au début du XV<sup>e</sup> siècle en Angleterre, opère comme certaines autres langues romanes jusqu'à nos jours, une division tripartite de l'espace suivant l'exemple latin *hic, iste, ille*, dans une correspondance *hic : cest + icy, iste : cil + illoques* et *ille : cel + la* (2001a : 15).

- (20) Mais sçachéz icy *que*, ja soit ce cest mot « cel » sans « y » devant soit demonstratif de bien loing, toutez vois quant il y a « y » devant, sicome « ycel », doncques il est affirmatif de la chose avant dite, ou demonstratif de bien *pres* que n'est cest mot « cest », sicome en cestz exemples : « Que brait ainsi ? » – « Cil homme illoques . » – « Ne mie, ce est cest homme icy ! » – « Salve vostre grace, ce est cel homme la ! » – « Salve la *vostre*, ce est icel icy ! » – « Par Dieu, voir, ce est icel icy non plus ne mains ! » (*Donait*, SWIGGERS 1985a : 248).

W. ROTHWELL propose un début d'analyse de cette particularité :

- (21) Barton's equivalent terms are *cest* (1<sup>st</sup> person), *cil* (2<sup>nd</sup> person) and *cel* (3<sup>rd</sup> person). However, he reinforces them by the use of *icy, illoques* and *la*, so that, if the second person is eliminated, his terms are not too far away from the modern *celui-ci* and *celui-là*. In effect, then, his deictics are a mixture of French and Latin. Where he found this strange information about the threefolds division of space in the French of his day is impossible to tell (...) (2001a : 15).

Le fait de retrouver une même tripartition à la fois dans notre traduction et dans les développements de Barton pourrait témoigner d'une particularité de l'anglo-normand tardif. Cette hypothèse est malaisée à vérifier dans les textes de l'époque, puisque non seulement une différence de contexte entre un emploi du démonstratif exprimant le « loin » et un autre exprimant le « très loin » est difficile à objectiver, mais aussi parce que la différence grapho-phonétique pouvant exister entre *cel* et *cil* est susceptible d'être neutralisée dans la tradition anglo-normande (voir chapitre 5, §5.1.2.2.).

Une trace de tripartition est attestée dans certains dialectes du Nord-Ouest<sup>637</sup>. Celle-ci ne touche que les adverbes accompagnant les démonstratifs, mais elle indique cependant que le système déictique tripartite peut se recréer oralement, si besoin est<sup>638</sup> et que vraisemblablement une telle formation des démonstratifs modernes possède une réalité régionale dans un domaine voisin de l'Angleterre. Rien ne nous permet cependant de savoir si une telle distribution existait en ancien et moyen français, mais nous ne pouvons exclure la possibilité que Barton reproduise dans sa grammaire un système existant dans le Nord-Ouest de la France et éventuellement en français d'Angleterre.

Néanmoins, la possibilité de « mixture of French and Latin » dont fait mention W. Rothwell mérite d'être évaluée : elle attesterait de la volonté de retrouver en français, du moins de façon théorique dans les écrits de Barton, une partition latine. L'explication d'une telle répartition pourrait se trouver dans la neutralisation de l'article démonstratif *cil* quant à son appartenance à l'axe déictique, tendance que nous pourrions observer plus loin pour le pronom. Ainsi, *cil* s'insérerait au point zéro de l'axe déictique de l'ancien français en tant que forme non marquée, neutralisée, laissant le paradigme CIST d'un côté, et les autres formes du paradigme CIL de l'autre.

En ce qui concerne le déterminant démonstratif *ces*<sup>639</sup>, sa traduction anglaise par le démonstratif *this* confirme la tendance que nous avons pu voir se dégager dans la traduction latine : sa répartition est semblable à celle du paradigme CIST, lui aussi traduit par *hoc/iste* en latin et par *this* en anglais. La distribution indique donc une propension du traducteur à considérer cette forme comme appartenant à la deixis *in praesentia*. Cette analyse ne s'inscrit cependant pas dans le mouvement général

---

<sup>637</sup> Communication personnelle de J.-P. Chauveau. Voir la répartition de *chyn, lo, là* à Jersey (LE MAISTRE, F. (1966), *Dictionnaire jersiais-français par Frank Le Maistre, avec Vocabulaire français-jersiais par Albert L. Carré : le parler normand à Jersey* ; Jersey) et à La Hague (FLEURY, J. (1886), *Essai sur le patois normand de La Hague* ; Paris, 69) ; pour le gallo, cette tripartition est devenue rare, mais est cependant attestée avec les formes *si, ilè* et *là* (CHAUVEAU, J.-P. (1984), *Le Gallo : une présentation* ; 2 vol. ; Brest, 176).

<sup>638</sup> En français moderne informel, une telle répartition se retrouve dans les démonstratifs *celui-ci, celui-là, celui-là là-bas*.

<sup>639</sup> Le démonstratif *ce* est trop peu représenté pour que l'on puisse déduire une éventuelle tendance quant à sa réception.

de l'ancien français en ce qui concerne l'évolution des démonstratifs, dans laquelle *ce* et *ces* semblent neutralisés du point de vue du sens (de par leur double origine < CIL et < CIST<sup>640</sup>), et donc pouvoir se substituer à l'un ou à l'autre des déictiques CIL et CIST<sup>641</sup>.

Dans la *Somme le Roi*, certains exemples nous paraissent en effet attester cette neutralisation, puisqu'ils sont utilisés non seulement dans des cas où le référent est identifiable contextuellement, mais aussi dans des contextes plus généraux (emploi déterminatif, cit. 22 ; utilisation sans référent direct, cit. 23) :

(22) In that that synne many folke *and* in many wysis as these fonnysse wymmen. that for lital money bynden hem to synne.

In hoc peccant multi gentes et in multis modis sicut iste fatue femine que propter modicum argenti obligant se ad peccatum

**En ce pechent mult de genz. et en mult de maneris com ces foles femmes que pur i. pou d'argent s'abandonment a pechié. (f. 68v-69r)**

(23) For þer is oon manere of spekyngis of ydel wordes. Wherof these tunges ben so fulle that they speken by fore and by hynde whiche ben as clappes of a mylle that not hym self styll

unus est/ modus locucionum vanarum unde iste lingue sunt tam plene quod illi locuntur ante (coram) et retro qui sunt sicut [...] molendini qui non se potest cistere

**Car il sont unes paroles vaines dont ces langues sont si plaines. que il parlent avant et arriere qui sont si com batiaus du molin qui ne se puet taire. (f. 89r-v)**

La bipartition opposant *ce*, *ces* et CIST à CIL est identique à celle que proposera Palsgrave un siècle plus tard. Ce dernier considère en effet les paradigmes CIST et CIL comme des formes non primitives, construites à partir du démonstratif *ce* : les formes *cist*, *cest*, etc. sont ainsi analysées comme résultant de la *déclinaison* du démonstratif *ce*, tandis que le paradigme CIL est, toujours selon Palsgrave, composé de *formes dérivées* sur ce même radical<sup>642</sup>.

Il est probable que la description de Palsgrave reproduise la dernière étape de l'évolution du système des démonstratifs, atteinte aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, désormais spécialisé dans ses fonctions déterminatives et pronominales et dans lequel les déterminants sont *ce(t)*, *cette*, *ces*<sup>643</sup>. Le choix de notre traducteur pour cette même répartition peut donc nous inciter à croire qu'il fait preuve d'une conscience linguistique similaire et reproduit le système des démonstratifs de son

---

<sup>640</sup> Voir DEES 1975 : ch. 4.

<sup>641</sup> MARCHELLO-NIZIA 2001 : 36.

<sup>642</sup> Pour les formes du paradigme CIL : PALSgrave 1530, *The Second Boke*, f. 34r; pour CIST : *ibid.* f. 36v.

<sup>643</sup> MARCHELLO-NIZIA 1995 : 175.

époque. Cependant, il faut noter que loin d'être neutralisés sémantiquement, comme c'est le cas dans le système spécialisé fonctionnellement, ces démonstratifs sont chargés, dans leur réception par le traducteur, d'une valeur proximale. Il est donc selon nous plus vraisemblable que cette répartition ait été favorisée, dans la traduction qui nous occupe, par la correspondance formelle qui existe entre *ces* et *cest*, *cist*, formes paronymes dans la tradition graphique anglo-normande décrite dans le chapitre 5 et qui tend à l'effacement des consonnes finales ainsi qu'à la neutralisation de la différence entre *e* et *i* (voir chapitre 5)<sup>644</sup>.

### 6.3.1.1.2 *Article défini*

Dans la majorité des cas, la traduction de l'article défini reproduit le système des langues cibles : il est rendu par *the* en anglais<sup>645</sup> et laissé sans équivalent en latin :

(24) Sevente aftire the spirite and after the love of god.  
 Septimus *secundum spiritum* et *secundum amorem dei*  
**Li autre selonc l'esperit et selonc l'amour dieu. (f. 81r)**

(25) He whom covetyse ledithe hath suche mesure as the purse wole qwiche is lady and commaundatrice of the hous and by twene the purse and the wombe to a gloton me hath mucho fayre dispitesone  
 Ille quem avaricia ducit *habet talem mensuram prout bursa vult que est domina et preceptrix domus et inter bursam et ventrem guloso habetur valde pulcra disputacio/*  
**Cil qui avarice moine a tele mesure com la bourse veut que est dame et comanderesse del ostol. et entre la bourse et le ventre. au glouton avera<sup>646</sup> trop bel desputeson. (ff. 81v-82r)**

Pour quelques cas, cependant, une traduction latine de cet élément par les équivalents *hic*, *iste* ou *ille*, parfois accompagnés de *this* ou *that* en anglais, indique qu'il peut conserver, dans la réception du traducteur, la valeur déictique de son étymon. Mais cette traduction de l'article en latin est soumise à de nombreux tâtonnements, et ceux-ci demeurent difficiles à saisir, tant au niveau du choix de l'une ou l'autre forme latine – qui reproduit généralement la répartition vue pour les démonstratifs – qu'au niveau de l'apparition ou non d'une traduction latine pour ce morphème.

En effet, il est fréquent que, dans un même contexte, les choix soient différents :

<sup>644</sup> Nous n'envisageons pas l'hypothèse d'une connaissance par le traducteur d'un état de langue incluant l'ancienne forme *cez*, féminin pluriel (CS/CR) appartenant au paradigme CIST, peu à peu remplacée dans le courant du XIII<sup>e</sup> siècle par la forme non marquée *ces* du nouveau troisième paradigme (MARCHELLO-NIZIA 1995 : 121).

<sup>645</sup> Pour une analyse du traitement de l'article en anglais par le traducteur, voir NISSILLE à paraître/b.

<sup>646</sup> M (38, §98) : *Dont entre la bourse et le ventre du glouton aver a trop bele desputoison.*

(26) In this synne ben the prince and baron that by her strengthe taken citees londes the castellis the baronies. and the oþer riche man that fro her pore neyghboris taken by strengthe londes vynyerdys and other thyngis and taken on the right/ and on the left/ that nothyng ne hem may eskape.

In isto peccato sunt princeps et baro qui per suas fortitudines tollunt civitates terras castella baronias et ille alius dives homo qui a suis pauperibus vicinis capiunt ex fortitudine terras vinetas et alias res et capiunt a dextris et a sinistris quod nulla non eis potest evadere

**En ce pechié sont li prince et li baron qui par leur force tolent lez cités les terres les chastieux les baronnies et li autre riche homme qui a leur poures voisins tolent a force terre vignes et autres choses et prennent a destre et a senestre que riens ne leur puet eschaper. (ff. 58v-59r)**

Dans cet exemple, seul l'article du syntagme nominal *li autre riche homme* est traduit en latin, tandis que les articles présents dans les syntagmes *li prince* et *li baron* sont laissés sans traduction. De même, dans l'exemple suivant, deux propositions présentant un parallélisme syntaxique important – *Aprés sont les contes et les biaux diz qui* et *Aprés sont les bourdes et les truphes (...) que* – sont traitées différemment quant à la traduction des articles qu'elles contiennent :

(27) Aftyr be the tales and the fayre wordes whiche haven muche of vaynglorie if they that hem can suttelly say to make hem that herken wel to lawgh./ Aftir ben the japes and tho triphles fulle of unclennesse and lesyngis qwiche they callen ydel spechis.

Post sunt narrationes et pulcra dicta que multum habent de vana gloria si ipsi qui eas sciunt subtiliter dicere propter ipsos ascultantes bene facere ridere/ Postea sunt illa joca et ille truphe plena immundiciis et mendaciis que ipsi vocant ociosas.

**Aprés sont les contes et les biaux diz qui<sup>647</sup> mult ont de vaine gloire c'il<sup>648</sup> qui les sevent soutilment dire pur les escoutanz ben fere rire. Aprés sont les bourdes et les truphes plaines d'ordures et mençonges que il apelent paroles oiseuses. (ff. 89v-90r)**

Nous pourrions multiplier les exemples de ce type. Mentionnons simplement encore que ni la fonction du substantif (antécédent du relatif) ni son identité (*les commandements de Dieu*, entités connues ce qui suppose que le référent est identifiable) n'influent sur la présence ou sur l'absence d'une traduction de l'article en latin :

(28) suche be the myracles that the devel dooth.  
talia sunt hec miracula que ille diabolus facit  
**tiex sont lez miracles que li diablez fet/. (f. 87r)**

(29) These ben the articles that longen to þe sone  
hii sunt articuli qui pertinent filio  
**Ce sont les articles qui apartiennent au filz. (f. 21v)**

---

<sup>647</sup> M (39, §22) : *ou*.

<sup>648</sup> Lecture proposée : *cil*.

(30) this secunde comaundement is suche  
hoc secundum mandatum est tale  
**Le secunde commandement est tiel. (f. 9v)**

(31) the fourte commaundement is suche  
Quartum mandatum est tale  
**Le quarte comandement est tiex. (f. 12v)**

Une correction laisse cependant penser que l'article, comme c'est le cas du pronom personnel régime (voir *infra*), ne prend corps, si ce n'est pour le traducteur du moins pour le copiste (ou le relecteur), qu'en fonction du contexte dans lequel il est utilisé ou de sa place dans l'économie de la phrase :

(32) For suche harme or hurt comip of evel covetise whan ~~that~~ <sup>the</sup> consent is  
certayn and bythught  
Quia tale nocumentum venit ex mala concupiscencia quando ~~the~~ consensus  
certus et cogitatus est  
**Car tele envi vient de mauvese convoitise quant li consentementz certains  
et apensés i est (f. 17v)**

Il semble que le substantif *consentement*, ni antécédent du relatif ni présent dans le contexte immédiat, ne soit pas suffisamment identifié pour justifier la traduction de l'article qui l'accompagne par un déictique.

### 6.3.1.2 Pronoms

La répartition des traductions latines pour les pronoms démonstratifs et les pronoms personnels est sensiblement différente de celle que nous avons observée pour les déterminants : aux déictiques latins il faut ajouter, pour quelques occurrences seulement, les équivalents *ipse*, *is* et *se*, *sibi* :

		<i>cist</i>		<i>cest</i>		<i>cestui</i>		<i>cil</i>		<i>cel, cele</i>		<i>celui</i>		<i>ceus</i>		<i>ces</i>		<i>ce</i>		<i>le, la, li, les</i>		<i>leurr</i>		<i>eus</i>		<i>lui</i>		<i>li, ele</i>		
		Déterminant	Pronom	Déterminant	Pronom	Déterminant	Pronom	Déterminant	Pronom	Déterminant	Pronom	Déterminant	Pronom	Déterminant	Pronom	Déterminant	Pronom	Déterminant	Pronom	Déterminant	Pronom	Déterminant	Pronom	Déterminant	Pronom	Déterminant	Pronom	Déterminant	Pronom	
		15	13	91	5	3	2	7	70	12	6	3	10	1	64	57	5	2	168	>600	84	113	10	12	35	361				
L a t i n	<i>hic</i>	254	10	1	52	2		1	13		1					8	4	1	143	11	7									
	<i>iste</i>	84	4	10	36		3	1	2	1	1					19	1	1	2	1									2	
	<i>ille</i>	561							7	46	10	3	3	7	1	49	4			4	38	28	1	1	4	10	345			
	<i>ipse</i>	55								3				2						1	21				1	14	13			
	<i>is</i>	60													14				5		22	3	7	7	2					
	<i>se, sibi</i>	18											1								8						9			
	<i>(autre)</i>	0															22 (pos.)					1 (qui)	114 (pos.)	1 (pos.)						
A n g l a i s	<i>this</i>	162	14	9	81	1	3	2		1	1					15	4	2	24	5										
	<i>that</i>	116			2	1			1	10		3	1	4	3				82	9										
	<i>the</i>	45			1				5	1						2			1	35										
	<i>he, she, they</i>	98							64		2	1	5					2		1								22		
	<i>him, them, him</i>	161										1	4	1	48					56		8	12	31						
	<i>it</i>	30									1								6		23									
	<i>(autre)</i>	0															22 (pos.)			2 (ca. dép.) 1 (ceter. dép.)	1 (qui)	115 (pos.)	1 (pos.)						1 (exp.)	

### 6.3.1.2.1 *Pronoms personnels*

Dans notre traduction, certains pronoms semblent perdre la valeur démonstrative de leur étymon : c'est le cas des pronoms personnels sujets et régimes, généralement traduits par *is*<sup>649</sup>, *ipse* ou *se*, et pour lesquels ne subsiste comme déictique dans cette traduction que le démonstratif *ille*<sup>650</sup>.

<sup>649</sup> *Is* n'est généralement utilisé par le traducteur que dans sa fonction pronominale. Dans 3 occurrences seulement il est utilisé comme adjectif, et exclusivement pour traduire le possessif *leur*. Cette spécificité dans le latin du traducteur mériterait d'être analysée à la lumière des réflexions proposée par G. SERBAT sur la nature de *is* (1984), analyse qui dépasserait notre propos. L'apparition de cette forme pour traduire le possessif français pose cependant la question de la valeur que le traducteur accorde à *leur*.

<sup>650</sup> Les 7 occurrences de *hic* comme équivalent utilisé pour traduire un pronom régime qui sont mentionnées dans le tableau présentent une spécificité : il s'agit de cas où le pronom *le* se rapporte à un substantif latin neutre ou est indéfini :

Le pronom sujet est majoritairement traduit par la forme dominante latine *ille* ainsi que par l'intensif *ipse*. Pour l'anglais, c'est bien évidemment *he* et *they* qui sont utilisés par le traducteur. L'absence de traduction par *is* ainsi que par *hoc* ou *iste* pourrait indiquer que le pronom sujet n'est pas considéré comme pronom déictique ou anaphorique, mais bien comme un intensif. Il est d'ailleurs notable que dans les quelques cas où le pronom sujet est absent dans une proposition du texte source, le traducteur pallie ce manque en identifiant les éléments de la phrase antéposés au verbe comme un sujet, qu'il s'agisse d'un pronom régime de 3<sup>e</sup> personne (voir *infra*, §6.3.2.), du pronom adverbial *i* (cit. 33) – qu'il prend peut-

---

For he *that* withholdeþ fro eny *and* to hurt *and* by evel encheson he synneþ dedly if he not it yelde thider whider he ought if he it knowe whider it may be doo or if he not it knowe doo he *with the counsel* of holy chirche.

Quia qui retinet ab aliquo *et injuriose et per malam rationem* ille peccat mortaliter · si ille non restituit illuc ubi ille debet. si ille hoc scit ubi hoc potest facere · vel si ille non hoc scit faciat *cum consilio sancte ecclesie*.

**Car qui retient l'autrui et a tort et par mauvese reson il peche mortelment se il nent la ou il doit se il le siet ou le puisse fere ou se il ne le set face au conseil de saint eglise (f. 15v)**

Interprétation inadéquate : la structure de la proposition subordonnée *se il le siet ou le puisse fere* est la suivante : *se* + indicatif + conjonction de coordination *ou* + subjonctif. Le traducteur comprend la conjonction *ou* – qu'il devrait traduire par *aut/or* – comme l'adverbe relatif *où*, ce qui l'induit à traduire le verbe qui suit au présent, *potest/may*.

þis synne of here lecherie dividith hym into many branches after the staat of the persones that doo hem and goo in encessinge fro evel in to yvel and from badde to worse

*hoc peccatum suarum luxuriarum* se dividit in pluribus ramis *secundum statum personarum illarum qui hoc faciunt et transiunt in ascensum de malo in malum et de malo in pejus*.

**Le pechié de leure<sup>650</sup> de luxure se devise en mult de branches selonc l'estat des personnes qui le font et va en montant de mal en mal et de mal en pis. (f. 73r)**

Interprétation inadéquate : le nombre du syntagme verbale *va en montant* a été mal identifié. Le sujet est selon l'interprétation du traducteur les pécheurs, qui montent l'échelle du mal (*transiunt in ascensum*) et non, comme c'est le cas dans la version français, le péché qui augmente.

the self develis that this synne purchasid han greet shame whan oon dooth it ipsi met diaboli qui *hoc peccatum procurarunt habent magnum pudorem quando unus hoc facit*

**li deables meismes qui le peché purchaça en a graunt honte quant l'en le fet (f. 76r)**

Interprétation inadéquate : le sujet de la proposition *li deables* est compris par le traducteur comme une forme au pluriel. La suite de la proposition est donc accordée en conséquence.

être pour une graphie phonétique du pronom personnel *il*, forme que connaît l'ancien français<sup>651</sup> – ou d'un pronom réfléchi (cit. 34) :

(33) For whan oon seith wel of eny by fore hym alday he this fyndith and puttith som blame.

Quia *quando* unus dicit bene de aliquo ante ipsum (coram ipso) omni die ipse invenit et ponit unum malum

**Car quant un dit bien d'autrui : devant lui tout jour i truve et i met un mal. (f. 95v)**

(34) If thou wilt in suche wyse the remembre thou shalt se that thou hast

Si tu vis in tali modo recordare tu videbis quod tu multociens

**Si te veus en tel manere recorder tu verras *que tu auras* (f. 33r)**

En ce qui concerne les pronoms régimes, leur traduction en latin indique que leur valeur ne semble pas fixée et qu'elle doit dépendre du contexte : ces pronoms peuvent jouer le rôle d'anaphoriques, d'intensifs, de réfléchis, etc., mais nous n'avons pu déceler, outre certaines tendances, aucune cohérence dans les choix du traducteur. Ainsi, *se* est majoritairement utilisé lorsque, comme en latin, le pronom renvoie au sujet de la proposition ou, dans le cas où il apparaît dans une subordonnée, à celui du verbe principal. L'intensif *ipse* semble n'être utilisé que pour les pronoms référant à des personnes, et *ille* et *is* présentent un emploi plus général d'anaphorique. La traduction latine dépend donc du rôle joué par le référent auquel il se rapporte. La traduction anglaise, quant à elle, ne nous donne aucune information sur la valeur de ces éléments, puisqu'elle ne présente invariablement que les pronoms personnels sujets *he*, *she*, *they* et régimes *hem*, *them*, etc.

Il arrive cependant que les pronoms personnels régimes ne soient traduits ni en latin ni en anglais, ce qui pourrait indiquer que le traducteur, dans certains contextes, leur attribue une valeur nulle :

(35) the first synne devideth hym and stretchith in so many partis that *with* out greet labour oon may not nombre

primum peccatum se dividit et se extendit (expandit) in tam multis partibus quod ex nimia difficultate poterit quis numerare

**Le premier pechié se devise et s'espant en tant de parties que a poine lé purroit on nombrer./ (f. 27v)**

---

<sup>651</sup> BURIDANT 2000 : §335 ; ZINK 1997 : 13.

(36) This vice displesith god For the gloton dooth *over* greet shame qwan he makith his god of his sakke fulle of dunge  
 Hoc viciū displicet deo./ nimis magnum pudorem quando ille facit suum deum de uno sacco pleno fimorum  
**Cist vice displait a dieu. Car le glouton li fet trop graunt hounte quant il fet son dieu d'un sac plein de fiens<sup>652</sup>/. (f. 77r)**

(37) Aftir the lecherie that is in etyng comith the vaynglorie þat is in thynkyng aftir in wysshinge that they had had a nekke as akrane/ and a wombe as kowe. for that the morcellis myght abyden in the throte and that they myghten more devoure./  
 Post luxuriam que est in comestione venit gloria *que* est ad memorandum postea in [...]quod illi haberent (*habuissent*) collum gruis et ventrem vacce eapropter quod illi morcelli expectarent<sup>653</sup> magis in gutture et magis possent devorare (*deglutire*)  
**A pres<sup>654</sup> la lecherie qui est a manger/ vient la gloire qui est au recorder après en sohetant *que* il eussent col de greu et ventre de vache. *pur* ce *que* li morsiaux li demorast plus en la gorge et plus puissent devourer/. (f. 86r)**

Certaines corrections de la main du copiste dénoncent des hésitations, en cas de reduplication du pronom, par exemple dans une construction à double régime direct<sup>655</sup> (cit. 38) ou lorsque le même pronom est employé avec deux verbes consécutifs (cit. 39) :

(38) For whan wrathe berith up man she tourmentith the soule and the body  
 Quia quando iram supra portat homo illa ~~ipsum~~ tormentat animam et corpus  
**Car quant ire seur porte homme ele le tormente l'ame et le cors (f. 45v)**

(39) This ethethe a man alle hool The tothir etith not in nowyse but he hym bytith and takith a pece  
 hic comedit hominem totum integraliter Alius non ipsum comedit omnino sed ille ipsum mordet et capit unam peciam  
**Cist mangue l'omme tout entier Ly autres ne le mangue mie. mes il le mort et prent un piece (f. 95v)**

Au contraire, la traduction de ce pronom semble parfois nécessaire comme l'indique, dans l'exemple suivant, l'ajout de *ipsum* qui a certainement eu lieu lors de la traduction en anglais :

<sup>652</sup> Interprétation inadéquate : le -s final du substantif *fiens* est interprété comme une marque du pluriel. Il s'agit ici d'un singulier « le fumier ».

<sup>653</sup> Interprétation inadéquate : le nombre du syntagme nominal *li morsiaux* est mal identifié.

<sup>654</sup> Lecture proposée : *après*.

<sup>655</sup> BURIDANT 2000 : §363.1.

(40) That is whan man light in senne and felith the temptacions of the devel and of his flesshe that hym assaylen and folowyn wykkidly  
 hoc est quando homo jacet in peccato et sentit temptaciones diaboli et de sua carne que ipsum impugnant et prosequuntur<sup>656</sup> maligniter  
**C'est quant li hons gist en peché et sent les temptacions au deable et de sa char qui la saillent<sup>657</sup> et persue mauvestié (f. 48v)**

Un dernier exemple semble résumer le doute du copiste quant à l'expression ou la non expression des pronoms sujet et régime :

(41) And for that they oughte serve and <sup>hym</sup> thanke and above alle thynges love and worship  
 Et propter hoc illi debuissent *servire* et illum *regraciari* et super omnes res amare et honorare  
**Et pur ce lé deussent servir et le mercier et seur totez choses amer et honorer (f. 9v)**  
 M (10, §9) : et pur ce le deussent il servir et mercier

La traduction proposée pour le premier pronom régime singulier *le* peut avoir deux explications : il se peut que le traducteur ait traduit idiomatiquement *le (...)* *servire* en latin par un datif correct *illi servire* et que, en traduisant en anglais, il se soit mépris et ait interprété ce datif comme un nominatif pluriel (voir §4.2.1., *Interférences dues au processus de traduction*) ; mais il est aussi possible que ce pronom ait été traduit comme un pronom sujet pluriel, celui-ci n'étant pas exprimé en français et manquant de fait dans l'appréhension qu'a notre traducteur de la langue (cf. *infra*). Quoi qu'il en soit, cette interprétation laisse la proposition sans objet, et le copiste – ou un relecteur ou possesseur – l'ajoute dans les trois langues afin de réintroduire l'objet des verbes *servire* et *mercier*. L'analyse des pronoms régimes se fait donc, comme nous l'avons vu aussi pour le pronom sujet, dans le contexte plus global de l'économie de la phrase.

La question de l'importance du pronom régime dans la proposition, loin d'être limitée à la seule réception de la langue par notre traducteur, s'inscrit dans un contexte linguistique plus large puisqu'en ancien français la non expression du pronom anaphorique est possible, voire fréquente, dans un contexte suffisamment explicite<sup>658</sup>.

<sup>656</sup> Interprétation inadéquate : le traducteur considère *les temptacions* comme sujet de la forme verbale *persue*, alors qu'il s'agit ici de *li hons*.

<sup>657</sup> Lecture proposée : *l'assaillent* (confirmée par M 35, §65).

<sup>658</sup> BURIDANT 2000 : §365.

### 6.3.1.2.2 Démonstratifs

Les pronoms démonstratifs conservent pour certains une valeur déictique nette. Ainsi, dans les choix opérés par le traducteur parmi les formes *hic*, *iste* et *ille*, la traduction en latin reproduit globalement la partition qui existe en français entre CIST et CIL que nous avons mise au jour pour les déterminants démonstratifs.

A quelques reprises, cependant, et pour le démonstratif *cil* uniquement, nous pouvons voir apparaître une traduction contextuelle : *cil* est ainsi traduit par *hic* ou par *iste* lorsque le référent auquel il se rapporte est présent dans le contexte immédiat (cit. 42-44), sur le modèle du paradigme CIST (cit. 45) :

(42) The thridde ben false witnesses Thei make the false mariages. They take away heritages  
Tercius sunt falsi testes hii faciunt falsa matrimonia. Hii tollunt hereditates  
**Li tiers sont li faus tesmoigne. Cil font les faus mariages. Cil tolent les heritages. (f. 60v)**

(43) For they make of here wombe her god These ne have neyþer reson ne mesure /  
Quia illi faciunt de suo ventre suum deum. Hi non habent neque rationem neque mensuram. /  
**Car il font de leur ventre leur dieu. Cil n'ont ne reson ne mesure. (f. 81r)**

(44) These ben ful unwys For they make of metalle false moneye These ben ypocrites sutylls that suttelly or sodenly wole stye up on hygh and stele the dignites and the bayle wykes These doon as good man oweth to doo so as me may not knowe hem unto that that they ben growyn up and enhaunsid on high and in dignite and than they shewyn the vices that they for slouthid to roote in here hertis  
Isti sunt bene insipientes Quia illi faciunt de metallo falsam monetam Isti sunt ypocrite subtiles qui subtiliter vel subito volunt in altum ascendere et furari dignitates et balliva Isti faciunt sicut bonus homo debet facere sic (ita) quod quis non illos potest cognoscere usque ad tantum quod illi sunt [...] et exaltati in altum et in dignitatem et tunc monstrant illi vicia que illi [...] radicata in suis cordibus  
**Cist sont bien sot. Car il font de metal fausse monnoie. Cist sont ypocrite sutil qui sutivement vulent en haut monter et embler les dignités et les bailliez. Cil font quanque preudomme doit fere si que l'en ne les puet conoistre jusques a tant que il sont parcreu et en haut mounté et en dignité / et a dont mostrent il les vices que il tapissoient enraciné en leur cuerz / (ff. 39v-40r)**

(45) they take *hym* more cruelli than the jewys that *hym* crucifieden. they brake not of *hym* any bon. these rentyn *hym* more smal than me dooth an hogge in the bocherye These shul aske nought of oure lady These *hym* teryn so foule and *hym* and his other saintis. that this is wondere that cristendom it suffrith.

*ipsi sumunt*<sup>659</sup> *magis crudeliter quam* judei qui ipsum crucifixerunt illi non fregerunt omnino nullum os. *Sed isti* ipsum dilacerant *magis minutim quam* faciunt porcum in macello *Isti* non petent aliquid de nostra domina. *Isti* ipsum defrustrant tam turpiter et ipsum et suos alios sanctos *quod hoc est mirabile quomodo* cristianitas illud suffert

**Il resont plus cruel que li juef qui li crucifierent il n'i briserent mie nul dez oz. mes cist le depiecent plus menu<sup>ment</sup> qu'en ne fet le porcel en la boucherie. Cist ne demanderent rien de nostre dame. Cist la depiecent si vilainement et luy et ces autres seinz que c'est merveille coment cristienté le sueffre (f. 100r)**

C'est-à-dire que si le paradigme CIST conserve, comme pour le déterminant démonstratif, une valeur déictique bien marquée, la valeur de CIST semble, dans son utilisation pronominale, dépendre du contexte. Ce fait est confirmé par quelques choix ponctuels du traducteur parmi les équivalents latins *is*, *ipse* et *se* pour la traduction des formes de ce paradigme :

(46) and maken often tymes to lese her good querelle by her malice or by ignoraunce or by negligence and turnen ther sayingis and make al day by her covetise as they that ben maystres of gyle and of barat [...]

et faciunt multociens perdere suas bonas querelas *per* suam maliciam vel *per* ignoranciam vel *per* negligenciam et convertunt dicta et faciunt omnibus diebus *per* suam cupiditatem sicut ipsi qui sunt magistri decepcionis [...]

**et font sovent perdre leur bones queeles par leur malice ou par ignorance ou par negligence et convertissent lez ditz et font toutz les jours par leur convoitise com cil qui sont mestre de guile et de barat et de conchiement (f. 61r)**

(47) But whan on swerith by the gospelle or by hym of whom the wordes ben whiche be writen

*Sed quando* unus jurat *per* evangelium vel *per ipsum* cuius hec verba sunt que sunt scripta

**Mes quant un jure par l'evangile ou par celuy qui les paroles sont qui sont escriptes. (f. 99v)**

(48) [...]

*Sed* occidere malefactores *propter* justiciam faciendam et tuendam vel *propter* aliam bonam causam licet bene *secundum* legem sibi qui facere debet et tenetur

**Mes occire les maufesours pur justice fere et garder ou pur autre bone cause loist bien selonc la loy a celui qui fere le doit et tenuz i est. (f. 13v)**

---

<sup>659</sup> Interprétation inadéquate : la forme verbale *resont* a été identifiée comme la 3<sup>e</sup> p. pl. du verbe *résumer* (voir chapitre 5, §5.1.2.3.).

(49) And he that wil not obeye to hem that haven the charge of *hym* whan he techeth wel (good) that he shulde doo grevously synneþ and that may be that inobediencia/ that is dedly synne  
 Et ille qui non vult obedire eis qui *habent curam ipsius quando ille docet bonum quod ipse tenetur facere graviter peccat et illud potest esse illa inobediencia quod est peccatum mortale*  
**Et cil qui ne veut obeier a ceux qui ont la cure de luy *quant il enseigne*<sup>660</sup> *le bien qu'il est tenuz a fere : griefment peche et celui*<sup>661</sup> *puet estre l'inobediencia qui est peché mortel.* (f. 13r)**

(50) Of hem ben had many maneris in londe and in see.  
 Ex eis *habentur* multos modos in terra et in mare.  
**De ceus y a maintes maneris en terre et en mer.** / (f. 56v)

L'explication probable du choix de ces formes latines pour traduire les pronoms démonstratifs du paradigme CIL réside vraisemblablement dans leur spécialisation syntaxique : en effet, *is*, *ipse* et *sibi* n'apparaissent, sauf à une exception (cit. 50), que lorsque CIL présente un emploi déterminatif – emploi qui perdure jusqu'en français moderne (cf. MARCHELLO-NIZIA 1995 : 164) – et qu'il quitte donc fonctionnellement la sphère des déictiques.

La traduction anglaise confirme cette analyse de CIL en tant que pronom personnel et, loin de la restreindre aux cas où celui-ci joue le rôle de pronom déterminatif, l'étend à son emploi général de démonstratif. Elle offre en effet pour ces formes un nombre majoritaire de traductions faites à l'aide des pronoms personnels régimes ou sujets, si ce n'est quelques occurrences pour lesquelles nous voyons apparaître le pronom *tho*, forme plurielle de *that* :

(51) The tothir is a synne of surquidrie as he saith : « I wole make this I wol [...] I wole make hilles and valeyis » /  
*Aliud est peccatum de supercredulitate sicut ille dicit : « ego faciam hoc ego vindicabor [...] ego faciam montes et valles »*  
**Li autres est li pechéz de seurcuidance si com cil dit / « je ferai ce / je vengerai fourre / Je frai les mons et les vaus ». / (f. 91r)**

(52) not *in* nowise in to that partie where were the dampnid that were deed in here synnes and in her mysbileve them toke he nought in nowyse  
*non omnino in illam partem ubi erant dampnati qui erant mortui in suis peccatis et in suis infidelitatibus illos non traxit ille aliquomodo*  
**non mie en cele partie ou estoient li dampné qui estoient mort en leur pechiéz et en leur mescreantises ceus n'en trait il mie** (f. 20v)

<sup>660</sup> M (10, §43) : *enseignent*.

<sup>661</sup> M (10, §44) : *tele*.

- (53) But he hym [...] hem that the bosteris and the flatereres sichen and praysen and yeven habundantly of here for hem to prayse and to say to hem that they durst not say and forto lye of hem and forto proclame her obles or wafres  
*Sed ille ipsum duplicat in illos quod illi pomposi et adultores adquirunt et laudant et habundanter dant de suis propter eos laudare et dicere ad illos hoc quod illi non auderent dicere et mentiri de ipsis et pro clamare suas [...]*  
**Mes il se double en ceus qui les vantures et lez losengiers quierent et loent et seurdonent de leur pur euls loer/ et dire a ceus ce que il n'oseroient dire et pur mentier d'euz et pur crier leur oubléz / (ff. 33v-34r)**
- (54) and ther be twelve aftir þe nombre of of þe xii apostles þat hem stabled to be kept and holden to alle thoo that wolen be savid  
*et sunt duodecim secundum numerum apostolorum qui illos stabilierunt teneri et custodiri omnibus illis qui volunt esse salvati*  
**et sont .xii. (douze) solonc le nombre des apostres qui les establirent a tenir et a garder a toutz ceus qui vulent estre sauvéz. (f. 18v)**
- (55) and of alle tho that fro the begynninge of the world dieden in trewe faith and in hope that they shulde be sauffe by hym  
*et omnium illorum qui ab inicio vel origine mundi moriebantur in vera fide et in spe quod illi essent illi essent salvi per ipsum*  
**et de toutz ceux qui dez le commencement de monde morurent en vrai foy et en esperance qu'il seroient sauvé par luy (f. 20r)**

Nous nous trouvons bien devant une spécialisation dans la réception par le traducteur du paradigme CIL, divergeant en cela de CIST qui, déterminant ou pronom, demeure, quant à lui, traduit uniquement par des déictiques anglais. Cette différence de traitement apparaît clairement en anglais dans des emplois contextuellement analogues pour les deux paradigmes : *cil* est alors traduit par un pronom personnel (cit. 56, 58), tandis que *cist* est rendu par le déictique *this/these* (cit. 57, 59) :

- (56) They ben ypocrites foule that maken the felthes in suspecte place. and the good man by fore the puple  
*ille* sunt ypocrite turpes qui faciunt turpitudines in loco suspecto et bonum hominem coram gentes  
**Cil sont ypocrite ort qui font les ordures en repostailles et le preudomme devaunt la gent /. (f. 39v)**
- (57) these ben ypocrites foles that ynough hem kepe clene as to the body  
*isti* sunt ypocrite stulti qui satis (nimis) se custodiunt munde quantum ad corpus  
**Cist sont ypocrite sot qui assés se gardent netement quant au corps (ff. 39v-40r)**

(58) But if eny swere horibly or of (by) oure lord or by his saintes and hem despisith *and* also saith blasphemies the whiche be not to be sayd he synneth mortaly (dedly) Ne he may not have reson that hym may excuse  
*Sed si quis jurat horribiliter vel de nostro domino vel de suis sanctis et eos despicit et [etiam]<sup>662</sup> dicit blasphemias que nequaquam sunt dicende ille peccat mortaliter Neque ille non potest habere racionem que ipsum potest excusare.*  
**Mes c'il<sup>663</sup> jure horriblement ou de nostre seignour ou de sez saintz et les despit et en dit blasphemies qui ne sont pas a dire cil peche mortelment. Ne il ne puet avoir reson qui l'en puisse escuser. (ff. 10v-11r)**

(59) Now it byhoveth hym to have two mesures oon litel and on strayte whiche he usith byfore the puple And oon he hath good and large which he usith qwan noon hym seeth This holdeth not rightful mesure  
*Nunc illum oportet habere duas (binas) measuras unam parvam et unam strictam qua ille utitur coram populo (gente). et unam bonam et largam qua ille utitur quando nullus ipsum non videt. iste non tenet rectam mensuram.*  
**Or li covient avoir .ii. mesures / une petit et une escharce dont il use devant la gent / et une bone et large dont il use quant nus ne le voit / cist ne tient la droit mesure /. (f. 81v)**

La traduction des formes pronominales du paradigme CIL par des formes similaires à celles utilisées pour les pronoms personnels positionne selon nous ce paradigme comme un pont entre les deux systèmes. Il est en quelque sorte « neutralisé », non marqué par la déixis. Cette conclusion rejoint celle de G. KLEIBER qui présente comme différence entre CIST et CIL « une opposition de type marqué/non marqué » (1987 : 5).

Plusieurs éléments sont susceptibles d'avoir dirigé cette distinction opérée par le traducteur. Tout d'abord, il est probable que sa traduction de CIL par un pronom personnel soit issue d'une habitude de lecture ; ainsi, les emplois similaires rencontrés dans les textes – peut-être contemporains – qu'il a lus seraient traduits correctement et idiomatiquement, tandis que les formes et les emplois plus rares – parce qu'issus d'une langue plus ancienne, non contemporaine - donneraient lieu à une traduction littérale, malaisée.

Nous pensons toutefois que le traducteur a pu être influencé par la correspondance formelle qui existe entre ces démonstratifs et les pronoms personnels correspondants (*il, lui, eus*). Cette même analyse formelle aurait, selon Ch. MARCHELLO-NIZIA 1995 : 175, conditionné également l'évolution historique du système des pronoms démonstratifs et serait responsable de la sélection d'une

<sup>662</sup> Abréviation non identifiable, généralement utilisée pour *et*, accompagnée ici d'un tilde de nasalisation. Dans ce texte, cette notation est réservée à *and* dans la traduction anglaise. *Etiam* est la solution la plus probable.

<sup>663</sup> M (10, §20) : *cil qui jure horriblement*.

série de démonstratifs – *celui, celle, ceux* – parallèle au système des pronoms personnels – *lui, elle, eux*. Dans ce processus, *ce* aurait joué le rôle de déterminant, *lui, elle, eux* celui de forme pronominale (sur le modèle *celui = ce + lui, ceus = ce + eus*, etc).

Nous pouvons d'ailleurs noter que les manuels contemporains de notre traduction attestent directement ou indirectement l'emploi de CIL comme pronom personnel. L'*Orthographia Gallica* témoigne de ce phénomène de manière détournée, puisque cet ouvrage présente *cil* et non *il* comme pronom personnel de troisième personne dans les exemples qu'il propose :

- (60) L61 : Item quando illa pronomina casus nominativi *je, cil* proferuntur insimul, illud subsequens ponetur pro obliquo, ut *je et luy* vel *cil et moy*  
L64 : Item si aliquis alius rogat aliquem, tunc dicetis *cil vous prie*. (JOHNSTON 1987 : 169)  
F17 : Quant nulle autre supplie, dont vous escriverez *cil* ou *il vous prie*, et autres disons *cil* ou *il vous plect* et faillont, car *pry, ples[t]* sont des diversez significacions. (JOHNSTON 1987 : 34)

Barton, dans son *Donait*, indique comme l'*Orthographia Gallica* les formes *cil* et *ceux* dans les pronoms personnels, à la place des pronoms singulier et pluriel *il(s)* :

- (61) Quantez personnes est il ? – Trois. – Quelles ? – La primier, la deusiesme, la troisesme, sicome « je », « tu », « cil » en singular, « nous », « vous », « ceulx » en pulier. (...) Et la tierce est celuy du quel le parler est fait entre la primier et la seconde, sicome « cil » et « ceulx ». Et tous les nouns et tous les pronouns et tous les participres sont la tierce personne for que « je », « tu », « nous » et « vous » et leurs obliques et le vocatif case. (*Donait*, SWIGGERS 1985 : 243)

Cette particularité se retrouve dans le *Liber Donati*, ainsi que dans certains Donats latins utilisant le français comme métalangue :

- (62) « Ille, *il* et *cil* in nominativo, in ceteris casibus singularibus, *luy, cellui, se* et *soy, ils* in nominativo plurali, *eux, ceulx, les* et *celles* et *lours* in ceteris casibus pluralibus. Illa, *elle, cele* et *la* in singulari, *eux, ceulx, les* et *celles* in quolibet casu plurali » (Cambridge, Univ. Libr., Gg. 6.44, f. 19r ; MERRILEES/ SITARZ-FITZPATRICK 1993)
- (63) *Je* est la premiere ou singular, tu secunde, *cil* tierce. *Nous* est la premiere personne ou pluriel, *vous* est la seconde, *iceulx* est la tierce (ms M1 = Paris, Bibl. Mazarine, 3794, 14<sup>e</sup> s. ; STÄDTLER 1988 : 99)

En ancien et en moyen français, *cil* est en effet, comme nous l'avons vu plus haut (G. Zink, cit. 2), substituable au pronom *il* : il joue bien sûr le rôle d'antécédent de

la relative, mais il n'est pas rare qu'il apparaisse comme simple substitut du pronom personnel de la troisième ou de la sixième personne. L'AND2 propose pour cet emploi les exemples suivants :

- (64) *il le fent des qu'as denz e cil chiet jus sovin* TextHorn 1684; *il l'enpeinst* (=the stone)  
*un petit e cele fu volaunt [...]*TextHorn 2620 (AND2, sv. *cel*)  
*Ore parloun des limouns qe ces singnefient* BOZ Char 129 (AND2 sv. *cest*)

On retrouve la présentation de *cil* comme équivalent du pronom personnel chez les grammairiens anglais du début de la Renaissance. Si Barclay se contente de signaler cette particularité (cit. 65), Palsgrave fait une différence entre les pronoms primitifs (*je, tu, il, elle, l'en, l'on* ou *on, se* (singulier), *nous, vous, ils, elles, se* (pluriel)), et les pronoms démonstratifs (*ce* et ses dérivés : *cely, cela, cil* ou *celuy*, qui est suivi de *qui, yceluy, cestuy* et *ycestuy*) (*The seconde boke*, f. 34r). Il n'indique donc l'emploi de *cil* en tant que pronom personnel que comme antécédent du relatif (cit. 66, 67) :

- (65) *je* in frenche is a moche to say in english as I, *tu, thou, il, he, nous, vous, ilz* or *els* :  
we may use sometyme *ceux* for this worde *ilz* (BARCLAY 1521, f. 1)

- (66) To know whan we shall vse *ilz, les, leur* or *eulx*  
Whan so euer we vse *they/* in our tonge as nomynatyue case to a verbe vnderstanding  
masculyne substanyues/ *they* vse euer *ilz*, except *whiche* or *that/* come betwene y  
verbe and *they/* for than they vse *ceulx*, as I wyll herafter shewe/ (PALSGRAVE 1530 :  
*The thirde boke*, f. 103v)

- (67) Annotacyons to knowe whan we shall vse *cyl, celui, ceulx, celle* or *celles*. Capi.  
xxvii.  
Whan so euer we vse in our tonge these wordes/ *he that/ him that/ she that/her that/*  
or then *that/* vnderstandyng men or women/ *they* say one of y fyue wordes here a fore  
rehersted/ with *qui*, next folowyng hym/ of suche gendre and nombre as the  
preposicion is that they serue for. (PALSGRAVE 1530 : *The thirde boke*, f. 111r).

Pour résumer, nous pouvons donc observer pour le traitement des démonstratifs dans notre manuscrit une tendance à la spécialisation du paradigme CIL en tant que pronom intensif non déictique, peut-être sur le modèle de la correspondance *cil/il, celui/lui*, etc., tandis que CIST et *ces*, déterminants et pronoms, sont marqués par une valeur déictique proximale.

### 6.3.2 Fonction pronoms/déterminants

Pour traiter la question de la réception par le traducteur des fonctions des différents éléments composant les trois microsystèmes qui font l'objet de notre

étude, il faut distinguer les informations apportées par les traductions latine et anglaise.

En effet, le latin ne différencie pas les fonctions pour ces formes (à l'exception de *se*, toujours pronom réfléchi), et une traduction de ces éléments par des formes équivalentes (et donc non dominantes) de même qu'une variation dans les choix de traduction ne peut indiquer qu'une particularité dans la réception de la *valeur* de ces éléments, comme c'est le cas par exemple des pronoms personnels régimes traduits par *hic, ille, ipse, is, se*.

C'est l'absence de symétrie formelle intralinguistique entre les différents éléments composant le système anglais, à l'exception de *this* et de *that*, qui va donc permettre de révéler l'analyse fonctionnelle par le traducteur des éléments de la langue source.

La traduction anglaise démontre ainsi, comme nous allons le voir, la possibilité dans la « grammaire » du traducteur d'analyser l'article défini comme un pronom de même qu'une tendance à l'absence de distribution des formes pronominales dans une opposition sujet/régime ou prédicative/non prédicative.

En ce qui concerne la spécialisation des démonstratifs, il n'existe pas encore en moyen français, selon A. DEES (1971) et Ch. MARCHELLO-NIZIA (1995), de réelle distinction entre pronom et déterminant, mais leur utilisation apparaît dans des fréquences variables.

La situation dans notre manuscrit est la suivante (les exemples qui permettent cette répartition sont donnés dans l'annexe 4) :

(68) **type *cest-cestui***

CS (s./pl.) : *cist* (15 adj., 13 pron.) ; (s.) *cest* (26 adj., 2 pron.)

CR : *cest* (75 adj., 3 pron.), *cestui* (3 adj., 2 pron.)

(69) **type *cel-celui***

CS (s./pl.) : *cil* (7 adj., 71 pron.), *ceus* (2 pron.)

CRsg : *cel* (m.) (3. adj.), *cele* (f.) (9 adj., 6 pron.), *celui* (3 adj., 10 pron.),

CRpl : *ceus* (1 adj., 62 pron.)

(70) **type *ce-ces* :**

*ce* (2 adj., 130 pron.)

*ces* (57 adj., 5 pron.)

Sans entrer des les détails, puisque notre propos n'est pas de faire une étude des formes présentes dans la *Somme le Roi* mais de la réception de ces formes par le traducteur, nous pouvons observer une tendance à la spécialisation fonctionnelle entre CIST et CIL, le premier étant majoritairement utilisé comme article tandis que le second apparaît surtout dans un emploi pronominal. Le troisième paradigme présente lui aussi une spécialisation : la forme *ce* est majoritairement dédiée à un emploi pronominal, tandis que le pluriel *ces* est surtout déterminant.

Une comparaison de notre manuscrit avec les versions de la *Somme le Roi* choisies par E. BRAYER et A.-F. LEURQUIN-LABIE (2008) pour leur édition n'a pas révélé de réécriture du texte du manuscrit Oxford Magdalen 188 quant aux choix des démonstratifs. Trois particularités méritent cependant d'être notées. Il s'agit de l'utilisation dans notre manuscrit de formes présentant une forte spécialisation fonctionnelle dans leur emploi minoritaire, leçons qui sont absentes des autres versions consultées : *cest* et *ces* sont employés comme pronoms, et *ceus* apparaît en tant que déterminant.

A cinq reprises seulement, le démonstratif *cest* est utilisé dans notre manuscrit dans son emploi pronominal, divergeant ainsi pour chacune de ces occurrences des autres versions de la *Somme le Roi* que nous avons consultées :

- (71) [...] bitokeneth the devel  
 [...] significat diabolum  
**Cest si diverse et si contrefete et espoventable senefie le diable (f. 24r)**  
 M (31, §7) : *ceste beste si diverse.*
- (72) Pride is the eldest daughter of þe devel þat haþ set so greet part in his heritage  
 Superbia est magis senex filia diaboli qui situatur tam magnam partem in sua hereditate  
**Orgueil est l'aisnee fille au deable qui a cest si/ a graunt partie en son heritage. (f. 26v)**  
 M (32, §115) : *qui ceste a, grant part a en son heritage*
- (73) Vayn glorie is that greet wynde that throwith down the greet toures and the greet holdes puttith downward to the erthe this tho greet mounteynes maketh alle to falle  
 Vana gloria est ille magnus ventus qui deicit illas magnas tures et illa magna fortalicia mittit deorsum ad terram hec illos montes magnos facit omnes cadere  
**Vaine gloire est li granz ventz qui abat les grantz toures et les grantz forteresses met a derriere au terre. Cest ses grantz montaignes fet toutes crouller / (f. 36r)**  
 M (32, §410) : *et ses granz montaignes*

(74) And aftir the herte abidith hym in these thoughtis and hym deliteth [...] dedly so greet may be the delectacione.

Et postea cor expectat se in istis cogitacionibus et se delectatur [...] mortale tam grandis potest esse delectacio.

**Et a pres<sup>664</sup> li cuers se demoeure en ses penseez et se delit en coer ne fet mie l'oeuvre pur riens et cest demoeure en cist deliz et est lecont degré qui puet estre pechié mortel si grant puet estre le delit (f. 71v)**

M (37, §25-6) : *Aprés, li cuers si demeure en ces pensees et s'i delite, encores ne feist il mie l'oeuvre por rien ; en ceste demenre et ce delit est li seconz degrez.*

(75) Ful greet is the goodnes of god that suffreth man that he swere that that he knowith that is not trewe or that he byhoteth thyng that he wole not in nowyse halde whan þe devyl strangleth hym not a noon forthwith.

*multum est grande bonitas divina que hominem permittit quod jurat hoc quod ille scit bene quod non est omnino verum. vel ipse promittit rem quod<sup>665</sup> ille non vult omnino tenere quando diabolus non ipsum jugulat statim in continenti*

**Mult est grant la debonerté dieu que homme sueffre qui jure cest que il siet bien que n'est pas voir. ou li promet chose qu'il ne veut pas tenir. quant li diables nel estrangle tut maintenant. (f. 100v)**

M (39, §138) : *ce que il set ben*

De même, nous pouvons noter l'utilisation de *ces* comme pronom démonstratif au cas sujet pluriel. Chaque occurrence de cette forme en tant que pronom dans notre manuscrit présente une leçon différente de celle des autres versions consultées, qui proposent la forme *ce* :

(76) These ben the kyndes or maneris of mysbileve that ben in the boughes of pryde

*hec sunt genera infidelitatis que sunt in ramis superbie*

**Ces sont les maneris de desloyaltes qui sont en braunches d'orgueil. / (f. 31r)**

M (32, §251) : *Ce sont les menieres de desloiauté*

(77) These ben the [...] that grawyn of the branchis of sacrilege.

*Isti sunt [...] qui nascuntur de ramis sacrilegii.*

**Ces sont lez rainsseléz qui naissent des branches de sacrilege / . (f. 63v)**

M (36, §139) : *Ce sont li rainselet*

(78) These ben the branches of covoytise.

*Hii sunt rami de avarici*

**Ces sont lez branches d'avarice (f. 70v)**

M (36, §219) : *Ce sont les branches d'avarice*

(79) These ben not only ydel wordes /

*hec non sunt omnino verba ociosa.*

**Ces ne sont mie paroles oiseuses. / (f. 90r)**

M (39, §27) : *Ce ne sont mie paroles oiseuses*

---

<sup>664</sup> Lecture proposée : *après*.

<sup>665</sup> L'abréviation utilisée par la traduction est celle généralement utilisée dans le manuscrit pour *quod*, et non *quam* comme le demanderait le latin classique

- (80) [...] wherof [...] saith [...] eten (bytyn) [...] hii sunt male loquentes unde salamon dicit (loquitur) *quod* illi mordent sicut serpens in tradicionem  
**Ces sont les mesdisanz dount salemon dit / qu'il mordent com serpent en traison (f. 94v)**  
 M (39, §75): *Ce sont li mesdisanz*

Cet emploi reste, selon certaines grammaires, rare en ancien français<sup>666</sup>, mais plusieurs exemples d'un tel emploi sont néanmoins attestés dans l'AND2 :

- (81) this (one), these : *quant vous vueillez user cest uignement, mangez de ces aussi gros cum une feive* Rom 37.515;  
 this man, he : *Kar a ces dunt sui nez n'est acostument* (l. *acostument*) View TextHorn 1940  
 these things, matters : *et aveit de ces fraunche administracioun a sa volunté* Sel Bills Eyre 4 (AND2, sv. *cest*).

A. DEES indique en effet que les choix ont été différents selon les régions au moment où s'est développé le troisième paradigme *ce/ces* pour des raisons sémantiques. Il indique à ce propos que la généralisation de *ces* remplaçant *ceus* « semble se refléter surtout dans certains textes anglo-normands » (1971 : 115). Quant au démonstratif *ceus*, il apparaît à une seule occasion dans notre texte français en tant que déterminant, leçon absente des autres versions de la *Somme le Roi* qui proposent le démonstratif *ces* :

- (82) The fifte is in hem [...] her sugetis by over greet procuracions or by overmuch over greet procuracions or by overmuche oper accions that they doo in many wyses  
 Quintus est in illis magnis prelatiis that [...] suos subditos per nimias magnas procuraciones vel per nimias alias acciones quas illi faciunt in multis modis  
**Le quinte est en ceus granz prelaz qui escorchent et raiembent leur sougéz par trop grant procuracions ou par trop d'autres accions que il font en maintes manieris/. (f. 59r-v)**  
 M (36, §100) : *Li quinz est en ces granz prelaz*

L'utilisation de *ceus* comme déterminant démonstratif est « très rarement » attestée en ancien français (MARCELLO-NIZIA 1979 : 121). L'AND2 fournit néanmoins quelques exemples de cet emploi :

- (83) *Plus li greve ceu desroi Ke [...] S Thom2 21.117; il n'i ad fors ceus deus bref* Casus Plac 78 (AND2, sv. *cel*)

L'intérêt de la présence de telles formes dans notre manuscrit, qu'elles soient imputables à notre scribe ou à un copiste précédent, réside dans le fait qu'elle témoigne de la possibilité pour notre traducteur – puisqu'il accepte ces leçons et

---

<sup>666</sup> Cf. NYROP 1928 : §561.

ne les amende pas – que chaque forme joue à la fois le rôle de pronom et celui de déterminant, en dépit du processus de spécialisation en cours.

Cette symétrie est d'ailleurs bien attestée dans la réception des trois microsystèmes par notre traducteur, qui interprète certaines occurrences de formes employées comme des déterminants en tant que pronom.

Dans l'exemple que nous venons de voir, la traduction anglaise propose un pronom personnel comme équivalent au déterminant démonstratif *ceus*. Il est donc probable que le syntagme nominal *granz prelaz* ait été compris comme épithète, qualifiant le pronom *ceus*. Plusieurs éléments non exclusifs peuvent expliquer cette réception particulière. Tout d'abord, nous pouvons voir que la suite de la proposition, *qui escorchent et raiembent*, pose problème au traducteur. En de tels cas, et nous l'avons vu dans le chapitre 4, le traducteur abandonne fréquemment la traduction anglaise quelques mots avant celle en latin. Cela pourrait expliquer une compréhension fragmentaire de la phrase et une traduction morphématique des éléments *ceus/illis*. Mais cette caractéristique nous semble s'inscrire dans un phénomène plus global. Effectivement, plusieurs éléments nous amènent à penser que, de façon générale, la limite entre pronom et déterminant est floue – voire non pertinente – pour notre traducteur puisqu'un phénomène semblable est attesté dans l'analyse de certains articles définis :

- (84) Aftyr be the tales and the fayre wordes whiche haven muche of vaynglorie if they that hem can suttelly say to make hem that herken wel to lawgh./  
Post sunt narraciones et pulcra dicta que multum habent de vana gloria si ipsi qui eas sciunt subtiliter dicere propter ipsos ascultantes bene facere ridere /  
**Après sont les contes et les biaux diz qui<sup>667</sup> mult ont de vaine gloire c'il<sup>668</sup> qui les sevent soutilment dire pur les escoutanz ben fere rire/. (f. 89v)**

Bien qu'il obtienne un résultat correct d'un point de vue du sens, le traducteur fait une mauvaise analyse morphosyntaxique : l'article défini *les* qui détermine le participe présent substantivé *escoutanz* est interprété ici comme un pronom sur lequel porterait le participe présent en apposition : « pur les bien faire rire, quand ils écoutent ».

Le participe présent (comme l'infinitif) s'inscrit, en effet et par nature, dans un continuum entre le plan verbal et le plan nominal<sup>669</sup> (cf. chapitre 5).

---

<sup>667</sup> M (39, §22) : *ou*.

<sup>668</sup> Lecture proposée : *cil*.

Une interprétation de l'article défini en tant que pronom est aussi attestée dans la transcription du texte source :

- (85) Wher fore she behovith in the day of jugement yelde acountis of them that for occasione of hem ben loste *and dampnati*  
Unde illa oportebit in die iudicii reddere racionem illorum qui propter occasionem illarum sunt perditii *et dampnati*  
**Dont il covendra au jour de jugement rendre raison des que pur encheson d'eles sont perduz et dampnés (f. 72v)**
- (86) Suche ben they that with holden that thyngis that they have founde.  
Tales sunt illi qui retinent ea que illi invenerunt.  
**Tiex sont cil qui retiennent les que il ont trouvéz. (f. 57v)**
- (87) Ne they also that taken away or withholden wrongfully or with strengthe. or hiden that that be appropried to holy chirche or hem payen evel. as the rentes the offringes tythes and othir rightis of holy chirche.  
Neque illi eciam qui tollunt vel retinent injuriose sive cum fortitudine vel celant ea que sunt appropriata sancte ecclesie vel ea pacant non bene. sicut redditus oblaciones decimas et alias rectitudines *sancte ecclesie*  
**Ne cil aussi qui tolent ou retiennent a tort ou a force ou celent les que sont appropriées a seint eglise ou les paient mauvesement. si com les rentes les offrendes les dismes et les autres droitures de seint eglise. (f. 63r)**
- (88) The fite is the synne of hem of baillez prepositours bedelle of serjantes that accusen and chalengen the pore puple and hem make [...]or evel to be ledde for litil lucre that thei have by hem.  
Quintum est peccatum illorum ballivorum prepositorum bedallorum clientorum qui accusant et acclamant pauperes homines et illos faciunt [...]vel male [...]propter exiguum lucri quod illi habent per illos.  
**Le quite est le pechié de ceus des bailles des prevos. des bediaus dez sergans qui encusent et chalongent les pourez gentz et les font reiembre ou mal menir pur .i. pou de gaing que il ont par de lez. (f. 67r)**

Les manuscrits consultés proposent, quant à eux, soit des substantifs liés à ces éléments – *des ames* (f. 72v ; M 37, §45), *les choses* (ff. 57v, 63r ; M 36, §141) –, soit une segmentation différente de la forme – *par delez* (f. 67r ; M 36, §180). Il pourrait s'agir dans notre texte de l'usage particulier qui est fait de l'article défini avec sa « valeur démonstrative de l'article hérité de *ille* » (BURIDANT 2000 : §86). Cependant, selon Cl. BURIDANT, cet emploi absolu de l'article est restreint « en reprise devant des noms propres, emploi qui semble se raréfier au XIII<sup>e</sup> siècle » (ibid.)<sup>670</sup>. Le nombre restreint d'exemples – quatre sur tout le corpus – nous oblige à de grandes précautions quant aux conclusions que nous pouvons tirer de ces phénomènes. Il peut s'agir de simples oublis dans la transcription ou d'erreurs

---

<sup>669</sup> BURIDANT 2000 : §257.

<sup>670</sup> Voir encore NYROP 1928 : §132, §97.

déjà présentes dans la version que le scribe a eue sous les yeux. Cependant, le parallélisme qui existe entre ces exemples, de même que le partage de traits communs avec d'autres passages que nous analysons ci-dessous nous font penser que ces particularités de la transcription révèlent une palette de formes que le scribe-traducteur considère comme acceptables. Ce phénomène semble rejoindre la possibilité pour le scribe-traducteur d'envisager des pronoms régimes comme des sujets.

En effet, dans la transcription, les formes *le* et *les* sont attestées à deux reprises en emploi sujet :

(89) These ben the two mermaidens that han body of womman and tayl of fysshe. and nayles of an egle. and syngen so swetly that they brynge a slepe the shipmen and aftir they devouren hem  
hii sunt due cirene *qui* habent corpus de femina et caudam piscis et unguas aquile et cantant tam dulciter *quod* sompnolentant nautos/ et postea ipsos devorant  
**Ce sont les .ii. seraines qui ont corps de femme et queue de poisson et ungles d'aigles et chantent si doucement que les endorment les marineris et puis les deveurent/. (f. 94r)**

(90) for with peyne or travayle it is fulhard that but eny falle not in the throte of eny of these seven hedes  
Quia cum pena evenit *quod* quis non labitur in gutture aliquorum istorum .vii. capitorum  
**Car a poine avient que le ne chiee en la gueule a aucune de ces .vii. testes/. (f. 24v)**

Les versions de la *Somme le Roi* consultées proposent quant à elles les pronoms sujet *eles* et *on* : *que eles endorment les mariniers* (M 39, §71) et *c'on ne chiee en la gueule* (M 31, §15), ce qui nous indique que l'emploi particulier de l'article attesté dans notre manuscrit naît d'une segmentation différente des mots et qu'il faudrait restaurer les leçons en *qu'eles* (cit. 89) et *que l'en ne chiee* (cit. 90). Si l'emploi en tant que sujet de *le* et *les* – articles définis ou pronoms régimes ne pouvant remplir ce rôle – découle ici d'une mauvaise interprétation lors de l'étape de transcription, quelques particularités dans la réception des pronoms régimes atones attestent ce même phénomène au moment de la traduction :

- (91) An othir is of tyme present. it is the synne of hem that noo thyng doon trewly. ne they peyne hem not to doo wel. ne to say wel. but that they seen or heryn.  
*Aliud est de presenti hoc est peccatum illorum qui nichil faciunt fideliter*<sup>671</sup> *neque non se conantur. ad bene faciendum neque bene dicendum nisi hoc quod illi vident vel audiunt /*  
**L'autre est de present / c'est le peché de ceus qui rienz ne font leement/ ne ne se point de ben fere ne de bien dire fors com les voient ou oient/. (f. 91r)**
- (92) Ful greet is the goodnes of god that suffreth man that he swere that that he knowith that is not trewe or that he byhoteth thyng that he wole not in nowyse halde whan þe devyl strangleth hym not a noon forthwith.  
*multum est grande bonitas divina que hominem permittit quod jurat hoc quod ille scit bene quod non est omnino verum. vel ipse promittit rem quod*<sup>672</sup> *ille non vult omnino tenere quando diabolus non ipsum jugulat statim in continenti*  
**Mult est grant la debonerté dieu que homme sueffre qui jure cest que il siet bien que n'est pas voir. ou li promet chose qu'il ne veut pas tenir. quant li diables nel estrangale tut maintenant. (f. 100v)**
- (93) And for that they oughte serve and <sup>hym</sup> thanke and above alle thyng love and worship  
*Et propter hoc illi debuissent servire et illum* <sup>illu</sup> *regraciari et super omnes res amare et honorare*  
**Et pur ce lé deüssent servir et <sup>le</sup> mercier et seur totez choses amer et honorer (f. 9v)**

Dans ces trois exemples, le pronom régime atone précédant le verbe est traduit en latin et en anglais par un pronom sujet.

Avant de tirer des conclusions des différents cas que nous venons de présenter, il nous faut préciser que les leçons proposées pour la plupart d'entre eux sont fautives ou maladroites : mauvaise segmentation des formes, oubli d'un pronom personnel, etc.

Il est impossible de déterminer si l'interprétation des formes en présence découle d'une mauvaise compréhension de la phrase en ancien français – due à la piètre qualité du manuscrit –, d'une analyse erronée de la phrase ou d'une traduction simplement basée sur le sens plus que sur la lettre, cette dernière étant, nous l'avons vu, parfois fautive. De plus, nous ne disposons malheureusement que de peu d'attestations, et plusieurs facteurs peuvent expliquer chacun des cas isolément.

<sup>671</sup> Interprétation inadéquate : le traducteur prend l'adverbe *leement* « avec joie » pour une forme de l'adverbe *loialment* « fidèlement » (cf. chapitre 5, §5.1.2.2.).

<sup>672</sup> L'abréviation utilisée par la traduction est celle généralement utilisée dans le manuscrit pour *quod*, et non *quam* comme le demanderait le latin classique

Le parallélisme de ces exemples suffit néanmoins, selon nous, à indiquer une tendance dans l'interprétation par notre scribe-traducteur des formes *le*, *les*, *li*, etc. : celles-ci ne semblent pas pouvoir bénéficier d'un emploi large, non spécialisé, qui leur permet d'être article défini et pronom sujet ou régime, en position conjointe ou disjointe. Cette spécificité est vraisemblablement appuyée par une analogie intralinguistique, fondée sur la similitude formelle des différents morphèmes, et interlinguistique, notamment dans le cas où les formules nées d'une erreur de transcription (cit. 85-87) reproduisent une structure pronom personnel + relatif (*les que*) qui rappelle par transposition une formulation anglaise correcte : *them that* ou *that that*.

La question de la catégorie grammaticale, ou de la différence entre déterminants et pronoms, n'apparaît pas clairement dans les manuels contemporains de notre traducteur. En effet, le statut de l'article est généralement problématique pour les grammairiens du Moyen Âge et de la Renaissance. Seul Palsgrave le range parmi les parties du discours, sans donner d'autre information sur son emploi que son correspondant en anglais<sup>673</sup> :

(94) And note/ that though we neuer vse this artycle *the/* in any sentence of our tong/ but that the french men vse euer in the stede therof/ their article *le*, in such lyke order commyng before the substantiue/ as we vse hym in our tong : as where we say. *The good man/ all the men*. They say/ *Le bon homme, tous les hommes* (PALSGRAVE 1530 : *The thirde boke.*, f. 1v).

Les autres grammairiens le classent sous le pronom – de par son appartenance étymologique à *ille*<sup>674</sup> – ou ne le considèrent que comme marqueur du cas, parfois les deux, à l'exemple de Barton. Dans son chapitre des accidents, Barton mentionne donc l'article comme « signe » du cas :

---

<sup>673</sup> De manière générale, il semble que Palsgrave ait été aidé dans sa description par une certaine correspondance, mais aussi des différences, des structures du français avec celles de l'anglais, ainsi que par l'influence de la grammaire grecque dans laquelle l'article fait partie des parties du discours (CTLF indique, dans les influences subies par Palsgrave, la grammaire grecque de Théodore Gaza). C'est ainsi par exemple qu'il traite *un* comme un article, tandis que les grammairiens du XVI<sup>e</sup> siècle suivent la grammaire latine qui le considère comme pronom et adjectif numéral :

Palsgrave savait qu'*un livre* signifiait en anglais soit *one book*, soit *a book*. C'est pourquoi l'idée de distinguer dans sa grammaire française entre *un*, adjectif numéral, et *un*, article, lui est sans doute venue à l'esprit sans effort, presque par instinct (NEUMANN 1959 : 127).

<sup>674</sup> SWIGGERS 2007 : 8.

(95) Quantes cases est-il ? Six. Quels ? Nominatif, genitif, datif, accusatif, vocatif, ablatif, et ils sont cognuz *par* leurs signez. Qui sont ils ? Ces trois : *le, du, au*. *Le* est signe du nominatif ou du accusatif, *du* est signe de le génitif ou de l'ablatif, et *au* est signe du datif (STÄDTLER 1988 : 131).

Plusieurs grammairiens de la Renaissance (Jacques Dubois, Robert Estienne, etc.) le traitent de la même façon<sup>675</sup>, puisque c'est le rôle qu'il remplit en latin dans le contexte scholastique<sup>676</sup> (SWIGGERS 1985b : 381).

Barton développe l'idée de l'article sous la partie dédiée au pronom comme partie du discours :

(96) Derechief sçachez *que* cest mot *il* est un pronom relatif, sicome *je ayme le meistre, quar il me a donné cause*. Mais cest mot *le* est un article, c'est a dire un seigne enforçant les autres mos, sicome *je ayme le meistre, lequel me ayme*. Et ascun foiz cest mot *le* est un pronom demonstratif et infinit, sicome *je le ayme, lequel me ayme*, et ascun foiz relatif, sicome *le meistre vient et je le ayme*, ou ainsi *le meistre vient, le ayme tu point ?* (STÄDTLER 1988 : 134).

Il cherche à montrer, pour différencier l'article du pronom, les diverses fonctions des pronoms. Ainsi, il indique qu'une même forme, *le*, peut tour à tour être article – lorsqu'il « renforce » le substantif –, démonstratif – quand il ne réfère pas à un substantif de la phrase mais le remplace – et relatif – dans les cas où il reprend un élément juste énoncé. Selon P. SWIGGERS (2007 : 5) cette mention de l'article est « peu explicite ».

Mais un peu plus loin, Barton donne l'exemple suivant :

(97) Deraynement sçachez que cest pronom *mesme* est [relatif] et démonstratif ensemble, sicome *du mesmes Jehan*, et aussi l'en le met volentiers après le pronom pour faire plus certaigneté, sicome *moy mesme, le mesme Jean* ; mais il ne peut pas estre oveques cest pronom *je ne tu ne cil (...)* (STÄDTLER 1988 : 135).

---

<sup>675</sup> Selon P. SWIGGERS, Meigret serait le premier à indiquer la restriction que l'article défini a sur l'extension du mot (1985b : 383).

<sup>676</sup> En latin, *hic, haec, hoc* sont considérés comme des « articles » dont la fonction est métalinguistique et qui permettent de donner le genre dans les paradigmes, et dans les gloses (REYNOLDS 1997 : 69SS), mais aussi, selon S.-G. NEUMANN, « un signe de la substantivité » (1959 : 123) :

Dans l'enseignement grammatical du latin, *hic* jouait donc un double rôle : c'était un démonstratif, et c'était un outil grammatical servant à indiquer la substantivité et à souligner le genre et les cas du substantif. Dès les plus anciens manuels de grammaire française on attribue à l'article *le* les fonctions qu'avaient *hic* dans la grammaire scholastique (NEUMANN 1959 : 124).

Pour P. SWIGGERS (1985a : 238), il se pose un problème d'interprétation avec l'exemple *le mesme Jehan* puisque l'article est défini comme « signe de nom » et ne pourrait donc, selon lui, être considéré comme pronom. L'exemple est en effet ambigu :

(98) Ou faut-il lire le texte de la façon suivante : *moy mesmes*, (à savoir) *le mesmes Jehan* ? Mais le point qui sépare, dans le manuscrit, les séquences *moy mesmes* et *le mesmes Jehan* semble indiquer qu'il s'agit de deux exemples consécutifs (c'est d'ailleurs la principale fonction du point dans ce texte grammatical) (1985a : 239).

Cet exemple, si *le* est bien compris comme un pronom, présente une utilisation semblable à celle observée dans notre traduction.

Nous n'avons cependant pas trouvé, dans les autres manuels consultés, de comparaison semblable, qui reproduise la symétrie que nous trouvons dans la réception des formes par notre traducteur. La possibilité pour une forme régime atone de jouer le rôle de sujet pourrait éventuellement apparaître dans une des règles proposées par l'*Orthographia Gallica* : on y trouve en effet la glose *they*, pronom sujet, pour la forme *les* à la place de la traduction attendue *them* :

(99) L11 : Item omnia nomina adjectiva indifferenter possunt scribi cum *s* vel cum *z*, ut *ces* (these) *cez*, *les* (they) *lez*, et hoc verum nisi *u* precedat sonum *s*, ut *toutz* (all) etc. (JOHNSTON 1987 : 12).

Aucune des vérifications que nous avons pu faire pour l'instant sur les microfilms n'a révélé ces gloses, si ce n'est dans le manuscrit qui fait l'objet de notre étude. Il nous faut ainsi certainement envisager ce phénomène comme un trait particulier de la langue du scribe-traducteur.

#### **6.4 Conclusion**

---

Nous avons donc dégagé des tendances assez marquées en ce qui concerne la répartition des formes dans la réception de notre traducteur. Deux grands courants se dessinent : d'un côté nous avons pu voir émerger une classe à laquelle est dévolue la valeur monstrative sous la forme du paradigme CIST ; de l'autre, le traitement des éléments issus de ILLE distribués entre une appartenance au plan verbal (pronoms), et une appartenance au plan nominal (déterminants et articles). Les formes du paradigme issu de ILLE sont traitées comme une classe plus ou

moins symétrique de déterminants-pronoms anaphoriques, sur le modèle des démonstratifs. Le traducteur rétablit donc la symétrie qui est à l'œuvre en latin et prolongée en ancien français pour les démonstratifs uniquement. Il n'y a donc pas, pour lui, « la séparation formelle des expressions épithètes ou clitiques et des expressions autonomes sur le plan syntaxique et prosodique, qu'on observe également dans l'évolution des possessifs, une partie des quantificateurs indéfinis, et des prépositions et des adverbes » (BURIDANT 2000 : §113). Nous l'avons vu, la question de la prédicativité de ces éléments n'est en effet pas pertinente dans cette analyse, puisque c'est leur position (préverbale, postverbale) ainsi que le rôle qu'ils semblent remplir dans la phrase qui dirige l'analyse qu'en fait le traducteur (même si cette forme, nous l'avons vu, participe à une identification par analogie). De par cette position, certains sont jugés indispensables – le sujet – d'autres facultatifs voire redondants dans certains de leurs emplois – certains pronoms régimes. En effet, si nous n'avons pu dégager de cohérence dans le traitement des articles définis, nous avons constaté que les pronoms régimes atones sont laissés parfois sans traduction dès le moment où ils n'occupent pas dans la phrase la place d'un substantif – sujet ou objet –, mais fonctionnent uniquement comme pronoms de rappel, devenant donc certainement considérés comme non « constitutifs de la phrase » (MARCHELLO-NIZIA 2001 : 38).

La « grammaire » qui transparaît dans l'interprétation des systèmes partiels de l'article défini, des démonstratifs et des pronoms personnels de personnes 3 et 6 reflète partiellement la situation du moyen français, notamment par la valeur accordée aux divers éléments. Quant aux autres phénomènes, ils sont plutôt analysés selon des structures proches de celles du latin, voire même d'une grammaire reconstruite dans une dynamique analogique.

Certaines de ces particularités de la réception par notre traducteur sont communes avec les leçons attestées dans les manuels contemporains ou antérieurs. Cependant, même si nous ne pouvons exclure qu'elles soient représentatives des théories grammaticales ébauchées à la fin du Moyen Âge, il est davantage probable qu'il s'agisse ici d'analyses indépendantes les unes des autres et

développées dans un même milieu et sur une base commune de connaissances ; nous l'avons vu dans les précédents chapitres, c'est sur le modèle du latin et par comparaison avec l'anglais que sont élaborées les premières descriptions grammaticales (*Donait, Orthographia Gallica* ; PALSgrave 1530), et par analogie intralinguistique qu'ont lieu certaines évolutions linguistiques (système des démonstratifs).



## Conclusion

Nous avons choisi, en introduction, de débiter cette étude par une métaphore parce qu'une des forces de cette figure rhétorique est de *représenter* un objet dont la complexité empêche sa description précise. Le manuscrit Oxford Magdalen 188, et le texte qui en compose la plus grande partie, présentent ce genre de complexité ; celle-ci rend malaisé tant l'insertion de ce volume dans le panorama actuellement connu des matériaux utilisés pour l'enseignement du français en Angleterre au Moyen Âge que la définition de ses caractéristiques.

Tout d'abord, la présence dans ce volume de matériaux communément admis comme ayant servi de supports didactiques aux *dictatores* (traité d'orthographe, *nominale* et *ars dictaminis*) contraste avec celle du long texte moral qui forme près des neuf dixièmes de ce manuscrit. Cette discordance peut être dissipée dès lors que l'on pose l'hypothèse d'un enseignement complété par la lecture de textes édifiants, méthode empruntée aux stratégies didactiques attestées pour le latin. Le problème est alors recentré sur l'absence, dans notre manuscrit, de l'enseignement professionnel habituellement présent dans les volumes similaires. Cette particularité s'explique lorsque qu'on relie ce *codex* aux compilations de textes à teneur exclusivement linguistique que l'on trouve dans de rares volumes du XV<sup>e</sup> siècle (manuscrit Oxford, All Souls College, 182) et surtout dans les premiers imprimés de la Renaissance. Par ailleurs, ce lien avec la Renaissance permet de justifier l'apparition d'une traduction dans le texte de lecture, stratégie bien attestée dans les volumes imprimés. Si le caractère littéral de cette traduction peut être rattaché à d'autres productions de l'époque, qui favorisent par ce biais une approche contrastive, l'utilisation de deux langues cibles en parallèle, de même que la présence d'une langue savante dans ces langues cibles, implique d'examiner les stratégies d'enseignement du latin afin d'y puiser la notion de traduction grammaticale permettant d'expliquer ces particularités. Il demeure finalement la question de la nature de la langue illustrée dans cet exercice : le français qui y est analysé paraît au premier abord corrompu dans sa transcription

et surtout maladroitement décodé au niveau de la traduction ; ces caractéristiques ne prennent sens, enfin, dans un manuel de langue que lorsque l'on s'applique à dégager les mécanismes contextuels et analogiques de la réception des structures de la langue par le traducteur.

Tous ces éléments tendent à asseoir l'image d'une hydre monstrueuse dont nous nous sommes permis de rapprocher le manuscrit Oxford Magdalen 188 en introduction à notre travail.

Dans notre tentative de démêler les contradictions et les paradoxes mentionnés ci-dessus, nous avons suivi une démarche empirique, mêlant une exploration menée dans différentes directions à une exhaustivité que nous avons souhaitée rigoureuse ; c'est au fil de cette analyse que se sont dévoilées les spécificités du manuscrit Oxford Magdalen 188 et du texte trilingue qu'il contient. Ces traits particuliers, pris isolément, n'autorisent que malaisément une interprétation unique et seule la prise en compte du mouvement général permet l'insertion de ce texte dans la production contemporaine. En effet, l'observation de ce document à la lumière d'un contexte global fait apparaître des traits saillants, des éléments que l'on retrouve plus timidement dans d'autres volumes et qui sont en quelque sorte *explicités* dans notre texte. Par ce nouvel éclairage, le manuscrit Oxford Magdalen 188 – et plus particulièrement la traduction bilingue qu'il contient –, s'éloigne du monstre qui se dessinait *a priori* et qui le définissait comme étant le résultat de l'accumulation de diverses caractéristiques parfois antinomiques. Il devient alors un chaînon manquant, marquant le glissement d'une tradition à une autre : entre la méthode de l'*expositio* faisant appel à des gloses interlinéaires et le recours à une présentation en parallèle du texte source et de la traduction, à mi-chemin entre l'accumulation des matériaux des *dictatores* et les compilations organiques de la Renaissance.

La création hybride ainsi caractérisée s'offre désormais à nos interprétations. Nous avons soulevé un certain nombre de points qui nécessiteraient une analyse plus en profondeur : en effet, la force principale du manuscrit Oxford Magdalen 188 est de révéler de nouvelles perspectives d'interprétations de certains phénomènes – intra- et extralinguistiques – de l'enseignement de la langue française au Moyen

Âge, voire au-delà. Bien que peu prononcés dans les autres productions qui nous sont parvenues, ces phénomènes apparaissent néanmoins dans nombre de ces dernières, pour peu que l'on se focalise sur les indices à notre disposition.

Du point de vue des aspects linguistique de l'enseignement du français, tout d'abord, le processus visant à favoriser des structures communes dans un but d'intercompréhension observable non seulement dans notre traduction mais aussi par exemple dans le *Femina*, mériterait d'être évalué à la lumière d'autres productions de l'époque qui nous intéresse. Diverses études indiquent, nous l'avons vu, que les choix lexicaux et syntaxiques attestés dans certains écrits à teneur pratique (documents administratifs, sermons, ouvrages médicaux, etc.) visent à conserver une certaine perméabilité interlinguistique et à favoriser une compréhension aisée du contenu, notamment par l'usage abondant d'abréviations graphiques. Il est selon nous intéressant de noter le parallélisme avec des méthodes actuelles d'enseignement de langues apparentées – parallèle indirectement relevé par Cl. BLANCHE-BENVENISTE qui mentionne l'assise historique de telles pratiques – et favorisant l'usage du contexte et des co-occurrences : il s'agit de la méthode Eurom4, tablant sur l'intercompréhension possible entre les langues romanes afin de simplifier leur apprentissage :

Le trajet pédagogique a été dicté par la capacité de passer aisément d'une langue romane à une autre, en misant sur les parentés évidentes et en formulant des hypothèses pour les zones plus incertaines. Ce sont, en fait, les chemins de l'intercompréhension, avec toutes les approximations qui l'accompagnent (BLANCHE-BENVENISTE 2008 : 44).

La dose d'approximations nécessaire à cette démarche rapproche cette dernière de la tradition didactique que nous avons décrite, fondée sur l'observation de la langue et devant affronter la « grammaire floue » de la langue vulgaire, de même que des comparaisons interlinguistiques et autres phénomènes d'analogie que nous avons tenté de dégager des timides descriptions grammaticales de la fin du Moyen Âge. Il faudrait déterminer si ces caractéristiques sont représentatives d'une tradition ou si elles sont uniquement issues d'un processus analogique, étude qui impliquerait alors l'analyse d'un large corpus de productions ciblées incluant des textes jugés « macaroniques ».

À un niveau plus général, certaines questions touchant les mouvements culturels qui existent non seulement entre les procédés didactiques, mais aussi entre les différentes langues devraient être approfondies. C'est le cas notamment du lien entretenu entre le latin et le français attesté dans notre manuel. Ce dernier mériterait d'être examiné en comparaison avec d'autres traductions de langue vernaculaire en latin. Les textes issus de ce processus sont répartis dans un large panel de documents (œuvres littéraires, morales, religieuses, scientifiques, techniques, etc.) :

Les questions soulevées par l'étude des traductions latines d'œuvres vernaculaires sont nombreuses. Quel rôle joue le latin médiéval – si éloigné du latin classique – quand il sert de langue de traduction à une œuvre vernaculaire ? Comment apprécier le registre latin adopté dans ces traductions ? Y a-t-il une sorte de « hausse du niveau hiérarchique » du texte ? Qui « traduit en latin » – des professionnels religieux ou laïcs, des amateurs plus ou moins éclairés – et dans quel milieu évoluent ces traducteurs d'œuvres vernaculaires en latin ? Comment ces traducteurs et leurs commanditaires/lecteurs ressentent-ils la relation entre leur langue « maternelle » et le latin ? Quelle est l'importance du vocabulaire vernaculaire passé dans les traductions latines et des graphies de type dialectal introduites dans le texte latin ? Quel est l'enjeu de la traduction en latin pour la diffusion d'une œuvre née vernaculaire ? (F. FERY-HUE/CH. GADRAT 2006).

En ce qui concerne les éventuels points de transfert entre les diverses stratégies didactiques, il nous semblerait intéressant d'explorer la question de l'influence des méthodes médiévales d'enseignement de la langue vulgaire par l'usage sur les stratégies développées à la Renaissance. De même, nous pourrions nous interroger quant à la portée de l'intégration « officielle », dans l'enseignement du latin, de la langue maternelle sur l'émergence de l'utilisation de la traduction comme procédé didactique. Ces deux aspects nécessiteraient d'évaluer avec précision la place du métadiscours qui s'installe dans la production didactique au début du XVI<sup>e</sup> siècle par rapport aux pratiques déjà attestées.

Les résultats présentés et les questions auxquelles il faudrait encore répondre nous conduisent à considérer l'enseignement du français en Angleterre au Moyen Âge comme un ensemble de ramifications : il se présente, selon nous, comme un laboratoire où s'élabore le français d'Angleterre, enraciné dans des influences anciennes et portant certains éléments des stratégies didactiques à venir.

Cette structure arborescente nous pousse, dans notre jeu de métaphores initié en introduction à notre travail, à abandonner la bête fabuleuse pour laisser la place à l'image de l'arbre, abondamment utilisée par Lorens d'Orléans :

Cist arbre fet a loer et a amer pour mout de choses : pour la racine, pour le fruit, por le fust, pour la fleur, por l'oudeur, pour la feuille et por son bel ombre (*La Somme le roi : le traité des vertus* ; éd. BRAYER/LEURQUIN-LABIE 2008 : 50, §28-9).



## BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE



1. ACKER, P. (1993), « An Anglo-Norman–Middle English GLOSSary of Tree and Bird Names », *Medium Aevum* 62, 285-8.
2. AHLQVIST, A. (1992) « Les première grammaires des vernaculaires européens », in : AUROUX, S. (éd.), *Histoire des idées linguistiques*, 2, Liège : Mardaga, 107-14.
3. AND2 = ROTHWELL, W./GREGORY, S./ TROTTER, D.A. (éds) (1992- ), *Revision of Anglo-Norman Dictionary, A-E*. [http : //www.anglo-norman.net](http://www.anglo-norman.net) : The Anglo-Norman On-Line Hub.
4. Anonyme (1500), *Here begynneth a Lytell treatyse for to lerne Englysshe and Frensshe*, Westmynster : Wynken de Worde.
5. Anonyme (vers 1550), *A very necessarye boke bothe in Englysshe and in Frenche wherin thou mayst learne to speake and wryte Frenche truly in a little space yf thou gyve thy mynde and diligence there unto*. London : Nicholas Hyll.
6. ANTOINE, G. (1959), *La Coordination en français*, I, Paris : Editions Dartrey.
7. ARNOLD, I. (1937) « Thomas Sampson and the Orthographia Gallica », *Medium Aevum*, VI, 3, 193-209.
8. ARNOULD, E. J. (1939) « Les sources de Femina Nova », *Studies in French language and medieval literature. Presented to Professor Mildred K. Pope*, Manchester : University Press, 1-9.
9. ARNOULD, E. J. (1940), *Le manuel des péchés : étude de littérature religieuse anglo-normande*, Paris : Droz.
10. ASCHAM, R. (1570), *The Scholemaster*, London : John Daye.
11. BADDELEY, S. (trad.) (2003), *John Palsgrave : L'éclaircissement de la langue française (1530)*, Paris : Honoré Champion.
12. BADDELEY, S./ BIEDERMANN-PASQUES, L. (2004), « Histoire des systèmes graphiques du français à travers des manuscrits et des incunables (IX<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle). Segmentation graphique et faits de langue », *RLR*, 68, 181-201.
13. BADIOU-MONFERRAN, C. (2007) « Disparition de 'ains' et évolution du système grammatical », in : COMBETTES, B./ MARCHELLO-NIZIA, Ch. (éds), *Études sur le changement linguistique en français*, Nancy : Presses Universitaires de Nancy, 7-25.
14. BAKER, J. H. (1989), « A french Vocabulary and Conversation Guide in a fifteenth-Century Legal Notebook », *Medium Aevum*, 58, 80-102.
15. BAKER, J. H. (2000), « The books of the common law », in : HELLINGA, L./ TRAPP, J. B. (éd.), *The Cambridge History of the Book in Britain. 1400-1557, III*, Cambridge : University Press, 411- 32.
16. BARBANCE, C. (1992-5), « La ponctuation médiévale : quelques remarques sur cinq manuscrits du début du XV<sup>e</sup> siècle », *Romania*, 113/3-4, 505-27.
17. BARCLEY, A. (1521), *Here begynneth the introductory to wryte and to pronounce Frenche, compyled by Alexander Barcley, compendiously at the*

*commaundement of the ryght hye excellent and myghty prynce Thomas Duke of Northfolke*, London : Robert Copland.

18. BAUGH, A. C. (1959), « The date of Walter of Bibbesworth's *Traité* », in OPPEL, H. (éd.). *Festschrift für Walter Fischer*, Heidelberg : Winter, 21-33.

19. BELL, D. (1989), « A Cistercian at Oxford : Richard Dove of Buckfast and London BL Sloane 513 », *Studia Monastica*, 31, 69-87.

20. BELLOT (1578), *The French Grammar*, London : T. Marshe.

21. BERNDT, R. (1965), « The Linguistic Situation in England From the Norman Conquest to the Loss of Normandy (1066-1204) », *Philologica Pragensia [Reprints : Approaches to English Historical Linguistics. An Anthology, ed. bay Roger Lass, 369-391, New York : Holt, Rinehart and Winston, 1969]*, 8, 145-63.

22. BERNDT, R. (1972) « The Period of the Final Decline of French in Medieval England (Fourteenth and early Fifteenth Centuries) », *Zeitschrift für Anglistik und Amerikanistik*, 20, 341-369.

23. BERTOCCHI, A. (2000) « Ipse as an intensifier », *Papers on Grammar*, 5, 15-30.

24. BISCHOFF, B. (1961), « The Study of Foreign Languages in the Middle Ages », *Speculum*, 36/2, 209-24.

25. BLANCHE-BENVENISTE, C./VALLI, A. (éd.) (1997), *Le français dans le monde. L'intercompréhension; le cas des langues romanes*, Paris : Hachette.

26. BLANCHE-BENVENISTE, C. (2002) « Compréhension multilingue et connaissance de sa propre langue », *Pour une modélisation de l'apprentissage simultané de plusieurs langues apparentées ou voisines, Actes du colloque AEL, Nice, décembre 2001*, Nice : Publications de la Faculté des Lettres de Nice, 113-29.

BLANCHE-BENVENISTE, C. (2008), « L'expérience des anciens voyageurs en terres romanes », in : GRIN, F./CONTI, V. (éds), *S'entendre entre langues voisines*, Paris : Georg éditeur.

27. BLAND, C. R. (1991), *The teaching of grammar in late Medieval England : an edition, with commentary, of Oxford, Lincoln College MS Lat. 130*. *Medieval Texts and Studies* 6.

28. BOLLAND, W. (1912), « Of a Treatise on Mediaeval French Orthography », *Year Books of Edward II*, 7, Publications of the Selden Society, xliii-li.

29. BONAVENTURE, Br. (1961), « The Teaching of Latin in Later Medieval England », *Mediaeval Studies*, 23, 1-20.

30. BONIN, TH./ WILBURN, J. (1977) « Teaching French Conversation : A Lesson from the Fourteenth Century », *The French Review*, 51, 188-96.

31. BOZZOLO, C./ ORNATO, E. (1980), *Pour une histoire du livre manuscrit au Moyen Age : trois essais de codicologie quantitative*, Paris : C.N.R.S.

32. BRAND, P. (1987), « Courtroom and Schoolroom : The Education of Lawyers in England Prior to 1400 », *Historical Research*, 60, 147-65.

33. BRAND, P. (2000), « The Language of the Law in Later Medieval England », in : TROTTER, D. (éd.), *Multilingualism in Later Medieval Britain*. Woodbridge : Boydell & Brewer, 63-76.
34. BRAYER, E. (1940), *La Somme le Roi de frère Laurent*, thèse, Paris : École nationale des Chartes.
35. BRAYER, E. (1958), « Contenu, structure et combinaisons du Miroir du Monde et de la Somme le Roi », *Romania*, 79, I, 1-35; 433-70.
36. BRAYER, E./ LEURQUIN-LABIE, A.-F. (éds) (2008), *La Somme le Roi par frère Laurent*, Paris : SATF.
37. BREVA-CLARAMONTE, M. (2001), « The teaching of Spanish in 16th-century Europe », in : AUROUX, S. et al. (éds), *Histoire des sciences du langage. Manuel international sur l'évolution de l'étude du langage des origines à nos jours*, Berlin/New York : de Gruyter, 717-23.
38. BRUN, L./ DUVAL, F./ FERY-HUE, F./ GADRAT, C. (2005), « Vers un inventaire informatisé des traductions latines d'œuvres vernaculaires », *Scriptorium*, 59, 90-108.
39. BURIDANT, C. (1983), « Translatio medievalis. Théorie et pratique de la traduction médiévale », *TraLiLi*, 21, 81-136.
40. BURIDANT, C. (1986), « Lexicographie et glossographie médiévales. Esquisse de bilan et perspectives de recherche », *La lexicographie au Moyen Âge*, Lexique, 4, Lille : Presses Universitaires, 9-46.
41. BURIDANT, C. (1996), « Varietas Delectat : Prolégomènes à une grammaire de l'ancien français », *Vox Romanica*, 55, 88-125.
42. BURIDANT, C. (2000), *Grammaire nouvelle de l'ancien français*, Paris : SEDES.
43. BURIDANT, C. (2003), « Le rôle des traductions médiévales dans l'évolution de la langue française et la constitution de sa grammaire », *Grammaires du vulgaire. Normes et variations de la langue française*, Médiévales, 45, Saint-Denis : PUV, 67-84
44. BURSILL-HALL, G. L. (1977), « Teaching grammars of the Middle Ages. Notes on the manuscript tradition », *Historiographia linguistica : International Journal for the History of Linguistics*, 4, 1-29.
45. BURSILL-HALL, G. L. (1981), « Medieval Donatus Commentaries », *Historiographia Linguistica Ottawa*, 8, 69-97.
46. BURTON, G. (2007), « From Ars dictaminis to Ars conscribendi epistolis; Renaissance Letter-Writing Manuals in the Context of Humanism », in : POSTER, C./ MITCHELL, L. C. (éds), *Letter-Writing Manuals and Instruction from Antiquity to the Present*, Columbia : University of South Carolina Press, 88-101.
47. CAMARGO, M. (1991), *Ars Dictaminis, Ars Dictandis*, Typologie des sources du Moyen Âge occidental, 60, Belgium : Brepols Turnhout.

48. CAMARGO, M. (1994), « Beyond the Libri Cationiani : Modes of Latin Prose Style at Oxford University ca. 1400 », *Mediaeval Studies*, 56, 165-87.
49. CAMARGO, M. (2007), « If You Cant Join Them Beat Them; or, When Grammar Met Business Writing (in Fifteenth-Century Oxford) », in : POSTER, C./ MITCHELL, L. C. (éds), *Letter-Writing Manuals and Instruction from Antiquity to the Present*, Columbia : University of South Carolina Press, 67-87.
50. CARAVOLAS, J.-A. (1994), *La didactique des langues. Précis d'histoire I (1450-1700)*, Montréal : Presses universitaires/ Tübingen : Gunter Narr Verlag.
51. CARLIER, A. (2001), « La genèse de l'article 'un' », *Langue Française*, 130, 65-88.
52. CARLIER, A./DE MULDER, W. (2007), « Les premiers stades de développement de l'article défini », in : COMBETTES, B./ MARCHELLO-NIZIA, C. (éds), *Études sur le changement linguistique en français*, Nancy : Presses Universitaires de Nancy, 85-113.
53. CARRUTHERS, L. M. (1980), *La Somme le Roi et ses traductions anglaises : étude comparée*, thèse, Paris IV-Sorbonne.
54. CARRUTHERS, L. M. (1986), *La Somme le Roi et ses traductions anglaises : étude comparée*, Paris : AMAES.
55. CARVER, P. L (éd.) (1937), *Palsgrave, John. The comedy of Acolastus*, London : EETS.
56. CASTAGNE, E. (2002a), « Intercompréhension et inférences : de l'expérience EuRom4 au projet ICE », *Actes du colloque AEL Pour une modélisation de l'apprentissage simultané de plusieurs langues apparentées ou voisines (Nice, déc. 2001)*, Nice : Publications de la Faculté des Lettres de Nice, 23-44.
57. CAZAL, Y *et al.* (2003), « L'orthographe : du manuscrit médiéval à la linguistique moderne », *Grammaires du vulgaire. Normes et variations de la langue française, Médiévales*, 45, Saint-Denis : PUV, 99-117.
58. CHANDLER, R. (1811), *Life of William Wayneflete*, 4, London.
59. CHARTIER, R./ COMPERE, M. M./ JULIA, D. (1976), *L'éducation en France du XVIe au XVIII siècles*, Paris : SEDES.
60. CHAURAND, J. (1999), *Nouvelle histoire de la langue française*, Paris : Seuil.
61. CHENEY, C. R. (1972-3), « Law and Letters in Fourteenth-Century Durham : a Study of Corpus Christi College, Cambridge, MS. 450 », *Bulletin of the John Rylands Univ. Libr. Manchester*, 55, 60-85.
62. CHEVALIER, J.-C. (1968), *Histoire de la syntaxe. Naissance de la notion de complément dans la grammaire française (1530-1750)*, Genève : Droz, 133-70.
63. CLANCHY, M. T. (1979), *From Memory to Written Record. England 1066-1307*, Cambridge, Massachusett : Harvard University Press.
64. CLARK, C. (1984), « L'angleterre anglo-normande et ses ambivalences socio-culturelles. un coup d'oeil de philologue », in : FOREVILLE, R. (éd.), *Les*

*mutations socio-culturelles au tournant des XIe-XIIIe siècles*, Paris : CNRS, 99-110.

65. COLOMBAT, B. (2001), « La réforme de l'étude du latin à l'époque de l'humanisme », in : AUROUX, S. *et al.* (éds), *Histoire des sciences du langage. Manuel international sur l'évolution de l'étude du langage des origines à nos jours*, Berlin/New York : de Gruyter, 661-65.

66. COLOMBO-TIMELLI, M. (1996), *Traductions françaises de l'Ars Minor de Donat au Moyen Age (XIIIe-XVe siècles)*, Firenze : La Nuova Italia Editrice.

67. COLOMBO-TIMELLI, M. (1997), « Manuels français de syntaxe latine du XV<sup>e</sup> siècle : répertoire et typologie », *Histoire Epistémologie Langage*, 19/2, 133-53.

68. COLOMBO-TIMELLI, M. (2007), « La tradition bilingue des traités pédagogiques de grammaire latine : de nouveaux témoignages (1510-1520) », in : GALDERISI, C./ PIGNATELLI, C. (éds), *The Medieval Translator = La traduction vers le moyen français. Actes du IIIe colloque de l'AIEMF, Poitiers 2006*, 11, Turnhout : Brepols, 223-38.

69. Constant, P. (1937), *Fables de Phèdre. Fables d'Avianus. Sentences de Publilius Syrus. Distiques moraux de Denys Caton*. Traduction nouvelle avec introductions et notes, Paris, Garnier.

70. COOLIDGE, W. A. B. (1881), « The Magdalen MS. of the « Imitation », 1438 », *Notes and Queries*, 181-224.

71. CORLETTE, H. C. (1901), *Bell's Cathedrals : Chichester*, Biblio Bazaar (Large Print Edition ; October 2007).

72. COSERIU, E./ MEISTERFELD, R. (2002), *Geschichte der romanischen Sprachwissenschaft 1. Von den Anfängen bis 1492*, Tübingen : Narr.

73. CTLF (2008), *Corpus de textes linguistiques fondamentaux*, <http://ctlf.ens-lsh.fr/>

74. DAHAN, G./ ROSIER, I./ VALENTE, L. (1995), « L'arabe, le grec, l'hébreu et les vernaculaires », in : EBBESEN, S. (éd.), *Sprachtheorien in Spätantike und Mittelalter*, Tübingen : Gunter Narr Verlag, 265-324.

75. DAVIS, N./ IVY, G. S. (1962), « Ms Walter Rye 38 and its French Grammar », *Medium Aevum*, 31, 110-24.

76. DE CARVALHO, P. (1991), « 'Deixis objective' vs 'deixis subjective'. Sur les 'substantifs démonstratifs' du latin », *Bulletin de la société linguistique de Paris*, 86, 211-44.

77. DE CLERCQ J., LIOCE N., SWIGGERS P. (éds), *Grammaire et enseignement du français 1500-1700*, 12, Leuven : Peeters.

78. DE HAMEL, C. (1991), *Syon Abbey : The library of the Bridgettine Nuns*, Otley : The Roxburghe Club.

79. DE LA MOTHE, N. (1592), *The French Alphabet, teaching in a very short time by a most easie way to pronounce French naturally, to read it perfectly, to write it*

truly, and to speak it accordingly. Also, *A Treasure of French tung*, London : R. Field.

80. DE LIBERA, A. / ROSIER, I. (1992), « La pensée linguistique médiévale », in : AUROUX, S. (éd.), *Histoire des idées linguistiques*, 2, Liège : Mardaga, 115-86.

81. DE SAINLIEN, C. (HOLYBAND) (1573), *The Frenche Schoolmaister, wherein is the most plainlie shewn the true and moste perfect way of pronouncing of the frenche tongue, without any help or teacher, set forth for the furtherance of all those which doo studie privately in their owne study or house : Unto which is annexed a vocabularie for all such wordes as bee used in common talkeds*, London : Willeam How.

82. DE SAINLIEN, C. (HOLYBAND) (1576), *The Frenche Littelton. A Moste Easie, Perfect, and Absolute way to learne the frenche tongue*, London : Thomas Vautrouillier.

83. DEAN, R. J. (1999), *Anglo-Norman literature : a guide to texts and manuscripts*, London : ANTS.

84. DEES, A. (1971), *Etude de l'évolution des démonstratifs en ancien et en moyen français*, Gronigue : Wolters-Noordhoff Publishing.

85. DEKKER, K. (2001), « Ælfric and his relation to the Latin tradition », in : AUROUX, S. et al. (éds), *Histoire des sciences du langage. Manuel international sur l'évolution de l'étude du langage des origines à nos jours*, Berlin/New York : de Gruyter, 625-33.

86. DENHOLM-YOUNG, N. (1934) « The Cursus in England », *Oxford Essays in Medieval history presented to Herbert Edward Salter*, 68-103.

87. DMLBS = LATHAM, R. E. et al. (1975-), *Dictionary of medieval Latin from British sources*, London : Oxford University Press.

88. DMLBS = LATHAM, R.E./ Howlett, D. R. et al. (éds) (1975- ), *Dictionary of Medieval Latin from British Sources*, Oxford : Oxford University Press.

89. DRESSLER, B. (1928), *Geschichte der englischen Erziehung. Versuch einer ersten kritischen Gesamtdarstellung der Entwicklung der englischen Erziehung*, Leipzig/Berlin.

90. DU CANGE, et al. (1883-1887), *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis*. Niort : L. Favre.

91. DU PLOICHE, P. (1553), *A Treatise in English and Frenche right necessary and proffitable for al young children*, London : Richard Grafton.

92. DU WES, G. (1532), *An introductories for to lerne, to rede to pronounce and to speke french trewly*, Genève : Slatkine Reprints 1972.

93. DUVAL, F. (2007), « Le Moyen Âge », in : REY, A./ SIOUFFI, G. / DUVAL, F. (éds), *Mille ans de langue française : l'histoire d'une passion*, Paris : Perrin.

94. ELIOT, J. (1593), *Ortho-Epia Gallica. Eliot's Fruits for the French*, London : John Wolfe.

95. ELYOT, Sir Thomas (1531), *Boke called the Governour*, London : T. Berthletet.
96. EMDEN, A. B (1957-9), *A Biographical Register of the University of Oxford to A. D. 1500*, Oxford : Clarendon Press.
97. EWERT, A. (1857), « The Glasgow Latin-French Glossary », *Medium Aevum*, 25, 154-63.
98. EWERT, A. (1934), « A fourteenth-century Latin-French nominale », *Medium Aevum*, 3, 13-8.
99. FÉRY-HUE, F./ GADRAT, Ch. (2006), « Les traductions latines d'œuvres vernaculaires : pourquoi un inventaire ? », in : Fellous, S. *et al.* (éds), *Le manuscrit dans tous ses états*, cycle thématique 2005-2006 de l'IRHT, Paris : IRHT, <http://aedilis.irht.cnrs.fr/manuscrit/tradlat.htm>.
100. FISCHER, O. (2006), « Syntax », in : BLAKE, N. (éd.), *The Cambridge History of The English Language*, II, Cambridge : University Press, 207-408.
101. FRANCIS, W. N. (éd.) (1942), *The Book of Vices and Virtues*, London : Humphrey Milford, Oxford University Press.
102. FURNIVAL, F. J. (1901-1903), *Robert of Brunne's Handlyng Synne*, Oxford : EETS.
103. GALLOWAY, A. (1995), « The Rhetoric of Riddling in Late-Medieval England : The 'Oxford' Riddles, the 'Secretum philosophorum' and the Riddles in 'Piers Plowman' », *Speculum*, 70, 1, 68-105.
104. GARMONSWAY, G. N. (1967), *Ælfric's Colloquy*, London : Methuen Old English Library.
105. GARNIER, B. (1997), « La traduction dans l'enseignement des langues anciennes : les mots contre le sens ? », in : DELISLE, J./ LEE-JAHNKE, H. (éds), *Enseignement de la traduction et traduction dans l'enseignement*, Ottawa : Presses de l'université d'Ottawa, 7-24.
106. Gdf = GODEFROY, F. (éd.) (1880-1902), *Dictionnaire de l'ancienne Langue française*. Paris : Viewig.
107. GÉNIN, F. (1862), *L'éclaircissement de la langue française par Jean Palsgrave, suivi de la grammaire de Giles du Guez*, Paris : Imprimerie Nationale.
108. GESSLER, J. (1931), *Le livre des mestiers de Bruges et ses dérivés*, Bruges : Consortium des maîtres imprimeurs brugeois.
109. GESSLER, J. (1934), *La manière de langage qui enseigne à bien parler et écrire le français. Modèles de conversation composés en Angleterre à la fin du XIVe siècle*, Bruxelles : Édition Universelle/ Paris : Droz.
110. GIARD, L. (1992), « Le tournant de la Renaissance. L'entrée en lice des vernaculaires », in : AUROUX, S. (éd.), *Histoire des idées linguistiques*, 2, Liège : Mardaga, 206-25.
111. GIBSON, S. (1931), *Statua Antiqua Universitatis Oxoniensis*, Oxford : Clarendon Press.

112. GODARD, A. (2005), « L'approche humaniste de l'apprentissage des langues, l'exemple des 'Colloques' d'Erasmus », in : BEACCO, J.-C. *et al.* (éds), *Les cultures éducatives et linguistiques dans l'enseignement des langues*, PUF, 15-33.
113. GRADON, P. (éd.) (1965), *Dan Michel's Ayenbite of Inwyt*, London : Oxford University Press.
114. GRONDEUX, A (2005), « Le latin et les autres langues au Moyen Age : contacts avec des locuteurs étrangers, bilinguisme, interprétations et traduction (800-1200) », in : Bury, E. (éd.), *Tous vos gens à latin : le latin, langue savante, langue mondaine (XIVe-XVIIe siècles)*, Genève : Droz, 47-67.
115. GRONDEUX, A. (2001), « La 'Grammatica positiva' dans le Bas Moyen-Age », in : AUROUX, S. *et al.* (éds), *Histoire des sciences du langage. Manuel international sur l'évolution de l'étude du langage des origines à nos jours*, Berlin/New York : de Gruyter, 598-610.
116. GRONDEUX, A. (2002), « Sophismata Anonymi Avenionensis (ms. Clervaux, Abbaye Saint-Maurice 12) », in : BURY, E. (éd.), *Cahiers de l'Institut du Moyen Age Grec et Latin de Copenhague*, 73, 41-59.
117. HAASTRUP, N. (1989), « Sur les guides de conversation », *Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde*, 4, 33-8.
118. HANNA, R. (2003), « Producing Magdalen College MS lat. 93 », *Yearbook of English Studies*, 33, 142-155.
119. HANNA, R. (2006), « John Dygon, Fifth Recluse of Sheen : His Career, Books and Acquaintance », in : THOMPSON, J. (éd.), *Imagining the Book*, Turnhout : Brepols.
120. HANNA, R. (à paraître), *A catalogue of the medieval manuscripts of Magdalen College Oxford, III*, Oxford : Oxford bibliographical Society.
121. HARVEY, P. D. A. (1972), « Agricultural Treatises and Manorial Accounting in Medieval England », *Agricultural History Review*, 20, 170-82.
122. HASENOHR, G. (1978), « Un recueil de distinctiones bilingue au début du XIVe siècle : le manuscrit 99 de la Bibliothèque municipale de Charleville », *Romania*, 99, 47-96, 183-206.
123. HASKINS, C. H. (1898), « The Life of Medieval Students as illustrated by their Letters », *The American Historical Review*, 3, 203-29.
124. HASKINS, C. H. (1929), *Studies in Medieval Culture*, Oxford, 203-29.
125. HORN, J. M. (1964), « Chichester diocese », *Fasti Ecclesiae Anglicanae 1300-1541 : volume 7*, [http : //www.british-history.ac.uk](http://www.british-history.ac.uk).
126. HORNER, P. (2006), *A Macaronic Sermon Collection from Late Medieval England. Oxford, MS Bodley 649*, Toronto : Pontifical Institute of Mediaeval Studies

127. HUNT, R. W. (1964), « Oxford Grammar Masters in the Middle Ages », *Oxford Studies presented to Daniel Callus*, Oxford Historical Society, XVI, Oxford : Clarendon Press, 163-93.
128. HUNT, T. (1980), « The Anglo-Norman vocabularies in MS. Oxford Bodleian Library », *Medium Aevum*, 49, 5-25.
129. HUNT, T. (1981), « The Trilingual Vocabulary in MS Westminster Abbey 344/11 », *Notes and Queries*, 226, 14-5.
130. HUNT, T. (1985), « The Anglo-Norman 'Folies' Poems », *Pluteus*, 3, 14-32.
131. HUNT, T. (1991), *Teaching and learning Latin in Thirteenth-Century England*, Rochester : Boydell & Brewer.
132. HUNT, T. (1994), *Le livre de Catun*, London : ANTS.
133. HUNT, T. (1999), « Insular Trilingual Compilations », in : JEANSEN-SIEBEN, R./ VAN DIJK, H. (éds), *Codices Miscellaneorum, Brussels Van Hulthem Colloquium 1999*, Brussels, 51-70.
134. HUNT, T. (2000), *Code-Switching in Medical Texts*, in : TROTTER, D. (éd.), *Multilingualism in Later Medieval Britain*, Woodbridge : Boydell & Brewer, 131-47.
135. INGHAM, R. (2006), « The Status of French in medieval England : Evidence from the Use of Object Pronoun Syntax », *Vox Romanica* 65, 1-22.
136. JAMES, M. R. (1912), *A Descriptive Catalogue of the Manuscripts in the Library of Corpus Christi College, Cambridge*, Cambridge : Cambridge University Press.
137. JEFFERSON, L. (2000), « The Language and Vocabulary of the Fourteenth- and Early Fifteenth-Century Record of the Goldsmiths' Company », in : TROTTER, D. (éd.), *Multilingualism in Later Medieval Britain*, Woodbridge : Boydell & Brewer, 175-205.
138. JOHNSTON, R. C. (1987), *Orthographia Gallica*, Plain Texts Series, 5, London : ANTS.
139. JOLY, A. (1980), « Le problème de l'article et sa solution dans les grammaires de l'époque classique », *Langue Française*, 48, 16-27.
140. JONES, B. (1963a), « Monastic cathedrals (southern province) », *Fasti Ecclesiae Anglicanae 1300-1541 : volume 4*, 4, [http : //www.british-history.ac.uk](http://www.british-history.ac.uk).
141. JONES, B. (1963b), « Northern province (York, Carlisle and Durham) », *Fasti Ecclesiae Anglicanae 1300-1541*, 6, [http : //www.british-history.ac.uk](http://www.british-history.ac.uk).
142. KALTZ, B. (1992), « Etude historiographique des Manières de Langage », in : AHLQVIST, A. (éd.), *Diversions of Galway*, Studies in the History of the Language Science, 68, 123-33.
143. KALTZ, B. (1995), « L'enseignement des langues étrangères au XVI<sup>e</sup> siècle. Structure globale et typologie des textes destinés à l'apprentissage des vernaculaires », *Beiträge zur Geschichte der Sprachwissenschaft*, 5, 79-105.

144. KALTZ, B. (2001), « Der Unterricht des Französischen im 16. Jahrhundert », in : AUROUX, S. *et al.* (éds), *Histoire des sciences du langage*. Manuel international sur l'évolution de l'étude du langage des origines à nos jours , Berlin/New York : de Gruyter, 711-7.
145. KEISER, G. R. (2000), « Practical books for the gentleman », in : HELLINGA, L./ TRAPP, J. B. (éds), *The Cambridge History of the Book in Britain. 1400-1557*, III, Cambridge : University Press, 470-94.
146. KELLY, L. (1959), *Twenty-five Centuries of Language Teaching*, Rowley, Massachusetts : Newbury House Publisher.
147. KIBBEE, D. A. (1989a), « L'enseignement du français en Angleterre au XVI<sup>e</sup> siècle », in : SWIGGERS, P. / VAN HOECKE, W. (éds), *La langue française au XVI<sup>e</sup> siècle : usage, enseignement et approches descriptives*, Louvain : Leuven University Press, 54-77
148. KIBBEE, D. A. (1989b) « Enseigner la prononciation du français au seizième siècle », *Documents de la Société Internationale pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde*, 3, 15-20.
149. KIBBEE, D. A. (1989c) « Les manuels anglais du XVI<sup>e</sup> siècle et l'imprimerie », *Documents de la Société Internationale pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde*, 4, 18-20.
150. KIBBEE, D. A. (1991), *'For to speke Frenche trewely' : the French language in England, 1000-1600 : its status, description and instruction*, Amsterdam/ Philadelphia : John Benjamins Publishing Co.
151. KLEIBER, G. (1978), *Le mot « ire » en ancien français (XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles)*. Essai d'analyse sémantique, Paris : Klincksieck.
152. KLEIBER, G. (1984), « L'opposition déterminé / indéterminé : les articles en ancien français », *Mélanges de langue et de littérature médiévales offerts à Alice Planche*, Paris : Les Belles Lettres, 247-61.
153. KLEIBER, G. (1986), « Sur la spécialisation grammaticale des démonstratifs du français ancien », *De la plume d'oie à l'ordinateur. Études de philologie et de linguistique offertes à Hélène Nais*, Nancy : Université de Nancy, 99-113.
154. KLEIBER, G. (1987), « L'opposition CIST/CII en ancien français, ou comment analyser les démonstratifs ? », *RLiR* 201-2, 5-35.
155. KOCH, J. (1934), « Der anglonormannische Traktat des Walter von Bibbesworth in seiner Bedeutung für die Anglistik », *Anglia. Zeitschrift für Englische Philologie* 58, 30-77.
156. KRESS, D. M. (1940), « Juan Luis Vives : A Study in Renaissance Theories in Methodology in Foreign Language Instruction », *The Modern Language Journal*, 25, 19-25.
157. KRISTOL, A. (1990), « L'enseignement du français en Angleterre (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles) : les sources manuscrites », *Romania*, 111, 289-330.
158. KRISTOL, A. (1990/91), « Un nouveau fragment de manière de langage : Lincoln, Linc. Arch. Off., Formulary 23 », *Vox Romanica* 49/50, 312-41.

159. KRISTOL, A. (1992), « 'Que dea! Mette le chapron, paillard, com tu parles a prodome!' La représentation de l'oralité dans les Manières de langage du XIV/XVe s. », 35-64.
160. KRISTOL, A. (1994), « La prononciation du français en Angleterre au XVe siècle », in : CERQUIGLINI, J./ COLLET, O. (éds), *Mélanges de philologie et de littérature médiévales offerts à Michel Burger*, Genève : Droz, 67-87.
161. KRISTOL, A. (1995), *Manières de langage* (1396, 1399, 1415), London : ANTS.
162. KRISTOL, A. (1998), « Comment on apprenait le français au Moyen Age : ce qu'il nous reste à apprendre », *ARBA, Acta Romanica Basiliensia* 13, 177-97.
163. Kristol, A. (2000), « L'intellectuel anglo-normand face à la pluralité des langues : le témoignage implicite du ms. Oxford, Magdalen 188 », in : TROTTER, D. A. (éd.), *Multilingualism in later medieval Britain*, Woodbridge : Boydell & Brewer, 37-52
164. KRISTOL, A. (2001a), « Le ms. 188 de Magdalen College Oxford : une 'Pierre de Rosette' de l'enseignement médiéval du français en Angleterre? », *Vox Romanica*,
165. KRISTOL, A. (2001b), « Les premières descriptions grammaticales du français », in : AUROUX, S. *et al.* (éds), *Histoire des sciences du langage. Manuel international sur l'évolution de l'étude du langage des origines à nos jours*, Berlin/New York : de Gruyter, 764-70.
166. LAMBLEY, K. (1920), *The teaching and cultivation of the French language in England during Tudor and Stuart times*, Manchester : The University press/ London, New York [etc.] : Longmans, Green & co.
167. LANGLOIS, Ch.-V. (1893), « Formulaires de lettres du XIIe, du XIIIe et du XIVe siècle », *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque Nationale et autres bibliothèques*, 34/ 2, 19-29.
168. LARDET, P. (1992), « Le tournant de la Renaissance. Travail du texte et savoirs des langues : la philologie », in : AUROUX, S. (éd.), *Histoire des idées linguistiques*, 2, Liège : Mardaga, 187-205
169. LASS, R. (2006), « Phonology and Morphology », in : Blake, N. (éd.), *The Cambridge History of The English Language*, II, Cambridge : University Press, 23-155.
170. LAWRENCE, V. (1996), « The role of the monasteries of Syon and Sheen in the production, ownership and circulation of mystical literature in the late Middle Ages », in : HOGG, J. (éd.), *The Mystical Tradition and the Carthusians*. Internationaler Kongress vom 20. bis zum 23. September 1995, Salzburg : Universität Salzburg, 101-16.
171. LAZZERINI, L. (1982), « Aux origines du macaronique », *RLR*, 86, 11-33.
172. LECOINTRE, C. (2005), « L'appropriation du latin, langue du savoir et savoir sur la langue », in : BURY, E. (éd.), *Tous vos gens à latin : le latin, langue savante, langue mondaine (XIVe-XVIIe siècles)*, Genève : Droz, 137-46.

173. LEDOYEN DE LA PICHONNAYE, G. (1576), *A Playne Treatise to lerane the Frenche Tongue*, London : Henry Denham.
174. LEGGE, D. (1939), « William of Kingsmill : A Fifteenth-Century Teacher of French in Oxford », *Studies in French language and medieval literature. Presented to Professor Mildred K. Pope*, Manchester : University Press, 193-209.
175. LEGGE, D. (1941), *Anglo-Norman Letters and Petitions from All Souls ms. 182*, London : ANTS.
176. LEGGE, D. (1963), *Anglo-Norman Literature and its Background*, Oxford : Clarendon Press.
177. LUSIGNAN, S. (1986), *Parler vulgairement. Les intellectuels et la langue française aux XIIIe et XIVe siècles*, Paris : Librairie académique/ Vrin et Montréal : Presses de l'Université de Montréal.
178. LUSIGNAN, S. (1987), « Le français et le latin aux XIIIe-XIVe siècles : pratique des langues et pensée linguistique », *Annales : économies, sociétés, civilisations*, 4, 955-67.
179. LUSIGNAN, S./ OUY, G. (1991), « Le bilinguisme latin-français à la fin du Moyen Âge », *Acta Conventus neo-Latini Torontonensis*, Binghamton-New York, 155-64.
180. LUSIGNAN, S. (2004), *La langue des rois au Moyen Âge*, Paris : PUF.
181. MAITLAND, F. W. (1903), *Year Books of Edward II*, Selden Society XVII, I, London.
182. MAITLAND, F. W./BAILDON, W. P. (1891), « The Court Baron : Precedents of Pleading in manorial and Other Local Courts », Selden Society, 4, London : Quaritch.
183. MAITLAND, F. W./BAILDON, W. P. (1911), « A Conveyancer in the Thirteenth Century », in : FISCHER, H. A. L. (éd.), *The collected paper of Frederic William Maitland*, Cambridge : Cambridge University Press, 190-201.
184. MARCHELLO-NIZIA, C. (1979), *Histoire de la langue française aux XIVe et XVe siècles*, Paris : Bordas (rééd. : 1997, Paris : Nathan).
185. MARCHELLO-NIZIA, C. (1985), *Dire le vrai : l'adverbe SI en français médiéval*, Genève : Droz.
186. MARCHELLO-NIZIA, C. (1995), *Evolution du français : ordre des mots, démonstratifs, accent tonique*, Paris : Armand Colin.
187. MARCHELLO-NIZIA, C. (2001), « Grammaticalisation et évolution des systèmes grammaticaux », *Langue française*, 130, 33-41
188. MARCHELLO-NIZIA, C. (2004), « La sémantique des démonstratifs en ancien français : une neutralisation en progrès », *Langue française*, 141, 69-84.
189. MAUREL, J.-P. (1984), « Le paramètre 'absence d'article' en latin », in : DAVID, J./ KLEIBER, G. (éds), *Déterminants : syntaxe et sémantique : colloque international de linguistique organisé par la Faculté des lettres et sciences*

humaines de Metz. Centre d'analyse syntaxique (6-8 décembre 1984), Paris : Klincksieck, 203-15.

190. MED = KURATH, H./ LEWIS, R. E. *et al.* (éds) (1952-2001), *Middle English Dictionary*, Ann Arbor : University of Michigan Press.

191. MEECH, S. B. (1934), « John Drury and His English Writings », *Speculum*, 9, 70-83.

192. MENARD, P. (1980), *Syntaxe de l'ancien français*, Bordeaux : Sobodi.

193. MERRILEES, B. (1985), « Le dialogue dans la méthodologie du français langue seconde au moyen âge », in : LEON, P. R. / PERRON, P. (éds), *Le dialogue*, Ottawa : Didier, 105-15.

194. MERRILEES, B. (1986), « Teaching Latin in French : adaptations of Donatus' *Ars Minor* », *Fifteenth-Century Studies*, 12, 87-98.

195. MERRILEES, B. (1990), « L'Art Mineur français et le curriculum grammatical », *Histoire Epistémologie Langage*, 12, 15-29.

196. MERRILEES, B. (1993), « Donatus and the Teaching of French in Medieval England », in : SHORT, I. (éd.), *Anglo-norman Anniversary Essays*, London : ANTS, 273-91.

197. MERRILEES, B./ SITARZ-FITZPATRICK, B. (1993), *The Liber Donati. A Fifteenth-Century Manual of French*, London : ANTS.

198. MÉRY, R. (1993), « Traduction interlinguale, traduction intralinguale et enseignement d'une langue étrangère », *Travaux* 10, Aix-en-Provence : Publications de l'Université de Provence, 65-83.

199. MEURIER, G. (1563), *Communications familiares non moins propres que tresutiles a la nation Angloise desireuse du langage Francois*, Anvers : Waesburghe.

200. (Meurier, G. ?) (1575), *A Plaine Pathway to the French Tongue, very profitable for Marchants and also all other which desire the same, aptly divided into nineteen chapters*, London : Thomas East.

201. MEYER, P. (1870), « La Manière de langage qui enseigne à parler et à écrire le français », *Revue critique d'histoire et de littérature*, 5/2, 373-408

202. MEYER, P. (1874), « Gautier de Bibbesworth », *Recueil d'anciens textes bas-latins, provençaux et français*, 360-5.

203. MEYER, P. (1875), « Mélanges de poésie anglo-normande », *Romania*, 4, 370-97.

204. MEYER, P. (1884), « Notice et extraits du ms. 8336 de la Bibliothèque de sir Thomas Phillipps à Cheltenham », *Romania*, 13, 497-541.

205. MEYER, P. (1886), « Les manuscrits français de Cambridge. II- Bibliothèque de l'Université », *Romania*, 15, 236-357.

206. MEYER, P. (1892), « Notice sur le manuscrit 27 de la Bibliothèque d'Alençon (Somme le Roi. - Vie de saints, en prose) », *Bulletin de la Société des anciens textes français*, XVIII, 68-95.
207. MEYER, P. (1895), « Anciennes gloses françaises. I. Glose du Ms. Harley 2742 », *Romania*, 24, 161-70.
208. MEYER, P. (1903), « Les manuscrits français de Cambridge. III. Trinity College », *Romania*, 32, 47-58, 65-7.
209. MILLER, W. E. (1963), « Double Translation in English Humanistic Education », *Studies in the Renaissance*, 10, 163-74.
210. MINER, J. N. (1990), *The Grammar Schools of Medieval England. A. F. Leach in Historical Perspectives*, Montreal : McGill-Queen's University Press.
211. MLW = (1959-), *Mittellateinisches Wörterbuch bis zum ausgehenden 13. Jahrhundert*, Bayerischen Akademie der Wissenschaften.
212. MÖHREN, F. (éd.) (2007), *Dictionnaire étymologique de l'ancien français, Complément bibliographique*, Tübingen : Niemeyer.
213. MORLET, P. (1596), *Janitrix sive institutio ad perfectam linguae gallicae cognitionem acquirendam*, Oxford : Barnes.
214. MUZERELLE, D. (1985), « Vocabulaire codicologique : répertoire méthodique des termes français relatifs aux manuscrits. », Paris : Editions CEMI.
215. NELSON, W. (éd.) (1956), *A Fifteenth Century School Book*, Oxford : Clarendon Press.
216. NEUMANN, S.-G. (1959), *Recherches sur le français des XVe et XVIe siècles et sur sa codification par les théoriciens de l'époque*, Lund : Gleerup.
217. NISSILLE, C. (2000), *Prolégomènes à une analyse linguistique : Manuscrit Oxford Magdalen 188, un support d'enseignement du français en Angleterre élaboré par un traducteur face à ses propres limites régionales et diachroniques*, Mémoire de Maîtrise, Faculté des Lettres de Neuchâtel.
218. NISSILLE, C. (2007), « Compréhension et traduction du français en Angleterre au XVe siècle : l'exemple du ms Oxford Magdalen 188 », in : Trotter, D. A. (éd.), *Actes du XXIVe Congrès international de linguistique et de philologie romanes, 1er au 6 août 2004, Aberystwyth, II*, Tübingen : Niemeyer, 387-400.
219. NISSILLE, C. (à paraître/a), « Use and misuse of linguistic similarities to teach French in medieval triglossic England », *Conference « Interfaces in Language »*, University of Kent, Canterbury, 23-25 April 2007, Cambridge Scholars Publishing.
220. NISSILLE, C. (à paraître/b), « Traduire pour apprendre ? L'enseignement du français en Angleterre au XVe siècle par le biais de la traduction », *Colloque annuel AFLS, Université de Savoie-Chambéry, Traduction en diachronie et synchronie, 2 - 4 septembre 2005*.
221. NYROP, K. (1928), *Grammaire historique de la langue française*, V, Copenhague : Nordiske Forlag.

222. OED = (1884- ), *Oxford English Dictionary*, Oxford : Oxford University Press.
223. ORLANDINI, A. M. (1987), « Pour une analyse des pronoms personnels latins : une analyse de is », *Information Grammaticale*, 34, 9-14.
224. ORME, N. (1973), *English Schools in the Middle Ages*, London : Methuen.
225. ORME, N. (1976), *Education in the West of England 1066-1548*, Exeter : Exeter University Press.
226. ORME, N. (1981), « An Early- Tudor Oxford Schoolbook », *Renaissance Quarterly*, 34, Renaissance Society of America, 11-39.
227. ORME, N. (1989), *Education and Society in Medieval and Renaissance England*, London : Hambledon Press.
228. ORME, N. (1998), *Education in Early Tudor England. Magdalen College Oxford and Its School 1480-1540*, Oxford : Magdalen College.
229. ORME, N. (2000), « Schools and school-books », in : HELLINGA, L./ TRAPP, J. B. (éds), *The Cambridge History of the Book in Britain. 1400-1557*, III, Cambridge : University Press, 449-69.
230. ORME, N. (2006), *Medieval Schools From Roman Britain to Renaissance England*, Yales University Press.
231. OSCHINSKY, D. (éd.) (1971), *Walter of Henley and other Treatises on Estate Management and Accounting*, Oxford : Clarendon Press.
232. OWEN, A. (éd.) (1929), *Le traité de Walter de Bibbesworth sur la langue française*, Paris : Presses universitaires de France.
233. PALSGRAVE, J. (1530), *Lesclaircissement de la langue francoyse*, London : Johan Haukyns.
234. PANTIN, W. A. (1929), « A medieval treatise on letter-writing, with examples », *Bulletin of the John Rylands Univ. Libr. Manchester*, 13, 326-82.
235. PARKES, M. B. (1969), « English cursive book hands, 1250-1500 », *Oxford paleographical handbooks*, Oxford : Clarendon press.
236. PARSON, H. R. (1929), « Anglo-normand books of courtesy and nurture », *PMLA*, 44, 383-455.
237. PERGNIER, M. (1980), *Les fondements sociolinguistiques de la traduction*, Paris : Champion.
238. POPE, M. K. (1910), « The Tractatus Orthographiae of T. H. Parisii studentis », *Modern Language Review*, 5, 185-92.
239. POPE, M. K. (1934), *From Latin to Modern French with especial consideration of Anglo-Norman*, Manchester : Manchester University Press.
240. REYNOLDS, S. (1990), « Ad auctorum expositionem : syntactic theory and interpretative practice in the twelfth century », *Histoire Epistémologie Langage*, 12, 31-51.

241. REYNOLDS, S. (1996), *Medieval reading : grammar, rhetoric and the classical text*, Cambridge : University Press.
242. RICHARDSON, H. G. (1939), « An Oxford Teacher of the Fifteenth Century », *Bulletin of the John Rylands Library*, 23, 436-57.
243. RICHARDSON, H. G. (1941a), « Business Training in Medieval Oxford », *The American Historical Review*, 2, 259-80.
244. RICHARDSON, H. G. (1941b), « The Oxford Law School under John », *Law Quarterly Review*, 57, 319-38.
245. RICHARDSON, H. G. (1942a), « Cistercian Formularies », in : SALTER, H. E. / PANTIN, W.A. (éds), *Formularies wich bear on the History of Oxford, c. 1240-1420*, Oxford Historical Society, N. S : , II, 281-327
246. RICHARDSON, H. G. (1942b), « Letters of the Oxford Dictatores », in : SALTER, H. E. / PANTIN, W.A. (éds), *Formularies wich bear on the History of Oxford, c. 1240-1420*, Oxford Historical Society, N. S : , II, 331-78, 385-410, 417-34.
247. RICHÉ P. (1985), « Le rôle de la mémoire dans l'enseignement médiéval », in : ROY, B./ ZUMTHOR, P. (éds), *Jeux de mémoire. Aspects de la mnémotechnie médiévale*, Montréal-Paris : Vrin-Presses de l'Université de Montréal, 133-48.
248. RICHÉ, P. (1989), *Ecoles et enseignement dans le Haut Moyen Age*, Paris : Picard.
249. RICHÉ, P./ Verger, J. (2006), *Des nains sur les épaules de géants. Maîtres et élèves au Moyen Âge*, Paris : Tallandier.
250. RICHTER, M. (1979), *Sprache und Gesellschaft im Mittelalter. Untersuchungen zur mündlichen Kommunikation in England vom 11. bis zum frühen 14. Jahrhundert*, Stuttgart : Hiersemann.
251. RICKARD, P. (1976), *Chrestomathie de la langue française au XV<sup>e</sup> siècle*, Cambridge : Cambridge Univ. Press.
252. RIEMENS, K.-J. (1919), *Esquisse historique de l'enseignement du français en Hollande du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle*, Leiden : A.W. Sitjhoff.
253. RMLW = LATHAM, R. E. et al. (1973), *Revised Medieval Latin Word-List from British and Irish Sources*, London : Oxford University Press.
254. ROBINSON, F. C. (1973), « Syntactical Glosses in Latin Manuscripts of Anglo-Saxon Provenance », *Speculum*, 48/3, 443-75.
255. ROSIER, I. (1983), *La Grammaire Spéculative des modistes*, Lille : Presses universitaires de Lille.
256. ROSIER, I. (1991), « Les sophismes grammaticaux au XIII<sup>e</sup> siècle », *Medioevo : rivista di storia della filosofia medievale*, 17, 175-230.
257. ROSIER, I. (éd.) (1990), *Grammaires médiévales*, Saint-Denis : Presses universitaires de Vincennes.
258. ROSSEBASTIANO, A. (2001), « La tradition des manuels polyglottes dans l'enseignement des langues », in : AUROUX, S. et al. (éds), *Histoire des sciences*

*du langage. Manuel international sur l'évolution de l'étude du langage des origines à nos jours*, Berlin/New York : de Gruyter, 688-98.

259. ROTHWELL, W. (1968), « The Teaching of French in Medieval England », *Modern Language Review*, 63, 37-46.

260. ROTHWELL, W. (1976), « The Role of French in Thirteenth-Century England », *Bulletin, John Rylands Library*, 58, 445-66.

261. ROTHWELL, W. (1978), « A quelle époque a-t-on cessé de parler français en Angleterre ? », *Mélanges de philologie romane offerts à Charles Camproux II*, Montpellier : Centre d'Études Occitanes, 1075-89.

262. ROTHWELL, W. (1982), « A mis-judged author and a mis-used text. Walter de Bibbesworth and his 'Tretiz' », *Modern Language Review*, 282-93.

263. ROTHWELL, W. (1990), *Walter de Bibbesworth, Le Tretiz*, London : ANTS.

264. ROTHWELL, W. (1994), « The Trilingual England of Geoffrey Chaucer », *Studies in the Age of Chaucer*, 16, 45-67.

265. ROTHWELL, W. (1998), « The Place of Femina in Anglo-Norman Studies », *Studia Neophilologica*, 70, 55-82.

266. ROTHWELL, W. (2000a), « Anglo-French and Middle English vocabulary in Femina Nova », *Medium Aevum*, 69, 34-58.

267. ROTHWELL, W. (2000b) « Aspects of Lexical and Morphosyntactical Mixing in the Languages of Medieval England », in : TROTTER, D. A. (éd.), *Multilingualism in later medieval Britain*, Woodbridge : Boydell & Brewer, 213-32.

268. ROTHWELL, W. (2001a), « The teaching and learning of French in Later Medieval England », *ZfSL*, 111, 1-18.

269. ROTHWELL, W. (2001b), « English and French in England after 1362 », *English Studies*, 6, 539-59.

270. ROTHWELL, W. (2001c) « Stratford atte Bowe Re-Visited », *The Chaucer Review*, 36/2, 184-207.

271. ROTHWELL, W. (2004), « Ignorant scribe and learned editor : Patterns of textual error in editions of Anglo-French texts », *Anglo-Norman On-Line Hub* ([www.anglo-norman.net](http://www.anglo-norman.net)).

272. ROTHWELL, W. (éd.) (2005), *Femina (Trinity College, Cambridge MS B.14.40)*, Aberystwyth – Swansea. *Anglo-Norman On-Line Hub* ([www.anglo-norman.net](http://www.anglo-norman.net)).

273. ROTHWELL, W. (2008), *Anglo-French in rural England in the later thirteenth century*, *Vox Romanica* 67, 100-32.

274. ROTHWELL, W. (à paraître), *Homonymes to Honour the Virgin in Thirteenth-century Anglo-French*.

275. SCAHILL, J. (2003), « Trilingualism in Early Middle English Miscellanies : Language and Literature », *Yearbook of English Studies*, 33, 18-32.

276. SCHENDL, H. (2000), « Linguistic Aspects of Codes-Switching in Medieval English Texts », in : TROTTER, D. A. (éd.), *Multilingualism in later medieval Britain*, Woodbridge : Boydell & Brewer, 77-92.
277. SERBAT, G. (1994), « Is : un super-nom », *Latomus Bruxelles*, 43, 554-9.
278. SHAW, D. J. (2004), « An Unrecorded STC Item : Johannes de Garlandia's 'Multorum vocabulorum equivocorum interpretatio', Paris, 1502 », *The Library* 5/4, 359-69.
279. SHORT, I. (1980), « On Bilingualism in Anglo-Norman England », *Romance Philology*, 33, 468-79.
280. SHORT, I. (2007), *Manual of Anglo-Norman*, London : ANTS.
281. SKEAT, W. W. (1906), « Nominale sive verbale », *Transactions of the Philological Society, 1903-1906*, supplément, Londres/Strasbourg, 1-50.
282. SÖDERGÅRD, Ö. (1955), « Le plus ancien traité grammatical français », *Studia neophilologica*, 27, 192-4.
283. SÖRDERGÅRD, Ö. (1953), « Une manière de parler. Ms. Cambridge, Bibliothèque de l'Université, II.6.17 », *Neuphilologische Mitteilungen*, 54, 201-25.
284. STÄDTLER, T. (1988), *Zu den Anfängen der französischen Grammatiksprache*, Tübingen : Niemeyer.
285. STEIN, G. (1997), *John Palsgrave as Renaissance Linguist. A Pioneer in Vernacular Language Description*, Oxford : Clarendon Press.
286. STENGEL, E. (1879), « Die ältesten Anleitungsschriften zur Erlernung der französischen Sprache », *ZfSL*, I, 10-15, 16-24, 33-40.
287. STENGEL, E. (1890), *Chronologisches Verzeichnis Französischer Grammatiken vom Ende des 14. bis zum Ausgange des 18. Jahrhunderts*, Oppeln : Franck.
288. STOTZ, P. (1998), *Handbuch zur Lateinischen Sprache des Mittelalters*, Band V, *Formenlehre, Syntax und Stylistik*, München : C. H. Beck.
289. STRATFORD, J. (2000), « 'La Somme le Roi' (Reims, Bibliothèque municipale, Ms. 570), The manuscripts of Thomas of Woodstock Duke of Gloucester, and the scribe John Upto », in HUBERT, M.-C. (éd.), *Le statut du scribeur au Moyen Age : actes du XIIe colloque scientifique du Comité International de Paléographie Latine* (Cluny, les 17-20 juillet 2008), 267-82.
290. STÜRZINGER, J. (1884), *Orthographia Gallica. Ältester Traktat über französische Aussprache und Orthographie*, Heilbronn : Henninger.
291. SUGGET, H. (1946), « The Use of French in England in the Later Middle Ages », *Transactions of the Royal Historical Society*, XXVIII, London : Offices of the Royal Historical Society, 62-83.
292. SULLIVAN, P. V. (2005), *Ludi Magister : The Play of Tudor School and Stage*, Dissertation, University of Texas, Austin.

293. SWIGGERS, P. (1982), « les plus anciennes grammaires occitanes : tradition, variation et insertion culturelle », in : GUIRAN, G. (éd.), *Contacts de langue, de civilisations et intertextualité. IIIe Congrès international de l'Association internationale d'études occitanes*, Montpellier : Centre d'Études Occitanes, 131-48
294. SWIGGERS, P. (1985a), « Le Donait françois : La plus ancienne grammaire du français », *RLR*, 89, 235-51.
295. SWIGGERS, P. (1985b), « L'article en français : l'histoire d'un problème grammatical », *RLiR*, 49, 379-409.
296. SWIGGERS, P. (1997), *Histoire de la pensée linguistique*, Paris : PUF.
297. SWIGGERS, P. (2007), « L'analyse grammaticale et didactico-linguistique du français du moyen âge au 19e siècle. Jalons de l'histoire du français comme objet de description et d'enseignement », *Preprints of the department of Linguistics-series*, K.U. Leuven : Subfaculteit taalkunde / Department of Linguistics.
298. TAVONI, M. (2001), « The traditional study of Latin at the university in the age of Humanism », in : AUROUX, S. *et al.* (éds), *Histoire des sciences du langage. Manuel international sur l'évolution de l'étude du langage des origines à nos jours*, Berlin/New York : de Gruyter, 651-61.
299. TAYLOR, A. (2003), « Manual to Miscellany : Stages in the Commercial Copying of Vernacular Literature in England », *Yearbook of English Studies*, 33, 1-17.
300. THOMSON, D. (1979), *A Descriptive Catalogue of Middle English Grammatical Texts*, New-York/Londres : Garland.
301. THOMSON, D. (1983), « The Oxford Grammar Masters Revisited », *Mediaeval Studies*, 45, 298-310.
302. THOMSON, D. (1984), *An Edition of the Middle English Grammatical Texts*, New-York/Londres : Garland.
303. TL = TOBLER, A./ Lommatzsch, E. (éds) (1955-2002), *Altfranzösisches Wörterbuch*. Wiesbaden : Franz Steiner.
- TLF = *Trésor de la langue française: Dictionnaire de la langue du XIXe et du XXe siècle*. Paris: Klincksieck, puis CNRS, 1971-94.
304. TROTTER, D. A. (2003a), « L'anglo-normand : variété insulaire ou variété isolée », *Grammaires du vulgaire. Normes et variations de la langue française, Médiévales*, 45, Saint-Denis : PUV, 43-54.
305. TROTTER, D. A. (2003b), « Not as eccentric as it looks : Anglo-Norman and French French », *Forum for Modern Language Studies*, 39.
306. UERKVITZ, W. (1898), *Tractate zur Unterweisung in der anglo-normannischen Briefschreibekunst*, Greifswald.

307. VALENCE, P. (1528), *Introduction in Frensche for Henry the Yonge, erle of Lyncoln, sonne of the most noble and excellent princesse Mary*, London : Johan Haukyns.
308. VALENTE, L. (1990), « Arts du discours et 'sacra pagina' dans le 'de tropis loquendi' de Pierre le Chantre », *Histoire Epistémologie Langage*, 12, 69-101.
309. VIEILLARD, F./ GUYOTJEANNIN, O. (coord.) (2001), *Conseils pour l'édition des textes médiévaux. I. Fasc. 1 : conseils généraux*, Paris : CTHS.
310. VISING, J. (1942-3), « Étude sur Femina », *Studia Neophilologica*, 15, 195-208.
311. VOIGTS, L. E. (1981), « A Letter form a Middle English Dictaminal Formulary in Harward Law Library MS 43 », *Speculum*, 56, 575-81.
312. WARTBURG, Walther von †, et al. (1922—2002), *Französisches Etymologisches Wörterbuch. Eine darstellung des galloromanischen sprachschatzes*. Bonn / Heidelberg / Leipzig / Berlin / Bâle : Klopp / Winter / Teubner / Zbinden.
313. WENZEL, S. (1994), *Macaronic Sermons : Bilingualism and Preaching in Late-Medieval England*, Michigan : University of Michigan Press.
314. WILKINS, N. (1993), *Catalogue des Manuscrits Français de la Bibliothèque Parker (Parker Library), Corpus Christi College Cambridge*, Cambridge.
315. WITTLIN, C. J. (1976), « Les traducteurs au Moyen Age : observations sur leurs techniques et difficultés », in : BOUDREAULT, M. / MÖHREN, F. (éds), *Actes du XIIIe congrès international de linguistique et philologie romane*, 2, Quebec : Université Laval, 601-11.
316. WRIGHT, L. (1992), « Macaronic Writing in a London Archive, 1380-1480 », in : Risannen, M. et al. (éds), *History of Englishes*, Topics in English Linguistics, 10, Berlin : Mouton de Gruyter, 762-70.
317. WRIGHT, L. (1999), « Mixed-Language Business Writing : Five Hundred Years of Code-switching », in : HÅKON, E. (éd.), *Language Change : Advances in Historical Sociolinguistics. Trends in Linguistics Studies and Monographs*, Berlin : Mouton de Gruyter, 99-117.
318. WRIGHT, L. (2000), « Bills, Accounts, Inventories : Everyday Trilingual Activities in the Business World of Later Medieval England », in : TROTTER, D. A. (éd.), *Multilingualism in later medieval Britain*, Woodbridge : Boydell & Brewer, 149-56.
319. WRIGHT, Th. (1840), « Anglo-Norman and Latin orthography », *Altdeutsche Blätter*, 2, 193-5.
320. WRIGHT, Th. (1857), *A volume of vocabularies*, London (chez l'auteur).
321. WRIGHT, TH./ HALLIWELL, J. (1841-3), *Reliquiae antiquae. Scraps of ancient manuscripts illustrating chiefly early literature and the English language*, London : Pickering.
322. WRIGHT, W. A. (1909), *Femina*, Cambridge : University Press.

323. ZINK, G. (1997), *Morphosyntaxe du pronom personnel (non réfléchi) en moyen français (XIVe-XVe siècles)*, Genève : Droz.

324. ZINK, G. (1994), *Morphologie du français médiéval*, Paris : PUF.

**« GRAMMAIRE FLOUE »  
ET ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS EN ANGLETERRE :  
LES LEÇONS DU MANUSCRIT OXFORD MAGDALEN 188**

Annexes

**THÈSE**

dirigée en cotutelle par

**M. Jean-Paul Chauveau (Directeur de recherche, ATILF/CNRS-Nancy Université)  
et M. Andres Kristol (Professeur, Université de Neuchâtel)**

**Rapporteurs :**

**M. Frédéric Duval (Maître de conférence, Université de Metz)  
M. David Trotter (Professeur, Université d'Aberystwyth)**

Cet ouvrage a été présenté en soutenance,  
pour l'obtention du grade de Docteur ès Lettres,  
à la Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Neuchâtel

le 25 mai 2009

par  
CHRISTEL NISSILLE

## ANNEXES

Annexe 1 : répertoire des textes et des manuscrits	1
Annexe 2 : édition critique de <i>La Somme le Roi</i> , version trilingue (Oxford, Magdalen 188, ff. 9r-102)	33
Annexe 3 : corpus exhaustif des pronoms indéterminés <i>on</i> , <i>(l')un</i> , <i>(l'en)</i>	229
Annex 4 : corpus exhaustif des pronoms personnels, des démonstratifs et des articles définis	253



## ANNEXE 1 :

### RÉPERTOIRE DES TEXTES ET DES MANUSCRITS

<b>1</b>	<b>Textes</b>	<b>7</b>
<b>1.1</b>	<b>Lexique</b>	<b>7</b>
1.1.1	Listes de mots et glossaires	7
1.1.1.1	<i>Nominalia</i>	7
1.1.1.2	Glossaires de verbes français-latin	7
1.1.1.3	Glossaires d'adverbes et de prépositions latin-français	7
1.1.1.4	Liste de numéraux, jours de la semaine, fêtes, etc.	8
1.1.2	Enseignement explicite du vocabulaire	8
1.1.2.1	<i>Tretiz de Bibbesworth</i>	8
1.1.2.2	<i>Nominale sive verbale</i>	8
1.1.2.3	<i>Femina</i>	8
<b>1.2</b>	<b>Manières de langage</b>	<b>9</b>
1.2.1.1	<i>Manière de langage</i> de 1396	9
1.2.1.2	<i>Manière de langage</i> de 1399	9
1.2.1.3	<i>Manière de langage</i> de 1415	10
<b>1.3</b>	<b>Traité théorique (orthographe et grammaire)</b>	<b>10</b>
1.3.1	Enseignement grapho-phonétique	10
1.3.1.1	Règles de prononciation	10
1.3.1.2	<i>Tractatus orthographiae</i>	10
1.3.1.3	<i>Tractatus orthographiae</i> de Coyforelly	10
1.3.1.4	<i>Orthographia Gallica</i>	10
1.3.2	Morphosyntaxe	11
1.3.2.1	Traité de morphosyntaxe verbale	11
1.3.2.2	<i>Conjugaciones Donati in gallicis cum expositione earumdem in latinis</i>	11
1.3.2.3	<i>Liber Donati</i>	12
1.3.2.4	<i>Donait soloum douce franceis de Paris</i>	12
1.3.2.5	<i>Donait françois</i> de John Barton	12
<b>1.4</b>	<b>Artes Dictaminis</b>	<b>13</b>
1.4.1	<i>Artes dictaminis</i> en français	13
1.4.1.1	<i>Ars dictaminis</i> « ore fait a dire »	13
1.4.1.2	<i>Ars dictaminis</i> « sachent touz que solonc l'enformacion Thomas Sampson »	13
1.4.1.3	<i>Ars dictaminis</i> « c'est la forme coment Thomas Sampson »	13
1.4.1.4	<i>Ars dictaminis</i> « Le manere de salutaçoun »	13
1.4.2	<i>Artes dictaminis en latin</i>	13
1.4.3	Collection de lettres modèles en français	14
<b>2</b>	<b>Codices</b>	<b>15</b>
<b>2.1</b>	<b>Contenu à teneur uniquement linguistique</b>	<b>15</b>
2.1.1.1	London, Brit. Libr., Sloane 513 (XIV <sup>2</sup> -XV <sup>e</sup> s.)	15
2.1.1.2	Oxford, All Souls Coll., 182 (XV <sup>1</sup> s.)	15
<b>2.2</b>	<b>Contenu à teneur linguistique et professionnelle (enseignement administratif, commercial et juridique)</b>	<b>16</b>
2.2.1	Thomas Sampson.	16
2.2.1.1	Cambridge, Univ. Libr., Ee. 4.20 (XIV <sup>2</sup> s.)	16
2.2.1.2	Dublin, Trinity Coll., 605 (XIV <sup>ex</sup> -XV <sup>e</sup> s.) (autrefois Dublin, Trinity Coll., E. 5.13)	17
2.2.1.3	London, Brit. Libr., Harley 3988 (XIV <sup>4/4</sup> s.)	18
2.2.1.4	London, Brit. Libr., Harley 4971 (XIV <sup>2</sup> -XIV <sup>4/4</sup> s.)	18
2.2.1.5	London, Brit. Libr., Harley 4993 (XIV <sup>ex</sup> s.)	19
2.2.1.6	Oxford, Bodleian Libr., Rawlinson C. 507 (XIV <sup>e</sup> s.)	19
2.2.1.7	<u>Oxford, Magdalen Coll., lat. 188</u> (XV <sup>2/4</sup> s.)	19
2.2.1.8	Paris, Bibl. Nat., Nouv. acq., lat. 699 (XV <sup>1</sup> s.) (autrefois Cheltenham Phillipps 8188)	20

2.2.1.9	Warminster (Wilts.), Longleat House, Marquess of Bath's Libr., 37. (XIV <sup>ex</sup> s.)	20
2.2.2	William of Kingsmill	21
2.2.2.1	Cambridge, Trinity Coll., B. 14.40 (XV <sup>1/4</sup> s.)	21
2.2.2.2	Cambridge, Univ. Libr., Dd. 12.23 (XV <sup>1</sup> s.)	21
2.2.2.3	London, Brit. Libr., Additional 17716 (XV <sup>1</sup> )	22
2.2.2.4	Oxford, Bodleian Libr., lat. misc. e. 93 (XV <sup>m</sup> s.) (Ancien Phillipps 13443, 13446)	22
2.2.3	Anonyme	23
2.2.3.1	Cambridge, Univ. Libr., Add. 8870 (XV <sup>e</sup> s.)	23
2.2.3.2	Cambridge, Univ. Libr., Gg. 6.44. (XIV <sup>2</sup> s.)	23
2.2.3.3	Lincoln, Lincolnshire Archives Office, Lincoln Formulary Book 23 (XV <sup>1</sup> s.)	24
2.2.3.4	London, Brit. Libr., Harley 740 (XIV <sup>m</sup> s.)	24
<b>2.3</b>	<b>Contenu à teneur professionnelle</b>	<b>24</b>
2.3.1.1	Cambridge, Univ. Libr., Dd 5.46 (XV <sup>2/4</sup> s.)	24
2.3.1.2	Cambridge, Univ. Libr., Dd 9.38 (XIV <sup>2</sup> s.)	25
2.3.1.3	Dublin Trinity Coll., 662 (XIV <sup>2/4</sup> s.) (anciennement Dublin Trinity Coll., E. 5.11)	25
2.3.1.4	London, Brit. Libr., Additional 35095 (XIV <sup>e</sup> s.)	25
2.3.1.5	London, Brit. Libr., Harley 773 (XV <sup>e</sup> s.)	25
2.3.1.6	London, Brit. Libr., Lansdowne 560 (XIV <sup>ex</sup> -XV <sup>e</sup> s.)	25
2.3.1.7	London, Brit. Libr., Royal 10 B. IX (XV <sup>1-m</sup> s.)	26
<b>2.4</b>	<b>Tretiz de Bibbesworth</b>	<b>26</b>
2.4.1.1	Cambridge, Corpus Christi Coll. 450 (XIV <sup>e</sup> s.)	26
2.4.1.2	Cambridge, Trinity Coll. O 2.21 (XIV <sup>in</sup> s.)	27
2.4.1.3	Cambridge, Univ. Libr. Gg 1.1 (XIV <sup>1</sup> s.)	27
2.4.1.4	London, Brit. Libr., Additional 46919 (XIV <sup>1</sup> s.) (anciennement Phillipps 8336)	28
2.4.1.5	London, Brit. Libr., Arundel 220 (XIV <sup>1/4</sup> s.)	29
2.4.1.6	London, Brit. Libr., Royal 13 A. IV (XIV <sup>in</sup> s.)	30
2.4.1.7	Oxford, Bodleian Libr., Bodleian 39 (XIV <sup>1</sup> s.)	30
2.4.1.8	Oxford, Bodleian Libr., Selden Supra 74 (XIII <sup>2</sup> s.)	30

Dans le répertoire que nous proposons des textes et des manuscrits analysés pour notre travail, nous avons pris le parti de mentionner les études et les éditions disponibles pour chaque œuvre et chaque volume, et ceci sur la base de KRISTOL 1990 et DEAN 1999. Lorsque cela s'est avéré nécessaire, nous avons procédé à des ajouts et à des corrections, nés de nos lectures et de nos dépouillements.

Une bibliographie générale accompagne chacune des entrées – manuels de langue (§1) ou volumes (§2) –, à l'intérieur de laquelle se trouvent des références bibliographiques spécifiques à chaque élément.

Pour les *codices*, nous avons complété notre répertoire par les informations contenues dans les catalogues de manuscrits, lorsque ceux-ci étaient disponibles, et ces informations ont été sporadiquement complétées à l'aide des microfilms auxquels nous avons eu accès : les informations incertaines ont été mises entre crochets.

Cette section concernant les volumes mériterait cependant un approfondissement, notamment en ce qui concerne les textes latins et juridiques qui les composent. Les informations que nous avons rassemblées sur ces derniers sont en effet limitées aux éléments nécessaires à notre propos.

Nous avons choisi l'abréviation « ment. » pour désigner les études qui se limitent à mentionner la présence d'un texte dans un manuscrit, « extraits publ. » lorsque seule une partie de l'œuvre traitée est éditée et « éd. » pour les éditions complètes. L'absence de précisions telles que ces dernières indique que l'étude mentionnée décrit ou traite en détails l'élément concerné.

Les abréviations pour les dates des manuscrits suivent celles proposées par DEAN 1999. Ainsi, les chiffres 1 et 2 qui accompagnent la date indiquent la première ou la seconde moitié du siècle ; pour des datations plus précises, nous avons utilisé les fractions (1/4 : premier quart du siècle) ainsi que les abréviations « in », « m » et « ex » (début, milieu et fin du siècle).

## 1 TEXTES

### 1.1 *Lexique*

---

#### 1.1.1 Listes de mots et glossaires

##### 1.1.1.1 *Nominalia*

**Bibliographie générale :** KRISTOL 1990.

##### a. **Latin-français**

**Manuscrits :** XIII<sup>e</sup> s. : Glasgow, Univ. Libr., Hunterian U 6.10 (« Glasgow Glossary », extraits publ. EWERT 1857 ; DEAN 1999 : §306) ; London, Brit. Libr. Harley 2742 (éd. MEYER 1895) ; Oxford, Bodleian Libr., Douce 88 (éd. HUNT 1980 : 5-25 ; DEAN 1999 : §305). XIV<sup>e</sup> s. : Oxford, St. John's Coll., 178 (extraits publ. EWERT 1934 : 13-8 ; HUNT 1991 : 401 ; DEAN 1999 : §304). XV<sup>e</sup> s. : Dublin, Trinity Coll., 605 (ment. JOHNSTON 1987 : 19).

##### b. **Trilingue (langue source : latin)**

**Manuscrits :** XIII<sup>e</sup> s. : London, Brit. Libr., Harley 978 (éd. WRIGHT/HALLIWELL 1841-3 ; extrait publ. WRIGHT 1957 : 139-41 ; DEAN 1999 : §312) ; London, Brit. Libr., Sloane 146 (éd. HUNT 1989 ; DEAN 1999 : §313) ; Oxford, Bodleian Libr., Bodley 730 (HUNT 1981b : 201-9 ; HUNT 1991 : 26 ; DEAN 1999 : §307). XIV<sup>e</sup> s. : London, Brit. Libr., Sloane 5 (ment. WRIGHT 1957 : 139 ; DEAN 1999 : §311) ; London, Westminster Abbey, 34/11 (éd. HUNT 1981 : 14-15 ; DEAN 1999 : §303). XV<sup>e</sup> s. : Oxford, Magdalen Coll., lat. 188 (ment. STÜRZINGER 1884 : xxvi ; extraits publ. OWEN 1929 : 145-6 ; DEAN 1999 : §302). date ? : London, Brit. Libr., Harley 219.

##### c. **Trilingue (langue source : français)**

**Manuscrits :** XIV<sup>e</sup> s. : New Haven (Conn.), Yale Univ., Beinecke Libr., 507 (DEAN 1999 : §310). XV<sup>e</sup> s. : Cambridge, Univ. Libr., Add. 8870 (éd. BAKER 1989, qui émet l'hypothèse que deux groupes de ce vocabulaire sont dérivés directement ou indirectement de l'enseignement de Bibbesworth ; KRISTOL 1990 : 322 le classe dans la liste des glossaires latin-français ; DEAN 1999 : §309).

##### d. **Français-anglais**

**Manuscrit :** XIV<sup>e</sup> s. : Cambridge, St. John Coll., E17 (KRISTOL 1990 ; ACKER 1993 ; DEAN 1999 : §313r).

#### 1.1.1.2 **Glossaires de verbes français-latin**

**Bibliographie générale :** éd. MERRILEES/SITARZ-FITZPATRICK 1993 ; DEAN 1999 ne les traite pas à part mais les inclut certainement sous §291 (paradigmes verbaux en français).

**Manuscrits :** XV<sup>e</sup> s. : Cambridge, Univ. Libr., Dd 12.23 (ment. KIBBEE 1991 : 75) ; Cambridge, Univ. Libr., Gg 6.44.

#### 1.1.1.3 **Glossaires d'adverbes et de prépositions latin-français**

**Bibliographie générale :** éd. MERRILEES/SITARZ-FITZPATRICK 1993 ; DEAN 1999 ne les traite pas à part mais les indique sous §300 (liste de numéraux, jours de la semaine, fêtes, etc).

**Manuscrits :** XIV<sup>e</sup> s. : Cambridge, Univ. Libr., Ee 4.20. XV<sup>e</sup> s. : Cambridge, Univ. Libr., Dd 12.23 (ment. KIBBEE 1991 : 75) ; Cambridge, Univ. Libr., Gg 6.44 ; Oxford, All Souls Coll.

182 (ment. STÜRZINGER 1884 : viii, LEGGE 1941 : x ; KRISTOL 1990 ; non ment. par MERRILEES/SITARZ-FITZPATRICK 1993).

#### 1.1.1.4 Liste de numéraux, jours de la semaine, fêtes, etc.

**Bibliographie générale :** liste considérée comme faisant partie du *Liber Donati*, éd. MERRILEES/SITARZ-FITZPATRICK 1993 ; DEAN 1999 : §300.

**Manuscrits :** XIV<sup>e</sup> s. : Cambridge, Univ. Libr., Ee 4.20 (ment. RICHARDSON 1941a : 280) ; London Brit. Libr., Harley 4971 (ment. STÜRZINGER 1884 : ix, JOHNSTON 1987 : 39, RICHARDSON 1941a : 280). XV<sup>e</sup> s. : Cambridge, Univ. Libr., Dd 12.23 (ment. STÜRZINGER 1884 : viii, OWEN 1929 : 15, LEGGE 1939 : 243, KIBBEE 1991 : 86) ; Cambridge, Univ. Libr., Gg 6.44 (ment. STÜRZINGER 1884 : viii, OWEN 1929 : 15, KIBBEE 1991 : 75) ; London, Brit. Libr., Additional 17716 (ment. LEGGE 1939 : 243) ; London, Brit. Libr., Sloane 513 (absent de DEAN 1999 : §300) ; Cambridge, Trinity Coll., B 14.39/40 (ment. OWEN 1929 : 15 ; LEGGE 1939 : 242) ; Oxford, Magdalen Coll., lat. 188 (ment. RICHARDSON 1941a : 280).

#### 1.1.2 Enseignement explicite du vocabulaire

##### 1.1.2.1 *Tretiz* de Bibbesworth

**Bibliographie générale :** OWEN 1929 ; ment KOCH 1934 : 43-5, ROTHWELL 1990 : 1-2 ; KRISTOL 1990 ; KIBBEE 1991 : 45-6 reproduit certains passages et variantes ; DEAN 1999 : § 285.

**Manuscrits :** XIII<sup>e</sup> s. : London, Brit. Libr., Sloane 809 (WRIGHT 1857 : 142-74) ; Oxford Bodleian Libr., Selden Supra 74 (ment MEYER 1884 : 501, STENGEL 1890 : 151, KIBBEE 1991 : 44). XIV<sup>e</sup> s. : Cambridge, Corpus Christi Coll., 450 ; Cambridge, Trinity Coll., O. 2.21 (extraits publ. MEYER 1874) ; Cambridge, Univ. Libr., Gg 1.1 (extraits publ. MEYER 1874 : 360-5 ; ment. MEYER 1886 : 312 ; éd. ROTHWELL 1990) ; London, Brit. Libr., Additional 46919 (extraits publ. MEYER 1884 : 502-3 ; ment. BAUGH 1959 : 21) ; London, Brit. Libr., Arundel 220 (éd. WRIGHT 1857 : 141-74 ; extrait publ. GÉNIN 1862 : 27-28 ; ment. MEYER 1874 : 360) ; London, Brit. Libr., Harley 740 (fragments ; BAKER 1989 : 84, note 13) ; London, Brit. Libr., Royal 13 A IV (ment. MEYER 1874 : 360) ; Oxford, Bodleian Libr., 39 (fragments ; ment. PARSON 1929 : 384 ; éd. ROTHWELL 1990 ; corriger KRISTOL 1990 : 317, qui donne Oxford Bodleian Libr. 38) ; Oxford, Christ Church Coll., bibliothèque privée (manque dans KRISTOL 1990, ROTHWELL 1995, etc. ; indiqué par DEAN 1999 : §285). XIV<sup>e</sup>/XV<sup>e</sup> s. : London, Brit. Libr., Cotton Vespasian A VI (fragments) ; London, Brit. Libr., Harley 490 (fragments ; ment. GÉNIN 1852 : 29). XV<sup>e</sup> s. : London, Brit. Libr., Sloane 513 (ment. STÜRZINGER 1884 : v) ; Oxford, All Souls Coll., 182 (ment. MEYER 1874 : 360, LEGGE 1941 : x, KIBBEE 1991 : 42, 75) ; Paris, Bibl. Nat., Nouv. acqu., lat. 699 (éd. ROTHWELL 1990).

##### 1.1.2.2 *Nominale sive verbale*

**Bibliographie générale :** ment. STÜRZINGER 1884 : x, xxvi ; éd. SKEAT 1906 ; extraits publ. OWEN 1929 : 146-7 ; KRISTOL 1990 ; DEAN 1999 : §308 ; en ce qui concerne notre choix de classer cette œuvre à part des autres *nominalia*, voir chapitre 2, §2.1.1.1.

**Manuscrit :** XIV<sup>e</sup> s. : Cambridge, Univ. Libr., Ee 4.20.

##### 1.1.2.3 *Femina*

**Bibliographie générale :** extraits publ. MEYER 1903 : 46-7 et OWEN 1929 : 147-9 ; éd. WRIGHT 1909, ROTHWELL 2005 ; ment. LEGGE 1939 : 242, VISING 1942-3,

KIBBEE 1991 : 47, LUSIGNAN 1986 : 95, ROTHWELL 1995 : 2, KRISTOL 1994, ROTHWELL 1998 ; Arnould 1939 : 1-9 ; KRISTOL 1990 ; DEAN 1999 : § 286.

**Manuscrit : XV<sup>e</sup> s. :** Cambridge, Trinity Coll., B 14.39/40

## 1.2 *Manières de langage*

---

### 1.2.1.1 *Manière de langage de 1396*

**Bibliographie générale :** KRISTOL 1990 ; KRISTOL 1990/91 : 313 ; éd. KRISTOL 1995 ; DEAN 1999 : §190 et §281.

**Manuscrits : XIV<sup>e</sup> s. :** London, British Libr., Harley 3988 (MEYER 1870 ; GESSLER 1934 ; contient parties rimées (DEAN 1999 : §135, §149) et fatrasies (publ. en partie par MEYER 1870 : 404-5 ; DEAN 1999 : §284 ; non publié par KRISTOL 1995) ; ne contient pas « Le mari cocu battu et content », DEAN 1999 : §190 ; se termine par des réflexions morales, d'une main plus tardive, DEAN 1999 : §283 ; non publié par KRISTOL 1995). **XV<sup>e</sup> s. :** Cambridge, Trinity Coll., B 14.39/40 (éd. MEYER 1903 ; ment. OWEN 1929 : 16) ; Cambridge, Univ. Libr., Dd 12.23 (explicit « La commune parlance » ; extraits publ. STÜRZINGER 1884 : xii-xiii, MEYER 1903 : 48, GESSLER 1934 : 43-4 ; ment. KIBBEE 1991 : 75, 86) ; London, British Libr., Add. 17716 (ment. STÜRZINGER 1884 : xiii-xiv, OWEN 1929 : 16, GESSLER 1934 : 34, KIBBEE 1991 : 75) ; Oxford, All Souls Coll., 182 (extraits publ. STENGEL 1879 : 1-7 ; GESSLER 1934 ; ment. LEGGE 1941 : x, KIBBEE 1991 : 42, 75 ; contient parties rimées (DEAN 1999 : §135, §149), réflexions morales (DEAN 1999 : §283 ; cf. plus haut), et fatrasies (publ. en partie par MEYER 1870 : 404-5 ; DEAN 1999 : §284 ; cf. plus haut) ; ne contient pas « Le mari cocu battu et content », DEAN 1999 : §190) ; Paris, Bibl. Nat., Nouv. acqu., lat. 699 (extrait publ. GESSLER 1934 : 43-4).

### 1.2.1.2 *Manière de langage de 1399*

**Bibliographie générale :** KRISTOL 1990 ; KRISTOL 1990/91 : 313<sup>1</sup> ; éd. KRISTOL 1995.

**Manuscrits : XV<sup>e</sup> s. :** Cambridge, Univ. Libr., Add. 8870 (fragment ; éd. BAKER 1989 ; DEAN 1999 le classe sous §281) ; Cambridge, Univ. Libr., li 6.17 (fragment bilingue ; ment. STÜRZINGER 1884 : xv, MEYER 1886 : 352, Lambley 1920, OWEN 1929 : 16, GESSLER 1934 : 27 ; éd. SÖDERGÅRD 1953 ; DEAN 1999 : §282) ; Lincoln, Lincolnshire Archives Office, Formulary Book 23 (fragment bilingue, KRISTOL 1992 ; DEAN 1999 : §282) ; Oxford, All Souls Coll., 182 (éd. par STENGEL 1879 avec le titre *Petit livre pour enseigner les enfants*, mais selon KRISTOL 1995 : xxxii ce titre ne se rapporte qu'au *nominale* qui précède cette *Manière* ; OWEN 1929 : 146 ; ment. KIBBEE 1991 : 42, 75 ; DEAN 1999 : § 282).

---

<sup>1</sup> KRISTOL 1990/91 mentionne de manière erronée la présence des Manières de 1399 dans le manuscrit Cambridge, Univ. Libr., Dd 12.23.

### 1.2.1.3 *Manière de langage de 1415*

**Bibliographie générale :** ment. LEGGE 1939 : 242-3 ; KRISTOL 1990 ; KRISTOL 1990/91 : 313 ; éd. MERRILEES/SITARZ-FITZPATRICK 1993, éd. KRISTOL 1995 ; DEAN 1999 : §281.

**Manuscrits :** XV<sup>e</sup> s. : Cambridge Trinity Coll., B 14.39/40 (éd. MEYER 1903 ; ment. GESSLER 1934 : 25-6) ; Cambridge Univ. Libr., Dd 12.23 (extraits publ. STÜRZINGER 1884 : xiv, MEYER 1903 : 48 ; ment. OWEN 1929 : 16, KIBBEE 1991 : 75, 86 ; KRISTOL 1990/91) ; London, British Libr., Add. 17716 (extraits publ. MEYER 1903 : 48 ; ment. STÜRZINGER 1884 : xiv, OWEN 1929 : 16, KIBBEE 1991 : 75) ; Oxford, Bodleian, lat. misc. e. 93 (non ment. LEGGE 1939 ; DEAN 1999 le classe sous §291).

## 1.3 *Traité théoriques (orthographe et grammaire)*

---

### 1.3.1 Enseignement grapho-phonétique

#### 1.3.1.1 Règles de prononciation

**Bibliographie générale :** ment. STÜRZINGER 1884 : iii ; KRISTOL 1990 ; éd. MERRILEES/SITARZ-FITZPATRICK 1993, qui le considère comme partie du *Liber Donati* ; non répertorié par DEAN 1999 ; il est probable que ce texte s'inscrive dans la tradition du *Tractatus orthographiae*, ROTHWELL 2001a : 12.

**Manuscrit :** XV<sup>e</sup> s. : Cambridge, Univ. Libr., Gg 6.44

#### 1.3.1.2 *Tractatus orthographiae*

**Bibliographie générale :** ment. LEGGE 1939 : 242-3 ; KRISTOL 1990 ; DEAN 1999 : § 288.

**Manuscrits :** XV<sup>e</sup> s. : Cambridge, Trinity Coll., B 14.39/40 (ment. MEYER 1903 : 59) ; London, Brit. Libr., Add. 17716 (éd. POPE 1910 : 1985-193 ; ment. STÜRZINGER 1884 : iii, KIBBEE 1991 : 75).

#### 1.3.1.3 *Tractatus orthographiae* de Coyfurelly

**Bibliographie générale :** KRISTOL 1990 ; DEAN 1999 : § 289.

**Manuscrits :** XV<sup>e</sup> s. : Oxford, All Souls Coll. 182 (éd. par STENGEL 1879 : 16-22 ; ment. KIBBEE 1991 : 42, 75) ; Cambridge, Univ. Libr., Dd 12.23 (fragment ; ment. STÜRZINGER 1884 : iv-v, OWEN 1929 : 15, KIBBEE 1991 : 75 ; absent de DEAN 1999 : §289).

#### 1.3.1.4 *Orthographia Gallica*

##### a. Latin version brève

**Bibliographie générale :** éd. JOHNSTON 1987 ; KRISTOL 1990 ; DEAN 1999 : § 287.

**Manuscrits :** XIV<sup>e</sup> s. : London, Lincoln's Inn, misc. 173 (éd. WRIGHT 1840, STÜRZINGER 1884, BOLLAND 1912 ; RICHARDSON 1939 : 453 ; il s'agit de la plus ancienne copie, et peut-être la version originale, suivie d'une liste de numéros cardinaux et un proverbe ; JOHNSTON 1987 l'indique sous le titre « Misc. 178 » ; ment. KIBBEE 1991 : 50 ; DEAN 1999 : § 287) ;

Oxford, Bodl. Libr., Rawl., C 507 ; XV<sup>e</sup> s. : Cambridge, Corpus Christi Coll., 335 ; London, Brit. Libr., Harley 4993 (fragment).

## **b. Latin version longue**

**Bibliographie générale** : éd. JOHNSTON 1987 ; KRISTOL 1990 ; DEAN 1999 : §287.

**Manuscrits** : XIV<sup>e</sup> s. : Cambridge, Univ. Libr., Ee 4.20 (éd. STÜRZINGER 1884 ; ment. ARNOLD 1937, KIBBEE 1991 : 50, 75 ). XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s. : Warminster, Longleat House, Marquess of Bath's Libr., 37 (ment. ARNOLD 1937). XV<sup>e</sup> s. : Dublin, Trin. Coll., 605 (ment. ARNOLD 1937) ; Oxford, Magdalen Coll., lat. 188 (extraits publ. GÉNIN 1852 : 30-3 ; éd. STÜRZINGER 1884 ; ment. KIBBEE 1991 : 50) ; London, Brit. Libr., Sloane 513 (extraits publ. STÜRZINGER 1884 : v ; ment. OWEN 1929 : 15 ; fragment : uniquement la dernière page du traité, DEAN 1999 : § 287).

## **c. Français**

**Bibliographie générale** : éd. STÜRZINGER 1884, JOHNSTON 1987 ; ment. GÉNIN 1852 : 29, 34, ARNOLD 1937, KIBBEE 1991 : 50 ; KRISTOL 1990 ; DEAN 1999 : §287.

**Manuscrit** : XIV<sup>e</sup> s. : London, Brit. Libr., Harley 4971

### **1.3.2 Morphosyntaxe**

#### **1.3.2.1 Traités de morphosyntaxe verbale**

**Manuscrits** : XIII<sup>e</sup> s. : Cambridge, Trinity Coll., R 3.56 (petit traité de conjugaison française, écrit en latin et accompagné d'exemples en français ; extraits publ. MEYER 1903 ; ment. GESSLER 1934 : 23 ; éd. SÖDERGÅRD 1955 : 192-4 ; KRISTOL 1990 ; HUNT 1991 : 118 ; DEAN 1999 : §294) ; Oxford, Bodleian Libr., Douce 88 (listes d'équivalents latins et leurs synonymes pour les principaux verbes français ; éd. HUNT 1980 : 5-15 ; KRISTOL 1990 ; DEAN 1999 : §296). XV<sup>e</sup> s. : Oxford, All Souls Coll., 182 (extraits publ. MEYER 1870 : 380, STENGEL 1879 : 33-40 ; ment. KIBBEE 1991 : 75 ; KRISTOL 1990 ; DEAN 1999 : §295) ; Norwich, Norfolk Record Office, Central Libr., Rye 38 (fragments de notes de grammaire française – sur la morphosyntaxe pronominale – et conjugaisons modèles, avec traduction interlinéaire en anglais ; éd. DAVIS/IVY 1962 ; KRISTOL 1990 ; KIBBEE 1992 ; DEAN 1999 : §294r).

#### **1.3.2.2 Conjugaciones Donati in gallicis cum expositione earumdem in latinis**

**Bibliographie générale** : ment. STÜRZINGER 1884 : vii, OWEN 1929 : 15, RICHARDSON 1941a : 280 ; KRISTOL 1990 ; éd. HUNT 1991 : 114-8 ; MERRILEES 1993 : 274 ; absent de MERRILEES/SITARZ-FITZPATRICK 1993 ; DEAN 1999 : §293.

**Manuscrit** : XIV<sup>e</sup> s. : Cambridge, Univ. Libr., Ee 4.20

### 1.3.2.3 *Liber Donati*

#### a. Morphologie pronominale (en latin avec équivalents français)

**Bibliographie générale :** KRISTOL 1990 ; éd. MERRILEES/SITARZ-FITZPATRICK 1993 ; DEAN 1999 : §298.

**Manuscrits :** XIV<sup>e</sup> s. : Cambridge, Univ. Libr., Ee 4.20 (classé sous glossaire latin-français par KRISTOL 1990 : 322 ; ment. STÜRZINGER 1884 : vii, RICHARDSON 1941a : 280, KIBBEE 1991 : 75 ; absent de MERRILEES/SITARZ-FITZPATRICK 1993) ; XV<sup>e</sup> s. : Cambridge, Univ. Libr., Gg 6.44 (extraits publ. STÜRZINGER 1884 : iv-v, viii ; ment. MEYER 1886 : 262, OWEN 1929 : 15, GESSLER 1934 : 25) ; London, Brit. Libr., Add. 17716 ; Cambridge, Trinity Coll., B 14.39/40 (non répertorié par DEAN 1999 et KRISTOL 1990).

#### b. Paradigmes verbaux en français (avec commentaires latins)

**Bibliographie générale :** KRISTOL 1990 s.v. traités/tableaux de conjugaison ; éd. MERRILEES/SITARZ-FITZPATRICK 1993 ; DEAN 1999 : §291.

**Manuscrits :** XIV<sup>e</sup> s. : London, Brit. Libr., Harley 4971 (ment. STÜRZINGER 1884 : vi-vii, OWEN 1929 : 15, RICHARDSON 1941a : 280 ; KRISTOL 1990 ; DEAN 1999 : §293)<sup>2</sup>. XV<sup>e</sup> s. : Cambridge, Trinity Coll., B 14.39/40 (suivi de dialogues ; ment. OWEN 1929 : 15, LEGGE 1939 : 242 ; DEAN 1999 : §291)<sup>3</sup> ; Cambridge, Univ. Libr., Dd 12.23 (suivi de dialogues ; ment. STÜRZINGER 1884 : vii, MEYER 1886, LEGGE 1939 : 243, KIBBEE 1991 : 75, 86 ; KRISTOL 1990) ; Cambridge, Univ. Libr., Gg 6.44 (extraits publ. STÜRZINGER 1884 : iv-v, viii ; ment. MEYER 1886 : 262, OWEN 1929 : 15, GESSLER 1934 : 25 ; KRISTOL 1990 ; DEAN 1999 : §291r, §293) ; London, Brit. Libr., Add. 17716 (suivi de dialogues ; ment. STÜRZINGER 1884 : vii-viii, OWEN 1929 : 15, GESSLER 1934 : 25, LEGGE 1939 : 243, KIBBEE 1991 : 75 ; DEAN 1999 : §291).

Les glossaires habituellement considérés comme faisant partie intégrante du *Liber Donati* (Glossaire de verbes français-latin ; glossaire d'adverbes et de prépositions latin-français ; Liste de numéraux, jours de la semaine, fêtes, etc.) ont été classés avec les *nominalia*.

### 1.3.2.4 *Donait soloum douce franceis de Paris*

**Bibliographie générale :** ment. OWEN 1920 : 15, KIBBEE 1991 : 86 ; KRISTOL 1990 ; éd. MERRILEES 1993 ; DEAN 1999 : §292.

**Manuscrit :** XV<sup>e</sup> s. : London, Brit. Libr., Sloan 513.

### 1.3.2.5 *Donait françois de John Barton*

**Bibliographie générale :** éd. STENGEL 1879 : 25-40, SWIGGERS 1985a, STÄDTLER 1988 : 128-37 ; ment. KIBBEE 1991 : 42, 75, 85 ; KRISTOL 1990 ; DEAN 1999 : §290.

**Manuscrit :** XV<sup>e</sup> s. : Oxford, All Souls Coll., 182.

---

<sup>2</sup> MERRILEES/SITARZ-FITZPATRICK 1993 le mentionne sans le prendre en compte dans l'édition (ms. H).

<sup>3</sup> Pour MERRILEES/SITARZ-FITZPATRICK 1993 : 3, corriger « I » par « T » dans la liste de manuscrits proposée sous « III. Verb paradigms ».

## 1.4 *Artes Dictaminis*

---

### 1.4.1 *Artes dictaminis en français*

#### 1.4.1.1 *Ars dictaminis* « ore fait a dire »

**Bibliographie générale :** KRISTOL 1990 ; DEAN 1999 : §317.

**Manuscrits :** XIV<sup>e</sup> s. : Cambridge, Univ. Libr., Ee 4.20 (extraits publ. UERKVITZ 1898, RICHARDSON 1942b : 370-6) ; Oxford, Magdalen Coll., lat. 188 (ment. STÜRZINGER 1884 : xxci, RICHARDSON 1941a : 277). XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s. : London, Brit. Libr., Harley 4971.

#### 1.4.1.2 *Ars dictaminis* « sachent touz que solonc l'enformacion Thomas Sampson »

**Bibliographie générale :** KRISTOL 1990 ; DEAN 1999 : §318.

**Manuscrits :** XIV<sup>e</sup> s. : Cambridge, Univ. Libr., Ee 4.20 (extraits publ. UERKVITZ 1898, ARNOLD 1937, RICHARDSON 1942b : 406-7) ; London, Brit. Libr., Harley 3988 (DEAN 1999 ne les classe pas sous §318 mais sous §321) ; Paris, Bibl. Nat., Nouv. acq., lat. 699 (id. ; ment. GESSLER 1934 : 33).

#### 1.4.1.3 *Ars dictaminis* « c'est la forme coment Thomas Sampson »

**Bibliographie générale :** KRISTOL 1990 ; DEAN 1999 : §320.

**Manuscrits :** XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s. : Warminster, Longleat House, Longleat 37.

#### 1.4.1.4 *Ars dictaminis* « Le manere de salutaçoun »

**Bibliographie générale :** KRISTOL 1990 ; DEAN 1999 : §322.

**Manuscrits :** XV<sup>e</sup> s. : Cambridge, Trinity Coll., B 14.39/40.

### 1.4.2 *Artes dictaminis en latin*

**Manuscrits :** XIV<sup>e</sup> s. : Cambridge, Trin. Coll., B 14.39/40 (*Modus compositionis literarum* ; ment. MEYER 1903 : 59, OWEN 1929 : 18 et LEGGE 1939 : 242, RICHARDSON 1941a : 277-8, RICHARDSON 1942 : 277-8 ; extraits publ. RICHARDSON 1942b : 417-30 ; KRISTOL 1990 ; DEAN 1999 : §323) ; London, Brit. Libr., Royal 10 B.IX (par « Simon O. »<sup>1</sup> : ment. RICHARDSON 1939 : 436 ; KRISTOL 1990) ; Manchester, John Rylands Libr., lat. 394 (par « Simon O. » : PANTIN 1929, RICHARDSON 1939 ; absent de KRISTOL 1990) ; Cambridge, Univ. Libr., Ee. 4.20 (KRISTOL 1990) ; Cambridge, Corpus Christi Coll. 450 (KRISTOL 1990) ; Cambridge, Univ. Libr., Dd 9.38 (Pierre de Blois ; Extraits publ. LANGLOIS 1893 ; KRISTOL 1990). XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s. : London, Brit. Libr., Lansdowne 560. XV<sup>e</sup> s. : London, Brit. Libr., Harley 4993 (ment. PANTIN 1929 : 329, RICHARDSON 1939 : 455, RICHARDSON 1941a : 277 ; *Modus dictandi breuis et vtilis datus a Sampson*, DENHOLM-YOUNG 1934 : 100 ; KRISTOL 1990 ; PANTIN 1929 ; RICHARDSON 1939) ; Warminster, Longleat House, Marquess of Bath's Libr., 37 (« Sunt cartaria » ; KRISTOL 1990) ; London, Brit. Mus., Royal MS. 17 B. xlvii (« Modus dictandi breuis et vtilis datus a Sampson », DENHOLM-YOUNG 1934 : 100).

### 1.4.3 Collection de lettres modèles en français

**Bibliographie générale :** DEAN 1999 : §324.

**Manuscrits :** XIV<sup>e</sup> s. : Cambridge, Univ. Libr., Dd 9.38 (ment. LANGLOIS 1893 ; KRISTOL 1990 ; absent de DEAN 1999) ; Cambridge, Univ. Libr., Ee 4.20 (KRISTOL 1990 ; ment. KIBBEE 1991 : 75 ; DEAN 1999 le classe sous §317 et §318) ; London, Brit. Libr., Harley 3988 (extraits publ. STENGEL 1879 : 8-10, UERKVITZ 1898, HASKINS 1929 : 23, RICHARDSON 1942b : 409-10 ; ment. MEYER 1870 : 380, STÜRZINGER 1884 : xvii, OWEN 1929 : 18, ARNOLD 1937 : 205, RICHARDSON 1941a : 277 ; DEAN 1999 : §321) ; London, Brit. Libr., Harley 4383 (extraits publ. RICHARDSON 1942b : 385-91 ; ment. PANTIN 1929 : 329, RICHARDSON 1941a : 277) ; London, Brit. Libr., Harley 4971 (extraits publ. UERKVITZ 1898, OWEN 1929 : 17, HASKINS 1929 : 22, RICHARDSON 1942b : 360-3 ; ment. GÉNIN 1852 : 29, STÜRZINGER 1884 : xvi-xvii, ARNOLD 1937, RICHARDSON 1941a : 277-8 ; DEAN 1999 : §317). XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s. : Warminster, Longleat House, Longleat 37 (extraits publ. ARNOLD 1937, RICHARDSON 1942b : 315-9, 398-403 ; ment. RICHARDSON 1941a : 277-8 ; KRISTOL 1990 ; DEAN 1999 : §320). XV<sup>e</sup> s. : Cambridge, Trinity Coll., B 14.39/40 (DEAN 1999 : §322 et 323) ; Cambridge, Univ. Libr., Gg 6.44 (ment. STÜRZINGER 1884 : iv ; KRISTOL 1990 ; absent de DEAN 1999) ; London, Brit. Libr., Add. 17716 (extraits publ. UERKVITZ 1898 : 37-8, RICHARDSON 1942b : 377-8 ; ment. KIBBEE 1991 : 75 ; KRISTOL 1990 ; DEAN 1999 : §319, qui indique que ce répertoire de lettres en latin et en français débute par une introduction en latin, donne le titre : « bone littere », indiqué dans le colophon) ; London, Brit. Libr., Royal 10 B.IX ; Oxford, All Souls Coll. 182 (éd. LEGGE 1941 ; ment. UERKVITZ 1898 : 4, KIBBEE 1991 : 42<sup>4</sup>, 75) ; Cambridge, Gonville & Caius Coll., 383 (absent de KRISTOL 1990) ; Cambridge, Univ. Libr., Dd 3.53 (absent de KRISTOL 1990) ; London, Brit. Libr., Harley 4993 (ment. PANTIN 1929 : 329, RICHARDSON 1939 : 455, RICHARDSON 1941a : 277 ; DEAN 1999 : §317).

---

<sup>4</sup> Ce manuscrit ne contient pas, comme l'indique D. KIBBEE (1991 : 43) « a guide to letter writing », mais des lettres modèles.

## 2 CODICES

### 2.1 Contenu à teneur uniquement linguistique

#### 2.1.1.1 London, Brit. Libr., Sloane 513 (XIV<sup>2</sup>- XV<sup>e</sup> s.)

**Bibliographie générale :** www.bl.uk/catalogues/manuscripts (novembre 2008) ; BELL 1989 ; KRISTOL 1990 ; MERRILEES 1993.

**Manuscrit :** 1) Paradigmes des verbes avoir et être (ff. 135r-135v) ; 2) Liber Donati : liste de numéros, jours de la semaine, fêtes, etc. (ff. 135v-136r ; MERRILEES/SITARZ-FITZPATRICK 1993 ; absent de DEAN 1999 : §300) ; 3) Donait soloum douce franceis de Paris (ff. 136v-138v ; ment. OWEN 1920 : 15, KIBBEE 1991 : 86 ; éd. MERRILEES 1993 ; DEAN 1999 : §292 ; absent de KRISTOL 1990) ; 4) version longue de l'Orthographia Gallica (f. 139r ; fragment ; DEAN 1999 : §287 ; extraits publ. STÜRZINGER 1884 : v, concernerait surtout la formation du pluriel ; ment. OWEN 1929 : 15 ; uniquement la dernière page du traité, DEAN 1999 : § 287 ; éd. MERRILEES 1993) ; 5) Tretiz de Bibbesworth (ff. 139v-153v ; fragment ; ment. STÜRZINGER 1884 : v ; OWEN 1929 ; ment. KOCH 1934 : 43-5 ; KIBBEE 1991 : 45-6 ; ment. ROTHWELL 1995 : 1-2 ; DEAN 1999 : § 285).

**Remarques :** Ce manuscrit, rédigé par Richard Dove, vient du monastère Cistercien de Buckfast Abbey. Il contient, outre les traités didactiques énoncés – qui se suivent sans interruption –, une collection de textes scientifiques et pseudo-scientifiques (MERRILEES 1993) : lettres religieuses et comptabilité ; traité de géométrie (R. Dove), d'arithmétique, d'astronomie ; énigmes ; chiromancie (R. Dove) et divination ; alchimie (Albertus, Roger Bacon).

#### 2.1.1.2 Oxford, All Souls Coll., 182 (XV<sup>1</sup> s.)

**Bibliographie générale :** WATSON, A. G. (1997), *A descriptive catalogue of the medieval manuscripts of All Souls College, Oxford*, Oxford : Oxford University Press.

**Manuscrit : première partie :** 1) « Registrum Epistolarum Fratris Johannis Peckham » (ff. 1-190v ; en latin, copie du registre de Peckham et autres lettres). **Deuxième partie :** 2) Collection de lettres et pétitions (ff. 191r-201v ; 205r-304v ; en partie publié par LEGGE 1941 ; ment. UERKVITZ 1898 : 4, KIBBEE 1991 : 42, 75 ; KRISTOL 1990 ; DEAN 1999 : §324) ; 3) Manière de langage de 1396 « la commune parlance » (ff. 305r-316r ; extraits publ. STENGEL 1879 : 1-7 ; GESSLER 1934 ; ment. LEGGE 1941 : x, KIBBEE 1991 : 42, 75 ; KRISTOL 1990 ; KRISTOL 1990/91 : 313 ; DEAN 1999 : §281, ne contient pas « Le mari cocu battu et content », DEAN 1999 : §190) ; 4) Donait de John Barton (ff. 316r-321v ; éd. STENGEL 1879 : 25-40, SWIGGERS 1985a ; STÄDTLER 1988 : 128-37 ; ment. KIBBEE 1991 : 42, 75, 85 ; KRISTOL 1990 ; DEAN 1999 : §290) ; 5) Manière de langage de 1399 (ff. 321v-326v ; éd. par STENGEL 1879 ; OWEN 1929 : 146 ; KRISTOL 1990 ; ment. KIBBEE 1991 : 42, 75 ; KRISTOL 1995 : xxxii ; DEAN 1999 : § 282) ; 6) glossaire d'adverbes latin-français (ff. 326v-327r ; ment. STÜRZINGER 1884 : viii, LEGGE 1941 : x ; KRISTOL 1990 ; absent de MERRILEES/SITARZ-FITZPATRICK 1993 ; DEAN 1999 ne les traite pas à part mais les indique sous §300) ; 7) proverbes français en prose (ff. 327v-329r ; cité par LEGGE 1941 : ix-x ; KRISTOL 1990 ; DEAN 1999 : §279) ; 8) Chastel d'amour (f. 329r-v ; aussi nommé « Chastel de leal amour » et « Demandes amoureuses » : il ne s'agit pas de celui de Grosseteste ; TAYLOR 2003 : 8 ; DEAN 1999 : §227) ; 9) proverbes français en octosyllabes, Les Diz et proverbe des sages (ff. 329v-331r ; par LEGGE 1941 : ix-x ; KRISTOL 1990 ; DEAN 1999 : §279) ; 10) Tretiz de Bibbesworth (ff. 331r-340r ; ment. MEYER 1874 : 360, OWEN 1929, KOCH 1934 : 43-5, LEGGE 1941 : x, KRISTOL 1990 ; KIBBEE 1991 : 42-6, 75 ; ment. ROTHWELL 1995 : 1-2 ; DEAN 1999 : § 285) ; 11) Tractatus orthographie Coyfurelly (ff. 340r-344r ; glosé ; édité par STENGEL 1879 : 16-

22 : ment. KIBBEE 1991 : 42, 75 ; KRISTOL 1990 ; DEAN 1999 : §289) ; 12) lettres (ff. 344r-359r ; ment. UERKVITZ 1898 : 4, ; éd. par LEGGE 1941 ; KIBBEE 1991 : 42, 75 ; DEAN 1999 : §324) ; 13) traité de conjugaison (ff. 361r-371r ; extraits publ. MEYER 1870 : 380, STENDEL 1879 : 33-40 ; ment. KIBBEE 1991 : 75 ; KRISTOL 1990 ; DEAN 1999 : §295) ; 14) suppléments à la *Manière de langage* de 1396 : fatrasie (ff. 372r-373r ; DEAN 1999 : §284) ainsi que des réflexions morales et proverbiales (DEAN 1999 : §283) suivies de parties rimées (DEAN 1999 : §135, §149) ; 15) lettres patentes diverses (f. 373r-v).

**Remarques :** Ce manuscrit, composé de deux parties distinctes dont l'une est en latin (contenu ecclésiastique) et la seconde en français (contenu gouvernemental et privé ; voir LEGGE 1941 : ix), aurait été compilé pour un certain John Stevenes (DEAN 1999 : §324). Selon KRISTOL, la seconde partie serait le « fruit d'une volonté délibérée de collectionner des textes didactiques », la présence concomitante des différents dialogues pouvant même attester « différents stades de réélaboration d'une même leçon » (1990/91 : 315).

## 2.2 *Contenu à teneur linguistique et professionnelle (enseignement administratif, commercial et juridique)*

---

### 2.2.1 Thomas Sampson.

#### 2.2.1.1 Cambridge, Univ. Libr., Ee. 4.20 (XIV<sup>2</sup> s.)

**Bibliographie générale :** *A Catalogue of the Manuscripts preserved in the Library of the University of Cambridge*, Cambridge : Cambridge University Press, 1856-1867 ; KRISTOL 1990 ; contenu contrôlé sur microfilm.

**Manuscrit :** 1) Registre (ff. 1-90v ; « Registrum de diuersis commissionibus procuratoriis mandatis aliis que literis multum necessariis... ») ; [ff. 91-101 : absents] ; 2) ars notaria en latin, « Quia emptores » (ff. 90-112v ; selon RICHARDSON 1941a : 278) ; 3) traité testamentaire (ff. 112v-113r ; RICHARDSON 1941a : 279) ; 4) traité sur les fonctions de coroner « Officium coronatoris », « Acquietancia facto executori » (ff. 113v-114r ; RICHARDSON 1941a : 279) ; 5) [documents modèles ?] : « Billa » et « Breue » (ff. 114r-115r ; RICHARDSON 1941a : 278) ; 6) traité de comptabilité « De officio Clerici hospitii alicuius domini seu domine » (f. 115r ; selon RICHARDSON 1941a : 279, semblable au « Modus qualiter clericus ») ; 7) « Rotulus expensarum domus domini » (ff. 115v-117v) ; 8) traité de procédure judiciaires « Forma attachacionis et querelacionis in curiis diuersorum dominorum » (ff. 117v-118a ; RICHARDSON 1941b : 279 ; selon KRISTOL 1990 : 325, « curia baronis ») ; 9) ars dictaminis en latin « De modo dictandi literas in latinis » (ff. 118-123b ; RICHARDSON 1941a : 277 ; KRISTOL 1990) ; 10) version longue de l'Orthographia Gallica (ff. 123v-125b ; éd. STÜRZINGER 1884 ; ment. ARNOLD 1937, KIBBEE 1991 : 50, 75 ; RICHARDSON 1941a : 280 ; KRISTOL 1990) ; 11) Liber Donati : liste de numéraux, jours de la semaine, fêtes, etc. (f. 125b ; DEAN 1999 : §300) ; 12) ars dictaminis T. S. « sachent touz que solonc l'enformacion Thomas Sampson » suivi de lettres modèles (ff. 126r-131r ; extraits publ. UERKVITZ 1898, ARNOLD 1937, RICHARDSON 1942b : 406-7 ; RICHARDSON 1941a : 277 ; DEAN 1999 : §318) ; 13) traité d'héraldique « De Heraudie » (ff. 131v-132v ; RICHARDSON 1941a : 279 ; DEAN 1999 : §390) ; 14) Liber Donati : morphologie pronominale, liste de pronoms, adverbess, etc. latins-français (non répertorié dans le catalogue ; ment. STÜRZINGER 1884 : vii, RICHARDSON 1941a : 280, KIBBEE 1991 : 75 ; classé sous glossaire latin-français par KRISTOL 1990 : 322 ; absent de MERRILEES/SITARZ-FITZPATRICK 1993 ; DEAN 1999 : §298) ; 15) Nominale sive Verbale in gallicis cum expositione ejusdem in anglicis (ff. 133r-135v ; ment. STÜRZINGER 1884 : x, xxvi ; éd. SKEAT 1906 ; extraits publ. OWEN 1929 : 146-7 ; RICHARDSON 1941a : 280 ; KRISTOL 1990 ; DEAN 1999 : §308) ; 16) Conjugaciones donati in gallicis cum expositione earumdem in latinis (ff. 136r-137r ; ment. STÜRZINGER 1884 : vii, OWEN 1929 : 15, RICHARDSON 1941a : 280 ; KRISTOL 1990 ; éd. HUNT 1991 : 114-8 ; absent de MERRILEES/SITARZ-FITZPATRICK 1993 ; DEAN 1999 : §293) ; 17) ars dictaminis « Ore fait a

dire » et lettres modèles (ff. 138r-148r ; extraits publ. UERKVITZ 1898, RICHARDSON 1942b : 370-6 ; RICHARDSON 1941a : 277 ; KRISTOL 1990 ; DEAN 1999 : §317) ; [ff. 149-161 : absents] ; 18) Husbandry : « Qualiter auditor compoti onerabit prepositum sive ballivum » (ff. 162r-164r ; DEAN 1999 : §395 ; KIBBEE 1991 : 50) ; 19) divers documents (modèles ?) officiels en latin et en français (ff. 164-283 ; ces documents – civils et ecclésiastiques – incluent une copie du « Modus tenendi curias », publ. par MAITLAND/BAILDON 1891 : 93-106 ; ment. KRISTOL 1990 ; documents du monastère de St. Alban).

**Remarques :** Manuscrit composé au monastère de St Alban à la fin du XIV<sup>e</sup> s. pour servir de formulaire, compilé par William Wyntershulle (MERRILEES 1993 ; voir MAITLAND/BAILDON 1891 : 93-106).

### 2.2.1.2 Dublin, Trinity Coll., 605 (XIV<sup>ex</sup> -XV<sup>e</sup> s.) (autrefois Dublin, Trinity Coll., E. 5.13)

**Bibliographie générale :** ABBOT, T. K. (1900), *Catalogue of the Manuscripts in the Library of Trinity Coll. Dublin*, Dublin.

**Manuscrit :** 1) Gesta Romanorum (pp. 3-302) ; 2) traité juridique « Modus Tenendi Curiam » (pp. 309-319 ; non ment. par RICHARDSON 1941a) ; 3) « Honus Curie » (pp. 329-335 ; présentation des formules par laquelle le « Grand Jury » se voit confier une tâche ; en partie en anglais) ; 4) ars notaria T.S. en latin, « Quid est carta » (pp. 337-402 ; RICHARDSON 1941a : 278 ; KRISTOL 1990) ; 5) inventaire (ff. 403-4 ; de T.W. = Thomas Wallybe ?, cf. catalogue) ; 6) traité de comptabilité en latin « Modus qualiter clericus ... » (pp. 405-10 ; le catalogue l'attribue à T.S. ; RICHARDSON 1941a : 278) ; 7) trois documents modèles en latin (pp. 411-2 ; « Indentura bona », « Preceptum a iusticiario domini regis pro uacabundo », « Breue de superposito ») ; 8) version longue de l'Orthographia Gallica (pp. 427-37 ; ment. ARNOLD 1937 ; RICHARDSON 1941a : 278 ; éd. JOHNSTON 1987 ; KRISTOL 1990 ; DEAN 1999 : § 287, ) ; 9) nominales latin-français (ff. 427-35 ; ajouté à la fin de l'*Orthographia Gallica* ; ment. JOHNSTON 1987 : 19 ; KRISTOL 1990) ; [10] informations grammaticales en latin ? (pp. 436-8 ; « Nunc (dicitur ?) de aduerb' », « est cognoscendum omnia uerba aduerbiorum preposicionum coniunctionum et interiectionum » ; cité uniquement par le catalogue) ; 11) version de « De Causis Naturalibus » de Richardus Lauenham (pp. 439-45) ; 12) « Questiones Naturales » (pp. 446-9 ; inclut un grand nombre de questions sur les pratiques liturgiques) ; 13) nominales latin-anglais (pp. 451-69 ; non mentionné par HUNT 1964) ; 14) série de comptes (pp. 479-84 ; inclut des endentures modèles pour apprentis).

**Remarques :** Pour ce manuscrit, I. ARNOLD (1937 : 207) propose le nom de Kyllom de Okeham comme celui du possesseur, et indique que l'absence de lettres pourrait indiquer que ce dernier n'a pas suivi le cours de T.S. sur la rédaction de correspondance mais s'est dévoué aux aspects légaux de la formation.

### 2.2.1.3 London, Brit. Libr., Harley 3988 (XIV<sup>4/4</sup> s.)

**Bibliographie générale :** *A Catalogue of the Harleian Manuscripts in the British Museum with Indexes of Persons, Places, and Matters*. London : By Royal Command, 1808-1812 (rpt. Hildesheim : Georg Olms, 1973) ; KRISTOL 1990.

**Manuscrit :** 1) *Manière de langage de 1396 « la commune parlance »* (ff. 1r-26v ; MEYER 1870 ; GESSLER 1934 ; KRISTOL 1990/91 : 313 ; KRISTOL 1995 ; suppléments : parties rimées, DEAN 1999 : §135, §149, §281, et « Fatrasie », DEAN 1999 : §284 ; se termine par des réflexions morales et proverbiales, combinées à des observations sur l'anglais comparé au français, en partie dialoguées et insérées par une main plus tardive, DEAN 1999 : §283) ; 2) *ars dictaminis T.S. en français « sachent touz que solonc l'enformacion Thomas Sampson »* (ff. 28r-31v ; absent de DEAN 1999 : §318 mais présenté sous DEAN 1999 : §321) ; 3) *lettres modèles* (ff. 32v-67v ; dont une lettre modèle d'amour en vers, DEAN 1999 : §140 ; extraits publ. STENGEL 1879 : 8-10, UERKVITZ 1898, HASKINS 1929 : 23, RICHARDSON 1942b : 409-10 ; ment. MEYER 1870 : 380, STÜRZINGER 1884 : xvii, OWEN 1929 : 18, ARNOLD 1937 : 205, RICHARDSON 1941a : 277 ; DEAN 1999 : §321).

### 2.2.1.4 London, Brit. Libr., Harley 4971 (XIV<sup>2</sup>-XIV<sup>4/4</sup> s.)

**Bibliographie générale :** *A Catalogue of the Harleian Manuscripts in the British Museum with Indexes of Persons, Places, and Matters*. London : By Royal Command, 1808-1812 ; rpt. Hildesheim : Georg Olms, 1973 ; RICHARDSON 1941a : 278-80 ; KRISTOL 1990 ; contenu intégralement vérifié sur microfilm.

**Manuscrit :** 1) *Version française de l'Orthographia Gallica* (ff. 4a-6b ; éd. STÜRZINGER 1884, éd. JOHNSTON 1987 ; ment. GÉNIN 1852 : 29, 34, ARNOLD 1937, KIBBEE 1991 : 50 ; DEAN 1999 : § 287) ; 2) *instructions pour un majordome « Offys d'un clerc de servir nul seignour ou dame »* (ff. 7a-9a ; RICHARDSON 1941a : 279 indique que cet ouvrage est similaire à « Modus qualiter clericus », mais en français ; DEAN 1999 : §397) suivi d'un *nominal français-anglais* (DEAN 1999 : §300) ; 3) *ars dictaminis T.S. en français, « Ore fait a dire »* (ff. 9a-22b ; DEAN 1999 : §317) suivi d'une *collection de lettres modèles en français* (extraits publ. UERKVITZ 1898, OWEN 1929 : 17, HASKINS 1929 : 22, RICHARDSON 1942b : 360-3 ; ment. GÉNIN 1852 : 29, STÜRZINGER 1884 : xvi-xvii, ARNOLD 1937, RICHARDSON 1941a : 277-8 ; DEAN 1999 : §317) ; 4) *Liber Donati : paradigmes verbaux* (ff. 23a-26a ; ment. STÜRZINGER 1884 : vi-vii, OWEN 1929 : 15, RICHARDSON 1941a : 280 ; KRISTOL 1990 ; DEAN 1999 : §293) ; 5) *traité de comptabilité en latin « Modus qualiter clericus ... »* (ff. 26r-29v ; CAMARGO 2007 : 70 indique que ce traité de comptabilité contient le nom de John of Bromley) ; 6) « hic incipiunt bille secundum novum modum » en latin (f. 28 ; le catalogue précise de manière erronée que ce texte est en français) *suivi de lettres modèles ? ; 7) Liber Donati : Liste de numéraux, jours de la semaine, fêtes, etc.* (f. 33b ; en deux parties ; ment. STÜRZINGER 1884 : ix, RICHARDSON 1941a : 280, JOHNSTON 1987 : 39 ; DEAN 1999 : §300 ; non mentionné dans catalogue) ; 8) *prescriptions médicales en français* (f. 34a ; DEAN 1999 : §439 ; non mentionné dans catalogue) ; 9) *ars notaria T.S. « regule cartarum »* avec *introduction en français et corps du texte en latin* (ff. 34v-38v) ; 10) *table de conversion de pence à shilling et de marks à pounds, en latin* (ff. 38v-39v) ; 11) *traité juridique « Modus tenendi curiam » en latin* (ff. 39v-40v ; Simon O ?, RICHARDSON 1939 : 438ss) ; 12) *lettre modèle en français* (f. 41r) ; [13] *modèles de documents ?* « Modus faciendi cartas, indenturas, obligacionis et acquitancias » (ff. 41v-65v) ; 14) « statua facto apud Westm. Tempore Regis Ricardi » (ff. 65-97) ; 15) *Manuel des péchés de William of Waddington* (ff. 93a-127r ; DEAN 1999 : §635 et §599 ; TAYLOR 2003) ; [commentaire en latin concernant le texte qui le précède ? (ff. 127r-v)] ; 16) *fragment d'« Erec et Enide », de Chrétien de Troyes* (f. 127v ; portant le titre « La ronde table » ; brouillon, copié par une main plus tardive, DEAN 1999 : §635r) ; feuilles volantes : texte glosé en latin.

**Remarques :** selon I. ARNOLD (1937), ce manuscrit contiendrait un des premiers cours de T.S., qui se nomme au f. 35r.

#### 2.2.1.5 London, Brit. Libr., Harley 4993 (XIV<sup>ex</sup> s.)

**Bibliographie générale :** *A Catalogue of the Harleian Manuscripts in the British Museum with Indexes of Persons, Places, and Matters*. London : By Royal Command, 1808-1812 ; rpt. Hildesheim : Georg Olms, 1973 (ne donne que très peu d'informations sur ce manuscrit) ; RICHARDSON 1941a : 277-8 ; KRISTOL 1990 ; contenu intégralement vérifié sur microfilm.

**Manuscrit :** [1) Comptes, recensions ? (ff. 1-9)] ; 2) ars dictaminis en latin (ff. 9-22a ; ment. PANTIN 1929 : 329, DENHOLM-YOUNG 1934 : 100, RICHARDSON 1939 : 455) suivie de lettres modèles en latin et français (ment. PANTIN 1929 : 329, RICHARDSON 1939 : 455 ; DEAN 1999 : §324 ; DEAN 1999 : §317 classe ce texte une seconde fois et de manière erronée sous « Ore fait a dire ») ; 3) version brève de l'Orthographia Gallica (f. 22a ; fragments ; éd. JOHNSTON 1987 ; DEAN 1999 : §260 indique la présence d'un proverbe de Serlo de Wilton qui débute ce fragment : « Qi ne fet quant il put il ne ferra quant il vodra ») ; [4) lettres modèles ? (ff. 23v-24v) ; 5) ars notaria et collection d'actes juridiques en latin (ff. 25r-67v) : « Quia emptores » (copie du milieu du XV<sup>e</sup> s. d'un texte composé vers 1363 ; selon CAMARGO 2007 : 70, il s'agit de la copie de John of Bromley, prédécesseur de Thomas Sampson) et « Quid est carta » (ment. RICHARDSON 1939 : 455) ; [6) documents administratifs ? (dès f. 68r ; on y trouve à plusieurs reprises le nom de Johan de Waynflète, cf. chapitre 3)].

#### 2.2.1.6 Oxford, Bodleian Libr., Rawlinson C. 507 (XIV<sup>e</sup> s.)

**Bibliographie générale :** MACRAY, W. D. (1878), *Catalogi codicum mancriptorum Bibliothecæ Bodleianæ*, 5, Codices Ricardi Rawlinson, Oxford.

**Manuscrit :** 1) Ars notaria en latin, contenant notamment le « Quia emptores » (pp. 2-106 ; ment. RICHARDSON 1942b : 343 ; KRISTOL 1990) ; 2) version brève de l'Orthographia gallica (pp. 106-8 ; KRISTOL 1990 ; DEAN 1999 : §287) ; Magna Carta (pp. 108-119) ; 3) modèles d'actes juridiques : collection de serments et hommages en latin (pp. 120-4 ; KRISTOL 1990) ; 4) MACRAY 1878 indique : « Assisa panis et cerevisia » (p. 124-5 ;), « Modus calumpniandi essoniam » (pp. 126-7), « casus varree legales », en français (pp. 128-152) ; 5) ars notaria « Curia Baronis » en français (pp. 153-183 ; KRISTOL 1990) ; 6) MACRAY 1878 indique : « praecepta pro sanita conservanda, singulis mensibus anni accommodata, ut etiam significationes tonitrum per annum » (pp. 184-5), « Formulae brevium » (pp. 186-205).

#### 2.2.1.7 Oxford, Magdalen Coll., lat. 188 (XV<sup>2/4</sup> s.)

**Bibliographie générale :** KRISTOL 1990 ; éd. partielle NISSILLE 2000 ; NISSILLE 2007, à paraître ; HANNAH 2005 ; HANNAH, à paraître.

**Manuscrit :** 1) Version longue de l'Orthographia Gallica (ff. 1r-4v ; extraits publ. GÉNIN 1852 : 30-3 ; éd. STÜRZINGER 1884 ; éd. JOHNSTON 1987 ; ment. KIBBEE 1991 : 50 ; DEAN 1999 : § 287) ; 2) nominal trilingue latin-français-anglais (ff. 5r-7v ; ment. STÜRZINGER 1884 : xxvi ; extraits publ. OWEN 1929 : 145-6 ; DEAN 1999 : §302) ; 3) Liber Donati : liste de numéraux, jours de la semaine, fêtes, etc. (ff. 4v-8r ; ment. RICHARDSON 1941a : 280 ; MERRILEES/SITARZ-FITZPATRICK 1993 ; DEAN 1999 : §300) ; 4) ars dictaminis T.S. en français « Ore fait a dire » (f. 8r-v ; ment. STÜRZINGER 1884 : xxci, RICHARDSON 1941a : 277 ; DEAN 1999 : §317) ; 5) version trilingue de la Somme le roi (ff. 9r-102v ; DEAN 1999 : §678 ; KRISTOL 1998, 2000, 2001 ; BRAYER/LEURQUIN-LABIE 2008).

### 2.2.1.8 Paris, Bibl. Nat., Nouv. acq., lat. 699 (XV<sup>1</sup> s.) (autrefois Cheltenham Phillipps 8188)

**Bibliographie :** OMONT, H. (1912) *Nouvelles acquisitions du Département des manuscrits pendant les années 1891-1910 : répertoire alphabétique des manuscrits latins et français*, Paris : E. Leroux [ne donne que peu d'informations] ; contenu intégralement vérifié sur microfilm.

**Manuscrit :** 1) « Orthographia secundum usu Beverlaci » (ff. 1-13v) ; 2) Tractatus de speciebus construcionum (ff. 14r-20v) ; 3) « Relationes [in grammatica] » (ff. 20v-27v) ; 4) traité théologique Elucidarium « se pius rogatus a condiscipulis » (ff. 28r- ?) ; 5) Grammatica et ars versificatoria (ff. ?-58v) ; 6) ars dictaminis en latin (f. 59r-v ?) ; 7) Poetria nova de Geoffroi de Vinsauf (ff. 60r ?-91r) ; 8) Tretiz de Bibbesworth (ff. 92r-107r ; OWEN 1929 ; ment KOCH 1934 : 43-5, ROTHWELL 1995 : 1-2 ; KRISTOL 1990 ; KIBBEE 1991 : 45-6 reproduit certains passages et variantes et éd. ROTHWELL 1990 ; DEAN 1999 : §285) ; [9] poème latin « Musa, veni, propra cum tui ancillis » (ff. 107r-108v) ; 10) texte en prose « Augustinus de inhonesta mulierum familiaritate » (ff. 108v-111r) ; 11) écrit théologique « super libro Trenorum », de John Lathbury (ff. 111v-112r) ; 12) Manière de langage de 1396 (ff. 114-128v ; extrait publ. GESSLER 1934 : 43-4 ; KRISTOL 1990/91 : 313 ; KRISTOL 1995 ; DEAN 1999 : §281 ; dans cette manière sont inclus « Le mari cocu battu et content », DEAN 1999 : §190, un poème, DEAN 1999 : §135 et des dictons, DEAN 1999 : §274) ; 13) ars dictaminis T.S. en français « sachent touz que solonc l'enformacion Thomas Sampson » (ff. 132-134v ; ment. GESSLER 1934 : 33 ; absent de RICHARDSON 1941a et de DEAN 1999 : §318).

**Remarques :** Selon A. KRISTOL, « cette collection forme un cours assez complet, qui contient un enseignement du lexique, de la langue parlée et de la langue écrite » (1992 : 43). L'index du manuscrit suppose un même auteur pour les textes 1, 2 et 5 : « Thomas, perhaps Thomas of Beverly, a Cistercian in the 12. century ».

### 2.2.1.9 Warminster (Wilts.), Longleat House, Marquess of Bath's Libr., 37. (XIV<sup>ex</sup> s.)

**Bibliographie générale :** ARNOLD 1937 ; RICHARDSON 1941a : 277-8 ; RICHARDSON 1942a : 281-2 ; KRISTOL 1990.

**Manuscrit :** 1) Ars notaria T.S. en latin, « Cartaria » (ff. 1-11v ; KRISTOL 1990 le considère comme ars dictaminis « Liber qui dicitur cartaria ») ; 2) collection de chartes modèles en latin et français (ff. 14v-28v ; KRISTOL 1990 indique la présence de lettres modèles) ; 3) ars notaria en latin, « Quid est carta ? » (f. 26r-v) ; 4) recueil de phrases latines à insérer dans diverses lettres, « Exordia Senece » (ff. 29r-37v ; compilation par Guido Faba, enseignant Bolognais, XIII<sup>e</sup> s.) ; 5) ars dictaminis T.S. en latin, « Salutarium » (ff. 41r-43r ; la mention « Sunt cartaria » indiquée par KRISTOL 1990 est à corriger) ; 6) collection de lettres modèles en français et latin (ff. 43r-62v) ; 7) ars dictaminis T.S. en français, « c'est la forme coment Thomas Sampson » (ff. 67r-70r ; DEAN 1999 : §320) ; 8) version longue de l'Orthographia Gallica (ff. 70r-72v ; KRISTOL 1990 ; DEAN 1999 : §287) ; 9) collection de lettres modèles en français (ff. 72v-78v ; f. 83v ; extraits publ. ARNOLD 1937, RICHARDSON 1942b : 315-9, 398-403 ; ment. RICHARDSON 1941a : 277-8 ; KRISTOL 1990 ; DEAN 1999 : §320) ; 10) collection de lettres modèles en latin (ff. 78v-88v ; KRISTOL 1990).

**Remarques :** Nous avons la chance, pour ce manuscrit, de connaître (grâce à ses lettres) la biographie du possesseur. En 1383, John Jeppe of Hastings est envoyé à Oxford par William, abbé de l'abbaye cistercienne de Ste Mary Graces, à Londres, pour suivre un cours de secrétariat donné par Thomas Sampson. Ce cours devait durer 4 ans. John Jeppe n'en fera que deux avant de retourner à Londres. Entre les six parties de ce cours se trouvent des lettres que le contexte permet de considérer

comme personnelles. Ce manuscrit a certainement tout d'abord été un cahier de notes d'étudiant, puis les folios non utilisés ont servi plus tard à John Jeppe pour copier des brouillons de lettres écrites et reçues dans sa correspondance avec l'abbé de Robertsbridge. H. G. RICHARDSON précise : « Formulary compiled for Combe Abbey, a Cistercian house in Warwickshire » (1942b : 282).

## 2.2.2 William of Kingsmill

### 2.2.2.1 Cambridge, Trinity Coll., B. 14.40 (XV<sup>1/4</sup> s.).

**Bibliographie générale** : JAMES, M. R. (1901), *The Western Manuscripts in the Library of Trinity College, Cambridge : a Descriptive Catalogue*, Cambridge : University press ; LEGGE 1939 : 243 ; KRISTOL 1990

**Manuscrit** : 1) *Femina* (ff. 88r-138v ; extraits publ. MEYER 1903 : 46-7 et OWEN 1909 : 147-9 ; éd. WRIGHT 1909 ; ment. LEGGE 1939 : 242, Arnould 1939 : 1-9 ; KIBBEE 1991 : 47, KRISTOL 1994, ROTHWELL 1995 : 2 ; DEAN 1999 : § 286 ; éd. ROTHWELL 2005) ; 2) *Liber Donati : liste de numéraux, jours de la semaine, fêtes, etc.* (ff. 138v-146v ; ment. OWEN 1929 : 15 ; LEGGE 1939 : 242 ; MERRILEES/SITARZ-FITZPATRICK 1993 ; DEAN 1999 : §300) ; 3) *Liber Donati : morphologie pronominale* (f. 147r ; MERRILEES/SITARZ-FITZPATRICK 1993 ; non répertorié par DEAN 1999 : §298) ; 4) *Liber Donati : Paradigmes verbaux* (ff. 147v-148v ; ment. par OWEN 1929 : 15 et LEGGE 1939 : 242 ; MERRILEES/SITARZ-FITZPATRICK 1993 ; DEAN 1999 : §291) ; 5) *Manière de langage de 1415* (ff. 149r-154v ; éd. MEYER 1903 ; ment. GESSLER 1934 : 25-6 ; ment. LEGGE 1939 : 242-3 ; éd. MERRILEES/SITARZ-FITZPATRICK 1993, éd. KRISTOL 1995 ; non répertorié dans DEAN 1999 : §281) ; 6) *Tractatus orthographie T. H.* (ff. 155r-157v : ment. MEYER 1903 : 59, LEGGE 1939 : 242-3 ; DEAN 1999 : § 288) ; 7) *numération arabe* (f. 158r-v ; d'une autre main, LEGGE 1939 : 242) ; 8) *ars dictaminis en français « Le manere de salutaçoun » et lettres modèles en français* (ff. 159r-162r ; DEAN 1999 : §322) ; 9) *ars dictaminis en latin « Modus composicionis litterarum » et lettres modèles en français* (ff. 163r-178v ; ment. MEYER 1903 : 59, OWEN 1929 : 18, LEGGE 1939 : 242, RICHARDSON 1941a : 277-8, RICHARDSON 1942a : 277-8 ; extraits publ. RICHARDSON 1942b : 417-30 ; DEAN 1999 : §323) ; 10) *Manière de langage de 1396 « La commune parlance »* (ff. 179r-180v ; éd. MEYER 1903 ; ment. OWEN 1929 : 16 ; KRISTOL 1990/91 : 313 ; DEAN 1999 : §190, §291).

**Remarques** : La foliation court sur les deux manuscrits, 14.39 et 14.40, qui sont à présent réunis sous la même couverture (cf. MEYER (1903)).

### 2.2.2.2 Cambridge, Univ. Libr., Dd. 12.23 (XV<sup>1</sup> s.)

**Bibliographie générale** : *A Catalogue of the Manuscripts preserved in the Library of the University of Cambridge*, Cambridge : Cambridge University Press, 1856-1867 ; KRISTOL 1990.

**Manuscrit** : 1) *Tractatus Orthographie Coyfurelly* (f. 1r-v ; fragment ; ment. STÜRZINGER 1884 : iv-v, OWEN 1929 : 15, KIBBEE 1991 : 75 ; absent de DEAN 1999 : §289) ; 2) *Liber Donati : paradigmes verbaux* (ff. 1v-5r ; MERRILEES/SITARZ-FITZPATRICK 1993 ; DEAN 1999 : §291) ; 3) *glossaire de verbes français-latin* (f. 5r-v ; ment. KIBBEE 1991 : 75 ; MERRILEES/SITARZ-FITZPATRICK 1993 ; DEAN 1999 : ne les traite pas à part mais les inclut certainement sous §291) ; 4) *Liber Donati : glossaire d'adverbes latin-français* (ff. 6r-7r, MERRILEES/SITARZ-FITZPATRICK 1993 ; DEAN 1999 : ne les traite pas à part mais les indique sous §300) ; 5) *liste de numéraux, et jours de la semaine* (f. 7r ; ment. STÜRZINGER 1884 : viii, OWEN 1929 : 15, LEGGE 1939 : 243, KIBBEE 1991 : 86 ; MERRILEES/SITARZ-FITZPATRICK 1993 ; DEAN 1999 : §300) ; 6) *Manière de langage de 1415* (ff. 7v-13r ; extraits publ. STÜRZINGER 1884 : xiv, MEYER 1903 : 48 ; ment. OWEN 1929 : 16, LEGGE 1939 : 242-3 ; KIBBEE 1991 : 75, 86 ; éd. MERRILEES/SITARZ-FITZPATRICK 1993 ; KRISTOL 1995 ; DEAN

1999 : §281) ; [7] formules juridiques modèles et notes explicatives ? (ff. 13v-14v) ; 8) « tenures » en latin, « Tenura dicitur per servicium militare » (ff. 15r-24v) ; 9) ars notaria W. K. « Curia Baronis » en français (ff. 25r-48v) ; 10) comptes et calculs (ff. 49r-50r) ; 11) [calendrier ou almanach, avec considérations astrologiques et remèdes ? (ff. 50v-51r)] ; 12) extrait du livre « De Costumis in camera Guyhalde ciuitatis London » en français (ff. 53v-67r ; une partie de ce contenu juridique est présenté par LEGGE 1939 : 243, RICHARDSON 1942b : 341 et MERRILEES/SITARZ-FITZPATRICK 1993) ; [phrase jouant sur les paronymes (« je vey un count compter un count a Viecount de le countee ... »)] ; 13) Manière de langage de 1396 « La commune parlance » (ff. 67v-87r ; extraits publ. STÜRZINGER 1884 : xii-xiii, MEYER 1903 : 48, GESSLER 1934 : 43-4 ; ment. KIBBEE 1991 : 75, 86 ; KRISTOL 1990/91 : 313 ; éd. KRISTOL 1995 ; DEAN 1999 : §281, dont « Le mari cocu battu et content », DEAN 1999 : §190).

**Remarques :** Ce manuscrit pourrait être une adaptation tardive du cours commercial et de secrétariat de William of Kingsmill (MERRILEES/SITARZ-FITZPATRICK 1993 ; KRISTOL 1995 : xl-i).

### 2.2.2.3 London, Brit. Libr., Additional 17716 (XV<sup>1</sup>)

**Bibliographie générale :** cf. [http : //www.bl.uk/catalogues/manuscripts](http://www.bl.uk/catalogues/manuscripts) (novembre 2008) ; KRISTOL 1990.

**Manuscrit :** 1) Traité d'astronomie « De planetarum motibus inveniendis » (f. 1) ; 2) traité versifié de calcul calendaire d'Alexandre de Villedieu, « Massa Compoti » (f. 14) ; 3) ars notaria en latin T.S. révisée par W.K. (ff. 57r-87v ; ment. LEGGE 1939 : 143, RICHARDSON 1939 : 455, RICHARDSON 1942b : 340 ) ; 4) Tractatus orthographiae T.H. (ff. 88r-91r ; publ. POPE 1910 : 1985-193 ; ment. STÜRZINGER 1884 : iii, KIBBEE 1991 : 75 ; DEAN 1999 : §288) ; 5) collection de lettres et requêtes modèles en français (ff. 91r-99v ; extraits publ. UERKVITZ 1898 : 37-8 ; traité de termes d'adresse, selon RICHARDSON 1942b : 340 ; ment. KIBBEE 1991 : 75 ; DEAN 1999 : §319 indique que ce répertoire de lettres en latin et en français débute par une introduction en latin, donne le titre : « bone littere », indiqué dans le colophon) ; 6) Liber Donati : Liste de numéraux, jours de la semaine, fêtes, etc. (f. 100r ; ment. LEGGE 1939 : 243 ; MERRILEES/SITARZ-FITZPATRICK 1993 ; DEAN 1999 : § 300) ; 7) Liber Donati : morphologie pronominale (ff. 100v-101v ; MERRILEES/SITARZ-FITZPATRICK 1993 ; DEAN 1999 : §298) ; 8) Liber Donati : paradigmes verbaux (ment. STÜRZINGER 1884 : vii-viii, OWEN 1929 : 15, GESSLER 1934 : 25 , LEGGE 1939 : 243, KIBBEE 1991 : 75 ; MERRILEES/SITARZ-FITZPATRICK 1993 ; DEAN 1999 : §291) ; 9) Manière de langage de 1415 (ff. 101v-106r ; extraits publ. MEYER 1903 : 48 ; ment. STÜRZINGER 1884 : xiv, OWEN 1929 : 16, LEGGE 1939 : 242-3, KIBBEE 1991 : 75 ; MERRILEES/SITARZ-FITZPATRICK 1993 ; DEAN 1999 : §281) ; 10) Manière de langage de 1396 « La commune parlance » (ff. 106r-111v ; contenant « le mari cocu battu et content » ; ment. STÜRZINGER 1884 : xiii-xiv, OWEN 1929 : 16, GESSLER 1934 : 34, KRISTOL 1990/91 : 313 ; KIBBEE 1991 : 75 ; DEAN 1999 : §190) ; 11) traité de calcul calendaire « Compotus manualis, ad numeros aureos inveniendos... » (ff. 112r-123) ; 12) traité de mathématiques [d'Alexandre de Villedieu ?] « Algorismus » (ff. 123v-140).

**Remarques :** On trouve dans ce manuscrit, avant et après les traités didactiques visant l'enseignement du français, diverses œuvres latines d'astronomie et de mathématique. Il se pourrait que la section pédagogique soit l'œuvre de William of Kingsmill, puisque que ses initiales se trouvent dans le dialogue (MERRILEES/SITARZ-FITZPATRICK 1993).

### 2.2.2.4 Oxford, Bodleian Libr., lat. misc. e. 93 (XV<sup>m</sup> s.) (Ancien Phillipps 13443, 13446)

**Bibliographie générale :** Ce manuscrit ne figure par dans le catalogue : MADAN, F, *et al.* (1980), *A summary catalogue of western manuscripts in the Bodleian*

*Library at Oxford which have not hitherto been catalogued in the Quarto series (7 vols. in 8 [vol. II in 2 parts], Oxford, 1895-1953 ; reprinted with corrections in vols. I and VII, Munich, 1980) ; KRISTOL 1990 ; MERRILEES 1993 ; contenu intégralement vérifié sur microfilm.*

**Manuscrit :** 1) Manière de langage de 1415 (ff. 1-5r ; éd. MERRILEES/SITARZ-FITZPATRICK 1993 ; éd. KRISTOL 1995 ; DEAN 1999 : le classe sous « liber donati », §291, et non §281) ; 2) ars notaria en latin, W. K. (ff. 6r-54r ; chartes, lettres et endentures modèles).

### 2.2.3 Anonyme

#### 2.2.3.1 Cambridge, Univ. Libr., Add. 8870 (XV<sup>e</sup> s.)

**Bibliographie générale :** *A Catalogue of the Manuscripts preserved in the Library of the University of Cambridge*, Cambridge : Cambridge University Press, 1856-1867 ; BAKER 1989.

**Manuscrit : Première partie :** 1) Traité juridiques en français et latin (ff. 2-29v ; « Fet asaver », « Natura Brevium », « Quot modis dicitur exceptio », BAKER 1989 : 80 ; KRISTOL 1990) ; **deuxième partie :** 2) « Statua antiqua », « Exposition vocabulorum », « De antiquo dominico corone », « Ordiatio de tenuris », « Quot modis fit devorcium » (ff. 15-28 ; BAKER 1989 : 80) ; **troisième partie :** 3) nominales français-latin/anglais (ff. 30-32v ; éd. par BAKER 1989 : 85-98, qui émet l'hypothèse que deux groupes de ce vocabulaire sont dérivés directement ou indirectement de l'enseignement de Bibbesworth ; KRISTOL 1990 ; parties du corps, réalités domestiques, animaux, arbres, etc., DEAN 1999 : §309) ; 4) traités juridiques en français et latin (ff. 32v-34r ; KRISTOL 1990 notes légales et court traité sur les actions, BAKER 1989 : 80) ; 5) Manière de langage de 1399 (ff. 34r-35r ; fragment ; éd. BAKER 1989 : 98-102 ; KRISTOL 1990 ; DEAN 1999 : §281) ; 6) traités juridiques en français et en latin (ff. 35v-52v ; KRISTOL 1990 ; traités en latin de rédaction d'actes juridiques appartenant à la tradition de « Carta feodi », « Judicium essoniorum », diverses notes et fomules modèles en latin et français, « Ces sont lez articlez de lete [et] de vieue de frank plege », BAKER 1989 : 80) ; **quatrième partie :** 7) statuts d'Edward III (12 folios ; concernent surtout les poids et mesures ; BAKER 1989 : 80).

**Remarques :** L'articulation en quatre parties de ce manuscrit est proposée par J. H. BAKER (1989). Celui-ci indique que le vocabulaire et le manuel de conversation sont de la même main que les notes légales, et en déduit qu'il doit s'agir d'un copiste étudiant en droit, dont la formation professionnelle nécessitait la connaissance du français (BAKER 1989 : 81).

#### 2.2.3.2 Cambridge, Univ. Libr., Gg. 6.44. (XIV<sup>e</sup> s.)

**Bibliographie générale :** *A Catalogue of the Manuscripts preserved in the Library of the University of Cambridge*, Cambridge : Cambridge University Press, 1856-1867.

**Manuscrit :** 1) « Tenures » en français ; 2) Liber Donati : morphologie pronominale (f. 19r ; extraits publ. STÜRZINGER 1884 : iv-v, viii ; ment. MEYER 1886 : 262, OWEN 1929 : 15, GESSLER 1934 : 25 ; éd. MERRILEES/SITARZ-FITZPATRICK 1993) ; 3) règles de prononciation (f. 19r-v ; ment. STÜRZINGER 1884 : iii ; KRISTOL 1990 ; éd. MERRILEES/SITARZ-FITZPATRICK 1993 ; non répertorié par DEAN 1999) ; 4) Liber Donati : pardigmes verbaux (f. 19v ; extraits publ. STÜRZINGER 1884 : iv-v, viii ; ment. MEYER 1886 : 262, OWEN 1929 : 15, GESSLER 1934 : 25 ; KRISTOL 1990 ; éd. MERRILEES/SITARZ-FITZPATRICK 1993 ; DEAN 1999 : §291r, §293) ; 5) Liber Donati : glossaire de verbes latin-français (ff. 20r-28r ; éd. MERRILEES/SITARZ-FITZPATRICK 1993 ; DEAN 1999 ne les traite pas à part mais les inclu

certainement sous §291) ; 6) Liber Donati : Liste de numéros, jours de la semaine, fêtes, etc. (f. 28r-v ; ment. STÜRZINGER 1884 : viii, OWEN 1929 : 15, KIBBEE 1991 : 75 ; KRISTOL 1990 ; éd. MERRILEES/SITARZ-FITZPATRICK 1993 ; DEAN 1999 : §300) ; 7) Liber Donati : glossaire d'adverbes latin-français (ff. 29r-30r ; éd. MERRILEES/SITARZ-FITZPATRICK 1993 ; DEAN 1999 ne les traite pas à part mais les indique sous §300) ; 8) ars notaria « Curia Baronis », en français (ff. 30v-65r ; ment. STÜRZINGER 1884 : iv ; KRISTOL 1990 ) ; 9) traité juridique « Natura Brevium » en français (ff. 66r-169v ; présenté dans l'index du ms comme « Brevia originalia et officialia judicialia per Johannem Stafford de Tolston in comitatu Ebor » ; ment. MERRILEES/SITARZ-FITZPATRICK 1993 ; KRISTOL 1990, en référence à ment STÜRZINGER 1884 : iv, le présente de manière erronée comme des lettres modèles en français ; absent de DEAN 1999 ; il s'agit du *Old Natura Brevium*, collection d'actes judiciaires utilisés pendant le règne d'Edouard III, accompagnées d'un commentaire ; ce texte est imprimé plus tard à plusieurs reprises dès la fin du XVe siècle (première édition par Pynson) ; œuvre décrite par BRAND 1897 : 154, qui ne mentionne pas ce manuscrit)

### 2.2.3.3 Lincoln, Lincolnshire Archives Office, Lincoln Formulary Book 23 (XV<sup>1</sup> s.)

**Bibliographie générale** : KRISTOL 1990/91. Nous n'avons pu avoir accès à un catalogue de manuscrits pour ce document ; contenu contrôlé sur microfilm.

**Manuscrit** : 1) Lettres et documents administratifs en latin (ff. 1-16v) ; 2) Manière de langage de 1399 (f. 17r-v ; fragment bilingue ; KRISTOL 1990 ; DEAN 1999 : §281, §282) ; 3) lettres et documents administratifs en latin (ff. 18-97 ?) ; 4) ars notaria en français, fragment (f. 97r-v ; KRISTOL 1990) ; 5) lettres et documents administratifs en latin (ff. 97v-220).

**Remarques** : Constitué majoritairement de copies de documents administratifs et de lettres en latin, ce *codex* serait lié à l'activité de John Kemp en tant que « doyen du tribunal ecclésiastique de l'archevêché de Canterbury siégeant aux Arches à St Marylebone (Londres) de 1414 à 1428 » (KRISTOL 1990/91 : 318, note 19).

### 2.2.3.4 London, Brit. Libr., Harley 740 (XIV<sup>m</sup> s.)

**Bibliographie générale** : *A Catalogue of the Harleian Manuscripts in the British Museum with Indexes of Persons, Places, and Matters*. London : By Royal Command, 1808-1812 ; rpt. Hildesheim : Georg Olms, 1973.

**Manuscrit** : 1) Fragmentum Libri cujusdam, in quo ut videtur, descriptae fuerunt Extentia, pariter atq. Consuetudines quae obtinebant in Villa de Barkinge (ff. 1-4) ; 2) Tretiz de Bibbesworth (ff. 4v-7r ; fragments ; OWEN 1929 ; ment KOCH 1934 : 43-5 ; BAKER 1989 : 84, note 13 ; KRISTOL 1990 ; KIBBEE 1991 : 45-6 reproduit certains passages et variantes ; ment. ROTHWELL 1995 : 1-2 ; DEAN 1999 : §285) ; 3) Year Books 1-11 d'Edw. III (BAKER 1989 : 84, note 13).

**Remarques** : Deux parties très différentes, entre le *Tretiz* de Bibbesworth et les *Year Books*.

## 2.3 Contenu à teneur professionnelle

---

### 2.3.1.1 Cambridge, Univ. Libr., Dd 5.46 (XV<sup>2/4</sup> s.)

**Bibliographie générale** : *A Catalogue of the Manuscripts preserved in the Library of the University of Cambridge*, Cambridge : Cambridge University Press, 1856-1867.

**Manuscrit :** *Ars notariat* W.K. « De forma et compositio cartarum » (ff. 2-43 ; ment. LEGGE 1939 : 243, RICHARDSON 1939 : 455 ; « modèles de contrats, attestations juridiques, testaments, etc. surtout en latin ; quelques exemples en français » KRISTOL 1990 : 307).

### 2.3.1.2 Cambridge, Univ. Libr., Dd 9.38 (XIV<sup>2</sup> s.)

**Bibliographie générale :** *A Catalogue of the Manuscripts preserved in the Library of the University of Cambridge*, Cambridge : Cambridge University Press.

**Manuscrit (contenu principal) :** Constitutions, statuts, écrits et lettres officiels. Les oeuvres suivantes sont insérées dans ce manuscrit : 1) *Ars dictaminis en latin* (ff. 115-121 ; Pierre de Blois ; extraits publ. LANGLOIS 1893 ; KRISTOL 1990) ; 2) *lettres modèles en français ?* (ment. LANGLOIS 1893 ; absent de DEAN 1999 : §324) ; 3) *Seneschaucie* (ff. 149v-252r ; traité de gestion et comptabilité pour états seigneuriaux ; OSCHINSKY 1971 ; HARVEY 1972 ; DEAN 1999 : §393) ; 3) *Housbondrie de Walter of Henley* (ff. 252r-257r ; même thématique que le précédent ; OSCHINSKY 1971 ; HARVEY 1972 ; DEAN 1999 : §394), 4) *proverbe* (f. 257r ; DEAN 1999 : §280).

**Remarques :** Ce manuscrit a appartenu au Monastère de Reading.

### 2.3.1.3 Dublin Trinity Coll., 662 (XIV<sup>2/4</sup> s.) (anciennement Dublin Trinity Coll., E. 5.11)

**Bibliographie générale :** ABBOT, T. K. (1900), *Catalogue of the Manuscripts in the Library of Trinity College Dublin*, Dublin ; KRISTOL 1990 ; LEGGE 1939 ; RICHARDSON 1942a.

**Manuscrit :** 1) *Ars notaria* W.K. en latin « Cartaria » (ff. 2r-23v ; révision par W.K. de l'oeuvre de T.S.) ; 2) *ars notaria* W.K. ? « Curia Baronis » en français avec passages en latin (ff. 24r-44r) ; 3) art de plaider en français « Lez noveles countez », suivi de modèles (en français et en latin) (ff. 45r-85r).

### 2.3.1.4 London, Brit. Libr., Additional 35095 (XIV<sup>e</sup> s.)

**Bibliographie générale :** [http : //www.bl.uk/catalogues/manuscripts](http://www.bl.uk/catalogues/manuscripts) (novembre 2008)

**Manuscrit :** 1) *Modèles de plaidoiries en français* (KRISTOL 1990) ; 2) *Year Books 1-4 d'Edw. III, en français*.

### 2.3.1.5 London, Brit. Libr., Harley 773 (XV<sup>e</sup> s.)

**Manuscrit :** 1) *Ars notaria* T.S. ?, surtout en latin (contient quelques exemples en français et anglais ; ment. RICHARDSON 1939 : 455 ; contient le nom de William of Horbury, RICHARDSON 1941a : 278 ; extrait publ. RICHARDSON 1942 : 336) ; 2) *ars notaria* « le charge et enquer pour jurourz en cession du paix devant justices du paix » (KRISTOL 1990).

### 2.3.1.6 London, Brit. Libr., Lansdowne 560 (XIV<sup>ex</sup> –XV<sup>e</sup> s.)

**Bibliographie générale :** RICHARDSON 1941a : 277-80 ; contenu intégralement vérifié sur microfilm.

**Manuscrit :** 1) *Ars notaria* accompagné d'exemples en français et en latin, « Quid est carta » (ff. 3-29v ; KRISTOL 1990 le considère de façon erronée comme *ars dictaminis*) et traité

testamentaire. « in cuiuslibet testamenti exordio... » ; 2) ars notaria T.S. en français « Coment que par comen ordre de faire charters escriptz » (ff. 30r-34r ; ment. RICHARDSON 1939 : 455 ; extrait publ. RICHARDSON 1942b : 335 ; KRISTOL 1990) ; 3) traité en latin sur les fonctions de coroner (ff. 34r-35r) ; 4) traité de comptabilité en latin. « Modus qualiter expendet clericus bona domini sui » (ff. 35r-37) ; 5) ars notaria (ff. 38r-43r ; exemples uniquement) ; [6) documents administratifs ? (ff. 40-43)] ; 7) Ars notaria (ff. 43v-46v) ; 8) nominal latin-anglais (ff. 47r-v) ; [9) chartes modèles ? (ff. 48v-62r)].

### 2.3.1.7 London, Brit. Libr., Royal 10 B. IX (XV<sup>1-m</sup> s.)

**Bibliographie** : [www.bl.uk/catalogues/manuscripts](http://www.bl.uk/catalogues/manuscripts) (novembre 2008).

**Manuscrit (contenu partiel)** : Lettres royales en français (ff. 1-11r ; ff. 254r-156r ; KRISTOL 1990 ; DEAN 1999 : §324) ; traité testamentaire « inexordio cuiuslibet testamenti... » (ff. 13-16v ; RICHARDSON 1941a : 279) ; documents ecclésiastiques modèles (ff. 17-25 ; certainement compilé par T.S. ; RICHARDSON 1941a : 279, 1941b : 335) ; ars dictaminis (Simon O.) en latin (ff. 178-195 ; KRISTOL 1990).

**Remarques** : Ce manuscrit contient, en plus des documents présentés ci-dessus, des traités de dictamen en latin, accompagnés de lettres modèles en latin, français et anglais, ainsi que des traductions d'œuvres classiques grecques en latin et autres écrits divers (voir catalogue).

## 2.4 *Tretiz de Bibbesworth*

---

Le *Tretiz* de Bibbesworth est la seule œuvres composant les deux manuscrits suivants : Cambridge, Trinity Coll. O 2.21 et London, Brit. Libr., Arundel 220.

### 2.4.1.1 Cambridge, Corpus Christi Coll. 450 (XIV<sup>e</sup> s.)

**Bibliographie générale** : JAMES, M. R. (1912), *A Descriptive Catalogue of the Manuscripts in the Library of Corpus Christi College, Cambridge*, Cambridge : University Press ; WILKINS, N. (1993), *Catalogue des Manuscrits Français de la Bibliothèque Parker (Parker Library), Corpus Christi College Cambridge*, Cambridge ; CHENEY 1972-3.

**Manuscrit** : 1) Ars dictaminis « Summa », de Johannes de Bononia (pp. 1-52) ; 2) vers latins (ff. 53-66 ; dont *Apocalypsis Goliae* de Walter Map) ; 3) extrait de Secretis secretorum et écrits philosophiques (pp. 67-76) ; 4) notes grammaticales latines (pp. 77-94) ; 5) extraits d'œuvres morales, en latin (pp. 95- ?) ; 6) lettres et bulles papales (pp. ?-108) ; 7) ars dictaminis en latin (pp. 108-124 ; KRISTOL 1990) ; 8) lettres modèles en latin (pp. 125-140 ; KRISTOL 1990 ; ment. MEYER 1875) ; 9) constitutions papales (pp. 141-168) ; 10) lettres et documents religieux (pp. 169-190) ; 11) vers latins (pp. 191-201 ; dont *Excommunicatio Goliae*, de Walter Map) ; 12) constitutions papales (pp. 202-240) ; 13) Tretiz de Bibbesworth (ff. 122r-127r ; KRISTOL 1990 ; DEAN 1999 : §285 ; avec rubrique « ici comence ascun estrange parole de Fraunce », WILKINS 1993) ; 14) « folies », en couplets d'octosyllabes (DEAN 1999 : §266 ; HUNT 1985) ; 15) « proverbes de Fraunce » (ff. 127-131v ; 464 proverbes en prose dans un ordre alphabétique ; DEAN 1999 : §267) ; 16) poème sur l'amour de la vierge, sizains rimé (ff. 131v-32v ; DEAN 1999 : §797, « de notre Dame ») ; 17) continuations du poème sur l'amour de la vierge (f. 132v ; DEAN 1999 : §798 ; titré « Rime estrange », WILKINS 1993) ; 18) prières à la vierge, de Walter de Bibbesworth (ff. 132v-133v ; DEAN 1999 : §799 ; titré « Uncor autre rime », WILKINS 1993) ; 19) trois chansons d'amour, jouant sur le thème de la fin'amor (ff. 133v-134v ; DEAN 1999 : §125 ; titré « autre maner de rime » pour les deux premières, et « rime bon » pour la troisième.) ; 20) lettres et documents concernant Durham (ff. 135-fin ; collection of formula).

**Remarques :** Ce manuscrit présente, outre un contenu principal officiel et scientifique qui atteste certainement la propriété d'un personnage notarial du diocèse de Durham, tout un pan littéraire qui semble lié (JAMES 1912).

#### 2.4.1.2 Cambridge, Trinity Coll. O 2.21 (XIV<sup>m</sup> s.)

**Bibliographie :** JAMES, M. R. (1901), *The Western Manuscripts in the Library of Trinity College, Cambridge: a Descriptive Catalogue*, Cambridge: University press.

**Manuscrit :** 1) Poème latin « Versus de contemptu mundi » (f. 1v); 2) « Tractatus de Physiognomia » (ff. 2-4r); 3) « Galfridi Monumetensis Historia Britonum » (ff. 5-117r); 4) « Visio beati pauli de penis inferni » (f. 117v); 5) « Quo tendit anima » (f. 119); 6) Tretiz de Bibbesworth (ff. 120-133v; KRISTOL 1990; DEAN 1999: §285); 7) extrait de la lettre d'Aristote à Alexandre (ff. 134-138); 8) « Secreta Hippocratis » (f. 138v); 9) Memoranda en latin sur la famille More (ff. 139v-140v).

#### 2.4.1.3 Cambridge, Univ. Libr. Gg 1.1 (XIV<sup>1</sup> s.)

**Bibliographie générale :** *A Catalogue of the Manuscripts Preserved in the Library of the University of Cambridge*. Cambridge, 1856-1867 (reprinted Munich, 1980).

**Manuscrit :** 1) Urbain le Courtois (ff. 6v-7r; DEAN 1999: §231); 2) proverbes (f. 7v; DEAN 1999: §270); 3) « Art de Kalendere », de Rauf de Linham (ff. 8r-16r; DEAN 1999: §342); 4) trois pièces courtes en latin (« De Baptismo », « De Utilitate visionis Corporis Christi », « Utilitates Missae ») (ff. 16v-21r); 5) « Lumiere as Lais » (ff. 21v-111r; DEAN 1999: §630); 6) « De les xv signes deuant le iour de iugement » (ff. 111r-113r; DEAN 1999: §639); 7) court extrait d'Aristote « Quo cibo nutriatur in corpore conceptus » (f. 113v); 8) La plainte d'amour, de Nicole Bozon (ff. 113v-119v; DEAN 1999: §690); 9) prophéties de Merlin (ff. 120r-121v; DEAN 1999: §18); 10) extrait latin « De Perjurio » (f. 121v); 11) « Liure de la passion nostre Seigneur Jesu Crist, en Engleis » (ff. 122a-134v); 12) collection de sermons (ff. 135r-260r); « Les Evangelies de tuz les Dominikes par ane od lur expositions », de Robert of Greatham, selon DEAN 1999: §589); 13) psaumes, en français (ff. 261r-264r; « Septem Psalmi Penitencie »; DEAN 1999: §450); 14) « Romaunce del Aue Maria » (f. 264r-v; DEAN 1999: §816); 15) « De les cinc ioies nostre Dame » (f. 265r; DEAN 1999: §747, 748); 16) « Del assumpcioun nostre Dame seinte Marie » (ff. 265v-271v; « Li romanz de Dieu et de sa mere », d' Herman de Valenciennes, DEAN 1999: §485, §771); 17) « Le liure de les Lamentaciuns nostre Dame seinte Marie » (ff. 272r-279v; DEAN 1999: §954); 18) Tretiz de Bibbesworth (ff. 280r-294r; KRISTOL 1990; DEAN 1999: §285); 19) Manuel des péchés de William of Waddington (ff. 294v-328r; DEAN 1999: §635; TAYLOR 2003); 20) chroniques et histoire de l'Angleterre, par Pierre de Langtoft (ff. 328v-345v; DEAN 1999: §66); 21) lignes en latin sur les joies du paradis (f. 346r-v); 22) « Le ymage du mounde » ou « La descripcioun de toute le mounde » (ff. 347r-390a; semble une copie partielle de « L'image du Monde », de Gossuin de Metz; non répertorié par DEAN 1999: §326); 23) « du bounte des Femmez » (ff. 390v-392r; DEAN 1999: §198); 24) prières en français (f. 392v; *Credo*, DEAN 1999: §680; *Notre Père*, DEAN 1999: §842; *Ave Maria*, DEAN 1999: §817); 25) prédications pour l'année basées sur la semaine de Noël (f. 393r; DEAN 1999: §369); 26) pièces courtes en latin (ff. 393v-399r); « Quando puer nascitur », « De etate hominis »; « De sanguinis minucione », « De recepcione medicinarum », « De tonitruo experimenta »; règles d'interprétation des rêves « Sentencie Danielis »; « De sacramentis Ecclesie »); 27) « La Romance del seinte croyz e de Adam nostre primere pierre » (ff. 399v-402v; DEAN 1999: §481); 28) court extrait « Inuenit Jeronimus in annalibus Judeorum de xv diebus ante diem iudicii » (f. 402v); « Compendium historiarum Bible » (f. 403r-404v); 29) miracle « Une bele miracle de nostre Dame » (ff. 404v-406v; DEAN 1999: §559); 30) « Liure de la Pochalipse » (ff. 407r-439v; DEAN 1999: §475); 31) Roman des

Sept Sages de Rome (f. 440r-464a ; DEAF SSagAP) ; 32) « De Phisenemie », en français (ff. 464v-466r ; 33) prédictions natales « La nature de home par sa naissance » (ff. 466v-469r ; DEAN 1999 : §374) ; 34) formules pour confessions « xvii Pointz qe doivent estre en confession » (f. 469r-v ; DEAN 1999 : §664) ; 35) « Inquisiciones generales in confessionibus » (f. 470r) ; 36) « Expositio Orationis Dominicæ » (ff. 470v-472r) ; 37) « De Origine et Pena Pilati » (ff. 472v-473v) ; 38) « Melior e Ydoine » (ff. 474r-476v ; « Quel vaut meuz a amer gentil clerc ou chiualer » ; DEAN 1999 : §217) ; 39) « Le liure de Hendign » ou « Les Prouerbis de Hending », en anglais (ff. 476v-479r) ; 40) miracle « Les Enfantesces nostre Seignur quant il esteit en tere od la uie » (ff. 479v-484r ; DEAN 1999 : §495) ; 41) « Le Brut dengleterre abrege » (ff. 484v-489v ; DEAN 1999 : §43) ; 42) Élégie pour Edward I (f. 489v ; DEAN 1999 : §85) ; 43) sur les « feoda » militaires d'Angleterre et les « cantreda » d'Irlande (f. 489v) ; 43) proverbe isolé (f. 489v ; uniquement répertorié par DEAN 1999 : §280) ; 44) « Qualiter caput hominis situatur » ou « Descripcion del teste de home », en latin (f. 489v ?-490v) ; 45) extraits en latin de St. Augustin, St. Bernard et Grégoire le Grand : « Auctoritates » ou « Les auctoritez de Job e des autres Docturs » (ff. 491r-494v) ; 46) texte philosophique « Les Questions qe le roi Boctus demanda de Sydrax le philosophe » (ff. 496v-626v) ; 47) « Les propretes des Femmes » (f. 627r-v ; DEAN 1999 : §202) ; 48) formules pour la confession (f. 628r-v ; « Coment home se deit confesser » DEAN 1999 : §658) ; 49) « Oratio de Sancta Maria » (f. 629r) ; 50) « folios » (f. 629a ; « Les xxxii Fologies », DEAN 1999 : §266 ; HUNT 1985) ; 51) « Miracula Beatae Virginis » (ff. 629v-633v).

#### 2.4.1.4 London, Brit. Libr., Additional 46919 (XIV<sup>1</sup> s.) (anciennement Phillips 8336)

**Bibliographie générale :** MEYER 1884 ; [http : //www.bl.uk/catalogues/manuscripts](http://www.bl.uk/catalogues/manuscripts) ; HUNT 1999 : 65-6. La mise en volume daterait de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle (MEYER 1903).

**Manuscrit :** 1) Tretiz de Bibbesworth (ff. 2r-14v ; DEAN 1999 : §285) ; 2) Chastel d'amurs (ff. 15-15v ; DEAN 1999 : §227) ; 3) traité de chasse, de William Twiti (ff. 15v-18v ; DEAN 1999 : §405) ; 4) recettes de cuisine (ff. 19-24v ; DEAN 1999 : §198r) ; 5) traité anonyme de fauconnerie (ff. 24v-36v ; DEAN 1999 : §401) ; 6) poème allégorique sur la Passion, de Nicole Bozon (ff. 38-40v ; DEAN 1999 : §688) ; 7) La plainte d'amour, de Nicole Bozon (ff. 40v-49v ; DEAN 1999 : §690) ; 8) Tretis de denautesse de Nicole Bozon (ff. 49v-50 ; DEAN 1999 : §145) ; 9) Ave Maria, attribué à Nicole Bozon (ff. 50-50v ; DEAN 1999 : §822) ; 10) Prière à la Vierge, de Nicole Bozon (ff. 50v-52v ; DEAN 1999 : §800) ; 11) prières à la Vierge (ff. 52v-56 ; DEAN 1999 : §740) ; 12) La Pleurechant, poème anonyme (ff. 56-57v ; DEAN 1999 : §605) ; 13) Les neuf joies Nostre Dame (ff. 57v-59 ; DEAN 1999 : §761) ; 14) débat anonyme entre une fille et sa mère sur le choix d'un mari (ff. 59-59v ; DEAN 1999 : §142) ; 15) prière à la Vierge (ff. 59v-62 ; DEAN 1999 : §774 ; voir encore catalogue pour des références bibliographiques à propos d'autres copies de ce texte) ; 16) traité allégorique sur la vie monastique (ff. 62-65v ; DEAN 1999 : §683) ; 17) Le Char d'Orgueil, de Nicole Bozon (ff. 66-74 ; DEAN 1999 : §687) ; 18) poème : exhortation du Christ envers les pécheurs (ff. 74-74v ; DEAN 1999 : §974) ; 19) Chauncoun de noustre seingnour (f. 74v ; DEAN 1999 : §913) ; 20) poème anonyme sur la Passion et le Jugement Dernier (f. 75 ; DEAN 1999 : §916) ; 21) Femmes à la pie de Nicole Bozon (ff. 75-75v ; DEAN 1999 : 205) ; 22) poème sur l'Annonciation, attribué à Nicole Bozon (ff. 75v-76 ; DEAN 1999 : §739) ; 23) Desputeison de l'alme et du corps, attribué à Nicole Bozon (ff. 76-77v ; DEAN 1999 : §691) ; 24) La Plainte Nostre Dame, de Nicole Bozon (ff. 77v-79 ; DEAN 1999 : §956) ; 25) dialogue en vers entre la Vierge et la Croix (ff. 79-80 ; DEAN 1999 : §968) ; 26) sermons, de Nicole Bozon (ff. 84v-85v ; DEAN 1999 : §592) ; 27) prière à la Vierge (f. 85v ; 819) ; 28) Salve Regina, traduction ligne par ligne du texte latin, f. 85v ; DEAN 1999 : § 825) ; 29) invocation de la Croix, en vers (f. 86r ; DEAN 1999 : §972) ; 30) prière à la Vierge (ff. 86r-86v ; DEAN 1999 : §807) ; 31) nominales bilingues latin-français concernant la fauconnerie ? (f. 86v ; non mentionné dans le catalogue ; DEAN 1999 : §404) ; 31bis) glossaire militaire « Modus armandi milites ad torneamentum » (ff. 86v-87 ; DEAN 1999 : §315) ; 32) L'ordene de chevalerie (ff. 87-90 ; DEAN 1999 : §706) ; 33) Coment le fiz Dieu fu armé en la croyz, de Nicole Bozon (ff. 90v-91v ; DEAN 1999 : §689) ; 34) poème sur l'amour de la Vierge (ff. 91v-92 ; DEAN 1999 :

§797) ; 35) prière à la Vierge, de Walter de Bibbesworth (ff. 92-93 ; DEAN 1999 : §799) ; 36) De bone femine la bounté de Nicole Bozon (ff. 93-95v ; DEAN 1999 : §199) ; 37) proverbes (ff. 96-104 ; DEAN 1999 : §272, arrangés dans un ordre alphabétique, dont plusieurs d'entre eux sont accompagnés de vers analogues tirés de la Bible en latin ; collection augmentée de proverbes de Serlo de Wilton ajoutés par une main postérieure, DEAN 1999 : §260) ; 38) sermons et notes de la main de William Herebert (ff. 104v-106v) ; 39) Le roman de philosophie, de Simund de Freine (ff. 107-116 ; DEAN 1999 : 243) ; 40) charte parodique simulant un contrat avec le diable (ff. 116-116v ; DEAN 1999 : §103) ; 41) paraphrase du Notre Père, en vers (ff. 116v-118 ; DEAN 1999 : §838, §844, §866) ; 42) salutation à la Vierge (ff. 118-119) ; 43) Contes moralisés, de Nicole Bozon (ff. 120-153v ; DEAN 1999 : §695) ; 44) description examinant les qualités d'un épervier (f. 154 ; DEAN 1999 : §403) ; 45) « Conversio » (f. 154) ; 46) notes sur deux Epîtres de St. Jérôme (f. 155-156v) ; 47) notes de William Herebert (ff. 157v-158v) ; 48) sermons, ou notes pour des sermons, de la main de William Herebert (ff. 178v-179v) ; 49) extraits en latin, de diverses lettres de Robert Grosseteste (ff. 181-181v) ; (50) sermon (ff. 181v-184v) ; 51) notes biographiques en latin sur huit papes consécutifs (ff. 185-188v) ; 52) traité sur les sept Péchés Capitaux (ff. 189-203v ; souvent attribué à Robert Grosseteste mais plus probablement rédigé par Malachius, un moine franciscain irlandais) ; 53) extraits d'Alcuin, « Pippini Regalis disputatio cum Albino scholastico » (f. 204v) ; 54) notes pour un sermon (f. 204v) ; 55) neuf poèmes lyriques en anglais, la plupart des traductions d'hymnes latins, copiés ou composés par William Herebert (ff. 204v-211v).

Manuscrit compilé par William Herebert of Hereford, moine franciscain de l'ordre d'Hereford, (mort en 1333?), qui a écrit et annoté une partie importante du volume. Herebert étudia à Paris et à Oxford, où il devint lecteur dans les écoles de l'ordre Franciscain d'Oxford (MEYER 1884 ; HUNT 1999 : 65-6).

#### 2.4.1.5 London, Brit. Lib., Arundel 220 (XIV<sup>1/4</sup> s.)

**Bibliographie générale** : [http : //www.bl.uk/catalogues/manuscripts](http://www.bl.uk/catalogues/manuscripts) (novembre 2008).

**Manuscrit** : 1) Prologue des Prophéties de Merlin (ff. 1-2 ; DEAN 1999 : §22) ; 2) « Quædam de origine denarii ab Anglia sedi Apostolicæ contributi, cum bulla Gregorii Papæ ad Archiepiscopos Cantuariensem et Eboracensem de denario colligendo » (f. 3) ; 3) « Galfridi Monemutensis Historia Britonum » (ff. 4-52) ; 4) « Nicolai Triveti Dominicani Annales regni Regis Edwardi I » (ff. 52-90) ; 5) « historia Regum Britannorum, Saxonum, Danorum, et Normannorum », Johannes Pike (ff. 91-144r) ; 6) « Ejusdem gesta Pontificetini Angliæ, sive de Archiepiscopatibus et Episcopatibus ibidem » (ff. 144v-178r) ; 7) « Chronicon Summorum Pontificum atque Imperatorum Romanorum », Martinus Polonus (ff. 178v-263r) ; 8) « Liber qui dicitur Provinciale » (ff. 263v-273) ; 9) « Quædam de Joseph ab Aramathia, manu longe recentiori exarata » (f. 274) ; 10) « Chronica Monasterii de Bridlington » (ff. 275-179r) ; 11) Chronique et histoire d'Angleterre, « Quædam de rebus gestis annis 1467-1513 » (f. 279v) ; 12) « Juramentum præstandum per Regem in Coronacione sua » (f. 280) ; 13) chroniques du Pseudo-Turpin (ff. 281-298 ; DEAN 1999 : §79) ; 14) Tretiz de Bibbesworth (ff. 297-303r ; éd. WRIGHT 1857 : 141-174 ; extrait publ. GÉNIN 1862 : 27-28 ; ment. MEYER 1874 : 360, OWEN 1929 ; ment KOCH 1934 : 43-5 ; KIBBEE 1991 : 45-6 ; ment. ROTHWELL 1995 : 1-2 ; KRISTOL 1990 ; DEAN 1999 : §285) ; 15) Vanitez du Mounde (f. 303v ; DEAN 1999 : §273) ; 16) épigramme sur la difficulté de plaire, en français (f. 303v) ; 17) parodie de lettre d'amour (f. 303v ; DEAN 1999 : §249) ; 18) traité versifié d'astrologie, en français (f. 305r) ; 19) calendrier « Tabula de literis dominicalibus » (f. 305v) ; 20) calendrier « Kalendariurn per anni cursum » (f. 306-311) ; 21) traité d'astrologie « Tabula docens in quo signo sit luna quolibet die anni » (f. 312) ; 22) calendrier, précédé d'une introduction en français, « Ciclus paschalis secundum utriusque luminis cursum a Dyonisio compositus » (f. 313).

#### 2.4.1.6 London, Brit. Libr., Royal 13 A. IV (XIV<sup>in</sup> s.)

**Bibliographie générale :** [http : //www.bl.uk/catalogues/manuscripts](http://www.bl.uk/catalogues/manuscripts) (novembre 2008).

**Manuscrit :** 1) Traité sur les figures rhétoriques, avec des exemples concernant la composition versifiée (ff. 1r-8v) ; 2) poème anonyme « Vita sancti Hugonis episcopi Lincolniensis » (ff. 9r-23r) ; 3) poèmes sur la chute de Troie (f. 23v) ; 4) poème élégiaque : dispute entre un clerc et un soldat (f. 24r) ; 5) poème Archithrenius, de Jean de Hauteville (f. 25r-76v) ; 6) poème élégiaque « Incipit lib . . . . magistri Simonis de excidio Troi . . . . . dos uel aurea capra », de Simon Chèvre-d'Or (ff. 76-81r) ; 7) poème sur les homographes présentant des quantités vocaliques différentes, « Hic uertendo uices quod longatur breue dices | verbum cum sit idem non est sensus tamen idem », de Serlo (ff. 81v-83v ; le catalogue indique, à propos de l'auteur, « probably the Dover monk and poet (fl. 1160) ») ; 8) proverbes de Serlo de Wilton (f. 84r-v ; DEAN 1999 : §260) ; 9) vers grammaticaux ou proverbiaux, poème élégiaque sur les caractéristiques des animaux (ff. 85r-v ; cf. catalogue) ; 10) sermon sur les anges (ff. 86r-89v) ; 11) De contemptu mundi, d'Innocent III (ff. 90r-100v) ; 12) Tretiz de Bibbesworth (KRISTOL 1990 ; DEAN 1999 : §285 ; ff. 101r-102v).

#### 2.4.1.7 Oxford, Bodleian Libr., Bodleian 39 (XIV<sup>1</sup> s.)

**Bibliographie générale :** MADAN, F, *et al.* (1980), *A summary catalogue of western manuscripts in the Bodleian Library at Oxford which have not hitherto been catalogued in the Quarto series (7 vols. in 8 [vol. II in 2 parts]*, Oxford, 1895-1953 ; reprinted with corrections in vols. I and VII, Munich, 1980)

**Manuscrit :** 1) Urbain le Courtois (ff. IVa-Vb ; DEAN 1999 : §231) ; 2) Tretiz de Bibbesworth (ff. Vb-IXd ; fragments ; KRISTOL 1990 ; DEAN 1999 : §285).

« Records relating to the Benedictine Abbey fo St. Mary at York, collected by, or in memory of, Simon de Warwick (abbot 1258-96), and continued to 1333 » (MADAN *et al.* : 1980). Les deux textes français, copiés à la suite l'un de l'autre, constituent selon la catalogue, les pages de garde.

#### 2.4.1.8 Oxford, Bodleian Libr., Selden Supra 74 (XIII<sup>2</sup> s.)

**Bibliographie générale :** MADAN, F, *et al.* (1980), *A summary catalogue of western manuscripts in the Bodleian Library at Oxford which have not hitherto been catalogued in the Quarto series (7 vols. in 8 [vol. II in 2 parts]*, Oxford, 1895-1953 ; reprinted with corrections in vols. I and VII, Munich, 1980).

**Manuscrit : Première partie :** 1) Tretiz de Bibbesworth (f. 1r-v ; fragment ; ment MEYER 1884 : 501, STENGEL 1892 : 151, OWEN 1929, KOCH 1934 : 43-5 , KIBBEE 1991 : 44, ROTHWELL 1995 : 1-2 ; KRISTOL 1990 ; DEAN 1999 : § 285) ; 2) Housbondrie, de Walter of Henley (ff. 2r-6v ; OSCHINSKY 1971 ; HARVEY 1972 ; KIBBEE 1991 : 44 ; DEAN 1999 : §394) ; 3) Desputeison de l'alme et du corps, de Nicole Bozon (ff. 7r-8v ; DEAN 1999 : §691) ; 4) fragments d'oeuvres latines (f. 10, f. 13 ; vie de saint satirique, en prose latine « Historia sancti Nemini ») ; sermon latin « De cuiusdam claustralis vita » entre lesquels s'intercalent des fragments et tables issus de Lumere as Lais, de Pierre d'Abernon de Fetcham (ff. 9r-11r ; DEAN 1999 : §630) ; 5) traité latin sur les présages oniriques (f. 14) ; 6) « Vita [Adam] prothoplasti & Eue vxoris eius » (f. 14-18r) ; 7) « Evangelium Nicodemi » (ff. 18v-28r) ; 8) « Vindicta Salvatoris » (f. 28v-31r) ; 9) texte en latin sur les quinze signes du Jugement Dernier (f. 31r) ; 10) poèmes moraux (f. 31v-33v ; prière ; poème et sermon de Simon de Caermarthen, §DEAN 1999 : 593), suivis d'Urbain le Courtois (ff. 33v-35v ; DEAN 1999 : §231) ; 11) collection de proverbes rimés « Li respit del curteis e del vilain » (ff. 35v-37v ; DEAN 1999 : §258, §260) ; 12) proverbes de bon enseignement de N. Bozon (ff. 38r-43v ;

DEAN 1999 : §252). **Deuxième partie :** 13) Mirour de Seinte Eglise de St. Edmund Rich (ff. 44r-59v ; DEAN 1999 : §629) ; 14) dialogue latin « De clerico et moniali » (f. 59v ; HUNT 1985 : 22) ; 15) « folies » (f. 59v ; DEAN 1999 : §266 ; HUNT 1985) ; 16) L'image du Monde de Gossuin de Metz (ff. 60r-102r ; non répertorié par DEAN 1999 : §326) ; 17) « De statu hominis » (ff. 102v-119r ; connu sous le nom de « De contemptu mundi » de Lotharius Diaconus) ; 18) sermon latin sur la Passion (ff. 119v-122r) ; 19) « le livre de reis de brittanie » (ff. 122v-125v ; DEAN 1999 : §13).

**Remarques :** Les deux parties de ce manuscrit étaient originellement séparées (cf. HUNT 1985 : 22).



ANNEXE 2 :

ÉDITION CRITIQUE DE *LA SOMME LE ROI*, VERSION  
TRILINGUE  
(OXFORD, MAGDALEN 188, ff. 9r-102v)

**Paresce (accide)**

- mauvéz comencement
- ➔ tenueté [tendretéz]
- peresce
- oiseuse
- pensentum
- mavestie
- pusillanimité
- mal amendement
- ➔ desloiauté [delaiance]
- negligence
- oubliance
- laschesse
- defaute de cuer
- mal definement
- ➔ inobedience
- impacience
- murmure
- haine de soy mesme
- desperence

**Luxure**

- fol regarde
- folement parler
- fols atouchemens
- fols baisers
- oeuvre
- penséz
- demoeur en deliz

**Avarice**

- aqester hardiement,
- retenir estraignment,
- despendre escharcement
- ➔ usure
- larrecin
- rapine
- chalonge
- sacrilege
- symonie
- malignité
- marchaundise
- mauvés metiers
- mauvés gieus

**Gluttonnie**

- de langue
- ➔ oiseuses
- vantances
- losenges
- detraccion
- mensonges
- perjuremenz
- contenz
- murmure
- rebellion
- blaspheme
- de bouche
- ➔ manger avant eure
- manger a outrage et sans mesure
- manger a trop grande ardur

**Envie**

- le cuer :
- ➔ faux jugement
- leece male
- pesme douleur
- la buche :
- ➔ maleiçon
- amertume
- traison
- oeuvre : destruire tout bien
- ➔ pechiés contre le seint esprit :
- presumpcion
- desperance
- obstinacion
- despit de penitence
- gueroier la grace

**Orgueil, racine de tous maux**

- desloiauté
- ➔ vilonie
- forsenerie
- renoiérie
- despite
- seurcuidance (presumpcion)
- ➔ [singularité]
- fole emprise de fere granz despenz
- fole emprise des fols contenz
- vantance
- derision
- rebellion
- fole baerie (ambicion)
- foulesté
- ypocrisie
- mavese paour

**Ire**

- a soy mesme
- a dieu
- a sa mesnie
- a ses voisins



Illustration : Nicolas Favre

## *Principes éditoriaux*

---

La lecture polyphonique des matériaux de la *Somme le Roi*, décrite dans le chapitre 3, et les différentes interprétations et erreurs de lecture ou de transcription qu'elle génère, ne nous permet pas dans notre édition de rejeter simplement les leçons jugées comme incorrectes. En effet, tout l'intérêt de ces interprétations divergentes réside dans les décalages qui existent entre la version de base, la transcription que nous en livre le scribe et les traductions latine et anglaise.

Par conséquent, pour rendre compte des problèmes d'identification, et insister sur le fait que certaines formes erronées de la transcription ont été jugées acceptables par le scribe, nous avons choisi de proposer une édition reproduisant le plus fidèlement possible les formes du manuscrit – respect des jambages, conservation de la segmentation des mots, etc. – et d'amender les leçons jugées fautives dans les notes de bas de page et/ou d'indiquer les leçons proposées par le manuscrit Paris, Bibl. Mazarine 870, dans l'édition d'E. BRAYER et d'A.-F. LEURQUIN-LABIE (2008). Les éléments les plus caractéristiques, comme par exemple les fautes d'accord ou de genre, sont traités dans le chapitre concernant le profil linguistique du traducteur (chapitre 5).

Ce moyen nous a semblé le plus adéquat pour rendre le terrain propice à une comparaison entre les deux niveaux d'encodage et fournir une édition reproduisant le plus fidèlement possible les spécificités du texte original.

- (1) But especially a man is clepid in thre kyndes or maneris a renegat or a fals cristen in  
*Sed specialiter nuncupatur homo in tribus generibus renegatus vel falsus cristianus*  
**Mes especialment est appelé homme en .iii. maneris renoiés ou faus cristien ou**

good degre  
in bon gradu  
**bon gré. (f. 30v)** [leçon proposée : *bougre*]

Dans cet exemple, la forme transcrite apparaît clairement comme *bon gré*, puisque la disposition des jambages est celle d'un *n* et non d'un *u* et que les deux syllabes sont séparées. Le scribe a d'ailleurs rendu cette forme en latin et en anglais par une traduction littérale *bono gradu, good degre*<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Cette traduction atteste la connaissance par notre traducteur du mot *gré*, ancienne forme de *degré*, peut-être grâce à une reconnaissance étymologique. Selon le TLF, la forme préfixée bien attestée dans le centre et l'ouest de la France s'est imposée partout et a supplanté *gré*, peut-être fragilisé par sa collision phonétique avec *gré* (< GRATUS) (TLF, s.v. *degré*; voir encore GRADUS, FEW IV, 207 b).

On retrouve cette forme, dans laquelle les deux syllabes n'ont cette fois-ci pas été disjointes, plus loin dans le manuscrit :

- (2) and becomith felowe with a jewe or with a sarrizene  
et devenit instar contentus cum judeo vel sarrizeno.  
**et devient bongré ou Juif ou Sarasin.** (f. 66r) [leçon proposée : *bougre*<sup>2</sup>]

Dans ce dernier cas, la forme *gré* a été comprise comme une forme issue du latin *gratum*<sup>3</sup> et est donc traduite en latin par *contentus*.

Au vu du contexte, les leçons des deux exemples devraient cependant être rejetées au profit de *bougre*. Ce substantif semble inconnu du scribe puisqu'il est transcrit à deux autres reprises sous la même forme *bongre*<sup>4</sup> et apparaît sans traduction :

- (3) he belevyth not tho thynges that he oveth as doon [...] and heretikes  
ille non credit *omnino* ea que ille debet sicut faciunt [...] et heretici  
**il ne croit pas ce que il doit comme font li bongre et li herege** (f. 30v) [leçon proposée : *bougre*<sup>5</sup>]

- (4) as saith [...]  
sicut dicit [...]  
**si com dit li bongre** (f. 98r) [leçon proposée : *bougre*<sup>6</sup>]

Le choix de la forme qui doit apparaître dans notre édition est donc important pour la compréhension de la réception de la langue par le scribe-traducteur.

Nous nous limitons ainsi à corriger dans le texte les leçons rejetées considérées comme de simples fautes d'inattention (bien souvent des *unica*) : dans tels cas, la correction a été indiquée entre crochets et n'a pas été commentée.

## Graphie

Dans un souci de constituer un corpus qui soit le témoin des particularités linguistiques de la langue du texte<sup>7</sup>, nous tentons dans la mesure du possible de rendre fidèlement la graphie du manuscrit et suivons les conventions prescrites pour les éditions de textes médiévaux<sup>8</sup>. Nous distinguons donc, selon les habitudes du scribe, les majuscules des minuscules, de même que les lettres *-u-* et *-n-*, *-c-* et *-t-* lorsqu'il est possible de trancher entre l'une ou l'autre forme. Dans les cas où la

---

<sup>2</sup> Confirmé par M (36, §167).

<sup>3</sup> FEW (IV, 249b) donne les attestations suivantes : afr. *gré* « amitié » (XIII<sup>e</sup> s., Gdf), « satisfaction qu'on trouve dans quelqu'un ou quelque chose » (depuis XII<sup>e</sup> s.).

<sup>4</sup> Dans ce deux derniers cas nous n'avons pas accentué le *-e* final (cf. § 3.3.1.), l'absence de traduction ne nous donnant pas d'information sur la compréhension de la forme par le traducteur.

<sup>5</sup> Confirmé par M (32, §229).

<sup>6</sup> Confirmé par M (39, §110).

<sup>7</sup> Voir à ce propos les considérations d'A. KRISTOL (1990/91 : 319) au sujet de l'édition pour les besoins de l'analyse linguistique.

<sup>8</sup> VIEILLARD/GUYOTJEANNIN 2001.

différence est trop ténue, c'est la forme apparaissant le plus fréquemment qui est retenue<sup>9</sup>.

En ce qui concerne les lettres *-i-* et *-j-*, *-u-* et *-v-*, qui alternent librement dans la graphie de notre manuscrit, nous les distinguons dans notre édition pour la lisibilité du texte.

Les articles ou déterminants proclitiques dans les versions française et anglaise sont détachés du substantif, selon l'usage moderne, par une apostrophe. Il en est de même pour les particules négatives et les pronoms personnels.

Les trémas ne sont introduits que pour permettre de discriminer certaines formes pouvant porter à confusion<sup>10</sup>.

Les finales toniques [ɛ̃] et [ɛ], de même que la finale *e* atone, posent un problème d'édition. En effet, nous le verrons dans le chapitre consacré à la langue du traducteur (chapitre 5), en anglo-normand ces finales ne sont pas différenciées d'un point de vue phonique : les graphèmes *-e*, *-ez*, *-es*, *-er*, *-ee* alternent donc librement. Afin de permettre la distinction grammaticale entre les différents mots présentant ces finales – comme par exemple les articles définis masculins singulier et pluriel, tous deux pouvant s'écrire avec la même graphie *le*, ou la forme *peche* qui peut être à la fois le substantif masculin issu de PECCATUM et la 3<sup>e</sup> personne du singulier du verbe *pécher* – nous introduisons l'accent aigu dans les cas où la finale aboutit étymologiquement à un *e* tonique, conformément aux conventions d'éditions traditionnelles<sup>11</sup>.

### **Tildes et abréviations**

La résolution des tildes et des autres signes d'abréviation est indiquée en caractères italiques. À de rares exceptions près, et nous les signalons ci-dessous, nous choisissons de rester fidèle à l'abréviation rencontrée et d'interpréter les signes d'abréviation selon les graphèmes qu'ils remplacent habituellement dans la tradition graphique manuscrite correspondante (latine et française). Ainsi, par

---

<sup>9</sup> Cela donne lieu à des variations pour des mots apparaissant sous les deux formes, comme *bonne* et *boune*, *eciam* et *etiam*, mais il est probable que le scribe lui-même alterne les graphies.

<sup>10</sup> C'est le cas des paires suivantes: *oī* (du verbe *oir*) / *oi* (< AUCA) ; *pais* (< PACEM) / *paīs* (< PAGENSEM) (le scribe lui-même a confondu ces deux dernières formes).

<sup>11</sup> VIEILLARD/GUYOTJEANNIN 2001 : 49. Dans le manuscrit Oxford Magdalen 188, la finale *-ee* présente un traitement particulier. À deux reprises et sur la même forme, le scribe a inséré des accents : *devéé* (ff. 13r et 17r). Nous avons choisi de ne pas généraliser cette pratique mais de conserver ceux qui naissent sous la plume du scribe.

exemple, les formes abrégées des relatifs latins – *quam, quas, quod* – sont restituées selon le signe d’abréviation en présence<sup>12</sup>. Ce choix est justifié par l’apparition ailleurs dans le texte de ces formes en toutes lettres<sup>13</sup>, à plusieurs reprises et dans les mêmes conditions grammaticales.

Nous procédons de la même manière pour les signes d’abréviation pouvant porter à confusion. Il s’agit des signes pouvant symboliser aussi bien *-er-* que *-re-*, *-ar-* et *-ra-* ou *-ir-* et *-ri-*, le tilde<sup>14</sup> et la marque de suspension<sup>15</sup>.

---

<sup>12</sup> Il n'en est pas de même pour les rares inconséquences concernant l'utilisation des relatifs *qua* et *quam*, formes pour l'utilisation desquelles notre scribe est généralement très conséquent. Les formes dues à un oubli du tilde ont fait l'objet de leçons rejetées.

<sup>13</sup> Ce choix n'est pas sans conséquences si l'on considère, par exemple, le traitement des formes du relatif *que* qui apparaissent souvent selon la tradition graphique typiquement anglo-normande (cf. POPE 1934 : §1262, qui mentionne l'extension de l'utilisation de *que* à la place de *qui* au cas sujet singulier).

<sup>14</sup> Les occurrences pour les graphies anglo-normandes – *oun* et *aun* – étant largement minoritaires, nous avons choisi de rétablir les formes abrégées au moyen d'un tilde par les graphies continentales *on* et *an*. Les seules occurrences pour lesquelles nous avons restitué la forme sous une graphie anglo-normande sont les abréviations comportant déjà le *-u-* de la nasale : *-au-*, *-ou-* et *-oun-*. Les seuls cas que nous avons considérés comme ambigus sont les formes portant un tilde sur un double jambage pour lequel il est impossible de décider s'il signifie *n* ou *u* (ex : *bounes* ou *bonnes*, *douner* ou *donner*). Nous avons essayé de respecter au mieux la graphie de l'original lorsque la différence pouvait être faite entre *u* et *n*. Dans le cas contraire, nous avons opté pour la forme qui apparaissait le plus fréquemment dans les occurrences.

En ce qui concerne le texte anglais, les finales ne nous permettent pas de déterminer si nous nous trouvons devant la forme *-oun* ou la forme *-one*. Les occurrences en toutes lettres sont plus nombreuses pour la terminaison *-one* : nous avons donc opté pour cette forme. Pour le texte latin, le problème se pose pour l'auxiliaire *habere* conjugué au passif impersonnel. L'abréviation utilisée ne permet pas de savoir si les formes concernées sont au singulier ou au pluriel puisqu'elles sont souvent abrégées par la forme *het* coiffée d'un tilde. Les impersonnels étant exprimés dans les deux langues support tantôt par un singulier, tantôt par un pluriel, nous avons décidé de suivre une tendance se dessinant en latin dans les occurrences en toutes lettres pour lesquelles le verbe *habere* conjugué au passif s'accorde avec le complément du verbe :

Of hem ben had many maneris in londe and in see.

Ex eis habetur multos modos in terra et in mare.

**De ceus y a maintes maneris en terre et en mer. (f. 56v)**

Aftir ther is sacrilege whan oon breketh the sacrament of holy wedlak

Post habetur sacrilegium quando unus frangit sacramentum sancti conjugii

**Après il y a sacrilege quant on brise le sacrement de seint mariage (f. 73v)**

<sup>15</sup> La marque de suspension ne nous donnant aucune information sur le contenu et la graphie de la partie manquante, nous avons restauré la forme abrégée d'après la graphie en toutes lettres apparaissant majoritairement pour le texte français. Ainsi, par exemple, la forme abrégée de *bien* a été rétablie sous sa forme non réduite *bien*, celle de *saint* selon la graphie majoritaire *seint*, la forme du substantif *chevalier* sous la forme *chivaler*, celle de la préposition *sur* sous la forme *seur*, etc.

Le problème se pose de la même manière en anglais. Tout d'abord, c'est la forme *thou* qui a arbitrairement été retenue pour transcrire les formes abrégées du pronom personnel de la deuxième personne pour lequel apparaissent, avec la même fréquence, deux graphies concurrentes : *thou* et *thow*. Les formes *with* et *what* apparaissent avec la même abréviation : ce sont donc le contexte ainsi que la structure de la proposition qui ont guidé l'interprétation de ces dernières. En ce qui concerne les finales, le scribe utilise indifféremment *-es* ou *-is* pour la terminaison des substantifs

## Mise en page

Toujours dans une intention de fidélité au texte original, nous tentons de respecter autant que possible la mise en page du manuscrit, qui est absolument pertinente dans l'optique didactique originelle du manuscrit et pour son étude. Nous maintenons donc, pour le corpus joint en annexe (annexe 2)<sup>16</sup>, la présentation trilingue du manuscrit sur trois « étages » dans laquelle les traductions latine et anglaise ont été apposées au-dessus du texte français. Les passages soulignés, les letrines ainsi que les autres mises en évidence apparaissant dans le texte, sont conservés lors de l'édition.

Dans la traduction, nous avons choisi d'indiquer les lacunes par des points de suspension entre crochets ; leur longueur variable nous permet ainsi de respecter la mise en page originale.

Nous sommes ainsi restée fidèle au nombre de lignes par page et à leur longueur. La version française a été différenciée par l'utilisation de caractères gras afin de respecter l'importance qui lui est accordée dans le manuscrit au moyen d'une graphie plus soignée et plus grande que celle des versions latine et anglaise.

Dans une volonté de concision et de confort visuel, nous renonçons, dans les citations analysées ou proposées en exemple, à cette présentation.

Les ajouts et les corrections du scribe ont été mis en évidence, puisque, pour la plupart, ils revêtent une importance pour l'analyse de son processus de réflexion. Ainsi, lorsqu'un mot ou une lettre ont été ajoutés au-dessus du texte pour pallier un oubli (*et ce<sup>u</sup>x qui ont la cure* ; f. 13r), nous avons indiqué ces corrections en note. En revanche, lorsqu'une formule a été apposée en dessus du texte à la manière d'une glose interlinéaire afin de fournir, par exemple, un synonyme (cit. 5) ou une indications visant à indiquer à quoi se rapporte un élément de la phrase (cit. 6), ces commentaires ont été signalés dans notre édition par des parenthèses.

- (5) for to *serve* god more holyly  
ad deo *serviendum* magis devote (vel sancte)  
**pur dieu servir plus saintement. (f. 11v)**

---

ou des adjectifs pluriels. Lorsque cette terminaison est abrégée, nous avons arbitrairement choisi de la restaurer sous la forme *-is*, le total des occurrences en toutes lettres étant équivalent.

<sup>16</sup> Dans l'analyse des exemples, nous avons renoncé, dans un souci de lisibilité et de gain de place, à cette présentation.

- (6) whan he bythinkeþ hym not of the goodes that god hath doo to hym  
quando ille non ei recolit de bonis que ille (*scilicet deus*) illi (*homini*) fecit  
**quant il ne luy souvent dez biens que il luy a fetz (f. 28v)**

## Ponctuation

À cause du grand nombre de signes de ponctuation et de la spécificité de leur rôle, nous avons décidé de maintenir la ponctuation originale plutôt que de la moderniser. L'édition respecte ainsi les signes choisis par le scribe, qui sont les suivants (nous empruntons la terminologie à BARBANCE 1992-5 : 508-9) : le *colon* (:), le *comma* (;), le point (·) et la *virgule droite* (/)<sup>17</sup>.

---

<sup>17</sup> Dans notre texte, le *point* constitue la majorité des marques. Ce dernier est ajouté la plupart du temps sur la ligne de base et regroupe les rôles de *distinction moyenne* (entre la proposition principale et la subordonnée qui la suit), *suspensive* (à la fin d'une proposition circonstancielle précédant la principale) et *finale* (en fin de phrase). Le *point* partage ce rôle de signe d'articulation général avec la *virgule droite* (/), qui apparaît jusqu'au folio 13r, puis de manière vraiment épisodique jusqu'au folio 76r (trois occurrences). À partir de ce dernier folio, il remplace une bonne partie des autres signes de ponctuation, surtout pour les deux langues support. Le *comma* apparaît à quelques occasions seulement. Il reste néanmoins présent dans l'intégralité du texte et remplit exclusivement le rôle de distinction suspensive.

**L** the ferst commaundeme[n]t that god *commaunded* is  
*Hoc primum mandatum quod deus mandavit est*  
**i premiers comandement *que diex comanda est*<sup>18</sup>**

this. thow shalt not honour *in* nowise diverse goddes that is to saye þou shalt  
hoc. Tu *non adorabis omnino diversos deos* hoc est dicere tu non  
cestui. **Tu n'aoueras pas diverse diex.** C'est a dire · tu n'aou-

not worship god but me ne shalt not worship · nother þou shalt *serve and* nother  
adorabis deum *preter* me *non adorabis neque non servies et neque*  
**reras dieu fors moy. Ne aoureras ne ne serviras et<sup>1</sup> ne**

thou shalt not put thyne hope principally into noon saf in me  
pones non tuam spem principaliter nulli *quam* in me  
**metras pas t'esperance<sup>19</sup> principalement fors a moy.**

For he that puttith his trust in creature synneth deedly  
*Quia ille qui ponit suam spem in creatu[r]a peccat mortu-*  
**Car cil qui mette s'esperence en creature peche mortel-**

Such ben they that honouren ydoles and maken  
liter Tales sunt illi qui adorant ydola *et faciunt*  
**ment. Tiex sont cil qui aourent les ydoles. et font<sup>20</sup>**

her god of a creature qwat som ever he be Ayenst this *comman-*  
*suum deum de creatura qualiscumque* ille sit. *Contra istud man-*  
**leur dieu de creature quele<sup>21</sup> que ele soit. Contre cest comman-**

dement offenden. they that *over* mucche loven her tresoure goold or  
datum peccant illi qui nimis amant sua thesaura *aurum vel*  
**dement pechent. cil qui trop aiment leur tresor · or · ou<sup>22</sup>**

sylver or other thyngs erthly they that in these thynges  
*argentum vel alias res terrenas qui in istis rebus*  
**argent · ou auters choses terriennes · qui en ces choses**

<sup>18</sup> Ajout: « le premier commandement »: inséré dans la marge .

<sup>19</sup> Correction par le scribe: -e- exponctué (*eseparence*).

<sup>20</sup> Ajout dans la marge gauche: *rienx*.

<sup>21</sup> Correction par le scribe : ajout de e (*qu<sup>e</sup>le*).

<sup>22</sup> Ajout dans la marge gauche: *rienx*.

**[folio 9v]**

passyngeforþ putten so muche her hertes *and* her trust  
transitoriis ponunt *tam* sua corda et *suam* *confidenciam*  
**trespassanz. metent tant leur cuers et leur esperance**

that they foryeten her creatour *and* leven that alle these  
*quod* illi *obliviscuntur* suum creatorem · et *dimittunt* qui *omnia* ista  
**q'il enoubliet<sup>i</sup> leur creature · et lessent qui toutz ces**

goodes to hem hath lent      And for that they oughte serve *and* hym  
bona eis prestitit              Et *propter hoc* illi debuissent *servire* et *illum*  
**biens leur a prestés.      Et pur ce lé<sup>ii</sup> deussent servir et le<sup>23</sup>**

thanke *and* above alle thynges love *and* worship as  
*regraciari et super omnes res amare et honorare sicut*  
**mercier et seur totez choses amer et honorer si com**

us techeth this ferst comaundement  
nos docet istud *primum* mandatum  
**nous enseigne<sup>24</sup> cest premier commandement.**

**L** this secunde comaundement  
*hoc secundum mandatum*  
**le secunde commandement<sup>25</sup>**

is suche thou shalt not take in eniwyse the name of god *in* vayn  
*est tale tu non assumas quovismodo nomen dei in vanum*  
**est tiel. Tu ne prendras pas · le noun dieu en vain ·**

that is to say thou shalt not<sup>iii</sup> swere onywise the name of god *in* vayn  
*hoc est dicere tu non jurabis quovismodo nomen dei in vanum*  
**C'est a dire. tu ne jureras pas · le noun dieu en vain**

for nought *and* wipout agood cause      that he hymself forbedith  
*pro nichilo et sine bona causa.              hoc ipsemet prohibet*  
**pur nient · et sanz bone cause              Ce meismes deffent**

---

<sup>i</sup> Lecture proposée : *en oubliet*. Cette leçon est confirmée par le manuscrit Paris, Bibl. Mazarine, 870 (= M ; éd. BRAYER/LEURQUIN-LABIE 2008 : 10, §8).

<sup>ii</sup> Lecture proposée : *le* ; M (10, §9) : *le deussent il servir*.

<sup>iii</sup> Leçon rejetée: tilde de nasalisation fautif sur le -o-.

---

<sup>23</sup> Correction par le scribe : ajout de *le, illum, hym*.

<sup>24</sup> Correction par le scribe : ajout de *i*.

<sup>25</sup> Correction par le scribe: la dernière lettre du groupe nasal -aun- est ponctuée.

Ajouts: « Le .ii.<sup>de</sup> commandement »: inséré dans le texte ; « Le.ii. commandement »: inséré dans la marge .

oure lord in the gospel that noon shal not swere nother bi heven  
noster *dominus* in evangelio *quod aliquis non juret neque per celum*  
**nostre sire en l'evangile · que l'en ne juret · ne par le ciel<sup>26</sup> ·**

nouthen by the erthe no *per* by othir creature But *in* a good cause  
*neque per terram neque per alteram creaturam* Sed in bona cau-  
**ne par la terre · ne par autre creature. Mes a bone cau-**

may oon swere without sinne or in doom · or  
sa potest *unus* jurare sine peccato · *vel* in *judicio* · *vel*  
**se puet on jurer sanz pechié · ou en jugement · ou**

they be requiered of the trouthe or *without* doom  
eis *perquisitum* fuerit de veritate · *vel* sine *judicio*  
**l'en demandé serement<sup>i</sup> de verité · ou hors de jugement ·**

or in othir good causes *and honeste and profitable*  
*vel in aliis bonis causis et honestis et proficuis*  
**ou en autres bones causes et honestes · et profitables ·**

or in oþer wyse leve he not enywyse to swere *and* therfore he  
sive in *altero* more ne dimitat *aliquomodo* jurare et *propter hoc* qui  
**ou en autre manere · ne loist pas jurer et pur ceo qui**

that sweret *with* outen reson the [n]ame<sup>ii</sup> of oure lord *and* for nought  
jurat sine *ratione* nomen *nostri domini* et *pro nichilo*  
**jure sans reson le noun nostre seignur et pur nient.**

if he swere fals of his wytynge he hym forswereþ *and* dooþ ayenst  
Si ille jurat false ex sua sciencia ille se *perjurat et facit contra*  
**C'il jure faus a son escient: il se parjure et fet contre**

this comaundement *and* synneth dedly For he  
hoc preceptum et peccat mortaliter quia ille  
**cest comandement et peche mortelment. Car il**

---

<sup>i</sup> Lecture proposée ou l'en demande serement de verité (confirmée par M 10, §14).

<sup>ii</sup> Leçon rejetée: *mame*.

---

<sup>26</sup> Correction par le scribe : ajout de *i*.

**[folio 10v]**

swerith ayenst his conscience. that is to say whan oon hym forswerith  
jurat contra suam conscienciam hoc est dicere quando unus se perjurat  
**jure contre sa conscience. C'est a dire quant ung se parjure**

thenkyngly and *with* deliberacion But he that swerith trouthe of his  
cogitanter et cum deliberacione. Sed ille qui jurat *veritatem* ex sua  
**apensement et a deliberacion. Mes cil qui jure voir a son**

knowing and in alle wayes for nought or fo any evel  
sciencia et omnimodis viis pro nichilo vel pro aliqua mala  
**escient et toutes voies pur nient ou pur aucune mauvese**

reson nought in nowise maliciosely but jocundly and with out  
racione. nullo modo maliciouse sed lascive et sine blas-  
**reson non pas malicieusement mes legerment et sanz blas-**

blaspheme synneth venially But þe conscience is perilou-  
phemia peccat venialiter Sed consciencia est periculo-  
**pheme peche veniaument. Mes la conscience<sup>i</sup> est perilleu-**

se and it may be turned to synne mortale that not hym kepith  
sa et potest hoc converti ad peccatum mortale qui non se custodit  
**se. et puet l'en tourner<sup>ii</sup> a peché mortel qui ne s'en garde.**

But if eny swere horribly or of (by) oure lord or by his  
Sed si quis jurat horribiliter vel de nostro domino vel de suis  
**Mes c'il<sup>iii</sup> jure horriblement ou de nostre seignour ou de sez**

saintes and hem despisith *and* also saith blasphemies the whiche be not to  
sanctis et eos despicit et [*etiam*]<sup>iv</sup> dicit blasphemias que nequaquam sunt  
**saintz et les despit et en dit blasphemies qui ne sont pas**

be sayd he synneth mortaly (dedly) Ne he may not have reson  
dicende ille peccat mortaliter Neque ille non potest habere racionem  
**a dire cil peche mortelment. Ne il ne puet avoir reson**

---

<sup>i</sup> M (10, §19) : mes *l'acostumance* est perilleuse.

<sup>ii</sup> M (10, §19) : et peut *bien* torner a pechié mortel.

<sup>iii</sup> M (10, §20) : *cil* qui jure horriblement.

<sup>iv</sup> Abréviation non identifiable, généralement utilisée pour *et*, accompagnée ici d'un tilde de nasalisation. Dans ce texte, cette notation est réservée à *and* dans la traduction anglaise. *Etiam* est la solution la plus probable.

that hym may excuse      And they þat more acustumen more synnen  
 que ipsum potest excusare. Et illi qui plus assuescunt plus peccant  
**qui l'en puisse escuser. Et cil qui plus la custument<sup>i</sup> plus pechent.**

**L** The thridde *commandement* war þe that thou  
 Tercium *mandatum* Cave *que* tu  
**Le tiers commandement. Gardes que tu<sup>27</sup>**

halwe þe day of sabbat      That is to say thou shalt not do in þe day  
 sanctifices diem sabbati.      Hoc est dicere tu non facias omnino in die  
**saintefies le jour de samedy. C'est a dire. tu ne feras pas au jour**

of sabbat thy werkes (bysines) and thy werkis and tho that þou were wont to doo  
 sabbati tua<sup>28</sup> negocia et tua opera et ea que tu solebas facere  
**de samedy tes bosoignes et tes oevres et ce que tu seuls fere**

in othir dayes      But þe reste shalt for the better entendaunce to prayer  
 in aliis diebus      Sed te requiescas pro meliori intendere ad precamen  
**aus autres jours. Mes te reposeras pur miex entendre a prier**

to þe servynge to þi maker that hym restyd in the seventh day      his werkes  
 ad serviendum tuo creatori qui se requievit in septimo die.      Sua opera  
**a servir ton creatour qui se reposa au septisme jour .      Ces<sup>ii</sup> oevres**

that he had made the syxe dayes byfore in whiche he haþ made þis  
 que ille fecerat sex diebus ante in quibus ille fecit hunc  
**qu'il avoit fetes les .vi. jours devaunt es quiex il fist le**

world and ordeyned.      This *commaundement* fulfillith *spiritually*  
 mundum et ordinavit.      Hoc *mandatum* implet *spiritualiter*  
**monde et ordenna. Cest commandement a complist<sup>iii</sup> espirituel-**

he that kepith with his myght þe pees of his conscience  
 ille qui custodit cum sua potestate pacem de sua consciencia  
**ment cil qui garde a son pover la pes de sa conscience**

<sup>i</sup> Lecture proposée : *l'acustument* (confirmée par M 10, §21).

<sup>ii</sup> M (10, §25) : *qui se reposa au septieme jour des oevres que il avoit fetes.*

<sup>iii</sup> Lecture proposée : *acomplist* (confirmée par M 10, §26).

<sup>27</sup> Ajouts: « Le tiers commandement »: inséré dans le texte ; « le tiers commandement »: inséré dans la marge.

<sup>28</sup> Correction par le scribe: -s- exponctué (*tuas*).

**[folio 11v]**

for to *serve* god more holyly  
ad deo *serviendum* magis devote (*vel sancte*)  
**pur dieu servir plus saintement.**

While or siþe this word saturday  
Dummodo hoc *verbum* sabbatum  
**Dont cest mot de same-**

the whiche þe jues clepen sabbat it is as muche worth as reste.  
quod judei vocant sabbatum valet *tantum quantum* requies  
**dy que li Juis apellent sabbat vaut a taunt come repos.**

This *commandement* noon may kepe *spirituelly*  
Istud *preceptum* non potest nullus custodire *spiritualiter*  
**Cest commandement ne puet nus garder espirituel-**

that in conscience is in synne deddely                      Suche  
qui in consciencia sit in peccato mortali                      Talis con-  
**ment qui en conscience soit de pechié mortel.      Tel con-**

conscience may not be in pees as longe as she is in suche  
*sciencia non potest esse in pace quam diu illa sit in tali*  
**science ne puet estre en pes tant com ele soit en tel**

staat And in stede of þe sabbat day whiche straytly is  
statu Et in loco<sup>29</sup> sabbati quod stricte est  
**estat. Et en leu de samedy qui estroitement soit**

kepte in þe olde lawe/ hath stablid holy chirche the sonday  
*custoditum in veteri lege · stabilivit sancta ecclesia diem domi-*  
**gardés en la vielle<sup>30</sup> loy · estably seint eglise le dimen-**

to be kept in þe newe lawe                      For owre lord ayenrose  
*nicam servandam in nova lege. Quia noster dominus resurrexit*  
**che a garder en le novele loy.      Car nostre sires iresourt<sup>i</sup>**

from deth to lyffe./      And for that skil oweth oon to kepe holyly or devoutly  
*de morte ad vitam. Et propter hoc debet unus custodire sancte vel devote*  
**de mort a vie.      Et pur cele<sup>ii</sup> doit ung garder saintement<sup>31</sup>**

---

<sup>i</sup> M (10, §30) : *i resourdi de mort a vie.*

<sup>ii</sup> Lecture proposée : *et pur ce le* ; M (10, §31) : *et pour ce si le doit l'en garder saintement.*

---

<sup>29</sup> Correction par le scribe: *diei* exponctué.

<sup>30</sup> Correction par le scribe : ajout de *i*.

<sup>31</sup> Ajout dans la marge : « Sonday *quia* in die *dominica* surrexit sol justicie *christ[us]* deus *noster* qui confundens mortem donavit nobis vitam sempiternam. »

and be in reest from werkes bodily and more fro werkis  
et esse quietus de (ab) operibus de [.....] et magis ab operibus  
**et estre repos des oeuvres de seur semaine<sup>i</sup> et plus des oe-**

of synne and to take hede more to werkes goostly  
peccati et intendere magis operibus spiritualibus  
**vres de pechié et entendre plus aus oeuvres espiuex**

and to þe service of oure lord and to thinke upon his makere and hym  
et ad servicium nostri domini et cogitare (v[e]l pensare) super suum creatorem et illum  
**et au service nostre seignur et penser a son createur et lui**

to beseche and thonke of the goodis that to hym he hath lente  
precare (rogare) et regraciari de bonis que illi proprie prestitit  
**prier et mercier des biens que il lui a prestés.**

And he that bre-  
Et ille qui fran-  
**Et cil qui bri-**

kith þe sonday and othir feestis solempne that been  
git diem dominicam et alia festa solempnia que sunt  
**se le dymenche et les autres festes solempnes qui sont**

stabled to be kepte in holy chirche synneth dedly  
stabilita ad custodienda in sancta ecclesia peccat mortaliter  
**establies a garder en seint eglise peche mortelment.**

for he dooth ayenst the precept of god a foresaid and of<sup>32</sup>  
quia ille facit contra mandatum dei antedictum et de<sup>33</sup>  
**car il fet contre le comandement dieu devant dit et de**

holy chirche<sup>34</sup> yf that be not for eny nede that holy  
ecclesie Si hoc non sit pro aliqua necessitate quam sancta  
**seint eglise. Se ce n'et pur aucune nécessité que seint**

chirche exceptith But yit more synnen they that fulfyllen  
ecclesia exceptat. Sed adhuc magis peccant illi qui implent  
**eglise otroie. Mes plus pechent ciex<sup>35</sup> qui emploient**

---

<sup>i</sup> M (10, §31) : *seursemaine*

<sup>32</sup> Correction par le scribe: *holy* biffé.

<sup>33</sup> Correction par le scribe: *sancte* biffé.

<sup>34</sup> Correction par le scribe: *but* exponctué.

<sup>35</sup> Correction par le scribe: *cil* exponctué et corrigé en *ciex*.

**[folio 12v]**

in þe sonda and in festis in synnes *and* in lecheriis *and* in  
in die *dominica* et in festis in *peccatis* et in luxuriis et in  
**le dimenche et les festes en pechiés et en lecheries et en**

other outrages[.....]  
autres<sup>36</sup> *excessibus*[.....]  
**autres outrages contre des<sup>i</sup> trois comandemanz nous**

[.....]  
[.....]  
**ordennent a dieu especiaument .<sup>37</sup>**

**L** the fourte *commaundement* is suche honoure thy  
Quartum *mandatum* est tale: Honora tuum  
**e quarte comandement est tiex. Honoure**

fader *and* thy moder for thou shalt lyve þe<sup>38</sup> more longis  
*patrem et tuam matrem.* Quia tu vives *magis* diu  
**ton pere et ta mere. Car tu envivras<sup>ii</sup> plus longement**

upon th'erthe This *commaundement* us warneth þat we  
*super terram* hoc *mandatum* nos admonet *quod* nos  
**seur terre. Cest comandement nous amoneste que nous**

kepe us fro *provokynge* to wrap fader *and* moder wilfully *and* wrongfully or  
*custodiamus* nos ab irritacione *patrem et matrem* · *voluntarie* et *injuriose* *vel*  
**gardoms de coroucier pere et mere a escient et a tort.<sup>iii</sup> ou**

hem cursynge or to hem noye by malice he doþ synne dedly  
*eos maledicere* *vel* eis nocere *per* maliciam *peccatum* facit mortale  
**les maudit ou leur nuist par malice peche mortelment**

and brekith this *commaundement.* *and* in this same *commaundement*  
et frangit hoc *preceptum.* et in hoc eodem *precepto*  
**et brise cest comandement et en cest meismes commandement**

---

<sup>i</sup> Leçon proposée: *et en autres outrages contre dieu. Ces trois comandemanz nous ordennent à dieu especiaument* (confirmée par M 10, §36).

<sup>ii</sup> Lecture proposée : *en vivras plus longement* (confirmée par M 10, §38).

<sup>iii</sup> Ajout dans M (10, §39) : *et cil qui deshonneure son pere et sa mere a son escient et a tort.*

---

<sup>36</sup> La forme attendue ici est bien évidemment *aliis*. Le scribe s'est laissé influencer par le texte français et n'a pas corrigé sa faute.

<sup>37</sup> Ajouts: « Le quarte commandement »: inséré dans le texte ; « le quarte com[an]dement »: inséré dans la marge, difficilement lisible.

<sup>38</sup> Correction par le scribe : ajout de *þe*.

is understonde the love the whiche we owe to have to oure  
intellegitur ille amor quem nos debemus habere ad nostros  
**est entendu l'amour que nous devons avoir a nos pe-**

fadres *spiritueles* that is to hem which haven cure to teche us  
*patres spirituales.* *hoc est ad illos qui habent curam nos docen-*  
**res esprituex. C'est a ceux qui ont la cure de nous en-**

*and* us to chastise as haven *prelatis* of holy chirche  
*di et nos castigandi. sicut habent prelati sancte eccle-*  
**seignier et de nous chaster com ont li prelatz de seint eqli-**

an they that have charge of oure soules and to kepe oure bodies  
*sie. et illos qui habent curam nostrarum animarum et nostra corpora custodienda*  
**se et ceux<sup>39</sup> qui ont la cure de nos almes et nos cors garder.**

And he that wil not obeye to hem that haven the charge of hym  
*Et ille qui non vult obedire eis qui habent curam ipsius*  
**Et cil qui ne veut obeier a ceux qui ont la cure de luy**

whan he techeth wel (good) that he shulde doo grevously synneþ  
*quando ille docet bonum quod ipse tenetur facere graviter peccat*  
**quant il enseigne<sup>i</sup> le bien qu'il est tenuz a fere: griefment peche**

and that may be that inobedience/ that is dedly synne  
*et illud potest esse illa inobediencia quod est peccatum mortale*  
**et celui<sup>ii</sup> puet estre l'inobedience qui est peché mortel.**

**L** The fitte *commaundement* is  
*Quintum mandatum est*  
**e quinte comandement est<sup>40</sup>**

suche. Thou shalt not sle eny man. This *commaundement* forbedith  
tale. Tu *non occidas aliquem.* Istud *mandatum prohibet quod*  
**tiel. Tu n'occiras nulli. Cest comandement devée<sup>41</sup> que**

---

<sup>i</sup> M (10, §43) : *enseignent.*

<sup>ii</sup> M (10, §44) : *tele.*

---

<sup>39</sup> Correction par le scribe : ajout de *u.*

<sup>40</sup> Ajouts: « le quinte *commaundement* »: inséré dans le texte ; « le quinte comandement »: inséré dans la marge .

<sup>41</sup> Les accents sur les *-ee* finaux sont de la main du scribe.

**[folio 13v]**

[...]

unus non occidat alterum *propter vindictam nec propter lucrum nec propter alie-*  
**l'un n'occie l'autre pur vengeance ne pur avoir ne pur au-**

[...]

nam *parvam racionem*. Quia est *peccatum mortale*. *Sed*  
**tre mauvese reson. Car c'est pechié mortel. Mes**

[...]

occidere malefactores *propter justiciam faciendam et tuendam vel propter*  
**occire les maufesours pur justice fere et garder ou pur**

[...]

aliam bonam causam *licet bene secundum legem sibi qui*  
**autre bone cause loist bien selonc la loy a celui qui**

[...]

facere debet et tenetur *In hoc mandato est*  
**fere le doit et tenuz i est. En cest commandement est**

[...]

*prohibitum peccatum odii et iracundie et magne*  
**deffenduz le pechié de haine et de rancune et de grant**

[...]

ire. *Quia sicut dicit scriptura qui odit suum fratrem*  
**ire. Car sicom dit l'escripture qui het son frere**

[...]

ille est homicida quando est *in sua voluntate et peche*<sup>i</sup>  
**il est homicide quant c'est a sa voluté et peche**

[...]

mortaliter *Et qui portat iram adversus alium*<sup>ii</sup>  
**mortelment. Et qui porte ire contre autre longue-**

---

<sup>i</sup> La forme attendue ici est bien évidemment *peccat*.

<sup>ii</sup> Leçon rejetée: *alium diu*. Il arrive souvent au scribe d'écrire deux fois le même mot lorsque celui-ci se trouve à cheval entre deux folios ou côtés de page.

longe yholde and yrotid or þat þe herte be in hatrede and wra-  
diu *tentam et radicatam* vel cor sit in hodio et iracun-  
**ment tenue et enracinee ou cuer est en haine et ran-**

the that is dedly synne and is ayenst this *comman-*  
*dia quod est peccatum mortale et est contra istud preceptum*  
**cune qui est pechié mortel. et est contre cest coman-**

dement And yit synneth he more that dooth or *procoreth*  
Et adhuc peccat ille magis qui facit *vel procurat*  
**dement. Et encore peche il plus qui fet ou purcha-**

harme to othir wrongfully or is in helpynge or in  
*dampnum alicui injuriose vel est in adjutorio vel in*  
**ce damage a autrui a tort ou est en aide ou en**

counsel of noyinge to eny to venge hym self But wrethe  
*consilio nocendi alicui ad vindicandum se Sed ira*  
**conseil de nuire a autrui pur soi venger. Mes ire**

or indignacione that passith lightly with oute wil of  
vel indignacio qui *preterit leviter sine implecione*  
**ou indignacion qui passe legerment sans parfere**

fulfillynge *and consentynge* to noye ony is not *in no wise*  
*voluntate et consensu nocendi alteri non est omnino*  
**volunté et consentement de nuire autrui n'est pas**

synne dedly  
*peccatum mortale*  
**pechié mortel.**<sup>42</sup>

**L** The .vi. *commaundement* is suche thou shalt  
*Sextum mandatum est tale* Tu non  
**e sixte comandement est tiex. Tu ne**

<sup>42</sup> Ajouts: « Le sixte *commandement* »: inséré dans le texte ; « le sixte *commandement* »: inséré dans la marge.

**[folio 14v]**

not doo noon avoutry. that is to say that þou not owest enywise have  
non facias adulterium. hoc est dicere *quod* tu non debes *omnino* habere  
**feras pas avoutrie C'est a dire que tu ne dois pas avoir**

knowleche fleshly to eny oþer womman In this commaunde-  
cognicionem (vel consorcium) carnalem (carnale) alicui femine In hoc mandato (vel precepto)  
**compaignie charnel a autrui fame. En cest coman-**

ment is forbode alle synne of lecherye the whiche is oon of  
est vetitum omne peccatum de luxuria quod est unum de  
**dement est vié tout pechié de luxure qui est .i. des**

the seven synnes deddly Now be it that ther be some braun-  
septem peccatis mortalibus Nunc sit hoc quod sunt aliqui rami  
**.vii. pechéz mortieuz Ja soit ce qu'il ait aucunes bran-**

ches that be not dedly synne as ben evel  
qui non sunt<sup>43</sup> peccatum mortale sicut sunt ma-  
**ches qui ne sont mie peché mortel com sont ma-**

steryngis of the flessch that noon may not enywise  
le mociones carnis quod ullus non potest *omnino*  
**vis esmovemens de char qui l'en ne puet pas**  
44

from alle bedefendid. And he oughte to restrayne *and* to refrayne  
ab omnibus munire Et debet quis restringere et refrenare  
**de tout eschiver. Et doit l'en restraintre et refrain-**

as muche as he may not enywise hem to norisshe  
tam sicut quis potest non *omnino* eas nutrire  
**dre tant com l'en puet non mie lez norrier**

ne to seche ouþer by unmesurabilnes of drynke or of etyng  
neque adquirere vel per briam<sup>i</sup> potacionis vel comestionis  
**ne purchacer ou par outrage de boivre ou de mangier**

---

<sup>i</sup> La forme *bria* est attestée dans DMLBS avec le sens de « mesure, modération ». Elle y est présentée comme étant issue d'une formation régressive sur *ebrius*. Il est selon nous aussi possible d'envisager une évolution sémantique : du sens « coupe » que possède ce mot en latin classique, on passerait non seulement à « mesure (de vin) », sens attesté en latin médiéval (MW), mais aussi à l'idée de « modération », sur le modèle du mot *mensura*. Le sens que lui donne ici le traducteur est antonymique. Il est probable qu'il le rapproche de la famille *ebriare*, *ebrius*, etc. par simple rapprochement des termes sans analyse morphologique.

---

<sup>43</sup> Correction par le scribe: *omnino* biffé.

<sup>44</sup> Ajout dans la marge: « *quia primus motus non est in nostra potestate* ».

or by evel thynkynges *over* longe holden  
vel *per* malas cogitaciones nimis diu tentas  
**ou par mauveses pensees trop longument tenues**

by evel touchynges            For in suche thynges may be hade  
*per* malas palpaciones        Quia in talibus rebus potest habere  
**par mauvéz atouchemens. Car en tiex choses puet avoir**

*perile*        In this *commandement* is forbode alle synne  
*periculum*. In hoc *precepto* est *prohibitum omne peccatum*  
**peril.        En cest commandement est devees tout pechié**

ayenst nature in what wyse that it be doo or  
*contra naturam* in quali modo *quod* illud sit *factum vel*  
**contre nature en quel manere que ele<sup>i</sup> soit fet ou**

in his *persone* or in otheres  
in sua *persona* vel in alia  
**en sa persone ou en autre.**<sup>45</sup>

**L** The .vii. *commaundement* is suche    thou ne  
*Septimum mandatum* est tale        Tu non  
**e septisme comandement est tiex. Tu ne**

shalt doo nowise theft    this *commaundement* us  
*facias omnino furtum.*    hoc *preceptum* nos  
**ferras pas larracin.    Cest commandement nous**

forbedith to take *and* to resceyve operes thynges whatsom ever þat  
*prohibet capere et recipere alienam rem qualemcumque que*  
**devee prendre et recevoir autrui chose quele que**

it be by evel encheson ayenst the wille  
*illa sit per malam rationem contra voluntatem*  
**ele soit par maveese reson contre la volonté a**

---

<sup>i</sup> M (10, §61) : *il*.

---

<sup>45</sup> Ajouts : « Le .vii.<sup>me</sup> comandement »: inséré dans le texte ; « Le .vii. *commandement* »: inséré dans la marge.

**[folio 15v]**

of hym to whom it longeth In this *commandement* es forboden raveyn  
*proprius cui hoc pertinet.* In hoc mandato *est prohibitum* rapina  
**celui a qui cele est. En cest commandement est devee rapine**

and usury *and* deceyt to opir to have his goodes and he that dooþ  
et usura et fraudulencia alteri *propter* sua habenda et ille qui facit  
**et usure et baretter autrui pur le sien avoir et cil qui fet**

ayenst this *commaundement* is holden to yelde ayen that þing<sup>46</sup> that he hath  
contra hoc *preceptum* tenetur restituere hoc quod *habet*  
**contre cest commandement est tenuz a rendre ce qu'il a**

of othirs evel if he knowe to whom. and if he knowe not to whom  
alicujus male Si ille scit cui et si ille non scit cui  
**de l'atrui mauvesment. Se il cet a qui. et se il ne cet a qui**

he is holden to yelde *and* to yeve it for god or *with* þe counsel of holy  
ille tenetur reddere et dare *pro deo vel cum consilio sancte*  
**il est tenuz a rendre et donner pur dieu ou a conseil de saint**

chirche For he þat withholden fro eny *and* to hurt *and* by evel  
ecclesie. Quia qui retinet ab aliquo *et injuriose et per malam*  
**eglise. Car qui retient l'autrui et a tort et par mauvese re-**

encheson he synnep dedly if he not it yelde thider whider he ought if he  
*rationem* ille peccat mortaliter · si ille non restituit illuc ubi ille debet. si ille  
**son il peche mortelment se il nel rent la ou il doit se il**

it knowe whider it may be doo or if he not it knowe doo he *with* þe counsel  
hoc scit ubi hoc potest facere · vel si ille non hoc scit faciat *cum consilio*  
**le siet ou le puisse fere ou se il ne le set face au conseil de**

of holy chirche.  
*sancte ecclesie.*  
**seint eglise.**<sup>47</sup>

<sup>46</sup> Correction par le scribe : ajout de *thing*.

<sup>47</sup> Ajout: « le .viii. commandement »: inséré dans la marge.

**L** The eyghte commaundement is such: Thwo shalt not say *in* nowise  
 Octavum *mandatum* est tale Tu non dices omnino  
 e .viii.<sup>me</sup> **commandement est tiex. Tu ne dirras mie**<sup>48</sup>

fals witness ayenst thyn neyghbore. In this *commaundement*  
*falsum testimonium adversus tuum proximum.* In isto precepto  
**faus tesmoing en contre ton proisme. En cest commandement**

to us it is forboden þat noon lye not ne hym forswere noþer *in* doom  
 nobis est *prohibitum quod* ullus non menciatur neque se *perjuret* nec in *judicio*  
**nous est devee qui l'en ne mente ne s'en parjure ne en jugement**

ne out of doom to the hurt of eny *and* þat noon curse  
 nec extra *judicium ad nocumentum alicujus et quod nullus maledicet*  
**ne hors jugement pur nuire a autrui et que l'en ne mesdie**

eny othir in evel entencion hym to appeyre of his good  
 aliquem alterum in mala intencione ad ipsum *deteriorandum* a sua bona  
**d'autrui en mal entencion de lui empirier de sa bone**<sup>49</sup> **renom-**

loos or of the grace that he hath. For it is dedly synne. Ayenst  
*fama vel a gracia quam ipse habet. Quia est peccatum mortale* Econtra<sup>50</sup>  
**mee ou la grace que il a. Car c'est peché mortel. En contre**

this *commaundement* doo they that cursen good men (or devout men)  
 hoc *mandatum faciunt illi qui maledicunt probos homines*  
**cest commandement font ceux qui mesdient des preudommes**

by hynde (her bakke) *with* her witynge or by malice that is called de-  
*per tergum ex sua cognicione vel per maliciam que vocatur de-*  
**par derriers a leur escient ou par malice que l'en apele de-**

tractione (or bacbitynge) and they also that preysen wikked men *and* the dedes  
*traccio. et illi eciam qui laudant malos et facta*  
**tracion. et ceux aussi qui loent lez mauvéz et lez fetz**<sup>51</sup>

<sup>48</sup> Ajout : « le .viii.<sup>me</sup> *commandement* »: inséré dans la marge.

<sup>49</sup> Correction par le scribe : ajout de *e* final.

<sup>50</sup> Correction par le scribe : ajout de *c*.

<sup>51</sup> Ajout: « as they that be moost entrieked *with* synne and those a devout man or womman, they wil say: « loo þe ypocrite how holy he makith hym, we shal come as sone to heven as he for alle his holynes ». »

**[folio 16v]**

of here shrewdenes *and* of here folynesse knowen or seen or of werkes which  
<sup>52</sup>*suarum pravitatum et suarum stultitiarum cognitarum vel visionum vel operum quod*  
**de leur mavesté et de leur folies seues ou veues ou ovrees<sup>i</sup> qui**

is synne mortal [.....] flateringe whan on saith [.....]  
*est peccatum mortale. vel ex laudacione (id est adulatione) quando unus dixit in sua presencia*  
**est pechié mortel<sup>ii</sup> ou de losenge quant ung la dit en leur present**

or falsnesse or lesynge whan he of whom they speken nys present  
*vel falsitas vel mendacium quando ille de quo illi loquntur non est presens*  
**ou fausseté ou mençoage quant cil de qui l'en parole n'et present.**

For alle suche been false wytnesses  
*Quia omnia talia sunt falsa testimonia*  
**Car tout itel sont faus tesmoingne.<sup>53</sup>**

**L** The .ix. commaundement is suche: Thou ne shalt desire *in* nowise  
*Nonum mandatum est tale Tu non desiderabis omnino*  
**e .ix.<sup>me</sup> commandement est teux. Tu ne desireras pas**

the wyf of thy neyghbor ne thou shalt not here desire enywise to doo *with* thy  
*uxorem tui proximi neque non ip[sam] desiderabis omnino ad faciendum de tuo*  
**la fame ton proisme · ne ne la covoiteras pas a fere de ton**

body trespace this commaundement forbedith the desire in  
*corpore peccatum. hoc preceptum vetat desiderium in*  
**corps peché. Cest commandement devee desirement en**

consentyng to have feleship fleshly of alle  
*consenciendo habere societatem carnalem ab omnibus*  
**consentement d'avoir compaignie charnel a toutes**

wymmen bunden in mariage *et what* othir *and* evel signes  
*feminis ligatis in matrimonio et aliis et mala signa*  
**fames lieez de mariage et autres et mauvéz signes<sup>54</sup>**

---

<sup>i</sup> M (10, §74) : *oies*.

<sup>ii</sup> M (10, §74) : *qui est pechié d'adulacion ou de losenge*.

---

<sup>52</sup> Correction par le scribe: *de* exponctué.

<sup>53</sup> Ajouts: « Le .ix.<sup>me</sup> commandement »: inséré dans le texte ; « Le .ix.<sup>me</sup> commend[ement] »: inséré dans la marge . La fin est illisible et se perd dans le pli de la reliure.

<sup>54</sup> *Réclame* signifiant la fin du cahier: « out wardes  
**par dehors** » .

by outwarde that ben made to drawe synne as ben evel  
exteriora que sunt *facta ad trahendum peccatum* sicut sunt prava  
**par dehors qui sont fetz pur atrere pechié com sont mauve-**

talkynges of suche matier or evel touchynges  
colloquia de tali materia. vel mali contactus  
**ses paroles de tiele matiere. ou mauvéz atouchemenz**

And the difference of this *commaundement* to the sexte before said  
et differencia istius *precepti ad sextum supradicum*  
**Et la difference de cest commandement au .vi. desseur dit si**

is that the sexte *commaundement* denyeth the dede outwarde But  
est *sextum preceptum prohibet factum exterius.* Sed  
**est le sixte commandement devec le fet par dehors. Mes**

this denyeth the consente or desire to have company with womman  
istud denegat *concupiscenciam habere societatem cum femina*  
**cestui dené<sup>55</sup> i le consentement d'avoir compaignie a feme**

that is not his by mariage or wedlak *and* it is dedly synne after the sen-  
que *non est sua per matrimonium* et est *peccatum mortale secundum senten-*  
**que n'est seue par mariage et est pechié mortel selonc la**

tence of the gospel that saith that he þat seeth a womman *and* he here  
ciam *evangelii que dicit quod qui vidit mulierem et ille illam*  
**sentence de l'evangile qui dit que qui voit feme et il la**

coveyteth in his herte he hath made þe synne in way of coveytyng  
*concupiscit in suo corde ille fecit<sup>56</sup> peccatum in via concupiscencie*  
**covoite en son cuer il i a pechié en leu de convoitement**

that is to understonde of þe consentyng *expresse and* of thynkenge  
*hoc est intelligendum de consensu expresso et ex cogitacione*  
**c'est a entendre de consentement expressé<sup>57</sup> et a pensé<sup>ii</sup>.**

---

<sup>i</sup> Lecture proposée : *devéé*.

<sup>ii</sup> Lecture proposée : *apensé* ; (confirmée par M 10, §83).

---

<sup>55</sup> Cf. note 41.

<sup>56</sup> Correction par le scribe: -a- exponctué et corrigé par -e- en indice (*facit*).

<sup>57</sup> Correction par le scribe : ajout de *e* final.

**[folio 17v]**

**L** The tenth *commandement* is  
Decimum mandatum est  
**e disisme commandement est** <sup>58</sup>

suche Thou shalt not covete the thyng that is thy neyghbore  
tale Tu non concupisces rem que sit *proximi tui*  
**tiex. Tu ne covoiteras chose que soit a ton proisme.**

This *commandement* denyeth wille to have oþeres thyng by  
Istud mandatum *prohibet voluntatem habendi rem alienam per*  
**Cest commandement devee volunté d'avoir autri chose par**

evel reson In this *commandement* forbode is th'envy or hurt  
<sup>59</sup>*malam racionem.* In hoc mandato *prohibitum est nocumentum*  
**mauvés reson. En cest commandement est devee envi d'au-**

of eynes good or of enyes grace For suche harme or hurt comiþ of evel  
*alicuius boni vel alterius graciae* Quia tale *nocumentum* venit ex mala  
**trui bien ou d'autrui grace. Car tele envi vient de mau-**

covetise whan <sup>60</sup> the consent is certayn and bythught  
*concupiscencia quando* <sup>61</sup> *consensus certus et cogita-*  
**vese convoitise quant li consentementz certains et apen-**

That is synne mortal and ayenst this *precepte*  
tus est illud est *peccatum mortale et contra istud mandatum*  
**sés i est. C'est peché mortel et contre cest commandement.**

But covetyse light to have otheris thyng or by good  
*Sed cupiditas levis habendi alienam rem vel per bonam*  
**Mes convoitise legiere d'avoir autrui chose ou par bone**

reson is noo synne And if he have evel sterynges  
*racionem non est omnino peccatum* Et si ille habet malas mociones  
**reson n'est mie pechié. Et se il i a mauvéz esmovemens**

<sup>58</sup> Ajouts: « le .x.<sup>me</sup> commandement »: inséré dans le texte ; « le .x.<sup>me</sup> »: inséré dans la marge. La fin est illisible.

<sup>59</sup> Correction par le scribe: *per* biffé.

<sup>60</sup> Correction par le scribe: *that* biffé et remplacé par *pe*.

<sup>61</sup> Correction par le scribe: *illa* biffé.

with out wille *and* withoute assent to hurte of eny is not  
*absque voluntate et sine consensu aggravandi alicujus non est*  
**sanz voluté *et* sanz consentement de dommager autrui n'est**

in nowise synne and if synne it have that is but venial  
*omnino peccatum et si peccatum habuit illud est veniale*  
**pas pechié et se peché y a. il est veniaus.** <sup>62</sup>

Thes ben the ten *commaumentz* of whiche thre þe ferst  
hec sunt decem *precepta* Quorum tria *prima*  
**Ses**<sup>63</sup> **sont les .x. commandementz. Dont les .iii. premiers**

us ordeyne wel to god the othire seven us ordeynen  
nos disponunt bene deo hec alia septem nos ordinant  
**nous ordeinent bien a dieu. Les autres sept nous ordennent**

to owre neighbor these ten *commaumentz* alle *and* on  
nostro *proximo* hec .x. *mandata omnes et singulus*  
**a nostre proisme. Ces .x. commandements chascuns *et* chascune**

that hath reson *and* age is bounden to knowe *and* to doo For he  
qui *habet rationem et etatem tenetur scire et facere* Quia qui  
**qui ad reson *et* eage est tenuz a savoir *et* fere. Car qui**

þat dooth the contrary with his witynge he synneth dedly  
*facit contrarium ex sua cognitione ille peccat mortaliter*  
**fet encountre a son escient il peche mortelment.**

those ben th'articles  
hii sunt articuli  
**Sé sont les articles de** <sup>64</sup>

of the faith cristen that every cristen man *and* every cristen womman  
*fidei cristiane quod quilibet cristianus et quilibet cristiana*  
**la foy crestienne que chescun crestien. et chescune crestienne**

<sup>62</sup> Ajouts: « Ce sont lez .x. commandementz »: inséré dans le texte (l'abréviation pour *commandementz* est très succincte) ; « ce sont les .x. commandementz »: inséré dans la marge.

<sup>63</sup> Seule la lettre d'attente apparaît à la place où le scribe a laissé la place pour une lettre filigranée.

<sup>64</sup> Ajouts: « les articles de la foy »: inséré dans le texte ; « les articles de la foy »: inséré dans la marge.

**[folio 18v]**

oweth to bileve stedfastly For ellis he may not be sauſ  
debet credere firmiter Quia aliter ille non potest esse saluus  
**doit croire fermement. Car autrement il ne puet estre saus**

sith þat he hath wit *and* reson and þer be twelve afir þe nombre of  
ex quo quod ille habet sensum et rationem et sunt duodecim secundum numerum  
**puis qu'il a sens et reson. et sont .xii. (douze) solonc le nombre des**

of þe xii apostles þat hem stabled to be kept *and* holden to alle thoo  
apostolorum qui illos stabilierunt teneri et custodiri<sup>65</sup> omnibus illis  
**apostres qui les establirent a tenir et a garder a toutz ceus**

that wolen be savid Of whiche the ferste (vel oon) by longeth to the fader  
qui volunt esse salvati Quorum primus pertinet patri  
**qui vulent estre sauvéz. Dont li primer aupartiennent au**

<sup>66</sup> seven to the sone Foure to þe holy goost. For it is þe welle  
Septem filio. Quatuor sancto spiritui. Quia hoc est fons  
**pere. Lez sept au filz. Les quatre au seint esprit. Car c'est la fon-**

of the faith byleve to beleve in þe holy trinite that is in þe fader  
fidei credere credere in sanctam trinitatem hoc est in patrem  
**taine de la foy croire. croire en la<sup>67</sup> seinte trinité<sup>i</sup>. C'est ou pe-**

and in þe sone and in the holy goost Oo god in thre persones Alle  
et in filium et in sanctum spiritum Unus deus in tribus personis. Omnes  
**re et ou filz et ou seint esprit .i. dieu en .iii. persones. Toutez<sup>68</sup>**

these articles been knowen in the crede the which the .xii. apostles  
isti articuli sunt cogniti in simbolo<sup>ii</sup> quod duodecim apostoli  
**ces articles sont conues<sup>iii</sup> en la credo que lez .xii. apostres**

made of whiche everych made his article  
faciebant quorum quilibet composuit suum scilicet articulum  
**furent dont chescun imis<sup>iv</sup> le sien**

---

<sup>i</sup> M (20, §5) : *car c'est le fondement de la foi croire en la Saint Trinité.*

<sup>ii</sup> Cf. CMLBS s.v. *symbolum*.

<sup>iii</sup> M (10, §6) : *contenu*.

<sup>iv</sup> Lecture proposée : *i mist* (confirmée par M 20, §6).

---

<sup>65</sup> Correction par le scribe: *et* exponctué.

<sup>66</sup> Correction par le scribe: *and* biffé.

<sup>67</sup> Correction par le scribe: un *i* final a été exponctué (*lai*).

<sup>68</sup> Correction par le scribe : ajout de *u*.

**L** The ferst article is suche  
 primus articulus est talis  
**e primer article est tiex.**<sup>69</sup>

I be leve in god the fader al myghty makere of heven *and* of erthe  
 Ego credo in deum patrem omnipotentem creatorem celi *et* terre  
**J[e] croi en diex le pere tout puissant · creatour de ciel**<sup>70</sup> *et de terre*

This article made holy petir in the crede  
 hunc articulum composuit sanctus petrus in simbolo  
**Cest article imist<sup>i</sup> seint pere en la credo.**<sup>71</sup>

**L** The secunde article *per*teyneth to þe sone as touchynge his godhed. that is to say  
 Secundus articulus pertinet filio quantum ad suam deitatem. *hoc est dicere vel videlicet*  
**e secont aupartient au filz**<sup>72</sup> **quant a sa deité.** **C'est a dire**

*and* is suche I belyve in oure lorde the sone of god þe fader In this  
 et est talis Ego credo in nostrum dominum filium dei patris In hoc  
**et est tiex<sup>ii</sup>.** **J[e] croi en nostre seignur filz dieu le pere.** **En ce**

oweth every man to understonde *and* to belyve þat he is lyke *and* egale  
 debet unusquisque intelligere et credere quod ille est similis *et* equalis  
**doit l'en entendre et croire que il est semblable et ygaus**

in alle thynges *with* the godehede *and* is oon thesself thyng  
 in omnibus rebus ad deitatem et est una eadem res  
**en toutes choses a la deité. et est ugne meisme chose**

with the fader outake the *personne* which is othir than þe<sup>73</sup>  
 cum patre excepta *persona* que est alia *quam*<sup>74</sup>  
**avec le pere fors de la *personne* qui est en autre que la**

*personne* of þe fader this article made saint Johan þe evangelist  
*persona* patris hunc articulum misit sanctus Johannes evangelista  
***personne* du pere. Cest article i mist seint Jehan l'evange-**

<sup>i</sup> Lecture proposée : *i mist.*

<sup>ii</sup> M (20, §11) : *c'est a dire en ce que il est diex et si est tiex.*

<sup>69</sup> Ajouts : « La primer article »: inséré dans le texte ; « Le primer article »: inséré dans la marge.

<sup>70</sup> Correction par le scribe : ajout de *i*.

<sup>71</sup> Ajouts : « le .ii. article »: inséré dans le texte ; « le .ii. article »: inséré dans la marge.

<sup>72</sup> Correction par le scribe : ajout de *l*.

<sup>73</sup> Correction par le scribe: *personne* biffé.

<sup>74</sup> Correction par le scribe: *persona* biffé.

**[folio 19v]**

the thridde article      **L** the thridde article and the fifte and that  
tertius articulus      Tertius articulus et quintus et qui  
lis[t]e<sup>75</sup>      le .iii. article<sup>76</sup>      **e tiers article et le quĩte et qui**

followeþ aftir longen to þe sone aftir þe manere that is to  
sequitur post pertinent filio secundum consuetudinem. hoc est di-  
**s'ensuit a pres<sup>i</sup> appartient au filz selonc la maner<sup>ii</sup>. c'est a**

say aftir that that he is man mortale      while þat in þe thridde  
cere secundum hoc quod ille est homo mortalis      dummodo in tercio  
**dire · selonc ce que il est homme mortel.      Dont ou tiers**

article is contenyd that he was conceyved of þe holy goost and borne  
articulo continetur quod ille fuit conceptus de sancto spiritu et natus  
**article est cotenuē que il fu conceu de seint esprit et nez**

of þe virgine marye by the werkyng of the holy goost not<sup>77</sup> enywise  
ex virgine maria per operacionem sancti spiritus non omnino  
**de la virge marie par l'oeuvre de seint esprit non pas**

by the operation of man      And that the virgine marye abood  
per operacionem hominis      Et quod virgo maria permanebat  
**par oeuvre de homme.      Et que la virge marie demorra a**

ever more virgine hool by fore and aftir      This  
omnibus diebus virgo et integer ante et post      hunc  
**toutz jours virge et enterine devant et a pres<sup>iii</sup>. Cest ar-**

article made saint Jame the brothir of Johan  
articulum composuit sanctus Jacobus frater Johannis  
**ticle imist<sup>iv</sup> seint Jaque le frere Jehan.**

**L** The fourte article longeth  
Quartus articulus pertinet  
**e quarte article appartient<sup>78</sup>**

---

<sup>i</sup> Lecture proposée : *après*.

<sup>ii</sup> M (20, §17) : *li quinz qui s'ensuivent après appartient au Fil selonc l'humanité*.

<sup>iii</sup> Lecture proposée : *après*.

<sup>iv</sup> Lecture proposée : *i mist*.

---

<sup>75</sup> Correction par le scribe: l'exponctuation se situe entre le -t- et le -r- (*evangelistre*).

<sup>76</sup> Ajout : La main ressemble à celle qui rappelle les noms de chapitre en tout petits dans la marge. Ici, le titre est inséré dans le texte et est traduit.

<sup>77</sup> Correction par le scribe: *by* biffé.

<sup>78</sup> Ajout: « le quarte art[icle] »: inséré dans la marge par une autre main. La fin se perd dans le pli de la reliure.

to his passionne that is to say that he suffrid under ponspilate whiche  
ad suam passionem. hoc est dicere quod ille paciebatur sub poncio pilato qui  
**a sa passion. c'est a dire qu'il souffri souz ponce pilate qui**

was [.....] and juge in that tyme jerusalem ordeyned under þe  
erat [.....] et judex in illo tempore in jerusalem ex parte roma-  
**estoit païen et juge en celui temps en jerusalem de par les ro-**

romayns under that juge was jhesu crist demed wrongfully atte  
norum Sub illo judice fuit jhesus cristus judicatus injuste ad requi-  
**mains. Souz celui juge fu jhesu crist jugiet a tort a la**

requeste of the wykkid Juwes and crucified and deed and yput in the  
sicionem impiorum judeorum et crucifixus et mortuus et positus in se-  
**requeste tresfelons juis et crucifiéz et mort et mis ou se-**

sepulcre This article made saint Andrewe  
pulcro hunc articulum composuit sanctus Andreas  
**puchre<sup>79</sup>. Cest article imist<sup>i</sup> seint andri.**

**L**The fyfte article is that he yede down to hellis aftir  
Quintus articulus est quod ille descendit ad inferna post  
**e quinte article est que il descendi en enfer après<sup>80</sup>**

his deeth to drawe thens and to deliver the soules of holy faders  
suam mortem ad trahendum inde et deliberandum animas sanctorum patrum  
**sa mort pur traire en et deliverer les ames dé seintz<sup>81</sup> peres**

and of alle tho that fro the begynninge of the world dieden  
et omnium illorum qui ab inicio vel origine mundi moriebantur  
**et de toutz ceux qui dez le commensement de monde mo-**

in trewe faith and in hope that they shulde be sauffe  
in vera fide et in spe quod illi essent salvi  
**rurent en vrai foy et en esperance qu'il seroient sauvé**

---

<sup>i</sup> Lecture proposée : *i mist.*

---

<sup>79</sup> Correction par le scribe : ajout de *h.*

<sup>80</sup> Ajout: « le quinte article »: inséré dans la marge par une autre main.

<sup>81</sup> Correction par le scribe : ajout de *i.*

**[folio 20v]**

by hym And for the ferst man it acordid that they sholde alle goo  
*per ipsum Et propter primum hominem conveniebat illud quod illi descenderent*  
**par luy. Et pur le<sup>i</sup> premier homme covenoit il que il descendissent**

down in to helle And there they abood the good *and* the evel in certayne  
*omnes in infernum Et ibi expectabant boni et mali in certa*  
**tout en enfer. Et la tendoient<sup>ii</sup> li bon et li mal en certaine**

hope that jhesu cryst the sone of god hem sholde come to delyver aftir  
*spe quod jhesus cristus filius dei illos veniret deliberare secundum*  
**esperance que jhesu crist le filz dieu les vendroit delivrer selonc**

that that he had promysid by his prophetis and for this reson he wolde  
*illud quod ille promisit per suos prophetas et propter istam racionem voluit*  
**ce qu'il avoit promis par ces prophetes et pur cest reson vout**

aftir his deth goo down in to helle that is to understonde *in* to  
*ille post<sup>82</sup> suam mortem descendere in infernum. hoc est intelligendum in illam*  
**il a pres<sup>iii</sup> sa mort descendre en enfer. C'est a entendre cel**

pat parte where were the holy not *in* nowise in to that partie where  
*partem ubi erant sancti non omnino in illam partem ubi*  
**partie ou estoient li seintz non mie en cele partie ou**

were the dampnid that were deed in here synnes  
*erant dampnati qui erant mortui in suis peccatis*  
**estoient li dampné qui estoient mort en leur pechiéz**

and in her mysbileve them toke he nought in nowyse For they  
*et in suis infidelitatibus illos non traxit ille aliquomodo. Quia illi*  
**et en leur mescreantises ceus n'en trait il mie. Car ilz**

bee dampnyd for ever This article made saint  
*sunt dampnati vel damantur in eternum hunc articulum composuit sanctus*  
**sont dampné perdurablement. Cest article imist<sup>iv</sup> seint**

---

<sup>i</sup> M (20, §29) : *car pour le pechié du premier homme convenoit que tuit descendissent en enfer.*

<sup>ii</sup> Lecture proposée : *l'atendoient* ; M (20, §30) : *et la atendoient li bon.*

<sup>iii</sup> Lecture proposée : *après.*

<sup>iv</sup> Lecture proposée : *i mist.*

---

<sup>82</sup> Correction par le scribe. *-ea* exponctué (*postea*).

philip the sixte article The sixte article is of  
philippus Sextus articulus Sextus articulus est de  
**phelippe. Le .vi. article. Le siste article est de** <sup>83</sup>

his resurreccione that is to say that in the thridde day of his deth forto  
sua resurreccione hoc est dicere quod tercia die de sua morte vel sue mortis ad im-  
**sa resurreccion. C'est au dire que au tiers jour de sa mort pur a com-**

fulfille the scriptures he a roos from deth to lyffe and apperid  
plendum scripturas ille resurrexit de morte ad vitam. et apparuit  
**plir<sup>i</sup> les escriptures il resurdi de mort a vie. et aparust a**

to his disciples and to hem approvid his upryste in many  
suis discipulis et eis approbavit vel demonstravit suam resurreccionem in multis  
**ses disciples et leur prouva sa resurreccion en mult de**

wyses by fourty dayes This article made saint thomas  
modis per quadraginta dies. hunc articulum misit sanctus thomas  
**maneris par .xl. jours. Cest article imist<sup>ii</sup> seint thomas.**

**L** The seventh article is  
Septimus articulus est  
**e septisme article est** <sup>84</sup>

in the fourtithe day of his resurreccione whan he ete with his  
in quadragesima die sue resurreccionis quando ille comedit cum suis  
**au .xl.<sup>me</sup> jour de sa resurreccion quant il ot mangé od ses**

disciples by fore hem alle openly he styed up to hevens and  
discipulis <sup>85</sup> coram illis aperte ascendit ad celos et  
**disciples devant euls tout apertement mounta esciex et de-**

above alle creatures unto the rights syde of god the fader where  
super omnes creaturas usque ad dexteram dei patris ubi  
**seure toute creature jusques a la destre dieu le pierre ou**

---

<sup>i</sup> Lecture proposée : *acomplir* (confirmée par M 20, §35).

<sup>ii</sup> Lecture proposée : *i mist*.

---

<sup>83</sup> Correction par le scribe: *sa re-* exponctué.

Ajout: « le .vi. article »: inséré dans la marge.

<sup>84</sup> Ajouts: « Le .vii. article »: inséré dans le texte ; « le .vii. article »: inséré dans la marge.

<sup>85</sup> Correction par le scribe: *an* exponctué.

**[folio 21v]**

he sitteth      this article putte saint Barthelemewe  
ille sedet.     *Istum articulum composuit sanctus Bartholomeus*  
**il le<sup>i</sup> siet.      Cest article imist<sup>ii</sup> seint Barthelemi.**

**L** The eighthe article is that he  
Octavus articulus est *quod* ille  
**e uitisme article est que il<sup>86</sup>**

shal come to þe day of jugement to deme þe good and þe evel  
*veniet ad diem iudicii iudicare bonos et malos*  
**vendra au jour de jugement jugier les bons et les mau-**

and shal yelde to everyche aftir that þat he hath deservid in this  
*et reddet unicuique secundum quod ille meruit in hoc*  
**véz et rendra a chescun selonc qu'il aura deservi en cest**

worlde These ben the articles that longen to þe sone      this  
*seculo hii sunt articuli qui pertinent filio*                      hunc  
**siecle. Ce sont les articles qui appartient au filz.      Cest**

article putto saint mathu  
*articulum composuit sanctus matheus*  
**article imist<sup>iii</sup> seint Mathe.**

**L** The .ix. article and thre the laste  
*Nonus articulus et tres ultimi*  
**e .ix. article et les .iii. derrei-<sup>87</sup>**

belongen to the holy goost                      And in hem that beleven  
*pertinent sancto spiritui*                      Et in illis qui credunt  
**nes appartient au Seint esprit.      Et en ceux qui croient**

the holy goost is the love and þe yifte of the fader and of þe sone of  
*spiritum sanctum est amor et donum patris et filii de*  
**le seint esprit est l'amour et le done du pere et du filz de**

---

<sup>i</sup> M (20, §40) : *jusques a la destre Dieu le Pere ou il se siet.*

<sup>ii</sup> Lecture proposée : *i mist.*

<sup>iii</sup> Lecture proposée : *i mist.*

---

<sup>86</sup> Ajouts: « le .viii.<sup>me</sup> article »: inséré dans le texte; « le .viii. article »: inséré dans la marge.

<sup>87</sup> Ajouts: « Le noefisme article » : inséré dans le texte; « le .ix.<sup>me</sup> [article] »: inséré dans la marge. La fin est illisible.

whome come alle goodes of grace      And that he is oon the same  
 quo veniunt omnia bona gracie      Et *quod* ille est *unus* idem  
**qui viennent toutz biens de grace.      Et *que* il est .i. meismes**

god and oon the same thyng with the fader *and* þe sone outake the persone  
*deus et unus eadem res cum patre et filio excepta persona*  
**diex et .i. meisme chose avec le pere et le filz fors la perso-**

that is othir than the persone of the fader *and* þe sone      This  
 que est alia *quam* persona patris et filii      hunc  
**ne qui est autre qui la persone du pere et du filz.      Cest**

article made saint Jame the brothir of saint Symond *and* saint  
*articulum composuit sanctus Jacobus frater sancti Symonis et sancti*  
**article mist saint Jaque le frere seint Symon *et* seint**

Jude      The tenthe article      The tenthe article is suche I bileve  
 jude.      *Decimus articulus*      *Decimus articulus est talis* Ego credo  
**Jude. [.....]      Le disisme articl est tiex: Je croi <sup>88</sup>**

in holy chirche *universale* and comunynge of saintes  
*sanctam ecclesiam catholicam id est universalem et communionem sanctorum*  
**seint eglise generaument et la comunauté<sup>i</sup> des seintz.**

that is to say the companye of alle saintes and of alle good  
*hoc est dicere societatem omnium sanctorum et omnium*  
**C'est a dire la compaignie de toutz les seintz et de toutz lez**

men that be and shulle be unto the ende of the worlde  
*fidelium hominum (vel bonorum) qui sunt et erunt usque ad finem mundi vel seculi*  
**preudommes qui sont et seront jusqu'a la fin du monde**

and were fro the begynnyng gaderid togeder to feith of jhesu crist  
*et fuerant ab inicio vel principio congregati ad fidem jhesu cristi*  
**et furent des le commencement assemblé a la foi jhesu crist**

---

<sup>i</sup> M (20, §52) : *Je croi Sainte Eglise general et la communion des sainz.*

---

<sup>88</sup> Ajout: « le .x. article »: La configuration est la même que lorsque le titre de chapitre est inséré dans le texte. On y trouve d'ailleurs la place prévue à cet effet ainsi que la traduction, mais le rappel est inscrit dans la marge par une autre main.

**[folio 22v]**

In this article ben understonde the .vii. sacramentz that ben in  
In hoc articulo sunt intellecta septem sacramenta que sunt in  
**En cest article sont entendu .vii. sacramentz qui sont en**

holy chirche      that is to wite Baptime confirmacion the  
sancta ecclesia    hoc est scire *vel videlicet* Baptismus confirmatio  
**seint eglise.      C'est assavoir. Baupesme. confirmacion le**

sacrament of the autier penaunce wedlak the holy ordir and  
sacramentum altaris penitencia matrimonium sanctus ordo et  
**sacrement de l'autel. penance. mariage. La seinte ordre et**

the last anyntyng      This article put to saint Symon  
extrema unctio      hunc articulum composuit sanctus Symon  
**derrein unccion.      Cest article mist saint Symon.**

**L** The anleventh article is suche  
Undecimus articulus est talis  
**e onzisme article est tiex** <sup>89</sup>

to belyve foryevenesse of synnes that god yeveth by the vertu of  
Credere remissionem peccatorum quam deus dat per virtutem  
**Croire remission des pechés que diex done par la vertu dez**

saintes (holy) sacramentes that ben in holy chirche      This article  
*sanctorum sacramentorum* que sunt in *sancta ecclesia*    hunc articulum  
**seinz sacremenz qui sont en saint eglise.      Cest article**

put to saint Jude the brother of saint Simon  
*composuit sanctus Judas frater sancti Symonis*  
**i mist saint Jude Le frere saint Symon.**

**L** the twelfth article is to byleve  
*duodecimus articulus est credere*  
**e douzisme article est croire** <sup>90</sup>

<sup>89</sup> Ajouts: « Le .xi. article »: inséré dans le texte ; « le .xi. artic[cle] »: inséré dans la marge. La fin est illisible.

<sup>90</sup> Ajout: « le .xii. artic[le] »: inséré dans la marge. La fin est illisible.

the general arsynge of body *and* soule everlastyng                      that is  
generalem resurreccionem corporis *et* anime perdurabilem            hoc est  
**la general resurreccion. de corps *et* de alme perdurable. C'est**

the joye of paradise the whiche god shal yeve to hem that haven  
*gloriam paradisi quam deus donabit eis qui merue*  
**la gloire du paradis que diex donrra a ceus qui l'auront**

deservid it by faith or by good werkis  
runt *per fidem vel per bonas operaciones*  
**deservi par foy ou par bones oevres.**<sup>91</sup>

this article geveth his contrary                      that is payne  
*hic articulus dat suum contrarium.*                      *hoc est penam*  
**<sup>i</sup>Cest article done son contraire. C'est la poine**

everlastyng that god hath ordeyned to the dampnid this article  
*perdurabilem quam deus preparavit Dampnatis*                      *hic articulus*  
**perdurable que diex a aparillee auz dampnés. Cest article**

oweth to be understonde in this wyse that everyche whethir hebe good  
*debet esse intellectus in tali forma quod quilibet sive sit bonus*  
**doit estre entenduz en tiel manere que chescuns soit bonz**

or hebe badde he shal be in the day of jugement reysed from  
*sive sit malus ille erit in die judicii resuscitatus de*  
**soit mauvéz il serra au jour de jugement resucité de**

deth to lyf in his owne body he hath lyvyd and shal res-  
*morte ad vitam in suo proprio corpore quo ille vixit et recipiet*  
**morte a vie en son propre corps ou il aura vescu *et* receive-**

ceyve his reward in his body *and* in soule aftir that that he  
*suam remuneracionem in suo corpore et in anima secundum illud quod ille*  
**ra son guerdone en son corps et en alme selonc ce qu'il**

---

<sup>i</sup> Leçon rejetée: Une grande lettre monochrome a été dessinée par erreur : il s'agit d'un -L- qui fait écho aux énumérations précédentes des différents articles.

---

<sup>91</sup> Correction par le scribe: *Cest article donne son contrerre* biffé.

**[folio 23v]**

hath *deservid* And for that they good shulle in that day in body and  
meruit Et *propter hoc erunt boni* in illa die in corpore et  
**aura deservi. Et pur ce seront li bon a celui jour<sup>i</sup> en corps et**

in soule in lyf *everlastyng* And the wykked shul be dampnyd  
in anima in vita eterna Et mali dampnati  
**en alme en vie *perdurablement*. Et li mavéz dampné per-**

*everlastyngly* in body and in soule This article made  
*eternaliter* in corpore et in anima Istum articulum composuit  
**durablement en corps et en alme. Cest article imist<sup>ii</sup>**

saint mathy  
*sanctus mathias*  
**seint Mathias. la vision seint Johan apocolipse: <sup>92</sup>**

**L** the lord saint Johan in the book of his visions  
*Dominus sanctus Johannes in libro suarum revelacionum*  
**li sire seint Jehan ou livre de ses revelacions**

the whiche he clepith Apocalipse saith thus that he saugh a beest that  
quem vocat *Apocalypsis* sic dicit *quod* ille vidit *unam bestiam* que  
**qu'il apele l'apocholipse si dit qu'il vit une beste qui<sup>93</sup>**

come out of the see merveylously disgysed [.....]  
*processit ex mari mirabiliter disfiguratam* et nimis [.....]  
**issoit de la mer merueilleusement desguisee et trop espo-**

For the body of the beest was a lyberd the feet  
*Quia corpus bestie erat leopardi pedes*  
**ventable. Car le corps de la beste estoit de liepart. les piéz**

were of a bere the throte of a leon and also he hade seven hedes  
*erant ursi guttur leonis et etiam habuit .vii. capita*  
**estoient d'ours. la gueule de lyon et si avoit .vii. chief**

---

<sup>i</sup> M (20, §66) : *et pour ce seront li bon a celui jour glorifié en corps et en ame.*

<sup>ii</sup> Lecture proposée : *i mist.*

---

<sup>92</sup> On trouve au début de ce titre le signe de nouveau paragraphe.

Ajout dans la marge: « la vision seint Johan l'apocholipse ».

<sup>93</sup> Ajout : « .13. capitulus. a ».: inséré dans la marge.

and ten hornes And upon the hornes ten crownes and he saugh  
et decem cornua Et supra cornua decem coronas. et vidit  
**et .x. cornes. Et par dessus les cornes .x. coronnes. et vit**

holy Johan that thike cruel best hadde power to fight  
sanctus Johannes quod ille crudelis bestia habuit potestatem ad pug-  
**saint Johan que cele cruele beste avoit pouvoir de soi**

with holy men and hem to overcome and conquere [.....]  
nandum cum sanctis et eos vincere et superare [.....]  
**combatre auz seintz et de les vaincre et conquerre. Cest<sup>i</sup> si**

[.....] bitokeneth the devel  
[.....] significat diabolum  
**diverse et si contrefete et espoventable senefie le diable**

that come out of þe see of helle that is fulle of alle sorowe  
qui venit de mare inferni quod est plenum omni dolore  
**qui vient de la mer d'enfer qui est pleinz de tout dolour**

and of alle bittirnesse The body of the beest as saith saint  
et omni amaritudine. Corpus bestie sicut dicit sanctus  
**et de tout amertume. Le corps de la beste si com dit seint**

Johan was like to a liberde For lyke wyse as  
Johannes erat simile leopardo Quia pariforma sicut  
**Jehan estoit semblables au liepart. Car aussi com le**

the lyberd hath diverse colouris so also the devel hath diverse  
leopardus habet varios colores ita etiam diabolus habet diversos  
**liepart a diverses couleurs: aussi le diables a diverses**

maners of wrenchis to deceive and to tempte the puple  
modos machinarum decipiendi et temptandi<sup>ii</sup> populos vel gentes  
**maneris d'engin a decevoir et a tempter les gentz. les**

<sup>i</sup> M (31, §7) : *ceste beste si diverse et si contrefete et si espoventable senefie le diable.*

<sup>ii</sup> *Decipiendum et temptandum* seraient les formes correctes. Cependant, si les abréviations pour les terminaisons en *-um* des gérondifs se présentent sous la forme de *-i-* à longue queue, ici les lettres finales sont clairement des *-i-*.

**[folio 24v]**

the feet were lyke to the feet of a bere that hath strong feet  
pedes fuerunt similes ad pedes ursi qui habet fortes pedes  
**piéz estoient sembla[b]les auz piéz d'ours qui a la forte espiéz**

and armes and haldeth faste and byndeth that that he enbraceth and hath  
et brachia et tenet firmiter *vel* fortiter et ligat hoc quod ille amplectitur et *habet* sub  
**et esbraz<sup>i</sup> et tient forment et lie ce que il embrace et a souz**

under his feet. so alyke wyse doth the devel them that he enbrasith and by synne  
suis pedibus. similiter facit diabolus eos quos<sup>94</sup> ille amplectitur et *per* peccatum  
**ces piéz. Aussi fet le diable ceus que il embrace et par pechié<sup>ii</sup>**

the throte was of the leon for his greet cruelte that us  
Guttur erat leonis *propter* suam magnam crudelitatem qui nos  
**La gueule estoit de lyon par sa graunt cruauté qui nous**

wole devoure  
vult devorare  
**veut<sup>95</sup> devourer.**<sup>96</sup>

**L** the seven hedis of the best of helle bith seven  
Septem capita bestie infernalis sunt septem  
**es .vii. chiefs de la best d'enfer sont les .vii.**

capitale synnes by thewhiche þe devel drawith to hym  
capitalia peccata *per* que diabolus trahit sibi  
**chevetaines pechiés par les quiex le diable trait a soi**

[.....] alle the world for with peyne or travayle it is fulhard that but  
[.....] totum mundum Quia *cum* pena evenit *quod* quis  
**aussi com tout le mounde. Car a poine avient que le**

eny falle not in the throte of eny of thise seven hedes. And for  
non labitur in gutture aliquorum istorum .vii. capitorum Et *propter*  
**ne<sup>iii</sup> chiee en la gueule a aucune<sup>97</sup> de ces .vii. testes. Et pur<sup>98</sup>**

<sup>i</sup> Leçon proposée : *qui a la force es piéz et es braz* (confirmée par M 31, §10).

<sup>ii</sup> M (31, §12) : *ausint fet li diables ceus cui il a ambraciez et abatuz par pechié.*

<sup>iii</sup> Leçon proposée : *que l'en ne chiee* ; M (31, §15) : *c'on ne chiee.*

<sup>94</sup> Le scribe semble hésiter entre *quod* et *quos* et avoir tenté de corriger la dernière lettre qui apparaît donc comme une superposition des deux. Le contexte impose la forme *quos*.

<sup>95</sup> Correction par le scribe: *-i-* exponctué (*vieut*).

<sup>96</sup> Ajouts: « Les .vii. chiefs de la beste »: inséré dans le texte ; « les .vii. chiefs de la beste »: inséré dans la marge.

<sup>97</sup> Leçon rejetée: *auncune*. Nous nous trouvons certainement devant une faute de jambage.

<sup>98</sup> *Réclame* signifiant la fin du cahier: « ho[c] dicit bene  
**ce dit bien** »

this sath wel saint Johan that he had power ayenst holy men for in  
 hoc dicit sanctus Johannes quod ille habuit potestatem contra sanctos Quia in  
**ce dit bien<sup>99</sup> seint Jehan qu'il<sup>i</sup> avoit pover contre les seintz. Car en**

erthe is noon so holy a man þat parfitly may eschewe alle maneris  
 terra non est tam sanctus homo qui perfecte potest evitare omnia ge-  
**terre n'i a si seint homme qui parfitement puit eschiver toutez les**

of synnes that of these seven hedes descendyn with outen especial privilege  
 nera peccatorum que de hiis septem capitibus descendunt sine speciali privilegio  
**maneris de pechiéz qui des .vii. chiefs descendent sans especial privile-**

of grace as it was in þe virgine marie or in othir after þe special  
 graciae sicut fuit in virgine maria vel in alio secundum specialem  
**ge de grace. si com fu en la virge marie ou en autre solonc l'especi-**

grace that he hath had of god  
 gratiam quam ille habuit a deo  
**al grace qu'ele<sup>ii</sup> avoit de dieu.<sup>100</sup>**

**L** Tho ten hornes of that best by tokone þe defenses  
 illa decem cornua de illa bestia significant delicta  
**es dix cornes de la beste senefient les trespassementz**

of þe ten commaundementz of oure lord that the devel purchaceth as muche  
 decem mandatorum nostri domini quas diabolus procurat tantum  
**dé dix commandementz nostre seignour que li deable purchase tant**

as he may by these seven forsaied synnes. the ten crownes apon  
 sicut ille potest per hec septem ante dicta peccata. hee decem corone supra  
**come il puet par les .vii. devant dit pechiés. les .x. corones par dessus**

bitoken the victories that he hath on alle synneris for that that he  
 significant victorias quas ipse habet super omnes pec[ca]tores propter hoc quod ille  
**senefient les victories qu'il a souz toutz les pecheors pur ce q'il**

<sup>i</sup> M (31, §16) : *ele*.

<sup>ii</sup> M (31, §18) : *que il avoit de Dieu*.

<sup>99</sup> Ajouts postérieurs à la traduction par le scribe lui-même: *bien* et *wel*. Ces deux ajouts sont insérés au-dessus de la ligne comportant la version française mais en dessous de la ligne comportant la traduction latine.

<sup>100</sup> Ajout: « les .x. cornes de la beste »: inséré dans le texte ; « les .x. cornes de la beste »: inséré dans la marge.

**[folio 25v]**

hem maketh to trespase the ten commaundementz  
illos facit *transgredi*<sup>101</sup> decem mandata  
**leur fet trespasser les dix commandementz.** <sup>102</sup>

**L**The ferst hed of the beest is pride                      The secunde is envye  
*primum* caput bestie est superbia                      Secundum est invi-  
**e premir chief de la beste est orgueil.**                      **Le secunde est en-**

dia                      The thridde wrathe    Fourte slouthe that is callid in clergie unlust  
**vie.**                      Tertium ira Quartum accidia vel segnicies que vocatur in clerimonia segnicies  
**Le tiers ire.    Le quarte paresce. que l'en apele en clercois accide**

Fyfte is covetyse            sexte is lecherye            Seventhe glotony  
*Quintum* est avaricia    *Sextum* est luxuria    *Septimum* gula (vel gulositas)  
**Le quinte est avarice. Le sixte est luxure. Le .vii.<sup>me</sup> glutomie.**

Of these seven hedes descenden alle manere of synnes  
De istis septem capitibus descendunt omnia genera peccatorum  
**De ces .vii. chiefs descendent toutes maneris de pechiés.**

And for that they ben callid chefteyn synne    For they ben the hedes<sup>103</sup>  
Et *propter hoc* sunt illa vocata capitania vicia    Quia illa sunt capita  
**Et pur ce sont il apelé chevetaine vice.    Car il sont chiés**

of alle vices be they mortal be they venal                      Of which everych  
*omnium* viciorum sive sint mortalia sive sint venalia. Unde quodlibet  
**de toutz vices soient mortel. soient veniaus.                      Dont ches-**

of these seven dividit hym in many partyes                      And first we  
*istorum* septem se dividit in multis particulis.    Et *primarie*  
**con de ces .vii. se devise en mult de parties**<sup>104</sup>. **Et primierment**

shal say of the synne of pride                      For it was þe ferst synne and þe  
*dicemus de peccato* superbie                      Quia<sup>105</sup> illud fuit *primum* peccatum et  
**dironz de pechié d'orgueil.**                      **Car**<sup>106</sup> **ce fu le premier pechié et le**

<sup>101</sup> Correction par le scribe : ajout de *s*.

<sup>102</sup> Ajout: « Le *primier* chef de la beste »: inséré dans le texte ; « le *primier* chef de la beste »: inséré dans la marge.

<sup>103</sup> Correction par le scribe : ajout de *s*.

<sup>104</sup> Correction par le scribe : ajout de *i*.

<sup>105</sup> Correction par le scribe : ajout de *a*.

<sup>106</sup> Correction par le scribe : ajout de *r*.

begynnyng of alle evelis      For pryde hurt ferst  
*inicium omnium malorum*      *Quia superbia lesit in inicio vel primo*  
**commencement de tout mal. Car orgueille brisa primierment**

feleship and ordre      Whan lucifer the aungel for his greet beaute  
*societatem et ordinem*      *Quando lucifer angelus propter suam magnam pulcritudinem*  
**compaignie et ordre. Quaunt lucifer li angel pur sa grant biauté**

and his greet witte wolde be above other aungelis and hym likne  
*et suum magnum ingenium voluit esse supra alios angelos et se ipsum voluit*  
**et son grantz senz vout estre sus les autres angels et se vout**

wolde to god that so good and fayre hym had made.      And therefore fele he fro  
*equiparari deo qui tam bonum et formosum ipsum fecit.*      *Et ideo cecidit ille de*  
**comparer a dieu que si bon et belle l'avoit fet. Et pur ce chei il du**

heven and by come a devel he and alle his companye      To whom be lyk-  
*celo et devenit diabolus ille et omnes sui consortes*      *Cui assimilantur*  
**ciel et devient<sup>i</sup> diable lui<sup>ii</sup> et tout sa compaignie. Lui resem-**

nyd alle prowde men that feleship and ordre destroy  
*omnes superbi homines qui societates et ordines inficiunt*  
**blent tout li orgueilleus qui compaignies et ordres deffont**

and leven whan they wolde be above othir and more wolde  
*et dimittunt quando illi volunt esse super alios et magis vellent*  
**et lessont quant il voelent estre dessus les autres et plus vuelent**

be praysid and commendid that othir that be more worthi      This synne  
*laudari et commendari quam alii qui magis digni sunt*      *hoc peccatum*  
**estre alosé et prisié que li autre qui miex valent. Cest pechié**

of pride is ful perilous      For it blyndith man so that he  
*superbie est nimis periculosum.*      *Quia illud execat hominem sic quod ille*  
**de orgueil est trop perilleus. Car il avuegle homme si que il**

<sup>i</sup> Leçon proposée : *devint* (confirmée par M 31, §9).

<sup>ii</sup> M (31, §9) : *il*.

**[folio 26v]**

knowiþ hym not noþer seeth      It is so stronge wyne *and* so especial to þe devel  
non se cognoscit neque videt.      hoc est tam forte vinum et tam speciale diabolo  
**ne se conoist ne ne voit.      C'est si treffort vin et si specials au deable**

wher thurgh he hurtith hygh men and þe fayre and þe riche and þe wyse  
unde ille ledit altos (sublimes) homines et pulchros et divites et sapientes  
**dont il enyure<sup>i</sup> les haus hommes et les biaux *et* les riches et les sages**

and the good and þe worthy and hemself alle maner of puple  
et prudentes et dignos et semetipsos omnia genera gencium  
**et les preus et les vaillanz et mesmement toutes maneris des genz**

But especially þe grete lordes that they knowe not noþer se not  
*Sed specialiter magnos dominos quod illi non cognoscunt neque vident*  
**Mes especialment les grauntz seignurs que il ne connoissent ne ne voy-**

her evel dedes noþer their folye they fele noon.      While it is þe moost  
sua maleficia neque sua stulticia illi non senciunt.      Dum sit magis  
**ent leur meffet ne en leur folie se senz non.      Dont c'est la plus**

perilous sicknes of the oþer vices.      Certayn he is in gret perile to  
periculosa infirmitas aliorum viciorum.      Certe ille est in magno periculo cui  
**perilleuse maladie des autres.      Certes cil est en graunt perille a**

whom alle triacles turne into venym. lyke wyse doth lore *and* chast-  
omnes tiriace vertunt in venenum.      Similiter facit doctrina et casti-  
**qui toutz triacles tourne a venim.      Aussi fet doctrine et chasti-**

ment to proude men      For the more <sup>107</sup>hym blame eny and chastiseth þe  
gacio superbis vel superbo      Quia eo <sup>108</sup>magis illum reprehendit quis et castigat tanto  
**ement a l'orguellous.      Car plus le blame l'en et chastie tant**

more he wrethiþ *and* hym defent.      Pride is the eldest doughter of þe devel þat  
magis ille irascit et defendit.      Superbia est magis senex filia diaboli qui  
**plus sa ire<sup>ii</sup> et deffent.      Orgueil est l'aisnee fille au deable qui**

---

<sup>i</sup> Lecture proposée : *enyvre* (confirmée par M 31, §22).

<sup>ii</sup> Lecture proposée : *s'aire*. M (32, §31) : *s'enire*.

---

<sup>107</sup> Correction par le scribe : *men* biffé.

<sup>108</sup> Correction par le scribe : ajout de *eo*.

hap set so greet part in his heritage Pride [.....] god  
situatur tam magnam partem in sua hereditate superbia [.....] deum  
**a cest si a graunt partie en son heritage<sup>i</sup>. Orgueil guerroie dieu**

of his goodes and god [...] pride and [.....] Pride is the  
de suis bonis et deus [.....] superbiam [.....] Superbia est  
**de ces bienz et dieu abat orgueil et la<sup>109</sup> guerroie. Orgueil est li**

kyng of vices he is a lyon that alle devourith Pride destroyeth  
rex viciorum Est leo qui totum devorat. Superbia destruit  
**Roi des Vices. C'est lihons qui tut devoure. Orgueil destroit**

alle the goodes and alle the *graces* and alle the good werkis or dedes that  
omnia bona et omnes gracias et omnia bona opera vel operationes que  
**toutz les biens et toutes les graces et toutez les oevres qui**

beth in man For pride makith of almes synne and of vertu  
sunt in homine Quia superbia facit de elemosina peccatum et de virtute  
**sont en homme. Car orgueil fet d'aumosne pechié et de vertu**

vice And of goodes wher of he ought to gete heven he makith helle  
viciū Et de bonis unde quis deberet adquirere celum facit infernum  
**vice. Et des biens dont l'en devoit acquerre le ciel fet enfer**

to be wonne This is þe synne ferst synne that assailid þe knyght oure  
lucrari hoc peccatum est primum quod obsidebat militem nostrum  
**gaignier. Cest pechié est le primier qui assaut le chivaler nostre**

lord and þat atte last lefte hym. For whanne he had alle vices overcome  
dominum et quod ad ultimum dimisit Quia quando ille omnia vicia vincebat  
**seignur. et qui derrein le lesse. Car quant il a toutz vices veincus**

yit est<sup>ii</sup> assailid pride more strongly  
iterum resiliit superbia magis fortiter  
**lors l'assaut orgueil plus forment.** <sup>110</sup>

<sup>i</sup> M (32, §38) : *Orgueus est l'ainsnee fille au diable ; qui ceste a, grant part a en son heritage.*

<sup>ii</sup> Cette forme n'a pu être identifiée et demeure pour l'instant sans explication.

<sup>109</sup> Correction par le scribe : ajout de *la*.

<sup>110</sup> Ajouts: « La pechié d'orgueil »: inséré dans le texte ; « le pechié de orgueil »: inséré dans la marge.

**[folio 27v]**

**L** the first synne devideth hym and stretchith in so many *partis* that  
*primum peccatum se dividit et se extendit (expandit) in tam multis partibus quod*  
**e premier pechié se devise et s'espant en tant de parties que**

*with* out greet labour oon may not nombre But seven principal partes ther be  
*ex nimia difficultate poterit quis numerare Sed septem principales partes sunt*  
**a poine lé purroit on nombrer. Mes .vii. principals parties y a**

that ben as seven boughes that springen *and* growen of an  
*qui sunt sicut septem rami qui oriuntur et nascuntur ex una*  
**qui sont aussi cum .vii. branches qui issent et naissent d'une**

evel rote of whiche þe ferst branche is unfaithfulnesse. Secunde  
*mala radice unde primus ramus est infidelitas. Secundus*  
**mauese racine dont la primier branche est desloiauté. La secunde**

despite Thridde surquidrie that we callen *presumpcion* Fourte  
*despeccio Tercius [.....] quam nos vocamus presumptio*  
**despite. La ters seurcuissance que nous apelons presumpcion. La**

ambicion that we callen [.....] Fifte  
*Quartus [.....] quam nos vocamus ambicio Quintus*  
**quarte fole baerie que nous apelons ambicion. La quinte**

vayn glorie that we callen folie Sexte ypocri-  
*vana gloria quam nos vocamus stulticia Sextus ypo-*  
**vaine gloire que nous apeloums foulesté. La siste ypocri-**

sye Seventhe evel drede To thise .vii. partes cleveþ to  
*critas Septimus malus timor Ad istas partes adherent*  
**sie. La septisme mavese paour. A ces parties affierent**

alle synne that of *pride* is borne But in everyche of  
*omne peccatum quod de superbia nascitur Sed in quolibet istorum*  
**tut la pechié qui d'orgueil naissent. Mes en chescun de ces**

braunchis or boughes ben many smale braunchis  
ramorum sunt multi parvi ramunculi  
**branches a multz de petiz rainssiaus.** <sup>111</sup>

the ferst braunche of *pride* that is untrouthe devidith hym  
Primus ramus superbie qui est infidelitas se dividit  
**La premiere branche d'orgueil qui est desloiauté se devise**

in thre boughes of whiche þe ferst is evel      The secunde werst  
in tribus ramis quorum primus est malus      Secundus pejor  
**en tres braunches dont la premiere est mauvese. La secunde piere**

The thridde alder werst.      The ton is harlotrie      The toþer [.....]      The thridde  
Tertius pessimus.      Unus est scurilitas.      Alter [.....]  
**La tierce trespesme. L'une est vilonie. L'autre forsenerie. La tiers**

[.....]      harlotrie generally is in alle synnes      For noo  
[.....]      turpitude generaliter est in omnibus peccatis.      Quia nullum  
**forsenerie<sup>i</sup>      vilonie generalment est en toutz pechiés.      Car nuz**

synnes be *without* harlotrie and hemself begynne alle synne by felthe  
*peccatum restat absque rusticitate et seipsos incipiunt omnia peccata per turpitudinem*  
**pechiés est sanz vilennie et se comense toutz pechiéz par vilonie**

[.....] wh [.....]  
[.....] dum loquimur specialiter [.....]  
**Mes lafe<sup>ii</sup> vilonie dont parloms especiaument ici maist<sup>iii</sup> d'or-**

[...]  
et est una species infidelitatis quod est unum vicium ingratitude <sup>112</sup>  
**gueil et est une manere de desloyalté que est .i. vice ingratitude**

[...]  
*hoc est oblivio dei et de suis bonis quando quis non regraciatur ullomodo nostrum*  
**c'est oubliance de dieu et de ces biens quant l'en ne mercie mie nostre**

<sup>i</sup> Leçon proposée: *renoierie* (confirmée par M 32, §52).

<sup>ii</sup> M (32, §192) : *Mes la vilonie dont nous parlons.*

<sup>iii</sup> Il est difficile de savoir si c'est une faute de jambage ou si la forme originale était *inaist*. M (32, §192) propose: *qui nest.*

<sup>111</sup> Ajouts: « Le premier branche d'orgueil »: inséré dans le texte ; « premier branche d'orgueille »: inséré dans la marge.

<sup>112</sup> Ajout: « *nota de ingratitude* »: inséré dans la marge.

**[folio 28v]**

lord as he ought nother to hym yeldeþ oon thonke of the goodes that he to hym  
*dominum sicut ipse debet neque ipsi reddit unus omnino gracias de bonis que ille sibi*  
**seignour. si com l'en doit ne lui rent on mie graces des biens que il luy**

hath made. Certayn he is right uncurtoys *and* unfeithful ayenst his lord þat for  
fecit            Certe ille est bene inurbanus et infidelis erga suum dominum qui  
**a fet.           Certes cil est bien vileins et desloyaus vers son seignour qui pur**

alle the goodes whiche he to hym hath made thonkeþ not but he foryetith hym *and* yeldeþ  
*omnia bona que ille sibi fecit ille*<sup>113</sup> *non regraciatur sed ille obliviscitur et sibi reddit*  
**toutz les biens qu'il luy a fet nel mercie mes l'oublie et luy rent**

to hym evel for good uncurtosye for curtosye            This ungentillesse dooth man to god  
*malum pro bono inurbanitatem propter urbanitatem. hanc rusticitatem facit homo deo*  
**mal pur bien viloinie pur curtoisie.            Cest viloinie fet homme a dieu**

whan he bythinkeþ hym not of the goodes that god hath doo to hym and þat he to hym dooþ  
*quando ille non ei recolit de bonis que ille (scilicet deus) illi (homini) fecit et quod ille illi facit*  
**quant il ne luy souvent dez biens que il luy a fetz et que il luy fet**

evermore nothere hym thonketh [.....]  
continue neque illum regraciatur [.....]  
**continulment ne ne l'en mercie ançois guerroie l'en souvent**

and *in* that that he usith evel. the goodes and ayenst the wille of god. this  
*et in hoc quod ille utitur male scilicet bona et contra voluntatem dei. hec est*  
**et en ceo que il enuse<sup>i</sup> mauvesment et contre la voluté deu. c'est**

is greet uncurtosie as me semith þat receyveth greet goodnes and not  
*magna rusticitas sicut mihi apparet qui recepit magnam bonitatem et non*  
**graunt vilonie ce me semble qui reçoit grant bounté et ne**

deyneth to say « lord thonkes (or grant mercy) to the » And yit it is more greet uncurtosie whan oon  
*dignatur dicere « gracias magnas tibi » Ad huc est illa (scilicet rusticitas) magis magna quando unus*  
**daigne dire. « sire grant merciz ». En core est ele plus grant quant on**

---

<sup>i</sup> Lecture proposée : *en use* (confirmée par M 32, §197).

---

<sup>113</sup> Correction par le scribe : ajout de *ille*.

it denyeth or whan he foryetith it                      But [.....] more greet whan oon every  
*illam negat vel quando illam obliviscitur Sed [.....] nimis magna quando unus omnibus*  
**la nie ou quant la oublie.                      mes cel parest<sup>i</sup> trop graunt quant on toutz**

day reseeyveth þe goodneses and every day yeldeth oon evel for good  
*diebus recipit bonitates et omnibus diebus reddit unus malum pro bono*  
**jours reçoit les bontéz et toutz<sup>114</sup> jours rent ugne mal pur bien .**

he therfore shulde thynke wel and sholde wel beholde to the goodes þat god  
*Qui ideo bene pensaret et respiceret bene ad bona que deus*  
**Qui donques bien penseroit et regarderoiet bien a bien que diex**

to hym made and makith continuely    And that suche good he ne hath that god  
*sibi fecit et facit continue                      Et quod tale bonum ille non habet quod deus non*  
**luy a fetz et fet continulment.                      Et que tiul bien il n'a que diex ne**

to hym ne hath made *and* yeve. Ne good of nature as fayrnesse and helthe *and*  
*sibi fecit et dedit                      Neque bonum nature sicut pulcritudo et sanitas et*  
**luy ait fet *et* doné.                      Ne bien de nature com beauté et santé *et***

strengthe of body and wyt and wit naturel anenst the mene goodes  
*fortitudo corporis et ingenium et sensus naturalis. erga media bona*  
**force de corps et engein et senz naturel devers la mene biens<sup>ii</sup>**

of fortune as of rychesses honoure and sublimite (or highnes) Nother yifte of *grace*  
*fortune sicut de diviciis honoribus et altitudinibus.                      Neque donum graciae*  
**fortune come de richeces honneurs et hautesces .                      Ne don de grace**

as ben *vertues* and good werkes wel aught he thonke god of  
*sicut sunt virtutes et bone operationes bene deberet deo gracias impendere de*  
**com sont vertues et bons oevres bien devoit dieu mercier<sup>115</sup> de**

alle his goodis                      For <sup>116</sup> goodnes asketh another goodnes  
*omnibus suis bonis                      Quia bonitas aliam bonitatem requirit*  
**toutz ces biens.                      Car bounté autri requiert.**

<sup>i</sup> M (32, §199) : *mes cele par est trop grant.*

<sup>ii</sup> Lecture proposée : *et senz naturel devers l'ame ne biens* (confirmée par M 32, §201-2).

<sup>114</sup> Correction par le scribe: -e- exponctué (*toutez*).

<sup>115</sup> Correction par le scribe : ajout de *i*.

<sup>116</sup> Correction par le scribe: *oon* biffé.

**[folio 29v]**

**L** The secunde bough of unfeithfulnesse  
Secundus ramus infidelitatis  
**a secunde branche de desloialté**<sup>117</sup>

that growth of pride is wodnes that holdeth a man out of wit whan  
qui nascitur ex superbia est vesanitas tenet homo extra sensu quando  
**qui naist d'orgueil est forsenerie. l'en tient**<sup>118</sup> **homme a forsené quant**

he is with out his wit in whiche is reson [.....]  
ille est sine suo sensu in quo est ratio [.....]  
**il est**<sup>119</sup> **hors de son senz en qui est reson bestournee dont n'est cil**

[.....] that he the goodes that nought  
[...]  
**fole a droit et bestourné et bien dit forsené qui les bienz qui ne**

enywise ben his [.....] ben his lordes wher of hym byheveth  
[...]  
**pas sont siens ançois sont son seignour dont il luy covendra**

straitly to yelde acountes et skile. that is to wite the tyme precious  
stricte reddere comptum et racionem. videlicet tempus preciosum  
**estroitement rendre conte et reson. c'est assavoir le temps preci-**

[...]  
et bona temporalia que ille habet in custodia virtutes corporis  
**eus et lez biens temporiex que il a en garde lez vertuz de corps**

[...]  
cogitaciones et consensus et voluntates. Ex quo ille<sup>120</sup>  
**et les penseez et les consentemenz et lez voluntéz**<sup>i</sup> **dont il a**

[...]  
multum vastavit et expendit<sup>ii</sup> in stulticiis et voluntates in excessibus  
**mult gasté et despendu en folies et les voluntéz en outrages**

---

<sup>i</sup> Il manque un verbe pour que la syntaxe de la phrase soit cohérente. M (32, §209-14) contient la leçon suivante : *Donc est cil a droit fous et bestornez et bien dit forsenez qui a son escient et hardiement les biens qui ne sont pas sien – einz sont li bien son Seigneur, dont il li covandra estroitement rendre conte et reson, c'est a savoir le tens precieus et les biens temporex que il a en garde, les vertuz du cors et les pensees et les consentemenz et les volentez de l'ame – gaste et despent en folies et en outrages devant les ieus de son Seigneur*  
<sup>ii</sup> Leçon rejetée: *expendidit*.

---

<sup>117</sup> Ajout: « La secunde branche de deslaialté » : inséré dans le texte ; « la secunde branche de de[s]loialté » : inséré dans la marge.

<sup>118</sup> Correction par le scribe : ajout de *i*.

<sup>119</sup> Correction par le scribe : ajout de *est*.

<sup>120</sup> Signe illisible: cela peut être un début d'abréviation pour *habet*, forme auxiliaire que le scribe abandonne au profit du parfait du verbe *vastare*.

by fore the yen of his lord and nother hym providith of his acomptes  
ante oculos sui *domini* et neque se providet de suo compoto  
**devant les yex son seignour et point<sup>i</sup> ne se purvoit de son conte**

and knoweth wel that ayenst hym shal come *and* wot not whan the day ne th'*our*    Suche  
et bene scit *quod* contra ipsum eveniet et non scit *quando* diem neque horam.    Talis  
**et ben set que contre li covendra<sup>ii</sup> et ne set quant le jour ne l'eure.**    Tele

folehede may wel be callid madnesse    Of this vice ben fulle the greet  
stulticia bene nuncupatur ingeniositas    De tali vicio sunt pleni magnati  
**folie est bien apelee forsenerie.**    **De tiel vice sont plain li grantz**

<sup>iii</sup>proude men that usen evel or wikkidly of the greet goodes that  
homines superbi qui utuntur male de magnis bonis que  
**hommes orgueilleus qui usent mavesement des grantz biens que**

god hath lent hem.  
deus prestitit  
**diex a prestés.**

**L** The thridde bough of unfaithfulnesse that comith of pride is  
Tertius ramus infidelitatis qui venit ex superbia est  
**a tierce branche de desloiauté qui vient d'orguil est** <sup>121</sup>

for sakyng faith He es wel renegat that the lond the whiche he holt of  
renunciacio    Ille est bene renegatus qui terram quam ille tenet de  
**renoierie.**    **Cil est bien renoiéz qui la terre que il<sup>122</sup> tient de**

his lord puttith it in the hond of his enemy and to hym dooth homage  
suo domino ponit in manu sui inimici (*scilicet domini*) et ei facit homagium  
**son seignour met en la main de son anemi et li fet hommage.**

Suche synne dooth he that synneth dedly.    For whan he hath made  
Tale peccatum facit ille qui peccat mortaliter    Quia quando ille fecit  
**Tel pechié fet cil qui peche mortelment.**    **Car quant il a fet**

<sup>i</sup> Leçon rejetée: *ne ne*. M (32, §213) : *ne point ne se porvoit*.

<sup>ii</sup> M (32, §214) : *et bien set que conter le covandra*.

<sup>iii</sup> Leçon rejetée: *men proud men*.

<sup>121</sup> Ajout: « la tierce branche de desloiauté »: inséré dans la marge.

<sup>122</sup> Correction par le scribe: *-le* final exponctué (*ille*).

**[folio 30v]**

of hym homage to the devel and by comyth his man and to hym yeldith asmuche  
*ex ipso homagium diabolo et devenit suus homo et illi reddit quantum*  
**de lui hommage au diable et devient son homme et lui rent quanque**

as he holdeth of god and body *and* soule and othir goodis that he puttith  
*ille tenet de deo et corpus et animam et alia bona que ille ponit*  
**il tient de dieu et corps et alme et autres biens que il mette au**

to the *service* of the devyl and alle is at his word or biddyng he forsakith his cristendom  
*servicio diaboli et totus sit ille ad suum dictum cristianitatem ille ne-*  
**service au deable et tout soit il a son dit crestien il renoie**

by þe dede and showith that he is not. But especially a man is clepid  
*gat per opera et monstrat quod non est. Sed specialiter nuncupatur*  
**par oevre et mostre que non est. Mes especialment est apelé**

in thre kyndes or maneris a renegat or a fals cristen in good degre  
*homo in tribus generibus renegatus vel falsus cristianus in bono gradu*  
**homme en .iii. maneris renoiés ou faus cristien ou bon gre<sup>i</sup>**

that he belevyth not tho thynges that he oveth as doon [...] and heretikes  
*quod ille non credit omnino ea que ille debet sicut faciunt [...]* et heretici  
**que il ne croit pas ce que il doit comme font li bon gre<sup>ii</sup> et li herege**

and apostata that forsaken her faith or for that þat they trespassen  
*et apostata qui renunciunt suam fidem vel propter hoc quod illi delinquent*  
**et li apostat qui renoient leur foy ou pur ce que il trespassent**

her faith that they by leven as doon forsworne and bilyen her faith  
*suam fidem quam illi credunt sicut faciunt perjurati et fidem menciuntur*  
**leur foy que il croient come font li parjure et li foy men-**

For that þat they bileve more than they aughte as doon the  
*propter hoc quod illi credunt plus quam illi non debent sicut faciunt incan-*  
**tie. Du<sup>iii</sup> pur ce<sup>123</sup> que il croit plus que il ne doit com font lé devi-**

---

<sup>i</sup> Lecture proposée : *bougre*.

<sup>ii</sup> Lecture proposée : *bougre* (confirmée par M 32, §229).

<sup>iii</sup> Leçon proposée : *ou*. (confirmée par M 32, § 230).

---

<sup>123</sup> Correction par le scribe: *-o* exponctué (*ceo*).

divynours et wycches et charmeresses that werken by  
tatores et sortilegi et aruspices qui operantur per  
**noer et les sorciers et les charmeresses qui oevrent par**

þe craft of þe devel. And alle they that in suche thynges byleven and putten  
artem diaboli. Et omnes illi qui in tali re credunt et ponunt  
**art deable. Et toutz ceus qui en tele chose croient et met-**

ther trust in it synnen dedly For alle  
suam spem peccant mortaliter Quia omnes  
**tent leur esperance pechent mortelment. Car totez**

suche thynges ben ayenst the feith and therefore it forbedeth holy  
tales res sunt contra fidem et propter hoc illa prohibet sancta  
**tiex choses sont contre la foy et pur ce les defent saint**

chirche These ben the kyndes or maneris of mysbileve that ben in the  
ecclesia hec sunt genera infidelitatis que sunt in  
**eglise. Ces sont les maneris de desloyaltés qui sont en**

boughes of pryde  
ramis superbie  
**braunches d'orgueil.**<sup>125</sup>

**L** The secunde boughe of pride is the power of *pri-*  
Secundus ramus superbie [.....]  
**a secunde branche d'orgueil. c'est la poesté d'or-**

de this is [.....] that is a ful gret synner And now is it  
[...] **gueil. si est dest<sup>i</sup> qui est mult grant pechier. Et ja soit**

it þat<sup>126</sup> noon synneth dedly synnes ne is not *with* out despite of go[d]  
[...] **ce que nus mortieux pechiés ne soit sanz despit de dieu**

<sup>i</sup> Leçon proposée: *despit* (confirmée par M 32, §253).

<sup>124</sup> Correction pas le scribe : ajout de *de*.

<sup>125</sup> Ajouts: « La secunde branche d'orgueil »: inséré dans le texte (on trouve au début de ce titre le signe annonçant un nouveau paragraphe) ; « la secunde branche de orgueil » : inséré dans la marge.

<sup>126</sup> L'abréviation de *that* ressemble ici à un *-q-*: le scribe a certainement confondu latin et anglais et avait commencé à écrire *quod*.

**[folio 31v]**

alwayes aftir that that we speken here of despite especially  
*omnibus viis secundum hoc quod nos loquimur hic de despectu specialiter*  
**toutes voies selo[n]c ce que nous parloms ci de despit especialment**

in thre maneris fallith oon in synne by this synne Or for that that oon<sup>127</sup>  
in *tribus modis cadit unus in peccato per istud peccatum* vel *propter hoc quod unus*  
**en trois maneris chet on en pechié par cestui pechié. Ou par ce que on**

prayseth not nowyse an othir rightfully in his herte as he aughte Or for<sup>128</sup>  
non laudat *omnino alium recte in suo corde sicut ille debet* Vel *propter*  
**ne prise pas l'autre a droit en son cuer si come il doit. Ou pur**

that that he not berith<sup>129</sup> enywyse honour ne reverence thidire whider he  
hoc *quod* quis non fert *omnino honorem neque reverenciam* illuc ubi ipse  
**ce que l'en ne porté<sup>i</sup> pas honneur ne reverence la ou l'en**

aught. Or for that þat he not obeyeth enywise to hem to whom he shulde owe to obeye  
debet vel *propter hoc quod* ille non obedit *omnino eis quibus ille deberet obedire*  
**doit. Ou pur ce que l'en n'obeist pas a ceus a qui l'en devoit obeir.<sup>130</sup>**

Now remembre the right wel in thyne herte. hou often tymes thou hast in this synne trespas[seth]<sup>131</sup>  
*Nunc te rememorare valdebene in tuo corde quantis temporibus tu deliquisti in hoc peccato*  
**Or te pense tresbien<sup>132</sup> en ton cuer quantes fois tu as en ce pechié**

that thou hast in thyne herte and the and othir wrongly praysid And  
quod tu<sup>133</sup> in tuo corde et te et alium false commendasti Et  
**que tu as en ton cuer et toi et autrui fausement prisié. Et**

how oftyn tymes hast in despite in thyne herte hem that ben more worth<sup>134</sup>  
*quantis temporibus tu habes in despectione in tuo corde eos qui melior valent*  
**quantes fois tu as en<sup>ii</sup> despit en ton cuer de ceus qui miex valoi-**

[...]

[.....] quas deus tibi dedit vel  
**ent de toi par aucunes grates<sup>iii</sup> feminines<sup>iv</sup> que diex t'a donnez. Ou**

---

<sup>i</sup> Leçon rejetée : le scribe a copié deux fois *porte* par erreur.

<sup>ii</sup> Leçon proposée : tu as eu *despit*. M (32, §259) : *quant foiz tu as en ton cuer ceus qui mieuz valoient de toi despiz*.

<sup>iii</sup> Leçon proposée : *graces* (confirmée par M 32, §259).

<sup>iv</sup> M (32, §259) : *forainnes*

---

<sup>127</sup> Ajout dans la marge: .1.

<sup>128</sup> Ajout dans la marge: .2.

<sup>129</sup> Correction par le scribe: *to hym* biffé.

<sup>130</sup> Ajout dans la marge: .3.

<sup>131</sup> La fin est illisible. Ajout dans la marge: .1.

<sup>132</sup> Correction par le scribe : ajout de *i*.

<sup>133</sup> Correction par le scribe: *habes* biffé.

<sup>134</sup> Ajout dans la marge: .2.

for noblesse or for wysdom or for richesces or for wyt or for fairnesse  
*propter nobilitatem vel propter prudenciam vel propter divicias. vel propter sensum vel propter pulcritu-*  
**pur noblesse. ou pur prouesse. ou pur richesse. ou pur senz. ou pur biauté**

or for othir goodes what som ever they be. by whiche thou more [.....]  
*dinem vel propter alia bona qualia que illa sunt quapropter tu laudareris magis*  
**ou autres biens quel que il soient par quoi tu prisoies<sup>i</sup> plus**

than thou aughtist and other lasse                      Aftir thynke how <sup>135</sup>  
*quam tu non deberes et alii minus.                      Postea pensa quam to-*  
**que tu ne deusses et les autres moins.                      Après pensees quantes**

often thou hast bore lytil of worship ne of reverence to hem whom thu  
*ciens tu parvam portasti honorem reverenciam eis quibus tu*  
**fois tu as petit porté d'onneur ne reverence a ceus qui tu**

oughtist    Ferst un to god and unto his modir *and* unto his saintes *and* unto his  
*deberes    Primo ad deum et ad suam matrem et ad suos sanctos et ad suos*  
**dois.            Primierment a dieu et a sa mere et a ces seinz et a ses**

saintes of paradys *and* to his aungels of paradys.    While [.....]  
*sanctos paradisi et ad angelos paradisi                      dummodo [.....]*  
**seinz de paradis<sup>ii</sup> et aus anges de paradys.                      Dont il n'i a celui**

[.....] that thou ne hast evel doon by despite.    Or by unworship in that þat  
[.....] *malefactum per despectum.                      vel per irreverenciam de ho[c] quod*  
**ou vers que tu n'aies meffet par despit .                      Ou par irreverence de ce que**

thou hast evel kept the festis                      Aftir thynke hou  
*tu male servasti festa.                      Postea pensa quam to-*  
**tu as mauvement gardés les festes                      Après pensees quantes**

often thou hast evel yservyd oure lord jhesu crist or in that that þou  
*ciens tu male servivisti nostro domino jhesu cristo vel in hoc quod tu*  
**foiz tu as messervi nostre seignour jhesu crist ou en ce que tu**

---

<sup>i</sup> M (32, §261) : *par quoi tu te prisoies.*

<sup>ii</sup> M (32, §313) : *et aus saintz et es saintes et es anges de paradys.*

---

<sup>135</sup> Ajout dans la marge:.3.

**[folio 32v]**

ne hast not wilfully herde his *service* neyþer hast saide his heures neyþer his  
non<sup>136</sup> *voluntarie audisti suum servicium neque dixisti suas horas neque suos*  
**n'as pas volenters oï son servise ne dites ses oeures ne ses**

*sermons* hast herd And whan thou aughtist to here the *sermone* or þe masse  
*sermones audisti* Et *quando* tu debuisses *audire sermonem vel missam*  
**sermons oïs. Et quant tu devoies oir le sermon ou la messe**

in chirche thou talkidest or playdist by fore god and in  
in *ecclesia* tu *confabulasti vel ludisti coram deo* et in  
**au mostier: tu Jangloies ou burdoies devant dieu et en**

that barest þou lital of worship byfore god Aftirward hou thou  
*hoc ferebas tu modicum honorem ante (coram) deum* Postea *quomodo* tu  
**ce portoies tu pou d'onneur devant dieu. Après coment tu**

often tyme hast had lytil worship to the body of jhesu crist whan  
multociens tulisti *modicum honorem ad corpus jhesu cristi* *quando*  
**as mult de foiz porté petit d'onneur au corps jhesu crist quant**

thou savest it to be bore or whan þou it reseeyvedist or þat that thou were  
tu *illud vidisti portari. vel quando* tu *illud recepisti vel hoc quod* tu non  
**tu le veoies porter ou quant tu le reçoives<sup>i</sup> ou ce que tu n'es-**

not clenly arayed by confessione or by forthynkyge  
*eras honeste preparatus per confessionem vel per condolenciam*  
**toies pas nettement apparelliez par confession ou par repentance**

or that haply that is werse that thou it reseeyvest wytingly that  
*vel quod forte quod pejus est quod* tu *illud recipis ex tua voluntate* que  
**ou que paraventure que pis est que tu le reçoives<sup>ii</sup> a ton escient qui**

is hugely gret despite Aftir to thyne good felow thyn angel  
*est nimis magna despeccio/* Postea *ad tuum bonum socium tuum angelum* qui  
**est trop grant despit/ Après a ton bon compaignon ton angel qui [t'a]<sup>137</sup>**

---

<sup>i</sup> M (32, §317) : *recevoies*.

<sup>ii</sup> M (32, §318) : *recevoies*.

---

<sup>136</sup> On trouve ici une forme non identifiable. Elle peut être un début d'abréviation pour *fecit* ou *habet*. La deuxième solution semble plausible dans le sens où le scribe a certainement été influencé par la forme verbale au passé composé *as oï*. Il n'a pas poursuivi plus avant cette traduction littérale et a opté pour le parfait *audisti*.

<sup>137</sup> *Réclame* signifiant la fin du cahier: « te habuit in sua

hade in his good kepynges hou many shames thou hast doo in that that thou didist  
habuit in sua bona custodia quantas erubescencias tu ei fecisti in hoc *quod* tu faciebas  
**eu en sa bone garde quantes hontes tu lui as fetez en ce *que* tu fesoies**

thy synnes by fore hym    Aftir thynke hou often tymes thou hast be inobedient  
tua peccata coram illo    postea pensa *quam* tociens tu eras inobediens  
**tes pechiéz devaunt lui    Après pense *quantez* fois tu as esté inobedient**

to thy fader and to þy moder to hem whiche thou aughtist bere honoure  
tuo patri et tue matri eis quibus tu debuisses portare honorem  
**a ton piere *et* a ta mere    a ceus a qui tu deveroies porter honneur**

If thou wilt in suche wyse the remembre thou shalt se that thou hast many moo  
Si tu vis in tali modo recordare tu videbis *quod* tu multociens *plus*  
**Si te veus en tel manere recorder tu verras *que* tu auras plus de**

tymes synned in suche wyse of pryde that is callid despite that thou shalt  
fecisti peccatum in tale modo superbie qui vocatur despeccio *quod* tu ne  
**fois pechié en tele manere d'orgueil qui est apelé despit *que* tu ne**

not comme counte hem  
scires computare  
**saveroies raconter.**<sup>i138</sup>

**L** The secunde is lewde *purpose* to make greet despenses that  
Secundus est stulta *propositio* ad faciendum magnos sumptus [...]  
**e socont est fole emprise de fere *granz* despenz *que* l'en**

me callith largenesse whan oon maketh expenses *with* oute mesure outhir of his owne  
vocatur prodigalitas *quando unus facit absque mensura* expens[as] vel ex *proprio* vel  
**apele prodigalité quant on fet outrageus despenz ou de sien ou**

or of othires for to be the more made of or for that men shulde holde the more large  
alieno *quod* vellet laudari vel *propter hoc quod illum illi tenerent magis largum* et  
**d'autrui pur estre loé ou pur ce *que* l'en le tigne au plus large et**

---

<sup>i</sup> Il manque dans notre texte le début de la présentation de la troisième branche d'orgueil, qui est arrogance (M 32, §324-57).

---

<sup>138</sup> Ajouts: « De fole emprise » : inséré dans le texte ; « de fole emprise » : inséré dans la marge.

**[folio 33v]**

*and more curteys  
magis gratis  
au plus curtois.*<sup>139</sup>

**L** The thridde evel that spryngeth of folye enpraysinge and of [.....]  
Tercium malum qui nascitur de stulta propositioe et de surquidencia  
**e tiers mal qui naist de fole emprise et de seurcui-**

This is folyshe *purpose* folissh stryf as Salomon saith  
hoc est stulta propositio stulta contencio sicut dicit Salomon  
**dance. C'est fole emprise des fols contenz si com dit salemon**

The fourthe braunche of this bough by whiche proude men styen  
Quartus ramunculus de iste ramo *per quem Superbi ascen-*  
**Le quarte chion de cest branche par quoy li orguelous mon-**<sup>140</sup>

up is the pride of here hertes and it is avaunt or bost that fulle  
dunt *est superbiam* de suis cordibus et est pompositas que est multum  
**trent<sup>i</sup> est<sup>141</sup> li orgueill de leur cuers et est vantance qui est mult**

lowde synne *and* to god and to the worlde This boster is the cokkowe  
insipiens *peccatum* et deo et mundo Iste pomposus est cuculus  
**laid pechié et a dieu et a monde Li vantierres est li cucus**

that can not syngre but of hymself This synne is unwys or lowde in  
qui nescit cantare nisi ex de seipso. *hoc peccatum* est insipiens in  
**qui ne sciet chanter fors de soy. Cest pechié est laid en ce-**

hym that by his owne mouth prayseth hymself outhir of his kyn outhir  
illo qui *per suum proprium* os se collaudat vel de suo genere vel  
**lui qui par sa propre bouche se vaunte ou de son parage ou**  
<sup>142</sup>

of his werkis or of his wysdommes But he hym [...]  
de suis operibus vel de suis prudenciis Sed ille ipsum duplicat in  
**de ces oevres ou de ces prouestes. Mes il se double en**

---

<sup>i</sup> M (32, §360) : *Li quarz geton de ceste branche par quoi li orgueilleus moustre l'orgueil de cuer.*

---

<sup>139</sup> Ajouts: « La .iii. male de fole emprise »: inséré dans le texte ; « la .iii. male de fole emprise » : inséré dans la marge.

<sup>140</sup> Ajout dans la marge: 4.

<sup>141</sup> Correctiton par le scribe ; ajout de *est*.

<sup>142</sup> Dessin manicule et ajout entre les lignes: « Qui se collaudat *stercore* coronabitur. Si quis te laudat *nunquam* cum gloria fraudat. Plus laudatori quam tu tibi credere noli ».

hem that the bosteris and the flatereres sichen and praysen  
illos *quod* illi pomposi et adultores adquirunt et laudant  
**ceus qui les vantures et lez losengiers quierent et loent**

and yeven habundantly of here for hem to prayse and to say to hem that they  
et habundanter dant de suis *propter* eos laudare et dicere ad illos *hoc quod* illi  
**et seurdont de leur pur euls loer et dire a ceus ce que il**

durst not say and forto lye of hem and forto *proclame* her obles or wafres  
non *auderent dicere* et *mentiri* de ipsis et *pro clamare* suas [...]  
**n'oseroient dire et pur mentier d'euz et pur crier leur oubléz**

The fyfte braunche of this bough is this: skorne. For this is  
*Quintus ramunculus de isto ramo hec est derisio* Quia *hoc est*  
**Le quinte chion de cest branche si est derision. Car c'est**<sup>143</sup>

the custume of aprowed man to surquidrie that it sufficit not to hym in eny wyse in his  
*consuetudo superborum* [.....] *quod* illud illi non sufficit *omnino* in suo cor-  
**custume d'orguelleus seurduidé que il ne li suffit pas en son**

herte For to despise other men that have not tho *graces* that he  
de ad *despiciendum* alios qui non *habent omnino* illas *gracias* quas ille  
**cuer de despire les autres qui n'ont pas ses graces que il**

wenith to have [.....] and his skornes and that is werse  
*credit habere post facit suas vastaciones et suas derisiones et quod* *pejus*  
**cuide avoir puis en fet sez gaz et ces derisions. et que pis**

he mockeþ hym and whistleth of good men and of hem that he  
est ipse *deridet et fistiluat bonos homines et de illis*<sup>144</sup> quos ille  
**est se mosqe et chuffle**<sup>145</sup> **des preudommes et de ceus qu'il**

seth turne to good whiche is fulle greet synne and fulle  
*videt ad bona convertere quod est multum magnum peccatum et multum*  
**voit a bien tournir**<sup>146</sup> **qui est mult grant pechié et mult**

<sup>143</sup> Ajout dans la marge: .5.

<sup>144</sup> Correction par le scribe : ajout de *i* (*ill's*).

<sup>145</sup> Correction par le scribe: *le* exponctué.

<sup>146</sup> Correction par le scribe : ajout de *o*.

**[folio 34v]**

perillous For by here evel tunges they subvertyn  
periculosum Quia *per* suas malas linguas illi subvertunt  
perilleus. Car *par* leur mauveses langues il destournent

muche puple to do good The sexte braunche of this bough is  
multas gentes bene facere Sextus ramunculus de isto ramo est rebel-  
mult de gent de bien fere. Le siste chion de cest branche est re-

rebellione For whan þe man is rebelle to alle hem that wolde  
lio Quia *quando* homo est *rebellis omnibus* illis qui bene sibi  
bellion. Car *quant* li hons est rebellez a toutz ceus qui bien lui

hym good For the *prooude* man [.....] if he be undernome  
volunt Quia ille *superbus* [.....] si *reprehenditur* ille  
vulent. Car li orguelleus seurchuidé s'en le reprent il

he defendith hym if me chastise hym he is wroth if me counsile hym  
se defendit si castigatur ille irascitur Siquis illum consulit ille  
s'en defent s'en [l]e<sup>i</sup> chastie il se corouce. S'en le conseile il

[...]  
non credit alicui excepto suo sensu Iste habet *periculosam infirmitatem qui non*  
ne croit nulli fors son senz. Cist a *perilleuse maladie que ne*

[...]  
potest *sustinere quod quis* tangat illum cui *omnis* medicina convertit in ve-  
puet suffir *que l'en itouche*<sup>ii</sup> a *qui tout* medicine tourne en ve-

[...]  
nenum  
nim .<sup>147</sup>

**L** [...]  
Quartus ramus de *superbia* est gloria stulta [.....]  
a *quarte* branche d'orguel est gloire<sup>iii</sup> fole baierie<sup>148</sup>

<sup>i</sup> Leçon rejetée: *se* (confirmée par M 32, §368).

<sup>ii</sup> Leçon proposée : *i touche*.

<sup>iii</sup> Le substantif *gloire* est absent de M (32, §371).

<sup>147</sup> Ajout: « La *quarte* branche d'orgueil »: inséré dans le texte.

<sup>148</sup> Ajout: « la *quarte* branche d'orgueil »: inséré dans la marge.

that me clepithē in clergie deceyte      That is evyl desire  
que vocatur in clerimonia ambicio      hoc est malum desiderium  
**que l'en apele en clercois ambicion. C'est mauvés desirrier**

to stye up hye      This synne is the fryinge panne to þe devel in whiche  
alte ascendere      hoc peccatum est frixorium diaboli in quo  
**de haut mountier. Cist pechiéz est la paiel au deable en quoi**

he makith alle friture      This bough hongeth in many wy-  
ille facit omnes frixuras      iste ramus pendet in multis  
**il fet toutez friteures. Cest branche<sup>149</sup> apent<sup>i</sup> en mult de**

ses in to<sup>150</sup> the right side and in to the left side [.....]  
modis ad dexteram et ad sinistram      [.....]  
**maneris a destre et a senestre.      Car cil bee a haut monter**

[.....]      Of whiche springen many synnes  
[.....]      Et ex quo nascuntur plurima peccata  
**aus uns velt plere<sup>ii</sup>.      Et de quoi naissent mult de pechiéz**

[.....]      that is to say light simulacione unwisely  
etiam (similiter) sicut ad dexteram.      hoc est scire levis simulatio insipienter  
**aussi com a destre.      C'est assavoir legier<sup>iii</sup> simulacion folement<sup>151</sup>**

to yeve folily to spende For that that man shulde holde hym for courtoys  
dare insagaciter expendere propter hoc quod homo illum teneret gratum  
**donner. folement despendre pur ce que homme le tigne a courtois**

or for large      To othir he wole do harme and of it arisen  
vel largum      aliis volunt nocere et de isto surgunt  
**ou a large      Aus autres vuelent nuire et de ce sourdent**

the synnes unto the left syde as of seyng evel to hem that he seeth  
illa peccata ad<sup>152</sup> sinistram sicut maledicere eis quos ille videt  
**les pechiés a senestre come de mesdire a ceus qu'il voit<sup>153</sup>**

<sup>i</sup> M (32, §395) : *s'espant.*

<sup>ii</sup> M (32, §396) : *car cil qui bee a haut monter, aus uns veult plere.*

<sup>iii</sup> M (32, §397) : *losengerie.*

<sup>149</sup> Correction par le scribe: *mult* exponctué.

<sup>150</sup> Correction par le scribe : ajout de *to*.

<sup>151</sup> Ajout: « Dextera »: inséré dans la marge.

<sup>152</sup> Correction par le scribe: *ex* biffé.

<sup>153</sup> Ajout: « sinistra »: inséré dans la marge.

**[folio 35v]**

[.....] to enhaunce hymself [.....]  
[.....] et illios<sup>154</sup> levat culpam desideraret mortem ipsi  
**ruser pur soi essaucier et eulz lever blasme desirrier la mort a ce-**

[...]  
cui ille latrat et tradicio et male consentire conspira-  
**lui a quoi il bee et troison et mauvés consentement conspi-**

[...]  
cionem contenciones et multa alia peccata que nascuntur de isto  
**racion<sup>i</sup> contenz et mult des autres pechiés qui naissent de cest**

[...]  
ramo  
**branche.** <sup>155</sup>

**L** The fifte braunche of pride is vaynglorie                      That is  
Quintus ramus de superbia est vana gloria.                      hoc est  
**a quinte branche d'orgueille est vayngloire.**                      C'est

foly praysinge of vayn praysinge qwan oon felith in his herte oo  
stulta laudacio ex vana laudacione quando unus sentit in suo corde unam  
**fole prisance<sup>ii</sup> de vain loenge quant ugne sent en son cuer .i.**

enjoynsinge of that that he is or trowith to be praysed of som thinge  
jocunditatem ex hoc ipse ille est vel credit esse laudandus ex aliqua re  
**ejoissement de ce que il est ou cuide estre loéz d'aucune chose**

that he hath in hym or trowith to have                      And wolde be praysid of that wherfore  
quam ille habet in illo vel credit habere                      Et vellet esse laudatus ex hoc unde  
**que il a en lui ou quide avoir.**                      **Et veut estre loéz de ce dont**

he ought prayse gode                      And for this vayn glorie [.....] and stelith  
ille debet deum laudare                      Et propter istam vanam gloriam [.....] et furat quod est  
**il doit dieu loier.**                      **Et pur ce vaine gloire tou[lt]<sup>156</sup> et emble a**

<sup>i</sup> M (32, §398-9) : *medire de ceus qu'il veut reverser pour soi essaucier et aus alever blasme, desirrier la mort de celui qui tient ce a qué il bee, et traïsons et mauvés conseus.*

<sup>ii</sup> M (32, §401) : *plaisence.*

<sup>154</sup> Correction par le scribe : ajout de *i* (*ill<sup>i</sup>os*). Ici, grammaire latine demande *illis*. Le -o- n'a pas été exponctué.

<sup>155</sup> Ajouts : « La quinte branche d'orgueil » : inséré dans le texte ; « la quinte [branche] d'orgueil » : inséré dans la marge. Une partie de cet ajout se perd dans le pli de la reliure.

<sup>156</sup> L'abréviation insérée au-dessus du digraphe n'est pas identifiable. Le scribe lui-même semble l'avoir recopiée sans la comprendre, puisqu'il ne traduit pas le verbe.

god that is his            For of alle owre goodes he ought to have  
deo id quod est suum    Quia de omnibus nostris bonis ille debet habere  
**dieu ce que est sien.    Car de toutz nos biens il doit avoir**

the worship *and* glorie and that we take to us.    Vayn glorie is that greet  
honorem et gloriam et nos illam capimus.        Vana gloria est ille magnus  
**l'onneur et la gloire et nous l'en pren<sup>i</sup>.        Vaine gloire est li granz**

wynde that throwith down the greet toures and the greet holdes  
ventus qui deicit illas magnas turres et illa magna fortalicia  
**ventz qui abat les grantz toures et les grantz forteresses**

puttith downward to the erthe.    this tho greet mounteynes maketh  
mittit deorsum ad terram        hec illos montes magnos facit  
**met a derriere au terre.        Cest<sup>ii</sup> ses grantz montaignes fet**

alle to falle            These ben the high men and the moost  
omnes cadere        hii sunt magni (alti) homines et magis  
**toutes crouller.    Ce sont les hautz hommes et les plus**

worthy            This is the peny of the devel wher with he byeth  
digni            hec est ille denarius diaboli unde ille emit  
**vaillantz.    C'est le deniers au deable dont il achete**

alle the fayre penyworthis in the feyre of this wordle        These  
omnes pulcras denariatos in nundinis istius mundi.        hee  
**toutes les beles derrees en la foire de cest monde.        Ce**

ben alle the good werkes            And for that ther be  
sunt omnes bone operaciones        Et propter hoc quod sunt  
**sont toutes les bonnes oevres.        Et pur ce que il sont**

thre maner of goodes that man hath of god and that the devel  
tria genera bonorum que homo habet ex deo et quod diabolus  
**.iii. maneris des biens que li hons a de dieu et que li deables**

---

<sup>i</sup> M (32, §405) : *et nous le preu.*

<sup>ii</sup> M (32, §410). : *et.*

---

<sup>157</sup> La fin est illisible.

**[folio 36v]**

wole have of these pens And for that this braunche dividith hym  
vult habere de istis denariis *propter hoc* se dividit iste ramus  
**veut avoir de ses deniers. pur ce se devise cest branche**

in thre wyses of reson of which growen so many manere  
in *tribus modis* racionis unde nascuntur tanta genera  
**en .iii. maneres de resons<sup>i</sup> dont naissent tant de maneres**

of synnes that ther is noo clerk that hem may noumbre  
*peccatorum quod non est aliquis clericus qui illa potest numerare*  
**de pechiés qu'il n'est nul clerk qui les puet nombrer.**

These thre maner of goodes that man hath of god ben  
Isti tres modi de bonis quos homo *habet ex deo* sunt  
**Ces .iii. maneris des bens que li hons a de dieu sont**

the goodes of nature fortune and of grace      The goodes  
bona nature fortune et gracie      bona  
**les biens de nature de fortune et de grace.      Les biens**

of nature ben they that me callith by nature other anest the  
nature sunt illa que vocantur *per naturam* vel erga  
**de nature sont cil que l'en apele par nature ou devers**

body or anenst the soule.      Anenst the body as fayrnesse  
*corpus vel erga animam*      *Ex parte corp[or]is<sup>ii</sup> sicut pulcritudo*  
**la corps ou devers l'ame.      De par le corps com biauté**

helthe. strengthe nobilnes wysdom good tunge good voyce  
*sanitas. fortitudo. nobilitas. sapiencia bona lingua bona vox*  
**santé. force noblesse. prouece. bon langue. bon voice.**

On the soule byhalve clere witte for to understonde good for to fynde goode  
*Ex parte anime. clarum ingenium propter bonum intelligere propter bonum invenire*  
**De par l'ame. cler senz pur bien entendre<sup>iii</sup> pur bien trover**

---

<sup>i</sup> M (32, §416) : *rainsiaus*.

<sup>ii</sup> Leçon rejetée : *corparis*.

<sup>iii</sup> M (32, §421) : *cler sens pour bien entendre, soutil engin pour bien trover*.

good mynde for to holde good thyng And the *vertues* naturelis  
bona memoria *propter bene retinere* Et *virtutes naturales*  
**bone memoire pur ben retenir. Et les vertuz natureles**

by whiche on is more naturelly than other or large  
*per quas unus est magis naturaliter quam alii vel lar-*  
**par quoi li uns est plus naturelment que li autres ou lar-**

or debonnaire or more *gracious* or wel temperide or wel  
gior<sup>158</sup> vel humilior<sup>159</sup> vel *graciosior vel bene temperatus vel bene*  
**ges ou debonneres ou gracieus ou bien a trempéz<sup>i</sup> ou bien**

ordeyned and of alle these yiftis owith oon to thanke god and  
*ordinatus et de omnibus istis donis debet unus deo regraciari et*  
**ordennéz et de toutz ces dounz doit ung dieu mercier et**

to serve For they comen alle of hym But the proudman  
*servire Quia illa veniunt omnes de illo Sed ille superbus*  
**servir. Car il viennent toutz de lui. Mes li orgueilleus**

sellith hem to the devel for untrewen penyes of vayn glorie  
*illa vendit diabolo pro falsis denariis de vana gloria*  
**les vent au deable pur les faus denieres de vain gloire**

and often maketh batayle *with* god of alle his goodes wher of he  
et guerrat multociens *deum de omnibus suis bonis unde ille*  
**et guerroye souvent dieux. de toutz ces biens dont ille<sup>ii</sup>**

shulde thanke god Ho that takith good hede in alle these goodes  
*deberet regraciari Qui bene capit intencionem in omnibus istis bonis*  
**devoit mercier. Qui bien prent garde en toutz ces biens**

of kynde that I have shortly rekenyd synneth by vayne  
nature que<sup>iii</sup> *breviter computavi peccat per vanam*  
**de natur que j'aie brevement conté pechie par vaine<sup>iv</sup>**

---

<sup>i</sup> Leçon proposée : *atrempéz* (confirmée par M 32, §422).

<sup>ii</sup> Leçon proposée : *il le* (confirmée par M 32, §424).

<sup>iii</sup> Leçon rejetée: *computavi breviter computavi*.

<sup>iv</sup> Leçon proposée : *vaine gloire* (confirmée par M 32, §425).

---

<sup>158</sup> Correction par le scribe: *-es* exponctué (*largiores*).

<sup>159</sup> Correction par le scribe: *-es* exponctué (*humiliores*).

**[folio 37v]**

[...]

in multis modis *quod* unusquisque potest melius videre in seipso  
**en trop de manieres que chescun puet miex voier en soi**

if he wolde studye that an othir coude not say  
si ille vellet studere *quod* unus alius ne sciret dicere  
**se il le voit estudier que ung autre ne sauroit dire.**

The goodes or fortune ben high worshipes richesse  
Bona fortune sunt alte honores divicie  
**Les biens de fortune sont hautes<sup>i</sup> honneures richeces** <sup>160</sup>

delites and *prosperites* in whiche on synneth in many manerys  
delicie et *prosperitates unde* homo peccat in multis modis  
**delices et prosperitéz ou l'en peche en mult de maneris**

For whan dame fortune hath turnyd her whele toward man  
*Quia quando domina* fortune suam rotam vertit erga homines  
**Car quant dame de fortune a sa roe turnee vers l'omme**

she lyfteþ so hygh and settith upon the whele as wyndmylle  
levat sic alte et sedet tam alte *super* rotam sicut molendinum (*ventriticum*)  
**leve<sup>ii</sup> si haut et assis si haut sus la roe com moulin**

with the wynde and ther he is so high there he seeþe that is so high  
*vento et ibi* alte levatus illic vidit ille qui est tam  
**a vent et la<sup>iii</sup> haut mounté illec voit cil qui est si**

ascendit in *prosperite* and thynketh in his herte ferst  
alte levatus in *prosperitate* et cogitat in suo corde *primo*  
**haut monté en prosperité et pense en son cuer<sup>iv</sup> premer-**

to his greet dignite	Aftir to his <i>prosperite</i>	Aftir to his
<i>ad suam magnam dignitatem</i>	<i>Postea ad suam prosperitatem</i>	<i>Postea ad suas</i>
<b>ment a sa grant dignité.</b>	<b>Aprés a sa prosperité.</b>	<b>Aprés a ces</b>

---

<sup>i</sup> M (32, §427) : *hautececs*.

<sup>ii</sup> Leçon proposée : *levé*.

<sup>iii</sup> Leçon proposée : *l'a haut monté*.

<sup>iv</sup> M (32, §429-30) : *illuec ventent tuit li .XII. vent de vaine gloire, car quant cil qui est si haut montez en prosperitez pense en son cuer*.

---

<sup>160</sup> Ajout: « Que sunt bona fortune »: inséré dans la marge.

richesses Aftir to his delites that his body hath. Aftir the greet  
divicias Postea ad suas delicias quas suum corpus habet Postea magnam  
**richesces Après a ces delices que son cors a. Après la grant**

companye that folowen hym Aftir to his fayre meyne that hym servyn  
comitivam<sup>i</sup> qui eum sequitur Postea ad pulchros demesticos qui ei serviunt  
**compagnie qui le suit. Après la belle mesnie qui le servent.**

Aftir to his fayre manere Aftir to his fayre hors men  
Postea ad suas pulcra maneria Postea ad suos bellos equestres  
**Aprés a ces biaux manoirs Après a ces beles chevauchurs**

Aftir to the greet habundaunce of faire gounes. Aftir to (on) the arayment  
Postea ad magnam habundanciam vestimentorum Postea ad apparatus  
**Aprés a la grant plenté des beles robes. Après a la pabelle<sup>ii</sup>**

of his hous in vessels in beddes in othir maner wyse  
sue mansionis in esculentis in lectis in aliis maneriis vel modis  
**de son ostel en vesselmente en litz en autres maneris**

of harneys the whiche ben alle fayre and noble Aftir on greet  
falereru que omnia sunt pulchra et nobilia Postea ad magnas  
**de hernois qui tout est beles et nobles. Après a graunt**

presentis and on the greet festes that me makith unto hym overal Aftir  
presentaciones et ad magna convivias que ei quis facit undique Postea ad  
**Presentz et aus grantz festes que l'en li fet par tout. Après a**

on his good loos and on his praysynge that me makeþ of hym al aboute  
suam bonam famam et ad suam laudacionem quam homo ei facit per omnia  
**sa bone renommé et a sa loenge que l'en li fet par tout**

fleeth thus he joyceth hym and glorifieth this chaytif in his herte so that he  
volat sic se jocundatur et glorificat iste miser in suo corde sic quod ille  
**vole si esjoist<sup>iii</sup> et glorifie le cheitif en son cuer si que il**

<sup>i</sup> Cf. DMLBS sv. *comitiva* : « compagnie, société ».

<sup>ii</sup> Leçon proposée : *l'apabelle* ; M (32, §433) : *l'apareil*.

<sup>iii</sup> M (32, §435) : *et a ses loenges qui partout volent, si s'esjoist li chaitis*.

**[folio 38v]**

nescit ubi ille est    These ben the .xii. greet wyndes of vayn glorie  
non scit ubi ille est    hii sunt duodecim magni ventus vane glorie  
**ne siet ou il est.    Ce sont les .xii. grantz ventz de vaine gloi-**

That is to say the .xii. maneris of temptacions of vayn glo-  
hoc est dicere .xii. modi temptacionis vane glo-  
**re.    C'est a dire les .xii. maneris de temptacions de vai-**

rie the whiche have they that ben in high estate othir in thes  
rie quos illi habent qui sunt in statu alto vel in hoc  
**ne gloire que cil ount qui sont en estat haut ou a cest**

worlde or in religione or clerk or lay man  
seculo vel in religione vel clericus vel laicus  
**secle ou en religion ou cleric ou lay.**<sup>161</sup>

**L** The goodes of *grace* ben *vertues and* good werkes  
bona gracie sunt *virtutes et bone operationes.*  
**es biens de grace son vertuz et bones oevres**

And vayn glorye ofte tymes throueth downe moost grettest trees  
Et vana gloria deicit multociens majores arbores  
**Et vain gloire abat souvent les plus grantz abres**

and moost highest that beth the moost good men    Thou  
et magis alti isti sunt magis boni homines    Tu  
**et les plus hautz se sont les plus preudommes.    Tu**

shalt knowe that in *vertues* and in good werkis the devel  
debes scire *quod* in *virtutibus* et in *bonis operibus* temptat  
**dois sauvoir que en vertuz et en bounes oevres tempte**

temptith by vayn glorye in thre maneres    The toon is *thus*  
diabolus *per vanam gloriam* in *tribus* modis.    *Unus sic est*  
**le diable par vain gloire en .iii. maneris.    L'une si est**

<sup>161</sup> Ajouts: « Des biens de *grace* »: inséré dans le texte ; « des biens de *grace* » : inséré dans la marge.

in the herte withinne whan he rejoiceth hym of his good<sup>162</sup> dedes þat he dooth  
in corde *per internis quando ipse se resultat (gaudet) de bonis que ipse facit secreta*  
**ou cuer par dedens quant l'en se joist des bienz qui l'en fet privé<sup>ii</sup> 163**

privyly of prayer and of bisechyngis and of prive workyngis  
*sicut de orationibus et de precacionibus et de secretis operacionibus*  
**come des oureisons et des prieres et des privéés oevres**

and that the man bilovith to be better *with* god than he is   The secunde  
et *quod* homo credit esse melior de deo *quam* ille est.       Alter  
**et que li hons cuide estre miex de dieu que il n'est.       L'autre**

is this whan he hath oon fonnyd gladnes in hym of that that he seeth.  
*ista est quando ille habet unam stultam leticiam in se de hoc quod ille videt*  
**si est quant il a agne fole leeté en soi de se qu'il voit<sup>iii</sup> et 164**

he seeth his good fame and that he praysed and holden for a good man  
*videt suam bonam famam et quod ille laudatur et tenetur pro bono homine*  
**voit sa bone renommé et que il est loés et tenuz pur preudomme.**

The thridde is this whan he desirith and sechith *and* purchaceth praysinge *and*  
*Tertia est ista quando ille desiderat et querit et procurat laudes et*  
**La tierce si est quant il desire et quiert et purchace loz et 165**

good fame           And in suche entent he doth his goodes not  
*bonam famam    Et in tali intencione facit sua bona non*  
**bon renommee. Et en tele entencion fet ses biens non**

enywyse for god alone but for the worlde.  
*omnino pro deo proprie sed propter mundum*  
**mie pur dieu propirment mes pur le monde. 166**

**L** The sexte bough of pride is ypocrisie           That is  
Sextus ramus superbie est ypocrisia           hoc [...]  
**a siste branche d'orgueil est ypocrisie.       C'est**

<sup>i</sup> Cette forme n'a pu être identifiée.

<sup>ii</sup> M (32, §441) : *priveement*.

<sup>iii</sup> M (32, §442) : *oit*.

<sup>162</sup> Correction par le scribe: *-i* final exponctué (*goodi*).

<sup>163</sup> Ajout: « .1. de vana gloria »: inséré dans la marge.

<sup>164</sup> Ajout dans la marge: .2.

<sup>165</sup> Ajout dans la marge: .3.

<sup>166</sup> Ajouts: « La .vi. branche d'orgueil »: inséré dans le texte sur deux lignes; « la .vi. <sup>te</sup> branche d'orgueille »: inséré dans la marge.

**[folio 39v]**

a synne that makith the good to shewe outwarde that is not with  
unum peccatum quod facit bonum monstrando per externis. quod non est  
**.i. pechié qui fet le ben moustrer par dehors qui n'est**

inne in enywyse            Wher of they ben yopecrites that maken  
omnino per internis.      Unde illi sunt ypocrite qui faciunt  
**mie par dedens.            Dont cil sont ypocrite qui font**

the good man and be not in nowise      The whiche maken more strengthe  
<sup>i</sup>bonum hominem. et non sunt omnino      Qui faciunt majorem fortitudinem  
**le preudomme et ne sont pas.            Qui font plus force**

to have the name of good man that of trouthe And this synne departith  
ad habendum nomen boni hominis quam veritatem et hoc dividit  
**d'avoir le noun de preudomme que la veritee. et c'est devi-**

in thre            For it is an ypocrisie foule a fole <sup>167</sup>  
se in tribus      Quia <sup>168</sup> illa est una ypocrisia turpis una stulta una  
**sé en .iii<sup>ii</sup>.      Car il est un ypocrisie orde une sote ugne <sup>169</sup>**

folie            They ben ypocrites foule that maken the felthes  
inprudencia.      ille sunt ypocrite turpes qui faciunt turpitudines <sup>170</sup>  
**sotive.            Cil sont ypocrite ort qui font les ordures**

in suspecte place. and the good man by fore the puple  
in loco suspecto et bonum hominem coram gentes  
**en repostailles et le preudomme devaunt la gent.**

Oure lord callith hem sepulcres payntid overgilde  
Illos vocat noster dominus sepulcra depicta deaurata  
**Ceus apele nostre sires sepuchres paintz deorrés.**

these ben ypocrites foles that ynough hem kepe clene  
isti sunt ypocrite stulti qui satis (nimis) se custodiunt munde  
**Cist sont ypocrite sot qui assés se gardent netement**

---

<sup>i</sup> Deux lettres sont illisibles. La deuxième est certainement un -e-, mais il est impossible d'identifier l'abréviation ou le mot avorté.

<sup>ii</sup> M (32, §648) ; *cest se devise en .III.*

---

<sup>167</sup> Correction par le scribe: *folye* exponctué.

<sup>168</sup> Correction par le scribe: *hoc* biffé et remplacé par *illa*.

<sup>169</sup> Ajout: « *nota.3.<sup>es</sup> species ypocrisis* »: inséré dans la marge.

<sup>170</sup> Correction par le scribe : ajout de *r*.

as to the body and doo many penaunces and good<sup>171</sup>  
quantum ad corpus et faciunt multas penitencias et bonas  
**quant au corps et font mult de penitences et de bones**

werkes principally for the prasyng[e] of the worlde for that men  
operacion[e]s principaliter propter laudem mundi propter hoc quod  
**oevres principalement pur le los de mounde pur ce que**

shulde holde hem for good men These ben ful unwys For they  
illos tenet per bonis hominibus Isti sunt bene insipientes Quia illi  
**les tigne a preudes hommes. Cist sont bien sot. Car il**

make of metalle false moneye These ben ypocrites suty-  
faciunt de metallo falsam monetam Isti sunt ypocrite subti-  
**font de metal fausse monnoie. Cist sont ypocrite sou-**

les that suttelly or sodenly wole stye up on hygh and stele  
les qui subtiliter vel subito volunt in altum ascendere et furari  
**til qui sutivement vulent en haut monter et embler**

the dignites and the bayle wykes These doon as good man<sup>172</sup>  
dignitates et balliva Isti faciunt sicut bonus homo  
**les dignités et les bailleez. Cil font quanque preudomme**

oweth to doo so as me may not knowe hem unto that  
debet facere sic (ita) quod quis non illos potest cognoscere usque ad tantum  
**doit fere si que l'en ne les puet conoistre jusques a tant**

that they ben growyn up and enhaunsid on high and in dignite and  
quod illi sunt [.....] et exaltati in altum et in dignitatem et  
**que il sont parcreu et en haut mounté et en dignité et**

than they shewyn the vices that they for slouthid to  
tunc monstrant illi vicia que illi [.....] ra-  
**a dont mostrent il les vices que il tapissoient en-**

---

<sup>171</sup> Correction par le scribe: *we* exponctué.

<sup>172</sup> Correction par le scribe: *-e-* exponctué et *-a-* en indice comme correction.

**[folio 40v]**

roote in here hertis that is to wite *pride* covetyse  
dicata in suis cordibus hoc scire<sup>i</sup> *superbia. avaricia*  
**raciné en leur cuerz C'est assavoir orgueil. avarice.**

malice and othir deedes evel of whiche me knowith wel openly  
malicia et alia *facta mala ex quo quis cognoscit aperte*  
**malice et autres fetz<sup>ii</sup> mauvés a quoi l'en conoit aperte-**

that the trees were never good and that alle was fanta-  
*quod ille arbores non fuerunt unquam bone et quod totum fuit fantas-*  
**ment que li abres ne fu unqes bons et que tout fu fainti-**

sie and ypocrisie that ever he had byfore shewyd  
ma et ypocrisia *quantum ille antea monstravit*  
**sie et ypocrisie quanque il avoient devaunt mostré.**

**L** The seventhe braunche  
Septimus ramus  
**a septime branche** <sup>173</sup>

[.....] is fole drede and unwys shame whan me le-  
*superbie est stultus timor et imprudens pudor vel verecundia quando quis*  
**d'orgueil est fole paor et fole vergoigne<sup>174</sup> quant l'en**  
<sup>175</sup>

with the good to be doo for the puple tha me holde hym for noon  
*dimittit bona facere propter gentes quod ille non sit tentus ypocrita*  
**lesse le ben a fere pur la gent que l'en ne soit tenu a ypo-**

ypocrite or papilare or dreden more the worlde than  
*vel papillardus vel dubitant plus mundum quam*  
**crite ou a papilare. ou doutent plus le mounde que**

god [.....] comith of evel plesaunce  
*deum Ista verecundia venit de mala complacencia*  
**dieu. Cest vergoigne vient de mauvese plesaunce<sup>176</sup>**

---

<sup>i</sup> Leçon proposée : *hoc est scire*.

<sup>ii</sup> M (32, §669) : *fruiz*.

---

<sup>173</sup> Ajouts: « La .vii. branche d'orgueil » : inséré dans le texte ; « la .vii. branche d'orgueil »: inséré dans la marge.

<sup>174</sup> Correction par le scribe: -u- exponctué (*verguoigne*).

<sup>175</sup> Ajout dans la marge:

« shame

hounte

shame[th]

hounto[s] ». Les dernière lettre sont illisibles.

<sup>176</sup> *Réclame* signifiant la fin du cahier: « **que l'en veut** ».

that he wole plese to shrewes      And ther fore she is the daughter of pride and  
*quod ille vult placere malis*      Et *propter hoc* illa est filia superbie et  
**que l'en veut plere aus mauvéz**      Et **pur ce ele est fille d'orguel et**

the seventh braunche principal and maketh often tymes to leve the good  
septimus ramus principalis et facit multociens bonum dimit-  
**la branche septisme principaus et fet mult de fois le bien les-**

and to doo the evel forto plese wykkidly to the worlde  
*tere et facere malum ad placendum male vel nequiter mundo.*  
**sier et fere le mal pur plere mauvesment au monde.**<sup>177</sup>

**L** The secunde hed of the beste is envye      that is the *serpent* þat  
Secundum caput bestie est Invidia.      Hec est ille serpens qui  
**e secont chief de la best est envie.**      **C'est le serpent que**

alle thyng envenymeth. Invye is the moder and the deth to the worlde      For  
*totum intoxicat*      Invidia est mater et mors mundo      Quia  
**tout envenine.**      **Envie est la mere et la mort au monde.**      **Car**

by th'envye of the devel come the deth in to the worlde      This is the synne  
*per invidiam diaboli: venit mors in orbem terrarum.*      Hoc est illud peccatum  
**par l'envie au deable: vint la mort au monde.**      **C'est le pechié**

that oweth more rightfully *and* maketh man to be lyke to the devel his  
*quod debet magis recte et facit assimilari hominem diabolo suo*  
**qui doit plus a droit et fet ressembler a homme au deable<sup>i</sup> son**

fader For the devel ne hateth<sup>ii</sup> no thyng saf the good of an othir. ne he lovith but  
*patri Quia diabolus non odit preterquam alicuius bonum neque diligit preter*  
**pere.**      **Car li diables ne het fors autrui bien ne n'aime fors**

otheris harme. lykwyse dooth the envious      Th'envious may not see  
*alterius malum similiter facit invidiosus.*      Invidiosus non potest videre  
**autrui mal. aussi faet li envieus.**      **Li envieus ne puet voier**

<sup>i</sup> M (33, §15) : *Ce est li pechiez qui plus a droit fet ressembler homme le deable.*

<sup>ii</sup> Leçon rejetée : *hateth ne hateth.*

<sup>177</sup> Ajouts: « La secont chef de la beste »: inséré dans le texte trois lignes ; « le secunde chief de la beste » : inséré dans la marge.

**[folio 41v]**

the wel of othir ne [.....] the clernesse  
bonum alterius neque [.....] claritatem  
**Le bien d'autrui ne que la chuete ne la chavesouriz ne la clerté du**

of the sonne. This synne hym dividith in to thre branches principals. For this  
solis hoc peccatum se ipsum dividit in tribus palmis principalibus Quia hoc  
soleill. Cest peché se devise en .iii. branches principaus. Car cist

synne envenymeth ferst the herte of th'envious and than the mouth  
peccatum entoxicat primarie cor invidiosi et postea os.  
**pechés envenime primerment le cuer de l'envious et puis la buche**

and than aftir the werkes. The<sup>178</sup> herte of th'envious is so envenymed and so  
et post operaciones Cor invidiosi est sic entoxicatum et sic  
**et puis les oevres Le cuer de l'envieus est si envenimee et si**

overthewert that he may not se the wel of other. that he ne peyse it not *with* in  
*versutum quod* ille non potest alterius bonam videre *quod* ille non id ipsum trucinat infra  
**bestornéz que il ne puet autrui bien voier que il ne l'en poise de denz**

his herte and demeth wykkidly or that that he seeth or that that he herith *and*  
*suum cor et judicat maligniter vel hoc quod vidit vel hoc quod* ille audit. *et*  
**son cuer et juge mauvesment ou ce que il voit ou ce que il oit. et**

taketh alway in evel understondynge and of alle he makith his harme  
accipit omni die in malo sensu et de omnibus facit suum dampnum  
**prent touz jours en mauvéz senz et de tout fet son damage**

So muche hath th'envious in herte envenymed thoughtis venemous of false  
*Tantum habet in corde intoxicato cogitaciones venenatas falsa*  
**Tant ad ou cuer l'envenimeus de pensees venimeuses de faus**

domes that noon hem ne may noubre Aftir whan he  
*judicia quod nullus ea non possit numerare* Deinde *quando* ille  
**jugemenz que nul ne les purroit nombrer. A pres<sup>i</sup> quant li**

---

<sup>i</sup> Leçon proposée : *après*.

---

<sup>178</sup> Correction par le scribe: *-i-* biffé (*pei*).

envious seeth and herith otheris harme what som ever it be or harme of body  
invidus vidit et audit alterius malum quale *quod* illud sit. vel malum corporis  
**envieus voit et oit autrui mal quel que il soit ou mal de corps**

as deth other of sicknes. other evel of fortune as poverté or of adver-  
sicut mors vel infirmitas. vel malum fortune sicut paupertas vel adver-  
**cum mort ou maladie ou mal de fortune cum poureté ou adver-**

site Or *spirituel* harme whan he herith that eny that is holden for a good  
sitas vel malum *spirituale* quando ille audit *quod* aliquis qui tenetur<sup>179</sup> pro bono  
**sité ou mal esprituel quant il oit que aucone que l'en tenoit a preu-**

man is blamyd of eny vice or synne Of that he joyeth hym in his herte  
homine culpatur de aliquo crimine. de hoc se resultat ille in suo corde  
**domme est blaméz d'aucunes vices de ce se joist il en son cuer**

Aftir whan he seeth or herith the good of othir be it good naturel  
Postea quando ille videt vel audit bonum alterius sit illud bonum naturale  
**Aprés quant il voit ou oit le bien d'autrui soit bien naturel**

or be it good of nature of fortune or of grace. or of that that we  
vel sit bonum nature fortune sive gracia vel de hoc *quod* nos  
**ou soit bien de nature<sup>i</sup> de fortune ou de grace. ou de ce que nous**

above have spoken of that comyth a sorowe an hevynesse unto  
supra loqui sumus tunc<sup>180</sup> venit unus dolor una tristicia ad  
**avons dessus parlé lors li vent un dolour un tri[st]esse<sup>ii</sup> au**

the herte that he may not be in quiet ne make no glade chere ne noo fayre  
cor *quod* ille non potest esse quietus neque facere hilarem vultum nec non pulcram  
**cuer que il ne puet estre aiese ne fere bele chere ne ne biau**

semblaunce Now mayst thou see that the herte of th'envyous synneth  
faciem Nunc potes tu videre *quod* cor invidiosi peccat  
**semblant. Or pues tu voir que le cuer de l'envieus peche**

---

<sup>i</sup> Absent de M (33, §36).

<sup>ii</sup> Leçon rejetée : *tritresse*.

---

<sup>179</sup> Correction par le scribe: *ipsum* biffé.

<sup>180</sup> Correction par le scribe: *sibi* biffé.

**[folio 42v]**

generally in thre manere      In false domes [.....]  
generaliter in tribus modis      In falsis judiciis [.....]  
**generaument en .iii. maneris.en faus jugemenz. en leece**

[.....] Also he synneth by his mouthe. For it  
[.....] Similiter peccat ille per os      Quia  
**male . en pesme douleur. Aussi peche il par bouche.      Car il**

acordith that suche wyne come out by the faucet as it is had in the tonne  
convenit *quod tale vinum saliet per clipsedram quale habetur in dolio*  
**covient que tiel vine saile par le douzsille com il a ou tonel.**

and for that that þe herte is every day fulle of venyme it is convenient  
et *propter hoc quod cor est omne die plenum veneni conveniens est*  
**et pur ce que le cuer est toutz jours plain de venim il covient.**

that by the mouthe it comforthe      Where fore by vel of the mouthe of th'envyous  
*quod per os saltet      unde per os invidiosi*  
**que par la bouche issaille.      Dont de la bouche de l'envieus**

comenforth thre maner of speches venenous      David saith  
*saliunt tres modi loquelarum venenosarum      David loquitur*  
**issent .iii. maneris des paroles venimeuses.      David parle**

in the psalter that the mouth of th'envyous is fulle of malice  
in psalterio *quod os invidiosi est plenum malicie*  
**ou sautier que la bouche de l'envieus est pleine de maleïçon**

and of bitternesse and of trayson      Of malice:      For of the welthe  
et amaritudine et tradicionis.      Malicie:      Quia de bonis  
**et d'amertume et de traison.      De maleïçon      Car des biens**

of otheris he cursith and hem maketh lasse as he may      of bitternes  
*alteriis ille maledicit et illa diminuit tantum sicut ille potest amare-*  
**d'autrui il mesdit et les apetite tant come il puet      d'amer-**

[*tudine*]<sup>i</sup> For the evel of otheris he encrestit *and* maketh lenge *with* his  
 tune: Quia mala alterius ille aggregat et elongat *cum* sua potes-  
 Car lé maus d'autrui il agrege et aloigne a son po-

myght Of treson for what that he seeth or herith he turnyth  
 Tate Tradicione: Quia *quantum quod* ille videt vel audit ille *pervertit cum*  
 voir. De traison. Car *quant que* il voit ou oit il *pervertist a*

*with* his myght in to shrewdnesse or demith falsly. Aftir th'envyous hath thre  
 sua potestate in *malum* vel judicat falsiter Postea invidiosus *habet* tres  
 son povoir a mal. ou juge fausement. Après envieus a .iii.

maner of venymes in werkyng as he hath in the mouth and in  
 modos veneni in *opere* sicut ille *habet* in ore et in  
 maneris de venim en oevre si com il a en la buche *et ou*

herte For the nature of th'envyous is to quenche and to destruye with his  
 corde Quia natura invidiosi est distinguere et destruere *cum* sua  
 cuer. Car nature d'envieus est a desteindre<sup>ii</sup> et destruire a son

myght alle good fare be it lytel be it muchil be it *parfit* Therefore  
 potestate omnia bona sit *parvum* sit *modicum* sit *perfectum* Ideo est  
 povoir toutz biens soit petit soit moien soit parfet. Dont est

he is of the kynde of the basilike For noo greness ne may dure  
 de natura basilisce Quia nulla viriditas non potest du-  
 de la nature de baselique. Car nul verdure ne puet du-

aboute hym. nothir in grasse. ne in busche. ne in tre where of  
 rare circa ipsum. neque in herba (vel gramine) neque in busseto neque in arbore. Unde  
 rer envers luy ne en herbe ne en buisson ne en abre. Dont

aftir the gospel the good also hath thre states. For he is ferst as  
 secundum evangelium bonus *similiter* habet .iii. status. Quia ille est primo sicut  
 selonc l'evangile li bien<sup>iii</sup> si a .iii. estaz. Car il est premiers aussi

<sup>i</sup> Leçon rejetée : *amare*.

<sup>ii</sup> Leçon proposée : *d'esteindre*. M (33, §71) : *ataindre*.

<sup>iii</sup> M (33, §73) : *blés*.

**[folio 43v]**

[...]  
sicut herba [.....]  
**com herbe puis enespi<sup>i</sup> a pres<sup>ii</sup> est ole ius<sup>iii</sup> de fruit et touz meurs.**

[.....] and ther be some that have a good begynnyng of good  
[.....] et sunt aliqui *qui habent bonum principium bene*  
**Tout autre et il<sup>v</sup> sont aucon qui ont bon comencement de ben**

comynge forth and of good *profityng* and they ben also as in[...]  
*progreiendi et bene proficiendi et sunt similiter sicut in herba [...]*  
**venir et de profiter et sont ausi com en herbe a ceus se poine**

the envious [.....] with his myght And other ther be also as  
*invidiosus extendere cum sua potestate Alii sunt eciam sicut*  
**li envieus d'estaindre a son povoir. Li autre sont aussi com**

[.....] that blosomen in wel *profityng* to god or to the world and  
[.....] *qui florent in bono proficiendo deo vel seculo et*  
**enespi<sup>v</sup> qui florissent en bien proffitant au dieu ou a secle et**

hem [.....] he [.....] and to destruy with his myght. Other  
*illos [.....] ille [.....] et destruere cum sua potestate. Alteri*  
**ceus rebee il a honnir et a destruire a son povoir. Li autre**

ther be parfit and in greet astat and doon muche good to god  
*sunt perfecti et in magno statu et faciunt multa bona deo*  
**sont parfet et en grant estat et font mult dez biens au dieu**

and to the worlde for her good fame to abate and her goodes [...]  
*et seculo propter suam bonam famam diminuendam et sua bona [...]*  
**et au siecle pur leur bon los abatre et leur biens abessier**

dressith he his engynes.  
*dirigit ille suas machinas.*  
**dresse il ces enginz.**

For whan muche be goodes greet þe more  
*Quia quantum magis sunt bona magna magis*  
**Car quant plus est li biens grantz plus**

---

<sup>i</sup> Leçon proposée: *en espi* (confirmée par M 33, §73).

<sup>ii</sup> Leçon proposée : *après*.

<sup>iii</sup> M (33, §73) : *pleins*.

<sup>iv</sup> Leçon proposée: *Tout autretel*. M (33, §74): *tout ausiment*.

<sup>v</sup> Leçon proposée: *en espi* (confirmée par M 33, §75).

greet sorowe he hath. This synne is perilous For unnethe<sup>181</sup>  
majorem dolorem habet. Hoc idem peccatum est periculosum. Quia vix  
**grant doel en a. Cist pechiéz est perilleus. Car a poine**

may oon come to right repentaunce For it is contrary  
potest unus venire ad rectam compunccionem. Quia illud est contrarium  
**puet on venir a droite repentance. Car il est contraire**

to the holy goost þat es the welle of alle goodnes For god saith  
sancto spiritui qui est fons (sive origo) omnium bonorum quia deus dicit  
**au saint esprit qui est fontaine de touz biens. Or dieu dit**

in the gospel he that synneth ayenst the holy goost shal never<sup>182</sup> mercy  
in evangelio ille qui peccat contra<sup>183</sup> sanctum spiritum nunquam misericordiam  
**en l'evangile qui que peche contre le seint esprit ja mercy**

have in this worlde ne in the tothir For he synneth of his owne  
habebit in hoc seculo neque in altero. Quia ille peccat ex sua propria  
**n'aura en cest secle ne en l'autre. Car il peche de sa propre**

malice And this is gretly to be dred. For ther is noo synne so greet  
malicia. Et hoc est nimis timendo Quia non est ullum tam grande peccatum  
**malice. Et ce fet trop<sup>184</sup> a douter. Car il n'et nul pechiéz si grant**

that god wyl not for yeve it in this worlde if any wil hem repente with good herte  
quod deus non remittit in hoc seculo si aliquis se peniteat de bono corde  
**que diex ne perdoint en cest secle se l'en se repent de bon cuer**

But with payne it happith that man hym repentith of that synne  
Sed cum pena evenit quod homo se penitet de hoc peccato  
**mes a poyne avient que l'en se repente di cest pechié**

that he withstood the holy goost with his myght and the grace of the holy  
quod repugnavit sanctum spiritum cum sua potestate et gratiam sancti  
**qui guerroe seint esprit a son pouvoir. La grace de seint<sup>i</sup>**

---

<sup>i</sup> M (33, §88) : *qui guerroe a son pouair la grace du Saint Esperit.*

---

<sup>181</sup> Nous n'avons pas trouvé d'attestation dans les dictionnaires consultés pour cette forme. Celle-ci se trouve cependant dans deux versions d'une des traductions anglaises de la *Somme le Roi*, þe *Book of Vices and Virtues* : *vnneþe* (Huntington Library 147) et *vnethis* (MS. Royal 18 A X ; FRANCIS 1942 : 24). Il peut aussi s'agir de la forme *mineth*, construite sur l'adjectif *minne* (MED) ou d'une variante de *eveþe*, traduction pour *a poine* que l'on trouve ailleurs dans le texte (f. 45r). La deuxième solution semble plus probable puisque la première lettre de ce mot n'est pas simplement un double jambage mais un -v-, lettre que le scribe utilise parfois dans un désir de clarté lorsque de nombre de jambages peut porter à confusion.

<sup>182</sup> Correction par le scribe: *have* exponctué.

<sup>183</sup> Correction par le scribe: *spiritum* exponctué.

<sup>184</sup> Correction par le scribe : ajout de *trop*.

**[folio 44v]**

goost In that þat he withstondeth otheris good spirituel As  
spiritus In hoc *quod* ille repugnat alterius bona spiritualia sicut  
esprit. **En ce que il guerroie autrui bien spirituel com li**

the jues withstood jhesu *cris*t for the good that he did And thou owest  
judeus repugnavit jhesum *cris*tum propter bona que ille fecit Et debes  
**juif guerroient jhesu cris**t pur les biens *que* il fesoit. **Et dois**

to knowe that ther be fyve synnes that ben specially ayenst the  
scire *quod* sunt *quinque peccata* qui sunt specialiter contra  
**savoir qu'il sont .v. pechiés qui sont especiaument contre**

holy goost That is to wite *presumpcion* that maketh over  
*sanctum spiritum*. hoc sciendum est *presumpcione* qui facit nimis  
**le seint esprit. C'est assavoir presumpcion qui fet trop elar-**

large the mercy of oure lord and to take lytel hede of his ryghtwysnes And  
*largam misericordiam dominum nostri et modice vacare suam justiciam*. Et  
**gier la misericorde nostre seigneur et pou prisier sa justice. Et**

therefore synnen many folk in hope The secunde is of  
*propter hoc peccant multi populi in spe* Secundum est de  
**pur ce pechent mult de gentz<sup>i</sup> esperance. Le secont est de**

wanhope that alle fro god his mersy taketh as *presumpcioune*  
*desperacione* que omne a deo *suam misericordiam* sicut *presumpcio*  
**desperance qui tout a dieu sa misericorde aussi com presump-**

his rightwysnes. The thridde is obstinacye that is hardnes of herte  
*suam justiciam*. Tercium est *obstinacio* hoc est *duricia cordis*  
**cion sa justice. Le tiers est obstinacion c'est durté de cuer**

whan oon is so indurat in his malice that noon may [...]  
*quando unus est sic induratus in sua malicia quod quis non potest ipsum [...]*  
**quant un est ci endurci en sa malice que l'en ne puet flechir**

---

<sup>i</sup> Leçon proposée: *mult gentz en esperance* (confirmée par M 33, §91).

nothir hym wole amende The fourte is despite of penaunce that  
neque se vult emendare. Quartum est despeccio penitencie hoc  
**ne se veut amender. Le quart est despit de penitence ce**

is whan he *purposith* in his herte that he wil not hym repente never of his  
est *quando proponit* in suo corde *quod* ille non se penitebit unquam de suo  
**est quant propose en son cuer que il ne se repentira ja de son**

synne The fyfte is <sup>185</sup>to withstonde the grace of the holy goost <sup>186</sup>specially  
*peccato* Quintum est repugnare *graciam sancti spiritus specialiter*  
**pechié. Le quint est gueroier la grace de seint esprit especie-**

the trouthe of the cristen faith Alle these synnes ben  
*veritatem fidei cristiane* Omnia ista peccata sunt  
**aument la verité de la foy crestienne. Tut cist peché sont**

ayenst the goodnes of the holy goost and they ben so greet that with laboures  
*contra bonitatem sancti spiritus et sunt tam grandia quod cum labore*  
**contre la bonté de seint esprit et sont si grant qu'a poi-**

comyth oon to the right repentaunce and therefore ben they eveþe  
<sup>187</sup>*veniet unus ad rectam compunctionem. et propter hoc sunt illi vix*  
**nes en vient<sup>188</sup> on a droite repentance et pur ce sont il a poi-**

forgeven  
*perdonati*  
**ne pardoné.** <sup>189</sup>

**L** The thridde heed of the beest is wrathe But thou owest  
*Tercium caput bestie est ira.* Sed tu debes  
**e tiers chief de la beste est Ire. Mes tu dois**

to knowe that ther is oo wrathe the whiche is *vertu* that a good man hath ayenst  
scire *quod* est una ira que est *virtus quam bonus homo habet* contra  
**savoir que il est ugne ire qui est vertu que preudomme ont en contre**

<sup>185</sup> Correction par le scribe: *pe* biffé.

<sup>186</sup> Correction par le scribe: *in* biffé.

<sup>187</sup> Correction par le scribe: *quis* biffé.

<sup>188</sup> Correction par le scribe : ajout de *i*.

<sup>189</sup> Ajouts: « Le tierce chef de la beste »: inséré dans le texte ; « le .iiii. chef de la beste »: inséré dans la marge.

**[folio 45v]**

the shrew. An othir that is a ful greet vice is felonye  
malum. Unum aliud quod est vicium valde magnum hoc est felonia  
**le mal. ugne autre qui est vice mult grand c'est felonie de**

of herte and of it springen many branches and principally foure  
cordis et unde pululant multe palme et principaliter quatuor  
**cuier et dont issent mult de branches et principalement .iiii.**

ayenst foure batailes that the felon hath. The first is to hym self  
contra quatuor guerra que ille felonus habet. Primum est sibi ipsi  
**contre .iiii. gueres que li felon a. La premier est a soy mesmes.**

For whan wrathe berith up man she *tourmentith* the soule and the body  
Quia quando iram supra portat homo illa <sup>190</sup>tormentat animam et corpus  
**Car quant ire seur porte homme ele le tormente l'ame et le cors**

so that man may not slepe ne reste in eny tyme it takith from  
sic quod homo non potest dormire neque quiescere aliquo tempore. sibi retrahit  
**si que l'omme ne puet dormir ne reposer aucune fois li oste le**

hym drynke *and* mete and makith hym to falle into suche a fever or in suche  
potum et idulium et ipsum facit cadere in talem febrem sive in talem tristi-  
**boire et le mengier et le fet choer en tel fievre ou en tele triste-**

sorowe that he takith. He is a fole that wasteth alle the goodes of the  
ciam quam ipse capit hoc est unus insipiens qui vastat omnia bona <sup>191</sup>  
**ce qu'il enprent<sup>i</sup>. C'est uns fols<sup>ii</sup> qui gaste touz les biens de la**

hous The secunde batayle that that felon heth it is to god For wrathe  
domus Secundum guerrum quod ille felonus habet hoc est deo Quia ira  
**meson. La secont guere que li felons a ci est a dieu. Car ire**

and felonye he berith [.....]  
et felonia superportat et approbat si aliquando cor  
**et felonnie seurporte et esprueve<sup>iii</sup> si aucune fois la cuier de**

---

<sup>i</sup> M (34, §27) : *que il en prent la mort.*

<sup>ii</sup> M (34, §27) : *feus.*

<sup>iii</sup> M (34, §45) : *esprent*

---

<sup>190</sup> Correction par le scribe: *ipsum* biffé.

<sup>191</sup> Correction par le scribe: *domus* biffé.

a felon for ony adversite temporel or for seknes or for þe deth  
felonis *propter aliquam adversitatem temporalem sive propter infirmitatem vel propter mortem*  
**felon pur aucune adversité temporel ou pur maladie ou pur mort**

of frendes or for eny myschef that his wille is nothing doo  
*amicorum sive propter aliquam infortuniam quod sua voluntas non est omnino facta*  
**de amys ou pur aucune mescheance que sa volenté n'est pas fet**

so that he gruche ayenst his lord and maligneth god and the saintz  
*quod ille murmurat erga suum dominum et malignat deum et sanctos*  
**que il murmure contre son seignur et magré dieu et lé seinz**

and swerith *and* blasphemith ayenst god and ayenst his saintes    The thridde  
et jurat et blasphemat erga deum et adversus suos sanctos.    Tertia  
et jure et blasme<sup>192</sup> contre dieu *et* contre ses seinz.    La tierce

batayle that the wrathful haththat is ayenst hem that ben under nethe hym  
*bellum quod iracundus habet. Hoc est adversus eos qui sunt subter se*  
**guere que li ireus a                    C'est contre ceus qui sont desous lui.**

that is to his wyf and to his *servauntes*                    For the man is somtyme  
*hoc est ad suam uxorem et ad suos famulos. Quia ille homo est aliquando*  
**C'est a sa fame et a sa mesnie.                    Car li hons est aucunes**

wode so that he betith *and* smyteth his wyf *and* his children *and* may-  
*vesanus quod ille verberat et ferit uxorem et filios et mutulat*  
**fois forsenéz que il bat *et* fiert et fame et enfanz *et* mehaig-**

nieth and brekith *pottis and* coppis also as he were with oute his  
*et frangit ollas et ciphos sicut ad instar ille fuit sine*  
**ne<sup>i</sup> et brise et poz *et* hanaps aussi come il fust hors de**

wittis and so is he                    The fourte batayle is outward to his  
*suo ingenio et sic est ille. Quartum guerrum est per externis ad suos*  
**son senz *et* si est il.                    La quarte guerre est *par* dehors a ses**

---

<sup>i</sup> M (34, §52) : *mesnie*.

---

<sup>192</sup> Correction par le scribe : ajout de *s*.

**[folio 46v]**

nighboris that ben aboute hym      And out of this braunche comyn thre  
proximos qui sunt in circuitu ipsius.      Et de isto ramo *procedunt* tres  
**voisines qui sont environ luy.      Et de ceste branche issent .iii.**

boughes      For whan wrathe stieth in to two men he is ferst strif  
racemi      Quia quando ira ascendit in duobus hominibus ipse est primo litigium  
**raimes.      Car quant ire mounte en .ii. homes il est le premier con-**

afterward rancour that abideth in the herte      Aftir hate comyth  
postea rancor qui manet in corde      Postea odium venit  
**tenz après rancune qui demeure ou cuer.      Après haine vient**

often tyme by twene      Aftir desire of vengauce      Aftir som tyme  
multociens [...]      Postea desiderium vindicte      Postea aliquando  
**souvent mellee.      Après desirrier de vengeance.      Après aucune**

man slaughtter      Aftir batayle mortale ful often by twene frendis  
homicidium      Postea guerrum mortale multociens inter amicos  
**fois homicide.      Après guere mortel souvent entre les amis**

wher it is ful often greet evel and perilles that mowe not be  
dum ille est multociens nimis d[...] et de periculis que non possunt  
**dont il est<sup>i</sup> sovent trop de maus et des periles.      que ne purroi-**

in eny wyse amendid      For whan that werre is made by twene two men  
nullo modo esse emendata Quia quando illud guerrum [facit]<sup>193</sup> inter duos homines  
**ent mie estre amendé.      Car quant il guere<sup>ii</sup> entre .ii. homes**

that hapneth ful ofte that many men ben slayne [.....]  
illud evenit multociens quod multi gentes sunt occisi [...]  
**il avient souvent q'il ia<sup>iii</sup> mult de genz mors qui n'ont**

[.....] abbeyes broken townes brent Abbayes priories  
[.....] monasteria fracta villas crematas. Abbathias prioritates  
**courpes<sup>iv</sup> mostiers brisiéz villes arses.      Abbeies      prioritéz**

---

<sup>i</sup> M (34, §56) : *issent*.

<sup>ii</sup> M (34, §137): *car quant il a guerre entre .II. hauz homes*.

<sup>iii</sup> Leçon proposée : *i a*.

<sup>iv</sup> M (34, §137) : *coupes*.

---

<sup>193</sup> Correction par le scribe : ajout de *facit*. La qualité du microfilm ne nous permet pas d'identifier la forme d'une manière certaine.

graunges destroyed men wymmen and children disheritid and exilid  
grangia destructa homines feminas et pueros disheredatos et exulatos  
**granges destruites hommes fames et enfantz desheritéz et essiliéz**

and landes destruyed and muche other evel ben doo for cause  
et terras destructas et multa alia mala sunt *facta propter occasionem*  
**et terres destruitez et trop d'autres maus i<sup>194</sup> sont fet pur achoison**

of that ben they bounde to amende that hem purchasen and the lord and  
de hoc sunt illi obligati <sup>195</sup>emendare qui hec procurant et dominus et  
**de ce sont cil tenu amender qui se purchacent et le seignur et**

alle tho that to hem ben in helpe. And þer fore ben they in doute  
omnes illi qui eis sunt in adiutorio Et *propter hoc* sunt illi in statera  
**tout cil qui leur sont en aide. Et pur ce sont il en balance**

of her helthe for they shal not mowe amende nor yelde the harmes  
de salute eorum *quia non poterint emendare neque reddere dampna*  
**de leur saluz car ne purroient amender ne rendre le domma-**

that they han doo *and* it by hovith to yelde or to honge.  
que illi fecerunt et illud oportet reddere vel [...] <sup>196</sup>  
**ge qu'il ont fet et il covient rendre ou pendre.**

**L** The fourte hed of the best is slouthe that is unlust  
Quartum caput bestie est accidia hoc est segnicies  
**Le quarte chief de la beste est accide. C'est peresce**

and loth to doo good This vice is a ful evel rote that cas-  
et malivulus bene facere hoc vicium est unus nimis malus <sup>197</sup>radix qui jac-  
**et anui de ben fere. Cest vice est.i. trop mal racine qui get-**

teth out ful many evel braunches For slouthe maketh that man hath evel  
tat multos malos ramos Quia accidia facit *quod homo habet malum*  
**te trop de males branches. Car accide fet que l'omme a mauvéz**

<sup>194</sup> Correction par le scribe : ajout de *i*.

<sup>195</sup> Correction par le scribe: *eid* biffé.

<sup>196</sup> Ajouts: « Le quarte chief de la beste »: inséré dans le texte à cheval sur les lignes latine et française ; « le quarte chief de la beste » : inséré dans la marge.

<sup>197</sup> Correction par le scribe: *racemus* biffé et ajout de *radix*.

**[folio 47v]**

begynnyng and more evel amendement and moost werst  
inicium et magis malam emendacionem et magis malum  
**comencement et plus mal amendement et plus mal de fi-**

ende An evel byginninge hath the slouthful by sixe vices  
finem malum principium habet accidiosus per sex vicia  
**nement<sup>i</sup>. Mauvés comencement a le pereceus par .vi. vices**

the ferst is thenuesse whan man loueth litel and thenuely  
Primum est tenuitas quando homo amat modice et tenuiter  
**la premier est tenueté<sup>ii</sup> quant li hons aime petit et tenement<sup>iii</sup> 198**

oure lord the whiche he oweth to love brennyngely and treuly  
nostrum dominum quem ille debet amare ardentem et fideliter  
**nostre seigneur que il doit aimer ardaument et foiaument**

whan he is old and feble to alle goodnes turnyd to doo The secunde  
quando ille est senex et debilis ad omnia bona facere revertere Secundum  
**quant il est viex et foible a touz biens fere turnéz<sup>iv</sup>. Le secont**

is slouthfulnes that is softnes of herte whiche is the couche to the devel  
est segnicies hoc est mollicies cordis que est cubile diabolo  
**est pereceus<sup>v</sup>. c'est molté de cuer qui est la coute au deable 199**

where he hym restith and saith to man and womman « Thou hast ben  
ubi ille se requiescit et dicit homini et mulieri « Tu fuisti nimis  
**ou il se repose. et dit a l'omme a la fame. « Tu as esté trop**

ful delicatly norishid. Thou art ful feble of complexioun Thou  
delicate nutritus Tu es nimis debilis de complexione Tu non  
**souef norri Tu es trop foible de complexion. Tu ne pur-**

mayst not doo these greet penaunces. thu art ful tendir thou shalt  
poteris facere has grandes penitencias tu es nimis tener. tu eris  
**roies fere ces granz penitences. tu es trop tendre. tu serroies**

---

<sup>i</sup> Lecture proposée : *definement* (confirmée par M 34, §130).

<sup>ii</sup> M (35, §19) : *tenveté*.

<sup>iii</sup> M (35, §20) : *tenvement*.

<sup>iv</sup> M (35, §21) : *il devient foible et vieuz et tenves a tout bien fere*.

<sup>v</sup> M (35, §28) : *tendretéz*.

---

<sup>198</sup> Ajout dans la marge: .1.

<sup>199</sup> Ajout dans la marge: .2.

a noon be deed » And for that the wrecche suffrith hym to doo the  
cito *vel statim mortuus* » Et *propter hoc ille miser se dimittit facere*  
tantost mors ». Et **pur ce li chiettifs se lesse couler a fere le**

the delectatione of his body. The thridde is idelnesse that is a synne that dooth muche  
delectacionem sui corporis Tercium est ociositas hoc est unum peccatum quod facit multa  
delit de son cors. **Le tiers est oiseuse. c'est.i. pechié qui fet mult**<sup>200</sup>

harne as saith the scripture. For whan the devel fyndith  
mala sicut dicit scriptura. Quia *quando* diabolus invenit  
de maus si com dit le scripture<sup>i</sup>. **Car quant le deable truve**

a man ydel. he hym puttith in occupacione. Ferst he maketh hym to thynke evel  
hominem ociosum. ille illum ponit in assiduitate. Primo ipsum facit cogitare malum  
l'omme oiseus. il le met en oeuvre. **Primes le fet penser mal**

and to desyre harlatrye rybaudie lecherye his tyme to lese  
et desiderare turpia ribaldias luxurias suum tempus perdere  
et desirrier vilanies. ribaudies. lecheries. son temps perdre

and many goodes that he myght have doo. For whiche he myght have wonne  
et plurima bona que ille potuit facere unde ille potuit lucrari  
et mult de biens que il purroit fere dont il purroit gaignier

paradys The fourte is thynkyng whan man is thenkyng  
paradisum. Quartum est cogitacio *quando* homo est cogitans  
paradis. **Le quart est pensantume<sup>ii</sup> quant li hons est pen-**<sup>201</sup>

that that he lovith not but to lye in his bed and to reste and to slepe  
hoc quod ille non amat preter jacere suo lecto et quiescere et dormire  
sans<sup>iii</sup> se que il n'aime fors gesir en son lit<sup>202</sup> et reposer et dormir

other while he is sette to bysynes But had lever  
aliquando est ille positus ad operaciones Sed magis vellet  
aucune fois est il assés aus besongnes<sup>iv</sup>. **Mes miex voudroit**

---

<sup>i</sup> Leçon proposée : *l'escripture* (confirmée par M 35, §41).

<sup>ii</sup> M (35, §57) : *pesentume*.

<sup>iii</sup> M (35, §57) : *pesenz*.

<sup>iv</sup> M (35, §62) : *Aucunes foiz sont il assez esveillie es besoignes du monde, mes il sont endormi es besoignes Dieu*.

---

<sup>200</sup> Ajout dans la marge: .3.

<sup>201</sup> Ajout dans la marge: .4.

<sup>202</sup> Correction par le scribe: ajout de *son lit, suo lecto* et *in his bed* dans la marge, en regard les uns des autres suivant la mise en forme habituelle.

**[folio 48v]**

lese foure masses than oo slepe oo[..... ] The fite is [.....]  
perdere quatuor missas *quam unum sompnum unam dormicionem*. Quintum est [.....]  
**perdre .iiii. messes que un sueur .i. dormir<sup>i</sup>. Le quite est maves<sup>203</sup>**

That is whan man light in senne and felith the temptacions  
*hoc est quando homo jacet in peccato et sentit temptaciones*  
**tié. C'est quant li hons gist en peché et sent les temptacions**

of the devel and of his flesshe that hym assaylen and folowyn wykkidly  
diaboli et de sua carne que ipsum<sup>204</sup> *impugnant et prosequuntur* maligniter  
**au deable et de sa char qui la saillent<sup>ii</sup> et persueie mauvestié**

nother wole left up his hed stedefastly to god by contricione. nothir crye  
*neque vult levare caput firmiter ad deum per contricionem neque clamare*  
**ne veut lever chief ferme a dieu par contricion. ne crier ha-**

out by confessione ne holde out his handis by satisfaccione he is  
*euax per confessionem neque extendere manus per satisfaccionem ille as-*  
**rou par confession ne tendre les meins par satisfaccion si re-**

lyknyd to a shrewe that wole rather dye in a foule pryson  
*simulatur malo qui vult magis mori in una turpi priona*  
**semble le mauvéz qui veut miex morir en .i. ordre prison**

and stynkyng that to have the labour to come up by degrees to come out  
et fetenti *quam habere penam grados ascendere ad eundum extra*  
**et puant que avoir la poine de degréz monter pur aler s'en.**

The sexte is cowardnes In this synne ben they that han  
Sextum est pusillanimitas. In hoc delicto sunt illi qui habent  
**La siste est pusillanimité. En cest vice sont cil qui ont**

drede of mynde that dar not by gynne to do wel  
*timorem mentis qui non audent incipere bene facere*  
<sup>205</sup>**paor de ment<sup>iii</sup> qui n'osent comencer bien a fere. <sup>iv</sup>**

<sup>i</sup> M (35, §64) : *une sueur ou un dormir*.

<sup>ii</sup> Leçon proposée : *l'assaillent* (confirmée par M 35, §65).

<sup>iii</sup> Leçon proposée : *de nient* (confirmé par M 35, §84).

<sup>iv</sup> Leçon rejetée: Le scribe a copié et traduit deux fois les formes suivantes :

For the  
Quia illi  
**Car il**

<sup>203</sup> Ajout dans la marge: .5.

<sup>204</sup> Correction par le scribe : ajout de *ipsum*.

<sup>205</sup> *Réclame* signifiant la fin du cahier: « have drede  
**ont paor** »

For they have drede that god hem shulde faile. It is drede of dremeris  
 Quia ille habet pavorem quod deus ne eis deficeret. hoc est timor sompniatorum  
**Car il ont paor que diex ne leur faille<sup>206</sup>. C'est la paor de lo sen-**

that have fere of here dremes. He is lyke to hym þat  
 qui habent<sup>207</sup> pavorem suorum sompniorum. Ille assimilatur illi qui  
**gieors<sup>i</sup> qui ont paor de leur songes. Cil resemble celui qui**

dare not entre or fele for the snayle that shewith his hornes  
 non audet intrare vel sentire propter limacem qui monstrat sua cornua  
**n'ose entrer ou sentier pur le lymaz qui mostre ses cornes**

and to childryn that dare not goo the wey for the gees that hissen  
 et pueris qui non audent transire viam propter aucas qui sibulant  
**et les enfans qui n'osent aler la voie pur les oues qui sifflent**

Thes ben the syxe vices that doo away fro man good begynyng.  
 hec sunt sex vicia qui tollunt ab homine bonum inicium.  
**Ce sont lez .vi. vices qui tolent a homme bon comencement**

For othir sixe vices ne may the slouthful have good amende  
 propter alia sex vicia non potest accidiosus habere bonam emen-  
**Pur autres .vi. vices ne puet li accideus avoir bon amen-**

ment These ben they [.....] that make that noo  
 dacionem Hec sunt [.....] que faciunt quod nullus  
**dement. Ce sont taches de mavéz verganz<sup>ii</sup> que font que nule preu-**

good man loven not to resceyve in to her service that is untrouthe whan  
 bonus vir non amant recipere in eorum servicio hoc est infidelitas quando  
**domme n'aiment a recevoir en leur service cest desloiauté quant**

he is of þe puple [.....]  
 ille est ex gente [.....]  
**il est de la gent<sup>iii</sup> non chalant oubliés pareceus laches et defaillans**

<sup>i</sup> M (35, §87) : *des songeuz*.

<sup>ii</sup> Leçon proposée: *serganz* (confirmée par M 35, §92).

<sup>iii</sup> M (35, §93) : *delaians*.

<sup>206</sup> Correction par le scribe : ajout de *i*.

<sup>207</sup> Correction par le scribe: ajout de *n*.

**[folio 49v]**

The ferst vice is untrouthe. For whan god puttith in man  
Primum viciū est infidelitas. Quia quando deus ponit in homine  
**Le premier vice est desloiauté<sup>i</sup> 208. Car quant diex met en l'omme<sup>209</sup>**

a good wille in his herte of wel doynge. Than cometh the devel  
bonam voluntatem in suo corde ad bene faciendum. Tunc venit diabolus  
**bon volūté en son cuer de ben fere. Lors vient le deable**

and saith: « thou shalt recouper wel. Thou art yonge and stronge. Thou shalt  
et dicit: « tu recuperabis bene Tu es juvenis et fortis. Tu vives  
**et dit. « tu irecouveras<sup>ii</sup> bien. Tu es jounes et fors. Tu vivras**

lyve longe » and thus hym ayen turneth the devel of wel doynge. After  
diuturne » et taliter ipsum revertit diabolus ad bene faciendum  
**longument » et ainssi le destorne le deable de fere bien. A-**

that ther comyth rechelesnes. For he that dooth falsly it is  
post hoc venit negligencia. Quia qui facit falsiter non est  
**prés de la<sup>iii</sup> vient negligence. Car qui fet desloiaument<sup>iv</sup> n'est<sup>210</sup>**

no merveyle if he doo rechelesly. This is a vice wherof alle  
omnino miraculum si ille fecerit negligenter. hoc est unum viciū unde totus  
**pas merueille se il fest necligaument. C'est .i. vice dont tut**

the worlde is entriked who wel takith hede or kepe. For fewe folke  
mundus est irretitus qui bene intuetur. Quia pauci hominum  
**le munde est entechié qui bien .i. prent garde. Car pou de gent**

ther be that beth diligent in that that they be bounden to doo anenst  
sunt qui sunt diligentes in hoc quod illi tenentur facere erga  
**sont qui soient diligent en ce que il sont tenu a fere vers**

god and anenst her neyghbore Aftir rechelesnes comyth for-  
deum et versus suum proximum Post negligenciam venit obli-  
**dieu et vers leur proisme. A pres<sup>v</sup> negligence vient oub-**

---

<sup>i</sup> M (35, §95) : *delaiance* (variantes: *desloiautez*).

<sup>ii</sup> Leçon proposée : *i recoubras* (confirmée par M 35, §105).

<sup>iii</sup> M (35, §120) : *delai*.

<sup>iv</sup> M (35, §120) : *delaiiaument*.

<sup>v</sup> Leçon proposée : *après*.

---

<sup>208</sup> Correction par le scribe : ajout de *u*.

<sup>209</sup> Ajout dans la marge : .1.

<sup>210</sup> Ajout dans la marge : .2.

yetfulness. For he that is no [.....] often tyme foryetiht For þese  
 viscencia Quia qui est [.....] multociens obliviscitur *propter* ista  
 liance. Car qui est non chalans souvent oublie *pur ces*<sup>211</sup>

two synnes of negligence and of foryetfulness cometh ful often  
 duo peccata negligencie et ex oblivione evenit *quam sepe*  
**.ii. pechiés de negligence et de oubliance avient souvent**

that he can not hym in nowise shryve. he forgetith his dedes and his synnes. that  
 quod ipsum nescit omnino confiteri. ille obliviscitur suorum factorum et suorum peccatorum hec est  
**que le ne<sup>i</sup> set mie confesser il oublie sez féz<sup>ii</sup> et ses pechiés si est**

is greet *and* muche slouthe. For noo man may not have foryefnes with out  
 magna grandis accidia. Quia nullus non poterit habere remissionem sine  
**mult granz periz. Car nus ne purroit avoir pardone sanz**

trewe confession that bringeth in penaunce of mouthe obedi-  
 vera confessione qui inportat penitenciam ex ore obedientiam  
**vraie confession qui enporte repentaunce de bouche. obe-**

ence in werke. that is amendes and satisfaccione. Ther is noon so  
 in opere hoc est emendacionem et satisfaccionem. Non est ullus tam  
**dience en oeuvre. c'est amende et satisfaccion. N'est nul si**

good aman if he taketh *vel* seeth hede wel his dedes that ne shal fynde ynowgh to say alle  
 bonus homo si ille respicit bene sua facta qui non inveniet satis ad dicendum omnibus  
**preudomme se il veoit<sup>212</sup> bien sez féz<sup>iii</sup> qui ne trove<sup>213</sup> asséz a dire touz les**

day in his confessione. But rechelesnesse and foryetfulness blyn-  
 diebus in sua confessione. Sed necgligencia et oblivio excecant  
**jours en sa confession. Mes negligence et oubliance avue-**

den good men that they see nothing in the boke of her consciences  
 bonos homines quod illi non vident aliquid in libro suarum conscienciarum  
**gle les preudommes que il ne voient goute ou livre de leur<sup>214</sup> con-**

---

<sup>i</sup> M (35, §146) : que on ne se set mie confesser.

<sup>ii</sup> M (35, §147) : il oblie ses defauz.

<sup>iii</sup> M (35, §149) : defaut.

---

<sup>211</sup> Ajout dans la marge: .3.

<sup>212</sup> Correction par le scribe : ajout de e.

<sup>213</sup> Correction par le scribe : ajout de ve.

<sup>214</sup> Correction par le scribe : ajout de r.

**[folio 50v]**

Aftir comyth slouthe that comith of lacke of herte and of  
Postea venit segnicies que venit ex defectu cordis et de  
**science. Après vient peresce qui vient de defaute de cuer et de**

evel costume the which byndep so man that oveth he re-  
maliciosa consuetudine que ligat sic hominem quod vix se rever-  
**mauuese acoustumance qui lie si homme qu'a poyne sa tourne<sup>i</sup>**

ourneth to wel doynge. som time it comith of indiscrecione and of foly  
tit ad bene faciendum. Aliquociens venit illa de indiscrecione et de stulto  
**a bien fere Aucune fois vient ele de indiscrecion et de fole**

fervour wher fore man enhaunseth so his herte by fastynge by  
fervore qua propter homo super ducit sic suum cor per jejunia per  
**ferveor par quoi l'omme seur maine si son cuer par jeunes par**

wakyng and by other occupacions that he falleth in to anguishe or  
vigilias et per alias occupaciones quod ille incidit in languorem vel  
**veilles et par autres oevres que il enchiet<sup>215</sup> en languer ou**

in to suche infirmite that he may not labour in the service of god  
in talem infirmitatem quod ille non potest laborare in servicio domino  
**en tele maledie que il ne puet travaillier ou service dieu**

and of that fallith he in suche slouthe that he hath ony savour of wel doynge ne  
et ex hoc cadit ille in talem accidiam quod ille non habet saporem de bene facere nec  
**et de ce chiet il en tele peresce que il n'a saveur de bien faire ne**

devocion. Aftir comyth lachesse that makith man lache and  
devocionem Postea venit subtraccio que facit hominem remissum et  
**devocion. Après vient laschesse qui fet l'omme lasche et**

enpeyringe fro day in to day so muche that he is of alle [...]   
deteriorem de die in diem tantum quod ille est [.....]  
**empirant de jour en jour. tant que il est de tout recreans<sup>ii</sup>**

---

<sup>i</sup> Leçon proposée : *s'atourne*

<sup>ii</sup> Leçon rejetée: le scribe a copié deux fois la conjonction *et*.

---

<sup>215</sup> Correction par le scribe: *-n-* exponctué (*enchient*).

and faillynge. This is the sexte vice of an evel *servaunt* whan  
et deficiens. Hoc est *sextum vicium* de malo *serviente quando*  
et defaillans. C'est le siste vice du mauvés sergant *quant*<sup>216</sup>

he failleth [.....] that he come to the ende or to his terme. [.....]  
ille deficit [.....] *quod* ille venit ad *finem* vel ad *suum terminum*. [.....]  
il defaut ançois *que* il vigne a la fin ou a son terme. Et l'en

[.....] Yit ther ben  
[.....] Adhuc sunt  
seut dire. « qui ne sert et ne *parsert* son loier *pert* ». Encore y a

six shrewde poyntes with whiche sleuthe puttith man anenst his ende. þe  
sex puncti mali quibus *accidia* mittit *hominem versus finem* Primus  
.vi. poinz mauvés ou accide met l'omme vers la fin. Le pre-

ferst is inobediencia whan oon wil not doo that me chargeth hym  
est inobediencia *quando unus non vult facere hoc quod ei quis*  
mier est inobediencia *quant on ne veut fere ce que l'en li*<sup>217</sup>

or enjoyneth in penaunce. Or if hym eny *commaunde* eny thing  
injungit in penitencia Vel si quis *ipsum precipit aliquam rem*  
charge en penitence. Ou ce l'en li *commande aucune chose*

that hym semeth harde: he hym excuseth that he may not doo it or if he  
*quam ille estimat duram ipse se excusat quod facere non potest*. vel si ille  
*que li semble dure: il s'en excuse que fere nel puet ou s'il*

resceyveth he dooth it or lital or nought. The secunde is impacience  
recipit ille facit vel *modicum* vel *nichil*. Secundus est impaciencia  
reçoit il en fet ou pou ou nient. Le secont est impacience.<sup>218</sup>

For also as he may not<sup>219</sup> nothings bere by in obedience ne  
*Quia sicut similiter ille non potest aliquid portare per in obedienciam*  
Car aussi com il ne puet rien porter *par inobediencia ne*

<sup>216</sup> Ajout dans la marge: .6.

<sup>217</sup> Ajout dans la marge: .1.

<sup>218</sup> Ajout dans la marge: .2.

<sup>219</sup> Correction par le scribe : ajout de *not*.

**[folio 51v]**

may he eny thyng suffir by impaciencie so that noon dar not to hym  
potest ille aliquid sufferre *per impacienciam sic quod nullus non audet ei*  
**puet il riens soffrir par impaciencie si que nus n'ose a luy**

speke for his profite. The thridde is gruchyng. For whan on  
loqui de suo commodo. Tercius est murmuracio. Quia *quando unus*  
**parler de son preu. Le tiers est murmure. Car quant on**<sup>220</sup>

to hym spekith of his profite. he hym wrettheth and grucchith and hym  
illi loquitur de suo proficuo. ille se irritat et murmurat. et sibi vi-  
**li parole de son preu. il se corouce et murmure. et li est**

semyth that men despisith hym. and of that fallith he into sorowe. that is þe  
detur *quod quis ipsum despicit. et ex hoc cadit ille in tristiciam. que est quartum*  
**avis que l'en li despit. et de ce chiet il en tristece. qui est le**

fourte vice And so muche hym sourmountith that sorowe<sup>221</sup> that what somever  
viciu. Et tantum se supergreditur illa tristicia *quod quantumcumque*  
**quarte vice. Et tant le seurmonte cele tristece que quanque**

oon saith to hym or what ever that he here or seeth alle noyeth hym to lyve  
unus ei dicit vel *quodcumque ille audit et quodcumque ille videt omnia ei nocent vivere*  
**on li dit ou quanque il oit et quanque il [v]oit<sup>i</sup> tut li anui de vivre**

so that he hymself hatith and desireth his deeth. and that is þe  
sic *quod ille semetipsum odit et desiderat suam mortem. et hoc est quintum*  
**si que il meismes se het<sup>ii</sup> et desire sa mort et c'est le quinte**

fifte vice. After alle these sorouful paynes of slouthe the devel  
viciu. Post omnes istas dolorosas penas accidie sibi donat  
**vice. Après touz ses douleurs<sup>iii</sup> poines d'accide li donne le**<sup>222</sup>

gevith to hym the stroke mortal and put hym in to despeyre for that. that he *pur*[chase]<sup>223</sup>  
*diabolus ictum mortalem et ponit ipsum in desperatione propter hoc quod ille*  
**deable le cop mortel et le met en desesperance pur ce que il purchase**

---

<sup>i</sup> Leçon rejetée: *oit*.

<sup>ii</sup> M (35, §209) : *souhede*.

<sup>iii</sup> M (35, §210) : *dolereus*.

---

<sup>220</sup> Ajout dans la marge: .3.

<sup>221</sup> Correction par le scribe : ajout de *o* (*sor<sup>o</sup>we*).

<sup>222</sup> Ajout dans la marge: .5.

<sup>223</sup> La fin est illisible.

his deth and hym sleeth in joye of hym as desperaunt. And *in*<sup>224</sup> that þat he hym  
suam mortem et se occidit in leticia sui sicut desperans. Et hoc *quod* ille illum  
**sa mort et se occit en joie<sup>i</sup> de soi come desperés. Et se que il s'aban-**

obligeth to every evel dede to do and douteth not to doo synne what ever it  
obligat ad omnia mala facta facere et non dubitat facere peccatum qualecumque  
**done a toutez mauvestiés fere et ne doute a fere pechié quel que il**

be To suche ende ledith sleuthe man. These ben þe eyghten pointes  
sit Ad talem finem ducit accidia hominem. Hii sunt octodecim puncti  
**soit. A tel fin moine accide l'omme. Ce sont lé .xviii. pointz**

that the devel casteth upon the sleuthful nor it is not merveil though they  
quos diabolus jactat super accidiosos neque est omnino mirabile si illi  
**que le deable gete sus les accideus ne n'et pas merveile se il**

lesen a yongman  
perdunt juvenem.  
**perdent le gen<sup>ii</sup>.**

**L**The fyfte hede of the forsaid best is the synne  
Quintum caput bestie antedicta hoc est peccatum  
**e quinte chief de la beste devaunt dit c'est le peché<sup>225</sup>**

of covetise the moder of alle evel as saith saint poule. this is the maystresse  
avaricie mater omnium malorum sicut dicit sanctus paulus. hec est magistra  
**d'averice mere de touz maus sicom dit seint pole. C'est la me-**

she that hath so greet askole that alle comen forto study as  
illa que habet tam magnam scolam quod omnes veniunt ad studendum sicut  
**tresse que a si grant escole que tout iviennent<sup>iii</sup> pur estudier si**

saith the scripture. For alle manere of folke study hem  
dicit scriptura. Quia omnia genera hominum se student  
**com dit le scripture<sup>iv</sup>. Car toutes maneris de genz se student<sup>v</sup>**

<sup>i</sup> M (35, §212) : *et s'ocit ou gieu.*

<sup>ii</sup> M (35, §220): *geu.*

<sup>iii</sup> Leçon proposée : *i viennent.*

<sup>iv</sup> Leçon proposée : *l'escripture.*

<sup>v</sup> Leçon proposée : *s'estudient* (confirmée par M 36, §13).

<sup>224</sup> Correction par le scribe : ajout de *in*.

<sup>225</sup> Ajout: « le quinte chief de la beste » : inséré dans la marge par une autre main.

**[folio 52v]**

in covetise and greet and smal. *princes and prelates clerkes and lay and*  
in avaricia et magnus et *parvus. principes et prelati. clericus et laicus et*  
**en avarice et grant et petit princes et prelas. clerk et lai et reli-**

religious. Covetise is a love inordinate of havynge. This inordi-  
religiosus. *Avaricia est appetitus (amor) inordinatus habendi. Iste inordina-*  
**gieus. Avarice est amour desordenee d'avoir. Cist desordene-**

natez hem shewen in thre maneris. In getynge hardily  
ciones se demonstrant in *iii<sup>buz</sup> modis. In adquisicione audaciter*  
**menz se demostre en .iii. maneris. En aquester hardiement**

In holdynge straytly In spendynge skarsly  
In retinendo districte. In expansione districte  
**En retenir estraignaument. En despendre escharcement**

these ben the thre braunches principales that of this rote sprynge  
hii sunt tres rami principales qui de ista radice nas-  
**Ce sont les .iii. branches principaus qui de cest racine nais-**

But specially and *propirly* of the rote of avarice  
*cuntur. Set specialiter et proprie de radice avaricie*  
**sent. Mes especiaument et proprement de la racine d'ava-**

springen many boughes that ben many greet synnes  
*ex crescunt multi rami<sup>226</sup> qui sunt multa grandia peccata*  
**rice. issent mult de rainssaus qui sont mult grantz pechiés**

dedly The ferst is usure The secunde theft. Thridde  
mortalia. *Primus est usura. Secundus latrocinium. Tercius*  
**mortieus. Le premier est usure. Le secont larrecin. Le tiers**

raveyn. Fourthe [.....] The fifte sacrilege. Sexte  
rapina. *Quartus [.....] Quintus sacrilegium Sextus*  
**rapine. Le quarte chalonge. Le quinte sacrilege. Le siste**

<sup>226</sup> Correction par le scribe: *-ce-* exponctué (*racemi*).

Cupiditas In adquisicione audaciter In  
tenendo tenaciter In expendendo parciter  
Avaricia profert. usuram.  
furtum. Rapinam. Sacrilegium.  
simoniam. maliciam .et caetera

symonie. Seventhe malice                      The eyghthe is in marchaundize  
symonia. Septimus malignitas.              Octavus est in marcandizazione  
**symonie. Le septisme malignité. Le .viii. est en marchaun-**

the nynthe is in evel craftis              The tenthe is in evel  
Nonus est in malis misteris<sup>i</sup>              Decimus est in malis  
**dise. Le .ix. est en mauvéz mestiers. Le .x. est en mauvéz**

playes. And eche of thise rotis hym dividith in many<sup>227</sup>  
ludis Et quilibet istorum radicum se dividit in multis  
**gieus. Et chescun de ces rainssiaus se devise en mult de**

maneris Of whiche the ferst rote that is usury hym dy-  
modis Unde primus radix que est usura se divi-  
**maneris. Dont le premier rainssiau qui est usure se divi-**<sup>228</sup>

videth in many maneris that is to say in seven branches. For they  
dit in multis modis hoc est dicere in septem frondes. Quia illi  
**se en mult de maneres. c'est a dire en .vii. chions. Car il**

be usureris lenynge that lene money for [.....]  
sunt usurarii prestantes qui prestant denarios [.....]  
**sont usurers prestantz qui prestant deniers pur autres et par dessus**

[.....] or in money or in hors  
[.....] prendunt [.....] vel in denariis vel in equis  
**le chatel prennent leur montes ou en deniers ou en chevaus**

or in wyne or in whete or in fruytis of þe londis that they take in  
vel in vino vel in frumento. vel in fructibus de terris que illi capiunt in  
**ou en vin ou en bléz. ou en fruiz de terres que il enprennent en**

morgage              And that is werst they wole acompte two tymes or thre in the yere  
morgagio              Et quod pejus est volunt computare duobus temporibus vel tribus anni  
**gages mort. Et que pis est vuelent conter .ii. fois ou .iii. l'an**

<sup>i</sup> Cf. DMLBS, s.v. *mysterium* « métier, fonction, office ».

<sup>227</sup> Dessin: deux dés ont été dessinés dans la marge, l'un montre une face à cinq points, l'autre à un point.

<sup>228</sup> Ajout: « .1. De usura »: inséré dans la marge.

**[folio 53v]**

to make ascende tho usures. And they wole yit have [.....]  
ad faciendum ascendere illas usuras. Et volunt adhuc habere [...]  
**pur fere monter les usures. et vuelent encore avoir bontés**

above for everych terme and maken ful often of usure princi-  
supra propter quemlibet terminum et faciunt quam sepe de usura princi-  
**par dessus pur checun terme et font souvent d'usure princi-**

pal dette. They be usureris cruel and harlotis. But yit ther is had  
pale debitum. hii sunt usurarii crudeles et ribaldi. Sed habetur  
**pal debte. Cil sont usurier cruel et vilain. Mes il y a**

oon othir curtois lenere that lene with oute covaunt makynge  
unus alius urbanus prestator qui prestant sine marcandizazione facienda  
**un autre curtois presteur qui prestant sanz marchié fesant tou-**

al wayes he wayteth þe profit or in moneye or in hors  
omnibus viis attendit proficuum vel in denariis vel in equis  
**tes voies en atent<sup>i</sup> lez bountés ou en deniers ou en chevaus**

or in coupis. or in sylver or in coupis or in [.....]  
vel in coupis. vel in argento vel in togis. vel in [.....]  
**ou en coupes. ou en argent ou en robes. Ou en couciaus**

or in tonnes of wyne or in hoggis fatte [.....] of hors  
vel in doliis vini vel in porcellis pinguibus. [.....] equorum  
**ou en tonniaus de vin ou en porciaus graz. Corveez de chevaus**

or of chariētis or of prebendis to her childir .or in othir thingis  
vel bigarum vel prebendis suis filiis. vel in aliis rebus  
**ou de charettis ou provendes a leur fiz. ou en autres choses**

and over alle it<sup>229</sup> hath usure qwan ony takith by occasione of lenynge. that is  
et per omnia habetur usura quando quis accipit per occasionem prestacionis. hoc est  
**et par tout a usure quant l'en prent par encheson du prest. C'est**

---

<sup>i</sup> M (36, §30) : en atendent.

---

<sup>229</sup> Correction par le scribe: ajout de *it* ; *is* biffé.

the ferste maner of usurye that leneth wykkidly  
primus modus de usura qui prestat maliciose  
**la premiere manere d'usure qui en prester mauvesement<sup>i</sup>**

The secunde wyse of usure is in hem that lene not *in* enywise  
Secundus modus de usura est in illis qui non prestant omnino  
**La seconde maniere d'usure est en ceus qui ne prestant mie<sup>230</sup>**

in here persones But tho thinges that here fadres and here modres *and* her  
in suis personis. Sed ea que sui parentes (patres) et sue matres et sui  
**en leur personnes. Mes ce que leur peres et leur meres et leur**

auncetris han gote by usure they with holde and wole not  
antecessores adquisierunt *per usuram* illi retinent et non volunt  
**antecessures ont acquis par usure il retiennent et ne vue-**

yelde ayen The thridde manere of usure is in theym that deyne not  
reddere Tercius modus de usura est in illis qui non dig-  
**lent rendre. La terce manere de usure est en ceus qui ne daig-<sup>231</sup>**

ony wise to lene of (*with*) her honde but they do make to be lent  
nantur omnino prestare de sua manu sed illi faciunt prestari  
**nent mie prester de leur main mes il font prester<sup>ii</sup>**

by her *servauntis* or other for hem  
*per suos servientes vel alios pro illis*  
**par leur serganz ou autres pur eus**

they be mayster usureris Of suche synne be not onywise  
Illi sunt magistri usurarii A tali peccato non sunt omnino  
**Cil sont li mestre usurier. De tel pechié ne sont pas**

the greet men quite (or giltles) that sustenen [.....]  
illi magnati acquieti qui sustentant [.....]  
**li haut homme quite qui soustiennent les caoursins qui**

---

<sup>i</sup> M (36, §34) : qui est en prester mauvesement.

<sup>ii</sup> Leçon rejetée: le scribe a copié et traduit deux fois le même passage:  
of her honde but they make to be lent  
de sua manu sed illi faciunt prestari  
**de leur main mes il font prester**

---

<sup>230</sup> Ajout dans la marge: .2.

<sup>231</sup> Ajout dans la marge: .3.

**[folio 54v]**

[...]  
prestant et destruunt omnem patriam. Et illi accipiunt [.....]  
**prestant et destroient tout le país Et il enprennent les loiers**

[...]  
et grandia dona [.....]  
**et les granz dones et a la fois les rançons qui sont du chatel**

[...]  
[.....] Quartus modus est in illis qui prestant alienos  
**aus povres. La quarte manere est en ceus qui prestant d'autrui<sup>232</sup>**

[...]  
denarios vel provocant appetitum ad prestandum [.....]  
**deniers ou enpromptent apetit coust<sup>i</sup> pur prester a plus granz**

[...]  
[.....]  
**cous. Cil sont usurier deciple qui a prennent<sup>ii</sup> tel oit<sup>iii</sup> mester.**

[...]  
Quintus est in mercandizazione quando unus vendit rem qualem  
**La quinte est en marchaundise quant on vent la chose quele<sup>233</sup>**

[...]  
quod illa sit magis quam illa non valet pro tempore [.....]  
**que ele soit plus que ele ne vaut pur le terme et que pur li termes des-**

[...]  
[.....] quando ille videt gentes magis in miseria Tunc vendet ille  
**loiaus<sup>iv</sup> quant il voit les gens plus a meschef lors vendra il**

[...]  
magis care [.....] quam res illa non valet Tales gentes faciunt  
**plus cher.ii. tanz ou.iii. que la chose ne vaut. Tiex genz font**

---

<sup>i</sup> Leçon proposée : *enpromptent a petit coust* (confirmée par M 36, §43).

<sup>ii</sup> Leçon proposée : *aprennent* (confirmée par M 36, §44).

<sup>iii</sup> M (36, §44) : *ort*.

<sup>iv</sup> M (36, §47) : *et, que pis est, li termoierres desloiaus*.

---

<sup>232</sup> Ajout dans la marge: .4.

<sup>233</sup> Ajout dans la marge: .5.

[...]  
multa mala [.....]  
**trop de maus. Car par leur termoiemenz il apovroient les**

[...]  
[.....] Quia  
**chivalers et les hautz hommes qui suient les tornoimenz. Car**

[...]  
illi tradunt suas terras et suas magnas hereditates *in vadium*  
**il leur bailent leur terres et leur granz heritages en gage**

[...]  
et in morgage qui *nunquam non* ea acquietant. Alii<sup>234</sup> peccant  
**et en gage mort qui point ne sa quite<sup>i</sup>. Li autre pechent**

[...]  
emere res sicut *granum* vel *vinum* vel alias res [.....]  
**a acheter les choses com blé ou vin ou atres choses moins**

[...]  
[.....] *propter* denarios quos ille solvit antea  
**la moitié que eles ne valent pur les deniers que il paient avant**

[...]  
et postea ea revendit<sup>ii</sup> in duplo vel triplo *magis* care. Alii emunt  
**et puis les revendent .ii. tans ou .iii. plus chier. Li autre ache-**

[...]  
suas res in meliori foro *quando* ea sunt [.....]  
**tent leur choses plus viles quant eles sont plus grant marchié**

[...]  
*in autumpno granum.* In vendicione vini vel alia mercandizacio  
**en aout le blé. En vendengez le vin ou autre marchandise**

---

<sup>i</sup> Leçon proposée : *s'aquite* (confirmée par M 36, §49).

<sup>ii</sup> Leçon rejetée: *revenendit*.

---

<sup>234</sup> Correction par le scribe: *-is* exponctué (*aliiis*).

**[folio 55v]**

[...]

ad reddendum in tempore quando he sunt magis care et desiderant  
**pur revendre ou tens quant eles sont plus cherez et desirrent**

[...]

carum tempus propter magis care vendere. Alii emunt  
**le cher tens pur plus cherment vendre. ly autre achatent**

[...]

blada in terra vineas in floribus quando ille sunt demonstrate  
**le blé en terre les vignes en fleurs quant eles sont demostrees**

[...]

pulcre in tali modo quale casus contingat quod illi habeant sua cha-  
**beles en tel manere quel cas que il avigne qu'il aient leur cha-**

[...]

talla salva. Sextus est in illis qui tradunt suos denarios ad prestandum  
**tel sauf. La siste est en ceus qui baillent leur deners a prester<sup>235</sup>**

[...]

in tali modo quod illi sunt consortes ad lucrum non  
**en tel manere qu'il soient compaignon au gainges non**

[...]

omnino ad perdicionem vel tradunt suas bestias ad medietatem in tali  
**mie au perde. Ou baillent leur bestes a mietoue<sup>i</sup> en tel**

[...]

modo quod illi si moriantur illa<sup>236</sup> medietas illi allocet alias in suo  
**manere que il se muerent le mitoier imetra<sup>ii</sup> autres en son**

[...]

loco tam valentes Septimus modus est in eis qui  
**leu ausi vaillans. La septisme manere est en ceus qui<sup>237</sup>**

---

<sup>i</sup> M (36, §58) : *metoierie*.

<sup>ii</sup> Leçon proposée : *i metra*.

---

<sup>235</sup> Ajout dans la marge: .6.

<sup>236</sup> Correction par le scribe : ajout de *illa*.

<sup>237</sup> Ajout dans la marge: .7.

putten her pore neyghboris to werke and forcause that they  
mittunt suos pauperes vicinos ad operacionem et propter hoc quod illi pres-  
**metent leur poures voisins en besougne et pur ce que il ont**

han lent a lytel money or whete. or han doo som cortesy  
taverunt modicum argenti vel frumenti. vel fecerunt aliquam genero-  
**leur presté .i. pou d'argent ou de blé. ou fet aucune cour-**

And whan they se hem pore and suffrynge than  
sitate[m] Et quando illi eos vident pauperes et patientes tunc  
**toisie. Et quant il les voient poures et suffreteus a**

that tyme they make covenaut with hem to doo here werkis for  
tempore faciunt illi convencionem cum eis ad faciendum eorum negocia propter hoc  
**dont font il marchié a eus de fere leur besoignes pur ce**

tha that they han take her money tofore the hende to the pore man or  
quod illi tradiderunt suos denarios<sup>239</sup> previanibus (antea) pauperi homini vel  
**qu'il ont baillé leur deners avant a poure homme ou**

to hym have lent a lytel whete so that they have thre pens of hem for oon  
ei prestant parvum frumenti ita quod illi habent tres denarios ab eis propter unicum denarium  
**li prestant .i. pou de blé si que il ont .iii. deners de eus pur .i. denier<sup>1</sup>.**

**L** The secunde braunche of avarice  
Secundus ramus Avaricie  
**a seconde branche d'avarice** <sup>240</sup>

is theft                      that is to take or to withholde otheris thyng wrong  
est latrocinium.      hoc est capere vel retinere rem alicuius injuriose  
**est larracin.      C'est prendre ou retenir autrui chose a tort**

fully with oute witynge and wille of the owner. And that may oon doo  
sine scientia et sine voluntate domini.      Et hoc potest unus facere  
**sanz senz<sup>ii</sup> et sanz volonté de seignour.      Et ce puet on fere**

<sup>i</sup> M (36, §62) : *il ont .III. denrees pour un denier d'uevre*. Variante : *ont sis deniers d'uevre por trois deniers*.

<sup>ii</sup> M (36, §65) : *senz seu*.

<sup>238</sup> La notation de la majuscule *F-* est la même que celle que l'on trouve dans le texte pour la traduction anglaise, à avoir *ff-*.

<sup>239</sup> Correction par le scribe : ajout de *o*.

<sup>240</sup> Ajouts: « La seconde branche d'averice »: inséré dans le texte ; « la seconde branche d'avarice »: inséré dans la marge.

**[folio 56v]**

in foure manere of thefte      For ther ben some theves open  
in quatuor modis latrocinii.      Quia sunt unus latro apertus  
**en .iiii. maneris de larrons.      Car il sont .i. larrons apert.**

and som theves coverte. And on thef secrete and on thef fela-  
et unus latro coopertus. et unus latro secretus et unus latro co-  
**et uns larrons couvert. et .i. larron privé. et .i. larron com-**

we      The thef open and commune ben they [.....]  
federatus<sup>i</sup>. Ille latro apertus et communis sunt illi unus facit  
**paignon.      Li larron apert et comune sont cil dont l'en fet<sup>241</sup>**

[.....] and lyven of suche craft [.....]      Of hem ben  
justiciam et vivunt de tali mistera quando unus [...]      Ex eis habentur  
**justice et vivent de tel mester quant on les tient.      De ceus y a**

had many maneris in londe and in see.      The thef covert  
multos modos in terra et in mare.      latro coopertus  
**maintes maneris en terre et en mer.      Le larron couvert<sup>242</sup>**

is he that stelith [.....] grete thingis  
est ille qui furatur [.....] magnas res  
**est cil qui emble en repostaille et covertementz granz choses**

or litel by [.....] or by trayson or by sutilite.      The tother  
vel parvas per [.....] vel per tradicionem vel per subtilitatem.      Alter  
**ou petites par barat ou par traison ou par soutiveté.      Li autre**

thef prive ben thei that stelyn [.....]  
latro secretus sunt illi qui furantur [.....]  
**larron privé sont cil qui emblent mie aus estrangéz<sup>243</sup>**

but at prives and of suche ther be had greet and finale.      The greet be  
sed ad secretos et de talibus habentur magni et parvi.      Magni sunt  
<sup>244</sup>**mez aus privéz et de tiex ia<sup>ii</sup> granz et petiz.      Li grant sont li<sup>245</sup>**

---

<sup>i</sup> Cf. DMBLS s.v. *cofeoffatus*.

<sup>ii</sup> Leçon proposée : *i a*.

---

<sup>241</sup> Ajout dans la marge: .1.

<sup>242</sup> Ajout dans la marge: .2.

<sup>243</sup> Ajout dans la marge: .3.

<sup>244</sup> *Réclame* signifiant la fin du cahier: « **mauvés** »

<sup>245</sup> Ajout dans la marge: .4.

shrewde and untrewre baylives prepositours bedellis *and sergeantz* that  
mali et infideles ballivi prepositores. bedelli et clientes qui  
**mavéz et li disloial baillis prevos. bediaus et serganz. qui**

stelen the amendes and hem *with* holden from her lordis and  
furantur emendaciones et illas retinent abs suis dominis et  
**emblent les amendes et les retiennent a leur seignours et**

reken more in mises and in expenses in many reseceites  
computant magis in misis et in expensis in multis receptis  
**content plus en mises et en despenz en maintez receptez**

and in rentis. Suche beth the greet officers that [.....]  
et in redditibus Tales sunt magni officiales qui [.....]  
**et en rentes<sup>i</sup>. Tel sont li grant officiel qui es ostiex aus**

riche men maken her greet despensis and yeven largely  
divites homines faciunt suas magnas expensas et dant largiter  
**riches hommes font leur grant despenz et dounent largement**

of the goodes of her lordes with out her knowleche *and with* out her wille  
de bonis suor<sup>um</sup> dominorum sine sua cognicione et sine sua voluntate  
**dez biens leur seignours sanz leur seu et sanz leur voluté**

To this synne perteyneth wel the synnes of the womman that doop  
Isti peccato pertinent bene peccata de muliere que facit  
**A cest pechié appartient bien li pechéz de la fame qui fet<sup>246</sup>**

so muche by her synne that she makith that she [.....] that is  
tantum per suum peccatum que facit quod illa [.....] qui est  
**tant par son pechié que li en fes<sup>ii</sup> qu'ele soit<sup>iii</sup> de voir qui est**

of avoutrie bereth the heritage where he hath no right *and* disheredep  
ex adulterio portare hereditatem ubi ille non habet rectum et in disheredacione  
**d'avoutierre enporte l'eritage ou il n'a droit et en desherite**

---

<sup>i</sup> M (36, §74-5) : *qui amblent les amandes et restraint les rentes leur seignours, content plus en mises en en despens, et moins en recetes et en rentes.*

<sup>ii</sup> Leçon proposée : *li enfes* (confirmée M 36, 77).

<sup>iii</sup> M (36, §77) : *set.*

---

<sup>246</sup> Ajout: « *De mulieribus* adulteris »: inséré dans la marge.

**[folio 57v]**

the rightful heyres. Suche is the synne of the womman that steleth  
legales heredes. Tale est *peccatum* de femina que *furatur*  
**les drois heirs. Tiex est le pechié de la fame qui emble**

from hir lorde to yeve to hir fader *and moder* or to put it into evyl  
de suo *domino* ad *dandum* suis *parentibus* vel ad *ponendum* in malos  
**a son seignour pur donner a ses parens ou pur mettre en ma-**

useges And of hem of religion that have *proprete*.  
usus Et de illis ex religionem qui *habent proprietatem*  
**vés usage. Et de ceus de religion qui ont propriété.**

For they have voued that thei shal lyve *with* out *proprete*. The othir be the  
*Quia illi voverunt quod illi viverent sine proprietate.* Alteri sunt  
**Car il ont voué que il vivront sanz propriété. Li autre sont li**

smale mycheris that stelen the breed and þe wine at home or  
*parvi latrunculi qui furantur panes et vinum domi vel*  
**petit larron qui emblent le pain et le vin a l'otel ou**

other thynges or of her neyghboris her capons and her  
*alias res vel de suis vicinis suos capones et suas*  
**autres choses ou a leur veisins leur chapons et leur**

hennes or her fruittes of their gardyns or other thynges  
*gallinas vel suos fructus de suis gardinis sive alias res*  
**gelines<sup>247</sup> ou leur fruiz de leur jardins ou autres choses**

wh[...] so ever they ben. Suche ben they that with holden that thyngis that they  
*quales que ille sunt* Tales sunt illi qui retinent ea que illi  
**queles qu'eles soient. Tiex sont<sup>248</sup> cil qui retiennent les<sup>i</sup> que il**

have founde. And wel knowe to whom they *perteen* and them wole not  
*invenerunt.* Et bene sciunt quibus illa *pertinent* et non ea volunt  
**ont trouvéz. Et bien sevent a qui eles sont et ne les vuelent**

---

<sup>i</sup> M (36, §83) : *les choses*.

---

<sup>247</sup> Correction par le scribe : ajout de *e* (*gelines*).

<sup>248</sup> Correction par le scribe : ajout de *t*.

yelde and if thei wot not to whom: they owe not in nowyse *with* holde  
reddere et si illi nesciunt non illa debent illi omnino retinere  
**rendre et se il ne les sevent: ne les doivent il mie rete-**

hem: but thei owe to doo by conseile of holy chirche or of her con-  
*sed* debent facere cum consilio sancte ecclesie vel suorum  
**nir. mes doivent fere au conseil de seint eglise ou de leur**

fessoure. The thief by feleship be they that [.....]  
confessorum Latro *per* societatem sunt illi qui [.....]  
**confessour. Li laron par compaignie sont cil qui partent au larre-**

by feleship or by play or by byinge or in anyo*per* wyse.  
*per* societatem vel *per* ludum vel *per* empcionem vel in alio modo  
**cin par compaignie ou par geieu ou par achat ou en autre ma-**

Aftir he that consentit or hym counseyle or hym byddith  
Postea ipse qui consentit vel ipsum consulit vel ipsum precipit  
**nerre. Après sil que le consent ou le conseille ou le commande**

to doo. Aftir his mayntenaunce or his receyt in to his hous or  
*facere* Post suam manutenenciam vel ipsum recipit in sua domo vel  
**a fere. Après son maintigne ou le recepte en son ostel ou**

in his londe or hidith the thief. Aftir the wykkid justises  
in sua terra vel celat illum latronem. Postea mali iusticiarii  
**en sa terre ou cele le larron. Après les mauveses justi-**

that theym suffren *per* yiftis or by *prayeris* or by evel  
qui illos sufferunt *per* dona vel *per* rogaciones vel *per* malas  
**ces qui les sueffrent par douns ou par prieres ou par mauveses**

resons.  
raciones  
**resons.** <sup>249</sup>

<sup>249</sup> Ajout: « la tierce branche d'avarice »: inséré dans la marge.

**[folio 58v]**

**L** the thridde branche of covetise is thefte that hat many  
Tertius ramus avaricie est rapina que *habet multas*  
**a tierce branche d'averice est rapine que a mult**

[.....] The ferst is evel executuris of testamentis  
radices Primus est mali executores testamentorum  
**de rainsseléz. Li primiers est mauvés executeurs de testamenz**

They robben the ded puple that is *over* greet untrouthe. The secunde  
Ipsi spoliant mortuos que *est nimis magna infidelitas.* Secundus  
**Icist robbent lez mors qui est trop grant desloiauté. Le secont**

is evel lordes be they knyghtis or othir that [.....]  
est mali *domini sint milites sive alii qui* [.....]  
**est mauvés seignours soient chivalers ou autres qui eschoi-**

her pore men the whiche they aught to kepe [.....]  
suos *pauperes homines quos illi deberent custodire* [.....]  
**chent<sup>i</sup> leurs<sup>250</sup> poures hommes que il deussent garder par tailles ou**

[.....] by evel custumes by amendementz  
[.....] per malas consuetudines *per emendaciones*  
**par corvees par enprimes<sup>ii</sup> par mauvés custumes par amendes**

by thretenyngis or by othir maneris that they sechen or forthen-  
*per minaciones vel per alios modos quos illi querunt vel perpensant*  
**par menaces ou par autres maneres que il quierent ou parpen-**

ken that they may have of hers./ In this synne ben the  
*quod ipsi possent habere de suis scilicet rebus* In isto peccato sunt  
**sent que il puissent avoir de leur. En ce pechié sont li**

prince *and* baron that by her strengthe taken citees londes  
princeps *et* baro qui *per suas fortitudines tollunt civitates terras*  
**prince et li baron qui par leur force tolent lez cités les terres**

---

<sup>i</sup> M (36, §93) : *esforcent.*

<sup>ii</sup> M (36, §94) : *emprunz.*

---

<sup>250</sup> Correction par le scribe : ajout de *ur.*

the castellis the baronies. and the oþer riche man that  
castella baronias et ille alius dives homo qui

**les chastieux les baronnies et li autre riche homme qui**

fro her pore neyghboris taken by strengthe londes vynyerdis  
a suis pauperibus vicinis capiunt ex fortitudine terras vinetas

**a leur poures voisins tolent a force terre vignes**

and other thyngis and taken on the right/ and on the left/ that  
et alias res et capiunt a dextris et a sinistris quod

**et autres choses et prennent a destre et a senestre que**

nothyng ne hem may eskape. The thridde be robberis in evel

nulla non eis potest evadere Tercii sunt spoliatores in malis

**riens ne leur puet eschaper. Le tierce est robeors es mau-**

hostries that robben pylgrymes and merchauntis

hospiciis qui spoliant peregrinos et mercatores

**vés ostiex qui desrobent lez pelerins et les marcheanz**

and the weyfarynge. / Fourte is they that wil not

et pretereuntes Quartus est illi qui nolunt

**et les trespassans. Le quarte est ceus qui ne vulent**

paye that they owen and they that withholden with wronge [...]

solvere ea que debent et qui retinent cum injuria [.....]

**paier ce qu'il doivent et qui retiennent a tort les loiers**

from her sergantis or fro hem that doo her werkis The

a suis clientibus vel ab eis qui faciunt suas operaciones

**a leur serganz ou a ceus qui font leur bosongnes. Le**

fifte is in hem [.....]

Quintus est in illis magnis prelatiis that [.....]

**quinte est en ceus granz prelaz qui escorchent et raiembent**

**[folio 59v]**

her sugettis by *over* greet *procuracions* or by *overmuch* *oper*  
suos subditos *per nimias magnas procuraciones vel per nimias alias*  
**leur sougez<sup>251</sup> par trop grant procuracions ou par trop d'autres**

accions that they doo in many wyse      These ben the  
acciones quas illi faciunt in multis modis      Isti sunt ille  
**accions que il font en maintes manieris.      Ci sont ly**

wolfes that eten the shepe      The sexte is in her baillives  
lupus qui comedit oves      Sextus est in suis ballivis  
**leu qui manguent les brebis.      Le siste est en ces baillifs**

*prepositours* bedellis *officeris otheris* qwat so they ben that doon  
*prepositis* bedellis *officiariis aliis* quales *quod<sup>252</sup>* illi sint qui faciunt  
**prevoz bediaus officiaus. autres quel que il soient qui font**

greet ravayne and extorsions upon her pore men  
*magnas rapinas et extorsiones super suos pauperes homi-*  
**les granz rapines et les extorsions suz leur poures hom-**

and byen the greet heritages      So muche me  
*nes et emunt magnas hereditates.*      *Tantum habentur de*  
**mes. et enachatent<sup>i</sup> les granz heritages.      Tant y a d'au-**

hath of *oper* maner of thefte that longe thyng it were to telle.  
*aliis modis de rapina quod longa res esset dicere*  
**tres manieris de rapine que longue chose serroiet a dire**

[...]  
*Sed* [.....]  
**Mes auques sont soustenus souz celes qui sont dessus**

[...]  
[...]  
**dites<sup>253</sup>**

---

<sup>i</sup> Leçon proposée : *en achatent*.

---

<sup>251</sup> Correction par le scribe : ajout de *o*.

<sup>252</sup> La grammaire du latin classique demanderait *qualesque*, mais ici l'abréviation signifie *quales quod*.

<sup>253</sup> Ajout: « le *quarte* branche d'avarice »: inséré dans la marge.

**L** The fourte braunche of covetyse is clepid [.....]  
Quartus ramus de avaricia est vocatus [.....]  
**e quarte branche d'avarice est apelé chalonge**

and wrathe to oþer of unright. To this synne longen alle the  
et iracundia alteri ex injuria. Isti peccato pertinent omnia  
**et curre sus autrui a tort. A cestui pechié appartient touz les**

barrat alle the trecheries alle the falsnes that comen  
[.....] omnes Decepciones omnes falsitates qui veniunt  
**barraz toutes les trescheries toutes les faussetés qui aviennent**

in ple. In this clergie hath dame covetise many scoleris  
in placito In ista clerimonia habet domina avaricia multos scolares  
**en plet. En cest clergie ad dame avarice mult d'escoliers**

of clerkis and of laise and specially seven maner of puple that  
clericorum et laicorum et specialiter septem genera hominum qui  
**de clers et de lais et especiaument .vii. maneres de gentz qui**

her studien. Ferst ben the false plaintifs that make the  
hic student. Primo sunt falsi implacitantes qui faciunt  
**s'i estudient. Premierment sont li faus pleintif qui font lez**

untrewe peticions and sechen the false juges and the [.....]  
falsas peticiones et querunt infideles judices et [.....]  
**fausses peticions et quierent<sup>254</sup> les faus juges et les lointains**

the false witnesses the false advocates the false lettres  
falsos testes falsos advocatos falsas litteras  
**les faus tesmoins lez faus advocas les fausses lettres**

for<sup>255</sup> an oþer to greve./ and to travayle the puple or by court  
ad alios vexandum et laborandum gentes vel per curiam  
**pur autrui grever et travailler la gent ou par la court**

<sup>254</sup> Correction par le scribe : ajout de *re*.

<sup>255</sup> Correction par le scribe: *to* exponctué.



on the left and maken often tymes to lese her good<sup>256</sup> querelle by her  
a sinistris et faciunt multociens *perdere suas bonas querelas per suam*  
**a senestre et font sovent perdre leur bones queeles par leur**

malice or by ignoraunce or by negligence and turnen ther  
*maliciam vel per ignoranciam vel per negligenciam* et *convertunt*  
**malice ou par ignorance ou par negligence et convertissent lez**

sayingis and make al day by her covetise as they  
*dicta et faciunt omnibus diebus per suam cupiditatem sicut ipsi*  
**ditz et font toutz les jours par leur convoitise com cil**

that ben maystres of gyle and of barat [.....]  
*qui sunt magistri decepcionis [.....]*  
**qui sont mestre de guile et de barat et de conchiement**

The fite<sup>257</sup> ben the false notaries that make þe false  
*Quintus sunt falsi notarii qui faciunt falsas*  
**Li quinte sont li faus notaire qui font les fausses**

*litteras* and falsen the sealles and maken evel libellis  
*litteras et falsificant sigilla et faciunt mala libella*  
**lettrez et faussent les seals et font les mauvés libellés**

and many other untrouthes      An othir be false juges  
*et multas alias infidelitates      Alii sunt falsi iudices*  
**et trop d'autres desloiautés.      Li autre sont li faus juge**

that more hange of oo parte than of anothir for yftis for  
*qui plus pendent ex una parte quam ex altera propter dona propter*  
**qui plus se pendent d'une part que d'autre pur duns pur**

*prayeris* or for promisses oþer for love or for hate or for  
*obsecraciones vel propter promissa sive propter amorem sive propter odium sive propter*  
**prieres ou pur promesses ou pur amour ou pur haine ou pur**

---

<sup>256</sup> Correction par le scribe: *-es* exponctué (*goodes*).

<sup>257</sup> Correction par le scribe: il a d'abord écrit *four*. Le *-r-* a été exponctué, la lettre *-o-* a été transformée en *-if-*.

**[folio 61v]**

drede and delayen the greet querelis wrongfully and doo  
*timorem* et dilatant magnas querelas injuriose et faciunt  
**paor. et delaient lez grantz quedeles a tort et font**

make the greet expenses And receyven greet yiftis  
*fieri magnas expensas. Et recipiunt magna dona*  
**fere les grantz despens. Et prennent lez granz dones**

som tyme of oon and of other and sellen the rightes  
*aliquando tempore ab uno et ab altero et vendunt justicias*  
**aucun fois et de l'un et de l'autre et vendent lez justi-**

or leven hem to be doo and doo to pore men  
*sive eas dimittunt faciendum et faciunt ad pauperes homines*  
**ces ou les lessent a fere et font aus poures genz**

greet harme that they ne may amende it. The  
*magna dampna quod illi non possunt emendare*  
**les grantz dommages qu'il ne purroient amender. Li**

othere ben the evel *predecessours*<sup>258</sup> that yeven the  
*Alii sunt mali antecessores qui dant*  
**autre sunt li mauvés antecessour qui donnent les**

evel counseilles to juges and make to lese the querellis  
*mala consilia iudicibus et faciunt perdere querelas*  
**mauvéz conseuz aus juges et font perdre les quedeles**

for the *services* that they have. Alle these *persones* for-  
*propter servicia que illi habent Omnes iste persone ante-*  
**pur les services qu'il ont. // Toutes ces personnes de-**

saide be holden to yelde that that they have had of eny  
*dicte tenentur reddere hoc quod illi habuerunt de aliquo*  
**vant dites sont tenues a rendre ce que il ont eu de l'autrui**

---

<sup>258</sup> Correction par le scribe: *a-* exponctué (*apredecessours*).

evel or wikkidly and harmes that oþer have had by hem  
male *vel* nequiter et dampna que alii habuerunt *per ipsos*  
**mauvesment et les dommages que li autres ont eu par euls.**

**L** The fifte braunche of covetise is sacrilege  
Quintus ramus avaricie est sacrilegium  
**e quinte branche d'avarice est sacrilege.**<sup>259</sup>

Sacrilege is whan on brekith or hurtith or drawith vio-  
Sacrilgium est quando unus rumpit *vel* ledit *vel* trahit violen-  
**Sacrilege est quant l'en brise ou blece ou traite vi-**

lently the thyngis halwed or the persones of holy  
ter res *sanctas vel personas de sancta*  
**lainement les choses seintes ou les personnes de seinte**

chirche Or the [.....] that ben stablid to the *service*  
*ecclesia vel bon[...]* [.....] qui sunt stabilita *servicio*  
**eglise. Ou les leus bones<sup>i</sup> qui sont establis au service**

of god and appropriid and that maketh to be doo covetise in many  
*domino et appropriat[a] et hoc facit fieri cupiditas in multis*  
**dieu et approprié et ce fet fere convoitise en maintes**

wises Ferst whan oon draweth the body of oure lord  
modis Primo *quando* unus tractat corpus *domini nostri*  
**maneris. Premierment quant on traite le cors nostre seignur**

as doon heretikes and witches and evel preste to  
*sicut faciunt heretici et sortilegi et malus presbiter ad*  
**com font li herege et li sorcier et li mauvés preste pur**

wynne lykewise say I of othir sacramentis./ Aftir whan  
*lucrandum similiter dico ego de aliis sacramentis* Postea *quando*  
**gaignier aussi di je des autres sacramenz. Après quant**

---

<sup>i</sup> M (36, §127) : *beneiz*.

---

<sup>259</sup> Ajout: « le quinte branche d'avarice » : inséré dans la marge.



whan oon steleth or berith away by evel reson out of  
*quando unus furatur est vel exportat per malam racionem extra*  
**quant on emble ou enporte par mauvés reson hors de**

the place halowid be they thyngis blessid or not blessid  
*locum benedictum (sanctificatum) sive sint res benedicte vel non benedicte*  
**lieu benoiet soient choses benoites ou noun benoi-**

what ever they be                      Of this be not alwyse quite they  
*quales que ille sint                      De hoc non sunt omnino acquieti<sup>261</sup> illi*  
**etes queles que il soient. De ce ne sont pas quites cil**

that the goodes of holy chirche and the patronage expendin  
*qui bona sancte ecclesie et patrimonium expendunt*  
**qui les biens de seint eglise et le patre moine despendent**

en evel uses                      Ne they also that taken away or withholden  
*in malis usibus.                      Neque illi eciam qui tollunt vel retinent*  
**en mauvés usage. Ne cil aussi qui tolent ou retien-**

wrongfully or with strengthe. or hiden that that be approprid  
*injuriouse sive cum fortitudine vel celant ea que sunt appro-*  
**nent a tort ou a force ou celent les<sup>i</sup> que sont appro-**

to holy chirche or hem payen evel./  
*priata sancte ecclesie vel ea pacant non bene.*  
**prieex a seint eglise ou les paient mauvesement.**

as the rentes the offringes tythes and othir  
*sicut redditus oblaciones decimas et alias*  
**si com les rentes les offrendes les dismes et les autres**

rightis of holy chirche./                      Of this same synne  
*rectitudines sancte ecclesie                      De isto peccato eademmet*  
**droitures de seint eglise. De cest peché mesmement**

---

<sup>i</sup> M (36, §136) : *les choses.*

---

<sup>261</sup> Correction par le scribe : ajout de *ac.*

**[folio 63v]**

be not eny wise quite thei that breke the sonday and the  
non sunt omnis<sup>i</sup> acquieti illi qui frangunt diem *dominica*m et festa  
**ne sont pas**<sup>262</sup> **quites ceux qui brisent les dimenches et les**

festes kepable For the holy dayes haven their franchises  
custodibilia Quia dies sancti *habent* sua *sanctuaria*  
**festes gardables. Car li jour seinte out leur franchise**

as have also the holy places These ben the [.....] that  
similiter sicut *habent* *sancta* loca. Isti sunt [.....] qui  
**aussi com ont li seint leu. Ces sont lez rainsseléz qui**

grawyn of the branchis of sacrilege.  
*nascuntur* de ramis sacrilegii.  
**naissent des branches de sacrilege.**<sup>263</sup>

**L** The sexte branche of covetise is symonie that is  
Sextus ramus avaricie est symonia qui est  
**a siste branche d'avarice est symonie qui est**

callid thus for an inchauntour that had name symon that  
*taliter vocatur propter* .i. *incantatorem* qui habuit nomine Symon qui  
**ainsi apelé pur .i. enchanteor qui ot a noun Symon qui**

wolde bye of saint peter th'apostle the *grace* to doo myra-  
vellet emere de sancto petro apostolo *graciam ad faciendum* mi-  
**vout achater de seint pere l'apostre la grace de fere mi-**

cles and (to be) offirid greet yiftis. and ther fore they be callid Symons  
*racula* et *offerri magnum donum* et *propter hoc vocantur* Symoniaci  
**racles et offri grant avoir. et pur ce sont apelé Symoniau**

alle thei that sellen or byen the thyngis *spirituelis* that  
*omnes illi qui vendunt vel emunt res sprirituales* que  
**tut cil qui<sup>ii</sup> vendre ou achater lez choses esprituex qui**

---

<sup>i</sup> La forme attendue ici serait *non...omnino*, traduction habituelle dans ce manuscrit pour la négation *ne...pas*.

<sup>ii</sup> M (36, §143) : *veulent*.

---

<sup>262</sup> Correction par le scribe : ajout de *par*.

<sup>263</sup> Ajout: « la siste branche d'avarice »: inséré dans la marge.

is by twene alle the dedly synnes oon of the moost grettest *and* in  
est *inter omnia peccata mortalia unum magis grande et in*  
**est entre touz les pechiés mortieus .i. des plus granz et en**

this braunche be hade [.....] the ferst is in theym  
hoc ramo *habentur* multi [.....] *Primus* est in illis  
**cest branche a mult de rainssiaus. Le primer est en ceus**

that sellen or byen the ordres halwyed or the body  
qui vendunt vel emunt ordines benedictos vel corpus  
**qui vendent ou achatent les ordres benoites ou le cors**

of oure lorde or other sacramentes of holy chirche. the  
nostri *domini* vel alia sacramenta sancte ecclesie. *secundus*  
**nostre seignour ou autres sacramenz de seint eglise. Le**

seconde is the synne of hem that sellen the worde of god  
est *peccatum* de illis qui vendunt *verbum dei*  
**secont est le pechié de ceus qui vendent la parole dieu**

and prechen principally for money. the thridde is the synne  
et predicant precipue *pro denariis* *Tercius* est *peccatum*  
**et prechent principalement pur deniers. Le ters est le peché**

of hem that by yifte or by promesse or by *prayeris* [.....]  
de illis qui *per dona vel per promissiones vel per deprecaciones* [...]  
**de ceus qui par douns ou par proumesses ou par prieres armé-**

[.....] make somuche that they [.....]  
[.....] *faciunt tam quod illi habent* [.....]  
**es ou charnex font tant qu' il ont<sup>i</sup> autres soient esle-**

[.....] dignitees of holy chirche [.....]  
[.....] *dignitates sancte ecclesie sicut sunt Episcopatus Abbathie*  
**vaus<sup>ii</sup> dignités de seint eglise com sont evechies abbeies.**

---

<sup>i</sup> Leçon proposée : *qu'il ou autres* (confirmée par M 36, §147).

<sup>ii</sup> Leçon proposée: *esleu aus* (confirmée par M 36, §147).

**[folio 64v]**

or deneries or othir dignitees that me dooþ by elections  
sive decanates vel alteras (vel alias) dignitates que *faciuntur per electiones*  
**ou daïenies ou autres dignités que l'en fet par elections**

The fourte is the synne of hem that by yiftes or by *prayeris*  
Quartus est peccatum de illis (vel illorum) qui *per dona vel per ro-*  
**Le quarte est le pechié de ceus qui par donnes ou par prie-**

or by *promisses* or by *services inhoneste* yeven the  
*gaciones sive per promissiones. vel per servicia dishonesta* dant  
**res ou par promisses ou par services deshonestes dounent les**

*prebendes* or the *parisshes* or *oþer benefices* what som ever  
*prebendas vel parrochias vel alia beneficia qualiacumque illa*  
**provendes ou les parroices ou les autres benefices quel que il soi-**

then be. The fifte is of hem that by *marchaundise* (bargeyn) made leven  
*sint Quintus est de illis (vel illorum) qui per mercandizacionem factam dimittunt*  
**ent. Le quinte est de ceus qui par marché fesant lessent**

the benefices or choppen on for an *oþer*. The sixte is of hem that by  
*beneficia vel cambiunt Sextus est illorum qui per*  
**les benefices ou eschangent. Le siste est de ceus qui par**

covenant made entre in to *religione* and in hem that in  
*convencionem factam* intrant in *religionem* et in illis qui in *tali*  
**marchié fesant entrent en religion et en ceus qui en tel**

suche *manere* hem resceyven. Many other synnes ther be of diverse  
*modo illos recipiunt Multa habentur alia peccata diversorum*  
**manere les reçoivent. Mult y a d'autres pechiés de diverse**

cases of *symonie*. But thei *pertene* more to clerkis qwich have  
*casuum de symonia sed illa appendent magis ad cleric[o]s qui habent*  
**cas de symonie mes il appartient plus aus clers que ont<sup>264</sup>**

---

<sup>264</sup> *Réclame* signifiant la fin du cahier: « the bokes  
les livres »

the bokes But in alwayes it is nedful to lay  
libros *Sed omnibus viis est necesse laicis*  
les livres. **Mes toutes voies est il mestier aus laies**

persones that thay hem kepe fro that synne in thre cases. Oon is whan  
personis *quod illi se custodiant de (ab) illo peccato in tribus casibus.* Unus est *quando*  
**personnes que il se gardent de cel pechié en .iii. cas.** **L'un est quant**

they wille helpe here *fadere and moder.* or her frendes. to ascende<sup>265</sup>  
illi volunt *adjuvare suos parentes vel suos amicos ad ascendendum*  
**il vulent aider leur parens ou leur amis a montier**

unto dignites of holy chirche. An othir whan they geve *prebendez*  
ad dignitates *sancte ecclesie.* Alius *quando illi dant prebendas*  
**aus dignités de seint eglise. L'autre quant il donnent les proven-**

outher benefices that be of here yifte. The thridde is qwan thei  
vel beneficia que sunt de *illorum donacione.* Tercius est *quando illi*  
**des ou les benefices qui sont de leur donne. Le tiers est quant il**

yelden her children in to religionem. In these thre pointes if they  
deliberant suos pueros in religionem. In *istis tribus punctis si illi*  
**rendent leur enfanz en religion. En ces .iii. poinz se il don-**

yeven or reseeyven yiftis or evel prayeris or shreude  
dant vel *recipiunt dona vel malas deprecaciones (rogaciones) vel mala*  
**nent ou reçoivent donnes ou mauveses prieres ou mauve-**

service they shul mowe falle in to this synne of symonie  
servicia illi poterint *statim cadere in isto peccato symonie*  
**ses services il purroient tost choer en cestui pechié de symo-**

For likwyse as sayen þe right scripture thre manere therbe  
Quia *similiter sicut dicunt recte scripture tres sunt modi*  
**nie. Car aussi com dient li droit escript il sont .iii. maners**

<sup>265</sup> Correction par le scribe: *unto* biffé.

**[folio 65v]**

of goodes that been symonye. yiftis of hondis . yiftis of mouth  
*donorum qui sunt symonia. Dona manuum dona oris*  
**de donnes qui sont symonie. dons des mains dons de bouche**

as prayeris yiftis of service inhoneste. oon callith inhoneste  
sicut rogaciones. dona *servicii inhonestatis unus vocat dehonestatem*  
**com prieres dons de service deshonesté<sup>i</sup>. on apele deshonesté<sup>ii</sup>**

whan þe service is doon by inhonestee cause or principally  
*quando servicia (servicium) sunt facta (est factum) per inhonestam causam vel principaliter*  
**quant ly servises est fet per deshoneste cause ou principalement**

for spiritual thinge  
*propter rem spiritualem*  
**pur chose espirituel.**

**L** Sevente branche of covetise is maliciousnes  
*Septimus ramus avaricie est malignitas*  
**a septisme branche d'avarice est malignités.<sup>266</sup>**

whan a man is malicieux and so <sup>267</sup> develych that he douteth not  
*quando homo est maliciosus et sic diabolicus quod ille non dubitat*  
**quant li hons est malignez et si deable que il ne redoubte**

enywise to doo oo greet dedly synne and horrible or greet  
*omnino facere unum magnum peccatum mortale et horrible vel magnum*  
**pas a fere .i. grant pechié mortel et horrible ou grant**

harme to anothis for lital conqueste or for profite to hym  
*dampnum alteri propter exiguum conquesti vel propter commodum sibi*  
**dommage a autrui pur petit de conquest ou pur preu a soi.**

This boughe hath many [.....] The ferst whan ony for  
*Iste ramus habet plures [.....] Primus quando aliquis propter*  
**Cest branche a pleseurs reinsseléz. Le premier quant aucun pur**

drede of poverte or by covetise of lucre forsakith god  
*timorem paupertatis vel per cupiditatem lucrandi negat deum*  
**paor de pourté ou par convoitise de gaynier renoie dieu**

---

<sup>i</sup> Leçon proposée : *dons de service deshoneste* (confirmée par M 36, §161).

<sup>ii</sup> M (36, §162) : *don deshoneste*.

---

<sup>266</sup> Ajout: « la septisme branche d'avarice »: inséré dans la marge par une autre main.

<sup>267</sup> Correction par le scribe: il semble que *þe* soit exponctué (*þe develych*).

and the cristien faith and becomith felowe *with* a jewe or with a sarrizene To<sup>268</sup>  
et fidem *cristianam* et devenit instar *contentus cum judeo vel sarrizeno*.  
**et la foi crestienne et devient bougre ou Juif ou Sarasin.** A

this synne longeth the syne of hem that for moneye make to callid  
huic peccato *pertinet*<sup>269</sup> *peccatum illorum qui propter denarios faciunt vocari*  
**cest pechié appartient la pechié de ceus qui pur deners font apeler**

devels and maken the *conjurisons* and maken to beholde in  
demones et *faciunt carmina et faciunt intueri* in  
**lez deables et font lez enchaumentenz et font regarder en l'es-**

a swerde or in anayle for to [.....] or to see theftis *oper* other thingis  
*gladio vel in ungulo ad capiendum vel videndum latrocinia sive alias res*  
**pee ou en l'ongle pur a taindre<sup>i</sup> les larrecines ou autres cho-**

and of hem also that make or *purchacen* by charmes or<sup>270</sup>  
et de illis *eciam qui faciunt vel procurant per carmina sive*  
**ses et de ceus aussi qui font ou purchacent par charriaus ou**

by sorserye or by evel dedes what som *ever* they be. *pat* the *persones* that be in  
*per sortileg[i]a vel per maleficia qualia que illa sunt. quod persone que sunt in*  
**par sorceries ou par malefice quel que il soit que persones que sont en**

wedlak haten hem to geder. and mowen not have feleship oon *with*  
*matrimonio se invicem odiunt. et non possunt habere societatem unus*  
**mariage se entreheent. et ne pueent avoir compaignie l'un**

an othir *per feleshippe* and by wedlake. Or that tho *persones* that  
*cum alio per societatem et per matrimonium (vel conjugium)* . Vel *quod persone que non*  
**a l'autre par compaignie et par mariage.** Ou *que persones que ne*

be not yit ywedid them loven togedre unwysly and by synne  
*sunt adhuc in conjugio se invicem diligunt (vel amanti) insipienter et per peccatum*  
**sunt mie en mariage s'entre aiment folement et par peché**

---

<sup>i</sup> Leçon proposée : *ataindre*.

---

<sup>268</sup> Le scribe s'est trompé de ligne et a inséré *To* dans le texte latin.

<sup>269</sup> Correction par le scribe: *-n-* exponctué (*pertinent*). La terminaison en *-ent* du verbe l'a certainement induit en erreur.

<sup>270</sup> Correction par le scribe: *by* biffé.

**[folio 66v]**

The secunde synne is to shewe in treson qwan oon for lucre  
Secundum peccatum est demonstrare in tradicionem quando unus per lucrum  
**Le secont pechié est demoustré en<sup>i</sup> traison<sup>271</sup> quant li uns par gaing**

or for [.....] dooth thyng by whiche anoþer is take unto the deth or  
vel per [.....] facit rem per quam alius trahitur ad mortem vel  
**ou par loier fet chose par quoi autres est trais a mort ou**

by swerde or by venym or by othir wyse whatsomever it be  
per gladium vel per venenum vel per alium modum qualemcum que ille fuerit  
**par espee ou par venim ou par autre manere quele que ele soit**

Thridde is of hem that for lucre brenne townes or  
Tercius est de illis qui propter lucra ardunt villas vel  
**Le terce est de ceus qui pur gaigne ardent les villes ou**

houses or castelle oþer citees or monasteries or  
mansiones vel castella sive civitates. vel monasteria vel  
**les mesons ou les chatiaus ou citéz ou mustiers ou es-**

[.....] vines and the corne or doo othir harme  
[.....] vineas et blada vel faciunt alia dampna  
**trepent les vigneis et les bléz ou font d'autres dommages**

[.....] Fourte is the synne of hem that sowen the  
propter [...] Quartus est peccatum illorum qui seminant  
**pur loier. Le quart est le pechié de ceus qui sement les**

discordes and them purchacen and the plees and the warris with citees  
discordias et illas procurant et placita et guerra cum civitatibus  
**descoures et lez purchacent et lez pléz et les guerres es citéz**

with castellis and by twene the high men for that þat they  
cum castellis et inter magnatos homines propter hoc quod illi  
**es chastiaux et entre les hautz hommes pur ce qu'il cui-**

---

<sup>i</sup> M (36, §173) : *de murtre et de traïson*.

---

<sup>271</sup> Correction par le scribe : ajout de *i*.

trowyn more to wyne or by plee or in the werre than in the  
*credunt magis lucrari vel per placitum sive in guerra quam in patria*  
**dent plus gaigner ou par plet ou en le guerre que en la**

contre. The fifte is the synne of hem of baillez *prepositours*  
*Quintum est peccatum illorum ballivorum prepositorum*  
**pais . Le quinte est le pechié de ceus des baillés des prevos.**

bedelle of *serjantes* that accusen and chalengen  
*bedallorum clientorum qui accusant et acclamant*  
**des bediaus dez sergans qui encusent et chalongent**

the pore puple and hem make [.....] or evel to be ledde  
*pauperes homines et illos faciunt [.....] vel male [...]*  
**les pourez gentz et les font reiembre ou mal menir**

for lital lucre that thei have by hem. To this synne *perteyneth*  
*propter exiguum lucri quod illi habent per illos. Huic peccato pertinet*  
**pur .i. pou de gaing que il ont par de lez<sup>i</sup>. A cest pechié appartient**

the synne of untrewre juges. and of fals advocates. *and* of false wyt-  
*peccatum falsorum justiciariorum et falsorum advocatorum et falsorum*  
**le pechié de faus juges et de faus advocaz et des faus**

nessere wher of we have spoke before in many othir  
*testium unde nos loqui sumus supra in multis aliis*  
**tesmoins dount nous avom parlé dessus : en mult d'autres**

wyses is doo the synne of malice but longe thyng  
*modis est factum peccatum malignitatis (malicie) sed longa res*  
**maneres est fet le pechié de malignité mes longe chose**

it were to say. And more better may everyman rede his synnes  
*esset dicere. Et melius potest unusquisque legere sua peccata*  
**seroiet a diere. Et miex puet chescun lire ses pechiéz**

---

<sup>i</sup> Leçon proposée : *delez* (confirmée par M 36, §180).

**[folio 67v]**

in boke of his conscience that in shep skynnes  
in libro de sua consciencia *quam* in pelle ovis  
**ou livre de sa conscience *que* en piau de brebis.**

**L** The eyght branche of covetise is in marchandise  
Octavus ramus avaricie est in negociacione  
**e uitisme branche d'avarice est en marchandi-**<sup>272</sup>

where oon synneth in many wyses for lucre temporel  
ubi unus peccat in multis modis *propter* *lucrum* *temporale*  
**se ou l'en peche en mult de maneris *pur* gaing tempo-**

and [.....] in seven maneres      The ferst maner is  
et [.....] in septem modis      Primus modus est  
**riel *et* mesmement en .vii. maneris.      La premier manere est**<sup>273</sup>

to selle the thyng in more dere wise that he may.      Secunde  
vendere rem [i]n magis car[a] sor[te]<sup>i</sup> *quod* ille potest      Secundus  
 **vendre la chose au plus chier *que* l'en puet.      La secunde**<sup>274</sup>

is lesynge sweryinge. forsweringe forto selle the more his mar-  
est mentire jurare. *perjurare propter* magis vendere suam mercandi-  
**est mentier. jurer. *parjurer pur* plus vendre sa marchan-**

chandise. The tridde wyse is this that he dooth in weyghte *and* in mesure  
*zacionem* Tercius modus est hoc quod ille facit in pondere et in mensura  
**dise.      La ters maner est ce<sup>ii</sup> *que* l'en fet en pois et en mesure**<sup>275</sup>

and that may in thre maneris.      The ferst wyse is whan oon hath diverse  
et hoc potest in tribus modis.      *Primus modus est quando unus habet diversa*  
**et ce puet en .iii. maneris.      Le premier est *quant on a divers***

weyghtis *and* diverse mesures and they byen with more gretter weightis  
*pondera et diversas* *mensuras* et illi emunt cum magis magnis *ponderibus*  
**pois et diverses mesures et achete l'en au plus *granz* pois**

<sup>i</sup> Les formes sont difficilement identifiables.

<sup>ii</sup> M (36, §188) : *La tierce est li baraz que l'en fet en pois.*

<sup>272</sup> Ajout: « le .viii. branche d'avarice » : inséré dans la marge.

<sup>273</sup> Ajout dans la marge: .1.

<sup>274</sup> Ajout dans la marge: .2.

<sup>275</sup> Ajout dans la marge: .3.

or *with* a more gretter mesure. And sellith<sup>276</sup>with a more lasse [...] vel *cum magis magna mensura. et vendit quis cum magis parva* [...] **ou a plus grant mesure et vent on au plus petit ou la**

[.....] An other maner is. whan oon mesurith not *with* a trewe weyght  
[.....] *Alio modo sic est quando quis non mensurat cum recto pondere*  
**plus petite. L'autre manere si est quant l'en ne mesure a droit pois**

or with a trewe mesure. as doon taverneris that fillyn the mesure sive *cum vera (recta) mensura sicut faciunt tavernarii (tabernarii) qui implent mensu-*  
**ou a droit mesure si com font li taverner qui emplant le me-**

with skome. Thrid wyse is. that whan he that sellith by weyghte ram de spuma. Tercius modus sic (hoc) est *quando ille qui vendit cum pondere*  
**sure de scume<sup>i</sup>. La terce manere si est quant cil que vent a pois pur-**

*purchasith and dooth somuiche that þe thenge þat he ought weye be hevyer more procurat et facit tam quod illa res quam quis debet trucinare sit pejori magis*  
**chace et fet tant que la<sup>277</sup> chose que l'en doit peser soit au pere plus**

weyenge *Fourte maner* of synne in byinge or sellynge is to selle ponderans. *Quartus modus peccati* in mercandizazione est ven-  
**pesanz Le quarte maner de pechié en marchandise est ven-<sup>278</sup>**

for to a tyme and of that we have spoken of byfore. *Fyfte maner*  
*dere ad tempus et de hoc loquti sumus nos supra Quintus modus*  
**dre a terme et de ce avom nous parlé desseur La quinte ma-<sup>279</sup>**

is to selle other thyng than he before had shewid as *est vendere alias res quam ipse antea demonstrabat sicut*  
**nere est vendre autre chose que l'en a devant mostré com**

the scryveyn that shewith good *lettre* in the begyninge and after *ille scriptor qui monstat bonam litteram in principio et postea*  
**cil escrivein qui mostrent bon lettre au commencement et puis**

---

<sup>i</sup> Leçon proposée : *d'escume*

---

<sup>276</sup> Correction par le scribe: la lettre *-s-* de ce verbe résulte de la transformation d'un *-v-*. Il s'est certainement laissé influencer par les formes française et latine.

<sup>277</sup> Correction par le scribe : ajout de *la* sur la ligne réservée à la traduction latine. Ceci oblige le scribe à décaler la forme correspondante *illa* sur la ligne anglaise.

<sup>278</sup> Ajout dans la marge: .4.

<sup>279</sup> Ajout dans la marge: .5.

**[folio 68v]**

maken evel The sexte is to hide the trouthe of the thinge that he  
faciunt malas. Sextus est celare veritatem de re quam ille  
**font mauvese. La siste est celer la verité de la chose que l'en**<sup>280</sup>

wole selle as doon the scorseres of hors Seventhe  
vult vendere sicut faciunt illi cambiatores equorum Septi-  
**veut vendre com font cil maquignon de chevaus. La sep-**<sup>281</sup>

is to make *and* to procure that that thyng he wole selle  
mus est facere et procurare *quod* illa res quam ille vult vendere  
**tisme est fere et purchacier que la chose que l'en veut vendre**

seme better than it is as doon the draperis  
appareat melior *quam cum* illa non est sicut faciunt illi pannarii  
**apparege meilleur com que ele n'est com font cil drapour**

that chese derke places where they sellen here clooth  
qui eligunt loca obscura ubi illi vendunt suos pannos  
**qui elisent les leus obscurs ou il vendent leur drap**

In many maneris may oon synne in marchandise  
In multis modis potest unus peccare in marcandisaci-  
**En mult de maneris puet on pechier en marchan-**

but longe thyng sholde be to say.  
one *sed* longa res esset dicere  
**dise mes longue chose seroit a dire.**

**L** The nynthe braunche of covetise is evel craft  
Nonus ramus avaricie est mala mistera. vel ars  
**a .ix. branche d'avarice est mauvés mestier.**

In that that synne many folke *and* in many wysis  
In hoc peccant multi gentes et in multis modis  
**En ce pechent mult de genz. et en mult de maneris**

---

<sup>280</sup> Ajout dans la marge: .6.

<sup>281</sup> Ajout dans la marge: .7.

as these fonnysse wymmen. that for lital money bynden hem  
sicut iste fatue femine que *propter modicum argenti* obligant se  
**com ces foles femmes que pur .i. pou d'argent s'abandonnent**

to synne. Also as the heraude *and* the champion and many  
ad peccatum Similiter sicut ille nuntius et ille pugil et multi  
**a pechié. Aussi com cil heraut et cil champion et mult**

othir that for moneye and for temporel profit submitten hem to  
alii qui *pro denariis* et *pro commodo temporalis* se humiliant (*subiciunt*) ad  
**d'autres qui pur deners et pur preu temporel s'abandonnent a**

craftes of inhoneste. that may not be doo *with* owte synne  
misteram inhonestatis que non potest esse *facta sine peccato*  
**mestier deshonesté<sup>i</sup> qui ne puet estre fet sans pechié**

and of hem that hem doo and of hem that hem susteynen  
et de illis qui eas faciunt et de illis qui illos sustinent  
**et de ceus qui le<sup>ii</sup> fount et de ceus que les<sup>282</sup> isustiennent<sup>iii</sup>.**

**L** The tenthe braunche  
Decimus ramus  
**a disisme branche<sup>283</sup>**

of covetise is evel pleyes as been pleyes of the deez *and* of  
avaricie est mali ludus sicut sunt ludi alearum et  
**d'avarice est mauvés gieus<sup>284</sup> com sont gieuz de dez et de**

tables and of other what som ever they be where oon playth for money or  
tabellarum et aliorum quorumcumque illi sint ubi unus ludit *pro denariis vel*  
**tablez et de autres quel que il soient. ou l'en jeu<sup>285</sup> pur deners ou**

for other wynnynge temporel. Suche evel pleyes in especial  
*pro alio lucro temporalis*. Tales mali ludus specialiter  
**pur autre gain temporel. Tiex mauvés gieus especiaument**

---

<sup>i</sup> Leçon proposée : *deshoneste*.

<sup>ii</sup> Leçon proposée : *le* (confirmée par M 36, §197).

<sup>iii</sup> Leçon proposée : *i sustiennent*.

---

<sup>282</sup> Correction par le scribe : ajout de *les*.

<sup>283</sup> Ajout: « la .x. branche d'avarice »: inséré dans la marge.

<sup>284</sup> Correction par le scribe : ajout de *i*.

<sup>285</sup> Correction par le scribe : ajout de *e* final.

**[folio 69v]**

of the dees and of the tablez ben forbode aftir the lawes  
alearum et tabellarum sunt prohibiti secundum leges  
<sup>286</sup> **de dez et des tables sont veez selonc lez lois**

for many synnes that come of suche pleyes                      The ferst  
*propter multa peccata qui veniunt de talibus ludis*           Primum  
**pur mult de pechiéz qui viennent de tiex gieus.      Le premier**<sup>287</sup>

is covetise of wynnyng and to despoyle his felow or make  
*est cupiditas lucrandi et ad spoliandum suum consortem*  
**est convoitise de gaisner et de despouillier son compaignon**

The secunde is fulle greet as anleven for twelve not at  
*Secundu[m] est nimis grande sicut undecim pro .xii. non ad*  
**non. Le secont est<sup>i</sup> trop grant com .xi. pur .xii. non mie a**<sup>288</sup>

oon theself day. nother at thre wekes or at eyghte dayes but in  
*unum mensem. neque ad tres septimanas vel ad octo dies sed in*  
**.i. mois ne a treis semaines ou a .viii. jours. mes en**

the on self day      The thridde is to multiplie lesyngis or vayne  
*uno eodem die      Tercium est multiplicare mendacia vel vanas*  
**.i. mesme jour.      Le terce est moutiplier mençonges ou vai-**<sup>289</sup>

speches and that worse is in greet blasphemies of god and  
*loquelas et quod pejus est in magnis blasphemis de deo et*  
**nes paroles et que pis est en grans blasphemes de dieu et**

of saintis wherfore god hym wrathith as many tymes byfore  
*de sanctis unde deus se irascitur sicut multociens per antea*  
**de seintz dont dieu se corouce si com mult de fois en après**

hath shewid vengeance. For somtyme [.....]  
*demonstrat vindictam. Quia aliquando sua convertit*  
**a aperte vengeance. Car aucune fois leur bestorne le**

---

<sup>i</sup> M (36, §208) : *Li seconz est usure trop grant.*

---

<sup>286</sup> Correction par le scribe: *especiaument* biffé.

<sup>287</sup> Ajout dans la marge: .1.

<sup>288</sup> Ajout dans la marge: .2.

<sup>289</sup> Ajout dans la marge: .3.

visage be fore by hynde.      A knyght ther was that swere  
faciem ante a retro      unus miles erat qui juravit  
**visage ce devant derriere.      Uns chivalers fu qui jura**<sup>290</sup>

by the feet of god a noon this ye lep out upon the cheker  
*per pedes dei statim suus oculus saltabat supra scakcarium*  
**par les pex<sup>i</sup> dieu. tantost son oil li sailli de seus l'esche-**

An archer by cause that he lost a game. he took <sup>291</sup>  
*Unus sagittarius propter hoc quod ille perdidit unum ludum cepit*  
**quier.      Ugne archier pur ce que il avoit perdu .i. gieu. prit**<sup>292</sup>

his bowe *and* droughe upwarde anenst heven of god      The morowe  
*suum arcum et trahebat sursum contra celum dei*      Mane  
**son arc et trait a mont contre le ciel dieu.      L'en demain**

whan he sat to pleye the arwe felle upon the cheker al blody  
*quando sedebat ad ludum sagitta cadebat super scakcarium sangui-*  
**quant sa sist<sup>ii</sup> au gieu la sete chai sus l'eschequier tout**

fulle      The fourte is the evel exauple whiche he that  
nolenta      *Quartus est malum exemplum quod ille qui*  
**sanglante.      Le quarte si est le mal essample que cil qui**<sup>293</sup>

pleyeth yevith to other that beholden the pley.      The fyfte  
*ludit dat ad alios qui respiciunt ludum*      *Quintus*  
**gieu donne aus autres qui regardent le geu.      Le quinte**

is to lese the tyme that he aughte to fille in good  
*est perdere tempus quod quis (ille) debet implere in bonis*  
**si est perdre le temps qui l'en doit employer<sup>iii</sup> en bones**

werkis and many othir synnes that longe thyng  
*operibus et multa alia peccata quod longa res*  
**oevres et mult d'autres pechiés que longue chose**

---

<sup>i</sup> Leçon proposée: *yex* (confirmée par M 36, §211).

<sup>ii</sup> Leçon proposée: *s'assist*.

<sup>iii</sup> Leçon proposée: *employer* (confirmée par M 36, §215).

---

<sup>290</sup> Ajout: « *Narracio* »: inséré dans la marge.

<sup>291</sup> Ajout: « *Narracio alia* »: inséré dans la marge.

<sup>292</sup> Ajout: « *altera* »: inséré dans la marge.

<sup>293</sup> Ajout dans la marge: .4.

**[folio 70v]**

sholde be to say. Oo thynges is that oweth not to be foryete that. that is  
*esset dicere una res non debet omnino oblivisci quod illud quod*  
**seroit a dire. Une chose ne doit<sup>294</sup> i pas oublier que cil que**

wonne may not in nowyse good wyse withholde his wynnynges  
*lucratur non potest in nullo bono modo retineri suum lucrum*  
**gaigne ne puet en nul bone manere retenir son gaig-**

But hit oweth to yeve for god if it were not in suche manere  
*Sed illud debet dare propter deum. si illud non esset in tali forma*  
**ne. Mes le doit doner pur dieu. c'il n'estoit en tel manere**

that he it had by [...] or by strengthe. As he that maketh anoþer  
*quod ille hoc habuit per [...] vel per fortitudinem (violenciam). sicut ille qui facit alium*  
**qu'il l'eust par barat ou par force com celui qui fet l'autre**

to pleye *with* violence. in such caas oon aught restore it to hym  
*ludere ex violencia. in tali casu illud deberet unus reddere illi*  
**jeuer a force. en tel cas le devroit ung rendre a celui**

that it had lost. Also say I of it that men wyne atte turne-  
*qui ea perdidit. Similiter dico ego de hoc quod homo lucratur ad torniamentum*  
**qui l'ad perdu. aussi di je de ceo que l'en gaigne au tornoie-**

ment These ben the branches of covoytise. Inough is had  
*Hii sunt rami de avaricia satis habentur de*  
**ment. Ces sont lez branches d'avarice assés y a d'au-**

of othir but they *pertenen* more to the clergie than to  
*aliis sed illi pertinent magis ad clericos quam ad*  
**tres mes eles aupartiennent plus aus clers que aus**

lewde men. and þis boke is more made for lewde men þan for clerkis  
*laicos. et iste liber est magis editus (factus compositus) propter laicos quam propter clericos*  
**lais et cist livres est plus fet pur les lais que pur les clers**

---

<sup>i</sup> M (36, §216) : *Une chose ne doi pas oblier.*

---

<sup>294</sup> Correction par le scribe : ajout de *t.*

whiche folowyn scriptures.  
qui sequuntur scripturas  
**qui sevent lé escriptures.**

**L** The sexte heed of the best is lecherie qwiche is love  
Sextum caput bestie est luxuria que est amor  
**a siste chief de la beste est luxure qui est amour**<sup>295</sup>

outrageux or inordinate in delectacion of reynes . or in fleshly  
inordinatus vel deordinatus in delectacione renum vel in delectacione  
**outrageuse ou desordené en delit de rains ou en delit char-**

delite In suche sinne temptith the devel in fyve maneres as  
carnali. De tali peccato temptat diabolus in *quinque* modis sicut  
**nel. De tiel pechié tempte le diable en .v. maneres sicom**

saith saint Gregore.	Ferst in folylly seyng.	After <sup>296</sup>
dicit sanctus gregorius	Primo in fatua tuicione (visione)	Postea
<b>dit seint gregoirs.</b>	<b>Premerment en fol regarde.</b>	<b>Aprés</b>

in folily spekyng	Aftir in folysshe touchinges.	After <sup>297</sup>
in stulta locucione	Postea in stultos tactus	postea
<b>en folement parler.</b>	<b>Aprés en fols atouchemens.</b>	<b>Aprés</b>

in fonnyssh kyssyngis. Aftir he comith to the dede: of folylly beholdynge <sup>298</sup>  
in *stultis* osculis postea venit ad *factum* de respectu stulto  
**en fols baisers. après vient au fet du regarder folement**

oon comith to the speche. and fro spekyng. to touchynge. And fro touchynge  
venit unus ad *loquelam*. et de loquacione ad *tactum* et de tactu  
**vient on au parler et du parler au touchier et de touchier**

in to kyssinge. an fro kyssynge to the dede. Thus sutelly dooth  
ad *osculum* et de osculo ad opus (*factum*). Sic subtiliter facit  
**au beiser et du beiser au fet. Aussi soutivement fet**

<sup>295</sup> Ajout: « le siste chief de la beste »: inséré dans la marge.

<sup>296</sup> Ajout dans la marge: .1.

<sup>297</sup> Ajout dans la marge: 2.3.4.

<sup>298</sup> Ajout dans la marge: .5.

**[folio 71v]**

The devel entre from oon in<sup>299</sup> to othir. This synne hym dividith  
diabolus intrare de uno in alio. Hoc peccatum se dividit  
**le diable entrer de l'un en l'autre. Cist pechié se divise**

ferst in two maneris . For ther is had lecherie of herte  
primo in duobus modis Quia habetur luxuria cordis  
**premerment en deus maneris. Car il y a luxure de cuer**

and lecherye of body. Lecherie of herte hath so thre degrees. For  
et luxuria corporis Luxuria cordis sic habet tres gradus. Quia  
**et luxure de cors. La luxure de cuer si a .iii degréz. Car**

the spirit of fornicacione that brenneth of fire of lecherie [.....]  
spiritus fornicacionis qui se ardet de igne luxurie [.....]  
**l'espirit de fornicacion qui s'ert<sup>i</sup> de fu de luxure embraser**

[.....] makith ferst to come the thoughtes. the figures  
[.....] facit primo venire cogitaciones. figuras  
**es cuers fet premerment venir les penséz les figures**

the ymaginacions of synnes to the herte and makith to thynke  
ymaginaciones peccatorum ad corda et facit pensare  
**les ymaginacions de pechiéz es cuers et ifet<sup>ii</sup> penser**

And aftir the herte abidith hym in these thoughtis and hym deliteth  
Et postea cor expectat se in istis cogitacionibus et se delec-  
**Et a pres<sup>iii</sup> li cuers se demoeure en ses penseez et se delite**

[...]  
tatur [.....]  
**en coer ne fet mie l'oeuvre pur riens et cest demoeure**

[...]  
[...]  
**en cist deliz et est<sup>iv</sup> lecont<sup>v</sup> degré qui puet estre pechié**

---

<sup>i</sup> M (37, §22) : *seit*.

<sup>ii</sup> Leçon proposée : *i fet*.

<sup>iii</sup> Leçon proposée : *après*.

<sup>iv</sup> M (37, §25-6) : *Aprés, li cuers si demeure en ces pensees et s'i delite, encores ne feist il mie l'euivre por rien ; en ceste demeure et ce delit est li secontz degréz.*

<sup>v</sup> Leçon proposée: *le secont* (confirmée par M 37, §26).

---

<sup>299</sup> Correction par le scribe : ajout de *in*.

dedly so greet may be the delectacione. The thridde gree is consent-  
 mortale *tam grandis potest esse delectacio.* Tertius gradus *est consensus*  
**mortel si grant puet estre le delit. Le tiers degré est le consen-**

tynge of herte and reson and of the wille. And suche assentyng  
 cordis et Racionis et Voluntatis et talis *consensus*  
**tament de cuer et de la reson et de la volonté et tiex consentement**

is al dayes synne mortel. Aftir assentenge comyth  
 est omnibus diebus *peccatum mortale.* Post *consensum venit*  
**est touz jours pechiéz mortieus. Après le consentement vient**

desire and greet ardure that he hath of symnyng. And maken  
 desiderium et magnus fervor *quod ille habet peccandi.* Et *faciunt*  
**le desirrier et le grant ardure que il ont de pechier. Et font**

more that twenty synnes in the day. in seyng his ladyes. his damseles  
 plus *quam viginti peccata in die in<sup>300</sup> videndo suas dominas. suas damicellas*  
**plus de .xx.<sup>301</sup> pechiéz le jour envoyer<sup>i</sup> ses dames ces damoiseles**

arayde and clothid that often tyme hem buske and hem aray þe more  
 preparatas et ornatas que multociens se preparant et se ornant *magis*  
**pareez et aparellieez qui sovent se parent et se parailent<sup>ii</sup> plus**

disgisingly et more honestely for to make dote (vel muse) doteris  
 lascive et *magis honeste ad faciendum musare musatores*  
**cointement et plus honestement pur fere muser les musars**

on hem. and they trowe not in eny wise that thei<sup>302</sup> grevously to have synned for þat thei  
 ad illas. et *non credunt omnino graviter peccasse propter hoc quod ille*  
**a elez et ne quident pas grevement peché pur ce que eles**

have noon appetit to doo the dede. But certeynly thei synne  
 non *habent omnino appetitum ad faciendum opus* Sed certe ille peccant  
**n'ount pas talant de l'oeuvre<sup>303</sup> fere. Mes certes eles pechent**

---

<sup>i</sup> Leçon proposée : *en voier* (confirmé par M 37, §29).

<sup>ii</sup> M (37, §29) : *aparailent*.

---

<sup>300</sup> Correction par le scribe : ajout de *in*.

<sup>301</sup> Correction par le scribe : ajout de *.xx*.

<sup>302</sup> Correction par le scribe : ajout de *ei*.

<sup>303</sup> Correction par le scribe : ajout de *e (oeuvre)*.

**[folio 72v]**

right greuously      For the occasion of hem *perisshent* many  
multum graviter      Quia occasio illarum *pereunt* multe  
**mult grevement.**      **Car 'la cheson<sup>ii</sup> d'eles<sup>304</sup> perissent mout des**

soules and *þere* ben many folk put to deth and to synne.      For  
anime et sunt multi gentes missi ad mortem et ad peccatum.      Quia  
**ames et sont mult de gens mis a mort et a pechié.**      **Car**

also as saith *proverbe*. « A lady of faire aray es an arblast  
similiter sicut dicit *proverbium* « *Domina* de pulcro apparatu est arbalista  
**aussi com dit li proverbes.** « **Dame de bel atour est a[r]baleste**

to a *tour* ». for sche ne hath membre in her body that neis oon gryne to  
ad turrim » *quia illa non habet membrum in suo corpore quod non sit unus laqueus ad*  
**a tour » car ele n'a membre en son cors qui ne soit .i. laz au de-**

of the devel as saith salomon.      Wher fore she behovith in the day of juge-  
*diabolum. sicut dicit salomon.*      Unde illa *oportebit* in die *judicii*  
**able si com dit salemon.**      **Dont il covendra au jour de juge-**

ment yelde acountis of them that for occasione of hem ben loste *and*  
*reddere rationem illorum qui propter occasionem illarum sunt perdit* et  
**ment rendre raison des<sup>iii</sup> que pur encheson d'eles<sup>iv</sup> sont perduz et**

dampnati      That is to say. whan they yeven occasione of synnyng  
dampnati      Hoc est dicere *quando* ille dant occasione *peccandi*  
**dampnés.**      **C'est a dire quant il donnent a cheson<sup>v</sup> de pechier**

of her knowyng.      Lecherie of herte hym dividith in to lecherie of feet  
*ex sua sciencia*      Luxuria cordis se dividit in luxuria pedum  
**a leur escient.**      **Luxure de cors se devise en luxure des pex<sup>vi</sup>**

of mouth of hondis of eris of alle the wyttis of body<sup>vii</sup>  
*oris manuum aurium omnium suarum sensuum corporis<sup>viii</sup>*  
**de bouche des mains d'oreles de touz ces senz du cors espe<sup>305</sup>**

---

<sup>i</sup> M (37, §31) : *car par*.

<sup>ii</sup> Leçon proposée : *l'acheson*.

<sup>iii</sup> M (37, §45) : *des ames*.

<sup>iv</sup> M (37, §45) : *de lei*.

<sup>v</sup> Leçon proposée : *acheson*.

<sup>vi</sup> Leçon proposée : *yex* (confirmée par M 37, §47).

<sup>vii</sup> Leçon rejetée : *spe*.

<sup>viii</sup> Leçon rejetée : *speci*.

---

<sup>304</sup> Correction par le scribe : *de les* modifié en *deles*, par ajout d'un tiret.

<sup>305</sup> *Réclame* signifiant la fin du cahier: « cially  
aliter  
**ciaument** »

specialli of here filthe To this synne *perteyneth alle*  
 specialiter de sua turpitudine. Ad hoc *peccatum pertinent omnes*  
**ciaument de leur vilonnie. A cest pechié apartinent toutes les**

things by qwiche the flesshe sowith and desireth suche werke as  
*res per quas caro seminat et desiderat tale opus sicut sunt exces-*  
**choses par quoy la char sement<sup>i</sup> et desire tel oeuvre com sont**

be outrageous excesse of drynke and of mete *and* softe bedde *and* of gownes  
*sus potacionis et commestionis. mollis lectus robarum deli-*  
**li outrageus<sup>ii</sup> de boire et de mangier. li suoef lit. robes deli-**

delicat and of alle kynde of restis of the body above mesure (out of nede) of nede  
*ciosarum et omnium generum requiarum corporis ultra necessitatem* *hoc*  
**cieuses et toutez maneris d'aiese de corps outre necessité.** **Le**

þis synne of here lecherie dividith hym into many *branches* after  
*peccatum suarum luxuriarum se dividit in pluribus ramis secundum*  
**pechié de leure<sup>iii</sup> de luxure se devise en mult de branches se-**

the staat of the *persones* that doo hem and goo in encressinge fro evel  
*statum personarum illarum qui hoc faciunt et transiunt in ascensum de malo*  
**lonc l'estat des personnes qui le font et va en montant de mal**

in to yvel and from badde to worse The ferst braunche is of man and of womman þat  
*in malum et de malo in pejus. Primus ramus est hominis et femine qui*  
**en mal et de mal en pis. Le premer est d'omme et de fame qui<sup>306</sup>**

have not eny place of weddyng ne of orderinge ne of religione  
*non habent ullum locum nupciarum neque ordinis neque religionis*  
**n'ount nul leu de veu de mariage ne d'ordre ne de religion**

ne of other. This is the ferst synne mortalle in werke of lecherie  
*neque aliquorum Hoc est primum peccatum mortale in opere luxurie*  
**ne d'autre. C'est le premer pechié mortel en l'oeuvre de luxure**

---

<sup>i</sup> Leçon proposée : *s'emeut* (37, §80 : *s'esmuet*).

<sup>ii</sup> M (37, §81) : *outraige*.

<sup>iii</sup> Leçon proposée : *le pechié de l'evre de luxure* (confirmée par M 37, §95).

---

<sup>306</sup> Ajout dans la marge: .1.

**[folio 73v]**

The secunde synne is *commune womman*. this synne is more grevous. For it  
Secundum peccatum est in femina communi hoc peccatum est magis grave. Quia illud  
**le secont est en fame comune cest pechié est plus grant.** Car il<sup>307</sup>

is more foule and therefore this is that wymmen þat ben maried at tyme or  
est maius turpe et ideo quod iste mulieres sunt ad tempus aliquod conjugate vel  
**est plus vil et pur ce que ces fame sont a la fois mariés ou**

of religione refusen ne forsake ony man noþer brother ne cosyn neyþer sone  
de religione neque refutant aliquem nec fratrem nec cognatum nec filium neque  
**de religion ne ne refusent nullui ne frere ne cosin ne le fiz ne**

ne fader. Thridde synne est hominis [.....]  
patrem. Tercium peccatum est hominis alligati mulieri [.....]  
**le pere. Le tiers est d'omme deslié a fame veneue<sup>i</sup> ou la reverse.**<sup>308</sup>

Fourte is to dele with a mayden. Fyfte is with a womman weddid that is  
Quartus est cum puella concubina. Quintus est cum muliere conjugata hoc est pec-  
**Le quart est a pucele. Le quinte est a fame mariee c'est pe-**<sup>309</sup>

synne of avoutrye. that is fulle greet synne. For it is trespace in brekyng  
catum adulterii quod est nimis grande. Quia illud est delictum  
**chié d'avoutierre. qui est mult grantz. Car il y a trespassementz**

of faith. the whiche oon shulde have to the tother. Aftir ther is sacrilege  
fidei quam alter debet portare alteri. Post habetur sacrilegium quando  
**de foy que l'un doit porter al autre. Après il y a sacrilege quant**

whan oon breketh the sacrament of holy wedlak of it comith som tyme  
unus frangit sacramentum sancti conjugii ex hoc venit aliquo  
**on brise le sacrement de seint mariage si en avient aucune**

disenheritaunce of body and of untrewre mariage. These synnes  
tempore disheredacio corporis et ex infideli matrimonio. hec peccata  
**fois desheritement de cors et de faus mariage<sup>ii</sup>. Cist pechiés**

---

<sup>i</sup> M (37, §100) : veve.

<sup>ii</sup> M (37, §108) : le desheritement des *hoirs et faus mariaiges*.

---

<sup>307</sup> Ajout dans la marge: .2.

<sup>308</sup> Ajout dans la marge: .3.

<sup>309</sup> Ajout dans la marge: .4.5.

doublen hem som tyme whan the synne is of man maryed with womman  
se duplicant aliquo tempore quando illud est de homine copulato cum muliere que habet  
**se double aucun fois quant il est d'omme marié a fame qui a**

that here husbände    The sexte is whan man hath his owne wyf and dooth thyng  
suum maritum        Sextum est quando homo cum sua propria uxore facit rem  
**son baron.            Le siste est quant li hons a sa propre fame fet chose<sup>310</sup>**

forboden and inordinate ayenst nature of man. and ordre of wedlak  
prohibitam et inordinatam contra naturam hominis et ordinem matrimonii  
**defendue et desordennee contre nature d'omme et ordre de mariage**

with his owne swerde oon may flee hym self                    Inlyke wyse may oon with his  
Cum suo proprio gladio seipsum potest unus occidere    Item potest ille cum sua  
**De sa propre espee se puet on occire.                    Aussi puet il oveque sa<sup>311</sup>**

owne wyf synne dedly For this good smoot with evel  
propria uxore peccare mortaliter propter hoc percussit<sup>i</sup> deus pessima  
**propre fame pecher mortelment. pur ce feri diex de mal**

deeth [.....] the devel that had name  
morte [.....] diabolus qui habuit nomen  
**mort Onan le venu<sup>ii</sup> Jacob le diable qui avoit a noun**

Asmodeus strangled seven men weddid to the holy mayden Sare<sup>312</sup>  
asmodeus jugulavit septem viros cum sancta puella sara  
**asmodeus estrangla les .vii. barons a la seint damoisele sarre**

que whiche after was wyf to the yonge tobye    For alle the sacramentes  
que postea fuit uxor juvenis thobie                Quia omnia sacramenta  
**que puis fu fame a jovene thobie.                    Car tous les sacremenz**

of holy chirche aman aught to entrete clenly (honestly) and to have in greet  
sancte ecclesie quisque debet tractare ornate et habere in magna  
**de seinte eglise l'en doit traiter netement et aver en graunt**

---

<sup>i</sup> Leçon rejetée: *procussit*.

<sup>ii</sup> Leçon proposée: *nevu* (confirmée par M 37, §113).

---

<sup>310</sup> Ajout dans la marge: .6.

<sup>311</sup> Ajout: « .Exemplum. » : inséré dans la marge.

<sup>312</sup> Ajout: « nota historiam »: inséré dans la marge par une autre main.

**[folio 74v]**

reverence      Seventhe is of a man with his gossibbe or *with* his god  
reverencia      *Septimum est de homine cum sua commatre vel cum filio-*  
reverence.      **La septisme est d'omme avec sa commere ou a filli-**<sup>313</sup>

doughter/ or [.....]  
la vel de filiola cum filiis sui compatris [.....]  
**ole ou de filliole aus enfans. Son parain au sa maraine**

For suche may not be knot togeder in way of maryage      the .viii.the<sup>314</sup>  
Quia tales non possunt se copulare [...] *per matrimonium*      Octavum  
**Car tiex ne se pueent assembler neis par mariage.      Le uit-**

synne is of a man *with* his kynne rede *and* that synne is more or lesse  
*peccatum est hominis cum sua parentela et hoc peccatum crescit vel decrescit*  
**isme est d'omme a sa parenté<sup>i</sup> et cest pechié monte ou abesse<sup>315</sup>**

aftir that the kynrede is nygh or of ferre      The nynthe is of  
*secundum hoc quod illa parentela (consanguinitas) est proxima vel de longinqua* Nonum est de ho-  
**selonc ce que li parages est de pres ou de loing.      Le .ix. est de l'om-**

a man *with* the kynrede of his wyf or the contrary the womman  
*mine ad consanguinitatem sue uxoris vel [...] uxoris cum consanguinitate*  
**me a la parenté sa fame ou la reverse de fame avec les parens<sup>316</sup>**

*with* the kyn of her husbonde.      This synne is fulle grevous.      For whan man fele-  
sui mariti      Hoc peccatum est valde grave.      Quia quando homo  
**son seigneur.      Cest pechié est trop granz.      Car quant li hons com-**

shipeth *with* eny womman he may never more aftir have by mariage  
*cognoscit (ludit) cum aliqua muliere ille non potest amplius per matrimonium habere*  
**paignie avec aucune fame il ne puet puis par mari[a]ge avoir**

noon of here kyn      And if he take eny the mariage is noon  
*ullam de suis consanguineis.*      Et si ille capit illud matrimonium est nullum  
**nul de ses cousins.      Et se il la prent la mariage est nul.<sup>ii</sup>**

---

<sup>i</sup> M (37, §118) : *parente*.

<sup>ii</sup> Leçon rejetée : la conjonction *Et* a été copiée et traduite deux fois (*Et ; And*).

---

<sup>313</sup> Ajout dans la marge: .7.

<sup>314</sup> Correction par le scribe : ajout de *e*.

<sup>315</sup> Ajout dans la marge: .8.

<sup>316</sup> Ajout dans la marge: .9.

And if he take a wyf. and after  
Et si ille capit uxorem et postea  
**<sup>i</sup>Et se il prent fame et après**

is knowen to here kyn rede he lesith the rygh that he had with his wyf  
apparet sue *consanguinitati ille perdit jus quod habuit cum sua uxore*  
**apert a sa parenté il perde le droit qu'il avoit a sa fame**

in so muche that he ne may nomore dwelle with here [.....]  
in *tam quod ille non potest plus habitare secum neque illum requiret*  
**en tant que il ne puet puis habiter a ele<sup>ii</sup> ne l'en requiert**

[.....] The tenth with a clerk ordred                      This synne is gretter or  
[.....] *Decimum est cum clerico ordinato.*                      Hoc peccatum crescit et  
**avant. Le .x. est avec cleric ordonné.                      Cest peché monte et<sup>317</sup>**

lasse after the ordres and dignitees                      Th'enleventhe es  
*decrescit secundum ordines et dignitates*                      *Undecimum est de femina*  
**abasse selonc les ordres et les dignitéz. Le .xi. est de fame<sup>318</sup>**

of a religioux womman with a seculer man and this synne is more or lesse  
*de religione cum homine seculari et hoc peccatum crescit et decrescit*  
**de religion avec homme de secle et cest peché monte et abesse**

aftir the staat of the persones þat dooþ it.                      The twelfte is of *prelatis þat*  
*secundum statum personarum que hoc faciunt*                      *Duodecimum est de prelatis qui*  
**selonc l'estat de personnes qui ce font.                      Le .xii. est de prelaz qui<sup>319</sup>**

owyn to be the fourme and th'exauple of clenness and of holynesse  
*debent esse forma et exemplar mundicie et sanctitatis*  
**doivent estre fourme et essample de netté et de saintee a**

to alle the worlde                      The last is moost foule and moost unclene þat  
*toti mundo                      ultimum est magis vile et majus turpe quod*  
**tout le monde.                      Le derrain est le plus<sup>iii</sup> vil et le plus ort qui<sup>320</sup>**

---

<sup>i</sup> Leçon rejetée: le scribe réécrit la phrase que l'on trouve à la fin de la page précédente: "Et se il la prent le mariage est nul".

<sup>ii</sup> M (37, §122) : *lei*

<sup>iii</sup> Cf. AND2, sv. *plus*.

---

<sup>317</sup> Ajout dans la marge: 10

<sup>318</sup> Ajout dans la marge: .11.

<sup>319</sup> Ajout dans la marge: .12.

<sup>320</sup> Ajout dans la marge: .13.

**[folio 75v]**

is to nemne that synne is ayenst nature whiche the  
est *nominare hoc peccatum est contra naturam quod diabolus*  
**fet a nomer<sup>i</sup> cest pechié en contre nature que le deable**

devel techith man and womman in many wyse whiche be not  
docet *hominem et feminam in multis modis qui non*  
**enseigne a homme et a fame en mout de maneris qui ne**

to be nemnid for the mater that is abhominable                      In con-  
sunt *nominandi propter materiam que est abhominabilis*                      In con-  
**sont anomer pur le matiere qui est abhominable.                      En con-**

fessione he owith to telle or she what to hem hath happid. For in  
fessione ille debet *dicere vel illa qualiter ei contingit*                      Quia in  
**fession le doit dire cil ou cele a qui il est avenu.                      Car de**

how muche that the synne is grevous and more horrible so muche  
*quanto quod peccatum est gravius et majus horribile tanto*  
**tant com li pechiéz est plus granz et plus horribles de tant**

more worth *and<sup>ii</sup> better* is the *confessione*.                      For the shame that oon hath in sey-  
valet *melior confessio*                      Quia *verecundia quam unus habet dicen-*  
**vaut miex la confession.                      Car la hounte que l'en a de dire**

inge. is a greet part of penaunce.                      This synne displesid god  
*di. est magna pars penitencie.*                      Hoc *peccatum tantum displicuit*  
**est grant partie de la penitence.                      Cist pechiéz tant displest**

so muche that he raynid brennyng fyre and stynkyng bremstone. upon  
*deo quod ille pluebat ignem ardentem et sulphur fetens super*  
**a dieu que il<sup>iii</sup> pluvoir feu ardant et suffre puant sus**

the cite of gomore and sodome And drownyd fyve cytees  
*civitatem gomorre et sodome et submergit quinque civitates*  
**la cité de gomore et de sodome et enfondi .v. citéz<sup>iv</sup>**

<sup>i</sup> Leçon proposée : *anomer* (confirmée par M 27, §127)

<sup>ii</sup> L'abréviation est identitique à celle utilisée par le scribe pour la forme verbale latine *est*.

<sup>iii</sup> M (37, §133) *il en fist plovoir*.

<sup>iv</sup> Leçon rejetée: la préposition *en* apparaît en cette fin de folio et est répétée au début du prochain.

in the pytte of helle/ the self develis that this synne purchasid han  
in abisso ipsi met diaboli qui *hoc peccatum procurarunt habent*  
<sup>321</sup> **en abisme/ li deables meismes qui le peché purchaça en a**

greet shame whan oon dooth it  
*magnum pudorem quando unus hoc facit*  
**graunt honte quant l'en le fet**<sup>322</sup>

**L**The seventh hed of the beest is this: the synne of the mouth  
*Septimum caput bestie est hoc peccatum de ore*  
**a septisme chief de la beste si est la pechié de la bou-**

whiche hath two offices. oon longeth to the taast as drynke and  
*quod habet*<sup>323</sup> *duo officia unde unum pertinet ad gustum sicut potus et*  
**che que a .ii. offices dont l'un appartient au goust come boire et**

mete                      Anothir is in spekyng therfore he divydith hym  
*edulium*                  Aliud est in locucione *propter hoc se dividit in duobus partibus*  
**mangier**<sup>324</sup>.      **Li autre si est en parler pur ce se devise en .ii. parties**

in two *principal partes.*      that is to wyte in the synne of gloteny that is<sup>325</sup> synne  
*principalibus*                      videlicet in *peccato gule quod est peccatum*  
**principaus.**                      **C'est assavoir ou pechié de glotonie qui est pechié**

of the mouthe in drynkyng *and* in etyng/      And in the synne of evel tonge/  
*oris in potacione et in*<sup>326</sup> *comestione/*      Et in *peccato male lingue*  
**de bouche en boire et en mangier/**      **Et en pechié de mal lan-**

that is foly speche                      And first we shal say of the  
*quod est stulte loqui*                      Et *primo dicemus* de pec-  
**gue qui est folement parler.**      **Et premerment dirons de pe-**

synne of gloteny whiche is a vice that plesith muche the devel  
*cato gule quod est unum vicium quod multum placet diabolo*  
**chié de gloutonnie qui est .i. vice qui mult plet au diable**

<sup>321</sup> Correction par le scribe: *citéz* biffé.

<sup>322</sup> Ajout: « la .vii. chief de la beste » : inséré dans la marge.

<sup>323</sup> Correction par le scribe: *habet* biffé.

<sup>324</sup> Correction par le scribe : ajout de *i*.

<sup>325</sup> Correction par le scribe : ajout de *is*.

<sup>326</sup> Correction par le scribe : ajout de *in*.

**[folio 76v]**<sup>327</sup>

and gretly displesith god by this vice hath the devel greet  
et nimis displicet deo per istud vicium habet diabolus magnam  
**et mult desplet au dieu. per cel pechié a le diable grant**

power in man                      Wher of we rede in the gospel  
potesta in homine                Unde nos legimus in evangelio<sup>328</sup>  
**pouvoir en homm[e]i .        Dont nous lisoms en l'evangile**

that god yaf licence to the feende to entre in to hogges and  
quod deus dabat licenciam diabolo intrandi in porcos et  
**que diex done<sup>u</sup> congié au diable d'entrer es porciaus et**

whan they were entrid they drowned theym in the see    In token  
quando fuerant intrati illi<sup>329</sup> eos submergebant in mari    In signum  
**quant ifurent<sup>iii</sup> entré. il les noierent en la mer.        En sene-**

that in glotons that leden the lyf of hoggis  
quod in gulosis qui ducunt vitam porcorum  
**fiance qui es gloutons<sup>330</sup> qui moient vie des porciaux**

the devel hath leve to entre in hem. and to drowne hem in þe see  
diabolus habet licenciam intrandi in eos et mergere in mari  
**li diables a congié d'entrer en eux. et noier en la mer**

of helle. and to make hem to ete so muche that they to berst. and  
infernī et illos facere tantum comedere quod illi crepuere et tantum  
**d'enfer et de eus fere tant manger que il crevent et tant**

to drynke so muche that they drowne    Whan the champione over comyth  
potare quod mergunt                      Quando campio devincit suum socium  
**boire que il noient.                      Quant le champion a son compaignon<sup>331</sup>**

his felowe. and he holdith hym by the throte that he releve not: soo  
et superavit et illum tenet per guttur [.....] similiter  
**a batu<sup>iv</sup> et il le tient par la gorge a envis se releve: aussi**

---

<sup>i</sup> Leçon rejetée: *hommo*.

<sup>ii</sup> M (38, §10) : *dona*.

<sup>iii</sup> Leçon proposée : *i furent* (confirmée par M 38, §10).

<sup>iv</sup> Leçon proposée : *abatu* (confirmée par M 38, §13)

---

<sup>327</sup> Un dessin de l'incarnation de la *gloutonnie* apparaît dans la marge. Il représente un homme portant des or illes d'âne et vraisemblablement en train de boire à une coupe.

<sup>328</sup> Correction par le scribe : ajout de *a*.

<sup>329</sup> Correction par le scribe: *-e-* corrigé en *-i-* (*ille*).

<sup>330</sup> Correction par le scribe : ajout de *u*.

<sup>331</sup> Correction par le scribe : ajout d'un *n* (*compaignon*).

is of hym who[m]<sup>i</sup> the devel holdeth undir hym by that vice and ther  
*est de illo quem diabolus tenet sub se per illud viciium et ideo querunt*  
**est celui que li diable tient souz lui par cel vice et pur ce li que-**

fore lefly he takith the throte as a wolf dooth to the shepe fo  
*libenter ad gulam sicut lupus facit ad ovem*  
**urt volunters a la gueule com li lous fet a la berbis pur**

to strangle/ As the devel dide to eve and to caym in paradys terrestre  
*jugulandam/ sicut diabolus fecit eve et a caym in paradyso terrestri*  
**estrangler/ com il fit a eve et a caym<sup>ii</sup>. en paradis terrestre.**

these be synnes of helle that taken fysshes by the gile [...]  
*Hec sunt peccata inferni qui prendunt pisces per gulam (branciam) [...]*  
**C'est lé pechiéz<sup>iii</sup> d'enfer qui prent les poissons par la gueule a**

[.....] This vice displesith god For the gloton dooth  
[.....] Hoc viciium displicet deo./ Quia gulosus facit  
**la meton<sup>iv</sup>. Cist vice displait a dieu. Car le glouton li fet**

over greet shame qwan he makith his god of his sakke fulle of dunge  
*nimis magnum pudorem quando ille facit suum deum de uno sacco pleno fimorum*  
**trop graunt<sup>332</sup> hounte quant il fet son dieu d'un sac plein de fiens.**

that is of his wombe whiche he lovith better þan god [.....] and servith hym  
*hoc est de suo ventre quem ille amat magis quam deum et eum [.....] et ei servit*  
**C'est de son ventre que il aime miex que diex e le creint et le sert.**

god byddith hym to faste. the wombe saith « nay at wille ete  
*deus ipsum precipit jejunare/ Venter dicit quod « non: ad libitum co-*  
**diex li commande a jeuner. li ventres dit que « noun: ains man-**

thou longe and a treet »./ If eny byddith hym  
*medas longe diuturne et successive » Siquis ipsum precipit*  
**geras<sup>333</sup>longument et a treet ». Si l'en li commande**

---

<sup>i</sup> Leçon rejetée : *whon*.

<sup>ii</sup> M (38, §15) : *Adam*.

<sup>iii</sup> M (38, §17) : *li peschierres*.

<sup>iv</sup> Leçon proposée: *l'ameçon* (confirmée par M 38, §17).

---

<sup>332</sup> Correction par le scribe : ajout d'un *u* (*gra<sup>u</sup>nt*).

<sup>333</sup> Correction par le scribe: *et atret* biffé.

**[folio 77v]**

erly to ryse in the name of god/ he saith « I shal not/I am over  
mane surgere in nomine dei/ ille dicit « non faciam/ ego sum ni-  
**matin a lever ou noun dieu. il dit « non feroi. je sui trop**

fulle me must nedes slepe<sup>i</sup> the chirche is not oponed  
mis plenus dormire me oportet. ecclesia non est aperta  
**plains dormir m'estuet le mostiers n'est pas ouvers<sup>ii</sup>**

he wole abyde me »/ And whan he reyseth hym/ thus he bygynneth his ma-  
ille me vult expectare »/ Et quando ille se levat/ sic incipit suas ma-  
**il ma tendra<sup>iii</sup> ». Et quant il se leve: si comence ses ma-**

tynes/ and his prayeris/ « A lord » god saith he « what shal we ete  
tutinas/ et suas preces/ « A deus » dicit ille « quid comedemus nos  
**tins et sé priers. « Hee diex » dit il « que mangerom nous**

where shal we fynde eny thyng that is aughtworth » Aftir these  
ubi inveniemus nos res que valent » Post has  
**hui troverom nous riens qui vaile ». Après ces**

matyns comen the laudes/ « A lord what we had  
matutinas veniunt laudes/ « A deus quod habuimus  
**matins viennent les laudes. « diex com eusmes**

good wyn and good metis. » Aftir he weyleth (wepith) his synnes  
bonum vinum et bonas escas » Postea lacrimatur (lamentatur) sua peccata  
**bon vin et bones viandes ». Après si pleure cez pechiéz**

and saith « Alas » saith he « I was to nyght nyghhand deed/ over stronge  
et dicit « Evax » dicit ille « fui in nocte fere mortus/ nimis fuit heri  
**et dit « helas » fet il « j'ai a nuit esté mors/ trop fu er**

myghty was the wyne yesterday/ myn hed aketh. I shal never be wel at ese  
vinum forte doleo caput/ ego non ero unquam dispositus  
**soir le vin fort la teste me delt je ne seroie mes<sup>334</sup> aiese**

---

<sup>i</sup> Cf. MED, s.v. *nedes* (adv) « nécessairement, forcément ».

<sup>ii</sup> M (38, §21) : *lievres*.

<sup>iii</sup> Leçon proposée : *il m'atendra*.

---

<sup>334</sup> Correction par le scribe : ajout de *mes*.

tyl I have drinke » he hath an evel god / these vices leden  
donec habeam potum »/ hic habet malum deum/ Hec vicia ducunt  
**si auroi beu »: ci a mauvés dieu. Cist vices moine**

aman in to shame Ferst he be comith a taverner aftir  
hominem pudorem/ Primo ille devenit tabernarius postea  
**homme a honte. Primes il devient tavernier. puis**

plaith at dees aftir selleþ his thynges after becomith a rybaude  
ludit ad talos postea vendit sua postea devenit ribaldus  
**jeue auz dez. puis vent le sen. puis devient ribaut.**

lechour and thef/ Aftir hym hangeth oon/ this is the skot the payeþ  
lyxuriosus et latro deinde ipsum suspendit unus/ Est c[....] quod ille solvit  
**holier et larron. puis le pent on. C'est le scot<sup>i</sup> que il paie**

often tyme/ These synnes dyvyden hem aftir saint gregore  
quam sepe creber/ hec peccata se dividunt secundum sanctum Gregorium  
**souvent./ Cist pechiéz se divise selonc seint g[r]egoires<sup>335</sup>**

in fyve maneris/ For in fyve wyses synneth man by etynge  
in quinque modis/ Quia in quinque modis peccat quis per commestionem  
**en .v. maneres. Car en .v. maneres pechie l'en par manger**

and by drynkyng./ or by that that man etith and drynketh by fore hour  
et per potacionem/ utrum per hoc quod quis comedit et bibit ante horam  
**et par boivre ou par ce que l'en mangue et boit devant eure**

or with oute mesure./ or over hastyly/ or to plentefully/ The  
vel sine mensura vel nimis avide vel nimis habundanter  
**ou sans mesure ou trop ardaunt/ ou trop plenteusement.**

Ferst braunche wher thurghe man synneth in etynge byfore  
Primus ramus unde quis peccat in comedendo ante  
**La premier branche dont l'en peche<sup>336</sup> en mangier avaunt<sup>337</sup>**

---

<sup>i</sup> Leçon proposée : l'escot (confirmée par M 38, §28).

---

<sup>335</sup> Correction par le scribe : ajout de e (g[r]<sup>e</sup> goires).

<sup>336</sup> Correction par le scribe: -i- exponctué (pechie).

<sup>337</sup> Ajout dans la marge: .1.

**[folio 78v]**

th'oure it is fulle unwys thyng of aman that hath age whan he may abyde  
*horam est nimis fatua res/ hominis qui habet etatem quando potest expectare*  
**eure est trop laide chose d'omme qui a eage quant puet attendre**

th'oure to ete And it comith of greet lecherie. that man that is  
*horam comedere et ex magna luxuria venit quod homo qui est*  
**eure de manger et de grant lecherie avient que homme qui est**

stronge of body wythoute cause resonable rennyth to the table as  
*fortis ex corpore sine causa rationabili currit ad tabulam sicut*  
**fors de cors sanz acheson resonable court a la table com**

dooth a beest [.....] by fore houre/ And many synnes comyn  
*facit una bestia [...] ante horam/ Et plurima peccata veniunt*  
**fet une best mue devant eure. Et mult de pechiéz avien-**

of suche unlesful custome Where of it comyth that suche  
*ex tali consuetudine Unde evenit illud talis homo*  
**nent de cele<sup>i</sup> acoustumance. Dont il avient que tiex hons**

a man saith/ that he may not faste ne doo penaunce / For he saith  
*dicit quod ille non potest jejunaere neque facere penitenciam* Quia<sup>338</sup> ille habet  
**dit que il ne puet jeuner ne fere penitence. Car il a ce**

that he hath a ful evel hed. And he saith soth/ For he makith it so./  
*dicit nimis malum caput/ et ille dicit verum/ Quia ille hoc tale facit*  
**dit trop mauvese chief et il dit voir. car il l'a tel fet**

and an evel herte also that hath made hym to breke his fast./ whiche  
*et malum cor similiter quod ipsum fecit frangere (dissolvere) suum jejunium quod*  
**et mauvese cuer avec qui li a fet brisier sa jeune qui**

is over grevous synne [.....]  
*est nimis grave peccatum et sic ille se dampnat totum per ipsum*  
**est trop grantz pechiés et se il se damnast tout par lui**

---

<sup>i</sup> M (38, §33) : *tele*.

---

<sup>338</sup> Correction par le scribe : ajout de *a*.

[...]  
[.....] *sed* ille vult habere socios qui  
**ne puet chailoir. mes il veut avoir compaignons qui**

[...]  
similiter faciant sicut ipse quos ille trahit de bono opere et  
**aussi facent com luy. lez quiex il trait de bien fere et**

[...]  
ducit secum in infernum Quia eos facit dissolvere sua  
**moine avec lui en enfer. Car il leur fet brisier leur**

[...]  
jejunia et facere gulositates a quibus se custodirent si  
**jeunes et fere lez gloutonnies dont il se gardassent se**

[...]  
ille non fuisset. he male societates quas ille potator ille lux-  
**il ne fust. Lé mauveses companies que cil beueur cil leche-**

[...]  
uriosus in aliis malis que ipsi faciunt peccant. quod est *proprium*  
**ur en lez autres maus que il font .i. pechié. qui est proprement**

[...]  
diaboli *quando* illi retrahunt de bono opere/ ipsi dicunt *quod* illi non  
**au diable<sup>i</sup>. quant il retraient de bien fere. il dient que il ne**

[...]  
possunt jejunare sed ipsi menciuntur Quia exiguus amor dei  
**poent<sup>339</sup> jeuner mes il mentent. Car petit amour de dieu**

[...]  
eos fecit hoc dicere Quia<sup>340</sup> si illi dilexissent / tantum veram gloriam  
**leur ad fet ce dire. Car s'il amassent/ tant la vraie gloire**

---

<sup>i</sup> M (38, §51-2) : *car il leur fet brisier leur jeunes et faire leur gloutonnie dont il se guardessent se ne fussent les mauveses compaignies ; car cil beueur et cil lecheur, entre les autres maus que il font, il font un pechié qui est proprement mestier au deable.*

---

<sup>339</sup> Correction par le scribe : ajout de *o*.

<sup>340</sup> Correction par le scribe : ajout de *a*.

**[folio 79v]**

[...]

dei sicut illi faciunt gloriam mundi eiam sicuti illi je-  
**de dieu com il font la gloire du monde aussi com il jeu-**

[...]

junant *propter* assiduitates temporales usque ad nocte[m] (*vesperum*)  
**nent pur les bosoiens temporeux jusque a nuit**

[...]

ita eiam jejunassent illi usque ad nonam *propter* deum si se tam  
**aussi jeunassent il jusques a nonne pur dieu se tant**

[...]

dilexissent / *Sed* illi sunt similiter sicut infans qui quotidie  
**l'amassent mes il sont aussi come l'enfant qui touz**

[...]

vult panem in manu. Et debes scire similiter  
**jours veut la payn en la main. Et dois savoir ausi**

[...]

sicut qui peccant in nimis mane comedendo. sic similiter pec-  
**come l'en peche en trop matin manger: aussi peche**

[...]

cant qui in nimis tarde cenando/ Unde hi gentes tantum diligunt  
**l'en en trop tarde soper. Dont ses genz tant aiment**

[...]

vigilare in noctibus. et vastant tempus in ociositate et  
**a veillier lez nuiz et gastent le temps en oiseuses et**

[...]

jacent tarde et surgunt tarde peccant in multis modis  
<sup>341</sup> **couchent tarde et levent tarde. pechent en mult de maneres.**

---

<sup>341</sup> Ajouts dans la marge: suivant le schéma de composition du texte et en regard les uns des autres, on trouve *an* sur la ligne réservée à l'anglais, *la* sur celle du latin et *ga* sur la ligne du texte français. Ces abréviations pour *anglice*, *latine* et *gallice* sont une explication du sens de lecture et de rédaction.

[...]

Primo in hoc *quod* illi vastant tempus et subvertunt *quando* illi  
**Primes en ce que il gastent le temps et le bestornent quant il**

[...]

faciunt de nocte diem et de die noctem. Tales gentes male-  
**font de la nuit jour et de jour nuit. Tiex genz mau-**

[...]

dicit deus *per prophetam* / Quia unus debet in die bene operari et in nocte  
**dit diex par le prophete. Car l'en doit le jour bien fere et la**

[...]

deum laudare et precari Sed unde *quando* illi recumbunt (accumbunt)  
**nuit diex loier et prier. mes dont quant cil se couchent**

[...]

in hora qua illi deberent dicere suas preces dormire [.....]  
**a l'eure que il devoient dire leur priers dormir l'estuet**

[...]

*quando* ille deberet orare et suum *servicium* audire et deum laudare  
**quant il devroit ourere et son service oier et dieu loier**

[...]

sic perdunt suum tempus et noctem et diem. Post tales vi-  
**ensi pert son temps et la nuit et le jour. Après tiex viel-**

[...]

galias unus facit multa mala sicut in ludendo ad scakkaria et  
**les l'en fet mult de maus com de jeuer aus eches et**

[...]

a[d]<sup>i</sup> tabellas [.....]  
**aus tables et dit on mult des gas et de folie et ainssi si**

---

<sup>i</sup> Leçon rejetée: *at*.

**[folio 80v]**

[...]

vastant miser ille *suum tempus* et *suum sensum* et *suam requiem* et  
**gaste li cheitifs son temps et son senz et son repoz<sup>i</sup> et**

[...]

contendit *deum* et aggravat *suum corpus* et *magis animam*/ *Secundus*  
**corouce diex et greve son corps et l'ame plus. la seconde**

[...]

*ramus* est de comestione et de potacione *cum excessu sine*  
**branche est de manger et de boivre a outrage sans**

[...]

*mensura*/ Isti sunt *proprie gulosi* qui *totum gluciant*  
**mesure. Cist sont proprement glouton qui tut englou-**

[...]

sicut facit [.....]  
**tent. com font li goufre de sathanie. C'est trop senz**

[...]

*curstodire mensuram* in comedendo et in bibendo et *magna sanitas*  
**que garder mesure en manger et en boivre et grant santé.**

[...]

Quia multi gentes *moriuntur* multociens et *habent magnas*  
**Car mult de gent en moerent souvent et ont granz ma-**

[...]

*infirmitates*/ *Sed* qui *istam mensuram* volunt addiscere et scire  
**ladiez. Mez qui ceste mesure veut aprendre et savoir**

[...]

ille debet scire et attendere *quod* sunt plures modi  
**il doit savoir et entendre que il sont mult de maneris<sup>342</sup>**

---

<sup>i</sup> M (38, §71) : *despens.*

---

<sup>342</sup> *Réclame* signifiant la fin du cahier: « viven[...]  
de vivre »

of lyvinge in the worlde    Oon lyven after the flesshe  
 ad vivendum in mundo    Unus vivit secundum carnem  
**de vivre au monde.      Li un vivent selonc la char.**

The tothir after wantonnesse.    Thridde after ypocrisie  
 Alter secundum lasciviam    Alius secundum ypocrisiam  
**Li autre selonc joliveté.      Li autre selonc ypochrisie.**

Forte after here phisike                      Fifte after here  
 Quartus secundum suam phisicam    .v.tus secundum suam  
**Li autre selonc leur phisique.      Li autre selonc leur**

honeste                      Sexthe aftir that that here synnes requiren  
 honestatem    Sextus secundum hoc quod sua peccata requirunt  
**honesteté.      Li autres selonc ce que leur pechiéz requirent**

Sevente aftire the spirite and after the love of god.  
 Septimus secundum spiritum et secundum amorem dei  
**Li autre selonc l'esperit et selonc l'amour dieu.**

They that lyve after the flesshe as saith saint Poule sleen here  
 hi qui vivunt secundum carnem sicut dicit sanctus paulus occidunt  
**Cil qui vivent selonc la char sicom dit seint pol il occient**

owne soules                      For they make of here wombe her god                      These  
 suam animam/    Quia illi faciunt de suo ventre suum deum.    Hi  
**leur alme.                      Car il font de leur ventre leur dieu.                      Cil**

ne have neyber reson ne mesure/                      And therfore they shal have in  
 non habent neque rationem neque mensuram./ Et ideo habebunt illi in  
**n'ont ne reson ne mesure.                      Et pur ce averont il en**

anothir worlde peyne with oute mesure.    They that lyve after here  
 alio seculo penam sine mensura.                      hi qui vivunt secundum suam  
**l'autre secle poine sanz mesure.                      Cil qui vivent selonc leur**

**[folio 81v]**

jolyte wolen halde unwys companye that they may not  
lassiviam volunt tenere insipientes societates *quod non possunt te-*  
**joliveté vuelent tenir les foles compaignies qui ne pueent te-**

halde mesure/ They that lyve aftyr ypocrisie. they þat<sup>343</sup> ben the develes  
nere mensuram. Illi qui secundum ypocrisiam vivunt. hi qui sunt martires  
**nir mesure<sup>i</sup>. Cil qui selonc ypocrisie vivent. qui sont martir au**

martires/ ben these two mesuris with<sup>344</sup> the which two devels tourmenten an ypocrite  
diaboli sunt tales./ *mensuras quas duo diaboli qui ypocritam tormen-*  
**deable sont tiex. mesurez que<sup>ii</sup> les<sup>345</sup> .ii. deables qui ypocrisie tour-**

and be fulle contrary the toon to the tother For the toon saith  
tant et sunt magis (nimis) contrarii alter alteri. Quia unus dicit  
**mentent sont mult contraire l'un a l'autre. Car li un dit**

« ete þou so muche that the be fayre and fatte » And the thother saith: « doo<sup>346</sup> not soo  
« comede tam quod tu sis pulcher et pinguis » Alter [dic]it<sup>iii</sup> « non facias  
« mengue tant que tu soies biaux et gras ». Li autre dit « non feras

thou shalt faste somuche that thou be lene and pale ». Now it byho-  
taliter. jejunabis tantum quod tu sis macer et pallidus ». Nunc illum opor-  
**ançois juneras tant que tu soies megres et pales ». Or li covi-**

veth hym to have two mesures oon litel and on strayte<sup>347</sup> whiche he usith  
tet habere duas (binas) mensuras unam parvam et unam strictam qua ille utitur  
**ent avoir .ii. mesures une petit et une escharce dont il use**

byfore the puple And oon he hath good and large which he usith qwan noon  
coram populo (gente). et unam bonam et largam qua ille utitur quando nullus  
**devant la gent et une bone et large dont il use quant nus**

hym seeth This holdeth not rightful mesure He whom covetyse ledithe  
ipsum non videt. iste non tenet rectam mensuram. Ille quem avaricia ducit  
**ne le voit cist ne tient la droit mesure. Cil qui avarice moine**

---

<sup>i</sup> M (38, §89) : *Cil qui vivent selonc leur joliveté vuelent tenir foles compaignies : cil ne vuelent ne ne sevent tenir mesure.*

<sup>ii</sup> M (38, §91) : *Cil qui selonc ypochrisie vivent, il sont martyr au deable. Cil ont .II. mesures, car li dui deaublot qui l'hypochrite tormentent (...).*

<sup>iii</sup> Leçon rejetée: *ait.*

---

<sup>343</sup> Correction par le scribe : ajout de *that.*

<sup>344</sup> Correction par le scribe : ajout de *with.*

<sup>345</sup> Correction par le scribe : ajout de *les.*

<sup>346</sup> Correction par le scribe : ajout de *doo.*

<sup>347</sup> Correction par le scribe: *with* exponctué.

hath suche mesure as the purse wole qwiche is lady and commaundatrice  
*habet talem mensuram prout bursa vult que est domina et preceprix*  
**a tele mesure com la bourse veut *que est dame et comanderes-***

of the hous and by twene the purse and the wombe to a gloton me  
*domus et inter bursam et ventrem guloso*  
**se del ostol. et entre la bourse et le ventre. au glouton**

hath multe fayre dispitesone      the wombe saith « I wole be fulle ».  
*habetur valde pulcra disputacio/*      Venter dicit « ego volo esse repletus »  
**avera<sup>i</sup> trop bel desputeson<sup>348</sup>.**      **Le ventre dit « je veil estre plein ».**

the purse saith « I wole be fulle »      The wombe saith « I wole thou  
*Bursa dicit « ego volo esse plenus »*      Venter dicit « ego volo quod  
**La bourse dit « je veil estre plain ».**      **La ventre dit « je voil que**

ete multe and drynke and spende ».  
*tu comedas et bibas et expendas »/*  
**tu mangues et boives et despendes ».**      The purse saith « thou  
*Bursa dicit « non*  
**La bourse dit « non**

shalt not do so I wole that pou kepe and restreyne »/ And what shal this wery<sup>349</sup> chaytyf doo  
*facias. ego volo ut custodias et restringas ».* et *quid* faciet iste fessus mi-  
**feras je voil que gardes et restraignes » et que fera cist las chei-**

that is servaunt to bothe the lordis. makynge pees to bothe// The mesure  
*ser qui est servus illis duobus dominis duobus pacem faciens/* Mensura  
**tif qui est sers a ces .ii. seignours . ii. pais fesant.**      **La mesure**

of the wombe is in otheres a<sup>350</sup> good Inne and large And the mesure  
*ventris est in alieno bonum hospicium et largum. et mensura*  
**de ventre est a autrui bone ostel et large. et la mesure**

of the purse is to be in his inne morneful and scarce/ he  
*burse est in suo hospicio gemibundus et strictus*      Illi  
**de la bourse est en son ostel doleureuse et escharce<sup>ii</sup>. Cil**

<sup>i</sup> M (38, §98) : *Dont entre la bourse et le ventre du glouton aver a trop bele desputoison.*

<sup>ii</sup> M (38, §102-3) : *la mesure du ventre en autrui hostel, grant et large* (variante : *bone et large*), et la mesure de la borse ou suen, qui est dolereuse et escharse.

<sup>348</sup> Correction par le scribe: -i- exponctué (*despiteson*), remplacé par *u*.

<sup>349</sup> Correction par le scribe : ajout de *wery*.

<sup>350</sup> Correction par le scribe : ajout de *a*.

**[folio 82v]**

they that lyven aftyr fysike holden the mesure of ypocras  
qui vivunt *secundum* phisicam tenent mensuram ypocratis  
**qui vivent selonc phisique tiennent la mesure ypocras**

that is lytil and skarce./ And it happith fulle ofte that h[e th]at<sup>i</sup> by phy-  
que *est parva et mediocris*. et contingit multociens *quod* ille qui per phi-  
**qui est petit et estroite. et avient souvent que cil qui par phi-**

sike lyveth: by phisike dyeth. They that lyven aftyr here honeste  
*sicam* vivit *per phisicam* moritur. Illi qui vivunt *secundum* suam ho-  
**sique vit par phisique moert. Cil qui vivent selonc leur ho-**

holden the reule of dieu resone and lyven worship-  
*nestatem* tenent regulam debite racionis et vivunt honora-  
**nesteté: tiennent la regle et la du reson<sup>ii</sup> et vivent honoura-**

fully to the wordle and eten in tyme and at an heure and  
*biliter seculo et comedunt ad tempus* (in *tempore*) et ad *horam* et *pren-*  
**blement au secle et manguent a temps et a eure et pren-**

taken aworth that they have trewly and curteysly or gentilly  
*dunt graciose* (gratis) ea que illi *habent fideliter* (*veraciter*) et urbanite. *vel facete*  
**nent a bon gré ce que il ont loialment<sup>iii</sup> et courtoisement.**

They that lyven aftir that that here synnes requiren holden  
hii qui vivunt *secundum hoc quod* sua *peccata* requirunt tenent  
**Cil qui vivent selonc ce que leur pechiés requierent tiennent**

suche mesure after their charge is in penaunce They that lyven  
*talem mensuram* ut sua cura *vel* (*suam preceptum*) est in *penitencia*. hii qui vivunt  
**tel mesure com leur charge est<sup>iv</sup> en penitence. Cil qui vivent**

aftir the flesshe ben they that. for the love of god leden here lyf the holy goost  
*secundum spiritum* sunt illi qui amore dei ducunt quibus *sanctus spiritus*  
**selonc l'espírit sont cil qui amour de diex moïn a qui li seint espíris**

---

<sup>i</sup> Leçon rejetée: *hat*.

<sup>ii</sup> M (38, §107) : *Cil qui vivent selonc leur honesté, cil vivent selon la mesure de reson.*

<sup>iii</sup> M (38, §108) : *liement*.

<sup>iv</sup> M (38, §109) : *comme on leur veut chargier en penitence.*

techith to holde ordre and resone and mesure / they have lordshipe  
docet tenere ordinem et racionem et mensuram. Hi habent dominacionem  
**enseigne a tenir ordre et reson et mesure. Cil ont seignourye**

upone the body. that is disciplines and doctrines. So that he asketh  
*super corpus id est disciplinas et doctrinas sic quod ille non petit*  
**sus le corps qui est deciplinez et doctrines<sup>i</sup> si que il ne demande**

noon excesse. and dooth that the spirit commaundeth withe oute grucchyng  
*nullum excessum et facit hoc quod spiritus sibi precipit sine murmuracione*  
**nul outrage et fet ce que ly espiris li commande sanz murmure**

and with oute ayensayinge/ Now mayst thou see by that that we have  
et sine contradiccione/ Nunc potes tu videre per hoc quod nos diximus  
**et sanz contredit. Or pues tu voier par ce que nous avoms**

here saide/ that many engynes hath the devel to take folke by  
*hic quod multa instrumenta habet diabolus ad capiendum gentes per*  
**ci dit que mult d'engins a le deable pur prendre la gent a la**

glotenye For first he shewith to hem the wynes and metis  
gulam/ Quia primo ille eis demonstrat vinia et victua-  
**gueule. Car primes il leur mostre les vines et les vi-**

whiche ben fayre and delytable as he made<sup>351</sup> (dyde) to Eve the  
*lia que sunt pulcra et delectabilia sicut ille fecit eve pomum*  
**andes qui sont beles et delicieuses com il fit a eve la**

appel forbode and assay if they be not good he saith to hym « ete and drynke as  
*vetidum et tempta si non valet. ille illi dicit « comede et bibe sicut*  
**poume et se ce ne li vaut il li dit « mangue et boive com**

doo othir feleshipis Feleship thou must holde  
faciunt alii consortes Societatem oportet te tenere  
**font li autre compaignon. Compaignie te covient tenir**

---

<sup>i</sup> Leçon proposée : *deciplinéz et doctrinés* (confirmée par M 38, §111).

---

<sup>351</sup> Correction par le scribe: *made* semble biffé et remplacé par *dyde*. Mais la qualité du microfilm ne permet pas d'assurer que l'on assiste à une correction et non à une double proposition de traduction.

**[folio 83v]**

wolt thou that men lye of the . and<sup>352</sup> that men holde the an ypocrite » Or  
vis tu *quod unus menciatur* de te et *quod quis te teneat ypocritam* » vel  
vois<sup>i</sup> tu **que l'en se gale de toi et que l'en te teigne pur papelarde?** » **Ou**

ellis he saith to hym « thou owyst to kepe the helthe of thy body he that  
ille ei dicit « tu debes custodire sanitatem tui corporis Qui non habet  
**il li dit « tu doies regarder la santé de ton corps.** **Qui n'a**

hath not helthe he shal have not / be thou not in nowyse sleer of thy  
sanitatem ille non habebit aliquid / ne sis omnino homicida tui ipsius  
**santé il n'a nient. ne soies pas homicide de toy mesmes.**

self thou owyst to thy body his sustynaunce »/ Or he saith to hym « be-  
tu debes tuo corpori suam sustentacionem »/ Vel ille sibi dicit « respi-  
**tu dois a ton corps sa soustenance ».** **Ou il ly dit « regar-**

<sup>353</sup>holde the goodes that thou doost or mayst doo Thow shalt not ete in nowyse  
ce bona que tu facis vel potes facere. Tu non comedas omnino  
**de les bienz que tu féz ou puez fere.** **Tu ne mangues pas**

for to delyte thy body/ but for to serve god Thou owyst thy strengthe  
*propter tui corporis delectacionem. sed propter deo serviendum.* tu debes tuam fortitu-  
**pur ton corps deliter mes pur dieu servir.** **tu dois ta force a**

to god for to kepe/ as david saith » These holy men been so muche  
*dinem deo custodire. sicut david dicit ».* Isti devoti viri sunt tam  
**diex garder si com david dit ».** **Ces seinz hommes<sup>ii</sup> sont si**

deinegrid that the moost wyse and moor holy man ben  
*attenuati quod magis sagax et magis sanctus homo sunt*  
**ateignanz que li plus sage et ly plus saint homme sont**

at a tyme deceyvid The thridde branche of this vice is overmuch  
ad tempus decepi Tercius ramus istius vicii est nimis rusti-  
**a la foiz deceu.** **La terce branche de ceste vice est trop vi-**

---

<sup>i</sup> M (38, §120) : *veuz tu.*

<sup>ii</sup> M (38, §127) : *ces resons sont si ateignenz.*

---

<sup>352</sup> Correction par le scribe : ajout de *and.*

<sup>353</sup> Dessin manicule.

shorlesly to renne to mete as an hounde to the carreynticaliter currere ad prandium ut facit canis ad cadaver  
**leinement courre a la viande com fet le chen a la charoie-**

And howmuche more the hastyfnes is gret/ so muche more grevous  
Et *quam* major est *gravis* hec *grandis* ardua<sup>i</sup> magis est *grave*  
**ne. Et com plus est grant cest grant ardur plus est grantz**

is this synne/ For also lyke as it is noo synne to have riches  
*hoc peccatum Quia* similiter sicut illud non est *peccatum habere divicias*  
**le pechiéz. Car aussi come ce n'est pechié d'avoir riches**

but the overmuche and gret love so is it not in nowyse synne to ete  
*sed eas nimis amare/ sic non est omnino peccatum comedere*  
**mes<sup>354</sup> de lez trop amer. aussi n'est pas pechié de manger**

good metis but to ete hem over gredyly and hastily  
*bonas dapes sed comedere eas nimis ardent*  
**les bones viandes. mes de manger lez trop ardaument**

or to muche inordinatly. Alle metis ben good  
*vel nimis inordinate/ Omnes esce sunt bone*  
**ou trop desordenement. Toutes viandes sont bones**

to good meen and to hem qwiche by reson and by mesure usen  
*ad bonos (bonis) ad eos (eis) qui per rationem et per mensuram fruuntur*  
**aus bones a ceus qui par reison et par mesure enusent<sup>ii</sup>**

and taken hem with þe sauce of the drede of oure lorde/ For  
*et eas prendunt cum salciamento timoris nostri domini* Quia  
**et les prenne a la sausse de la paor nostre seignour. Car**

a man augh in every day have the drede of god that he mystake not  
*quis debe[t]<sup>iii</sup> omnibus diebus habere timorem quod non quis abutatur*  
**l'en doit toutz jours avoir paor que l'en ne mespregne**

---

<sup>i</sup> Cette forme bénéficia de deux attestations dans MW, s.v. *ardura*.

<sup>ii</sup> Leçon proposée : *en usent*

<sup>iii</sup> Leçon rejetée: *debes*.

---

<sup>354</sup> Correction par le scribe: *-ai-* exponctué (*mais*) et remplacé par *e*.

**[folio 84v]**

ad to prayse god and to yelde thonkyngis of his goodis. and for the swet-  
et de deo laudando (regraciando) et reddendo *gracias* de suis bonis et *propter dulcedinem*  
**et de dieu loier et de rendre graces de ces biens<sup>i</sup> et pur la douceur**

nesse. of þe metis. that moy not [...] / man owith to thynke to that  
epularum *que ipsum saciari non potest debet homo pensare ad illam*  
**de la viande qui saouler<sup>355</sup> ne puet. doit homme penser a la dou-**

swetnes of god and to that mete that fulfillith the herte. for this oon  
*dulcedinem dei et ad illam escam que sariat cor propter hoc legit*  
**ceur de diex et a cele viande qui saoule le cuer. pur ce lit**

redith in mete tyme in this religions/ for that whan the body takith  
*unus in prandio in his reli[gi]onibus propter hoc quando corpus capit suum*  
**on a manger en ces religiens. pur ce quant le corps prent sa**

<sup>356</sup>his sustinaunce of oo parte/ the herte may take his . on the tothir party  
*victim ex una parte/ cor recipit suum ex altera parte*  
**viande d'une par le quer repregne la seue<sup>357</sup> d'autre part.**

The fourte braunche is of hem qwhiche wole *over* nobly  
*Quartus ramus est de illis qui nimis nobiliter volunt*  
**La quarte branche est de ceus qui trop noblement vue-**

lyve whiche dispendin and wasten for to fulfyller here  
*vivere qui expendunt et vastant ad sua guttura*  
**lent vivre qui despendent et gastent pur leur gueules<sup>ii</sup>**

throtis these thingis with whiche .c. pore folk myght be sufficiently be fed/  
*implenda hec unde centum pauperes possent esse sufficienter repleti (recreati) (refocillati).*  
**emplir ce dont .c. poures purroient estre sufficiaument repeu**

Suche puple trespacen in many maneris/ Ferst they trespace  
*Tales homines delinquant in multis modis. Primo peccant*  
**Tiel gent pechent en maintes maneris. Premierment pechent**

---

<sup>i</sup> M (38, §145-7) : *car on doit touz jours avoir paour que on ne mespraigne par oustraige, et doit on Dieu loer et rendre grace de ses biens.*

<sup>ii</sup> Leçon rejetée: *em.*

---

<sup>355</sup> Correction par le scribe : ajout de *o.*

<sup>356</sup> Dessin manicule.

<sup>357</sup> Correction par le scribe : ajout de *e* (<sup>e</sup>*ue*).

in greet expensis    Aftir that that they usen in *over* greet hastynes. and *over*  
 in magnis expensis/ Post hoc *quod* illi utuntur in nimis magna aviditate et nimis  
**en granz despenz.**    **Aprés ce que il usent<sup>i</sup> en trop grant ardeur et trop**

greet delectacione/    And aftyr in vayn glorie that he had in hem/    For  
 magna delectacione/    Et postea in vana gloria *quod*<sup>ii</sup> in ea habebat/    Quia  
**grant delit.**    **Et après en la vaine gloire que ele en out<sup>iii</sup>.**    **Car**

that is not al only lecherie of glotonye [.....]  
 hoc *non solum est solummodo* luxuria gule [.....]  
**ce n'est pas seulement lecherie de gueule ainz est souvent**

[.....] that coveyten so riche metis *and* gay and putten so  
 [.....] qui cupiunt tam splendidas (divites) epulas. et ponunt tanta  
**par bolan<sup>iv</sup> qui convoient si richez viandes<sup>v</sup> et metent tant**

many mees that often come of them muche harme//    The fyfte  
 fercula *quod* multociens eveniunt/ multa mala.    Quintus  
**de mes que souvent enviennent<sup>vi</sup> mult de maus.**    **La quinte**

braunche of the curiosite of glotons that thynken not above  
 ramus de curiositate *gulosorum* qui non cogitant *ultra*  
**branche de la curiosité de gloutons qui ne pensent fors**

thayir owne wordes of delectacione that is *properly* for theise lechours  
*quam ad sua verba* de delectacione/ hoc est *proprie propter* illos luxuriosos  
**que a leur paroles de<sup>358</sup> deliter<sup>vii</sup> c'est proprement pur les lecheurs**

that sekyn no thyng but her delectacions of here throtis/    In thre maneres  
 qui non querunt *preter* suas delectaciones gutturatorum    In tribus rebus  
**qui ne quirent<sup>359</sup> fors les deliz des gueules.**    **En .iii. choses**

thingis fallith (ligh) the synne of suche folk Ferst in the  
 nominaliter *jacet peccatum talium gentium* Primo in illa  
**nomement gist le pechié de tex genz.**    **Premement a la**

<sup>i</sup> M (38, §165) : *après, en ce que il en usent.*

<sup>ii</sup> La grammaire du latin classique demanderait *quam*, mais ici l'abréviation est celle généralement utilisée pour *quod*.

<sup>iii</sup> Lecture proposée : *ele en ont.*

<sup>iv</sup> M (38, §166-7) : *bobanz,*

<sup>v</sup> M (38, §166-7) : *car il quiere si chieres viandes.*

<sup>vi</sup> Leçon proposée : *en viennent.*

<sup>vii</sup> M (38, §171) : *qui ne pensent for a leur paleiz delicier.*

<sup>358</sup> Correction par le scribe : ajout de *de*.

<sup>359</sup> Correction par le scribe : ajout de *r*.

**[folio 85v]**

bysynes that he hath had in the getyng and in arayinge/ Aftir in the joye  
cura quam ille habebat in adquisicione *et* in preparacione. Postea in gloria  
**cure que il out<sup>i</sup> a purchacer et en aparellier. Après en la gloire**

that he had in thenkyng of<sup>360</sup> the curiosite that yeven to that their  
quam ille habuit in repetendo curiositatem quam illi ponunt ad hoc ut sua  
**que il out<sup>ii</sup> au recorder la curiosité<sup>iii</sup> que il mettent a ce que leur**

metes ben wel turnyd and arayed and that everyche have  
commestibilia sint bene girata et preparata et quidlibet habeat suam  
**viande soit ben atornee et aparelliee et chascun ait sa**

her propre sauce/ how they may of oo thyng turne diverse  
propriam salceam/ quomodo illi possunt de una re diversa  
**propre sausse coment il puissent d'une chose diverse**

mees *and* disgyse forto delite the more he palates/ And whan  
fercula divertere propter sua palata magis delectari. Et quando  
**mez desguiséz pur leur paléz plus delicier. Et quant**

the meesses comyn in oon aftir an othir Than come in  
fercula veniunt unum post aliud Tunc veniunt  
**li mez viennent. li un après li autre: Lors viennent**

the triphles and games by twene the mees. and so the tyme  
trupha et joca propter inter ferula et sic tempus  
**les truphes et les bourdes pur entremés et ainssi le tens**

passith This wrecche forgetith hymself. reson slepith./ The stomake cryep  
transit. Iste miser sui obliviscitur./ racio dormit. Stomachus exclamat.  
**s'en va. li cheitis s'oublie. la reson dort. l'estomac crie**

« lady throte ye me flee. I am soo fulle that ye  
« *domina gula vos me occiditis ego sum tam plenus quod vos*  
« **dame gueule vous me tués. jeo sui si pleinz que vous**

---

<sup>i</sup> Leçon proposée : *ont*

<sup>ii</sup> Leçon proposée : *ont*

<sup>iii</sup> M (38, §183) : *après, en la gloire que il ont en recorder. Et qui porroit raconter quele curiosité il metent.*

---

<sup>360</sup> Correction par le scribe : ajout de *of*.

me breke ». And the lecherous throte thus answerith to hym./« If þou  
me frangitis » et guttur *luxuriosum* sic ei respondit/ « Si tu  
**me crevéz ».** et **la gueule leccherres si li respont.** « **Si tu de-**

shuldest tobreke/ ne leve thou not in nowyse this mees askape »  
deberes *rumpere* ne dimittas tu *omnino* hoc *ferculum* *evadere* »  
**voies<sup>361</sup> crever ne lesseras tu pas cest mes eschaper<sup>i</sup> »**

Aftir the lecherie that is in etynge comith the vaynglorie þat  
Post *luxuriam* que est in comestione venit gloria que<sup>362</sup>  
**A pres<sup>ii</sup> la lecherie qui est a manger vient la gloire qui**

is in thynkyng aftyr in wysshinge that they had had a nekke  
est ad *memorandum* postea in [.....] *quod* illi *haberent* (*habuissent*) *collum*  
**est au recorder après en sohetant que il eussent col de**

as akrane/ and a wombe as kowe. for that the morcellis myght aby-  
guis et ventrem vacce *eapropter quod* illi *morcelli* *expectarent*  
**greu et ventre de vache. pur ce que li morsiaux li demorast**

den in the throte and that they myghten more devoure./  
magis in gutture et magis possent *devorare* (*deglutire*)  
**plus en la gorge et plus puissent devourer.<sup>363</sup>**

**O** Now hast thou herd the synnes that comyn  
Nunc audisti tu peccata que veniunt  
**r as tu oïs les pechiés que viennent**

of lecherie and of gloteny And therfore that suche synnes  
ex *luxuria* et de *gula* et *propter hoc quod* talia *peccata*  
**de la lecherie et de la gloutonnie et pur ce que tiex pechi-**

rysen comunely in the taverne that is the welle  
surgunt *communiter* in taberna (*caupona*) que est fons (*origo*)  
**éz sourdent comunelment en la taverne qui est fontaine**

---

<sup>i</sup> M (36, §188) : *si tu devoies crever, ne lairé je pas cest mes eschaper.*

<sup>ii</sup> Leçon proposée : *après.*

---

<sup>361</sup> Correction par le scribe: -r- exponctué (*devoies*).

<sup>362</sup> On trouve dans cette abréviation de *que* une trace de celle utilisée généralement pour *quod*. Il semble que le scribe ait hésité ou simplement corrigé la forme jugée fautive.

<sup>363</sup> Ajout: « de la taverne »: inséré dans la marge.

**[folio 86v]**

of synne Ther fore wole I a lytel towche the synnes that ben  
peccati Ideo volo ego paulisper tangere peccata que sunt  
**de peché pur ce veile je. un pou toucher lé pechiéz qui sont**

doo in the taverne The taverne is the hostage of the devel  
facta in taberna Taberna est hospicium diaboli ubi  
**fet en la taverne. La taverne est l'escole au diable ou**

where his disciples studien in his propre chapelle where som  
sui discipuli student in sua propria capella ubi quidam facit suum  
**sé deciplez se studient<sup>i</sup> en sa propre chapele ou l'en fet son**

serven and where the devel makith myracles as perteynen to þe devel.  
servicium et ubi diabolus facit miracula talia sicut pertinet diabolo <sup>364</sup>  
**servise. et ou il fet miraclez tiex com il fiert au deable.**

In the chirche god maketh these miracles blynde men to se  
In ecclesia deus hec miracula facit cecos videre <sup>365</sup>  
**au mostier c'est diex ces miracles fete<sup>ii</sup> avuegles enlu-**

lame men to goo yeldyng wyt to mad  
contractos restituere reddere sensus ad  
**miner. les countrais redrecier. rendre les senz au**

men speche to doom men And herynge to deaf men But  
insanos (vesanis) loquelam mutis Auditum surdis Sed  
**forsenez la parole aus muéz. L'oïe aus sours. Mes**

the devel dooth alle in the contrarye in the taverne./ Whan the gloton  
diabolus facit totum in contrario/ in taberna/ quando gulosus  
**le diable fet tut le contraire en la taverne quant li glouz**

comith to the taverne he gooth forth right whan he returneth hom  
vadit ad tabernam ille transit directe/ quando ille revenit ille  
**va en la taverne. il va tout drois. quant il revient il**

---

<sup>i</sup> Leçon proposée : *s'estudient* (confirmée par M 38, 194).

<sup>ii</sup> M (38, §196) : *Au mostier seut Diex ses vertuz moustrer et ses miracles fere.*

---

<sup>364</sup> Ajout: « Nota miracula in taberna » : inséré dans la marge ; dessin manicule.

<sup>365</sup> Ajout: « Nota miracula in ecclesia » : inséré dans la marge ; dessin manicule.

hath not that may hym bere. ne susteyne/  
non habet que se possunt portare neque sustentare/  
**n'a<sup>i</sup> que le puisse porté ne sustiner.**

Whan he gooth (to taverne) he herith *and* seeþ  
Quando ille vadit ille audit *et* vidit  
**Quant il va il oit *et* voit**

and spekith wel. and understondeþ/ *and* whan he retourneþ he hath lost (alle þat) as  
et loquitur bene et intendit<sup>366</sup> *diligenter* / et quando ille revenit ille perdidit hoc totum sicut  
**et parle ben et entent et quant il revient il a tout ce perdu com**

he that hath not in hym noþer wyt ne resone. neþer mynde suche be  
ille qui non habet in ipso neque sensum neque racionem neque memoriam talia sunt  
**cil qui n'a en lui ne sens ne reson ne memoire tiex sont**

the myracles that the devel dooth. And what lettres he redith. þat is alle  
hec miracula que ille diabolus facit et quales litteras legit omne  
**lez miracles que li diablez fet. et quiex lettrez lit tut or-**

felthe. where man lerneth/ glotenye/ lecherie/ to swere. to for swere. to  
turpe ubi quis addiscit/ gulositatem luxuriam. jurare perjurare. men-  
**dure ou l'en aprent<sup>ii</sup> gloutonnie. lecherie jurer. parjurer men-**

lye/ to curse/ to forsake god/ to myscounte/ to chyde/ and overmuche  
tiri maledicere ab<sup>367</sup> *renunciare deo male computare objurgare et nimis*  
**tir. mesdire renoier dieu mesconter. baratter et trop**

other wyses of synnes                      There arysen the stryfves  
aliis modis de peccatis                    Ibi surgunt contenciones  
**d'autres maneris de pechiéz. La sourdent les tençons**

entermetynges manslaughteres. there lerneth oon to stele and for to  
intromissiones homicide Ibi addiscit unus furari et capere  
**lez melléz les homicides la aprent une a embler et a**

take                      The taverne is a den of theves and a fortresse  
non sua./              Taberna est .i. spelunca (fossa) latronibus et expugnaculum  
**prendre. La taverne est .i. fosse a larons et fortresse**

<sup>i</sup> M (38, §198) : *il n'a pié qui le puist porter.*

<sup>ii</sup> M (38, §201-2) : *Et quiex leçons i list il ? Toute ordure on i aprent.*

<sup>366</sup> Correction par le scribe : ajout de *intendit.*

<sup>367</sup> Correction par le scribe : ajout de *ab.*

**[folio 87v]**

[...]

diabolo ad expugnandum deum et suos *sanctos*. et hi qui tabernas  
**au deable pur guerrier dieu et ses seinz. et cil que les tavernes**

[...]

sustentant sunt *participes omnium peccatorum* que sunt facta  
**soustiennent sont partonniers de touz les pechiés qui sont fet**

[...]

in taberna Et certe si ille dixisset vel fecisset tantum dedecus  
**en la taverne. Et certes se il disoit ou fesoit au tant de hon-**

[...]

suo *patri* aut sue *matri* vel suis *garsonibus* sicut facit  
**te a son pere ou a sa mere ou a ses garsons com il fet a**

[...]

deo celi et n[o]stre<sup>i</sup> *domine* et *sanctis paradisi* multo magis se  
**diex du ciel et a nostre dame et aus seinz de paradis mult se**

[...]

peniterent *quam non faciunt*  
**courouceré que il ne font.**<sup>368</sup>

**Q**<sup>[...]</sup> Qui vult scire et pendere *peccata* de lingua (lingue)  
**ui veut savoir et peser les pechiéz de la langue**

[...]

oportet *quod* ille sciat pendere et contrapendere quale *quod* illud sit  
**il covient que il sache peser. et contre peser<sup>ii</sup> quel que ele soit**

[...]

et unde illa nascitur et quale *malum* illa facit Quia contingit *quod* locu-  
**et dont ele naist et quel mal ele fet. Car il avient que la**

---

<sup>i</sup> Leçon rejetée: *nestre*.

<sup>ii</sup> M (39, §2) : *perser et contrepeser la parole*.

---

<sup>368</sup> Ajout: « de la peché de la langue » : inséré dans la marge.

[...]  
cio est peccatum in se propter hoc quod illa est mala et [.....]  
**parole est pechié en soi pur ce que ele est male. et si ravient**

[...]  
quod illa est peccator propter hoc quod illa est de malo corde [.....]  
**que ele est pechiéz pur ce que ele est de mavéz cuer. Et de rechief**

[...]  
[.....] quod locucio est peccatum grande propter hoc quod illa facit grande  
**il avient que la parole est pechiéz granz pur ce que ele fet grant**

[...]  
malum omnibus [.....] Nunc potes tu scire quod  
**mal tout soit ele bele et polie. Or pues tu savoir que**

[...]  
mala lingua est arbor quem deus maledixit in evangelio  
**le mal langue est li abres que diex maudit en le vangile<sup>i</sup>**

[...]  
propter hoc quod ille non invenit nisi folia In sacra scriptura  
**pur ce que il ne trova fors fuelles. En la seinte escripture**

[...]  
intelliguntur hee parbole. Et similiter sicut hoc est ardua  
**sont entenduz ces paroles. et aussi com ce est forte**

[...]  
res numerare tot (omnia) folia arborum similiter<sup>369</sup> est  
**chose de nombrer toutez les fuelles des abres aussi est**

[...]  
durum numerare tota peccata que de lingua procedunt  
**fort a nombrer touz les pechiéz qui de langue issent**

---

<sup>i</sup> Leçon proposée : l'évangile

---

<sup>369</sup> Correction par le scribe : ajout de r.

**[folio 88v]**

[...]

et nascuntur et has decem ramos possumus nos taliter nominare  
**et naissent.<sup>i</sup> et ces .x. branches povon nous ainssi nomer**

[...]

Ociositates [.....] detracciones. mendacia  
**Oiseuses vantances. Losenges. detraccion. mençonges**

[...]

perjuria contenciones. murmuraciones rebelliones. blasphemie  
**perjuremenz. contenz. murmure. rebellion. blaspheme**

**C**<sup>[...]</sup> Illi qui se donant nimis locucionibus ociosis en-  
**il qui se abandonent trop a paroles oiseuses en-<sup>370</sup>**

[...]

quirunt magna dampna unde ille non percepit Quia ipsi  
**quierent<sup>371</sup> granz dommages dont il n'a perçoivent<sup>ii</sup> mie. car il**

[...]

perdunt tempus preciosum unde illi [.....]  
**perdent le temps precieus dont il averont encore decete<sup>iii</sup> et**

[...]

perdent bona que ipsi pensant facere et expellunt thesaurum  
**perdent les biens que il pensent a fere et doutent<sup>iv</sup> le tresour**

[...]

cordis et replent de vanitate ipsi discooperiunt ollam  
**de cuer et le raemplent de vanité il descuerent le pot**

[...]

et musce intrant ipsi vocant illas locuociones ociosas  
**et les musches i entrent il les apelent paroles oiseuses<sup>372</sup>**

---

<sup>i</sup> M (39, §9) ajoute : *mes nous moustrerons .X : branches chevetaines qui de cest arbre nessent.*

<sup>ii</sup> Leçon proposée : *n'aperçoivent*

<sup>iii</sup> M (39, §13) : *disette.*

<sup>iv</sup> M (39, §13-4) : *que il peussent et deussent fere, et perdent le tresort.* Le verbe proposé dans notre texte, *douter*, n'est pas présent dans les dictionnaires consultés avec le sens de « perdre ; se séparer de ; déloger ». Il pourrait s'agir d'une forme non attestée du verbe latin *ducere*.

---

<sup>370</sup> Ajout: « de oiseuse » : inséré dans la marge.

<sup>371</sup> Correction par le scribe : ajout de *e* (qui<sup>e</sup> rent).

<sup>372</sup> *Réclame* signifiant la fin du cahier: « *sed non sunt mes ne sont* »

but they be not as ben maliciouses and perilleuses counsey-  
sed non sunt sicut sunt maliciosa et periculosa consi-  
**mes ne sont ainz sont dommageuses et perilleuses com**

les that make voyde the herte from his good. and it fulfillen with  
lia que cor evacuans de suis bonis et illud reimplent cum<sup>373</sup> vani-  
**celes que le cuer vident de ses biens et la remplit de va-**

vanite as these/ wherof he must yelde a rekenynge of everyche  
tate sicut isti unde illud oportebit reddere[re] rationem de omnibus  
**nitité cum celes dont il covendra rendre reson de chescune**

by fore god in the day of jugement/ As god saith  
coram deo in die iudicii. sicut deus  
<sup>374</sup>**devant dieu au jour de jugement sicom dieu**

hymself in the gospel It is not a lytel thyng ne slouthful of  
dicit in evangelio Nec est omnino<sup>375</sup> parva res/ ociosa unde  
**dit en l'evangile. N'est pas petite chose oiseuse dont**

whiche hym must yelde acoumptis and yelde rekenynge in so high a  
quis oportebit computare et reddere rationem in tam (summa) alta curia  
**il covendra conter et rendre reson en si haut court**

court by fore god and the baronage of heven In these ydel spe  
sicut coram deo et baronibus celi / In istis ociosis  
**com devant dieu et la barnage du cel. En ces oiseuses**

chis synneth a man in fyve wyses/. For þer is oon manere of spe-  
loquelis peccat quis in quinque modis/ Quia unus est/ modus  
**paroles peche l'en en .v. maneres. Car il sont unes** <sup>376</sup>

kyngis of ydel wordes. Wherof these tunges ben so fulle<sup>i</sup>  
locucionum vanarum unde iste lingue sunt tam plene  
**paroles vaines dont ces langues sont si plaines.**

---

<sup>i</sup> Leçon rejetée: *o*, certainement le début de *of*. Il est possible que le scribe ait anticipé sur ce qu'il pensait être la suite: *si plaines [de]...*

---

<sup>373</sup> Correction par le scribe : ajout de *cum*.

<sup>374</sup> Correction par le scribe: *devant* biffé.

<sup>375</sup> Correction par le scribe: *tam* exponctué.

<sup>376</sup> Ajout dans la marge: .1.

**[folio 89v]**

that they speken by fore and by hynde whiche ben as clappes of a  
*quod illi locuntur ante (coram) et retro qui sunt sicut [...]*  
**que il parlent avant et arriere qui sont si com batiaus**

mylle that not hym self stulle                      And they sounen a speche  
molendini qui *non* se potest cistere              Et si resonent unam loquelam  
**du molin qui ne se puet taire.                      Et si resont unes paroles<sup>377</sup>**

curiouse of hem that so gladly counten tytyngis  
curiosam de illo qui tam libenter computant (narrant) novas  
**curieuses de seuz qui tant volentiers content nouve-**

whiche ful often bryngen the hertis to unrest of them that  
que multociens mittunt corda [.....] eorum qui  
**les que souvent metent les cuers a mesaise de ceus qui**

hem herken and maken the telleris ful often to be haldyn  
eos ascultant et faciunt narratores multociens tenere  
**lé escoutent et font les recountours sovent tenir pur**

for folis and for lyeris                      Aftyr be the tales and the fayre  
*pro stultis et pro mendacibus/*              Post sunt narraciones et pulcra  
**foules et pur meinturs.                      Après sont les contes et les biaux<sup>378</sup>**

wordes whiche haven muche of<sup>379</sup> vaynglorie if they that hem can sut-<sup>380</sup>  
dicta *que multum habent* de vana gloria si ipsi qui eas sciunt subti-  
**diz qui mult ont de vaine gloire c'il<sup>ii</sup> qui les sevent sou-**

telly say to make hem that herken wel to lawgh./                      Aftir ben  
*liter dicere propter ipsos ascultantes bene facere ridere/*              Postea sunt  
**tilment dire pur les escoutanz ben fere rire.                      Après sont**

the japes and tho triphles fulle of unclennesse and lesyngis  
illa joca et ille truphe plena *immundiciis* et men-  
**les bourdes et les truphes plaines d'ordures et men-<sup>381</sup>**

---

<sup>i</sup> M (39, §22) : *ou*.

<sup>ii</sup> Leçon proposée : *cil*.

---

<sup>377</sup> Ajout dans la marge: .2.

<sup>378</sup> Ajout dans la marge: .3.

<sup>379</sup> Correction par le scribe : ajout de *of*.

<sup>380</sup> Correction par le scribe: *-elly* exponctué.

<sup>381</sup> Ajout dans la marge: .4.

qwiche they callen ydel spechis. Sykir they be not  
daciis que ipsi vocant ociosas. Certe non sunt sicut  
**çonges que il apellent paroles oiseuses. Certes non sont: ainz**

but be ful stynkyng and ful perilleuse Aftir ben stor-  
sunt multum fetentes et multum periculosa/ Postea sunt deri-  
**sont mult puanz et mult perilleuses. Après sont les gaz**<sup>382</sup>

nynges [.....] whiche they seyen upone good<sup>383</sup> men and upon hem that  
siones et [.....] quas dicunt super bonos homines et super illos qui  
**et les eschars que il dient sus les preudommes et sus ceus qui**

bowen to do wel and for that that they myght hem drawe to here acorde  
inclinant ad bene facere et propter hoc quod illos possunt ad suam concordiam tractare  
**beent a bien fere. et pur ce qui les puissent a leur a corde<sup>i</sup> retraire<sup>384 ii</sup>.**

These ben not only ydel wordes/ for thou art also as a man  
hec non sunt omnino verba ociosa. quia tu es similiter sicut homi-  
**Ces ne sont mie paroles oiseuses. car tu es aussi com homicide.**

sleer. if thou by thy tunge with drawist a man from good werk. or a childe.  
cida si tu per tuam linguam detrahis. unum hominem de bono actu vel puerum unum  
**si tu par ta langue retraiz .i. homme de ben fere ou .i. enfant et ten-**

and wrethist god so muche and lykewyse. as thou sholdest the kyng. if  
et irritas deum tantum et taliter sicut regem faceres iracundum. si tu mactatus  
**setz diex au tant de gré<sup>iii</sup> com li Roys feroitz si tu ly avoies**

thou his sone hadist slayn. or his tresour stole.  
fuisti suum filium . vel suum furatus fuisti thesaurum.  
**son fiz tué ou son tresor emblé.**<sup>385</sup>

**A** Aftir comythe synne of avauntaunce whiche is fulle greet  
Postea venit peccatum de magnificacione quod est nimis grave  
**prés vient le pechié. de vantance qui est mult granz**

<sup>i</sup> Leçon proposée : *acorde*

<sup>ii</sup> M (39, §26) : *pour ce que il les puissent a leur corde traire et du bien que il ont conceu retraire.*

<sup>iii</sup> M (39, §28) : *et t'en set Diex autant de gré.*

<sup>382</sup> Ajout dans la marge: .5.

<sup>383</sup> Correction par le scribe : ajout de *good*.

<sup>384</sup> Correction par le scribe : ajout de *re-*.

<sup>385</sup> Ajout: « de vanitate » : inséré dans la marge par une autre main.

**[folio 90v]**

and greet folye fulle gret et falsenes and ful greet vilanye. it is ful grevous  
et magna fatuitas/ magna falsitas/ et magna rusticitas/ illud est nimis grave/  
**et mult laide. mult faus<sup>i</sup> et mult vilains il est mult grant .**

For he that hym rejoyceth is an<sup>386</sup> openlyer on god and from hym  
Quia qui se gloriatur est aperte mendax dei et ab ipso (*scilicet* deo) vult  
**Car qui se vante est apertement lierres deu et li veut**

wole take his glorie as we shal say<sup>387</sup> her aftyr/ This is a grevous  
suam (*scilicet* dei) gloriam tollere sicut nos dicemus postea hoc est unum grave  
**sa gloire tolir si com nous disoms pieça. C'est .i. mult**

and a fonnyd synne For of tho goodis he might have gotyn heven  
et stultum peccatum Quia de (ex) illis bonis ipse potuisset acquirere ce-  
**fouls pechiéz . Car de ces biens il purroit acquere le**

whiche he gevith for a lytel delectacione and that is ful lewde  
lum quod ille dat propter unam parvam delectacionem . et illud est nimis fatuum  
**ciel que il done pur .i. pou delit<sup>ii</sup>. et si est mult<sup>iii</sup> laide pechiéz**

For the same wordles self holde[n]<sup>iv</sup> hym for fooly harlotrye  
Quia eadem ipsamet secula illum tenent pro stulticia rusticitate  
**Car li siecles meismes l'entent pur fole pur vilanie et**

and for vice. In this branche ben had many leves. that is fyve  
et pro vicio In isto fronde habentur multa folia. hoc est quinque mo-  
**pur vice<sup>v</sup>. En ceste branche a mult de fuelles c'est .v. ma-**

maneres of bostynge. oon is of that that is past. that is of thyng  
di pompositatis unum est de preterito. hoc est de re transacta.  
**neris de vantance L'un est de preter[it]<sup>vi</sup>. c'est de chose pas-<sup>388</sup>**

fere past. that is of hem that so gladly rekene or recorden here dedes  
hoc est de illis qui tam libenter recomputant vel recordant sua opera  
**see c'est de ceus qui tant volenters recordent leur oev-**

---

<sup>i</sup> M (39, §30) : *fous*.

<sup>ii</sup> M (39, §32) : *un pou de vent*.

<sup>iii</sup> Leçon rejetée : *holdem*.

<sup>iv</sup> Leçon rejetée : *holdem*.

<sup>v</sup> M (39, §33) : *pour fol et pour vilain et pour nice*.

<sup>vi</sup> Leçon rejetée: *preteritit*.

---

<sup>386</sup> Correction par le scribe : *is an*.

<sup>387</sup> Correction par le scribe: *here biffé*.

<sup>388</sup> Ajout dans la marge: *.1.*

and here wysdomes. that they trowid to have wel do. or wel sayde  
et suas prudencias *quod ipsi credunt fecisse bene vel bene dixisse*  
**res et leur prouestes que il cuident avoir ben fet ou bien dit.**

An othir is of tyme present. it is the synne of hem that noo thyng doon  
*Aliud est de presenti hoc est peccatum illorum qui nichil faciunt fideliter*  
**L'autre est de présent c'est le peché de ceus qui rienz ne font leement** <sup>389</sup>

trewly. ne they peyne hem not to doo wel. ne to say wel. but that they seen  
*neque non se conantur. ad bene faciendum neque bene dicendum nisi hoc quod illi vident*  
**ne ne se point de ben fere ne de bien dire fors com les<sup>i</sup> voi-**

or heryn. That is in doynge or in sayinge them joyce and  
vel audiunt/ *hoc est faciendo vel in dicendo se glorientur et*  
**ent ou oient. C'est<sup>ii</sup> en fesant ou en disant se vantent et**

syngen and sellen for nought al that they doo To this perteyneth  
*cantant et vendunt pro nichilo quantum illi faciunt/ Ad hoc pertinet pec-*  
**chantent et vendent pur nient quanque il font. A ce appartient la**

the synne of hem that hem joycen of *pe*<sup>390</sup> goodes that they have or  
*catum de illis (illorum) qui se glorientur de bonis que illi habent vel credunt*  
**peché de ceus qui se vantent des biens que il ont ou il cui-**

trowen to have of here nobilnesse./ or of here wysdomm: they ben  
*habere de sua nobilitate. vel de sua prudencia: ipsi sunt*  
**dent avoir de leur noblece. ou de leur proueste. il sont**

as the cokkowe that can not syng but of hym self. The tothir is  
*sicut cuculus qui nescit cantare preter de se ipso/ Aliud est*  
**com le cucu qui ne siet chanter fors de soy. Li autres est li**<sup>391</sup>

a synne of surquidrie as he saith: « I wole make this I wol  
*peccatum de supercredulitate sicut ille dicit: « ego faciam hoc ego vindicabor*  
**pechez de seurcuidence si com cil dit. « je ferai ce je vengerai**

---

<sup>i</sup> M (39, §38) : *ne ne se painnent de bien fere ne de bien dire, mes que quant on les voit ou oit.*

<sup>ii</sup> Leçon proposée : *cest.*

---

<sup>389</sup> Ajout dans la marge : .2.

<sup>390</sup> Correction par le scribe : ajout de *pe*.

<sup>391</sup> Ajout dans la marge : .3.

**[folio 91v]**

[.....] I wole make hilles and valeyes »/ The fourte is more sutil  
[.....] ego faciam montes et valles » Quartum est magis subti-  
**fourré Je frai les mons et les vaus ». La quarte est plus sou-**<sup>392</sup>

that is of hem that dar not hem self prayse for shame. but alle that  
le hoc est de illis qui non audent se laudare propter verecundiam. Sed quecumque<sup>393</sup>  
**tils c'est de ceus qui ne s'osent loer pur hounte mes quanque li**

other sayen and doo alle they despise and deprave as  
alii dicunt et faciunt totum vilependunt et despiciunt (depravant) sicut  
**autre dient et font trestout blament**<sup>394</sup> **et desprisent aussi**

also [.....]  
eciam [.....]  
**com serganz<sup>i</sup> ne se prist a ce que il souloient fere et dire**

The fyfte is yit more sutil of hem that wolen  
Quintum est ad huc magis subtile illorum qui volunt  
**La quinte est en core plus sotive de celes**<sup>ii</sup> **qui vuelent**<sup>395</sup>

say openly [.....] and doon so muche sym-  
dicere aperte ipsi se faciunt [.....] et faciunt tantum sim-  
**dire apertement il le font a rebours. et font tant le**

plesse and toustines and sayen. þat they ben so evel and so synful  
plicem et veraces et dicunt quod illi sunt tam mali et pecca-  
**simple et le able et dient que il sont si mavéz et si pe-**

so badde so naught and so wrecchid more thre foold than they  
tores tam nichili et tam miseri magis tripliciter tantum quantum  
**cheor si nient et si [n]onchalans**<sup>iii</sup> **plus .iii. tans que il**

be for that men shulde prase hem. and that me shulde halde hem fo meke/  
illi sunt propter hoc quod laudarentur et quod tenerentur propter valde humiles  
**sont. pur ce que l'en les loe et que l'en les tigne pur bien humbles.**

-

<sup>i</sup> M (39, §44) : *se riens*.

<sup>ii</sup> M (39, §45) ajoute : *de ceus que, quant il veulent que on les lot il ne l'osent dire*.

<sup>iii</sup> Leçon rejetée: *monchalant*. M (39, §46) : *nonsaichant*.

<sup>392</sup> Ajout dans la marge: .4.

<sup>393</sup> Correction par le scribe: *illi* biffé.

<sup>394</sup> Correction par le scribe: -e- exponctué (*blameent*).

<sup>395</sup> Ajout dans la marge: .5.

« Alas for sorowe » saith seint Bernard. « how he this hath fonned joye *and* ful sorowful  
« Proth dolor » dicit *sanctus bernardus* « *quam stultam gloriam habet iste et dolorosam*  
« Heelas » dit *seint bernard* « **com ci a fole vanitance et doleureuse**

they maken hem develes by cause that they holden hem angele »/ They  
illi faciunt se diabolum propter hoc quod quidam se tenent pro angelis » ipsi se faciunt  
**il se font diable pur ce que l'en les tigne pur anges ».** **Il se font**

maken hem evel for the wolde that men so<sup>396</sup> sholde holde<sup>397</sup> hem good/ A man myght  
malos qua propter quod quidam ipsos tenerent pro bonis. non magis non poterit  
**mauvés pur ce que l'en les tigne pur bons.<sup>398</sup> ne plus ne les pur-**

no more hem wrathe. than to say that. « veryly that is trewe »/To this perteyneþ  
illos quis irritare. quod hoc dicere/ « certe hoc verum est »/ Ad hoc pertinet  
**roit on coroucier que se dire. « certes c'est voir ». A ce appartient**

the synne of hem that sechen Advocates for prayse hem  
peccatum illorum qui querunt advocatos ad eos laudandum  
**le pechié de ceus qui quirent avocaz pur eus loer**

and for to proclayme here wafres by whos mouth they speke  
et ad proclamandum sua [.....] per quod os illi loquntur et  
**et pur crier leur oublés par qui bouche il parlent et**

and more hardyly./  
magis audacter./  
**plus hardiment.<sup>399</sup>**

**L** Flatereris ben the norices to the devel whiche  
Adulatores sunt nutrices ad diabolum que suos  
**losengiers sont les norices au deable qui ses**

here children yeven souke. and brynge aslepe by here synnes *and* in fayre  
parvulos ablactant insomniant per sua peccata *et* in pulcris  
**enfanz aletent et endorment par leur pechiés et en biaux**

<sup>396</sup> Correction par le scribe : ajout de *so*.

<sup>397</sup> Correction par le scribe : ajout de *holde*.

<sup>398</sup> Correction par le scribe: -e- exponctué (*bones*).

<sup>399</sup> Ajout: « [D]e losengerie »: inséré dans la marge. La première lettre est illisible.

**[folio 92v]**

songes they ennoynte the way to helle with hony. as me dooth  
canticis. illi inungunt viam inferni cum melle sicut quidam  
**chantes il enoignent la voie d'enfer de mel. com l'en**

to the bere for by that. that the synnere shulde goo the more boldly  
facit urso ea propter quod peccator transiret magis audacter  
**fet al ours pur ce que li pechieur ivoisent<sup>i</sup> plus hardiement**

This synne hym divydith in fyve wyses and in fyve partyes  
hoc peccatum se dividit in quinque modis et in quinque partibus  
**Cist pechié se divise en .v. maneris et en .v. parties**

whiche ben also as fyve leves in this braunche.           The ferst  
que sunt similiter sicut quinque folia in isto ramo       Primum  
**qui sont aussi<sup>400</sup> com .v. fuelles en cest branche.   Le premier**

synne of it is this flaterynge.                               For whan they seen that he or she  
peccatum de isto (peccato) est adulacio.       Quia quando illi vident quod ille vel illa  
**pechié de ce est flateor<sup>ii</sup>.                               Car quant il voient que cil ou cele<sup>401</sup>**

whom they wole prayse of wel sayinge or of good dede: anon they  
quem volunt adulari de bona locucione vel de bono facto: statim illi dicent  
**que il vulent loer<sup>iii</sup> a ben dit ou bien fet tantost lui dient**

shal say to hym self.   but to that that they han vayn glorie/                               But  
ad ipsum met               Sed propter hoc quod ille haberet vanam gloriam. Sed  
**a lui meismes.               mes pur ce que il ait vaine gloire.                               mes**

her defautes they shal never say.   The secunde synne is greet.               the  
sua mala non ei dicet unquam.       Secundum peccatum est magnum. Exi-  
**ses maus ne li diroit ja<sup>iv</sup>.               Le secont pechié est grant<sup>v</sup>               le pe-<sup>402</sup>**

lytel good deed that here infaunt dooth whom they yeven souke: the dedis and þe wordes  
guum bonum quod<sup>403</sup> illorum infans facit quem isti ablactant facta vel dicta ipsi  
**tít bien que leur enfant fet que il aletent fet ou dit il**

---

<sup>i</sup> Leçon proposée : *i voisent*.

<sup>ii</sup> M (39, §55) : *le premiers est de ces flateurs*.

<sup>iii</sup> M (39, §55) : *chuer* (variante : *chuffler*).

<sup>iv</sup> M (39, §56) : *mes ses maus ne li diront il ja*.

<sup>v</sup> M (39, §57) : *quant*.

---

<sup>400</sup> Correction par le scribe : ajout de *u*.

<sup>401</sup> Ajout dans la marge : .1.

<sup>402</sup> Ajout dans la marge : .2.

<sup>403</sup> Correction par le scribe: *sue* biffé et ajout de *illorum*.

they encresten or dowblen *and* justifiens of hem so muche. that me hath  
*concrescunt vel duplicant et justificant de eis tantum quod*<sup>404</sup>*habetur*  
**croissent ou doublent et a joustent<sup>i</sup> de leur tant *que* il y a**

more of lesynge than of trouthe. and ther fore these ben  
*magis de mendacio quam de veritate et ideo ista vocantur falsa*  
**plus de mençonge *que* de voir et pur ce sont il apelé faus**

callid fals wytnesses in holy scripture      The thridde synne is  
*testimonia in sancta scriptura*                  Tercium peccatum est  
**tesmoingnes en seinte escripture.      Le tiers pechié est**<sup>405</sup>

that thise doo entyngne to man or to womman that in hym be  
*quod isti faciunt intendens ad hominem vel ad mulierem quod in ipso habent*  
***que* il font entendant a l'omme ou a la fame *que* en lui a**

had many good dedes and many graces. of whiche he hath noon./      And  
*tur multa bona et multas gracias unde non habet ulla*                  Et  
**mult de biens et mult de graces dont n'i ad nule.                  Et**

ther fore hem clepith scripture Enchauntouris whiche charmen  
*propter hoc ipsos vocat scriptura incantatores qui incantant*  
**pur ce les apele le scripture<sup>ii</sup> enchanteors qu'il enchan-**

so muche a man that he by leveth hem more than hym self/  
*tantum hominem quod ille ipsos credit magis quam seipsum met*  
**tent tant l'omme *que* il les croit plus *que* soi meismes**

that he bylevith better that he herith. than that he seeth. and that  
*quod ille credit melius hoc quod ille audit quam hoc quod videt et hoc quod ipsi*  
***que* il croit miex ce qe il oit *que* ce qe il voit et ce *que* il**<sup>406</sup>

that they say of hym than that they knowe.      The fourte synne is  
*dicunt de ipso quam hoc quod illi sciunt/*                  Quartum peccatum est  
**dient de lui *que* ce *que* il ensient<sup>iii</sup>.      Le quart pechié est**<sup>407</sup>

<sup>i</sup> Leçon proposée : *ajoustent*

<sup>ii</sup> Leçon proposée : *l'escripture*

<sup>iii</sup> Leçon proposée : *en sient*

<sup>404</sup> Correction par le scribe: *illi* biffé.

<sup>405</sup> Ajout dans la marge: .3.

<sup>406</sup> Ajout dans la marge: « Cato: plus aliis de te, *quam* tu tibi credere noli. Siquis te laudat nunquam cum gloria fraudat, plus laudatori *quam* tu tibi credere noli. »

<sup>407</sup> Ajout dans la marge: .4.

**[folio 93v]**

whan they syngen al day « placebo » that is to say « my lord  
quando ipsi cantant omni die « placebo ». hoc est dicere. « dominus meus  
**quant il chantent touz jours « placebo ». C'est a dire « Misire**

saith wel my lord dooth wel » and turnen alle that eny man dooth  
dicit verum dominus meus facit bene » et convertunt (subvertunt) quantum unus facit vel dicit  
**dit voir Misire fet bien » et tournent quanque on fet ou dit**

or saith. be it good be it evel and for that be they callid in scripture  
sit bonum. sit malum. Et propter hoc vocantur illi in scriptura  
**soit bien soit mal. Et pur ce sont il apelé en l'escripture**

eccho that is a voys whiche in (to) hy mounteyns reboundeth  
echo. hoc est vox que in altis montibus reflectit  
**echo. C'est la vois que es hautez montaignes retentist**

and accordeth it to what som ever me saith to hym. be it good be it evel. be it  
et ipsam concordat ad quecumque ei dicit quis sit bonum sit malum. sit  
**et sa corde<sup>i</sup> a quanque ben ly dit soit bien soit mal. soit**

trewe be it fals The fyfte synne is whan the flatereris  
verum sit falsum Quintum peccatum est quando adultores  
**voir soit faus. Le quinte pechié est quant lé flateur<sup>408</sup>**

menteyne and hem excuse and hyden (or cover) the vices and the synnes  
defendunt et se excusant et cooperiunt vicia et peccata  
**defendent et s'excusent et cuevre les vices et les pechiés**

of hem whom they wolen flatere and ther fore ben they callid in  
illorum quos volunt adulari et propter hoc sunt illi vocati in  
**de ceus que il vulent flater et pur ce sont il apelé en le**

wrytinge (or scripture) cukkowes For they cooveren the synnes and drytte  
scriptura cuculi Quia illi cooperiunt peccata et stercora  
**scripture<sup>ii</sup> cucuz<sup>iii</sup>. Car il cuevrent les pechiés et les or-**

---

<sup>i</sup> Leçon proposée : *s'acorde*

<sup>ii</sup> Leçon proposée : *l'escripture*

<sup>iii</sup> M (39, §66) : *queues*.

---

<sup>408</sup> Ajout dans la marge: .5.

of riche men for som temporel good wherfore they  
divitum hominum propter aliquod bonum temporale unde  
**dures de riches hommes pur aucun ben temporel dont**

ben wel lykned to the tayle of [.....] for here  
ipsi sunt bene comparati ad caudam [.....] propter suam<sup>409</sup>  
**il sont bien comparee au queue de goupille pur leur**

[.....] detraccione [.....] cursynge sunt de una  
[.....] detraccionem [.....] malediccionem sunt de una  
**tricherie detraccion losengier mesdiant<sup>i</sup> sont d'une**

scola These ben the two mermaidens that han body of womman  
scola hii sunt due cirene qui habent corpus de femina  
**escole . Ce sont les .ii. seraines qui ont corps de femme<sup>410</sup>**

and tayl of fysshe. and nayles of an egle. and syngen  
et caudam piscis et unguilas aquile et cantant  
**et queue de poisson et ungles d'aigles et chantent**

so swetly that they brynge a slepe the shipmen  
tam dulciter quod sompnolentant nautos/  
**si doucement que les<sup>ii</sup> endorment les marineris**

and aftir they devouren hem these ben the flatererys that  
et postea ipsos devorant isti sunt adulatores (histriones) qui  
**et puis les deveurent. Ce sont li losengier qui**

by faire songe bringen aslepe the greet men in her  
per pulcrum canticum sompn[o]lentant magnatos in suis peccatis  
**par biau chaunter endorment les grans<sup>iii</sup> en leur pe-**

synnes. they ben lyke to a serpent that hath to his name ciren  
ipsi assimilantur unum serpentem qui habet cirenus nomine  
**chiés. Il resont un serpens qui ont seraines a noun**

---

<sup>i</sup> M (39, §68) : *De detraccion* [titre]. *Losengier et mesdiant sont d'une escole.*

<sup>ii</sup> Leçon proposée : *qu'eles* (confirmée M 39, §71).

<sup>iii</sup> M (39, §72) : *les genz.*

---

<sup>409</sup> Correction par le scribe: -s- (*suas*) exponctué puis corrigé.

<sup>410</sup> Ajout: « .q. mermaydyns »: inséré dans la marge.

*Due cirene et mermaidens* semblent écrits avec la même plume que celle utilisée pour la version française. Ces traductions ont certainement été rajoutées plus tard, ce qui pourrait expliquer l'ajout dans la marge. En effet, si le signe ou l'abréviation entre deux points et ressemblant à la lettre -q- est difficilement identifiable, on peut néanmoins supposer que *mermydyns* soit un rappel de traduction pour un mot nouvellement appris par le scribe.

**[folio 94v]**

[...]

qui currunt magis velociter quam equus et ad tempus volant et habent  
**qui courent plus tot que chival. et a la fois volent et ont**

[...]

venenum tam forte quod nulla tiriaca non prevalet aliqui Quia  
**le venin si fort que nus triacle ne vaut rienz. Car**

[...]

sic venit mors qui [.....] hii sunt  
**ainz vient la mort que l'en en sente les mors. Ces sont**

[.....] wherof [.....] saith [.....] eten (bytyn)[.....]  
male loquentes unde salamon dicit (loquitur) quod illi mordent sicut<sup>411</sup>  
**les mesdisanz dount salemon dit qu'il mordent com**

[...]

serpens in tradicionem et hoc venenum mactat tres ad unum ictum  
**serpent en traison. et cest venin en tue .iii. a un cop.**

hym [.....]

illum qui loquitur. et illum qui ascultat. et illum de quo ille male loquitur  
**Celui que dit et celui qui escoute et celui de qui il mesdit**

[...]

Hec valde crudelis bestia quam quidam vocant [.....] qu[...]  
olfacit corpora  
**Cest<sup>i</sup> le trescruel beste que l'en apele hyene que deffuet les**

[...]

hominum mortuorum et ipsa comedit Isti sunt hii qui  
**corps<sup>ii</sup> des genz mors et lez mangue. Ce sont cil qui**

[...]

mordent et comedunt bonos homines et religiosos  
**mordent et manguent les preudes hommes de religieux<sup>iii</sup> 412**

---

<sup>i</sup> Leçon proposée : *c'est*

<sup>ii</sup> Le -p- porte un tilde de nasalisation fautif.

<sup>iii</sup> Leçon proposée : *preudes hommes de religionx*

---

<sup>411</sup> *Sicut* a été introduit par erreur sur la ligne réservée à la traduction anglaise.

<sup>412</sup> *Réclame* signifiant la fin du cahier: « qui mortui sunt

**qui sont »**

that ben dede to the world/ they ben more cruel than helle whiche  
qui sunt mortui mundo illi sunt magis crudeliores quam infernus qui  
**qui sont mort au monde. il sont plus cruel que enfer qui**

devourethe not but helle but these sechen above to the  
non devorat preter quod malos/ sed isti querunt super ad  
**ne deveure que les mauvés. mes cist querent sus aus**

good Wherof they ben lykned to a sowe whan she hath pygged (varned)  
bonos Unde illi assimilantur sui quando ipsa habet porcellos<sup>413</sup>  
**bons. Dont il semblent la true quant ele ad pourcele**

she with ful good wille bytith a man whiche is clothid in a gowne of  
que nimis voluntarie mordet hominem qui est vestitus cum toga alba  
**qui trop volunters mort homme qui est vestu de robe blan-**

white. they ben also as adunbitel that in th'ordure of man maketh  
hii sunt similiter qui [.....] qui in stercore hominis facit suum  
**che. Cil sont aussi com la huppe que en ordure d'omme fet son**

his nest/ and ther restith. they ben the charbuckes that the floures suken  
nidum. et ibi requiescit isti sunt [.....] qui flores sugunt  
**ni. et s'i repose. Ce sont li escharboc qui les fleurs sui-**

and eten the dunge/ In this braunche ben had fyve  
et comedunt fimum In isto ramo habentur quinque fo-  
**ent<sup>i</sup> et manguent les fiens. En cest branche a .v. fuel-**

leves the ferst is whan on contrevith a lesynge or the  
lia Primum est quando unus [.....] mendacium vel  
**les. La premer est quant on contruve mençonge ou le<sup>414</sup>**

hurt for other to [.....] ther blame/  
malum(dampnum)propter alios ad [...] suam culpam (suam increpacionem)./  
**mal pur autrui alever blame.**

The secunde is whan the evel  
Secundum quandomalum quod  
**La seconde quant le mal que<sup>415</sup>**

---

<sup>i</sup> M (39, §81) : *fuient*.

<sup>413</sup> La voyelle de déclinaison est difficilement identifiable et semble osciller entre -a- et -o-. Le contexte grammatical demande ici la terminaison -os.

<sup>414</sup> Ajout dans la marge: .1.

<sup>415</sup> Ajout dans la marge: .2.

**[folio 95v]**

þat he herith of eny he [.....]

ille audit de aliquo [.....]

**il out d'autrui il la reconte avant et ajoute de sien. La**

The thridde whan he quenchith and settith at nought the good dedes þat a man

*Tercium est quando ille extinguit et ponit ad nichilum bona que homo*

**terce est quant il estaint et met a nient les biens que li hons<sup>416</sup>**

hath doo. and makith hym for be halden for evel./ This ethethe a man alle

fecit et facit teneri pro malo

hic comedit hominem totum

**a fet et fet tenir pur mauvés.**

**Cist mangue l'omme tout**

hool The tothir etith not in nowyse but he hym bytith <sup>417</sup>

integraliter. Alius non <sup>418</sup>comedit omnino sed ille ipsum mordet

**entier. Ly autres ne le mangue mie. mes il le mort**

and takith a pece and this is the fourte leef of this braunche

et capit unam peciam et hoc est quartum folium de isto ramo

**et prent un piece et c'est la quarte fuele de cest bran-**

that is propirly callid or nemnyd detraccione For he bakbytith

quod est proprie vocatum detraccio

Quia ille detrahit

**che qui est proprement apelee detraccion. Car il detrait**

and discoverith every day som pece of the goodes that he herith

et descooperit omni die aliquam peciam de bonis que ille audit

**et descuevre<sup>i</sup> touz jours acune piece des biens que il ot**

of othir For whan oon seith wel of eny by fore hym

ex (de) alio Quia quando unus dicit bene de aliquo ante ipsum (coram ipso)

**d'autrui. Car quant un dit bien d'autrui: devant lui**

alday he this fyndith and puttith som blame./ « Threwly » saith he « that is

omni die ipse invenit et ponit unum malum « Certe » dicit iste « hoc est

**tout jour itruve<sup>ii</sup> et imet<sup>iii</sup> un mal<sup>iv</sup>. « Certes » fet il « c'est**

---

<sup>i</sup> Leçon proposée : *descueure*. M (39, §87) : *recope* : « diminue ». Il s'agit ici certainement du verbe *decure* (AND2), dont une des signification est « diminuer, affaiblir ».

<sup>ii</sup> Leçon proposée : *i truve*.

<sup>iii</sup> Leçon proposée : *i met*.

<sup>iv</sup> M (39, §88) : *un mes*.

---

<sup>416</sup> Ajout dans la marge : .3.

<sup>417</sup> Ajout dans la marge : .4.

<sup>418</sup> Correction par le scribe: *ipsum* biffé.

trewe. he is a fulle good man I love hym muche. but he hath such  
*verum ipse est valde bonus homo ego amo ipsum multum. sed ille habet ta-*  
**voir il est mult preudomme je l'aime mult mes il ia<sup>i</sup> tel**

a defaute in hym. that greveth me ». This is the scorpione that shewith faire  
*lem defectum in ipso. hoc aggravat me » Iste est scorpio qui blanditur*  
**defaute en lui se poise moy ». C'est li escorpions que blandist**

in face and envenymeth with the tayle. The fyfte is whan  
*in facie et entoxicat cum cauda Quintum est quando*  
**de la face et envenime de la queue. La quinte est quant<sup>419</sup>**  
 420

he overturneth and subvertith alle thynges to his werse partie alle that he seeth  
*ille pervertit et subvertit omnia ad suam pejorem partem quodcumque ille vidit*  
**il pervertit et tourne tout a sa piour partie quanque il voit**

and herith alle that oon myght (may) turne and into good and in to evel/ and  
*et audit. quantum<sup>421</sup> unus potuisset (potest) convertere et in bono et in malo/ et*  
**et ot quanque un puet tournire et en ben et en mal. et**

ther fore is he a fals juge and untrewre.  
*propter hoc est ille falsus judex et infidelis*  
**pur ce est il faus juges et desloiaus.<sup>422</sup>**

**M**He lyeth falsly man also as they that maken  
*Mentitur false homo similiter sicut qui faciunt*  
**ençonge fauce l'omme aussi com l'en fount<sup>ii</sup>**

fals the kyngis seal or the popes bulle/  
*sigillum regium vel bullam papalem*  
**le seal le Roy ou la bulle la postoile<sup>iii</sup>. Et for that that man**  
**Et pur ceo que homme**

makith fals moneye or berith a fals letter he shal be dempnid  
*facit falsam monetam vel portat falsam litteram ille judicabitur (vel condempnabitur)*  
**fet fausse monnoie ou porte fausse lettr[e]<sup>iv</sup> serra il jugé**

<sup>i</sup> Leçon proposée : *i a.*

<sup>ii</sup> M (39, §94) : *on fausse.*

<sup>iii</sup> Leçon proposée : *l'apostoile*

<sup>iv</sup> Leçon rejetée : *lettra.*

<sup>419</sup> Ajout dans la marge : *.5.*

<sup>420</sup> Ajout dans la marge : « *hec dicio But* in gallicis: is the ende of a thinge, so this *But* in englisshe is wel lykned to the tayle of the *serpent with* whiche he envenymeth, so he that saith this is a good man he shewith now the face of *þe scorpione. But* he hath such a defaute: loo, now the ende of the scorpi[one] *But* in frensche and *in* engliss[he] *But* evermore envenymeth ».

<sup>421</sup> La forme correcte est *quantum* mais l'abréviation signifie *quando*.

<sup>422</sup> Ajouts : « *recte judicate sic. hoc* »: inséré dans la marge ; « de mençonge »: inséré dans la marge.

**[folio 96v]**

as falsmoney maker in the day of jugement A lier is  
ut falsarius in die iudicii Mendax est  
**com fausonnier au jour de jugement. Le menteor est**

amongst men as the fals peny amonge the good/ as  
*inter homines sicut falsus denarius inter bonos/ sicut*  
**entre les hommes com le faus denier entre les bons com**

chaf amongst corne The lyer is lyke unto  
*palea inter grana Mendax est similis*  
**la paile entre les grains. Le menteor est semblable au**

the devel that is his fader. as god saith in the gospel  
*diabolo qui est suus pater sicut deus dicit in evangelio*  
**deable qui est son per. si com diex dit en le vangile<sup>i</sup>.**

For he is a lyer and the fader of lesynges as he that  
*Quia ipse est mendax et pater mendaciorum sicut ille qui*  
**Car il est menteor et pere de mençonges com cil qui**

the ferst lesynge enforgid and yit he hem enforgeth  
*primum mendacium fabricabat et adhuc ille illa fabricat*  
**la premier mençonge forga et encore il les forge**

and techeth *every* day The devyl hym shewith in many  
*et docet omni die diabolus se monstrat in multis*  
**et ensegne tout jour. Le diable se moustre en mult**

wyses of *fourmys* and hym transfigurith in many gyses  
*modis formarum et se transfiguratur in multis de formitatibus*  
**de maneris de formes et se transfigure en mut de gises**

to desceyve the puple/ So dooth the lyer/ wherfore he is  
*ad gentes decipiendum/ ad instar (similiter) facit mendax/ unde ipse est*  
**pur la gent decevoir aussi fet le menteor dont il est**

---

<sup>i</sup> Leçon proposée : *l'evangile.*

also as the camelion that lyveth by the aire and hath noight in his  
similiter ut est [.....] qui vivit de aere et non habet aliquid in suis  
**aussi com le camelion qui vit del air et n'a nient<sup>423</sup> en ces**

bowelle but/ wynde and that he hath every colour [.....]  
visceribus preterquod ventum et quod ille habet quemlibet colorem quem ipse videt  
**entrailles fors vent et que il a chescun colour que il voit**

[.....] In this braunche me hath thre sprayes For thei ben  
[.....] In isto ramo habentur tres frondes/ Quia hii sunt  
**mue la sue. En cest branche a .iii. rainceléz. Car il sont**

oon lier helpenge and anothir plesynge. and oon  
unus mendax adjuvans et unus placens. et unus  
**unes mençonges eidans. et unes plesans et unes**

noyenge. and in alle these me hath synne. For as holy Austen  
nocens/ et in omnibus habetur peccatum Quia sicut sanctus Augustinus  
**nuisanz et en toutes a pechié. Car com seint augus-**

saith « how mucche that he that lyeth: by his lesynge doth for good  
dicit sicut « quantum quod iste qui mentitur per suum mendacium facit de bono  
**tin dit. « combien qui cil que mente par sa mençonge face de bien**

of othir. al way so mucche they make or doo here owne harme »./ Wher  
alterius. tum omnibus viis illi faciunt suum proprium dampnum »./ Unde  
**autrui toutes voies il fent<sup>i</sup> son propre dommage ». Dont<sup>424</sup>**

fore tho lesyngis helpynge ben synne./ But lesyngis ple-  
illa mendacia adjuvancia sunt peccata Sed mendacia  
**les mençonges eidans sont pechié. Mé les mençon-**

synge ben mucche gretter synne as the lesynges  
placencia sunt magis gravia peccata sicut mendacia  
**ges plesans sont plus grant pechié com les mençonges**

---

<sup>i</sup> M (39, §102) : *fet*.

---

<sup>423</sup> Correction par le scribe : ajout de *i*.

<sup>424</sup> Ajout dans la marge: « nota cato Sic bonus esto bonis ne te mala dampna sequuntur ».

**[folio 97v]**

of these japers and the tripheleris and mynstrelles that seyen  
de istis [.....] et de trufatoribus et de histrionibus qui dicunt  
**de les losengeres et des truffleurs et de minstreux qui dient les**

bordes and lesyngis and the leyghingis for to make the puple solace  
joca et mendacia et ridicula propter gentes recreandum et  
**bourdes et les mençonges et les risees pur les genz soulacier et**

and to say/ and them to herken hath synne and is no dowte/  
ad dicendum et illos ascultare habet peccatum et non est omnino dubium.  
**au dire. et lez escoutier a pechié et n'et nimie doute.**

But  
Sed  
Mes les

the lesynges noyenge ben synne whan oon hem saith wytingly  
mendacia nocencia sunt peccata quando unus ea dicit scienter et  
**mençonges nuissans sont pechié quant un lez dit a escient et**

and advysly to doo harm to eny  
cogitanter ad faciendum dampnum alicui  
**apenseement pur fere damage a autrui.**

To this branche pertey-  
Ad istum ramum pertinent  
**A cest branche a parti-**

nen alle the falsenesse and stryves and desceytis that be doo  
omnes falsitates et contenciones et deceptiones que faciuntur  
**ennent<sup>i</sup> toutez lez faussetés et les baraz et les guiles que l'en fet**

thorou out the worlde to desceyve [...] and to hynder in soule and in  
per totum mundum ad alios decipiendum et deteriorandum in anima et in  
**par mi le monde pur autrui decevoir et dommager en alme et en**

body outhere in here goodis or in here loos. what so ever it be.  
corpore vel in bonis vel in fama quale quod illud sit  
**corps ou en avoir ou en renommee quele que ele soit.**

**M**Evel thinge is to lye but more grevous synne is  
mala res est mentiri. sed magis grande peccatum est  
**al chose est de mentir. mes plus grant pechié est<sup>425</sup>**

of hym to forswere and to offende oure lord/  
de se perjurare et ad offendendum dominum nostrum  
**de soy parjurer et pur deffent<sup>ii</sup> nostre seignour.**

Natheles not with stondynge that noon  
Non obstante quod<sup>426</sup> propter hoc<sup>427</sup> quis  
**Non pas pur tant que l'en le**

<sup>i</sup> Leçon proposée : *apartiennent*

<sup>ii</sup> M (39, §110) : *et por ce le desfent tant Nostre Sires.*

<sup>425</sup> Ajout: « de parjurer »: inséré dans la marge et difficilement lisible.

<sup>426</sup> Correction par le scribe : ajout de *quod*.

<sup>427</sup> Correction par le scribe: *quod* biffé et ajouté en indice à la place qui lui revient grammaticalement.

may in noo poynt swere with oute synne as saith  
potest in nullo puncto jurare sine peccato sicut dicit  
**puet en nul point jurer sanz pechié si com dit**

[.....] but for that that they often swere and often  
[.....] *sed propter hoc quod* frequenter perjurent et frequenter  
**li bongre<sup>i</sup> mes pur ce que souvent parjurer et souvent<sup>428</sup>**

synne For in sevene maneris synneth oon in wordis  
peccant/ Quia in septem modis peche l'en in sermoni-  
**pecher<sup>ii</sup> . Car en sept maneris peche l'en en sere-**

Ferst whan oon swerith hastily that is by  
bus Primo *quando unus jurat ardentem hoc est per*  
**menz. Primez quant un jure ardaument c'est par<sup>429</sup>**

despyt and wilfully in that that hym semeth delectable/ therefore  
*despectum et voluntarie hoc quod ille [...]* qui in hoc delectatur ideo  
**despit et volunters se que il semble que en ce delite. pur**

that forbedith not saint Jame to swere whan nede  
*hoc non prohibet sanctus jacobus. jurare quando necessitas*  
**ce deffent seint Jaque ne mie le jurer quant bosoigne**

is: but the lecherie and the wylle of sweringe/ Aftyr  
est *sed luxuriam et voluntatem jurandi* Postea  
**est: mes la lecherie et la voluté de jurer. Après<sup>430</sup>**

whan oon swerithe lightly that is for nought and with  
*quando unus jurat leviter hoc est pro nichilo et sine*  
**quant un jure legierment c'est pur nient et sanz**

oute reson/ This is forbode in the secunde commaundement  
racione *hoc est prohibitum in secundo mandato*  
**reson. C'est defendu ou seconde commandement de**

---

<sup>i</sup> Leçon proposée : *bougre* (confirmée par M 39, §110).

<sup>ii</sup> M (39, §111) : *mes por ce que sovent jurer fet sovent parjurer et sovent pechier.*

---

<sup>428</sup> Ajout: « *nota quod .7. modis offendit quis in verbis* »: inséré dans la marge.

<sup>429</sup> Ajout dans la marge: .1.

<sup>430</sup> Ajout dans la marge: .2.

**[folio 98v]**

of the lawe the whiche god wroote in the stonyn tables with his blossid  
legis quod deus scripsit in tabellis saxeis *cum suo beato digi-*  
**de la loy que diex escript es tables de pierre de son benoiet**

fynger/ After whan oon swerith custumably also as at  
to Postea *quando* unus jurat consuetudinaliter eciam sicut ad  
**dox. Après quant une jure a coustument<sup>i</sup> aussi com a<sup>431</sup>**

every word For ther ben som so evel ytaught that they  
quodcumque verbum Quia sunt quidam (aliqui) tam male eruditi (docti) *quod* illi non  
**chescun mot. Car il sont aucun si mal enseigné q'il ne**

can not say eny thyng *with* owt<sup>432</sup> sweringe./ These haven god in greet  
sciunt rem (aliquid) dicere sine juramento./ Isti *habent* deum in magno  
**saveront riens dire sanz jurer. Cist ont diex en grant**

despite for every day and for nought they hym drawe in to wytnes  
despectu *quia* omni die et pro nichilo trahunt in testimonium (*scilicet* deum)  
**despite car tout jour et pur nient le traient a tesmoigne**

of alle that they say For to swere is noon othir thing than to calle  
de quocumque illi dicunt/ Quia jurare non est alia res *quam* invocare  
**de quanque il dient. Car jurere n'est autre chose que apeller**

god in to wytnes. and hym and hyrs moder and his saintis./ Aftir whan  
deum in testimonium et seipsum (*scilicet* deum) et suam matrem et suos *sanctos*/ Postea *quando*  
**diex a tesmoigne et luy et sa mere et ses seinz. Après quant<sup>433</sup>**

oon swerith folyly. and that happnith in many maneris or  
unus jurat insipienter. et hoc accidit in multis modis vel  
**un jure folement. et il avient<sup>434</sup> en mult de maneris. Ou**

whan oon swerith by wrathe and sodenly wher of this he repentith  
*quando* unus jurat *per iram* et subito *vel repente* unde in ipso (*hoc*) penitet vel  
**quant un jure par ire et sodeinement dont en se repent ou**

---

<sup>i</sup> Leçon proposée : *acoustument*.

---

<sup>431</sup> Ajout dans la marge: .3.

<sup>432</sup> Correction par le scribe : ajout de *owt*.

<sup>433</sup> Ajout dans la marge: .4.

<sup>434</sup> Correction par le scribe : ajout de *i*.

or whanne oon swerith thynghe whiche he may not halde *with* outen synne  
*quando unus jurat rem quod<sup>d</sup> omnino non potest tenere sine peccato verbi*  
**quant on jure chose que un ne puet tenir sans peché<sup>ii</sup> du sere-**

of word or whan oon swerith seurly of the<sup>435</sup> thynghe of whiche oon is not  
vel *quando unus jurat/ certitudinaliter de re unde unus non est*  
**ment ou quant on jure certainement de la chose dont un n'est**

in nowyse certayn that it is alle trewe Or whan that oon by hotith  
*omnino certus quod totum sit illud verum* Vel *quando unus promittit cer-*  
**mie certains tout soit ele vraie. Ou quant l'en promet cer-**

certaynly that thynghe that he knowith not if he may it fulfille/ Or whan  
*titudinaliter hoc quod quis nescit si hoc poterit ad implere* vel *quando homo*  
**teinement ce que l'en ne set ce l'en purra a complir<sup>iii</sup>. Ou<sup>436</sup> quant l'en**

man swerith by his *creaturis*. As he saith « by this summe. that shyneth » or<sup>437</sup> « by<sup>438</sup>  
*jurat per suas creaturas. cum (sicut) unus dicit « per istum solem qui lucet. per*  
**jure par ces cultures com l'en dit « par cest soleil. qui luist. par**

this fyre that brenneth ». or « by myn hed »/ or « by the soule of my fader ». or  
*istum ignem qui ardet » vel « per meum caput ». vel « per animam mei patris ». vel*  
**cest fu que ard » ou « par mon chief » ou « par l'ame mon pere » ou**

othir ylyke suche wordes forbedith god in the gospelle  
*aliis similibus/ tales sermones/ prohibet deus in evangelio*  
**autre semblable. tiex sermons deffent diex en le vangile<sup>iv</sup>.**

for to that that I aught to afferme I aught not to take into wytnes  
*quia ad hoc quod ego debeo affirmare ego non debeo tractare in testimonium*  
**car a ce que jeo dei affermere<sup>439</sup> je ne doi pas traire a tesmoigne**

noon but the soverayn trouthe that is god that al thyn knoweth. not  
*preter quam summam veritatem hoc est deum qui totum scit. non omnino*  
**fors la souveraine verité c'est dieu que tout siet non mie**

---

<sup>i</sup> Le traducteur a inséré, à la place de l'abréviation pour *quam*, celle généralement utilisé dans le manuscrit pour *quod*.

<sup>ii</sup> M (39, §121) ajoute : *tiex seirement on doit enfrandre et fere penence.*

<sup>iii</sup> Leçon proposée : *acomplir*

<sup>iv</sup> Leçon proposée : *l'evangile*

---

<sup>435</sup> Correction par le scribe : ajout de *e*.

<sup>436</sup> Correction par le scribe : ajout de *u*.

<sup>437</sup> Correction par le scribe : ajout de *or*.

<sup>438</sup> Dessin manicule.

<sup>439</sup> Un *-o-* a été ajouté en indice sur le *-e-*: *affermere<sup>o</sup>re*. Nous assistons ici peut-être à une tentative d'écrire *-eo-*, ceci pour suivre la même tradition graphique que celle rencontrée dans la forme du pronom sujet *jeo*. Il se peut aussi que le *-o-* ait été tout simplement ajouté au mauvais endroit et qu'il était destiné au pronom sujet suivant: *je*, dans un désir d'unification des formes.

**[folio 99v]**

the pure creatures que non sunt nisi vanitas. and whan I  
puras creaturas que non sunt nisi vanitas et *quando* ego illos (*id est per illos*)  
**les pures creatures qui ne sont fors vanité. et quant je les**

swere hem attentifly I brynge to hem a worship that I aught  
*juro cogitanter* ego eis apporto unum de honoribus quem ego deberem  
**jure apensement je leur porte unes des honeurs que je doy**

to brynge to god alone      But whan on swerith by the gospelle  
*portare deo soli*              *Sed quando unus jurat per evangelium*  
**porter a dieu seulement. Mes quant un jure par l'evangile**

or by hym of<sup>440</sup> whom the wordes ben whiche be writen      Or  
*vel per ipsum cuius hec verba sunt que sunt scripta*      *vel*  
**ou par celuy qui les paroles sont qui sont escriptes. Ou**

whan oon swerith by the holy myraclys or by sayntys holy rely-  
*quando* unus jurat per sancta miracula *vel per sanctorum sanctas* reli-  
**quant un jure par les seintes miracles par les seintes reli-**

kes or by saintes of paradys or swerith by faith and by  
*quias vel per sanctos paradisi vel jurat per fidem et per*  
**ques ou par les seinz de paradys ou jure par foy et par**

god that he enhabitith      Aftir whan on swerith knavoslyche of  
*deum quem ille inhabitat*      *Postea quando unus jurat rusticaliter (turpiter) de*  
**dieu que il enhabite<sup>i</sup>. Après quant un jure vilainement de<sup>441</sup>**

god and of his saintis      In this synne be crysten men worse  
*deo et de suis sanctis*      *In isto peccato sunt cristiani pejores*  
**dieu et de ses saintz. En cest pechié sont crestien piour**

than sarracens qwyche wolde not swere ne suffer in no wyse  
*quam* saraceni qui non jurarent neque dimitterent in nullo modo  
**que sarazin que ne jureroient ne ne souffroient en nul manere**

---

<sup>i</sup> M (39, §128) : *on jure par eus et par Dieu qui en eus habite.*

---

<sup>440</sup> Correction par le scribe : ajout de *of*.

<sup>441</sup> Ajout dans la marge: .5.

that eny shulde swere so foule jhesu crist as doon the cristien  
*quod* quis juraret tam turpiter *jhesum cristum* sicut faciunt cristiani  
**que l'en jurast si vilainement jhesu crist com font li cristien.**

they take hym more cruelli than the jewys that hym crucifieden. they  
*ipsi sumunt magis crudeliter quam* judei qui *ipsum* crucifixerunt illi non fre-  
**Il resont plus cruel que li juef qui li crucifierent il n'i bri-**

brake not of hym any bon. these rentyn hym more smal  
*gerunt omnino nullum os. Sed isti ipsum dilacerant magis minutim*  
**serent mie nul dez oz. mes cist le depiecent plus menuement<sup>442</sup>**

than me dooth an hogge in the bocherye      These shul aske nought  
*quam<sup>443</sup> faciunt porcum in macello*      *Isti non petent*  
**qu'en ne fet le porcel en la boucherie.      Cist ne demanderent**

of oure lady      These hym teryn so foule and hym  
*aliquid de nostra domina. Isti ipsum defrustrant tam turpiter et ipsum*  
**rien de nostre dame.      Cist la depiecent si vilainement et luy**

and his other *saintis*. that this is wondere that cristendom it suffrith.  
*et suos alios sanctos quod hoc est mirabile quomodo* cristianitas illud suf-  
**et ces autres seinz que c'est merueille coment cristienté le suef-**

Aftir whan oon swerithe lightly or whan he swerith falsse  
fert      *Postea quando unus jurat falciter vel quando jurat falsum*  
**fre.      Après quant un jure faussement ou quant en jure faus<sup>444</sup>**

wytnes or swerith wytingly in what maner so ever he swere  
*testimonium vel jurat scienter in quolicumque<sup>445</sup> modo quod* quis jurat  
**tesmoigne ou en jure a escient en quele manere que l'en jure**

or openly or by craft or by sophime      For also as the  
*vel aperte vel per artem vel per sophismum*      *Quia eciam sicut*  
**ou apertement ou par art ou par sophisme.      Car aussi com li**

---

<sup>442</sup> Correction par le scribe : ajout de *e* (*menu<sup>e</sup>ment*).

<sup>443</sup> Correction par le scribe: *non* biffé.

<sup>444</sup> Ajout dans la marge: .6.

<sup>445</sup> Correction par le scribe : ajout de *li*.

**[folio 100v]**

trewe scripture sayth god that loveth symplenes and trouthe  
recte scripture dicunt/ deus qui amat simplicitatem et veritatem  
**droite escripte dient. dieu qui aime simplece et verité**

in suche sense reseceyveth þe tale and understondith the word as  
in tali sensu recipit sermonem et intelligit verbum sicut  
**en tiel senz reçoit le serement et entent la parole com**

as he [.....] and that symply  
ille qui [.....] et qui simpliciter  
**cil que l'en tient<sup>i</sup> qui ne chace se bien non. et que simplement**

with [.....] understondith. Ful greet is the goodnes of god that  
sine [.....] intelligit. multum est grande bonitas divina que  
**sans barat l'entent. Mult est grant la debonerté dieu que**

suffreth man that he swere that that he knowith that is not  
hominem permittit quod jurat hoc quod ille scit bene quod non est omnino  
**homme sueffre qui jure cest que il siet bien que n'est pas**

trewe or that he byhoteth thyng that he wole not in nowyse halde  
verum. vel ipse promittit rem quod<sup>ii</sup> ille non vult omnino tenere quando  
**voir. ou li promet chose qu'il ne veut pas tenir. quant li**

whan þe devyl strangleth hym not a noon forthwith. Whan he saith  
diabolus non ipsum jugulat statim in continenti Quia quando ille dicit  
**diabes nel estrangle tut maintenant. Car quant il dit**

« so god me kepe »/ or « so god me helpe »/ if he lye. he puttith  
« sic deus me custodiat »/ vel « ut deus me adjuvet »/ si ille mentitur. ille se  
**« se diex me garde ». ou « se diex m'ait ». et se il ment: il se**

hym out of the help of god. or fro the keypyng. And he sholde be<sup>446</sup> right  
ponit extra adjuvamen dei. vel de custodia. et deberet per finem rectum  
**met hors del aide dieu ou de la garde et deust par fin<sup>447</sup> droit**

---

<sup>i</sup> Leçon proposée : *l'entient* (confirmée par M 39, §137).

<sup>ii</sup> L'abréviation utilisée par le traduction est celle généralement utilisée dans le manuscrit pour *quod*, et non *quam* comme le demanderait le latin classique.

---

<sup>446</sup> Correction par le scribe : ajout de *be*.

<sup>447</sup> Correction par le scribe: -e- exponctué (*fine*).

oonoon forth with lese his wit and mynde and substaunce and soule and alle  
statim *in continenti* perire (*perdere*) ingenium et memoriam et substanciam et animam et quantum  
**tantost perdre senz et memoire et avoir et alme. et quanque**

that he holdeth of god/ The last <sup>c</sup>commaundement of <sup>b</sup>this <sup>a</sup>braunche<sup>448</sup>  
ille tenet de deo ultimus ramus de hoc precepto  
**il tient de diex. La derraine branche de cest commandement<sup>449</sup>**

is whan oon trespasith his faith and that that he hath by hote [...] *est quando unus delinquit suam fidem et hoc quod quis promisit et [...]*  
**est quant un trespasse sa foy et ce que l'en a promys et crean-**

or by faith or by worde trespasith./  
vel *per fidem* vel *per verbum* delinquit  
**té ou par foy ou par serment trespasse.** <sup>i</sup> 450

**L** The devel maketh man to stryve. this craft plesith  
*Diabolus facit hominem contendere* hec ars placet  
**e diable fet l'omme tencier. Cest mestier plet**

muche the devel and displesit god that lovith not but pees  
*multum* diabolo et displicet deo qui non diligit *preter pacem*  
**mult a diable et desplet au diex qi n'aime fors pes**

and a coord. This bronche dividith hym into seven sprayes./ Wherof  
et concordiam *Iste ramus se dividit in septem ramunculos. Unde*  
**et concorde. Cest branche se devise en .vii. reinseléz. dont**

the ferst is stryf the secunde chidyng. the thridde dangerouste.  
*primus* est contencio *Secundus* objurgare *Tercius* dangerousitas  
**la primer est estriver. Le secont. tencier. Le tierce le dengier<sup>ii</sup>** 451

The fourte evel wrethe. The fyfte. reprevynge or undernemyng  
*Quartus*<sup>452</sup> mala ira *Quintus* *improperacio* vel *reprobacio*  
**Le quart maus ire<sup>iii</sup>. Le quinte. repreucher ou reprouver<sup>453</sup>.**

<sup>i</sup> M (39, §143) : *car foi mentie ou seremenz trespasé est aussi tout comme un.*

<sup>ii</sup> Leçon proposée : *ledengier*

<sup>iii</sup> M (39, §147) : *maudire.*

<sup>448</sup> Correction par le scribe: il restaure l'ordre du syntagme nominal.

<sup>449</sup> Ajout dans la marge: .7.

<sup>450</sup> Ajout: « de tenciere » : inséré dans la marge.

<sup>451</sup> Ajout dans la marge: .1.2.3.

<sup>452</sup> La lettre *-u-* porte un tilde de nasalisation fautif.

<sup>453</sup> Ajout dans la marge: .4.5.

**[folio 101v]**

the sexte is manasyng The seventh discord to areyse. Whan the devel  
Sextus est minacio Septimus discordiam resuscitare Quando diabolus  
**Le siste menacier. La .vii.<sup>me</sup> descorde susciter. Quant le diable<sup>454</sup>**

seeth love and acoord amongst men. it desplesith hym muche and  
vidit amorem et concordiam inter gentes multum sibi displicet et  
**voit amour et acorde entre gent mult luy desplet et pur**

forto make hem to discorde he doth gladly his power to make  
eos facere discordes ipse facit voluntarie suam potenciam eos  
**eus fere descorder il fet voluntiers son povoir a eus**

hem to stryve/ And the devel by gynmeth the fyre and of evel  
facere litigare Et diabolus incipit ignem ire et [.....]  
**fere estriver. Et le deable commence le fu de ire et de mal ta-**

wyl to embrace Wher of aftirward the stryf and chydynge comythe  
[.....] Unde post contencionem et objurgacionem venit  
**lant a embracer<sup>i</sup>. Dont après l'estrif et le contens vient**

the rumour and the stryf Even also as whan oon lightneth  
rumor et lis ad instar sicut quando unus eluminat  
**la noise et la tençon. tout aussi come quant un alume**

the fyre Aftir the smoke arysith the flawme stryf chidyng  
ignem Post fumum surgit flamma lis et con-  
**le feu. Après la fumeie sourd la flambe estrif et con-**

and whan oon saith to another « thus it is » « it is not so »/ « thus is was ». « thus it was not »  
tencio et quando unus dicit alteri « sic est » / « non est » « sic fuit »/ « non fuit »  
**tens et quant l'un<sup>455</sup> dit a l'autre<sup>ii</sup> « si est ». « no[n] est ». « si fu ». « non fu ».**

chidyng is whan the toon bylyeth the tothir or sayen greet  
objurgacio est quando alter alteri mentitur vel dicunt mag-  
**Tencen est quant il dementent l'un a l'autre ou dient gros-<sup>456</sup>**

---

<sup>i</sup> M (39, §150) : *ambraser*.

<sup>ii</sup> M (39, §152) : *Estris et contenz est quant li uns dit a l'autre*.

---

<sup>454</sup> Ajout dans la marge: .6.7.

<sup>455</sup> Correction par le scribe : ajout de *l*.

<sup>456</sup> Un dessin a été inséré dans la marge: on y voit deux visages se disputant.

wordes      Aftyr this commyth dangerousnesse whan they smyte  
na verba      Post hec venit dangerousitas *quando* pungnant  
**ses paroles.    Après ce vient le dengier<sup>i</sup> quant poignant**

the toon the tother and sayen greet felonies.    For ther ben oon  
*alter alterum et dicunt magnas felonias/*      *Quia sunt unus modus*  
**l'un l'autre et dient grantz felonies.      Car il sont unes**

maner of folk that haven tunges kuttinge as a rasour more  
*gencium qui habent linguas scindentes ut rasorium magis*  
**genz qui ont lez la[n]gues trenchanz com rasour plus**

swyster the arowes fleynge/ more pershynges than alles/      Suche  
*veloces quam sagitte volantes magis penetrant[es]<sup>457</sup> quam fibule.*      Tales ho-  
**isneles que seetes volans plus perçans que alernes.      Tiex hom-**

men ben lykned to the portpyn: that is alle yclothid with alles  
*mines assimilantur porco punctoso qui totus est vestitus fibulis*  
**mes ressemblent le porc espi: qui tout est vestu d'alernes**

prykynges and is ful cruel. and anoon he is wroth. and whan he is wroth  
*pungentibus et nimis est crudelis et statim (cito) se irritatur et quando irascitur: ille*  
**poignanz et trop est fel et tost se corouce. et quant<sup>458</sup> il est iréz: il lan-**

he shetith his alles fro his body. and he smytith on the left syde and on the  
*spiculatur suas fibulas ex suo corpore/ et percutit a dextris et a sinistris/.*      *Eciam*  
**ce ses alernes et son corps et fiert a destre et a senestre.      Aussi**

right syde/ And he is lykned to the cruel mastyf. [...] and berkith to alle tho that he  
*assimulatur ille moloso crudeli qui mordet et latrat omnes illos quos ipse*  
**resemble il le mastif fel qui mort et abaie toutz ceus qu'il**

may/      Aftir comith cursynges that is whan oon cursith  
poteit      Post venit maledicciones *hoc est quando unus maledicit*  
**puet.    Après vient les maudiçons. c'est quant l'un maudit**

---

<sup>i</sup> Leçon proposée : *ledengier*.

---

<sup>457</sup> La terminaison est illisible.

<sup>458</sup> Correction par le scribe : ajout de *quant*.

**[folio 102v]**

an othere [.....] so greet synnes that the scripture saith he þat curseth  
alterum et hoc [....] tam grandia peccata quod scriptura dicit quod qui maledicit  
**l'autre et se rest si grantz pechez que l'escripture dit que que maudit**

his neyghbore is cursyd of god./ And saint poule saith that. that suche  
suum proximum ille est maledictus de deo. Et sanctus paulus hoc dicit quod tales  
**son proisme il est maudit de diex. Et seint pol ce dit. que tel gent**

puple may not have the kyngdom of god. And salomon saith that suche  
gentes non possunt regnum dei habere. et salomon sic dicit. quod tale os  
**ne pueent le regne diex avoir et salamon si dit. que tel bou-**

a mouth is as es a pot that boyleth that strecchith hider and thider  
est sicut/ est olla qui bullit que se expandit istac et illac  
**che est aussi com le pot qui bout qui s'espant de sa et de la**

and warmeth hem that ben abowte hym./ Aftir comyn the  
et calefacit illos qui sunt circa illum./ Postea veniunt  
**et eschaude ceux qui sont environ luy. Après viennent les**

repreves that ben yit more gretter synne./ Whan oon re-  
reprobaciones qui sunt adhuc magis grande peccatum Quando unus  
**repreueches qui sont encore plus grant pechié. Quant un re-**

hersith to a man othir his folyes outhir his synnes outhir his poverte  
reprobat (recitat) ad hominem vel suas stulticias vel sua peccata vel suam p[er]u[er]tatem  
**prueche au l'omme ou ses folies ou ses pechés ou sa pourté.**

or his pore fader and moder or som defaute that he hath in hym  
vel suos pauperes parentes vel aliquem defectum quod ille habet in illo  
**ou ses poures parenz ou aucun deffaute que il a en lui.**

Aftir this comyth the manaces and bygynnen the medelynges and  
Post hoc venit in minaciones. et incipiunt iste intromissiones et  
**Aprés ce vient les menaces et commencent les melléz et**

the werres  
guerra  
**les guerez.**<sup>459</sup>

---

<sup>459</sup> Cette dernière ligne a la configuration *réclame* signifiant la fin du cahier. Ce n'est donc pas la fin du texte et il manque certainement au moins un cahier, non inséré avec les autres lors de la reliure ou perdu.

ANNEXE 3 :

CORPUS EXHAUSTIF DES PRONOMS INDÉTERMINÉS  
*ON, (L')UN, (L')EN*

<b>1</b>	<b>ON</b>	<b>231</b>
1.1	UNUS	231
1.2	QUIS	234
<b>2</b>	<b>UN</b>	<b>236</b>
2.1	UNUS	236
<b>3</b>	<b>L'UN</b>	<b>239</b>
3.1	UNUS	239
3.2	AUTRE	240
<b>4</b>	<b>L'EN</b>	<b>241</b>
4.1	ALIQUIS	241
4.2	QUISQUE	241
4.3	QUIS	241
4.4	ULLUS	245
4.5	UNUSQUISQUE	245
4.6	IPSE	245
4.7	ILLE	246
4.8	HOMO	247
4.9	UNUS	248
4.10	QUIDAM	249
4.11	PASSIF	249
4.12	Troisième personne du singulier/pluriel	251

Le corpus livré dans cette annexe est un corpus de travail offrant une vue d'ensemble exhaustive du traitement par le traducteur du pronom indéterminé, sous ses formes *on*, *(l')un*, *(l')en*. Ces matériaux sont donc livrés sans appareil critique, l'édition critique proposée dans l'annexe 2 permettant de retrouver les corrections proposées et les commentaires nécessaires à une bonne compréhension du texte.

# 1 ON

## 1.1 UNUS

---

But in a good cause may oon swere without sinne  
Sed in bona causa potest unus jurare sine peccato ·  
**Mes a bone cause puet on jurer sanz pechié (f. 10r)**

[...] lord as he ought nother to hym yeldeth oon thonke of the goodes that he to hym hath made.  
hoc est oblivio dei et de suis bonis quando quis non regraciatur ullomodo nostrum dominum sicut  
ipse debet neque ipsi reddit unus omnino gracias de bonis que ille sibi fecit  
**c'est oubliance de dieu et de ces biens quant l'en ne mercie mie nostre seignour. si com l'en  
doit ne lui rent on mie graces des biens que il luy a fet./ (f. 28v)**

And yit it is more greet uncurtosie whan oon it denyeth or whan he foryetith it  
Ad huc est illa (scilicet rusticitas) magis magna quando unus illam negat vel quando illam  
obliviscitur  
**En core est ele plus grant quant on la nie/ ou quant la oublie./ (f. 29r)**

But [...] more greet whan oon every day resceyveth the goodnesses and every day yeldeth oon evel  
for good  
Sed [...] nimis magna quando unus omnibus diebus recipit bonitates et omnibus diebus reddit unus  
malum pro bono  
**mes cel parest trop graunt quant on toutz jours recoit les bontéz/ et toutz jours rent ugne  
mal pur bien/ . (f. 29r)**

And now is it it that noon synneth dedly synnes ne is not with out despite of go[d] alwayes aftir  
that that we speken here of despite especially in thre maneris fallith oon in synne by this synne  
[...] omnibus viis secundum hoc quod nos loquimur hic de despectu specialiter in tribus modis  
cadiit unus in peccato per istud peccatum  
**Et ja soit ce que nus mortieux pechiés ne soit sanz despit de dieu/ toutes voies selo[n]c ce que  
nous parloms ci de despit especialment en trois maneris chet on en pechié par cestui pechié./  
(f. 31v)**

Or for that that oon prayseth not nowyse an othir rightfully in his herte as he aughte  
vel propter hoc quod unus non laudat omnino alium recte in suo corde sicut ille debet  
**Ou par ce que on ne prise pas l'autre a droit en son cuer si come il doit. / (f. 31v)**

The secunde is lewde purpose to make greet despenses that me callith largenesse whan oon  
maketh expenses with oute mesure outhir of his owne or of othires for to be the more made of or  
for that men shulde holde the more large and more curteys  
Secundus est stulta propositio ad faciendum magnos sumptus vocatur prodigalitas quando unus  
facit absque mensura expens[as] vel ex proprio vel alieno quod vellet laudari vel propter hoc quod  
illum illi tenerent magis largum et magis gratis  
**Le socont est fole emprise de fere granz despenz que l'en apele prodigalité quant on fet  
outrageus despenz ou de sien ou d'autrui pur estre loé/ ou pur ce que l'en le tigne au plus  
large et au plus curtois. (f. 33r)**

For unnethe may oon come to right repentaunce  
Quia vix potest unus venire ad rectam compunccionem.  
**Car a poine puet on venir a droite repentance./ (f.44r)**

Alle these synnes ben ayenst the goodnes of the holy goost and they ben so greet that with laboures comyth oon to the right repentaunce and therefore ben they evethe forgeven  
Omnia ista peccata sunt contra bonitatem sancti spiritus et sunt tam grandia quod cum labore veniet unus ad rectam compunctionem. et propter hoc sunt illi vix perdonati  
**Tut cist peché sont contre la bonté de seint esprit et sont si grant qu'a poines en vient on a droite repentance et pur ce sont il a poine pardoné/. (f. 45r)**

the ferst is inobediencia whan oon wil not doo that me chargeth hym or enjoyneth in penaunce.  
Primus est inobediencia quando unus non vult facere hoc quod ei quis injungit in penitencia  
**Le premier est inobediencia quant on ne veut fere ce que l'en li charge en penitence. (f. 51r)**

For whan on to hym spekith of his profite. he hym wrettheth and grucchith and hym semyth that men despisith hym. and of that fallith he into sorowe. that is the fourte vice  
Quia quando unus illi loquitur de suo proficuo. ille se irritat et murmure. et sibi videtur quod quis ipsum despicit. et ex hoc cadit ille in tristiciam. que est quartum vicium.  
**Car quant on li parole de son preu. il se corouce et murmure. et li est avis que l'en li despit. et de ce chiet il en tristrece. qui est le quarte vice./ (f. 51v)**

And so muche hym sourmountith that sorowe that what somever oon saith to hym or what ever that he here or seeth alle noyeth hym to lyve so that he hymself hatith and desireth his deeth. and that is the fifte vice.  
Et tantum se supergreditur illa tristicia quod quantumcumque unus ei dicit vel quodcumque ille audit et quodcumque ille videt omnia ei nocent vivere sic quod ille semetipsum odit et desiderat suam mortem. et hoc est quintum vicium.  
**Et tant le seurmoute cele tristrece que quanque on li dit ou quanque il oit et quanque il [v] oit tut li anui de vivre si que il meismes se het et desire sa mort et c'est le quinte vice. (f. 51v)**

[...]  
Quintus est in mercandizazione quando unus vendit rem qualem quod illa sit magis quam illa non valet pro tempore [...] quando ille videt gentes magis in miseria Tunc vendet ille magis care [...] quam res illa non valet  
**La quinte est en marchaundise quant on vent la chose quele que ele soit plus que ele ne vaut pur le terme et que pur li termes desloiaus quant il voit les gens plus a meschef lors vendra il plus cher.ii. tanz ou.iii. que la chose ne vaut. (f. 54v)**

And that may oon doo in foure manere of thefte  
Et hoc potest unus facere in quatuor modis latrocinii.  
**Et ce puet on fere en .iiii. maneris de larrons./ (f. 56r)**

The thef open and commune ben they [...] and lyven of suche craft [...]  
Ille latro apertus et communis sunt illi unus facit justiciam et vivunt de tali mistera quando unus [...]  
**Li larron apert et comune sont cil dont l'en fet justice et vivent de tel mester quant on les tient. (f. 56v)**

Ferst whan oon draweth the body of oure lord as doon heretikes and witches and evel preste to wynne lykewise say I of othir sacramentis.  
Primo quando unus tractat corpus domini nostri sicut faciunt heretici et sortilegi et malus presbiter ad lucrandum similiter dico ego de aliis sacramentis.  
**Premerment quant on traite le cors nostre seigneur com font li heregê/ et li sorcier/ et li mauvés preste pur gaignier/ aussi di je des autres sacramenz./ (f. 62r)**

Aftir whan oon breketh or steleth or drawith vileynously (kerlike) the sanctuaries (ame heilige stede) the chalices the cresse the corporaces vestimentez yhalwid or othir thyngis holy  
Postea quando unus rumpit vel furatur vel tractat rustice sanctuaria calices crisma corporalia vestimenta benedicta (sanctificata) vel alias res benedictas  
**Aprés quant on brise ou emble ou traite vilainement les saintuaries les calices. Le cresse le corporiaus/ vestemensbenoies ou autres seintes choses/. (f. 62v)**

Aftir whan oon brenneth or brekith monasteries or holy place and archeyerde or hous of religion  
Postea quando unus ardet vel frangit monasterium vel sanctum locum et cimitorium sive domum religionis

**Aprés quant on art ou brise mostier ou seint leu/ et cimitiere ou meson de religion/. (f. 62v)**

or whan oon drawith by strengthe theym that fleen to the chirche or into chirchyerde for defense.  
Vel quando unus extrahit ex vi illos qui fugiunt ad ecclesiam vel ad cimitoria pro tuicione

**Ou quant on atret a force ceus qui fuient a mostiers ou en cimiters a garant/. (f. 62v)**

Aftir whan oon dooth in chirche so that blood [...]

Postea quando unus facit in ecclesia sic quod sanguis [...]

**Aprés quant on fet en mostier si que sanc i este expandu . (f. 62v)**

Or whan oon doth synne of lecherie.

vel quando unus facit peccatum luxurie

**Ou quant on i fet peché de luxure/. (f. 62v)**

After whan oon puttith (leyth) honde in evel in clerk or in man or in womman of Religione

Postea quando unus mittit manum in malo in clerico vel in homine sive in muliere de religione.

**Aprés quant on met main par mal en clerk ou en homme ou en fame de religion/. (f. 62v)**

Postea quando unus furatur est vel exportat per malam racionem extra locum benedictum (sanctificatum) sive sint res benedictae vel non benedictae quales que ille sint

**Aprés quant on emble ou enporte par mauvés reson hors delieu benoiet soient choses benoites ou noun benoietes queles que il soient. (f. 63r)**

oon callith inhoneste whan the service is doon by inhonestee cause or principally for spiritual thinge

unus vocat dehonestatem quando servicia (servicium) sunt facta (est factum) per inhonestam causam vel principaliter propter rem spiritualem

**on apele deshonesté quant ly servises est fet per deshoneste cause ou principalement pur chose espirituel/. (f. 65v)**

The ferst wyse is whan oon hath diverse weyghtis and diverse mesures and they byen with more gretter weightis or with a more gretter mesure. And sellith with a more lasse [...]

Primus modus est quando unus habet diversa pondera et diversas mensuras et illi emunt cum magis magnis ponderibus vel cum magis magna mensura. et vendit quis cum magis parva [...] [...]

**Le premier est quant on a divers pois et diverses mesures et achete l'en au plus granz pois ou a plus grant mesure et vent on au plus petit ou la plus petite/. (f. 67v)**

In many maneris may oon synne in marchandise but longe thyng sholde be to say.

In multis modis potest unus peccare in marcandisacione sed longa res esset dicere

**En mult de maneris puet on pechier en marchandise mes longue chose seroit a dire/. (f. 68v)**

Aftir he comith to the dede: of folyly beholdyng oon comith to the speche. and fro spekyng. to touchyng. And fro touchyng in to kyssyng. an fro kyssyng to the dede.

postea venit ad factum de respectu stulto venit unus ad loquelam. et de loquacione ad tactum et de tactu ad osculum et de osculo ad opus (factum).

**après vient au fet/ du regarder folement vient on au parler/ et du parler au touchier/ et de touchier au beiser/ et du beiser au fet/. (f. 71r)**

Aftir ther is sacrilege whan oon breketh the sacrament of holy wedlak of it comith som tyme disenheritaunce of body and of untrewre mariage.

Post habetur sacrilegium quando unus frangit sacramentum sancti conjugii ex hoc venit aliquo tempore disheredacio corporis et ex infideli matrimonio.

**Aprés il y a sacrilege quant on brise le sacrament de seint mariage si en avient aucune fois desheritement de cors et de faus mariage/. (f. 73v)**

with his owne swerde oon may flee hym self  
Cum suo proprio gladio seipsum potest unus occidere  
**De sa propre espee se puet on occire/. (f. 74r)**

Ferst he be comith a taverner aftir plaith at dees aftir selleth his thynges after becomith a rybaude  
lechour and thef/ Aftir hym hangeth oon/  
Primo ille devenit tabernarius postea ludit ad talos postea vendit sua postea devenit ribaldus  
lyxoriosus et latro deinde ipsum suspendit unus/  
**Primes il devient tavernier. puis jeuue auz dez/. puis vent le sen. puis devient ribaut. holier et  
larron. puis le pent on/. (f. 78r)**

for this oon redith in mete tyme in this religions/ for that whan the body takith his sustinaunce of  
oo parte/ the herte may take his . on the tothir party  
propter hoc legit unus in prandio in his reli[gi] onibus propter hoc quando corpus capit suum  
victum ex una parte/ cor recipit suum ex altera parte  
**pur ce lit on a manger en ces religiens. pur ce quant le corps prent sa viande d'une par/ le  
quer repregne la seue d'autre part. (f. 84v)**

that is to say « my lord saith wel my lord dooth wel » and turnen alle that eny man dooth or saith.  
be it good be it evel  
hoc est dicere. « dominus meus dicit verum dominus meus facit bene » et convertunt (subvertunt)  
quantum unus facit vel dicit sit bonum. sit malum.  
**C'est a dire « Misire dit voir/ Misire fet bien » et tournent quanque on fet ou dit soit bien soit  
mal/ . (f. 93v)**

the ferst is whan on contrevith a lesynge or the hurt for other to [...] ther blame/  
Primum est quando unus [...] mendacium vel malum (dampnum) propter alios ad[...] suam culpam  
(suam increpacionem)./  
**La premer est quant on contruve mençoenge ou le mal pur autrui alever blame/. (f. 95r)**

or whanne oon swerith thynges whiche he may not halde with outen synne of word  
vel quando unus jurat rem quod omnino non potest tenere sine peccato verbi  
**ou quant on jure chose que un ne puet tenir sans peché du serement (f. 99r)**

or whan oon swerith seurlly of the thynges of whiche oon is not in nowyse certayn that it is alle  
trewe  
vel quando unus jurat/ certitudinaliter de re unde unus non est omnino certus quod totum sit illud  
verum  
**ou quant on jure certainement de la chose dont un n'est mie certains tout soit ele vraie/. (f.  
99r)**

## 1.2 QUIS

---

the first synne devideth hym and stretchith in so many partis that with out greet labour oon may  
not nombre  
primum peccatum se dividit et se extendit (expandit) in tam multis partibus quod ex nimia  
difficultate poterit quis numerare  
**Le premier pechié se devise et s'espant en tant de parties que a poine le purroit on nombrer.  
/ (f. 27v)**

The ferst wyse is whan oon hath diverse weyghtis and diverse mesures and they byen with more  
gretter weightis or with a more gretter mesure. And sellith with a more lasse [...]  
Primus modus est quando unus habet diversa pondera et diversas mensuras et illi emunt cum  
magis magnis ponderibus vel cum magis magna mensura. et vendit quis cum magis parva [...]  
**Le premier est quant on a divers pois et diverses mesures et achete l'en au plus granz pois ou  
a plus grant mesure et vent on au plus petit ou la plus petite./ (f. 67v)**

They maken hem evel for the wolde that men so sholde holde hem good/ A man myght no more hem wrathe. than to say that. « veryly that is trewe »/  
ipsi se faciunt malos qua propter quod quidam ipsos tenerent pro bonis. non magis non poterit illos quis irritare. quod hoc dicere/ « certe hoc verum est »/  
**Il se font mauvés pur ce que l'en les tigne pur bons/. ne plus ne les purroit on coroucier que se dire. « certes c'est voir/ ». (f. 92r)**

## 2 UN

### 2.1 UNUS

---

that is to say whan oon hym forswerith thenkyngly and with deliberacion  
hoc est dicere quando unus se perjurat cogitanter et cum deliberacione  
**C'est a dire quant ung se parjure apensement et a deliberacion. (f. 10v)**

And for that skil oweth oon to kepe holyly or devoutly  
Et propter hoc debet unus custodire sancte vel devote  
**Et pur ce le doit ung garder saintement (f. 11v)**

[...] flateringe whan on saith[...] or falsnesse or lesynge whan he of whom they speken nys present  
vel ex laudacione (id est adulatione) quando unus dixit in sua presencia vel falsitas vel mendacium  
quando ille de quo illi loquntur non est presens  
**ou de losenge quant ung la dit en leur present ou fausseté ou mençoenge quant cil de qui l'en  
parole n'et present. (f. 16v)**

That is foly praysinge of vayn praysinge qwan oon felith in his herte oo enjoynsinge of that that he  
is or trowith to be prayسد of som thinge that he hath in hym or trowith to have  
hoc est stulta laudacio ex vana laudacione quando unus sentit in suo corde unam jocunditatem ex  
hoc ipse ille est vel credit esse laudandus ex aliqua re quam ille habet in illo vel credit habere  
**C'est fole prisance de vain loenge quant ugne sent en son cuer .i. ejoissment de ce que il est  
ou cuide estre loéz d'aucune chose que il a en lui ou quide avoir. (f. 35v)**

And the vertues naturelis by whiche on is more naturelly than other or large or debonnaire or more  
gracious or wel temperide or wel ordeyned and of alle these yiftis owith oon to thanke god and to  
serve  
Et virtutes naturales per quas unus est magis naturaliter quam alii vel largiorvel humiliorvel  
graciosior vel bene temperatus vel bene ordinatus et de omnibus istis donis debet unus deo  
regraciari et servire  
**Et les vertuz naturelles par quoi li uns est plus naturelment que li autres ou larges/ ou  
debonneres ou gracieus/ ou bien atrempéz/ ou bien ordennéz/ et de toutz ces dounz doit ung  
dieu mercier et servir/. (f. 37r)**

The thridde is obstinacye that is hardnes of herte whan oon is so indurat in his malice that noon  
may [...] nothir hym wole amende  
Tercium est obstinacio hoc est duricia cordis quando unus est sic induratus in sua malicia quod  
quis non potest ipsum [...] neque se vult emendare.  
**Le tiers est obstinacion c'est durté de cuer quant un est ci endurci en sa malice que l'en ne  
puet flechir ne se veut amender./ (f. 44v)**

in such caas oon aught restore it to hym that it had lost.  
in tali casu illus deberet unus reddere illi qui ea perdidit.  
**en tel cas le devoit ung rendre a celui qui l'ad perdu./ (f. 70v)**

There arysen the stryfvys entermetynges manslaughteres. there lerneth oon to stele and for to take  
Ibi surgunt contenciones intromissiones homicide Ibi addiscit unus furari et capere non sua./  
**La sourdent les tencons/lez melléz/ les homicides/ la aprent une a embler et a prendre/. (f.  
87r)**

For whan oon seith wel of eny by fore hym alday he this fyndith and puttith som blame./  
Quia quando unus dicit bene de aliquo ante ipsum (coram ipso) omni die ipse invenit et ponit  
unum malum  
**Car quant un dit bien d'autrui: devant lui tout jour i truve et i met un mal/. (f. 95v)**

The fyfte is whan he overturneth and subvertith alle thynges to his werse partie alle that he seeth and herith alle that oon myght (may) turne and into good and in to evel/ and ther fore is he a fals juge and untrewes.

Quintum est quando ille pervertit et subvertit omnia ad suam pejorem partem quodcumque ille vidit et audit. quantum unus potuisset (potest) convertere et in bono et in malo/ et propter hoc est ille falsus iudex et infidelis

**La quinte est quant il pervertit et tourne tout a sa piour partie quanque il voit et ot quanque un puet tournire et en ben et en mal/. et pur ce est il faus juges et desloiaus/. (f. 96r)**

But the lesynges noyenge ben synne whan oon hem saith wytingly and advysly to doo harm to eny Sed mendacia nocencia sunt peccata quando unus ea dicit scienter et cogitanter ad faciendum dampnum alicui

**Mes les mençoenges nuissans sont pechié quant un lez dit a escient et apenseement pur fere dommage a autrui/. (f. 97v)**

Ferst whan oon swerith hastily that is by despyt and wilfully in that that hym semeth delectable/ Primo quando unus jurat ardentem hoc est per despectum et voluntarie hoc quod ille [...] qui in hoc delectatur

**Primez quant un jure ardaument c'est par despit et volunters/ se que il semble que en ce delite. (f. 98r)**

Aftr whan oon swerithe lightly that is for nought and with oute reson/ Postea quando unus jurat leviter hoc est pro nichilo et sine racione

**Aprés quant un jure legierment/ c'est pur nient et sanz reson/. (f. 98r)**

After whan oon swerith custumably also as at every word Postea quando unus jurat consuetudinaliter eciam sicut ad quodcumque verbum

**Aprés quant une jure acostument aussi com a chescun mot/. (f. 98v)**

Aftr whan oon swerith folyly. and that happnith in many maneris Postea quando unus jurat insipienter. et hoc accidit in multis modis

**Aprés quant un jure folement. et il avient en mult de maneris/. (f. 98v)**

or whan oon swerith by wrathe and sodenly wher of this he repentith vel quando unus jurat per iram et subito vel repente unde in ipso (hoc) penitet

**Ou quant un jure par ire/ et sodeinement dont en se repent (f. 98v)**

But whan on swerith by the gospelle or by hym of whom the wordes ben whiche be writen Sed quando unus jurat per evangelium vel per ipsum cuius hec verba sunt que sunt scripta

**Mes quant un jure par l'evangile ou par celui qui les paroles sont qui sont escriptes. (f. 99v)**

Or whan oon swerith by the holy myraclys or by sayntys holy relykes or by saintes of paradys or swerith by faith and by god that he enhabitith

vel quando unus jurat per sancta miracula vel per sanctorum sanctas reliquias vel per sanctos paradisi vel jurat per fidem et per deum quem ille inhabitat

**Ou quant un jure par les seintes miracles par les seintes reliques ou par les seinz de paradys ou jure par foy et par dieu que il enhabite/. (f. 99v)**

Aftr whan on swerith knavoslyche of god and of his saintis

Postea quando unus jurat rusticaliter (turpiter) de deo et de suis sanctis

**Aprés quant un jure vilainement de dieu et de ses saintz/. (f. 99v)**

But the lesynges noyenge ben synne whan oon hem saith wytingly and advysly to doo harm to eny Sed mendacia nocencia sunt peccata quando unus ea dicit scienter et cogitanter ad faciendum dampnum alicui

**Mes les mençoenges nuissans sont pechié quant un lez dit a escient et apenseement pur fere dommage a autrui/. (f. 97v)**

Aftir whan oon swerithe lightly or whan he swerith falsse wytnes or swerith wytingly in what maner so ever he swere or openly or by craft or by sophime  
Postea quando unus jurat falciter vel quando jurat falsum testimonium vel jurat scienter in quolicumque modo quod quis jurat vel aperte vel per artem vel per sophismum  
**Aprés quant un jure faussement ou quant en jure faus tesmoigne ou en jure a escient en quele manere que l'en jure ou apertement ou par art ou par sophisme/. (f. 100r)**

The last commaundement of this braunche is whan oon trespasith his faith and that that he hath by hote [...] or by faith or by worde trespasith./  
ultimus ramus de hoc precepto est quando unus delinquit suam fidem et hoc quod quis promisit et [...] vel per fidem vel per verbum delinquit  
**La derraine branche de cest commandement est quant un trespasse sa foy et ce que l'en a promys et creanté ou par foy ou par serment trespasse/. (f. 101r)**

Wher of aftirward the stryf and chydyng comythe the rumour and the stryf Even also as whan oon lightneth the fyre  
Unde post contencionem et objurgacionem venit rumor et lis ad instar sicut quando unus eluminat ignem  
**Dont après l'estrif et le contens vient la noise et la tencon/. tout aussi come quant un alume le feu. (f. 101v)**

Whan oon rehersith to a man othir his folyes outhir his synnes outhir his poverte or his pore fader and moder or som defaute that he hath in hym  
Quando unus reprobatur (recitat) ad hominem vel suas stulticias vel sua peccata vel suam p[er] upertatem vel suos pauperes parentes vel aliquem defectum quod ille habet in illo  
**Quant un reproveche au l'omme ou ses folies ou ses pechés ou sa pourté. ou ses poures parenz ou aucun deffaute que il a en lui/. (f. 102v)**

### 3 L'UN

#### 3.1 UNUS

---

This commaundement forbedith [...]

Istud mandatum prohibet quod unus non occidat alterum propter vindictam nec propter lucrum nec propter alienam parvam racionem.

**Cest comandement devéé que l'un n'occie l'autre pur vengeance ne pur avoir ne pur autre mauvese reson. (f. 13r)**

The ton is harlotrie

Unus est scurilitas.

**L'une est vilonie./ (f. 28r)**

And the vertues naturelis by whiche on is more naturelly than other or large or debonnaire or more gracious or wel temperide or wel ordeyned and of alle these yiftis owith oon to thanke god and to serve

Et virtutes naturales per quas unus est magis naturaliter quam alii vel largiorvel humiliorvel graciosior vel bene temperatus vel bene ordinatus et de omnibus istis donis debet unus deo regraciari et servire

**Et les vertuz natureles par quoi li uns est plus naturelment que li autres ou larges/ ou debonneres ou gracieus/ ou bien atrempéz/ ou bien ordennéz/ et de toutz ces dounz doit ung dieu mercier et servir/. (f. 37r)**

The toon is thus in the herte withinne whan he rejoiceth hym of his good dedes that he dooth privyly of prayer and of bisechyngis and of prive workyngis and that the man bilovith to be better what god than he is

Unus sic est in corde per internis quando ipse se resultat (gaudet) de bonis que ipse facit secreta sicut de orationibus et de precacionibus et de secretis operacionibus et quod homo credit esse melior de deo quam ille est.

**L'une si est ou cuer par dedens quant l'en se joist des bienz qui l'en fet privé come des oureisons et des prieres et des privéz oevres/ et que li hons cuide estre miex de dieu que il n'est./ (f. 39r)**

And receyven greet yiftis som tyme of oon and of other and sellen the rightes or leven hem to be doo and doo to pore men greet harme that they ne may amende it.

Et recipiunt magna dona aliquando tempore ab uno et ab altero et vendunt justicias sive eas dimittunt faciendum et faciunt ad pauperes homines magna dampna quod illi non possunt emendare

**Et prennent lez granz dones aucun fois et de l'un et de l'autre et vendent lez justices ou les lessent a fere et font aus pources genz les granz dommages qu'il ne purroient amender./ (f. 61v)**

Oon is whan they wille helpe here fadere and moder. or her frendes. to ascende unto dignites of holy chirche.

Unus est quando illi volunt adjuvare suos parentes vel suos amicos ad ascendendum ad dignitates sancte ecclesie.

**L'un est quant il vulent aider leur parens ou leur amis a montier aus dignités de seint eglise./ (f. 65r)**

The secunde synne is to shewe in treson oon for lucre or for [...] dooth thyng by whiche another is take unto the deth or by swerde or by venym or by othir wyse whatsomever it be  
Secundum peccatum est demonstrare in tradicionem quando unus per lucrum vel per [...] facit rem per quam alius trahitur ad mortem vel per gladium vel per venenum vel per alium modum qualemcumque que ille fuerit

**Le secont pechié est demoustré en traison quant li uns par gaing ou par loier fet chose par quoi autres est trais a mort ou par espee ou par venim ou par autre manere quele que ele soit/ (f. 66v)**

Thus sutelly dooth The devel entre from oon in to othir.

Sic subtiliter facit diabolus intrare de uno in alio.

**Aussi soutivement fet le diable entrer de l'un en l'autre/. (f. 71v)**

The seventh hed of the beest is this: the synne of the mouth whiche hath two offices. oon longeth to the taast as drynke and mete

Septimum caput bestie est hoc peccatum de ore quod habet duo officia unde unum pertinet ad gustum sicut potus et edulium

**La septisme chief de la beste si est la pechié de la bouche que a .ii. offices dont l'un appartient au goust come boire et mangier/. (f. 76r)**

Oon lyven after the flesshe

Unus vivit secundum carnem

**Li un vivent selonc la char/. (f. 81r)**

For the toon saith « ete thou so muche that the be fayre and fatte »

Quia unus dicit « comede tam quod tu sis pulcher et pinguis »

**Car li un dit « mengue tant que tu soies biaux et gras »./ (f. 81v)**

And whan the meesses comyn in oon aftir an othir

Et quando fercula veniunt unum post aliud

**Et quant li mez viennent. li un après li autre (f. 85v)**

oon is of that that is past. that is of thyng fere past. that is of hem that so gladly rekene or recorden here dedes and here wysdomes. that they trowid to have wel do. or wel sayde

unum est de preterito. hoc est de re transacta. hoc est de illis qui tam libenter recomputant vel recordant sua opera et suas prudencias quod ipsi credunt fecisse bene vel bene dixisse

**L'un est de preter[it] . c'est de chose passee/ c'est de ceus qui tant volenters recordent leur oeuvres et leur prouestes que il cuident avoir ben fet ou bien dit/. (f. 90v)**

Aftir the smoke arsyth the flawme stryf chidyng and whan oon saith to another « thus it is » « it is not so »/ « thus it was ». « thus it was not »

Post fumum surgit flamma lis et contencio et quando unus dicit alteri « sic est »/ « non est. » « sic fuit »/ « non fuit »

**Aprés la fumee sourd la flambe estrif et contens/ et quant l'un dit a l'autre « si est ». « no[n] est »/ « si fu ». « non fu »./ (f. 101v)**

Aftir comith cursynges that is whan oon cursith an othere [...] so greet synnes that the scripture saith he that curseth his neyghbore is cursyd of god./

Post venit maledicciones hoc est quando unus maledicit alterum et hoc [...] tam grandia peccata quod scriptura dicit quod qui maledicit suum proximum ille est maledictus de deo.

Aprés vient les maudicons/. c'est quant l'un maudit l'autre/ et se rest si grantz pechez que **l'escriture dit que que maudit son proisme il est maudit de diex/. (f. 102r)**

### 3.2 AUTRE

---

For it is trespace in brekyng of faith. the whiche oon shulde have to the tother.

Quia illud est delictum fidei quam alter debet portare alteri.

**Car il y a trespassemenz de foy/ que l'un doit porter al autre/. (f. 73v)**

## 4 L'EN

### 4.1 ALIQUIS

---

that he hymself forbedith oure lord in the gospel that noon shal not swere nother bi heven nouthere by the erthe nother by othir creature

hoc ipsemet prohibet noster dominus in evangelio quod aliquis non juret neque per celum neque per terram neque per alteram creaturam

**Ce meismes deffent nostre sire en l'evangile · que l'en ne juret · ne par le ciel · ne par la terre · ne par autre creature. (f. 9v)**

For ther is noo synne so greet that god wyl not for yeve it in this worlde if any wil hem repente with good herte

Quia non est ullum tam grande peccatum quod deus non remittit in hoc seculo si aliquis se peniteat de bono corde

**Car il n'et nul pechiéz si grant que diex ne perdoit en cest secle se l'en se repent de bon cuer/ (f. 44r)**

### 4.2 QUISQUE

---

For alle the sacramentes of holy chirche aman aught to entrete clenly (honestly) and to have in greet reverence

Quia omnia sacramenta sancte ecclesie quisque debet tractare ornate et habere in magna reverencia

**Car tous les sacremenz de seinte eglise l'en doit traiter netement et aver en graunt reverence/. (f. 74r)**

### 4.3 QUIS

---

And he oughte to restrayne and to refrayne as muche as he may not enywise hem to norisse ne to seche outhere by unmesurabilnes of drynke or of etynge or by evel thynkynges over longe holden by evel touchynges

Et debet quis restringere et refrenare tam sicut quis potest non omnino eas nutrire neque acquirere vel per briam potacionis vel comestionis vel per malas cogitaciones nimis diu tentas per malas palpaciones

**Et doit l'en restraindre et refraindre tant com l'en puet non mie lez norrier ne purchacer ou par outrage de boivre ou de mangier ou par mauveses pensees trop longument tenues par mauvéz atouchemens. (f. 14v)**

For the more hym blame eny and chastiseth the more he wrethith and hym defent.

Quia eo magis illum reprehendit quis et castigat tanto magis ille irascit et defendit.

**Car plus le blame l'en et chastie tant plus s'aire et deffent. (f. 26v)**

And of goodes wher of he ought to gete heven he makith helle to be wonne

Et de bonis unde quis deberet acquirere celum facit infernum lucrari

**Et des biens dont l'en devoit acquerre le ciel fet enfer gaignier./ (f. 27r)**

[...] lord as he ought nother to hym yeldeth oon thonke of the goodes that he to hym hath made.

hoc est oblivio dei et de suis bonis quando quis non regraciatur ullomodo nostrum dominum sicut ipse debet neque ipsi reddit unus omnino gracias de bonis que ille sibi fecit

**c'est oubliance de dieu et de ces biens quant l'en ne mercie mie nostre seigneur. si com l'en doit ne lui rent on mie graces des biens que il luy a fet./ (f. 28v)**

Or for that that he not berith enywise honour ne reverence thidire whider he aught.

Vel propter hoc quod quis non fert omnino honorem neque reverenciam illuc ubi ipse debet

**Ou pur ce que l'en ne porte pas honneur ne reverence la ou l'en doit./ (f. 31v)**

[...]

Iste habet periculosam infirmitatem qui non potest sustinere quod quis tangat illum cui omnis medicina convertit in venenum

**Cist a perilleuse maladie que ne puet suffir que l'en i touche/ a qui tout medicine tourne en venim / (f. 34v)**

if me counsile hym [...]

Siquis illum consulit ille non credit alicui excepto suo sensu

**S'en le conseille il ne croit nulli fors son senz. / (f. 34v)**

Aftir on greet presentis and on the greet festes that me makith unto hym overal

Postea ad magnas presentaciones et ad magna convivias que ei quis facit undique

**Aprés a graunt Presentz et aus grantz festes que l'en li fet par tout./ (f. 38r)**

These doon as good man oweth to doo so as me may not knowe hem unto that that they ben growyn up and enhaunsid on high and in dignite and than they shewyn the vices that they for slouthid to roote in here hertis

Isti faciunt sicut bonus homo debet facere sic (ita) quod quis non illos potest cognoscere usque ad tantum quod illi sunt [...] et exaltati in altum et in dignitatem et tunc monstrant illi vicia que illi [...] radicata in suis cordibus

**Cil font quanque preudomme doit fere si que l'en ne les puet conoistre jusques a tant que il sont parceu et en haut mounté et en dignité/ et a dont mostrent il les vices que il tapissoient enraciné en leur cuerz/ (f. 40r)**

that is to wite pride covetyse malice and othir deedes evel of whiche me knowith wel openly that the trees were never good and that alle was fantasie and ypocrisie that ever he had byfore shewyd hoc scire superbia. avaricia malicia et alia facta mala ex quo quis cognoscit aperte quod ille arbores non fuerunt unquam bone et quod totum fuit fantasma et ypocrisia quantum ille antea monstravit

**C'est assavoir orgueil./ avarice./ malice et autres fetz mauvés/ a quoi l'en conoit apertement que li abres ne fu unques bons/ et que tout fu faintisie et ypocrisie quanque il avoient devaunt mostré./ (f. 40v)**

The seventh braunche [...] is fole drede and unwys shame whan me levith the good to be doo for the puple tha me holde hym for noon ypocrite or papilare or dreden more the worlde than god

Septimus ramus superbie est stultus timor et imprudens pudor vel verecundia quando quis dimittit bona facere propter gentes quod ille non sit tentus ypocrita vel papilardus vel dubitant plus mundum quam deum

**La septime branche d'orgueil est fole paor et fole vergoigne/ quant l'en lesse le ben a fere pur la gent que l'en ne soit tenu a ypocrite ou a papilare. ou doutent plus le mounde que dieu. / (f. 40v)**

The thridde is obstinacye that is hardnes of herte whan oon is so indurat in his malice that noon may [...] nothir hym wole amende

Tercium est obstinacio hoc est duricia cordis quando unus est sic induratus in sua malicia quod quis non potest ipsum [...] neque se vult emendare.

**Le tiers est obstinacion c'est durté de cuer quant un est ci endurci en sa malice que l'en ne puet flechir ne se veut amender./ (f. 44v)**

the ferst is inobediencia whan oon wil not doo that me chargeth hym or enjoyneth in penaunce.

Primus est inobediencia quando unus non vult facere hoc quod ei quis injungit in penitencia

**Le premier est inobediencia quant on ne veut fere ce que l'en li charge en penitence. (f. 51r)**

Or if hym eny commaunde eny thing that hym semeth harde: he hym excuseth that he may not doo it or if he resceyvethe he dooth it or lital or nought.

Vel si quis ipsum precipit aliquam rem quam ille estimat duram ipse se excusat quod facere non potest. vel si ille recipit ille facit vel modicum vel nichil.

**Ou ce l'en li commande aucune chose que li semble dure: il s'en excuse que fere nel puet/ ou s'il reçoit il en fet ou pou ou nient./ (f. 51r)**

For whan on to hym spekith of his profite. he hym wrettheth and grucchith and hym semyth that men despisith hym. and of that fallith he into sorowe. that is the fourte vice

Quia quando unus illi loquitur de suo proficuo. ille se irritat et murmurat. et sibi videtur quod quis ipsum despicit. et ex hoc cadit ille in tristiciam. que est quartum vicium.

**Car quant on li parole de son preu. il se corouce et murmure. et li est avis que l'en li despit. et de ce chiet il en tristrece. qui est le quarte vice./ (f. 51v)**

But yit ther is had oon othir curtois lenere that lene with oute covaunt makyng al wayes he wayteth the profit or in moneye or in hors or in coupis. or in sylver or in coupis or in [...] or in tonnes of wyne or in hoggis fatte [...] of hors or of chariettis or of prebendis to her childir .or in othir thingis and over alle it hath usure qwan ony takith by occasione of lenynge.

Sed habetur unus alius urbanus prestator qui prestant sine marcandizazione facienda omnibus viis attendit proficuum vel in denariisvel in equis vel in coupis. vel in argento vel in togis. vel in [...] vel in doliis vini vel in porcellis pinguibus. [...] equorum vel bigarum vel prebendis suis filiis. vel in aliis rebus et per omnia habetur usura quando quis accipit per occasionem prestacionis.

**Mes il y a un autre curtois presteur qui prestant sanz marchié fesant/ toutes voies en atent lez bountés ou en deniers ou en chevaus ou en coupes. ou en argent ou en robes. Ou en couciaus ou en tonniaus de vin ou en porciaus graz./ Corveez de chevaus ou de charettis ou provendes a leur fiz. ou en autres choses et par tout a usure quant l'en prent par encheson du prest. (f. 53v)**

[...] An other maner is. whan oon mesurith not with a trewe weyght or with a trewe mesure. as doon taverneris that fillyn the mesure with skome.

Alio modo sic est quando quis non mensurat cum recto pondere sive cum vera (recta) mensura sicut faciunt tavernarii (tabernarii) qui implent mensuram de spuma.

**L'autre manere si est quant l'en ne mesure a droit pois ou a droit mesure si com font li taverner qui emplent le mesure d'escume./ (f. 68r)**

Thrid wyse is. that whan he that sellith by weyghte purchasith and dooth somuche that the thenge that he ought weye be hevyer more weyenge

Tercius modus sic (hoc) est quando ille qui vendit cum pondere procurat et facit tam quod illa res quam quis debet trucinare sit pejori magis ponderans.

**La terce manere si est quant cil que vent a pois purchace et fet tant que la chose que l'en doit peser soit au pere plus pesanz/ (f. 68r)**

The fyfte is to lese the tyme that he aughte to fille in good werkis and many othir synnes that longe thyng sholde be to say.

Quintus est perdere tempus quod quis (ille) debet implere in bonis operibus et multa alia peccata quod longa res esset dicere

**Le quinte si est perdre le temps qui l'en doit emploier en bones oevres et mult d'autres pechiés que longue chose seroit a dire./ (f. 70r)**

If eny byddith hym erly to ryse in the name of god/ he saith I shal not/I am over fulle me must nedes slepe the chirche is not oponed he wole abyde me/

Siquis ipsum precipit mane surgere in nomine dei/ ille dicit non faciam/ ego sum nimis plenus dormire me oportet. ecclesia non est aperta ille me vult expectare/

**Si l'en li commande matin a lever ou noun dieu. il dit « non feroi. je sui trop plains dormir m'estuet le mostiers n'est pas ouvers il m'atendra ». (f. 77v)**

For in fyve wyses synneth man by etynge and by drynkynge./ or by that that man etith and drynketh by fore hour or with oute mesure./ or over hastyly/ or to plentefully/  
Quia in quinque modis peccat quis per commestionem et per potacionem/ utrum per hoc quod quis comedit et bibit ante horam vel sine mensura vel nimis avide vel nimis habundanter  
**Car en .v. maneres pechie l'en par mangeret par boire ou par ce que l'en mangue et boit devant eure/ ou sans mesure ou trop ardaunt/ ou trop plenteusement./ (f. 78r)**

The Ferst branche wher thurghe man synneth in etynge byfore th'oure it is fulle unwys thyng of aman that hath age whan he may abyde thoure to ete  
Primus ramus unde quis peccat in comedendo ante horam est nimis fatua res/ hominis qui habet etatem quando potest expectare horam comedere  
**La premier branche dont l'en peche en mangier avaunt eure est trop laide chose d'omme qui a eage quant puet attendre eure de manger (f. 78r)**

« Feleship thou must holde wolt thou that men lye of the . and that men holde the an ypocrite »  
« Societatem oportet te tenere vis tu quod unus menciatur de te et quod quis te teneat ypocritam »  
**« Compaignie te covient tenir vois tu que l'en se gale de toi et que l'en te teigne pur papelarde? »/ (f. 83v)**

For a man augh in every day have the drede of god that he mystake not ad to prayse god and to yelde thonkyngis of his goodis.  
Quia quis debe[t] omnibus diebus habere timorem quod non quis abutatur et de deo laudando (regraciando) et reddendo gracias de suis bonis  
**Car l'en doit toutz jours avoir paor que l'en ne mespregne et de dieu loier et de rendre graces de ces biens/ (f. 84r)**

suche be the myracles that the devel dooth. And what lettres he redith. that is alle felthe. where man lerneth/ glotenyne/ lecherie/ to swere. to for swere. to lye/ to curse/ to forsake god/ to myscounte/ to chyde/ and overmuche other wyses of synnes  
talia sunt hec miracula que ille diabolus facit et quales litteras legit omne turpe ubi quis addiscit/ gulositatem luxuriam. jurare perjurare. mentiri maledicere ab renunciare deo male computare objurgare et nimis aliis modis de peccatis  
**tiex sont lez miracles que li diablez fet/. et quiex lettrez lit tut ordure ou l'en aprent/ gloutonnie/. lecherie/ jurer/. parjurer/ mentir/. mesdire/ renoier dieu/ mesconter/. baratter/ et trop d'autres maneris de pechiéz/. (f. 87r)**

In these ydel spechis synneth a man in fyve wyses/.  
In istis ociosis loquelis peccat quis in quinque modis/  
**En ces oiseuses paroles peche l'en en .v. maneres/. (f. 89r)**

Natheles not with stondynge that noon may in noo poynt swere with oute synne as saith [...] but for that that they often swere and often synne  
Non obstante quod propter hoc quis potest in nullo puncto jurare sine peccato sicut dicit [...] sed propter hoc quod frequenter perjurent et frequenter peccant/  
**Non pas pur tant que l'en le puet en nul point jurer sanz pechié si com dit li bougre/ mes pur ce que souvent parjurer et souvent pecher/. (f. 98r)**

In this synne be crysten men worse than sarracens qwyche wolde not swere ne suffer in no wyse that eny shulde swere so foule jhesu crist as doon the cristien  
In isto peccato sunt cristiani peiores quam sacaceni qui non jurarent neque dimitterent in nullo modo quod quis juraret tam turpiter jhesum cristum sicut faciunt cristiani  
**En cest pechié sont crestien piour que sarazin que ne jureoient ne ne souffroient en nul manere que l'en jurast si vilainement jhesu crist com font li cristien/. (f. 100r)**

Aftir whan oon swerithe lightly or whan he swerith falsse wytnes or swerith wytingly in what maner so ever he swere or openly or by craft or by sophime  
Postea quando unus jurat falciter vel quando jurat falsum testimonium vel jurat scienter in quolicumque modo quod quis jurat vel aperte vel per artem vel per sophismum  
**Après quant un jure faussement ou quant en jure faus tesmoigne ou en jure a escient en quele manere que l'en jure ou apertement ou par art ou par sophisme/. (f. 100r)**

The last commaundement of this branche is whan oon trespasith his faith and that that he hath by hote [...] or by faith or by worde trespasith./  
ultimus ramus de hoc precepto est quando unus delinquit suam fidem et hoc quod quis promisit et [...] vel per fidem vel per verbum delinquit  
**La derraine branche de cest commandement est quant un trespasse sa foy et ce que l'en a promys et creanté ou par foy ou par serment trespasse/. (f. 101r)**

#### 4.4 ULLUS

---

Now be it that ther be some branches that be not dedly synne as ben evel steryngis of the flessch that noon may not enywise from alle bedefendid.  
Nunc sit hoc quod sunt aliqui rami qui non sunt peccatum mortale sicut sunt male mociones carnis quod ullus non potest omnino ab omnibus munire  
**Ja soit ce qu'il ait aucunes branches qui ne sont mie peché mortel com sont mavis esmovemens de char qui l'en ne puet pas de tout eschiver. (f. 14v)**

In this commaundement to us it is forboden that noon lye not ne hym forswere nother in doom ne out of doom to the hurt of eny  
In isto precepto nobis est prohibitum quod ullus non menciatur neque se perjuret nec in judicio nec extra judicium ad nocumentum alicujus  
**En cest commandement nous est devee qui l'en ne mente ne s'en parjure ne en jugement ne hors jugement pur nuire a autrui (f. 16r)**

and that noon curse eny othir in evel entencion hym to appeyre of his good loos or of the grace that he hath.  
et quod nullus maledicet aliquem alterum in mala intencione ad ipsum deteriorandum a sua bona fama vel a gracia quam ipse habet  
**et que l'en ne mesdie d'autrui en mal entencion de lui empirier de sa bone renommee ou la grace que il a. (f. 16r)**

#### 4.5 UNUSQUISQUE

---

In this oweth every man to understonde and to belyve that he is lyke and egale in alle thynges with the godehede  
In hoc debet unusquisque intelligere et credere quod ille est similis et equalis in omnibus rebus ad deitatem  
**En ce doit l'en entendre et croire que il est semblable et ygaus en toutes choses a la deité. (f. 19r)**

#### 4.6 IPSE

---

[...] lord as he ought nother to hym yeldeth oon thonke of the goodes that he to hym hath made.  
hoc est oblivio dei et de suis bonis quando quis non regraciatur ullomodo nostrum dominum sicut ipse debet neque ipsi reddit unus omnino gracias de bonis que ille sibi fecit  
**c'est oubliance de dieu et de ces biens quant l'en ne mercie mie nostre seigneur. si com l'en doit ne lui rent on mie graces des biens que il luy a fet./ (f. 28v)**

Or for that that he not berith enywyse honour ne reverence thidire whider he aught.  
Vel propter hoc quod quis non fert omnino honorem neque reverenciam illuc ubi ipse debet  
**Ou pur ce que l'en ne porte pas honneur ne reverence la ou l'en doit./ (f. 31v)**

The toon is thus in the herte withinne whan he rejoiceth hym of his good dedes that he dooth privyly of prayer and of bisechyngis and of prive workyngis and that the man bilovith to be better with god than he is

Unus sic est in corde per internis quando ipse se resultat (gaudet) de bonis que ipse facit secreta sicut de orationibus et de precacionibus et de secretis operacionibus et quod homo credit esse melior de deo quam ille est.

**L'une si est ou cuer par dedens quant l'en se joist des bienz qui l'en fet privé come des oureisons et des prieres et des privéz oevres/ et que li hons cuide estre miex de dieu que il n'est./ (f. 39r)**

Fyfte maner is to selle other thynges than he before had shewid as the scryveyn that shewith good lettre in the begynninge and after maken evel

Quintus modus est vendere alias res quam ipse antea demonstrabat sicut ille scriptor qui monstrat bonam litteram in principio et postea faciunt malas.

**La quinte manere est vendre autre chose que l'en a devant mostré com cil escrivein qui mostrent bon lettre au commencement et puis font mauvese./ (f. 68r)**

#### 4.7 *ILLE*

---

[...] flateringe whan on saith [...] or falsnesse or lesynges whan he of whom they speken nys present vel ex laudacione (id est adulatione) quando unus dixit in sua presencia vel falsitas vel mendacium quando ille de quo illi loquitur non est presens

**ou de losenge quant ung la dit en leur present ou fausseté ou mençoage quant cil de qui l'en parole n'et present. (f. 16v)**

Or for that that he not berith enywyse honour ne reverence thidire whider he aught. Or for that that he not obeyeth enywise to hem to whom he shulde owe to obeye

Vel propter hoc quod quis non fert *omnino* honorem neque reverenciam illuc ubi ipse debet vel propter hoc quod ille non obedit omnino eis quibus ille deberet obedire

**Ou pur ce que l'en ne porte pas honneur ne reverence la ou l'en doit. Ou pur ce que l'en n'obeist pas a ceus a qui l'en devoit obeir./ (f. 31v)**

The secunde is lewde purpose to make greet despenses that me callith largenesse whan oon maketh expenses with oute mesure outhir of his owne or of othires for to be the more made of or for that men shulde holde the more large and more curteys

Secundus est stulta propositio ad faciendum magnos sumptus vocatur prodigalitas quando unus facit absque mensura expens[as] vel ex proprio vel alieno quod vellet laudari vel propter hoc quod illum illi tenerent magis largum et magis gratis

**Le socont est fole emprise de fere grantz despenz que l'en apele prodigalité quant on fet outrageus despenz ou de sien ou d'autrui pur estre loé/ ou pur ce que l'en le tigne au plus large et au plus curtois. (f. 33r)**

The seventh braunche [...] is fole drede and unwys shame whan me levith the good to be doo for the puple tha me holde hym for noon ypocrite or papilare or dreden more the worlde than god

Septimus ramus superbie est stultus timor et imprudens pudor vel verecundia quando quis dimittit bona facere propter gentes quod ille non sit tentus ypocrita vel papilardus vel dubitant plus mundum quam deum

**La septime branche d'orgueil est fole paor et fole vergoigne/ quant l'en lesse le ben a fere pur la gent que l'en ne soit tenu a ypocrite ou a papilare. ou doutent plus le mounde que dieu./ (f. 40v)**

The eyght branche of covetise is in marchandise where oon synneth in many wyses for lucre temporel and [...] in seven maneres The first maner is to selle the thyng in more dere wise that he may.

Octavus ramus avaricie est in negociacione ubi unus peccat in multis modis propter lucrum temporale et [...] in septem modis Primus modus est vendere rem [i]n magis car[a] sor[te] quod ille potest

**Le uitisme branche d'avarice est en marchandise ou l'en peche en mult de maneris pur gaing temporel et mesmement en .vii. maneris. La premier manere est vendre la chose au plus chier que l'en puet. (f. 67v)**

The first wyse is whan oon hath diverse weyghtis and diverse mesures and they byen with more gretter weightis or with a more gretter mesure. And sellith with a more lasse [...]

Primus modus est quando unus habet diversa pondera et diversas mensuras et illi emunt cum magis magnis ponderibus vel cum magis magna mensura. et vendit quis cum magis parva [...]

**Le premier est quant on a divers pois et diverses mesures et achete l'en au plus granz pois ou a plus grant mesure et vent on au plus petit ou la plus petite./ (f. 67v)**

The tridde wyse is this that he dooth in weyghte and in mesure and that may in thre maneris.

Tercius modus est hoc quod ille facit in pondere et in mensura et hoc potest in tribus modis.

**La ters maner est ce que l'en fet en pois et en mesure et ce puet en .iii. maneris/. (f. 67v)**

The fyfte is to lese the tyme that he aughte to fille in good werkis and many othir synnes that longe thynges sholde be to say.

Quintus est perdere tempus quod quis (ille) debet implere in bonis operibus et multa alia peccata quod longa res esset dicere

**Le quinte si est perdre le temps qui l'en doit emplo[y] er en bones oeuvres et mult d'autres pechiés que longue chose seroit a dire/. (f. 70r)**

#### 4.8 HOMO

---

The goodes or fortune ben high worshipes richesse delites and prosperites in whiche on synneth in many manerys

Bona fortune sunt alte honores divicie delicie et prosperitates unde homo peccat in multis modis

**Les biens de fortune sont hautes/ honneures/ richeces / delices et prosperitéz ou l'en peche en mult de maneris/ (f. 37v)**

Aftir on his good loos and on his praysynge that me maketh of hym al aboute fleeth thus he joyceth hym and glorifieth this chaytif in his herte so that he nescit ubi ille est

Postea ad suam bonam famam et ad suam laudacionem quam homo ei facit per omnia volat sic se jocundatur et glorificat iste miser in suo corde sic quod ille non scit ubi ille est

**Aprés a sa bone renommé/ et a sa loenge que l'en li fet par tout vole/ si esjoist et glorifie le cheitif en son cuer/ si que il ne siet ou il est./ (f. 38r)**

But with payne it happith that man hym repentith of that synne that he withstood the holy goost with his myght and the grace of the holy goost

Sed cum pena evenit quod homo se penitet de hoc peccato quod repugnavit sanctum spiritum cum sua potestate et graciā sancti spiritus

**mes a poyne avient que l'en se repente di cest pechié qui guerroe seint esprit a son pouvoir. La grace de seint esprit. (f. 44r)**

Also say I of it that men wyne atte turnement

Similiter dico ego de hoc quod homo lucratur ad torniamentum

**aussi di je de ceo que l'en gaigne au tornoiement/. (f. 70v)**

Or whan man swerith by his creaturis. As he saith by this sunne. that shyneth

vel quando homo jurat per suas creaturas. cum (sicut) unus dicit per istum solem qui lucet.

**Ou quant l'en jure par ces cultures com l'en dit par cest soleil. qui luit/. (f. 99r)**

#### 4.9 UNUS

---

Sacrilege is whan on brekith or hurtith or drawith violently the thyngis halwed or the persones of holy chirche Or the [...] that ben stablid to the service of god and appropriid and that maketh to be doo covetise in many wises

Sacrilegium est quando unus rumpit vel ledit vel trahit violenter res sanctas vel personas de sancta ecclesia vel bon[os] [...] qui sunt stabilita servicio domino et appropriat[a] et hoc facit fieri cupiditas in multis modis

**Sacrilege est quant l'en brise ou blece ou traite vilainement les choses seintes ou les personnes de seinte eglise./ Ou les leus bones qui sont establis au service dieu et approprié et ce fet fere convoitise en maintes maneris/. (f. 62r)**

The eyght branche of covetise is in marchandise where oon synneth in many wyses for lucre temporel and [...] in seven maneres

Octavus ramus avaricie est in negociacione ubi unus peccat in multis modis propter lucrum temporale et [...] in septem modis

**Le uitisme branche d'avarice est en marchandise ou l'en peche en mult de maneris pur gaing temporel et mesmement en .vii. maneris/. (f. 67v)**

The tenthe braunche of covetise is evel pleyes as been pleyes of the deez and of tables and of other what som ever they be where oon playth for money or for other wynnynge temporel.

Decimus ramus avaricie est mali ludus sicut sunt ludi alearum et tabellarum et aliorum quorumcumque illi sint ubi unus ludit pro denariis vel pro alio lucro temporali.

**La disisme branche d'avarice est mauvés gieus/ com sont gieuz de dez et de tablez et de autres quel que il soient. ou l'en jeu pur deners ou pur autre gain temporel/. (f. 69r)**

For the shame that oon hath in seyinge. is a greet part of penaunce.

Quia verecundia quam unus habet dicendi. est magna pars penitencie.

**Car la hounte que l'en a de dire est grant partie de la penitence/. (f. 75v)**

the self develis that this synne purchasid han greet shame whan oon dooth it

ipsi met diaboli qui hoc peccatum procurarunt habent magnum pudorem quando unus hoc facit

**li deables meismes qui le peché purchaca en a graunt honte quant l'en le fet/ (f. 76r)**

[...]

Quia unus debet in die bene operari et in nocte deum laudare et precari

**Car l'en doit le jour bien fere et la nuit diex loier et prier/. (f. 80r)**

[...]

Post tales vigilias unus facit multa mala sicut in ludendo ad scakkaria et a[d] tabellas [...] vastant miser ille suum tempus et suum sensum et suam requiem et contendit deum et aggravat suum corpus et magis animam/

**Aprés tiex vielles l'en fet mult de maus/ com de jouer aus eches et aus tables et dit on mult des gas et de folie/ et ainssi si gaste li cheitifs son temps et son senz et son repoz et corouce diex et greve son corps et l'ame plus/. (f. 80r)**

« Feleship thou must holde wolt thou that men lye of the . and that men holde the an ypocrite »

« Societatem oportet te tenere vis tu quod unus menciatur de te et quod quis te teneat ypocritam »

**« Compaignie te covient tenir vois tu que l'en se gale de toi et que l'en te teigne pur papelarde? »/ (f. 83v)**

Or whan that oon by hotith certaynly that thyng that he knowith not if he may it fulfille/

Vel quando unus promittit certitudinaliter hoc quod quis nescit si hoc poterit ad implere

**Ou quant l'en promet certainement ce que l'en ne set ce l'en purra acomplir/. (f. 99r)**

#### 4.10 QUIDAM

---

The taverne is the hostage of the devel where his disciples studien in his propre chapelle where som serven and where the devel makith myracles as perteynen to the devel.

Taberna est hospicium diaboli ubi sui discipuli student in sua propria capella ubi quidam facit suum servicium et ubi diabolus facit miracula talia sicut pertinet diabolo

**La taverne est l'escole au diable ou sé deciplez s'estudient en sa propre chapele ou l'en fet son servise. et ou il fet miraclez tiex com il fiert au deable/. (f. 86v)**

« Alas for sorowe » saith seint Bernard. « how he this hath fonned joye and ful sorowful they maken hem develes by cause that they holden hem angele »/

« Proth dolor » dicit sanctus bernardus »quam stultam gloriam habet iste et dolorosam illi faciunt se diabolum propter hoc quod quidam se tenent pro angelis »

« Heelas » dit seint bernard « com ci a fole vanitance et doloieuse il se font diable pur ce que l'en les tigne pur anges »/. (f. 92r)

They maken hem evel for the wolde that men so sholde holde hem good/ A man myght no more hem wrathe. than to say that. « veryly that is trewe »/

ipsi se faciunt malos qua propter quod quidam ipsos tenerent pro bonis. non magis non poterit illos quis irritare. quod hoc dicere/ « certe hoc verum est »/

**Il se font mauvés pur ce que l'en les tigne pur bons/. ne plus ne les purroit on coroucier que se dire. « certes c'est voir/ ». (f. 92r)**

Flatereris ben the norices to the devel whiche here children yeven souke. and brynge aslepe by here synnes and in fayre songes they ennoynte the way to helle with hony. as me dooth to the bere for by that. that the synnere shulde goo the more boldly

Adulatores sunt nutrices ad diabolum que suos parvulos ablactant insomniant per sua peccata et in pulcrist canticis. illi inungunt viam inferni cum melle sicut quidam facit urso ea propter quod peccator transiret magis audacter

**Losengiers sont les norices au deable qui ses enfanz aletent et endorment par leur pechiés et en biaux chantes il enoignent la voie d'enfer de mel. com l'en fet al ours/ pur ce que li pechieur ivoisent plus hardiement/ (f. 92r)**

[...]

Hec valde crudelis bestia quam quidam vocant [...] qu[...] olfacit corpora hominum mortuorum et ipsa comedit

**C'est le trescruel beste que l'en apele hyene/ que deffuet lescorps des genz mors et lez mangué/. (f. 94v)**

#### 4.11 PASSIF

---

Ayenst this commaundement doo they that cursen good men (or devout men) by hynde (her bakke) with her witynge or by malice that is called detractio (or bacbitynge)

Econtra hoc mandatum faciunt illi qui maledicunt probos homines per tergum ex sua cognicione vel per maliciam que vocatur detraccio.

**En contre cest commandement font ceux qui mesdient des preudommes par derriars a leur escient ou par malice que l'en apele detracion. (f. 16r)**

Fourte slouthe that is callid in clergie unlust

Quartum accidia vel segnicies que vocatur in clerimonia segnicies

**Le quarte paresce. que l'en apele en clercois accide (f. 25v)**

The secunde is lewde purpose to make greet despenses that me callith largenesse whan oon maketh expenses with oute mesure outhir of his owne or of othires for to be the more made of or for that men shulde holde the more large and more curteys

Secundus est stulta propositio ad faciendum magnos sumptus vocatur prodigalitas quando unus facit absque mensura expens[as] vel ex proprio vel alieno quod vellet laudari vel propter hoc quod illum illi tenerent magis largum et magis gratis

**Le socont est fole emprise de fere granz despens que l'en apele prodigalité quant on fet outrageus despens ou de sien ou d'autrui pur estre loé/ ou pur ce que l'en le tigne au plus large et au plus curtois. (f. 33r)**

[...] that me clepith in clergie deceyte

Quartus ramus de superbia est gloria stulta [...] que vocatur in clerimonia ambicio

**La quarte branche d'orguel est gloire fole baierie que l'en apele en clercois ambicion./ (f. 34v)**

For the prooude man [...] if he be undernome he defendith hym if me chastise hym he is wroth

Quia ille superbus [...] si reprehenditur ille se defendit si castigatur ille irascitur

**Car li orguelleus seurcuide s'en le repret il s'en defent/ s'en [l] e chastie il se corouce. (f. 34v)**

The goodes of nature ben they that me callith by nature other anest the body or anest the soule.

bona nature sunt illa que vocantur per naturam vel erga corpus vel erga animam

**Les biens de nature sont cil que l'en apele par nature ou devers la corps ou devers l'ame/. (f. 36v)**

Aftir whan he envious seeth and herith otheris harme what som ever it be or harme of body as deth other of sicknes. other evel of fortune as poverte or of adversite Or spirituel harme whan he herith that eny that is holden for a good man is blamyd of eny vice or synne

Deinde quando ille invidus vidit et audit alterius malum quale quod illud sit. vel malum corporis sicut mors vel infirmitas. vel malum fortune sicut paupertas vel adversitas vel malum spirituale quando ille audit quod aliquis qui tenetur pro bono homine culpatur de aliquo crimine.

**A pres quant li envieus voit et oit autrui mal quel que il soit/ ou mal de corps cum mort ou maladie/ ou mal de fortune cum poureté ou adversité ou mal espirituel quant il oit que aucone que l'en tenoit a pseudomme est blaméz d'aucunes vices/ (f. 42r)**

the thridde is the synne of hem that by yifte or by promisse or by prayeris [...] make somuche that they [...] dignitees of holy chirche [...] or deneries or othir dignitees that me dooth by elections

Tercius est peccatum de illis qui per dona vel per promissiones vel per deprecationes [...] faciunt tam quod illi habent [...] dignitates sancte ecclesie sicut sunt Episcopatus Abbathie sive decanates vel alteras (vel alias) dignitates que faciuntur per electiones

**Le ters est le peché de ceus qui par douns ou par proumesses ou par prieres armées ou charnex font tant qu' il ou autres soient esleu aus dignités de seint eglise com sont evechies abbeies. ou daenies ou autres dignités que l'en fet par elections/ (f. 64r)**

The fyfte is yit more sutil of hem that wolen say openly [...] and doon so muche symplesse and toustines and sayen. that they ben so evel and so synful so badde so naught and so wrecchid more thre foold than they be for that men shulde prase hem. and that me shulde halde hem fo meke/

Quintum est ad huc magis subtile illorum qui volunt dicere aperte ipsi se faciunt [...] et faciunt tantum simplicem et veraces et dicunt quod illi sunt tam mali et peccatores tam nichili et tam miseri magis tripliciter tantum quantum illi sunt propter hoc quod laudarentur et quod tenerentur propter valde humiles

**La quinte est encore plus sotive de celes qui vuelent dire apertement il le font a rebours/. et font tant le simple et le able et dient que il sont si mavéz et si pecheor/ si nient et si nonchalans plus .iii. tans que il sont. pur ce que l'en les loe et que l'en les tigne pur bien humbles/ (f. 91v)**

To this braunche perteynen alle the falsenesse and stryves and desceytis that be doo thorou out the worlde to desceyve [...] and to hynder in soule and in body outhere in here goodis or in here loos. what so ever it be.

Ad istum ramum pertinent omnes falsitates et contenciones et deceptiones que faciuntur per totum mundum ad alios decipiendum et deteriorandum in anima et in corpore vel in bonis vel in fama quale quod illud sit

**A cest branche apartiennent toutez lez faussetés et les baraz et les guiles que l'en fet par mi le monde pur autrui decevoir et dommager en alme et en corps ou en avoir ou en renommee quele que ele soit/. (f. 97v)**

#### ***4.12 Troisième personne du singulier/pluriel***

---

[...]

Et debes scire similiter sicut qui peccant in nimis mane comedendo. sic similiter peccant qui in nimis tarde cenando/

**Et dois savoir ausi come l'en peche en trop matin manger/: aussi peche l'en en trop tarde soper/. (f. 79v)**

they brake not of hym any bon. these rentyn hym more smal than me dooth an hogge in the bocherye

illi non fregerunt omnino nullum os. Sed isti ipsum dilacerant magis minutim quam faciunt porcum in macello

**il n'i briserent mie nul dez oz/. mes cist le depiecent plus menuement qu'en ne fet le porcel en la boucherie/. (f. 100r)**

Aftir whan oon swerithe lightly or whan he swerith falsse wytnes or swerith wytingly in what maner so ever he swere or openly or by craft or by sophime

Postea quando unus jurat falciter vel quando jurat falsum testimonium vel jurat scienter in quolicumque modo quod quis jurat vel aperte vel per artem vel per sophismum

**Aprés quant un jure faussement ou quant en jure faus tesmoigne ou en jure a escient en quele manere que l'en jure ou apertement ou par art ou par sophisme/. (f. 100r)**



## ANNEXE 4 :

### CORPUS EXHAUSTIF DES PRONOMS PERSONNELS, DES DÉMONSTRATIFS ET DES ARTICLES DEFINIS

<b>1. CIST</b>	<b>257</b>
<b>1.1. HIC</b>	<b>257</b>
1.1.1. déterminant	257
1.1.2. pronom	258
<b>1.2. ISTE</b>	<b>258</b>
1.2.1. déterminant	258
1.2.2. pronom	258
<b>2. CEST</b>	<b>261</b>
<b>2.1. HIC</b>	<b>261</b>
2.1.1. déterminant	261
2.1.2. pronom	266
<b>2.2. ISTE</b>	<b>267</b>
2.2.1. déterminant	267
<b>3. CESTUI</b>	<b>271</b>
<b>3.1. HIC</b>	<b>271</b>
3.1.1. pronom	271
<b>3.2. ISTE</b>	<b>271</b>
3.2.1. déterminant	271
3.2.2. pronom	271
<b>4. CIL</b>	<b>272</b>
<b>4.1. HIC</b>	<b>272</b>
4.1.1. pronom	272
<b>4.2. ISTE</b>	<b>273</b>
4.2.1. pronom	273
<b>4.3. ILLE</b>	<b>274</b>
4.3.1. déterminant	274
4.3.2. pronom	274
<b>4.4. IPSE</b>	<b>280</b>
4.4.1. pronom	280
<b>5. CEL, CELE</b>	<b>281</b>
<b>5.1. HIC</b>	<b>281</b>
5.1.1. pronom	281
<b>5.2. ISTE</b>	<b>281</b>
5.2.1. déterminant	281
5.2.2. pronom	281
<b>5.3. ILLE</b>	<b>281</b>
5.3.1. déterminant	281
5.3.2. pronom	282
<b>5.4. AUTRE</b>	<b>283</b>
<b>6. CELUI</b>	<b>284</b>
<b>6.1. ILLE</b>	<b>284</b>
6.1.1. déterminant	284
6.1.2. pronom	284
<b>6.2. IPSE</b>	<b>285</b>
6.2.1. pronom	285
<b>6.3. SE</b>	<b>285</b>
6.3.1. pronom	285
<b>7. CEUS</b>	<b>286</b>
<b>7.1. ILLE</b>	<b>286</b>
7.1.1. déterminant	286
7.1.2. pronom	286
<b>7.2. IS</b>	<b>292</b>
7.2.1. pronom	292
<b>8. CES</b>	<b>294</b>

<b>8.1. HIC</b>	<b>294</b>
8.1.1. déterminant	294
8.1.2. pronom	294
<b>8.2. ISTE</b>	<b>295</b>
8.2.1. déterminant	295
8.2.2. pronom	297
<b>8.3. ILLE</b>	<b>297</b>
8.3.1. déterminant	297
<b>8.4. AUTRE : POSSESSIF</b>	<b>297</b>
8.4.1. déterminant	297
<b>9. CE</b>	<b>299</b>
<b>9.1. HIC</b>	<b>299</b>
9.1.1. déterminant	299
9.1.2. pronom	299
<b>9.2. ISTE</b>	<b>301</b>
9.2.1. déterminant	301
9.2.2. pronom	301
<b>9.3. AUTRE</b>	<b>301</b>
9.3.1. pronom	301
<b>9.4. SANS TRADUCTION</b>	<b>301</b>
9.4.1. pronom	301
<b>10. C'EST/ CE SONT</b>	<b>302</b>
<b>10.1. HIC</b>	<b>302</b>
<b>10.2. ISTE</b>	<b>309</b>
<b>10.3. ILLE</b>	<b>310</b>
<b>10.4. AUTRE</b>	<b>310</b>
<b>11. ARTICLES</b>	<b>311</b>
<b>11.1. HIC</b>	<b>311</b>
<b>11.2. ISTE</b>	<b>311</b>
<b>11.3. ILLE</b>	<b>312</b>
<b>11.4. IPSE</b>	<b>315</b>
<b>12. PRONOMS REGIMES</b>	<b>316</b>
<b>12.1. HOC</b>	<b>316</b>
12.1.1. le, la	316
<b>12.2. ILLE</b>	<b>316</b>
12.2.1. le, la	316
12.2.2. li	318
12.2.3. les	318
<b>12.3. IPSE</b>	<b>320</b>
12.3.1. le, la	320
12.3.2. li	321
12.3.3. les	322
<b>12.4. IS</b>	<b>322</b>
12.4.1. le, la	322
12.4.2. li	323
12.4.3. les	324
<b>12.5. SE</b>	<b>325</b>
12.5.1. le, la	325
12.5.2. li	326
12.5.3. les	326
<b>12.6. SANS TRADUCTION</b>	<b>326</b>
12.6.1. le, la	326
12.6.2. li	327
<b>13. LEUR</b>	<b>329</b>
<b>13.1. ILLE</b>	<b>329</b>

13.1.1.	pronom	329
13.1.2.	déterminant	329
<b>13.2.</b>	<b>IS</b>	<b>329</b>
13.2.1.	pronom	329
13.2.2.	déterminant	330
<b>13.3.</b>	<b>AUTRE : possessifs</b>	<b>331</b>
13.3.1.	pronom	331
13.3.2.	déterminant	331
<b>13.4.</b>	<b>SANS TRADUCTION</b>	<b>331</b>
13.4.1.	pronom	331
<b>14.</b>	<b>EUS.</b>	<b>332</b>
14.1.	ILLE	332
14.2.	IPSE	332
14.3.	IS	333
<b>15.</b>	<b>LUI</b>	<b>334</b>
15.1.	ILLE	334
15.2.	IPSE	335
15.3.	IS	337
15.4.	SE	337
15.5.	AUTRE	338
<b>16.</b>	<b>IL, ELE</b>	<b>338</b>
16.1.	ISTE	338
16.2.	ILLE	339
16.3.	IPSE	340
16.4.	AUTRE	341

Dans cette annexe sont répertoriées, si ce n'est quelques exceptions que nous indiquons dans les sous-parties concernées, la totalité des attestations des pronoms personnels, des démonstratifs et des articles définis qui ont fait l'objet d'une traduction dans l'une ou l'autre langue cible. Il s'agit d'un corpus de travail, élaboré à partir des matériaux bruts : il est donc nécessaire de se reporter à l'édition critique disponible dans l'annexe 2 afin d'obtenir les commentaires et les corrections apportées aux leçons et aux traductions proposées par le scribe-traducteur.

Nous avons reporté les informations quantitatives dans un tableau, que nous insérons en fin de cette annexe, en y indiquant le nombre d'occurrence pour chaque traduction (voir chapitre 6, §6.1).

## 1. CIST

### 1.1. HIC

---

#### 1.1.1. déterminant

This synne is the fryinge panne to the devel in whiche he makith alle friture

hoc peccatum est frivorium diaboli in quo ille facit omnes frivuras

**Cist pechiéz est la paiel au deable en quoi il fet toutez friteures./ (f. 35r)**

For this synne envenymeth ferst the herte of th'enviuous and than the mouth and than aftir the werkes.

Quia hoc peccatum entoxicat primarie cor invidiosi et postea os. et post operaciones

**Car cist pechés envenime primerment le cuer de l'enviuous et puis la buche et puis les oevres/ (f. 41v)**

This synne is perilous

Hoc idem peccatum est periculosum.

**Cist pechiéz est perilleus. (f. 44r)**

This synne hym dividith ferst in two maneris .

Hoc peccatum se dividit primo in duobus modis

**Cist pechié se divise premerment en deus maneris/. (f. 71v)**

These synnes doublen hem som tyme whan the synne is of man maryed with womman that here husbände

hec peccata se duplicant aliquo tempore quando illud est de homine copulato cum muliere que habet suum maritum

**Cist pechiés se double aucun fois quant il est d'omme marié a fame qui a son baron/. (f. 74r)**

This synne displesid god so muche that he raynid brennyng fyre and stynkyng bremstone.upon the cite of gomorre and sodome And drownyd fyve cytees in the pytte of helle/

Hoc peccatum tantum displicuit deo quod ille pluebat ignem ardentem et sulphur fetens super civitatem gomorre et sodome et submergit quinque civitates in abisso

**Cist pechiéz tant desplest a dieu que il pluvoy feu ardant et suffre puant sus la cité de gomorre et de sodome/ et enfondi .v. citéz en abisme// (f. 75v)**

This vice displesith god

Hoc viciu displicet deo./

**Cist vice displait a dieu/. (f. 77r)**

these vices leden aman in to shame

Hec vicia ducunt hominem pudorem/

**Cist vices moine homme a honte/. (f. 78r)**

These synnes dyvyden hem aftir saint gregore in fyve maneris/

hec peccata se dividunt secundum sanctum Gregorium in quinque modis/

**Cist pechiéz se divise selonc seint gr|egoires en .v. maneres (f. 78r)**

This synne hym divydith in fyve wyses and in fyve partyes whiche ben also as fyve leves in this braunche.

hoc peccatum se dividit in quinque modis et in quinque partibus que sunt similiter sicut quinque folia in isto ramo

**Cist pechié se divise en .v. maneris et en .v. parties qui sont aussi com .v. fuelles en cest branche/. (f. 92v)**

### 1.1.2. pronom

This ethethe a man alle hool

hic comedit hominem totum integraliter.

**Cist mangue l'omme tout entier/. (f. 95v)**

## 1.2. ISTE

---

### 1.2.1. déterminant

Alle these synnes ben ayenst the goodnes of the holy goost and they ben so greet that with laboures comyth oon to the right repentaunce and therefore ben they evethe forgeven

Omnia ista peccata sunt contra bonitatem sancti spiritus et sunt tam grandia quod cum labore veniet unus ad rectam compunctionem. et propter hoc sunt illi vix perdonati

**Tut cist peché sont contre la bonté de seint esprit et sont si grant qu'a poines en vient on a droite repentance et pur ce sont il a poine pardoné/. (f. 45r)**

This inordinatez hem shewen in thre maneris.

Iste inordinaciones se demonstrant in iibus modis.

**Cist desordenemenz se demostre en .iii. maneris./ (f. 52v)**

Inough is had of othir but they pertenen more to the clergie than to lewdemen. and this boke is more made for lewde men than for clerkis whiche folowyn scriptures.

satis habentur de aliis sed illi pertinent magis ad clericos quam ad laicos. et iste liber est magis editus (factus compositus) propter laicos quam propter clericos qui sequuntur scripturas

**assés y a d'autres/ mes eles aupartiennent plus aus clers que aus lais/ et cist livres est plus fet pur les lais que pur les clers qui sevent lé escriptures/. (f. 70v)**

The purse saith « thou shalt not do so I wole that thou kepe and restreyn »/ And what shal this wery chaytyf doo that is servaunt to bothe the lordis. makynge pees to bothe//

Bursa dicit « non facias. ego volo ut custodias et restringas ». et quid faciet iste fessus miser qui est servus illis duobus dominis duobus pacem faciens/

**La bourse dit « non feras je voil que gardes et restraignes »/ et que fera cist las cheitif qui est sers a ces .ii. seignours .ii. pais fesant./ (f. 82r)**

### 1.2.2. pronom

they brake not of hym any bon. these rentyn hym more smal than me dooth an hogge in the bocherye

illi non fregerunt omnino nullum os. Sed isti ipsum dilacerant magis minutim quam faciunt porcum in macello

**il n'i briserent mie nul dez oz/. mes cist le depiecent plus menuement qu'en ne fet le porcel en la boucherie/. (f. 100r)**

These shul aske nought of oure lady

Isti non petent aliquid de nostra domina.

**Cist ne demanderent rien de nostre dame/. (f. 100r)**

These hym teryn so foule and hym and his other saintis. that this is wondere that cristendom it suffrith.

Isti ipsum defrustrant tam turpiter et ipsum et suos alios sanctos quod hoc est mirabile quomodo cristianitas illud suffert

**Cist la depiecent si vilainement et luy et ces autres seinz/ que c'est merueille coment cristienté le sueffre/. (f. 100r)**

[...]

Iste habet periculosam infirmitatem qui non potest sustinere quod quis tangat illum cui omnis medicina convertit in venenum

**Cist a perilleuse maladie que ne puet suffir que l'en itouche / a qui tout medicine tourne en venim/. (f. 34v)**

these ben ypocrites foles that ynough hem kepe clene as to the body and doo many penaunces and good werkes principally for the prasyng of the worlde for that men shulde holde hem for good men

isti sunt ypocrite stulti qui satis (nimis) se custodiunt munde quantum ad corpus et faciunt multas penitencias et bonas operacion[e]s principaliter propter laudem mundi propter hoc quod illos tenet per bonis hominibus

**Cist sont ypocrite sot qui assés se gardent netement quant au corps et font mult de penitences et de bones oevres/ principalement pur le los de mounde pur ce que les tigne a preudes hommes/. (f. 40r)**

These ben ful unwys

Isti sunt bene insipientes

**Cist sont bien sot. (f. 40r)**

These ben ypocrites sutylls that suttelly or sodenly wole stye up on hygh and stele the dignites and the bayle wykes

Isti sunt ypocrite subtiles qui subtiliter vel subito volunt in altum ascendere et furari dignitates et balliva

**Cist sont ypocrite sutil/ qui sutivement vulent en haut monter/ et embler les dignités et les bailleez/. (f. 40r)**

[...]

Isti sunt proprie gulosi qui totum gluciant sicut facit [...]

**Cist sont proprement glouton qui tut engloutent. com font li goufre de sathanie/. (f. 80v)**

Now it byhoveth hym to have two mesures oon litel and on strayte whiche he usith byfore the puple And oon he hath good and large which he usith qwan noon hym seeth This holdeth not rightful mesure

Nunc illum oportet habere duas (binas) measuras unam parvam et unam strictam qua ille utitur coram populo (gente). et unam bonam et largam qua ille utitur quando nullus ipsum non videt. iste non tenet rectam mensuram.

**Or li covient avoir .ii. mesures/ une petit et une escharce dont il use devant la gent/ et une bone et large dont il use quant nus ne le voit/ cist ne tient la droit mesure/. (f. 81v)**

[...] that ben dede to the world/ they ben more cruel than helle whiche devourethe not but helle but these sechen above to the good

Isti sunt hii qui mordent et comedunt bonos homines et religiosos qui sunt mortui mundo illi sunt magis crudeliores quam infernus qui non devorat preter quod malos/ sed isti querunt super ad bonos

**Ce sont cil qui mordent et manguent les preudes hommes de religieux qui sont mort au monde/. il sont plus cruel que enfer qui ne deveure que les mauvés./ mes cist querent sus aus bons. (f. 94v)**

These haven god in greet despite for every day and for nought they hym drawe in to wytnes of alle that they say

Isti habent deum in magno despectu quia omni die et pro nichilo trahunt in testimonium (scilicet deum) de quocumque illi dicunt/

**Cist ont diex en grant despite car tout jour et pur nient le traient a tesmoigne de quanque il dient/. (f. 98v)**

## 2. CEST

### 2.1. HIC

---

#### 2.1.1. déterminant

and therefore he that sweret with outen reson the [n]ame of oure lord and for nought if he swere fals of his wytynghe he hym forswereth and dooth ayenst this comaundement and synneth dedly et propter hoc qui jurat sine racione nomen nostri domini et pro nichilo Si ille jurat false ex sua sciencia ille se perjurat et facit contra hoc preceptum et peccat mortaliter  
**et pur ceo qui jure sans reson le noun nostre seignur et pur nient. C'il jure faus a son escient: il se parjure et fet contre cest comandement et peche mortelment. (f. 10r)**

This commaundement fulfillith spiritually he that kepith with his myght the pees of his conscience for to serve god more holyly

Hoc mandatum implet spiritualiter ille qui custodit cum sua potestate pacem de sua consciencia ad deo serviendum magis devote (vel sancte)

**Cest comandement acomplist espirituelment cil qui garde a son pouvoir la pes de sa conscience pur dieu servir plus saintement. (f. 11r)**

While or sithe this word saturday the whiche the jues clepen sabbat it is as muche worth as reste.

Dummodo hoc verbum sabbatum quod judei vocant sabbatum valet tantum quantum requies

**Dont cest mot de samedy que li Juis apelent sabbat vaut a taunt come repos. (f. 11v)**

This commaundement us warneth that we kepe us fro provokynge to wrath fader and moder wilfully and wrongfully

hoc mandatum nos admonet quod nos custodiamus nos ab irritacione patrem et matrem voluntarie et injuriose

**Cest comandement nous amoneste que nous gardoms de coroucier pere et mere a escient et a tort (f. 12v)**

or hem cursynge or to hem noye by malice he doth synne dedly and brekith this commaundement.

vel eos maledicere vel eis nocere per maliciam peccatum facit mortale et frangit hoc preceptum.

**ou les maudit ou leur nuist par malice peche mortelment et brise cest comandement (f. 12v)**

and in this same commaundement is understonde the love the whiche we owe to have to oure fadres spiritueles

et in hoc eodem precepto intellegitur ille amor quem nos debemus habere ad nostros patres spirituales.

**et en cest meismes comandement est entendu l'amour que nous devons avoir a nos peres spiritueux. (f. 12v)**

[...]

In hoc mandato est prohibitum peccatum odii et iracundie et magne ire.

**En cest comandement est deffenduz le pechié de haine et de rancune et de grant ire. (f. 13v)**

In this commaunde ment is forbode alle synne of lecherye the whiche is oon of the seven synnes deddly

In hoc mandato (vel precepto) est vetitum omne peccatum de luxuria quod est unum de septem peccatis mortalibus

**En cest comandement est vié tout pechié de luxure qui est .i. des .vii. pechéz mortieux (f. 14v)**

In this commandement is forbode alle synne ayenst nature in what wyse that it be doo or in his persone or in otheres

In hoc precepto est prohibitum omne peccatum contra naturam in quali modo quod illud sit factum vel in sua persona vel in alia

**En cest commandement est devees tout pechié contre nature en quel manere que ele soit fet ou en sa persone ou en autre. (f. 15r)**

this commaundement us forbedith to take and to resceyve otheres thynges whatsom ever that it be by evel encheson ayenst the wille of hym to whom it longeth

hoc preceptum nos prohibet capere et recipere alienam rem qualemcumque que illa sit per malam racionem contra voluntatem proprius cui hoc pertinet

**Cest commandement nous devee prendre et recevoir autrui chose quele que ele soit par maveses reson contre la voluté a celui a qui cele est. (f. 15r)**

In this commandement es forboden raveyn and usury and deceyt to othir to have his goodes

In hoc mandato est prohibitum rapina et usura et fraudulencia alteri propter sua habenda

**En cest commandement est devee rapine et usure et baretter autrui pur le sien avoir (f. 15v)**

and he that dooth ayenst this commaundement is holden to yelde ayen that thing that he hath of othirs evel

et ille qui facit contra hoc preceptum tenetur restituere hoc quod habet alicujus male

**et cil qui fet contre cest commandement est tenuz a rendre ce qu'il a de l'autrui mauvement (f. 15v)**

Ayenst this commaundement doo they that cursen good men (or devout men) by hynde (her bakke) with her witynge or by malice that is called detractione (or bacbitynge)

Econtra hoc mandatam faciunt illi qui maledicunt probos homines per tergum ex sua cognicione vel per maliciam que vocatur detraccio.

**En contre cest commandement font ceux qui mesdient des preudommes par derriens a leur escient ou par malice que l'en apele detracion. (f. 16r)**

this commandement forbodith the desire in consentynge to have feleship fleshly of alle wymmen bunden in mariage

hoc preceptum vetat desiderium in consenciendo habere societatem carnalem ab omnibus feminis ligatis in matrimonio

**Cest commandement devee desirement en consentement d'avoir compaignie charnel a toutes fames lieez de mariage (f. 16v)**

In this commaundement forbode is th'envy or hurt of eynes good or of enyes grace

In hoc mandato prohibitum est nocumentum alicuius boni vel alterius gracie

**En cest commandement est devee envi d'autrui bien ou d'autrui grace. (f. 17v)**

This article made holy petir in the crede

hunc articulum composuit sanctus petrus in simbolo

**Cest article i mist seint pere en la credo. (f. 19r)**

this article made saint Johan the evangelist

hunc articulum misit sanctus Johannes evangelista

**Cest article i mist seint Jehan l'evangeliste (f. 19r)**

This article made saint Jame the brothir of Johan

hunc articulum composuit sanctus Jacobus frater Johannis

**Cest article i mist seint Jaque le frere Jehan. (f. 19v)**

This article made saint Andrewe

hunc articulum composuit sanctus Andreas

**Cest article i mist seint andri. (f. 20r)**

This article made saint philip  
hunc articulum composuit sanctus philippus  
**Cest article i mist seint phelippe (f. 20v)**

This article made saint thomas  
hunc articulum misit sanctus thomas  
**Cest article i mist seint thomas (f. 21r)**

The eighth article is that he shal come to the day of jugement to deme the good and the evel and shal yelde to everyche aftir that that he hath deservid in this worlde  
Octavus articulus est quod ille veniet ad diem iudicii iudicare bonos et malos et reddet unicuique secundum quod ille meruit in hoc seculo  
**Le uitisme article est que il vendra au jour de jugement jugier les bons et les mauvéz et rendra a chescun selonc qu'il aura deservi en cest siecle (f. 21v)**

this article putto saint mathu  
hunc articulum composuit sanctus matheus  
**Cest article i mist seint Mathe./ (f. 21v)**

This article made saint Jame the brothir of saint Symond and saint Jude  
Hunc articulum composuit sanctus Jacobus frater sancti Symonis et sancti jude  
**Cest article mist seint Jaque le frere seint Symon et seint Jude (f. 22r)**

In this article ben understonde the .vii. sacramentz that ben in holy chirche  
In hoc articulo sunt intellecta septem sacramenta que sunt in sancta ecclesia  
**In cest article sont entendu .vii. sacramentz qui sont en seint eglise (f. 22v)**

This article put to saint Symon  
hunc articulum composuit sanctus Symon  
**Cest article mist seint Symon (f. 22v)**

This article put to saint Jude the brother of saint Simon  
hunc articulum composuit sanctus Judas frater sancti Symonis  
**Cest article i mist seint Jude Le frere seint Symon./ (f. 22v)**

this article geveth his contrary  
hic articulus dat suum contrarium.  
**Cest article done son contraire (f. 23r)**

this article oweth to be understonde in this wyse  
hic articulus debet esse intellectus in tali forma  
**Cest article doit estre entenduz en tiel manere (f. 23r)**

This synne of pride is ful perilous  
hoc peccatum superbie est nimis periculosum.  
**Cest pechié de orgueil est trop perilleus. (f. 26r)**

This is the synne ferst synne that assailid the knyght oure lord and that atte last lefte hym.  
hoc peccatum est primum quod obsidebat militem nostrum dominum et quod ad ultimum dimisit  
**Cest pechié est le premier qui assaut le chivaler nostre seignur. et qui derrein le lesse./ (f. 27r)**

This ungentillesse dooth man to god whan he bythinketh hym not of the goodes that god hath doo to hym and that he to hym dooth evermore nothere hym thonketh [...] and in that that he usith evel. the goodes and ayenst the wille of god.

hanc rusticitatem facit homo deo quando ille non ei recolit de bonis que ille (scilicet deus) illi (homini) fecit et quod ille illi facit continue neque illum regraciatur [...] et in hoc quod ille utitur male scilicet bona et contra voluntatem dei.

**Cest viloinie fet homme a dieu quant il ne luy souvent dez biens que il luy a fetz et que il luy fet continulment ne ne l'en mercie/ ançois guerroie l'en souvent et en ceo que il en use mauvement et contre la voluté deu./ (f. 28v)**

This synne is unwys or lowde in hym that by his owne mouth prayseth hymself outhir of his kyn outhir of his werkis or of his wysdommes

hoc peccatum est insipiens in illo qui per suum proprium os se collaudat vel de suo genere vel de suis operibus vel de suis prudenciis

**Cest pechié est laid en celui qui par sa propre bouche se vaunte ou de son parage ou de ces oevres ou de ces prouestes./ (f. 33v)**

That is to say the .xii. maneris of temptacions of vayn glorie the whiche have they that ben in high estate othir in thes worlde or in religione or clerk or lay man

hoc est dicere .xii. modi temptacionis vane glorie quos illi habent qui sunt in statu alto vel in hoc seculo vel in religione vel clericus vel laicus

**C'est a dire les .xii. maneris de temptacions de vaine gloire que cil ount qui sont en estat haut/ ou a cest secle/ ou en religion/ ou cleric ou lay/. (f. 38v)**

This synne hym dividith in to thre branches principals.

hoc peccatum se ipsum dividit in tribus palmis principalibus

**Cest peché se devise en .iii. branches principaus./ (f. 41v)**

For god saith in the gospel he that synneth ayenst the holy goost shal never mercy have in this worlde ne in the tothir

quia deus dicit in evangelio ille qui peccat contra sanctum spiritum nunquam misericordiam habebit in hoc seculo neque in altero.

**Or dieu dit en l'evangile qui que peche contre le seint esprit ja mercy n'aura en cest secle ne en l'autre./ (f. 44r)**

For ther is noo synne so greet that god wyl not for yeve it in this worlde if any wil hem repente with good herte

Quia non est ullum tam grande peccatum quod deus non remittit in hoc seculo si aliquis se peniteat de bono corde

**Car il n'et nul pechiéz si grant que diex ne perdoit en cest secle se l'en se repent de bon cuer/ (f. 44r)**

But with payne it happith that man hym repentith of that synne that he withstood the holy goost with his myght and the grace of the holy goost

Sed cum pena evenit quod homo se penitet de hoc peccato quod repugnavit sanctum spiritum cum sua potestate et gratiam sancti spiritus

**mes a poyne avient que l'en se repente di cest pechié qui guerroie seint esprit a son pouvoir. La grace de seint esprit. (f. 44r)**

This vice is a ful evel rote that casteth out ful many evel braunches

hoc vicium est unus nimis malus radix qui jactat multos malos ramos

**Cest vice est .i. trop mal racine/ qui gette trop de males branches./ (f. 47r)**

In this synne ben they that han drede of mynde that dar not by gynne to do wel

In hoc delicto sunt illi qui habent timorem mentis qui non audent incipere bene facere

**En cest vice sont cil qui ont paor de ment qui n'osent comencer bien a fere. (f. 48v)**

and ther fore they be callid Symons alle thei that sellen or byen the thyngis spirituelis that is by twene alle the dedly synnes oon of the moost grettest and in this braunche be hade [...] et propter hoc vocantur Symoniaci omnes illi qui vendunt vel emunt res sprirituales que est inter omnia peccata mortalia unum magis grande et in hoc ramo habentur multi [...] **et pur ce sont apelé Symoniau tut cil qui vendre ou achater lez choses espirotuex/ qui est entre touz les pechiés mortieix .i. des plus granz/ et en cest branche a mult de rainssiaus/. (f. 63v)**

To this synne longeth the synne of hem that for moneye make to callid devels and maken the conjurisons and maken to beholde in a swerde or in anayle for to [...] or to see theftis other other thingis

Huic peccato pertinet peccatum illorum qui propter denarios faciunt vocari demones et faciunt carmina et faciunt intueri in gladio vel in ungulo ad capiendum vel videndum latrocinia sive alias res

**A cest pechié appartient la pechié de ceus qui pur deners font apeler lez deables/ et font lez enchauntemenz et font regarder en l'espee/ ou en l'ongle pur a taindre les larrecines ou autres choses/ (f. 66r)**

To this synne perteyneth the synne of untrewre juges. and of fals advocates. and of false wytnessere wher of we have spoke before in many othir wyses is doo the synne of malice but longe thynges it were to say

Huic peccato pertinet peccatum falsorum justiciariorum et falsorum advocatorum et falsorum testium unde nos loqui sumus supra in multis aliis modis est factum peccatum malignitatis (malicie) sed longa res esset dicere.

**A cest pechié appartient le pechié de faus juges et de faus advocaz et des faus tesmoins dount nous avom parlé dessus en mult d'autres maneres/ est fet le pechié de malignité/ mes longe chose seroiet a diere. (f. 67r)**

To this synne perteyneth alle thinges by qwiche the flesshe sowith and desireth suche werke as be outrageous excesse of drynke and of mete and softe bedde and of gownes delicat and of alle kynde of restis of the body above mesure (out of nede) of nede

Ad hoc peccatum pertinent omnes res per quas caro seminat et desiderat tale opus sicut sunt excessus potacionis et commestionis. mollis lectus robarum deliciosarum et omnium generum requiarum corporis ultra necessitatem

**A cest pechié apartinent toutes les choses par quoy la char sement et desire tel oeuvre com sont li outrageus de boire et de mangier/. li suoef lit/. robes delicieuses et toutez maneris d'aiese de corps outre necessité/. (f. 73r)**

The secunde synne is commune womman. this synne is more grevous.

Secundum peccatum est in femina communi hoc peccatum est magis grave.

**le secont est en fame comune/ cest pechié est plus grant. (f. 73v)**

the .viii.the synne is of a man with his kynne rede and that synne is more or lesse aftir that he kynrede is nygh or of ferre

Octavum peccatum est hominis cum sua parentela et hoc peccatum crescit vel decrescit secundum hoc quod illa parentela (consanguinitas) est proxima vel de longinqua

**Le uitisme est d'omme a sa parenté et cest pechié monte ou abesse selonc ce que li parages est de pres ou de loing. (f. 74v)**

This synne is fulle grevous.

Hoc peccatum est valde grave.

**Cest pechié est trop granz/. (f. 74v)**

This synne is gretter or lasse after the ordres and dignitees

Hoc peccatum crescit et decrescit secundum ordines et dignitates

**Cest peché monte et abasse selonc les ordres et les dignitéz/. (f. 75r)**

Th'enleventhe es of a religiois womman with a seculer man and this synne is more or lesse aftir the staat of the persones that dooth it.

Undecimum est de femina de religione cum homine seculari et hoc peccatum crescit et decrescit secundum statum personarum que hoc faciunt

**Le .xi. est de fame de religion avec homme de secle et cest peché monte et abesse selonc l'estat de personnes qui ce font/. (f. 75r)**

And howmuche more the hastyfnes is gret/ so muche more grevous is this synne/

Et quam major est gravis hec grandis ardua magis est grave hoc peccatum

**Et com plus est grant cest grant ardur plus est grantz le pechiéz/. (f. 84r)**

And the lecherous throte thus answerith to hym./« If thou shuldest tobreke/ ne leve thou not in nowyse this mees askape »

et guttur luxuriosum sic ei respondit/ « Si tu deberes rumpere ne dimittas tu omnino hoc ferculum evadere »

**et la gueule leccherres si li respont. « Si tu devoies crever ne lesseras tu pas cest mes eschaper »/ (f. 86r)**

[...] wherof [...] saith [...] eten (bytyn) [...] hym [...]

hii sunt male loquentes unde salamon dicit (loquitur) quod illi mordent sicut serpens in tradicionem et hoc venenum mactat tres ad unum ictum illum qui loquitur. et illum qui ascultat. et illum de quo ille male loquitur

**Ces sont les mesdisanz dount salemon dit/ qu'il mordent com serpent en traison/. et cest venin en tue .iii. a un cop/. Celui que dit/ et celui qui escoute et celui de qui il mesdit/ (f. 94v)**

The last commaundement of this branche is whan oon trespasith his faith and that that he hath by hote [...] or by faith or by worde trespasith./

ultimus ramus de hoc precepto est quando unus delinquit suam fidem et hoc quod quis promisit et [...] vel per fidem vel per verbum delinquit

**La derraine branche de cest commandement est quant un trespasse sa foy et ce que l'en a promys et creanté ou par foy ou par serment trespasse/. (f. 101r)**

this craft plesith muche the devel and displesit god that lovith not but pees and a coord.

hec ars placet multum diabolo et displicet deo qui non diligit preter pacem et concordiam

**Cest mestier plet mult a diable et desplet au diex qi n'aime fors pes et concorde/. (f. 101r)**

## 2.1.2. pronom

Vayn glorie is that greet wynde that throwith down the greet toures and the greet holdes puttith downward to the erthe this tho greet mounteynes maketh alle to falle

Vana gloria est ille magnus ventus qui deicit illas magnas turres et illa magna fortalicia mittit deorsum ad terram hec illos montes magnos facit omnes cadere

**Vaine gloire est li grantz ventz qui abat les grantz toures et les grantz forteresses met a derriere au terre. Cest ses grantz montaignes fet toutes crouller/. (f. 36r)**

Ful greet is the goodnes of god that suffreth man that he swere that that he knowith that is not trewe or that he byhoteth thyng that he wole not in nowyse halde whan the devyl strangleth hym not a noon forthwith

multum est grande bonitas divina que hominem permittit quod jurat hoc quod ille scit bene quod non est omnino verum. vel ipse promittit rem quod ille non vult omnino tenere quando diabolus non ipsum jugulat statim in continenti

**Mult est grant la debonerté dieu que homme sueffre qui jure cest que il siet bien que n'est pas voir. ou li promet chose qu'il ne veut pas tenir. quant li diables nel estrangle tut maintenant/. (f. 100v)**

## 2.2. ISTE

---

### 2.2.1. déterminant

Ayenst this commandement offenden. they that over muche loven her tresoure goold or sylver or other thyngs erthly

Contra istud mandatum peccant illi qui nimis amant sua thesaura aurum vel argentum vel alias res terrenas

**Contre cest commandement pechent. cil qui trop aiment leur tresor · or · ou argent · ou autres choses terriennes (f. 9r)**

as us techeth this ferst comaundement  
sicut nos docet istud primum mandatum

**si com nous enseigne cest premier commandement. (f. 9v)**

This commandement noon may kepe spirituelly that in conscience is in synne deddely  
Istud preceptum non potest nullus custodire spiritualiter qui in consciencia sit in peccato mortali  
**Cest commandement ne puet nus garder espirituelment qui en conscience soit de pechié mortel. (f. 11v)**

This commaundement forbedith [...]

Istud mandatum prohibet quod unus non occidat alterum propter vindictam nec propter lucrum nec propter alienam parvam racionem.

**Cest comandement devéé que l'un n'occie l'autre pur vengeance ne pur avoir ne pur autre mauvese reson. (f. 13r)**

and is ayenst this commandement

et est contra istud preceptum

**et est contre cest comandement. (f. 13v)**

In this commaundement to us it is forboden that noon lye not ne hym forswere nother in doom ne out of doom to the hurt of eny

In isto precepto nobis est prohibitum quod ullus non menciatur neque se perjuret nec in iudicio nec extra iudicium ad nocumentum alicujus

**En cest commandement nous est devee qui l'en ne mente ne s'en parjure ne en jugement ne hors jugement pur nuire a autrui (f. 16r)**

And the difference of this commaundement to the sexte before said is that the sexte commaundement denyeth the dede outwarde

et differentia istius precepti ad sextum supradicum est sextum preceptum prohibet factum exterius.

**Et la difference de cest commandement au .vi. desseur dit si est le sixte commandement devee le fet par dehors. (f. 17r)**

This commaundement denyeth wille to have otheres thyng by evel reson

Istud mandatum prohibet voluntatem habendi rem alienam per malam racionem.

**Cest commandement devee voluté d'avoir autri chose par mauvés reson. (f. 17v)**

That is synne mortal and ayenst this precept

illud est peccatum mrtale et contra istud mandatum

**C'est peché mortel et contre cest commandement. (f. 17v)**

and for this reson he wolde aftir his deth goo down in to helle

et propter istam racionem voluit ille post (ea biffé) suam mortem descendere in infernum

**et pur cest reson vout il a pres sa mort descendre en enfer (f. 20v)**

this article putte saint Barthelemewe  
Istum articulum composuit sanctus Bartholomeus  
**Cest article i mist seint Barthelemi (f. 21v)**

This article made saint mathy  
Istum articulum composuit sanctus mathias  
**Cest article i mist seint Mathias (f. 23v)**

The fourthe braunche of this bough by whiche proude men styen up is the pride of here hertes and it is avaunt or bost that fulle lowde synne and to god and to the worlde  
Quartus ramunculus de iste ramo per quem Superbi ascendunt est superbiam de suis cordibus et est pompositas que est multum insipiens peccatum et deo et mundo  
**Le quarte chion de cest branche par quoy li orguelous montrent est li orgueil de leur cuers et est vantance qui est mult laid pechié et a dieu et a monde/ (f. 33v)**

The fyfte braunche of this bough is this: skorne.  
Quintus ramunculus de isto ramo hec est derisio  
**Le quinte chion de cest branche si est derision. (f. 34r)**

The sexte braunche of this bough is rebellione  
Sextus ramunculus de isto ramo est rebellio  
**Le siste chion de cest branche est rebellion./ (f. 34v)**

This bough hongeth in many wy ses in to the right side and in to the left side  
iste ramus pendet in multis modis ad dexteram et ad sinistram  
**Cest branche apent en mult de maneris a destre et a senestre./ (f. 35r)**

This is the peny of the devel wher with he byeth alle the fayre penyworthis in the feyre of this wor[ld]e  
hec est ille denarius diaboli unde ille emit omnes pulcras denariatos in nundinis istius mundi.  
**C'est le deniers au deable dont il achete toutes les beles derrees en la foire de cest monde./ (f. 36r)**

And for that this braunche dividith hym in thre wyses of reson of which growen so many manere of synnes that ther is noo clerk that hem may noumbre  
propter hoc se dividit iste ramus in tribus modis racionis unde nascuntur tanta genera peccatorum quod non est aliquis clericus qui illa potest numerare  
**pur ce se devise cest branche en .iii. maneres de resons dont naissent tant de maneres de pechiés qu'il n'est nul clerk qui les puet nombrer./ (f. 36v)**

[...] comith of evel plesaunce that he wole plese to shrewes  
Ista verecundia venit de mala complacencia quod ille vult placere malis  
**Cest vergoigne vient de mauvese plesaunce/ que l'en veut plere aus mauvéz/ (f. 40v)**

And out of this braunche comyn thre boughes  
Et de isto ramo procedunt tres racemi  
**Et de ceste branche issent .iii. raimes./ (f. 46v)**

these ben the thre braunches principales that of this rote sprynge  
hii sunt tres rami principales qui de ista radice nascuntur.  
**Ce sont les .iii. branches principaus qui de cest racine naissent./ (f. 52v)**

To this synne perteyneth wel the synnes of the womman that dooth so muche by her synne that she makith that she [...] that is of avoutrie bereth the heritage where he hath no right and disheredeth the rightful heyres.

Isti peccato pertinent bene peccata de muliere que facit tantum per suum peccatum que facit quod illa [...] qui est ex adulterio portare hereditatem ubi ille non habet rectum et in disheredacione legales heredes.

**A cest pechié appartient bien li pechéz de la fame qui fet tant par son pechié que li enfes qu'ele soit de voir qui est d'avoutierre enporte l'eritage ou il n'a droit et en desherite les drois heirs./ (f. 57r)**

In this clergie hath dame covetise many scolaris of clerkis and of laise and specially seven maner of puple that her studien.

In ista clerimonia habet domina avaricia multos scolares clericorum et laicorum et specialiter septem genera hominum qui hic student.

**En cest clergie ad dame avarice mult d'escoliers de clers et de lais/ et especiaument .vii. maneres de gentz quisi estudient/. (f. 60r)**

Of this same synne be not eny wise quite thei that breke the sonday and the festes kepable

De isto peccato eademmet non sunt omnis acquieti illi qui frangunt diem dominicam et festa custodibilia

**De cest peché mesmement ne sont pas qutes ceux qui brisent les dimenches et les festes gardables. (f. 63v)**

This boughe hath many [...]

Iste ramus habet plures [...]

**Cest branche a pleseurs reinsseléz/. (f. 65v)**

[...] of lyvinge in the worlde

Sed qui istam mensuram volunt addiscere et scire ille debet scire et attendere quod sunt plures modi ad vivendum in mundo

**Mez qui ceste mesure veut aprendre et savoir il doit savoir et entendre que il sont mult de maneris de vivre au monde/. (f. 80v)**

The thridde branche of this vice is overmuch shorlesly to renne to mete as an hounde to the carreyne

Tercius ramus istius vicii est nimis rustitaliter currere ad prandium ut facit canis ad cadaver

**La terce branche de ceste vice est trop vileinement courre a la viande com fet le chen a la charoine/. (f. 84r)**

In this branche ben had many leves. that is fyve maneres of bostynge.

In isto fronde habentur multa folia. hoc est quinque modi pompositatis

**En ceste branche a mult de fuelles c'est .v. maneris de vantance/ (f. 90v)**

This synne hym divydith in fyve wyses and in fyve partyes whiche ben also as fyve leves in this braunche.

hoc peccatum se dividit in quinque modis et in quinque partibus que sunt similiter sicut quinque folia in isto ramo

**Cist pechié se divise en .v. maneris et en .v. parties qui sont aussi com .v. fuelles en cest branche/. (f. 92v)**

In this braunche ben had fyve leves

In isto ramo habentur quinque folia

**En cest branche a .v. fuelles/. (f. 95r)**

The tothir etith not in nowyse but he hym bytith and takith a pece and this is the fourte leef of this braunche that is propirly callid or nemnyd detraccione  
Alius non comedit omnino sed ille ipsum mordet et capit unam peciam et hoc est quartum folium de isto ramo quod est proprie vocatum detraccio  
**Ly autres ne le mangue mie/. mes il le mort et prent un piece et c'est la quarte fuele de cest branche qui est proprement apelee detraccion/. (f. 95v)**

In this braunche me hath thre sprayes  
In isto ramo habentur tres frondes/  
**En cest branche a .iii. rainceléz/. (f. 97r)**

To this braunche perteynen alle the falsenesse and stryves and desceytis that be doo thorou out the worlde to desceyve [...] and to hynder in soule and in body outhere in here goodis or in here loos. what so ever it be.  
Ad istum ramum pertinent omnes falsitates et contenciones et deceptiones que faciuntur per totum mundum ad alios decipiendum et deteriorandum in anima et in corpore vel in bonis vel in fama quale quod illud sit  
**A cest branche apartiennent toutez lez faussetés et les baraz et les guiles que l'en fet par mi le monde pur autrui decevoir et dommager en alme et en corps ou en avoir ou en renommee quele que ele soit/. (f. 97v)**

Or whan man swerith by his creaturis. As he saith by this sunne. that shyneth orby this fyre that brenneth. or by myn hed/ or by the soule of my fader.  
vel quando homo jurat per suas creaturas. cum (sicut) unus dicit per istum solem qui lucet. per istum ignem qui ardet vel per meum caput. vel per animam mei patris. vel aliis similibus/  
**Ou quant l'en jure par ces cultures com l'en dit par cest soleil. qui luist/. par cest fu que ard/ ou par mon chief/ ou par l'ame mon pere/ ou autre semblable/. (f. 99r)**

In this synne be crysten men worse than sarracens qwyche wolde not swere ne suffer in no wyse that eny schulde swere so foule jhesu crist as doon the cristien  
In isto peccato sunt cristiani peiores quam saraceni qui non jurarent neque dimitterent in nullo modo quod quis juraret tam turpiter jhesum cristum sicut faciunt cristiani  
**En cest pechié sont crestien piour que sarazin que ne jureoient ne ne souffroient en nul manere que l'en jurast si vilainement jhesu crist com font li cristien/. (f. 100r)**

This bronche dividith hym into seven sprayes./ Wherof the ferst is stryf  
Iste ramus se dividit in septem ramunculos. Unde primus est contencio  
**Cest branche se devise en .vii. reinseléz. dont la primer est estriver/. (f. 101r)**

### 3. CESTUI

#### 3.1. HIC

---

##### 3.1.1. pronom

the ferst commaundeme[n] t that god commaunded is this  
Hoc primum mandatum quod deus mandavit est hoc  
**Li premiers comandement que diex comanda est cestui (f. 9r)**

#### 3.2. ISTE

---

##### 3.2.1. déterminant

And now is it that noon synneth dedly synnes ne is not with out despite of go[d] alwayes afir that that we speken here of despite especially in thre maneris fallith oon in synne by this synne [...] omnibus viis secundum hoc quod nos loquimur hic de despectu specialiter in tribus modis cadit unus in peccato per istud peccatum  
**Et ja soit ce que nus mortieus pechiés ne soit sanz despit de dieu/ toutes voies selo[n] c ce que nous parloms ci de despit especialment en trois maneris chet on en pechié par cestui pechié./ (f. 31v)**

To this synne longen alle the barrat alle the trecheries alle the falsnes that comen in ple.  
Isti peccato pertinent omnia [...] omnes Decepciones omnes falsitates qui veniunt in placito  
**A cestui pechié appartient touz lesbarraz toutes les trescheries toutes les faussetés qui aviennent en plet./ (f. 60r)**

In these thre pointes if they yeven or resceyven yiftis or evel prayeris or shreude service they shul mowe falle in to this synne of symonie  
In istis tribus punctis si illi dant vel recipiunt dona vel malas deprecaciones (rogaciones) vel mala servicia illi poterint statim cadere in isto peccato symonie  
**En ces .iii. poinz se il donnent ou recoivent donnes ou mauveses prieres ou mauveses services il purroient tost choer en cestui pechié de symonie/. (f. 65r)**

##### 3.2.2. pronom

But this denyeth the consente or desire to have company with womman that is not his by mariage or wedlak and it is dedly synne  
Sed istud denegat concupiscenciam habere societatem cum femina que non est sua per matrimonium et est peccatum mortale  
**Mes cestui devéé le consentement d'avoir compaignie a feme que n'est seue par mariage et est pechié mortel (f. 17r)**

## 4. CIL

### 4.1. HIC

---

#### 4.1.1. pronom

They be usureris cruel and harlotis.  
hij sunt usurarii crudeles et ribaldi.  
**Cil sont usurier cruel et vilain./ (f. 53v)**

Thei make the false mariages.  
hij faciunt falsa matrimonia.  
**Cil font les faus mariages. (f. 60v)**

They take away heritages  
Hij tollunt hereditates  
**Cil tolent les heritages. (f. 60v)**

They make so muche evel and so muche harme that noon ne may amende and alle this doo they by her covetyse.  
Hij faciunt tanta mala et tanta male facta quod nullus non possit emendare et omnia hec faciunt illi per suam cupiditatem  
**Cil font tant de maus et tant de dommages que nus ne purroiet amender et tout ce font il par leur covoitise. (f. 60v)**

They that lyve after the flesshe as saith saint Poule sleen here owne soules  
hi qui vivunt secundum carnem sicut dicit sanctus paulus occidunt suam animam/  
**Cil qui vivent selonc la char sicom dit seint pol il occient leur alme. (f. 81r)**

These ne have neyther reson ne mesure/  
Hi non habent neque rationem neque mensuram./  
**Cil n'ont ne reson ne mesure. (f. 81r)**

They that lyve after here jolyte wolen halde unwys companye that they may not halde mesure/  
hi qui vivunt secundum suam lassiviam volunt tenere insipientes societates quod non possunt tenere mensuram.  
**Cil qui vivent selonc leur joliveté vuelent tenir les foles compaignies qui ne pueent tenir mesure/. (f. 81v)**

They that lyven aftir that that here synnes requiren holden suche mesure after their charge is in penaunce  
hij qui vivunt secundum hoc quod sua peccata requirunt tenent talem mensuram ut sua cura vel (suum preceptum) est in penitencia.  
**Cil qui vivent selonc ce que leur pechiés requierent tiennent tel mesure com leur charge est en penitence/. (f. 82v)**

They that lyven aftir the flesshe ben they that. for the love of god leden here lyf the holy goost techith to holde ordre and resone and mesure/  
hij qui vivunt secundum spiritum sunt illi qui amore dei ducunt quibus sanctus spiritus docet tenere ordinem et rationem et mensuram.  
**Cil qui vivent selonc l'espirit sont cil qui amour de diex moin a qui li seint espiris enseigne a tenir ordre et reson et mesure/. (f. 82v)**

they have lordshipe upone the body. that is disciplines and doctrines. So that he asketh noon excesse. and dooth that the spirit commaundeth withe oute grucchyng and with oute ayensayinge/  
hi habent dominacionem super corpus id est disciplinas et doctrinas sic quod ille non petit nullum excessum et facit hoc quod spiritus sibi precipit sine murmuracione et sine contradiccione/

**Cil ont seignourye sus le corps qui est deciplinéz et doctrinés si que il ne demande nul outrage et fet ce que ly espiris li commande sanz murmure et sanz contredit/. (f. 83r)**

[...]

et hi qui tabernas sustentant sunt participes omnium peccatorum que sunt facta in taberna  
**et cil que les tavernes soustiennent sont partonniers de touz les pechiés qui sont feten la taverne/. (f. 87v)**

[...] that ben dede to the world/ they ben more cruel than helle whiche devourethe not but helle but these sechen above to the good

Isti sunt hii qui mordent et comedunt bonos homines et religiosos qui sunt mortui mundo illi sunt magis crudeliores quam infernus qui non devorat preter quod malos/ sed isti querunt super ad bonos

**Ce sont cil qui mordent et manguent les preudes hommes de religionx qui sont mort au monde/. il sont plus cruel que enfer qui ne deveure que les mauvés./ mes cist querent sus aus bons. (f. 94v)**

they ben also as adunbitel that in th'ordure of man maketh his nest/ and ther restith.

hii sunt similiter qui [...] qui in stercore hominis facit suum nidum. et ibi requiescit

**Cil sont aussi com la huppe que en ordure d'omme fet son ni. et s'i repose. (f. 95r)**

## 4.2. ISTE

---

### 4.2.1. pronom

These doon as good man oweth to doo so as me may not knowe hem unto that that they ben growyn up and enhaunsid on high and in dignite and than they shewyn the vices that they for slouthid to roote in here hertis

Isti faciunt sicut bonus homo debet facere sic (ita) quod quis non illos potest cognoscere usque ad tantum quod illi sunt [...] et exaltati in altum et in dignitatem et tunc monstrant illi vicia que illi [...] radicata in suis cordibus

**Cil font quanque preudomme doit fere si que l'en ne les puet conoistre jusques a tant que il sont parcreu et en haut mounté et en dignité/ et a dont mostrent il les vices que il tapissoient enraciné en leur cuerz/ (f. 40r)**

For as holy Austen saith « how muche that he that lyeth: by his lesyng doth for good of othir. al way so muche they make or doo here owne harme »./

Quia sicut sanctus Augustinus dicit sicut « quantum quod iste qui mentitur per suum mendacium facit de bono alterius. tum omnibus viis illi faciunt suum proprium dampnum »./

**Car com seint augustin dit. « combien qui cil que mente par sa mençonge face de bien autrui toutes voies il fent son propre dommage ». (f. 97r)**

## 4.3. ILLE

---

### 4.3.1. déterminant

Fyfte maner is to selle other thynges than he before had shewid as the scryveyn that shewith good lettre in the begynninge and after maken evel

Quintus modus est vendere alias res quam ipse antea demonstrabat sicut ille scriptor qui monstrat bonam litteram in principio et postea faciunt malas.

**La quinte manere est vendre autre chose que l'en a devant mostré com cil escrivein qui mostrent bon lettre au commencement et puis font mauvese/. (f. 68r)**

The sexte is to hide the trouthe of the thinge that he wole selle as doon the scorseres of hors

Sextus est celare veritatem de re quam ille vult vendere sicut faciunt illi cambiatores equorum

**La siste est celer la verité de la chose que l'en veut vendre com font cil maquignon de chevaus/. (f. 68v)**

Seventhe is to make and to procure that that thynges he wole selle seme better than it is as doon the draperis that chese derke places where they sellen here clooth

Septimus est facere et procurare quod illa res quam ille vult vendere appareat melior quam cum illa non est sicut faciunt illi pannarii qui eligunt loca obscura ubi illi vendunt suos pannos

**La septisme est fere et purchacier que la chose que l'en veut vendre apparege meilleur com que ele n'est com font cil drapour qui elisent les leus obscurs ou il vendent leur drap/ (f. 68v)**

Also as the heraude and the champion and many othir that for moneye and for temporel profit submitten hem to crafte of inhoneste. that may not be doo with owte synne and of hem that hem doo and of hem that hem susteynen

Similiter sicut ille nuntius et ille pugil et multi alii qui pro denariis et pro commodo temporali se humiliant (subiciunt) ad misteram inhonestatis que non potest esse facta sine peccato et de illis qui eas faciunt et de illis qui illos sustinent

**Aussi com cil heraut et cil champion et mult d'autres qui pur deners et pur preu temporel s'abandonnent a mestier deshoneste qui ne puet estre fet sans pechié et de ceus qui lé fount et de ceus que les isustienent/. (f. 69r)**

[...]

he male societates quas ille potator ille luxuriosus in aliis malis que [...] ipsi faciunt peccant. quod est proprium diaboli quando illi retrahunt de bono opere/ ipsi dicunt quod illi non possunt jejunare sed ipsi menciuntur

**Lé mauveses companies/ que cil beueur cil lecheur en lez autres maus que [...] il font .i. pechié. qui est proprement au diable. quant il retraient de bien fere. il dient que il ne pouent jeuner mes il mentent/. (f. 79r)**

### 4.3.2. pronom

For he that puttith his trust in creature synneth deedly

Quia ille qui ponit suam spem in creatu [r] a peccat mortaliter

**Car cil qui mette s'esperence en creature peche mortelment (f. 9r)**

Such ben they that honouren ydoles and maken her god of a creature qwat som ever he be

Tales sunt illi qui adorant ydola et faciunt suum deum de creatura qualiscumque ille sit.

**Tiex sont cil qui aourent les ydoles. et font leur dieu de creature quele que ele soit. (f. 9r)**

Ayenst this commandement offenden. they that over muche loven her tresoure goold or sylver or other thyngs erthly

Contra istud mandatum peccant illi qui nimis amant sua thesaura aurum vel argentum vel alias res terrenas

**Contre cest commandement pechent. cil qui trop aiment leur tresor · or · ou argent · ou auters choses terriennes · (f. 9r)**

Ayenst this commandement offenden they that in these thynges passyngeforth putten so muche her hertes and her trust that they foryeten her creatour and leven that alle these goodes to hem hath lent

Contra istud mandatum peccant illi qui in istis rebus transitoriis ponunt tam sua corda et suam confidenciam quod illi obliviscuntur suum creatorem · et dimittunt qui omnia ista bona eis prestitit

**Contre cest commandement pechent. cil qui en ces choses trespassanz. metent tant leur cuers et leur esperance q'il enoublient leur creature et lessent qui toutz ces biens leur a prestés (f. 9r)**

But he that swerith trouthe of his knowing and in alle wayes for nought or fo any evel reson nought in nowise maliciosely but jocundly and with out blaspheme synneth venially

Sed ille qui jurat veritatem ex sua sciencia et omnimodis viis pro nichilo vel pro aliqua mala racione. nullo modo maliciose sed lascive et sine blasphemia peccat venialiter

**Mes cil qui jure voir a son escient et toutes voies pur nient ou pur aucune mauvese reson non pas malicieusement mes legerment et sanz blaspheme peche veniaument. (f. 10v)**

But if eny swere horribly or of (by) oure lord or by his saintes and hem despisith and also saith blasphemies the whiche be not to be sayd he synneth mortaly (dedly) Ne he may not have reson that hym may excuse

Sed si quis jurat horribiliter vel de nostro domino vel de suis sanctis et eos despicit et [etiam] dicit blasphemias que nequaquam sunt dicende ille peccat mortaliter Neque ille non potest habere racionem que ipsum potest excusare.

**Mes c'il jure horriblement ou de nostre seignour ou de sez saintz et les despit et en dit blasphemies qui ne sont pas a dire cil peche mortelment. Ne il ne puet avoir reson qui l'en puisse escuser. (f. 10v)**

And they that more acustumen more synnen

Et illi qui plus assuescunt plus peccant

**Et cil qui plus l'acustument plus pechent. (f. 11r)**

This commaundement fulfillith spiritually he that kepith with his myght the pees of his conscience for to serve god more holyly

Hoc mandatum implet spiritualiter ille qui custodit cum sua potestate pacem de sua consciencia ad deo serviendum magis devote (vel sancte)

**Cest commandement acomplist espirituelment cil qui garde a son pouvoir la pes de sa conscience pur dieu servir plus saintement. (f. 11r)**

And he that brekith the sonday and othir feestis solempne that been stabled to be kepte in holy chirche synneth dedly

Et ille qui frangit diem dominicam et alia festa solempnia que sunt stabilita ad custodienda in sancta ecclesia peccat mortaliter

**Et cil qui brise le dymenche et les autres festes solempnes qui sont establies a garder en seint eglise peche mortelment. (f. 12r)**

and he that dooth ayenst this commaundement is holden to yelde ayen that thing that he hath of othirs evel

et ille qui facit contra hoc preceptum tenetur restituere hoc quod habet alicujus male

**et cil qui fet contre cest commandement est tenuz a rendre ce qu'il a de l'atruï mauvesment (f. 15v)**

[...] flateringe whan on saith [...] or falsnesse or lesynge whan he of whom they speken nys present vel ex laudacione (id est adulatione) quando unus dixit in sua presencia vel falsitas vel mendacium quando ille de quo illi loquuntur non est presens

**ou de losenge quant ung la dit en leur present ou fausseté ou mençonge quant cil de qui l'en parole n'et present. (f. 16v)**

Certayn he is in gret perile to whom alle triacles turne into venym.

Certe ille est in magno periculo cui omnes tiriace vertunt in venenum.

**Certes cil est en graunt perille a qui toutz triacles tourne a venim./ (f. 26v)**

Certayn he is right uncurtoys and unfeithful ayenst his lord that for alle the goodes whiche he to hym hath made thonketh not but he foryetith hym and yeldeth to hym evel for good uncurtosye for curtosye

Certe ille est bene inurbanus et infidelis erga suum dominum qui omnia bona que ille sibi fecit ille non regraciatur sed ille obliviscitur et sibi reddit malum pro bono inurbanitatem propter urbanitatem.

**Certes cil est bien vileins et desloyaus vers son seignour qui purtoutz les biens qu'il luy a fet nel mercie mes l'oublie et luy rent mal pur bien viloinie pur curtoisie./ (f. 28v)**

He es wel renegat that the lond the whiche he holt of his lord puttith it in the hond of his enemy and to hym dooth homage

Ille est bene renegatus qui terram quam ille tenet de suo domino ponit in manu sui inimici (scilicet domini) et ei facit homagium

**Cil est bien renoiéz qui la terre que il tient de son seignour met en la main de son anemi/ et li fet hommage./ (f. 30r)**

Suche synne dooth he that synneth dedly.

Tale peccatum facit ille qui peccat mortaliter

**Tel pechié fet cil qui peche mortelment./ (f. 30r)**

The goodes of nature ben they that me callith by nature other anest the body or anest the soule.

bona nature sunt illa que vocantur per naturam vel erga corpus vel erga animam

**Les biens de nature sont cil que l'en apele par nature ou devers la corps ou devers l'ame/. (f. 36v)**

For whan dame fortune hath turnyd her whele toward man she lyfteth so hygh and settith upon the whele as wyndmylle with the wynde and ther he is so high there he seethe that is so high ascendid in prosperite and thynketh in his herte ferst to his greet dignite

Quia quando domina fortune suam rotam vertit erga homines levat sic alte et sedet tam alte super rotam sicut molendinum (ventriticum) vento et ibi alte levatus illic vidit ille qui est tam alte levatus in prosperitate et cogitat in suo corde primo ad suam magnam dignitatem

**Car quant dame de fortune a sa roe turnee vers l'omme levé si haut et assis si haut sus la roe com moulin a vent/ et la haut mounté/ illec voit cil qui est si haut monté en prosperité et pense en son cuer premerment a sa grant dignité./ (f. 37v)**

That is to say the .xii. maneris of temptacions of vayn glorie the whiche have they that ben in high estate othir in thes worlde or in religione or clerk or lay man

hoc est dicere .xii. modi temptacionis vane glorie quos illi habent qui sunt in statu alto vel in hoc seculo vel in religione vel clericus vel laicus

**C'est a dire les .xii. maneris de temptacions de vaine gloire que cil ount qui sont en estat haut/ ou a cest secle/ ou en religion/ ou cleric ou lay/. (f. 38v)**

Wher of they ben yopocrites that maken the good man and be not in nowise

Unde illi sunt ypocrite qui faciunt bonum hominem. et non sunt omnino

**Dont cil sont ypocrite qui font le preudomme et ne sont pas/. (f. 39v)**

They ben ypocrites foule that maken the felthes in suspecte place. and the good man by fore the puple  
ille sunt ypocrite turpes qui faciunt turpitudines in loco suspecto et bonum hominem coram gentes  
**Cil sont ypocrite ort qui font les orduresen repostailles et le preudomme devaunt la gent/. (f. 39v)**

for cause of that ben they bounde to amende that hem purchasen and the lord and alle tho that to hem ben in helpe.  
de hoc sunt illi obligati emendare qui hec procurant et dominus et omnes illi qui eis sunt in adiutorio  
**de ce sont cil tenu amender qui se purchacent et le seignur et tout cil qui leur sont en aide. (f. 47r)**

In this synne ben they that han drede of mynde that dar not by gynne to do wel  
In hoc delicto sunt illi qui habent timorem mentis qui non audent incipere bene facere  
**En cest vice sont cil qui ont paor de nient qui n'osent comencer bien a fere. (f. 48v)**

He is lyke to hym that dare not entre or fele for the snayle that shewith his hornes and to childryn that dare not goo the wey for the gees that hissen  
Ille assimilatur illi qui non audet intrare vel sentire propter limacem qui monstrat sua cornua et pueris qui non audent transire viam propter aucas qui sibulant  
**Cil ressemble celui qui n'ose entrer ou sentier pur le lymaz qui mostre ses cornes et les enfans qui n'osent aler la voie pur les oues qui sifflent/ (f. 49r)**

they be mayster usureris  
illi sunt magistri usurarii  
**Cil sont li mestre usurier./ (f. 54r)**

The thef open and commune ben they [...] and lyven of suche craft [...]  
Ille latro apertus et communis sunt illi unus facit justiciam et vivunt de tali mistera quando unus [...]  
**Li larron apert et comune sont cil dont l'en fet justice et vivent de tel mester quant on les tient. (f. 56v)**

The thef covert is he that stelith [...] grete thingis or litel by [...] or by trayson or by sutilite.  
latro coopertus est ille qui furatur [...] magnas res vel parvas per [...] vel per tradicionem vel per subtilitatem.  
**Le larron couvert est cil qui emble en repostaille et covertementz granz choses ou petites par barat ou par traison ou par soutiveté./ (f. 56v)**

The tother thef prive ben thei that stelyn [...] but at prives and of suche ther be had greet and finale.  
Alter latro secretus sunt illi qui furantur [...] sed ad secretos et de talibus habentur magni et parvi.  
**Li autre larron privé sont cil qui emblent mie aus estrangézméz aus privé et de tiex i a granz et petiz./ (f. 56v)**

Suche ben they that with holden that thyngis that they have founde.  
Tales sunt illi qui retinent ea que illi invenerunt.  
**Tiex sont cil qui retiennent les que il ont trouvéz. (f. 57v)**

The theef by feleship be they that [...] by feleship or by play or by byinge or in anyother wyse.  
Latro per societatem sunt illi qui [...] per societatem vel per ludum vel per empcionem vel in alio modo  
**Li laron par compaignie sont cil qui partent au larrecin par compaignie ou par geieu ou par achat ou en autre manere. (f. 58r)**

Of this be not alwyse quite they that the goodes of holy chirche and the patronage expendin en evel uses

De hoc non sunt omnino acquieti illi qui bona sancte ecclesie et patrimonium expendunt in malis usibus.

**De ce ne sont pas quites cil qui les biens de seint eglise et le patre moine despendenten mauvé usage/. (f. 63r)**

Ne they also that taken away or withholden wrongfully or with strengthe. or hiden that that be appropriid to holy chirche or hem payen evel. as the rentes the offringes tythes and othir rightis of holy chirche.

Neque illi eciã qui tollunt vel retinent injuriose sive cum fortitudine vel celant ea que sunt appropriata sancte ecclesie vel ea pacant non bene. sicut redditus oblaciones decimas et alias rectitudines sancte ecclesie

**Ne cil aussi qui tolent ou retiennent a tort ou a force ou celent les que sont appropriez a seint eglise ou les paient mauvement. si com les rentes les offrendes les dismes et les autres droitures de seint eglise./ (f. 63r)**

and ther fore they be callid Symons alle thei that sellen or byen the thyngis spirituelis that is by twene alle the dedly synnes oon of the moost grettest and in this braunche be hade [...]

et propter hoc vocantur Symoniaci omnes illi qui vendunt vel emunt res spirituales que est inter omnia peccata mortalia unum magis grande et in hoc ramo habentur multi [...]

**et pur ce sont apelé Symoniau tut cil qui vendre ou achater lez choses espiituex/ qui est entre touz les pechiés mortie .i. des plus granz/ et en cest branche a mult de rainssiaus/. (f. 63v)**

Thrid wyse is. that whan he that sellith by weyghte purchasith and dooth somuche that the thenge that he ought weye be hevyer more weyenge

Tercius modus sic (hoc) est quando ille qui vendit cum pondere procurat et facit tam quod illa res quam quis debet trucidare sit peiori magis ponderans

**.La terce manere si est quant cil que vent a pois purchace et fet tant que la chose que l'en doit peser soit au pere plus pesanz/ (f. 68r)**

The fourte is the evel exaample whiche he that pleyeth yevith to other that beholden the pley.

Quartus est malum exemplum quod ille qui ludit dat ad alios qui respiciunt ludum

**Le quarte si est le mal essample que cil qui gieu donne aus autres qui regardent le jeu/. (f. 70r)**

Oo thyng is that oweth not to be foryete that. that is wonne may not in nowyse good wyse withholde his wynnyng

una res non debet omnino oblivisci quod illud quod lucratur non potest in nullo bono modo retineri suum lucrum

**Une chose ne doit pas oublier que cil que gaigne ne puet en nul bone manere retenir son gaigne. (f. 70v)**

[...]

Sed unde quando illi recumbunt (accumbunt) in hora qua illi deberent dicere suas preces dormire [...] quando ille deberet orare et suum servicium audire et deum laudare sic perdunt suum tempus et noctem et diem.

**mes dont quant cil se couchent a l'eure que il devroient dire leur priers dormir l'estuet quant il devroit ourere/ et son service oier et dieu loier/ ensi pert son temps et la nuit et le jour/. (f. 80r)**

They that lyve aftyr ypocrisie. they that ben the develes martires/ ben these two mesuris with the which two devels tourmenten an ypocrite and be fulle contrary the toon to the tother

illi qui secundum ypocrisiam vivunt. hi qui sunt martires diaboli sunt tales./ mesure quas duo diaboli qui ypocritam tormentant et sunt magis (nimis) contrarii alter alteri.

**Cil qui selonc ypocrisie vivent. qui sont martir au deable sont tiex. mesurez que les .ii. deables qui ypocrisie tourmentent sont mult contraire l'un a l'autre/. (f. 81v)**

He whom covetyse ledithe hath suche mesure as the purse wole qwiche is lady and commaundatrice of the hous and by twene the purse and the wombe to a gloton me hath muche fayre dispitesone

Ille quem avaricia ducit habet talem mensuram prout bursa vult que est domina et preceptrix domus et inter bursam et ventrem guloso habetur valde pulcra disputacio/

**Cil qui avarice moine tele mesure com la bourse veut que est dame et comanderesse del ostol. et entre la bourse et le ventre. au gloutonavera trop bel desputeson./ (f. 82r)**

he they that lyven aftyr fysike holden the mesure of ypocras that is lytil and skarce./

Ille qui vivunt secundum phisicam tenent mensuram ypocratis que est parva et mediocris.

**Cil qui vivent selonc phisique tiennent la mesure ypocrasqui est petit et estroite/. (f. 82v)**

They that lyven aftyr here honeste holden the reule of dieu resone and lyven worshipfully to the wordle and eten in tyme and at an heure and taken aworth that they have trewly and curteysly or gentilly

Ille qui vivunt secundum suam honestatem tenent regulam debite rationis et vivunt honorabiliter seculo et comedunt ad tempus (in tempore) et ad horam et prendunt graciose (gratis) ea que illi habent fideliter (veraciter) et urbanite. vel facete

**Cil qui vivent selonc leur honesteté: tiennent la regle et la du reson et vivent honourablement au secle et manguent a temps et a eure et prennent a bon gré ce que il ont loialment et courtoisement. (f. 82v)**

and whan he retourneth he hath lost (alle that) as he that hath not in hym nother wyt ne resone. nether mynde

et quando ille revenit ille perdidit hoc totum sicut ille qui non habet in ipso neque sensum neque rationem neque memoriam

**et quant il revient il a tout ce perdu/ com cil qui n'a en lui ne sens ne reson ne memoire/ (f. 87r)**

[...]

Ille qui se donant nimis locucionibus ociosis en quirunt magna dampna unde ille non percepit

**Cil qui se abandonent trop a paroles oiseuses enquierent granz dommages dont il n'aperçoivent mie/. (f. 88v)**

The tothir is a synne of surquidrie as he saith: « I wole make this I wol [...] I wole make hilles and valeytes »/

Aliud est peccatum de supercredulitate sicut ille dicit: « ego faciam hoc ego vindicabor [...] ego faciam montes et valles »

**Li autres est li pechéz de seurcuidance si com cil dit/. « je ferai ce/ je vengerai fourre/ Je frai les mons et les vaus »./ (f. 91r)**

For whan they seen that he or she whom they wole prayse of wel sayinge or of good dede: anon they shal say to hym self. but to that that they han vayn glorie/

Quia quando illi vident quod ille vel illa quem volunt adulari de bona locucione vel de bono facto: statim illi dicent ad ipsum met Sed propter hoc quod ille haberet vanam gloriam.

**Car quant il voient que cil ou cele que il vulent loer a ben dit ou bien fet tantost lui dient a lui meismes. mes pur ce que il ait vaine gloire/. (f. 92v)**

For he is a lyer and the fader of lesynges as he that the ferst lesynge enforgid and yit he hem enforgeth and techeth every day

Quia ipse est mendax et pater mendaciorum sicut ille qui primum mendacium fabricabat et adhuc ille illa fabricat et docet omni die

**Car il est menteor et pere de mençonges com cil qui la premier mençonge forga et encore il les forge et ensegne tout jour/. (f. 96v)**

## 4.4. IPSE

---

### 4.4.1. pronom

Aftir he that consentit or hym counseyle or hym byddith to doo.  
Postea ipse qui consentit vel ipsum consulit vel ipsum precipit facere  
**Apres sil que le consent ou le conseil ou le commande a fere/. (f. 58r)**

and maken often tymes to lese her good querelle by her malice or by ignoraunce or by negligence and turnen ther sayingis and make al day by her covetise as they that ben maystres of gyle and of barat [...]

et faciunt multociens perdere suas bonas querelas per suam maliciam vel per ignoranciam vel per negligenciam et convertunt dicta et faciunt omnibus diebus per suam cupiditatem sicut ipsi qui sunt magistri decepconis [...]

**et font sovent perdre leur bones queeles par leur malice ou par ignorance ou par negligence et convertissent lez ditz et font toutz les jours par leur convoitise com cil qui sont mestre de guile et de barat et de conchiement (f. 61r)**

Aftyr be the tales and the fayre wordes whiche haven muche of vaynglorie if they that hem can suttelly say to make hem that herken wel to lawgh./

Post sunt narraciones et pulcra dicta que multum habent de vana gloria si ipsi qui eas sciunt subtiliter dicere propter ipsos ascultantes bene facere ridere/

**Apres sont les contes et les biaux diz qui mult ont de vaine gloire cil qui les sevent soutilment dire pur les escoutanz ben fere rire/. (f. 89v)**

## 5. CEL, CELE

### 5.1. HIC

---

#### 5.1.1. pronom

this commaundement us forbedith to take and to resceyve otheres thynges whatsom ever that it be by evel encheson ayenst the wille of hym to whom it longeth

hoc preceptum nos prohibet capere et recipere alienam rem qualemcumque que illa sit per malam racionem contra voluntatem proprius cui hoc pertinet

**Cest commandement nous devee prendre et recevoir autrui chose quele que ele soit par maveses reson contre la voluté a celui a qui cele est. (f. 15r)**

### 5.2. ISTE

---

#### 5.2.1. déterminant

And first we shal say of the synne of gloteny which is a vice that plesith muche the devel and gretly displesith god by this vice hath the devel greet power in man

Et primo dicemus de peccato gula quod est unum viciu[m] quod multum placet diabolo et nimis displicet deo per istud viciu[m] habet diabolus magnam potesta in homine

**Et premerment dirons de pechié de gloutonnie qui est .i. vice qui mult plet au diable et mult desplet au dieu/. per cel pechié a le diable grant pover en homm[e] . (f. 76v)**

#### 5.2.2. pronom

[...] but they be not as ben maliciouses and perilleuses counseyles that make voyde the herte from his good. and it fulfillen with vanite as these/ wherof he must yelde a rekenynge of everyche by fore god in the day of jugement/ As god saith hymself in the gospel

ipsi vocant illas locuciones ociosas sed non sunt sicut sunt maliciosa et periculosa consilia que cor evacuant de suis bonis et illud reimplent cum vanitate sicut isti unde illud oportebit redde[re] racionem de omnibus coram deo in die iudicii. sicut deus dicit in evangelio

**il les apelent paroles oiseuses/ mes ne sont ainz sont domageuses et perilleuses com celes que le cuer vuident de ses biens et la remplit de vanité cum celes dont il covendra rendre reson de chescune devant dieu au jour de jugement sicom dieu dit en l'evangile/. (f. 89r)**

### 5.3. ILLE

---

#### 5.3.1. déterminant

that is to understonde in to that parte where were the holy

hoc est intelligendum in illam partem ubi erant sancti

**C'est a entendre cel partie ou estoient li seintz (f. 20v)**

not in nowise in to that partie where were the dampnid that were deed in here synnes and in her mysbileve them toke he nought in nowise

non omnino in illam partem ubi erant dampnati qui erant mortui in suis peccatis et in suis infidelitatibus illos non traxit ille aliquomodo

**non mie en cele partie ou estoient li dampné qui estoient mort en leur pechiéz et en leur mescreantises ceus n'en trait il mie (f. 20v)**

and he saugh holy Johan that thike cruel best hadde power to fight with holy men and hem to overcome and conquere  
et vidit sanctus Johannes quod ille crudelis bestia habuit potestatem ad pugnandum cum sanctis et eos vincere et superare  
**et vit saint Johan que cele cruele beste avoit pouvoir de soi combatre auz seintz et de les vaincre et conquerre (f. 24r)**

And so muche hym sourmountith that sorowe that what somever oon saith to hym or what ever that he here or seeth alle noyeth hym to lyve so that he hymself hatith and desireth his deeth. and that is the fyfte vice.

Et tantum se supergreditur illa tristicia quod quantumcumque unus ei dicit vel quodcumque ille audit et quodcumque ille videt omnia ei nocent vivere sic quod ille semetipsum odit et desiderat suam mortem. et hoc est quintum vicium.

**Et tant le seurmonte cele tristrece que quanque on li dit ou quanque il oit et quanque il [v] oit tut li anui de vivre si que il meismes se het et desire sa mort et c'est le quinte vice. (f. 51v)**

But in always it is nedful to lay persones that thay hem kepe fro that synne in thre cases.

Sed omnibus viis est necesse laicis personis quod illi se custodiant de (ab) illo peccato in tribus casibus.

**Mes toutes voies est il mestier aus laies personnes que il se gardent de cel pechié en .iii. cas. (f. 65r)**

Whan the champione over comyth his felowe. and he holdith hym by the throte that he releve not: soo is of hym whon the devel holdeth undir hym by that vice

Quando campio devincit suum socium et superavit et illum tenet per guttur [...] similiter est de illo quem diabolus tenet sub se per illud vicium

**Quant le champion a son compaignon abatu et il le tient par la gorge a envis se releve/: aussi est celui que li diable tient souz lui par cel vice (f. 76v)**

and for the swetnesse. of the metis. that moy not [...] / man owith to thynke to that swetnes of god and to that mete that fulfillith the herte.

et propter dulcedinem epularum que ipsum saciari non potest debet homo pensare ad illam dulcedinem dei et ad illam escam que saciat cor

**et pur la douceur de la viande qui saouler ne puet. doit homme penser a la douceur de diex et a cele viande qui saoule le cuer. (f. 84v)**

### 5.3.2. pronom

In confessione he owith to telle or she what to hem hath happid.

In confessione ille debet dicere vel illa qualiter ei contingit

**En confession le doit dire cil ou cele a qui il est avenu/. (f. 75v)**

The fyfte is yit more sutil of hem that wolen say openly [...] and doon so muche symplesse and toustines and sayen. that they ben so evel and so synful so badde so naught and so wrecchid more thre foold than they be for that men schulde prase hem. and that me schulde halde hem fo meke/

Quintum est ad huc magis subtile illorum qui volunt dicere aperte ipsi se faciunt [...] et faciunt tantum simplicem et veraces et dicunt quod illi sunt tam mali et peccatores tam nichili et tam miseri magis tripliciter tantum illi sunt propter hoc quod laudarentur et quod tenerentur propter valde humiles

**La quinte est en core plus sotive de celes qui vuelent dire apertement il le font a rebours/. et font tant le simple et le able et dient que il sont si mavéz et si pecheor/ si nient et si nonchalans plus .iii. tans que il sont. pur ce que l'en les loe et que l'en les tigne pur bien humbles/ (f. 91v)**

For whan they seen that he or she whom they wole prayse of wel sayinge or of good dede: anon they shal say to hym self. but to that that they han vayn glorie/  
Quia quando illi vident quod ille vel illa quem volunt adulari de bona locucione vel de bono facto: statim illi dicent ad ipsum met Sed propter hoc quod ille haberet vanam gloriam.  
**Car quant il voient que cil ou cele que il vulent loer a ben dit ou bien fet tantost lui dient a lui meismes. mes pur ce que il ait vaine gloire/. (f. 92v)**

#### 5.4. AUTRE

---

And many synnes comyn of suche unlesful custome  
Et plurima peccata veniunt ex tali consuetudine  
**Et mult de pechiéz aviennent de cele acoustumance/. (f. 78v)**

[...] but they be not as ben maliciouses and perilleuses counseyles that make voyde the herte from his good. and it fulfillen with vanite as these/ wherof he must yelde a rekenynge  
ipsi vocant illas locuciones ociosas sed non sunt sicut sunt maliciosa et periculosa consilia que cor evacuant de suis bonis et illud reimplent cum vanitate sicut isti unde illud oportebit redde[re] racionem  
**il les apelent paroles oiseuses/ mes ne sont ainz sont dommageuses et perilleuses com celes que le cuer vuident de ses biens et la remplit de vanité cum celes dont il covendra rendre reson (f. 89r)**

## 6. CELUI

### 6.1. ILLE

---

#### 6.1.1. déterminant

that is to say that he suffrid under ponspilate whiche was [...] and juge in that tyme jerusalem ordeyned under the romayns

hoc est dicere quod ille paciebatur sub poncio pilato qui erat [...] et judex in illo tempore in jerusalem ex parte romanorum

**c'est a dire qu'il souffri souz ponce pilate qui estoit païen et juge en celui temps en jerusalem de par les romains. (f. 20r)**

under that juge was jhesu crist demed wrongfully atte requeste of the wykkid Juwes and crucified and deed and yput in the sepulcre

Sub illo iudice fuit jhesus cristus judicatus injuste ad requisicionem impiorum judeorum et crucifixus et mortuus et positus in sepulcro

**Souz celui juge fu jhesu crist jugiet a tort a la requeste tresfelons juis/ et crucifiéz et mort et mis ou sepuchre. (f. 20r)**

And for that they good shulle in that day in body and in soule in lyf everlastynge

Et propter hoc erunt boni in illa die in corpore et in anima in vita eterna

**Et pur ce seront li bon a celui jour en corps et en alme en vie perdurablement (f. 23v)**

#### 6.1.2. pronom

And he that wil not obeye to hem that haven the charge of hym whan he techeth wel (good) that he shulde doo grevously synneth and that may be that inobedience/ that is dedly synne

Et ille qui non vult obedire eis qui habent curam ipsius quando ille docet bonum quod ipse tenetur facere graviter peccat et illud potest esse illa inobediencia quod est peccatum mortale

**Et cil qui ne veult obeier a ceux qui ont la cure de luy quant il enseigne le bien qu'il est tenuz a fere: griefment peche et celui puet estre l'inobedience qui est peché mortel. (f. 13r)**

This synne is unwys or lowde in hym that by his owne mouth prayseth hymself outhir of his kyn outhir of his werkis or of his wysdommes

hoc peccatum est insipiens in illo qui per suum proprium os se collaudat vel de suo genere vel de suis operibus vel de suis prudenciis

**Cest pechié est laid en celui qui par sa propre bouche se vaunte ou de son parage ou de ces oeuvres ou de ces prouestes./ (f. 33v)**

He is lyke to hym that dare not entre or fele for the snayle that shewith his hornes and to childryn that dare not goo the wey for the gees that hissen

Ille assimilatur illi qui non audent intrare vel sentire propter limacem qui monstrat sua cornua et pueris qui non audent transire viam propter aucas qui sibulant

**Cil ressemble celui qui n'ose entrer ou sentier pur le lymaz qui mostre ses cornes et les enfans qui n'osent aler la voie pur les oues qui siffilent/ (f. 49r)**

But hit oveth to yeve for god if it were not in suche manere that he it had by [...] or by strengthe. As he that maketh another to pleye with violence.

Sed illud debet dare propter deum. si illud non esset in tali forma quod ille hoc habuit per [...] vel per fortitudinem (violenciam). sicut ille qui facit alium ludere ex violencia.

**Mes le doit doner pur dieu. c'il n'estoit en tel manere quel l'eust par barat ou par force com celui qui fet l'autre jouer a force/. (f. 70v)**

in such caas oon aught restore it to hym that it had lost.  
in tali casu illud deberet unus reddere illi qui ea perdidit.  
**en tel cas le devoit ung rendre a celui qui l'ad perdu./ (f. 70v)**

[...] wherof [...] saith [...] eten (bytyn) [...] hym [...]  
hii sunt male loquentes unde salamon dicit (loquitur) quod illi mordent sicut serpens in tradicionem  
et hoc venenum mactat tres ad unum ictum illum qui loquitur. et illum qui ascultat. et illum de quo  
ille male loquitur  
**Ces sont les mesdisanz dount salemon dit/ qu'il mordent com serpent en traison/. et cest  
venin en tue .iii. a un cop/. Celui que dit/ et celui qui escoute et celui de qui il mesdit/ (f. 94v)**

## 6.2. IPSE

---

### 6.2.1. pronom

To othir he wole do harme and of it arisen the synnes unto the left syde as of seyng evel to hem  
that he seeth [...] to enhaunce hymself [...]  
aliis volunt nocere et de isto surgunt illa peccata ad sinistram sicut maledicere eis quos ille videt  
[...] et illos levat culpam desideraret mortem ipsi cui ille latrat et tradicio et male consentire  
conspiracionem contenciones et multa alia peccata que nascuntur de isto ramo  
**Aus autres vuelent nuire et de ce sourdent les pechiés a senestre/ come de mesdire a ceus  
qu'il voit ruser pur soi essaucier et eulz lever blasme/ desirrier la mort a celui a quoi il bee et  
troison et mauvés consentement/ conspiracion/ contenz/ et mult des autres pechiés qui  
naissent de cest branche/. (f. 35v)**

But whan on swerith by the gospelle or by hym of whom the wordes ben whiche be writen  
Sed quando unus jurat per evangelium vel per ipsum cuius hec verba sunt que sunt scripta  
**Mes quant un jure par l'evangile ou par celuy qui les paroles sont qui sont escriptes. (f. 99v)**

## 6.3. SE

---

### 6.3.1. pronom

[...]  
Sed occidere malefactores propter justiciam faciendam et tuendam vel propter aliam bonam  
causam licet bene secundum legem sibi qui facere debet et tenetur  
**Mes occire les maufesours pur justice fere et garder ou pur autre bone cause loist bien selonc  
la loy a celui qui fere le doit et tenez i est. (f. 13v)**

## 7. CEUS

### 7.1. ILLE

---

#### 7.1.1. déterminant

The fifte is in hem [...] her sugettis by over greet procuracions or by overmuche other accions that they doo in many wyse

Quintus est in illis magnis prelatiſ that [...] ſuos ſubditos per nimias magnas procuraciones vel per nimias alias acciones quas illi faciunt in multis modis

**Le quinte est en ceus granz prelaz qui escorchent et raiembent leur sougéz par trop grant procuracions ou par trop d'autres accions que il font en maintes manieris. (f. 59v)**

#### 7.1.2. pronom

that is to hem which haven cure to teche us and us to chastise as haven prelatiſ of holy chirche hoc est ad illos qui habent curam nos docendi et nos castigandi. sicut habent prelati sancte ecclesie.

**C'est a ceux qui ont la cure de nous enseigner et de nous chaster com ont li prelatz de seint eglise (f. 13r)**

an[d] they that have charge of oure soules and to kepe oure bodies et illos qui habent curam nostrarum animarum et nostra corpora custodienda  
**et ceux qui ont la cure de nos almes et nos cors garder. (f. 13r)**

Ayent this commaundement doo they that cursen good men (or devout men) by hynde (her bakke) with her witynge or by malice that is called detractione (or bacbitynge)

Econtra hoc mandatum faciunt illi qui maledicunt probos homines per tergum ex sua cognicione vel per maliciam que vocatur detraccio.

**En contre cest commandement font ceux qui mesdient des preudommes par derriers a leur escient ou par malice que l'en apele detraction. (f. 16r)**

and they also that preysen wikked men and the dedes of here shrewdenes and of here folynesse knowen or seen or of werkes which is synne mortal

et illi eciam qui laudant malos et facta suarum pravitarum et suarum stultitarum cognitarum vel visionum vel operum quod est peccatum mortale.

**et ceux aussi qui loent lez mauvéz et lez fetz de leur mavesté et de leur folies seues ou veues ou ovrees qui est pechié mortel (f. 16r)**

and ther be twelve aftir the nombre of of the xii apostles that hem stabled to be kept and holden to alle thoo that wolen be savid

et sunt duodecim secundum numerum apostolorum qui illos stabilierunt teneri et custodiri omnibus illis qui volunt esse salvati

**et sont .xii. (douze) solonc le nombre des apostres qui les establirent a tenir et a garder a toutz ceus qui vulent estre sauvéz. (f. 18v)**

and of alle tho that fro the begynninge of the world dieden in trewe faith and in hope that they shulde be sauffe by hym

et omnium illorum qui ab inicio vel origine mundi moriebantur in vera fide et in spe quod illi essent salvi per ipsum

**et de toutz ceux qui dez le commencement de monde morurent en vrai foy et en esperance qu'il seroient sauvé par luy (f. 20r)**

and of alle tho that fro the begyninge of the world dieden in trewe faith and in hope that they shulde be sauße by hym  
et omnium illorum qui ab inicio vel origine mundi moriebantur in vera fide et in spe quod illi essent salvi per ipsum  
**et de toutz ceux qui dez le commencement de monde morurent en vrai foy et en esperance qu'il seroient sauvé par luy. (f. 20r)**

not in nowise in to that partie where were the dampnid that were deed in here synnes and in her mysbileve them toke he nought in nowyse  
non omnino in illam partem ubi erant dampnati qui erant mortui in suis peccatis et in suis infidelitatibus illos non traxit ille aliquomodo  
**non mie en cele partie ou estoient li dampné qui estoient mort en leur pechiéz et en leur mescreantises ceus n'en trait il mie (f. 20v)**

And in hem that beleven the holy goost is the love and the yifte of the fader and of the sone of whome come alle goodes of grace  
Et in illis qui credunt spiritum sanctum est amor et donum patris et filii de quo veniunt omnia bona gracie  
**Et en ceux qui croient le seint esprit est l'amour et le done du pere et du filz de qui viennent toutz biens de grace (f. 21v)**

And alle they that in suche thyng byleven and putten ther trust in it synnen dedly  
Et omnes illi qui in tali re credunt et ponunt suam spem peccant mortaliter  
**Et toutz ceus qui en tele chose croient et mettent leur esperance pechent mortelment./ (f. 31r)**

But he hym [...] hem that the bosteris and the flatereres sichen and praysen and yeven habundantly of here for hem to prayse and to say to hem that they durst not say and forto lye of hem and forto proclame her obles or wafres  
Sed ille ipsum duplicat in illos quod illi pomposi et adultores adquirunt et laudant et habundanter dant de suis propter eos laudare et dicere ad illos hoc quod illi non auderent dicere et mentiri de ipsis et pro clamare suas [...]  
**Mes il se double en ceus qui les vantures et lez losengiers quierent et loent et seurdonent de leur pur euls loer/ et dire a ceus ce que il n'oseroient dire et pur mentier d'euz et pur crier leur oubléz/ (f. 34r)**

For this is the custume of aprowed man to surquidrie that it sufficit not to hym in eny wyse in his herte For to despise other men that have not tho graces that he wenith to have [...] and his skornes and that is werse he mocketh hym and whistleth of good men and of hem that he seth turne to good whiche is fulle greet synne and fulle perillous  
Quia hoc est consuetudo superborum [...] quod illud illi non sufficit omnino in suo cor de ad despiciendum alios qui non habent omnino illas gracias quas ille credit habere post facit suas vastaciones et suas derisiones et quod pejus est ipse deridet et fistiluat bonos homines et de illis quos ille videt ad bona convertere quod est multum magnum peccatum et multum periculosum  
**Car c'est custume d'orgueilleus seurcuidé que il ne li suffit pas en son cuer de despire les autres qui n'ont pas ses graces que il cuide avoir/ puis en fet sez gaz et ces derisions. et que pis est se mosque et chuffle des preudommes et de ceus qu'il voit a bien tournir qui est mult grant pechié et mult perilleus./ (f. 34r)**

For whan the man is rebelle to alle hem that wolde hym good  
Quia quando homo est rebellis omnibus illis qui bene sibi volunt  
**Car quant li hons est rebellez a toutz ceus qui bien lui valent./ (f. 34v)**

Oure lord callith hem sepulcres payntid overgilde  
Illos vocat noster dominus sepulcra depicta deaurata  
**Ceus apele nostre sires sepuchres paintz deorrés./ (f. 39v)**

For he is first as [...] and then be some that have a good beginning of good coming forth and of good profiting and they be also as [...] the envious [...] with his might

Quia ille est primo sicut sicutherba [...] et sunt aliqui qui habent bonum principium bene progrediendi et bene proficiendi et sunt similiter sicut in herba [...] invidiosus extendere cum sua potestate

**Car il est premiers aussi com herbe/ puis enespi/ a pres est [plains] de fruit et touz meurs. Tout autre [tel] sont aucon qui ont bon commencement de ben venir et de profiter/ et sont aussi com en herbe/ a ceus se poine li envious d'estaindre a son povoir. (f. 43v)**

And other then be also as [...] that blossom in well profiting to god or to the world and hem [...] he [...] and to destroy with his might.

Alii sunt etiam sicut [...] qui florent in bono proficiendo deo vel seculo et illos [...] ille [...] et destruere cum sua potestate.

**Li autre sont aussi com enespi qui florissent en bien profitant au dieu ou a secle/ et ceus rebee il a honnir et a destruire a son povoir./ (f. 43v)**

The seconde wyse of usure is in hem that lene not in anywise in here persones

Secundus modus de usura est in illis qui non prestant omnino in suis personis.

**La seconde maniere d'usure est en ceus qui ne prestant mie en leur personnes./ (f. 54r)**

The thirde manere of usure is in theym that deyne not ony wise to lene of (with) her honde but they do make to be lent by her servauntis or other for hem

Tercius modus de usura est in illis qui non dignantur omnino prestare de sua manu sed illi faciunt prestari per suos servientes vel alios pro illis

**La terce manere de usure est en ceus qui ne daignent mie prester de leur main mes il font prester par leur serganz ou autres pur eus/ (f. 54r)**

[...]

Quartus modus est in illis qui prestant alienos denarios vel provocant appetitum ad prestandum [...]

**La quarte manere est en ceus qui prestant d'autrui deniers ou enpromptent a petit coust pur prester a plus granz cous. (f. 54v)**

[...]

Sextus est in illis qui tradunt suos denarios ad prestandum in tali modo quod illi sunt consortes ad lucrum non omnino ad perdicionem

**La siste est en ceus qui baillent leur deners a prester en tel manere qu'il soient compaignon au gainges non mie au perde./ (f. 55v)**

And of hem of religione that have proprete. For they have voued that thei shal lyve with out proprete.

Et de illis ex religione qui habent proprietatem Quia illi voverunt quod illi viverent sine proprietate.

**Et de ceus de religion qui ont proprieté. Car il ont voué que il vivront sanz proprieté./ (f. 57v)**

Fourte is they that wil not paye that they owen and they that withholden with wronge [...] from her sergantis or fro hem that doo her werkis

Quartus est illi qui nolunt solvere ea que debent et qui retinent cum injuria [...] a suis clientibus vel ab eis qui faciunt suas operationes

**Le quarte est ceus qui ne vulent paier ce qu'il doivent et qui retiennent a tort les loiersa leur serganz ou a ceus qui font leur bosongnes. (f. 59r)**

or whan oon drawith by strengthe theym that flee to the chirche or into chirchyerde for defense.

Vel quando unus extrahit ex vi illos qui fugiunt ad ecclesiam vel ad cimiteria pro tuicione

**Ou quant on atret a force ceus qui fuient a mostiers ou en cimiters a garant. (f. 62v)**

Of this same synne be not eny wise quite thei that breke the sonday and the festes kepable  
De isto peccato eademmet non sunt omnis acquieti illi qui frangunt diem dominicam et festa  
custodibilia

**De cest peché mesmement ne sont pas quites ceux qui brisent les dimanches et les festes  
gardables. (f. 63v)**

the ferst is in them that sellen or byen the ordres halwyed or the body of oure lorde or other  
sacramentes of holy chirche.

Primus est in illis qui vendunt vel emunt ordines benedictos vel corpus nostri domini vel alia  
sacramenta sancte ecclesie.

**Le primer est en ceus qui vendent ou achatent les ordres benoites ou le cors nostre seignour/  
ou autres sacramenz de seint eglise. (f. 64r)**

the seconde is the synne of hem that sellen the worde of god and prechen principaly for money.

secundus est peccatum de illis qui vendunt verbum dei et predicant precipue pro denariis

**Le secont est le pechié de ceus qui vendent la parole dieuet prechent principalement pur  
deniers. (f. 64r)**

the thridde is the synne of hem that by yifte or by promisse or by prayeris [...] make somuche that  
they [...] dignitees of holy chirche [...] or deneries or othir dignitees that me dooth by elections

Tercius est peccatum de illis qui per dona vel per promissiones vel per deprecaciones [...] faciunt  
tam quod illi habent [...] [...] dignitates sancte ecclesie sicut sunt Episcopatus Abbathie sive  
decanates vel alteras (vel alias) dignitates que faciuntur per electiones

**Le ters est le peché de ceus qui par douns ou par proumesses ou par prieres armées ou  
charnex font tant qu' il ou autres soient esleu aus dignités de seint eglise com sont evechies  
abbeyes. ou daenies ou autres dignités que l'en fet par elections/ (f. 64r)**

The fourte is the synne of hem that by yiftes or by prayeris or by promisses or by services  
inhoneste yeven the prebendes or the parisshes or other benefices what som ever then be.

Quartus est peccatum de illis (vel illorum) qui per dona vel per rogaciones sive per promissiones.  
vel per servicia dishonesta dant prebendas vel parrochias vel alia beneficia qualiacumque illa sint

**Le quarte est le pechié de ceus qui par donnes ou par prieres/ ou par promisses ou par  
servicesdeshonestes dount les provendes ou les parroices ou les autres benefices quel que il  
soient. (f. 64v)**

The fifte is of hem that by marchaundise (bargeyn) made leven the benefices or choppen

Quintus est de illis (vel illorum) qui per mercandizacionem factam dimittunt beneficia vel  
cambiunt

**Le quinte est de ceus qui par marché fesant lessent les benefices ou eschangent. (f. 64v)**

The sixte is of hem that by covenant made entre in to religione and in hem that in suche manere  
hem resceyven.

Sextus est illorum qui per convencionem factam intrant in religionem et in illis qui in tali modo  
illos recipiunt

**Le siste est de ceus qui par marchié fesant entrent en religion et en ceus qui en tel manere les  
recoivent. (f. 64v)**

To this synne longeth the syne of hem that for moneye make to callid devels and maken the  
conjurisons and maken to beholde in a swerde or in anayle for to [...] or to see theftis other other  
thingis

huic peccato pertinet peccatum illorum qui propter denarios faciunt vocari demones et faciunt  
carmina et faciunt intueri in gladio vel in ungulo ad capiendum vel videndum latrocinia sive alias  
res

**A cest pechié appartient la pechié de ceus qui pur deners font apeler lez deables/ et font lez  
enchaumentenz et font regarder en l'espee/ ou en l'ongle pur ataindre les larrecines ou autres  
choses/ (f. 66r)**

and of hem also that make or purchacen by charmes or by sorserye or by evel dedes what som ever they be. that the persones that be in wedlak haten hem to geder. and mowen not have feleship oon with an othir per feleshippe and by wedlake.

et de illis eciam qui faciunt vel procurant per carmina sive per sortileg[i]a vel per maleficia qualia que illa sunt. quod persone que sunt in matrimonio se invicem odiunt. et non possunt habere societatem unus cum alio per societatem et per matrimonium (vel conjugium) .

**et de ceus aussi qui font ou purchacent par charriaus ou par sorceries ou par malefice quel que il soit que persones que sont en mariage se entreheent. et ne pueent avoir compaignie l'un a l'autre par compaignie et par mariage./ (f. 66r)**

Thridde is of hem that for lucre brenne townes or houses or castelle other citees or monasteries or [...] vines and the corne or doo othir harme [...]

Tercius est de illis qui propter lucra arduunt villas vel mansiones vel castella sive civitates. vel monasteria vel [...] vineas et blada vel faciunt alia dampna propter [...]

**Le terce est de ceus qui pur gaigne ardent les villes oules mesons ou les chatiaus ou citéz ou mustiers ou estrepent les vignez et les bléz ou font d'autres dommagespur loier. (f. 66v)**

Fourte is the synne of hem that sowen the discordes and them purchacen and the plees and the warris with citees with castellis and by twene the high men for that that they trowyn more to wyne or by plee or in the werre than in the contre.

Quartus est peccatum illorum qui seminant discordias et illas procurant et placita et guerra cum civitatibus cum castellis et inter magnatos homines propter hoc quod illi credunt magis lucrari vel per placitum sive in guerra quam in patria

**Le quart est le pechié de ceus qui sement les descoures et lez purchacent et lez pléz et les guerres es citéz es chastiaux et entre les hautz hommes pur ce qu'il cuident plus gaigner ou par plet ou en le guerre que en la pais. (f. 66v)**

The fite is the synne of hem of baillez prepositours bedelle of serjantes that accusen and chalengen the pore puple and hem make [...] or evel to be ledde for lital lucre that thei have by hem.

Quintum est peccatum illorum ballivorum prepositorum bedallorum clientorum qui accusant et acclamant pauperes homines et illos faciunt [...] vel male [...] propter exiguum lucri quod illi habent per illos.

**Le quinte est le pechié de ceus des baillés des prevos. des bediaus dez sergans qui encusent et chalongent les pourez gentz et les font reiembre ou mal menir pur .i. pou de gaing que il ont par de lez. (f. 67r)**

Also as the heraude and the champion and many othir that for moneye and for temporel profit submitten hem to crafte of inhoneste. that may not be doo with owte synne and of hem that hem doo and of hem that hem susteynen

Similiter sicut ille nuntius et ille pugil et multi alii qui pro denariis et pro commodo temporali se humiliant (subiciunt) ad misteram inhonestatis que non potest esse facta sine peccato et de illis qui eas faciunt et de illis qui illos sustinent

**Aussi com cil heraut et cil champion et mult d'autres qui pur deners et pur preu temporel s'abandonnent a mestier deshoneste qui ne puet estre fet sans pechié et de ceus qui lé fount et de ceus que les isustiennent. (f. 69r)**

The fourte braunche is of hem qwhiche wole over nobly lyve whiche dispendin and wasten for to fulfyller here throtis these thingis with whiche .c. pore folk myght be sufficiently be fed/

Quartus ramus est de illis qui nimis nobiliter volunt vivere qui expendunt et vastant ad sua guttura implenda hec unde centum pauperes possent esse sufficienter repleti (recreati) (refocillati).

**La quarte branche est de ceus qui trop noblement vuelent vivre qui despendent et gastent pur leur gueuleemplir ce dont .c. poures purroient estre sufficiaument repeu/ (f. 84v)**

And they sounen a speche curieuse of hem that so gladly counten tytyngis whiche ful often bryngen the hertis to unrest of them that hem herken and maken the telleris ful often to be haldyn for folis and for lyeris

Et si resonent unam loquelam curiosam de ill[o] qui tam libenter computant (narrant) novas que multociens mittunt corda [...] eorum qui eos ascultant et faciunt narratores multociens tenere pro stultis et pro mendacibus/

**Et si resont unes paroles curieuses de seuz qui tant volentiers content nouveles que souvent metent les cuers a mesaise de ceus qui lé escoutent et font les recountours sovent tenir purfoules et pur meinturs. (f. 89v)**

Aftir ben stornynges [...] whiche they seyen upone good men and upon hem that bowen to do wel and for that that they myght hem drawe to here acorde

Postea sunt derisiones et [...] quas dicunt super bonos homines et super illos qui inclinant ad bene facere et propter hoc quod illos possunt ad suam concordiam tractare

**Après sont les gaz et les eschars que il dient sus les pseudommes et sus ceus qui beent a bien fere./ et pur ce qui les puissent a leur acorde retraire. (f. 90r)**

oon is of that that is past. that is of thyng fere past. that is of hem that so gladly rekene or recorden here dedes and here wysdomes. that they trowid to have wel do. or wel sayde unum est de preterito. hoc est de re transacta. hoc est de illis qui tam libenter recomputant vel recordant sua opera et suas prudencias quod ipsi credunt fecisse bene vel bene dixisse

**L'un est de preter[it]. c'est de chose passee/ c'est de ceus qui tant volenters recordent leur oeuvres et leur prouestes que il cuident avoir ben fet ou bien dit. (f. 90v)**

An othir is of tyme present. it is the synne of hem that noo thyng doon trewly. ne they peyne hem not to doo wel. ne to say wel. but that they seen or heryn.

Aliud est de presenti hoc est peccatum illorum qui nichil faciunt fideliter neque non se conantur. ad bene faciendum neque bene dicendum nisi hoc quod illi vident vel audiunt/

**L'autre est de present/ c'est le peché de ceus qui rienz ne font leement/ ne ne se pointent de ben fere ne de bien dire fors com les voient ou oient. (f. 91r)**

To this perteyneth the synne of hem that hem joycen of the goodes that they have or trowen to have of here nobilnesse./ or of here wysdomm:

Ad hoc pertinet peccatum de illis (illorum) qui se gloriantur de bonis que illi habent vel credunt habere de sua nobilitate. vel de sua prudencia:

**A ce appartient la peché de ceus qui se vantent des biens que il ont ou il cuident avoir/ de leur noblece. ou de leur proueste. (f. 91r)**

that is of hem that dar not hem self prayse for shame. but alle that other sayen and doo alle they despise and deprave as also [...]

hoc est de illis qui non audent se laudare propter verecundiam. Sed quecumque alii dicunt et faciunt totum vilependunt et despiciunt (depravant) sicut eciam [...]

**c'est de ceus qui ne s'osent loer pur hounte/ mes quanque liautre dient et font trestout blamentet desprisent aussicom serganz ne se prist a ce que il souloient fere et dire/ (f. 91v)**

To this perteyneth the synne of hem that sechen Advocates for prayse hem and for to proclayme here wafres by whos mouth they speke and more hardyly./

Ad hoc pertinet peccatum illorum qui querunt advocatos ad eos laudandum et ad proclamandum sua [...] per quod os illi loquantur et magis audacter./

**A ce appartient le pechié de ceus qui quirent avocaz pur eus loer et pur crier leur oublés/ par qui bouche il parlent et plus hardiment. (f. 92r)**

The fyfte synne is whan the flatereris menteyne and hem excuse and hyden (or cover) the vices and the synnes of hem whom they wolen flater and ther fore ben they callid in wrytinge (or scripture) cukkowes

Quintum peccatum est quando adultores defendunt et se excusant et cooperiunt vicia et peccata illorum quos volunt adulari et propter hoc sunt illi vocati in scriptura cuculi

**Le quinte pechié est quant lé flateur defendent et s'excusent et cuevre les vices et les pechiés de ceus que il vulent flater et pur ce sont il apelé en le scripture cucuz. (f. 93v)**

And he is lyknyd to the cruel mastyf. [...] and berkith to alle tho that he may/

Eciam assimilatur ille moloso crudeli qui mordet et latrat omnes illos quos ipse potest

**Aussi resemble il le mastif fel qui mort et abaie toutz ceus qu'il puet. (f. 102r)**

And salomon saith that suche a mouth is as es a pot that boyleth that strecchith hider and thider and warmeth hem that ben abowte hym./

et salomon sic dicit. quod tale os est sicut/ est olla qui bullit que se expandit istac et illac et calefacit illos qui sunt circa illum./

**et salomon si dit. que tel bouche est aussi com le pot qui bout qui s'espant de sa et de la et eschaude ceux qui sont environ luy. (f. 102v)**

## 7.2. IS

---

### 7.2.1. pronom

And he that wil not obeye to hem that haven the charge of hym whan he techeth wel (good) that he shulde doo grevously synneth and that may be that inobedience/ that is dedly synne

Et ille qui non vult obedire eis qui habent curam ipsius quando ille docet bonum quod ipse tenetur facere graviter peccat et illud potest esse illa inobediencia quod est peccatum mortale

**Et cil qui ne veut obeier a ceux qui ont la cure de luy quant il ensegne le bien qu'il est tenuz a fere: griefment peche et celui puet estre l'inobedience qui est peché mortel. (f. 13r)**

that is the joye of paradise the whiche god shal yeve to hem that haven deservid it by faith or by good werkis

hoc est gloriam paradisi quam deus donabit eis qui meruerunt per fidem vel per bonas operationes

**C'est la gloire du paradis que diex donrra a ceus qui l'auront deservi par foy ou par bones oeuvres (f. 23r)**

so alyke wyse doth the devel them that he enbrasith and by synne

similiter facit diabolus eos quos ille amplectitur et per peccatum

**Aussi fet le diable ceus que il enbrace et par pechié (f. 23v)**

Or for that that he not obeyeth enywise to hem to whom he shulde owe to obeye

vel propter hoc quod ille non obedit omnino eis quibus ille deberet obedire

**Ou pur ce que l'en n'obeist pas a ceus a qui l'en devroit obeir. (f. 31v)**

And how oftyn tymes hast in despite in thyne herte hem that ben more worth [...]

Et quantis temporibus tu habes in despectione in tuo corde eos qui melior valent [...] quas deus tibi dedit

**Et quantes fois tu as eu despit en ton cuer de ceus qui miex valoient de toi par aucunes grates feminines que diex t'a donnez. (f. 31v)**

Aftir thynke how often thou hast bore lytil of worship ne of reverence to hem whom thou oughtist

Postea pensa quam tociens tu parvam portasti honorem reverenciam eis quibus tu deberes

**Apres pensees quantes fois tu as petit porté d'onneur ne reverence a ceus qui tu dois./ (f. 32r)**

Aftir thynke hou often tymes thou hast be inobedient to thy fader and to thy moder to hem whiche thou aughtist bere honoure  
postea pensa quam tociens tu eras inobediens tuo patri et tue matri eis quibus tu debuisses portare honorem

**Après pense quantez fois tu as esté inobediencia ton piere et a ta mere a ceus a qui tu deveroies porter honneur/ (f. 33r)**

To othir he wole do harme and of it arisen the synnes unto the left syde as of seyng evel to hem that he seeth [...] to enhaunce hymself [...]  
aliis volunt nocere et de isto surgunt illa peccata ad sinistram sicut maledicere eis quos ille videt [...] et illios levat culpam desideraret mortem ipsi cui ille latrat et tradicio et male consentire conspiracionem contenciones et multa alia peccata que nascuntur de isto ramo

**Aus autres vuelent nuire et de ce sourdent les pechiés a senestre/ come de mesdire a ceus qu'il voit ruser pur soi essaucier et eulz lever blasme/ desirrier la mort a celui a quoi il bee et troison et mauvés consentement/ conspiracion/ contenz/ et mult des autres pechiés qui naissent de cest branche. (f. 35v)**

that is ayenst hem that ben under nethe hym that is to his wyf and to his servautes  
Hoc est adversus eos qui sunt subter se hoc est ad suam uxorem et ad suos famulos.

**C'est contre ceus qui sont desous lui./ C'est a sa fame et a sa mesnie./ (f. 46r)**

[...] putten her pore neyghboris to werke and forcause that they han lent a lytel money or whete. or han doo som cortesy

Septimus modus est in eis qui mittunt suos pauperes vicinos ad operacionem et propter hoc quod illi prestaverunt modicum argenti vel frumenti. vel fecerunt aliquam generositatem

**La septisme manere est en ceus qui metent leur poures voisins en besougne et pur ce que il ont leur presté/ .i. pou d'argent ou de blé. ou fet aucune courtoisie. (f. 56r)**

Of hem ben had many maneris in londe and in see.

Ex eis habentur multos modos in terra et in mare.

**De ceus y a maintes maneris en terre et en mer./ (f. 56v)**

Fourte is they that wil not paye that they owen and they that withholden with wronge [...] from her sergantis or fro hem that doo her werkis

Quartus est illi qui nolunt solvere ea que debent et qui retinent cum injuria [...] a suis clientibus vel ab eis qui faciunt suas operaciones

**Le quarte est ceus qui ne valentpaier ce qu'il doivent et qui retiennent a tort les loiersa leur serganz ou a ceus qui font leur bosongnes. (f. 59r)**

Alle metis ben good to good meen and to hem qwiche by reson and by mesure usen and taken hem with the sauce of the drede of oure lorde/

Omnes esce sunt bone ad bonos (bonis) ad eos (eis) qui per racionem et per mensuram fruuntur et eas prendunt cum salciamento timoris nostri domini

**Toutes viandes sont bones aus bones a ceus qui par reison et par mesure en usent et les prenne a la sausse de la paor nostre seignour./ (f. 84r)**

And they sounen a speche curiouse of hem that so gladly counten tytyngis whiche ful often bryngen the hertis to unrest of them that hem herken and maken the telleris ful often to be haldyn for folis and for lyeris

Et si resonent unam loquelam curiosam de ill [o] qui tam libenter computant (narrant) novas que multociens mittunt corda [...] eorum qui eos ascultant et faciunt narratores multociens tenere pro stultis et pro mendacibus/

**Et si resont unes parolescurieuses de seuz qui tant volentiers content nouveles que souvent metent les cuers a mesaise de ceus qui lé escoutent et font les recountours sovent tenir purfoules et pur meinturs. (f. 89v)**

## 8. CES

### 8.1. HIC

---

#### 8.1.1. déterminant

these ten commaundementz alle and on that hath reson and age is bounden to knowe and to doo  
hec .x. mandata omnes et singulus qui habet racionem et etatem tenetur scire et facere  
**Ces .x. commandements chascuns et chascune qui ad reson et eage est tenuz a savoir et fere.**  
(f. 18r)

« Thou mayst not doo these greet penaunces. thu art ful tendir thou shalt a noon be deed »  
« Tu non poteris facere has grandes penitencias tu es nimis tener. tu eris cito vel statim mortuus »  
« **Tu ne purroies fere ces granz penitences. tu es trop tendre. tu serroies tantost mors.** »/ (f. 47v)

Aftir these matyns comen the laudes/  
Post has matutinas veniunt laudes/  
**Après ces matins viennent les laudes.** (f. 77v)

for this oon redith in mete tyme in this religions/ for that whan the body takith his sustinaunce of  
oo parte/ the herte may take his . on the tothir party  
propter hoc legit unus in prandio in his reli[gi]onibus propter hoc quando corpus capit suum  
victum ex una parte/ cor recipit suum ex altera parte  
**pur ce lit on a manger en ces religiens. pur ce quant le corps prent sa viande d'une par/ le  
quer repregne la seue d'autre part.** (f. 84v)

In the chirche god maketh these miracles blynde men to se lame men to goo yeldynge wyt to mad  
men speche to doom men And herynge to deaf men  
In ecclesia deus hec miracula facit cecos videre contractos restituere reddere sensus ad insanos  
(vesanis) loquelam mutis Auditum surdis  
**au mostier c'est diex ces miracles fete/ avuegles enluminer/. les countrairs redrecier/. rendre  
les senz auforsenéz / la parole aus muéz/. L'oïe aus sours./** (f. 86v)

[...]  
In sacra scriptura intelliguntur hee parabole.  
**En la seinte escripturesont entenduz ces paroles.** (f. 88r)

[...]  
et has decem ramos possumus nos taliter nominare Ociositates [...] detracciones. mendacia perjuria  
contenciones. murmuraciones rebelliones. blasphemie  
**et ces .x. branches povon nous ainssi nomer/ Oiseuses/ vantances/. Losenges/. detraccion/.  
mençonges perjuremenz. contenz/. murmure/. rebellion./ blaspheme/** (f. 88v)

#### 8.1.2. pronom

These ben the kyndes or maneris of mysbileve that ben in the boughes of pryde  
hec sunt genera infidelitatis que sunt in ramis superbie  
**Ces sont les maneris de desloyaltés qui sont en braunches d'orgueil/** (f. 31r)

These ben the branches of covoytise.  
Hii sunt rami de avaricia  
**Ces sont lez branches d'avarice** (f. 70v)

These ben not only ydel wordes/  
hec non sunt omnino verba ociosa.  
**Ces ne sont mie paroles oiseuses./ (f. 90r)**

[...] wherof [...] saith [...] eten (bytyn) [...] hym [...]  
hii sunt male loquentes unde salamon dicit (loquitur) quod illi mordent sicut serpens in tradicionem et hoc  
venenum mactat tres ad unum ictum illum qui loquitur. et illum qui ascultat. et illum de quo ille male loquitur  
**Ces sont les mesdisanz dount salemon dit/ qu'il mordent com serpent en traison/. et cest venin en tue .iii. a un cop/. Celui que dit/ et celui qui escoute et celui de qui il mesdit/ (f. 94v)**

## 8.2. ISTE

---

### 8.2.1. déterminant

they that in these thynges passyngeforth putten so muche her hertes and her trust that they foryeten her creatour and leven that alle these goodes to hem hath lent  
illi qui in istis rebus transitoriis ponunt tam sua corda et suam confidenciam quod illi obliviscuntur suum creatorem · et dimittunt qui omnia ista bona eis prestitit  
**[Contre cest commandement pechent.] cil qui en ces choses trespasanz. metent tant leur cuers et leur esperance q'il enoublient leur creature et lessent qui toutz ces biens leur a prestés (f. 9r)**

Alle these articles been knowen in the crede the which the .xii. apostles made of whiche everych made his article  
Omnes isti articuli sunt cogniti in simbalo quod duodecim apostoli faciebant quorum quilibet composuit suum scilicet articulum  
**Toutez ces articles sont conues en la credo que lez .xii. apostres firent dont chescun i mist le sien. (f. 18v)**

for with peyne or travayle it is fulhard that but eny falle not in the throte of eny of these seven hedes  
Quia cum pena evenit quod quis non labitur in gutture aliquorum istorum .vii. capitorum  
**Car a poine avient que le ne chiee en la gueule a aucune de ces .vii. testes./ (f. 24v)**

Of these seven hedes descenden alle manere of synnes  
De istis septem capitibus descendunt omnia genera peccatorum  
**De ces .vii. chiefs descendent toutes maneris de pechiés./ (f. 25v)**

Of which everych of these seven dividit hym in many partyes  
Unde quodlibet istorum septem se dividit in multis particulis  
**Dont chescon de ces .vii. se devise en mult de parties (f. 25v)**

But in everyche of braunchis or boughes ben many smale braunchis the ferst braunche of pride that is untrouthe devidith hym in thre boughes of whiche the ferst is evel  
Sed in quolibet istorum ramorum sunt multi parvi ramunculi Primus ramus superbie qui est infidelitas se dividit in tribus ramis quorum primus est malus  
**Mes en chescun de ces branches a multz de petiz rainssiaus. La premiere branche d'orgueil qui est desloiauté se devise en tres branches/ dont la premiere est mauvese./ (f. 28r)**

These thre maner of goodes that man hath of god ben the goodes of nature fortune and of grace  
Isti tres modi de bonis quos homo habet ex deo sunt bona nature fortune et gracie  
**Ces .iii. maneris des bens que li hons a de dieu sont les biens de nature de fortune/ et de grace./ (f. 36v)**

And the vertues naturelis by whiche on is more naturelly than other or large or debonnaire or more gracious or wel temperide or wel ordeyned and of alle these yiftis owith oon to thanke god and to serve

Et virtutes naturales per quas unus est magis naturaliter quam alii vel largiorvel humiliorvel graciosior vel bene temperatus vel bene ordinatus et de omnibus istis donis debet unus deo regraciari et servire

**Et les vertuz natureles par quoi li uns est plus naturelment que li autres ou larges/ ou debonneres ou gracieus/ ou bien atrempéz/ ou bien ordennéz/ et de toutz ces dounz doit ung dieu mercier et servir/. (f. 37r)**

Ho that takith good hede in alle these goodes of kynde that I have shortly rekenyd synneth by wayne if he wolde studye that an othir coude not say

Qui bene capit intencionem in omnibus istis bonis nature que breviter computavi peccat per vanam in multis modis quod unusquisque potest melius videre in seipso si ille vellet studere quod unus alius ne sciret dicere

**Qui bien prent garde en toutz ces biens de natur que j'aie brevement conté pechie par vaine en trop de manieres que chescun puet miex voier en soi se il le voit estudier que ung autre ne sauroit dire. (f. 37r)**

For these two synnes of negligence and of foryetfulnes cometh ful often that he can not hym in nowise shryve.

propter ista duo peccata negligencie et ex oblivione evenit quam sepe quod ipsum nescit omnino confiteri.

**pur ces .ii. pechiés de negligence et de oubliance avient souvent que le ne set mie confesser (f. 50r)**

And eche of thise rotis hym dividith in many maneris

Et quilibet istorum radicum se dividit in multis modis

**Et chescun de ces rainssiaus se devise en mult de maneris./ (f. 53r)**

In these thre pointes if they yeven or resceyven yiftis or evel prayeris or shreude service they shul mowe falle in to this synne of symonie

In istis tribus punctis si illi dant vel recipiunt dona vel malas deprecaciones (rogaciones) vel mala servicia illi poterint statim cadere in isto peccato symonie

**En ces .iii. poinz se il donnent ou recoivent donnes ou mauveses prieres ou mauveses services il purroient tost choer en cestui pechié de symonie/. (f. 65r)**

In that that synne many folke and in many wysis as these fonnysse wymmen. that for litil money bynden hem to synne.

In hoc peccat multi gentes et in multis modis sicut iste fatue femine que propter modicum argenti obligant se ad peccatum

**En ce pechent mult de genz. et en mult de maneris/ com ces foles femmes que pur .i. pou d'argent s'abandonnenta pechié/. (f. 68v)**

For it is more foule and therefore this is that wymmen that ben married at tyme or of religione refusen ne forsake ony man nother brother ne cosyn neyther sone ne fader.

Quia illud est maius turpe et ideo quod iste mulieres sunt ad tempus aliquod conjugate vel de religione neque refutant aliquem nec fratrem nec cognatum nec filium neque patrem.

**Car il est plus vil/ et pur ce que ces fames sont a la fois marriés ou de religion ne ne refusent nullui ne frere ne cosin ne le fiz ne le pere/. (f. 73v)**

These holy men been so muche deinegrid that the moost wyse and moor holy man ben at a tyme deceyvid

Isti devoti viri sunt tam attenuati quod magis sagax et magis sanctus homo sunt ad tempus decepi

**Ces seinz hommes sont si ateignanz que li plus sage et ly plus saint homme sont a la foiz deceu./ (f. 83v)**

In these ydel spechis synneth a man in fyve wyses/ .  
In istis ociosis loquelis peccat quis in quinque modis/  
**En ces oiseuses paroles peche l'en en .v. maneres/. (f. 89r)**

For ther is oon manere of spekyngis of ydel wordes. Wherof these tunges ben so fulle that they speken by fore and by hynde whiche ben as clappes of a mylle that not hym self styll  
Quia unus est/ modus locucionum vanarum unde iste lingue sunt tam plene quod illi locuntur ante (coram) et retro qui sunt sicut [...] molendini qui non se potest cistere  
**Car il sont unes paroles vaines dont ces langues sont si plaines que il parlent avant et arriere qui sont si com batiaus du molin qui ne se puet taire/. (f. 89v)**

## 8.2.2. pronom

These ben the [...] that grawyn of the branchis of sacrilege.  
Isti sunt [...] qui nascuntur de ramis sacrilegii.  
**Ces sont lez rainsseléz quinaissent des branches de sacrilege/. (f. 63v)**

## 8.3. ILLE

---

### 8.3.1. déterminant

this tho greet mounteynes maketh alle to falle  
hec illos montes magnos facit omnes cadere  
**Cest ses grantz montaignes fet toutes crouller./ (f. 36r)**

The purse saith « thou shalt not do so I wole that thou kepe and restreyne »/ And what shal this wery chaytyf doo that is servaunt to bothe the lordis. makyng pees to bothe//  
Bursa dicit « non facias. ego volo ut custodias et restringas ». et quid faciet iste fessus miser qui est servus illis duobus dominis duobus pacem faciens/  
**La bourse dit « non feras je voil que gardes et restraignes »/ et que fera cist las cheitif qui est sers a ces .ii. seignours .ii. pais fesant./ (f. 82r)**

For of tho goodis he might have gotyn heven whiche he gevith for a lytel delectacione and that is ful lewde  
Quia de (ex) illis bonis ipse potuisset acquirere celum quod ille dat propter unam parvam delectacionem . et illud est nimis fatuum  
**Car de ces biens il purroit acquerre le ciel que il done pur .i. pou delit/. et si est mult laide pechiéz (f. 90v)**

## 8.4. AUTRE : POSSESSIF

---

### 8.4.1. déterminant

Nous n'indiquons ici que les occurrences pour lesquelles les formes *ces* ou *ses* jouent vraisemblablement le rôle de démonstratif, et non de possessif.

The sexte is in her baillives prepositours bedellis officeris otheris qwat so they ben that doon greet ravayne and extorsions upon her pore men and byen the greet heritages  
Sextus est in suis ballivis prepositis bedellis officariis aliis quales quod illi sint qui faciunt magnas rapinas et extorsiones super suos pauperes homines et emunt magnas hereditates.  
**Le siste est en ces baillifs prevoz bediaus officiaus. autres quel que il soient qui font les grantz rapines et les extorsions suz leur poures hommes. et en achatent les grantz heritages. (f. 59v)**

And maken more that twenty synnes in the day. in seyng his ladyes. his damseles arayde and clothid that often tyme hem buske and hem aray the more disgisingly et more honestely for to make dote (vel muse) doteris on hem.

Et faciunt plus quam viginti peccata in die in videndo suas dominas. suas damicellas preparatas et ornatas que multociens se preparant et se ornant magis lascive et magis honeste ad faciendum musare musatores ad illas.

**Et font plus de .xx. pechiéz le jour en voier ses dames ces damoiseles pareez et aparelliez qui sovent se parent et se parailent plus cointement et plus honestement pur fere muser les musars a elez (f. 72r)**

Lecherie of herte hym dividith in to lecherie of feet of mouth of hondis of eris of alle the wyttis of body spe [...] speciali of here filthe

Luxuria cordis se dividit in luxuria pedum oris manuum aurium omnium suarum sensuum corporis specispecialiter de sua turpitudine.

**Luxure de cors se devise en luxure des [y]ex/ de bouche/ des mains/ d'oreles de touz ces senz du cors/ especiaument de leur vilonnie/. (f. 72v)**

These hym teryn so foule and hym and his other saintis. that this is wondere that cristendom it suffrith.

Isti ipsum defrustrant tam turpiter et ipsum et suos alios sanctos quod hoc est mirabile quomodo cristianitas illud suffert

**Cist la depiecent si vilainement et luy et ces autres seinz/ que c'est merveille coment cristienté le sueffre/. (f. 100r)**

## 9. CE

### 9.1. HIC

---

#### 9.1.1. déterminant

Now remembre the right wel in thyne herte. hou often tymes thou hast in this synne trespas[seth] that thou hast in thyne herte and the and othir wrongly praysid

Nunc te rememorare valdebene in tuo corde quantis temporibus tu deliquisti in hoc peccato quod tu in tuo corde et te et alium false commendasti

**Or te pense tresbien en ton cuer quantes fois tu as en ce pechié que tu as en ton cuer et toi et autrui faussement prisié./ (f. 31v)**

#### 9.1.2. pronom

that he hymself forbedith oure lord in the gospel that noon shal not swere nother bi heven nouthere by the erthe nother by othir creature

hoc ipsemet prohibet noster dominus in evangelio quod aliquis non juret neque per celum neque per terram neque per alteram creaturam

**Ce meismes deffent nostre sire en l'evangile · que l'en ne juret · ne par le ciel · ne par la terre · ne par autre creature. (f. 9v)**

In this oweth every man to understonde and to belyve that he is lyke and egale in alle thynges with the godehede

In hoc debet unusquisque intelligere et credere quod ille est similis et equalis in omnibus rebus ad deitatem

**En ce doit l'en entendre et croire que il est semblable et ygaus en toutes choses a la deité. (f. 19r)**

And whan thou aughtist to here the sermone or the masse in chirche thou talkidest or playdist by fore god and in that barest thou lital of worship byfore god

Et quando tu debuisses audire sermonem vel missam in ecclesia tu confabulasti vel ludisti coram deo et in hoc ferebas tu modicum honorem ante (coram) deum

**Et quant tu devoies oir le sermon ou la messe au mostier: tu Jangloies ou burdoies devant dieu/ et en ce portioies tu pou d'onneur devant dieu./ (f. 32v)**

And wolde be praysid of that wherfore he ought prayse gode

Et vellet esse laudatus ex hoc unde ille debet deum laudare

**Et veut estre loéz de ce dont il doit dieu loier./ (f. 35v)**

Of that he joyeth hym in his herte

de hoc se resultat ille in suo corde

**de ce se joist il en son cuer (f. 42r)**

And this is gretly to be dred.

Et hoc est nimis timendo

**Et ce fet trop a douter. (f. 44r)**

som time it comith of indiscrecion and of foly fervour wher fore man enhaunseth so his herte by fastynge by wakyng and by other ocupacions that he falleth in to anguyshe or in to suche infirmitate that he may not labour in the service of god and of that fallith he in suche slouthe that he hath ony savour of wel doynge ne devocion.

Aliquociens venit illa de indiscrecion et de stulto fervore qua propter homo super ducit sic suum cor per jejunia per vigalias et per alias ocupaciones quod ille incidit in languorem vel in talem infirmitatem quod ille non potest laborare in servicio domino et ex hoc cadit ille in talem accidiam quod ille non habet saporem de bene facere nec devocionem

**Aucune fois vient ele de indiscrecion et de fole ferveor par quoi l'omme seur maine si son cuer/ par jeunes par veilles et par autres oeuvres que il enchiet en languer ou en tele maledie que il ne puet travailler ou service dieu et de ce chiet il en tele peresce que il n'a saveur de bien faire ne devocion. (f. 50v)**

For whan on to hym spekith of his profite. he hym wrettheth and grucchith and hym semyth that men despisith hym. and of that fallith he into sorowe. that is the fourte vice

Quia quando unus illi loquitur de suo proficuo. ille se irritat et murmurat. et sibi videtur quod quis ipsum despicit. et ex hoc cadit ille in tristiciam. que est quartum vicium.

**Car quant on li parole de son preu. il se corouce et murmure. et li est avis que l'en li despit. et de ce chiet il en tristrece. qui est le quarte vice./ (f. 51v)**

And that may oon doo in foure manere of thefte

Et hoc potest unus facere in quatuor modis latrocinii.

**Et ce puet on fere en .iiii. maneris de larrons./ (f. 56r)**

Sacrilege is whan on brekith or hurtith or drawith violently the thyngis halwed or the persones of holy chirche Or the [...] that ben stablid to the service of god and appropriid and that maketh to be doo covetise in many wises

Sacrilegium est quando unus rumpit vel ledit vel trahit violenter res sanctas vel personas de sancta ecclesia vel bon[os] [...] qui sunt stabilita servicio domino et appropriat[a] et hoc facit fieri cupiditas in multis modis

**Sacrilege est quant l'en brise ou blece ou traite vilainement les choses seintes ou les personnes de seinte eglise./ Ou les leus bones qui sont establis au service dieu et approprié et ce fet fere convoitise en maintes maneris/. (f. 62r)**

Fourte maner of synne in byinge or sellyng is to selle for to a tyme and of that we have spoken of byfore.

Quartus modus peccati in mercandizacione est vendere ad tempus et de hoc loqui sumus nos supra  
**Le quarte maner de pechié en marchandise est vendre a terme et de ce avom nous parlé desseur/ (f. 68r)**

[...]

Quia exiguus amor dei eos fecit hoc dicere

**Car petit amour de dieu leur ad fet ce dire/. (f. 79r)**

Aftr this commyth dangerousnesse whan they smyte the toon the tother and sayen greet felonies.

Post hec venit dangerousitas quando punnant alter alterum et dicunt magnas felonias/

**Après ce vient ledengier quant poignent l'un l'autre et dient grantz felonies/. (f. 102r)**

## 9.2. ISTE

---

### 9.2.1. déterminant

In this synne ben the prince and baron that by her strengthe taken citees londes the castellis the baronies. and the other riche man that fro her pore neyghboris taken by strengthe londes vynyerdis and other thyngis and taken on the right and on the left that nothyng ne hem may eskape.

In isto peccato sunt princeps et baro qui per suas fortitudines tollunt civitates terras castella baronias et ille alius dives homo qui a suis pauperibus vicinis capiunt ex fortitudine terras vinetas et alias res et capiunt a dextris et a sinistris quod nulla non eis potest evadere

**En ce pechié sont li prince et li baron qui par leur force tolent lez cités les terres les chastieux les baronnies/ et li autre riche homme qui a leur poures voisins tolent a force/ terre/ vignes et autres choses et prennent a destre et a senestre que riens ne leur puet eschaper/. (f. 59r)**

### 9.2.2. pronom

The ferst synne of it is this flaterynge.

Primum peccatum de isto (peccato) est adulacio.

**Le premier pechié de ce est flateor. (f. 92v)**

## 9.3. AUTRE

---

### 9.3.1. pronom

this is greet uncurtosie as me semith that receyveth greet goodnes and not deyneth to say « lord thonkes (or grant mercy) to the »

hec est magna rusticitas sicut mihi apparet qui recepit magnam bonitatem et non dignatur dicere « gracias magnas tibi »

**c'est graunt vilonie ce me semble qui recoit grant bounté et nedaigne dire. « sire grant merciz »./ (f. 28v)**

## 9.4. SANS TRADUCTION

---

### 9.4.1. pronom

For he saith that he hath a ful evel hed. And he saith soth/  
Quia ille habet dicit nimis malum caput/ et ille dicit verum/

**Car il a ce dit trop mauvese chief/ et il dit voir. (f. 78v)**

if they be not good he saith to hym « ete and drynke as doo othir feleshipis »  
si non valet. ille illi dicit »comede et bibe sicut faciunt alii consortes »

**et se ce ne li vaut il li dit »mangue et boive confort li autre compaignon »./ (f. 83r)**

For somtyme [...] visage be fore by hynde.

Quia aliquando sua convertit faciem ante a retro

**Car aucune fois leur bestorne le visage ce devant derriere/. (f. 69v)**

## 10. C'EST/ CE SONT

### 10.1. HIC

---

that is to saye thou shalt not worship god but me ne shalt not worship · nother thou shalt serve and nother thou shalt not put thyne hope principally into noon saf in me

hoc est dicere tu non adorabis deum preter me non adorabis neque non servies et neque pones non tuam spem principaliter nulli quam in me

**C'est a dire · tu n'aoureras dieu fors moy. Ne aoureras ne ne serviras et ne metras pas t'esperance principalement fors a moy. (f. 9r)**

that is to say thou shalt not swere onywise the name of god in vayn for nought and without agood cause

hoc est dicere tu non jurabis quovismodo nomen dei in vanum pro nichilo et sine bona causa

**C'est a dire. tu ne jureras pas · le noun dieu en vain pur nient · et sanz bone cause (f. 9v)**

that is to say whan oon hym forswerith thenkyngly and with deliberacion

hoc est dicere quando unus se perjurat cogitanter et cum deliberacione

**C'est a dire quant ung se parjure apensement et a deliberacion. (f. 10v)**

That is to say thou shalt not do in the day of sabbat thy werkes (bysines) and thy werkis and tho that thou were wont to doo in othir dayes

Hoc est dicere tu non facias omnino in die sabbati tua negocia et tua opera et ea que tu solebas facere in aliis diebus

**C'est a dire. tu ne feras pas au jour de samedy tes bosoignes et tes oeuvres et ce que tu seuls fere aus autres jours. (f. 11r)**

yf that be not for eny nede that holy chirche exceptith

Si hoc non sit pro aliqua necessitate quam sancta ecclesia exceptat.

Se **ce n'et pur aucune necessité que seint eglise otroie. (f. 12r)**

that is to hem which haven cure to teche us and us to chastise as haven prelati of holy chirche

hoc est ad illos qui habent curam nos docendi et nos castigandi. sicut habent prelati sancte ecclesie.

**C'est a ceux qui ont la cure de nous enseigner et de nous chaster com ont li prelatz de seint eglise (f. 13r)**

that is to say that thou not owest enywise have knowleche flesschly to eny other womman

hoc est dicere quod tu non debes omnino habere cognicionem (vel consorcium) carnalem (carnale) alicui femine

**C'est a dire que tu ne dois pas avoir compaignie charnel a autrui fame. (f. 14v)**

after the sentence of the gospel that saith that he that seeth a womman and he here coveyteth in his herte he hath made the synne in way of covetyngge that is to understonde of the consentynge expresse and of thynkenge

secundum sentenciam evangelii que dicit quod qui vidit mulierem et ille illam concupiscit in suo corde ille fecit peccatum in via concupiscencie hoc est intelligendum de consensu expresso et ex cogitacione

**selonc la sentence de l'evangile qui dit que qui voit feme et il la covoitte en son cuer il i a pechié en leu de convoitement c'est a entendre de consentement expressé et apensé. (f. 17r)**

For it is the welle of the faith byleve to beleve in the holy trinite

Quia hoc est fons fidei credere credere in sanctam trinitatem

**Car c'est la fontaine de la foy croire. croire en la seinte trinité. (f. 18v)**

that is in the fader and in the sone and in the holy goost Oo god in thre persones  
hoc est in patrem et in filium et in sanctum spiritum Unus deus in tribus personis.  
**C'est ou pere et ou filz et ou seint esprit .i. dieu en .iii. persones. (f. 18v)**

that is to say and is suche  
hoc est dicere vel videlicet et est talis  
**C'est a dire et est tiex. (f. 19r)**

that is to say afir that that he is man mortale  
hoc est dicere secundum hoc quod ille est homo mortalis  
**c'est a dire · selonc ce que il est homme mortel. (f. 19v)**

that is to say that he suffrid under ponspilate whiche was [...] and juge in that tyme jerusalem ordeyned under the romayns  
hoc est dicere quod ille paciebatur sub poncio pilato qui erat [...] et iudex in illo tempore in jerusalem ex parte romanorum  
**c'est a dire qu'il soufri souz ponce pilate qui estoit païen et juge en celui temps en jerusalem de par les romains. (f. 20r)**

that is to understonde in to that parte where were the holy  
hoc est intelligendum in illam partem ubi erant sancti  
**C'est a entendre cel partie ou estoient li seintz (f. 20v)**

that is to say that in the thridde day of his deth forto fulfillle the scriptures he a roos from deth to lyffe  
hoc est dicere quod tercia die de sua morte vel sue mortis ad implendum scripturas ille resurrexit de morte ad vitam  
**C'est au dire que au tiers jour de sa mort pur acomplir les escriptures il resurdi de mort a vie (f. 21r)**

These ben the articles that longen to the sone  
hii sunt articuli qui pertinent filio  
**Ce sont les articles qui apartiennent au filz (f. 21v)**

that is to say the companye of alle saintes and of alle good men that be and shulle be unto the ende of the worlde and were fro the begynnyng gaderid togeder to feith of jhesu crist  
hoc est dicere societatem omnium sanctorum et omnium fidelium hominum (vel bonorum) qui sunt et erunt usque ad finem mundi vel seculi et fuerant ab inicio vel principio congregati ad fidem jhesu cristi  
**C'est a dire la compaignie de toutz les seintz et de toutz lez preudommes qui sont et seront jusqu'a la fin du monde et furent des le commencement assemblé a la foi jhesu crist (f. 22r)**

that is to wite Baptime confirmacion the sacrament of the autier penaunce wedlak  
hoc est scire vel videlicet Baptismus confirmatio sacramentum altaris penitencia matrimonium  
**C'est assavoir. Baupesme./ confirmacion / le sacrement de l'autel./ penance./ mariage./ (f. 22v)**

that is the joye of paradise the whiche god shal yeve to hem that haven deservid it by faith or by good werkis  
hoc est gloriam paradisi quam deus donabit eis qui meruerunt per fidem vel per bonas operaciones  
**C'est la gloire du paradis que diex donrra a ceus qui l'auront deservi par foy ou par bones oeuvres (f. 23r)**

that is payne everlastyng that god hath ordeyned to the dampnid  
hoc est penam perdurabilem quam deus preparavit Dampnatis  
**C'est la poine perdurable que diex a aparillee auz dampnés (f. 23r)**

It is so stronge wyne and so especial to the devel wher thurgh he hurtith hygh men and the fayre and the riche and the wyse and the good and the worthy and hemself alle maner of puple  
hoc est tam forte vinum et tam speciale diabolo unde ille ledit altos (sublimes) homines et pulchros et divites et sapientes et prudentes et dignos et semetipsos omnia genera gencium  
**C'est si treffort vin et si especials au deable dont il enyvre les haus hommes et les biaux et les riches et les sages et les preus/ et les vaillanz/ et mesmement toutes maneris des genz/ (f. 26v)**

this is greet uncurtosie as me semith *that* receyveth greet goodnes  
hec est magna rusticitas sicut *mihi* apparet qui recepit *magnam* bonitatem  
**c'est graunt vilonie ce me semble qui recoit grant bounté (f. 28v)**

[...] lord as he ought nother to hym yeldeth oon thonke of the goodes that he to hym hath made.  
hoc est oblivio dei et de suis bonis quando quis non regraciatur ullomodo nostrum dominum sicut ipse debet neque ipsi reddit unus omnino gracias de bonis que ille sibi fecit  
**c'est oubliance de dieu et de ces biens quant l'en ne mercie mie nostre seignour. si com l'en doit ne lui rent on mie graces des biens que il luy a fet./ (f. 28v)**

This is folyshe purpose folissh stryf as Salomon saith  
hoc est stulta propositio stulta contencio sicut dicit Salomon  
**C'est fole emprise des fols contenz si com dit salemon (f. 33v)**

For this is the custume of aprowed man to surquidrie that it sufficit not to hym in eny wyse in his herte For to despise other men that have not tho graces that he wenith to have  
Quia hoc est consuetudo superbiorum [...] quod illud illi non sufficit omnino in suo cor de ad despiciendum alios qui non habent omnino illas gracias quas ille credit habere  
**Car c'est custume d'orgueilleus seurcuidé que il ne li suffit pas en son cuer de despire les autres qui n'ont pas ses graces que il cuide avoir/ (f. 34r)**

That is evyl desire to stye up hye  
hoc est malum desiderium alte ascendere  
**C'est mauvés desirrier de haut mountier./ (f. 35r)**

that is to say light simulacione unwisely to yeve folily to spende For that that man shulde holde hym for courtoys or for large  
hoc est scire levis simulatio insipienter dare insagaciter expendere propter hoc quod homo illum teneret gratum vel largum  
**C'est assavoir legier simulacion/ folement donner. folement despendre pur ce que homme le tigne a courtois ou a large (f. 35r)**

That is foly praysinge of vayn praysinge qwan oon felith in his herte oo enjoysinge of that that he is or trowith to be praysed of som thinge that he hath in hym or trowith to have  
hoc est stulta laudacio ex vana laudacione quando unus sentit in suo corde unam jocunditatem ex hoc ipse ille est vel credit esse laudandus ex aliqua re quam ille habet in illo vel credit habere  
**C'est fole prisance de vain loenge quant ugne sent en son cuer .i. ejoissement de ce que il est ou cuide estre loéz d'aucune chose que il a en lui ou quide avoir. (f. 35v)**

These ben the high men and the moost worthy  
hii sunt magni (alti) homines et magis digni  
**Ce sont les hautz hommes et les plus vaillantz./ (f. 36r)**

These ben alle the good werkes  
hee sunt omnes bone operationes  
**Ce sont toutes les bonnes oevres./ (f. 36r)**

That is to say the .xii. maneris of temptacions of vayn glorie the whiche have they that ben in high estate othir in thes worlde or in religione or clerk or lay man  
hoc est dicere .xii. modi temptacionis vane glorie quos illi habent qui sunt in statu alto vel in hoc seculo vel in religione vel clericus vel laicus  
**C'est a dire les .xii. maneris de temptacions de vaine gloire que cil ount qui sont en estat haut/ ou a cest secle/ ou en religion/ ou cleric ou lay/. (f. 38v)**

That is a synne that makith the good to shewe outwarde that is not with inne in enywyse  
hoc [...] unum peccatum quod facit bonum monstrando per externis. quod non est omnino per internis.  
**C'est .i. pechié qui fet le ben moustrer par dehors qui n'est mie par dedens/. (f. 39v)**

These ben the .xii. greet wyndes of vayn glorie  
hii sunt duodecim magni ventus vane glorie  
**Ce sont les .xii. grantz ventz de vaine gloire./ (f. 39v)**

This is the synne that oweth more rightfully and maketh man to be lyke to the devel his fader  
Hoc est illud peccatum quod debet magis recte et facit assimilari hominem diabolo suo patri  
**C'est le pechié qui doit plus a droit et fet ressembler homme au deable son pere./ (f. 41r)**

That is to wite presumpcion that maketh over large the mercy of oure lord and to take lytel hede of his ryghtwysnes  
hoc sciendum est presumpcione qui facit nimis largam misericordiam dominum nostri et modice vacare suam justiciam.  
**C'est assavoir presumpcion qui fet trop elargier la misericorde nostre seigneur et pou prisier sa justice./ (f. 44v)**

The fourte is despite of penaunce that is whan he purposith in his herte that he wil not hym repente never of his synne  
Quartum est despeccio penitencie hoc est quando proponit in suo corde quod ille non se penitebit unquam de suo peccato  
**Le quart est despit de penitence/ ce est quant propose en son cuer que il ne se repentira ja de son pechié./ (f. 45r)**

He is a fole that wasteth alle the goodes of the hous  
hoc est unus insipiens qui vastat omnia bona domus  
**C'est uns fols qui gaste touz les biens de la meson./ (f. 45v)**

that is ayenst hem that ben under nethe hym that is to his wyf and to his servautes  
Hoc est adversus eos qui sunt subter se hoc est ad suam uxorem et ad suos famulos.  
**C'est contre ceus qui sont desous lui./ C'est a sa fame et a sa mesnie./ (f. 46r)**

that is unlust and loth to doo good  
hoc est segnicies et malivulus bene facere  
**C'est peresce et anui de ben fere./ (f. 47r)**

The secunde is slouthfulnes that is softnes of herte whiche is the couche to the devel where he hym restith and saith to man and womman  
Secundum est segnicies hoc est mollicies cordis que est cubile diabolo ubi ille se requiescit et dicit homini et mulieri  
**Le secont est pereceus. c'est molté de cuer qui est la couete au deable ou il se repose. et dit a l'omme a la fame. (f. 47v)**

The thridde is idelnesse that is a synne that dooth muche harme as saith the scripture.  
Tercium est ociositas hoc est unum peccatum quod facit multa mala sicut dicit scriptura.  
**Le tiers est oiseuse./ c'est .i. pechié qui fet mult de maus si com dit l'escripture./ (f. 48r)**

That is whan man light in senne and felith the temptacions of the devel and of his flesshe that hym assaylen and folowyn wykkidly nother wole left up his hed stedefastly to god by contricione. nothir crye out by confessione ne holde out his handis by satisfaccione

hoc est quando homo jacet in peccato et sentit temptaciones diaboli et de sua carne que ipsum impugnant et prosequuntur maligniter neque vult levare caput firmiter ad deum per contricionem neque clamare euax per confessionem neque extendere manus per satisfaccionem

**C'est quant li hons gist en peché et sent les temptacions au deable et de sa char qui l'asailent et persue mauvestie ne veut lever chief ferme a dieu par contricion. ne crier harou par confession ne tendre les meins par satisfaccion (f. 48v)**

Thes ben the syxe vices that doo away fro man good begynyng.

hec sunt sex vicia qui tollunt ab homine bonum inicium.

**Ce sont lez .vi. vices qui tolent a homme bon comencement (f. 49r)**

It is drede of dremeris that have fere of here dremes.

hoc est timor sompniatorum qui habent pavorem suorum sompniatorum.

**C'est la paor de lo sengieors qui ont paor de leur songes./ (f. 49r)**

This is a vice wherof alle the worlde is entriked who wel takith hede or kepe.

hoc est unum vicium unde totus mundus est irretitus qui bene intuetur.

**C'est .i. vice dont tut le monde est entechié qui bien i prent garde. (f. 49v)**

This is the sexte vice of an evel servaunt whan he failleth [...] that he come to the ende or to his terme.

Hoc est sextum vicium de malo serviente quando ille deficit [...] quod ille venit ad finem vel ad suum terminum.

**C'est le siste vice du mauvés sergant quant il default ancois que il vigne a la fin ou a son terme./ (f. 51r)**

And so muche hym sourmountith that sorowe that what somever oon saith to hym or what ever that he here or seeth alle noyeth hym to lyve so that he hymself hatith and desireth his death. and that is the fyfte vice.

Et tantum se supergreditur illa tristicia quod quantumcumque unus ei dicit vel quodcumque ille audit et quodcumque ille videt omnia ei nocent vivere sic quod ille semetipsum odit et desiderat suam mortem. et hoc est quintum vicium.

**Et tant le seurmonte cele tristrece que quanque on li dit ou quanque il oit et quanque il [v] oit tut li anui de vivre si que il meismes se het et desire sa mort et c'est le quinte vice. (f. 51v)**

The fyfte hede of the forsaid best is the synne of covetise the moder of alle evel as saith saint poule.

Quintum caput bestie antedicta hoc est peccatum avaricie mater omnium malorum sicut dicit sanctus paulus.

**Le quinte chief de la beste devaunt dit c'est le peché d'averice mere de touz maus sicom dit seint pole. (f. 52r)**

These ben the eyghten pointes that the devel casteth upon the sleuthful nor it is not merveil though they lesen a yongman

Hii sunt octodecim puncti quos diabolus jactat super accidiosos neque est omnino mirabile si illi perdunt juvenem.

**Ce sont lé .xviii. pointz que le deable gete sus les accideus ne n'et pas merveile se il perdent le gen. (f. 52r)**

Of whiche the ferst rote that is usury hym dyvideth in many maneris that is to say in seven branches.

Unde primus radix que est usura se dividit in multis modis hoc est dicere in septem frondes.

**Dont le premier rainssiau qui est usure se divide en mult de maneres. c'est a dire en .vii. chions./ (f. 53r)**

that is the ferste maner of usurye that leneth wykkidly  
hoc est primus modus de usura qui prestat maliciose  
**C'est la premiere manere d'usure qui en prester mauvesement/ (f. 54r)**

that is to take or to withholde otheris thyng wrong fully with oute witynge and wille of the owner.  
hoc est capere vel retinere rem alicuius injuriose sine scientia et sine voluntate domini.  
**C'est prendre ou retenir autrui chose a tort sanz senz et sanz volunté de seignour./ (f. 56r)**

That is to say. whan they yeven occasione of synnyng of her knowyng.  
Hoc est dicere quando ille dant occasionem peccandi ex sua scientia  
**C'est a dire quant il donnent acheson de pechiera leur escient./ (f. 72v)**

This is the ferst synne mortalle in werke of lecherie  
Hoc est primum peccatum mortale in opere luxurie  
**C'est le premer pechié mortel en l'oeuvre de luxure/ (f. 73r)**

Fyfte is with a womman weddid that is synne of avoutrye. that is fulle greet synne.  
Quintus est cum muliere conjugata hoc est peccatum adulterii quod est nimis grande.  
**Le quinte est a fame mariee c'est pechié d'avoutierre. qui est mult grantz. (f. 73v)**

these be synnes of helle that taken fysshes by the gile  
Hec sunt peccata inferni qui *prendunt pisces per gulam* (branciam)  
**C'est le pechiéz d'enfer qui prent les poissons par la gueule (f. 77r)**

that is of his wombe whiche he lovith better than god [...] and servith hym  
hoc est de suo ventre quem ille amat magis quam deum et eum [...] et ei servit  
**C'est de son ventre que il aime miex que diex e le creint et le sert./ (f. 77r)**

that is properly for these lechours that sekyn no thyng but her delectacions of here throtis/ hoc est proprie propter illos luxuriosos qui non querunt preter suas delectaciones guttutorum  
**c'est proprement pur les lecheurs qui ne quirent fors les deliz des gueules./ (f. 85r)**

For that is not al only lecherie of glotonye [...] that coveyten so riche metis and gay and putten so many mees that often come of them muche harme//  
Quia hoc non solum est solummodo luxuria gule [...] qui cupiunt tam splendidas (divites) epulas. et ponunt tanta fercula quod multociens eveniunt/ multa mala.  
**Car ce n'est pas seulement lecherie de gueule ainz est souvent par bolan qui convoitent si rizez viandes et metent tant de mes que souvent en viennent mult de maus/. (f. 85r)**

[...]  
Et similiter sicut hoc est ardua res numerare tot (omnia) folia arborum similiter est durum numerare tota peccata que de lingua procedunt et nascuntur  
**et aussi com ce est forte chose de nombrer toutez les fuelles des abres aussi estfort a nombrer touz les pechiéz qui de langue issent/ et naissent. (f. 88r)**

This is a grevous and a fonnyd synne  
hoc est unum grave et stultum peccatum  
**C'est .i. mult fous pechiéz. (f. 90v)**

In this branche ben had many leves. that is fyve maneres of bostyng.  
In isto fronde habentur multa folia. hoc est quinque modi pompositatis  
**En ceste branche a mult de fuelles c'est .v. maneris de vantance/ (f. 90v)**

oon is of that that is past. that is of thynges fere past. that is of hem that so gladly rekene or recorden here dedes and here wysdomes. that they trowid to have wel do. or wel sayde unum est de preterito. hoc est de re transacta. hoc est de illis qui tam libenter recomputant vel recordant sua opera et suas prudencias quod ipsi credunt fecisse bene vel bene dixisse  
**L'un est de preter[it] . c'est de chose passee/ c'est de ceus qui tant volenters recordent leur oeuvres et leur prouestes que il cuident avoir ben fet ou bien dit/. (f. 90v)**

An othir is of tyme present. it is the synne of hem that noo thynges doon trowly. ne they peyne hem not to doo wel. ne to say wel. but that they seen or heryn.  
Aliud est de presenti hoc est peccatum illorum qui nichil faciunt fideliter neque non se conantur. ad bene faciendum neque bene dicendum nisi hoc quod illi vident vel audiunt/  
**L'autre est de present/ c'est le peché de ceus qui rienz ne font leement/ ne ne se pointent de ben fere ne de bien dire fors com les voient ou oient/. (f. 91r)**

That is in doynge or in sayinge them joyce and syngen and sellen for nought al that they doo hoc est faciendo vel in dicendo se gloriantur et cantant et vendunt pro nichilo quantum illi faciunt/  
**C'est en fesant ou en disant se vantent et chantent et vendent pur nient quanque il font. (f. 91r)**

that is of hem that dar not hem self prayse for shame. but alle that other sayen and doo alle they despise and deprave as also [...]  
hoc est de illis qui non audent se laudare propter verecundiam. Sed quecumque alii dicunt et faciunt totum vilependunt et despiciunt (depravant) sicut eciam [...]  
**c'est de ceus qui ne s'osent loer pur hounte/ mes quanque li autre dient et font trestout blamentet desprisent aussi com serganz ne se prist a ce que il souloient fere et dire/ (f. 91v)**

They maken hem evel for the wolde that men so sholde holde hem good/ A man myght no more hem wrathe. than to say that. « veryly that is trewe »/  
ipsi se faciunt malos qua propter quod quidam ipsos tenerent pro bonis. non magis non poterit illos quis irritare. quod hoc dicere/ « certe hoc verum est »/  
**Il se font mauvés pur ce que l'en les tigne pur bons/. ne plus ne les purroit on coroucier que se dire. « certes c'est voir »/. (f. 92r)**

that is to say « my lord saith wel my lord dooth wel » and turnen alle that eny man dooth or saith. be it good be it evel  
hoc est dicere. « dominus meus dicit verum dominus meus facit bene » et convertunt (subvertunt) quantum unus facit vel dicit sit bonum. sit malum.  
**C'est a dire « Misire dit voir/ Misire fet bien » et tournent quanque on fet ou dit soit bien soit mal/. (f. 93v)**

that is a voys whiche in (to) hy mounteyns reboundeth and accordeth it to what som ever me saith to hym. be it good be it evel. be it trewe be it fals  
hoc est vox que in altis montibus reflectit et ipsam concordat ad quecumque ei dicit quis sit bonum sit malum. sit verum sit falsum  
**C'est la voiz que es hautez montaignes retentist et s'acorde a quanque ben ly dit soit bien soit mal. soit voir soit faus/. (f. 93v)**

Threwly saith he « that is trewe. he is a fulle good man I love hym muche. but he hath such a defaute in hym. that greveth me ».  
Certe dicit iste « hoc est verum ipse est valde bonus homo ego amo ipsum multum. sed ille habet talem defectum in ipso. hoc aggravat me »  
**Certes fet il « c'est voir il est mult preudomme je l'aime mult/ mes il i a tel defaute en lui se poise moy »/. (f. 96r)**

Ferst whan oon swerith hastily that is by despyt and wilfully in that that hym semeth delectable/  
Primo quando unus jurat ardentem hoc est per despectum et voluntarie hoc quod ille [...] qui in hoc delectatur

**Primez quant un jure ardaument c'est par despit et volunters/ se que il semble que en ce delite. (f. 98r)**

Afyr whan oon swerithe lightly that is for nought and with oute reson/

Postea quando unus jurat leviter hoc est pro nichilo et sine racione

**Apres quant un jure legierment/ c'est pur nient et sanz reson/. (f. 98r)**

This is forbode in the secunde commaundement of the lawe the whiche god wroot in the stony tables with his blossid fynger/

hoc est prohibitum in secundo mandato legis quod deus scripsit in tabellis saxeis cum suo beato digito

**C'est defendu ou seconde commandement/ de de la loy que diex escript es tables de pierre de son benoiet doy/. (f. 98r)**

or othir ylyke suche wordes forbedith god in the gospels for to that that I aught to afferme I aught not to take into wytnes noon but the soverayn trouthe that is god that al thyn knoweth. not the pure creatures que non sunt nisi vanitas.

tales sermons/ prohibet deus in evangelio quia ad hoc quod ego debeo affirmare ego non debeo tractare in testimonium preter quam summam veritatem hoc est deum qui totum scit. non omnino puras creaturas que non sunt nisi vanitas

**tiex sermons deffent diex en l'evangile. car a ce que jeo dei affermere je ne doi pas traire a tesmoignefors la souveraine verité c'est dieu que tout siet non mie les pures creatures qui ne sont fors vanité/. (f. 99r)**

These hym teryn so foule and hym and his other saintis. that this is wondere that cristendom it suffrith.

Isti ipsum defrustrant tam turpiter et ipsum et suos alios sanctos quod hoc est mirabile quomodo cristianitas illud suffert

**Cist la depiecent si vilainement et luy et ces autres seinz/ que c'est merveille coment cristienté le sueffre/. (f. 100r)**

Afyr comith cursynges that is whan oon cursith an othere [...] so greet synnes that the scripture saith he that curseth his neyghbore is cursyd of god./

Post venit maledicciones hoc est quando unus maledicit alterum et hoc [...] tam grandia peccata quod scriptura dicit quod qui maledicit suum proximum ille est maledictus de deo.

**Apres vient les maudicons/. c'est quant l'un maudit l'autre/ et se rest si grantz pechéz que l'escriture dit que que maudit son proisme il est maudit de diex/. (f. 102r)**

## 10.2. ISTE

---

these ben the flatererys that by faire songe bringen aslepe the greet men in her synnes.

isti sunt adultores (histriones) qui per pulcrum canticum sompn[o] lentant magnatos in suis peccatis

**Ce sont li losengier qui par biau chaunter endorment les grans en leur pechiés/. (f. 94r)**

they ben the charbuckes that the floures suken and eten the dunge/

isti sunt [...] qui flores sugunt et comedunt fimum

**Ce sont li escharboc qui les fleurs [f] uient et manguent les fiens/. (f. 95r)**

This is the scorpione that shewith faire in face

Iste est scorpio qui blanditur in facie

**C'est li escorpions que blandist de la face (f. 96r)**

### 10.3. ILLE

---

That is synne mortal and ayenst this *precepte*  
illud est peccatum mortale et *contra* istud mandatum  
**C'est peché mortel et contre ces commandement./ (f. 17v)**

For it was the ferst synne and the begynnyng of alle evelis  
Quia illud fuit primum peccatum et initium omnium malorum  
**Car ce fu le premier pechié et le commencement de tout mal (f. 25v)**

For also lyke as it is noo synne to have richesses but the overmuche and gret love so is it not in nowyse synne to ete good metis but to ete hem over gredyly and hastily or to muche inordinatly.  
Quia similiter sicut illud non est peccatum habere divicias sed eas nimis amare/ sic non est omnino peccatum comedere bonas dapes sed comedere eas nimis ardentem vel nimis inordinate/  
**Car aussi come ce n'est pechié d'avoir richesses/ mes de lez trop amer/. aussi n'est pas pechié de manger les bones viandes. mes de manger lez trop ardaument ou trop desordenement/. (f. 84r)**

### 10.4. AUTRE

---

[...]  
Quia est peccatum mortale.  
**Car c'est pechié mortel./ (f. 13v)**

[...]  
ille est homicida quando est in sua voluntate et peche  
**il est homicide quant c'est a sa volonté et peche (f. 14r)**

[...]  
Quia est peccatum mortale  
**Car c'est peché mortel. (f. 16r)**

While it is the moost perilous sicknes of the *other* vices.  
Dum sit magis periculosa infirmitas aliorum viciorum.  
**Dont c'est la plus perilleuse maladie des autres./ (f. 26v)**

he is a lyon that alle devourith  
Est leo qui totum devorat.  
**C'est li lions qui tut devoure./ (f. 27r)**

In the chirche god maketh these miracles  
In ecclesia deus *hec* miracula facit  
**au mostier c'est diex ces miracles fete/ (f. 86v)**

[...]  
Hec valde crudelis bestia quam quidam vocant [.....]  
**Cest le trescruel beste que l'en apele hyene/ (f. 94v)**

That is in doynge or in sayinge them joyce and  
hoc est faciendo vel in dicendo se gloriantur et  
**C'est en fesant ou en disant se vantent (f. 91r)**

## 11. ARTICLES

### 11.1. HIC

---

the ferst commaundeme[n] t that god commaunded is this  
Hoc primum mandatum quod deus mandavit est hoc  
**Li premiers comandement que diex comanda est cestui (f. 9r)**

this secunde comaundement is suche  
hoc secundum mandatum est tale  
**Le secunde commandement est tiel. (f. 9v)**

the othire seven us ordeynen to owre neghbor  
hec alia septem nos ordinant nostro proximo  
**Les autres sept nous ordennent a nostre proisme. (f. 18r)**

[...] his werkes that he had made the syxe dayes byfore in whiche he hath made this world and ordeyned.

Sua opera que ille fecerat sex diebus ante in quibus ille fecit hunc mundum et ordinavit.  
**[de] Ces oevres qu'il avoit fetes les .vi. jours devaunt es quiex il fist le monde et ordenna. (f. 11r)**

Tho ten hornes of that best by tokone the defenses of the ten commaundementz of oure lord that the devel purchaceth as muche as he may by these seven forsaid synnes  
illa decem cornua de illa bestia significant delicta decem mandatorum nostri domini quas diabolus procurat tantum sicut ille potest per hec septem ante dicta peccata  
**Les dix cornes de la beste senefient les trespassemenz dé dix commandemenz nostre seignour/ que li deable purchase tant come il puet par les .vii. devant dit pechiés (f. 25r)**

the ten crownes apon bitoken the victories that he hath on alle synneris  
hee decem corone supra significant victorias quas ipse habet super omnes pec[ca]tores  
**les .x. corones par dessus senefient les victories qu'il a souz toutz les pecheors (f. 25v)**

And howmuche more the hastyfnes is gret/ so muche more grevous is this synne/  
Et quam major est gravis hec grandis ardua magis est grave hoc peccatum  
**Et com plus est grant cest grant ardur plus est grantz le pechiéz/. (f. 84r)**

suche be the myraclis that the devel dooth. And what lettres he redith. that is alle felthe. where man lerneth/ glotenyne/ lecherie/ to swere. to for swere. to lye/ to curse/ to forsake god/ to myscounte/ to chydre/ and overmuche other wyses of synnes  
talia sunt hec miracula que ille diabolus facit et quales litteras legit omne turpe ubi quis addiscit/ gulositatem luxuriam. jurare perjurare. mentiri maledicere ab renunciare deo male computare objurgare et nimis aliis modis de peccatis  
**fiex sont lez miracles que li dialeze fet/. et quiex lettres lit tut ordure ou l'en aprent/gloutonnie/. lecherie jurer/. parjurer mentir/. mesdire renoier dieu mesconter/. baratter/ et trop d'autres maneris de pechiéz/. (f. 87r)**

### 11.2. ISTE

---

Aftir this comyth the manaces and bygynnen the medelynges and the werres  
Post hoc venit in minaciones. et incipiunt iste intromisiones et guerra  
**Après ce vient les menaces et commencent les melléz et les guerez. (f. 102v)**

### 11.3. ILLE

---

and in this same commaundement is understonde the love the whiche we owe to have to oure fadres spiritueles

et in hoc eodem precepto intellegitur ille amor quem nos debemus habere ad nostros patres spirituales.

**et en cest meismes commandement est entendu l'amour que nous devons avoir a nos peres espiuex. (f. 12v)**

And he that wil not obeie to hem that haven the charge of hym whan he techeth wel (good) that he shulde doo greuously synneth and that may be that inobedience/ that is dedly synne

Et ille qui non vult obedire eis qui habent curam ipsius quando ille docet bonum quod ipse tenetur facere graviter peccat et illud potest esse illa inobediencia quod est peccatum mortale

**Et cil qui ne veut obeier a ceux qui ont la cure de luy quant il enseigne le bien qu'il est tenuz a fere: griefment peche et celui puet estre l'inobedience qui est peché mortel. (f. 13r)**

For suche harme or hurt comith of evel covetise whan <sup>the</sup> consent is certayn and bythught

Quia tale nocumentum venit ex mala concupiscencia quando illa consensus certus et cogitatus est

**Car tele envi vient de mauvese convoitise quant li consentementz certains et apensés i est (f. 17v)**

But he hym hem that the bosteris and the flatereres sichen and praysen and yeven habundantly of here for hem to prayse and to say to hem that they durst not say and forto lye of hem and forto proclame her obles or wafres

Sed ille ipsum duplicat in illos quod illi pomposi et adultores adquirunt et laudant et habundanter dant de suis propter eos laudare et dicere ad illos hoc quod illi non auderent dicere et mentiri de ipsis et pro clamare suas [...]

**Mes il se double en ceus qui les vantures et lez losengiers quierent et loent et seurdonent de leur pur euls loer/ et dire a ceus ce que il n'oseroient dire et pur mentier d'euz et pur crier leur oubléz/ (f. 34r)**

Vayn glorie is that greet wynde that throwith down the greet toures and the greet holdes puttith downward to the erthe.

Vana gloria est ille magnus ventus qui deicit illas magnas turre et illa magna fortalicia mittit deorsum ad terram

**Vaine gloire est li granz ventz qui abat les grantz toures et les grantz forteresses met a derriere au terre. (f. 36r)**

Tho ten hornes of that best by tokone the defenses of the ten commaundementz of oure lord that the devel purchaceth as muche as he may by these seven forsaid synnes

illa decem cornua de illa bestia significant delicta decem mandatorum nostri domini quas diabolus procurat tantum sicut ille potest per hec septem ante dicta peccata

**Les dix cornes de la beste senefient les trespassemenz dé dix commandemenz nostre seignour/ que li deable purchase tant come il puet par les .vii. devant dit pechiés (f. 25r)**

This is the peny of the devel wher with he byeth alle the fayre penyworthis in the feyre of this wor[ld]e

hec est ille denarius diaboli unde ille emit omnes pulcras denariatos in nundinis istius mundi.

**C'est le deniers au deable dont il achete toutes les beles derrees en la foire de cest monde./ (f. 36r)**

But the prowman sellith hem to the devel for untrewen penyes of vayn glorie and often maketh batayle with god of alle his goodes wher of he shulde thanke god

Sed ille superbus illa vendit diabolo pro falsis denariis de vana gloria et guerrat multociens deum de omnibus suis bonis unde ille deberet regraciari

**Mes li orgueilleus les vent au deable pur les faus denieres de vain gloire/et guerroie souvent dieux. de toutz ces biens dont il devroit mercier./ (f. 37r)**

that is to wite pride covetyse malice and othir deedes evel of whiche me knowith wel openly that the trees were never good and that alle was fantasie and ypocrisie that ever he had byfore shewyd hoc scire superbia. avaricia malicia et alia facta mala ex quo quis cognoscit aperte quod ille arbores non fuerunt unquam bone et quod totum fuit fantasma et ypocrisia quantum ille antea monstravit

**C'est assavoir orgueil./ avarice./ malice et autres fetz mauvés/ a quoi l'en conoit apertement que li abres ne fu unques bons/ et que tout fu faintisie et ypocrisie quanque il avoient devaunt montré./ (f. 40v)**

that is the serpent that alle thyng envenymeth.

Hec est ille serpens qui totum intoxicat

**C'est le serpent que tout envenine. (f. 41r)**

This is the synne that oweth more rightfully and maketh man to be lyke to the devel his fader

Hoc est illud peccatum quod debet magis recte et facit assimilari hominem diabolo suo patri

**C'est le pechié qui doit plus a droit et fet ressembler homme au deable son pere./ (f. 41r)**

An othir that is a ful greet vice is felonye of herte and of it springen many branches and principally foure ayenst foure batailes that the felon hath.

Unum aliud quod est vicium valde magnum hoc est feloniam cordis et unde pululant multe palme et principaliter quatuor contra quatuor guerra que ille felonus habet.

**ugne autre qui est vice mult grand/ c'est felonie de cuer et dont issent mult de branches/ et principalement .iiii. contre .iiii. gueres que li felon a./ (f. 45v)**

The secunde batayle that that felon heth it is to god

Secundum guerrum quod ille felonus habet hoc est deo

**La secont guere que li felons a ci est a dieu./ (f. 45v)**

For the man is somtyme wode so that he betith and smyteth his wyf and his children and maynieth and brekith pottis and coppis also as he were with oute his wittis and so is he

Quia ille homo est aliquando vesanus quod ille verberat et ferit uxorem et filios et mutulat et frangit ollas et ciphos sicut ad instar ille fuit sine suo ingenio et sic est ille.

**Car li hons est aucunes fois forsenéz que il bat et fiert et fame et enfanz et mehaigne et brise et poz et hanaps aussi come il fust hors de son senz/ et si est il./ (f. 46r)**

And for that the wrecche suffrith hym to doo the the delectatione of his body.

Et propter hoc ille miser se dimittit facere delectacionem sui corporis

**Et pur ce li chiettifs se lesse couler a fere le delit de son cors./ (f. 48r)**

this is the maystresse she that hath so greet askole that alle comen forto study as saith the scripture. hec est magistra illa que habet tam magnam scolam quod omnes veniunt ad studendum sicut dicit scriptura.

**C'est la metresse que a si grant escole que tout i viennent pur estudier sicom dit l'escripture./ (f. 52r)**

And that is werst they wole acompte two tymes or thre in the yere to make ascende tho usures.

Et quod pejus est volunt computare duobus temporibus vel tribus anni ad faciendum ascendere illas usuras.

**Et que pis est vuelent conter .ii. fois ou .iii. l'an pur fere monter les usures. (f. 53r)**

Of suche synne be not onywise the greet men quite (or giltles) that sustenen [...]

A tali peccato non sunt omnino illi magnati acquieti qui sustentant [...] prestant et destruunt omnem patriam.

**De tel pechié ne sont pas li haut homme quite qui soustiennent les caoursins qui prestant et destroient tout le país (f. 54r)**

[...]

vel tradunt suas bestias ad medietatem in tali modo quod illi si moriantur <sup>illa</sup> medietas illi allocet alias in suo loco tam valentes

**Ou baillent leur bestes a mietoue en tel manere que il se muerent le mitoier i metra autres en son leu ausi vaillans. (f. 55v)**

The thef open and commune ben they [...] and lyven of suche craft [...]

Ille latro apertus et communis sunt illi unus facit justiciam et vivunt de tali mistera quando unus [...]

**Li larron apert et comune sont cil dont l'en fet justice et vivent de tel mester quant on les tient. (f. 56v)**

Aftir his mayntenaunce or his receyt in to his hous or in his londe or hidith the theef.

Post suam manutenenciam vel ipsum recipit in sua domo vel in sua terra vel celat illum latronem.

**Après son maintigne ou le recepte en son ostel ou en sa terre/ ou cele le larron/. (f. 58r)**

In this synne ben the prince and baron that by her strengthe taken citees londes the castellis the baronies. and the other riche man that fro her pore neyghboris taken by strengthe londes vnynerdis and other thyngis and taken on the right and on the left that nothyng ne hem may eskape.

In isto peccato sunt princeps et baro qui per suas fortitudines tollunt civitates terras castella baronias et ille alius dives homo qui a suis pauperibus vicinis capiunt ex fortitudine terras vinetas et alias res et capiunt a dextris et a sinistris quod nulla non eis potest evadere

**En ce pechié sont li prince et li baron qui par leur force tolent lez cités les terres les chastieux les baronnies/ et li autre riche homme qui a leur poures voisins tolent a force/ terre/ vignes et autres choses et prennent a destre et a senestre que riens ne leur puet eschaper/. (f. 59r)**

These ben the wolfes that eten the shepe

Isti sunt ille lupus qui comedit oves

**Ci sont ly leu qui manguent les brebis/. (f. 59v)**

Thrid wyse is. that whan he that sellith by weyghte purchasith and dooth somuche that the thenge that he ought weye be hevyer more weyenge

Tercius modus sic (hoc) est quando ille qui vendit cum pondere procurat et facit tam quod <sup>illa</sup> res quam quis debet trucidare sit pejori magis ponderans.

**La terce manere si est quant cil que vent a pois purchace et fet tant que <sup>la</sup> chose que l'en doit peser soit au pere plus pesanz/ (f. 68r)**

Seventhe is to make and to procure that that thyng he wole selle seme better than it is as doon the draperis that chese derke places where they sellen here clooth

Septimus est facere et procurare quod illa res quam ille vult vendere appareat melior quam cum illa non est sicut faciunt illi pannarii qui eligunt loca obscura ubi illi vendunt suos pannos

**La septisme est fere et purchacier que la chose que l'en veut vendre apparege meilleur com que ele n'est com font cil drapour qui elisent les leus obscurs ou il vendent leur drap/ (f. 68v)**

the .viii.the synne is of a man with his kynne rede and that synne is more or lesse aftir that the kynrede is nygh or of ferre

Octavum peccatum est hominis cum sua parentela et hoc peccatum crescit vel decrescit secundum hoc quod illa parentela (consanguinitas) est proxima vel de longinqua

**Le uitisme est d'omme a sa parenté et cest pechié monte ou abesse selonc ce que li parages est de pres ou de loing. (f. 74v)**

And if he take eny the mariage is noon

Et si ille capit illud matrimonium est nullum

**Et se il la prent la mariage est nul. (f. 74v)**

and for the swetnesse. of the metis. that moy not [...] / man owith to thynke to that swetnes of god and to that mete that fulfillith the herte.

et propter dulcedinem epularum que ipsum saccari non potest debet homo pensare ad illam dulcedinem dei et ad illam escam que sacciat cor

**et pur la douceur de la viande qui saouler ne puet. doit homme penser a la douceur de diex et a cele viande qui saoule le cuer. (f. 84v)**

that is properly for theise lechours that sekyn no thyng but her delectacions of here throtis/ hoc est proprie propter illos luxuriosos qui non querunt preter suas delectaciones guttutorum

**c'est proprement pur les lecheurs qui ne quirent fors les deliz des gueules./ (f. 85r)**

Ferst in the bysynes that he hath had in the getyng and in arayinge/

Primo in illa cura quam ille habebat in adquisicione et in preparacione.

**Premerment a la cure que il ont a purchacer et en aparellier./ (f. 85r)**

Aftir the lecherie that is in etyng comith the vaynglorie that is in thynkyng aftyr in wysshinge that they had had a nekke as akrane/ and a wombe as kowe. for that the morcellis myght abyden in the throte and that they myghten more deuoure./

Post luxuriam que est in comestione venit gloria que est ad memorandum postea in [...] quod illi haberent (habuissent) collum gruis et ventrem vacce eapropter quod illi morcelli expectarent magis in gutture et magis possent devorare (deglutire)

**A pres la lecherie qui est a manger/ vient la gloire qui est au recorder apres en sohetant que il eussent col de greu et ventre de vache. pur ce que li morsiaux li demorast plus en la gorge et plus puissent devourer./ (f. 86r)**

suche be the myracles that the devel dooth. And what lettres he redith. that is alle felthe. where man lerneth/ glotenye/ lecherie/ to swere. to for swere. to lye/ to curse/ to forsake god/ to myscounte/ to chyde/ and overmuche other wyses of synnes

talia sunt hec miracula que ille diabolus facit et quales litteras legit omne turpe ubi quis addiscit/ gulositatem luxuriam. jurare perjurare. mentiri maledicere ab renunciare deo male computare objurgare et nimis aliis modis de peccatis

**tiex sont lez miracles que li diablez fet/. et quiex lettrez lit tut ordure ou l'en aprent/ gloutonnie/. lecherie/ jurer/. parjurer/ mentir/. mesdire/ renoier dieu/ mesconter/. baratter/ et trop d'autres maneris de pechiéz/. (f. 87r)**

Aftir ben the japes and tho triphles fulle of unclennesse and lesyngis qwiche they callen ydel spechis.

Postea sunt illa joca et ille truphe plena immundiciis et mendaciis que ipsi vocant ociosas.

**Après sont les bourdes et les truphes plaines d'ordures et mençonges que il apellent paroles oiseuses/. (f. 89v)**

And he is lyknyd to the cruel mastyf. [...] and berkith to alle tho that he may/

Eciam assimilatur ille moloso crudeli qui mordet et latrat omnes illos quos ipse potest

**Aussi resemble il le mastif fel qui mort et abaie toutz ceus qu'il puet/. (f. 102r)**

#### 11.4. IPSE

---

Aftyr be the tales and the fayre wordes whiche haven muche of vaynglorie if they that hem can suttelly say to make hem that herken wel to lawgh./

Post sunt narraciones et pulcra dicta que multum habent de vana gloria si ipsi qui eas sciunt subtiliter dicere propter ipsos ascultantes bene facere ridere/

**Après sont les contes et les biaux diz qui mult ont de vaine gloire cil qui les sevent soutilment dire pur les escoutanz ben fere rire/. (f. 90r)**

## 12. PRONOMS REGIMES

### 12.1. HOC

---

#### 12.1.1. le, la

For he that withholdeth fro eny and to hurt and by evel encheson he synneth dedly if he not it yelde thider whider he ought if he it knowe whider it may be doo

Quia qui retinet ab aliquo et injuriose et per malam rationem ille peccat mortaliter · si ille non restituit illuc ubi ille debet. si ille hoc scit ubi hoc potest facere

**Car qui retient l'autrui et a tort et par mauvese reson il peche mortelment se il nel rent la ou il doit se il le siet ou le puisse fere (f. 15v)**

or if he not it knowe doo he with the counsel of holy chirche.

vel si ille non hoc scit faciat cum consilio sancte ecclesie.

**ou se il ne le set face au conseil de seint eglise. (f. 15v)**

But hit oveth to yeve for god if it were not in suche manere that he it had by [...] or by strengthe. As he that maketh another to pleye with violence.

Sed illud debet dare propter deum. si illud non esset in tali forma quod ille hoc habuit per [...] vel per fortitudinem (violenciam). sicut ille qui facit alium ludere ex violencia.

**Mes le doit doner pur dieu. c'il n'estoit en tel manere qu'il l'eust par barat ou par force com celui qui fet l'autre jouer a force/. (f. 70v)**

this synne of here lecherie dividith hym into many branches after the staat of the persones that doo hem and goo in encreasinge fro evel in to yvel and from badde to worse

hoc peccatum suarum luxuriarum se dividit in pluribus ramis secundum statum personarum illarum qui hoc faciunt et transiunt in ascensum de malo in malum et de malo in pejus.

**Le pechié de l'evre de luxure se devise en mult de branches/ selonc l'estat des personnes qui le font et va en montant de mal en mal et de mal en pis/. (f. 73r)**

the self develis that this synne purchasid han greet shame whan oon dooth it

ipsi met diaboli qui hoc peccatum procurarunt habent magnum pudorem quando unus hoc facit

**li deables meismes qui le peché purchaça en a graunt honte quant l'en le fet (f. 76r)**

For he makith it so./ and an evel herte also that hath made hym to breke his fast./ whiche is over grevous synne [...]

Quia ille hoc tale facit et malum cor similiter quod ipsum fecit frangere (dissolvere) suum jejunium quod est nimis grave peccatum et sic ille se dampnat totum per ipsum [...]

**car il l'a tel fet/ et mauvese cuer avec qui li a fet brisier sa jeune qui est trop grantz pechiés/ et se il se damnast tout par lui ne puet chailoir/. (f. 78v)**

### 12.2. ILLE

---

#### 12.2.1. le, la

And yit it is more greet uncurtosie whan oon it denyeth or whan he foryetith it

Ad huc est illa (scilicet rusticitas) magis magna quando unus illam negat vel quando illam obliviscitur

**En core est ele plus grant quant on la nie/ ou quant la oublie/. (f. 29r)**

Aftirward hou thou often tyme hast had lytil worship to the body of jhesu crist whan thou savest it to be bore or whan thou it resceyvedist or that that thou were not clenly arayed by confessione or by forthynkyge or that haply that is werse that thou it resceyvest wytingly that is hugely gret despite

Postea quomodo tu multociens tulisti modicum honorem ad corpus jhesu cristi quando tu illud vidisti portari. vel quando tu illud recepisti vel hoc quod tu non eras honeste preparatus per confessionem vel per condolenciam vel quod forte quod pejus est quod tu illud recipis ex tua voluntate que est nimis magna despeccio/

**Après coment tuas mult de foiz porté petit d'onneur au corps jhesu crist quant tu le veoies porter ou quant tu le reçoives ou ce que tu n'estoies pas nettement apparelliez par confession ou par repentance ou que paraventure que pis est que tu le receives a ton escient qui est trop grant despit// (f. 32v)**

that is to say light simulacione unwisely to yeve folily to spende For that that man shulde holde hym for courtoys or for large

hoc est scire levis simulatio insipienter dare insagaciter expendere propter hoc quod homo illum teneret gratum vel largum

**C'est assavoir legier simulacion/ folement donner. folement despendre pur ce que homme le tigne a courtois ou a large (f. 35r)**

For whan the devel fyndith a man ydel. he hym puttith in occupacione.

Quia quando diabolus invenit hominem ociosum. ille illum ponit in assiduitate.

**Car quant le deable truve l'omme oiseus. il le met en oeuvre. (f. 48r)**

But hit oveth to yeve for god if it were not in suche manere that he it had by [...] or by strengthe. As he that maketh another to pleye with violence.

Sed illud debet dare propter deum. si illud non esset in tali forma quod ille hoc habuit per [...] vel per fortitudinem (violenciam). sicut ille qui facit alium ludere ex violencia.

**Mes le doit doner pur dieu. c'il n'estoit en tel manere quel l'eust par barat ou par force com celui qui fet l'autre jeuer a force/. (f. 70v)**

in such caas oon aught restore it to hym that it had lost.

in tali casu illud deberet unus reddere illi qui ea perdidit.

**en tel cas le devoit ung rendre a celui qui l'ad perdu./ (f. 70v)**

Whan the champione over comyth his felowe. and he holdith hym by the throte that he releve not: soo is of hym whon the devel holdeth undir hym by that vice

Quando campio devincit suum socium et superavit et illum tenet per guttur [...] similiter est de illo quem diabolus tenet sub se per illud vicium

**Quant le champion a son compaignon abatu et il le tient par la gorge a enuis se releve/: aussi est celui que li diable tient souz lui par cel vice (f. 76v)**

[...] but they be not as ben maliciouses and perilleuses counseyles that make voyde the herte from his good. and it fulfillen with vanite as these/ wherof he must yelde a rekenynge of everyche by fore god in the day of jugement/ As god saith hymself in the gospel

ipsi vocant illas locuociones ociosas sed non sunt sicut sunt maliciosa et periculosa consilia que cor evacuant de suis bonis et illud reimplement cum vanitate sicut isti unde illud oportebit redde[re] racionem de omnibus coram deo in die judicii. sicut deus dicit in evangelio

**il les apelent paroles oiseuses/ mes ne sont ainz sont dommageuses et perilleuses com celes que le cuer vuident de ses biens et la remplent de vanité cum celes dont il covendra rendre reson de chescune devant dieu au jour de jugement sicom dieu dit en l'evangile/. (f. 89r)**

These hym teryn so foule and hym and his other saintis. that this is wondere that cristendom it suffrith.

Isti ipsum defrustrant tam turpiter et ipsum et suos alios sanctos quod hoc est mirabile quomodo cristianitas illud suffert

**Cist la depiecent si vilainement et luy et ces autres seinz/ que c'est merveille coment cristienté le sueffre/. (f. 100r)**

### 12.2.2. li

For this is the custume of aprowed man to surquidrie that it sufficit not to hym in eny wyse in his herte For to despise other men that have not tho graces that he wenith to have [...] and his skornes and that is werse he mocketh hym and whistleth of good men and of hem that he seth turne to good whiche is fulle greet synne and fulle perillous

Quia hoc est consuetudo superbiorum [...] quod illud illi non sufficit omnino in suo cor de ad despiciendum alios qui non habent omnino illas gracias quas ille credit habere post facit suas vastaciones et suas derisiones et quod pejus est ipse deridet et fistiluat bonos homines et de illis quos ille videt ad bona convertere quod est multum magnum peccatum et multum periculosum

**Car c'est custume d'orgueilleus seurcuidé que il ne li suffit pas en son cuer de despire les autres qui n'ont pas ses graces que il cuide avoir/ puis en fet sez gaz et ces derisions. et que pis est se mosqe et chuffle des preudommes et de ceus qu'il voit a bien tournir qui est mult grant pechié et mult perilleus./ (f. 34r)**

Now it byhoveth hym to have two mesures oon litel and on strayte whiche he usith byfore the puple And oon he hath good and large which he usith qwan noon hym seeth This holdeth not rightful mesure

Nunc illum oportet habere duas (binas) mensuras unam parvam et unam strictam qua ille utitur coram populo (gente). et unam bonam et largam qua ille utitur quando nullus ipsum non videt. iste non tenet rectam mensuram.

**Or li covient avoir .ii. mesures/ une petit et une escharce dont il use devant la gent/ et une bone et large dont il use quant nus ne le voit/ cist ne tient la droit mesure./ (f. 81v)**

if they be not good he saith to hym « ete and drynke as doo othir feleshipis »

si non valet. ille illi dicit « comede et bibe sicut faciunt alii consortes »

**et se ce ne li vaut il li dit « mangue et boive com font li autre compaignon »./ (f. 83r)**

### 12.2.3. les

For alle suche thynges ben ayenst the feith and therefore it forbedeth holy chirche

Quia omnes tales res sunt contra fidem et propter hoc illa prohibet sancta ecclesia

**Car totez tiex choses sont contre la foy/ et pur ce les defent seint eglise./ (f. 31r)**

And for that this braunche dividith hym in thre wyses of reson of which growen so many manere of synnes that ther is noo clerk that hem may noumbre

propter hoc se dividit iste ramus in tribus modis racionis unde nascuntur tanta genera peccatorum quod non est aliquis clericus qui illa potest numerare

**pur ce se devise cest brancheen .iii. maneres de resons dont naissent tant de maneresde pechiés qu'il n'est nul clerc qui les puet nombrer./ (f. 36v)**

But the prowddman sellith hem to the devel for untrewre penyes of vayn glorie and often maketh batayle with god of alle his goodes wher of he shulde thanke god

Sed ille superbus illa vendit diabolo pro falsis denariis de vana gloria et guerrat multociens deum de omnibus suis bonis unde ille deberet regraciari

**Mes li orgueilleus les vent au deable pur les faus denieres de vain gloire/et guerroie souvent dieux. de toutz ces biens dont il devoit mercier./ (f. 37r)**

these ben ypocrites foles that ynough hem kepe clene as to the body and doo many penaunces and good werkes principally for the prasyng of the worlde for that men shulde holde hem for good men

isti sunt ypocrite stulti qui satis (nimis) se custodiunt munde quantum ad corpus et faciunt multas penitencias et bonas operacion[e]s principaliter propter laudem mundi propter hoc quod illos tenet per bonis hominibus

**Cist sont ypocrite sot qui assés se gardent netement quant au corps et font mult de penitences et de bones oeuvres/ principalement pur le los de mounde pur ce que les tigne a preudes hommes/. (f. 40r)**

These doon as good man oweth to doo so as me may not knowe hem unto that that they ben growyn up and enhaunsid on high and in dignite and than they shewyn the vices that they for slouthid to roote in here hertis

Isti faciunt sicut bonus homo debet facere sic (ita) quod quis non illos potest cognoscere usque ad tantum quod illi sunt [...] et exaltati in altum et in dignitatem et tunc monstrant illi vicia que illi [...] radicata in suis cordibus

**Cil font quanque pseudomme doit fere si que l'en ne les puet conoistre jusques a tant que il sont parcreu et en haut mounté et en dignité/ et a dont mostrent il les vices que il tapissoient enraciné en leur cuerz/ (f. 40r)**

Of malice: For of the welthe of otheris he cursith and hem maketh lasse as he may

Malicie: Quia de bonis alteriis ille maledicit et illa diminuit tantum sicut ille potest

**De maleicon/ Car des biensd'autrui il mesdit et les appetite tant come il puet/ (f. 42v)**

And wel knowe to whom they perteen and them wole not yelde and if thei wot not to whom: they owe not in nowyse with holde hem: but thei owe to doo by conseile of holy chirche or of her confessoure.

Et bene sciunt quibus illa pertinent et non ea volunt reddere et si illi nesciunt non illa debent illi omnino retinere sed debent facere cum consilio sancte ecclesie vel suorum confessorum

**Et bien sevent a qui eles sont et ne les vuelent rendre/ et se il ne les sevent/: ne les doivent il mie retenir/. mes doivent fere au conseil de seint eglise ou de leurconfessour/. (f. 58r)**

Aftir the wykkid justises that theym suffren per yiftis or by prayeris or by evel resons.

Postea mali iusticiarii qui illos sufferunt per dona vel per rogaciones vel per malas razones

**Après les mauveses justices qui les sueffrent par douns ou par prieres ou par mauvesesresons/. (f. 58r)**

Fourte is the synne of hem that sowen the discordes and them purchacen and the plees and the warris with citees with castellis and by twene the high men for that that they trowyn more to wyne or by plee or in the werre than in the contre.

Quartus est peccatum illorum qui seminant discordias et illas procurant et placita et guerra cum civitatibus cum castellis et inter magnatos homines propter hoc quod illi credunt magis lucrari vel per placitum sive in guerro quam in patria

**Le quart est le pechié de ceus qui sement les descordes et lez purchacent et lez pléz et les guerres es citéz es chastiaux et entre les hautz hommes pur ce qu'il cuident plus gaigner ou par plet ou en le guerre que en la pais. (f. 66v)**

Also as the heraude and the champion and many othir that for moneye and for temporel profit submitten hem to crafte of inhoneste. that may not be doo with owte synne and of hem that hem doo and of hem that hem susteynen

Similiter sicut ille nuntius et ille pugil et multi alii qui pro denariis et pro commodo temporali se humiliant (subiciunt) ad misteram inhonestatis que non potest esse facta sine peccato et de illis qui eas faciunt et de illis qui illos sustinent

**Aussi com cil heraut et cil champion et mult d'autres qui pur deners et pur preu temporel s'abandonnent a mestier deshoneste qui ne puet estre fet sans pechié et de ceus qui lé fount et de ceus que les isustiennent/. (f. 69r)**

An othir is of tyme present. it is the synne of hem that noo thyng doon trewly. ne they peyne hem not to doo wel. ne to say wel. but that they seen or heryn.

Aliud est de presenti hoc est peccatum illorum qui nichil faciunt fideliter neque non se conantur. ad bene faciendum neque bene dicendum nisi hoc quod illi vident vel audiunt/

**L'autre est de present/ c'est le peché de ceus qui rienz ne font leement/ ne ne se pointent de ben fere ne de bien dire fors com les voient ou oient/. (f. 91r)**

and whan I swere hem attentifly I brynge to hem a worship that I aught to brynge to god alone et quando ego illos (id est per illos) juro cogitanter ego eis apporto unum de honoribus quem ego deberem portare deo soli

**et quant je les jure apensement/ je leur porte unes des honeurs que je doyporter a dieu seulement/. (f. 99v)**

### 12.3. IPSE

---

#### 12.3.1. le, la

Thou ne shalt desire in nowise the wyf of thy neyghbor ne thou shalt not here desire enywise to doo with thy body trespace

Tu non desiderabis omnino uxorem tui proximi neque non ip[sam] desiderabis omnino ad faciendum de tuo corpore peccatum

**Tu ne desireras pas la fame ton proisme · ne ne la covoiteras pas a fere de ton corps peché. (f. 16v)**

« Thou shalt lyve longe » and thus hym ayen turneth the devel of wel doynge.

« Tu vives diurne » et taliter ipsum revertit diabolus ad bene faciendum

**« Tu vivras longument »/ et ainssi le destorne le deable de fere bien./ (f. 49v)**

For these two synnes of negligence and of foryetfulnes cometh ful often that he can not hym in nowise shryve.

propter ista duo peccata negligencie et ex oblivione evenit quam sepe quod ipsum nescit omnino confiteri.

**pur ces.ii. pechiés de negligence et de oubliance avient souvent que le ne set mie confesser/ (f. 50r)**

After alle these sorouful paynes of slouthe the devel gevith to hym the stroke mortal and put hym in to despeyre for that. that he pur[chase] his deth and hym sleeth in joye of hym as desperaunt.

Post omnes istas dolorosas penas accidie sibi donat diabolus ictum mortalem et ponit ipsum in desperacione propter hoc quod ille suam mortem et se occidit in leticia sui sicut desperans.

**Après touz ses douleurs poines d'accide li donne le deable le cop mortel et le met en desperance pur ce que il purchace sa mort et se occit en joie de soi come desperés. (f. 51v)**

Aftir he that consentit or hym counseyle or hym byddith to doo.

Postea ipse qui consentit vel ipsum consulit vel ipsum precipit facere

**Après sil que le consent ou le conseille ou le commande a fere/. (f. 58r)**

Aftir his mayntenaunce or his receyt in to his hous or in his londe or hidith the theef.

Post suam manutenenciam vel ipsum recipit in sua domo vel in sua terra vel celat illum latronem.

**Après son maintigne ou le recepte en son ostel ou en sa terre/ ou cele le larron/. (f. 58r)**

Ferst he be comith a taverner aftir plaith at dees aftir selleth his thynges after becomith a rybaude lechour and thef/ Aftir hym hangeth oon/

Primo ille devenit tabernarius postea ludit ad talos postea vendit sua postea devenit ribaldus lyxuriosus et latro deinde ipsum suspendit unus/

**Primes il devient tavernier. puis jeue auz dez/. puis vent le sen. puis devient ribaut. holier et larron. puis le pent on/. (f. 78r)**

Now it byhoveth hym to have two mesures oon litel and on strayte whiche he usith byfore the puple And oon he hath good and large which he usith qwan noon hym seeth This holdeth not rightful mesure

Nunc illum oportet habere duas (binas) mensuras unam parvam et unam strictam qua ille utitur coram populo (gente). et unam bonam et largam qua ille utitur quando nullus ipsum non videt. iste non tenet rectam mensuram.

**Or li covient avoir .ii. mesures/ une petit et une escharce dont il use devant la gent/ et une bone et large dont il use quant nus ne le voit/ cist ne tient la droit mesure/. (f. 81v)**

they brake not of hym any bon. these rentyn hym more smal than me dooth an hogge in the bocherye

illi non fregerunt omnino nullum os. Sed isti ipsum dilacerant magis minutim quam faciunt porcum in macello

**il n'i briserent mie nul dez oz/. mes cist le depiecent plus menuement qu'en ne fet le porcel en la boucherie/. (f. 100r)**

These hym teryn so foule and hym and his other saintis. that this is wondere that cristendom it suffrith.

Isti ipsum defrustrant tam turpiter et ipsum et suos alios sanctos quod hoc est mirabile quomodo cristianitas illud suffert

**Cist la depiecent si vilainement et luy et ces autres seinz/ que c'est merveille coment cristienté le sueffre/. (f. 100r)**

they brake not of hym any bon. these rentyn hym more smal than me dooth an hogge in the bocherye

illi non fregerunt omnino nullum os. Sed isti ipsum dilacerant magis minutim quam faciunt porcum in macello

**il n'i briserent mie nul dez oz/. mes cist le depiecent plus menuement qu'en ne fet le porcel en la boucherie/. (f. 100r)**

These hym teryn so foule and hym and his other saintis. that this is wondere that cristendom it suffrith.

Isti ipsum defrustrant tam turpiter et ipsum et suos alios sanctos quod hoc est mirabile quomodo cristianitas illud suffert

**Cist la depiecent si vilainement et luy et ces autres seinz/ que c'est merveille coment cristienté le sueffre/. (f. 100r)**

### 12.3.2. li

and nother hym providith of his acomptes and knoweth wel that ayenst hym shal come and wot not whan the day ne th'our

et neque se providet de suo compoto et bene scit quod contra ipsum eveniet et non scit quando diem neque horam.

**et point ne se purvoit de son conte et ben set que contre li covendra et ne set quant le jour ne l'eure. (f. 30r)**

Or if hym eny commaunde eny thing that hym semeth harde: he hym excuseth that he may not doo it or if he resceyveth he dooth it or lital or nought.

Vel si quis ipsum precipit aliquam rem quam ille estimat duram ipse se excusat quod facere non potest. vel si ille recipit ille facit vel modicum vel nichil.

**Ou ce l'en li commande aucune chose que li semble dure: il s'en excuse que fere nel puet/ ou s'il recoit il en fet ou pou ou nient./ (f. 51r)**

god byddith hym to faste.

deus ipsum precipit jejunare/

**diex li commande a jeuner/. (f. 77r)**

If eny byddith hym erly to ryse in the name of god/ he saith « I shal not/I am over fulle me must nedes slepe the chirche is not oponed he wole abyde me »/

Siquis ipsum precipit mane surgere in nomine dei/ ille dicit « non faciam/ ego sum nimis plenus dormire me oportet. ecclesia non est aperta ille me vult expectare »/

**Si l'en li commande matin a lever ou noun dieu. il dit « non ferai. je sui trop plains dormir m'estuet le mostiers n'est pas ouvers il m'atendra ». (f. 77v)**

For he makith it so./ and an evel herte also that hath made hym to breke his fast./ whiche is over grevous synne [...]

Quia ille hoc tale facit et malum cor similiter quod ipsum fecit frangere (dissolvere) suum jejunium quod est nimis grave peccatum et sic ille se dampnat totum per ipsum [...]

**car il l'a tel fet/ et mauvese cuer avec qui li a fet brisier sa jeune qui est trop grantz pechiés/ et se il se damnast tout par lui ne puet chailoir/. (f. 78v)**

### 12.3.3. les

They maken hem evel for the wolde that men so sholde holde hem good/ A man myght no more hem wrathe. than to say that. « veryly that is trewe »/

ipsi se faciunt malos qua propter quod quidam ipsos tenerent pro bonis. non magis non poterit illos quis irritare. quod hoc dicere/ « certe hoc verum est »/

**Il se font mauvés pur ce que l'en les tigne pur bons/. ne plus ne les purroit on coroucier que se dire. « certes c'est voir »/. (f. 92r)**

And ther fore hem clepith scripture Enchauntouris whiche charmen so muche a man that he by leveth hem more than hym self/ that he bylevith better that he herith. than that he seeth. and that that they say of hym than that they knowe.

Et propter hoc ipsos vocat scriptura incantatores qui incantant tantum hominem quod ille ipsos credit magis quam seipsum met quod ille credit melius hoc quod ille audit quam hoc quod videt et hoc quod ipsi dicunt de ipso quam hoc quod illi sciunt/

**Et pur ce les apele l'escripture enchanteors/ qu'il enchantent tant l'omme que il les croit plus que soi meismes/ que il croit miex ce qe il oit que ce qe il voit/ et ce que il dient de lui que ce que il en sient./ (f. 93r)**

These ben the two mermaidens that han body of womman and tayl of fysshe. and nayles of an egle. and syngen so swetly that they brynge a slepe the shipmen and aftir they devouren hem hii sunt due cirene qui habent corpus de femina et caudam piscis et ungulas aquile et cantant tam dulciter quod sompnolentant nautos/ et postea ipsos devorant

**Ce sont les .ii. seraines qui ont corps de femme et queue de poisson et ungles d'aigles et chantent si doucement que les endorment les marineris et puis les deveurent/. (f. 94r)**

## 12.4. IS

---

### 12.4.1. le, la

Aftir the greet companie that folowen hym

Postea magnam comitivam qui eum sequitur

**Après la grant companie qui le suit./ (f. 38r)**

in such caas oon aught restore it to hym that it had lost.

in tali casu illud deberet unus reddere illi qui ea perdidit.

**en tel cas le devoit ung rendre a celui qui l'ad perdu./ (f. 70v)**

that is of his wombe whiche he lovith better than god [...] and servith hym

hoc est de suo ventre quem ille amat magis quam deum et eum [...] et ei servit

**C'est de son ventre que il aime miex que diex e le creint et le sert./ (f. 77r)**

## 12.4.2. li

He es wel renegat that the lond the whiche he holt of his lord puttith it in the hond of his enemy and to hym dooth homage

Ille est bene renegatus qui terram quam ille tenet de suo domino ponit in manu sui inimici (scilicet domini) et ei facit homagium

**Cil est bien renoiéz qui la terre que il tient de son seignour met en la main de son anemi/ et li fet hommage./ (f. 30r)**

Aftir on greet presentis and on the greet festes that me makith unto hym overal  
Postea ad magnas presentaciones et ad magna convivias que ei quis facit undique

**Après a graunt Presentz et aus grantz festes que l'en li fet par tout./ (f. 38r)**

Aftir on his good loos and on his praysynge that me maketh of hym al aboute fleeth thus he joyceth hym and glorifieth this chaytif in his herte so that he nescit ubi ille est

Postea ad suam bonam famam et ad suam laudacionem quam homo ei facit per omnia volat sic se jocundatur et glorificat iste miser in suo corde sic quod ille non scit ubi ille est

**Après a sa bone renommé/ et a sa loenge que l'en li fet par tout vole/ si esjoist et glorifie le cheitif en son cuer/ si que il ne siet ou il est./ (f. 38r)**

the ferst is inobediencia whan oon wil not doo that me chargeth hym or enjoyneth in penaunce.

Primus est inobediencia quando unus non vult facere hoc quod ei quis injungit in penitencia

**Le premier est inobediencia quant on ne veut fere ce que l'en li charge en penitence. (f. 51r)**

And so muche hym sourmountith that sorowe that what somever oon saith to hym or what ever that he here or seeth alle noyeth hym to lyve so that he hymself hatith and desireth his deeth. and that is the fifte vice.

Et tantum se supergreditur illa tristicia quod quantumcumque unus ei dicit vel quodcumque ille audit et quodcumque ille videt omnia ei nocent vivere sic quod ille semetipsum odit et desiderat suam mortem. et hoc est quintum vicium.

**Et tant le seurmonte cele tristrece que quanque on li dit ou quanque il oit et quanque il [v]oit tut li anui de vivre si que il meismes se het et desire sa mort et c'est le quinte vice. (f. 51v)**

And whan they se hem pore and suffrynge than that tyme they make covenaut with hem to doo here werkis for tha that they han take her money tofore the hende to the pore man or to hym have lent a lytel whete so that they have thre pens of hem for oon

Et quando illi eos vident pauperes et pacientes tunc tempore faciunt illi convencionem cum eis ad faciendum eorum negocia propter hoc quod illi tradiderunt suos denarios previanibus (antea) pauperi homini vel ei prestant parvum frumenti ita quod illi habent tres denarios ab eis propter unicum denarium

**Et quant il les voient poures et suffreteus adont font il marchié a eus de fere leur besoignes pur ce qu'il ont baillé leur deners avant a poure homme ou li prestant .i. pou de blé si que il ont .iii. deners de eus pur .i. denier./ (f. 56r)**

Or ellis he saith to hym « thou owyst to kepe the helthe of thy body »

vel ille ei dicit « tu debes custodire sanitatem tui corporis »

**Ou il li dit « tu doies regarder la santé de ton corps ». (f. 83v)**

And the lecherous throte thus answerith to hym./« If thou shuldest tobreke/ ne leve thou not in nowyse this mees askape »

et guttur luxuriosum sic ei respondit/ « Si tu deberes rumpere ne dimittas tu omnino hoc ferculum evadere »

**et la gueule leccherres si li respont. « Si tu devoies crever ne lesseras tu pas cest mes eschaper » (f. 86r)**

But her defautes they shal never say.  
Sed sua mala non ei dicet unquam.  
**Mes ses maus ne li droit ja/. (f. 92v)**

### 12.4.3. les

And he oughte to restrayne and to refrayne as muche as he may not enywise hem to norisshe ne to seche outhere by unmesurabilnes of drynke or of etynge or by evel thynkynges over longe holden by evel touchynges

Et debet quis restringere et refrenare tam sicut quis potest non omnino eas nutrire neque acquirere vel per biam potacionis vel comestionis vel per malas cogitaciones nimis diu tentas per malas palpaciones

**Et doit l'en restraindre et refraindre tant com l'en puet non mie lez norrier ne purchacer ou par outrage de boivre ou de mangier ou par mauveses pensees trop longument tenues par mauvéz atouchemens. (f. 14v)**

So muche hath th'enviuous in herte envenymed thoughtis venemous of false domes that noon hem ne may noumbre

Tantum habet in corde intoxicato cogitaciones venenatas falsa iudicia quod nullus ea non possit numerare

**Tant ad ou cuer l'envenimeus de pensees venimeuses de faus jugemenz que nul ne les purroit nombrer./ (f. 41v)**

And whan they se hem pore and suffrynge than that tyme they make covenaut with hem to doo here werkis for tha that they han take her money tofore the hende to the pore man or to hym have lent a lytel whete so that they have thre pens of hem for oon

Et quando illi eos vident pauperes et patientes tunc tempore faciunt illi convencionem cum eis ad faciendum eorum negocia propter hoc quod illi tradiderunt suos denarios previanibus (antea) pauperi homini vel ei prestant parvum frumenti ita quod illi habent tres denarios ab eis propter unicum denarium

**Et quant il les voient poures et suffreteus adont font il marchié a eus de fere leur besoignes pur ce qu'il ont baillé leur deners avant a poure homme ou li prestant .i. pou de blé si que il ont .iii. deners de eus pur .i. denier./ (f. 56r)**

And wel knowe to whom they perteen and them wole not yelde and if thei wot not to whom: they owe not in nowyse with holde hem: but thei owe to doo by conseile of holy chirche or of her confessoure.

Et bene sciunt quibus illa pertinent et non ea volunt reddere et si illi nesciunt non illa debent illi omnino retinere sed debent facere cum consilio sancte ecclesie vel suorum confessorum

**Et bien sevent a qui eles sont et ne les vuelent rendre/ et se il ne les sevent/: ne les doivent il mie retenir/. mes doivent fere au conseil de seint eglise ou de leur confessour/. (f. 58r)**

Also as the heraude and the champion and many othir that for moneye and for temporel profit submitten hem to crafte of inhoneste. that may not be doo with owte synne and of hem that hem doo and of hem that hem susteynen

Similiter sicut ille nuntius et ille pugil et multi alii qui pro denariis et pro commodo temporali se humiliant (subiciunt) ad misteram inhonestatis que non potest esse facta sine peccato et de illis qui eas faciunt et de illis qui illos sustinent

**Aussi com cil heraut et cil champion et mult d'autres qui pur deners et pur preu temporel s'abandonnent a mestier deshoneste qui ne puet estre fet sans pechié et de ceus qui lé fount et de ceus que les isustiennent/. (f. 69r)**

For also lyke as it is noo synne to have richesces but the overmuch and gret love so is it not in nowyse synne to ete good metis but to ete hem over gredyly and hastily or to muche inordinatly. Quia similiter sicut illud non est peccatum habere divicias sed eas nimis amare/ sic non est omnino peccatum comedere bonas dapes sed comedere eas nimis ardentem vel nimis inordinate/  
**Car aussi come ce n'est pechié d'avoir richesces/ mes de lez trop amer/. aussi n'est pas pechié de manger les bones viandes. mes de manger lez trop ardaument ou trop desordenement/. (f. 84r)**

But the lesynges noyenge ben synne whan oon hem saith wytingly and advysly to doo harm to eny Sed mendacia nocencia sunt peccata quando unus ea dicit scinter et cogitanter ad faciendum dampnum alicui  
**Mes les mençonges nuissans sont pechié quant un lez dit a escient et apenseement pur fere dommage a autrui/. (f. 97v)**

## 12.5. SE

---

### 12.5.1. le, la

And so muche hym sourmountith that sorowe that what somever oon saith to hym or what ever that he here or seeth alle noyeth hym to lyve so that he hymself hatith and desireth his deeth. and that is the fyfte vice.

Et tantum se supergreditur illa tristitia quod quantumcumque unus ei dicit vel quodcumque ille audit et quodcumque ille videt omnia ei nocent vivere sic quod ille semetipsum odit et desiderat suam mortem. et hoc est quintum vicium.

**Et tant le seurmonte cele tristrece que quanque on li dit ou quanque il oit et quanque il [v] oit tut li anui de vivre si que il meismes se het et desire sa mort et c'est le quinte vice. (f. 51v)**

Whan the gloton comith to the tavern he gooth forth right whan he returneth hom hath not that may hym bere. ne susteyne/  
quando gulosus vadit ad tabernam ille transit directe/ quando ille revenit ille non habet que se possunt portare neque sustentare/  
**quant li glouz va en la tavern. il va tout drois/. quant il revient il n'a que le puisse porté ne sustiner/. (f. 86v)**

The fyfte is yit more sutil of hem that wolen say openly [...] and doon so muche symplesse and toustines and sayen. that they ben so evel and so synful so badde so naught and so wrecchid more thre foold than they be for that men shulde prase hem. and that me shulde halde hem fo meke/  
Quintum est ad huc magis subtile illorum qui volunt dicere aperte ipsi se faciunt [...] et faciunt tantum simplicem et veraces et dicunt quod illi sunt tam mali et peccatores tam nichili et tam miseri magis tripliciter tantum quantum illi sunt propter hoc quod laudarentur et quod tenerentur propter valde humiles

**La quinte est en core plus sotive de celes qui vuelent dire apertement il le font a rebours/. et font tant le simple et le able et dient que il sont si mavéz et si pecheor/ si nient et si nonchalans plus .iii. tans que il sont. pur ce que l'en les loe et que l'en les tigne pur bien humbles/ (f. 91v)**

### 12.5.2. li

For whan wrathe berith up man she tourmentith the soule and the body so that man may not slepe ne reste in eny tyme it takith from hym drynke and mete and makith hym to falle into suche a fever or in suche sorowe that he takith.

Quia quando iram supra portat homo illa tormentat animam et corpus sic quod homo non potest dormire neque quiescere aliquo tempore. sibi retrahit potum et idulium et ipsum facit cadere in talem febrem sive in talem tristitiam quam ipse capit

**Car quant ire seur porte homme ele le tormente l'ame et le cors/ si que l'omme ne puet dormir ne reposer aucune fois li oste le boire et le mengier/ et le fet choer en tel fievre ou en tele tristrece qui l'enprent./ (f. 45v)**

After alle these sorowful paynes of slouthe the devel gevith to hym the stroke mortal and put hym in to despeyre for that. that he pur[chase] his deth and hym sleeth in joye of hym as desperaunt.

Post omnes istas dolorosas penas accidie sibi donat diabolus ictum mortalem et ponit ipsum in desperatione propter hoc quod ille suam mortem et se occidit in leticia sui sicut desperans.

**Après touz ses douleurs poines d'accide li donne le deable le cop mortel et le met en desperance pur ce que il purchace sa mort et se occit en joie de soi come desperés. (f. 51v)**

they have lordshipe upone the body. that is disciplines and doctrines. So that he asketh noon excesse. and dooth that the spirit commaundeth withe oute grucchyng and with oute ayensayinge/ hi habent dominacionem super corpus id est disciplinas et doctrinas sic quod ille non petit nullum excessum et facit hoc quod spiritus sibi precipit sine murmuracione et sine contradiccione/

**Cil ont seignourye sus le corps qui est deciplinéz et doctrinés si que il ne demande nul outrage et fet ce que ly espiris li commande sanz murmure et sanz contredit./ (f. 83r)**

### 12.5.3. les

« Alas for sorowe » saith seint Bernard. « how he this hath fonned joye and ful sorowful they maken hem develes by cause that they holden hem angele »/

« Proth dolor » dicit sanctus bernardus « quam stultam gloriam habet iste et dolorosam illi faciunt se diabolium propter hoc quod quidam se tenent pro angelis »

« Heelas dit » seint bernard « com ci a fole vanitance et doleureuse il se font diable pur ce que l'en les tigne pur anges »/. (f. 92r)

## 12.6. SANS TRADUCTION

---

### 12.6.1. le, la

[...]

Sed occidere malefactores propter justiciam faciendam et tuendam vel propter aliam bonam causam licet bene secundum legem sibi qui facere debet et tenetur

**Mes occire les maufesours pur justice fere et garder ou pur autre bone cause loist bien selonc la loy a celui qui fere le doit et tenez i est. (f. 13v)**

[...] flateringe whan on saith[...] or falsnesse or lesyng whan he of whom they speken nys present vel ex laudacione (id est adulatione) quando unus dixit in sua presencia vel falsitas vel mendacium quando ille de quo illi loquuntur non est presens

**ou de losenge quant ung la dit en leur present ou fausseté ou mençoige quant cil de qui l'en parole n'et present. (f. 16v)**

by fore hem alle openly he styed up to hevens and above alle creatures unto the rights syde of god  
the fader where he sitteth  
(an biffé) coram illis aperte ascendit ad celos et super omnes creaturas usque ad dexteram dei  
patris ubi ille sedet  
**devant euls tout apertement mounta esciex/ et deseure toute creature jusques a la destre dieu  
le pierre ou il le siet./ (f. 21r)**

the first synne devideth hym and stretchith in so many partis that with out greet labour oon may  
not nombre  
primum peccatum se dividit et se extendit (expandit) in tam multis partibus quod ex nimia  
difficultate poterit quis numerare  
**Le premier pechié se devise et s'espant en tant de parties que a poine lé purroit on nombrer./  
(f. 27v)**

And if he take eny the mariage is noon  
Et si ille capit illud matrimonium est nullum  
**Et se il la prent la mariage est nul. (f. 74v)**

[...]  
Primo in hoc quod illi vastant tempus et subvertunt quando illi faciunt de nocte diem et de die  
noctem.  
**Primes en ce que il gastent le temps et le bestornent quant il font de la nuit jour et de jour  
nuit/. (f. 80r)**

[...]  
Quia ipsi perdunt tempus preciosum unde illi [...] perdent bona que ipsi pensant facere et expellunt  
thesaurum cordis et replent de vanitate  
**car il perdent le temps precieus dont il averont encore decete et perdent les biens que il  
pensent a fere/ et doutent le tresour de cuer et le raemplent de vanité (f. 88v)**

Nathes not with stondynge that noon may in noo poynt swere with oute synne as saith [...] but  
for that that they often swere and often synne  
Non obstante quod propter hoc quis potest in nullo puncto jurare sine peccato sicut dicit [...] sed  
propter hoc quod frequenter perjurent et frequenter peccant/  
**Non pas pur tant que l'en le puet en nul point jurer sanz pechié si com dit li bougre/ mes pur  
ce que souvent parjurer et souvent pecher/. (f. 98r)**

## 12.6.2. li

and ther fore lefly he takith the throte as a wolf dooth to the shepe fo to strangle/ As the devel dide  
to eve and to caym in paradys terrestre  
et ideo querunt libenter ad gulam sicut lupus facit ad ovem jugulandam/ sicut diabolus fecit eve et  
a caym in paradyso terrestri  
**et pur ce li queurt volonters a la gueule com li lous fet a la berbis pur estrangler/ com il fit a  
eve et a caym/. en paradis terrestre/. (f. 77r)**

For the gloton dooth over greet shame qwan he makith his god of his sakke fulle of dunge  
Quia gulosus facit nimis magnum pudorem quando ille facit suum deum de uno sacco pleno  
fimorum  
**Car le gloton li fet trop graunt hounte quant il fet son dieu d'un sac plein de fiens/. (f. 77r)**

if they be not good he saith to hym « ete and drynke as doo othir feleshpis »  
si non valet. ille illi dicit « comede et bibe sicut faciunt alii consortes »  
**et se ce ne li vaut il li dit « mangue et boive com font li autre compaignon »./ (f. 83r)**

Aftir the lecherie that is in etynge comith the vaynglorie that is in thynkyng after in wysshinge that they had had a nekke as akrane/ and a wombe as kowe. for that the morcellis myght abyden in the throte and that they myghten more devoure./

Post luxuriam que est in comestione venit gloria que est ad memorandum postea in [...] quod illi haberent (habuissent) collum gruis et ventrem vacce eapropter quod illi morcelli expectarent magis in gutture et magis possent devorare (deglutire)

**A pres la lecherie qui est a manger/ vient la gloire qui est au recorder apres en sohetant que il eussent col de greu et ventre de vache. pur ce que li morsiaux li demorast plus en la gorge et plus puissent devourer/. (f. 86r)**

for thou art also as a man sleer. if thou by thy tunge with drawist a man from good werk. or a childe. and wrethist god so muche and lykewyse. as thou sholdest the kyng. if thou his sone hadist slayn. or his tresour stole.

quia tu es similiter sicut homicida si tu per tuam linguam detrahis. unum hominem de bono actu vel puerum unum et irritas deum tantum et taliter sicut regem faceres iracundum. si tu mactatus fuisti suum filium . vel suum furatus fuisti thesaurum.

**car tu es aussi com homicide.si tu par ta langue retraiz .i. homme de ben fere ou .i. enfant et tensetz diex au tant de gré com li Roys feroitz si tu ly avoies son fiz tué ou son tresor emblé/. (f. 90r)**

## 13. LEUR

### 13.1. ILLE

---

#### 13.1.1. pronom

for that that he hem maketh to trespace the ten commaundementz  
propter hoc quod ille illos facit transgredi decem mandata  
**pur ce q'il leur fet trespasser les dix commandementz./ (f. 25r)**

#### 13.1.2. déterminant

An othir whan they geve prebendez outhir benefices that be of here yifte.  
Alius quando illi dant prebendas vel beneficia que sunt de illorum donacione.  
**L'autre quant il donnent les provendes ou les benefices qui sont de leur donne/. (f. 65r)**

### 13.2. IS

---

#### 13.2.1. pronom

or hem cursynge or to hem noye by malice he doth synne dedly and brekith this commaundement.  
vel eos maledicere vel eis nocere per maliciam peccatum facit mortale et frangit hoc preceptum.  
**[Qui] les maudit ou leur nuist par malice peche mortelment et brise cest comandement (f. 12v)**

and apperid to his disciples and to hem approvid his upryste in many wyses by fourty dayes  
et apparuit suis discipulis et eis approbavit vel demonstravit suam resurreccionem in multis modis  
per quadraginta dies  
**et aparust a ses disciples/ et leur prouva sa resurreccion en mult de maneris par .xl. jours (f. 21r)**

for cause of that ben they bounde to amende that hem purchasen and the lord and alle tho that to hem ben in helpe.  
de hoc sunt illi obligati emendare qui hec procurant et dominus et omnes illi qui eis sunt in adiutorio  
**de ce sont cil tenu amender qui se purchacent et le seignur et tout cil qui leur sont en aide. (f. 47r)**

For they have drede that god hem shulde faile.  
Quia ille habet pavorem quod deus ne eis deficeret.  
**Car il ont paor que diex ne leur faille./ (f. 49r)**

For first he shewith to hem the wynes and metis whiche ben fayre and delytable as he made (dyde)  
to Eve the appel forbode and assay  
Quia primo ille eis demonstrat vinia et victualia que sunt pulcra et delectabilia sicut ille fecit eve  
pomum vetidum et tempta  
**Car primes il leur mostre les vines et les viandes qui sont beles et delicieuses com il fit a eve  
la poume/ (f. 83r)**

the lytel good deed that here infaunt dooth whom they yeven souke: the dedis and the wordes they encresten or dowblen and justifiem of hem so muche. that me hath more of lesynge than of trouthe. and ther fore these ben callid fals wytnesses in holy scripture

Exiguum bonum quod illorum infans facit quem isti ablactant facta vel dicta ipsi concresecunt vel duplicant et justificant de eis tantum quod habetur magis de mendacio quam de veritate et ideo ista vocantur falsa testimonia in sancta scriptura

**le petit bien que leur enfant fet que il aient fet ou dit il croissent ou doublent et ajoutent de leur tant que il y a plus de mençoige que de voir et pur ce sont il apelé faus tesmoignes en seinte escripture/. (f. 92v)**

and whan I swere hem attentifly I brynge to hem a worship that I aught to brynge to god alone et quando ego illos (id est per illos) juro cogitanter ego eis apporto unum de honoribus quem ego deberem portare deo soli

**et quant je les jure apensement/ je leur porte unes des honeurs que je doy porter a dieu seulement/. (f. 99v)**

### 13.2.2. déterminant

And ther fore ben they in doute of her helthe for they shal not mowe amende nor yelde the harmes that they han doo and it by hovith to yelde or to honge.

Et propter hoc sunt illi in statera de salute eorum quia non poterint emendare neque reddere dampna que illi fecerunt et illud oportet reddere vel [...]

**Et pur ce sont il en balance de leur saluz/ car ne purroient amender ne rendre le dommage qu'il ont fet/ et il covient rendre ou pendre./ (f. 47r)**

These ben they [...] that make that noo good man loven not to resceyve in to her service that is untrouthe whan he is of the puple [...]

Hec sunt [...] que faciunt quod nullus bonus vir non amant recipere in eorum servicio hoc est infidelitas quando ille est ex gente [...]

**Ce sont taches de mavéz verganz que font que nule preudomme n'aiment a recevoir en leur service/ cest desloiauté quant il est de la gent non chalant/ oubliés/ pareceus/ laches et defaillans/ (f. 49r)**

And whan they se hem pore and suffrynge than that tyme they make covenaut with hem to doo here werkis for tha that they han take her money tofore the hende to the pore man or to hym have lent a lytel whete so that they have thre pens of hem for oon

Et quando illi eos vident pauperes et patientes tunc tempore faciunt illi convencionem cum eis ad faciendum eorum negocia propter hoc quod illi tradiderunt suos denarios previanibus (antea) pauperi homini vel ei prestant parvum frumenti ita quod illi habent tres denarios ab eis propter unicum denarium

**Et quant il les voient poures et suffreteus adont font il marchié a eus de fere leur besoignes pur ce qu'il ont baillé leur deners avant a poure homme ou li prestant .i. pou de blé si que il ont .iii. deners de eus pur .i. denier./ (f. 56r)**

### 13.3. AUTRE : possessifs

---

#### 13.3.1. pronom

But he hym hem that the bosteris and the flatereres sichen and praysen and yeven habundantly of here for hem to prayse and to say to hem that they durst not say and forto lye of hem and forto proclame her obles or wafres

Sed ille ipsum duplicat in illos quod illi pomposi et adultores adquirunt et laudant et habundanter dant de suis propter eos laudare et dicere ad illos hoc quod illi non auderent dicere et mentiri de ipsis et pro clamare suas [...]

**Mes il se double en ceus qui les vantures et lez losengiers quierent et loent et seurdonent de leur pur euls loer/ et dire a ceus ce que il n'oseroient dire et pur mentier d'euz et pur crier leur oubléz/ (f. 34r)**

For somtyme [...] visage be fore by hynde.

Quia aliquando sua convertit faciem ante a retro

**Car aucune fois leur bestorne le visage ce devant derriere/. (f. 69v)**

#### 13.3.2. déterminant

(nous n'avons pas reproduit les exemples présentant *leur* comme déterminant : ceux-ci sont toujours traduits par un possessif)

### 13.4. SANS TRADUCTION

---

#### 13.4.1. pronom

[...]

Quia illi tradunt suas terras et suas magnas hereditates in vadium et in morgage qui nunquam non ea acquietant.

**Car il leur baillent leur terres et leur granz heritages en gage et en gage mort qui point ne s'aquite./ (f. 55r)**

## 14. EUS.

### 14.1. ILLE

---

by fore hem alle openly he styed up to hevens and above alle creatures unto the rights syde of god the fader where he sitteth

(an biffé) coram illis aperte ascendit ad celos et super omnes creaturas usque ad dexteram dei patris ubi ille sedet

**devant euls tout apertement mounta esciex/ et deseure toute creature jusques a la destre dieu le pierre ou il le siet./ (f. 21r)**

To othir he wole do harme and of it arisen the synnes unto the left syde as of seyng evel to hem that he seeth [...] to enhaunce hymself [...]

aliis volunt nocere et de isto surgunt illa peccata ad sinistram sicut maledicere eis quos ille videt [...] et illos levat culpam desideraret mortem ipsi cui ille latrat et tradicio et male consentire conspiracionem contenciones et multa alia peccata que nascuntur de isto ramo

**Aus autres vuelent nuire et de ce sourdent les pechiés a senestre/ come de mesdire a ceus qu'il voit ruser pur soi essaucier et eulz lever blasme/ desirrier la mort a celui a quoi il bee et troison et mauvés consentement/ conspiracion/ contenz/ et mult des autres pechiés qui naissent de cest branche/. (f. 35v)**

The thridde manere of usure is in theym that deyne not ony wise to lene of (with) her honde but they do make to be lent by her servauntis or other for hem

Tercius modus de usura est in illis qui non dignantur omnino prestare de sua manu sed illi faciunt prestari per suos servientes vel alios pro illis

**La terce manere de usure est en ceus qui ne daignent mie prester de leur main mes il font prester par leur serganz ou autres pur eus/ (f. 54r)**

In token that in glotons that leden the lyf of hoggis the devel hath leve to entre in hem. and to drowne hem in the see of helle. and to make hem to ete so muche that they to berst. and to drynke so muche that they drowne

In signum quod in gulosis qui ducunt vitam porcorum diabolus habet licenciam intrandi in eos et mergere in mari inferni et illos facere tantum comedere quod illi crepuere et tantum potare quod mergunt

**En senefiance qui es gloutons qui moient vie des porciaux li diables a congié d'entrer en eux. et noier en la mer d'enfer/ et de eus fere tant manger que il crevent et tant boire que il noient/. (f. 76v)**

### 14.2. IPSE

---

Alle these persones forsaide be holden to yelde that that they have had of eny evel or wikkidly and harmes that other have had by hem

Omnes iste persone antedictae tenentur reddere hoc quod illi habuerunt de aliquo male vel nequiter et dampna que alii habuerunt per ipsos

**Toutes ces personnes devant dites sont tenues a rendre ce que il ont eu de l'autrui mauvesment et les dommages que li autres ont eu par euls./ (f. 61v)**

### 14.3. IS

---

But he hym hem that the bosteris and the flatereres sichen and praysen and yeven habundantly of here for hem to prayse and to say to hem that they durst not say and forto lye of hem and forto proclame her obles or wafres

Sed ille ipsum duplicat in illos quod illi pomposi et adultores adquirunt et laudant et habundanter dant de suis propter eos laudare et dicere ad illos hoc quod illi non audent dicere et mentiri de ipsis et pro clamare suas [...]

**Mes il se double en ceus qui les vantures et lez losengiers quierent et loent et seurdonent de leur pur euls loer/ et dire a ceus ce que il n'oseroient dire et pur mentier d'euz et pur crier leur oubléz/ (f. 34r)**

And whan they se hem pore and suffrynge than that tyme they make covenaut with hem to doo here werkis for tha that they han take her money tofore the hende to the pore man or to hym have lent a lytel whete so that they have thre pens of hem for oon

Et quando illi eos vident pauperes et pacientes tunc tempore faciunt illi convencionem cum eis ad faciendum eorum negocia propter hoc quod illi tradiderunt suos denarios previanibus (antea) pauperi homini vel ei prestant parvum frumenti ita quod illi habent tres denarios ab eis propter unicum denarium

**Et quant il les voient poures et suffreteus adont font il marchié a eus de fere leur besoignes pur ce qu'il ont baillé leur deners avant a poure homme ou li presentent .i. pou de blé si que il ont .iii. deners de eus pur .i. denier./ (f. 56r)**

In token that in glotons that leden the lyf of hoggis the devel hath leve to entre in hem. and to drowne hem in the see of helle. and to make hem to ete so muche that they to berst. and to drynke so muche that they drowne

In signum quod in gulosis qui ducunt vitam porcorum diabolus habet licenciam intrandi in eos et mergere in mari inferni et illos facere tantum comedere quod illi crepuere et tantum potare quod mergunt

**En senefiance qui es gloutons qui moient vie des porciaux li diables a congié d'entrer en eux. et noier en la mer d'enfer/ et de eus fere tant manger que il crevent et tant boire que il noient/. (f. 76v)**

To this perteyneth the synne of hem that sechen Advocates for prayse hem and for to proclayme here wafres by whos mouth they speke and more hardyly./

Ad hoc pertinet peccatum illorum qui querunt advocatos ad eos laudandum et ad proclamandum sua [...] per quod os illi loquuntur et magis audacter./

**A ce appartient le pechié de ceus qui quierent avocaz pur eus loer et pur crier leur oublés/ par qui bouche il parlent et plus hardiment/. (f. 92r)**

Whan the devel seeth love and acoord amongst men. it desplesith hym muche and forto make hem to discorde he doth gladly his power to make hem to stryve/

Quando diabolus vidit amorem et concordiam inter gentes multum sibi displicet et eos facere discordes ipse facit voluntarie suam potenciam eos facere litigare

**Quant le diable voit amour et acorde entre gent mult luy desplet et pur eus fere descorder il fet volontiers son pouvoir a eus fere estriver/. (f. 101v)**

## 15. LUI

### 15.1. ILLE

---

and to thinke upon his makere and hym to beseche and thonke of the goodis that to hym he hath lente

et cogitare (v[e]l pensare) super suum creatorem et illum precare (rogare) et regraciari de bonis que illi proprie prestitit

**et penser a son createore et lui prier et mercier des biens que il lui a prestés. (f. 12r)**

And therfore fele he fro heven and by come a devel he and alle his companye

Et ideo cecidit ille de celo et devenit diabolus ille et omnes sui consortes

**Et pur ce chei il du ciel et devient diable lui/ et tout sa compaignie./ (f. 26r)**

This ungentillesse dooth man to god whan he bythinketh hym not of the goodes that god hath doo to hym and that he to hym dooth evermore nothere hym thonketh [...] and in that that he usith evel. the goodes and ayenst the wille of god.

hanc rusticitatem facit homo deo quando ille non ei recolit de bonis que ille (scilicet deus) illi (homini) fecit et quod ille illi facit continue neque illum regraciatur [...] et in hoc quod ille utitur male scilicet bona et contra voluntatem dei.

**Cest viloinie fet homme a dieu quant il ne luy souvent dez biens que il luy a fetz et que il luy fet continulment ne ne l'en mercie/ ancois guerroie l'en souvent et en ceo que il en use mauvement et contre la volunté deu./ (f. 28v)**

For whan he hath made of hym homage to the devel and by comyth his man and to hym yeldith asmuche as he holdeth of god and body and soule and othir goodis that he puttith to the service of the devyl and alle is at his word or biddynge he forsakith his cristendom by the dede and showith that he is not.

Quia quando ille fecit ex ipso homagium diabolo et devenit suus homo et illi reddit quantum ille tenet de deo et corpus et animam et alia bona que ille ponit servicio diaboli et totus sit ille ad suum dictum cristianitatem ille negat per opera et monstat quod non est.

**Car quant il a fet de lui hommage au diable/ et devient son homme/ et lui rent quanque il tient de dieu et corps et alme et autres biens que il mette auservice au deable/ et tout soit il a son dit crestien il renoie par oevre et mostre que non est./ (f. 30v)**

Aftir to thyne good felow thyn angel hade in his good keypyng hou many shames thou hast doo in that that thou didist thy synnes by fore hym

Postea ad tuum bonum socium tuum angelum qui habuit in sua bona custodia quantas erubescencias tu ei fecisti in hoc quod tu faciebas tua peccata coram illo

**Apres a ton bon compaignon ton angel qui eu en sa bone garde quantes hontes tu lui as fetez en ce que tu fesoies tes pechiéz devaunt lui/ (f. 33r)**

That is foly praysinge of vayn praysinge qwan oon felith in his herte oo enjoysing of that that he is or trowith to be prayسد of som thinge that he hath in hym or trowith to have

hoc est stulta laudacio ex vana laudacione quando unus sentit in suo corde unam jocunditatem ex hoc ipse ille est vel credit esse laudandus ex aliqua re quam ille habet in illo vel credit habere

**C'est fole prisance de vain loenge quant ugne sent en son cuer .i. ejoissement de ce que il est ou cuide estre loéz d'aucune chose que il a en lui ou quide avoir. (f. 35v)**

For they comen alle of hym

Quia illa veniunt omnes de illo

**Car il viennent toutz de lui./ (f. 37r)**

Whan oon rehersith to a man othir his folyes outhir his synnes outhir his poverte or his pore fader and moder or som defaute that he hath in hym  
Quando unus reprobatur (recitat) ad hominem vel suas stulticias vel sua peccata vel suam p[er] upertatem vel suos pauperes parentes vel aliquem defectum quod ille habet in illo  
**Quant un reproveche au l'omme ou ses folies ou ses pechés ou sa pourté. ou ses poures parenz ou aucun deffaute que il a en lui. (f. 102v)**

And salomon saith that suche a mouth is as es a pot that boyleth that strecchith hider and thider and warmeth hem that ben abowte hym./  
et salomon sic dicit. quod tale os est sicut/ est olla qui bullit que se expandit istac et illac et calefacit illos qui sunt circa illum./  
**et salomon si dit. que tel bouche est aussi com le pot qui bout qui s'espant de sa et de la et eschaude ceux qui sont environ luy. (f. 102v)**

## 15.2. IPSE

---

And he that wil not obeye to hem that haven the charge of hym whan he techeth wel (good) that he shulde doo grevously synneth and that may be that inobediencia/ that is dedly synne  
Et ille qui non vult obedire eis qui habent curam ipsius quando ille docet bonum quod ipse tenetur facere graviter peccat et illud potest esse illa inobediencia quod est peccatum mortale  
**Et cil qui ne veut obeier a ceux qui ont la cure de luy quant il enseigne le bien qu'il est tenuz a fere: griefment peche et celui puet estre l'inobediencia qui est peché mortel. (f. 13r)**

and that noon curse eny othir in evel entencion hym to appeyre of his good loos or of the grace that he hath.  
et quod nullus maledicet aliquem alterum in mala intencione ad ipsum deteriorandum a sua bona fama vel a gracia quam ipse habet  
**et que l'en ne mesdie d'autrui en mal entencion de lui empirier de sa bone renommee ou la grace que il a. (f. 16r)**

and of alle tho that fro the begynninge of the world dieden in trewe faith and in hope that they shulde be sauve by hym  
et omnium illorum qui ab inicio vel origine mundi moriebantur in vera fide et in spe quod illi essent salvi per ipsum  
**et de toutz ceux qui dez le commencement de monde morurent en vrai foy et en esperance qu'il seroient sauvé par luy. (f. 20r)**

For noo greiness ne may dure aboute hym. nothir in grasse. ne in busche. ne in tre  
Quia nulla viriditas non potest durare circa ipsum. neque in herba (vel gramine) neque in busseto neque in arbore.  
**Car nul verdure ne puet durer envers luy/ ne en herbe ne en buisson ne en abre./ (f. 43r)**

The fourte batayle is outward to his neighboris that ben aboute hym  
Quartum guerrum est per externis ad suos proximos qui sunt in circuitu ipsius.  
**La quarte guerre est par dehors a ses voisines qui sont environ luy. (f. 46r)**

[...]  
sed ille vult habere socios qui similiter faciant sicut ipse quos ille trahit de bono opere et ducit secum in infernum  
**mes il veut avoir compaignons qui aussi facent com luy. lez quiex il trait de bien fere et moine avec lui en enfern/. (f. 79r)**

For he makith it so./ and an evel herte also that hath made hym to breke his fast./ whiche is over grevous synne [...]

Quia ille hoc tale facit et malum cor similiter quod ipsum fecit frangere (dissolvere) suum jejunium quod est nimis grave peccatum et sic ille se dampnat totum per ipsum [...]

**car il l'a tel fet/ et mauvese cuer avec qui li a fet brisier sa jeune qui est trop grantz pechiés/ et se il se damnast tout par lui ne puet chailoir/. (f. 78v)**

and understondeth/ and whan he retourneth he hath lost (alle that) as he that hath not in hym nother wyt ne resone. nether mynde

et quando ille revenit ille perdidit hoc totum sicut ille qui non habet in ipso neque sensum neque rationem neque memoriam

**et quant il revient il a tout ce perdu/ com cil qui n'a en lui ne sens ne reson ne memoire/ (f. 87r)**

For whan they seen that he or she whom they wole prayse of wel sayinge or of good dede: anon they shal say to hym self. but to that that they han vayn glorie/

Quia quando illi vident quod ille vel illa quem volunt adulari de bona locucione vel de bono facto: statim illi dicunt ad ipsum met Sed propter hoc quod ille haberet vanam gloriam.

**Car quant il voient que cil ou cele que il vulent loer a ben dit ou bien fet tantost lui dient a lui meismes. mes pur ce que il ait vaine gloire/. (f. 92v)**

The thridde synne is that thise doo entenyng to man or to womman that in hym be had many good dedes and many graces. of whiche he hath noon./

Tercium peccatum est quod isti faciunt intendens ad hominem vel ad mulierem quod in ipso habentur multa bona et multas gracias unde non habet ulla

**Le tiers pechié est que il font entendant a l'omme ou a la fame que en lui a mult de biens et mult de graces dont ni ad nule/. (f. 93r)**

And ther fore hem clepith scripture Enchauntouris whiche charmen so mucche a man that he by leventh hem more than hym self/ that he bylevith better that he herith. than that he seeth. and that that they say of hym than that they knowe.

Et propter hoc ipsos vocat scriptura incantatores qui incantant tantum hominem quod ille ipsos credit magis quam seipsum met quod ille credit melius hoc quod ille audit quam hoc quod videt et hoc quod ipso dicunt de ipso quam hoc quod illi sciunt/

**Et pur ce les apele l'escriture enchanteors/ qu'il enchantent tant l'omme que il les croit plus que soi meismes que il croit miex ce qe il oit que ce qe il voit/ et ce que il dient de lui que ce que il en sient./ (f. 93r)**

Threwly saith he « that is trewe. he is a fulle good man I love hym mucche. but he hath such a defaute in hym. that greveth me ».

Certe dicit iste « hoc est verum ipse est valde bonus homo ego amo ipsum multum. sed ille habet talem defectum in ipso. hoc aggravat me »

**Certes fet il « c'est voir il est mult preudomme je l'aime mult/ mes il i a tel defaute en lui se poise moy »./ (f. 96r)**

For to swere is noon othir thing than to calle god in to wytnes. and hym and hyrs moder and his saintis./

Quia jurare non est alia res quam invocare deum in testimonium et seipsum (scilicet deum) et suam matrem et suos sanctos/

**Car jurere n'est autre chose que appeller diex a tesmoigne et luy et sa mere et ses seinz/. (f. 98v)**

These hym teryn so foule and hym and his other saintis. that this is wondere that cristendom it suffrith.

Isti ipsum defrustrant tam turpiter et ipsum et suos alios sanctos quod hoc est mirabile quomodo cristianitas illud suffert

**Cist la depiecent si vilainement et luy et ces autres seinz/ que c'est merveille coment cristienté le sueffre/. (f. 100r)**

### 15.3. IS

---

This ungentillesse dooth man to god whan he bythinketh hym not of the goodes that god hath doo to hym and that he to hym dooth evermore nothere hym thonketh [...] and in that that he usith evel. the goodes and ayenst the wille of god.

hanc rusticitatem facit homo deo quando ille non ei recolit de bonis que ille (scilicet deus) illi (homini) fecit et quod ille illi facit continue neque illum regraciatur [...] et in hoc quod ille utitur male scilicet bona et contra voluntatem dei.

**Cest viloinie fet homme a dieu quant il ne luy souvent dez biens que il luy a fetz et que il luy fet continulment ne ne l'en mercie/ ancois guerroie l'en souvent et en ceo que il en use mauvesment et contre la voluté deu./ (f. 28v)**

For also as he may not nothings bere by in obedience ne may he eny thyng suffir by impacience so that noon dar not to hym speke for his profite.

Quia sicut similiter ille non potest aliquid portare per in obedienciam potest ille aliquid sufferre per impacienciam sic quod nullus non audet ei loqui de suo commodo.

**Car aussi com il ne puet rien porter par inobedience/ne puet il riens soffrir par impacience si que nus n'ose a luy parler de son preu./ (f. 51r)**

### 15.4. SE

---

[...] lord as he ought nother to hym yeldeth oon thonke of the goodes that he to hym hath made.

hoc est oblivio dei et de suis bonis quando quis non regraciatur ullomodo nostrum dominum sicut ipse debet neque ipsi reddit unus omnino gracias de bonis que ille sibi fecit

**c'est oubliance de dieu et de ces biens quant l'en ne mercie mie nostre seignour. si com l'en doit ne lui rent on mie graces des biens que il luy a fet./ (f. 28v)**

Certayn he is right uncurtoys and unfeithful ayenst his lord that for alle the goodes whiche he to hym hath made thonketh not but he foryetith hym and yeldeth to hym evel for good uncurtosye for curtosye

Certe ille est bene inurbanus et infidelis erga suum dominum qui omnia bona que ille sibi fecit ille non regraciatur sed ille obliviscitur et sibi reddit malum pro bono inurbanitatem propter urbanitatem.

**Certes cil est bien vileins et desloyaus vers son seignour qui pur toutz les biens qu'il luy a fet nel mercie mes l'oublie et luy rent mal pur bien viloinie pur curtoisie./ (f. 28v)**

he therfore shulde thynke wel and sholde wel beholde to the goodes that god to hym made and makith continuely

Qui ideo bene pensaret et respiceret bene ad bona que deus sibi fecit et facit continue

**Qui donques bien penseroit et regarderoiet bien a bien que diex luy a fetz et fet continulment. (f. 29r)**

And that suche good he ne hath that god to hym ne hath made and yeve.

Et quod tale bonum ille non habet quod deus non sibi fecit et dedit

**Et que tiul bien il n'a que diex ne luy ait fet et doné./ (f. 29r)**

For whan the man is rebelle to alle hem that wolde hym good

Quia quando homo est rebellis omnibus illis qui bene sibi volunt

**Car quant li hons est rebellez a toutz ceus qui bien lui vulent./ (f. 34v)**

that is ayenst hem that ben under nethe hym that is to his wyf and to his servautes

Hoc est adversus eos qui sunt subter se hoc est ad suam uxorem et ad suos famulos.

**C'est contre ceus qui sont desous lui./ C'est a sa fame et a sa mesnie./ (f. 46r)**

Whan the champione over comyth his felowe. and he holdith hym by the throte that he releve not:  
soo is of hym whon the devel holdeth undir hym by that vice  
Quando campio devincit suum socium et superavit et illum tenet per guttur [...] similiter est de illo  
quem diabolus tenet sub se per illud vicium

**Quant le champion a son compaignon abatu et il le tient par la gorge a enuis se releve/: aussi  
est celui que li diable tient souz lui par cel vice (f. 76v)**

Whan the devel seeth love and acoord amongst men. it desplesith hym muche and forto make hem  
to discorde he doth gladly his power to make hem to stryve/

Quando diabolus vidit amorem et concordiam inter gentes multum sibi displicet et eos facere  
discordes ipse facit voluntarie suam potenciam eos facere litigare

**Quant le diable voit amour et acorde entre gent mult luy desplet et pur eus fere descorder il  
fet volontiers son povoir a eus fere estriver/. (f. 101v)**

## 15.5. AUTRE

---

To whom be lyknyd alle prowde men that feleship and ordre destroy and leven whan they wolde  
be above othir and more wolde be praysid and commendid that othir that be more worthi

Cui assimilantur omnes superbi homines qui societates et ordines inficiunt et dimittunt quando illi  
volunt esse super alios et magis vellent laudari et commendari quam alii qui magis digni sunt

**Lui ressemblent tout li orgueilleus qui compaignies et ordres deffont et lessont quant il voelent  
estre dessus les autres et plus vuelent estre alosé et prisié que li autre qui miex valent./ (f.  
26r)**

## 16. IL, ELE

### 16.1. ISTE

---

the lytel good deed that here infaunt dooth whom they yeven souke: the dedis and the wordes they  
encresten or dowblen and justifiem of hem so muche. that me hath more of lesynge than of trouthe.  
and ther fore these ben callid fals wytnesses in holy scripture

Exiguum bonum quod illorum infans facit quem isti ablactant facta vel dicta ipsi concresecunt vel  
duplicant et justificant de eis tantum quod habetur magis de mendacio quam de veritate et ideo ista  
vocantur falsa testimonia in sancta scriptura

**le petit bien que leur enfant fet que il aletent fet ou dit il croissent ou doublent et ajoutent de  
leur tant que il y a plus de mençonge que de voir et pur ce sont il apelé faus tesmoingnes en  
seinte escripture/. (f. 92v)**

Threwly saith he « that is trewe. he is a fulle good man I love hym muche. but he hath such a  
defaute in hym. that greveth me ».

Certe dicit iste « hoc est verum ipse est valde bonus homo ego amo ipsum multum. sed ille habet  
talem defectum in ipso. hoc aggravat me »

**Certes fet il « c'est voir il est mult preudomme je l'aime mult/ mes il i a tel defaute en lui se  
poise moy »./ (f. 96r)**

## 16.2. ILLE

---

Nous n'avons pas reproduit la totalité des attestations, dont le nombre est très important. L'accumulation d'exemples ne présente que peu d'intérêt pour notre étude. Nous ne répertorions donc ici qu'un échantillon représentatif des habitudes du traducteur.

And he that wil not obeie to hem that haven the charge of hym whan he techeth wel (good) that he shulde doo grevously synneth and that may be that inobedience/ that is dedly synne  
Et ille qui non vult obedire eis qui habent curam ipsius quando ille docet bonum quod ipse tenetur facere graviter peccat et illud potest esse illa inobediencia quod est peccatum mortale  
**Et cil qui ne veut obeier a ceux qui ont la cure de luy quant il enseigne le bien qu'il est tenuz a fere: griefment peche et celui puet estre l'inobedience qui est peché mortel. (f. 13r)**

In this *commandement* is forbode alle synne ayenst nature in what wyse that it be doo or in his *persone* or in otheres  
In hoc *precepto* est *prohibitum* omne *peccatum* contra *naturam* in quali modo *quod* illud sit *factum* vel in sua *persona* vel in alia  
**En cest commandement est devees tout pechié contre nature en quel manere que ele soit fet ou en sa *persone* ou en autre. (f. 15r)**

And therefore fele he fro heven and by come a devel he and alle his companye  
Et ideo cecidit ille de celo et devenit diabolus ille et omnes sui consortes  
**Et pur ce chei il du ciel et devient diable lui/ et tout sa compaignie./ (f. 26r)**

For whanne he had alle vices overcome yit est assailid pride more strongly  
Quia quando ille omnia vicia vincebat iterum resiliit superbia magis fortiter  
**Car quant il a toutz vices veincus lors l'assaut orgueil plus forment./ (f. 27r)**

Or if hym eny commaunde eny thing that hym semeth harde: he hym excuseth that he may not doo it or if he resceyveh he dooth it or lilit or nought.  
Vel si quis ipsum precipit aliquam rem quam ille estimat duram ipse se excusat quod facere non potest. vel si ille recipit ille facit vel modicum vel nichil.  
**Ou ce l'en li commande aucune chose que li semble dure: il s'en excuse que fere nel puet/ ou s'il recoit il en fet ou pou ou nient./ (f. 51r)**

But hit oveth to yeve for god if it were not in suche manere that he it had by [...] or by strengthe.  
As he that maketh another  
*Sed* illud debet dare *propter* deum. si illud non esset in tali forma *quod* ille hoc habuit *per* [...] vel *per* fortitudinem (*violenciam*). sicut ille qui facit alium  
**Mes le doit doner pur dieu. c'il n'estoit en tel manere qu'il l'eust par barat ou par force com celui qui fet l'autre (f. 70v)**

his damseles arayde *and* clothid that often tyme hem buske *and* hem aray *the* more disgisingly et more honestely for to make dote (*vel* muse) doteris on hem. and they trowe not in eny wise that th<sup>ei</sup> grevously to have synned for *that* thei have noon appetit to doo the dede. But certeynly thei synne  
suas damicellas *preparatas* et ornatas que multociens se *preparant* et se ornant *magis* lascive et *magis* honeste ad *faciendum* musare musatores  
ad illas. et non credunt omnino graviter peccasse *propter* hoc *quod* ille non habent omnino appetitum ad *faciendum* opus *Sed* certe ille peccant  
**ces damoiseles pareez et aparellieez qui sovent se parent et se parailent plus cointement et plus honestement pur fere muser les musars a elez et ne quident pas grevement peché pur ce que eles n'ount pas talant de l'oeuvre fere/. Mes certes eles pechent (f. 72r)**

[...]

Qui vult scire et pendere peccata de lingua (lingue) oportet quod ille sciatur pendere et contrapendere quale quod illud sit et unde illa nascitur et quale malum illa facit

**Qui veut savoir et peser les pechiéz de la langue il covient que il sache peser. et contre peser quel que ele soit et dont ele naist et quel mal ele fet. (f. 87v)**

For of the goodis he might have gotyn heven whiche he gevith for a lytel delectacione and that is ful lewde

Quia de (ex) illis bonis ipse potuisset acquirere celum quod ille dat propter unam parvam delectacionem . et illud est nimis fatuum

**Car de ces biens il purroit acquerre le ciel que il done pur .i. pou delit/. et si est mult laide pechiéz (f. 90v)**

For he is a lyer and the fader of lesynges as he that the ferst lesynge enforgid and yit he hem enforgeth and techeth every day

Quia ipse est mendax et pater mendaciorum sicut ille qui primum mendacium fabricabat et adhuc ille illa fabricat et docet omni die

**Car il est menteor et pere de mençonges com cil qui la premier mençonge forga et encore il les forge et ensegne tout jour/. (f. 96v)**

And he is lyknyd to the cruel mastyf. [...] and berkith to alle tho that he may/

Eciam assimilatur ille moloso crudeli qui mordet et latrat omnes illos quos ipse potest

**Aussi resemble il le mastif fel qui mort et abaie toutz ceus qu'il puet/. (f. 102r)**

### 16.3. IPSE

---

And he that wil not obeie to hem that haven the charge of hym whan he techeth wel (good) that he shulde doo grevously synneth and that may be that inobedience/ that is dedly synne

Et ille qui non vult obedire eis qui habent curam ipsius quando ille docet bonum quod ipse tenetur facere graviter peccat et illud potest esse illa inobediencia quod est peccatum mortale

**Et cil qui ne veut obeier a ceus qui ont la cure de luy quant il ensegne le bien qu'il est tenuz a fere: griefment peche et celui puet estre l'inobedience qui est peché mortel. (f. 13r)**

and that noon curse eny othir in evel entencion hym to appeyre of his good loos or of the grace that he hath.

et quod nullus maledicet aliquem alterum in mala intencione ad ipsum deteriorandum a sua bona fama vel a gracia quam ipse habet

**et que l'en ne mesdie d'autrui en mal entencion de lui empirier de sa bone renommee ou la grace que il a. (f. 16r)**

the ten crownes apon bitoken the victories that he hath on alle synneris

hee decem corone supra significant victorias quas ipse habet super omnes pec[ca]tores

**les .x. corones par dessus senefient les victories qu'il a souz toutz les pecheors/ (f. 25r)**

For whan wrathe stieth in to two men he is ferst strif aftirward rancour that abideth in the herte

Quia quando ira ascendit in duobus hominibus ipse est primo litigium postea rancor qui manet in corde

**Car quant ire mounte en .ii. homes il est le premier contenz apres rancune qui demeuret ou cuer./ (f. 46v)**

Or if hym eny commaunde eny thing that hym semeth harde: he hym excuseth that he may not doo it or if he resceyveh he dooth it or litil or nought.

Vel si quis ipsum precipit aliquam rem quam ille estimat duram ipse se excusat quod facere non potest. vel si ille recipit ille facit vel modicum vel nichil.

**Ou ce l'en li commande aucune chose que li semble dure: il s'en excuse que fere nel puet/ ou s'il recoit il en fet ou pou ou nient./ (f. 51r)**

For of the goodis he might have gotyn heven whiche he gevith for a lytel delectacione and that is ful lewde

Quia de (ex) illis bonis ipse potuisset acquirere celum quod ille dat propter unam parvam delectacionem . et illud est nimis fatuum

**Car de ces biens il purroit acquere le ciel que il done pur .i. pou delit/. et si est mult laide pechiéz (f. 90v)**

Threwly saith he « that is trewe. he is a fulle good man I love hym muche. but he hath such a defaute in hym. that greveth me ».

Certe dicit iste « hoc est verum ipse est valde bonus homo ego amo ipsum multum. sed ille habet talem defectum in ipso. hoc aggravat me »

**Certes fet il « c'est voir il est mult preudomme je l'aime mult/ mes il i a tel defaute en lui se poise moy »./ (f. 96r)**

For he is a lyer and the fader of lesynges as he that the ferst lesynge enforgid and yit he hem enforgeth and techeth every day

Quia ipse est mendax et pater mendaciorum sicut ille qui primum mendacium fabricabat et adhuc ille illa fabricat et docet omni die

**Car il est menteor et pere de mençonges com cil qui la premier mençonge forga et encore il les forge et enseigne tout jour/. (f. 96v)**

So dooth the lyer/ wherfore he is also as the camelion that lyveth by the aire and hath noght in his bowelle but/ wynde and that he hath every colour [...]

ad instar (similiter) facit mendax/ unde ipse est similiter ut est [...] qui vivit de aere et non habet aliquid in suis visceribus preterquod ventum et quod ille habet quemlibet colorem quem ipse videt [...]

**aussi fet le menteor dont il est aussi com le camelion qui vit del air/ et n'a nient en ces entrailles fors vent et que il a chescun colour que il voit mue la sue/. (f. 97r)**

Whan the devel seeth love and acoord amongst men. it desplesith hym muche and forto make hem to discorde he doth gladly his power to make hem to stryve/

Quando diabolus vidit amorem et concordiam inter gentes multum sibi displicet et eos facere discordes ipse facit voluntarie suam potenciam eos facere litigare

**Quant le diable voit amour et acorde entre gent mult luy desplet et pur eus fere descorder il fet voluntiers son povoir a eus fere estriver/. (f. 101v)**

And he is lyknyd to the cruel mastyf. [...] and berkith to alle tho that he may/

Eciam assimilatur ille moloso crudeli qui mordet et latrat omnes illos quos ipse potest

**Aussi ressemble il le mastif fel qui mort et abaie toutz ceus qu'il puet/. (f. 102r)**

#### 16.4. AUTRE

---

But if eny swere horribly or of (by) oure lord or by his saintes and hem despisith and also saith blasphemies the whiche be not to be sayd he synneth mortaly (dedly) Ne he may not have reson that hym may excuse

Sed si quis jurat horribiliter vel de nostro domino vel de suis sanctis et eos despicit et [etiam] dicit blasphemias que nequaquam sunt dicende ille peccat mortaliter Neque ille non potest habere racionem que ipsum potest excusare.

**Mes c'il jure horriblement ou de nostre seignour ou de sez saintz et les despit et en dit blasphemies qui ne sont pas a dire cil peche mortelment. Ne il ne puet avoir reson qui l'en puisse excuser. (f. 10v)**